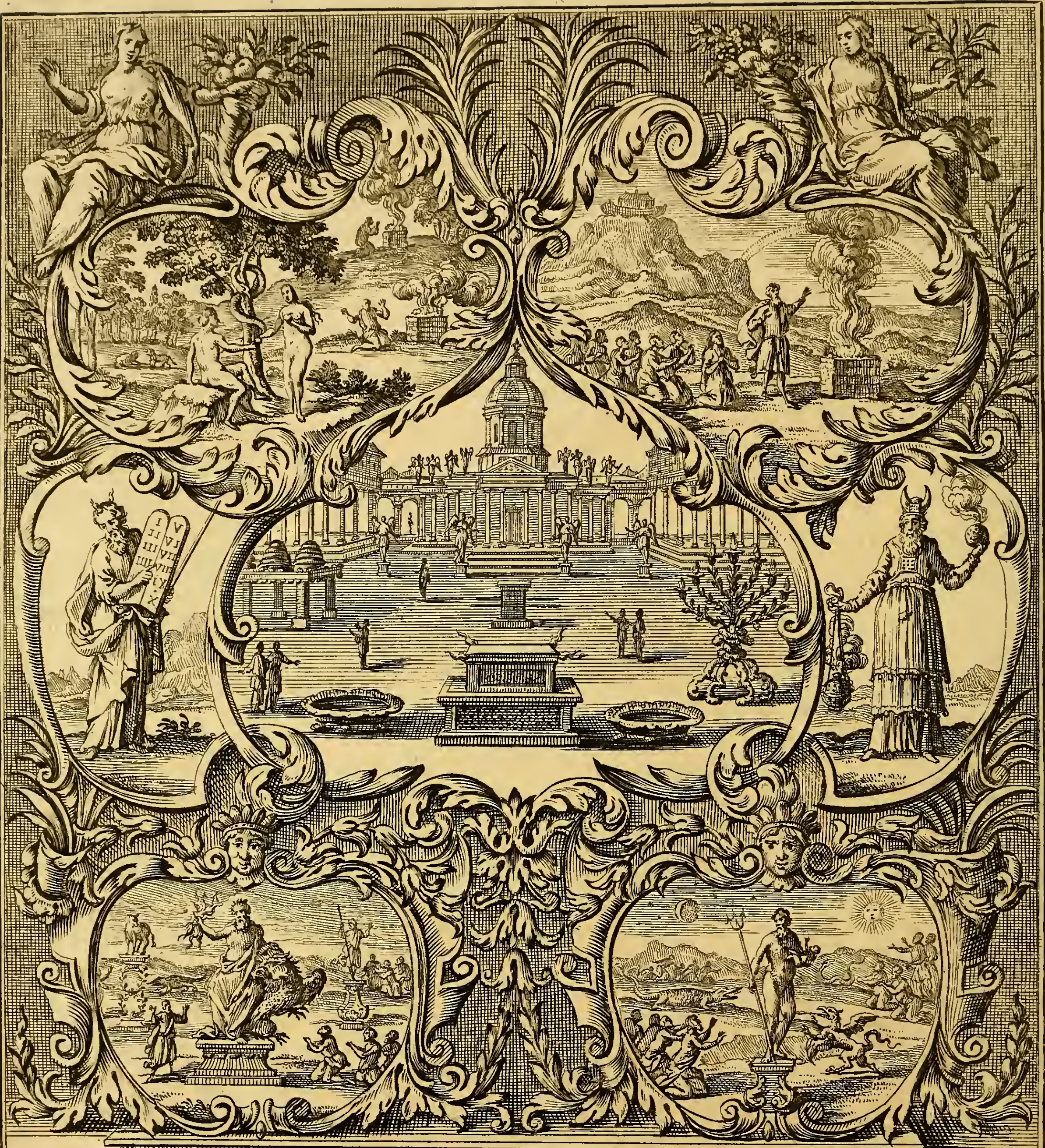
~~Joh. Caspari Khunij.~~
J. G. Scherz D.
Prof. P. Argent.
A. 1740.

350 —
KP

Edition originale. « C'est le plus savant de
tous les ouvrages de Jurieu et le seul pour
ainsi dire, que l'on puisse lire encore
aujourd'hui [illegible] fruit » Haag n° [illegible].

137. JURIEU, Pierre. Histoire Critique des Dogmes et des Cultes, bons & mauvais, qui ont ete dans l'Eglise depuis Adam jusqu'a Jesus-Christ, ou l'on trouve l'origine de toutes les Idolatries de l'ancien Paganisme, expliquees par rapport a Celles des Juifs. A Amsterdam: Chez Francois L'Honore, 1704. First edition.



HISTOIRE CRITIQUE
DES DOGMES ET DES CULTES
BONS ET MAUVAIS DE L'EGLISE

HISTOIRE CRITIQUE

DES

DOGMES ET DES CULTES,

bons & mauvais, qui ont été dans l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ,

OÙ

L'on trouve l'origine de toutes les Idolatries de l'ancien Paganisme, expliquées par rapport

A

CELLES DES JUIFS.



A AMSTERDAM,

Chez FRANCOIS L'HONORE', & Compagnie, derriere la Maison de Ville.

MDCCIV.

PREFACE.



ON a lieu d'eſperer que cet ouvrage ne déplaira pas au Public. Puiſqu'il eſt ſi plein de choſes, que je ne ſçai ſi dans ce ſiecle on a publié un livre qui en contienne autant en auſſi peu d'eſpace. Car encore que le volume ſoit aſſés gros, on le trouvera petit pour l'abondance des matiéres. On a même à deſſein épargné les paroles, afin de laiſſer plus de place aux choſes: & on a eu pour but uniquement de ſe rendre intelligible. L'Hiſtoire ne demande ni la pompe ni les diſcours étudiés. Elle ne veut que de la clarté & de la ſimplicité; & c'eſt ce qu'on a eſſayé de répandre par tout.

On n'a donc pas fort étudié l'arrangement des paroles. Mais ſi l'on n'a pas été ſcrupuleux dans le choix des mots, on l'a été beaucoup dans celui des obſervations: Car on a ſoigneuſement evité celles qui ſont capables de dégoûter ceux qui n'aiment pas les choſes communes & triviales: Dans des ſujets qui ont été ſi ſouvent maniés il n'eſt pas aiſé de dire des choſes nouvelles: On croit pourtant l'avoir fait en beaucoup de lieux; car ſans avoir aucun deſſein d'affecter la nouveauté, on a fait entrer par tout de nouvelles conjectures: Le titre general, & l'indice des traittés & des chapitres ſuffiſent pour donner une idée generale du deſſein de l'Auteur & du livre. C'eſt pourquoy il n'eſt pas néceſſaire que nous nous y étendions beaucoup ici.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre parties; la premiere parle des dogmes & des cultes de l'Egliſe du premier monde, depuis Adam juſqu'à Moyſe: Elle a paru ſi curieuſe aux premiers qui l'ont vû manuſcrite, que quelques-uns en ont fait des copies de leur propre main. L'Auteur n'a point été épouvanté par les termes de *Nouveauté* & de *Singularité*. On a cherché le vrai & le vrai-ſemblable, ſans ſe laiſſer captiver par l'autorité de ceux qu'on appelle des grands hommes & qui l'ont été en effet: Mais quand il s'agit de faire des conjectures, les plus ſçavans n'y ſont pas toûjours les plus heureux; l'eſprit y peut plus que la ſcience: ſi quelques-unes de ces conjectures paroiſſent trop hardies, ce ne ſera qu'à la premiere lecture: mais une ſeconde lecture & une troiſiéme feront

evanouir cet air de nouveauté & de hardiesse, qu'on y trouvera d'abord en quelques endroits.

Beaucoup de lecteurs ne trouveront pas dans cette premiere Partie, ce que peut-être ils y chercheront, c'est l'histoire des Patriarches; c'est-à-dire un amas d'observations sur les actions de Caïn & d'Abel; sur les avantures de Noé, de Sem, de Cham & de Japhet, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & de leurs enfans, comme est leur décente & leur séjour en Egypte. Toutes ces choses sont plus propres pour un commentaire que pour une Histoire Critique. On a donc écarté tout ce qui pouvoit faire un gros livre de choses assés connuës, & qui ont été dites bien des fois: On a mieux aimé dire moins de choses, & qu'elles fussent plus choisies: On s'est élevé au dessus des opinions vulgaires & des préjugés du commun. C'est pourquoi on n'a pas fait de difficulté de prouver qu'on n'a pas raison de regarder la Nation Cananéenne, comme universellement idolatre, Balaam comme un faux Prophete, Cham, comme un homme maudit de Dieu, & Melchisedec comme un simple Cananéen, ou comme un personnage descendu du ciel: On croit avoir poussé l'explication de ce que nous appellons péchés typiques beaucoup plus loin qu'on n'avoit fait encore. Mais en cela, comme en toute autre chose, on n'a eu aucun dessein de surprendre par des nouveautés inouies: on a suivi les lumieres du bon sens, & l'on s'en est servi pour augmenter celle de l'histoire sainte, qui dans ces endroits est plus courte que nous ne voudrions: Dans les endroits où l'on ne verra rien de fort nouveau, on trouvera pourtant des utilités qui n'ont pas encore été découvertes: Par exemple, dans le traitté des preceptes de Noé & des Noachides, on rencontrera des observations sur les proselytes de la porte, qui donneront beaucoup de lumiere à l'histoire de l'établissement du Christianisme entre les Payens par la predication des Apôtres. Peut-être que ceux qui aiment à trouver par tout les opinions & les coûtumes qui regnent dans les societés dont ils sont membres, ne seront pas contens de ne trouver dans la premiere Eglise du monde rien de semblable à la forme & à l'exterieur de nôtre Eglise d'aujourd'huy. Mais franchement nous n'avons pû mettre dans cette Eglise que ce que nous y avons trouvé: Nous n'y avons pû decouvrir, ni Sacremens, ni festes, ni nouvelles lunes, ni Sabbaths; mais seulement beaucoup de pureté dans la doctrine, & dans le culte, avec beaucoup de simplicité. Au reste nous n'avons pas dessein de prevenir les lecteurs, nous leur voulons laisser toute la liberté de leur jugement.

Peut-

Peut-être que quelques personnes s'étonneront de trouver ici le systeme des Pre-Adamites, qui passe pour une reverie toute pure: Mais plus les choses sont singulieres dans leur espece, & plus elles meritent qu'on en conserve la memoire. De graves Auteurs, comme St. Irenée, Tertullien, Epiphane, se sont bien donné la peine de conserver & de donner à la posterité les systemes des Valentiniens, Marcionites, & autres réveurs appellés Gnostiques, qui sont cent fois plus ridicules que celuy des Pre-Adamites. En parlant de ce periode, qui commence par la naissance du monde & par le premier homme, il n'étoit pas possible qu'on ne pensât à la réverie du Juif la Peyrere, qui a trouvé dans son imagination des hommes plus anciens qu'Adam, & qui a voulu même soûtenir ses visions par l'Ecriture Sainte, peu de gens ont vû l'Ouvrage de cet homme, il est mort & sa secte est morte avec luy: C'est pourquoi on s'est persuadé que les curieux qui sont à naître ne seroient pas fâchés d'être instruits d'une affaire, dont la posterité ne sera peut-être jamais en état de leur donner des nouvelles.

Ce n'est pas là, il est vray, une affaire de nécessité. Il n'en est pas de même de la question qui est entre les Grecs & les Latins sur l'antiquité du monde. Les Grecs font le monde de 1400. ou 1500. ans plus ancien que les Latins. On doit être surpris qu'il puisse y avoir une aussi grande difference de Chronologie entre les calculs de gens qui suivent les mêmes originaux, sçavoir le texte Hebreu, & le texte Grec. Aprés avoir parlé des principales choses qui se sont faites dans le premier periode du monde, il étoit à propos d'examiner de quelle longueur a été sa durée: En répondant aux objections d'Isaac Vossius & de quelques autres sçavans, on demontre que quatre ou cinq cens ans aprés le deluge il pouvoit y avoir sur la terre un grand nombre de millions d'hommes, ce qu'on prouve par des réflexions qui peut-être n'avoient jamais été faites.

On s'est abstenu de toucher à toutes les autres difficultés chronologiques de ce periode, qui sont en assés grand nombre, excepté celle là qui est trop considerable pour être negligée. Il y en a pourtant une que nous devons éclaircir, parce qu'elle seroit trop sensible aux lecteurs un peu attentifs, sur tout à ceux qui auront lû un petit livre intitulé, *Histoire de la Sainte Ecriture en forme de Catechisme*. A la fin de ce livre, on trouve une Chronologie qui est tirée de bons Auteurs, mais qui n'est pas juste & ne s'accorde pas avec nôtre calcul: par exemple, nous faisons

vivre Sem tout le tems d'Abraham & d'Isaac. Car Sem n'est mort selon le texte Hebreu qu'environ l'an 48. ou 50. de Jacob. Mais la Chronologie de ce petit livre ne prolonge la vie de Sem que jusques à l'an 150me. d'Abraham & le 50me. d'Isaac, & fait naître Jacob dix ans aprés la mort de Sem: Car Jacob ne vint au monde que l'an 60me. d'Isaac : Ce qui fait une difference de 60. ans. Difference qui regnant dans toute l'histoire des Patriarches y jette un considerable embarras, dont tous les sçavans ne se sont pas heureusement tirés.

Cela vient de la confusion qui se trouve dans l'histoire de la generation de Tharé. Le texte de Moyse dit expréssement *Genese chap. XI. vers. 26.* que *Tharé pere d'Abraham étant agé de 70. ans engendra Abram &c.* Et dans le dernier verset de ce Chapitre XI. de la Genese, on fait dire à Moyse, *& les jours de Tharé furent 205. ans & il mourut en Carran :* St. Estienne dans le 7me. Chap. des Actes ℣. 4. dit : *Qu'Abraham étant sorti du pays des Caldéens il demeura en Carran, & de là, aprés que son Pere fut mort, Dieu le transporta dans le pays où vous habités presentement:* Or cela paroît contraire à l'histoire de Moyse, si Abraham est venu au monde l'an 70. de la vie de son Pere Tharé, que le Pere ait vecu 205. ans, & qu'Abraham ne soit sorti de Carran qu'aprés la mort de Tharé, il est clair qu'Abraham devoit avoir 135. ans quand Tharé mourut, & que ce fut à cet âge de 135. qu'il dût entrer dans la terre de Canaan : Or cela est certainement faux, car Moyse dit expressément, *qu'Abraham avoit 75. ans quand il laissa* Carran & vint dans la terre de Canaan. Si Abraham avoit eu 135. ans, quand il vint en Canaan, son fils Isaac auroit eu alors 35. ans, & seroit né en Carran durant la vie de son Grand-pere Tharé. Au lieu qu'il est certain, & constamment reconnu de tous les Auteurs, qu'Abraham à l'âge de 75. ans, quand il vint en Canaan, n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit âgé de cent ans quand Isaac luy fut donné en Canaan, & non en Carran. Je ne m'arresterai pas à rapporter les diverses voyes dont on s'est servi pour sortir de là ; je dirai seulement celle que je croi certainement la bonne, & la seule bonne. C'est qu'il y a icy une faute de copiste dans le conte des années de la vie de Tharé. Tous les critiques & les commentateurs avouent, que dans les livres sacrés historiques il s'est glissé des erreurs de calcul sur le nombre des années, & sur les autres choses qui se content, comme sont les poids & les mesures : ce qui fait des difficultez dont on ne sçauroit sortir heureusement qu'en a-

vouant

vouant qu'il y a faute de copiste dans les nombres. La difficulté sur les années de la vie de Tharé est de celles là: C'est en vain que les interpretes se donnent la gêne pour soûtenir l'infaillibilité des copistes, qui ont travaillé sur les originaux de Moyse & des Prophetes; Mais nous trouvons un trés bon guide pour nous tirer de cet embarras. C'est le code Samaritain. On doit être averti que ce code Samaritain est le vray code de Moyse; & si on en croit plusieurs de nos Savans, il est écrit dans les mêmes caracteres que l'original de la main de Moyse: Car ils prétendent que ce que nous appellons aujourd'huy caracteres Samaritains, sont les vrais caracteres dont se sont servis Moyse & les Prophetes; & que ce qui s'appelle aujourd'huy le caractere Hebreu, est veritablement le caractere Chaldéen, que les Juifs rapporterent de leur captivité, & qu'ils firent passer dans l'usage ordinaire du temple & du peuple: en partie parce que leurs jeunes gens ne connoissoient que ce caractere, dont ils s'étoient servis en Chaldée, en partie parce que les Samaritains s'étant saisis de l'ancien caractere de la langue Hebraïque, les Juifs abandonnerent cet ancien caractere Hebreu, par haine pour les Samaritains. Il y a apparence qu'ils ont raison. Mais cette question est trop grande, pour être traittée dans une Preface. Louis Cappel en a fait un traitté fort docte.

Quoi qu'il en soit, le code Samaritain corrige en cet endroit celui que nous appellons le code Masoretique, parce que les Masorethes l'ont réveu & corrigé. Car au lieu de lire comme nôtre texte ordinaire, *& les ans de Tharé furent deux cens cinq ans*, le Samaritain dit, *& les jours de Tharé furent cent quarante cinq ans, puis il mourut en Carran.* Cela leve absolument toutes les difficultés, & nous delivre des soixante ans superflus dans la vie de Tharé, dont on ne sçavoit que faire & qui brouilloient toute la chronologie de ce premier periode du monde & de l'Eglise. Car de 205. ans qui sont attribués à Tharé dans nôtre texte, ôtez en 60. ans, il en restera 145. selon le texte Samaritain, ce qui est justement le vrai nombre des années de la vie de Tharé.

Il n'est pas aisé de marquer, quand cette erreur de calcul s'est glissée dans nôtre texte Hebreu. Elle y étoit sans doute du tems que les Masorethes ont travaillé à revoir & corriger leur code; C'est-à-dire, trois ou quatre cens ans aprés nôtre Seigneur. Mais elle n'y étoit pas sans doute du tems de St. Etienne, qui dit, *qu'Abraham étant sorti du païs des Chaldéens, il habita*

Actes chap. 7. vers. 4. *en Carran, & de là, aprés que son Pere fut mort, Dieu le transporta dans ce pays auquel vous habités maintenant:* Cela ne peut être vrai selon le texte Hebreu des Masorethes, *Genese 12. vers. 4.* qui donne 205. ans de vie à Tharé. Abram vint *en Canaan à l'âge de 75. ans*: C'est Moyse qui le dit; Or il auroit eu 135. ans, si le texte des Masorethes étoit juste & correct, dans l'article de la mort de Tharé. Mais tout est exactement vrai & sans difficulté selon le code Samaritain. Abram, fils aîné de Tharé, vint au monde, lors que Tharé avoit 70. ans. C'est le texte de *Genese 11. vers. 26.* Moyse. Tharé mourut 75. ans aprés la naissance d'Abraham, âgé de 145. ans. Incontinent aprés cette mort Abram entra dans la terre de Canaan, à l'âge de 75. ans selon le rapport de Moyse, & vécut dans ce pays 25. ans sans enfans. Quand il eut atteint l'âge de cent ans, Dieu luy donna Isaac. Au reste rien ne doit rendre suspecte l'autorité du code Samaritain; car c'est le texte de Moyse en pur Hebreu: & il n'y a aucune difference essentielle entre ces deux codes, celuy que nous appellons Masorethique & le Samaritain; la difference du caractere n'y fait rien: & même il y a apparence, que le Pentateuque Samaritain est plus ancien, & par consequent doit avoir plus d'autorité. Il faut appliquer cette correction dans tous les endroit où par mégarde ou autrement on a suivi l'erreur de nos interpretes: Par exemple dans la page 482. on trouvera que *Noé mourut deux ans avant la naissance d'Abraham & Sem 150. ans aprés*. C'est une erreur de calcul qu'il faut corriger ainsi: *Noé mourut 58. ans aprés la naissance d'Abraham: Et Sem 150. ans aprés. Aussi Sem fut vivant tout le tems d'Abraham, & 33. ans par de là.*

Cela étant ainsi expliqué, on ne doit apporter aucune alteration dans la 4me. page de nôtre premiere Partie, où on lit *qu'entre Abraham & Adam il n'y avoit que deux hommes, sçavoir Methuscela & Noé; Et qu'entre Jacob & le deluge il n'y eut qu'un seul homme, & trois hommes entre le même Jacob & la creation.* Ce qui est tres vrai, & cela étant accordé, il est clair, qu'on ne peut tirer aucune preuve pour montrer que la tradition peut suffire aujourd'huy sans Ecriture, pour conduire l'Eglise, de ce que durant environ deux mille deux ou trois cens ans l'Eglise n'a été instruite que par la tradition descendue des Peres. Car une tradition, qui ne passe que par les mains de deux ou trois hommes, ne court pas grande risque d'être corrompue, quand ces trois hommes n'auroient pas été Prophetes.

La seconde Partie de nôtre Ouvrage contient l'Histoire du Culte Ju-

Judaïque, ſelon qu'il étoit commandé par la loy de Dieu, ou augmenté par la tradition des Juifs. Il ſemble qu'on ait dû trouver de plus grandes facilités dans cette ſeconde Partie, que dans les autres, à cauſe que nous avons la revelation, & les livres de Moyſe, qui comprenent toutes les loix & les préceptes de ce culte, que Dieu avoit ordonné de propoſer à ce peuple: Et auſſi parce que l'on trouve beaucoup de ſecours dans les commentaires, & dans les ouvrages des modernes, car nous n'avons preſque point de ſçavans, qui n'ayent écrit là deſſus; ſans conter les écrits des Docteurs Talmudiſtes & des autres Juifs qui ont fait de cela le fort de leur ſcience. Cependant la verité eſt, qu'on a eu plus de peine à ſortir de cet endroit, que d'aucun autre: on a bien eu de la peine à démêler les ſentimens des anciens & des modernes. Il a falu ſouvent travailler beaucoup, pour choiſir, & pour trouver la verité dans un ſi grand embarras: les deſcriptions des Temples de Salomon & d'Herode, & des vaiſſeaux faits pour l'uſage de ces temples, demandent une trés-grande attention: & il eſt mal aiſé de ſe ſatisfaire tellement, qu'on demeure perſuadé qu'on a bien rencontré. On croit pourtant avoir reuſſi dans le deſſein de donner une idée nette de ce culte, & l'on s'imagine n'avoir rien oublié d'eſſentiel, regardant le ſervice Levitique.

Les Auteurs qu'on a conſultés & ſuivis dans les choſes douteuſes, ſont les Juifs Talmudiſtes, & les Rabbins, qui leur ſervent de commentateurs: L'hiſtorien Joſephe n'a pas été negligée, on en a tiré toutes les lumieres qui s'y peuvent trouver. Entre les modernes, Villalpandus, Arias Montanus, Cappel & Ligtfoot, ont été ceux dont on a tiré le plus de ſecours: Mais ces habiles gens ne laiſſent pas de mettre les curieux dans un aſſés grand embarras, par leurs varietés, & la diverſité de leurs ſentimens. Ligtfoot eſt ſans douce celuy qui a le plus heureuſement travaillé ſur la matiere: mais il eſt trop long, & il a falu neceſſairement l'abreger, ſans conter, qu'on a ſouvent été obligé de le corriger. Mais afin de rendre juſtice à tout le monde, il faut avoüer, que nous n'avons été aidez de nul Auteur, autant que d'un Theologien Anglois, nommé *Henri Ainsworth*, qui eſt déja de quelque antiquité: car il écrivoit au commencement du ſiecle paſſé. Il a fait en ſa langue un commentaire ſur les cinq livres de Moyſe en deux volumes quarto: Ce livre eſt plein d'une belle litterature Juive, expoſée avec un trés-grand jugement: Et je me ſuis cent fois étonné, que Ligtfoot, qui luy a tant d'obligation, ne nous ait pas dit un mot de ſa reconnoiſſance. Au moins, je n'ay pas lû le nom d'*Ainsworth*

worth dans aucun des ouvrages de Ligtfoot. Ce livre étoit peu connu en Angleterre, où cette espece de litterature n'est fort en vogue que depuis 40. ou 50. ans : C'est pourquoi Ligtfoot a cru le pouvoir piller impunement : Les mauvais exemples ne doivent jamais être suivis, bien qu'ils soyent appuyés de la pratique des grands Auteurs. C'est pourquoy je ne veux pas dissimuler, que ce sçavant homme nous a fourni de grands secours dans l'histoire du culte Levitique.

Au reste on croit pouvoir dire, qu'il est malaisé de consulter plus d'écrivains qu'on a fait sur un sujet si rebatu, & si vulgaire. Tous ceux qui voudroient bien être instruits de la religion des anciens Juifs, n'ont pas le loisir d'aller puiser dans les plus anciennes sources : Et ceux qui ont fait couler des ruisseaux de ces sources, se sont si fort étendus, qu'ils ont formé une espece de mer, dont la seule vûe étonne ceux qui voyagent dans le pays des lettres. On croit avoir reduit cette grande extension à de justes bornes. On n'y rencontrera pas le degoût, que donne ordinairement l'excessive longueur : sans pourtant qu'on puisse avoir lieu de se plaindre que nous ayons retranché du necessaire : outre les descriptions du Tabernacle, du Temple de Salomon, & de celuy d'Herode, des loix, des sacrifices, des offrandes volontaires, des vœux, & des peines qui écheoient aux violateurs de la loy de Moyse, on trouvera par tout beaucoup de passages difficiles expliqués.

Il est juste qu'aprés avoir expliqué les autres, nous nous expliquions nous mêmes, sur une apparente contrarieté qui se trouvera dans les pages 358. & 381. C'est au sujet du Sabbat d'années, ou de ces relâches qu'on donnoit à la terre & aux serviteurs tous les sept ans. Ce qui s'appelloit les ans de *relâche*. Dans un lieu on dit que les années de *relâche* s'abolirent peu à peu dans l'état des Juifs ; & dans l'autre on dit qu'elles continuerent toûjours : C'est que dans un lieu on parle selon le sentiment vulgaire, & dans l'autre on a copié Maimonides, qui croit qu'elles ont toûjours continué ; il y a apparence qu'il se trompe. Mais si l'on n'a pas corrigé son erreur, on ne juge pas que ce soit un fort grand défaut dans nôtre ouvrage.

La troisiéme Partie renferme l'histoire des faux cultes, c'est-à-dire, des Idolatries, dont l'Eglise Judaïque s'est rendu coupable, à peu prés depuis sa naissance : Car elle fut idolatre en Egypte. Elle continua de l'être dans le desert. Et si-tôt qu'elle fut un peu affermie dans la possession de la terre de Canaan, elle adopta tous les Dieux des peuples, dont Dieu luy avoit livré

vré le pays. Idolatre ſous les Juges, idolatre ſous ſes Rois, juſqu'à ce que la patience de Dieu pouſſée à bout, luy ôta le bon païs qu'il luy avoit donné, & l'abandonna aux Rois d'Aſſyrie & de Babylon. L'Hiſtoire d'une revolte ſi longue & ſi pourſuivie, ne pouvoit pas être courte: Auſſi cette troiſiéme Partie eſt auſſi longue que les deux autres enſemble, c'eſt pourquoi on l'a diviſée en deux autres parties, & en divers traittés, pour la commodité des Lecteurs.

Il n'étoit pas poſſible de negliger cette troiſiéme Partie, autrement l'hiſtoire de la Religion des Juifs fût demeurée tout à fait incomplete. Etant une fois entré dans ce vaſte champ, il n'y a pas eu moyen d'en ſortir bien tôt. Il n'y a qu'une ſeule voye droite, & il y en a cent & cent de détournées qui vont à droit & à gauche: C'eſt pourquoi il faut plus de tems pour conter les égaremens des hommes, que pour marquer les régles de leurs devoirs.

On eſpere que les curieux ne ſe plaindront pas de la longueur de cette derniere Partie: Car on y trouvera tant de choſes, capables de ſatisfaire la curioſité, qu'on ne plaindra pas ſa peine. Il eſt vrai: c'eſt une matiere, ſur laquelle nos ſçavans ſe ſont fort exercés. Mais tous n'y ont pas également réuſſi. Seldenus nous a donné un traitté *de Diis Syris*, & Jean Gerard Voſſius nous a laiſſé un gros ouvrage *de Idololatria*, qui ſeroit encore meilleur, ſi ſon Auteur avoit jugé à propos de le décharger de l'hiſtoire de la Philoſophie. On a eſſayé d'éviter tous les defauts, qu'on a remarqués dans les autres Auteurs. Mais ſur tout on a travaillé à chercher la verité, & la vraiſemblance: on l'a fait avec tout le ſoin dont on eſt capable. Nous ne mepriſons pas les travaux de ces ſçavans, que nous regardons comme nos Peres & nos Maîtres. On a pris d'eux une grande partie de ce qu'ils ont dit de bon: Mais on a cru qu'on étoit capable de pouſſer les découvertes plus avant: Quand il s'agit de conjectures, les plus ſçavans n'y ſont pas toûjours les plus heureux. L'eſprit & la penetration y ſont pour le moins auſſi neceſſaires que le ſçavoir: L'on n'a pas negligé de s'inſtruire & d'apprendre des autres, mais on a ſouvent été appellé à conjecturer tout de nouveau dans les endroits où les anciennes conjectures ne paroiſſent pas heureuſes.

Il y a dans nôtre traitté de l'Idolatrie Judaïque tant de ces nouvelles conjectures, qu'on peut le regarder comme un ouvrage tout nouveau. Peut-être que l'on ne trouvera pas ces conjectures nouvelles plus heureuſes que les anciennes, qu'on a negligées. Mais enfin le public au moins nous tiendra conte de nos bonnes intentions, *In magnis voluiſſe ſat eſt:* Et déja nous avons le plaiſir de voir que

 les

les esprits judicieux, qui ont vû quelques échantillons de l'ouvrage, l'ont fort approuvé. On ne s'est pas si fort attaché aux nouvelles conjectures, qu'on n'ait aussi rapporté les autres, afin que chacun ait la liberté de son choix.

Ceux qui aiment la litterature Juive, Greque, & Latine, trouveront icy assés leur conte: on n'en a pas fait profusion, comme ont fait les Auteurs qui semblent n'avoir écrit que pour apprendre au public qu'ils ont beaucoup lû. Ils chargent & leur texte & leur marge de tant de citations, qu'un Lecteur en est épouvanté, & rebuté par la seule vûe. On a essayé d'éviter les superfluités, sans rien oublier de l'essentiel: sur tout dans le conte des Idolatries Judaïques, qui est nôtre principal sujet, on ne croit pas en avoir passé & oublié une seule. Et cette exactitude a donné lieu à éclaircir une infinité de passages du Vieux Testament. Comme les Juifs n'ont pû imiter que les Idolatries des Phéniciens, des Syriens & des Assyriens, on a trouvé dans les idoles de ces nations toutes celles du peuple des Juifs: Et la comparaison que l'on fait des idoles & des faux Dieux des Orientaux avec ceux de l'Occident ne peut que plaire aux curieux. Car c'est ce qu'on a le plus goûté dans les ouvrages de nos modernes.

Peut-être que beaucoup de gens s'étonneront que dans un âge si avancé, nous nous soyons donnés à cette espece d'étude, aprés avoir consacré nôtre plume à l'édification des consciences par des ouvrages de pieté & de devotion, & par un grand nombre d'écrits pour défendre les verités de la Religion. Un esprit usé par tant de travaux pouvoit bien se dispenser d'un travail de la nature de celui-ci; sur tout aprés avoir pris congé du monde en lui donnant *un traitté de l'amour divin.* En verité en auroit bien de la peine à dire comment, & pourquoi, on s'est engagé dans cette nouvelle carriere: On ne pensoit à rien moins, il y a quelques années: Le grand loisir, où nous ont jetté les infirmités d'une vieillesse prématurée, nous a conduits là: En remaniant des manuscrits composés dans la vigueur de nôtre âge, nous y avons trouvé assés de choses, pour faire un livre. Mais c'étoit de la matiere sans forme, & un chaos où l'on ne voyoit que des tenebres, excepté la premiere Partie, qu'on avoit eu le temps de revoir, & qu'on s'étoit donné le loisir de mettre au net: Le reste étoit en si mauvais état, qu'un homme cassé, n'ayant plus ni de veüe pour lire, ni de teste pour s'attacher, ne pouvoit apparemment prendre le parti de donner à cet ouvrage une forme raisonnable, qui pût satisfaire le goût d'un siecle aussi delicat, & aussi éclairé que le nôtre. Cependant on l'a entrepris, & l'on en est

en quelque ſorte venu à bout, avec le ſecours des habiles compoſiteurs & correcteurs, mais ce n'eſt pas ſans des travaux bien au-deſſus de nos forces.

Je ne diſſimulerai pas, qu'aprés avoir tant travaillé pour le cœur, ma conſcience ne m'ait quelquefois dit ſecretement, que je ne devois pas ni chercher de nouvelle gloire, ni courir aprés la vaine fumée des louanges, qu'attirent les ouvrages d'eſprit & de ſcience: Mais enfin je me ſuis un peu ſatisfait là deſſus, en conſiderant premierement que je ne m'engageois pas à des travaux tout à fait nouveaux: ſecondement qu'on ne doit pas regarder comme inutiles pour la pieté des recherches qui éclairciſſent l'Ecriture Sainte, & qui ouvrent pluſieurs portes de la divine revelation, qui nous étoient preſque fermées. Je ne trouverai pas étrange qu'on ſoupçonne qu'il s'eſt mêlé de l'amour propre dans nôtre deſſein: car où ſont les actions humaines où il n'en entre point? On pourra dire que cet amour propre nous a ſuggeré, qu'il ne ſeroit pas inutile de faire connoître au Public que c'eſt par conſcience & par un principe de religion, qu'on a conſacré ſa plume à defendre & à enſeigner les verités qui menent au ſalut éternel, puiſque d'ailleurs on auroit eu lieu d'eſperer quelque ſuccés en ſe donnant à ces eſpeces de travaux, qui ne peuvent produire qu'une gloire humaine: Aujourd'huy dans la republique des lettres, il ſemble que la plus ſeure voye pour acquerir ce qu'on appelle de la reputation ſoit l'étude de la critique ſainte & profane: Mais nous pouvons proteſter avec une parfaite ſincerité, que ce n'eſt pas là le principe qui nous a mis la plume à la main. Et ſi ces penſées ſont venues aprés-coup, on les a repouſſées comme des tentations.

Je n'ay plus que peu de choſe à dire; c'eſt au ſujet de la langue dans laquelle on a mis cet ouvrage, c'eſt une langue vulgaire: Les Savans ſe plaindront peut-être qu'on aura profané leurs myſteres, en les expoſant à la veüe de ceux qui n'y ſont pas initiés. Mais il y a déja du tems qu'on eſt gueri de cette maladie: les Anglois ne l'ont jamais eüe: car nous voyons preſque tous leurs ouvrages de critique écrits en la langue de leur pays: Et ſur un fonds Anglois, on trouve une broderie non ſeulement de Grec & de Latin, mais d'Hebreu, de Chaldée, d'Arabe, & de Perſan. La langue Françoiſe eſt d'un uſage beaucoup plus étendu que la langue Angloiſe, principalement dans le ſiecle preſent. Une infinité d'eſprits curieux, & qui ſe connoiſſent en bonnes choſes, ſeront aſſurement bien aiſes de trouver ici le rideau tiré, & le voile des langues du college mis à part: l'eſprit, la ſcience & le bon goût ſont de tous les pays, & parlent toutes les langues.

gues. Les ouvrages de critique du P. Simon sont bien heureux d'avoir paru dans la langue Françoise; & si cet Auteur s'étoit fait une necessité de ne paroître que dans la langue des Savans, l'imprimeur n'en auroit pas eu à beaucoup prés tant de debit. Ce n'est pas pour imiter le P. Simon qui a donné pour titre au principal de ses ouvrages, *Histoire Critique du Vieux & du Nouveau Testament*, qu'on a pris celui *d'Histoire Critique des Dogmes & des Cultes* &c. Car cet ouvrage étant veritablement une histoire, on n'a pû lui en refuser le nom; & étant d'ailleurs mêlé de tant de Critique, on n'a pas dû le celer à un siecle qui a tant d'amour pour cette espece de litterature.

NOus ne jugeons pas qu'il soit fort necessaire de mettre ici un Errata. Il y a trop peu de fautes & trop peu considerables. Elles sont sur tout dans l'orthographe des mots des langues étrangeres, & principalement de l'Hebreu & du Grec. Mais ceux qui ignorent ces langues se passeront fort bien de ces corrections, & ceux qui les sçavent les feront bien eux-mêmes: Il y en a peu dans la langue Latine; on trouvera dans un passage d'Horace, *expressum* pour *cupressum*, page 401. Dans la page 467. on lit dans un passage de Suetone *futuræ trais multa prodigia extiterant*. Ce qui n'a pas de sens: il faut lire, *futuræ mortis*. Dans la page 333. *comparation* pour *comparution*: on trouvera quelques fautes dans les articles. Mais le Public est assés persuadé, que nous sçavons nôtre langue assés bien, pour eviter ces sortes de fautes. Il y a seulement une correction essentielle dans les choses moins que dans les mots. C'est dans la page 671. où on lit: *Il est clair que les 70. Interpretes ont compris qu'Astaroth & Asherot se rapportoient à la même divinité.* C'est justement le contraire de ce qu'on a voulu dire, c'est pourquoi il faut lire: *les 70. Interpretes n'ont pas assés compris qu'Astaroth & Asheroth sont la même chose & la même divinité.*

ADDITION pour la page 665.

Aprés ces mots, *qui signifie une jeune aigle.*

Je croi que nous trouverons ici la vraye raison pourquoi les Grecs & les Romains ont donné à Jupiter l'aigle pour son oiseau: on dit que c'est parceque cet oiseau est le Roi des oiseaux à cause de sa grandeur & de sa force: Mais un grand Milan est aussi fort que l'aigle. Il est donc apparent qu'ils ont emprunté cela des Assyriens & des Orientaux, comme tout le reste de leur Theologie: c'est parce que Nimrod, devenu le *Jupiter Belus* des Babyloniens, eut l'aigle pour son symbole, & cette aigle étant placée sur la statue de Jupiter, fut adorée conjointement avec le Dieu dont elle étoit le symbole, & même elle lui communiqua son nom de *Nisroch.*

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIE'ME PARTIE.

Divisée en plusieurs Traitez,

QUATRIE'ME PARTIE.

Divisée en plusieurs Traittez.

Chap.

Fin de la Table des Chapitres.

Ceux qui jetteront les yeux sur cet Indice des Traittés & des Chapitres, où il est parlé des Idolatries des Syriens, seront peut-être surpris de n'y pas voir un titre particulierement dedié à la fameuse Déesse de Syrie de Hierapolis, dont un Auteur ancien sous le nom de Lucien nous a laissé un petit livre fort curieux. Mais ils doivent être avertis que cette Déesse a son Chapitre dans le traîté de Bahal Berith, Déesse des Sichemites, à la page 620. & suivantes. Car nous y prouvons que cette Bahal Berith est veritablement la *Déesse Syrienne* de Lucien: Et outre cela il est parlé d'elle dans plusieurs endroits des traittés sur l'Idolatrie des Syriens.

HISTOI-

HISTOIRE DES DOGMES ET DES CULTES BONS ET MAUVAIS DE L'EGLISE

Depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ.

PREMIERE PARTIE.

Histoire des Dogmes & des Cultes de l'Eglise depuis Adam jusques à Moyse.



IL n'y a rien plus digne d'être sçû que la maniere dont Dieu a été servi dans tous les âges de l'Eglise. La durée de cette Eglise peut-être divisée en trois grands periodes. Le premier est celuy depuis la creation du monde jusques à Moyse. Le second depuis Moyse jusques à Jesus-Christ. Le troisiéme depuis Jesus-Christ jusques à nous. Le premier de ces trois periodes comprend environ 2454. ans; & il est naturellement partagé en deux par le déluge qui arriva l'an du monde 1656. selon la supputation des Hebreux. C'est de ce premier periode dont nous avons dessein de chercher la Religion, & de connoître les cultes & les dogmes dans cette premiere partie de nôtre Histoire. Cette entreprise n'est pas aisée, à cause de la grande antiquité, qui nous dérobe la connoissance de ces premiers tems, & qui est comme un voile, qui empêche nos yeux de penetrer jusques là. Nous nous servirons du peu de monumens que l'Ecriture & le St. Esprit nous ont laissez de ces premiers siecles, & nous y ajoûterons toutes les lumieres, que nous pourrons tirer de la tradition des Juifs, & des antiquitez payennes.

CHAPITRE I.

De la Theologie & des dogmes de l'Eglise avant la Loy.

LA Religion est composée de dogmes & de cultes, car il faut necessairement avoir quelques pensées & quelques sentimens de la divinité que l'on sert: ces pensées s'appellent *dogmes*, & les services qui sont fondez sur ces pensées s'appellent *cultes*: sans doute donc la religion des Patriarches avoit ses dogmes aussi bien que ses cultes; car elle pensoit quelque chose de ce Dieu, qu'elle adoroit. Dans le dessein que nous avons de rechercher quelle étoit la religion de ces Anciens, il est juste & necessaire de connoître quels ont été leurs dogmes, devant que d'examiner quels ont été leurs cultes, parce que la cause doit marcher devant les effets: Or les pensées que l'on a de la divinité, & qui sont dans l'interieur, sont la cause de ce que nous appellons culte exterieur; & chacun adore la divinité selon les sentimens qu'il en a.

Le prodigieux nombre d'années qui nous separe de ces premiers siecles, nous dérobe aussi la connoissance de ce qui s'y faisoit. Dans les antiquitez payennes, l'Histoire qui remonte au delà de Cyrus, Roy de Perse, est toute remplie de fables & d'obscuritez qu'on ne sçauroit démêler; Cependant Cyrus est moderne en comparaison de l'antiquité que nous avons dessein d'examiner, car ce Prince n'a vêcu qu'un peu plus de 400. ans avant la venuë de J. C. Nous ne sommes pourtant pas tout à fait si destituez de secours dans nôtre Histoire, que l'on pourroit croire, parce que nous aurons un guide certain, un Autheur conduit par le St. Esprit, qui nous a laissé des Memoires de ce tems-là, & des Memoires d'une fidelité parfaite, quoy qu'ils ne soient pas fort étendus; c'est Moyse qui nous a écrit le livre de la Genese. Mais il est à craindre que ces Memoires ne nous menent pas loin, parce qu'ils sont courts. Cependant si l'on découvre tout ce qui y est, on ne laissera pas d'y trouver bien des choses.

La connoissance des Anciens sur la Religion n'a pas été aussi bornée qu'on nous la represente.

Quand on parle de la Theologie de ces premiers hommes, on se la represente extremement maigre, & de peu d'étenduë. Nos Theologiens nous dépeignent ces premiers siecles comme un petit crepuscule, qui commence à paroître long-tems devant le soleil: nous disons que la lumiere spirituelle a passé dans la Religion par les mêmes degrez que la lumiere du monde passe dans l'air. Je ne veux pas absolument nier cela: mais je crains qu'on n'ait poussé trop loin cette verité. J'avouë que la connoissance d'aujourd'huy est infiniment plus grande qu'elle n'étoit sous la Loy, & avant la Loy: il est même assez apparent que les grands Saints du V. Testament qui ont vêcu depuis Moyse, voyant les promesses & les mysteres de plus prés & avec plus de secours, les ont veus plus distinctement. Cependant je n'ay pas aussi mauvaise opinion de la science des Anciens fideles, qui ont été devant Moyse, qu'on nous la veut donner: & je ne puis douter que leur connoissance n'ait été à plusieurs égards tres belle & tres distincte: l'obscurité de leurs lumieres n'étoit qu'à l'égard du Redempteur à venir

venir, lequel ils ne pouvoient pas bien connoître distinctement, à cause que les oracles n'étoient pas alors en grand nombre, & que le tems de ce Redempteur étoit éloigné. Mais pour le reste, je croy qu'ils étoient autant, & peut-être plus éclairez que nous.

Premierement pendant l'espace de plus de 900. ans, ils eurent Adam pour precepteur & pour maître: Or quoy qu'il ne soit pas necessaire de s'imaginer la science d'Adam dans l'état d'innocence aussi vaste que les Scolastiques nous la representent, on ne la sçauroit pourtant concevoir mediocre: Il devoit sçavoir tout ce qu'il faut sçavoir pour être heureux; c'est-à-dire qu'il connoissoit fort distinctement son Dieu, sa souveraine fin, son devoir, & les moyens qui le devoient conduire à cette souveraine fin. Or il n'est pas raisonnable de supposer qu'il aït perdu toute cette connoissance par sa chûte; car les choses se firent dans ce tems-là à peu prés comme nous voyons qu'elles se font aujourd'huy. Un homme ne perd pas sa science pour tomber dans un grand crime; & il n'est pas aisé de concevoir comment par un seul peché actuel un voile se seroit épandu sur l'ame d'Adam, qui auroit effacé tout ce qui étoit dans son imagination & dans sa mémoire. Nous ne croyons pas que les Anges revoltés ayent perdu leur connoissance en tombant: ils demeurerent aussi sçavans qu'ils étoient: il est malaisé de porter un autre jugement du premier homme. Ce qui se fit sans doute, c'est qu'il se relâcha dans la pratique de ses devoirs, & la rebellion de ses passions le rendoit moins attentif à ce qu'il connoissoit; ce qui pouvoit peut-être peu à peu diminuer sa connoissance, mais non pas luy faire entierement oublier tout ce qu'il avoit sçû. Je ne doute donc pas qu'Adam ne sçût de Dieu tout ce que la nature en peut enseigner, & qu'il n'eût encore les lumieres de la revelation, qui lui furent données en suite.

Les premiers hommes ayant Adam pour precepteur ne pouvoient pas être ignorans.

Secondement il est sûr, que les hommes du premier monde étoient bien plus touchez que nous de cette verité, que Dieu est le Createur du monde; & on peut dire qu'ils cheminoient à cet égard plus par veuë que par foy: car il n'y avoit entr'eux & la creation qu'un seul homme, qui étoit vivant, parlant, & qui attestoit cette verité. On ne pouvoit douter qu'il n'eût été créé de Dieu, puis que l'on ne luy voyoit point de pere ni de mere. On ne pouvoit pas dire aussi qu'ils pouvoient être morts, veu la longueur de la vie de ces premiers hommes. Adam a vêcu 930. ans; s'il eût eu un pere, sans doute ce pere l'auroit engendré environ 40. ou 50. ans aprés luy: ainsi le pere d'Adam devoit être encore vivant. L'on ne pouvoit donc douter qu'Adam ne fût l'ouvrage de Dieu, & que le monde ne fût nouvellement sorti des mains du Createur: Il est certain que cette verité étant bien connuë, elle renferme en soy une infinité de connoissances, & nous peut donner une idée de Dieu tres distincte. Car les Athées ne nient l'existence de Dieu, qu'à mesure que la verité de la creation s'efface de leurs cœurs. Quand le monde a commencé à s'éloigner de sa source, Dieu a envoyé le déluge; signe qui peut toucher les esprits & les persuader de la grandeur de Dieu. Methusela est mort deux ans devant le déluge; il avoit vêcu avec Adam 245. ans. Noé avoit vêcu avec Methusela 600. ans: il n'y avoit donc qu'un seul homme entre Noé & Adam. Ainsi quoy que le monde eût déja plus de 1600. ans quand le déluge arriva, cependant la tradition, qui enseignoit la doctrine de l'Eglise, ne pouvoit être appellée vieille, parce qu'elle n'avoit passé que

Les Anciens ont été comme temoins oculaires de la creation.

Les Anciens avoient la tradition sûre & facile: depuis Adam jusqu'à Abraham il n'y a eu que deux hommes.

 par

par la main de deux hommes ; & par consequent elle ne pouvoit pas être bien obscurcie. Et de là je conclus que Noé n'étoit gueres moins sçavant qu'Adam dans les mysteres de la Religion, parce qu'Adam avoit été le precepteur de Methusela , & Methusela celui de Noé. Le Patriarche Noé vêcut encore 350. ans aprés le déluge : Ainsi entre Abraham & Adam il n'y avoit que deux hommes, sçavoir Methusela & Noé, parce qu'Abraham étoit déja âgé de 58. ans quand Noé mourut : car Abraham nâquit 292. ans aprés le déluge. Sem, qui avoit vû le déluge, vêcut 500. ans aprés le déluge : Jacob a donc pû voir Sem, car Jacob avoit 50. ans quand Sem mourut ; & il n'y avoit que 80. ans que Sem étoit mort quand la famille de Jacob descendit en Egypte : de sorte qu'il n'y a qu'un seul homme entre Jacob & le déluge, & trois hommes entre le même Jacob & la creation. Ainsi il est évident que ces deux grands évenemens, la creation du monde & le déluge, étoient comme sous les yeux des fideles de ce premier periode de l'Eglise, & par consequent il est impossible, qu'ils ne fussent persuadez qu'il y a un Dieu , qu'il est infini , qu'il est infiniment puissant & juste , ayant une haine infinie pour le peché , que ses yeux observent la conduite des hommes , que sa vengeance les poursuit quand ils sont méchans , & que sa bonté les protege quand ils sont bons.

L'Eglise avant le déluge a été aussi sçavante que celle qui a suivi le déluge.

Mais nous ne pouvons nous servir d'un moyen plus assûré pour connoître quelle étoit la Theologie de ces premiers fideles, que de considerer les choses qu'ils ont dites, & celles qui leur ont été dites. Car pour ce qu'ils ont dit, ce nous est un signe certain de ce qu'ils ont pensé, & de ce qu'ils ont crû. Et pour ce qui leur a été dit , c'est encore un moyen assûré de connoître ce qu'ils ont sçû : parce qu'il est à presupposer qu'ils ont sçû ce que Dieu a pris soin de leur enseigner. Je vais donc faire une courte reveuë des principales veritez, qui, selon le rapport de Moyse, ont été connuës par ces hommes du premier monde. Seulement j'ajoûterai, avant que de passer outre, qu'il n'est pas besoin de distinguer, pour les degrez de la connoissance, cette partie de l'Ancienne Eglise qui a precedé le déluge, de celle qui l'a suivi jusqu'à Moyse. Car il est clair que Dieu n'a pas revelé de nouveaux mysteres aux derniers Patriarches, & que tout ce que l'Eglise du tems d'Abraham sçavoit, étoit aussi connu dans l'Eglise qui a precedé le déluge. Excepté qu'il se peut faire que certaines choses ont été connuës d'une maniere un peu plus distincte, les dernieres revelations fortifiant les premieres.

Du premier siecle, & ce que les premiers hommes y ont compris. Genes. 3. v. 15.

Aprés cette remarque, je commence par le fameux oracle que Dieu prononça à Adam aprés sa chûte, *Je mettrai inimitié entre la femme & le serpent, & entre la semence de la femme & la semence du serpent ; & la semence de la femme brisera la tête du serpent , & le serpent luy brisera le talon.* Je ne m'arrêterai pas à expliquer ce texte, selon toutes les remarques que l'on fait ordinairement dessus ; je dirai seulement que c'est une promesse tres expresse du Redempteur, qui devoit venir pour détruire l'empire du Diable. *La femme* dont il est icy parlé, c'est l'Eglise, la mere de tous les fideles : *la semence* de la femme, ce sont les Saints ; *le serpent*, c'est le démon ; & la semence du serpent, ce sont ces hommes que le Diable a enlevez à l'Eglise, qu'il engage dans sa révolte, qu'il fait passer, pour ainsi dire, dans sa famille, & qui sont appellez enfans du démon, selon ce que Jesus-Christ disoit

disoit aux Juifs, *le Pere duquel vous étes sortis*, *c'est le* Diable. *L'inimitié* qui est entre la femme & le serpent, entre la semence de la femme & la semence du serpent, c'est cette guerre perpetuelle qui est entre le Diable & l'Eglise. *La tête* du serpent, c'est la puissance du Diable : *la semence* de la femme qui doit briser cette tête, ce sont les enfans de Dieu, ayant à leur tête leur chef qui est Jesus-Christ, par la puissance duquel le regne du Diable a été détruit. *Enfin ce talon* qui devoit être brisé, c'est la partie basse de l'Eglise, celle par laquelle, pour ainsi dire, elle touche à la terre, sçavoir l'Eglise militante. Car l'Eglise triomphante, qui est dans les cieux, peut avec justice être appellée la tête de ce grand corps, à cause de la gloire qu'elle possède : & l'Eglise militante, qui est icy bas, peut bien, à cause de ses infirmitez, être appellée le talon de la femme, l'épouse de J. C. Et c'est contre ce talon que le Diable décharge ses fureurs. Et qui peut douter que les premiers fideles n'ayent compris le sens de cet oracle? Dieu l'eût donné en vain, s'il n'eût pas été entendu: Adam n'eût pas pû tirer de la consolation de ces paroles, s'il n'eût penetré dans le sens mystique, & s'il se fût arrêté à l'écorce. Ajoûtez à cela que cette promesse n'auroit pû passer par tradition jusqu'à Moyse, si luy & tous ceux qui l'ont precedé ne l'avoient pas entenduë; car on oublie & l'on neglige ce que l'on n'entend point. Il faut donc croire qu'ils ont compris cet oracle, & qu'ils ont conçû, qu'il y auroit toûjours guerre entre le Diable & les méchans d'une part, & les enfans de Dieu de l'autre part: que l'Eglise seroit opprimée par ses ennemis; mais qu'enfin de la semence de la femme il naîtroit un merveilleux liberateur, qui ruïneroit les ennemis de l'Eglise. Je croy bien qu'ils n'ont pas connu distinctement de quelle maniere se feroit cette action, & je ne goûte point les raisonnemens de ceux qui disent, que la premiere Eglise a entendu cet oracle presque aussi bien que nous; il suffit qu'ils en ayent compris ce que nous avons dit: mais aussi il n'est pas possible de croire qu'ils n'ayent pas eû ces degrez de connoissance que nous leur avons attribuez.

Grandes lumieres que la generation de Noé a pû tirer de l'histoire du déluge.

Les discours que Dieu fit à Noé devant ou aprés le déluge, nous font voir que Dieu se manifestoit aux hommes; 1. comme ayant soin d'eux, & prenant connoissance de ce qui se passe sur la terre; par consequent ils connoissoient distinctement la providence; car Dieu déclara à Noé, qu'il avoit veu les excés dans lesquels les hommes de cette generation étoient tombez. 2. Comme aimant souverainement la vertu, & ayant en horreur le vice; puisqu'il prenoit la résolution de perdre un si beau monde, parce qu'il s'étoit souillé par le peché. 3. Comme ayant un pouvoir absolu sur toutes les creatures pour les détruire, puis qu'il entreprenoit de racler en une seule fois de dessus la terre tous ses habitans. 4. Comme ayant un grand fonds de misericorde pour sauver ceux qui s'attachent à luy, puis qu'il distinguoit Noé du reste des autres hommes, & faisoit tant de merveilles, pour sauver celuy qui étoit juste au milieu de la corruption du siecle. 5. Comme ayant en main toutes les creatures, pour les faire servir à l'execution de sa volonté; les vents, la mer, le ciel & les elemens, puis qu'il les employoit à executer sa vengeance. 6. Comme patient à souffrir les outrages des hommes, puis qu'il ne se vangeoit qu'aprés avoir donné un terme de 120. ans à ces rebelles, depuis que leur

corruption fut montée au comble. 7. Comme l'Etre souverain à qui toute la nature doit rendre hommage, à faute dequoy il est en droit de confondre tout, puisque pour punir les rebellions des hommes de cette generation, il obligea l'air, le ciel & la mer à conjurer leur ruïne. Qui peut croire que les hommes de ce siecle ayent été assez stupides pour manquer à tirer toutes ces conclusions, tant du grand évenement du déluge, que de ce que Dieu avoit dit à Noé?

Combien l'histoire de Sodome & Gomorrhe pouvoit apprendre de choses aux anciens Fideles.

On peut faire les mêmes reflexions sur ce qui arriva aux villes de Sodome & de Gomorrhe dans les jours d'Abraham, car il est certain que de cet effet de la vangeance divine, & des entretiens que Dieu eut avec Abraham sur ce sujet, on pût tirer mille lumieres, pour connoître la verité, & pour former une idée de sa justice, de sa majesté, de sa puissance, de sa misericorde & de sa grandeur, qui soit digne de luy. Il paroît par cette histoire, que Dieu ne neglige pas les affaires des hommes, puisqu'il prend connoissance de ce qui se fait en Sodome; qu'il est souverainement équitable, puis qu'il descend des cieux, pour faire information de l'iniquité avant que de la punir; qu'il est infiniment bon, & qu'il aime la justice autant qu'il hait l'iniquité, puisque pour dix justes il eût bien voulu épargner tout un peuple criminel.

De la femme de Lot & du sacrifice d'Isaac.

Il n'étoit pas possible que ces mêmes fideles ne fissent une reflexion fort appliquée sur un évenement aussi considerable, que fut la conversion de la femme de Lot en une statuë de sel. Ce n'est pas un de ces évenemens ordinaires, qui passent sans qu'on s'en apperçoive. Il ne faut qu'un peu de sens commun, pour voir là dedans combien Dieu est jaloux de son authorité, combien il y a de peril à refuser de suivre quand il appelle, & combien il a de haine & de mépris pour ceux qui aiment le monde plus que luy. Le sacrifice d'Isaac, qui fut prêt de se voir égorger par Abraham son pere, nous fait voir combien dans ce siécle-là les hommes étoient touchez de ce principe, qu'on doit obeïr aveuglément aussi-tôt que Dieu commande; qu'il a droit sur tout ce que nous tenons de luy; que Dieu est la regle souveraine de toute justice; & que tout ce qu'il commande est équitable, quelque opposé qu'il paroisse à la raison humaine.

Le Redempteur a été bien connu dans la generation d'Abraham.

Si nous voulons chercher ce que l'Eglise du tems d'Abraham sçavoit du Redempteur à venir, nous trouvons que la connoissance qu'elle en avoit ne pouvoit être mediocre. Le Seigneur dit à Abraham, qu'*en sa semence seroient benites toutes les nations de la terre*; S. Paul au 9. des Romains & au 3. des Galates nous dit, que cette semence, c'est Jesus-Christ, & que cette benediction qui devoit couler de cette semence, c'est le salut, dont toutes les nations devoient être renduës participantes par la predication de l'Evangile. Quelqu'un dira peut-être que S. Paul est le premier qui ait connu ce mystere, & qu'Abraham n'a point penetré dans le sens de ces paroles, qui d'abord ne presentent rien de semblable à l'esprit. Car si nous n'avions pas le commentaire de S. Paul, nous pourrions croire que ces paroles, *En ta semence seront benites toutes les nations de la terre*, ne signifient rien autre chose sinon: *que ta posterité sera si heureuse, que quand on voudra benir quelqu'un, & luy souhaiter du bien, on la prendra pour modele & pour un exemple rare des faveurs du ciel.* En effet il est à remarquer que cette façon de parler, *benir en quelqu'un*, selon le genie de la

Genese 22. ỳ. 18.

Langue

Langue Hebraïque, signifie quelquefois souhaiter du bien dans le même degré que l'on en voit dans celuy qui est proposé pour exemple de benediction. Nous en voyons un exemple considerable dans le chap. 48. du livre de la Genese au ℣. 20. dans l'histoire de la benediction que Jacob donna à Ephraïm & Manassé enfans de Joseph; *& en ce jour-là il les benit disant, Israël benira en toy disant, Dieu te fasse tel qu'Ephraïm & Manassé.* Il est clair que le sens de Jacob quand il dit, *on benira en toy*, est qu'on donnera Ephraïm & Manassé pour exemples de benediction; & ainsi on souhaitera à ceux qu'on voudra benir les mêmes avantages que Dieu aura départis à Ephraïm & Manassé. Mais il est clair que ce n'est point en ce sens que doivent être prises les paroles de cette promesse, *en ta semence seront benites toutes les nations:* car icy, *en ta semence*, c'est-à-dire, par la vertu de ta semence. Au reste, il est certain qu'Abraham l'a ainsi compris: & Nôtre Seigneur Jesus-Christ nous en assûre quand il dit; *Abraham a grandement desiré de voir cette mienne journée, & l'a veuë, & s'en est éjoui.* Il a vû la journée du Seigneur, c'est sans doute dans cette glorieuse promesse qui luy fut faite. Jean. 8. v. 56.

Ajoûtez à cela, que dans les premiers siecles, l'Eglise n'étoit point encocore prevenuë de ces fausses idées, dont les Juifs revêtirent dans la suite l'esperance qu'ils avoient du Redempteur à venir; sçavoir cette grandeur mondaine, dont ils se sont imaginez que le Messie devoit être accompagné. Je conclus de là qu'Abraham avoit une connoissance plus distincte de ce Redempteur, qu'on ne l'a euë dans les derniers siecles qui ont precedé la venuë de Jesus-Christ. Si Abraham connoissoit ces veritez, l'Eglise de son tems apparemment les connoissoit aussi: car il n'y a point d'apparence qu'Abraham fît mystere des revelations que Dieu luy accordoit.

Les frequentes apparitions de Dieu ont rendu son existence & son essence trés sensibles aux Patriarches.

Aprés tout cela, je dis encore, qu'il est impossible que les frequentes apparitions de Dieu, & les commerces que la divinité avoit avec les Patriarches, ne fissent de fortes impressions sur leur esprit, & ne leur rendissent Dieu bien present. Il est vray qu'il y avoit quelque chose dans ces apparitions qui sembloit propre à induire les fideles à l'erreur, parce que Dieu leur apparoissoit souvent en forme visible, & il semble que cela étoit capable de leur faire soupçonner que Dieu étoit un corps. Mais cela étoit facilement corrigé, en partie par les lumieres dont Dieu remplissoit leurs esprits, en partie par la grande diversité des manieres dont Dieu se manifestoit à eux. Car celuy qui eût été corporel, & par consequent determiné à une certaine figure, n'auroit pû se rendre sensible en tant de differentes façons, sans avoir recours à l'illusion. Quand Jacob disoit à son réveil aprés cette admirable vision de l'echelle, *l'Eternel est icy, & je n'en sçavois rien*, cela ne signifie pas qu'il eût conçû Dieu comme renfermé dans de certaines bornes; il n'ignoroit pas que Dieu remplit le ciel & la terre: mais il sçavoit aussi que Dieu choisit des lieux, dans lesquels il donne des marques plus sensibles de sa presence, & que Dieu dit, qu'il habite là.

Jacob n'a pas ignoré la toute-presence de Dieu.

Les paroles de Joseph à ses freres, *ce n'est pas vous qui m'avez conduit icy, mais Dieu*, font voir qu'il avoit penetré dans les mysteres de la providence, & qu'il avoit démêlé les admirables ressorts par lesquels Dieu donne le mouvement aux causes les plus criminelles, sans entrer pourtant dans les crimes. Que ne diroit-on pas sur les benedictions que Jacob donna à ses en-

enfans? Combien y pourroit-on trouver de sublime Theologie? Ce merveilleux oracle, que Jacob prononça peu devant que de mourir, fait voir que la connoissance du Messie à venir n'étoit pas obscurcie dans l'Eglise depuis la premiere promesse qui en fut donnée à Adam; *le Sceptre*, dit-il, *ne se départira point de Juda, ni le Legislateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que le Silo vienne, & à luy appartient l'assemblée des peuples.* A peine y a-t-il dans tous les Prophetes un oracle plus clair. 1. Le Messie est appellé le *Silo*, nom qui signifie le pacificateur & le pacifique: Jacob, qui luy a donné ce nom, ne pouvoit ignorer ce que l'Evangile est venu nous dire plus distinctement, que c'est lui qui devoit faire la paix entre Dieu & les hommes. 2. Et en ajoûtant que l'assemblée des peuples luy appartient, il fait connoître qu'il avoit compris que le Messie devoit être le salut de toutes les nations, & faire la propitiation des pechez de tout le monde. Il n'y a point d'apparence que ces grands Saints réservassent ces lumieres pour eux seuls; sans doute ils en faisoient part à leurs enfans & à toute l'Eglise de leurs tems. Il est fâcheux que les travaux & les observations de ceux qu'on appelle grands hommes dans la Republique des lettres, n'ayent servi presque à autre chose qu'à verser des tenebres sur des lumieres si brillantes. Car si on avoit laissé ce grand oracle & plusieurs autres dans le sens qui saute aux yeux, nous n'aurions pas tant de dissertations qui ne servent qu'à nous embarasser.

Genese 49. v. 10.

CHAPITRE II.

De Job, de son livre, & de sa Theologie.

RIen ne seroit plus propre à nous apprendre quelle étoit la Theologie de ces Anciens dont nous parlons, que le livre de Job, pourvû que nous puissions avoir quelque certitude que cet ouvrage est né dans le tems des premiers âges de l'Eglise. Le sujet merite donc que nous nous y arrêtions un peu: c'est un livre dont la matiere est excellente, & dont l'origine est obscure. Je suis d'avis que nous n'en disions que ce qui est le plus utile pour nôtre sujet, & ce qui s'en dit de plus apparent. Je ne rapporterai donc pas les divers sentimens des Autheurs sur le tems dans lequel a vêcu Job, sur le lieu où il a habité, & sur l'Autheur de son livre: je me contenterai de rapporter ce que je croirai le plus vray-semblable.

Opinion profane de ceux qui font de l'Histoire de Job une fiction.

Premierement l'opinion de ceux qui croyent que cette Histoire est une fiction me paroît profane; elle me semble digne de l'esprit des Anabaptistes, entre lesquels elle est assez commune. Ce n'est pas que cette opinion n'ait été aussi soûtenuë par quelques habiles gens: mais ceux qu'on appelle les grands hommes, ne sont pas toûjours raisonnables. Entre les Autheurs Talmudistes, il s'en est trouvé de ce sentiment, & qui ont dit, *non Propheta fuit, nec creatus, sed Parabola.* Mais cette opinion est dangereuse, & ouvre évidemment la porte à l'esprit de profanation: Si une fois on révoque en doute la verité de cette Histoire, il n'y aura plus rien d'assûré dans l'Ecriture

criture Sainte, point de recits dont on ne puisse faire des fables pieuses, & des allegories pleines de mysteres. Car au reste cette Histoire de Job a tous les caractères de verité, que peuvent avoir les recits les plus sinceres. 1. On y rassemble des circonstances; on dit que la personne dont il s'agit avoit nom Job, qu'il étoit du païs de Huts, qu'il avoit des enfans, une femme & des amis; on nomme ses amis, on n'y introduit pas une seule personne dont on ne marque la patrie; on specifie que cet homme étoit riche, on raconte comment il tomba dans les malheurs, où on le voit engagé, comment il en sortit, que ses parens lui firent des presens; on nomme ses enfans, on conte precisément les années qu'il vécut aprés ses disgraces, & le nombre des generations de ses enfans, qu'il vit aprés luy. On n'a pas accoûtumé d'en user ainsi dans les piéces de Theatre; telle qu'est celle-ci, selon le sentiment de ceux que nous combattons. Ce seroit donc évidemment vouloir accuser le St. Esprit de tromper les hommes, en leur voulant persuader, que ce qui ne seroit qu'un Roman, auroit reçû du St. Esprit toute la forme d'une veritable Histoire. 2. Mais sur tout il est à remarquer, que cette Histoire est appuyée du témoignage d'autres Autheurs sacrez, dont l'authorité ne peut être douteuse. Dans les révelations du Prophete Ezechiel, Dieu parle de Job comme d'une personne qui a été; *quand ces trois hommes*, dit-il, *Noé*, *Daniel & Job*, *seroient dans un païs d'iniquité*, *ils délivreroient leurs ames par leur justice: mais je suis vivant*, *dit le Seigneur*, *qu'ils ne délivreroient ni fils*, *ni filles*. Ou Job a été veritablement, ou l'Histoire de Noé & de Daniel ne sont que des fictions, puisque Job est mis dans le même rang. S. Jacques nous renvoye à l'exemple de Job pour y apprendre la patience; si ce livre étoit une fiction il seroit Apocryphe: Or il n'y a point d'apparence que St. Jacques nous renvoyât à l'école d'une fable, pour y apprendre une veritable vertu.

Ezech. 14. v. 14.

Jacq. 5. v. 11.

3. On doit faire conte du consentement des savans dans une affaire comme celle-ci: Or il est constant, que presque tous les habiles gens demeurent d'accord de la verité de cette Histoire. Le petit nombre d'esprits libertins, qui se sont fait un honneur de la révoquer en doute, ne doit être conté pour rien: Car on sait bien qu'il n'y a pas de verité si évidente, dont quelques gens ne se donnent la liberté de douter, pour avoir le plaisir de se faire remarquer dans une route singuliere. Déja presque tous les Juifs sont dans le sentiment que nous défendons. Il est vray que Maimonides, le plus savant d'entr'eux, semble avoir là-dessus quelque scrupule. Il laisse la chose indécise; *quoi qu'il en soit*, dit-il, *des deux opinions*, *soit que ce soit ici une veritable Histoire*, *ou une fiction*, *toûjours il est certain*, *que ce qui est recité au commencement du dialogue de Dieu avec Satan*, *& ce qui est dit*, *que Dieu livra Job entre les mains de Satan*, *doit être pris pour une Parabole*. On pourroit trouver plusieurs Autheurs de la même nation qui sont d'un avis contraire, par exemple, nous pouvons produire soixante-dix témoins tout à la fois, s'il est vray que la version des Septante soit veritablement de ceux à qui on l'attribuë: car ces Interpretes à la fin du livre de Job ont ajoûté ces paroles suivantes, qui ne sont point dans l'Hebreu; *il est écrit que ce Job ressuscitera avec ceux que le Seigneur ressuscite. Il a été traduit d'un livre Syriaque*, *ce Job habitoit dans le païs appellé Ausitis*, *dans les confins de l'Arabie & de l'Idumée: il avoit nom premierement Jobab; il prit une femme Arabe*, *& en eut un fils ap-*

More Nevocim parte 3. cap. 22.

Addition qui se lit dans le livre de Job de la version des 70.

pellé Hennon. Il avoit pour Pere un nommé Zaré des enfans d'Esaü, & pour mere une nommée Bossorra. Il étoit le cinquiéme depuis Abraham, & de la race des Rois, qui regnoient en Edom: lui-même fut Prince de ce païs-là. Le premier de ces Princes fut Balac, fils de Behor, & le nom de sa ville étoit Ennaba. Aprés Balac vint Jobab, appellé aussi Job; & à Job succeda Assam, qui gouverna, & qui étoit de la Province de Theman. A celui-là succeda Adad, fils de Barac, qui défit les Madianites dans la campagne de Moab; & le nom de sa ville s'appelloit Guèthaïm. Les amis qui le vinrent trouver étoient, Eliphas Roy de Theman, des descendans d'Esaü, Bildad Roy des Sanchéens, & Tsophar Roy des Miniens. La plûpart des circonstances de ce petit Roman sont tirées du 36. de la Gen. où l'on lit la genealogie des descendans d'Esaü. Entre ces descendans dont parle Moyse, il est vray qu'il y a un Jobab que les 70. Interpretes, ou ceux qui ont fait cette addition au livre de Job, ont confondu avec Job: c'est pourquoy ils attribuent à Job ce que Moyse dit de Jobab. Les autres circonstances sont tirées de la tradition des Juifs, qui est un fonds inépuisable de fables. C'est pourquoy nous ne sommes pas obligez d'avoir un grand respect pour cette Histoire. Mais au moins il est certain, que ceux qui ont fait cette piéce, n'ont pas crû que l'Histoire de Job fût une fiction, ni que Job fût un personnage de Roman. Ainsi cela fait voir, quel étoit le sentiment des Juifs dans ce tems-là: ceux qui voudront être plus instruits là-dessus pourront lire Salmeron dans ses Prolegomenes sur Job.

Job a vécu devant Moyse; preuves de cela.

Il est donc indubitable, que c'est icy une veritable Histoire, bien qu'elle soit habillée à la maniere des Poëtes. Mais comme a bien remarqué le savant Grotius, la Poësie n'est pas incompatible avec la verité. Ce livre assûrément est écrit avec quelque mesure; St. Jerôme dit que ce sont des vers Hexametres, *Dactylo & Spondæo currentes*, composez de Spondées & de Dactyles, comme si les Hebreux & les Arabes avoient eu la même prosodie que les Grecs & les Latins. Il est absolument hors d'apparence, qu'un homme dans la douleur ait parlé par periodes mesurées: mais il est vray-semblable, qu'à loisir on a mis en vers ce qui avoit été recueilli en prose sur le champ, ou peu aprés. On se fait une grande difficulté de ce que Joseph, qui est si exact, ne dit rien de cette Histoire dans les antiquitez Judaïques. Mais on répond que Joseph a fait l'Histoire de sa nation, & des antiquitez de son peuple: Or Job n'appartenoit pas au peuple d'Israël, car il étoit étranger à l'égard de la famille d'Abraham.

Joseph n'a fait aucune mention de l'Histoire de Job: & pourquoy.

Il me semble qu'il n'est pas moins certain, que cet évenement considerable est arrivé dans le premier periode de l'Eglise, de laquelle nous cherchons la Religion, c'est-à-dire assez long-tems devant Moyse. Cela paroît, 1. par la durée de la vie de Job; son Histoire dit qu'il vécut 140. ans aprés le rétablissement de sa fortune: Job n'en pouvoit avoir moins de soixante, quand il tomba dans sa disgrace; car il avoit alors sept fils & trois filles mariées hors de sa maison: de sorte qu'il se trouveroit que Job a vécu tout au moins 200. ans. Les années de la vie des hommes commençoient à diminuer dans le dernier tems des Patriarches: Abraham ne vécut que 175. ans, Isaac 180. Jacob 147. Job vécut plus long-tems. Ce qui fait voir qu'il vivoit dans un siécle, où les hommes vivoient encore long-tems; ou que tout au moins il étoit contemporain d'Abraham & d'Isaac: car

car depuis ce siécle il n'y eut plus de gens d'une aussi longue vie. 2. Les sacrifices qu'il offroit luy-même nous font voir, & qu'il étoit étranger du peuple d'Israël, & qu'il vivoit avant Moyse. Car Dieu dans la Loy de Moyse ordonna, que les Sacrificateurs fussent de la race d'Aaron, & il n'acceptoit point de sacrifices que ceux qui luy étoient offerts à la porte du tabernacle, ou du moins en la Terre Sainte. Job vivoit donc dans les siécles, durant lesquels les Peres & les premiers-nez des familles étoient des Sacrificateurs nez, & dans lesquels les fidéles offroient à Dieu des sacrifices par tout où ils étoient. 3. Cela même qu'il n'étoit pas de la famille de Jacob, & que cependant il étoit craignant Dieu, étoit une preuve qu'il vivoit avant Moyse: car depuis Moyse la grace de Dieu abandonna tous les autres peuples, & se renferma dans la famille de Jacob, qui avoit herité de la benediction d'Abraham; au lieu qu'avant cela Dieu se conservoit toûjours un résidu au milieu des autres Nations.

4. Job vivoit sans doute dans les siécles, où les hommes faisoient de leurs troupeaux leurs uniques richesses, ce qui paroît par son Histoire; & c'est là un des caracteres du siécle des Patriarches, qui n'avoient point d'autres biens que leurs troupeaux & leurs esclaves. 5. Il n'y a gueres d'apparence, que si Job avoit vécu depuis Moyse, il ne fût parlé dans son livre d'aucun des grands effets de la puissance de Dieu, qu'on avoit vûs quand le peuple d'Israël fut tiré d'Egypte. L'occasion s'en presente, quand Dieu étale les preuves de sa grandeur dans les derniers Chapitres de ce livre, où il travaille à humilier Job: Il n'en apporte que de generales, tirées de la conduite du monde; & ces preuves generales sont beaucoup moins sensibles que celles qui sont tirées de certains faits particuliers, qui sont au dessus des loix ordinaires de la nature. De ce genre sont tous les miracles que Dieu a faits en Egypte, dans la mer rouge & dans le desert. Ainsi Dieu ne les auroit pas oubliez dans ce magnifique discours. Il est vrai, que ceux qui prétendent que Job est plus nouveau que Moyse, ou du même tems que lui, disent que ces paroles du 26. Chap. ℣. 12. (*Il fend la mer par sa vertu*) font allusion au passage des enfans d'Israël par la mer rouge: Mais Dieu n'auroit pas touché un si grand évenement si fort en passant, & n'auroit pas oublié tous les miracles faits en Egypte, qui ne sont pas moins grands que celui-là. 6. On tire aussi un puissant argument, pour prouver l'antiquité de Job, de la fréquence des revelations dont il est parlé dans ce livre. Dieu apparut à Eliphas en vision, comme il le recite au 4. Chap. Dieu parla à Job à plusieurs reprises. Ces communications familieres de Dieu avec les hommes étoient justement du siécle de Noé & d'Abraham: mais ce privilege devint beaucoup plus rare, quand la Loi fut écrite, & qu'il y eut une parole de Dieu, donnée par Moyse & par les Prophetes.

Job n'a point sû les miracles que Dieu a faits pour les enfans d'Israël.

7. Job au 31. Chap. de son livre se justifie d'idolatrie, comme il avoit fait de tous les autres crimes; il dit *qu'il n'a pas regardé le Soleil luisant & la Lune cheminante en sa clarté; & si mon cœur a été seduit en secret, & si ma main a baisé ma bouche.* Il paroît par ces paroles que Job étoit du siécle, dans lequel l'idolatrie prit sa naissance: on a commencé par le culte des Astres: on est ensuite venu à servir les heros & les simulachres. Mais si Job avoit vécu dans les siécles, dans lesquels on a adoré les idoles de pierre & de métal, il se seroit justifié de ce crime comme de tous les autres. Les hom-

Job 31. v. 26. 27.

hommes ne ſont pas tombez tout d'un coup dans la derniere brutalité. Ils ont été quelque tems à ne rendre de l'adoration qu'aux creatures, qui meritoient du moins d'être admirées par deſſus les autres. Job vivoit donc dans ces anciens tems, dans leſquels on n'adoroit encore que le Soleil & la Lune. Ces raiſons ſont ſi fortes, qu'elles ont perſuadé preſque tous nos Savans, Mercerus, Codurcus, Bochart, Uſſerius Archevêque d'Armach, Eraſme, Vivés, Voſſius, & quantité d'autres. Ceux qui font Job le plus moderne, le font contemporain à Moyſe, comme ont fait Grotius & Diodati dans leurs préfaces ſur Job: mais les raiſons que nous avons apportées font voir évidemment qu'il eſt plus ancien.

La patrie & la famille de Job. Ce ſont-là les deux choſes que nous avons interêt de prouver pour nôtre ſujet. La premiere, que l'Hiſtoire de Job eſt veritable: la ſeconde, que les évenemens de cette Hiſtoire ſont arrivez dans la premiere Egliſe, c'eſt-à-dire dans celle qui étoit avant Moyſe. Aprés cela, nous pourrions en toute ſûreté conſulter ce livre, pour apprendre de lui quelle a été la Theologie de ces Anciens. Mais avant cela il ne ſera pas inutile d'examiner de quelle race étoit Job, en quel païs il a demeuré, & dans quel tems des Patriarches preciſément il a vécu. Pour ce qui eſt de ſon païs, l'Hiſtoire Sainte l'appelle la terre de Huts; *Il y avoit un perſonnage au païs de Huts, duquel le nom étoit Job.* (Job ch. 1. v. 1.) Ce païs étoit ſitué entre Seba & la Chaldée: cela eſt évident, parce que d'un côté les Sabéens ſe ruerent ſur les bœufs de Job & ſur ſes âneſſes, *& ceux de Seba ſe ſont ruez ſur eux, & les ont pris;* (Job. 1. v. 15.) & de l'autre côté les Chaldéens enleverent ſes chameaux, & frapperent ſes ſerviteurs; *comme celui-ci parloit encore, un autre vint & dit, les Chaldéens, rangez en trois bandes, ſe ſont jettez ſur les chameaux, & les ont pris, & ont frappé tes ſerviteurs au tranchant de l'epée.* (v. 17.) Or du conſentement de tous ceux qui ſavent quelque choſe dans la Geographie ſainte, la region des Sabéens étoit dans l'Arabie; & quelquefois ce nom comprend même la plus grande partie de l'Arabie: & de l'autre côté les Chaldéens étoient ſur l'Euphrate. (Vide Boch. in Phaleg lib. 2. parte 1. cap. 26.) Ainſi il y a apparence que cette terre de Huts, qui étoit la patrie de Job, avoit au midi l'Arabie, & la Chaldée à l'Orient, & qu'elle étoit ſituée entre l'une & l'autre: par conſéquent ce n'étoit pas dans l'Idumée, qui étoit ſituée vers la mer rouge, comme ont eſtimé quantité de gens. Encore moins ce païs de Huts étoit-il dans la terre de Canaan, comme ont eſtimé d'autres: & il y a apparence que ce païs avoit tiré ſon nom de ce Huts dont il nous eſt parlé au 22. de la Geneſe, qui étoit le fils aîné de Nachor, frere d'Abraham: car tout le monde ſait, que les païs ont emprunté leurs noms des premiers hommes qui les ont habitez, ou qui les ont rendus illuſtres.

Job étoit fils de Huts neveu d'Abraham. Cette conjecture ſur le païs de Job nous ſervira de guide pour découvrir la famille dont il a tiré ſon origine, & preciſément le tems dans lequel il a vécu. C'eſt une trés-vieille tradition, & fort reçûë entre les Anciens, & les Modernes, que ce Job étoit de la famille d'Eſaü, *quintus ab Eſavo*, (Gen. 26.) comme ils diſent: mais cette opinion eſt ſans fondement; car Moyſe, qui nous fait un dénombrement des enfans d'Eſaü, & de ſa poſterité, n'auroit pas oublié un perſonnage ſi conſiderable. Ainſi cette tradition ne vient que de ce qu'on a confondu un certain Jobab, dont il eſt parlé dans la genealogie d'Eſaü, avec nôtre Job. Il y a donc plûtôt appa-

apparence que Job étoit fils de ce Huts dont il eſt parlé au Chap. 22. de la Gen. *Or avint aprés ces choſes-là, qu'on fit rapport à Abraham, diſant, voici Milca a auſſi enfanté des enfans à Nachor ton frere, ſavoir Huts ſon premier né, & Buts ſon frere.* Abraham & Nachor étoient tous deux fils de Tharé, habitans de la Chaldée. Abraham quitta la Chaldée, & vint premierement en Charran, qui eſt dans la Meſopotamie, & en ſuite il paſſa dans la terre de Canaan. Il y a apparence, que Nachor voyant partir ſon pere & ſon frere aîné, ſortit auſſi du païs de ſa naiſſance; mais qu'il s'arrêta ſur les frontieres entre l'Arabie, la Syrie & la Chaldée, & donna au païs qu'il occupa le nom de ſon fils aîné Huts; & ce Huts fut le pere de Job, qui ſe fortifia dans ce païs, & y devint puiſſant. Ainſi j'eſtime que Job a été petit-neveu d'Abraham, & qu'il a vécu du tems d'Iſaac: car je ne voy pas de neceſſité à le renvoyer au tems de la captivité des Iſraëlites en Egypte, comme a fait le celebre & ſavant Mr. Spanheim, qui nous a donné un livre fort docte ſur l'Hiſtoire de Job. La plûpart des preuves que nous avons apportées cy-devant, pour prouver ſon antiquité, prouvent auſſi qu'il étoit plus ancien que Moyſe; Par exemple ſa longue vie qui a été de 200. ans; Du tems de la captivité en Egypte les vies des hommes étoient déja fort raccourcies; Joſeph n'a vécu que 110. ans, Levi 137. Moyſe 120. Joſué 110. Il eſt donc beaucoup plus raiſonnable, de placer Job dans le ſiécle où il étoit plus ordinaire d'approcher de 200. ans: & cela étoit du tems d'Iſaac, qui a vécu 180. ans. Outre cela il me ſemble, que quand la famille de Jacob commença à ſe multiplier, & à devenir un peuple, la grace ne fut plus donnée aux étrangers, mais à ceux qui portoient le ſceau de l'Alliance, ſavoir la Circonciſion: Or dans le tems, & ſur la fin de la captivité d'Egypte, la poſterité d'Abraham devint une grande Nation. La grace ſe renferma donc dans cette Nation; & comme Job n'étoit pas de la famille d'Abraham & de Jacob, il y a apparence qu'il n'auroit point eu de part aux graces ſpirituelles du ciel, s'il avoit vécu, comme on l'eſtime, environ le tems de la ſortie d'Egypte. J'ajoûte à cela, que ſi Job avoit vécu ſi long-tems aprés les Patriarches, Abraham, Iſaac & Jacob, il ſeroit ſurprenant qu'il n'eût point parlé d'eux, ni rien dit des miracles que Dieu avoit faits en leur faveur. Enfin il faut remarquer, que dans le tems de la captivité d'Iſraël en Egypte, l'idolatrie & le culte des ſimulachres étoient déja établis en Orient; & par conſequent Job ſe ſeroit juſtifié de ce crime, comme de tous les autres, dans l'Apologie qu'il a faite pour lui-même au 31. de ſon livre.

Hiſtor. Job. cap. 6.

Job a été contemporain d'Iſaac.

Il nous reſte une choſe à faire, afin que nous puiſſions tirer du livre de Job toute la lumiere que nous cherchons, pour connoître la Theologie des Anciens; c'eſt de ſavoir qui eſt l'Autheur de ſon livre. Il ſeroit inutile de chercher, qui eſt preciſément celui qui a mis cet ouvrage dans la forme que nous le voyons aujourd'huy, car je croy qu'il eſt fort difficile de le deviner. J'avouë que j'ay trés peu de reſpect pour l'opinion des Juifs, qui diſent que Moyſe a écrit ou traduit ce livre, ſelon ce mot ſi connu entr'eux, *Moyſe a écrit ſon livre, la ſection de Balaam, & Job.* Cependant je croy que l'on peut aſſûrer comme une choſe certaine, que ce livre a été mis en Hebreu depuis Moyſe: cela paroît par le nom de Jehova, qui s'y lit ſouvent, & qui n'étoit pas connu avant Moyſe. On doit obſerver que Moyſe

Moyſe n'eſt point l'Autheur du livre de Job.

eſt eſtimé par tous les habiles gens, le plus ancien des Ecrivains, au moins des Ecrivains Hebreux; & qu'ainſi il n'eſt pas apparent que le livre de Job en Hebreu ſoit plus ancien que Moyſe. On peut ajoûter, que ſi Moyſe étoit Autheur de ce livre, & que le livre fût auſſi ancien que Moyſe, il y a apparence que les Samaritains l'auroient reçû dans le Canon de leur Ecriture Sainte. Les dix Tribus ſe ſeparerent incontinent aprés la mort de Salomon, dans un temps auquel dans le Canon de l'Egliſe il n'y avoit que les cinq livres de Moyſe. C'eſt pourquoy eux & les Samaritains, leurs ſucceſſeurs, & les continuateurs de leur ſchiſme, n'ont jamais reconnu pour Ecriture Canonique que les cinq livres de Moyſe; mais ſi alors il y eût eu un autre livre compoſé par Moyſe, aſſûrement ils l'auroient conſervé entr'eux comme Canonique, auſſi bien que les cinq livres de la Loy.

Salomon eſt apparemment le traducteur du livre de Job, l'Original étoit Arabe.

S'il étoit permis dans une choſe auſſi obſcure & auſſi incertaine de produire des conjectures, j'avouë que j'aurois un grand penchant à dire que Salomon eſt l'Autheur de ce livre, c'eſt-à-dire qu'il en eſt le traducteur, & qu'il lui a donné la forme dans laquelle nous le voyons aujourd'huy. Il en a tiré les Mémoires des monumens des Chaldéens & des Arabes; car il y a grande apparence que l'Original étoit Arabe: il eſt clair, & tous les doctes en demeurent d'accord, que le caractere de ce livre eſt abſolument ſemblable à celui des Arabes, coupé, ſententieux, figuré & obſcur. Aſſûrément c'étoit une choſe digne d'un Prince pieux & ſavant, comme étoit Salomon, d'aller chercher dans les Nations voiſines les ouvrages qui étoient capables d'enrichir la ſcience divine. Je croy donc que Job, qui étoit un trés habile & trés ſaint homme, qui avoit l'eſprit de Prophetie, a compoſé ce livre en Arabe ou en Chaldéen; car étant voiſin de ces deux païs, il poſſedoit également ces deux langues: & que dans la ſuite des tems, Dieu, qui ne vouloit pas qu'un threſor ſi rare fût perdu, & que ſon Egliſe en fût privée, a inſpiré à quelqu'un le deſſein de le traduire dans la langue, à laquelle les oracles ſacrez devoient être confiez.

Le livre de Job appartient à l'Egliſe avant Moyſe.

Juſques ici donc nous avons établi, que ce livre contient un recit des choſes veritables qui ſont arrivées; qu'elles ont été écrites dans le tems qu'elles ſont arrivées; qu'elles ont été conſervées ſans aucune alteration; que quand elles ont été traduites dans une autre langue, ç'a été ſans changement, ou du moins ſans un changement conſiderable: & cela nous ſuffit pour nous faire regarder ce livre comme un ouvrage de l'Egliſe avant la Loy; & ainſi nous pouvons hardiment ſuppoſer, qu'on y trouve la Theologie des Patriarches.

CHA-

CHAPITRE III.

Abregé de la Theologie des Patriarches avant Moyse. Leur Religion étoit plus semblable à la Religion Chrêtienne que celle des Juifs.

CEla étant établi, nous avons une preuve bien évidente de ce que j'ay avancé, savoir que la Theologie, & la connoissance de ce premier âge de l'Eglise, n'étoient pas aussi sombres que nous nous les representons quelquefois. Premierement ce livre de Job nous fait voir, que ces Anciens connoissoient distinctement un seul Dieu, Createur du monde, conservateur & conducteur de l'Univers : ils connoissoient l'existence de ces Esprits, qui assistent continuellement devant Dieu, pour executer ses commandemens, & de ces autres Esprits rebelles, qui travaillent continuellement à la perte des hommes, qui sont leurs accusateurs dans le ciel, & leurs tentateurs sur la terre; c'est-à-dire, ils savoient que Dieu avoit créé des Esprits purs & dégagez de la matiere, des Anges, dont une partie avoit perseveré dans l'obeïssance, & l'autre s'étoit rebellée contre Dieu: cela se voit trés évidemment dans les premiers chap. de ce livre.

Le livre de Job est admirable pour la providence divine.

2. Ce livre tout entier prêche la Providence de Dieu, & l'Autheur avoit principalement en vûë d'enseigner les mysteres, & la profonde conduite de cette providence, qui dispense les biens & les maux avec une sagesse, qui est presque toûjours impenetrable à l'esprit humain. 3. Mais jamais Autheur, ni sacré, ni profane, n'a mieux compris, ni plus fortement exprimé la dépendance dans laquelle les creatures sont de Dieu. Tout ce qui s'en dit aujourd'huy, & tout ce que les Theologiens les plus éclairez & les plus speculatifs en ont pensé, ne sauroit aller plus loin, que ce qu'en dit ce livre. Il nous fait voir Dieu, non seulement comme distribuant & les biens & les maux, donnant la vie & la mort, & faisant la bonne & la mauvaise fortune des hommes: mais il nous le fait voir comme entrant d'une maniere invisible dans toutes les creatures, étant l'Autheur de tous les mouvemens, faisant distiller la pluye, envoyant la grêle, formant les tempêtes, élevant & appaisant les flots de la mer. 4. Jamais on ne vit d'expressions ni de figures plus propres à nous faire connoître la grandeur de Dieu, & le neant des creatures: sans conter les derniers Chapitres de ce livre, dans lesquels Dieu est introduit parlant de sa gloire, de sa majesté, de sa puissance & de son authorité sur ses creatures; sans cela, dis-je, je soûtiens qu'on ne sauroit lire avec attention ce que disent Job & ses amis dans les Chap. qui sont depuis le 8. jusqu'au 16. sans être vivement touché des grandes idées de la nature, de la puissance, de la bonté & de la justice de Dieu, que cet Autheur nous y donne. 5. Il est impossible de prêcher avec plus de force la sagesse de Dieu dans ses ouvrages & dans la conduite de sa providence, que le fait ce livre. Il démêle cette sagesse, & cette

cette justice de Dieu de ce grand embarras d'évenemens, qui paroissent non seulement confus, mais injustes aux yeux des hommes, & les justifie contre les plaintes & les objections des profanes. 6. On ne peut aneantir l'homme en des termes plus significatifs, ni étaler sa vanité, sa misere, ses crimes, & l'impossibilité dans laquelle il est de se justifier devant Dieu, avec plus de succés que le fait cet Auteur. 7. Il paroît par le chap. 23. de ce livre, que les Anciens Theologiens connoissoient aussi bien que nous, que Dieu est un esprit vif & penetrant, étant par tout, remplissant tous les lieux de sa presence, connoissant les choses les plus cachées, pénétrant les plus profondes, & voyant les plus secretes.

Job. 19. v. 25. 26. 8. Ne dirons-nous rien de ce celebre passage du 19. chap. *Je sai que mon Redempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la terre; & encore qu'aprés ma peau on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair, lequel je verrai pour moi, & mes yeux le verront, & non autre?* On ne sauroit exprimer le mystere, & l'esperance de la resurrection, en des termes plus clairs. Je say qu'il y a beaucoup d'Interpretes, qui essayent de détourner ces paroles ailleurs, & qui veulent que Job ait eu seulement en vûë la delivrance temporelle, laquelle il attendoit. Cette interpretation n'est point du tout édifiante dans un Chrêtien; on la peut pardonner aux Juifs, qui n'ont pas de respect pour nos mysteres. Le savant Grotius est un de ceux qui nous veulent dérober ce passage; mais il étoit si mauvais Chrêtien, que son authorité ne nous doit pas incommoder. Ce n'est pas le seul endroit qu'il a voulu obscurcir, pour nous ôter des passages, qui soûtiennent les veritez fondamentales, dont il étoit fort mal persuadé. C'est pourquoi ceux qui lisent ses Ouvrages sur le V. & le N. T. le doivent faire avec precaution, pour n'être pas trompez par un homme, qui s'est acquis un grand credit dans la Republique des lettres. Mercerus agissoit apparemment avec plus de bonne foi dans l'explication de ce passage, mais avec plus d'imprudence; car il n'est pas plus favorable au sens de ce passage, que les ennemis du dogme de la resurrection.

Job a connu la resurrection

Preuves de cette supposition.

Je ne saurois me persuader que le St. Esprit ait mis dans la bouche de Job des paroles, qui font un si beau sens, & qui s'accordent si bien avec le mystere de la resurrection, sans qu'il ait eu des vûës, qui se rapportent à ce mystere. 2. Je ne voi pas que Job ait eu lieu d'esperer une délivrance corporelle ou temporelle dans l'état où il étoit: c'est pourquoi ceux qui interpretent ces paroles, de l'esperance qu'il avoit de sortir bien-tôt du miserable état où il se voyoit, n'ont pas compris son intention. 3. S'il eût fortement esperé de sortir des calamitez dans lesquelles la providence l'avoit engagé, pourquoi auroit-il poussé des plaintes si tristes & si douloureuses? Pourquoi même auroit-il indirectement accusé Dieu d'injustice en se justifiant avec excés? Car aprés tout, quelques grandes que soient des afflictions, quand on voit une porte assûrée pour en sortir, on n'y est pas beaucoup sensible. 4. Et ces paroles, dans lesquelles il y a tant de zele & tant d'ardeur, si on les interprete d'une délivrance temporelle, ne s'accordent point avec la pieté de Job: car ce n'est pas le style des Saints, d'aspirer avec tant d'ardeur aux délivrances corporelles, parce que leur cœur est toûjours tourné du côté de Dieu, & leurs desirs du côté des choses spirituelles. 5. Ces termes de *Redempteur* & de *Redemption*, dont Job se

sert

ſert en ce paſſage, ſont ſi fort deſtinez à ſignifier ce grand ſalut, que Dieu communique aux hommes par ſon Fils, qu'on ne les doit pas détourner ailleurs ſans neceſſité: Or cette neceſſité ne ſe rencontre pas ici ; & St. Paul dans la même vûë que celle de Job au 8. des Rom. appelle la reſurrection, *la redemption de nos corps.* 6. Enfin ce que Job ajoûte, *il demeurera*, ou *ſera debout le dernier ſur la terre*, exprime ſi bien, ſelon le genie des Langues Orientales, l'action du Redempteur, qui doit juger les vivans & les morts, qu'on ne ſçauroit ſans violence les mener à un autre ſens.

Pour ce qui regarde la Morale, on ne ſauroit trouver des ſentimens plus élevez & plus purs que ceux qui ſont dans ce livre. Il enſeigne bien juſqu'où l'on doit porter ſa ſoûmiſſion aux ordres de Dieu, & quelle eſt l'eſperance qu'on doit avoir en lui, au milieu des plus grands maux; combien profonde doit être l'humilité de ceux qui ſe trouvent en la preſence de Dieu; quel eſt le moyen de devenir grand devant lui, c'eſt de s'aneantir. Il s'y trouve une infinité d'autres belles moralitez, que ceux qui liront ce livre pourront facilement remarquer. La Morale du livre de Job eſt excellente.

Je conclus donc de tout ceci, que la Theologie des Anciens contenoit tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la Religion; par exemple. 1. Que Dieu eſt ſeul digne d'être adoré, qu'il eſt infini, qu'il connoît toutes choſes, qu'il remplit le ciel & la terre. 2. Qu'il eſt le Createur & le Conſervateur du monde. 3. Que les deſordres du peché n'arrivent que par ſa permiſſion. 4. Que la juſtice de Dieu a toûjours les yeux ouverts ſur la conduite des hommes, pour obſerver ce qu'ils font de bien ou de mal, afin de les récompenſer, ou de les punir. 5. Que ce n'eſt pas ici le lieu des récompenſes, & que dans le ſiécle preſent Dieu diſtribuë indifferemment les calamitez & les proſperitez aux bons & aux méchans. 6. Qu'outre la bonté de Dieu generale ſur toutes les creatures, il y a une miſericorde reſervée pour ceux qui s'attendent à lui ; qu'il s'eſt preparé pour les derniers tems, un Liberateur, un Redempteur, un Silo, une Semence benite, un Pacificateur, qui devoit délivrer l'Egliſe de captivité, & détruire l'empire du diable. 7. Que la confiance en la bonté de Dieu, & la foy en ſes promeſſes jointe avec la repentance, ſont l'unique moyen de ſe rendre Dieu favorable. 8. Que la mort, auſſi bien que les autres ennemis de l'Egliſe, doit être vaincuë, & que par la reſurrection Dieu lui doit arracher des mains autant d'hommes qu'elle en emporte à nos yeux. Ce ſont-là les principaux articles de foi, dont cette ancienne Egliſe a eu la connoiſſance. Aprés cela il me ſemble qu'on ne peut pas lui refuſer une connoiſſance trés diſtincte, & une foi trés ferme de l'immortalité de l'ame, des récompenſes & des peines du ſiécle à venir: & s'il n'en eſt pas expreſſément parlé dans les livres dont nous tirons la Theologie de ces Anciens fidéles, c'eſt qu'ils ont jugé cela inutile : parce que ces veritez ſont les principes qui ſe preſuppoſent dans toute Religion, & ſans leſquels il ſeroit impoſſible d'établir dans les eſprits aucune crainte de Dieu. Articles de foy connus & crûs par l'Egliſe avant Moyſe.

Je n'oſerois déterminer s'ils ont ſçû quelque choſe de la Trinité des perſonnes en Dieu, ou s'ils l'ont abſolument ignorée. J'ay peine à croire pourtant qu'ils n'ayent entendu quelque choſe dans ce que Dieu dit en créant l'homme, *faiſons l'homme à nôtre image & ſemblance:* & dans ce qu'il Si les Anciens Patriarches ont connu le myſtere de la Trinité.

dit aprés qu'Adam eut peché, *Voici Adam est devenu comme l'un de nous.* Ces paroles mettent facilement dans l'esprit l'idée d'une pluralité en Dieu; car la divinité y parle comme ayant plusieurs personnes. Et je ne voy rien qui nous empêche de croire que l'Eglise du premier monde penetroit dans le sens de ces paroles. Ceux qui sont dans ce sentiment croyent aussi que les Juifs ont eu connoissance de ce mystere, & l'on cite un grand nombre de passages tirez de leurs Autheurs, qui semblent le prouver. Sur tout dans ces Paraphrases qu'on appelle Chaldaïques, composées par des Juifs, l'on trouve plusieurs endroits dans lesquels le Verbe ou la Parole de Dieu est distinguée de Dieu lui-même, comme étant deux personnes differentes. Par exemple au chap. 28. de la Gen. l'Hebreu dit que Jacob voüa un vœu, & dit, *si Dieu est avec moy & me garde, l'Eternel me sera Dieu :* la Paraphrase Chaldaïque a tourné, *si le Verbe du Seigneur est avec moy, le Verbe du Seigneur me sera Dieu.* Ainsi dans le 26. du Levitique on lit selon l'Hebreu ces paroles, *Ce sont-là les ordonnances, les jugemens & les loix, que le Seigneur a données entre lui & les enfans d'Israël dans la montagne de Sinaï par la main de Moyse.* Le Paraphraste Chaldée a tourné, *Ce sont ici les loix, les jugemens & les ordonnances, que l'Eternel a données entre son Verbe & les enfans d'Israël.* Dans le chap. 23. des Nomb. Moyse dit, *Parce que vous avez rejetté l'Eternel qui habite au milieu de vous:* le Paraphraste a tourné, *parce que vous avez rejetté le Verbe de l'Eternel, duquel la divinité habite au milieu de vous.* Et même le Paraphraste attribuë quelquefois des actions à cette Parole; ce qui donne lieu de croire qu'il l'a conçûë comme une personne: car c'est une maxime qui est du bon sens aussi bien que de la Philosophie, *actiones sunt suppositorum.* Cela se voit dans le 30. chap. de la Gen. où Moyse dit que Dieu *se ressouvint de Rachel & l'exauça, & ouvrit sa matrice.* Le Chaldée a ainsi tourné; *Et le Verbe de l'Eternel se ressouvint de Rachel dans sa bonté misericordieuse, & le Verbe divin exauça la voix de ses prieres.* Ces passages sont bien formels à la verité, & il me semble qu'ils suffisent pour persuader un esprit sage & non prevenu, mais ils ne suffisent pas pour convaincre par voye de dispute. Car on dira que ces Paraphrastes Chaldées peuvent bien avoir distingué la parole divine de Dieu lui-même, comme on distingue Dieu de sa misericorde & de sa justice, sans concevoir une pluralité de personnes dans l'unité de sa nature. Et outre cela, quand même il seroit tout à fait clair que les Autheurs de ces Paraphrases auroient connu le mystere de la Trinité, on ne pourroit pas conclurre de là, ni que les anciens Juifs, ni que les premiers Patriarches eussent connu ce mystere : car ces Paraphrastes ont vécu depuis nôtre Seigneur Jesus-Christ, & peuvent avoir emprunté cette connoissance des Chrêtiens. C'est la principale objection qu'on pourroit faire contre les recueils de Rittangelius & de nos Modernes: qui prouvent que les Juifs ont connu le mystere de la pluralité des personnes en Dieu. Tous les Autheurs Juifs sont plus nouveaux que les Apôtres, & ce qu'on veut faire passer pour plus ancien est supposé. L'Autheur du 4. d'Esdras a des passages trés exprés pour la Theologie du Christianisme là-dessus: Mais c'est une piece, comme le Pimandre du Trismegiste, faite par un Chrêtien.

Pour prouver que les hommes du premier monde ont eu connoissance de ce mystere, & que cette connoissance est passée par tradition même jus-

jusqu'aux Payens, on rapporte divers passages des Philosophes, qui parlent de ce mystere de la Trinité. St. Augustin dans le 10. liv. de la Cité de Dieu rapporte quantité de passages des Platoniciens, de Porphyre, de Jamblique, de Plotin, de Proclus &c. qui sont fort exprés pour prouver qu'en Dieu il y a une pluralité de personnes, & que sa sagesse & sa parole sont en lui une personne distincte. Porphyre reconnoissoit un fils en Dieu, & il appelloit ce fils πατρικὸς νȣ̃ς, c'est-à-dire, comme l'explique St. Augustin, *paternam mentem, sive intellectum qui paternæ voluntatis est conscius.* Aprés quoy ce Pere ajoûte, *hunc autem Christum esse non credis, contemnis eum propter corpus ex fœmina acceptum.* Un autre Platonicien disoit que les premieres paroles de l'Evangile selon St. Jean, dans lesquelles la divinité du Verbe éternel est établie, comme étant une personne distincte du Pere, meritoient d'être gravées sur le frontispice de tous les temples. On cite un autre Platonicien nommé Amelius, qui aprés avoir lû ces premieres paroles de l'Evangile selon St. Jean, *au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit Dieu, & rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui*, s'écria avec un grand étonnement, *Per Jovem, iste barbarus sentit cum meo Platone.* Tout cela ne me persuade pas que les Payens, qui ont precedé nôtre Seigneur Jesus-Christ, ayent eu connoissance du mystere de la Trinité : car tout ce que nous venons d'entendre, tiré des Platoniciens, avoit été par ces Philosophes emprunté des Chrêtiens. Il est certain que ces gens que l'on nous cite, un Porphyre, un Proclus, ont vécu bien depuis nôtre Seigneur Jesus-Christ, & il est encore certain que les premiers Chrêtiens, durant les trois premiers siécles de l'Eglise, avoient un trés grand commerce avec l'Ecole de Platon. La Philosophie Platonicienne étoit la seule qui s'enseignoit alors & qui avoit la vogue; c'est pourquoy tous les savans d'entre les Chrêtiens étudioient cette Philosophie : & comme les Chrêtiens apprenoient de ces Philosophes les sciences du monde, il est certain que ces Philosophes apprenoient des Chrêtiens leur Theologie. Au reste ce vol est si manifeste, que St. Augustin dit avoir rencontré un livre d'un Platonicien, dans lequel le premier chap. de l'Evangile selon St. Jean étoit transcrit presque tout entier & de mot à mot. Et même Proclus, autre Philosophe Platonicien, se sert des termes de Trinité & d'Hypostase, mots qui n'ont jamais été connus que dans la Theologie de l'Eglise. Mais que dirons-nous de Platon, qui vivoit long-tems avant la naissance de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & qui par conséquent ne peut pas avoir rien emprunté des Chrêtiens? Cependant on prétend qu'il a dit bien des choses par lesquelles il paroît qu'il avoit ouï parler de ce mystere de la Trinité. Dans un endroit il dit, *que le Verbe de Dieu est un Verbe trés divin, que le sage admire & qu'il aime ardemment, apprenant comment aprés cette vie il doit vivre & devenir heureux.* Dans le même endroit il dit *que les étoiles suivent leur route selon l'ordre que ce Verbe leur a marqué.* Et ailleurs il appelle ce Verbe, *le fils du bon*, ἔκγονος τȣ̃ ἀγαθȣ̃. On trouve même ce mystere de la Trinité dans les oracles de Zoroastre; *Le Pere a engendré toutes choses, & les a données à la seconde intelligence, que les hommes estiment la premiere.*

De Civit. D. lib. 10. cap. 29.

Conf. l. 8. c. 10.

Lib. 6. de Repub.

In Collect. Opsopei.

On prétend donc que la connoissance de la Trinité s'étant conservée entre les Juifs, elle a passé de là aux Egyptiens & aux Orientaux, avec qui Platon avoit eu commerce. A la verité je ne say rien qui puisse détruire cette pensée.

Je ſay bien que les Philoſophes Grecs ont emprunté beaucoup de choſes des livres des Juifs par le commerce qu'ils ont eu avec les Orientaux. Clement Alexandrin dans ſes livres des Stromates travaille à les convaincre d'avoir emprunté de Moyſe & des Prophetes tout ce qu'ils ont de bon. Il applique à cela ce mot de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, *tout autant qu'il y en a qui ſont venus devant moy*, *ſont larrons :* comme ſi le Seigneur Jeſus-Chriſt avoit voulu dire que les Grecs ſe ſont enrichis des dépoüilles des Hebreux. Entre ces larrons, dit-il, ſont les Philoſophes des Grecs, qui avant la venuë de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt ont tiré des Prophetes ce qu'ils ont de veritez, & ſe les ſont attribuées comme s'ils en étoient les Autheurs. Mais cependant je ne voy pas encore que cela prouve aſſez bien que ces Patriarches ayent eu connoiſſance du myſtere de la Trinité. Ce qu'a dit Platon ſont des enigmes, qui ſignifient peut-être toute autre choſe que ce qu'on leur fait ſignifier. Ce Verbe ſi celebre chez les Platoniciens n'étoit autre choſe dans le fond, ſelon leur Philoſophie, que l'entendement divin & ſa raiſon; car le mot de λόγος ſignifie auſſi bien la raiſon que la parole.

Lib. 10. Strom.

L'Egliſe avant le déluge a eu une connoiſſance diſtincte du myſtere de la Trinité.

Aprés tous ces doutes je conclus, qu'il faut diſtinguer l'Egliſe des Patriarches qui a vécu aprés le déluge, de celle qui vivoit avant le déluge; & je trouve tres vray-ſemblable, que l'Egliſe qui vivoit avant le déluge connoiſſoit le myſtere de la Trinité. Adam dans l'état d'innocence ne pouvoit ignorer la Trinité des perſonnes en Dieu, autrement il n'eût connu la divinité que d'une maniere trés imparfaite. Or il n'eſt pas vray-ſemblable qu'Adam ait ſubitement oublié ce qu'il ſavoit de ce myſtere; & le ſachant, il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait celé à ſes enfans. Mais cette connoiſſance s'effaça peu à peu, même avant le déluge, par la barbarie dans laquelle les hommes tomberent: & Dieu ne trouva pas à propos de renouveller la claire connoiſſance de cette verité juſques au dernier tems. De cette maniere, ſi les Patriarches depuis le déluge en ont eu quelque connoiſſance, elle a eſté fort confuſe. Je ne voudrois pourtant pas condamner ceux qui croyent que la connoiſſance de ce myſtere a paſſé de Noé à ſes enfans.

In Procemio Panarii. Sentiment de St. Epiphane ſur la Theologie des fideles des premiers âges.

J'acheve ce Chapitre de la Theologie des Patriarches par les paroles de St. Epiphane. *Depuis le déluge juſqu'au tems de Phaleg, il n'y avoit nulle diviſion dans le monde, nul partage & nulle ſecte, point d'hereſie, point d'idolatrie, point de Judaïſme, point de Greciſme; mais on y enſeignoit la verité pure qui s'enſeigne aujourd'huy dans la Religion Catholique.* Là même, parlant de la Religion d'Adam, il dit, *Adam n'étoit pas circoncis; par conſéquent il n'étoit pas Juif, il n'étoit pas idolatre, donc il n'étoit pas Grec : mais comme Prophete il connoiſſoit le Fils & le St. Eſprit.* Vous voyez que ce Pere eſt abſolument dans l'opinion que nous défendons; c'eſt que la Religion des Anciens n'étoit pas ſi ſombre que l'on s'imagine; qu'elle étoit en ſubſtance la même que la Religion Chrêtienne: & ce qu'il veut enſeigner eſt tout à fait apparent. C'eſt que cette Religion des premiers hommes avoit incomparablement plus de rapport avec la nôtre qu'avec celle des Iſraëlites. Nous aurons bien des choſes à dire dans la ſuite, qui pourront appuyer cette verité.

CHA-

CHAPITRE IV.

De la maniere dont Dieu enseignoit les hommes avant Moyse : de l'antiquité de l'Art d'écrire: des Prophetes du premier âge. D'Enoch & de sa Prophetie.

APrés avoir vû quelle étoit la Theologie des Patriarches & de l'Eglise qui étoit sous leur conduite, nous ne saurions suivre une methode plus naturelle que celle-ci; qui est de considerer par quelle voye Dieu instruisoit cette premiere Eglise. Dans l'Eglise Chrêtienne Dieu a établi des Ministres ordinaires, qui prêchent, qui instruisent, & qui sont obligez de suivre la revelation qui leur a été laissée par écrit. La Loy de Moyse avoit aussi ses Ministres ordinaires, ses Docteurs, ses Scribes & ses Interpretes, qui étoient épars dans les diverses habitations du peuple Juif. Et outre cela il y avoit des Ministres extraordinaires qui s'appelloient Prophetes. Les uns & les autres avoient pour regle une parole écrite, laquelle ils n'eussent osé abandonner. Mais la chose alloit un peu autrement dans les siécles du premier monde.

On peut poser pour certain, qu'alors la revelation n'étoit pas redigée par écrit. Cela est supposé & reconnu déja par tous ceux qui estiment que Moyse a été, non seulement le premier Autheur, c'est-à-dire le premier écrivain, mais aussi qu'il a été le premier inventeur des lettres & des caracteres. Une chose est trés certaine; c'est que l'origine des lettres doit être cherchée dans l'Orient. Les Grecs, les plus vains de tous les hommes, qui eussent bien voulu persuader qu'ils étoient les inventeurs de tous les Arts, sont pourtant contraints d'avouër, qu'ils ont reçû leurs lettres des Pheniciens. Herodote tombe d'accord que ce fut Cadmus qui les apporta en Grece; & l'Alphabet des Grecs est une preuve évidente que leurs lettres sont venuës de la Syrie: *Alpha*, *Beta*, *Gamma*, *Delta*, sont des noms tous purs Chaldées, tirez de l'Hebreu Aleph, Beth, Gimel, Daleth. Diodore de Sicile avouë la même chose dans le 6. livre de sa Bibliotheque; *Ces Pheniciens*, dit-il, *qui ont reçû ces lettres des Muses, & ensuite les ont données aux Grecs, ce sont ceux qui vinrent en Europe avec Cadmus.* Ce nom même de *Cadmus* est une preuve de cette verité; car ce nom est Hebreu & Phenicien, & signifie *Oriental.* Suivant cela Lucain disoit autrefois,

L'Origine des lettres & de l'Art d'écrire.

Liv. 5.

Phœnices primi, famæ si credimus, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Pharsal. lib. 3.

Cela est confirmé par Pline qui dit, *ipsa gens Phœnicum in gloria magna litterarum inventionis.* Et ailleurs il explique cette tradition dans un long passage que je laisse à cause de sa longueur.

Histor. lib. 5. c. 12. Lib. 7. c. 56.

On peut dire que cette opinion est non seulement vray-semblable, mais qu'el-

qu'elle eſt certaine. Car puis que les hommes ont été créez dans l'Orient, & qu'ils y ont premierement multiplié, il eſt clair que les lettres, les Sciences, les Arts, les Religions, les dieux, ſont venus de l'Orient avec les hommes. Ceux qui voudront voir des preuves plus étenduës de cette verité, les pourront lire dans le premier livre des Stromates de Clement d'Alexandrie, & dans le 10. livre de la Préparation Evangelique d'Euſebe dans les chap. 6. 7. & 8. Il eſt donc certain que les lettres & l'Art d'écrire ſont venus de l'Orient. Mais il n'eſt pas aiſé de déterminer dans quel tems, & par quelles gens, les lettres ont été inventées entre les Orientaux. Il ne me ſemble point du tout vray-ſemblable que Moyſe en ſoit le premier inventeur. 1. Cela n'auroit point été paſſé ſous ſilence dans l'Hiſtoire de Moyſe. Cet Art d'écrire eſt le plus admirable de tous les Arts, puis qu'il nous apprend à peindre les paroles, qui ſont inviſibles & qui n'ont point de corps. Or comme Moyſe nous a dépeint de quelle maniere par le commandement de Dieu il fit conſtruire un tabernacle & tous les vaiſſeaux du ſervice, il me ſemble qu'il n'auroit pas oublié de nous apprendre auſſi de quelle maniere Dieu lui auroit appris à écrire ſes loix pour en conſerver la mémoire. 2. Sans doute Moyſe auroit appris cet Art d'écrire de Dieu lui-même, qui écrivit ſa Loy de ſon propre doigt ſur des Tables de pierre dans la montagne de Sinaï. Car il ſeroit plus raiſonnable de faire Moyſe Diſciple de Dieu dans cet Art merveilleux, que de faire Dieu imitateur de Moyſe. Or il n'eſt point du tout vray-ſemblable, que Moyſe ait paſſé ſous ſilence une circonſtance ſi conſiderable, ſavoir que Dieu auroit été le premier Autheur de l'Art d'écrire, & l'auroit enſeigné aux hommes. 3. Les ſciences étoient déja trés cultivées entre les Egyptiens avant Moyſe : cela paroît par ce qui eſt dit, *que Moyſe fut inſtruit dans toutes les ſciences des Egyptiens.* Or il eſt aſſez difficile de porter bien loin les ſciences ſans l'écriture & ſans les lettres. 4. Si Job eſt plus ancien que Moyſe, comme je l'eſtime indubitable, & ſi ſon livre a été compoſé fidélement ſur des Mémoires qui ſont de l'âge de Job, comme il eſt apparent, nous avons en cela une preuve bien évidente que l'Art d'écrire eſt plus ancien que Moyſe : car Job fait mention de cet Art d'écrire, & il dit quelque part, *A la mienne volonté que mes paroles fuſſent écrites dans un livre.* 5. Peu de gens ignorent ce que dit Joſephe, *Que les enfans de Seth fils d'Adam, aprés avoir inventé l'Aſtrologie & diverſes autres ſciences, parce qu'ils avoient oüi dire à Adam que le monde univerſel devoit perir deux fois, l'une par un déluge d'eau, & l'autre par le feu, ils éleverent deux colomnes, l'une faite de brique, & l'autre de pierre, ſur leſquelles ils écrivirent les preceptes des ſciences qu'ils avoient inventées : afin que ſi la colomne de brique ne pouvoit reſiſter au déluge, au moins celle de pierre conſervât pour le monde à venir la mémoire des Arts, & fit voir aux yeux de la poſterité ce qui étoit écrit deſſus.* Il ajoûte auſſi que la colomne de pierre ſubſiſtoit encore de ſon tems, & qu'on la voyoit dans la Syrie. Cette Hiſtoire m'eſt fort ſuſpecte ; mais au moins elle fait voir que du tems de Joſephe les Juifs croyoient que l'Art d'écrire étoit plus ancien que le déluge, bien loin d'en faire Moyſe l'Autheur. 6. St. Auguſtin eſt aſſûrément dans la même opinion : car encore qu'il rejette comme Apocryphe le livre d'Enoch, il croit pourtant que cet Enoch ſeptiéme homme aprés Adam a écrit quelque ouvrage divin : *Scripſiſ-*

Moyſe n'eſt pas l'inventeur des lettres.

Antiquit. lib. 1. c. 3.

Scripsisse quidem nonnulla divina Enoch, septimum illum ab Adamo, negare non possumus; cùm hoc in Epistola Canonica Judas Apostolus dicat. Ainsi je ne saurois tomber dans la pensée de Polydore Virgile, qui dit, *que ce sentiment d'Eupoleme & d'Eusebe est certain; c'est que Moyse, qui est beaucoup plus ancien que Cadmus, est le premier Autheur des lettres, qu'il les a enseignées aux Juifs, & que les Juifs les ont enseignées aux Pheniciens; & que les Grecs enfin les ont eües des Pheniciens.* Il ne paroît pas non plus qu'Eusebe, lequel Polydore Virgile cite pour un de ses témoins, ait attribué à Moyse d'avoir été le premier autheur & le premier inventeur des lettres. Eusebe, & Clement d'Alexandrie, qui a été copié par Eusebe dans cet endroit, comme en beaucoup d'autres, attribuë seulement à Moyse d'être l'inventeur de la Grammaire. Or cela n'est pas tout à fait la même chose, car la Grammaire enseigne principalement l'Art d'arranger les termes pour en faire un discours suivi: Et quand il seroit vray que Moyse seroit inventeur de cet Art de la Grammaire, il ne seroit pas necessaire qu'il fût le premier inventeur des lettres & des caracteres. Si Moyse n'a pas le premier enseigné l'Art de la Grammaire, au moins il est certain, qu'il l'a porté à une grande perfection. Je croirois facilement que c'est le premier qui ait écrit avec élegance & avec ordre, & qu'il est le plus ancien de ceux qui ont composé des corps d'écriture, pour conserver la mémoire des choses passées, & pour donner un systeme de loix bien concerté.

De rerum invent. lib. 1. cap. 6.

Clem. Strom. l. 10. Eufeb. l. 10. Præp. Evang. cap. 6.

Cela étant, on ne peut pas douter que les anciens Peres n'ayent été conduits par des révélations de vive voix: & si quelques-uns d'entr'eux ont écrit quelque chose, l'usage de ces écrits n'étoit que pour leur famille, & non pour toute l'Eglise, qui n'a point connu l'Ecriture Sainte avant Moyse. Nous avons dit dans le chap. precedent, que les Mémoires, sur lesquels quelque Prophete d'entre les Hebreux a composé ou traduit le livre de Job, étoient anciens, & selon toutes les apparences, avoient été composez par Job lui-même. Ainsi il y avoit quelques écrits sacrez avant Moyse: mais cet écrit n'étoit pas devenu public, & ne s'étoit pas étendu bien loin. C'est sans doute pour suppléer à ce défaut de l'écriture, que Dieu avoit des commerces si particuliers & si frequens avec ces anciens Patriarches. Nous lisons, qu'il parla plusieurs fois à Noé, & lui prescrivit fort au long de quelle maniere il devoit bâtir l'Arche, quelle forme il devoit lui donner, & quels animaux il devoit y faire entrer. Quand le déluge fut écoulé de dessus la terre, Dieu rentra dans un nouveau commerce avec Noé, il renouvella alliance avec lui, & avec le genre humain, par des discours assez amples. Moyse nous recite aussi, de quelle maniere Dieu parut, & parla diverses fois à Abraham. Et il est clair, que cela étoit tout ordinaire dans ce tems: Dieu ne laissoit jamais l'Eglise destituée de quelques-uns de ces hommes, avec lesquels il avoit une communication particuliere, qui étoient comme sa bouche, & dont on écoutoit les paroles comme des oracles.

Les anciens fidéles ont été instruits par des commerces sensibles avec la Divinité.

Je ne ferai pas même difficulté d'avancer comme veritable cette opinion: c'est que l'esprit de Prophetie étoit hereditaire, & passoit dans celui que Dieu avoit choisi pour être le chef de la famille des Patriarches. Ainsi tous ces hommes qui nous sont nommez dans le 5. chap. de la Gen. Adam, Seth, Enos, Kenan, Mahaleel, Jared, Enoch, Methuscela, Lamec & Noé, ont

L'esprit de Prophetie étoit hereditaire.

Adam étoit Prophete.

ont été tout autant de Prophetes. Quant à Adam on n'en peut pas douter; puisque l'Eglise de son tems devoit avoir un guide & un Docteur de la verité, il falloit que ce fût Adam, qui étoit la source & la tige du genre humain. Outre cela il étoit plus propre qu'aucun autre à enseigner les hommes, puis qu'ils étoient ses enfans, & que de plus il avoit été témoin oculaire de la creation. Ses enfans n'avoient pû être instruits que par lui, & il n'y a pas d'apparence que Dieu eût tiré l'esprit de Prophetie de dessus le pere & le maître, pour le donner aux enfans & aux Disciples. Lamec le pere de Noé étoit aussi assûrément Prophete: car il predisit à la naissance de son fils, que ce seroit celui avec lequel Dieu traiteroit alliance, pour ne plus maudire la terre, c'est à dire, pour ne plus envoyer sur elle des effets de sa malediction si terribles, comme devoit être le déluge: C'est là le sens des paroles de Lamec, *Celui-ci nous soûlagera de nôtre œuvre & du travail de nos mains, à cause de la terre que l'Eternel a maudite*; je croi qu'il faut tourner, *que l'Eternel aura maudite.* Car je ne pense pas que Lamec ait égard à cette premiere malediction, que Dieu prononça sur la terre tout incontinent aprés la chûte de l'homme, *la terre sera maudite à cause de toi*: je croi qu'il parle de la malediction dont Dieu devoit maudire la terre en envoyant le déluge.

Enoch fut sans doute le plus illustre de ces Prophetes du premier monde. Moyse nous dit *qu'il cheminoit avec Dieu*: cela ne signifie pas simplement qu'il étoit honnête homme & vertueux, comme cheminant devant Dieu. Cela veut dire qu'il étoit toûjours dans des commerces tres particuliers avec la divinité: aussi Dieu l'enleva, & il ne parut plus. Et St. Paul dit que *Dieu le prit afin qu'il ne vît pas la mort.* Cet Enoch est celebre dans l'Eglise par deux choses: la premiere est son enlevement au ciel: la seconde est sa Prophetie que St. Jude a consacrée en l'inserant dans son Epître; *Enoch septiéme homme aprés Adam a bien prophetisé d'eux, disant, voici le Seigneur vient avec des milliers d'Anges, pour faire jugement contre tous, & pour reprendre les impies de toutes les œuvres d'impieté qu'ils auront commises, & les pecheurs de toutes les paroles dures qu'ils ont proferées contre lui.* Il y a bien des choses dans cette Epître qui font de la peine à ceux qui se croyent obligez de soûtenir qu'elle est un ouvrage Canonique. Ce combat de Michel l'Archange contre le diable touchant le corps de Moyse, ne se trouve que dans des livres Apocryphes. Origene dit que cette histoire est tirée d'un livre qui s'appelloit ἀνάβασις μωσέως, l'ascension de Moyse, & par les Hebreux *pethirath moche*, qui signifie le départ de Moyse. Epiphane parle souvent de ce livre, & dit que les hérétiques en faisoient grand cas. Or cet ouvrage étoit plein de réveries & de fables. Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que l'Auteur de cette Epître attribuée à St. Jude reçoit évidemment comme veritable la fable des Anges qui avoient couché avec les filles des hommes avant le déluge; d'où étoient venus les geans. Car il dit au ℣. 7. *Que les villes de Sodome & Gomorrhe s'étoient laissées aller à la même paillardise que ceux-là*, savoir que ces Anges, dont il venoit de dire qu'ils n'avoient pas gardé la pureté de leur origine, & qu'ils avoient abandonné leur domicile. Il attribuë aux Anges d'être tombez dans le même crime que Sodome & Gomorrhe, c'est de s'être détournés *aprés une autre chair*, & d'avoir commis paillardise. Cela fait soupçonner à quelques-

Epître de S. Jude: raisons de ceux qui doutent que ce soit une piece Canonique.

Lib. 3. περὶ ἀρχῶν, sive de principiis.

ques-uns que l'Autheur de cette Epître n'a pas été St. Jude, mais l'un de ces premiers Chrêtiens, pleins de zele & de pieté, & qui avoient un peu trop de foy pour ces piéces Apocryphes, dont on trouvoit un si grand nombre dans ce siécle-là.

Entre ces ouvrages Apocryphes il y en avoit un qui portoit le nom d'Enoch, dont les anciens ont fait un trés grand cas. Tertullien le louë comme un livre divin; il est fâché de ce qu'il n'étoit pas reçû de tout le monde. *Puis qu'Enoch*, dit-il, *dans le même livre a prophetisé de nôtre Seigneur, nous ne devons rien rejetter de ce qui nous appartient.* Il faut remarquer en passant que c'étoit là le principe des premiers Chrêtiens, qu'il faloit recevoir sans trop d'examen tout ce qui étoit favorable au Christianisme & à Jesus-Christ. Dans le même lieu, sur l'authorité de ce livre, il dit, que ces Anges révoltez, alliez avec les filles des hommes, enseignerent aux femmes l'Art de se farder, & la maniere immodeste de s'orner & de se vêtir dont elles ont usé du depuis. Et dans un autre ouvrage Tertullien tire l'origine de l'idolatrie, de l'Astrologie & des Arts illicites, de ces mêmes Anges révoltez mariez avec des femmes; & cela encore sous le témoignage du livre d'Enoch. C'est sur le témoignage de ce livre que les Peres du second & du troisiéme siécle, comme St. Irenée, St. Cyprien, Lactance, ont reçû pour veritable cette fable du mariage des Anges avec les filles des hommes.

Du livre d'Enoch. Tertullien De habitu mulierum cap. 3.

Facilité des Anciens à recevoir tout ce qui favorisoit le Christianisme.

Dans le siécle de St. Augustin on devint plus éclairé, & un peu moins credule: St. Augustin nous l'apprend lui-même dans ces paroles; *Nous ne pouvons pas nier*, dit-il, *qu'Enoch n'ait écrit quelque chose de divin, à cause de l'authorité de St. Jude qui nous le dit dans son Epître Catholique: mais ce n'est pas sans raison que ce livre n'a pas été mis dans le Canon qui se gardoit dans le Temple de Jerusalem, & qui étoit commis au soin des Sacrificateurs.* St. Augustin insinuë suffisamment que cette piece étoit suspecte à cause de l'antiquité, & qu'on ne pouvoit pas savoir avec certitude, si veritablement Enoch avoit écrit ce livre, parce qu'on ne trouvoit pas la suite de ceux qui pouvoient l'avoir conservé à la posterité. Au reste tout ce qui est dit là dedans, comme par Enoch, des Geans qui avoient été engendrez par des Anges, & non par des hommes, paroît fabuleux; & les hommes judicieux croyent qu'on ne doit pas l'attribuer à Enoch. Cet Apocryphe est demeuré long-tems enseveli dans les tenebres: mais dans le commencement de ce siécle, le savant Joseph Scaliger en a recouvré une partie, il semble même qu'il eût vû l'ouvrage entier: car il cite les fragmens qui suivent du premier livre de l'ouvrage comme l'ayant lû, & nous en a donné des fragmens considerables dans ses notes sur la Chronique d'Eusebe: & je suis tenté de transcrire ici ces fragmens, & les mettre en nôtre langue dans laquelle je pense qu'ils n'ont pas encore paru. Les voici donc mot à mot selon la version Latine que Kircherus nous en a donné dans son Oedipus Ægyptiacus.

De Civit. Dei lib. 15. cap. 23.

Et il arriva quand les hommes furent multipliez, qu'ils eurent des filles belles & aimables. Les veillans (ἐγρήγοροι) c'est ainsi qu'ils appellent les Anges, *devinrent amoureux d'elles, & ils se dirent l'un à l'autre, choisissons-nous des femmes d'entre les filles des hommes; & Semixas leur Prince leur dit, je crains qu'elles feront cela, & je seray seul coupable d'un grand peché. Et ils lui répondirent, nous jurerons tous, & nous nous obligerons de ne point renoncer à la promesse que nous aurons donnée, que nous ne soyons venus à bout de tout, & que nous n'ayons rem-*

Fragment du livre d'Enoch. Premier fragment.

rempli toutes choses. Ils jurerent donc, & se lierent par un grand serment. Or ils étoient 20. qui, dans les jours de Zared, monterent sur la montagne de Hermonim, à laquelle ils donnerent ce nom, à cause du serment d'execration qu'ils avoient prêté sur cette montagne, & de l'alliance qu'ils avoient faite entr'eux. Ce sont ici les noms des Princes; le premier Semixas, qui étoit leur Chef, le 2^d. Artakuph, le 3me. Arakiel, le 4me. Kababiel, le 5me. Orammamé, le 6me. Ramiel, le 7me. Sapsinch, le 8me. Zachiel, le 9me. Balchiel, le 10me. Azazel, l'11me. Pharmarus, le 12me. Amariel, le 13me. Anaguemas, le 14me. Thausaël, le 15me. Samiel, le 16me. Sarinas, le 17me. Ehumiel, le 18me. Tyriel, le 19me. Jamiel, le 20me. Sariel. Ceux-ci & tous les autres l'an du monde 1170. prirent des femmes, & se soüillerent avec elles jusqu'au déluge. Et ces femmes leur engendrerent trois sortes d'enfans. Les premiers furent les Geans; les Geans engendrerent les Naphilins, & les Naphilins engendrerent les Eliuds.

Le 10me. de ces Anges, appellé Axaël ou Azazel, enseigna aux hommes à faire des épées, des cuirasses, & toute sorte d'instrumens de guerre, il leur apprit aussi à faire servir les metaux, particulierement l'or & l'argent, au luxe & aux ornemens des femmes. Ils enseignerent aussi l'Art d'embellir la nature, de faire des fards, & de s'orner avec des pierreries. Les fils des hommes apprirent ces Arts de leurs filles & de leurs femmes, & ils s'en servirent pour corrompre les Saints; tellement que la corruption fut trés grande sur la terre dans toutes les voyes des hommes. Semixas, leur Prince & le Chef de tous, leur apprit à se mettre en colere, c'est-à-dire, à exercer la violence: il leur donna aussi la connoissance de la vertu des herbes. Pharmarus l'11me. d'entr'eux enseigna la Magie, & l'Art des enchantemens, des prestiges & de délier les liens des enchantemens Balkiel qui est le 9me. apprit à l'homme l'Art à tirer les étoiles du ciel. Le 8me. leur apprit l'Art de deviner par l'air. Le 3me. leur enseigna à deviner par les signes de la terre. Le 7me. par les signes de la Lune. Tous ceux-là révelerent leurs secrets à leurs femmes & à leurs enfans. En suite les Geans commencerent à manger de la chair humaine, & exterminerent par ce moyen une partie des hommes, & les restes ou reliques des hommes, qui avoient experimenté leur barbarie, jettoient des cris vers le ciel, le priant de se souvenir d'eux. Or les quatre principaux Anges du ciel, Michaël, Raphaël, Gabriël & Uriel, regardoient la terre du plus haut des cieux; & voyant la multitude du sang épandu, & les horribles excés d'impietez & d'iniquitez qui se commettoient, dirent l'un à l'autre, voici les esprits & les ames des hommes, qui du milieu de leur affliction & de leur oppression crient à nous, afin que nous portions & leurs malheurs & leurs oraisons devant le thrône de Dieu. Ces quatre Archanges s'avancerent donc vers le thrône de Dieu, & dirent, ô Dieu, tu es le Dieu des Dieux, le Seigneur des Seigneurs, le thrône de ta gloire subsiste dans tous les siecles, & dans toutes les generations, & ton nom est beni aux siécles des siécles. Car tu as créé toutes choses, & tu as pouvoir sur toutes choses: en ta presence elles sont nuës & découvertes: tu vois tout; il n'y a personne qui se puisse dérober à ta connoissance. Tu vois combien de maux fait Axaël, combien il introduit au monde de pechez & d'iniquitez, & qu'il n'y a plus que fraude sur la terre. Car il a manifesté aux hommes les mysteres qui sont aux cieux, & les hommes essayent de connoître ses loix & ses secrets. Les fils des hommes ont donné toute puissance à Semixas & à ceux qui sont avec luy; ils entrent vers les hommes, ils se soüillent avec les Vierges, ils dorment avec les femmes, & leur apprennent toute sorte de crimes, & tous les instrumens de la fornication. Regarde

ἀεροσκοπίαν.

de maintenant comme les filles des hommes leur engendrent des Geans. Ce genre d'hommes mêlé & bâtard, répandu sur toute la terre, a rempli l'univers d'iniquitez: & voicy les ames des hommes défunts qui font requête, leurs gémissemens montent jusques aux cieux, & n'y peuvent atteindre à cause des énormes iniquitez qui se commettent sur la terre. Tu sais tout ce qui se fait par eux, tu les vois, tu les souffres, & tu ne nous apprends pas quel remede on peut apporter à tant de maux. Alors le Trés Haut prononça, & le Saint & le Grand parla, & envoya Uriel au fils de Lamech, disant, va-t-en à Noé, & lui dis en mon nom, cache-toy; & lui manifeste la fin prochaine de toutes choses, & comme la terre s'en va perir. Instrui le juste fils de Lamech de tout ce qu'il doit faire, & son ame sera conservée en vie, & il évitera la mort pour jamais, & une plante sortira de lui, qui subsistera aux siécles des siécles. En suite il dit à Raphaël, va Raphaël, & jette Axaël piés & poings liez dans les tenebres. Tu ouvriras aussi le desert qui est en Dodoël, & tu le jetteras là sur des cailloux aigus & tranchans, tu le couvriras de tenebres, & il habitera là éternellement. Tu mettras un bandeau sur ses yeux, & il ne verra aucune lumiere, & dans la journée du juge, quand il sera appellé en jugement, on le destinera à l'embrasement du feu: ainsi la terre que les veillans avoient corrompuë & ébranlée sera guerie. Fay connoître à la terre le moyen de sa guerison, afin qu'elle soit guerie de sa playe, & que tous les fils des hommes ne perissent pas: Lesquelles choses sont dites selon le mystere que les veillans disoient & enseignoient aux fils des hommes: d'où il est arrivé que la terre a été désolée par les instructions d'Axaël, & de là tous les péchez ont tiré leur origine. Quant à Gabriël, il lui dit, toy Gabriël va-t'-en vers les Geans, vers les enfans de fornication faux & bâtards, & fay perir tous les enfans des veillans du milieu des fils des hommes. Tu les feras combattre, & les mettras aux mains les uns avec les autres, jusques à ce qu'ils soient tous exterminez; que la longueur de leurs jours n'arrive pas à celle de leurs Ancêtres, qui esperoient de vivre éternellement, & que la longueur de leurs années n'aille pas au de là de cent ans. Enfin il dit à Michaël; & toy Michaël, va, lie Semixas & tous ses suppots, tout autant qu'il y en a qui se sont mêlez & soüillez avec les filles des hommes, durant qu'elles étoient dans leurs pollutions. Et quand les Geans leurs fils auront été égorgez, & qu'ils connoîtront la perte de leurs chers enfans, tu les lieras pour 70. generations dans les lieux sombres de la terre, jusques au jour dans lequel ils doivent être produits en jugement: jour de la consomption de toutes choses, jour auquel se terminera le jugement du siécle des siécles. Alors il sera precipité dans le chaos du feu, dans le tourment, dans une prison éternelle: & quand ils auront été condamnez, ils seront jettez avec eux, jusques à ce que leurs generations soient achevées. Quant aux Geans qui sont composez d'esprit & de chair, ils seront appellez esprits malins sur la terre, afin que leur habitation soit en terre. Ces esprits, dis-je, qui seront sortis des corps de ceux qui auront été engendrez en partie par les hommes, en partie par les veillans, seront de malins esprits. Le principe de leur creation & le commencement de leur fondement sera d'être des esprits malins sur la terre: & ce sont les esprits des Geans distribuez en tous lieux, esprits injustes, qui détruisent, qui attaquent, qui combattent, qui lancent des traits & font des courses sur la terre. Toutefois ils ne mangent pas, mais ils s'abstiennent de viande, ils causent des illusions par l'apparition des fantômes, étant sujets aux changemens & aux chûtes. Au reste ces esprits ressusciteront avec les fils des hommes & des femmes qui seront procedés d'eux. Or depuis la mort & la ruïne des Geans, Second Fragment.

 les

les Naphilins, qui auront été engendrez par eux, se fortifieront sur la terre: esprits grands & de mauvaise reputation, sortis de leur ame comme de la chair, & ils corrompront le monde jusques au jugement dans lequel le grand siécle sera terminé.

Troisiéme Fragment.

Quant à la montagne sur laquelle ils ont juré avec execration, qu'elle soit toûjours couverte de nége, de frimats & de glace; que le froid ne l'abandonne jamais, & que la rosée ne tombe sur elle qu'en malediction jusqu'au jour du grand jugement. Dans ce tems-là elle sera brûlée & mise au niveau des vallées, elle se fondra comme de la cire devant le feu; ainsi elle sera détruite avec toutes leurs œuvres. Et à vous fils des hommes, je dis que ma colere est embrasée contre vous & contre vos enfans: vos bien-aimez seront détruits, & vos chers enfans mourront, ils seront retranchez de dessus la face de toute la terre. Tous les jours de vôtre vie à l'avenir ne seront plus que 120. ans; & ne vous imaginez pas pouvoir vivre davantage. Il n'y aura pas moyen d'échapper, parce que la colere du Roy des siécles est allumée contre vous. Ne pensez pas pouvoir éviter ces choses. Voilà les celebres Fragmens du livre d'Enoch.

Jugement sur ces Fragmens du livre d'Enoch. Observations importantes.

Outre que cette piéce est curieuse, elle nous apprend que ce livre d'Enoch, d'où elle a été tirée, est absolument le même dont Tertullien & les anciens de son siécle ont tant fait de cas. Car nous voyons dans ce fragment tout ce que Tertullien avoit tiré de ce livre, & qu'il rapporte dans ses Traitez *de idololatria, & de habitu mulierum*: savoir que ces fils de Dieu, qui se marierent avec les filles des hommes, étoient des Anges qui renoncerent à la pureté de leur origine, que ces Anges corrompus ont enseigné aux hommes la Magie, l'Astrologie, les instrumens de guerre, l'art de farder les femmes, l'usage des pierreries dans les ornemens, la force & la vertu des herbes, les enchantemens, & l'art d'employer les metaux, sur tout l'or & l'argent.

Credulité des Anciens.

Et cela nous donne occasion de faire une reflexion importante; c'est que les anciens Chrêtiens étoient de bonnes gens, & bien credules, de recevoir comme bonnes, des piéces d'une fausseté si évidente, & remplies de tant de fables ridicules. Sur quoy nous pouvons faire en passant cette observation, que nous ne sommes pas toûjours obligez de nous en tenir à leur jugement, & que ce n'est pas un crime d'appeller d'eux à un tribunal plus infaillible.

Cet ouvrage attribué à Enoch n'est pas d'un Autheur qui ait vécu avant nôtre S. J. C.

Il n'y a pas de doctes aujourd'huy qui ne soient assûrez que ce fragment, & l'ouvrage duquel il a été tiré, qui portoit le nom du livre d'Enoch, ne soit la production d'un imposteur. Mais je suis surpris que nos savans ayent attribué cet ouvrage à quelqu'un de ces Juifs, qui ont vécu depuis la captivité de Babylone jusques à nôtre Seigneur Jesus-Christ, c'est le sentiment de Scaliger, d'Isaac Vossius, de Gale dans ses notes sur Jamblique, & d'Athanasius Kircherus. C'est lui faire trop d'honneur, ce me semble, que de le faire si ancien. Car je croy voir clairement, que cette piéce a été composée aprés la naissance & l'établissement du Christianisme par l'un de ces fanatiques, dont l'ancienne Eglise étoit remplie, qui faisoient un mêlange affreux de la Philosophie Platonicienne & de la Theologie Chrêtienne. En un mot c'est un Autheur semblable à ceux qui ont supposé les Oracles des Sibylles, les Dialogues de Mercure Trismegiste, les Révelations d'Abdias Babylonien, les Visions du Pasteur, & autres semblables piéces. C'est un Montan, un Hermes, ou quelqu'autre visionnaire de

de ce siécle-là; & voicy les raisons sur lesquelles j'appuye cette conjecture.

Quatre preuves de ce que dessus.

1. L'original de ce livre étoit Grec; c'est en cette langue que Scaliger a trouvé ce qu'il nous en a produit; & c'est dans cette même langue que les Peres l'ont vû : car la plûpart d'entr'eux n'entendoient ni l'Hebreu ni les autres langues de l'Orient. Ce qui fait voir que ce livre n'a pas été composé par un de ces Juifs, qui habitoient ou dans la Palestine, ou dans la Chaldée; car ils avoient accoûtumé d'écrire en Hebreu, ou dans quelques-uns de ses dialectes. Il est vray que Drusius nous cite un certain Rabbi Menakem, qui parle de ce livre d'Enoch, & qui dit que leurs derniers Cabalistes, entr'autres l'Autheur du livre intitulé Zoar, en font mention. Cependant ce livre ne se trouve point entre les livres des Juifs, & il n'y a pas d'apparence que s'ils avoient eu un livre dont le titre portât sur le front les apparences d'une si grande antiquité, ils l'eussent laissé perdre. De plus les Cabalistes, que cite ce Rabbi Menakem, ne disent pas en quelle langue étoit écrit cet ouvrage. Apparemment ils l'avoient vû en Grec, & comme ils sont grands amateurs des fables, particulierement de celles qui servent à relever la gloire de leur nation & de leurs Patriarches, ils l'avoient adopté, & l'avoient voulu recommander à leurs disciples. Au reste les Autheurs Thalmudistes, qui sont plus anciens que les Cabalistes, n'en parlent point du tout: cependant il n'y a point d'apparence qu'ils n'eussent produit ce livre, s'ils l'avoient eu entr'eux, & s'ils l'eussent reconnu.

Drusius de quæsitis per Ep. Epist. 102.

Cet ouvrage attribué à Enoch a été écrit en Grec.

L'Autheur ne savoit pas la langue Hebraïque.

2. Non seulement l'Autheur de ce livre n'étoit pas Juif ni Hebreu, je suis même assûré qu'il ne savoit pas la langue Hebraïque, car les noms d'*Artakuph*, de *Tharmarus*, *Orammamé* &c. ne sont point des noms Hebreux, & ne sont point formez sur l'analogie de la langue Hebraïque. C'est pourquoy Hottinger reconnoît par cette marque cet homme pour être un Juif grecisé, qui ne savoit point la langue sainte. 3. On peut ajoûter à cela qu'on ne voit point dans cet ouvrage le caractere des anciens Autheurs Juifs, car les anciens Cabalistes de cette nation en écrivant faisoient plûtôt des enigmes que des livres; leurs ouvrages étoient presque impenetrables, remplis d'une obscurité profonde & affectée, comme il paroît par le livre de *Zoar*, qui est d'une trés grande obscurité; & par un autre livre intitulé *Jetsira*, qu'ils attribuent au Patriarche Abraham, dans lequel sont expliquez les mysteres des 32. sentiers de la sagesse: on y trouve aussi l'explication de ce qu'ils appellent *decem sephirot*. Mais l'Autheur de ce livre d'Enoch, s'il a cela de commun avec les Cabalistes de dire souvent des impertinences, au moins il les dit d'une maniere intelligible. En examinant en détail ce fragment que nous venons de voir, nous pourrons à peu prés découvrir l'âge dans lequel il a été fait.

נתיבות
ספירות

L'Autheur de ce livre d'Enoch étoit Chrétien & non Juif; dix preuves de ce fait.

4. Il est trés évident que l'Autheur de cet ouvrage étoit Chrêtien, ou qu'il avoit bien lû les livres des Chrêtiens. Car il fait de perpetuelles allusions à des textes du N. T. & il imite dans la plûpart de ses songes les visions de l'Apocalypse. Par exemple, n'est-il pas clair que ce qui est dit de ces ames & de ces reliques des hommes tuez & mangez par les Geans qui crioient vers le Ciel, afin qu'on vengeât leur sang, est imité de ce que dit St. Jean dans l'Apocalypse, que les ames des martyrs étoient sous l'autel,

tel, & crioient, *jusques a quand ne prendras-tu pas vengeance de nôtre sang sur les habitans de la terre?* Cette même vision est évidemment fondée sur l'opinion des anciens Chrêtiens, qui estimoient que les ames des hommes aprés leur mort étoient récluses dans un lieu de sequestre: car ce faux Enoch represente ces ames qui crient du fond de quelque abysme, d'où leur voix a bien de la peine de parvenir jusques aux cieux. 5. Ce qu'il ajoûte de ces Anges, qui reçoivent les cris de ces ames & qui vont porter leurs plaintes devant le thrône de Dieu, est tiré de la Philosophie Platonicienne, dans laquelle on enseignoit qu'il y a des esprits inferieurs à Dieu qu'ils appelloient *daimones*, qui faisoient l'office de mediateurs entre Dieu & les hommes, recevans les oraisons des hommes pour les porter au Ciel, & les commandemens de Dieu pour les porter en terre. Cela peut aussi avoir été imité de l'Apocalypse, dans cet endroit où St. Jean nous parle d'un Ange, qui tenoit un encensoir d'or plein de parfum, qui sont les prieres des Saints, pour les porter devant le thrône. 6. Ce commandement donné à Raphaël contre Axaël, de le jetter pieds & poings liez dans les tenebres, est copié mot à mot du texte où le S. J. C. dit touchant le mauvais serviteur, *liez-le piés & mains, & le jettez dans les tenebres de dehors.* 7. Ce qu'ajoûte nôtre imposteur dans le même endroit, *& étant appellé au jour du jugement, on le destinera à l'embrasement du feu*, n'est-il pas evidemment pris du 25. de St. Matth. & du 19. de l'Apoc. où la forme du jugement nous est representée? Dans le premier passage il est dit aux réprouvez, *allez au feu préparé au Diable & à ses anges:* & dans le second passage satan est jetté *dans l'étang de feu & de souphre.* 8. Le commandement que Dieu donna à Michaël de lier Semixas, Prince des Anges révoltez, & de l'enfermer dans les lieux sombres de la terre par 70. generations, est évidemment imité du 20. de l'Apoc. où un Ange, par le commandement de Dieu, lie satan le Prince des Diables pour 1000. ans, & le jette dans l'abysme. 9. Ce que dit cet imposteur, que Dieu ordonna de mettre aux mains les Geans, afin qu'ils se tuassent les uns les autres, est imité de la fable de Cadmus, qui ayant semé les dents d'un serpent qu'il avoit tué, il en nâquit des hommes armez, qui tirerent l'épée les uns contre les autres, & se tuerent. Cela fait voir que l'Autheur de cet ouvrage n'est pas un Juif, car les Juifs n'avoient pas de commerce avec les Grecs, ils n'étoient pas savans dans leur literature, ils ne mêloient gueres les fables étrangeres avec les leurs; & en un mot ils eussent fait scrupule d'emprunter quelque chose de ceux qu'ils consideroient comme les ennemis capitaux de leur religion. Ainsi il est apparent que cet Autheur étoit l'un de ces faux Chrêtiens, qui dans leurs ouvrages faisoient entrer indifferemment la Fable, la Philosophie & la Theologie. 10. Ce que cet imposteur dit, que les ames des Geans aprés leur mort seront les esprits malins, qui sont sur la terre, qui courent çà & là pour nuire aux hommes, c'est la Philosophie Platonicienne toute pure. Car les Platoniciens disoient, que les hommes méchans devenoient aprés leur mort de mauvais démons, & de malins esprits pour persecuter les habitans de la terre. St. Augustin le prouve fort au long, & entr'autres par ces paroles d'Apulée, *que les ames des hommes deviennent démons quand elles sont separées de leurs corps: que si les hommes ont été bons, leurs ames deviennent Lares, c'est à dire Dieux tutelaires &* do-

Voi St. Aug. lib. 9. de Civit. Dei cap. 13. 14. 15. 16.

Lib. 15. de Civit. Dei cap. 11.

domestiques; mais que s'ils ont été méchans leurs ames deviennent Lemures & Larvæ, c'est ainsi qu'ils appelloient ces démons qui errent la nuit, pour épouvanter les hommes. Et c'est de cette même Philosophie qu'Origene avoit emprunté ce dogme, par lequel il faisoit devenir démons les ames des hommes, & derechef les démons devenir des hommes par une circulation continuelle.

Lib. 1. de principiis cap. 5. 6. 7. 8.

Aprés ces observations, je pense qu'il est difficile de douter, que Scaliger & ceux qui l'ont suivi ne se soient trompez, quand ils ont crû que cet ouvrage étoit d'un Juif, & qu'il avoit été tourné de l'Hebreu, ce que Thomas Gale dit expressément dans ses notes sur le livre de Jamblique *de mysteriis*, *Liber Enoch haud dubiè ex Hebræo in Græcum conversus est.* sect. 2. c. 3. Il est apparemment d'un Philosophe Platonicien, qui en devenant Chrêtien avoit retenu les principes de sa Philosophie, avoit conservé l'esprit de la Grece amateur des fables, & y avoit joint l'esprit de fanatisme & de vision, qui regnoit entre les heretiques du 1. âge de la Religion Chrêtienne. Ainsi je soupçonne que ce livre est né dans le siécle même de Tertullien, l'homme du monde le plus propre à donner cours à ces sortes de productions: premierement parce qu'il étoit trés credule; mais sur tout parce que lui-même étoit infecté de cet esprit de fanatisme, car il étoit Sectateur de Montanus, ce célébre visionnaire, qui se disoit être le Paraclet ou le Consolateur promis par J. C. à ses Apôtres. Par cette remarque nous pouvons être assûrez que Scaliger s'est encore trompé, quand il a crû que ce passage de la Prophetie d'Enoch, qui est rapporté par St. Jude, avoit été tiré de ce livre Apocryphe. Je soupçonne au contraire, que cet imposteur a pris occasion de l'Epître de St. Jude, de forger son ouvrage. Il a crû qu'il y avoit eu autrefois un livre composé par Enoch, & que St. Jude l'avoit lû & cité. Cet ouvrage ne se trouvant plus, cet imposteur a jugé, qu'en produisant au monde un livre sous le nom d'Enoch, on se persuaderoit facilement, que ce seroit le même qui auroit été cité par S. Jude. Je ne croi donc pas que cet oracle, qui regarde l'appareil du dernier jugement, & qui est rapporté par St. Jude, ait été emprunté d'un livre Apocryphe, qui subsistât alors sous le nom d'Enoch. Je croi plûtôt que St. Jude a pris cet oracle de la tradition. Celle des Juifs étoit extremément corrompuë, & la plûpart de ses doctrines qu'ils appelloient *Cabbala Mosis è monte Sinaï*, *tradition descenduë de Sinaï par Moyse*, étoient des fables. Mais les Ecrivains sacrez du N. T. qui étoient conduits par des lumieres surnaturelles & infaillibles, savoient bien distinguer ce qui étoit veritable de ce qui ne l'étoit pas, & ils choisissoient du milieu de ces traditions fabuleuses ce qui pouvoit y être resté de verité.

C'est aussi le sentiment d'Isaac Vossius dans son livre des Sibylles p. 64.

C'est apparemment de cette source de la tradition que les Ecrivains du N. T. ont puisé beaucoup de choses, qui ne se trouvent point dans l'Histoire Ancienne, comme est le combat de Michel l'Archange avec le Diable touchant le corps de Moyse, ce qui est rapporté par le même St. Jude. Ce que St. Paul dit en la 1. à Tim. de Janes & Jambres Magiciens d'Egypte, qui avoient resisté à Moyse, noms qui ne se lisent point dans l'Histoire sacrée de l'Exode. Ce qu'il dit au 12. chap. de l'Ep. aux Hebr. que Moyse sur la montagne de Sinaï s'écria, *je suis tout étonné &*

Faits citez dans le N. Testament qui ne se lisent pas dans le Vieux.

en

en tremble tout; paroles qui ne se lisent point dans l'Histoire de la publication de la Loi. Origene estime que les Juifs savoient bien des choses que Moyse & les Prophetes n'avoient pas écrites: il met dans ce nombre le nom de Beelzebub Prince des diables : *Il est donc probable*, dit-il, *qu'ils savoient quantité d'autres choses, ou par la tradition, ou par quelques livres secrets.* Il est vrai que ces sortes de choses, selon la pensée d'Origene, pouvoient être écrites dans quelques-uns des livres des Juifs; & parmi cela se pouvoit trouver écrite la Prophetie d'Enoch rapportée par S. Jude. Mais il n'étoit pas necessaire qu'il y eût un livre entre les Juifs particulierement attribué à Enoch avant N. S. J. Ch. Et il est trés apparent qu'il n'y a jamais eu d'autre ouvrage sous ce nom que celui que nous avons dit avoir été composé par quelque imposteur d'entre les Chrêtiens.

Tom. 19. in Joannem.

CHAPITRE V.

De Balaam, de son caractere & de sa Prophetie. Il n'étoit ni Magicien ni faux Prophete.

L'esprit de Prophetie fut hereditaire dans les descendans de Noé jusqu'à Moyse.

VOilà tout ce que nous savons des Prophetes, qui ont vécu dans les siécles avant le déluge. La succession de la Prophetie ne souffrit point d'interruption dans les siécles qui suivirent, il est certain que Dieu ne laissa jamais cette Eglise Ancienne sans des guides, qui fussent conduits immediatement par son Esprit, la sagesse de Dieu ne pouvoit pas permettre que la chose allât autrement; puisque cette Eglise n'avoit point d'Ecriture Sainte, ni de livres sacrez, il falloit bien qu'elle fût animée & éclairée par des Prophetes, & par des oracles divins. Il n'est pas assûré que tous ces Patriarches, par lesquels Abraham est décendu de Noé & de Sem, & dont Moyse nous donne la suite dans l'11me. ch. de la Gen. ayent tous été Prophetes. Au contraire la tradition des Juifs, qui en cela n'est pas à mon avis indigne de foi, dit que Serug, Nachor & Tharé ayeuls & bisayeuls d'Abraham étoient Idolatres, & qu'ils ont été les premiers inventeurs des simulachres. Mais il est certain au moins que Noé étoit un excellent Prophete: or il vécut 350. ans aprés le déluge. Abraham avoit déja 58. ans quand Noé mourut: ainsi quand même depuis Noé jusques à Abraham, il n'y auroit point eu d'autre Prophete, l'Eglise n'auroit point été destituée de l'esprit de Prophetie. Mais cela n'est point apparent: il est vray-semblable que Sem fut Prophete, puis qu'il devoit être le Chef de l'Eglise de son tems, le Pere de la famille de Dieu, & la tige d'où devoit sortir la Nation des Israëlites, le peuple saint & le S. J. C. lui-même selon la chair. On pouvoit faire la même conjecture d'Arphaxad, de Scela, de Heber & de Peleg, c'est qu'ils étoient tous Prophetes. Si ce n'est que l'on trouve plus vray-semblable que Noé & Sem ayent été les deux seuls Prophetes de leur tems, & que ces deux hommes inspirez ayent été suffisans, à cause que l'Eglise pour lors n'étoit pas fort nombreuse. Quand la division des langues fut

fut arrivée, on ne peut pas douter, que Dieu n'ait fait aussi une division de l'esprit de Prophetie. Car dans ce siécle l'Eglise n'étoit pas renfermée dans une seule famille, ni dans un seul peuple, comme elle fut du depuis. Dieu avoit des élûs dans toute la posterité de Noé, c'est pourquoi quand il divisa cette famille par la division des langues, il leur fit part sans doute de son esprit, pour les éclairer & pour les conduire au salut, ce qui ne se peut faire qu'en leur donnant des Prophetes. Ce n'est pas une conjecture sans preuve; par exemple nous voïons Job parmi les Arabes, qu'on doit regarder comme un des hommes du monde le plus enrichi des lumieres de la Prophetie: & mêmes ses amis paroissent dans leurs discours être pourvûs de ce même avantage. Eliphas dans le 4. chap. recite une admirable vision qu'il avoit euë. Entre les Chananéens nous y voïons Melchisedec, Sacrificateur du Dieu Souverain, un type admirable du S. J. C. & nous ne pouvons pas douter qu'il ne fût Prophete. Toutes ces Nations descenduës de Noé conserverent ce privilege de l'esprit de Prophetie, jusqu'à ce que l'Eglise d'Israël fut bien formée, que la famille d'Abraham fut devenuë un peuple, que ce peuple eut pris forme de république par les loix de Moyse, & qu'il eut été mis en possession du lieu de son repos par Josué. Cela paroît par l'histoire de Balaam, qui demeuroit parmi un peuple Idolatre : mais dans lequel, selon toutes les apparences, Dieu s'étoit encore réservé des élûs, comme dans les autres Nations. Ce Balaam étant l'un des Prophetes de ce periode de l'Eglise dont nous faisons l'histoire, & les circonstances de sa Prophetie étant tout à fait extraordinaires & surprenantes, nous ne saurions nous dispenser de parler de lui.

Balaam n'étoit pas faux Prophete, mais trés méchant homme.

Je dirai librement, que je ne saurois tomber dans l'opinion de tout ce que j'ai vû d'Autheurs & d'Interpretes au sujet de ce Balaam. On veut qu'il ait été un faux Prophete, un Magicien, un faiseur d'enchantemens; en un mot l'un de ces gens qui font de faux miracles, qui étonnent le vulgaire par des illusions, & qui tâchent de penetrer dans les choses cachées par le secours du démon. C'est le sentiment du savant Isaac Vossius comme de tous les autres. Steuchus Evêque d'Agobio, sur le 22. des Nomb. dit de lui, *Ce Balaam étoit Prophete de la maniere que Mercure Trismegiste le fut entre les Egyptiens, & les Sibylles entre les autres Nations; lesquels, quoi qu'ils ayent été veritables dans la plûpart de leurs Propheties, étoient pourtant Idolatres, tel qu'avoit été Zoroastre entre les Perses, Orphée entre les Grecs, Abaris entre les Hyperboréens, Zamolxis entre les Getes.* Je vois bien dans ce Balaam tous les caracteres d'un méchant homme; mais je n'y vois pas ceux d'un faux Prophete, ni d'un Idolatre. Un faux Prophete est celui, ou qui feint d'être animé de l'esprit de Prophetie, & qui ne l'est pas, ou qui pour prophetizer implore le secours des faux Dieux, comme faisoient les Prophetes de Baal, qui invoquoient les Baalims, pour obtenir d'eux une miraculeuse consomption de leurs sacrifices, pendant qu'Elie invoquoit le vray Dieu: Ou bien ce sont des gens qui ont commerce avec les démons, & qui les consultent: ou enfin ce sont des Prophetes de mensonge, c'est-à-dire qui donnent de faux oracles pour de vrais; comme étoient les oracles que rendoient les Prêtres ou les Prophetes de Delphes qui se couvroient de l'ambiguité des termes; ce qui avoit

De Sibyllis. c. 7.

acquis à leurs Dieux le titre de λοξίας, c'est à dire ambigu. On ne sauroit rien voir de semblable dans toute l'Histoire de Balaam.

Nombr. 22. v. 8.

Marques indubitables que Balaam prophetisoit au nom du vray Dieu.

1. Vous voyez que quand les messagers de Balac viennent pour l'amener, afin qu'il maudisse le peuple d'Israël, il leur dit, *demeurez ici cette nuit, & je vous répondrai selon que l'Eternel aura parlé à moi.* Il paroît par là qu'il faisoit profession de n'avoir commerce qu'avec l'Eternel. Un faux Prophete auroit dit, attendez & j'invoquerai les démons, & je vous dirai ce qui se peut faire. Un Prophete Idolatre auroit dit, je consulterai ou Moloch, ou mon Baal, & je vous apprendrai ce qu'il m'aura dit. Au reste il paroît assez, que Balaam n'avoit pas tort de se vanter de ses commerces avec le vrai Dieu: car en effet Dieu parla à lui, & lui défendit cette premiere fois d'aller avec les Ambassadeurs de Balac. Quand ce Roi des Moabites envoya une seconde fois vers lui, il consulta aussi une seconde fois le vray Dieu sur ce qu'il devoit faire, & Dieu lui permit d'aller avec ces Ambassadeurs. Il est vray qu'il ne devoit pas user de cette permission: c'est pourquoi la colere de Dieu s'embrasa contre lui, parce qu'il s'en alloit; *Dieu*, nous dit Moyse, *envoya un Ange avec une épée pour le traverser dans son chemin*: c'est une des circonstances les plus surprenantes de cette histoire. Dieu avoit dit à Balaam, *puisque ces gens sont venus vers toi, leve toi & t'en va avec eux.* Cela paroît un commandement exprés de s'en aller, & cependant Dieu s'irrite quand il s'en va. C'est que ces paroles n'emportent qu'une permission, & non pas un commandement, & même c'étoit une permission conditionnée; car Dieu ne lui permettoit de s'en aller, qu'à condition de benir le peuple d'Israël: ou bien l'on peut dire que Dieu lâcha la bride à la malice de Balaam, qui couroit aprés le gain deshonête, & charmé par les promesses de Balac, cherchoit à maudire ce peuple que Dieu avoit beni. Ainsi Balaam pechoit en se servant de la permission que Dieu lui avoit donnée d'aller, parce qu'il avoit une intention toute opposée à celle de Dieu. Cela est bien du caractere d'un méchant homme, mais il n'y a encore rien ici d'un faux Prophete.

2. Ce qu'il dit aux Envoyez du Roi de Moab, quand il partit avec eux, fait bien voir qu'il n'étoit pas faux Prophete; *Si Balac me donnoit sa maison pleine d'or & d'argent, je ne pourrois aller au delà du commandement de l'Eternel mon Dieu, pour faire chose petite ou grande.* Ce n'est pas là le style d'un faux Prophete; ce n'est pas non plus celuy d'un Idolatre, car il appelle l'Eternel son Dieu. 3. Qu'a-t'il fait dans la suite? Il bâtit sept autels sur lesquels il sacrifia sept bouveaux & sept moutons: ce fut au vrai Dieu qu'il les sacrifia, & non pas à l'Idole; *j'ai ordonné*, disoit-il, *à Dieu, sept autels, & j'ay sacrifié sur chaque autel un bouveau & un mouton.* Peut-être trouvera-t-on quelque chose de superstitieux & qui sent l'Idolatrie dans ce nombre de sept. Au contraire c'est une marque qu'il avoit accoûtumé de servir le vrai Dieu, & qu'il savoit que Dieu aime & qu'il a sanctifié ce nombre de sept. Dieu commanda aux amis de Job, *prenez-vous sept bouveaux & sept moutons, & allez à mon Serviteur Job, & il offrira holocauste pour vous.* David & les Anciens d'Israël emmenant l'Arche à Jerusalem, sacrifierent sept bouveaux & sept moutons. Ezechias & les Gouverneurs du peuple offrirent sept bouveaux, sept moutons, sept agneaux

Les vrays adorateurs de Dieu usoient du nombre de sept dans leurs cérémonies sacrées.

Job. 42. v. 18.

1. Chron. 15. v. 25.

2. Chron. 29. v. 1. 21.

agneaux & sept boucs en offrande pour le peché & pour la prosperité du Royaume. En un mot ce nombre de sept étoit estimé un nombre de perfection, & on l'employoit dans les holocaustes & dans les ceremonies sacrées, quand on vouloit faire une parfaite expiation, & appaiser Dieu de la maniere la plus parfaite.

Au contraire les Payens dans leurs ceremonies employoient plûtôt le nombre de trois: c'est celui dont Virgile dit, — Les Idolatres usoient du nombre de trois dans leurs ceremonies. Eclog. 8.

Numero Deus impare gaudet.

Idem ter socios purâ circumtulit undâ. — Idem Æneid. 6.

Et digitis tria thura tribus sub limine ponit. — Ovide dans ses Fast. liv. 2.

Térque senem flammâ, ter aquâ, ter sulphure lustrat. — Dans ses Metamorph. liv. 7.

Sunt certa piacula, quæ te
Ter purè lecto poterunt recreare libello. — Horat. Ep. lib. 10.

Ter cane, ter dictis despue carminibus. — Tibulle.

Aristote parle ainsi du nombre ternaire, διὸ παρὰ τῆς Φύσεως εἰληΦότες ὥσπερ νόμȣς ἐκείνȣς, καὶ πρὸς τὰς ἁγίας τελετὰς τῶν θεῶν χρώμεθα τῷ ἀριθμῷ τȣ́τῳ; c'est-à-dire, *il semble que la nature nous ait dicté ces regles, & nous avons accoûtumé de nous servir de ce nombre dans les sanctifications & cultes qui regardent les Dieux.* Il est donc clair que Balaam n'avoit pas emprunté ce nombre du septenaire des peuples idolatres, mais du peuple de Dieu. Il est bien vray que les Payens observoient aussi le nombre de sept dans leurs ceremonies, & Virgile dit, — 1. De cœlo.

Nunc grege de intacto septem mactare juvencos
Præstiterit, totidem lectas de more bidentes. — Æneid. lib. 6. v. 38.

Mais ils avoient tiré cela des Juifs: autrement ils observoient plus le nombre de trois dans les sacrifices.

Tres Eryci vitulos, & tempestatibus agnam
Cædere deinde jubet. . . . . . — Æneid. lib. 5.

Quelquefois ils employoient aussi le nombre de cinq,

Cædit quinas de more bidentes. — Virgil.

4. Poursuivons l'Histoire de Balaam. Toutes les fois qu'il va pour rencontrer Dieu, le Seigneur se fait voir à lui, lui parle, & lui met ses paroles à la bouche, avec des circonstances semblables à celles des commerces de Moyse avec Dieu. Est-il possible qu'un faux Prophete, qui n'auroit eu jusques-là commerce qu'avec le démon, eût pû être maître, pour ainsi dire, des audien- — Dieu parle à Balaam face à face comme avec Moyse.

audiences & des faveurs de la divinité, pour parler à elle, & pour être instruit de sa volonté quand bon lui sembloit? Outre cela un faux Prophete se seroit-il fait une Loy si severe & si exacte de ne rien faire que ce que Dieu vouloit? Animé, comme il étoit, de la passion du gain deshonête, afin de s'en retourner chargé des presens de Balac, il n'avoit qu'à maudire ce peuple sans consulter la divinité, & feindre en avoir reçû l'ordre de Dieu: Cependant il répond, *comment le maudirai-je? l'Eternel ne l'a pas maudit: comment le detesterai-je? l'Eternel ne l'a pas detesté.* 5. C'est encore une chose extremément remarquable, que jamais l'esprit de Prophetie n'a dit de plus belles choses que par la bouche de cet homme, qu'on taxe d'avoir été faux Prophete. C'est de ce Balaam que nous tenons ces belles paroles que nous redisons si souvent, *Le Dieu fort n'est pas homme pour mentir, ni comme les fils des hommes pour se repentir.* C'est lui-même qui nous a donné ces autres paroles si saintes, *que je meure de la mort du juste, & que ma fin soit semblable à la sienne.* Il n'y eut jamais rien de si magnifique, ni qui ait plus l'air de divinité, que ce qu'il dit en faveur du peuple d'Israël. Mais sur tout il n'y a pas un plus excellent oracle du regne & des victoires du Messie que celui de Balaam. *Je le vois, mais non pas maintenant: je le regarde, mais non pas de prés; une étoile est procedée de Jacob, & un sceptre s'est élevé d'Israël, qui transpercera les coins de Moab, & détruira tous les enfans de Seth.* J'avouë bien que ces paroles tombent immediatement sur David, mais elles forment une trop grande idée, pour s'arrêter là: & il est clair que dans la vûë de l'Esprit de Dieu, David n'est que le type, & le Messie est la verité representée par ce type. Je ne saurois donc me persuader, que Dieu eût voulu publier de si excellentes Propheties par la bouche d'un homme, qui auroit été jusques-là l'organe du démon, un ministre des enfers, un artisan d'enchantemens, & un homme de profession à tromper les hommes par ses illusions. 6. Enfin cette grande créance que Balac paroît avoir en Balaam, & qui lui fait dire, *je say que celui que tu beniras sera beni, & celui que tu maudiras sera maudit*, est une preuve que ce Balaam s'étoit acquis la reputation d'infaillible, & que jamais ses oracles ne s'étoient trouvez faux. Or ce n'est pas là le caractere des faux Prophetes, qui sont conduits par l'esprit d'erreur, car pour une fois qu'ils rencontrent la verité par hazard, ils se trompent cent fois.

Nomb. 23. v. 8. — v. 19. — Nomb. 24. v. 17.

Balaam pechoit contre le St. Esprit. Il étoit Apostat.

Ces raisons me persuadent que Balaam n'étoit pas un faux Prophete, & qu'il n'avoit jamais prophetisé qu'au nom de Dieu, & par l'inspiration de son Esprit. D'ailleurs je vois que c'est un des plus méchans hommes du monde; il fit tout ce qu'il pût pour fléchir Dieu, pour obtenir de lui la permission de faire du mal, & pour l'obliger à revoquer la benediction qu'il avoit donnée au peuple d'Israël; Et n'en pouvant venir à bout, il donna au Roy des Moabites un pernicieux conseil; ce fut d'induire les Israëlites au service de ses idoles, & de se servir pour cela des femmes & des filles, qui par leurs charmes engageroient en même tems le peuple d'Israël & dans la fornication & dans l'idolatrie; afin que l'Esprit de Dieu contristé par ces crimes se retirât du milieu de ce peuple, & l'abandonnât à la malediction, & aux mauvaises intentions de ses ennemis. Cette circonstance du peché de Balaam n'est pas clairement exprimée dans l'Histoire de Moyse, mais l'Esprit de Dieu nous en a conservé la mémoire par la

la plume de St. Jean qui dit ; *Tu en as là qui retiennent la doctrine de Balaam, qui enseignoit Balac de mettre scandale devant les enfans d'Israël, afin qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, & qu'ils paillardassent.* Cette conduite de Balaam fait que je le regarde comme coupable du peché contre le St. Esprit, parce qu'il connoissoit le vray Dieu, il le servoit, ou faisoit profession de le servir, il l'appelloit son Dieu, il savoit que ce peuple étoit son peuple ; cependant par un sale interêt il fit tout ce qu'il pût pour obtenir la permission de maudire ce que Dieu avoit beni. Outre cela connoissant le vray Dieu, non seulement il permettoit que Balac adorât les idoles, il lui conseilloit même d'attirer les Israëlites à la participation de l'idolatrie. C'est un crime qui porte tous les caracteres du peché contre le St. Esprit: car cet homme connoît la verité, & la connoissant il la hait, il la combat. Mais cette extrême corruption de son cœur n'est pas une preuve que l'Esprit de Prophetie ne pût avoir son siege dans son Esprit. Car Judas, qui a aussi peché contre le St. Esprit, a fait de vrais miracles, & le Seigneur nous dit qu'il viendra des gens qui diront, *Nous avons prophetizé en ton nom, & nous avons fait plusieurs vertus en ton nom, ausquels il dira, allez je ne vous connois point.*

Apocalypse chap. 2. v. 14.

On peut opposer à l'opinion que je viens d'établir, que dans le livre de Josué Balaam est appellé devin ; *& les enfans d'Israël tuerent aussi Balaam fils de Beor le devin.* Il est vray que le mot de l'original *chosem* ne se prend jamais en bonne part: mais il ne faut pas s'étonner si le St. Esprit a donné un nom infame à un homme qui a si mal usé de la Prophetie, & qui s'en vouloit servir pour le gain deshonête, comme les devins se servent du commerce qu'ils ont avec les démons. Et quand même il seroit appellé quelque part *faux Prophéte* il n'y auroit nul lieu de s'en étonner, puisque ce malheureux vouloit faire un si méchant usage de l'esprit de prophetie. Il est fort à remarquer que St. Pierre dans la 2. Epît. en parlant de Balaam ne l'a pas appellé faux Prophete : *Lesquels ayant abandonné*, dit-il, *le droit chemin, se sont égarez, ayant suivi le train de Balaam, fils de Beor, qui aimoit le salaire d'iniquité : mais il fut redargué de son injustice, car une ânesse muette, parlant en voix d'homme, reprima la folie du Prophete* : Il ne dit pas du faux Prophete ; & cependant c'étoit là le lieu de le dire. Enfin on veut que Balaam fût un faux Prophete & un Magicien, parce que Moyse lui attribuë de faire des enchantemens. *Or Balaam voyant qu'il plaisoit à Dieu de benir Israël, n'alla point comme les autres fois pour rencontrer des enchantemens* ; c'est-à-dire, qu'il ne fit pas comme dans les autres sacrifices, dans lesquels il avoit dit à Balac, *tiens-toy auprés de ton holocauste, & je m'en irai, peut-être que l'Eternel viendra au devant de moy pour me rencontrer.* On presuppose que Balaam s'éloignant des spectateurs, alloit faire en secret quelques ceremonies magiques pour invoquer les démons. Mais cela n'est pas apparent: aprés avoir sacrifié au vray Dieu avec dessein de faire tout ce que Dieu lui commanderoit, il n'est pas vray-semblable qu'il allât consulter les démons. Voicy ce que c'est ; il savoit que Dieu ordinairement ne se communiquoit pas aux Prophetes à la vûë du public ; cela se faisoit par des visions, des songes, des extases & des apparitions extraordinaires, qui demandoient le secret, la solitude, & souvent même les tenebres de la nuit. C'est pourquoy Balaam aprés avoir sacrifié en public se retiroit en particulier, pour appren-

Réponse aux objections. Josué 13. v. 22. קסם

2. Epît. 2. v. 15.

Nombr. 24. v. 1.

Nombr. 23. v. 3.

apprendre de Dieu quelle étoit son intention & l'effet du sacrifice. Je ne doute pas qu'en se retirant en particulier il ne fît tout ce qu'il pouvoit pour obtenir de Dieu une réponse conforme à ses desirs, c'est-à-dire une permission de maudire les Israëlites. Peut-être même ajoûtoit-il à ses prieres des ceremonies superstitieuses. Ainsi quoy qu'il eût dessein de consulter Dieu seul, & de le fléchir par ces ceremonies, elles étoient pourtant criminelles, tant à cause qu'elles pouvoient n'être pas du culte ordinaire de Dieu, que parce qu'elles étoient faites à une méchante intention. Et ce sont les raisons pourquoy Moyse appelle ces prieres & ces ceremonies, que Balaam faisoit dans ses retraites, des enchantemens; c'est qu'elles avoient un but diabolique, tel que les enchantemens en peuvent avoir, c'étoit de nuire au prochain.

נחש Ce mot se prend souvent en bonne part. Outre cela il faut remarquer que le mot de *Nachash*, dont Moyse se sert en cet endroit, ne se prend pas toûjours en mauvaise part; il signifie souvent simplement connoître, conjecturer, deviner: par exemple Laban disoit à Jacob, *Je devinai, ou j'ai connu que l'Eternel me benissoit à cause de toy.* (Gen. 30. v. 27.) Il ne veut pas dire qu'il usoit d'enchantemens pour connoître cette verité.

Joseph donna ordre à son maître d'hôtel de dire à ses freres, quand il les auroit atteints, en demandant le gobelet qu'il avoit fait mettre dans le sac de Benjamin, *n'est-ce pas le gobelet dans lequel Monseigneur boit, & par lequel il devinera certainement?* (Gen. 44. v. 5.) Moyse se sert encore ici du même mot qu'on tourne ailleurs, *deviner par enchantemens*: & là-dessus les Autheurs demandent quelle espece d'enchantement c'étoit. (Ce que c'est que le devinement du gobelet de Joseph.) En passant je dirai sur le gobelet par lequel Joseph devinoit, qu'il n'y faut point chercher de grands mysteres. Les Interpretes se donnent bien de la peine à chercher quels enchantemens on faisoit dans un gobelet pour connoître les choses à venir. Les uns expliquent cela par l'hydromance, comme si en versant de l'eau dans le gobelet le démon y fût apparu pour y rendre ses oracles. Les autres rapportent cela à la Catoptromance, comme si le fond de ce gobelet eût été une espece de miroir, dans lequel le démon se fût fait voir en forme visible. Mais ce n'est point tout cela; Joseph avoit en abomination ces Arts diaboliques, & il ne pouvoit avoir intention de persuader à ses freres qu'il les pratiquât. Ainsi ce qu'il veut dire à ses freres, c'est que par le vol qu'ils avoient fait de son gobelet il devinoit, c'est-à-dire qu'il connoissoit qu'ils étoient mal-honêtes gens.

Pareillement dans cet endroit ici il ne faut point prendre ce mot de *deviner* en mauvaise part: c'est pourquoy quand il est dit de Balaam, qu'il n'alla plus chercher des devinemens comme les autres fois, cela signifie qu'il ne se retira plus en particulier pour être instruit de la volonté de Dieu, & pour essayer de le fléchir en l'amenant à maudire ce peuple. Au reste Moyse n'a pas voulu dire que Balaam, quand il se retiroit, alloit consulter l'esprit de Prophetie, il a mieux aimé dire qu'il alloit chercher des devinemens, parce que c'eût été faire trop d'honneur à un méchant homme, qui se servoit si mal du don de revelation, duquel Dieu l'avoit honoré.

Pour conclurre l'Histoire de ce Balaam, nous dirons aprés Moyse, qu'il étoit Chaldéen ou Syrien de la ville de Pethor, ou, selon les Septante, Pathoura. Cette ville étoit située sur le fleuve, dit Moyse, c'est-à-dire sur le fleuve d'Euphrate. Elle étoit dans la Mesopotamie, qui s'appelloit

pelloit la Syrie des deux fleuves. C'étoit la patrie d'Abraham, &, selon toutes les apparences, la Chaldée avoit été durant quelque tems le lieu de la residence de Sem. Car ce fut dans la Chaldée que se fit la division des langues, & de là toutes les familles des descendans de Noé furent éparses par toute la terre. Or il est apparent que Dieu fit demeurer dans ce païs le Patriarche Sem, dont il avoit choisi la famille, à l'exclusion de toutes les autres, & qu'il écarta de lui toutes les familles qu'il avoit rejettées.

L'Esprit de Prophetie & celuy de grace ne se renfermerent dans une seule Nation qu'aprés Moyse.

Ce Sem vivoit encore du tems de Jacob, car il ne mourut que 82. ans avant la descente de la famille d'Israël en Egypte. Il y a donc apparence que Dieu se reserva long-tems un reste d'élûs & de Saints dans ce païs, où avoit séjourné & où étoit mort Sem le Patriarche de la Nation élûë. Il est vray-semblable aussi que l'esprit de Prophetie se continua dans ces Provinces de l'Orient, & que Dieu y eut long-tems une Eglise. La grace n'abandonna les peuples de la terre que peu à peu, & Dieu ne retiroit son esprit du milieu des autres Nations, pour le renfermer dans la Nation d'Israël, qu'à mesure que la famille de Jacob se fortifioit: ainsi durant tout le tems que cette famille fut en Egypte, il y eut toûjours un reste d'élûs & d'Eglise dans les Nations d'où d'Abraham étoit originaire. Mais quand le peuple d'Israël fut devenu une grande Nation, & qu'elle se distingua de toutes les autres dans la terre de Chanaan, il y a apparence que l'esprit de Prophetie se retira du milieu des autres Nations. Ainsi il y a lieu de croire que Balaam a été le dernier vray Prophete qui ait vécu entre les peuples separez d'Israël. Il a fermé la Prophetie de l'Eglise qui a precedé Moyse, comme Malachie a fermé la Prophetie de l'Eglise qui a été depuis Moyse jusqu'à nôtre Seigneur Jesus-Christ, nous pouvons donc bien conclurre par lui ce que nous avions à dire des Prophetes de l'ancienne Eglise.

CHAPITRE VI.

Des preceptes appellez des Noachides : des Proselytes de la porte & de la justice.

Origine des sept preceptes appellez des Noachides.

IL y a un peu plus de 100. ans qu'on ne savoit presque point entre les Chrêtiens ce que c'étoit que les preceptes des Noachides: aujourd'huy il n'y a rien de plus connu. Depuis que l'on a fait refleurir dans l'Occident l'usage des langues Orientales, tout le monde en parle, & les doctes & ceux qui ne le sont pas. Les livres des Hebreux nous parlent souvent de ces preceptes, & ce qu'ils nous en disent nous servira infiniment à connoître la Theologie, la Morale & la Religion de l'Eglise avant Moyse. Ils disent donc que Dieu donna six preceptes à Adam dans le Paradis terrestre, pour lui & pour toute sa posterité, & qu'il en ajoûta un 7. à Noé aprés le déluge: que Noé a donné expressément ces preceptes à ses enfans, & que toutes les Nations du monde sont obligées d'obeïr à ces commandemens. Bien que nous n'ayons pas lieu de faire un grand fonds sur

ſur ce qui vient d'une ſource ſi corrompuë, ni d'avoir un grand reſpect pour la tradition des Juifs, cependant ce qu'ils nous diſent là deſſus a de grands fondemens, & paroît trés conſiderable : voici quels ſont ces ſept commandemens.

על עבודה זרה 1. *De cultu extraneo*; du culte étranger : c'eſt-à-dire, défenſe de ſervir les idoles & les faux Dieux.

על ברכת השם 2. *De benedictione nominis*; Touchant la benediction ou malediction du St. nom de Dieu : c'eſt une défenſe de tomber dans le blaſphéme.

על שפיכות דמים 3. *De effuſione ſanguinum*; Touchant l'effuſion du ſang : c'eſt la défenſe de tuer.

על גילוי עריות 4. *De revelatione pudendorum*; c'eſt le commandement qui regarde la fornication, l'adultere, l'inceſte, & toutes les couches illegitimes.

על הגזל 5. *De raptu* : c'eſt le commandement touchant le larcin & la rapine; c'eſt-à-dire une défenſe de dérober.

על הדינין 6. *De judiciis*, des jugemens, la forme des gouvernemens politiques & de l'exercice de la juſtice contre les violateurs de la Loy.

על אבר מן החי 7. *De membro è vivo*; c'eſt-à-dire des membres des animaux vivans. C'eſt la défenſe de manger de la chair avec ſon ſang, ou des choſes étouffées. Ce fut le commandement qui fut donné à Noé quand il ſortit de l'Arche, comme nous le liſons au chap. 9. de la Geneſe.

Brieve explication des ſept commandemens, qui ſont les mêmes que ceux du Decalogue.

Les cinq premiers preceptes contiennent l'abregé du Decalogue; le ſixiéme eſt un abregé des loix politiques & civiles; & le ſeptiéme eſt un commandement ceremoniel. Le commandement qui défend le culte étranger, ou l'idolatrie, renferme le 1. & le ſecond de la 1. Table. Celui qui défend la profanation du St. nom de Dieu, non ſeulement ſignifie défenſe de prendre le nom de Dieu en vain; il comprend auſſi le commandement de benir, de prier & de louër Dieu : car le mot *beracha* ſignifie benediction & malediction. Le 3. le 4. & le 5. commandement des Noachides ſont les mêmes que les 6. 7. & 8. de la ſeconde Table de Moyſe, Tu ne tueras pas, Tu ne paillarderas pas, Tu ne déroberas pas. Le 4. commandement du Decalogue, qui regarde la Sanctification du jour du repos, ne ſe trouve point entre ces preceptes des Noachides, parce que, ſelon l'opinion des Hebreux, il ne fut donné que dans le deſert de Mara aprés la ſortie d'Egypte. Et en effet nous verrons dans la ſuite que l'Egliſe avant Moyſe ne ſanctifioit point le 7. jour. Le 1. commandement de la 2. Table ne ſe rencontre pas non plus ici. Mais il ſemble avoir été moins neceſſaire dans un tems où les peres de famille étoient les Rois & les Sacrificateurs nez de leur famille, comme nous le verrons dans la ſuite. Le commandement qui défend le faux témoignage doit être aſſûrément compris ſous celui qu'ils appellent *de judiciis* : car là deſſous eſt renfermé tout ce qui regarde la juſtice diſtributive, & l'équité qu'on doit obſerver dans toutes les affaires criminelles, dont la principale eſt la fidelité des témoins. Enfin le commandement qui défend la convoitiſe ne ſe trouve pas entre ceux-ci, parce que le Legiſlateur qui donna ces 7. commandemens, en défendant les actions criminelles, défendoit auſſi les penſées qui répondoient à ces actions. Et il étoit moins neceſſaire d'avertir les hommes de cette verité dans un ſiécle où la connoiſſance de cette morale étoit plus pure, parce qu'elle étoit plus prés de ſa ſource.

Les Hebreux disent que Dieu donna ces commandemens à Adam dans le Paradis terrestre. Cela n'est pas hors d'apparence, car Dieu donna sans doute au premier homme les regles selon lesquelles il devoit se conduire & gouverner sa posterité. Mais comme les Juifs ne nous sauroient donner de verité qui ne soit mêlée de réveries, ils ajoûtent que ces six commandemens donnez à Adam sont renfermez dans ces paroles, *& le Seigneur Dieu commanda à Adam disant, tu mangeras de tout fruit du jardin.* Rabbi Chilpeta dans le livre intitulé Seder olam, qui est une Chronologie des Hebreux, dans le 5. chap. nous apprend les admirables secrets par lesquels la cabale des Juifs trouve ces six commandemens dans ces paroles de Dieu. Voici ce que c'est. 1. Selon eux, le mot *commanda*, regarde le commandement appellé *dinim*, *des jugemens*, à cause de ce qui est dit d'Abraham au chap. 18. de la Gen. *Je sai qu'il commandera à ses enfans & à sa maison aprés lui de garder la voye du Seigneur, & de faire justice & jugement.* Le mot *Seigneur* signifie disent-ils, le commandement qui défend la profanation du nom de Dieu. Le mot de *Dieu* regarde la défense de l'Idolatrie. Le mot *Adam* signifie le commandement de ne pas épandre le sang. Le participe *disant*, designe la défense des couches illegitimes, à cause que Jeremie aprés avoir dit, *Si un homme laisse aller sa femme, & lui a donné la lettre de divorce, & qu'elle ait été mariée à un autre, retournera-t'il à elle, le païs ne sera-t'il pas soüillé? Or toi tu as commis fornication avec beaucoup d'amans.* Le Prophete ajoûte ces mots, *a dit l'Eternel.* Donc le mot *disant* dans les paroles de Dieu à Adam signifie les couches illegitimes. Ces paroles, *de tout arbre du jardin*, designent selon eux la défense de la rapine & du vol: cela est mysterieux: mais la raison qu'ils en rendent l'est encore davantage. C'est, disent-ils, à cause de ce qui est écrit au 5. du Levitique, *de toute chose dont quelqu'un aura juré faussement, il rendra le principal & la 5. partie par dessus.* Enfin ces mots, *en mangeant, tu mangeras*, signifient dans leur cabale le commandement de ne pas manger de chair avec son sang, à cause de ce qui est dit au 9. chap. de la Gen. *Vous ne mangerez pas de chair avec son sang qui est son ame.*

Interpretation Cabalistique du v. 16. du chap 2. de la Genese absurde.

Gen. 2. v. 16.

סדר עלם

דינים

Chap. 3 I. de Jerem.

Il n'est rien de plus ridicule que cela proposé de cette maniere. Mais l'Autheur d'un livre appellé Cosar ou Cosri, homme assez habile pour un Juif, y donne un tour beaucoup plus raisonnable. Car il dit que ce verset de la Gen. avoit été donné par leurs maîtres Docteurs Cabalistes pour un memorial des sept commandemens des Noachides; c'est-à-dire qu'à chacun des mots de ce verset ils avoient attaché l'un de ces commandemens par une liaison purement arbitraire, afin d'aider la mémoire; comme on fait dans l'art de la mémoire artificielle. Cela est assez apparent, car autrement il y auroit de la contradiction dans ce qu'ils enseignent: puis qu'ils disent tous unanimement, que ce commandement de ne pas manger de chair avec son sang, ne fut donné qu'à Noé, & non pas à Adam: & cependant par cette interpretation Cabalistique, ils veulent que ces mots *tu mangeras* signifient la défense de ne pas manger de chair avec son sang.

Cosri Buxtorfii lib. 3. sect. 73.

Sentiment du Juif Cosri beaucoup plus raisonnable.

Trois choses sont remarquables dans le sentiment des Juifs sur ces preceptes. La 1. est que selon eux c'est là le droit commun & la loi uni-

Selon les Juifs ces 7. preceptes sont le *jus*

naturale pour tous les peuples.

verſelle de toutes les Nations, & ce que nos Theologiens appellent *jus naturale*; parce que tous les hommes ſont enfans d'Adam & de Noé, auſquels ces commandemens ont été donnez, tous auſſi ſont obligez d'y obeïr. Mais les Nations ne ſont point obligées d'obſerver les preceptes qui ont été donnez à la famille d'Abraham, & en ſuite à Moyſe, comme ſont la Circonciſion, l'obſervation du Sabbat, la Pâque, les autres fêtes ſolemnelles, & generalement toutes les ceremonies de la Loy de Moyſe. L'on n'eſt pas puni, diſent-ils, pour n'avoir pas gardé une loy que l'on n'a pas reçûë: & ſelon ce principe ils tiennent pour aſſûré que les Nations ne ſont ſujettes à la malediction de Dieu que pour avoir violé ces 7. commandemens des Noachides. C'eſt préciſément ce qu'enſeignent les Docteurs du Talmud dans le Traité Sanedrim.

Sanhedrim Gemara Cap. 7.

Ces 7. preceptes faiſoient toute la Religion des anciens fidéles avant Abraham, & ſont ſuffiſans en tout tems pour ſauver les hommes.

La 2. choſe qu'ils enſeignent c'eſt que toute la Religion des hommes depuis Adam juſques au déluge, & depuis le déluge juſques à Abraham, ſe reduiſoit à ces 7. points: de ſorte qu'ils n'étoient pas obligez à faire davantage pour être ſauvez & pour avoir part à la vie éternelle. Enfin la troiſiéme choſe qu'ils enſeignent, c'eſt que même depuis que l'Egliſe a été renfermée dans la famille de Jacob, & que la Loy de Moyſe a mis une diſtinction conſiderable entre le peuple de Dieu & les peuples de la terre, l'obſervation de ces 7. commandemens a été ſuffiſante pour ſauver les hommes entre les Nations, & pour leur donner part au ſiécle à venir. De ſorte que quand un Payen ſe convertiſſoit, renonçoit à l'Idolatrie, & ne vouloit pourtant pas ſe faire Juif, ils l'obligeoient ſeulement à l'obſervation de ces commandemens & l'aſſûroient de ſon ſalut. C'eſt une maxime de leur Theologie qui ſe lit dans leur Talmud au Traité Sanedrim au chap. 11. *Les dévots d'entre les Gentils*, diſent-ils, *ont part au ſiécle à venir*: ſavoir pourvû qu'ils obſervent ces preceptes des Noachides. C'eſt ce que dit & ce que prouve le celebre Moyſe l'Egyptien, qu'on appelle Maimonides, dans ce grand ouvrage qui a pour titre *Miſchneh Torah*. Il enſeigne en pluſieurs lieux qu'aucune bonne œuvre, bien qu'elle ſoit faite par un étranger, ne demeure ſans récompenſe, ſelon ces mots des Talmudiſtes; *le Seigneur Saint & beni ne retranche à aucune creature la récompenſe de ſes bonnes œuvres*. Qui voudra voir un plus grand nombre de témoignages de cette vérité en trouvera dans le Conciliator de Manaſſé. C'eſt un Juif Hollandois qui a écrit en ce ſiécle aſſez doctement pour un homme de ſa Nation, & en langue latine. Ce qui lui eſt peut-être particulier.

Les Juifs ſauvoient les payens Noachides.

Tractatu Techouva & Tractatu Iſurebia cap. 14.

Talm. Tract. peſakim. cap. 10.

Quæſt. 2. in Deuter.

Doubles proſelytes de la juſtice & de la porte. 1. de ceux de la juſtice.

Selon cette doctrine les Juifs faiſoient deux ſortes de proſelytes, auſquels ils promettoient la vie éternelle: les uns s'appelloient proſelytes de la juſtice, & les autres proſelytes de la porte. Les premiers c'étoient ceux qui en quittant le Paganiſme ſe faiſoient Juifs abſolument; on les circonciſoit, on les baptizoit, & ils s'obligeoient à toutes les obſervations de la Loy de Moyſe: auſſi entroient-ils preſque dans tous les privileges de la Nation, & étoient confondus avec elle. De cette maniere les Rechabites deſcendus de Jethro beau-pere de Moyſe furent proſelytes de la juſtice; car ſelon les Hebreux ce Jethro étoit Payen & s'appelloit Jether dans le tems de ſon Paganiſme; en ſuite il prit le nom de Jethro en ajoûtant une lettre. Le Rabbi David Kimki dit la même choſe de Ra-

Rechabites deſcendus de Jethro.

hab.

hab & de toute sa famille. Il est dit dans le livre de Josué, que l'on mit Rahab, toute sa famille & tout leur bagage hors du camp d'Israël. *C'est*, dit Kimki, *jusqu'à ce qu'ils se fussent faits proselytes, & eussent reçû la Loy d'Israël : & quand ils furent proselytes, ils habiterent au milieu du peuple, & eurent demeurance entre les Israëlites, selon ce qui est dit d'elle, & elle habita entre les Israëlites jusques à ce jourd'huy.* Enfin nous aprenons de Josephe, que Jean Hircan Roy de Judée fit circoncire toute la Nation des Iduméens, & qu'ainsi elle fut incorporée dans le peuple des Juifs en devenant proselyte.

Josué 6. v. 23.

Kimki in Josuam cap. 6.

Des proselytes de la porte.

L'autre espece de proselytes s'appelloit proselytes de la porte ou de l'habitation, parce, dit Manassé, qu'il leur étoit permis d'habiter dans la terre d'Israël. Ces proselytes renonçoient à l'idolatrie, n'adoroient que le vray Dieu ; mais ils ne se chargeoient pas du joug de la Loy de Moyse. De ce nombre étoit sans doute Nahaman le Syrien, qui, aprés avoir été miraculeusement gueri de sa lepre, abjura le Paganisme entre les mains d'Elizée, & promit de n'adorer que Dieu. En effet les Hebreux le mettent communément au nombre de ces proselytes. C'est de cette espece d'étrangers dont il est parlé dans le 4. commandement de la Loy, *& l'étranger qui est dedans tes portes.* Car il est à remarquer qu'un infidéle & un Payen ne pouvoit pas avoir une demeure fixe entre les enfans d'Israël, ni s'habituer dans la terre sainte. Un Israëlite ne pouvoit pas retenir dans sa maison un esclave idolatre, il faloit tout au moins qu'il fût proselyte de la porte, c'est-à-dire qu'il renonçât à l'idolatrie, & qu'il se chargeât de l'observation des sept preceptes des Noachides. Maimonides va mêmes jusques à dire qu'il n'étoit pas permis à un idolatre de traverser la terre sainte, ni d'y passer la nuit. Mais cela est faux : la fausseté de cela paroît par l'Histoire de Salomon, sous lequel tant de milliers d'ouvriers envoyez par Hiram Roy de Tyr Prince Payen, & qui étoient assûrément Payens comme lui, séjournerent un si long-tems dans la terre d'Israël pour y preparer les materiaux du temple. Cela même se peut voir dans l'Histoire de la Reine de Sceba ; Elle étoit Arabe, elle étoit Payenne, elle étoit idolatre, & cependant elle demeura avec toute sa suite dans la Cour de Salomon autant de tems qu'il lui fut necessaire pour avoir plusieurs conferences avec ce Prince. Je reviens à nos proselytes de la porte : bien qu'ils eussent abjuré le Paganisme, ils ne pouvoient pas être incorporez dans la Nation des Juifs, ils n'avoient part à aucun de leurs Privileges, ils étoient réputez legalement soüillez comme tous les autres Payens : car les Juifs n'osoient manger avec eux, c'est-à-dire qu'ils n'osoient manger à leur table. Mais je suis persuadé qu'il étoit permis à un Juif de recevoir à sa table un proselyte de la porte. Car la raison pourquoy un Juif n'osoit manger à la table d'un étranger, c'est qu'il y avoit diverses viandes que le proselyte de la porte pouvoit faire servir sur sa table, dont l'usage n'étoit pas permis aux Juifs. Mais un Juif, en recevant un étranger à sa table, n'avoit pas la même chose à craindre ; car il étoit assûré que sur sa propre table on ne servoit que des viandes nettes selon la Loy. C'est pourquoy nous voyons bien que les Juifs convertis au Christianisme se scandalizent de ce que Pierre étoit entré chez des incirconcis, savoir chez Corneille, & avoit mangé avec eux ; mais ils ne se plaignent pas de ce

Talmud Sanedrim cap. 10.

De la Reyne de Sceba, de quel païs & Religion elle étoit.

En quel sens les proselytes de la porte étoient legalement soüillez.

Les Juifs pouvoient recevoir les proselytes de la porte à leur table.

ce qu'il avoit reçû des incirconcis chez soy, & de ce qu'ils avoient mangé avec lui : ce qui arriva quand il reçût en sa maison les messagers de Corneille. Voicy encore une preuve certaine de cela même, c'est-à-dire qu'il étoit permis aux Juifs de faire manger avec eux un proselyte de la porte. C'est que les Juifs avoient trés peu d'esclaves de leur Nation, la plûpart de leurs serviteurs étoient étrangers, qu'ils faisoient proselytes de la porte, & qu'ils obligeoient à s'abstenir de l'idolatrie & du sang. Or il n'y a pas apparence que ces esclaves fussent dans une maison separée de celle de leur maître, & qu'il ne leur fût permis de manger avec aucun des serviteurs Juifs de la maison. Ainsi ce que les Juifs disent que ces proselytes de la porte étoient toûjours reputez soüillez selon la Loy, doit être entendu moins par rapport au commerce de la vie civile, que par rapport au Temple & aux choses Ecclesiastiques. Ils étoient soüillez selon la Loy, parce qu'ils n'avoient pas permission d'entrer dans le Temple, excepté dans le premier portique qui étoit appellé *Atrium gentium*.

Les proselytes de la porte & ceux de la justice étoient reputez être dans la voye de Salut.

Quoy qu'il en soit, pour revenir au sentiment que les Juifs avoient de l'un & de l'autre ordre des proselytes, ils estimoient qu'ils étoient tous deux en voye de salut, & dans le chemin de la vie éternelle; & ce qui est remarquable, c'est que tout ce qu'ils nous disent là-dessus touchant ces preceptes des Noachides, & touchant l'état de ceux qui les observoient, est à peu prés confirmé par le livre des Actes des Apôtres bien entendu : & particulierement par ce fameux decret du Concile de Jerusalem, dont voici les termes ; *Il a semblé bon au St. Esprit & à nous de ne vous imposer point un plus grand joug que celui de ces choses necessaires, c'est que vous vous abstenie des choses sacrifiées aux idoles, & du sang, & des choses étoufées, & de paillardise ; desquelles choses si vous vous contregardez, vous ferez bien.*

Act. 15.

Ce que c'étoit que les Sebomenoi ou les dévots, dont il est si souvent parlé dans le livre des Actes.

Il faut donc remarquer que dans le livre des Actes il nous est souvent parlé d'une sorte de gens que l'Autheur appelle σεβόμενοι : mot dont les interpretes anciens n'ont pas bien entendu la signification. On a tourné ce mot par ceux, *de pieux*, *de craignans Dieu*, *servans à Dieu*. Ainsi dans le chap. 16. Lydie marchande de pourpre est appellée σεβομένη, ce que nous avons tourné *servant à Dieu :* & au chap. 17. ℣. 4. il est dit *que quelques Juifs se joignirent à Paul & Silas*, *avec une grande troupe de Grecs servans à Dieu ;* il y a dans le Grec, τῶν σεβομένων ἑλλήνων πολὺ πλῆθος. Et dans le verset 17. du même chap. il est dit que St. Paul séjournant dans Athenes disputoit tous les jours avec les Juifs dans la Synagogue & avec *les dévots* ; c'est ainsi que nous avons tourné le mot de σεβόμενοι, qui est aussi dans ce passage. Dans le chap. 18. nous lisons que St. Paul entra dans la maison d'un nommé *Juste servant à Dieu*, il y a dans le Grec σεβόμενος τὸν θεόν. Jusques à ce que les lettres Hebraïques ayent été rétablies dans l'occident, on n'a point sçû quels étoient ces σεβόμενοι, ces religieux ou ces dévots. Mais aprés avoir comparé ces passages des Actes avec les écrits des Juifs, il est clair que ces dévots étoient precisément ces *proselytes* que les Juifs appellent *proselytes de la porte :* c'étoient des gens qui avoient renoncé à l'idolatrie, mais qui n'avoient pourtant pas voulu être circoncis ni se faire Juifs, parce que le joug de la Loy de Moyse leur paroissoit pesant, & que la qualité de Juifs étant odieuse dans le monde, fût devenu un obsta-

Actes. 17. ℣. 4.

Ces dévots étoient precisément les proselytes de la porte.

cle à leur avancement : Ils avoient été enseignez par les Juifs, & ils avoient appris d'eux que ceux qui observent les preceptes des Noachides sont dans le chemin de la vie éternelle, quoy qu'ils n'embrassent pas le Judaïsme. C'est pourquoy ils se contentoient de renoncer aux idoles, aux mariages incestueux, qui étoient ordinaires entre les Payens, & à l'usage du sang & des choses étoufées. Ces dévots n'étoient pas Payens, car ils servoient à Dieu : ils n'étoient pas Juifs, car St. Luc les distingue expressément des Juifs dans ces passages que nous avons citez, où il est dit que St. Paul disputoit sans cesse *avec les Juifs & avec les dévots.* Aussi St. Luc les appelle *Grecs*, en les distinguant des *Juifs* dans ce passage où nous avons vû qu'il dit, que *des Juifs & une grande troupe de Grecs servans à Dieu se joignirent à Paul & Silas.* Puis qu'ils n'étoient ni Juifs ni Payens, ils étoient donc proselytes; car c'étoit la seule espece de gens qui tint le milieu entre les Juifs & les Payens. Aussi St. Luc nous le dit expressément; *Et quand l'Assemblée fut separée, plusieurs des Juifs & des proselytes*, σεβόμενοι, *servans à Dieu*, comme nous avons tourné, *suivirent Paul & Barnabas.* Ces mêmes personnes, qui étoient appellées σεβόμενοι, étoient aussi appellées φοβούμενοι τὸν Θεὸν, ἐυσεβεῖς, pieuses & craignant Dieu : De ce nombre étoit le Centenier Corneille, qui est ainsi appellé : dans le 13. chap. ℣. 16. St. Paul en commençant son discours parle ainsi, *Hommes Israëlites, & vous craignans Dieu, écoutez.* Il ne faut pas s'imaginer que ces Israëlites & ces craignans Dieu fussent les mêmes gens. Ce derniers étoient ces proselytes qui avoient renoncé à l'idolatrie. C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles du 26. ℣. du même chap. *Hommes freres enfans de la race d'Abraham, & vous craignans Dieu.* C'est que dans les Synagogues où St. Paul prêchoit, d'un côté étoient les Israëlites Juifs de Religion, qui étoient de la race d'Abraham, & de l'autre étoient les proselytes qui servoient au même Dieu que les Israëlites, sans pourtant s'astreindre à la pratique de toutes les ceremonies.

Act. 13. v. 43.

CHAPITRE VII.

Eclaircissement de plusieurs endroits du livre des Actes par l'Histoire des proselytes de la porte.

IL y a plusieurs choses importantes à remarquer touchant ces proselytes, lesquelles peuvent beaucoup servir à éclaircir l'Histoire des Actes des Apôtres. La 1. c'est que ces proselytes, que St. Luc appelle les *pieux* ou les *dévots*, avoient dans la Synagogue des Juifs un lieu particulier, où ils se rangeoient tous les jours de Sabbat pour entendre la Loy. La 2. que par une particuliere providence de Dieu, qui vouloit disposer les Nations étrangeres de l'alliance à se convertir au Christianisme, les Juifs épars dans tout le monde avoient fait un trés grand nombre de ces convertis demi-Juifs. La 3. que ce fut du corps de ces proselytes que se firent ces nombreuses conversions des Gentils qui formerent tant de belles &

de florissantes Eglises, & ces 3. remarques levent bien des difficultez.

Où les Apôtres prêchoient aux Gentils pour les convertir.

1. Cela nous aprend où les Apôtres prêchoient aux Gentils pour les convertir. Il n'est pas apparent qu'ils allassent de maison en maison, le tour eût été long, & il eût été difficile de faire par cette voye de grands progrés en peu de tems. Il est bien vray que cela se faisoit quelquefois: la premiere conversion des Gentils par St. Pierre se fit dans la maison de Corneille: & il n'y a nul lieu de douter que les Apôtres n'ayent souvent prêché dans des maisons particulieres: Mais ce n'est pas où se faisoient les plus nombreuses conversions. Il est certain aussi que les Apôtres n'alloient pas prêcher dans les temples des idoles où s'assembloient les Payens: car outre qu'ils n'eussent pas voulu entrer dans ces lieux profanes, les Sacrificateurs & les gardiens de ces temples n'eussent jamais permis qu'on eût prêché contre leurs Dieux jusques dans leurs temples. Nous ne voyons point aussi que les Apôtres assemblassent le peuple à cry public & à son de trompette pour prêcher dans les places. Nous lisons bien que St. Paul dans Athenes disputoit sur le marché avec ceux qui se rencontroient: mais il y avoit en cela quelque chose de particulier. Athenes étoit une ville pleine de gens qui étudioient la Philosophie, qui étoient de grand loisir, qui consumoient leur tems à se promener & à disputer, qui avoient l'esprit contentieux, qui harceloient St. Paul par leurs disputes dans tous les lieux où ils le rencontroient: C'est pourquoy l'Apôtre étoit obligé de se défendre par tout où on l'attaquoit. Mais autrement les Apôtres de Jesus-Christ ont observé ce qui avoit été dit de Jesus-Christ lui-même, qu'il ne feroit point entendre sa voix parmi les ruës.

Les Apôtres ne prêchoient ordinairement que dans les Synagogues.

Il ne reste donc plus sinon que nous disions que S. Paul ne prêchoit ordinairement que dans les Synagogues des Juifs, lesquelles étoient composées de ces deux sortes de gens, de vrais Juifs, ausquels St. Paul adressoit premierement sa parole, les appellant *Israëlites race d'Abraham*; & de *proselytes* Gentils qu'ils appelloient *σεβόμενοι*, ou *φοβέμενοι τὸν Θεόν*. Cela paroît dans ce beau sermon qu'il fit dans la Synagogue des Juifs de la ville d'Antioche de Pisidie, dans lequel nous avons vû qu'il adressa son discours aux Israëlites, & à ceux qu'ils appelloient *φοβέμενοι τὸν Θεὸν*, comme à des gens differents. Quand les Israëlites étoient rebelles à la parole, comme il arrivoit presque toûjours, les Apôtres se tournoient vers les Gentils, qui avoient leur quartier separé dans la même Synagogue. Cela se voit dans le même chap. qui est le 13. des Actes. Les Juifs s'étant opposez à ce que disoit St. Paul, il leur dit; *c'étoit à vous à la verité qu'il falloit premierement annoncer la parole: mais puis que vous la rejettez, nous nous tournons du côté des Gentils; car le Seigneur nous l'a ainsi commandé, disant, je t'ay posé pour la lumiere des Gentils: & les Gentils, qui oyoient cela, glorifierent Dieu & se réjouïrent.* N'entendez point par les Gentils des peuples idolatres, & ne vous imaginez pas que St. Paul se soit tourné vers eux en sortant de la Synagogue: comment eût-il pû se tourner vers eux, s'ils n'eussent été là presens? & comment eussent-ils pû entendre les paroles de St. Paul, s'en réjouïr & glorifier Dieu, s'ils n'eussent été dans la Synagogue avec lui? Nous lisons aussi dans le 17. chap. du même livre au v. 17. que St. Paul dans la ville d'Athenes discouroit tous les jours avec les Juifs dans *la Synagogue*, & avec les

Les proselytes de la porte avoient un lieu separé dans les Synagogues des Juifs dispersez. Actes 13. v. 46.

les dévots, *σεβόμενοι*: Par conſequent ils étoient dans la même Synagogue avec les Juifs. Or les proſelytes, bien qu'ils euſſent abjuré l'Idolatrie & le Paganiſme, étoient cependant appellez Gentils & Grecs: Ce qui doit être remarqué contre ceux qui s'imaginent que par les Grecs il faut ſouvent entendre ces Juifs de la diſperſion qui habitoient entre les Grecs, & qu'on appelle ordinairement Juifs Helleniſtes. Je ne ſai qu'un ſeul endroit où le nom de Grec ſe doive prendre pour ces Juifs: c'eſt quand les Phariſiens diſoient de nôtre Seigneur J. Ch. *ira-t'il prêcher entre les Grecs?* C'eſt-à-dire aux Juifs de la diſperſion. Mais ceux dont parle St. Jean au 12ᵉ. chap. de ſon Evangile, & dont il dit, *certains Grecs qui étoient montez pour adorer à la fête;* ces gens-là, dis-je, n'étoient pas des Juifs Helleniſtes; c'étoient de ces proſelytes Gentils dont nous parlons, qui montoient quelquefois en Jeruſalem aux fêtes ſolemnelles, en partie par curioſité, en partie par dévotion: non pas à la verité pour obſerver les ceremonies des Juifs, (car cela ne leur étoit pas permis) mais pour offrir des holocauſtes; ce qui étoit permis à tout le monde, comme nous le verrons dans la ſuite. Les Juifs naturels appelloient donc ces proſelytes demi-convertis, *Gentils & Grecs*, ſeulement pour les diſtinguer d'entre les Gentils Idolatres. Au nom d'*ἕλληνες* qui ſignifient Grecs, ils ajoûtoient le titre de *σεβόμενοι*, comme nous le voyons au 4. ℣. du 17. des Actes, où ils ſont appellez *σεβόμενοι ἕλληνες*, Gentils craignans Dieu.

Il n'étoit pas permis aux proſelytes de la porte de pratiquer les ceremonies Juives.

Ces mots ſont preciſément la verſion du nom Hebreu, que les Juifs d'aujourd'huy donnent encore à preſent aux proſelytes de la porte; ils les appellent en leur langue, *Caſide meummot*, ce qui ſignifie en latin *pii ex gentibus*, & en Grec *σεβόμενοι ἀπὸ τῶν ἐθνῶν*. Et là-deſſus Maimonides dit, *Quiconque obſerve ces ſept preceptes il eſt du nombre de ceux qu'on appelle gens pieux d'entre les Nations, & il a ſa part au ſiécle à venir.* Quelquefois auſſi ces gens ſont appellez ſimplement Grecs & Gentils, comme au 42. ℣. du 13. chap. des Actes; *les Gentils le prierent qu'au Sabbat ſuivant il leur annonçât les mêmes paroles.* Il eſt certain que ces Gentils étoient proſelytes de la porte, car les Gentils Idolatres n'entroient pas dans les Synagogues, & ne s'y aſſembloient pas au jour du Sabbat. Dans le 18ᵉ. chap. du même livre au ℣. 4. St. Luc dit que St. Paul étant à Corinthe, *diſputoit dans la Synagogue chaque Sabbat, & induiſoit à croire tant les Juifs que les Grecs.* Il eſt clair que par ces Grecs il ne faut point entendre des Payens Idolatres, puiſque St. Luc dit expreſſément qu'ils entroient dans la Synagogue des Juifs où St. Paul diſputoit avec eux. Car les Gentils Idolatres n'avoient aucun commerce avec la Religion des Juifs, & n'entroient point dans leurs Synagogues. C'étoit donc ces Gentils convertis, qui s'aſſembloient tous les jours de Sabbat dans la Synagogue des Juifs pour ouïr la lecture & pour la priere.

Ces dévots ont été connus des Juifs qui en font mention.

חסידי מאמות Tract. Melakim cap. 90.

Cette même remarque ſervira beaucoup à nous faire comprendre comment les Apôtres trouverent tant de facilité à convertir les Nations. Car c'eſt une choſe ſurprenante que des hommes élevez dans le ſein de l'Idolatrie, tout d'un coup ayent renoncé à ces habitudes qu'ils avoient priſes dés l'enfance, & ſucées avec le lait. Je ſai bien que la puiſſance de Dieu n'a point de bornes, & que la force de la grace eſt capable de faire ces metamorphoſes. Mais je tiens pour un principe aſſûré, qu'il ne faut point mul-

Raiſon pourquoy les Apôtres trouverent tant de facilité à faire de nombreuſes converſions.

multiplier les miracles ſans neceſſité, & que Dieu, qui peut faire toutes choſes en un moment, & pour ainſi dire, ſans moyens, s'abaiſſe pourtant juſqu'à ſe ſervir des moyens dont il pourroit bien ſe paſſer. Je dis donc que la grande raiſon pourquoi les Apôtres eurent tant de facilité à convertir les peuples Gentils, c'eſt qu'ils les trouverent déja demi-convertis. La providence divine avoit fait en ſorte, qu'environ le tems de la venuë de N. S. J. Ch. au monde, les Juifs diſperſez par toute la terre avoient fait un trés grand nombre de ces proſelytes de la porte qui ſuivoient la Religion de Noé. Or il eſt clair que ces gens-là devoient être facilement convertis au Chriſtianiſme: d'une part ils étoient beaucoup plus faciles à convertir que les Payens Idolatres, parce qu'ils avoient renoncé à l'Idolatrie, ils adoroient un ſeul Dieu, & attendoient un Meſſie, avec les Juifs. D'autre part il étoit beaucoup plus aiſé de les convertir que les Juifs mêmes: parce que ne s'étant pas chargez du joug de la Loy de Moyſe, ils n'avoient point ce grand amour pour les ceremonies legales, lequel étoit pour les Juifs le plus grand obſtacle à leur converſion. Ainſi ces proſelytes de la porte entroient dans le Chriſtianiſme ſans changer de religion, & ils étoient bien aiſes de rencontrer des gens qui leur enſeignoient l'inutilité des ceremonies de Moyſe, à l'obſervation deſquelles ils n'avoient jamais voulu s'obliger. De ſorte que la ſeule difference qui étoit entre le proſelyte de la porte non converti, & celui qui s'étoit rangé dans le ſein du Chriſtianiſme, c'eſt que le premier croyoit au Meſſie à venir, & que le ſecond croyoit au Meſſie venu. Il eſt donc clair qu'ils paſſoient de l'un à l'autre ſans grande peine & ſans grand changement.

Les proſelytes de la porte etoient déja demi-convertis au Chriſtianiſme.

Ce n'eſt pas que je vouluſſe aſſûrer que generalement tous les premiers convertis au Chriſtianiſme fuſſent de ces proſelytes; mais ce qui eſt certain, à mon avis, c'eſt que la plûpart en étoient, & ſi quelques Payens idolatres ſe convertiſſoient, on peut dire que c'étoit par l'entremiſe de ces proſelytes de la porte; leſquels attiroient leurs parens, leurs amis & leurs alliez, ou en les perſuadant eux-mêmes, ou en les engageant d'ouïr les prédications des Apôtres dans leurs maiſons. Cela ſe voit, ce me ſemble, dans l'Hiſtoire de Corneille, qui fit aſſembler chez luy tous ſes amis pour ouïr la prédication de S. Pierre. Bien qu'il y ait apparence que la plûpart de ces amis de Corneille fuſſent auſſi des proſelytes comme luy, il n'eſt pourtant pas impoſſible qu'il n'y en eût parmi ceux-là qui n'étoient pas encore proſelytes.

La plus grande partie des gentils convertis avoient été proſelytes de la porte.

Pour achever ce qui regarde ces preceptes des Noachides, & pour tirer d'eux toute la lumiere dont nous avons beſoin pour éclaircir l'Hiſtoire des Actes des Apôtres, il faut obſerver que les Phariſiens zelateurs de la Loy fâchez de voir les grands progrés que faiſoit l'Evangile entre ces proſelytes de la porte, s'aviſerent de ſoûtenir que les Gentils qui vouloient avoir part au regne du Meſſie, devoient non ſeulement obſerver les preceptes des Noachides, mais devenir Juifs entierement, & ſe faire circoncire. Ce que nous avons fait voir être contraire au ſentiment des Docteurs Juifs, même des modernes, qui ſauvent les proſelytes de la porte. Saint Paul s'oppoſa vigoureuſement à cela, & ſoûtint que pour une veritable converſion il ſuffiſoit d'être du nombre des proſelytes de la porte, d'obſerver les preceptes de Noé, & d'ajoûter à cela la foy en Jeſus-Chriſt, ſans

La converſion nombreuſe de ces proſelytes de la porte donna lieu au decret du Concile des Apoſtres. Actes. 15.

ſans ſe charger d'un plus grand joug : & ce fut ſur cette controverſe qu'intervint le fameux decret du Concile des Apôtres que nous avons rapporté cy-deſſus ; *Qu'il ſuffiſoit que les Gentils s'abſtinſſent des choſes ſacrifiées aux idoles, & du ſang, & des choſes étoufées, & de paillardiſe.* C'eſt tout de même que ſi ce Concile eût prononcé, qu'il ſuffiſoit que les Gentils convertis à la foy fuſſent de la Religion de Noé, & obſervaſſent ſes commandemens.

En effet ſi nous expliquons bien ce decret des Apôtres, nous y trouverons tous les preceptes qu'on appelle des Noachides : ou ſi quelques-uns n'y ſont pas, c'eſt que la repetition n'en étoit pas neceſſaire. Dans ces mots, *que vous vous abſteniez des choſes ſacrifiées aux idoles*, ſont contenus deux commandemens de Noé, ſavoir celui qui défend le culte étranger, ou l'idolatrie ; & celui qui défend la profanation du nom de Dieu, car il eſt clair que celui qui participe au ſacrifice des idolatres, ſe rend coupable d'idolatrie & de profanation. Le ſecond mot, *& du ſang*, eſt le 3me. commandement des Noachides, qui défend l'effuſion du ſang, c'eſt à dire le meurtre : Car à mon ſens, c'eſt ainſi qu'on doit interpreter ces mots, & non pas, comme on les interprete ordinairement, de la défenſe de manger du ſang. Et ma raiſon eſt que cette défenſe de manger du ſang eſt contenuë ſous les mots ſuivans, dans leſquels eſt défendu l'uſage des *viandes étoufées.* Il n'eſt pas apparent que dans un ſi petit decret une ſeule & même choſe y fut exprimée en deux termes.

Les preceptes des Noachides ſont contenus dans le decret des Apôtres. Actes 15.

La défenſe de manger des choſes étoufées eſt préciſément le 7me. commandement des Noachides, qui l'expriment ainſi, *membrum è vivo* : ce qui ſignifie qu'on ne doit point manger la chair d'un animal vivant ; car un animal étoufé dans lequel eſt le ſang, ſelon les Hebreux, eſt reputé avoir ſa vie, à cauſe que le ſang c'eſt l'ame, ou la vie, comme Dieu le dit dans ſa Loy. La défenſe de la paillardiſe dans le decret des Apôtres répond au 4me. precepte des Noachides, dans lequel ſont défenduës les couches illegitimes. Il reſte deux preceptes de Noé que nous ne trouvons point dans le decret des Apôtres, ſavoir le 5me. qui défend la rapine, & le 6me. qui ordonne les jugemens. Mais ſur cela il eſt trés remarquable que pluſieurs anciens exemplaires Grecs du N. T. ont ces mots écrits à la fin de ce canon, *& qu'ils ne faſſent pas aux autres ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur faſſe.* Beze aſſûre les avoir lûs dans deux exemplaires. St. Irenée les a trouvez dans la Bible dont il ſe ſervoit, car il cite ce canon des Apôtres avec cette addition. St. Cyprien a fait un livre intitulé *Teſtimoniorum*, qui eſt un recueil de divers paſſages de l'Ecriture : ce texte s'y lit auſſi avec cette clauſe. Loüis de Dieu nous aſſûre que la verſion Ethiopique a retenu ces paroles. Si ces mots ſont donc du texte des Apôtres, il eſt clair que leur decret contenoit ces deux preceptes des Noachides, qui y manquent aujourd'huy. Car ces paroles, *qu'ils ne faſſent pas aux autres ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur faſſe*, établiſſent cette ſouveraine équité qui empêche les hommes de faire violence aux biens ou aux perſonnes de leurs prochains. Au reſte quand on ne voudroit pas admettre cette clauſe, & qu'ainſi nous ſerions obligez de reconnoître que deux des commandemens des Noachides manquent, il nous ſeroit aiſé de rendre raiſon pourquoy les Apôtres les ont négligez. Ils ont ne-

Addition notable dans ce canon des Apôtres, ſelon pluſieurs anciens exemplaires.

Iren. adv. hæreſ. lib. 3. cap. 12.

Pourquoy les Apôtres

dans leur canon peuvent avoir omis 2. preceptes des Noachides.

negligé celui qui défend la rapine, parce qu'il n'y a point de loix humaines qui ne le punissent severement: & ils n'ont point parlé du precepte qui ordonne les jugemens, parce que dans toutes les Republiques d'alors il y avoit des Tribunaux établis qui exerçoient ces jugemens.

Pourquoy les Apôtres astreignent leurs proselytes à l'observation d'un commandement purement ceremoniel.

Ces observations levent deux difficultez considerables, qui sont dans ces decrets des Apôtres. 1. On demande pourquoi le Concile impose aux fidéles la necessité de s'abstenir des viandes étoufées, puisque ce n'est qu'une pure ceremonie qui devoit être abolie comme toutes les autres? Je répons que ce n'est point par respect pour la Loy de Moyse, qui avoit défendu de manger des choses étoufées & du sang: mais c'est parce que les Juifs étoient fortement persuadez que le moins qu'on pouvoit faire pour être en état d'esperer la vie éternelle, c'étoit d'embrasser la Religion de Noé. Or l'un des preceptes de cette Religion, c'étoit de ne manger pas de chair avec son sang. La question agitée entre St. Paul & les Pharisiens étoit proprement, s'il faloit en se convertissant à J. Ch. & au Messie, devenir Juif & embrasser la Religion de Moyse; ou s'il suffisoit de demeurer proselytes de la porte, & d'embrasser la Religion de Noé: St. Paul soûtenoit le dernier, & les Pharisiens le premier. Or quand on juge des démêlez, & qu'on prononce sur des jugemens, on n'a pas accoûtumé de donner à l'une des parties plus qu'elle ne demande. St. Paul demandoit que les nouveaux convertis ne fussent obligez qu'à suivre la Religion de Noé. Mais si on eût retranché de cette Religion la défense de manger la chair avec son sang, il est clair qu'on auroit accordé à St. Paul plus qu'il ne demandoit: & cela auroit fait horreur aux Juifs, si on s'étoit relâché jusques à ne pas obliger les Gentils convertis à suivre au moins la Religion des plus anciens Patriarches. Ce n'est donc pas ce qu'a dit St. Jerôme, & tant d'autres aprés lui, qu'on ait voulu ensevelir la Synagogue avec honneur, & faire paroître que l'on conservoit quelque respect pour les ceremonies Mosaïques, en ne les abolissant pas toutes à la fois. C'eût été un beau respect & bien capable de contenter les Juifs, si, pendant qu'on rayoit tout d'un coup les plus importantes ceremonies de la Loy, on eût seulement conservé une des moindres, qui n'étoit pas celle pour laquelle les Juifs avoient plus de respect & de jalousie.

Vraye raison pourquoi les Apôtres dans leur decret joignent la défense de manger du sang avec la défense de la paillardise.

L'autre difficulté qui se trouve dans le canon des Apôtres, c'est qu'on ne voit pas bien la raison pourquoi il joint la défense de la paillardise avec la défense de manger des choses étoufées; puis que celle-là, c'est-à-dire la paillardise, est un crime contre la Loy de nature, & celle-ci, c'est à dire de manger du sang, est une faute seulement contre une Loy positive qui devoit bien-tôt être absolument abolie. Quelle alliance y a-t-il donc entre une chose naturellement mauvaise, & une autre naturellement indifferente? Les Interpretes disent que la paillardise étoit estimée indifferente entre les Payens. Mais la veritable raison, c'est que les Apôtres ont dessein de commander aux Gentils nouvellement convertis de suivre la Religion de Noé, & d'observer ses commandemens; & l'un de ces commandemens étoit celui-ci, *pudenda non esse revelanda*. Par lesquelles paroles les couches illicites étoient défenduës. Les Apôtres ont mieux aimé se servir du mot de paillardise, pour défendre toutes les impuretez,

que

que de celui de *revelatio pudendorum* , dont la Religion des Noachides se servoit. 1. Parce que la Loy de Dieu s'en sert expressément dans la même signification, *tu ne paillarderas point*, pour dire tu éviteras toute couche illegitime. 2. Parce que ce mot étoit beaucoup plus connu aux Grecs que celui de *revelatio pudendorum*, qui n'étoit en usage qu'entre les Juifs. 3. Et enfin parce que le mot de fornication ou de paillardise est plus honnête, & forme une image moins sale.

Je suis assûré que si le savant Seldenus avoit fait les reflexions que nous venons de faire, il n'auroit pas rejetté l'opinion de Shikardus Professeur de Tubinge, qui croit comme nous que ce decret du Concile de Jerusalem contient en abregé les sept preceptes des Noachides. L'Autheur des reflexions sur la Religion Chrêtienne suit l'opinion de Seldenus, & méprise celle de Shikardus. Mais la principale raison qu'il en allegue est fondée sur une bévûë fort grossiere, & qu'on ne sauroit pardonner à un Autheur qui fait l'habile homme. C'est, dit-il, qu'on a cessé de recevoir des proselytes de la porte ou du domicile dés le temps que les Jubilez ont pris fin: c'est-à-dire, lors que les dix tribus furent transportées par les Rois d'Assyrie. Cet endroit fait voir que Monsr. Ferrand Autheur de ces reflexions n'est pas original, & que souvent il est mauvais copiste. Il croit avoir pris cela de Seldenus: mais Seldenus ne dit rien de semblable. Il est vray que Seldenus cite ces paroles tirées du Talmud, *que la coûtume de recevoir des proselytes de la porte n'a été en usage que dans le tems qu'on observoit les Jubilez dans la Terre Sainte.* Maimonides dit à peu prés la même chose dans son *Mishneh Thorah.* Mais selon Maimonides & selon Seldenus cela ne signifie pas que depuis que les Jubilez ont cessé, il n'y ait pas eu de proselytes de la porte; comme si les Juifs n'eussent plus voulu recevoir d'autres proselytes que ceux de la justice, qui se font circoncire & qui se soûmettent au joug de la Loy. Car il n'y a rien de plus faux que cela; comme il paroît par les preuves que nous en avons apportées du livre des Actes des Apôtres. Et même il est certain que les proselytes de la porte n'ont été fort communs que depuis la captivité de Babylone. Maimonides lui-même parle de ces proselytes de la porte, & les appelle *les dévots d'entre les nations.* Voici donc ce que veulent dire Maimonides & les Talmudistes. C'est que depuis la cessation des Jubilez, les Juifs étant devenus sujets, & souvent esclaves des nations étrangeres, on cessa de recevoir les proselytes de la porte *ritu solemni*, d'une façon solemnelle, c'est-à-dire en leur faisant abjurer hautement le Paganisme en presence de témoins. De plus on cessa de contraindre les idolatres & Payens qui venoient habiter dans la Terre Sainte à abjurer le Paganisme. Car auparavant si un Payen, qui avoit sa demeure dans la Judée, refusoit de renoncer à l'idolatrie, ou de se retirer, on le faisoit mourir. Mais depuis la captivité de Babylone, les Payens ayant presque toûjours été Maîtres des Juifs, on n'osoit plus user de cette severité envers les idolatres. Mais quoy qu'ils habitassent dans le païs des Juifs, on les laissoit vivre dans leur Religion Payenne. Pour la même consideration, c'est-à-dire, de peur d'offenser les Payens, ils ne recevoient plus solemnellement les proselytes de la porte par l'abjuration du Paganisme: ils se contentoient de leur donner lieu dans leurs Synagogues.

Shikardus de Jure regio cap. 5. Theorem. 17.

Reflexions sur la Relig. Chrêt. tom. 1. p. 166.

Quand on a cessé de recevoir les proselytes avec solemnité.

Selden. de Jure naturæ & Gentium lib. 2. c. 3.

Talmud. Babylo. Tract. Melkim cap. 6. fol. 29.

Halacah issurebiah cap. 14.

De tout cecy nous tirons ces trois conclusions importantes, qui nous ser-

La Religion de Noé &

des Noachides étoit trés approchante de la Religion Chrétienne.

serviront à connoître la Religion des Patriarches, par comparaison avec celle des Chrêtiens. La 1re. c'est que la Religion des Peres avant Moyse étoit trés simple, se reduisoit à peu d'articles, & se contentoit d'un petit nombre de ceremonies. Elle n'avoit même qu'un seul commandement ceremoniel; c'étoit celui d'épandre le sang des bêtes avant que d'en manger la chair: & sous ce commandement étoit contenuë la Loy des sacrifices, (ainsi que je le ferai voir cy-aprés) parce que toute effusion du sang des animaux dans ces siécles étoit une espece de sacrifice. La 2de. verité que nous apprenons d'ici, c'est que cette Religion de Noé & des anciens Patriarches a toûjours été considerée comme salutaire & suffisante à salut, même dans les siécles durant lesquels la Loy de Moyse a eu vigueur. Et les Juifs, quelque idolatres qu'ils soient de leur Loy & de leurs ceremonies, sont contraints de l'avouër. Enfin nôtre 3me. conclusion c'est que la Religion Chrêtienne n'a rien ajoûté à la Religion de Noé, que la connoissance & la foy distincte du Liberateur qu'ils attendoient. Ainsi proprement le Christianisme n'a fait que perfectionner la Religion des Patriarches: & par là il paroît que le sentiment de St. Epiphane est tout à fait juste, quand il dit que, *la Religion d'Adam n'étoit ni le Grecisme, ni le Judaïsme, mais la Religion Catholique.* Outre ces refléxions generales sur les preceptes & la religion de Noé, il faudra desormais faire des reflexions particulieres sur chacun de ces préceptes, afin de pouvoir entrer dans le détail de cette Religion & du Culte des premiers fidéles: c'est aussi ce que nous ferons dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Du culte & du service divin dans la Religion des Noachides. Des deux premiers commandemens des Noachides; de la défense de l'idolatrie & de la profanation du St. nom de Dieu.

JUsques ici nous avons parlé de la Theologie & de la Morale que les Patriarches enseignoient à l'Eglise de leur tems: desormais nous allons parler de leur culte. Le culte, comme tout le monde sait, se divise en deux especes, savoir le culte interne & le culte externe. Le culte interne consiste dans les actes de foy, d'amour, de confiance, d'humilité, de crainte, de reverence, & de toutes les autres actions du cœur qui ont Dieu immediatement pour objet, & qui sont tous renfermez sous le terme d'adoration interieure. Il n'est pas necessaire de nous étendre à prouver que les Patriarches avoient cette partie du service divin, elle est de tous les tems, de tous les siécles & de tous les lieux. Nous cherchons donc ici le culte externe, c'est-à-dire les actions & les ceremonies visibles, dont leur service étoit composé. Il est clair que ce culte est compris dans les deux premiers commandemens des Noachides, dont l'un défend l'idolatrie, & l'autre défend la profanation du nom de Dieu. Ces deux commandemens sont negatifs; cependant il est indubitable qu'ils renfermoient tout ce qu'il y a de positif dans le service divin. Tout de même que les 3. premiers commandemens de la Loy prononcez sur la montagne de Sinaï sont ex-

primez en termes negatifs; cependant dans l'intention du Legiflateur ils fignifient que Dieu veut être adoré feul, & que nous fommes obligez de fanctifier fon nom par actions, par paroles, & par un fervice externe qui lui foit agreable.

Là-deffus les Juifs ont une opinion qu'on peut appeller terrible. Ils difent que les Noachides, c'eft-à-dire les Payens defcendus de Noé, mais qui ne font pas de la famille d'Abraham, n'étoient pas obligez à adorer le vray Dieu, ni à fanctifier fon nom par un culte externe, quand ils devenoient profelytes de la porte: Qu'il leur fuffifoit de n'être pas idolatres, & de ne pas blafphemer le nom de Dieu. Ils vont même plus avant; ils difent que fi un profelyte de la porte, aprés avoir renoncé à l'idolatrie, venoit en fuite par contrainte ou par neceffité à faire quelque action d'idolatrie, ou à prononcer quelque parole de blafpheme, cela ne lui étoit pas imputé. *Quand un Noachide, dit Maimonides, par contrainte tranfgreffe un des commandemens, à l'obfervation defquels il eft obligé, cette tranfgreffion lui eft permife, quand même ce feroit un acte d'idolatrie; car la fanctification du nom de Dieu ne leur eft pas commandée.* Il tire cette dangereufe maxime de l'Hiftoire de Nahaman, & d'Elizée: Ce Syrien difoit, *ton ferviteur ne fera plus d'offrande ni d'holocaufte à d'autres Dieux, mais feulement à l'Eternel. Que le Seigneur vueille pardonner cette feule chofe à ton ferviteur, c'eft que quand mon Maître entrera en la maifon de Rimmon pour fe profterner là, & qu'il s'appuyera fur ma main, je me profternerai dans la maifon de Rimmon. Et le Prophete lui dit, va-t'en en paix.*

Opinion terrible des Juifs, que les profelytes de la porte n'étoient pas obligez à fanctifier le nom du vray Dieu ni à l'adorer.

Maimon. Tract. Melakim. cap. 10.

2. Rois chap. 5. v. 17. 18.

La veritable intention de Nahaman étoit de déclarer au Prophete Elizée, que deformais, quand il entreroit dans le temple de Rimmon, il ne rendroit aucun hommage à ce faux Dieu: que cependant il feroit obligé de fe courber pour foûtenir le Prince, qui en fe profternant s'appuyoit fur lui. Là-deffus il protefte à Elizée, que cette action par laquelle il fe courberoit en terre feroit purement & fimplement pour rendre fervice au Roy, fans avoir deffein de rendre aucun fervice à l'idole: & c'eft fur cela que le Prophete Elizée lui dit, va-t'en en paix; car c'eft comme s'il lui eût dit, il vous eft permis de rendre à vôtre Roy le fervice qu'exige la charge que vous avez auprés de lui, pourvû que vous declariez & fafliez favoir à tout le monde, qu'en vous courbant devant Rimmon, lorfque le Prince fe profterne, c'eft feulement pour fervir ce Prince, & non pour adorer ce faux Dieu. Mais les Juifs l'entendent autrement, ils regardent ces paroles de Nahaman comme une permiffion, laquelle il demande à Elizée d'adorer Rimmon par obeïffance pour fon Maître, & ils entendent ces paroles d'Elizée, *va-t'en en paix*, comme fi le Prophete avoit voulu dire, qu'il pouvoit adorer les faux Dieux, pourvû qu'il ne leur donnât pas fon cœur. Là-deffus ils concluent, *que fi un Noachide étoit obligé de fanctifier le nom de Dieu, il n'étoit lié de cette obligation que quand il étoit parmy les Ifraëlites, & non quand il étoit entre les nations. Et que le Prophete n'auroit pas ainfi répondu à Nahaman, fi les enfans de Noé avoient été obligez de fervir à Dieu & en public & en particulier.*

Explication des paroles d'Elizée à Nahaman.

Talm. Tract. Sanedrim. c. 8. in Guemara.

Quelque peine que fe donne le favant Seldenus pour ramener ces penfées impies à un bon fens, je ne trouve pas qu'il y réüffiffe: il me femble que ces termes ne peuvent pas fouffrir l'interpretation qu'il leur donne; voici fon

Selden. de Jure natur. & Gentium lib. 3. cap. 1.

son explication : *Que les proselytes de la porte & le reste du genre humain étoit obligé au service de Dieu ; mais que s'ils ne le faisoient pas, la punition en devoit être laissée à Dieu, sans que les Magistrats s'en mêlassent.*

Vains efforts de Seldenus pour justifier ou excuser l'impieté des Juifs.

Les paroles des Docteurs Talmudistes & de Maimonides signifient évidemment quelque chose de plus ; ils disent expressément que la Sanctification du nom de Dieu n'est pas commandée aux Gentils, qu'ils ne péchent pas quand ils font un acte d'idolatrie par contrainte ou par complaisance, que le Noachide n'est obligé de servir Dieu ni en public ni en particulier, qu'il n'est dans cette obligation tout au plus que quand il est entre les Israëlites. Il est donc certain que cette doctrine abominable est une de ces erreurs, par lesquelles les Juifs ruïnoient le sens de la Loy. Ils en avoient beaucoup d'autres, & le Seigneur Jesus-Christ combat une partie de ces detestables gloses dans l'Evangile, & particulierement dans le 5me. de St. Matth. D'une part ils rendoient le joug de la Loy pesant par la multiplication des ceremonies, mais de l'autre ils le rendoient leger en donnant à la chair tout ce qu'ils pouvoient lui accorder. C'est pourquoy ils prenoient les commandemens de la Loy morale si fort à la lettre, qu'ils ne vouloient conter entre les choses défenduës que celles qui étoient immediatement signifiées par les paroles du Legislateur : dans cet esprit ils ne défendoient que l'adultere & la paillardise, & soûtenoient que les regards lascifs, les attouchemens impudiques & les mouvemens de la concupiscence n'étoient pas contre la Loy.

Le caractere des faux dévots.

En passant nous pouvons remarquer que c'est là le caractere des faux dévots, ils se dispensent d'obeïr aux commandemens qui donnent des bornes à la cupidité & à la chair ; mais ils amplifient les ceremonies. La raison de cette conduite est, que les premiers commandemens sont ennemis de l'amour propre, parce qu'ils combattent la concupiscence : mais les commandemens ceremoniels ne luy font pas de mal. Je regarde aussi cette Theologie des Juifs comme une mauvaise complaisance, qu'ils ont euë pour les nations Payennes ausquelles ils se voyoient assujettis : ils leur vouloient persuader pour les flatter, qu'ils étoient dans la voye de salut, pourvû seulement qu'ils ne servissent pas entierement les idoles, ou qu'ils ne le fissent que par contrainte : qu'au reste il ne leur étoit pas necessaire de rendre au vray Dieu des services externes, si cela pouvoit les rendre odieux à leur famille ou à leur patrie.

Opinion de l'Historien Josephe & de Philon Juif touchant les mesures qu'on doit garder avec les faux Dieux.

Josephe Antiq. l. 4. c. 8.

Lib. 1. de Monarchia.

C'est apparemment de ce mauvais principe qu'étoit sorti un autre article de la Theologie des Juifs, dont nous voyons des vestiges dans les Antiquitez de Josephe, & dans le Livre de Philon Juif. Ces deux Autheurs disent que Dieu avoit défendu de blasphemer contre les Dieux des nations, quoi que ce fussent des faux Dieux. Entre les Loix de Moyse dont Josephe fait le dénombrement, il y met celle-cy, *Que nul ne blaspheme les Dieux que les autres nations prennent pour Dieux ;* & celle-cy, *Il ne faut pas voler les Temples des étrangers, ni prendre ce qui a été voüé à quelque Dieu.* Philon Juif dit la même chose, *que Dieu avoit défendu de parler mal de ceux que les autres nations estiment Dieux ; de peur que par vengeance ces nations ne parlassent mal de celuy qui est le vrai Dieu.* Il n'y a rien de plus faux, car il est certain que l'Ecriture ne parle des faux Dieux que comme d'abominations, & fait tout ce qu'elle peut pour en donner de l'horreur. Elle ordonne

ordonne qu'on abbatte leurs idoles, leurs temples & leurs autels. Elie fit même égorger les prophetes de Baal, & Ezechias & Josias abolirent le service & le culte de ces divinitez par le fer & par le feu. Cette erreur a pris son origine d'un passage du 22me de l'Exode v. 28. mal expliqué. Il y a dans l'Hebreu, *Diis non maledices.* Le mot d'*eloïm*, qui signifie Dieu, y est employé. Il n'étoit pas difficile de voir que dans ce texte le nom de Dieu devoit être pris au même sens que dans le v. 1. du Ps. 81. *Dieu est assis au milieu des Dieux*, c'est-à-dire, au milieu des Magistrats: Ainsi ces paroles, *Diis non maledices*, signifient, tu ne mediras pas des Juges & des Princes de ton peuple, comme l'a expliqué St. Paul au 23me des Actes. Mais, & Philon Juif & Josephe ont bien voulu se tromper par complaisance pour les Payens au milieu desquels ils vivoient. Ils ont essayé de leur persuader que la religion des Juifs étoit bien tolerable, puis qu'elle engageoit les hommes au moins à ne médire pas des divinitez des autres nations. Pour retourner d'où nous sommes partis, je conclus que l'Eglise des Noachides avant Moyse a bien compris que dans ces commandemens negatifs de ne pas commettre idolatrie, & de ne pas blasphemer le nom de Dieu, elle avoit reçû ordre de servir Dieu de cœur & de corps, en luy rendant le culte interieur & le culte externe.

Voyons donc, s'il nous est possible, en quoi consiste ce culte externe. Il est certain que ce service étoit simple en comparaison de celuy de Moyse. Il étoit composé de vœux, de prieres, d'actions de graces & de sacrifices. Quant aux vœux nous en avons un célebre exemple dans ce que fit Jacob en Padan Aram: c'est au 28. de la Gen. v. 20. où Moyse dit que Jacob voüa un vœu disant, *si Dieu est avec moy, & me preserve au voyage que je fais, & me donne du pain à manger, & des vêtemens pour me vêtir, & que je retourne en paix en la maison de mon pere, pour certain l'Eternel me sera Dieu.* Pour ce qui est de la priere, nous n'avons pas besoin de preuve pour être assûrez que c'étoit une partie du culte des Patriarches: car la priere est si fort essentielle au service divin, qu'il n'y a pas de religion sans elle; c'est pourquoi Moyse ne nous en parle que par occasion: Par exemple il nous dit qu'Isaac étoit sorti au champ sur le soir pour prier, quand il vit le serviteur d'Abraham qui revenoit de Chaldée, & qui amenoit Rebecca. Il nous parle de la requête que le Patriarche Abraham fit pour la guerison de la playe que Dieu avoit envoyée à Abimelech & à toute sa famille, parce qu'il avoit pris Sara femme d'Abraham: Dans le même Livre il nous est parlé de la priere que fit Isaac, afin que Dieu donnât des enfans à Rebecca: Dans le 33. de la Gen. nous voyons que Jacob prie pour être délivré des mains d'Esaü. Mais cela n'a pas besoin de plus grand éclaircissement, si ce n'est pour savoir s'ils avoient coûtume de faire des prieres publiques: car dans tous les exemples que nous venons de citer il ne nous est parlé que de prieres particulieres. Nous examinerons cette question dans son lieu; à present il faut parler de leurs sacrifices.

L'usage des vœux dans l'Eglise des Patriarches.

C'est la seule partie de leur culte externe dont la connoissance soit arrivée fort distincte jusqu'à nous. Dés le commencement du monde nous voyons Caïn & Abel qui sacrifioient à Dieu. Noé en sortant de l'Arche bâtit un autel, & y sacrifia de toute bête nette. Job offroit à Dieu des holocaustes

Dans la religion des enfans de Noé, l'usage des sacrifices étoit bien établi.

pour

pour ses enfans, quand ils avoient achevé les festins qu'ils se faisoient tour à tour. A la fin de son Livre au ch. 42. Dieu dit aux amis de Job, *prenez-vous sept bouveaux & sept moutons, & allez vers Job mon serviteur, & offrez holocaustes, & j'exaucerai la requête que mon Serviteur fera pour vous, afin que je ne vous châtie selon vôtre folie.* Nous lisons dans le 15. ch. de la Gen. l'Histoire d'un célebre sacrifice que fit Abraham par le commandement de Dieu, d'une jeune vache de cinq ans, d'une chevre & d'un mouton de même âge, d'une tourterelle & d'un pigeon. Dans le 22. du même Livre nous avons l'Histoire du sacrifice d'Isaac, en la place duquel Abraham offrit un mouton sur la montagne de Morija. Au retour de Padan Aram Jacob ayant été poursuivi par Laban, & leur démêlé étant fini, *il offrit un sacrifice sur la montagne, & appella ses freres pour manger du pain.* Quand il fut arrivé en Sichem il y bâtit un autel, où sans doute il sacrifia pour rendre à Dieu action de graces, & pour payer le vœu qu'il avoit fait en Bethel. Dans le 35. ch. du même Livre il y a quelque chose d'assez curieux pour la connoissance du culte des Patriarches; car non seulement il nous y est dit que Jacob par le commandement de Dieu y bâtit un autel en Bethel, comme il avoit fait en Sichem, mais aussi qu'il ordonna à sa famille de se purifier & de changer de vêtemens: ce qui semble signifier qu'ils avoient quelque céremonie d'expiation & de purification: nous aurons occasion d'examiner cela dans la suite. Ces exemples suffisent pour prouver que les sacrifices étoient en usage dans l'Eglise des Patriarches. Mais désormais il en faut examiner les circonstances, & voir, premierement quels étoient leurs Sacrificateurs: aprés cela d'où venoit la coûtume de sacrifier. Ensuite de combien d'especes de sacrifices ils avoient: Et enfin quelles bêtes ils offroient, avec quelles conditions, & avec quelles ceremonies.

Gen. 31. v. 54.

CHAPITRE IX.

Des Sacrificateurs de l'ancienne Eglise avant Moyse.

IL est juste de parler des Sacrificateurs, avant que de parler des sacrifices & des victimes; puisque les personnes qui sacrifient sont plus excellentes que les choses qui sont Sacrifiées. L'opinion constante des Hebreux & de tous nos Savans est que les aînez des familles dans chaque maison en étoient les Sacrificateurs nez. On attribuë ordinairement 4. privileges à ces premiers nez. Le 1er. de ces privileges c'étoit la domination ou la royauté, car ils étoient Seigneurs de leur maison. Et par l'Histoire de Juda & de Thamar il semble qu'ils avoient puissance de vie & de mort sur les membres de leur famille. Juda ayant été averti que Thamar étoit grosse, parce qu'elle ne pouvoit l'être que de paillardise & d'adultere; il commanda qu'on la fit sortir dehors pour être brûlée. Le 2nd. privilege des aînez étoit celuy de la double portion, c'est-à-dire que le bien de la maison étant partagé en autant de lots qu'il y avoit d'enfans, & un lot de plus, l'aîné en devoit avoir deux. Par exemple s'il y avoit trois enfans, on partageoit le bien en 4. parts, & l'aîné en prenoit deux.

Quatre Privileges attribuez aux premiers nez avant Moyse.

C'est

C'est ainsi que l'explique Aben Ezra : c'est selon cette coûtume qu'on doit expliquer la demande d'Elisée à Elie, *je te prie que j'aye le double de l'esprit que tu as* : il faut tourner, *que j'aye de ton esprit autant que deux* : c'est-à-dire que dans le partage qui se fera de ton esprit aprés toy entre les fils des Propehtes, je sois partagé en aîné. Car il n'y a point d'apparence que l'ambition d'Elisée le portât à souhaitter le double de l'esprit qu'avoit Elie, puisque jamais Prophete n'a été plus richement partagé de cet esprit de prophetie & de miracles. Le 3me. privilege des aînez étoit celuy de la benediction. Je ne trouve pas que l'on ait jusques icy bien compris ce que c'est que cette benediction. On dit que l'aîné recevoit du pere une benediction plus ample & plus abondante. Mais, selon moy, cette benediction ne doit être entenduë que de la semence benite, c'est-à-dire du Messie qui devoit naître : car cela ne se peut entendre de la benediction, c'est-à-dire des vœux que les peres en mourant faisoient pour leurs enfans ; En ce sens tous les fils étoient participans de la benediction paternelle. Esaü, bien que déchû de la benediction que son frere Jacob lui déroba par fraude, ne laissa pas d'être beni par son pere. Jacob en mourant benit tous ses enfans ; il avoit auparavant beni les enfans de Joseph. Cependant Juda seul reçût ce qui s'appelloit la benediction par excellence ; c'est-à-dire le Privilege d'avoir dans sa race cette semence dans laquelle seroient benites toutes les nations de la terre. Il est donc à remarquer que ce 3me. avantage du premier né, savoir la benediction, ne regardoit que les familles que Dieu avoit choisies pour en faire sortir le Messie, benediction qui ne pouvoit être distribuée que par un Prophete : C'est pourquoy il ne faut pas s'imaginer que tous les peres de famille craignans Dieu entreprissent de donner à l'aîné de leurs enfans cette benediction. Il falloit avoir pour cela & la lumiere de la prophetie, qui leur reveloit de quelle race devoit naître le Messie, & une vocation particuliere qui leur venoit par voye d'inspiration. Enfin le 4me. Privilege des aînez étoit la dignité Sacerdotale. Ruben, comme l'aîné de sa famille, devoit avoir tous ces avantages : mais il en déchût par l'inceste qu'il commit avec une des femmes de son pere, & tous ses droits furent transportez à ses cadets, & partagez entre ses freres. Levi reçût le Privilege de la Sacrificature. Juda eût en partage deux de ces Privileges, la domination & la benediction, c'est-à-dire la promesse de la semence sainte ; car c'est de cette tribu qu'est venu le Messie, & c'est elle qui depuis la maison de David a toûjours regné sur les autres tribus. Enfin Joseph eut la double portion, car Manassé & Ephraïm, qui ne devoient composer qu'une tribu, firent deux tribus en Israël.

In Comment. Deut. c. I. v. 17.

En quel sens Elisée peut avoir demandé le double de l'esprit d'Elie.

Ce que c'étoit que la benediction de l'aîné dans les familles des Patriarches.

C'est du 4me. de ces Privileges que nous avons à parler. C'est donc le sentiment des Juifs que les aînez étoient naturellement revêtus de l'honneur de la Sacrificature : le texte du Talmud le dit expressément ; *Devant que le tabernacle fût construit, l'usage des autels particuliers & des hauts lieux étoit permis, & les aînez des familles servoient de Sacrificateurs.* Nous lisons aussi dans un Commentaire Cabalistique sur la Genese, *que Jacob desira avec une grande passion la primogeniture d'Esaü, parceque, comme nous l'apprenons de la tradition, avant que le tabernacle fût fait, les autels particuliers n'étoient pas défendus ; & les premiers nez servoient de Sacrificateurs.* C'est la raison que

Examen de la question : si les aînez avoient seuls le droit de Sacrificature.

Talmud. Tract. Mekim in Mischna. 14.

Bereschit Rabba. fol. 7.

rendent les Commentateurs de l'Ep. aux Hebr. de ce que St. Paul au 12. chap. de cette Ep. appelle Esaü profane, *le profane Esaü qui vendit son droit d'aînesse.* La primogeniture étoit, dit-on, une chose sainte, puis qu'elle enfermoit la dignité Sacerdotale; ainsi on ne pouvoit la mépriser sans être profane. St. Jerôme avoit appris cette même tradition de ses Maîtres Juifs; car en rapportant leur sentiment sur Melchisedec il parle ainsi; *Ils disent que ce Melchisedec est Sem, & en supputant les années de sa vie, ils trouvent qu'il a vécu jusqu'au tems d'Isaac, & que tous les premiers nez de Noé furent Sacrificateurs, jusques à ce qu'Aaron fut mis en possession de la Sacrificature.* Pour appuyer cette conjecture on ajoûte, qu'entre les Anciens les Rois étoient aussi Sacrificateurs; que ces deux dignitez & Privileges de la primogeniture étoient inseparables: on cite là-dessus ces paroles de Virgile,

Quæst. Hebraïc. in Gen. cap. 14. & in Epist. ad Evag.

Rex Anius, Rex idem hominum Phœbique Sacerdos.

Æneid. lib. 3.

Sur ces paroles Servius disoit; *sanè Majorum hæc erat consuetudo, ut Rex esset etiam Sacerdos; unde hodie Imperatores Pontifices dicimus.* Dans le 19. ch. de l'Exode au v. 22. Dieu commande aux Sacrificateurs de se sanctifier. Or il est à remarquer que le Sacerdoce d'Aaron n'étoit pas encore établi dans ce tems-là: c'est pourquoy la tradition des Juifs veut qu'en cet endroit par les Sacrificateurs on entende les premiers nez des familles; c'est ce que nous apprend Aben Ezra sur ce passage, *les Sacrificateurs*, dit-il, *sont les premiers nez, parce qu'ils sont saints, selon qu'il est écrit, sanctifiez moy tout premier né.* Ils pretendent même que ces aînez des familles étoient encore Sacrificateurs; quand Moyse bâtit un autel sous la montagne de Sinaï, *& envoya les jeunes gens des enfans d'Israël, qui offrirent des holocaustes, & sacrifierent des bouveaux en sacrifice de prosperité.* Onkelos, qui est un Paraphraste Chaldée, a tourné, *& il envoya les premiers nez d'Israël qui sacrifierent.*

Exod. 24. v. 5.

D'où est venuë la coûtume de sanctifier tous les aînez à Dieu.

Il semble aussi que ce soit de cette ancienne coûtume que Dieu ait pris occasion de donner à Moyse ce commandement, *sanctifiez moy tout premier né ouvrant la matrice entre les enfans d'Israël.* En suite Dieu mit les Levites à la place des premiers nez; *voici j'ay mis les Levites d'entre les enfans d'Israël pour tout premier né, & pourtant les Levites m'appartiennent; car tout premier né est à moy, depuis le tems que je frappai tous les aînez d'Egypte, je me suis sanctifié les aînez en Israël depuis les hommes jusques aux bêtes.* Il est vray que Dieu dans ce texte pose la derniere playe d'Egypte, dans laquelle il avoit tué les aînez, pour premiere raison & pour cause fondamentale de ce choix des aînez d'Israël pour son service. Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pû aussi avoir égard à la coûtume, qui de tout tems avoit été observée de faire exercer la charge de Sacrificateur par l'aîné de la famille. Il semble encore que le St. Esprit fasse allusion à cette coûtume, quand aprés avoir appellé l'Eglise *l'assemblée des premiers nez*, il l'appelle *la Sacrificature royale*; Rois & Sacrificateurs, une nation sainte; comme qui diroit, un peuple saint composé de Sacrificateurs & de Rois. Car les fidéles semblent être appellez Rois & Sacrificateurs par le droit d'aînesse, à cause que Dieu les a choisis & les a approchez de sa personne, comme les mettant en la place de tous les premiers nez de la terre; tout de même qu'il avoit mis les Levites prés de soy pour occuper la place de tous les aînez d'Israël. On peut ajoûter à tout cela une raison qui paroît forte, c'est que

Exod. 13. v. 2. Nomb. 3. v. 12. 13.

Hebr. 12. v. 23. 1. Ep. de St. Pierre 2. 9. Apoc. 1. 6.

que trés évidemment les livres de Moyse nous apprennent que l'aîné étoit le Prince de la famille; Dieu le déclare en parlant à Caïn touchant Abel, Gen. 4. 6. *ses desirs se rapportent à toy, & tu domineras sur luy*; cela s'entend en qualité d'aîné. Isaac croyant benir Esaü, comme son aîné, lui dit, *sois Maître sur* Gen. 27. *ton frere, & que les fils de ta mere se prosternent devant toy.* 29. Dieu pour signifier qu'il vouloit transferer le droit d'aînesse d'Esaü à Jacob disoit, *le plus* Gen. 25. *grand servira au moindre.* v. 27. Et enfin Jacob en benissant ses enfans, & parlant de Ruben son aîné, dit, *Ruben tu es mon premier né, ma vertu & le* Gen. 49. *commencement de ma vigueur, excellent en dignité, excellent en force.* v. 3. 4. Il est évident que ces dernieres paroles signifient le Privilege du droit d'aînesse, & entr'autres la domination dont il le déclare déchû dans le verset suivant à cause de son crime: *Tu t'es précipité comme de l'eau, tu n'avanceras pas*, lui dit-il. Or il est à remarquer que la puissance sur les choses saintes & qui regarde la Religion, dans ces siécles, n'étoit pas séparée de la puissance qui regarde les choses civiles. C'est pourquoy il est assez apparent que ceux à qui la naissance donnoit la domination sur les autres, étoient aussi superieurs dans les choses saintes.

Moyse en qualité de Prince du peuple Hebreu a souvent fait office de Sacrificateur. Moyse a exercé le Sacerdoce. Dans le 8. chap. du Levitique nous voyons qu'il fait tous les offices de Sacrificateur pour consacrer & inaugurer Aaron & ses enfans. Il prend la bête, il l'égorge, il en reçoit le sang, il le répand, il fait fumer les graisses sur l'autel; & l'opinion de beaucoup de Rabbins est *que Moyse a été souverain Sacrificateur tout le tems que le peuple a été dans le* Schemot *desert: encore que d'autres croyent qu'il n'a exercé la Sacrificature que durant les* Rabba Parascha. 37. *sept jours de l'inauguration d'Aaron & de ses enfans.* Ce sont les paroles d'un ancien Commentateur Juif sur l'Exode. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il a fait office de Sacrificateur, quand il a voulu, en qualité de Prince du peuple: & il est assez apparent que le même droit appartenoit à tous ceux qui étoient Princes dans le premier âge du monde, soit qu'ils fussent Princes par droit d'élection, ou par droit d'aînesse.

C'est là ce qui se peut dire en faveur de cette tradition, à laquelle je n'ay pas dessein de m'opposer. En quel sens les aînez avoient le droit de la Sacrificature: Tous les chefs de famille l'avoient & l'exerçoient. Mais cependant il la faut expliquer, afin qu'elle ne paroisse pas fausse: car si nous regardons la chose de prés, nous verrons que cette tradition n'est pas veritable, prise au pied de la lettre; & il est certain que les cadets des maisons, aussi bien que les aînez, avoient ce droit de sacrifier. Et même, pour le dire en un mot, tous les hommes étoient nez Sacrificateurs, sans distinction d'aîné & de puîné. On en voit plusieurs preuves dans l'Histoire des Patriarches: nous voyons Abel & Caïn qui sacrifient tous deux; car il n'y a pas d'apparence que Caïn ait servi de Sacrificateur pour la victime de son frere. Et ce que quelques autres disent, que ce fut Adam qui fit office de Sacrificateur pour l'un & pour l'autre, n'a aucun fondement dans le texte. Nous voyons qu'Abraham sacrifie pour lui & pour sa famille; Or il n'est pas certain qu'il fût l'aîné de sa maison. Au moins ne pouvoit-il joüir des droits d'aînesse que son pere ne fût mort. Jacob sacrifia dans la montagne où Laban l'atteignit, quoy qu'il ne fût pas l'aîné, & qu'Isaac son pere fût encore vivant. Il me semble donc qu'il est clair que tous les chefs de famille avoient droit de sacrifier pour leur maison.

Ce droit se conserva entre les Israëlites, même aprés Moyse. Jug. 6.

Et même depuis que la Sacrificature fut attachée à la famille d'Aaron, il est évident que les chefs de famille conserverent quelque droit de Sacrificature, pendant que Dieu tolera ces sacrifices, qui se faisoient sur des autels particuliers. Ce qui paroît dans l'Histoire des Juges; par exemple Gedeon bâtit un autel à l'Eternel, & il sacrifia dessus, quoy qu'il ne fût ni de la race d'Aaron, ni de celle des Levites, mais de la Tribu de Manassé. Nous voyons la même chose dans l'Histoire de Manoah pere de Samson: cet homme étoit de la Tribu de Dan; & par conséquent il n'étoit ni Sacrificateur, ni Levite, cependant il offrit un chevreau en holocauste sur le rocher, & Dieu fit tomber le feu du ciel sur son offrande, & l'embraza, ce qui étoit la plus sensible preuve que Dieu pouvoit donner de l'acceptation d'un sacrifice. Quand Dieu attacha la Sacrificature à la famille d'Aaron, il laissa pourtant quelque trace de cette ancienne verité, que le droit de sacrifier appartient à tous les chefs de famille: car il permit à chaque Israëlite qui amenoit sa victime au Tabernacle, de l'égorger luy-même, ce qui étoit le premier office de Sacrificateur: le texte de la Loy y est exprés; *si quelqu'un offre un holocauste au Seigneur, il mettra sa main sur la tête de l'holocauste, & il égorgera le bouveau en la presence du Seigneur, & les Prêtres enfans d'Aaron recevront le sang.* Remarquez que le texte distingue l'office du Sacrificateur de celui de l'offrant. *Les Prêtres enfans d'Aaron recevront le sang.* Voilà ce que fait le Sacrificateur, & voici ce que pouvoit faire l'offrant. *Il mettra la main sur la tête, & égorgera le bouveau.*

Levit. 1. 4. 5.

Les particuliers faisoient office de Sacrificateurs, même durant la Loi de Moyse sans être aînez de leurs familles.

Touchant les sacrifices de prosperité Dieu dit au 3me. chap. du même Livre; *Il mettra la main sur la tête de son offrande, & l'égorgera à la porte du Tabernacle d'assignation*: & au ch. suivant il dit encore, *Il mettra sa main sur la tête de la bête, & l'égorgera dans la place où l'on égorge les holocaustes devant l'Eternel.* Nos Interpretes qui n'avoient pas bien compris cette verité ont tourné, *& on égorgera*, rapportant cette action au Sacrificateur: mais le texte Hebreu dit, *& il égorgera*, rapportant clairement cela à celuy qui presente la victime, & qui met la main sur sa tête. Aussi les Docteurs Juifs, qui sont plus savans que nous dans les antiquitez de leur Religion, sont d'accord de cette verité. Maimonides nous dit, que *les étrangers*, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient point de l'ordre des Sacrificateurs, *pouvoient legitimement égorger les saintes victimes, même les plus solemnelles, soit que ce fussent celles de toute l'assemblée*, ainsi qu'il est dit au premier du Levitique, *& il tuëra le bouveau, & les Prêtres enfans d'Aaron en recevront le sang.*

Maimon. Tractat. biat hammikdash.

Dans la Pâque tous les Peres de famille exerçoient la Sacrificature.

Particulierement dans la Pâque, qui étoit un veritable sacrifice, tous les chefs de famille faisoient l'office de Sacrificateur, & égorgeoient eux-mêmes leur agneau. C'est pourquoi Philon Juif, qui d'ailleurs n'est pas savant dans les antiquitez de la Religion de ses ancêtres, parce qu'il étoit né & élevé entre les Grecs, reconnoît pourtant, *que dans la Pâque toute la Nation sacrifie, & chacun égorge sa victime de ses mains, & qu'alors tout le peuple se rejoüissoit d'être honoré de la dignité du Sacerdoce.* Il dit encore dans un autre endroit, *que dans cette fête de Pâque chacun sacrifioit en public sans attendre le Sacrificateur, la Loy permettant à chacun dans le jour marqué de faire tous les ans l'office de Sacrificateur.* Il se trompe en ce qu'il croit que cela n'étoit permis que dans la seule fête de Pâque, & sur le seul agneau. Mais il a raison de dire qu'alors tout le peuple devenoit Sacrificateur; & je ne doute

Libr. de vita Mosis.

Lib. de Decalog.

doute pas que ce ne fût un reste de l'ancienne coûtume, par laquelle avant Moyse chaque chef de famille avoit ce droit de sacrifier. Les jeunes gens dont nous parle Moyse au 19. de l'Exode, qu'il envoya sacrifier au pied de la Montagne de Sinaï, sont encore une preuve de ce que j'établis, que le droit de sacrifier appartenoit naturellement à tous les mâles indifferemment. Car ce que le Paraphraste Chaldée, & les Juifs aprés lui supposent que ces jeunes gens étoient les aînez d'Israël, est sans aucune vray-semblance; puisque suivant le droit d'aînesse il eût fallu prendre, non pas des jeunes gens, mais les chefs des Tribus. Cette coûtume s'est ensuite repanduë parmi les Payens, où l'on voit plusieurs personnes qui sacrifient, & qui offrent des victimes, bien qu'elles ne soient pas Sacrificateurs d'office.

Ce ne sont pas les aînez qui sont envoyez pour sacrifier au chap. 19. de l'Exode.

Voici donc en peu de mots ce que nous pouvons recueillir de l'Histoire de l'ancienne Eglise touchant leurs Sacrificateurs. C'est que les enfans de famille, pendant qu'ils étoient dans la maison paternelle, ne pouvoient sacrifier de leur chef; & la principale raison qui les en empêchoit, c'est qu'alors ils n'avoient rien en propre, & par conséquent ils n'étoient pas en état de rien donner. Or Dieu veut qu'on luy donne de son propre dans les sacrifices. Il n'y a point d'apparence que l'empêchement vint de la vie du pere, comme si, parce qu'il étoit en possession du Sacerdoce, cette dignité n'eût pû passer à ses enfans qu'aprés sa mort : au contraire il est clair que tout aussi-tôt que ce fils étoit hors de la maison de son pere, qu'il étoit marié, qu'il avoit famille & possedoit du bien, il étoit en droit de faire ses sacrifices luy-même. Cela est trés-évident par l'Histoire de Jacob, qui sacrifia tant de fois aprés son retour de Mesopotamie, quoi que son pere fût encore vivant. Si cette proposition étoit veritable dans toute sa rigueur, que la dignité Sacerdotale eût été particuliere aux aînez, sans pouvoir passer à d'autres, il y auroit eu bien peu de Sacrificateurs. Sem vécut 500. ans aprés le Deluge : si en qualité d'aîné il eût été le Sacrificateur à l'exclusion de tous les autres durant 500. ans, il n'y auroit eu qu'un Sacrificateur au Monde; ses enfans pendant sa vie s'étant écartez, & ayant occupé de si grandes Provinces, comment seroit-on venu à luy de tant de lieux pour faire des sacrifices?

Pendant que les enfans étoient encore dans la maison paternelle, ils n'avoient pas droit de sacrifier.

Sem vécut 500. ans aprés le Déluge.

Tout ce que nous venons de dire pour prouver que tous les chefs de famille, & même tous les mâles étoient alors Sacrificateurs, semble ne s'accorder pas trop bien avec cette ancienne Tradition, que les aînez possedoient la Sacrificature comme un de leurs privileges. Voici dans mon sens ce qu'on peut dire pour accorder ces deux veritez. Les aînez recevoient le droit de la Sacrificature, comme ils recevoient le droit de la Royauté. Or cette domination, cette Royauté des aînez n'empêchoit pas que tous les chefs de famille n'eussent leur authorité particuliere sur leurs biens, sur leurs enfans & sur leurs esclaves. Ainsi le Sacerdoce, qui étoit possedé d'une maniere plus éminente par l'aîné de la maison, ne laissoit pas de se subdiviser & de se partager entre tous les freres, quand ils venoient à former des familles separées. Les cadets d'une maison étoient Sacrificateurs de leur famille simplement, & ne l'étoient pas naturellement des familles de leurs freres. Mais l'aîné l'étoit de tous les freres ses inferieurs, & il étoit en droit de les assembler & de sacrifier pour eux. Par exemple

Les aînez avoient le droit de Sacrificature comme par excellence; mais sans ruiner le droit des autres.

dans leurs fêtes, quand ils s'assembloient extraordinairement, & que toutes les diverses branches d'une même maison se rencontroient, je ne doute pas que le droit de sacrifier pour toute cette assemblée n'appartint à la branche de l'aîné ; & même je croy que celui qui étoit appellé Patriarche, chef de la famille, exerçoit une espece de surintendance sur la Sacrificature de ses inferieurs, & qu'il étoit comme un Souverain Sacrificateur dans sa famille. Ainsi plus un Patriarche étoit ancien, plus il voyoit de descendans sous lui, & plus son sacerdoce étoit étendu. Par exemple Sem, qui a vécu 500. ans aprés le Déluge, qui a veu un grand peuple dispersé dans diverses Provinces, sorti de lui, étoit comme un grand & souverain Sacrificateur, qui voyoit sous lui un grand nombre de Sacrificateurs inferieurs. Je ne doute pas que ce Melchisedec, qui étoit Roy de Salem, qui est appellé Sacrificateur du Dieu Souverain, ne fût l'un de ces anciens Patriarches, qui, voyant au dessous de soy un grand peuple de ses enfans, étoit leur grand Sacrificateur. Mais ce personnage est trop remarquable dans cette Histoire de l'Eglise pour être passé ainsi legerement. C'est le seul homme qui soit appellé Sacrificateur dans ce premier periode : c'estpourquoy nous ne saurions le négliger, en parlant de la dignité Sacerdotale, & de ceux qui la soûtenoient avant la Loy de Moyse.

CHAPITRE VIII.

De Melchisedec & de son Sacerdoce. Que la nation Chananéenne du tems de Melchisedec n'étoit point idolatre.

LA maniere dont Moyse introduit Melchisedec dans son Histoire est si surprenante & si étrange, que quand le St. Esprit ne nous en auroit pas avertis, nous verrions facilement qu'il y a là dedans de trés grands mysteres. Un homme de la derniere importance, un Roy, un Sacrificateur du Dieu Souverain, superieur à Abraham le pere des croyans, tombe comme des nuës, vient rencontrer ce Patriarche qui retournoit de la défaite des Rois, prend la dîme du butin, & disparoît dans le même moment pour ne plus reparoître dans l'Histoire. Je ne veux point ici copier les lieux communs. Il n'y a gueres de difficultez dans l'Ecriture sur laquelle les Savans se soient davantage exercez, mais je ne rapporterai point ce qu'ils ont dit. Je ne m'amuserai donc point à refuter ni *Origene*, qui a crû que c'étoit un Ange apparoissant en forme humaine, ni les *Melchisedeciens*, qui, selon le rapport d'Epiphane, disoient que c'étoit quelque vertu de Dieu, superieure même à Jesus-Christ; ni les *Hieracites*, qui disoient que c'étoit le St. Esprit ; ni ceux d'entre les Modernes qui veulent que ce fût Jesus-Christ lui-même, lequel voulut donner un prélude de son Incarnation par cette apparition miraculeuse. C'est un grand paradoxe que celuy qui naît necessairement de l'opinion de ces derniers, que Jesus-Christ ait paru & sejourné en terre un long-tems pour y exercer la Sacrificature & pour y être Roy d'une ville appellée Salem. Je say bien que Cu-

Melchisedec n'étoit point Jesus-Christ.

Epiphane Hæres. 55.

Cunæus de Rep. Jud. Lib. 3. cap. 3. Pierre du Moulin

Cunæus ne ſuppoſe pas cela ; au contraire il croit que ce fut une apparition de peu de momens ; que le nom de Sacrificateur n'eſt donné à Melchiſedec que parce que Jeſus-Chriſt a paru en habit de Sacrificateur, & que le nom de Salem ne ſignifie pas une ville, mais doit être interpreté Roy de paix ; titre qui eſt donné au Meſſie. Mais ce ſeroit une choſe bien étrange qu'Abraham ne ſe fût point enquis de ce Melchiſedec, qui il étoit & d'où il venoit, ſi ce perſonnage lui avoit été inconnu, & qu'il fût depuis peu deſcendu des Cieux. Il n'y a plus d'Hiſtoire dans l'Ecriture Ste. dont le ſens litteral ſoit en quelque ſûreté, ſi l'on prend la liberté de changer ainſi en allegorie les recits les plus ſimples & les plus circonſtantiez. dans la.. de ſes Decades,

Je n'entrerai pas plus avant dans ce démêlé, & ſuppoſerai ſeulement, comme une verité qui eſt d'un conſentement à peu prés univerſel, & de la derniere évidence, que ce Melchiſedec étoit un veritable homme, Roy de Salem & Sacrificateur du vray Dieu. Je ne me mets pas auſſi fort en peine de ſavoir quelle eſt cette Salem dont ce grand perſonnage étoit Roy : ſi c'étoit cette ville qui fut depuis appellée Jeruſalem, ou ſi c'étoit une autre Salem que St. Jerôme place aſſez prés du Jordain & de Scythopolis. Cette ville portoit encore ce nom là de ſon tems, & il dit y avoir vû les ruïnes d'un vieux palais qu'on diſoit être celui de Melchiſedec. Il ſuffit de ſavoir que cette Salem étoit dans la terre de Chanaan, où Abraham habitoit alors comme étranger. Moncæus veut que cette Salem de Melchiſedec fût la ville de Sichem, parce que dans la Verſion des 70. & dans la Vulgate Latine elle eſt appellée *Salem Sichimorum* au 33. chap. de la Geneſe v. 18. Il ajoûte que Melchiſedec avoit conſacré un bocage auprés de cette ville, où il avoit établi le culte du vray Dieu : que ce bocage de Sichem eſt celui dans lequel il eſt dit que Jacob enterra les Dieux des étrangers quand il ſe retira de Sichem. *Et ils baillerent à Jacob tous les Dieux des étrangers qui étoient en leur main &c. & il les cacha ſous un chêne qui étoit en Sichem.* Ce chêne, dit-on, ſignifie le bocage entier. Ce bocage eſt toûjours demeuré celebre. C'eſt celui, dit-il, qui eſt appellé le Sanctuaire de l'Eternel dans Joſué (24. 25.) *Et Joſué traita alliance en ce jour là avec le peuple, & lui propoſa des loix & des ordonnances en Sichem. Il écrivit ces paroles au livre de la Loy de Dieu. Il prit auſſi une grande pierre, & l'éleva ſous un chêne qui étoit au Sanctuaire de l'Eternel* : C'eſt, dit-il, le même bocage dont il eſt parlé au livre des Juges. *Et tous les Seigneurs de Sichem s'aſſemblerent &c. & établirent Abimelech pour Roy proche la chênaye de haute fûtaye qui eſt en Sichem.* Enfin c'étoit un lieu ſi venerable pour l'antiquité de la Religion qui y avoit été exercée par Melchiſedec, qu'ordinairement on y éliſoit les Rois. C'étoit là où l'on avoit deſtiné d'élire Roboam pour Roy. *Et Roboam s'en alla en Sichem, parce que tout Iſraël étoit venu en Sichem pour le faire Roy.* Ce Sanctuaire de Melchiſedec établi en Sichem eſt purement de la façon de Moncæus, le tout appuyé ſur ce que les 70. & la Vulgate ont appellé Sichem, Salem des Sichemites : mais il eſt bon de ſavoir que dans l'Hebreu il y a ſimplement *Sichem* & non Salem. *Et Jacob arriva ſain & ſauf à la ville de Sichem*, les 70. ont pris שלם pour un nom propre de ville. Mais il y a plus d'apparence que c'eſt un nom adjectif qui ſignifie ſain & entier, car aucun Geo-

Où étoit cette Salem dont Melchiſedec étoit Roy.

Hieron. Epiſt. ad Evag. & de locis Hebr.

De vitulo aureo lib. 1. cap. 11.

Juges 6. 9.

1 Reg. 12. 1.

Geographe n'a connu de Salem en ce lieu-la. Cette ville dont il est trés souvent parlé est toûjours appellée Sichem & jamais Salem. La Salem, où St. Jerôme dit avoir vû les ruïnes d'un vieux château qu'on appelloit de Melchisedec, étoit prés du Jordain, & par conséquent assez loin de Sichem. Quant à ce Sanctuaire de Sichem, dont il est parlé au livre de Josué, je croy que c'étoit un bocage que Josué avoit consacré dans le lieu, qu'il avoit jugé le plus commode pour y assembler les Tribus & les Etats de la nation, comme étant au milieu du païs. Et l'on sacrifioit dans ce bocage, parce que durant tout le tems des Juges il étoit permis de sacrifier dans les bocages. Et celui-ci devint celebre, non pas à cause de Melchisedec, mais à cause de ces assemblées solemnelles qu'y faisoit Josué. Cela même que Jacob enterra les idoles sous un des chênes de ce bocage, comme le suppose Moncæus, détruit l'opinion qu'il a que ce fût le Sanctuaire de Melchisedec. Car Jacob n'auroit pas voulu profaner un lieu si saint & si venerable. Il est donc plus vray-semblable que cette Salem est l'ancienne Jerusalem, parce que le lieu de Hebron, où demeuroit Abraham, étoit assez loin du Jordain, où étoit située la Salem de Scythopolis, & n'étoit pas fort prés de Sichem, où les 70. ont mis un autre Salem; mais il étoit fort proche de Jerusalem. Ainsi il n'est pas difficile à comprendre comment Melchisedec pût venir au devant d'Abraham; car étant son voisin & son ami, il devoit bien le féliciter de sa victoire. La seule chose que je cherche ici, c'est qui étoit ce Melchisedec. L'opinion la plus commune, & qu'on peut appeller generale, c'est qu'il étoit Chananéen, que les peuples Chananéens étoient tous impies & idolatres, & que Dieu dans cette corruption generale par une espece de miracle avoit conservé cet homme, pour en faire un excellent type de son fils.

Il n'est pas vray que les Chananéens du tems d'Abraham fussent generalement idolatres.

Je pense qu'avant toutes choses il sera bon d'examiner cette supposition que l'on fait avec tant de confiance; que la nation Chananéene étoit entierement idolatre & impie. Pour moy je trouve que cela est fort incertain, si même cela n'est faux. Il n'y a pas d'apparence que Dieu ne se fût pas conservé un peuple assez considerable dans une nation, où il y avoit un homme qui portoit le nom de son Sacrificateur par excellence, ce qui ne se pouvoit peut-être pas rencontrer en aucun autre lieu. Je trouve l'opinion des Theologiens peu édifiante, en ce qu'ils disent que l'Eglise étoit renfermée dans une seule famille: comme si la seule maison d'Abraham, & quelques autres de la race de Sem, eussent eu en partage la crainte & la connoissance du vray Dieu. On peut dire avec assûrance que cela n'est pas. Dieu dans ce siécle n'avoit point encore fait le partage des nations, il n'avoit pas encore déclaré quelles nations il vouloit choisir, & quelles nations il vouloit negliger. Il est vray que dés le tems d'Abraham Dieu commença à jetter les fondemens de cette distinction, qu'il vouloit mettre entre le peuple d'Israël & les autres peuples de la terre; C'est pourquoy il sépara la famille d'Abraham des autres familles de la terre par le sceau de la Circoncision: Mais il est faux que la vraye connoissance de Dieu fût renfermée dans cette famille. La fausseté de cette supposition paroît par l'Histoire de Job & de ses amis, qui, selon toutes les apparences, étoient contemporains d'Abraham, & qui n'étoient pourtant pas de sa maison. De plus c'est retressir les bornes de l'élection d'une étrange maniere, que de la ren-

renfermer dans une ſeule famille, en ſuppoſant que tout le reſte de la terre étoit abandonné de Dieu. Il eſt donc certain que dans ces ſiécles les choſes étoient mêlées; il y avoit des idolatres dans la race de Sem & dans les familles des Patriarches, comme il paroît par l'Hiſtoire de Laban oncle de Jacob, qui ſervoit des Teraphins. D'autre part dans les Peuples que Dieu devoit un jour abandonner il s'étoit conſervé un nombre conſiderable d'élûs. L'Egliſe dans ce tems-là n'étoit pas diſtinguée, comme elle eſt aujourd'huy, par nations, mais par familles. Dans une même nation une famille adoroit le vray Dieu, & une autre étoit idolatre. C'eſt pour cette eſpece de confuſion que les Juifs ont quelque raiſon d'appeller ce premier periode de l'Egliſe תהו *tohou*, d'un mot dont Dieu exprime le chaos au commencement de la Geneſe. Car les idolatres & les fidéles y étoient mêlez comme en confuſion, & chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon en matiere de Religion. Je ne doute pas que les Cananéens ne fuſſent à cet égard ſemblables aux autres nations, c'eſt-à-dire qu'il n'y eût entr'eux beaucoup de fidéles & beaucoup d'idolatres. Il ſe peut faire que le nombre des idolatres commençoit à prévaloir, parce que Dieu commençoit peu à peu d'abandonner ce peuple lequel il vouloit détruire dans quelques ſiécles.

Mais on ne voit pas que cette nation fût alors dans une ſouveraine corruption comme on le ſuppoſe. 1. Ce que les Hethiens dirent & firent à Abraham à la mort de Sara porte le caractere de trés honnêtes gens. Ils reconnoiſſent Abraham pour un grand homme & pour un grand ſerviteur de Dieu, *tu es*, lui diſent-ils, *entre nous un Prince excellent*. Ils lui offrent le plus beau de leurs ſepulchres, ils veulent lui donner le champ lequel il demande, ſans en recevoir le prix. Il n'y a pas d'apparence que des idolatres euſſent eu tant de reſpect & tant de conſideration pour un homme, qui eût été l'ennemi mortel de leur Religion.

Preuves que tous les Cananéens n'étoient pas idolatres. Les Hethiens n'étoient pas idolatres. Gen. 23.

2. L'Hiſtoire de la maniere dont ſe conduiſit Abimelech Roy de Guerar à l'égard d'Abraham quand il prit Sara, penſant qu'elle étoit la ſœur de ce Patriarche, & non pas ſa femme, ne marque point du tout que ce fût un méchant homme, ni un idolatre. 1. Dieu lui apparut en viſion; or il n'avoit pas accoûtumé d'honorer les idolatres de ſes revélations: & il eſt à remarquer que Dieu n'en uſa pas de même avec Pharaon, qui fit la même choſe avec Abraham, prenant Sara, dans la penſée que ce fût la ſœur de ce Patriarche. Dieu ne l'avertit de ſon peché que par de grandes playes, dont il le frappa lui & ſa maiſon. Cette differente maniere d'agir vient apparemment de ce que l'Egypte & ſon Roy étoient déja plongez dans la ſuperſtition & dans l'idolatrie, & la Nation Cananéenne ne l'étoit pas encore. Outre cela ce qu'Abimelech répondit à Dieu eſt remarquable, *Seigneur*, lui dit-il, *tueras-tu auſſi la Nation juſte? j'ay fait ceci dans l'integrité de mon cœur, & dans la pureté de mes mains*. Il ne paroît pas dans ces paroles qu'Abimelech méconnût & ignorât le vrai Dieu. Nous voyons que Dieu ordonne à Abimelech de s'addreſſer à Abraham, afin qu'il faſſe requête pour lui, *car il eſt Prophete*, lui dit Dieu. Il paroît donc qu'Abimelech avoit de la foy pour les Prophetes du vrai Dieu, puis que le Seigneur lui donnoit ordre de faire prier Abraham pour lui en qualité de Prophete. La maniere dont il rendit à Abraham ſa femme ſans la toucher, & en le com-

Ni Abimelech Roy de Guerar. Gen. 20.

blant de riches presens, est d'un parfaitement honnête homme. Mais sur tout dans l'alliance que cet Abimelech voulut traiter avec Abraham, il parle absolument comme un homme éclairé de la connoissance du vrai Dieu :
Gen. 21. 22. il lui dit, *Dieu est avec toy en toutes choses, maintenant jure moy icy par Dieu que tu ne me mentiras pas.* Il ne dit pas, jure moy par les Dieux, & je voy que les Dieux te favorisent.

Le successeur d'Abimelech n'étoit pas idolatre. 3. On peut faire les mêmes réflexions sur la conduite du même Abimelech, ou de son successeur, envers Isaac, qui, pour les mêmes raisons que son pere Abraham, disoit de sa femme qu'elle étoit sa sœur. Ce Prince ayant reconnu par la familiarité avec laquelle Isaac vivoit avec Rebecca, qu'elle étoit sa femme, luy dit, *qu'est-ce que tu nous as fait, peu s'en est fallu*
Gen. 26. 10. *que quelqu'un du peuple n'ait couché avec ta femme, & que tu ne nous ayes rendus coupables ?* Ce discours est assûrément d'un homme qui a la conscience fort tendre, & qui est trés craignant Dieu.

L'Histoire des Sichemites, nouvelle preuve. 4. Ce que firent les habitans de Sichem, aprés que le fils de leur Prince eut ravi Dina fille de Jacob, fait voir que non seulement ils avoient une honnête morale, mais aussi qu'ils craignoient Dieu. Ils se laisserent persuader de se faire circoncire pour devenir un même peuple, & être d'une même Religion que la famille de Jacob. Il n'y a pas d'apparence que s'ils eussent été tous idolatres, ils se fussent si facilement resolus à abandonner leurs Dieux.

L'Histoire de Sodome, autre preuve. 5. Ce qu'Abraham disoit à Dieu touchant Sodome, *s'il y a dans la ville 50. justes, feras-tu perir le juste avec le méchant?* Prouve bien que dans le pays de Canaan il y avoit d'autres justes que ceux de sa famille ; autrement il n'auroit pas supposé que dans Sodome il pouvoit y avoir 50. justes, puis que si tous les Cananéens eussent été idolatres & infidéles, il ne pouvoit pas même y en avoir un.

6. Quand les enfans de Jacob firent avec les Sichemites ce frauduleux Traité dont nous venons de parler, sur la proposition que leur fait le Prince de Sichem de s'unir avec eux par mariage, Simeon & Levi ne luy opposent que le défaut de Circoncision, nous ne pourrions donner nos filles à des incirconcis, disent-ils. Si les Sichemites eussent été universellement idolatres, les enfans de Jacob n'auroient-ils pas ajoûté la cause d'idolatrie pour raison du refus qu'ils faisoient de s'unir avec eux?

7. Je trouve dans l'Histoire d'Isaac & de Rebecca une autre preuve de cette verité. C'est que non seulement il y avoit de vrais fidéles entre les Cananéens, il y avoit même de vrais Prophetes. Rebecca sentant les gemeaux se battre dans son ventre, *s'en alla pour s'enquerir de l'Eternel.* A qui alla-t-elle, je vous prie? A Heber, disent Maimonides, Salomon Jarchi & les Rabins. C'est une vision : Heber n'étoit pas en la terre de Canaan. Il est vray qu'il étoit vivant, mais il étoit dans le pays où étoit sa famille, c'est en Mesopotamie, ou en Chaldée. Et il est ridicule de supposer que Rebecca se fit charger sur des chameaux, pour aller consulter Dieu à un autre bout du Monde, en l'état où elle étoit, grosse de deux fruits, qui lui devoient être bien precieux aprés une si longue sterilité. Et ainsi il est clair que le Prophete qu'elle alla consulter étoit dans son voisinage, Cananéen, habitant dans la terre de Canaan. Enfin il ne nous est rien dit des Cananéens du temps des Patriarches, qui nous puisse persuader que ce fût un peuple de reprouvez.

La

La ſource de la mauvaiſe opinion qu'on a des Cananéens, c'eſt la malediction que Noé prononça contre Canaan, *maudit ſoit Canaan, il ſera ſerviteur des ſerviteurs de ſes freres.* Mais on devroit avoir remarqué que ces ſortes de ſentences ne regardoient ni les perſonnes contre leſquelles elles étoient prononcées, ni leurs ſucceſſeurs immediats. Eſaü fut abbaiſſé au deſſous de ſon frere, il fut dépoüillé de ſon droit d'aîneſſe, & il fut dit de luy, *le plus grand ſervira au moindre.* Cependant il eſt conſtant que la race d'Eſaü étoit un grand peuple, un peuple dominant, ayant ſes Rois & ſes Ducs, durant que la famille de Jacob étoit eſclave en Egypte l'eſpace de plus de 200. ans. Ainſi cette malediction ne regardoit que les derniers décendans d'Eſaü aprés pluſieurs générations. Semblablement la malediction qui tomba ſur Canaan, ne regardoit que la generation des Cananéens qui du temps de Joſué fut détruite par ce grand Capitaine. Elle ne doit pas être étenduë à une malédiction ſpirituelle, car il eſt certain que la race de Canaan ne fut pas davantage abandonnée à l'idolatrie, que celle de Japhet & que la plus grande partie de celle de Sem.

La malediction prononcée contre la famille de Canaan ne regardoit pas le premier âge.

Aprés cela je conclus que les Cananéens n'étoient pas un peuple univerſellement idolatre, au milieu duquel Dieu eût conſervé par miracle ce Melchiſedec dans ſa crainte & dans ſa connoiſſance. J'eſtime que ce Melchiſedec étoit Sacrificateur, non extraordinairement, & par une vocation particuliere & miraculeuſe, mais qu'il avoit la Sacrificature par la voye commune, ordinaire & generale dans ce ſiécle : c'étoit celle du droit d'aîneſſe. Je ne doute nullement que ce ne fût un des anciens Patriarches, des reins duquel étoit ſorti une grande partie des hommes d'alors. Cet homme vivant dans un grand âge étoit devenu l'oracle des ſiens, à cauſe de ſon grand ſavoir & de ſa grande experience ; & par le droit d'aîneſſe il poſſedoit la Sacrificature. Il eſt vray que tous les chefs des familles étoient Sacrificateurs, comme nous l'avons prouvé : mais ce nom ne leur eſt pas donné, par ce qu'ils n'étoient Sacrificateurs que de leur maiſon. Or Melchiſedec ayant tout un peuple qu'il pouvoit conter de ſa famille, étoit auſſi Sacrificateur d'une nation ; & c'eſt pourquoi le nom de Sacrificateur lui eſt donné par excellence.

CHAPITRE X.

Que Melchiſedec doit être l'un des trois Patriarches enfans de Noé ; & qu'entre les trois il eſt plus vray-ſemblable que c'étoit Cham.

LA premiere choſe que nous avons à établir, & que je poſe comme un point dont je ne ſaurois douter, c'eſt que Melchiſedec étoit l'un des trois Patriarches, fils de Noé. Car nous avons vû que le Sacerdoce appartenoit aux aînez ; & que quoi que tous fuſſent Sacrificateurs, cependant les aînez l'étoient d'une maniere plus éminente ; & les aînez des aînez, qui s'appelloient Patriarches, l'avoient encore d'une maniere plus élevée. Or ces mots *Sacrificateur du Dieu Souverain*, ou grand Sacrificateur, & ſouverain Sacrificateur, ne pouvoient tomber que ſur ceux

qui possedoient la dignité du Sacerdoce de la maniére la plus éminente. Et nous ne lisons nulle part que ce titre ait été donné à aucun des simples aînez. Nous n'avons non plus aucun lieu de croire, qu'il y eût alors des Sacrificateurs en titre d'office. Car puis qu'il n'y en avoit pas dans les familles que Dieu avoit choisies, pourquoi y en auroit-il eu entre les Cananéens ? Je ne saurois donc douter que Melchisedec ne fût Sacrificateur du Dieu souverain par le privilege de sa naissance. Or il n'y avoit aucun privilege de naissance qui lui pût donner ce nom & cet honneur, que celui d'aîné des aînez, c'est-à-dire de Patriarche : or pour comprendre comment un des trois Patriarches s'est trouvé dans la terre de Canaan du tems d'Abraham, & lequel des Patriarches se peut être, il est bon de dire quelque chose des divisions de la terre entre les enfans de Noé.

Division de la terre entre les enfans de Noé.

Il faut donc savoir qu'aprés la division des langues, se fit la division des peuples & des terres. St. Epiphane dans l'heresie *66.* qui est celle des Manichéens, dit, que ce fut Noé qui fit ce partage, & que pour le faire, il jetta le sort auprés d'une ville qui est sur la frontiere d'Egypte, & qu'on appelle Rinokoroura, & prés d'un torrent de même nom, qui divise l'Egypte de l'Arabie. Dans cette distribution, Cham eut pour son partage l'Egypte & la Libye jusqu'au détroit de *Gades*, qui s'appelle aujourd'huy de *Gibraltar*. La Syrie & la partie Orientale de l'Europe échûrent à Sem. Les parties Occidentales de la même Europe, c'est-a-dire l'Italie, l'Espagne, les Gaules, la Germanie, furent le partage de Japhet. Aprés cela Noé se chargea lui-même de la commission d'aller mettre ses décendans en possession des Pays qui leur étoient échûs, & il alla décharger sur diverses côtes ceux qui les devoient habiter. On ajoûte que Noé dans ce partage fit faire serment à ses enfans, que l'un n'envahiroit pas le partage de l'autre. Mais Cham contre la bonne foy, & contre sa promesse, s'empara de la terre de Canaan, qui devoit appartenir à la posterité de Sem. C'est pourquoi Dieu dans la suite l'arracha aux enfans de Cham, & la rendit à ceux de Sem. Cette Histoire passoit pour si certaine dans ces siécles, que Philastrius Evêque de Bresse met au nombre des Heretiques ceux qui la revoquoient en doute. Eusebe nous la débite aussi comme une verité dans sa Chronique. Il est vrai que ces authoritez ne sont pas suffisantes pour nous persuader que ce partage ait été fait ainsi. Mais il est pourtant fort vray-semblable que cette division se fit dés le tems de Noé. Quand Dieu eut confondu les Langues, chaque famille se separa & prit possession du Pays où une Providence secrette les conduisit, ou bien chacun s'accommoda de ce qui se trouva le plus à sa bienseance. Quoi qu'il en soit, il me semble qu'on doit supposer que le Monde fut partagé entre ces trois grandes familles de Sem, Cham & Japhet, & que chacune de ces familles reconnut son Patriarche pour son souverain Sacrificateur, & pour son Prince. Ainsi je conçois qu'il y avoit alors trois grands Sacrificateurs dans le Monde ; & il me semble que cela ne peut pas être nié. Aprés cela qui ne voit que nôtre Melchisedec doit être necessairement un de ces trois-là ? N'est-il pas vrai que l'un d'eux étoit bien plus propre à représenter le Sacrificateur éternel, qui est J. C. qu'un simple Cananéen ? Ils étoient Sacrificateurs nez par le droit de leur naissance, & par le droit de leur aînesse ; & par conséquent ils étoient bien

Hæres. 70.

Lib. 1. in tit. de divisione terræ.

plus

plus propres qu'un Cananéen, qui n'étoit qu'un Sacrificateur particulier & par commiſſion, à figurer le S. J. C. qui eſt Sacrificateur par le privilege de ſa naiſſance, & par ſa charge de Mediateur, avec laquelle il eſt né. Enfin il n'eſt point du tout apparent, que Dieu ait voulu élever un Cananéen au deſſus d'Abraham qui eſt le pere des croyans. Au contraire il eſt trés apparent, qu'Abraham, a rendu ſes hommages à celui qui lui étoit ſuperieur, & par ſon grand âge, & par le privilege d'avoir vû le déluge, & par l'honneur de ſouverain Sacrificateur, dont il étoit revêtu en qualité d'un des Patriarches du Monde.

Opinion des Juifs que Melchiſedec étoit Sem n'eſt nullement à mépriſer.

Je m'étonne donc que nos Chrêtiens rejettent avec un ſi grand dédain l'opinion des Juifs, qui diſent que ce Melchiſedec étoit le Patriarche Sem. On ne ſauroit condamner cette penſée par la raiſon d'Epiphane, qui la veut détruire par la Chronologie, diſant qu'alors Sem étoit mort. Cela n'eſt pas: Sem étoit vivant, & il étoit même aſſez éloigné de la mort, quand Melchiſedec vint au devant d'Abraham. Sem a vécu 502. ans aprés le déluge; Abraham eſt venu au monde 282. ans aprés le déluge. Cette victoire qu'il remporta ſur les Rois, au retour de laquelle il fut rencontré par Melchiſedec, tombe environ ſur l'an 80. d'Abraham, 7. ans avant la naiſſance d'Iſmaël; c'eſt-à-dire que cet évenement doit être rapporté environ à l'an 370. aprés le déluge. Ainſi Sem vécut encore 130. ans aprés cette entrevûë de Melchiſedec & d'Abraham. C'eſt donc là l'une des bevûës d'Epiphane, mais on peut dire que c'eſt là la moindre de ſes fautes dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie. Aprés tout on le doit excuſer ici, parce qu'il a été trompé par le calcul des Grecs, fondé ſur la verſion des Septante. On ne peut pas non plus réfuter les Juifs par la diverſité des noms: car il n'eſt rien de plus ordinaire que de rencontrer dans l'Ecriture Sainte des hommes qui ont deux noms. Jacob avoit tiré le nom d'Iſraël du combat qu'il avoit eu avec Dieu. Eſaü s'appelloit auſſi Edom, à cauſe de l'avanture du potage de lentilles, pour lequel il vendit ſon droit d'aîneſſe. Ainſi l'un des enfans de Noé reçût le nom de Melchiſedec par quelque rencontre que l'Hiſtoire ne marque pas, qui fut diſpenſée par la Providence, à cauſe qu'il étoit deſtiné à figurer le Meſſie, le vray Melchiſedec, c'eſt-à-dire le vray Roy de juſtice.

Pourquoi Melchiſedec eſt dit ſans pere & ſans mere &c.

Ordinairement pour refuter cette opinion des Juifs, on ſe ſert de ce que St. Paul dit, qu'il étoit ſans pere & ſans mere, ce qui ne ſe peut pas dire de Sem dont nous avons la genealogie. C'eſt une méchante raiſon: il eſt vray que nous avons la genealogie de Sem ſous le nom de Sem, mais nous ne l'avons pas ſous celui de Melchiſedec. Quelque homme que fût Melchiſedec, il étoit veritablement homme: Ainſi il avoit un pere, une mere, un commencement de jours, une fin de vie. Mais le myſtere conſiſte dans ce que toutes ces choſes ne paroiſſent pas dans l'Ecriture, & ſelon la maxime des Juriſconſultes, *non entium & non apparentium idem eſto judicium*, les choſes qui ne ſont pas & celles qui n'apparoiſſent pas doivent être miſes dans le même rang. Dieu vouloit que le Meſſie eût des types dans les tems precedens qui le repreſentaſſent à tous égards. Quelques-uns de ces types ont repreſenté ſa mort, d'autres ſa ſépulture, d'autres ſa reſurrection. Les uns ont été types de ſa perſonne, & les autres de ſes charges. L'éternité & du Regne & de la Sacrificature de ce Meſſie

étoit la chose du monde la plus difficile à representer par des types. Car comment pourroit-on representer l'infini & l'éternel par des choses si petites & si bornées, comme sont toutes les choses du monde ? Les tenebres ne sont pas plus opposées à la lumiere, que les choses temporelles le sont aux éternelles. Ainsi par la raison qu'un contraire ne peut representer l'autre, il est clair qu'il étoit difficile de representer l'éternité du Messie par des choses qui sont de si peu de durée. Particulierement les mysteres inexplicables de la naissance de ce Fils, qui est sans mere à l'égard de sa divinité, & sans pere à l'égard de sa nature humaine, pouvoient être difficilement representez par des ombres & par des types tirez des choses humaines. On cite pour exemple de cela le celebre oracle du 7me. d'Esaïe *une Vierge enfantera un fils &c.* On croit que par cette Vierge on peut entendre immediatement & litteralement la femme du Prophete, & mystiquement la sainte & bienheureuse Vierge mere de Jesus-Christ. Car il faut remarquer qu'il y a deux sortes de Propheties: les unes qui vont immediatement à Jesus-Christ, & d'autres qui roulent sur un type lequel a son rapport à Jesus-Christ. Il y a une infinité de Propheties de ce dernier ordre, & beaucoup plus que du premier. Par exemple combien de choses sont dites de Jesus-Christ dans le Pseaume 2. 41. 45. 65. & autres Pseaumes Prophetiques, lesquelles ont leur rapport immediat à David & à Salomon, qui ont été les types de Jesus-Christ. Plusieurs croyent que ces oracles d'Esaïe *l'enfant nous est né* &c. *Une Vierge enfantera un fils* &c. sont de cet ordre, & se rapportent à l'enfant & à la femme du Prophete, dont il est parlé dans la suite au commencement du chap. 8. *puis je m'approchai de la Prophetesse* &c. *Devant que l'enfant sache crier mon pere & ma mere, on enlevera la puissance de Damas &c.* Mais si cela est, dit-on, comment cette femme est-elle appellée vierge, & n'étant pas vierge, comment peut-elle être type de la mere de Jesus-Christ? On répond, le type n'est point dans la chose, mais dans la maniere dont elle est recitée; la personne dont le Prophete parle étoit encore vierge. Le St. Esprit passe sous silence son mariage & la fait enfanter. Non que le mariage n'ait precedé l'enfantement, mais c'est que le silence & l'omission du mariage & de l'approche de l'homme, est mysterieux & typique. J'ay une autre pensée que je prefere, c'est que tout ceci, cette femme Prophetesse qui enfante &c. n'étoit qu'une vision prophetique, & qu'une maniere d'Apologue; car il n'y a pas d'apparence qu'Esaïe dans la verité se soit approché de sa femme, & qu'elle ait conçû. C'est une affaire semblable à celle d'Hosée, qui reçoit ordre de prendre à femme une femme publique, de laquelle il dit avoir eu des enfans, qu'il appella *lo hammi* & *lo ruhama*; c'est-à-dire ce n'est plus mon peuple, ce n'est plus la bien-aimée. Cela ne s'est point passé en effet, c'est une parabole. Il en est ainsi de la femme d'Esaïe & de sa conception. Cette femme est appellée *la Prophetesse.* Nous n'avons point d'exemple qu'on appellât ainsi les femmes des Prophetes, ni nous ne savons point que la femme d'Esaïe fût effectivement Prophetesse. Ainsi je tiens que par cette *Prophetesse*, il faut entendre une femme mystique & parabolique. Tout ceci tend à nous faire voir, que les types ne sont pas toûjours dans les choses, mais dans les manieres de les rapporter & dans les paroles. Aprés tout il est certain que Dieu ne nous pouvoit mieux figurer l'éternité de son Fils, qu'en

qu'en faiſant paroître dans l'Hiſtoire un homme revêtu d'un grand caractere, dont le pere, la mere, la naiſſance & la mort ſont paſſez ſous ſilence, & qui ne paroît qu'un moment ſur ce grand Theatre. Car il eſt certain, que le moment repreſente mieux l'éternité que le tems, parce que le moment a cela de commun avec l'éternité, qu'il eſt indiviſible. Il ne faut point oppoſer à cela que la vie & la durée de Melchiſedec n'a pas été d'un moment; il ſuffit que cette durée n'a été qu'un moment dans l'Hiſtoire, c'eſt-à-dire, que Moyſe n'en a dit qu'un mot.

Et il faut remarquer que dans les évenemens typiques le myſtere n'eſt pas ſeulement dans l'évenement, il eſt quelquefois dans la maniere de le reciter dont le St. Eſprit ſe ſert. Pareillement dans cet endroit le type conſiſte moins dans la choſe même, que dans la maniere dont Moyſe recite cette action de Melchiſedec, ſans parler de ſa genealogie, de ſa mort, ni de ſa naiſſance. Là-deſſus on dira, que ſi le type conſiſte dans la maniere dont Moyſe recite cette action, elle n'a commencé à être typique & myſterieuſe que pluſieurs ſiécles aprés qu'elle eſt arrivée, parce que Moyſe ne l'a recitée que fort long-tems aprés. Il faut ajoûter une remarque pour lever cette difficulté; c'eſt que les types & les évenemens typiques étoient beaucoup moins deſtinez pour les ſiécles dans leſquels ils ſont arrivez, que pour nous. Je ſuis aſſûré que les fidéles ne voyoient point alors les myſteres de cet évenement, & cela n'étoit deſtiné qu'à nous faire voir dans les derniers tems, que Jeſus-Chriſt eſt le vray Meſſie, par l'admirable rapport qui ſe trouve entre cet original & les copies qui l'ont autrefois repreſenté. Quoy qu'il en ſoit, pour retourner au lieu où je voulois aller, je dis qu'il n'étoit pas neceſſaire, que celui qui étoit deſtiné à faire cette merveilleuſe apparition dans l'Hiſtoire Sainte, pour nous repreſenter l'éternité du Meſſie & l'éternité de ſa generation, fût un homme tout nouveau & inconnu. Pour ſa perſonne, il ſuffiſoit qu'il parût ſous un nouveau nom, que ſon pere, ſa mere, ſa naiſſance & ſa mort y fuſſent paſſez ſous ſilence; car ainſi il demeure toûjours vray qu'à nôtre égard il n'a ni pere, ni mere, ni genealogie, ni commencement de jours, ni fin de vie.

Les types ſont ſouvent moins dans les évenemens que dans la maniere de les reciter.

Ce n'eſt donc pas par ces ſortes de raiſons qu'on peut refuter l'opinion des Juifs que Melchiſedec étoit Sem. Il y a même des raiſons fort probables pour appuyer ce ſentiment. Il ſemble qu'il étoit convenable à la ſageſſe de Dieu de placer ce Patriarche dans la terre ſainte, laquelle il devoit un jour donner à la nation ſainte qui devoit ſortir de lui. Il ſemble auſſi qu'un Patriarche auſſi grand qu'Abraham n'étoit pas obligé de recevoir la benediction d'autre que de celui qui étoit naturellement ſon ſuperieur, le premier, le plus ancien & le plus illuſtre de ſes Ancêtres. Ainſi je me determinerois ſans balancer pour l'opinion des Juifs, ſi la conjecture que je veux avancer ne paroiſſoit pas ſoûtenable.

Cependant je ne ſaurois pour le preſent tomber dans ce ſentiment, parce que St. Paul nous dit en parlant de Melchiſedec, *que celui qui n'étoit pas de même race avec eux avoit dîmé Abraham.* Car ces paroles ſignifient que Melchiſedec étoit d'une famille étrangere, ce qui ne ſe peut pas dire de Sem, qui étoit le chef de la famille d'Abraham. Outre cela je ne comprens pas bien qui auroit tranſporté Sem dans la terre de Canaan, & qui l'au-

Difficultez conſiderables contre la ſuppoſition que Melchiſedec étoit le Patriarche Sem.

Hebr. 7.

l'auroit obligé de venir s'habituer au milieu des enfans de ſon frere Cham, en abandonnant les ſiens. Il eſt donc apparent que Sem & ſa famille demeurerent dans la Chaldée, c'eſt-à-dire dans le même lieu d'où ſe fit la diſperſion des peuples aprés la diviſion des langues. Cette diſperſion étant une eſpece d'exil & de peine, il y a apparence que la ſemence de Sem, qui étoit la ſemence ſainte, dût être privilegiée, & demeurer dans le lieu où elle ſe rencontroit, & que les autres dûrent être envoyez dans les diverſes parties de la terre pour la peupler. Ce n'eſt pas une ſimple conjecture, car Moyſe nous apprend que la famille de Nachor, de Tharé, de Bethuël, de Laban, décendans de Sem, habitoit dans la Chaldée, & qu'Abraham fut tiré d'Ur des Chaldéens par une vocation particuliere. Ainſi je trouve vray-ſemblable que Sem demeura dans l'Orient, & qu'il fut le ſouverain Sacrificateur des peuples décendus de lui. Je ne trouve pas non plus apparent que nôtre Melchiſedec fût Japhet, à peu prés à cauſe des mêmes raiſons qui m'empêchent de croire que ce fût Sem : c'eſt que je ne voy pas de raiſon pourquoy Japhet auroit quitté ſes enfans pour venir habiter au milieu de la poſterité de Cham. Les enfans de Japhet eurent leur partage en partie dans l'Europe, en partie dans les lieux les plus reculez de l'Aſie, Javan, Eliſha, Kittim, Dodanim, Tharſis &c. Ils paſſerent dans l'Europe; mais aucun d'eux ne s'habitua ſur les côtes de la Syrie, où étoit le païs des Cananéens. Je ſuppoſe donc que Japhet dût demeurer au milieu de ſes enfans, pour être leur ſouverain Sacrificateur, comme Sem étoit demeuré au milieu des ſiens.

Reflexions ſur les endroits odieux de la vie de Cham.

Aprés ces remarques il ne nous reſte plus qu'à dire que ce Melchiſedec, qui habitoit dans la terre de Canaan, étoit le 3me. des enfans de Noé, & le Patriarche des Cananéens. Car nous avons établi que ce Melchiſedec devoit être l'un des trois enfans de Noé : nous avons vû qu'il n'eſt pas apparent que ce fût Sem & Japhet; ainſi il reſte que ce ſoit Cham. Je ſay bien que c'eſt une penſée contre laquelle tout le monde ſe révoltera, & qui paſſera pour la plus grande temerité dont un écrivain puiſſe être capable, parce que le nom de Cham eſt de mauvaiſe odeur dans l'Egliſe, & que perſonne ne le jugera digne de porter ce grand caractere du plus excellent des types qui ont figuré le Seigneur Jeſus-Chriſt. Je n'ay nullement deſſein d'étonner le public par des paradoxes. C'eſt pourquoy dés l'entrée je déclare que je n'avance ceci que comme une conjecture que je feray toûjours prêt d'abandonner au premier & au moindre ſcandale qu'on en prendra. Mais on me permettra de croire, qu'on ne ſauroit rien dire de plus vray-ſemblable, & qu'à le bien prendre il n'y a pas le moindre ſcandale : pour le prouver il faut faire l'Apologie de Cham.

Atroces accuſations dont on charge ſa mémoire. Rabbi Levi ben Gerſom in Geneſim chap. 9.

Les Juifs & les Chrêtiens s'efforcent à l'envi de rendre ſon nom odieux par des accuſations atroces dont ils eſſayent d'accabler ſa mémoire. Un Juif appellé Rabbi Levi ben Gerſom dit qu'il coupa à ſon pere les parties naturelles. Un autre Rabbi, appellé Samuel le Sacrificateur, ajoûte qu'il fit une action à ſon pere encore plus terrible que celle-là, & qu'il lui fit une eſpece d'indignité qu'on ne ſauroit nommer. Entre les Chrêtiens, ſur tout entre les anciens, il y en a pluſieurs qui le confondent avec *Zoroaſtre* le Patriarche des magiciens, & qui le font Autheur des Arts magiques.

ques. C'eſt ce que fait le faux Clement au 4ᵉ. livre de ſes Recognitions : & voici comment parle Caſſien. *Quantùm antiquæ traditiones ferunt, Cham filius Noe, qui ſuperſtitionibus iſtis & ſacrilegis artibus fuit ac profanis infectus, ſciens nullum ſe poſſe ſuper his memorialem librum in arcam prorſus inferre, in quam erat cum Patre juſto ac ſanctis fratribus ingreſſus, ſceleſta ac profana commenta diverſorum metallorum laminis, quæ ſcilicet aquarum inundatione corrumpi non poſſent, & duriſſimis lapidibus inſculpſit, quæ, diluvio peracto, eâdem quâ cælaverat curioſitate, perquirens, ſacrilegiorum & perſpicuæ nequitiæ ſeminarium tranſmiſit in poſteros.* C'eſt-à-dire que Cham inventeur des Arts magiques & ſacrileges, n'oſant en porter l'écrit dans l'Arche, les grava ſur des bronzes & des marbres ; ſur leſquels il les retrouva aprés le déluge. Sixte de Sienne au 2. livre de ſa Bibliotheque rapporte qu'on attribuoit à Cham un deteſtable livre intitulé *Scripturæ Chami filii Noe*, qui contenoit les regles, les preceptes & la pratique de la Necromance. D'autres diſent que Zoroaſtre étoit *Mitsraïm* l'un des fils de Cham ; que ce nom de Zoroaſtre ſignifie aſtre vivant, & qu'il fut ainſi nommé à cauſe des miracles qu'il faiſoit par cette magie, qu'il avoit appriſe de ſes peres, c'eſt-à-dire de Cham. Le faux Beroſe d'Annius de Viterbe dit que Cham ayant trouvé ſon pere endormi, nud & découvert, le mania, & par des charmes magiques le lia & le rendit impuiſſant, afin qu'il ne pût approcher des femmes. Mais ces fables ne doivent point faire de tort à ce Patriarche, puiſqu'elles ſont ſans aucun fondement dans l'Hiſtoire. Il eſt vray que les Afriquains ont fait de Cham leur Jupiter Ammon. Mais ſi nous voulions condamner tous les grands hommes dont les Payens ont fait des idoles, nous ferions le procés à Sem & à Japhet, & à la plûpart des autres Patriarches : car il eſt certain qu'ils ont été adorez par les Payens ſous le nom de leurs faux dieux, comme nous aurons à le prouver dans la ſuite de cet ouvrage.

Caſſ. collat. 8. cap. 21.

Un Auteur moderne, Allemand de nation, nommé *Joannes Ludovicus Hannemannus*, veut que la malediction de Noé ait donné à Cham une couleur noire, & que de là vienne la couleur des Abyſſins, qui ſont décendus de lui. C'eſt ce qu'il eſſaye d'établir dans le livre qu'il a intitulé, *Curioſum ſcrutinium nigredinis poſterorum Chami, id eſt Æthiopum.* C'eſt peut-être la plus ridicule penſée du monde. Si Cham avoit été noirci par la malediction de Noé, & qu'il eût communiqué à ſes enfans cette noirceur avec le ſang, pourquoi tous ceux qui ſont décendus de lui n'auroient-ils pas été noirs ? Pourquoy les Abyſſins auroient-ils herité ſeuls de cette malediction ? Pourquoy les Cananéens & les Pheniciens, qui étoient de la race de Cham, n'auroient-ils pas herité de lui cette même noirceur ? Cela fait voir combien grande eſt la paſſion des Auteurs, & combien les préjugez ſont puiſſans qu'on a conçûs contre nôtre Cham. Mais regardons un peu la choſe avec un eſprit deſintereſſé & degagé de ces préjugez.

Penſée ridicule d'un Auteur moderne ſur l'origine de la noirceur des Ethiopiens.

CHAPITRE XI.

Des pechez typiques, & de la reprobation typique de quelques Anciens.

Quel fut le peché de Cham.

JE trouve que toutes les injures atroces qu'on fait à la mémoire de Cham sont fondées sur deux choses. La premiere est le peché de Cham; la 2de. la malediction que Noé prononça contre lui. Parlons de l'un & de l'autre, & voyons si raisonnablement on peut conclurre quelque chose d'aussi terrible contre la mémoire de ce Patriarche. Pour ce qui est du peché de Cham, il est vray que Moyse nous dit qu'il vid la nudité de son pere, & qu'au lieu de la couvrir il alla le reveler à ses freres. Il y avoit dans cette action de l'imprudence, du manque de respect, de la jeunesse, &, si l'on veut, de l'impudence. Mais je ne saurois concevoir qu'elle fût d'un aussi méchant caractere que l'inceste de Lot, que l'adultere & le meurtre que David commit dans l'affaire d'Urie & de Bersabée, que les desordres de la vie de Samson, & que l'idolâtrie de Salomon. Les crimes de ces Saints ne nous sont pas des preuves de leur reprobation, quoy qu'ils soient incomparablement plus grands que celui de Cham. Et ces crimes n'ont pas empêché, qu'ils n'ayent été de glorieux types de Jesus-Christ, & bien que l'Ecriture ne parle pas de la repentance de Lot, ni de celle de Salomon, nous ne devons pourtant pas conclurre qu'ils sont morts dans l'impenitence. Aussi n'avons-nous aucune raison de croire que Cham n'ait pas eu une salutaire confusion de son peché, quoy que cela ne nous soit pas dit. Mais pour mieux connoître la nature de ce peché, je souhaite qu'on fasse une remarque trés importante, c'est que Dieu dans les anciens tems nous vouloit donner des types, non seulement du Messie, & de ses actions, mais aussi de toutes les choses, qui devoient arriver sous l'alliance de Grace. Il nous a voulu donner des figures, non seulement du bien, mais aussi du mal. Et si d'une part il nous a voulu representer les actions de sa grace par des types; par d'autres types opposez, il nous a voulu faire connoître la maniere ingrate, dont quelques hommes recevroient ses graces & ses bienfaits.

Partie des pechez des Anciens étoient typiques.

Lib. 15. De Civit. Dei cap. 1.

Du peché de Caïn.

Ainsi il est certain qu'une partie des pechez des Anciens, dont le St. Esprit nous a voulu conserver la mémoire, étoient des pechez typiques. Par exemple le peché de Caïn, qui s'éleva contre son frere & le tua, est un peché typique, qui nous represente les efforts que le monde devoit faire pour la ruïne de l'Eglise: Car St. Augustin a trés judicieusement remarqué, que ce qu'il appelle les deux Citez, l'une de Dieu, l'autre du Diable, avoient commencé par Caïn & par Abel, & que la conduite de Caïn qui tue son frere, & qui le premier bâtit une ville, est l'image de la conduite des mondains, qui usent de violence contre l'Eglise, & qui cherchent des établissemens fermes dans le monde. On me dira sans doute qu'il y a quelque chose de trés réel dans le crime de Caïn, & qui est plus

plus que typique. Il eſt vrai, il y a un homicide trés-réel, & trés condamnable, & trés-méchant; mais la perſécution de l'Egliſe dans ce crime n'eſt que typique. Les types ſont du nombre des ſignes, & l'on définit le ſigne, *id quod eſt una res, & aliam ſignificat*, ce qui eſt une choſe, & en ſignifie une autre: ainſi cette action de Caïn eſt une choſe, & en ſignifie une autre qu'elle n'eſt pas. C'eſt un vrai meurtre, voilà ce qu'elle eſt; mais elle ſignifie la perſécution du monde contre l'Egliſe, & c'eſt ce qu'elle n'eſt pas. Car ſi Caïn perſécuta ſon frere, ce ne fut pas en le conſiderant comme membre de l'Egliſe.

Il eſt vrai que ce crime de Caïn a quelque choſe d'atroce; à cauſe que c'eſt la premiere effuſion de ſang, & le premier attentat contre l'ouvrage de Dieu: c'eſt pourquoy il eſt d'un caractere particulier entre les pechez typiques, il y a type ou figure & realité. Au lieu que dans les autres pechez typiques, il y a figure, & peu ou point de realité. Car j'obſerve que les pechez typiques en eux-mêmes, pour la plûpart, ſont trés-legers, & qu'ils ſignifient quelque choſe de beaucoup plus criminel qu'ils ne ſont eux-mêmes. Il faut ſe ſouvenir qu'il en eſt de ces pechez typiques & emblématiques, comme de tous les autres types & emblêmes, deſquels St. Paul diſoit, *qu'ils avoient bien l'ombre des choſes, mais qu'ils n'en avoient pas la verité & le corps.* Ainſi ces pechez avoient l'ombre & l'apparence des crimes dont ils ont été les emblêmes, mais il n'eſt pas neceſſaire qu'ils en euſſent la verité & le corps: il étoit même neceſſaire qu'ils ne l'euſſent pas, à cauſe qu'il eſt de l'eſſence d'un type de n'être qu'une ombre, & d'être deſtitué de verité.

La plûpart des pechez typiques ſont legers conſiderez en eux mêmes.

L'action d'Eſaü, qui vendit ſon droit d'aîneſſe pour un potage de lentilles, eſt un de ces pechez typiques, parce que c'eſt l'emblême de ceux qui renoncent aux biens du Ciel pour les vanitez de la terre. Ce peché qui étoit repreſenté par ce type, eſt le plus grand de tous les pechez; car il n'y a pas une plus grande fureur que celle de renoncer au Ciel, & à des biens éternels, pour des biens qui ne valent pas mieux qu'un potage de lentilles, puis qu'ils s'évanouïſſent incontinent. Cependant il faut avouër que le peché d'Eſaü étoit en ſoy bien leger, en comparaiſon de tant d'autres pechez que les Patriarches les plus ſaints ont commis. Et ſi St. Paul a donné le nom de *profane* à Eſaü, ce n'eſt que parce que ſon action étoit le type des profanes. Ce peché eſt appellé profane, tout de même que les ſacrifices de l'ancienne Loy étoient appellez *propitiatoires*, quoi qu'il n'y eût pas de veritable propitiation en eux; c'étoit parce qu'ils étoient les types du grand Sacrifice propitiatoire de J. C. Il me paroît tout à fait hors de raiſon de s'imaginer qu'Eſaü, quand il vendit ſon droit d'aîneſſe, eût d'autres ſentimens que ceux qui paroiſſent dans ces paroles, *Je m'en vais mourir*, dit-il, *& à quoi me ſervira mon droit d'aîneſſe?* Il y a dans ce diſcours quelque choſe de badin & de ridicule, dans ce qu'il ſuppoſoit qu'il devoit bien-tôt mourir, comme ſi Jacob n'eût pas été mortel comme lui-même: mais je ne voi pas là dedans la moindre ombre de profanation. On peut aſſûrer qu'il ne penſoit pas au droit de Sacrificateur, qu'il a, dit-on, mépriſé; ce qui lui a donné le nom de profane. Il étoit profane comme il étoit reprouvé; c'eſt-à-dire typiquement: *j'ay aimé Jacob & j'ay haï Eſaü.* Ces deux hommes ont été les types de la tres-libre & tres-profonde conduite de Dieu, qui

Le peché d'Eſaü n'eſt point ce qu'on lui attribuë.

St. Paul l'appelle profane, comme on appelloit les ſacrifices de bêtes, *propitiatoires.*

prend l'un & rejette l'autre dans la distribution de la Grace : on ne doit pas legerement prononcer la damnation des hommes, sur tout des Anciens; & dans le fait d'Esaü, il faut se souvenir que les types ne sont pas ce dont ils sont types : pour damner Esaü il faudroit bien savoir l'Histoire de ses actions, de sa vie & de sa fin; & c'est ce que nous ne savons pas. La Providence a trouvé à propos, pour nous donner de la crainte & de l'horreur pour le crime de laisser mourir les coupables, sans nous parler de leur repentance: mais il ne faut pas conclurre pourtant qu'ils ne se sont pas repentis. Je me ferois un grand scrupule de damner un aussi grand Prophete que Salomon, en supposant qu'il ne s'est pas repenti de ses idolatries; parce que l'Histoire Sainte ne nous en dit rien. Peut-être y a-t'il du mystere dans ce silence, comme il y en a dans celui qui supprime la naissance, la mort & les parens de Melchisedec.

Du peché de la femme de Lot autre peché typique.

Nous avons une chose tout-à-fait semblable dans l'Histoire de Lot & de sa femme. Quand Dieu les tira de Sodome par la main de son Ange, cette femme tourna la tête du côté de Sodome, contre la défense qui lui avoit été faite. Il n'y avoit dans cette action rien que d'humain, rien qui ne fût du caractére de son sexe, naturellement leger & curieux. Cependant Dieu voulut que cette femme fût un exemple remarquable de ses jugemens, il la convertit en une statuë de sel. Le Seigneur Jesus Ch. la donne pour un exemple, dont la memoire doit faire peur, *souvenez-vous*, dit-il, *de la femme de Lot*. Cela semble signifier que le crime de cette femme étoit atroce, mais la verité est que c'étoit un évenement purement typique, & que Dieu vouloit qu'elle fût dans tous les siécles l'emblême de ces mondains, dans lesquels regne l'amour du monde, qui suivent la vocation de Dieu en se faisant violence, & qui ayant le cœur dans le monde tournent toûjours leurs desirs de son côté. Mais il ne faut pas conclurre, ni que cette action fût infiniment criminelle, ni que cette femme fût une méchante & une reprouvée.

Du peché de Cham, de quoi il étoit type.

Je viens au peché de Cham, il étoit typique, comme ceux dont nous venons de parler: Dieu a voulu que ce qu'il fit à son pere demeurât pour être un emblême à la posterité. Mais la question est de quoy ce peché étoit un type & un emblême. Il ne faut pas s'imaginer que ce fût un type de ceux qui violent l'autorité paternelle, & le respect dû aux peres & meres; il faut se souvenir de ce que nous avons dit, que le type en qualité de signe est une chose, & qu'il en signifie une autre, & qu'il n'est pas ce qu'il signifie. L'action de Cham étoit proprement cela, elle violoit l'autorité paternelle, & le respect dû à un pere, & par conséquent elle devoit être l'emblême d'une autre chose. Pour moi je croi que cette action de Cham représentoit le crime de ceux, qui veulent découvrir ce que Dieu veut être caché, & qui exposent, pour ainsi dire, la Providence de Dieu & ses mysteres en opprobre par leur curiosité profane, en voulant penetrer trop avant dans les choses qu'il a couvertes d'un voile, & qu'il a dérobées à nôtre vûë; c'est la source de toutes les impietez de nos libertins; c'est la semence de l'apostasie; c'est pourquoi ce crime a aussi bien merité d'avoir son type que l'apostasie même. Mais au reste il n'est point du tout necessaire que nous attribuions à Cham d'autre principe que la legereté & l'imprudence. Quand même l'on ne pourroit justifier Cham, ni empêcher-

cher que ce qu'il fit à ſon pere ne paſſât pour une action trés criminelle, croit-on que cela le rendît incapable d'être le type de Jeſus-Chriſt? Samſon n'a-t-il pas dans ſa vie des endroits qu'on ne ſauroit juſtifier, & l'on feroit le plus grand tort du monde à Cham, de comparer ce qu'il fit à ſon pere à l'idolatrie de Salomon. Cependant ce Samſon & ce Salomon ſont d'admirables types de Jeſus-Chriſt. Il y a un grand ſcandale à noircir la vie des Anciens en exaggerant leurs défauts: Mais il eſt édifiant de voir ramener leurs fautes des excés où les ont portez quelquefois les Theologiens, pour les mettre dans leur juſte grandeur.

Je viens maintenant à la malediction que Noé prononça par un eſprit de Prophetie contre la race de Cham; & je ſoûtiens que ce n'eſt point un fondement legitime de noircir la mémoire de ce Patriarche, comme on fait. 1. Il eſt à remarquer que Noé n'a pas maudit Cham; la malediction eſt tombée ſur Canaan, *Maudit ſoit Canaan, il ſera ſerviteur des ſerviteurs de ſes freres.* Cela ne peut être ſans myſtere, que le pere ait peché, & que l'un des enfans ait été maudit. Il eſt clair que l'Eſprit de Dieu a voulu dans cet oracle prédire ce grand évenement, cette expulſion des Cananéens hors de leur païs, afin que les enfans de Sem y logeaſſent. Il ne faut donc point étendre la punition du peché de Cham plus loin, ni l'appliquer ailleurs. Car ſi Cham lui-même avoit été maudit avec toute ſa poſterité dans l'intention de Dieu, il n'y a aucune raiſon, pour laquelle Noé ne l'auroit pas dit nettement. Voici comme Moyſe recite la choſe; *& Noé éveillé de ſon vin, ſût ce que ſon fils le plus petit avoit fait; & pourtant il dit, Maudit ſoit Canaan, il ſera ſerviteur des ſerviteurs de ſes freres. Il dit auſſi, beni ſoit l'Eternel le Dieu de Sem, & Canaan lui ſoit fait ſerviteur.* Dans tout cela le nom de Cham ne paroît pas. Il ne faut donc pas ſe perſuader, que Noé par un eſprit de vengeance ait voulu maudire ni Cham, ni ſa race: mais ſeulement il prit occaſion de déclarer ce que Dieu lui avoit révelé, peut-être durant ſon dernier ſommeil, de la deſtruction future des Cananéens en faveur de la maiſon d'Iſraël.

De la malediction prononcée par Noé à ſon reveil.

Cham n'a pas été maudit: mais Canaan ſon fils, & pourquoy.

Au reſte ſi on excepte les Cananéens, nous ne voyons aucune marque d'une malediction particuliere dans tous les décendans de Cham. Il eſt vray que ſa poſterité fut étrangere des alliances depuis Moyſe juſqu'à Jeſus-Chriſt, mais il en fut de même de la poſterité de Japhet: & d'un nombre innombrable de familles dont étoit compoſée la race de Sem, Dieu n'excepta de cette malediction generale que la ſeule famille d'Abraham. Et quand l'Evangile eſt venu au monde, tous les hommes indifferemment ont été appellez au ſalut, auſſi bien la poſterité de Cham que celle de Sem & de Japhet. On ne doit pas oppoſer que l'Afrique & l'Egypte, qui ſont tombées en partage aux enfans de Cham, ont porté des caractères de malediction, parce que l'Egypte eſt eſtimée la ſource de toutes les ſuperſtitions, & que c'eſt où l'on a vû regner les plus grandes abominations de l'idolatrie. Je répondrois que les Arabes, qui ſont décendus d'Abraham par Iſmaël, & par les enfans de Ketura ſa ſeconde femme, ont toûjours porté un caractére de malediction beaucoup plus ſenſible; ils ont toûjours été infames par toute la terre, voleurs, ſans foy & ſans religion. L'Evangile y a fait trés peu de progrés. Le Chriſtianiſme des Arabes ne nous eſt connu dans l'Hiſtoire ancienne quaſi que par quelques hereſies, qui

Les décendans de Cham n'ont porté aucune marque de malediction particuliere.

y prirent naiſſance, pour la ruïne deſquelles on envoya Origene dans l'Arabie. Et enfin ce païs eſt devenu le ſiege de la deteſtable Secte de Mahomet, & la ſource d'où eſt parti ce torrent d'impieté, qui a inondé les deux tiers du monde habitable. Dans ce premier ſiécle les proſperitez temporelles étoient les plus ſenſibles marques de la benediction de Dieu ; & même les benedictions ſpirituelles ne ſe promettoient en ce tems-là qu'en des termes empruntez des benedictions temporelles. Or nous voyons que la race de Cham a joui des plus grandes proſperitez temporelles. Les grands Empires d'Aſſyrie & de Perſe, qui ſortirent incontinent de la race de Cham, ne paroiſſent pas être un effet de malediction. Ainſi je conclus, que Cham ni ſa race n'ont point été maudits, non pas même les enfans de Canaan : car cette malediction n'eut ſon accompliſſement que dans la generation qui vivoit du tems de Joſué. Et il ne faut pas s'imaginer que les Cananéens du tems d'Abraham fuſſent plus maudits & plus malhonêtes gens que les autres peuples du monde.

Quand il ſeroit vrai que la malediction que Noé prononça auroit été adreſſée à Cham en vûë de ſon peché, il ne s'enſuit pas delà, qu'il eût été réellement maudit. Et là-deſſus il faut remarquer, qu'il y avoit en ce tems-là des maledictions & des reprobations typiques, tout de même comme il y avoit des pechez typiques. Dieu nous a voulu repreſenter dans les types le myſtere de la prédeſtination comme les autres myſteres, c'eſt-à-dire, ce choix libre que Dieu fait de toute éternité par ſon élection, & qu'il fait dans le tems par cet acte de miſericorde, qu'on appelle la vocation. Selon cette liberté, d'une même maſſe d'hommes, formez d'un même ſang, égaux dans les malheurs & dans les privileges de leur naiſſance, Dieu choiſit l'un & laiſſe l'autre : Dieu, dis-je, nous a voulu donner des types de cette élection & de cette reprobation, & de cette ſouveraine liberté avec laquelle il diſtribuë ſes graces ſalutaires, c'eſt pourquoy Dieu choiſit Abel & accepta ſon ſacrifice, & mépriſa celui de Caïn. C'eſt pour cela même qu'il rejetta Cham, qu'il negligea Japhet & ſe reſerva Sem. Enfin dans la vûë du même myſtere, des deux Enfans d'Iſaac, formez en même tems, conçûs dans le ſein d'une même mere, Dieu choiſit l'un & reprouva l'autre, *le plus grand ſervira au moindre ; j'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü.* Mais il faut remarquer, que ces reprobations typiques regardoient ſeulement la race de ceux qui étoient rejettez, & que de là on ne peut conclurre la reprobation perſonnelle de ces Patriarches que Dieu n'a pas voulu choiſir, c'eſt-à-dire dont il n'a pas voulu choiſir la race pour en compoſer l'Egliſe & en faire décendre le Meſſie. Le pauvre Eſaü eſt tellement décrié dans les chaires & dans les écoles, qu'à peine y a-t-il de la ſûreté à prendre ſon parti, à ſoûtenir qu'il n'a point été reprouvé, & à penſer charitablement de ſon ſalut. On veut former un puiſſant préjugé contre lui de ce que S. Paul au 9. chap. de l'Ep. aux Rom. les met, Jacob & lui, pour l'emblême de l'élection & de la reprobation éternelle : *Car devant que les enfans fuſſent nez, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal, afin que le propos arrêté ſelon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, il luy fut dit, le plus grand ſervira au moindre, ainſi qu'il eſt écrit, j'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü.*

Cepen-

Cependant je ſuis certain qu'il y auroit de la temerité & du défaut de charité à prononcer là-deſſus la reprobation & la damnation d'Eſaü.

Nous ne voyons rien dans ſa vie qui ſoit d'un méchant homme, & Iſaac, qui étoit un Prophete & un grand Saint, n'eût pas eu pour lui l'attachement qu'il avoit, s'il eût été méchant & reprouvé. Moyſe nous dit bien que les femmes Cananéennes qu'Eſaü prit furent en amertume de cœur à Iſaac & à Rebecca: mais il ne nous eſt rien dit de ſemblable d'Eſaü lui-même. Le deſſein qu'il eut de tuër ſon frere, quand ſon pere ſeroit mort, eſt un grand peché: mais il n'y a rien qui doive paroître étrange aprés ce qui s'étoit paſſé entre ces deux freres. Aprés tout, ce qu'il n'executa pas ce deſſein fait plus voir de bonté d'ame, que le projet qu'il avoit formé ne découvre de corruption. Les pleurs qu'il verſa en ſaluant ce frere, dont il croyoit avoir tant de ſujet de ſe plaindre, montrent qu'il avoit un grand fonds de bonté & de tendreſſe. Enfin les Theologiens, qui veulent que Job & ſes amis fuſſent des décendans d'Eſaü, doivent avoüer que la connoiſſance & la crainte de Dieu ſe conſerverent long-tems dans ſa famille: ſi Eſaü avoit été lui-même un impie & un méchant, il n'y a pas d'apparence qu'il eût communiqué la crainte de Dieu à ſes enfans. Ce n'eſt pas que nous ſoyons dans ce ſentiment que Job fût décendu d'Eſaü; mais je conclus que cette opinion étant la plus commune entre les Theologiens, pendant qu'ils font tant d'honneur aux enfans, ils ne doivent pas avoir une ſi méchante opinion du pere.

Eſaü dans l'Hiſtoire Sainte ne paroît pas être d'un méchant caractére.

Je ſouhaite qu'on applique à Cham tout ce que je viens de dire d'Eſaü, & que l'on diſe, que la malediction qui fut prononcée contre ſa race & ſa reprobation furent typiques, & ne le regardoient pas perſonnellement. Ainſi il n'y a rien qui nous doive empêcher de croire, qu'il ſe repentit, qu'il imita les actions de ſon pere Noé, & qu'il ſe rendit digne des plus grandes faveurs de Dieu. En effet il eſt aſſez difficile de concevoir, comment un homme qui avoit vû de ſi grands miracles pouvoit être méchant & impie. Mais il y a de certains noms dans l'Hiſtoire qui ſont marquez avec diſtinction pour le bien & pour le mal, à cauſe de l'uſage continuel que les Orateurs en font dans leurs diſcours. Ces noms d'Eſaü, de Cham, de la femme de Lot, ne ſauroient revenir de la flétriſſure qui repoſe ſur eux. Il n'y a pas juſqu'à la pauvre Marthe, ſœur de Marie & de Lazare, femme trés-pieuſe, dont les prédicateurs ne terniſſent la réputation par leurs figures. On la poſe comme l'emblême de ceux qui s'appliquent exceſſivement aux affaires du monde, & qui negligent les œuvres de pieté: on l'oppoſe aux Maries, aux dévotes, qui ſont continuellement aux pieds de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire dans l'exercice de la dévotion & de la vie contemplative. Je ne veux pas ôter aux Orateurs ces exemples, qui leur ſont des ſources d'ornemens: je conſens que les actions d'Eſaü, de Cham, de la femme de Lot ſoient poſées pour emblême, de la conduite des mondains, cela eſt même de l'intention de Dieu. Mais il faut prendre garde de ne pas confondre les perſonnes avec les actions, ni de donner aux actions plus de crime & de malignité qu'elles n'en ont. Dieu pour des raiſons trés ſages a voulu punir certains hommes, en expoſant leur memoire & leurs noms à une flétriſſure éternelle. Mais il ne s'enſuit nullement, que les perſonnes qui ont porté ces noms ſoient reprouvées devant Dieu.

La malediction prononcée contre Cham étoit typique & ne le regardoit pas perſonnellement.

Dieu a livré certains noms à l'opprobre, & pourquoi.

Pour

Pour moy je tiens que si les préjugez n'étoient pas si puissans, ce que nous venons de dire suffiroit pour justifier Cham, & qu'il n'y auroit aprés cela aucune difficulté à confesser que ce Melchisedec étoit Cham. Sur tout je souhaite que l'on pese l'opinion des Theologiens, qui d'un consentement presque unanime veulent que ce Melchisedec fût un Prince Cananéen, c'est-à-dire un homme de la race maudite de Cham, & de la branche même qui seule avoit été maudite. Je voudrois bien qu'on se fît justice là-dessus. Pourquoi veut-on bien donner ce grand honneur à l'un des enfans de Canaan, sur lequel étoit tombée la malediction, & pourquoi le refuse-t'on au pere qui dans le fond n'a point été maudit? Comment peut-on s'imaginer qu'un homme décendu de Cham ait eu une sainteté, qui l'ait rendu digne d'être type glorieux de Jesus-Christ, si Cham luy-même a été méchant homme? Il est donc clair qu'il est beaucoup plus raisonnable de faire Cham Melchisedec, que de faire Melchisedec un simple Cananéen.

Melchisedec dans le sentiment commun est un Prince Cananéen d'une race maudite.

Qui sait si Dieu aprés la repentance de Cham ne lui changea pas son nom en celui de Melchisedec, parce que le premier devoit devenir infame dans l'Eglise, & que le second devoit être en une éternelle benediction? Qui sait si Cham revenu à lui même n'eût pas une si grande confusion de sa faute, quoi que legere, que cela le porta à l'expier par une vie tout à fait sainte & exemplaire? Qui sait si Cham devenu Melchisedec ne choisit pas sa demeure particulierement entre les Cananéens, parce que cette partie de ses décendans avoit été soûmise à la malediction, & que par ses sacrifices, ses prieres & ses exemples il vouloit essayer de rompre la force de cette sentence, & de la faire révoquer, en retenant le peuple Cananéen dans le service du vrai Dieu? Qui sait enfin si l'honneur que les Payens ont fait à Cham d'en faire leur Jupiter le plus grand des Dieux, quoi que ce fût le plus jeune des trois freres, ne vient point de cette dignité Sacerdotale qu'il avoit possedée par excellence, jointe avec la dignité Royale dont Dieu l'avoit honoré, pour le rendre un type glorieux du Messie? N'est-il pas vray que par là Dieu l'avoit distingué & l'avoit élevé sur tous les autres hommes, & que cela a bien pû servir de fondement à cette Theologie, qui en a fait le pere des hommes & des Dieux.

Pourquoi Dieu changea le nom de Cham.

Je n'ay plus qu'une remarque à faire sur cette matiere, c'est que dans la Theologie des Pheniciens ou Cananéens, dont nous avons un fragment tiré de *Sanchoniaton* dans les œuvres d'Eusebe, il est souvent parlé d'un certain *Sidic*, ou *Sedec*, qu'il interprete par le mot de *juste*. Je ne saurois douter que ce *Sidic*, ou *Sedec*, ne soit nôtre Melchisedec. Sanchoniaton, qui étoit lui-même Phenicien & Cananéen, dit que ce Sidec est pere des Dioscouroi, des Carybes, des Corybantes & des Dieux Samothraces. Or ces διόσκουροι, comme chacun sait, ce sont les enfans de Jupiter. Il est encore certain que les Carybes & les Dieux Samothraces étoient les grands Dieux des Payens, comme nous le prouverons ailleurs. Or si ces Carybes & ces grands Dieux étoient fils de Jupiter, & que Jupiter fût Cham, comme les doctes en conviennent assez, & qu'enfin le Sidec de Sanchoniaton fût Jupiter, il est clair que le Jupiter des Payens, le Cham de Moyse & son Melchisedec étoient une seule & même personne; & par conséquent il se trouvera que Sidec ou Melchisedec étoit veritablement Cham. Au reste

Derniere preuve que Melchisedec étoit le troisiéme fils de Noé. Eusеb. de Præpar. Evang. Lib. 1. cap. 10.

j'aban-

j'abandonne toutes ces conjectures au jugement des doctes. Je ne pretens pas les produire comme des Oracles, mais je ne ſay ſi l'on peut dire quelque choſe de plus vray-ſemblable.

CHAPITRE XII.

Des Sacrifices de l'Egliſe avant la Loy, & de leur origine.

COmme nous ne faiſons pas ici un traité de Theologie d'école, nous n'avons pas deſſein de traiter les queſtions de controverſe qui ſe peuvent rencontrer dans nôtre chemin. Cependant nous ne ſaurions nous empêcher de dire quelque choſe de la queſtion de l'origine des ſacrifices. Aprés avoir parlé des Sacrificateurs dans les chap. precedens, l'ordre veut naturellement que nous parlions des ſacrifices, & avant toutes choſes que nous parlions de leur origine.

Il y a des gens qui ſuppoſent que la Loy des ſacrifices eſt une Loy naturelle que Dieu ne donna point aux premiers hommes expreſſément, mais qu'il la grava dans leur cœur, comme celle de ſervir Dieu, d'aimer nos prochains, de faire à autruy ce que nous voulons qu'on nous faſſe. Ainſi dans le ſentiment de ces Auteurs, les premiers hommes ont ſacrifié, parce que leur conſcience leur a dicté que ce culte étoit raiſonnable. Je ſay bien qu'il y a des grands hommes dans ce ſentiment, tant entre les Chrêtiens qu'entre les Anciens Juifs. St. Chryſoſtome eſt de ce nombre: il dit que le Createur a mis dans chaque homme les lumieres de la conſcience; que ce fut cette conſcience qui fit naître à Caïn la penſée de ſacrifier, *il offrit*, dit-il, *à Dieu les premices des fruits de la terre, parce qu'il jugea qu'il étoit raiſonnable de lui offrir ce qui étoit à lui, comme à celui qui eſt le Maître de tout.* Il y a aſſez de Juifs qui ſont dans la même penſée. On peut voir ce que dit là-deſſus Rabbi Levi ben Gerſom dans ſon Commentaire ſur le 4 chap. de la Gen. Abarbinel, autre Rabbin celebre, dans ſa préface ſur le Levit. dit qu'Adam & ſes fils offroient des ſacrifices à Dieu, dans la penſée que leur conſcience leur donnoit, que par ce moyen ils ſervoient Dieu. Entre les Theologiens modernes il y en a qui ont choiſi cette opinion par un interêt de parti, s'imaginant que cette ſuppoſition fait beaucoup pour établir la neceſſité d'un ſacrifice perpetuel dans l'Egliſe. Mais quiconque ſe dépouille d'interêt & de prévention, verra clairement que cette ſuppoſition eſt fauſſe Il n'eſt pas vray que la nature ſeule ait enſeigné aux hommes de ſacrifier. Il eſt vray que la conſcience naturellement nous dicte que nous devons rendre à Dieu des hommages & des actions de graces pour les biens que nous recevons de lui. J'avouërai même que les lumieres naturelles nous font aſſez ſentir que nous ſommes coupables, que Dieu eſt irrité contre nous à cauſe de nos deſobeïſſances, & par conſéquent que nous devons travailler à appaiſer la divinité. Mais la nature ne nous dit pas que la maniere de ſe rendre Dieu favorable, ſoit de détruire & d'aneantir en ſa preſence ou des animaux, ou quelque autre creature. Il y a même quelque choſe qui repugne, que Dieu ſe plaiſe à l'effuſion du ſang &

La Loy des ſacrifices n'eſt pas une Loy naturelle.

Comment. in Gen. cap. 4.

& à la puante fumée d'une chair brûlée: la nature a de l'aversion pour la mort, elle ne nous dicte rien qui ne serve à perfectionner la creature, & non pas à la détruire. Je pose donc comme une chose certaine, que les premiers hommes sacrifierent, parce que Dieu le leur commanda, soit qu'il leur en ait donné le commandement par une voix intelligible, soit qu'il l'ait inspiré à Adam par l'esprit de Prophetie, dont on ne peut pas douter

Demonst. Evang. Lib. 1, cap. 10. qu'il n'ait été illuminé. C'est l'opinion d'Eusebe de Cesarée: il dit que *cette pensée de sacrifier n'est point venuë aux hommes par hazard, ou par un mouvement humain. Car ces hommes pieux, qui avoient un grand commerce avec la divinité, étant illuminez par le St. Esprit, connurent qu'ils avoient besoin d'une grande medecine pour l'expiation & la purification de leurs pechez, qui les engageoient dans la mort.* Cependant je ne suis pas d'avis que nous prouvions cette verité par des argumens dont on nous puisse reprocher la foiblesse. C'est pourquoy je ne goûte pas fort cette preuve, qu'on apporte avec tant

Hebr. 3. de confiance, tirée de ce que St. Paul dit, que *par foy Abel offrit un plus excellent sacrifice que Caïn.* Si c'est par foy, dit-on, qu'Abel a offert, c'est en suite d'un commandement positif, & d'une revelation que Dieu avoit

Rom. 10. donnée; car *la foy est de l'ouïe, & l'ouïe est de la parole de Dieu.* Et ainsi la Loy des sacrifices est une Loy positive, à laquelle les hommes obeïssent par la foy, & non pas par la nature. Mais on ne s'apperçoit pas, que par cette interpretation l'on fait le sacrifice de Caïn aussi excellent que celui d'Abel: car selon cette glose le sacrifice de Caïn fut aussi offert par foy, c'est-à-dire par obeïssance à la Loy des sacrifices, qui avoit été donnée à Adam. Or il est clair que l'intention de St. Paul est de nous faire comprendre, que le sacrifice d'Abel fut offert par foy, & que celui de Caïn ne le fut pas. Il faut donc expliquer ces paroles, *par foy*, par celles-cy, offert avec une sainte dévotion, une forte persuasion de toutes les veritez divines, une confiance pleine en la bonté de Dieu, & un zele trés sincere pour sa gloire.

Les plus fortes preuves que nous puissions avoir que les sacrifices sont d'institution & de droit positif, & non pas de droit naturel, doivent être prises premierement du sens commun. Car pourvû que l'on ne soit pas prévenu, les lumieres du bon sens nous enseignent clairement qu'une Religion peut être sans sacrifice; que la Religion des bien heureux dans le paradis, quoyque ce soit la plus parfaite de toutes les Religions, n'a rien qu'on puisse appeller de vrais sacrifices. Si les sacrifices étoient de droit naturel, ils se devroient rencontrer dans toutes les Religions, qui tirent leur origine de Dieu, parce que le droit naturel est perpetuel & immuable. Or il est clair que la Religion d'Adam dans l'état d'innocence ne pouvoit avoir de sacrifice, puisque Dieu n'étoit point alors irrité contre les hommes, & que les sacrifices sont destinez à rendre la divinité favorable aux criminels. 2. Outre cela l'Ecriture sainte parle trés souvent avec un grand mépris des sacrifices; *l'Eternel ne prend point plaisir aux holocaustes & aux sacrifices, comme à ce qu'on obeïsse à sa voix: je veux misericorde & non pas sacrifice. Tu ne prens pas plaisir aux sacrifices, autrement j'en baillerois. L'holocauste ne t'est pas agreable.* Si la Loy naturelle dictoit la necessité des sacrifices, il n'y a pas d'apparence que Dieu en parlât ainsi. Quand l'Ecriture sainte ne nous diroit pas si expressément que Dieu ne prend pas plaisir aux

aux ſacrifices, le bon ſens nous l'apprendroit. Il eſt évident qu'il n'y a rien dans la mort d'un animal & dans l'effuſion du ſang qui puiſſe plaire à Dieu. Tertullien nous parle quelque part de l'imagination groſſiére de certains Payens, qui croyoient que les Dieux aimoient l'odeur des viandes brûlées, & ſe nourriſſoient de la fumée du ſang. Maimonides attribuë le même ſentiment aux Zabiens, c'eſt-à-dire aux anciens Chaldéens: *Aprés avoir égorgé une bête*, dit-il, *ils s'aſſéoient en rond pour manger la chair, s'imaginant que dans cette action, pendant qu'ils mangeoient la chair, le démon mangeoit le ſang.* Mais cette penſée eſt brutale, & ne peut tomber dans les eſprits illuminez par la grace. Nous ſavons que Dieu eſt eſprit, qu'il aime les hommages du cœur & de l'eſprit, & qu'il n'aime que ceux-là.

Lib. 1. de Idololatria.

More nevochim Lib. 3. cap. 46.

3. Enfin la principale raiſon que nous avons, pour prouver que les ſacrifices ne ſont point de droit naturel, c'eſt que les ſacrifices étoient des types: ce que je dis, non ſeulement de ceux que Moyſe ordonna; mais auſſi de ceux que les fidéles faiſoient avant lui. Il eſt évident que d'une part c'étoient les figures du ſacrifice que le Meſſie devoit offrir, & que de l'autre, ils repreſentoient ces ſacrifices vivans de nous-mêmes, que St. Paul nous commande. Si ces ſacrifices étoient des types, c'étoient des loix poſitives & d'inſtitution, car on ne trouvera aucun type établi dans une Loy naturelle. L'arc-en-ciel que Dieu poſa dans le ciel aprés le déluge, étoit à la verité une choſe naturelle, mais ce n'étoit pas un type; ce fut un ſigne de la promeſſe que Dieu donna à Noé de ne plus abyſmer la terre par un déluge. Il eſt vray que de la nature l'on peut tirer des emblêmes pour repreſenter les veritez divines & les graces du ciel: mais il y a bien de la difference entre un type & un emblême. L'emblême peut être emprunté de tout, de la nature, de l'Art, de la Grace, de l'Hiſtoire, & de la Fable. Mais les types ſont des ſignes établis de Dieu pour repreſenter les graces, leſquelles il prépare à ſon Egliſe; & ces ſignes ſont de pure inſtitution. C'eſt pourquoy comme la grace & la nature ſont tout à fait diſtinguées, puiſque les types appartiennent ſans contredit à la grace, il ne faut pas les chercher dans la nature.

Les ſacrifices étoient des types: difference des emblêmes & des types.

L'opinion de Grotius, qui eſt dans une autre extremité, n'eſt pas meilleure. Il prétend que les ſacrifices ne ſont ni de droit naturel, ni d'inſtitution divine, mais d'invention humaine. Pour détruire l'opinion des Juifs, & leur ôter ce grand amour qu'ils ont pour les ſacrifices, il ſuppoſe que Dieu n'en eſt point l'Auteur, & qu'Abel & Caïn de leur tête s'aviſerent de ſacrifier à Dieu. Mais il n'eſt pas vray-ſemblable que les premiers hommes ayent entrepris une choſe ſi extraordinaire ſans commandement & ſans inſpiration: Dieu n'aime pas les cultes qui ſont inventez par les hommes, *En vain m'honorent-ils par des traditions, qui ne ſont que des commandemens d'hommes*, dit-il.

Grotius de veritate Rel. Chiſt. lib. 5. Fauſſeté du ſentiment de Grotius.

Eſ. 29. v. 13.

Je ſuppoſe donc qu'il y a eu un commandement de ſacrifier. On ne manquera pas de nous demander où il eſt. J'avouë que je ne le trouverai pas dans l'Hiſtoire du tems qui a precedé le déluge; mais on n'y trouvera pas non plus pluſieurs autres commandemens que les hommes ont certainement obſervez, & que Moyſe a paſſé ſous ſilence, parce qu'il vouloit être court. Mais aprés le déluge je trouve ce commandement de ſacrifier

Noé reçût une reiteration du commandement de ſacrifier.

dans

Gen. 9. 4. dans le renouvellement de l'alliance que Dieu fit avec Noé, *vous ne mangerez pas de chair avec son ame qui est son sang.* Si cette preuve paroît obscure, j'espere qu'elle paroîtra claire, quand nous aurons dit ce que nous avons à dire là-dessus. 1. Il est clair que ces paroles ordonnent aux hommes d'épandre le sang de tout animal, avant que d'en manger la chair. Or je pretens que cette effusion du sang de tous les animaux, qui devoient être mangez, est un sacrifice, & par conséquent que Dieu commande les sacrifices dans les lieux mêmes où il commande d'épandre le sang des bêtes avant que de les manger. Quand les Theologiens cherchent la moralité, qui est cachée sous ce commandement ceremoniel, d'épandre le sang, & de n'en point manger, ils disent que Dieu veut donner de l'aversion pour la cruauté, & qu'il défend aux hommes d'avaller le sang des bêtes, afin qu'ils ayent toûjours de l'horreur pour le sang, & qu'ils ne prennent point l'habitude de voir répandre le sang humain sans émotion. C'est ainsi qu'un Juif appellé Aben-Ezra paraphrase le passage de la Genese; *Encore que je vous aye accordé de manger la chair des bêtes, cependant vous ne devez pas être cruels envers les bêtes mêmes en mangeant les membres arrachez d'un animal vivant.* Tous les Chrêtiens ont aveuglément marché sur ses traces, sans chercher d'autre mystere dans ce passage, & dans ce commandement ceremoniel d'épandre le sang. Il se peut faire que ce soit une des intentions du legislateur: mais en verité si l'on avoit lû avec quelque attention le chap. 17. du Levit. où ce commandement de répandre le sang des bêtes est repeté & appuyé de raisons, on auroit apperçû qu'il y a là-dessous quelque chose de plus important.

Levit. 17. 10. &c. Toute effusion de sang des bêtes est un sacrifice.

Voici donc ce que dit Moyse: *Quiconque de la famille d'Israël, ou de l'étranger séjournant parmi vous, aura mangé de quelque sang que ce soit, je mettray ma face contre la personne qui aura mangé ce sang, & la retrancherai du milieu de son peuple; car l'ame de la chair est au sang: pourtant je vous ai ordonné qu'il soit mis sur l'autel pour faire propitiation pour vos ames, car c'est le sang qui fera propitiation pour l'ame.* En suite il ordonne que celui qui aura pris une bête à la chasse, ou un oiseau à la campagne, si c'est un des animaux nets qu'on peut manger, on épande le sang & le couvre de poussiere. Il est clair que le commandement de répandre le sang n'est point appuyé ici sur la raison de la cruauté: & en effet dans le fond il n'est pas plus cruel de manger le sang des bêtes, que de déchirer leur chair avec les dents. Le legislateur fonde ce commandement sur la necessité de la propitiation, & sur ce que l'Eternel avoit choisi le sang pour faire l'expiation des pechez; *le sang c'est l'ame, & pourtant le sang fera propitiation pour l'ame.* Ces paroles ne doivent pas être entenduës du sang des sacrifices seulement, mais generalement de toutes bêtes, même de celles que l'on tue simplement pour manger: & cela signifioit que Dieu recevoit pour expiation le sang des bêtes, dont il donnoit la chair à manger à son peuple. De sorte que chaque bête qu'on égorgeoit, soit aux champs, soit à la ville, étoit une espece de sacrifice, quoy que cela ne se fît point par les Sacrificateurs, ni au pied des autels. C'est ce qu'a sans doute compris l'Auteur d'un ancien Commentaire Hebreu sur les cinq livres de Moyse, qui est

In Gen. cap. 9. intitulé Chaskuni. *L'ame de toute chair*, dit-il, *c'est-à-dire de toute creature, dépend de son sang; c'est pourquoy j'ai destiné le sang de toute bête pour faire propitia-*

pitiation pour l'ame de l'homme, l'ame sort & fait propitiation pour l'ame. Remarquez là-dessus que Dieu ne défend pas seulement de manger du sang, comme s'il ordonnoit de le négliger, mais il ordonne qu'on l'épande comme de l'eau, à la maniere des libations & des épanchemens mystiques qui se faisoient dans les sacrifices. *Tu n'en mangeras pas*, dit Dieu en parlant du sang, *mais tu l'épandras sur la terre comme de l'eau.* Deuter. 12. v. 24.

Dans cette remarque nous avons l'explication de la pensée de David, quand trois des plus vaillans hommes de son Armée traverserent tout le camp des Philistins, & allerent puiser de l'eau à la fontaine qui étoit à la porte de Bethléem, & l'apporterent à David. Quand il la tint, il dit, *à Dieu ne plaise que je boive le sang de ces trois hommes-icy, & il la répandit devant l'Eternel*; c'est-à-dire qu'il en fit un sacrifice; tout de même que l'on répand le sang pour en faire un épanchement à l'honneur de Dieu quand on égorge une bête pour la manger. La Loy du Levitique, laquelle nous avons vûë, ordonne aussi que quand on tuera une bête à la chasse, on répande son sang devant l'Eternel, & qu'on le couvre de poussiére: cela prouve clairement que toute effusion de sang étoit un sacrifice.

1. Chron. 11. 19. 19.

Ce que signifioit l'action de David, qui répandit l'eau que ses preux avoient été chercher au peril de leur vie.

Afin de rendre cette verité plus sensible, il faut observer icy, que durant le séjour des enfans d'Israël dans le Desert, il ne leur étoit pas permis de tuer aucune des bêtes, qu'ils égorgeoient, pour manger dans le camp, ou hors du camp, excepté à la porte du Tabernacle, & il falloit que le sang en fût mis sur l'autel. La Loy le dit expressément dans le ch. 17. du Levit. *Parle à Aaron & à ses fils, & leur dis, c'est icy ce que l'Eternel a commandé: quiconque de la maison d'Israël aura égorgé, ou bœuf, ou agneau, ou chevre dans le camp, ou hors du camp, & ne l'aura pas amené à l'entrée d'assignation, le voulant offrir à l'Eternel en offrande, le sang sera imputé à cet homme-là, il a répandu du sang, pourtant cet homme-là sera retranché du milieu de ses peuples.* Il est clair que si ce commandement renferme toutes les bêtes que les Israëlites mangeoient, Dieu regardoit toute effusion de sang comme un sacrifice, puis qu'il veut que toute bête soit égorgée prés de son autel, & que le Sacrificateur épande le sang à l'entrée du Tabernacle. Il est vray que les Interpretes n'ont pas compris que cela s'étendît jusqu'aux bêtes qu'on égorgeoit pour manger. Ils croyent qu'il ne s'agit là que de celles qu'on offroit en sacrifice, à cause que Dieu dit, *afin que les enfans d'Israël amenent leurs sacrifices, qu'ils sacrifient dans les champs, qu'ils les amenent, dis-je, à l'Eternel.* Mais je suis trés-persuadé d'une chose, c'est que le dessein de Dieu est de commander que toute bête destinée à être mangée, fût égorgée au pied de l'autel, & que l'aspersion du sang s'en fît sur l'autel par le Sacrificateur. Son intention est de déclarer, que toute effusion de sang, particuliérement de ces trois sortes de bêtes, bœufs, moutons & chevres, avoient une vertu expiatoire. Celuy qui voudra lire le 17. chap. du Levit. avec attention n'en pourra douter. 1. Ce chapitre est destiné tout entier à l'explication & à la confirmation de ce commandement cerémoniel, de ne pas manger du sang & de l'épandre, il ne s'agit point du tout là des sacrifices, qui se faisoient selon la Loy, pour le service ordinaire ou extraordinaire. Je ne nie pas, que comme ce commandement est general, il ne comprenne aussi la défense de sacrifier ailleurs qu'à la porte du Temple ou du Tabernacle: c'est pourquoy le Legislateur y parle

Dans le Desert toute bête égorgée étoit un sacrifice.

Levit. 17. 5.

le auſſi des holocauſtes, mais c'eſt par accident, & la principale intention de Dieu eſt de défendre d'égorger les bêtes, qu'on vouloit manger, ailleurs qu'à la porte du Tabernacle. 2. Ceux qui liront avec attention les v. 10. & 11. & ſuivans, où ſe trouve la défenſe de manger du ſang, & le commandement de le répandre, verront qu'il y a une évidente liaiſon & un rapport neceſſaire de ces verſets aux precedens, où l'on croit que la Loy ne parle que des ſacrifices, & non de toute effuſion du ſang des bêtes; *L'ame de la chair eſt au ſang, c'eſt pourquoy je vous ay ordonné qu'il fût mis ſur l'autel pour faire propitiation pour vos ames.* Qui ne voit que ces paroles ſe rapportent évidemment au 6e. v. de ce même chap. où Dieu commande que le Sacrificateur épande le ſang ſur l'autel, aprés avoir commandé qu'on amenât les bêtes pour les égorger à la porte du Tabernacle. La chair des ſacrifices n'étoit-elle pas miſe ſur l'autel, pour faire propitiation pour les ames auſſi bien que le ſang? Si donc cela s'entend du ſang des victimes ſacrifiées, par la même raiſon il n'eût pas dû être permis de manger de la chair des bêtes, non plus que de leur ſang. 3. Mais ſur tout cette verité paroît claire par le 12e. ch. du Deut. v. 21. où les preceptes ſont repetez, & où Moyſe dit, *Si le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choiſi pour y mettre ſon nom eſt loin de toy, lors tu tueras de ton gros & menu bêtail, & tu en mangeras en quelque lieu que tu demeures ſelon le ſouhait de ton ame.* N'eſt-il pas clair que c'eſt icy un relâchement que Dieu donne, & une diſpenſe de la Loy, qu'il avoit donnée aux Iſraëlites dans leur voyage, de ne manger aucune bête qui n'eût été égorgée au pied des autels, & du ſang de laquelle on n'eût fait l'aſperſion? Il étoit facile d'obſerver cette Loy dans le deſert, parce que tous les Iſraëlites étoient prés du Tabernacle, & qu'alors ils avoient peu de bêtes, & en tuoient rarement. Mais quand ils eurent pris poſſeſſion de la terre de Canaan, l'obſervation de cette Loy devint impoſſible. C'eſt pourquoy Dieu ſe contenta de leur ordonner de faire une eſpece de ſacrifice en répandant le ſang des bêtes à ſon honneur; car il ajoûte immediatement aprés, *ſeulement garde-toy de ne manger pas de ſang, car le ſang c'eſt l'ame, mais tu l'épandras ſur la terre comme de l'eau.*

Le commandement de brûler les graiſſes & la défenſe de les manger étoit auſſi un ſacrifice. Levit. 3. 17.

Pour donner plus de lumiere à cette verité, il eſt à remarquer que Dieu avoit ordonné de la graiſſe des animaux à peu prés la même choſe que de leur ſang; il ſe l'étoit reſervée, & ne vouloit pas que les hommes en mangeaſſent, *vous ne mangerez, ni aucune graiſſe, ni aucun ſang.* C'eſt que durant le ſéjour des Iſraëlites dans le deſert, parce que l'on avoit trés-peu de victimes, de toutes les bêtes que l'on mangeoit, Dieu s'en reſervoit le ſang & la graiſſe, & vouloit qu'on les mît & qu'on les brûlât ſur l'autel: mais quand le peuple eut pris poſſeſſion de la terre de Canaan, le Tabernacle & le Temple ne manquerent pas de victimes. La plûpart des Iſraëlites avoient leur demeure loin du lieu où l'on ſacrifioit; c'eſt pourquoy Dieu ſe contenta d'ordonner qu'on brûlât les graiſſes dans le feu de chaque maiſon. Il n'étoit donc pas permis d'employer ces graiſſes à aucun des uſages à quoy on employe d'ordinaire la graiſſe, qui ne ſe mange pas: cela
Levit. 1. 23. eſt clair par la Loy; *Vous ne mangerez aucune graiſſe, ni de bœuf, ni d'agneau, ni de chevres, la graiſſe d'une bête morte ou déchirée par les bêtes ſauvages ſe pourra bien preparer pour tout autre uſage, mais vous n'en mangerez pas.* Et peu de

de lignes aprés Moyse ajoûte, *vous ne mangerez point de sang dans aucune de vos demeures, soit d'oiseau ou autre bête.* Remarquez, 1. que la Loy défend la graisse de ces trois sortes de bêtes, bœufs, moutons & chevres, parce que c'étoient les seules bêtes à quatre pieds, qu'on presentât en sacrifice. Et sur cela Maimonides nous dit, *qu'on n'étoit coupable en mangeant de la graisse que de ces trois animaux, & que de toute bête, soit sauvage, soit privée, la graisse en est permise.* Remarquez aussi, que Dieu permet bien d'employer aux usages, ausquels on employoit ordinairement les graisses, celles des bêtes mortes par accident, ou de maladie, & non pas celles des bêtes qui avoient été égorgées : ce qui nous fait assez connoître, que les graisses des bêtes qu'on égorgeoit pour les manger étoient consacrées à Dieu, & qu'elles devoient être brûlées. Car autrement qu'en eût-on fait, puis qu'il n'étoit pas permis de les manger, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'il fût permis de les jetter dehors ? Ainsi comme le sang dedié à Dieu devoit être couvert de poussiere, aprés avoir été répandu, pareillement toute graisse, parce que Dieu se l'étoit reservée, devoit être brûlée par le feu.

Traité des viandes défend. ch. 7. sect. 1.

Enfin il est à remarquer que la défense de manger de la graisse ne s'étendoit pas aussi loin que celle de manger du sang. Car il n'y avoit que la graisse de bœuf, de mouton & de chevre, qui fût defenduë; celle des oiseaux & des bêtes qu'on prenoit à la chasse ne l'étoit pas : mais le sang de tout oiseau & de toute bête, de quelque espece qu'elle fût, étoit consacré à Dieu. Nous trouvons la raison de cette difference dans les paroles de la Loy, où elle dit, que le sang est l'ame : c'est que Dieu vouloit que le sang de toute bête fût propitiation pour l'ame de l'homme, à cause de la ressemblance qu'il y a entre ame & ame. Mais comme la graisse n'avoit pas un rapport particulier avec l'ame de l'homme, il n'étoit pas necessaire que toute graisse fît la propitiation de l'ame : il suffisoit qu'entre les graisses, celles-là fussent brûlées, lesquelles pouvoient être offertes sur l'autel. Les Docteurs Juifs exceptent les bêtes qui ont le sang froid, comme sont les sauterelles & les poissons. *Il étoit permis de manger du sang des poissons, sauterelles & autres bêtes sauvages qui étoient nettes*, dit Maimonides.

Difference entre la défense de manger du sang, & celle de manger de la graisse.

Ub. suprà c. 6. sec. 1.

Si nous considerons ce que nous dit le même Maimonides, touchant la maniere dont on égorgeoit les bêtes, qu'on vouloit manger, il nous sera difficile de douter de la verité que nous voulons établir, que toute effusion de sang étoit une espece de sacrifice. 1. Il dit que celuy qui égorgeoit benissoit Dieu, & disoit, *beni soit celuy qui nous sanctifie par ses commandemens, & qui nous donne ses ordonnances touchant l'occision & la tuerie des bêtes.* Il remarque ensuite, qu'il étoit permis de tuer les bêtes qu'on vouloit manger hors des parvis du Temple : mais qu'il n'étoit pas permis de les égorger au dedans des parvis. Si donc quelque bête qui n'étoit pas destinée au sacrifice eût été égorgée au dedans des parvis, on l'enterroit, & on ne la mangeoit pas. Enfin il dit entr'autres choses, que si le couteau échappoit par hazard des mains de celuy qui devoit égorger la bête, & la tuoit en la blessant contre son intention, il n'étoit pas permis de manger de cette bête, parce qu'elle n'étoit pas reputée comme tuée par un homme : or il falloit que les hommes eussent tué une bête, afin qu'il fût permis d'en manger. Il est donc certain, qu'il y avoit du mystere dans l'occision des bêtes, qu'on égorgeoit à la boucherie, autrement on n'y auroit pas apporté

Selon Maimonides il y avoit du mystere dans l'occision ordinaire des bêtes.

Maimon. in Tract. Schekita. cap. 1. sect. 2.

porté tant de ſcrupuleuſes obſervations. Et le myſtere qui étoit caché là-deſſous, c'eſt apparemment que toute bête égorgée étoit une eſpece de ſacrifice.

Ceremonies pour couvrir le ſang répandu.

Maimon. Ub. ſupr. cap. 14. ſect. 1.

Cela paroît principalement dans les ceremonies, avec leſquelles les Juifs couvroient le ſang, quand il étoit répandu. La Loy commande qu'on couvre le ſang des oiſeaux nets & des bêtes nettes : avant que de le couvrir on beniſſoit Dieu en ces termes, *Beni ſois-tu ô Seigneur nôtre Dieu Roy éternel, lequel nous as ſanctifié par tes commandemens, & nous as ordonné de couvrir le ſang*. Maimonides ajoûte, que ſi le ſang eſt mêlé avec de l'eau, on eſt obligé de le couvrir, ſi la liqueur retient encore la couleur de ſang : que l'on n'eſt obligé de couvrir que le ſang des bêtes qui peuvent être mangées, c'eſt-à-dire, qui ſont nettes : que ſi la terre qui a bû le ſang en conſerve encore la teinture, on la doit couvrir d'autre terre. Celui qui égorgeoit une bête, avant que de répandre le ſang, faiſoit un monceau de pouſſiére, & faiſoit couler le ſang deſſus ; puis le couvroit d'autre pouſſiére. On pouvoit couvrir le ſang de tout ce que l'on peut appeller de la poudre, comme ſont la cendre, la pierre broyée, la chaux reduite en poudre, & le ciment reduit en pouſſiére : mais il n'étoit pas permis de le couvrir d'un morceau de pierre, de bois &c. Enfin cette action ſe devoit faire, non pas avec le pied, mais avec la main, en tenant un couteau ou quelque autre inſtrument, ou quelque vaiſſeau d'où l'on verſoit la pouſſiére. Ajoûtez à tout cela, qu'on n'étoit obligé d'obſerver ces ceremonies, pour couvrir le ſang & pour le répandre, que des animaux nets, tant domeſtiques que ſauvages, ce qui fait bien voir, que cette effuſion & cette couverture du ſang étoit un ſacrifice. D'un loup, d'un pourceau &c. on n'en répandoit point le ſang, ni on ne le couvroit pas de pouſſiére. Il eſt clair que toutes ces ceremonies ſignifioient quelque myſtere, & ce myſtere eſt aiſé à découvrir. Le ſang c'eſt l'ame, Dieu s'eſt reſervé le ſang pour la purification des ames, & pour l'expiation des pechez : couvrir le ſang, c'étoit *couvrir les pechez* ; & je ne doute pas que la phraſe de couvrir le peché pour le pardonner, dont l'Ecriture ſainte ſe ſert, n'ait pris ſon origine de là.

Concluſion de cette diſpute de l'origine des ſacrifices.

Tout cela prouve aſſez clairement, ce me ſemble, que l'effuſion du ſang des bêtes, avec quelque circonſtance, & en quelque lieu qu'elle ſe fît, étoit un ſacrifice : & par conſéquent il eſt certain, comme je l'ai dit, que nous trouvons le commandement de ſacrifier dans le commandement qui fut donné à Noé d'épandre le ſang, & de ne le pas manger. Au reſte je ne ſaurois douter, que le même commandement n'ait été donné à l'Egliſe avant le déluge. L'on avoit ſacrifié peu de tems aprés la chûte de l'homme, l'on avoit mangé de la chair des bêtes ſacrifiées, on s'étoit abſtenu du ſang, & ſans doute on avoit répandu le ſang. Ce que Dieu donna une permiſſion expreſſe à Noé de manger de la chair des bêtes, & un commandement exprés de répandre le ſang, ne doit pas être regardé comme une alliance nouvelle ; Car la verité eſt, que Dieu ne fit pas une nouvelle alliance avec Noé, il renouvella ſeulement celle qui avoit été faite avec Adam aprés ſa chûte. Voilà ce que nous avions à dire de l'origine des ſacrifices. Au reſte il ne faut pas s'étonner, que ce culte ſe ſoit répandu dans toutes les Nations ; chaque famille l'emporta avec ſoy aprés la diviſion des langues

langues & le partage de la terre: & il s'accorde si bien avec le sentiment de la conscience, qu'on ne doit pas trouver étrange que tous les hommes l'ayent retenu. Car le cœur & la conscience nous dictent, que l'on doit travailler à appaiser la divinité irritée, & nous n'avons rien qui semble plus propre à cela que la vie des animaux, laquelle ressemble si fort à la nôtre. Je conclus donc qu'il n'est pas necessaire de supposer que cette Loy des sacrifices soit une Loy de la nature: il suffit de la mettre au nombre de ces loix positives qui sont presque aussi vieilles que le monde.

CHAPITRE XIII.

Des differentes especes des sacrifices avant Moyse.

Especes de sacrifices.

APrés avoir vû l'origine des sacrifices anciens, il est bon de considerer de combien d'especes il y en avoit. La Loy de Moyse en avoit de diverses sortes. 1. Il y en avoit qui étoient appellez holocaustes, dans lesquels toutes les chairs étoient consumées sur l'autel: il n'en revenoit rien, ni au Prêtre, ni à celui pour lequel on offroit. Il y en avoit d'autres qu'on appelloit sacrifices pour le peché; & d'autres qu'on appelloit sacrifices pour le delict. Dans ceux-là celui qui sacrifioit y avoit sa part, mais celui pour lequel on sacrifioit n'y avoit rien. Il y avoit des sacrifices de prosperité, & dans ceux-ci il n'y avoit que le sang & les graisses qui appartinssent à l'autel, le Sacrificateur prenoit une partie des chairs, & celui qui offroit le sacrifice prenoit le reste, & en régaloit ses amis. Enfin il y avoit des sacrifices des choses inanimées, tant seches que liquides, c'étoit du pain, du vin, de l'huile, du blé, de la farine & des fruits. On demande si l'Eglise avant Moyse avoit toutes ces especes de sacrifices.

Il étoit permis aux Payens d'offrir des holocaustes. Thalmud. Babylon. Tract. Zevakim in Guemara cap. 14.

Les Juifs ont là-dessus une tradition que je crois trés fausse: ils disent que les enfans de Noé n'offroient point d'autre sacrifice que des holocaustes; *ils offroient des victimes de toute bête, tant bête de charge qu'autre, sauvages ou domestiques, bêtes à quatre pieds ou oiseaux, mâles ou femelles, vitiez ou sains & entiers, pourvû que ce ne fussent pas des animaux immondes; & toutes les victimes s'offroient seulement en holocaustes.* Sur ce fondement, depuis que le temple de Salomon fut bâti, & tant que le second temple dura, ils ne recevoient des Payens & des proselytes de la porte point d'autre victime que celle qui devoit être offerte en holocauste. Salomon dans cette priere, par laquelle il fit la dedicace de son temple, disoit à Dieu, *Quand l'étranger qui sera venu parmi ton peuple d'Israël du païs éloigné pour l'amour de ton nom, fera requête dans cette maison ici, exauce le des cieux.* Les Juifs concluoient de là que les étrangers, sans en excepter même les idolatres, devoient sacrifier dans ce temple, c'est-à-dire, que l'on devoit sacrifier pour eux, & à leur intention: car ils n'entroient pas eux-mêmes dans le temple plus avant que cette premiere cour, que l'on appelloit le parvis des nations. En effet il est certain que les Payens pouvoient faire offrir pour eux des victi-

1. Rois ch. 8. v. 41.

Esdr. 6. 10. mes dans le temple de Jerusalem. Les Roys Cyrus & Darius ordonnerent que l'on sacrifiât dans le temple pour leur vie, pour leur prosperité & pour celle de leurs enfans. Josephe recite qu'Alexandre le Grand sacrifia dans le temple, selon que le Souverain Sacrificateur lui prescrivit. Le même Auteur nous dit que Vitellius monta en Jerusalem avec Herode, pour y sacrifier, & il est constant que le temple étoit rempli des dons & des presens des Princes étrangers & Payens. Les Juifs disent que les sacrifices des Payens étoient le sacrifice des anciens Noachides, fondez sur le droit commun, & qui avoient été pratiquez par Noé & par ses enfans; mais qu'il n'étoit pas permis aux Payens d'offrir à Dieu les especes de sacrifices, qui n'avoient été connus, & établis que par la Loy de Moyse.

Antiquit. Lib. 11. cap. 8.
Antiquit. Lib. 18. cap. 7.

Opinion notable des Juifs sur le don de la Loy ceremonielle.

Car c'est une de leurs maximes, que la Loy fut donnée au peuple d'Israël, comme un heritage qui lui étoit propre, & qui ne pouvoit passer entre les mains des étrangers: de sorte qu'il n'étoit pas permis aux étrangers, même proselytes, d'observer les ceremonies de la Loy, à moins que de les observer toutes en se faisant Juifs. Par exemple, non seulement les étrangers n'étoient pas obligez de celebrer la Pâque, de se servir des purifications legales, de garder les fêtes solemnelles, commandées par Moyse; il ne leur étoit pas même permis de pratiquer ces ceremonies quand ils l'auroient voulu. Et si on en croit les Juifs, un étranger, qui entreprenoit d'observer quelqu'une de ces ceremonies légales, se rendoit digne de mort. Ce sont les paroles de Maimonides, *L'étranger qui observe la Loy est digne de mort; car il est dit que Moyse nous a donné la Loy en heritage, à nous, dis-je, & non pas aux étrangers. Ils ne doivent penser à autre chose qu'à l'observation des sept commandemens qui sont venus de Noé.* Entre les ceremonies qui sont particulieres au peuple d'Israël, & qu'il n'étoit pas permis aux étrangers d'observer, ils content tous les sacrifices, excepté l'holocauste; & même entre les holocaustes ils prétendent que l'étranger ne pouvoit avoir de part aux holocaustes ordinaires, qui se faisoient selon la Loy à certaines heures & à certains jours. Il ne faut pas, disent-ils, recevoir des Gentils de victimes que pour les holocaustes, selon le precepte de la Loy qui se lit au 22me. chap. du Levit. v. 25. *Vous n'offrirez pas le pain à vôtre Dieu de la main de l'étranger.* On recevoit aussi des holocaustes d'oiseaux des mains des Payens, encore même qu'ils n'eussent pas renoncé au culte idolatre. *Au reste il ne faut pas recevoir des Payens de sacrifice de prosperité, ni les oblations de bled, de farine & de pain, qui sont ordonnées par la Loy, ni les sacrifices pour les pechez d'ignorance, ou volontaires. Et même entre les holocaustes, il ne faut recevoir du Payen que ceux qui sont volontaires, & qui ont été voüez:* C'est-à-dire que le Payen ne pouvoit avoir de part aux holocaustes continuels du soir & du matin, à ceux des Sabbats, des nouvelles lunes & des fêtes solemnelles, parce qu'ils se font selon la Loy, & selon l'esprit de cette Loy ils n'appartiennent point du tout au Payen.

Tract. Melakim. cap. 10.

Maimonid. Tract. Corbanot cap. 3.

Les traditions precedentes sont fondées sur une fausse supposition.

Cette tradition des Juifs est fondée sur cette supposition, que les étrangers ne doivent être reçûs à faire d'autres sacrifices, que ceux qui étoient presentez à Dieu par les enfans de Noé, c'est-à-dire, de ces holocaustes volontaires, qui n'étoient attachez à aucun jour, ni determinez par aucune Loy. Si cela est veritable, avant la Loy de Moyse on ne mangeoit pas de la chair des victimes qui étoient sacrifiées, il falloit qu'elle fût toute con-

sumée

ſumée par le feu, car c'eſt ce que ſignifie le mot d'holocauſte. Mais cette tradition des Juifs n'eſt point du tout vray-ſemblable. Il y a bien apparence, que dés le tems des Patriarches l'Egliſe avoit diverſes ſortes de ſacrifices. Il eſt vray que les holocauſtes étoient plus ordinaires en ce tems-là que les autres ſacrifices: Dieu diſoit aux amis de Job, *prenez-vous ſept bouveaux & ſept moutons, & les offrez en holocauſte.* Le mouton que Dieu mit en la place d'Iſaac fut auſſi offert en holocauſte; le ſacrifice que Noé offrit quand il fut ſorti de l'Arche, fut un holocauſte: *Et Noé bâtit un autel à l'Eternel, & prit de toute bête nette, de tout oiſeau net, & l'offrit en holocauſte ſur l'autel.* Le ſacrifice d'Abel fut auſſi ſelon toute apparence un holocauſte, car Dieu l'embraſa, & le conſuma tout entier, par le feu décendu du ciel. C'eſt apparemment de cette maniere que Dieu lui marqua, qu'il agréoit ſon ſacrifice, plus que celui de Caïn. C'eſt la penſée d'un ancien interprête appellé Theodotion, qui a tourné ainſi le paſſage, *& Dieu conſuma par feu le ſacrifice d'Abel.* Les Payens, qui ſe ſont vantez d'avoir vû dans leurs ſacrifices de ſemblables miracles, les ont regardez comme des faveurs du ciel, & comme des marques d'acceptation. Solin rapporte que dans la Sicile il y avoit une colline, dans laquelle en mettant du bois de vigne ſur l'autel, quand Dieu agréoit le ſacrifice, le feu s'y prenoit tout ſeul. *Nec longè inde collis Vulcanius, in quo qui divinæ rei operantur ligna vitea ſuper aras ſtruunt; nec ignis apponitur in hanc congeriem cùm porricias intulerint. Si adeſt Deus Sacrorum probator, ſarmenta, licèt viridia, ignem ſponte concipiunt, & nullo inflagrante halitu à Numine fit incendium.* Servius ſur ce vers de l'Eneïde.

Job. 41.

Gen. 8. v. 20.

ἐνεπύρισεν.

De l'embraſement des victimes par le feu du ciel.

Solin. cap. 11.

Audiat hæc Genitor qui fœdera fulmine ſancit. nous dit; *Certè quia apud Majores aræ non incendebantur, ſed ignem divinum precibus eliciebant, qui incendebat Altaria.*

Æneid. Lib. 12. v. 200.

Pour revenir à nôtre ſujet, j'avouë que les ſacrifices que le feu du ciel conſumoit, devoient être des holocauſtes: Mais quelle apparence y-a-t-il, que le ſacrifice que Jacob offrit en la montagne au retour de chez Laban, fût un holocauſte? Quand Laban l'eut atteint, ils eurent un grand démêlé, ils ſe réconcilierent, ils traiterent alliance enſemble, & en ſuite Jacob ſacrifia. Il eſt clair que ce fut un ſacrifice de proſperité, puiſque ce fut une fête & une action de réjouïſſance commune, pour confirmer leur réconciliation. Les holocauſtes ſont des ſacrifices de deüil, de repentance, d'expiation & de propitiation. Les ſacrifices de proſperité étoient des ſacrifices d'action de graces & de joye; & tel étoit aſſûrément le ſacrifice de Jacob. Cela eſt expreſſément marqué dans ce que dit l'Hiſtoire ſainte, que Jacob offrit un ſacrifice en la montagne, *& appella ſes freres pour manger du pain.* Les repas, qui accompagnoient les ſacrifices, ſe faiſoient toûjours des victimes qui avoient été ſacrifiées; & c'étoit là le vray caractére pour diſtinguer les ſacrifices de proſperité des autres ſacrifices, & ſur tout de l'holocauſte: car jamais on ne mangeoit la chair des holocauſtes. D'où auroit pû venir cette coûtume, ſi répanduë entre les nations avant la Loy de Moyſe, de manger de la chair des victimes, & même d'en faire des feſtins à ſes amis, que de ce que l'Egliſe des premiers fidéles avoit accoûtumé de joindre la fête aux ſacrifices, & de manger la chair de ſes victimes? Quand les Iſraëlites étoient dans le déſert, les Moabites les

Avant Moyſe il y avoit d'autres ſacrifices que des holocauſtes. Ils mangeoient de la chair de leurs victimes.

Nombr. 25. 2.

les convierent aux ſacrifices de leurs Dieux, & le peuple mangea, & ſe proſterna devant les idoles de Moab. Dieu diſoit au 34e. de l'Exode aux Iſraëlites, *Ne fais pas alliance avec les habitans du païs, quand ils viendront à paillarder aprés leurs Dieux, & à leur ſacrifier, que quelqu'un ne t'appelle, & que tu ne manges de ſon ſacrifice.* Quand le peuple ſe corrompit aprés le veau d'or, il n'avoit pas encore reçû de Moyſe les loix des ſacrifices, il n'en ſavoit que ce qu'il avoit appris de ſes ancêtres les Noachides. Cependant il eſt dit expreſſément, *qu'ils offrirent des holocauſtes, & qu'ils firent des ſacrifices de proſperitez; que le peuple s'aſſit pour manger & pour boire, & qu'il ſe leva pour joüer.* Jethro le Sacrificateur de Madian, beau-pere de Moyſe, ne ſavoit de la Loy des ſacrifices que ce qu'il en avoït appris des décendans de Noé, & qui ſe pratiquoit avant Moyſe. Il eſt pourtant dit de lui, *qu'il prit un holocauſte & des ſacrifices pour ſacrifier à Dieu, & qu'Aaron & les Anciens d'Iſraël vinrent, pour manger du pain avec le beau-pere de Moyſe, en la preſence de l'Eternel.* Il eſt clair que par ces ſacrifices, qui ſont ici joints à l'holocauſte de Jethro, il faut entendre des ſacrifices de proſperité; & les interpretes Hebreux en demeurent d'accord. Les Grecs & les Latins ont eu la même coûtume; ils en rapportent l'origine à Promethée, comme le remarque Saumaiſe dans ſes exercitations ſur Solin. *Ils veulent*, dit-il, *que cette coûtume ordinaire dans les ſacrifices, de jetter une partie de la victime au feu, & de manger l'autre, ait tiré ſon origine de Promethée.* Or ce Promethée, ſelon le témoignage des Poëtes, eſt fils de Japet, *Japeti genus;* & ce Japet eſt le ſecond fils de Noé Japhet, qui en effet eſt le Patriarche des Grecs, duquel ils ſont décendus. Or ſi cette coûtume de manger de la chair des victimes eſt décenduë de Japhet & de ſon fils, elle étoit donc du tems des Noachides.

Exod. ch. 18. v. 12.

Exod. 32. 6.

Autre fauſſe ſuppoſition des Juifs, qu'avant Moyſe on n'offroit pas à Dieu des choſes ſeches.

Cela me paroît aſſez certain & aſſez bien prouvé. Mais il eſt peut-être moins aſſûré qu'ils euſſent la coûtume de ſacrifier des choſes ſeches, & de preſenter à Dieu des oblations de choſes mortes & inanimées, comme ſont les fruits de la terre. Les Juifs le nient, & c'eſt la raiſon pourquoy, ils ne vouloient pas que l'on reçût des mains des étrangers ces ſortes d'offrandes, pour les mettre ſur l'autel. C'eſt ainſi qu'ils expliquent le paſſage du Levitique, où il y a ſelon l'Hebreu, *vous n'offrirez pas de pain à vôtre Dieu de la main de l'étranger de toutes ces choſes, parce que leur corruption eſt en eux.* Ce que nos interprêtes ont traduit un peu differemment, *vous ne prendrez pas de la main de l'étranger aucune de toutes ces choſes pour les offrir en viande à vôtre Dieu.* Il y a apparence qu'ils ont mieux rencontré que les Hebreux, & qu'ici le pain de Dieu ne ſignifie pas preciſément du bled, du pain, ou des offrandes ſeches. En general les ſacrifices ſont appellez en ce lieu le pain de Dieu, ſa viande, ſes repas; & Moyſe défend qu'on lui offre dans ſes repas aucune bête ſoüillée, non pas même aprés l'avoir reçûë de la main de l'étranger. Car c'eſt proprement des bêtes ſoüillées, & qui ont des défauts qui les rendent incapables de monter ſur l'autel, dont il s'agit dans ce chapitre. Quoy qu'il en ſoit, les Juifs ne vouloient point offrir à Dieu des oblations ſéches au nom des étrangers, dans cette ſuppoſition, que la Religion des Noachides ne connoiſſoit point cette eſpece d'offrande. Mais je trouve cette ſuppoſition fort douteuſe. Il eſt vray que nous avons peu d'exemples de ces oblations de choſes mortes avant Moyſe:

Levit. 22. v. 25.

Moyse : mais enfin dans une aussi grande brieveté d'histoire, un seul exemple nous suffit pour refuter les Hebreux ; c'est celuy de Caïn : il étoit laboureur ; & il offrit à Dieu oblation des fruits de la terre ; c'étoit sans doute du bled en épy, ou de la fleur de farine, ou du pain, car cela vient de la terre ; & le mot *mincha*, dont Moyse se sert icy, est presque toûjours employé pour signifier les offrandes de pain ou de farine. Gen. 4. 3. Caïn offre des fruits de la terre, bled ou farine.

Au reste les Payens ont eu de tout tems la même coûtume d'offrir à Dieu des choses seches, Pline dit, *que Numa ordonna qu'on ne goûtât, ni au bled, ni au vin nouveau, que les Prêtres n'eussent sacrifié les premiers fruits.* Apparemment cela n'étoit pas venu des Juifs, avec qui Numa n'avoit aucun commerce. C'étoit une coûtume décenduë de la Religion des premiers hommes. Aristote est témoin, *que les Sacrifices des Anciens, & les assemblées qui se faisoient pour sacrifier aprés la recolte des fruits de la terre, étoient destinez à presenter aux Dieux des prémiers fruits* Enfin M. Caton dans son Livre, *de Re Rustica*, dit, *Priusquàm messem facias, porcam præcidaneam hoc modo fieri oportet. Cereri porca præcidanea porca fœmina, priusquam hasce fruges condantur, fer triticum, hordeum, fabam, semen rapicium, thure, vino Jano, Jovi præfato.* C'est-à-dire, qu'entre les autres choses que l'on sacrifioit avant la moisson, on presentoit à Janus, à Jupiter & à Junon les premices du bled, de l'orge & du froment ; & qu'on y ajoûtoit de l'encens & des effusions de vin. Ce qui fait voir que les oblations des choses inanimées étoient en usage entre les sacrifices des Payens : ce qui étoit apparemment décendu des Noachides. Les Payens ont offert à Dieu des choses seches. Hist. natur. lib. 18. c. 2. Ethic. cap. 8. De re rustica, cap. 134.

Le prétendu sacrifice de Melchisedec seroit bien propre pour prouver que les Anciens presentoient à Dieu des sacrifices de choses seches & inanimées, si nous pouvions avoir des preuves qu'il ait veritablement sacrifié, quand il tira hors du pain & du vin, lors qu'il vint à la rencontre d'Abraham. En verité le parti Protestant a si peu d'interêt, que l'action de Melchisedec ne soit pas un sacrifice, que pour peu qu'il y eût d'apparence que c'en fût un, nous nous rangerions dans ce sentiment. Peut-on produire une preuve plus foible pour le sacrifice du vrai Corps & du vrai Sang du Seigneur, dans la celebration de l'Eucharistie ? Melchisedec étoit la figure du Seigneur Jesus Christ. il a offert du pain & du vin dans son sacrifice ; donc il faut que le sacrifice de l'Evangile se fasse dans le pain & dans le vin, & que le Corps de J. Ch. y soit sacrifié sous les accidens du pain & du vin. N'est-ce pas une chose pitoyable, que l'interêt de parti aveugle les gens à ce point, & les fasse raisonner ainsi ? Il ne nous importe donc en façon du monde, que ce soit un sacrifice, ou que ce n'en soit pas un. Les Juifs soûtiennent que ce ne fut pas un sacrifice. Les Orientaux estiment que cette action de Melchisedec fut un vrai sacrifice, & un sacrifice de pain & de vin. Et ils ont là-dessus une fable, qui n'est remarquable que par sa singularité : parce qu'elle est singuliere, nous ne la negligerons pas. Elle est tirée d'un Patriarche d'Alexandrie nommé Eutychius, ou Saidibn Patrik, duquel Seldenus a fait imprimer un Ouvrage à Oxfort l'an 1658. en Arabe. Cet Auteur dit, que le corps d'Adam ayant été embaumé selon son ordre, reposoit sous la montagne des enfans de Seth dans la caverne du trésor : Mais qu'Adam Du sacrifice de Melchisedec. Seldenus de jure Gentium lib. 3. cap. 2.

avant que de mourir, avoit donné commandement qu'on enlevât de là ses reliques pour les transporter dans le milieu de la terre ; que Lamech en mourant en avoit donné le commandement à Noé : & qu'ainsi Noé pour suivre les ordres de ses ancêtres avoit emporté le corps d'Adam, & ceux de tous les Patriarches dans l'Arche avec luy, & les avoit tenus prés de luy toute sa vie : qu'enfin prêt à mourir, il avoit ordonné à son fils Sem de prendre le corps d'Adam du lieu où il reposoit, de se fournir de pain & de vin pour son voyage, de mener avec luy Melchisedec, fils de Phaleg, & de s'en aller au lieu dans lequel un Ange leur montreroit, qu'on devoit enterrer le premier homme ; & Noé ajoûta, *commande à Melchisedec de poser son siege, & d'établir sa demeure dans ce lieu-là, qu'il ne se marie pas, & qu'il vive en Religieux tout le reste de ses jours, parce que Dieu l'a choisi pour faire le service en sa presence, qu'il ne bâtisse pas de Temple, qu'il n'épande le sang ni des bêtes à quatre pieds, ni d'oiseaux, ni d'aucun autre animal, & que dans ce lieu-là il n'offre point d'autres oblations à Dieu que du pain & du vin.* Voilà, selon cet Auteur, la raison pourquoy Melchisedec venant au devant d'Abraham n'offrit que du pain & du vin. C'est que dans l'établissement de son Sacerdoce, Noé luy ordonna de n'offrir que de ces deux choses. Mais cet homme devoit aussi nous apprendre pourquoi Noé défendit à Melchisedec de n'offrir que du pain & du vin : il pouvoit aussi bien tirer ce dernier secret du fonds où il a puisé l'autre, puis que dans la fable l'on trouve tout ce que l'on veut. Au reste il n'est pas aisé de découvrir où ce Saidibn Patrik a pris la premiere partie de cette fable, qui regarde le commandement que Noé donna à Melchisedec de ne sacrifier que du pain & du vin.

Traditions & fables sur le lieu de la sepulture d'Adam.

Mais pour ce qui est de l'autre fable, qui est le commandement qu'Adam donna, qu'on transportât son corps au milieu de la terre, c'est-à-dire, sur le sommet de Jerusalem, elle a été tirée des Juifs. Pour faire honneur à leur Temple de Jerusalem, ils prétendent qu'Adam fit son premier sacrifice sur la montagne de Morija, où le Temple de Salomon & celuy d'Herode furent bâtis : *c'est*, disent-ils, *une ancienne tradition qui nous est venuë par la main de tous nos maîtres, que la place de l'aire d'Aruna, dans laquelle David bâtit un autel, & où peu de tems aprés Salomon bâtit son Temple, étoit la même place où Abraham bâtit un autel pour sacrifier son fils : que ce fut la place où Noé avoit bâti un autel pour y sacrifier aprés être sorti de l'Arche ; que dans ce même lieu Caïn & Abel avoient offert leur sacrifice ; que dans la même place Adam le premier homme avoit offert sa premiere oblation, aprés avoir été créé. Nos sages & nos maîtres nous ont dit qu'Adam a été créé, & de la place, & du lieu où a été faite la propitiation de son peché.* Ainsi selon cette tradition Adam a été créé de la terre de la montagne de Morija en Jerusalem, ou en Salem, qui étoit le lieu de la demeure de Melchisedec. Il a sacrifié sur cette même montagne, les premiers hommes en ont fait le lieu de leur service, & l'on ajoûte qu'Adam y a été enseveli. La difference entre la fable des Juifs & celle de Batricides, c'est que les Juifs font demeurer Adam dans la terre de Canaan, puis que luy & ses décendans sacrifient sur l'une des montagnes du pays. Mais les Chrêtiens ont voulu que leurs fictions fussent moins opposées à l'Histoire & à la Geographie. L'Histoire pose qu'Adam fut créé dans le Paradis terrestre, ou tout au moins prés de

Maimon. Mischnethorah lib. 8. de Templo cap. 2. §. 2.

Pirckei Rabbi Eliezer cap. 12.

de là : & la Geographie met le Paradis terrestre sur le rivage de l'Euphrate, bien loin de la terre où demeura Melchisedec. C'est pourquoy ils feignent que le corps d'Adam fut transporté dans le pays de Canaan longtems aprés sa mort.

Autres fables des Chrêtiens sur la sepulture d'Adam.

Les Chrêtiens qui ont autant de zele pour la gloire du Calvaire, sur lequel le Seigneur a été crucifié, que les Juifs en ont pour le sommet de Morija, sur lequel le Temple avoit été bâti, ont fait faire aux reliques d'Adam un petit trajet de Morija au Calvaire. C'est un petit trajet, car ce sont deux sommets d'une même montagne, Morija étoit enfermé dans les murailles de Jerusalem, & le Calvaire étoit hors des murailles, mais fort prés de la ville. Les Anciens avoient sans doute oüi parler de cette tradition des Juifs, *Adam a été créé de la même terre, & a été enseveli dans la même terre sur laquelle a été faite la propitiation de son peché*; ils ne se sont pas mis en peine de chercher quel étoit le sens des Juifs. Ils n'ont pas voulu prendre connoissance, que par là on entendoit qu'Adam avoit fait son premier sacrifice de propitiation sur la montagne dans laquelle il avoit été créé. Ils ont regardé ces paroles avec admiration comme une prophetie, & ont trouvé raisonnable de les appliquer dans un sens un peu different de celuy des Juifs, en disant qu'Adam avoit été enseveli sur la montagne du Calvaire, où le Seigneur avoit fait la propitiation du peché d'Adam, & de tous les autres. Pour embellir l'Histoire on a ajoûté que le sommet de la montagne avoit été appellé le Calvaire ou le Têt, parce qu'on y avoit trouvé le crane d'Adam. Ensuite on a imaginé d'admirables mysteres dans cette rencontre, que le crane & les cendres de celuy qui a introduit le peché au monde ait été arrosé du sang de celuy qui est venu pour expier le peché. Il est clair que cela signifieroit évidemment, que le second Adam est le Redempteur du premier, que son Sang lave les soüillures du premier homme, que ce Sang a jetté dans ses cendres une semence de resurrection & de vie. Bien que je ne me fasse pas un scrupule de révoquer en doute cette tradition, j'avouë pourtant que je ne saurois m'empêcher d'avoir du respect pour elle : je la regarde comme ces belles antiquitez qui sont les chefs-d'œuvres des anciens Sculpteurs; Peut-être que ces copies n'avoient pas d'originaux, & que ces statuës n'ont jamais ressemblé à personne; mais au moins c'étoient de belles imaginations. Je ne m'étonne donc pas que les Anciens, qui ont été si credules, ayent reçû cette Histoire de bonne foy. Si elle n'est veritable, il seroit à souhaiter qu'elle le fût ; & je ne voudrois pas la décrier comme une fausseté évidente, à cause du respect que nous devons avoir pour les grands hommes, qui l'ont cruë & qui nous l'ont donnée, entre lesquels sont Epiphane, Origene, St. Basile, St. Jean Chrysostome, & Tertullien avant ceux-là. Tertullien nous l'a exprimée en des vers qui meritent d'être mis icy.

Belle imagination des Anciens.

Epiph. hær. 36. Origen. Tract. 36. in Matth. Basil. in cap. 5. Es. Chrysost. homil. 84. in Joan. Tertull. lib. 2. adversus Marcionem, carmine scripto.

Golgotha locus est capitis, Calvaria quondam,
Lingua paterna prior sic illum nomine dixit.
Hìc medium terræ est, hìc est victoria signum;
Os magnum hìc veteres nostri docuêre repertum,
Hìc hominem primum suscepimus esse sepultum.

Hìc

Hic patitur Christus, pio sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi
Commixtus stillantis aquæ virtute levari.

Melchisedec a veritablement sacrifié, quand il vint au devant d'Abraham.

Melchisedec, à cause de Salem ou de Jerusalem, qui étoit le lieu de sa demeure, est cause de cette digression. Mais il en faut revenir, pour dire encore un mot de son sacrifice. Je ne suis pas de ceux qui croyent que Melchisedec n'a pas sacrifié quand il vint rencontrer Abraham : au contraire j'estime que l'opinion de Grotius est trés probable. C'est que Melchisedec étant Sacrificateur du vray Dieu, & même Souverain Sacrificateur, sacrifia pour rendre à Dieu action de graces de la victoire qu'Abraham avoit remportée sur ses ennemis. Cela se faisoit ordinairement dans de semblables occasions. Il sacrifia donc, mais il sacrifia à la maniere accoûtumée; c'est-à-dire, qu'il égorgea des bêtes, & les fit brûler sur un autel, c'est-à-dire, sur quelque élevation qui leur servit d'autel. Et le pain & le vin qu'il mit dehors, ou qu'il tira, ou, pour mieux dire, qu'il fit preparer, signifient le repas entier qui se fit aprés le sacrifice, au même sens que Moyse dit de Jacob, *qu'il fit un sacrifice dans la montagne, & qu'il appella ses freres pour manger du pain.*

Gen. 31.

Conclusion. Trois especes de sacrifices usitez avant Moyse.

Pour conclure ce chapitre & ce que nous avons à dire des especes de sacrifices des Anciens avant Moyse, je recueille de tout ce que j'ay dit, qu'ils en avoient trois. 1. Les holocaustes. 2. Les sacrifices de prosperité. 3. Et enfin les offrandes des choses inanimées, séches & liquides. Il est vray qu'il est presque toûjours parlé d'holocaustes, & jamais de sacrifices de prosperité : mais en voici la raison. C'est que les sacrifices de prosperité n'étoient que des suites, & comme des accompagnemens des holocaustes. Quand on avoit consumé une bête en holocauste, on en égorgeoit une autre, dont on donnoit une partie à l'autel, & le reste se mangeoit par ceux qui assistoient aux sacrifices. Sous la Loy de Moyse cette ceremonie se conserva, on en usoit ainsi dans toutes les fêtes & dans tous les sacrifices extraordinaires; & il y a apparence que la coûtume en étoit décenduë des siécles des Patriarches à celui de Moyse. Il ne faut donc pas s'étonner si les fêtes de ces Anciens & leurs sacrifices entiers sont appellez des holocaustes. Cela ne signifie pas que dans leurs fêtes ils ne fissent point d'autres sacrifices que des holocaustes; mais la principale partie donnoit son nom au tout. Or les holocaustes ont toûjours été considerez comme les principaux sacrifices. Cela est clair, parce que l'autel d'airain que Dieu fit poser devant la porte du tabernacle, & qui fut changé en un autel de pierre dans le Temple de Salomon & d'Herode, a toûjours été appellé par les Hebreux, l'autel des holocaustes, quoyque sur cet autel on fit, non seulement des holocaustes, mais des sacrifices pour le delit, des sacrifices pour le peché, & des sacrifices de prosperité.

CHA-

CHAPITRE XIV.

De la matiere des anciens ſacrifices de l'Egliſe avant la Loy, des bêtes nettes & ſoüillées. Quand cette diſtinction a commencé. Des ceremonies de purification qui étoient en uſage dans cette ancienne Egliſe.

PReſentement il faut voir quelle étoit la matiere de leurs ſacrifices ; c'eſt-à-dire, quelles bêtes ils ſacrifioient. Nous avons déja vû par un paſſage du Talmud, quelle eſt là-deſſus la tradition des Juifs : ce paſſage dit, *que les Noachides offroient de toute ſorte de bêtes tant du gros que du menu bétail, des oiſeaux & des bêtes à quatre pieds, des animaux ſauvages & des domeſtiques, des mâles & des femelles, des bêtes entieres & non entieres ; pourvû que ce ne fuſſent pas des animaux immondes ;* c'eſt-à-dire, que la matiere de leurs ſacrifices étoit beaucoup plus libre & plus étenduë que dans la Loy de Moyſe. Car bien qu'il y eût beaucoup d'animaux nets pour les tables & pour les repas, il n'y en avoit que cinq eſpeces qui fuſſent nets pour le ſacrifice, le bœuf, le mouton, ou l'agneau, & la chévre entre les bêtes à quatre pieds, les pigeons & les tourterelles entre les oiſeaux. Maïmonides obſerve que l'on ne trouve que dix eſpeces de bêtes leſquelles il fût permis de manger : on en trouve les noms au 14e. chap. du Deuteron. Il y en a trois domeſtiques, le bœuf, la brebis & la chévre ; & ſept ſauvages, le cerf, le daim, le chevreüil, le chamois, le buffle, le bœuf ſauvage, & un animal que les Anciens appellent Camelopardus. Mais toutes ces bêtes ſauvages, qui étoient nettes pour la table, ne l'étoient pas pour l'autel. Pareillement de tous les oiſeaux domeſtiques, le ſeul pigeon, & de tous les ſauvages, la ſeule tourterelle, étoient reçûs pour le ſacrifice. Ainſi les poules, les coqs, les perdrix, les faiſans, & autres oiſeaux, dont il étoit permis de manger, ne pouvoient être offerts en ſacrifice. Mais ſi l'on en croit les Juifs, toutes ces eſpeces d'animaux & d'oiſeaux nets, dont on pouvoit manger, pouvoient auſſi être ſacrifiez dans l'Egliſe qui a precedé la Loy de Moyſe.

> Les Noachides pouvoient ſacrifier de tout animal net, ſelon les Juifs.

Le fondement de cette opinion, c'eſt le ſacrifice que Noé fit en ſortant de l'Arche ; car il eſt dit qu'il prit de toute bête nette, & de tout oiſeau net, & qu'il l'offrit en holocauſte. Mais il y a des Auteurs qui n'interpretent pas ainſi ce texte de la Geneſe, & qui pretendent que cela ſe doit entendre ſeulement de toute bête nette & propre pour le ſacrifice ſelon la Loy. Il y a même entre les Juifs des Auteurs de cette opinion : elle ſe trouve dans le Capitulaire de Rabbi Eliezer ; *& Noé, dit-il, amena incontinent de toute ſorte de bête nette, ſavoir, le bœuf, l'agneau & la chévre ; & d'entre les oiſeaux, le pigeon & la tourterelle, & rétablit le premier autel ſur lequel avoient offert Abel & Caïn, & offrit des holocauſtes ſur cet autel.* Cela ſe pourroit bien entendre ainſi, n'étoit que Moyſe nous fait une remarque qui détruit cette conjecture ; c'eſt que Noé conſerva dans l'Ar-

> Cela eſt fondé ſur ce que fit Noé dans ſon premier ſacrifice aprés le déluge.

> Capitul. Rabbi Eliez. cap. 23.

l'Arche sept bêtes de toute bête nette, & autant des oiseaux. On a trés bien remarqué, que cette septiéme bête, & ce septiéme oiseau, ne pouvoient être destinez à la generation, parce qu'il ne pouvoit être apparié. Ainsi il est clair que Noé le destinoit au sacrifice. Comme donc Noé conserva un septiéme de tout animal net, on ne peut pas douter qu'il n'ait sacrifié ce septiéme en holocauste. Il est apparent aussi, que ce septiéme animal étoit un mâle; car dans le sacrifice, & particulierement dans l'holocauste, on ne choisissoit que les mâles, parce qu'ils sont plus parfaits. La Loy s'en trouve au premier chap. du Levit. Et il y a apparence qu'elle étoit plus ancienne que Moyse.

Le sacrifice de Noé n'étoit pas selon les regles du siécle.

Mais la question est, si ce sacrifice de Noé fut fait selon les regles ordinaires de cette ancienne Eglise, & s'il s'ensuit, qu'on eût de coûtume de prendre pour le sacrifice de toutes les bêtes nettes que l'on pouvoit manger. C'est ce que je ne croy pas. Ce sacrifice de Noé étoit fait dans une circonstance si grande & si extraordinaire, qu'il devoit avoir aussi quelque chose d'extraordinaire. Noé dans cette action fit, pour ainsi dire, la propitiation des pechez de la nature: C'est pourquoy il étoit juste, qu'il prît des victimes de toute la nature, & que tous les animaux nets passassent sous le couteau, pour expier par l'effusion de leur sang la malediction que Dieu venoit de faire tomber sur tout l'Univers. Or comme cette consideration ne s'est pas rencontrée dans les autres sacrifices, il n'y a pas lieu de croire qu'on y offrît de toute sorte de bêtes indifferemment. Il est clair par le 15. de la Genese, que le bœuf, le mouton, la chevre, le pigeon & la tourterelle, étoient les seules victimes que Dieu acceptât, aussi bien avant Moyse, que depuis lui. Car dans cet endroit Dieu donne ordre à Abraham d'offrir un holocauste solemnel, complet, & composé de toutes les bêtes destinées au sacrifice: *Or Dieu lui dit, prens une jeune vache de trois ans, une chevre de trois ans, un pigeon & une tourterelle.*

Faussement les Juifs supposent, que dans la premiere Eglise on pouvoit sacrifier des victimes imparfaites.

Je suis persuadé, qu'une partie des loix des sacrifices que Dieu donna à Moyse, n'étoient que des loix renouvellées, conformes à la pratique des Anciens Patriarches. Ainsi nous croyons, que le fondement, sur lequel les anciens Rabbins ont appuyé cette premiere conjecture, n'est pas trop ferme. Mais la seconde conjecture est encore bien moins apparente; c'est que dans ces premiers siécles, il fût permis d'offrir des bêtes qui avoient des défauts considerables: par exemple, une bête qui auroit été boiteuse, aveugle, rogneuse, malade. Cela n'est pas vray-semblable. Je pense bien qu'on n'étoit pas si scrupuleux dans le choix des victimes, que les Juifs le sont devenus du depuis, & que l'on ne contoit pas des centaines de défauts qui rendoient une bête indigne de monter sur l'autel, comme les Juifs les content aujourd'huy. Cependant le sens commun dicte, que l'on ne doit pas offrir à Dieu des victimes considerablement defectueuses, parce que nous lui devons le meilleur de nôtre bien, & non pas le rebut. Moyse nous fait assez comprendre, qu'Abel prit du meilleur & du plus gras de son troupeau; & sans doute cela passa en Loy dés les premiers siécles de l'Eglise.

La distinction des animaux nets, & non nets

Il est presque inutile que je m'arrête ici sur la question qui se fait touchant la distinction des animaux nets, & de ceux qui ne le sont pas. Car il me semble que je la trouve vuidée par le texte de Moyse. On demande

de

de quel âge eſt cette diſtinction, & quand elle a commencé. Les Hebreux, qui ne veulent pas qu'il fût permis de manger de la chair avant le déluge, doivent être de l'opinion de ceux qui diſent que Moyſe, dans l'Hiſtoire de Noé, appelle quelques animaux mondes, & d'autres immondes par anticipation, & par égard aux loix que Dieu donna du depuis. Car cette diſtinction ne doit avoir commencé que lors que Dieu permit aux hommes de manger de la chair des animaux. Mais comme je ſuis dans le ſentiment, que l'uſage de la chair des animaux dans les repas étoit permis avant le déluge, je croy auſſi qu'il y avoit de la diſtinction, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit de certaines bêtes qu'on mangeoit, & d'autres qu'on ne mangeoit pas. Mais il eſt difficile de définir d'où venoit cette diſtinction; ſi c'eſt Dieu qui l'a établie, ou ſi ce ſont les hommes. Il eſt certain, qu'il y a des animaux pour leſquels nous avons naturellement de l'averſion, & dont nous ne ſaurions manger la chair; comme ſont les rats, les ſouris, les chevaux, les loups, les lions, & toute ſorte de bêtes & d'oiſeaux qui vivent de chaſſe & de rapine. A quoy l'on peut joindre les oiſeaux de nuit, comme ſont les hiboux, l'orfraye, le chahuant & la chouëtte: la chair de ces animaux nous donne de l'horreur; & ſans que cela nous ſoit défendu, nous nous en abſtenons. Grotius écrivant ſur le 8. chap. de la Gen. eſtime, qu'il n'y avoit pas d'autre fondement de cette diſtinction d'animaux nets & impurs du tems de Noé, que cette averſion que la nature nous inſpire pour certains animaux. Cela eſt aſſez vray-ſemblable. Les Payens mêmes ont eu de l'horreur pour ces ſortes de chairs. Tacite au 4e. Liv. de ſon Hiſtoire appelle ces animaux *profana*. Il n'eſt pas apparent que l'ancienne Egliſe ait connu cette diſtinction d'animaux nets & impurs ſous l'idée que la Loy de Moyſe nous en donne, parce que cette diſtinction eſt fondée, dans l'intention du Legiſlateur, plûtôt ſur des raiſons myſterieuſes & arbitraires, que ſur des raiſons naturelles. Certains animaux ſont déclarez impurs, parce que Dieu les établit pour emblêmes de la ſoüillure; tel eſt le pourceau: d'autres, parce qu'ils ſont l'emblême des hommes qui ne prennent aucun goût aux graces de Dieu; de ce nombre ſont les animaux qui ne ruminent pas, leſquels étoient la figure de ceux qui ne font point de reflexion ſur la parole de Dieu & ſur ſes bienfaits. Or je ne trouve guere d'apparence, que Dieu dés le tems de Noé eût établi ces myſteres dans cette diſtinction d'animaux, parce que cette ancienne Egliſe n'étoit pas ſi pleine de figures que fut celle de Moyſe.

eſt plus ancienne que le déluge.

Aprés avoir parlé de la matiere des ſacrifices, il faudroit en examiner les ceremonies: mais c'eſt un chapitre ſur lequel nous n'avons rien à dire, parce que Moyſe ne nous en dit rien. Nous ne ſavons donc pas, ſi l'on mettoit la main ſur la tête de la victime, pour confeſſer ſes pechez, comme on faiſoit ſous la Loy; ſi on ſaloit de ſel ces oblations; ſi l'on y ajoûtoit de l'encens; de quel côté on tournoit la tête de la victime; comme on arrangeoit les parties de la bête ſur le bois, ce que l'on faiſoit des entrailles; & diverſes autres particularitez, que la Loy de Moyſe, ou la tradition des Juifs, ont marqué dans les ſacrifices de la Loy. Cependant je croy, qu'on obſervoit à peu prés les mêmes ceremonies, que celles qui s'obſerverent depuis, car les loix des ſacrifices de l'ancienne Egliſe avoient été

Les ceremonies des anciens ſacrifices ont été les mêmes que Moyſe établit du depuis.

données par des hommes divinement inſpirez. Et je ne vois aucun lieu de douter, que Dieu n'ait ſuivi, dans les commandemens qu'il a donnez à Moyſe, ceux que lui-même avoit auparavant donnez aux Patriarches. Puis que ces ſacrifices étoient établis pour la même fin, qu'ils avoient le même uſage & la même ſignification, il eſt apparent qu'ils ſe faiſoient auſſi de la même maniere: excepté que ſous la Loy de Moyſe ils étoient beaucoup plus frequens, & ſe faiſoient avec plus de pompe. On demande, ſi ces ſacrifices ſe faiſoient ſur les autels? Il eſt clair que depuis Noé il y a eu des autels, car il eſt dit expreſſément que ce Patriarche en bâtit un aprés le déluge. Et nous liſons que depuis ce tems-là Abraham, Iſaac & Jacob en bâtiſſoient dans tous les lieux où ils établiſſoient leur demeure. Mais il n'eſt pas certain que ces Anciens ſe fuſſent faits une neceſſité de ne ſacrifier que ſur des autels. Il y a plus d'apparence, que ſelon les lieux où ils ſe trouvoient, ils ſacrifioient, tantôt ſur un rocher, tantôt ſur le ſommet d'une montagne. Il n'y a guere de lieux où l'on ne puiſſe trouver facilement une éminence, qui puiſſe ſervir d'autel. Quand Jacob ſacrifia ſur la montagne en ſe ſeparant de Laban, il y a apparence qu'il ſacrifia ſur quelqu'une des pierres de cette montagne. Manoah pere de Samſon, du tems des Juges, ſacrifia ſur un rocher: *Alors Manoah prit un chevreau de lait & un gâteau, & les offrit à l'Eternel ſur le rocher;* & dans le même lieu ce rocher eſt appellé un autel, *la flamme monta de deſſus l'autel, l'Ange monta auſſi.* Dans la ſuite de cet ouvrage nous montrerons que les bocages & les hauts lieux ont été les premiers temples & les premiers autels que les hommes ont conſacrez à la divinité. C'eſt pourquoy on eſtime avec beaucoup de vray-ſemblance, que le premier autel fut celui que Noé bâtit aprés le déluge.

Gen. 12. v. 8. & chap. 13. v. 4. 22. v. 9. 25. v. 26. 35. v. 3.

Antiquité des autels.

L'on ne doute pas que le nombre des ceremonies ne fût infiniment moins grand dans le premier periode de l'Egliſe, que ſous l'œconomie Judaïque. Il me ſemble pourtant qu'on ne peut nier qu'il n'y en eût davantage que dans la Religion Chrêtienne; & nous en avons une preuve trés forte dans le chap. 35. de la Gen. Moyſe dit qu'aprés l'action violente de Simeon & de Levi, qui tuerent les Sichemites, pour vanger le rapt de leur ſœur Dina, Jacob ſe retira en Bethel, & ordonna à ſes enfans de ſe purifier, *ôtez les Dieux des étrangers qui ſont entre vous*, leur dit-il, *& vous purifiez, & changez vos vétemens.* Il eſt clair par ce paſſage, que dés ce tems-là il y avoit des ſoüillures legales, ceremonieles & typiques; & il eſt évident auſſi, que les lavemens & purifications typiques étoient en uſage: purifiez-vous, dit Jacob, & changez vos vétemens. Cela eſt abſolument conforme à ce que dit la Loy du Levitique; *Quand celui qui découle ſera purgé de ſon flux, il contera ſept jours pour ſa purification, & lavera ſes vétemens, & nettoyera ſa chair avec de l'eau vive.* Il eſt difficile de marquer preciſément quelles étoient les ceremonies de ces purifications. On peut pourtant à peu prés conjecturer qu'elles reſſembloient en quelque choſe à celles que les Noachides, c'eſt-à-dire, les Payens ont obſervées. *Purifiez-vous*, c'eſt-à-dire, *lavez-vous*, ſoyes bâptiſez, ſelon le Docte Ligtfoot, car il veut que Jacob ait été l'inſtituteur du Bâtême: parce, dit-il, que la Circonciſion avoit été occaſion de mort aux Sichemites, il l'abolit à l'égard des proſelytes, & ſubſtitua le Bâtême comme plus commode.

Diverſes ceremonies de purifications qui pouvoient être en uſage dans la premiere Egliſe.

Ligtfoot harmonia 4. Evangeliſt. Sectio 9.

mode. Et auſſi parce que tous les mâles ayant été tuez, il ne reſtoit en Sichem que des femmes dont on pût faire des proſelytes. C'eſt pourquoi il prit une ceremonie qu'on pût pratiquer pour les femmes. Cela ne me paroît pas trop bien penſé: Il ſuffit de dire, que le lavement a été dans tous les ſiécles une ceremonie de purification. Tous les peuples qui ont eu une Religion, des cultes & des ſacrifices, ont eu la coûtume de ſe laver avant que de ſacrifier, quand ils étoient dans quelque pollution. Ils employoient à ces luſtrations, ou purifications, de l'eau nette & vive, comme la Loy de Moyſe l'ordonne: quelquesfois ils y ajoûtoient du ſouffre, comme il paroît par ces vers d'Homere du 16e. Liv. de l'Iliade, qui commencent ainſi,

Τό ῥα τότ' ἐκ χηλοῖο &c.

& dont le ſens eſt, *Il prit du ſouffre, & en fit la purification: en ſuite il ſe lava d'eau pure & vive: puis lui-même lava ſes mains, & avala le vin brûlant.* Ovide nous apprend que quelques-uns y ajoûtoient des œufs;

Et veniat quæ luſtret anus lectúmque locúmque,
Præferat & tremulâ ſulphur & ova manu. Ovid. de Art. Amandi Lib. 2.

Apulée, au Livre 11e. de ſa Metamorphoſe décrivant une pompe d'Iſis, rapporte la même choſe: *Ibidem ſimulachris ritè diſpoſitis, navem faberrimè factam, picturis miris Ægyptiorum circumſecùs variegatam, ſummus ſacerdos tædâ lucidâ, ovo & ſulphure ſolemniſſimas preces de caſto præfatus ore, Deæ nuncupavit dedicavítque metam.* Outre cela ils jettoient du ſel dans l'eau, comme il paroît par ces vers de Theocrite (καθαρῷ δὲ &c.) *Faites brûler du ſouffre dans la maiſon, puis jettez du ſel dans l'eau ſelon la coûtume.* De cette eau ſalée ils faiſoient par trois fois aſperſion ſur celui qui devoit être purifié, & cela avec une branche d'Olive, de Laurier ou de Lentiſque. Theocr. in parvo Hercule.

Idem ter ſocios purâ circumtulit undâ,
Spargens rore levi, & ramo felicis Olivæ. Virgil. Æneid. 6.

Ovide,

Ter ſe convertit, ter ſumptis flumine crinem
Irroravit aquis -------- Ovid. Metam. Lib. 7.

Pour faire ces purifications ils ſe tournoient vers l'Orient, comme il paroît par ces vers de Cratinus,

ἄγε δὴ πρὸς ἕω &c. Crat. in Chirone.

Ca tourne-toi premierement du côté de l'Orient, prens cette grande branche de Lentiſque en tes mains. Dans ces luſtrations ils faiſoient quelque priere,

Spargit & ipſe ſuos lauro rorante capillos,
Incipit & ſolitâ fundere voce preces. Ovid. Faſtor. Lib. 5.

Entr'autres ceux qui avoient touché aux morts, ou qui étoient entrez dans leur demeure, avoient beſoin de cette purification. C'eſt pourquoy

quand Junon revint des enfers, la Nymphe Iris la purifia, afin qu'elle pût rentrer dans les cieux.

Ovid. Metam. Lib 4.

Læta redit Juno, quam cœlum intrare parantem
Roratis lustravit aquis Thaumantias Iris.

Sur tout ils avoient un grand soin de laver leurs mains dans ces purifications, parce que c'étoient ces mains qui manioient les victimes consacrées aux Dieux; c'est pourquoy le Poëte Tibulle dit quelque part.

Casta placent superis, purâ cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.

Ps. 26. v. 6.

Sans doute il y avoit sous la Loy une semblable coûtume, à laquelle David fait allusion, quand il dit, *Je laverai mes mains en innocence, & ferai le tour de ton autel.* C'est pourquoy les Grecs appelloient la purification qui se faisoit avant le sacrifice χερνὶψ, mot qui signifie lavement de mains, ou, comme d'autres l'interpretent, un vaisseau où l'on lave les mains. Ceux qui étoient coupables de quelque crime, n'avoient pas la permission d'approcher de ces vaisseaux, ni de participer à cette ceremonie qu'on appelloit χερνὶψ: & les Anciens nous apprennent qu'on les éloignoit des lavoirs & des lavemens. Thucydide parle de certaines gens, ausquelles il n'étoit pas permis de toucher de l'eau, excepté qu'il leur étoit permis de laver leurs mains pour se préparer au sacrifice. Les lavemens des mains étoient souvent employez devant les sacrifices, pour témoigner l'innocence de celuy qui vouloit sacrifier, plûtôt que pour se purifier. Dieu avoit ordonné cette ceremonie aux Israëlites. Quand un homme se trouvoit mort, sans qu'on sçût qui l'avoit tué, les habitans de la ville, dans laquelle le corps étoit trouvé, lavoient leurs mains sur une vache à qui on avoit coupé la tête, & disoient, *nos mains n'ont pas épandu ce sang, & nos yeux ne l'ont pas vû épandre. O Seigneur sois favorable a ton peuple Israël que tu as racheté, & ne luy impute pas le crime du sang innocent.* Les Payens avoient aussi la même ceremonie, comme il paroît par l'action de Pilate, qui, pour se justifier, lava ses mains devant le peuple en disant, *Je suis innocent du sang de ce juste, vous y aviserez.*

Thucyd. Lib. 4.

Matth. 27. v. 24.

La ceremonie du lavement dans le culte des Payens étoit venuë de l'Eglise des Noachides.

Cette ceremonie du lavement des mains, du corps & des habits, étoit assûrément venuë de l'Orient, & apparemment elle étoit décenduë des Patriarches. Car elle étoit particuliérement usitée entre les nations Orientales. Les Egyptiens la pratiquoient dans le service de leur Déesse Isis, & les Perses dans le culte de leur Dieu Mitra. C'est ce que Tertullien a remarqué en parlant du Bâtême des Chrêtiens; *Les autres nations*, dit-il, *qui ne connoissent pas les puissances spirituelles*, *c'est-à-dire*, *la force de la grace*, *servent à leur idole par la même ceremonie. Mais ils se trompent eux-mêmes par l'usage de ces eaux veuves & destituées du S. Esprit: car il entre des lavemens dans les ceremonies de ceux qui se consacrent à Isis & à Mitra.* Il ajoûte aussi, *que dans ces jeux qui se faisoient à l'honneur d'Apollon, & dans les jeux de Pelouse, les hommes se lavoient à dessein de se renouveller & d'expier leur parjure.* Toutes ces preuves, qui font voir combien cette coûtume de se laver avec les eaux vives étoit generale & ancienne, forment une conjecture trés-forte; c'est qu'elle étoit en usage avant Moyse, & que toutes les nations l'ont

Tertull. de Bapt. cap. 50.

l'ont empruntée d'une tradition qui est aussi ancienne que le Déluge. C'est donc de cette sorte qu'on doit entendre ce commandement de Jacob à ses enfans, *purifiez-vous*, c'est-à-dire, *lavez-vous avec des eaux nettes & vives.* Pour fortifier cela, j'ajoûterai la remarque du savant Grotius, qui dit, que les Hebreux avoient accoûtumé de laver les proselytes, que nous avons appellé les proselytes de la porte; ce sont ceux qui ne se faisoient pas circoncire, & qui ne se vouloient pas charger du pesant joug des ceremonies Legales. Ils se contentoient de renoncer à l'idolatrie; on les lavoit, pour signifier qu'ils étoient repurgez des impuretez qu'ils avoient contractées dans leur Paganisme. Les Juifs disent que du tems de David & de Salomon, il y eut plusieurs milliers d'hommes qui se firent ainsi laver. Encore aujourd'huy ils lavent ceux d'entre les Turcs & les Perses qui se font Juifs, & bâtizent les femmes étrangeres qui se marient à des Juifs, disant que cette ceremonie fut autrefois observée envers Sara & Rebecca. En un mot Grotius prétend, que c'étoit une chose que ces demy proselytes étoient obligez d'observer avec les preceptes des Noachides: & là-dessus il fait cette observation, *comme ces proselytes lavez & non circoncis, n'étoient obligez qu'aux loix que Dieu avoit données à tout le genre humain, il est aisé de comprendre que tous ces lavemens étoient du nombre de ces anciennes ceremonies nées aprés le Déluge, & qui avoient été établies pour conserver la mémoire de la purification du monde faite par le Déluge; d'où est venu ce celebre mot des Grecs,* θάλασσα κλύζει πάντα ἀνθρώπων κακά. *La mer lave tous les maux des hommes.* Annotat. in Matth. Grot. cap. 3. v. 6.

Jacob aprés avoir dit à ses enfans de se purifier, leur ordonne aussi de changer leurs vétemens. C'étoit une autre ceremonie qui s'observoit quand on vouloit se presenter devant Dieu. David aprés avoir pleuré la mort de ce fils qui luy étoit né de Bersabée, *se leva de terre, se lava, changea ses vétemens, entra dans la maison de Dieu, & se prosterna.* S'ils n'en changeoient pas, ils les lavoient. Le Seigneur dit à Moyse, *va-t'en vers ce peuple, & les sanctifie, aujourd'huy & demain qu'ils lavent leurs vétemens.* Les Sacrificateurs changeoient d'habits, quand leur tour arrivoit pour faire leur service, car hors du Temple ils étoient vétus comme le reste du peuple, & dans le Temple ils avoient les habits sacerdotaux. Cette coûtume de changer d'habits quand on vouloit se purifier, étoit assûrément aussi étenduë, & aussi ancienne que celle de se laver d'eau vive. Nous venons d'entendre le Poëte Tibulle, qui dit, *pura cum veste venite*; aussi bien comme il ajoûte, *& manibus puris sumite fontis aquam.* Quand un homme soüillé s'étoit lavé pour expier ses pechez, selon les preceptes de sa Religion, il n'avoit garde de reprendre les mêmes habits, puis que tout ce qui avoit touché à un homme soüillé étoit estimé soüillé. Cela paroît par la Loy de Moyse, qui déclare que les vaisseaux, dont un homme ou une femme en soüillure légale s'étoient servis, devoient être lavez avant que de s'en servir derechef. Je ne doute pas que de là ne soit venuë la coûtume universellement observée dans la premiere Eglise Chrêtienne, de dépoüiller ceux qu'on bâtisoit, & de leur donner des nouveaux habits aprés le Bâtême. C'est à cette coûtume que St. Paul fait allusion, quand il dit, *dépoüillez le vieil homme, & soyez revétus du nouveau.*

Le changement d'habits, autre ceremonie de purification fort ancienne & fort generale.

2. Sam. chap. 12. v. 20.

Exod. 19. v. 10.

C'est là tout ce que nous avons pû découvrir du culte des Noachides & de leur Religion, & c'est ce que nous avions à dire sur le premier & le

le second des sept commandemens qui leur furent donnez; qui sont la défense de l'idolatrie, & celle de profaner le sacré nom de Dieu; dans lesquelles défenses sont contenus tous les preceptes affirmatifs, qui regardent le service divin. Ce que nous avons dit jusques icy est avantageux à cette Eglise, puis que nous y avons trouvé des Prophetes, des gens trés-éclairez, une connoissance trés-belle, des mysteres divins, des Sacrificateurs, des autels, diverses especes de sacrifices, la distinction des bêtes nettes & impures, des lavemens & des expiations; outre les prieres, les vœux & les loüanges. Mais si nous voulons pousser nos découvertes plus loin, nous trouverons que bien des choses manquoient à cette Eglise ancienne. Nous n'y rencontrons, ni assemblées ordinaires pour le service divin, ni Temples, ni fêtes solemnelles, ni lieu d'assemblée, ni jours particulierement destinez au service de Dieu, ni de discipline confederée, ni corps d'Eglise formé, ni Sacremens, ni Juges établis pour terminer les controverses. Mais parce que cette supposition a l'air de paradoxe, il est bon de ne la pas laisser passer sans preuve. C'est pourquoy aprés avoir parlé de ce qui se trouvoit dans cette ancienne Eglise, nous allons parler des choses qui ne s'y trouvoient pas.

CHAPITRE XV.

Que l'Eglise avant le Déluge, & avant Moyse n'avoit point des jours marquez pour le service divin. Quelles étoient les Fêtes. De l'Origine du Sabbat.

Jours destinez au service divin. Avant Moyse il n'y en avoit pas.

AYant à parler des choses qui manquoient dans l'ancienne Eglise, la premiere qui se presente à nous, & que nous n'y trouvons pas, ce sont les jours destinez au service divin, marquez & revenans par certains periodes. La plûpart des Religions du monde ont aujourd'huy de ces jours marquez pour leurs dévotions. Les Chrêtiens, les Juifs & les Mahometans consacrent le septiéme jour au service divin. Les Chrêtiens le Dimanche, les Juifs le Samedi, & les Mahometans le Vendredi. Mais l'Eglise qui étoit avant Moyse n'étoit astrainte à aucun jour. Les jours de fête étoient absolument libres; chaque famille les choisissoit pour soy comme elle le jugeoit à propos. C'est une verité que j'avance avec assez de confiance, quoy qu'elle ait aujourd'huy bien des contredisans. Car il y a beaucoup de Theologiens qui croyent, que la coûtume de consacrer chaque septiéme jour au service de Dieu, est aussi ancienne que le monde, & que les Patriarches, avant & aprés le Déluge, ont suivi cette pieuse pratique sans interruption. Cette question a été extrémement agitée dans nôtre siécle, & il n'y a point d'Auteurs qui ayent écrit sur le Décalogue, ou sur le 2. chap. de la Gen. qui n'ayent amplement traité cette matiere. Presque tous nos Theologiens sont dans le dernier sentiment; c'est que l'institution & l'observation du Sabbat sont de tout tems. Les Docteurs, qui sont dans l'opinion contraire, se font remarquer par leur singularité, &

De l'antiquité du Sabat.

se

se sont mis une grande foule de contredisans sur les bras. Gomarus, celebre Professeur de l'Académie de Leyden, est un de ceux qui ont osé se séparer de la foule. Mais Rivet, dans la Dissertation de l'origine du Sabbat, lui met en tête une grande foule de témoins. Le partage est un peu moins inégal entre les Docteurs de l'Eglise Rom. Cependant je croy qu'il y en a pour le moins autant qui tiennent pour l'antiquité du Sabbat, que d'autres qui la combattent. Je croy aussi qu'entre les Juifs modernes, le plus grand nombre est pour cette antiquité du Sabbat. Et j'avouë que je m'étois laissé emporter à la multitude : mais j'ay été contraint d'en revenir aprés avoir bien étudié la matiere. Je ne veux pourtant pas dissimuler les raisons & les preuves de ceux qui sont pour l'antiquité du Sabbat, afin que ceux qui liront cet ouvrage prennent quel parti il leur plaira.

Ceux qui pretendent que Dieu a institué le Sabbat dés le commencement du monde, à dessein qu'il fût observé dans tous les âges de l'Eglise, se servent, 1. des paroles de Moyse, qui dit, que *Dieu eut achevé de créer le monde au septiéme jour, & qu'il le benit & le sanctifia.* Dieu repete la même chose dans le 4me. commandement, *Aye souvenance du jour du repos &c. car Dieu en six jours crea le ciel & la terre, & le septiéme il se reposa, c'est pourquoy il l'a beni & l'a sanctifié.* Il est clair que cette sanctification & cette benediction du septiéme jour consiste, s'il faut ainsi dire, dans ce que Dieu l'a mis à part, & l'a distingué des autres en le consacrant à son service. Or il semble que Moyse nous dise bien clairement que cette consecration se fit dés le commencement du monde. Raisons de ceux qui tiennent pour l'antiquité du Sabbat. Gen. 2. 2. Exod. 20.

2. Ils disent qu'il n'y a pas d'apparence que les Patriarches, qui étoient & si saints & si sages, n'eussent pas un certain jour destiné au service divin; que s'ils en avoient un, comme il semble qu'on n'en peut pas douter, l'on ne peut pas douter aussi, qu'ils n'eussent choisi le septiéme jour, à conter depuis la creation du monde, puisque Dieu l'avoit beni & sanctifié. 3. Ils ajoûtent, que la Loy de la nature dicte aux hommes, qu'il est juste de donner à Dieu, au moins une partie de nôtre tems; que cette Loy étant naturelle, elle n'a pû être ignorée, ni negligée par les Patriarches. Et bien que la nature n'enseigne pas que ce jour dedié au service de Dieu doive être le septiéme plûtôt que le cinquiéme, ou le quatriéme, cependant la raison ne sauroit souffrir que l'on choisisse un autre jour que celui que Dieu avoit choisi, & qu'il avoit donné aux hommes, afin qu'ils celebrassent le bienfait de la creation. 4. On ne peut pas douter que l'Eglise avant le déluge, & avant Moyse, n'ait connu que Dieu étoit le Createur de l'Univers; & il n'y a pas d'apparence, qu'ils ne se soient pas portez d'eux-mêmes à consacrer un certain jour à la contemplation de la puissance & de la sagesse de Dieu, qui brillent dans ce merveilleux ouvrage de la creation. Ainsi quand ils auroient ignoré cette ancienne tradition, qui nous apprend que Dieu benit le septiéme jour, ils se seroient portez d'eux-mêmes à le consacrer.

5. On prétend donc, que toute la terre a sû que Dieu a créé le monde en six jours, & qu'il s'est reposé au septiéme; & que de là est venu le respect que toutes les nations ont toûjours eu pour le nombre de sept. Car ce n'est pas seulement l'Ecriture S^te^. qui prend le nombre de sept pour un nombre de perfection, & pour un nombre saint; les Payens ont eu Le Sabbat connu & reveré de toutes les nations Payennes.

eu le même ſentiment. Les Pythagoriciens croyoient que le mot ἑπτὰ, qui ſignifie *ſept*, venoit de σεπτὸν & σεπτὰ, mot qui ſignifie *ſacré* & *venerable*. 6. On dit encore que le ſeptiéme jour a été celebré & reconnu pour ſaint & ſacré par les Auteurs Payens de la premiere antiquité. On rapporte là-deſſus quantité de paſſages d'Heſiode, d'Homere, de Linus, de Callimachus, que Clement d'Alexandrie a ramaſſez dans le 8me. livre de ſes Stromates, & qu'Euſebe de Ceſarée nous donne auſſi dans le fragment d'un Philoſophe Juif ſous le faux nom d'Ariſtobule. Dans ces paſſages Heſiode dit que le ſeptiéme jour eſt un jour ſacré, καὶ ἑβδόμη ἱερὸν ἦμαρ. Linus dit, *que dans le ſeptiéme jour toutes choſes ont été achevées ; le ſeptiéme*, dit-il, *eſt beau*, *le ſeptiéme eſt l'origine de tout*, *le ſeptiéme eſt le premier & le dernier*, *il eſt parfait & achevé*. Ce que dit Homere revient à la même choſe. Ceux qui voudront voir ces paſſages dans toute leur étenduë, peuvent conſulter les ſources que nous leur avons indiquées, Euſebe & Clement d'Alexandrie, & outre cela Rivet ſur la Geneſe, la Diſſertation contre Gomarus, & Seldenus *de jure naturæ & gentium* lib. 3. cap. 16. De tous ces paſſages on conclut, que les Grecs n'ont pû ſavoir que le ſeptiéme jour eſt un jour ſacré, que par tradition : que cette tradition ne leur peut être venuë que des Noachides, dont ils étoient les enfans, que les enfans de Noé n'ont pû ſavoir que le ſeptiéme jour étoit un jour ſacré, que parce qu'on l'avoit toûjours celebré comme tel depuis le commencement du monde. 7. On ajoûte quantité de paſſages pour prouver que l'obſervation du Sabbat étoit en uſage, même parmi les Payens. Theophile Evêque d'Antioche dit, *que la plûpart ignorent la cauſe du nom que porte le ſeptiéme jour*, *lequel cependant tous les hommes celebrent*. Tertullien dit que l'on conſacroit au repos & aux grands repas le jour de Saturne, qui eſt nôtre Samedi, & le Sabbat des Juifs. *Si nous celebrons*, dit-il, *le Dimanche*, *ou le jour du Soleil*, *ſans avoir égard au ſoleil*, *on nous doit mettre au même rang que ceux d'entre vous qui conſacrent le Samedi*, *ou le jour de Saturne*, *au repos & à la débauche*, *renonçant à leur propre coûtume*, *pour ſuivre une coûtume Juive*, *dont ils ignorent la ſource*. Et dans un autre lieu : *Vous qui nous reprochez que nous adorons le ſoleil à cauſe que nous nous aſſemblons pour celebrer le jour du Dimanche*, *reconnoiſſez que nous ſommes vos voiſins*, *puiſque vous celebrez le jour de Saturne & les Sabbats*. Joſephe dit que de ſon tems toutes les nations obſervoient le ſeptiéme jour ; *il n'y a point de ville Grecque*, dit-il, *ni de barbare*, *ni aucune nation*, *auſquelles la coûtume d'obſerver le ſeptiéme jour*, *que nous obſervons*, *ne ſoit parvenuë*. Philon Juif, autre Auteur fort celebre, ſemble dire la même choſe ; que le Sabbat n'eſt pas la feſte d'une province, ou d'une ville particuliere, mais de tout le monde ; qu'elle ſeule merite d'être appellée la fête publique, πάνδημος, parce que c'eſt la fête de la naiſſance de l'Univers : & ailleurs en loüant les coûtumes de ſa nation ; *Qui eſt-ce*, dit-il, *qui ne reſpecte le ſeptiéme jour ſacré*, *qui donne relâche & vigueur*, *& à lui*, *& à ceux qui ſont proche de lui : non ſeulement à ceux qui ſont libres*, *mais principalement aux ſerviteurs*, *& à ceux qui ſont ſous le joug ?* Suetone dans la vie de Tibere raconte, qu'un certain Grammairien, nommé Diogene, tenoit école publique tous les jours de Sabbat, & que Tibere ayant eu la curioſité de l'ouïr, alla dans ſon école, mais qu'il l'avoit remis au Samedi ſuivant ; c'eſt-à-dire à 7. jours delà. Ce Gram-

Euſeb. Lib. 13. de præpar. Evang. cap. 12.

Theoph. ad Autolycum.

Apologet. cap. 16.

Ad Ration. Lib. 1. cap. 13.

Lib. 2. adverſ. App.

Lib. de Koſmopæa.

Lib. 2. de vita Moſis.

Sueton. Lib. 3. cap. 32.

Grammairien peu de tems aprés étant venu à Rome pour faluër l'Empereur, Tibere ne fit autre chofe que de lui ordonner de revenir dans fept ans. Cette Hiftoire fait voir que les Payens divifoient déja leur tems, & par femaines, & par Sabbats. Jean Philoponus, fameux Commentateur d'Ariftote, qui vivoit dans le fixiéme fiécle, dit expreffément, que toutes les nations contoient les tems par femaines : *Certainement*, dit-il, *tous les hommes font d'accord qu'il n'y a que fept jours, de la revolution defquels tout le tems eft compofé; & l'on ne peut rendre d'autre raifon de cette opinion generale, que celle que nous donne Moyfe.* Saumaife dit avoir vû dans la Bibliotheque du Roy une Chronologie d'un nommé George Syncellus, qui dit, que les Anciens contoient le tems par femaines, avant que l'ufage des mois & des années fût établi; & que ce font les Chaldéens, Auteurs de l'Aftrologie, qui ont donné aux fept jours de la femaine les noms des fept planetes. Il paroît que les Romains regardoient le Sabbat, qu'ils appelloient le jour de Saturne, comme un jour dans lequel il n'étoit pas bon d'entreprendre, ou un voyage, ou un ouvrage. Un Poëte Latin dit, en reprefentant la peine qu'il avoit à s'éloigner de fa maîtreffe, que fa paffion lui faifoit toûjours imaginer quelque prétexte pour differer fon voyage: tantôt c'étoit un mauvais préfage qui l'avoit retenu: tantôt c'étoit le jour de Saturne qui l'avoit arrêté.

In opere de Creat.

Aut ego fum cauffatus aves, aut omina dira,
Saturni aut facram me tenuiffe diem.

Tibull. cap. 1. Eleg. 3.

Et Ovide dans fes livres de l'Art d'aimer, en difant ce que l'on doit faire pour être aimé de fa maîtreffe, dit entr'autres chofes, qu'il faut éviter les jours malheureux dans lefquels on ne doit rien entreprendre, & entre ces jours, il conte le feptiéme & le Sabbat,

Culta Palæftino feptima fefta viro.

De Arte Am. Lib. 1.

De tout cela on conclut, que tous les peuples du monde ont eu un égard particulier pour le feptiéme jour; qu'ils ont conté le tems par femaines, & que cela ne peut être venu que de la coûtume obfervée de tout tems, c'eft de confacrer le feptiéme jour. Et de là il s'enfuit, que l'Eglife qui a precedé Moyfe avoit fes jours marquez pour fes affemblées, & pour fes dévotions.

Raifons de ceux qui nient l'antiquité du Sabbat.

Quelque apparentes que foient ces raifons & ces preuves, il eft certain que celles du parti contraire ont plus de force. 1. Le filence de Moyfe là-deffus eft une difficulté qu'on ne fauroit bien refoudre. Le livre de la Genefe, qui contient l'Hiftoire de cette premiere Eglife, devoit avoir dit quelque chofe de l'obfervation du Sabbat, fi elle étoit alors en ufage. Eft-il poffible que fi fouvent il nous foit parlé dans ce livre des actions, & du culte de ces premiers fidéles, des vœux, de leurs prieres, de leurs autels & de leurs facrifices, & qu'il ne foit pas dit un mot du jour deftiné à leurs dévotions publiques? Car il eft certain qu'on ne lit aucune circonftance dans toute cette Hiftoire, qui nous puiffe faire foupçonner qu'aucun jour de la femaine fût plus particulierement deftiné à Dieu que les

autres. 2. Les pechez des hommes de cette generation nous sont assez exactement marquez dans cette Histoire : l'inceste de Lot, l'idolatrie de Laban, le meurtre de Caïn, le peché d'Esaü, qui vendit son droit d'aînesse, le peché de Jacob, qui trompa son frere, la violence de Simeon & de Levi, qui tuerent les Sichemites ; les trahisons des enfans de Jacob contre leur frere Joseph, le peché de Juda, qui coucha avec sa belle-fille ; & il ne nous est parlé d'aucun qui ait violé le Sabbat. Au lieu que depuis que la Loy fut donnée, on ne lit autre chose dans les écrits des Prophetes que des reproches contre les violateurs du Sabbat.

Le commandement du Sabbat ne fut pas donné à Adam.

3. Les Theologiens demeurent d'accord, que Dieu ne donna point à Adam d'autre commandement positif que la défense de manger du fruit défendu. Et par conséquent ce que dit Moyse que Dieu sanctifia le septiéme jour & le benit, ne peut signifier qu'il ait commandé à Adam de le sanctifier. Car ce seroit un nouveau commandement positif, ajoûté à celui de ne point manger du fruit de l'arbre de science. 4. Ce commandement a même quelque chose d'opposé à l'état d'innocence, dans lequel étoit Adam, quand Dieu benit le septiéme jour. Il n'est point du tout vray-semblable, que Dieu eût marqué au premier homme un certain jour destiné au repos, à la contemplation & à la priere : Dans cet état d'innocence il n'auroit pas eu besoin de repos, son travail auroit été trés mediocre, & la terre, qui n'avoit pas encore été maudite, lui eût produit d'elle-même, sans grande culture, toutes les choses necessaires à la vie. Et quand même on supposeroit, que le travail d'Adam eût été violent, ses forces n'étant pas encore sujettes à cette grande diminution, que la fatigue apporte aujourd'hui, il n'auroit pas eu besoin d'un grand repos. Il n'étoit pas necessaire non plus de lui donner un jour, dans lequel il pût s'occuper librement à la contemplation ; car il est certain que sa vie toute entiere auroit été employée au service de Dieu. Il est donc clair, que ce commandement n'est bon qu'à l'homme corrompu & miserable, qui est obligé d'employer la plus grande partie de sa vie au soin du corps, & qui ne sauroit, à cause de la petitesse de son cœur, parmi ses autres occupations, s'attacher à la contemplation avec toute l'assiduité necessaire. 5. Si ce commandement avoit été donné dans l'état d'innocence, il est certain, qu'il obligeroit tous les hommes : Car tous les commandemens qu'Adam a reçûs dans le tems qu'il representoit encore tout le genre humain, il les a reçûs & pour lui, & pour tous ses enfans. Mais personne n'a jamais imaginé, que les hommes selon les loix de la nature dûssent être punis pour n'avoir pas observé le Sabbat. On est trés persuadé, que les Juifs seuls auront à rendre conte de l'infraction de ce commandement. 6. Il n'y a pas d'apparence, que si ce commandement étoit d'une si grande antiquité, Moyse n'en eût recommandé l'observation par une raison prise de cette antiquité, quand il le donna aux Israëlites. Car on sait bien, qu'il n'y a rien de plus propre à rendre un commandement venerable, que de faire connoître qu'il est aussi ancien que le monde.

Dieu donna aux Israëlites le Sabbat pour des raisons qui n'étoient bonnes que pour eux.

7. Au reste il paroît, que Dieu avoit donné le Sabbat aux Israëlites, pour des raisons qui leur étoient particulieres ; & par conséquent l'observation du Sabbat ne pouvoit pas être une chose commune à toutes les nations : *Souvien-toy*, dit Moyse, *que tu as été serf en Egypte, & que l'Eternel t'a tiré*

de

de là à main forte, & avec un bras étendu ; c'est pourquoy il t'a commandé d'observer le jour du Sabbat. Comme la delivrance de la captivité de l'Egypte étoit particuliere aux Israëlites, puis que le Sabbat leur est donné pour conserver la mémoire de cette delivrance, il est clair que le Sabbat n'étoit fait que pour eux, & qu'il n'étoit pas avant eux. 8. Dieu dit en un autre endroit, que le Sabbat étoit un signe de l'Alliance entre ce peuple & lui ; *Prenez garde que vous observiez mes Sabbats, car c'est un signe entre moy & vous en vos generations, afin que vous sachiez que c'est moy le Seigneur qui vous sauve.* C'est un signe, c'est-à-dire, c'est une marque de distinction qui vous separera de tous les peuples de la terre. Comment le Sabbat pourroit-il être une marque de distinction, s'il avoit été commun à tous les tems & à toutes les nations ? 9. En un mot, dans toute l'Ecriture du V. Testament, tant de Moyse que des Prophetes, Dieu déclare en tous lieux, que c'est aux Israëlites qu'il a donné ses Sabbats. Cela ne signifie rien, ou cela veut dire que l'ordonnance du Sabbat a été donnée à ce peuple exclusivement à toutes les autres nations. Et cela ne peut subsister avec cette supposition, que l'observation du Sabbat soit aussi ancienne que le monde, & que Dieu l'ait donné au premier homme pour lui & pour tous ses décendans. 10. L'une des raisons qui me confirme dans cette opinion, c'est ce que je dirai & que je prouverai dans la suite, que dans ces tems il n'y avoit aucune Eglise externe, formée, & qui eût ses assemblées publiques. Or le principal usage des jours marquez & destinez au service de Dieu c'est celui-ci, qu'il y ait un certain tems & de certaines heures que personne ne puisse ignorer, afin qu'on se rencontre tous en même lieu pour le service divin. Or il est clair, que là où il n'y a pas d'assemblées solemnelles & reglées, on n'a pas aussi besoin de jours solemnels & reglez.

Deuter. 5.

Exode 31.

11. Outre ces raisons, s'il faut combattre par autoritez & par témoignages, ce que nous pouvons produire en nôtre faveur paroît beaucoup plus fort que ce qu'on nous oppose. 1. Nous avons le consentement unanime de tous les Juifs anciens : Or il est certain que ces gens-là sont dignes de foy, quand il s'agit des antiquitez de leur Religion, parce qu'ils y sont beaucoup plus savans que les Chrêtiens. Les Juifs donc nous disent, qu'avant la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte, le commandement de garder le Sabbat n'avoit encore été donné à personne, & qu'il fut donné en Mara, qui est la cinquiéme station des Israëlites dans le desert. Moyse dit qu'en ce lieu Dieu proposa *ordonnances & jugemens* : les Hebreux entendent cela des sept preceptes des Noachides, qui dans ce lieu furent renouvellez ; & trois autres qui furent ajoûtez, selon leur tradition. Le commandement du Sabbat étoit l'un de ces trois. L'Auteur de cette grande Chronique, qu'ils appellent dans leur langue *Seder Olam Rabba*, dont l'Auteur s'appelloit Rabbi *Chilpetha*, & vivoit, comme l'on croit, sous les Antonins, dit expressément *que ce fut en ce lieu de Mara, que les sept preceptes des Noachides furent donnez aux Israëlites, & qu'on y ajoûta le commandement d'observer le Sabbat, les jugemens, & l'honneur qu'on doit aux peres & aux meres.* Le Talmud de Babylone dit la même chose ; *Les Israëlites reçûrent à Mara dix preceptes, sept qui étoient des Noachides, & qui appartenoient à tout le genre humain ; l'on y ajoûta le Sabbat, les jugemens & l'honneur*

Autoritez & témoignages contre l'antiquité du Sabbat.

Exod. 15.

neur qu'on doit aux peres & meres ; & c'est à cela qu'on doit rapporter ce que Dieu dit dans le Deuteron. au chap. 5. selon que l'Eternel ton Dieu t'a commandé ; car il designe par ces mots les preceptes donnez en Mara. La Paraphrase Chaldaïque dans ce passage du 15. de l'Exode, où il est dit, que Dieu donna à Mara ordonnance & jugement, a tourné *l'ordonnance du Sabbat* : tant il étoit alors constant entre les Juifs, que le precepte d'observer le Sabbat avoit été donné dans ce lieu. Enfin Maimonides, grand Docteur entre les Juifs modernes, dit aussi, *que le premier commandement que Dieu donna aprés la sortie d'Egypte fut celuy qui fut donné en Mara, & qu'il y a une ancienne Tradition, que le Sabbat & les Jugemens, c'est-à-dire, le formulaire des jugemens, furent donnez dans le même lieu de Mara.* Bien que le commandement d'observer le Sabbat ait été donné en Mara, selon les Juifs, ils disent pourtant, que le premier Sabbat ne fut observé qu'au Désert de *Sin*, quand Dieu fit décendre la manne. En effet c'est le premier lieu où il est parlé du Sabbat; *quand on vint au sixiéme jour, ils recueillirent du pain au double, savoir deux Omers pour chacun ; & les principaux de l'Assemblée vinrent pour le rapporter à Moyse, qui leur répondit, c'est que l'Eternel a dit, demain est le Repos, le Sabbat a l'Eternel ; ce que vous aurez à cuire faites-le cuire.* Ce fut, disent-ils, dans la station *d'Alus*, qui étoit la dixiéme, que ce premier Sabbat fut observé. Il n'est point parlé *d'Alus* dans le Livre de l'Exode ; mais au 33e chap. du Livre des Nombres, *Alus* est conté aprés *Doscha*, & *Doscha* aprés le Désert de *Sin*. Dans l'Exode, il n'est parlé, ni de *Doscha*, ni *d'Alus*, parce que c'étoit des parties du Désert de Sin.

More Nevochim parte 3. cap. 32.

Ex.16.22.23.

Le premier Sabbat se celebra dans le Désert.

Nous ne voudrions pas nous rendre garands du détail de cette tradition: mais en general ce que disent les Juifs est trés-assûré, que le commandement du Sabbat fut donné, ou peu de tems avant la chûte de la manne, ou dans le tems même que la manne tomba pour la premiere fois. Cela est évident par l'Histoire de Moyse : si les Israëlites avoient observé le Sabbat avant ce tems-là, ils n'auroient pas été surpris de ce que Dieu leur donnoit le double de manne la veille du Sabbat ; ils auroient bien compris, qu'étant obligez de se reposer le septiéme jour, Dieu auroit dû leur donner une double portion le sixiéme jour, afin qu'ils ne fussent pas obligez de travailler le lendemain. Outre cela Moyse leur dit expressément, *voyez que l'Eternel vous a ordonné le repos.* Il n'auroit pas dû parler ainsi, ce me semble, si le Sabbat avoit été d'une ancienne observation. Il y a même des Auteurs qui recueillent d'icy, que le Sabbat, qui fut le premier observé dans ce Désert, ne fut pas le septiéme jour, par revolution conté depuis la creation du monde ; mais que ce fut le septiéme jour depuis le premier jour que la manne commença à tomber, parce que Moyse dit, *& quand se vint au sixiéme jour, ils recueillirent du pain au double* ; c'est-à-dire, selon quelques interpretes, aprés que la manne fut tombée six jours de suite, Dieu marqua le septiéme jour pour un jour de repos. C'est l'opinion de Paulus Burgensis Evêque de Burgos, qui avoit été Juif, & celle de Gomarus, dont nous avons parlé. *Si vous considerez avec attention*, dit cet Evêque Espagnol, *le premier Sabbat qui a été celebré dans le Désert, ce ne fut pas le septiéme jour, répondant au premier Sabbat, qui fut au commencement du monde ; mais ce fut le septiéme jour, à conter depuis que la manne commença à décendre. Or on ne lit pas que le septiéme jour, dans lequel la*

Scrutin. Scripturæ parte 1. dist. 8. cap. 4.

la manne décendit, se soit rencontré avec le premier jour de la semaine; en sorte que ce septiéme jour, depuis la chûte de la manne, soit absolument le même que le septiéme jour qui avoit été sanctifié dés le commencement du monde. Au contraire il est plus probable, que la manne ne commença pas à décendre le premier jour de la semaine. Car le premier soir de ce jour-là, il tomba des cailles, & ils en furent rassassiez. Or il est constant, que si le soir dans lequel les cailles tomberent eût été le soir du jour du Sabbat, il ne leur eût pas été permis de les amasser; ni de les preparer pour en manger. D'où il est clair, que le jour qui preceda le matin, dans lequel la manne tomba pour la premiere fois, n'étoit pas le jour du Sabbat; & par conséquent le jour de la chûte de la manne ne fut pas le premier de la semaine. Cette conjecture est trop hardie, & la raison sur laquelle elle est appuyée est fausse. Quand il seroit vray, que les cailles seroient tombées le jour même du Sabbat, les Israëlites auroient pû les amasser, les preparer & les manger, depuis le soleil couché jusqu'à la nuit. Comme le Sabbat commençoit aprés le soleil couché du jour precedent, il finissoit aussi tout aussi-tôt que le soleil étoit couché. Il faut donc se proposer dans cette question, comme un principe indubitable, que le jour du Sabbat est le même jour que Dieu avoit sanctifié dés le commencement du monde. Outre que la tradition constante nous en assûre, le quatriéme commandement du Decalogue nous le dit assez clairement.

CHAPITRE XVI.

De l'origine & de l'antiquité des semaines: De la maniere de diviser le tems, qui étoit en usage entre les Romains: des Nundines, des Calendes, des Nones & des Ides. Réponse aux passages qui ont été apportez pour prouver l'antiquité de l'observation du Sabbat.

NOus venons de voir une extrémité que l'on doit éviter dans cette dispute; c'est celle de l'Evêque de Burgos, en voicy une autre, à laquelle on n'a pas pris garde; c'est celle de ceux qui croyent que le septiéme jour étoit inconnu avant Moyse, & que les Patriarches ne divisoient point leur tems par semaines. Je distingue donc extrémement ces deux questions, que la plûpart des Auteurs confondent. La premiere est, savoir si le septiéme jour a été consideré comme un jour sacré avant Moyse, & ensuite entre toutes les nations: comme Philon Juif semble le croire, puis qu'il appelle le Sabbat ἑορτὴ πάνδημος une fête universelle. La seconde question est, si l'usage des semaines a été connu avant le Déluge & avant Moyse. Quant à la premiere question, je pense avoir montré de quelle maniere on y doit répondre: c'est qu'on peut dire que le septiéme jour n'a point été un jour sacré avant Moyse, & que depuis luy les Juifs seuls l'ont observé comme un jour sacré. Mais sur la seconde question, je dis que l'usage des semaines a été de tout tems, & avant le Déluge, & aprés le Déluge, & que toutes les nations Orientales ont divisé les jours du mois par sept. Cette distinction nous tirera de toutes les difficultez que nous

Les Patriarches divisoient le tems par semaines, même avant l'observation du Sabbat.

nous font ceux qui tiennent pour l'antiquité du Sabbat. C'est pourquoy avant que de passer outre, nous dirons quelque chose de l'antiquité des semaines, & des differentes manieres de diviser le tems qui ont été en usage entre les nations.

Preuves que l'usage de diviser les mois en semaines a été de toute ancienneté dans l'Orient.

Il y a des Auteurs qui semblent faire l'usage des semaines assez nouveau. Casaubon dans ses Notes sur Suetone, à propos de ce Diogene Grammairien de Rhodes, dont nous avons parlé dans le chapitre precedent, dit, que l'usage des semaines ne fut reçû que du tems de Theodose, *observatio septimanæ quæ hodie obtinet ante tempora Theodosii non vulgò recepta fuit.* Hospinien estime qu'elles ont commencé dans le tems de Ptolomée le fameux Astrologue, qui vivoit sous Antonin le pieux, environ l'an 140. de nôtre S. J. Ch. Ces Auteurs ne parlent proprement que du tems dans lequel les Grecs & les Romains ont reçû la coûtume de conter les jours par semaines. C'est pourquoy ils ne sont pas si éloignez de la verité qu'ils seroient, s'ils avoient intention de dire, que l'usage des semaines ne s'est établi entre les nations Payennes en general, que sous les Empereurs Romains. Je croy donc que cet usage a été perpetuel dans tout l'Orient: que depuis le commencement du monde, on a divisé les tems par semaines, & que la coûtume en étoit établie dans le siécle des Patriarches, qui ont vécu avant le Déluge. Mes raisons sont, 1. qu'il y a apparence que les Patriarches n'ignoroient pas que le monde avoit été créé en six jours, & que Dieu s'étoit reposé le septiéme. Adam le savoit sans doute; Lemec, qui avoit vû si long-tems Adam, ne le pouvoit ignorer; & Noé le devoit avoir appris de Lemec son pere, & le devoit avoir enseigné à ses enfans. Ainsi il est apparent qu'entre toutes les manieres, qu'ils auroient pû choisir, pour conter leurs jours, ils ont choisi celle que Dieu avoit consacrée, savoir le nombre de sept. 2. On peut dire que la nature toute seule nous conduit à cette maniere de conter. Car comme l'année se forme naturellement par une revolution du soleil, le mois par la revolution de la lune, aussi les quatre differentes formes que la lune prend dans son cours, divise naturellement le mois en quatre parties, dont chacune doit être composée de sept jours. Or il est certain que les premiers hommes ont eu les mois lunaires; & il est comme impossible, qu'ils n'ayent divisé ces mois en quatre parties. La premiere est depuis la nouvelle lune jusqu'à la premiere quadrature: la seconde, depuis cette premiere quadrature jusqu'à la pleine lune: la troisiéme, depuis la pleine lune jusqu'à la derniere quadrature: & la quatriéme, depuis cette derniere quadrature jusqu'à-ce que la lune se trouve entierement plongée dans les rayons du soleil. Or ces quatre parties sont chacune de sept jours. 3. Quand les premiers hommes n'auroient pas eu ces raisons de conter les tems par semaines, Dieu, qui avoit destiné le septiéme jour pour être le Sabbat, & un jour sacré, sans doute n'eût pas permis que les hommes l'eussent oublié. La Providence a donné ordre que la mémoire de ce jour, qui devoit être un jour sacré, ait été conservée par la conservation de cet usage de conter les jours, par les revolutions de sept en sept.

In Sueton. Lib. 3. Lib. 2. de Festis cap. 5.

4. Mais nous avons là-dessus quelque chose de plus fort que des conjectures. Il est clair par l'Histoire du Déluge, que dans le tems de Noé, les jours se contoient par semaines. Moyse nous dit, que Noé attendit sept jours, aprés qu'il eut vû que les eaux s'écouloient de dessus la terre, & lâcha

cha le corbeau & le pigeon; mais le pigeon n'ayant pû trouver où ſe repoſer, il revint à luy; & Noé attendit encore ſept autres jours, & lâcha encore une fois le pigeon, qui revint, mais ayant une branche d'olivier à ſon bec. Noé attendit encore ſept autres jours, puis lâcha le pigeon pour la troiſiéme fois. N'eſt-il pas clair qu'il faiſoit & penſoit ce que nous faiſons aujourd'huy; car nous attendons & nous remettons d'une ſemaine à une autre, quand une choſe n'eſt pas encore dans l'état que nous la ſouhaitons. L'Hiſtoire du mariage de Jacob avec les deux filles de Laban nous apprend la même choſe. Jacob ayant été trompé, parce qu'on mit Lea à la place de Rachel, Laban luy dit, acheve la ſemaine de celle-cy, & je te donnerai l'autre: Moyſe ajoûte que Jacob fit ainſi, & qu'il acheva la ſemaine de Lea. Si cela ſe doit entendre de la ſemaine des jours, comme je le croy indubitable, voilà evidemment l'uſage des ſemaines établi chez les Orientaux, bien long-tems avant Moyſe. Cette raiſon eſt trés-bonne pour prouver l'antiquité des ſemaines, mais elle ne vaut rien, pour prouver l'antiquité du Sabbat. Moyſe a bien trouvé lieu de nous parler de la revolution des jours de ſept en ſept, pourquoy ne nous auroit-il pas auſſi parlé de l'obſervation du ſeptiéme jour, ſi ç'avoit été un jour ſacré, puis que l'occaſion s'en ſeroit preſentée preſque autant de fois qu'il auroit été obligé de nous parler de la pieté des Patriarches, & du ſervice qu'ils rendoient à Dieu?

La diviſion du tems en ſemaines eſt plus ancienne que la diviſion en mois & en années.

Il eſt certain par la même Hiſtoire de Noé & du Déluge, que déja le tems étoit diviſé en mois & en années. Cependant la conjecture de ce Georgius Syncellus, que Saumaiſe nous a rapportée cy-deſſus, eſt apparente; c'eſt qu'on a commencé à conter le tems par ſemaines, devant que de le conter par mois & par années. Car il a fallu quelque tems aux hommes pour marquer les revolutions du ſoleil & de la lune: au lieu qu'ils avoient appris par tradition, & ſans le ſecours des obſervations aſtronomiques, que Dieu avoit créé le monde en ſix jours; & ils ont facilement compris, que ce nombre étoit le plus commode pour la diviſion des tems. Il n'y a pas lieu de douter que les peuples Orientaux n'ayent conſervé cette coûtume; 1. Parce qu'ils étoient dans le pays où les Patriarches avoient demeuré, & dans lequel l'uſage de conter les jours par ſemaines ſe trouvoit établi de tout tems. Outre cela ces peuples d'Orient étoient entierement adonnez à l'Aſtrologie: or il eſt certain que cette diviſion des jours par ſept, eſt trés-commode pour les Aſtrologues, à cauſe du cours de la lune, qui ſe diviſe naturellement en quatre ſeptenaires.

Maniere de diviſer le tems chez les Grecs & les Romains.

On ne ſauroit dire la même choſe des nations Occidentales, des Grecs & des Romains, qu'ils ayent eu de tout tems l'uſage des ſemaines. Tout le monde ſait que les Grecs diviſoient leurs mois en trois dixaines; la premiere s'appelloit ἱσταμένου μηνός; la ſeconde μεσοῦντος μηνὸς, & la troiſiéme φθίνοντος μηνός. Les Romains avoient leurs Nundines, *Nundinæ*, *quaſi novemdinæ*; parce qu'elles revenoient de neuf en neuf, ou de huit en huit. Car il y a là-deſſus de la diverſité entre les Auteurs. Macrobe ſur le rapport de Rutilius les fait de neuf jours; *C'étoit*, dit-il, *feriæ ruſticorum*, *les fêtes des habitans de la campagne: ils avoient huit jours pour faire leurs ouvrages aux champs*, *& au neuviéme ils venoient à Rome pour vendre leurs denrées*, *pour plaider*, *& pour aſſiſter à la publication des Loix*, *afin que les Decrets & les Or-*

Origine des Nundines Romaines.

Saturnalium Lib. I. cap. 16.

Ordonnances se fissent d'une maniere plus authentique, en se faisant en la presence d'un plus grand peuple. Denys d'Halicarnasse semble ne faire les Nundines que de huit jours. Il est clair que, selon luy, ces Nundines étoient ainsi appellées au sens que nous appellons souvent nos semaines des huitaines, parce que nous y comprenons les six jours qui sont renfermez, & les deux qui renferment les six. C'est ainsi que l'on dit, que les jeux Olympiques revenoient tous les cinq ans, bien qu'à parler exactement ils revinssent tous les quatre ans, & qu'entre un jeu Olympique & le suivant, il n'y eût que trois ans : car les Olympiades ne comprenoient que quatre années; & cependant on disoit que les jeux Olympiques revenoient tous les cinq ans, parce que l'on contoit les deux années, dans lesquelles les jeux se celebroient, avec les trois ans, dans lesquels ils ne se celebroient pas. Il y a donc de l'opposition entre Macrobe & Denys d'Halicarnasse : mais l'opinion de Denys semble devoir être preferée, à cause de l'autorité de Varron, qui dit comme luy, *que tous les neuf jours les habitans des champs venoient à la ville*, &c.

Lib. 7. Romanar. antiq.

Les Olympiades n'étoient que de 4. ans.

Præf. ad Libr. 2. de Re Rustica.

Les Nundines n'etoient que pour la ville de Rome.

Au reste ces Nundines dans mon sens n'étoient que pour la ville de Rome, & non pour toute l'Italie : car Macrobe & Denys d'Halicarnasse nous donnent trois raisons de leur établissement, qui toutes trois sont particulieres à cette ville. La premiere de ces raisons est, que ces jours étoient destinez au débit des marchandises des habitans de la campagne, c'est-à-dire, que c'étoient des marchez & des foires. Or il n'y a pas d'apparence que tout l'Empire Romain, ni même toute l'Italie fût astreinte aux mêmes jours pour les marchez : au contraire la commodité du commerce demande, que les villes ayent pour cela de differens jours. La seconde raison de l'établissement des Nundines, c'étoit afin que les païsans pussent vuider leurs procez dans ces jours-là. Au commencement les Nundines étoient des especes de fêtes, & il n'étoit pas permis de plaider dans ces jours-là : c'est pourquoy on les appelloit *dies nefasti*, parce qu'il n'étoit pas permis au Preteur, qui étoit Juge Civil, de prononcer des Sentences : *Nefas erat*, il n'étoit pas permis de dire ces trois mots, *do*, *dico*, *abdico*.

Ovid. Fastor. Lib. 1.

> *Ille nefastus erit per quem tria verba silentur.*
> *Fastus erit per quem lege licebit agi.*

Mais par la Loy *Hortensia*, ces jours devinrent *fasti*, pour la commodité des plaideurs de la campagne. Or cette raison paroît encore particuliere à la ville de Rome; car il n'étoit point apparent, que les autres villes d'Italie pussent choisir les mêmes jours de plaids pour leurs païsans. Enfin le troisiéme usage des Nundines, c'est que dans ce jour on publioit les Loix, & on les faisoit passer par les voix du peuple : sur tout la troisiéme Nundine du mois étoit celebre pour cela; elle s'apelloit *Trinundinum*: car c'étoit dans cette troisiéme Nundine que les Arrêts du peuple, appellez *plebiscita*, étoient confirmez. Cette derniere raison étoit encore particuliere aux Romains, dont le gouvernement étoit Democratique.

Quand cessa l'usage des Nundines Romaines.

Quand la ville passa sous le gouvernement des Empereurs, il y a apparence que les Nundines s'abolirent en peu de tems. Elles cesserent, parce que la principale raison de leur établissement cessa. Ce qui me fait croire

croire que les Nundines ne durerent pas long-tems ſous les Empereurs, c'eſt qu'apparemment elles avoient été abolies long-tems devant Macrobe, qui vivoit ſous l'Empereur Theodoſe : car ſi elles n'avoient pas été abolies long-tems devant luy, pourquoi ſe ſeroit-il trompé? pourquoy leur auroit-il donné neuf jours, veu qu'elles n'en avoient que huit? & d'où viendroit cette difference qui eſt entre lui & Denys d'Halicarnaſſe & Varron, qui étoient plus anciens que luy; ſi ce n'eſt que du tems de Varron, qui vivoit ſous Auguſte, les Nundines étoient encore en uſage? Il paroît par tout ce que nous venons de dire, que les Nundines des Romains n'avoient rien de commun avec les Sabbats des Hebreux. Ce n'étoit pas des fêtes & des jours de repos & de dévotion : il n'y avoit dans ces Nundines qu'une ſeule marque de fêtes; c'eſt que le *Flamen Dialis*, ou le Sacrificateur de Jupiter, immoloit une brebis, & pendant qu'on égorgeoit la victime, il n'étoit pas permis de rien faire.

Ainſi ces Nundines pouvoient être contées entre ces jours que Macrobe appelle *interciſi*, entrecoupez : *Illorum enim dierum quibuſdam horis, fas erat, quibuſdam non fas erat jus dicere. Nam cùm hoſtia cæditur, fari nefas eſt : inter cæſa & porrecta fari licet : rursùs cùm adoletur, non licet.* Il appelle, *inter cæſa & porrecta*, le tems qui ſe paſſe depuis que la victime eſt égorgée juſqu'à ce qu'on mette les parties qui doivent être brûlées ſur l'autel. Le mot de *porrecta* vient de *porricere*, mot conſacré dans les ſacrifices, & qui ſignifie *porrigere*. Saturnal. Lib. 1. cap. 16.

——— *Extáque ſalſos* Virgil. Æneid. 5.

Porriciam in fluctùs.

Varron dit, *Inter cujus exta cæſa & porrecta, flamen prorsùs vinum legit.* Varron Lib. 5. de Lingua Latina.

Cette maniere de conter les tems étant particuliere à la ville de Rome, il y en avoit une autre qui étoit plus étenduë; c'eſt celle qui partageoit le mois en trois parties inégales, par les Calendes, les Nones & les Ides. Les Calendes étoient le premier jour du mois. Les Nones étoient le cinquiéme, excepté dans ces quatre mois, May, Octobre, Juillet & Mars, dans leſquels les Nones étoient le ſixiéme aprés les Calendes, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme de nôtre mois. Les Ides tomboient le treiziéme jour du mois, excepté les quatre que nous venons de nommer, dans leſquels les Ides ſe rencontroient le quinziéme. Les Calendes étoient conſacrées à Junon, parce que Junon & la Lune étoient une même divinité. Or le commencement du mois a toûjours été conſacré à la Lune, parce que les premiers peuples du monde, & auſſi les anciens Romains, ſe ſervoient du mois lunaire. Il eſt vray que dans la ſuite les Romains ſe ſervirent du mois ſolaire, & alors les Calendes ne tomberent plus ſur le premier jour de la Lune; mais elles ne laiſſerent pas d'être conſacrées à la Lune ſous le nom de Junon. Les Ides étoient conſacrées à Jupiter, parce qu'il eſt le pere de la lumiere; car c'eſt le même Dieu que le Soleil. Quand les mois lunaires étoient en uſage, les Ides ſe rencontroient toûjours autour de la pleine lune; & c'eſt le tems dans lequel Jupiter ou le Soleil communique à la Lune une lumiere parfaite : & c'eſt pourquoy les Ides étoient conſacrées au Soleil, parce qu'alors il illuminoit le monde, le jour & la nuit, le jour par ſes rayons & par ſa propre lumiere, & la nuit par les rayons de la Lune, & par une lumiere refléchie. Et peut-être Des Calendes, des Nones, & des Ides.

que le mot *Idus* vient du Grec εἴδειν qui signifie voir, parce que la Lune alors étoit trés visible ; comme le mot *Calendæ* vient du Grec καλεῖν, selon le rapport de Macrobe.

Macrobe Lib. 1. c. 15.

Les hommes n'ont point apporté l'usage des semaines en Occident.

Voilà un abregé de ce que les Anciens nous apprennent de la division des jours entre les Romains. Mon but est de faire voir par là que les peuples, qui aprés la division des langues en Babel passerent d'Orient en Occident, n'emporterent point avec elles l'usage des semaines, ou bien elles l'abandonnerent d'abord. Car il n'y a pas d'apparence que Varron, Ovide & Macrobe, qui ont écrit de la division des tems, des mois, des années, des fêtes & des fastes des Romains, eussent oublié une division aussi remarquable que celle des semaines. Il est vray que Macrobe parle des *septimanæ* ; & Varron au rapport d'Aulu-Gelle a fait un livre *de Hebdomadibus, vel de Imaginibus*. Mais par le mot de *semaine* Macrobe entend l'espace depuis les Calendes jusques aux Nones dans les quatre mois, Mars, May, Juillet & Octobre, dont les Nones étoient le septiéme : & à cause de cela ces Nones s'appelloient *Nonæ septimanæ*, par opposition aux Nones des huit autres mois, qui tombant sur le cinquiéme s'appelloient *quintanæ*. Le premier jour du mois le Souverain Pontife prononçoit par cinq fois à haute voix le verbe καλῶ qui signifie *appeller*, pour marquer que les Nones devoient être le cinquiéme : & il crioit sept fois, quand elles devoient tomber sur le septiéme. Pour ce qui est du livre de Varron *de Hebdomadibus*, Aulu-Gelle nous apprend qu'il traitoit des avantages du nombre de sept, & non pas des semaines.

A. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 20.

Macrob. Saturnal. Lib. 1. cap. 16.

Quand l'usage des semaines s'introduisit entre les Romains.

Pour faire l'Histoire des semaines en abregé, je croy que l'on peut dire qu'elles ont commencé avec le monde ; que dans l'Orient elles ont continué sans interruption, & qu'elles se sont insensiblement introduites dans l'Occident. Cette coûtume ne devint universelle que quand les Empereurs devinrent Chrêtiens. Il n'y a là-dessus rien de plus exprés que ce que dit Dion Cassius, qui vivoit sous Adrien & sous les Antonins : *On croit*, dit-il, *que les Egyptiens sont les Auteurs de la coûtume qui donne à chaque planete son jour. Les Anciens Grecs*, ajoûte-t-il, *ne savoient rien de tout cela ; & aujourd'huy presque toutes les nations reçoivent cet usage, & ils le regardent même comme une coûtume trés ancienne.* Il paroît par ce passage que 150. ans aprés Auguste, toute la terre contoit le tems par semaines. La dispersion des Juifs servit sans doute beaucoup à l'établissement de cet usage : les Romains emprunterent non seulement des Orientaux l'usage des semaines, ils s'accoûtumerent même à solemniser le septiéme jour par quelques dévotions faites à l'honneur de leurs Dieux. Il paroît par une des Epîtres de Seneque, qu'on allumoit des flambeaux à l'honneur des Dieux tous les jours de Sabbat. Ælius Lampridius, dans la vie d'Alexandre Severe, dit que cet Empereur, quand il étoit à Rome, montoit au Capitole chaque septiéme jour, & visitoit les Temples des Dieux. Tertullien, dans un passage que nous avons tiré de son Apologetique, dit des Payens, *Vos certè estis qui in laterculum septem dierum*, ou *septem Deorum* (comme d'autres veulent qu'on lise) *solem recepistis.* Ce qui fait voir que dés ce tems-là les Romains avoient ce qu'on appelle, *laterculum septem dierum*, ou *Deorum* : c'est-à-dire, qu'il y avoit déja une révolution de sept jours, & que ces sept jours portoient déja sept noms de Dieux.

Histor. Lib. 37.

Epist. 90.

Dieux ou de planetes ; & c'eſt là preciſément nôtre ſemaine. Tertullien remarque que même ils ſolemniſoient le Samedi comme les Juifs.

Au reſte tout ce que nous venons de dire prouve bien l'antiquité des ſemaines ; mais cela ne fait rien pour l'antiquité du Sabbat. Ce ſentiment de reſpect que les Payens ſembloient avoir pour le ſeptiéme jour, n'empêchoit pas que la plus grande partie des Grecs & des Romains ne regardaſſent cela comme une dévotion Judaïque, étrangere, & même abominable. Tertullien dit bien que les Romains conſacroient le Sabbat *otio & victui*, au repos & à la débauche : Mais il eſt fort à remarquer que ce n'étoit point par dévotion ; au contraire ils ſe repoſoient ce jour-là, & ne faiſoient que boire & que manger, parce qu'ils le conſideroient comme un jour malheureux, *ater*, *inominalis*, *inauſpicatus*, c'eſt-à-dire, mal propre à entreprendre quelque ouvrage. Cela paroît par les paſſages de Tibulle & d'Ovide. Le dernier fait bien voir que le Sabbat n'étoit pas une dévotion Romaine, puis qu'il l'appelle une ſuperſtition étrangere.

Quand les Romains commencerent l'uſage des ſemaines ils n'avoient aucun reſpect pour le Sabbat.

Apologet. cap. 16.

——— *Nec te peregrina morentur*
Sabbatha.

De Arte amandi Lib. 1.

Juvenal en ſe raillant de la Religion des Juifs, dit d'eux,

Quidam ſortiti metuentem Sabbatha patrem,
Nil præter nubes, & cœli numen adorant.

Sat. 14.

Enfin bien loin que les Payens euſſent du reſpect pour la ſanctification du ſeptiéme jour, ils ont eſſayé de rendre cette inſtitution abominable, dans le tems même que l'uſage des ſemaines commençoit à s'établir par toute la terre. Joſephe refute l'horrible fable d'Appion, qui dit que *les Juifs ayant été chaſſez d'Egypte, comme ils cheminoient dans le deſert, furent attaquez d'ulceres dans les aines, ce qui les obligea de ſe repoſer le ſeptiéme jour. C'eſt pourquoy depuis ils ont conſacré le ſeptiéme jour au repos, & l'ont appellé Sabbat du mot Egyptien, Sabbatoſin, qui ſignifie un mal dans les aines.* Un celebre Hiſtorien dit que les Juifs chaſſez d'Egypte penſerent perir de faim, n'ayans pû trouver à manger pendant ſept jours : mais qu'enfin en ayant trouvé le ſeptiéme, Moyſe avoit conſacré ce jour au jeûne, parce que leur jeûne avoit ceſſé dans ce jour-là, & l'avoit appellé Sabbat. C'étoit une grande ignorance dans cet Auteur, de croire que les Juifs jeûnoient le jour du Sabbat, car il n'y avoit rien de plus oppoſé à leurs loix. Il n'y avoit que le ſeul jour des propitiations où ils jeûnaſſent, par obligation à la Loy de Moyſe : à ce jeûne ils en avoient ajoûté quelques autres. Quoy qu'il en ſoit, il paroît par ces deux paſſages, que les Payens, bien loin d'avoir du reſpect pour le ſeptiéme jour, avoient de l'abomination pour lui.

Lib. 2. contra App.

Tac. Hiſt. Lib. 5.

Mais enfin, dit-on, pourquoy les anciens Poëtes, Linus, Homere, Heſiode, ont-ils dit du ſeptiéme jour ce qui en a été rapporté ci-deſſus ? Pourquoy l'ont-ils appellé ſaint & ſacré ? Je m'étonne qu'on ne ſe laſſe jamais de nous redire la même choſe. Il y a long-tems qu'Hoſpinien a répondu à cette difficulté, & on devroit être content de ſa réponſe, puis qu'el-

Quel ſeptiéme jour étoit ſacré entre les Payens : c'étoit le ſeptiéme du Mois.

Lib. 2. de Festis cap. 5.

qu'elle eſt trés veritable & trés ſolide. Il a fait voir que le ſeptiéme jour, qui étoit ſacré entre les Payens, n'étoit pas le ſeptiéme jour de la ſemaine, mais le ſeptiéme du mois. Ils diſoient qu'Apollon étoit né dans ce ſeptiéme jour du mois. Heſiode s'exprime là-deſſus d'une maniere qui ne laiſſe aucune difficulté,

> Καὶ ἑβδομὴ ἱερὸν ἦμαρ,
> Τῇ γὰρ Ἀπόλλωνα χρύσαο ὥρα γείνατο Λητώ.

C'eſt-à-dire, le ſeptiéme jour eſt ſacré, parce qu'en ce jour Latone engendra Apollon. Le paſſage d'Homere a peut être un peu plus de difficulté: mais tout ce qu'il dit ne ſe doit point rapporter au ſeptiéme jour, mais au nombre ſeptenaire, auquel les Payens ont donné le privilege d'être un nombre de perfection, *quo conſummantur & perficiuntur omnia.* Au reſte je ne voudrois pas nier que le reſpect qu'ils avoient pour le nombre de ſept ne vint originairement de ce que Dieu avoit conſacré le nombre de ſept par la benediction du ſeptiéme jour: mais c'étoit une tradition obſcure, dont ils ne connoiſſoient pas la naiſſance. Ils ne ſavoient pas la veritable origine de cet avantage du ſeptenaire, & en la place de la verité ils mirent la fabuleuſe naiſſance d'Apollon dans le ſeptiéme jour du mois, pour cauſe de cette vertu & ſainteté du nombre de ſept.

Examen des paroles de Moyſe pour l'antiquité du Sabbat.

Preſentement examinons le témoignage de Moyſe pour l'antiquité du Sabbat, & les raiſons que l'on ajoûte à ce témoignage. Pour ce qui eſt des raiſons, elles ſont trés foibles: elles reviennent à ceci, qu'il n'eſt pas apparent que les Patriarches ſi dévots & ſi pieux ne ſe ſoient point marquez un jour pour s'exercer dans la pieté. Cette raiſon ne peut être oppoſée au ſilence de Moyſe qui ne nous en parle point du tout. Outre cela je ne voy pas que l'on puiſſe accuſer la Religion des Patriarches d'avoir été defectueuſe, parce qu'elle ne conſacroit pas de jour particulier au ſervice de Dieu; puis qu'elle lui conſacroit tous les jours également. De plus ces jours ſolemnels ne ſont neceſſaires que quand on fait des aſſemblées publiques. Il eſt auſſi certain qu'ils avoient leurs fêtes dans leſquelles ils ſervoient Dieu extraordinairement. Mais le choix de ces jours étoit libre, & les fêtes ne revenoient pas à certains jours reglez; ſi ce n'eſt que quelque famille pour des raiſons particulieres ſe fût impoſée la neceſſité de faire des dévotions extraordinaires à certains jours marquez. C'eſt ce que Job avoit fait: il avoit ſept fils qui ſe traitoient tour à tour; quand ils avoient achevé leurs feſtins, Job faiſoit un ſacrifice tous les huit jours, pour obtenir de Dieu le pardon des excés que ſes enfans pouvoient avoir commis dans leurs réjouiſſances. Cette Hiſtoire m'eſt une grande preuve que ces Anciens n'avoient ni jour du Sabbat, ni aucun autre jour ſolemnellement deſtiné aux dévotions publiques & particulieres. Car ſans doute Job n'auroit pas choiſi le huitiéme jour, mais ſe ſeroit tenu au ſeptiéme ſelon l'ordonnance de Dieu.

Le 7me jour fut deſtiné au ſervice divin dés le commencement, mais non conſacré.

Il ne me reſte plus qu'un mot à dire ſur le fameux paſſage de Moyſe, qui dit que Dieu ſanctifia le ſeptiéme jour incontinent aprés la creation. Ceux qui s'en ſervent pour prouver l'antiquité du Sabbat, s'en font une preuve invincible; & ceux qui veulent y répondre s'en font une grande diffi-

difficulté : mais les uns & les autres n'y penſent pas. Sans m'amuſer à rapporter pluſieurs réponſes, je dirai que ces paroles, *Dieu ſanctifia & benit le ſeptiéme jour*, ſignifient preciſément que Dieu deſtina à ſon ſervice le ſeptiéme jour qu'il avoit beni comme le jour de ſon repos : *Dieu deſtina* ; Eſt-il neceſſaire que les choſes ſoient employées à l'uſage auquel on les deſtine dés le moment de leur deſtination ? On deſtine par exemple un enfant à l'Egliſe, au Barreau, à la Medecine, eſt-il neceſſaire, que dans le moment qu'on le deſtine, il commence à s'occuper aux actions des charges auſquelles on l'a deſtiné ? Il étoit juſte que Dieu ſanctifiât, c'eſt-à-dire, deſtinât à ſon ſervice un jour dés le commencement du monde, & que Moyſe en parlât dans l'Hiſtoire de la creation, parce que cette deſtination ſe faiſoit à l'occaſion de la creation du monde, & de ce que Dieu s'étoit repoſé au ſeptiéme jour. Je ne m'arrêterai pas à répondre à pluſieurs traditions des Juifs contre ce ſentiment, parce que ce qu'ils diſent n'eſt fondé ſur aucune raiſon vray-ſemblable. Par exemple ils diſent qu'Adam eſt Auteur du Pſeaume 92. & qu'il l'a compoſé pour être chanté au jour du Sabbat : que ce que Dieu dit à Abraham, *il a gardé mes loix, mes ſtatuts & mes ordonnances*, doit être entendu du Sabbat : que Jacob s'arrêta auprés de Salem en revenant de Chaldée, & ne paſſa pas au delà de la ville à cauſe du Sabbat : que Joſeph donna ordre à ſes ſerviteurs d'égorger & de préparer des bêtes pour le lendemain qui étoit Sabbat : que Moyſe demanda un jour de repos pour le peuple, & que l'ayant obtenu, il choiſit le ſeptiéme jour à cauſe du Sabbat. Tout cela préſuppoſe que le jour du Sabbat étoit obſervé devant la ſortie du peuple hors d'Egypte. Mais toutes ces petites traditions ſont plus que ſuſpectes : elles ſont fauſſes & contraires à la tradition de leurs Anciens & de leurs Savans, qui diſent que le commandement d'obſerver le jour du repos fut premierement donné au deſert de Mara. Je conclus donc que l'Egliſe avant le déluge n'a point eu de jours marquez dans la ſemaine pour ſes dévotions.

Capit Rab. Eliezer. cap. 19.

Gen. 26. 5.

Manaſſé de creatione problema 8.

Geneſ. 33. cap. 18.

Schemot rabba paraſcha 1.

Il eſt certain auſſi que dans ce premier âge l'Egliſe n'avoit point de fêtes ſolemnelles, publiques & communes à toute l'Egliſe ; mais chaque famille avoit ſes fêtes, & faiſoit ſes ſacrifices quand bon lui ſembloit. Noé fit un celebre ſacrifice quand il ſortit de l'Arche ; *Abraham fit un grand feſtin quand Iſaac fut ſevré* : c'eſt-à-dire, qu'il fit un grand repas & un grand ſacrifice, car jamais ces deux choſes ne ſe ſéparoient dans leurs fêtes ; on y faiſoit toûjours des ſacrifices, & de la chair des victimes on y faiſoit des repas. Jacob ayant quitté ſon beau-pere Laban ſans l'en avertir, fut atteint & pourſuivi par lui : ils eurent de grands démêlez enſemble, puis ſe réconcilierent ; & Jacob, pour confirmer la reconciliation, fit un ſacrifice dans la montagne, & y convia ſes freres ; c'eſt-à-dire, qu'il fit un feſtin aprés le ſacrifice. On trouvera donc aſſez d'exemples des ſacrifices & des fêtes des particuliers, mais on ne trouvera pas des fêtes ſolemnelles & publiques. Ainſi voila déja une choſe conſiderable, qui manquoit dans cette ancienne Egliſe : ce ſont les jours reglez pour s'aſſembler afin de vacquer au ſervice divin.

Gen. 21. v. 8.

Gen. 31. v. 54.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Que l'Eglise avant le déluge n'avoit point de lieu d'assemblée, point d'assemblée solemnelle, point de confédération, point de discipline, point de censure, point de Sacremens.

Il n'y avoit pas de Temples avant le déluge.

LA seconde chose qui trés assûrément ne se trouvoit point dans cette premiere Eglise, c'étoit les lieux d'assemblée que nous appellons des Temples: c'est une verité qui n'est point contestée, & sur laquelle par conséquent il n'est pas necessaire que nous nous arrêtions beaucoup. Car on convient que l'usage des Temples est beaucoup plus nouveau que le déluge. Les premieres assemblées des hommes pour le service de Dieu se sont faites sur les montagnes & dans les bois. Les montagnes à cause de leur élevation semblerent plus propres à lier le commerce des hommes avec Dieu; on sacrifia dans les hauts lieux, que les Hebreux appellent *Bamot*: d'où vient le mot Grec Βωμὸς, autel. Les bois à cause de leur lumiere sombre furent jugez plus propres à imprimer le respect, & à jetter dans les esprits je ne say quelle horreur qui dispose les hommes à la dévotion. C'est de là sans doute qu'est venuë la superstition des Payens qui avoient consacré le chêne à Jupiter.

Virg. Georgic. Lib. 3.

Sic ubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos.

C'est que les Anciens avoient accoûtumé de servir la divinité sous les chênes. Dans les écrits des Prophetes, presque à toutes les pages, on voit des reproches faits aux Israëlites qui se souilloient, c'est-à-dire commettoient idolatrie sous tout arbre verdoyant, & particulierement sous des chênes. Cela venoit de cette ancienne coûtume d'adorer Dieu dans les bois.

Où Noé fit son premier sacrifice.

Dans tous les lieux où les Patriarches établissoient leur demeure, ils y bâtissoient des autels exposez à l'air. Quand Noé fut sorti de l'Arche, il bâtit un autel: il est aisé de juger que ce ne fut pas sous un édifice, puis qu'il n'y en avoit point qui fût resté du déluge. Isaac bâtit un autel en Beerseba où il étendit ses tabernacles. Jacob revenu de Paddan-Aram s'habitua dans Sichem, & y bâtit un autel. Quand il partit de Sichem pour porter ses tabernacles en Bethel, il y établit aussi un lieu pour y faire ses sacrifices. Ces exemples font voir que les fidéles de ce tems-là bâtissoient des autels, & choisissoient des lieux pour y faire leurs dévotions. Mais comme il n'est point parlé de Temple, il est certain que ces lieux n'avoient point d'autre abry que l'ombre des arbres & celle des rochers.

Point d'assemblées solemnelles.

La troisiéme chose qui se trouve dans l'Eglise d'aujourd'huy, & qui n'étoit pas dans celle d'alors, ce sont les assemblées publiques & solemnelles.

nelles. C'eſt ici un endroit où le ſavant Fagius s'eſt trompé avec beaucoup d'autres, en ſe formant une idée de l'exterieur de l'Egliſe de ce temslà, à peu prés ſemblable à celui de l'Egliſe de ce tems-ici. *Et Caïn apporta*, dit-il, *ſon ſacrifice au lieu où l'on s'aſſembloit pour la priere, comme le dit Aben-Ezra: car ils s'aſſembloient dans un certain lieu, comme on le recueille de ce paſſage, pour y faire le ſervice divin, & pour y adorer Dieu, en écoutant la parole, en priant & en ſacrifiant. Vous voyez donc que l'Egliſe a commencé avec le monde, & que les fidéles ont toûjours eu des aſſemblées ſolemnelles & publiques. Ainſi tous ceux qui negligent ces aſſemblées n'auront point de part aux promeſſes de Dieu.* Il eſt certain que dans ces ſiécles l'Egliſe ne faiſoit point encore de corps: chaque famille faiſoit ſes dévotions pour ſoy.

Erreur de Fagius.

Fag. in Paraphr. Chald. Gen. cap. 4. v. 32.

Cela eſt clair, 1. Par toute l'Hiſtoire de la Geneſe, dans laquelle nous voyons que les Patriarches ſe bâtiſſoient des autels dans tous les lieux où ils établiſſoient leur demeure: mais ces lieux de dévotion n'étoient que pour eux; & il ne paroît pas que les étrangers y euſſent de part. On ne doit pas dire que cela venoit de ce que les étrangers, au milieu deſquels ils habitoient, étoient tous idolatres, & que l'Egliſe n'étoit alors compoſée que de la ſeule famille des Patriarches. Cela eſt injurieux à la providence de Dieu, & encore plus à ſa miſericorde. Il n'y a pas d'apparence que Dieu eût negligé toute la terre, & eût renfermé ſa grace entre une douzaine de perſonnes. Les Saints ſont le ſel de la terre, ſans eux le monde periroit; mais pour conſerver un grand corps & le garentir de la corruption, il faut une quantité de ſel raiſonnable: ſi peu de ſel, c'eſt-à-dire ſi peu de Saints au milieu d'un ſi grand monde, n'auroit pas été capable d'empêcher ſa totale ruïne, ni prevenir un ſecond déluge. Au reſte j'ay fait voir la fauſſeté de cette ſuppoſition par les exemples de Job, de Melchiſedec, de Balaam & d'Abimelec Roy des Philiſtins. Il eſt donc certain que dans la terre de Canaan, où les Patriarches ont habité comme étrangers, il y avoit quantité de juſtes & de gens craignans Dieu. Cependant nous ne voyons pas que ces fidéles ſe joigniſſent avec les Patriarches, pour compoſer avec eux une même Egliſe: ce qui me perſuade qu'il n'y avoit point alors d'aſſemblées ſolemnelles.

Chaque famille faiſoit ſes dévotions pour ſoy.

2. La maniere dont l'Egliſe d'alors étoit compoſée, ne ſauroit permettre que nous y concevions des aſſemblées publiques: car dans ce tems-là Dieu n'avoit pas encore diſtingué ſon Egliſe par nations, comme il a fait depuis. Dans la ſuite le peuple Juif ſe trouva ſeparé & diſtingué de tous les autres peuples de la terre, non ſeulement de Religion, mais de demeure & d'habitation: & aujourd'hui les Chrêtiens ſont ſeparez des infidéles, & diſtinguez par nations. Mais dans ce tems-là l'Egliſe étoit diviſée entre les familles; dans un même païs une famille étoit ſainte, la voiſine étoit idolatre; & les familles ſaintes étoient éparſes deçà delà, de ſorte qu'il étoit comme impoſſible qu'elles convinſſent d'un lieu pour y faire des aſſemblées communes. 3. Nous avons dit ci-deſſus que les chefs des familles & les aînez étoient les Sacrificateurs. Cet ordre fait encore voir évidemment qu'il ne pouvoit y avoir d'aſſemblées publiques compoſées de pluſieurs familles confederées. Car ſi elles ſe fuſſent aſſemblées dans un même lieu, chacune y auroit eu ſon Sacrificateur, & je demande, qui eſt-ce qui auroit officié pour tout le troupeau, puis que cha-

que famille auroit eu le droit de ſacrifier par la main de ſon Sacrificateur? Au reſte on ne voit aucune trace ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, qui nous puiſſe faire ſoupçonner que pluſieurs familles convinſſent alors de conferer la Sacrificature à un ſeul. La veritable raiſon pourquoy chaque chef de famille étoit né Sacrificateur, comme tout le monde en convient, c'eſt qu'il n'y avoit point d'Egliſe confederée, compoſée de pluſieurs familles, & que chaque famille compoſoit une petite Egliſe ſeparée & indépendante de toutes les autres. Comme il n'y avoit point d'aſſemblées communes, il n'y avoit point auſſi de Miniſtre public, mais chaque chef de famille étoit Miniſtre des choſes ſaintes pour ſes enfans, & pour ſes ſerviteurs.

Il n'y avoit pas de confederation generale.

4. S'il y eût eu alors quelque confederation entre les familles, pour compoſer un ſeul troupeau, les confederations particulieres apparemment en auroient produit de generales; c'eſt-à-dire que pluſieurs troupeaux ſe ſeroient unis enſemble, comme on a fait depuis, ou ſous un Souverain Pontife, ou ſous un Conſeil, duquel auroit dépendu la Religion, comme cela s'eſt fait entre les Iſraëlites: ou ſous des Synodes, comme dans la Religion Chrêtienne. Or il eſt clair que rien de tout cela ne ſe faiſoit de ce tems-là; ils n'avoient ni Pontifes, ni Conſeils Souverains, ni Synodes, & par conſéquent il n'y avoit point de confederation ni generale, ni particuliere. Il eſt vray que Melchiſedec eſt appellé Sacrificateur du Dieu Souverain, mais il ne faut pas entendre qu'il fût Souverain Sacrificateur, comme s'il eût été Chef de la Religion, & que tous les autres Sacrificateurs du païs des Cananéens euſſent été obligez de lui obeïr.

On ne s'aſſembloit pas les jours de Sabbat, par neceſſité & par devoir.

5. Enfin cette coûtume de faire les aſſemblées publiques à deſſein d'y ſervir Dieu, eſt ſi peu du tems qui a precedé Moyſe, que nous ne voyons pas même qu'elle ſe ſoit établie entre le peuple d'Iſraël qu'aſſez long-tems aprés leur entrée dans la terre de Canaan. C'eſt aſſûrément une choſe aſſez ſurprenante, que dans toute la Loy de Moyſe nous ne voyons pas un ſeul precepte de s'aſſembler le jour du Sabbat. Cette Loy commande bien à tous les hommes de la nation, de ſe trouver trois fois l'an devant Dieu, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte & des Tabernacles; mais elle n'ordonne pas qu'on s'aſſemble les jours de Sabbat en un même lieu, pour y faire le ſervice divin: au contraire elle veut que chacun demeure en ſon lieu. L'Hiſtoire du N. Teſtament nous fait voir que l'uſage des Juifs, peu de tems avant la venuë de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, étoit de s'aſſembler dans leurs Synagogues pour y ſervir Dieu chaque Sabbat. Mais il ne me paroît pas que cet uſage là ſoit fort ancien. Corneille Bertram croit qu'il faut trouver l'établiſſement des Synagogues & des aſſemblées qui ſe faiſoient dans chaque Sabbat dés l'entrée des Iſraëlites dans la terre de Canaan. On rapporte à cela les aſſemblées des Prophetes & des fils des Prophetes, dont il eſt quelquefois parlé dans les livres de Samuel. Samuel dit à Saül, *auſſi-tôt que tu ſeras entré dans la ville, tu rencontreras une compagnie de Prophetes décendant du haut lieu, ayant devant eux une muſette, un tabourin & une flutte.* Il y avoit une aſſemblée de cette ſorte dans la ville de Jerico, comme il paroît par ces paroles; *& quand les fils des Prophetes qui étoient en Jerico l'eurent vû, ils dirent, l'eſprit d'Elie s'eſt poſé ſur Eliſée.* Il y en avoit auſſi une pareille en Guilgal: *Eliſée revint en Guilgal,*

Bertram de Polit. Jud. c. 15.

1. Sam. c. 10. v. 5.

2. Rois ch. 2. v. 15. & c. 4. v. 38.

gal, & il y avoit famine au païs, & les fils des Prophetes étoient assis devant lui &c. Dans la verité ces assemblées n'étoient pas des Synagogues, c'étoient des écoles, où ceux qui devoient enseigner le peuple alloient prendre les leçons des Prophetes : On les appelloit *fils des Prophetes*, c'est-à-dire Disciples ; & celui qui présidoit sur ces assemblées étoit appellé *leur pere*. Cela paroît par l'Histoire de Saül, dont nous avons déja parlé. Saül ayant été saisi de l'esprit de Prophetie, prophetisoit avec les autres ; le peuple voyant cela dit, *qu'est-il arrivé au fils de Kis ? Saül aussi est-il entre les Prophetes ? & quelqu'un de la troupe dit, & qui est leur pere ?* c'est-à-dire, qui est leur maître & leur président ? Il semble qu'on puisse conclurre de l'Histoire de la Sunamite & d'Elisée, qu'on avoit accoûtumé de s'assembler auprés des Prophetes pour faire le service divin dans les jours de Sabbat & de nouvelles lunes : car cette Sunamite ayant fait embâter un âne pour aller trouver Elisée, son mary lui dit, *pourquoi vas-tu vers lui aujourd'hui, ce n'est pas la nouvelle lune, ni le Sabbat ?* Mais il ne paroît pas que ce fût une coûtume de toute la nation : il se peut faire que c'étoit la pratique des dévots. Outre cela, comme il y avoit peu de Prophetes dans le païs, cette coûtume ne pouvoit pas être generale, & toute la nation ne pouvoit pas s'assembler auprés des Prophetes, puis qu'il n'étoit pas permis de marcher le jour du Sabbat au delà de ce qui s'appelloit le jour ou le chemin d'un Sabbat, c'est-à-dire environ une demi-lieuë. Ainsi il n'y avoit que ceux qui étoient dans le voisinage des Prophetes qui pouvoient former ces assemblées.

1. Sam. ch. 10.

2. Rois 4. v. 23.

On peut ajoûter à cela une chose qui me paroît trés remarquable, c'est que cette coûtume de s'assembler auprés des Prophetes le jour des Sabbats & des nouvelles lunes, ne se trouve que parmi les dix tribus qui s'étoient revoltées de l'obeïssance de Dieu, & qui s'étoient separées du Temple où le service se faisoit en Jerusalem. Il se peut donc faire, que Dieu pour empêcher la revolte absoluë de ces dix tribus, commandoit aux Prophetes d'assembler chaque jour de Sabbat ceux qui étoient demeurez fidéles, & qui ne prenoient point de part à l'idolatrie, pour leur mettre souvent leur devoir devant les yeux, & les empêcher d'être emportez par le torrent qui avoit gagné toute la nation. Mais nous ne voyons rien de semblable dans les deux tribus qui demeurerent sous la domination de David, & qui servirent Dieu dans le Temple de Jerusalem.

Si on s'assembloit auprés des Prophetes pour le service divin dans les jours de Sabbat.

Je trouve donc l'opinion de Sigonius plus vray-semblable ; c'est que les Synagogues ne sont que du tems de la captivité de Babylone, aprés que le Temple fut détruit, car en effet nous ne voyons pas qu'il nous en soit fait aucune mention avant ce tems-là. Il est vray que l'Auteur du Pseaume 74. se plaint qu'on a détruit les lieux Saints dans toute la terre : l'Hebreu porte *mahade el*, ce que l'on a interpreté les Synagogues, ou les assemblées du Dieu fort. Mais par ces lieux je croy qu'il faut entendre les divers appartemens du Temple, les Parvis & le Sanctuaire. Et si cela ne se pouvoit expliquer que des Synagogues, je soupçonnerois que ce Pseaume n'a été composé qu'assez long-tems aprés la captivité de Babylone, du tems que les ennemis des Juifs s'opposoient à la réédification du Temple, & brûloient les Synagogues lesquelles on bâtissoit pour le service divin. Il y a [illegible]ence que les Juifs se voyant transportez dans le païs de Babylone,

Sigonius de Republ. Jud. Lib. I. cap. 8. De l'âge des Synagogues.

מעדי אל

lone, où ils n'avoient plus de Temple, s'aviserent de bâtir dans les lieux de leurs demeures des édifices, qui furent depuis appellez des Synagogues, pour y servir Dieu chaque Sabbat; & aprés leur retour de la captivité, ils trouverent que ces Synagogues étoient d'une grande commodité, & que les assemblées qui s'y faisoient étoient fort utiles pour nourrir la dévotion. C'est pourquoi ils en bâtirent dans la Terre Sainte, comme ils avoient fait dans le lieu de leur exil: ce qui fut incontinent imité par tous les Juifs de la dispersion dans tous les lieux de la terre où ils habitoient. Je ne voudrois pourtant pas nier que les fidéles du V. Testament, avant la captivité de Babylone, ne s'assemblassent pour le service divin le jour du Sabbat; mais j'oserois assûrer que ces assemblées étoient petites, rares & absolument libres, n'étant pas commandées par la Loy. Aprés cela jugez si la coûtume de composer des troupeaux, & de s'assembler à certains jours pour servir Dieu publiquement, doit être cherchée dans les tems qui ont precedé Moyse, puis qu'elle n'étoit pas même encore établie longtems aprés que le Temple fut bâti. Je croy pourtant bien que les Patriarches & les fidéles invitoient leurs voisins à leurs fêtes & à leurs sacrifices, comme nous voyons que Jacob invita Laban & ses freres au sacrifice qu'il fit sur la montagne. Les Moabites inviterent les Israëlites à leurs fêtes, afin de les corrompre. Cette coûtume s'est conservée encore aprés que la Loy de Moyse fut établie. Saül s'étant enquis du lieu où il pourroit trouver Samuel, on lui répondit, *Il y a aujourd'hui sacrifice pour le peuple, vous le trouverez avant qu'il monte au haut lieu pour manger, car le peuple ne mangera pas qu'il ne soit revenu, aprés cela ceux qui sont conviez en mangeront.* Quoy que ce fût un sacrifice public, il paroît pourtant, qu'il n'y avoit que ceux qui y étoient conviez, qui y eussent part. Cet usage s'est répandu dans toutes les nations; chacun invitoit ses amis à ses sacrifices: & je ne doute pas que cela ne vienne de fort loin, & que les Patriarches ne fissent la même chose. Ainsi dans ces sacrifices il se faisoit des assemblées qui étoient d'invitation, & non de convocation solemnelle & reglée.

1. Sam. 10. v. 13.

Point de Sacremens dans l'ancienne Eglise avant Abraham.

Voici encore une quatriéme chose qui manquoit dans cette Eglise ancienne; ce sont les Sacremens. St. Augustin est en doute, s'ils en avoient, ou non: *l'Ecriture*, dit-il, *ne dit pas s'ils avoient quelque signe corporel & visible de regeneration, tel que fut la Circoncision, qui fut donnée à Abraham dans la suite; ou s'ils avoient quelque signe semblable, l'Ecriture ne dit point quel il étoit.* Pour moy je tiens qu'ils n'en avoient pas, & j'estime qu'il est moralement impossible, que s'ils avoient eu quelque Sacrement, cela eût été ignoré de toute l'Eglise des siécles suivans. Or voici qui prouve encore invinciblement ce que je viens d'établir, c'est qu'il n'y avoit alors aucune confederation entre les familles, aucunes assemblées solemnelles, aucun corps d'Eglise externe formé. Car le même St. Augustin a trés bien remarqué, *que les hommes ne sauroient former un corps d'Eglise sous le nom de Religion, soit fausse, soit veritable, s'ils ne sont unis ensemble par les liens de quelques sceaux & de quelques Sacremens visibles.* Ainsi ce qu'ils n'avoient point de Sacremens, est une preuve indubitable, qu'il n'y avoit alors aucune societé religieuse, semblable à celles que nous voyons aujourd'huy.

Lib. 15. de Civit. Dei. cap. 16.

Contra Faust. Lib. 19. c. 11.

Il

Il eſt vray, qu'aprés le déluge, Dieu traitant alliance avec Noé, établit l'Arc-en-ciel dans la nuée, pour un ſigne de l'alliance qu'il faiſoit avec lui, & de la promeſſe qu'il lui faiſoit de ne plus envoyer de déluge ſur la terre: mais ce ſeroit aſſûrément parler d'une maniere fort impropre que de dire que l'Arc-en-ciel étoit un Sacrement. Car dans tout Sacrement, outre le ſigne & la choſe ſignifiée, il y doit avoir une application immediate du ſigne à celui auquel il eſt deſtiné. J'avouë bien qu'il y avoit dans l'établiſſement de cet Arc-en-ciel, pour ſigne de l'alliance, quelque choſe de myſterieux, & qui avoit ſon rapport à Jeſus-Chriſt; mais cela ne ſuffit pas pour en faire un Sacrement, c'étoit ſeulement un type. Tout Sacrement eſt une livrée que reçoivent ceux qui vivent ſous les mêmes loix, & qui font profeſſion d'être les membres d'une même ſocieté: Or il ſeroit ridicule de s'imaginer que l'Arc-en-ciel pût être une livrée pour diſtinguer les hommes les uns des autres. C'étoit un ſigne pour les idolatres auſſi bien que pour les Saints, que Dieu n'inonderoit plus la terre par un nouveau déluge. Enfin les Sacremens ſont des moyens dont Dieu ſe ſert, non ſeulement pour nous ſignifier, mais auſſi pour nous conferer la grace ſalutaire. Or l'Arc-en-ciel n'avoit aſſûrément aucune vertu pour conferer la grace.

L'Arc-en-ciel n'étoit pas un Sacrement.

Il eſt vray que dans le ſiécle des Patriarches, long-tems devant Moyſe, nous voyons paroître un Sacrement, c'eſt la Circonciſion, qui fut donnée à Abraham. Mais 1. il faut remarquer que cette Circonciſion fut donnée plus de deux mille ans aprés la creation du monde: Ainſi l'Egliſe fut trés long-tems ſans Sacrement. De plus il faut ſavoir que la Circonciſion, quand elle fut donnée à Abraham, n'étoit pas le Sacrement de toute l'Egliſe, mais celui de ſa famille. Car encore une fois, il faut bien ſe donner de garde de croire qu'alors tous les incirconcis, & ceux qui n'étoient pas de la famille d'Abraham, fuſſent hors de l'Egliſe. Il eſt vray qu'à meſure que la famille d'Abraham devenoit une nation, la grace ſe retiroit inſenſiblement des autres nations. Et quand ce peuple fut devenu un grand peuple, la grace ſe renferma dans ce ſeul peuple, & abandonna tous les autres. Alors la Circonciſion, qui n'avoit été qu'un ſceau de famille, devint un Sacrement de l'Egliſe. Et parce qu'il faut deux témoins pour faire une bonne preuve, & deux Sacremens pour être les gages de l'amour de Dieu, Dieu y ajoûta le Sacrement de la Pâque. Ainſi la Circonciſion ne devint un Sacrement de l'Egliſe, que quand Dieu y eut ajoûté un autre Sacrement. Quelqu'un dira peut-être, que les repas ſacrez qui ſe faiſoient aprés les ſacrifices tenoient lieu de Sacrement dans cette ancienne Egliſe, & je ne voudrois pas nier que cela ne ſoit vray en quelque ſorte. Le ſacrifice & le Sacrement ſont fort differens, parce que dans le Sacrement l'homme reçoit de Dieu, & dans le ſacrifice Dieu reçoit de l'homme. Mais dans les fêtes des Anciens il y avoit & Sacrement & ſacrifice, car Dieu recevoit de l'homme, quand la victime étoit égorgée, & les hommes recevoient de Dieu, quand une partie de la victime, qui avoit été conſacrée toute entiere, revenoit au ſacrifiant pour la manger. J'avouë que cela ſe peut dire en prenant le mot de Sacrement dans une ſignification étenduë, pour toute ceremonie ſacrée, dans laquelle l'homme reçoit quelque choſe de Dieu: mais dans le ſens de l'Egliſe, ces re-

La Circonciſion au commencement n'étoit pas un Sacrement de toute l'Egliſe.

pas ne pouvoient être appellez des Sacremens, parce que ce n'étoit point des sceaux de l'Alliance; ce n'étoit point des livrées, ni des symboles d'une societé, Dieu n'y avoit point ajoûté de promesses : enfin ils n'étoient point destinez à conferer la grace. Et sur tout ils n'étoient Sacremens que d'une famille, & non de toute une Eglise, car comme les sacrifices n'étoient que pour les familles, les repas, qui venoient ensuite, ne pouvoient être que pour les familles, & quelque peu de conviez. Ainsi je conclus que l'Eglise des Patriarches n'avoit point de Sacremens.

Il n'y avoit pas de discipline generale.

Il est facile de conclurre, que cette ancienne Eglise n'ayant aucune confederation, & ne formant aucun corps, n'avoit aussi aucune loy generale, ni discipline, ni censure Ecclesiastique, ni regle pour son gouvernement. Chaque Patriarche étoit le pere, le maître, le docteur, le prophete & le sacrificateur de sa famille; & il châtioit comme bon luy sembloit ceux qui violoient les loix de sa petite societé. Il faut avoir l'esprit bien prevenu & rempli des idées du gouvernement des Eglises d'aujourd'huy, pour trouver dans ces premiers siécles la grande & la petite excommunication, comme a fait Corneille Bertram. *Il semble*, dit-il, *que dés ce tems-là il y avoit deux excommunications, l'excommunication simple & l'anathéme. Nous avons ce formulaire de l'excommunication simple dans le chap.* 17. *de la Gen. en ces mots, & cette ame sera retranchée de ses peuples; c'est comme s'il avoit dit, un tel homme ne sera plus estimé du peuple de Dieu. Car par le nom de peuple, il faut entendre l'assemblée de plusieurs hommes, qui vivent sous les mêmes Loix divines & humaines : Nous voyons un exemple de cette excommunication en Caïn. Enoch septiéme homme aprés Adam, voyant que la posterité de Caïn devenoit de plus en plus méchante, & que les enfans de Dieu abandonnoient leur ancienne pureté, mit en avant la grande excommunication, & proposa cet anathéme que nous lisons dans l'Epître de St. Jude.* Toutes ces conjectures sont fausses; la peine du retranchement, qui est appellée *Kereth*, dont il est parlé dans le chap. 17. de la Gen. & en beaucoup d'autres lieux, selon le sentiment des Juifs n'est point l'excommunication. Ce n'étoit pas une censure administrée par les hommes, mais c'étoit une peine que Dieu infligeoit luy-même, ou par la mort, ou par quelque chose de semblable : c'est ce que nous prouverons, quand nous aurons à parler des peines de la Loy de Moyse. Mais de quelque nature que fût cette peine de retranchement, il est certain qu'elle regardoit le tems de l'œconomie legale, & ne remontoit pas jusqu'aux siécles des Patriarches. Les Israëlites durant leur voyage dans le Désert ne furent pas circoncis, cependant la malediction de Dieu ne tomboit pas sur eux, & ils ne furent pas soûmis à la peine du retranchement; & même l'opinion du docte Masius est trés-vray-semblable; c'est que les Israëlites avoient negligé la Circoncision pendant qu'ils demeuroient en Egypte : c'est pourquoy Moyse les obligea de se circoncire, quand il revint de Madian pour les tirer d'Egypte. Cela se recueille de l'Histoire de Josué; il fit circoncire le peuple, quand il fut sur le point d'entrer dans la terre de Canaan; & Dieu luy dit, *Circoncis encore pour une seconde fois les enfans d'Israël.* Pourquoy dit-il *encore une seconde fois ?* C'est par rapport à la premiere fois, dans laquelle Moyse les avoit fait circoncire en sortant d'Egypte. Ainsi cette Loy, *Tout mâle incirconcis sera retranché d'entre ce peuple*, fut donnée pour avoir vigueur, quand la famille d'Abraham seroit devenuë un

De Republ. Judæor. cap. 2.

Masius in Josuam cap. 5. v. 2. & cap. 4. v. 5.

un peuple ſeparé des autres peuples de la terre. Pour ce qui eſt de l'anathéme & de la grande excommunication qu'on dit avoir été introduite par Enoch, c'eſt une pure viſion, qui n'a point de fondement dans l'Hiſtoire, & qui n'eſt appuyée que ſur ce que les Juifs, aprés le retour de la captivité de Babylone, en établiſſant l'excommunication, compoſérent un formulaire d'anathéme, qui commençoit apparemment par ces paroles attribuées à Enoch, qui ſe liſent dans l'Ep. de St. Jude, *Voicy le Seigneur vient avec des milliers d'Anges*, &c.

Bien que l'hypotheſe que je viens de poſer paroiſſe étrange, *que l'Egliſe des Patriarches n'avoit aucune forme d'Egliſe*, je ſuis pourtant aſſûré qu'on ne ſauroit faire contre cette verité aucune difficulté conſiderable; ſi ce n'eſt celle qui ſe tire de l'Hiſtoire de Melchiſedec, qui vint au devant d'Abraham, comme il revenoit de la défaite des Rois. Moyſe nous dit, qu'Abraham donna la dîme de tout à Melchiſedec, qui étoit Sacrificateur du Dieu Souverain. On peut conclurre, ce ſemble de là, qu'il y avoit déja des Sacrificateurs publics, établis du conſentement de tous, & qu'on leur donnoit les dîmes pour leur entretien. Mais cette concluſion ſeroit fauſſe; & dans le fond on ne peut rien trouver icy de ſemblable. Abraham prit une partie des dépoüilles de ſes ennemis, & les donna à Melchiſedec : ce ne fut pas pour ſervir à l'entretien de ce Sacrificateur, qui étoit auſſi Roy, c'étoit afin qu'il les conſacrât à Dieu. Il avoit la même intention que Jacob allant en Paddan-Aram, qui diſoit, *De toutes choſes que tu m'auras données, je t'en donnerai entierement la dîme.* De plus Abraham ne donna pas la dîme de ſon bien, mais celle du butin. Or on ne donnoit pas aux Sacrificateurs la dîme des dépoüilles qu'on remportoit ſur les ennemis; c'étoit à Dieu, c'eſt-à-dire qu'on les dévoüoit. Les Latins les appelloient, *opima ſpolia*, & les Grecs, ἀκροθίνια. Thomas d'Aquin définit aſſez bien cette queſtion de cette maniere; *Avant le tems de l'ancienne Loy, les Miniſtres du ſervice divin n'étoient pas preciſément marquez: mais on dit, que les premiers nez des familles étoient Sacrificateurs, & qu'ils avoient une double part dans l'heritage: c'eſt pourquoy il n'y avoit pas de portion deſtinée pour les Miniſtres des choſes ſaintes. Quand quelqu'un les rencontroit, l'on leur donnoit volontairement ce qu'on jugeoit a propos. C'eſt ainſi qu'Abraham, par un mouvement prophetique, donna les dîmes à Melchiſedec Sacrificateur du Dieu ſouverain: de même Jacob voüa qu'il donneroit les dîmes: cependant il ne paroît pas qu'il eût deſſein de les donner à quelque Sacrificateur; c'étoit au ſervice divin qu'il les deſtinoit, & il les vouloit conſumer dans ſes Sacrifices.* Aprés toutes ces remarques, je conclus, que le culte, les offrandes, les lieux, les tems, les jours du ſervice divin étoient abſolument libres dans ces premiers ſiécles, & dépendoient de la volonté des chefs de famille, qui étoient les maîtres de la Religion.

L'Hiſtoire de Melchiſedec ne détruit pas l'hypotheſe precedente.

Gen. 28. v. 22.

22. 2æ art. 10. ad 3um.

Preſentement il eſt évident que l'Egliſe dont nous venons de parler, puis qu'elle n'avoit ni aſſemblées, ni Sacremens, ni diſcipline, ni troupeaux, ni confederation, n'avoit point auſſi de tribunaux Eccleſiaſtiques, point de juges de controverſe, point de Synodes, point de Conſeils, point de Pontifes. Ainſi pour donner en racourci l'état de l'Egliſe avant la Loy, je dis, 1. qu'elle étoit diſperſée par toute la terre, une famille dans un endroit, un autre dans un autre lieu. 2. Que ces familles ſe connoiſſoient bien, quand la proximité des lieux le permettoit, & qu'elles étoient unies

Il n'y avoit ni tribunaux, ni juges Eccleſiaſtiques.

Abregé des caractéres de cette ancienne Egliſe.

par

par les liens externes d'un même culte. 3. Qu'elles étoient indépendantes les unes des autres; que l'une n'avoit pas recours à l'autre pour être aidée dans son culte. Quand Dieu illuminoit un de ces chefs de famille d'une façon extraordinaire, je ne doute pas qu'on ne s'addressât à luy pour être éclairci dans ses doutes: & il paroît par le Livre de Job, que cet homme étoit devenu l'oracle de son pays. Mais on les consultoit avec une souveraine liberté, sans être obligé de suivre leurs avis. 4. De ces dévotions qui se faisoient dans chaque famille, le chef de la famille étoit le Pere & le Docteur; & à mesure que ces familles se subdivisoient, ces petites Eglises indépendantes se multiplioient aussi. 5. Chacune de ces familles étoit libre dans le choix des jours de sa dévotion, & les sacrifices s'y faisoient selon les évenemens, & selon les raisons de joye ou de deuil qui s'y rencontroient. 6. Une famille n'étoit pas en droit de faire querelle à l'autre, quand elle se détournoit du veritable chemin de la pieté: chacune faisoit ce qui luy sembloit bon; c'est pourquoy pendant qu'entre les décendans de Tharé, Abraham s'attache au service du vrai Dieu, Laban devient idolatre. On n'avoit point d'autre voye pour ramener ceux qui s'égaroient, que l'exhortation. 7. Bien que chaque famille fût maîtresse de son culte & de ses sacrifices, & ne les fît que pour ses utilitez, & selon ses besoins, elle y convioit pourtant ses voisins. Mais dans ces assemblées le chef de la famille, qui faisoit le sacrifice, & qui avoit invité les autres, étoit celuy qui officioit. 8. Pendant que les enfans étoient sous la conduite de leur pere, ils étoient obligez de suivre ses loix & sa Religion: mais quand ils étoient mariez, & faisoient une famille à part, ils devenoient maîtres d'eux-mêmes à tous égards. 9. Toutes ces petites Eglises separées ne reconnoissoient aucun chef, auquel elles se crussent obligées d'obeïr: cependant elles avoient une grande consideration pour ceux qui étoient leurs Ancêtres. Cette consideration pourtant n'alloit pas jusques à se soûmettre à leur gouvernement dans les choses Ecclesiastiques, non plus que dans les choses civiles; autrement on n'auroit pas vû de si grandes corruptions dans ce premier monde avant le Déluge. Il n'y avoit que deux hommes depuis la creation, Adam & Methuscela, Adam avoit appris de Dieu, & Methuscela avoit appris d'Adam. Si les hommes qui étoient sortis de ces deux grands Patriarches se fussent soûmis à leurs loix, ils ne seroient sans doute pas tombez dans un si grand excez de corruption. Aprés le Déluge Noé vécut 350. ans, & Sem vécut 500. ans. L'idolatrie & toutes sortes de crimes ne laisserent pas de s'établir dans la posterité de ces Patriarches, parce qu'à mesure que les familles se multiplioient par division, elles devenoient indépendantes de la source d'où elles étoient sorties: & cette indépendance n'étoit pas contre l'intention de Dieu; car les familles dans lesquelles la pieté regnoit, étoient dans cette indépendance comme les autres. Il ne nous paroît pas que la famille d'Abraham eût plus de liaison avec la personne de Sem, qui vivoit encore du tems d'Isaac, que toutes les autres familles de la terre.

Ceux qui voudront lire sans prejugé le Livre de la Genese, trouveront, que c'est-là veritablement l'idée de l'ancienne Eglise & de son état. Et par là nous voyons clairement la raison pourquoy les anciens Juifs ont appellé cette premiere Eglise *Thoou*, c'est-à-dire, le Chaos: *Le monde doit durer*

Thalmud Tract. Sanedrim.

durer six mille ans, dit la maison d'Elie ; deux mille ans sous Thoou, dans le Chaos ; deux mille ans sous la Loy ; deux mille ans sous le Messie. Sur cette tradition un certain Rabbi Jacob, fils de Salomon, dit, que ce tems s'appelloit le Chaos, *parce qu'alors la Loy n'étoit point encore donnée, & que le monde étoit à l'égard de la Religion, comme vuide & sans forme.* Il est certain qu'alors l'Eglise étoit encore informe, en comparaison de ce qu'elle a été depuis sous la Loy, & de ce qu'elle est aujourd'huy sous l'Evangile. Dieu a voulu conduire son Eglise à sa perfection par degrez, aussi bien, eu égard à son gouvernement & son exterieur, qu'à l'égard de sa connoissance & de son interieur. Il est à remarquer, que pour conserver une Eglise dans cette forme, ou plûtôt dans cette privation de forme externe, il falloit une beaucoup plus grande mesure de l'esprit : tellement que si les revelations n'étoient pas si amples & si claires, elles étoient beaucoup plus ordinaires ; tous ces chefs de familles où la pieté regnoit, que nous appellons Patriarches, étoient Prophetes.

Genebr. ad finem Chronologiæ de Christo.

Ces faits qui semblent être purement historiques, ne laissent pas d'être de grand usage pour l'éclaircissement des Controverses d'aujourd'huy. 1. Cela nous fait voir combien sont visionnaires les Auteurs, qui pour établir la necessité d'un souverain Chef visible de l'Eglise, veulent trouver dans l'Eglise du premier monde un souverain Pontife, des Sacrificateurs établis sous eux, une Hierarchie bien ordonnée, une Eglise dans toutes les formes, des troupeaux, des Eglises, des censures & des excommunications: on y trouveroit aussi-tôt les Ordres des Mendians, & toutes les familles des Moines. 2. J'ay aussi quelque peine à pardonner à la negligence de nos Savans, qui aprés avoir bien étudié l'état de cette Eglise ancienne, nous la representent comme ayant ses Assemblées, ses Synodes & ses Censures. Un Auteur moderne, qui ne manque pas d'habileté, & qui a travaillé tout exprés sur l'Histoire des Patriarches, dit, *qu'on ne sauroit bien déterminer de quelle maniere l'Eglise en agissoit, quand il arrivoit des cas dans lesquels il étoit necessaire qu'elle decidât. Quand par exemple il falloit faire quelque loy qui regardât le bien de l'Eglise & le bon ordre ; quand il falloit reprendre ou châtier quelqu'un, qui par ses actions avoit, ou scandalisé toute l'Eglise, ou quelqu'un de ses freres, on ne peut savoir si les Patriarches, & les plus anciens s'assembloient & censuroient ensemble, ou s'ils commettoient ce soin à un petit nombre de gens choisis, sans renoncer pourtant aux devoirs qu'ils étoient obligez de rendre à toute l'assemblée ; ou enfin, s'ils commettoient le pouvoir de reprimer, à un seul.* Tout cela suppose que du tems des Patriarches on faisoit des assemblées, qu'il y avoit des troupeaux, qu'on faisoit des reglemens, qu'on commettoit des gens pour veiller sur les scandales, qu'il y avoit des censures, que les particuliers dépendoient du public dans les choses Ecclesiastiques : mais nous avons vû que tout cela est faux. 3. Nous apprenons aussi de là, que c'est une fausse imagination, que de se persuader que l'Eglise ne peut pas subsister sans avoir un souverain Tribunal & un Juge des Controverses qui termine tous les differens qui peuvent naître. Je ne doute pas que la paix ne regnât beaucoup plus dans cette ancienne Eglise, que dans celle d'aujourd'huy. Je ne croy pas qu'on y ait jamais parlé d'heretiques & d'heresies, excepté celles qui sont renfermées dans le culte idolatrique. 4. Nous voyons combien est fausse l'idée qu'on se forme de l'Eglise, de laquelle on

Erreurs des Modernes. Sanderus, Cocceius & autres.

Heideggerus Hist. Patriarch. Exercitat. 3. Num. 3.

on établit l'essence dans ce qu'elle a d'exterieur. Car on la définit dans l'école Romaine, *L'assemblée de ceux qui ont été appellez de Dieu, qui sont liez ensemble par le lien d'une commune profession de foy, par l'usage des mêmes Sacremens, par l'obeïssance au Pasteur légitime sous un souverain Pontife.* Dans cette définition il n'entre rien des qualitez internes de l'Eglise; & selon cette idée l'Eglise ancienne avant Moyse, n'étoit pas Eglise. Car elle n'avoit aucun de ces liens externes, ses membres n'étoient point unis par la profession exterieure d'une même foy; mais par les liens invisibles d'une même créance: non par l'usage des mêmes Sacremens, mais par les liens d'une charité & d'un même esprit. Et cela nous fait bien voir en quoi consiste l'essence de l'Eglise : car ce qui est essentiel à l'Eglise, c'est ce qui luy convient dans tous les tems, & dans tous les états. 5. Nous apprenons par cette même Histoire, que les censures Ecclesiastiques, qu'on appelle la petite & la grande excommunication, ne sont point de droit divin naturel, & qu'elles ne sont point si essentielles à l'Eglise, qu'on ne s'en puisse passer en certains tems. Car cette Eglise ancienne, qui étoit veritablement Eglise, ne les avoit pas. 6. Enfin cela nous apprend, que la conféderation des familles pour faire des troupeaux, & celle des troupeaux pour composer des Eglises provinciales & nationales, n'est pas de l'essence de l'Eglise, & que l'Eglise peut subsister, quoy que les familles demeurent comme autant de petites Républiques separées & Ecclesiastiques.

Je sai bien que les Indépendans d'Angleterre, & les Indifferens des Pays-Bas, verront avec plaisir cette conclusion & cette Histoire, & croiront avoir trouvé dequoi soûtenir leur espece de gouvernement. Car ils veulent que chaque troupeau soit separé & distingué, & indépendant de tous les autres, à peu prés comme j'ay representé qu'étoient les familles avant la Loy. Mais ils doivent se souvenir, que ce qui étoit bon dans ce tems-là, ne le peut plus être aujourd'huy. 1. Parce que nous vivons sous les loix de J. Ch. & des Apôtres, qui nous ont donné une autre forme de gouvernement. 2. Parce que l'Eglise étoit moins nombreuse qu'elle n'est aujourd'huy, & ainsi elle se pouvoit mieux passer des liens qui sont necessaires pour les grandes societez. 3. Elle étoit alors beaucoup moins combattuë, & elle avoit beaucoup moins d'ennemis sur les bras; car il étoit permis à chacun d'être fidéle & pieux, & on n'étoit point combattu dans ce dessein. Aujourd'huy le démon se sert de mille moyens pour ruïner l'Eglise : c'est pourquoy elle doit être unie pour subsister, par ces liens externes, qui lient ses membres exterieurs. 4. Outre cela dans ces premiers siécles, l'union externe, les Pasteurs, l'Ecriture, les Synodes, les Consultations, & autres choses semblables, n'étoient pas necessaires pour la conservation de l'Eglise, parce que Dieu entroit immediatement dans son gouvernement par des revelations continuelles. 5. Enfin Dieu a voulu par sa profonde sagesse, que son Eglise fût dans de certains tems dans un état bien moins parfait que dans les autres. Or il seroit ridicule aujourd'huy, que Dieu a mis la derniere main à l'Eglise, de la vouloir rendre encore informe, & la vouloir ramener à l'état dans lequel elle étoit durant son enfance, & dans son premier âge. Ainsi ceux qui veulent confondre tout ordre, & mettre tout dans l'indifference, doivent être considerez comme les ennemis de l'Eglise.

CHA-

CHAPITRE XVIII.

Des mariages des Patriarches, de l'institution des mariages, & des ceremonies avec lesquelles on les contractoit.

TOut ce que nous avons dit depuis le sixiéme Chapitre jusques ici, peut être consideré comme un Commentaire sur les deux premiers préceptes des Noachides. Le troisiéme & le cinquiéme de ces préceptes regardent le meurtre & le vol, & doivent être rangez entre les loix civiles, plûtôt qu'entre les loix Ecclesiastiques. C'est pourquoy nous ne ferons aucunes observations sur ces deux commandemens, parce que nous nous sommes obligez à ne rien dire sur ces loix civiles : outre cela je ne say rien de fort singulier là-dessus, & qui soit fort digne d'être observé. Il est assez évident par l'Histoire de la Genese, que l'un & l'autre de ces crimes, je veux dire le meurtre & le vol, étoient connus, & que l'un & l'autre étoit défendus. Le quatriéme commandement, qui regarde le mariage, & que les Juifs appellent *revelatio pudendorum*, a beaucoup plus de liaison avec les matieres Ecclesiastiques. Car le mariage est consideré comme ayant une étroite liaison avec la Religion, jusques-là même qu'aujourd'huy on en fait un Sacrement. Nous sommes donc obligez d'en parler ; & c'est ce que nous allons faire dans la suite. Les mariages des Patriarches, qui ont vécu avant Moyse, étoient bien differens des nôtres, par quantité de singularitez qui meritent bien d'être observées : telles étoient *la Polygamie*, *le Divorce*, *la Loy du Levirat*, *le mariage avec les sœurs & les proches parens*, *le Concubinage*. Mais avant que de parler de toutes ces choses, il faut examiner l'institution du mariage, & parler de ses droits selon l'institution divine, & dire quelque chose de la maniere dont on les contractoit dans les premiers siécles.

L'origine & l'institution du mariage se trouve dans l'Histoire de la Création du monde, de l'homme & de la femme, ausquels Dieu dit, quand il les eut créez. *Croissez & multipliez.* Ces paroles, qui ont la forme d'un commandement, font de la peine aux Interprétes. Car si c'étoit un commandement, il obligeroit tous les hommes : Ainsi l'état du célibat ne seroit pas loüable, puis qu'il seroit opposé à un commandement de Dieu. D'autre part, il semble que l'on fasse tort au mariage, en disant, que ce n'est pas un commandement, que ce n'est qu'une simple permission ; & qu'il faut entendre ces paroles, *Croissez & multipliez*, comme celles-ci du quatriéme Commandement, *Tu travailleras six jours.* Les permissions ne se donnent que pour les choses qui ne sont pas naturellement bonnes, & même qui sont en quelque sorte mauvaises. Il s'ensuivra donc de là que le mariage n'est pas bon, qu'il est seulement tolerable ; qu'il n'est pas défendu, mais qu'il n'est pas commandé. En effet c'est là le sens que Tertullien, St. Jerôme, & quelques autres Anciens ont voulu donner à ces paroles de Dieu, *Croissez & multipliez.* Mais c'est un sens injurieux au mariage, duquel St.

L'institution du mariage, & ses loix.

Tertull. Lib. 1. ad Uxor. c. 3.
S. Jer. Lib. 1. in Jovinianum.

Hebr. 13. St. Paul a dit, *honorable est le mariage entre tous, & la couche sans soüillure.* Outre cela ce ne pouvoit pas être une simple permission, puis qu'assûrément il étoit de l'intention de Dieu, que l'homme se mariât pour la conservation & la multiplication de l'espece, & pour le meilleur état de la conscience de ceux qui n'auroient pas le don de continence. Les Juifs prétendent, que c'est un commandement qui oblige tous les mâles au dessus de vingt ans, excepté ceux qui ne sont pas propres à la generation, & ceux qui se mortifient continuellement par une étude excessive de la Loy. Ils excusent aussi les femmes, & disent qu'elles ne sont pas necessairement obligées à pratiquer ce commandement. C'est sans doute parce que les loix de la bienseance, & l'usage de toutes les nations ne leur permettent pas d'aller chercher des hommes, comme il est permis aux hommes d'aller chercher des femmes. Ainsi comme il ne dépend point d'elles de se mettre en état d'obeïr à ce commandement, elles doivent être dispensées de la necessité de l'obeïssance: Selon la tradition des Hebreux, il n'étoit pas permis aux mâles de renoncer à la propagation de l'espece, pendant qu'ils étoient en pouvoir de se servir d'une femme: & voici comme l'un d'eux parle là-dessus; *Encore que quelqu'un ait obeï au commandement qui ordonne de multiplier le genre humain, en mettant au monde des enfans selon l'ordonnance de nos Sages, on ne doit point cesser la multiplication pendant qu'on a le pouvoir d'y travailler: car celui qui ajoûte une ame à Israël édifie le monde. Il est encore ordonné dans les loix des mêmes sages, qu'un homme ne tienne jamais de maison sans femme, de peur qu'il ne soit travaillé d'incontinence; ni que la femme ne vive sans mari, de peur que sa vertu ne soit soupçonnée, & qu'elle ne soit importunée par ceux qui la sollicite-roient.*

Maimon. Halaka ichot cap. 15.

Les Hebreux faisoient grand cas du mariage.

Il est certain que les Hebreux faisoient un trés grand cas du mariage; tous leurs livres sont pleins de choses qui signifient cela. Par exemple, ils disent *que la femme est imparfaite sans le mari; & même que l'homme qui n'a point de femme, n'est pas homme; que Dieu les appella Adam, c'est-à-dire homme; que celui qui neglige le precepte de la multiplication du genre humain, doit être regardé comme un homicide.* Il est clair que c'est là l'esprit dans lequel étoient les hommes avant la venuë de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & tout cela paroît par l'Histoire du Vieux Testament, dans lequel nous voyons que la sterilité est considerée comme honteuse, lors même qu'elle étoit contrainte & involontaire. Le Prophete Isaïe nous apprend, quelle étoit la condition des Eunuques, & comment ils étoient considerez; *Que l'eunuque ne dise pas, je suis un arbre sec &c. Car je leur donnerai un nom meilleur que de fils & de filles.* Ailleurs il introduit sept femmes, qui disent à un homme, *que ton nom soit reclamé sur nous, ôte nôtre opprobre.* Elizabeth femme de Zacharie pere de Jean Baptiste, parle de sa sterilité, que Dieu avoit fait cesser, comme d'une honte dont elle avoit été lavée; *Le Seigneur m'a ainsi fait*, dit-elle, *dans les jours ausquels il m'a regardée pour ôter mon opprobre d'entre les hommes.* L'Histoire d'Helcana & de ses deux femmes, *Peninna* & *Anne* mere de Samuel, nous apprend encore combien la sterilité étoit fâcheuse aux femmes. Il est évident aussi par l'Histoire de Sara, & par celle des deux femmes de Jacob, que les personnes de l'un & de l'autre sexe se croyoient obligées de travailler à la multiplication; que la sterilité

Chap. 56. v. 3. 5.

Sterilité étoit odieuse.

Chap. 4. v. 1.

Luc. 1. v. 25.

1. Sam. chap. 1.

rilité volontaire étoit condamnée ; & que celle qui étoit involontaire ne laiſſoit pas d'être honteuſe.

Quelques gens s'imaginent, que cette forte paſſion d'avoir des enfans, laquelle on voit regner dans toutes les perſonnes qui vivoient ſous l'ancienne œconomie, venoit de l'eſperance qu'avoit chaque famille, que d'elle pourroit ſortir celui qui s'appelloit la ſemence Sainte, c'eſt-à-dire, le Meſſie & le Roy d'Iſraël. Mais cette penſée, à mon avis, n'eſt pas ſoûtenable, car cela n'auroit eu lieu que dans le peuple de Dieu. Or il eſt certain, que cela étoit commun à tous, de déſirer fortement d'avoir des enfans. De plus, quand Jacob eut déclaré par ſon Teſtament, que le *Silo* devoit naître de la tribu de Juda, toutes les autres familles ſe voyant excluſes, & n'eſperant plus de voir naître parmi elles le Meſſie, ne devoient plus avoir le déſir de produire des enfans dans cette vûë. Cependant nous ne voyons point que cette paſſion ait diminué depuis la mort de Jacob. Ainſi l'on peut dire avec aſſûrance, que le grand déſir que les Anciens ont eu d'avoir des enfans & d'être mariez, venoit de ce qu'ils regardoient ces paroles, *Croiſſez & multipliez*, comme un commandement abſolu, qui obligeoit tous les hommes, qui étoient en état de lui obeïr, & dont on ne pouvoit être diſpenſé que par impoſſibilité, de travailler à la multiplication par des voyes legitimes. Aujourd'huy les Chrêtiens regardent ces paroles, *Croiſſez & multipliez*, fort diverſement, ſelon la diverſité de leurs intérêts, & du parti dans lequel ils ſont engagez. Ceux qui ont élevé la dignité du celibat fort au deſſus du mariage, prétendent que ce commandement n'obligeoit que dans les ſiécles, dans leſquels il étoit neceſſaire de peupler la terre: mais qu'aujourd'huy le monde étant rempli d'habitans, ce precepte n'oblige plus. Les Proteſtans, qui eſtiment que le celibat n'eſt préferable au mariage que par accident, c'eſt-à-dire, quand il apporte plus de liberté pour ſe conſacrer à la dévotion, croyent que ce commandement oblige dans tous les tems ; mais ſous ces deux conditions, la premiere que l'homme ait beſoin du mariage pour remede à ſon incontinence ; la ſeconde que la propagation ſoit neceſſaire & utile pour le lien de la ſocieté.

Fauſſe penſée ſur la cauſe de l'opprobre attaché à la ſterilité.

Bellarm. de Clericis Lib. I. cap. 21.

Si nous avons l'inſtitution du mariage dans ces paroles, *Croiſſez & multipliez*, nous en avons les droits & les loix dans celles-ci d'Adam réveillé de ſon dormir, & plein de l'Eſprit de Prophetie ; *& partant l'homme délaiſſera ſon pere & ſa mere, & adherera à ſa femme, & ils ſeront une même chair.* Il eſt certain que par ces paroles ſont défenduës, 1. Ce qu'on appelle la fornication, & ce qu'on appelle *vagi concubitus* ; Car celui qui ordonne que chacun ait ſa femme, & qu'il ſe joigne à elle, défend par cela même de ſe joindre à la femme d'autrui. Il eſt clair auſſi que la Polygamie eſt contraire à cette declaration d'Adam, car il ne parle point de deux femmes auſquelles on puiſſe adherer, il ne parle que d'une ſeule: Et ce qu'il dit que l'homme & la femme ſeront une même chair, fait voir que la multiplication des femmes n'eſt pas de l'intention de Dieu. Car c'eſt une eſpece de monſtre, d'avoir deux corps, & d'être une même chair avec des perſonnes differentes. Enfin ces paroles d'Adam ſont aſſez formelles contre le divorce ; & ce qu'il dit, *Ils ſeront une même chair*, fait voir évidemment que la ſeparation du mari & de la femme eſt contraire

Des droits & des loix du mariage.

 à l'in-

à l'inſtitution du mariage, puis que c'eſt faire violence à la nature de ſéparer en deux ce qui n'eſt qu'une ſeule chair. Cette concluſion ne peut être douteuſe, puis qu'elle a été tirée par celui qui ne ſe trompe jamais dans ſes raiſonnemens; c'eſt le Seigneur Jeſus-Chriſt. *Ils ne ſont plus deux*, dit-il, *mais une chair; donc ce que Dieu a conjoint, que l'homme ne le ſepare point.* Pour ce qui eſt des mariages dans les dégrez défendus, nous ne pouvons pas voir clairement dans l'inſtitution du mariage, que nous venons d'expliquer, qu'elle a été l'intention du Legiſlateur. Cependant les Docteurs Juifs pretendent, que les degrez défendus ſont ſuffiſamment deſignez dans les paroles d'Adam. Ils diſent qu'il y a ſix couches illegitimes, qui ſont défenduës dans ces paroles, 1. avec la mere; 2. avec la belle-mere, la femme de ton pere. 3. Avec la femme d'autrui. 4. Avec la ſœur de la mere. 5. Avec un mâle. 6. Avec une bête. *Le St. Eſprit*, dit Salomon Jarki ſur ce paſſage, *a employé ces paroles pour défendre aux Noachides des turpitudes, c'eſt-à-dire, de découvrir les nuditez.* Ces mots, *il abandonnera ſon pere*, ſignifient, diſent-ils, qu'un fils ne doit point approcher du lit de ſon pere pour ſe ſoüiller, ou avec ſon pere, ou avec la femme de ſon pere. Ils diſent que le mot de *mere* exclut formellement & défend le mariage d'un fils avec ſa mere. Ils ajoûtent que ces paroles, *il adherera à ſa femme*, défendent non ſeulement l'adultere, mais la pederaſtie, & la brutalité. Il y a même des Chrêtiens qui ont ainſi expliqué ce paſſage. Alexandre de Hales ancien Scolaſtique dit; *dés le commencement, il a été défendu de coucher avec ſon pere & ſa mere dans ces paroles, l'homme abandonnera pere & mere pour ſe joindre à ſa femme.*

Matth. 19. v. 6.

Summ. Theol. part. 3. quæſt. 27. Art. 3.

Les anciens contractoient leurs mariages ſans aucune ceremonie: par le ſeul conſentement des parties.

Halaka ichot cap. 1.

Dans la ſuite nous aurons à parler plus amplement de ces mariages. Preſentement il faut dire quelque choſe de la maniere dont les Anciens contractoient leurs mariages. Si l'on en croit Maimonides, ils ne faiſoient pas grande ceremonie, ou pour mieux dire, ils n'en faiſoient point du tout. Car voici comme il s'exprime là-deſſus; *Devant que la Loy eut été donnée, ſi un homme rencontroit une femme dans la ruë, ou ſur le chemin, & qu'elle lui plût, pourvû qu'ils y conſentiſſent tous deux, il l'amenoit dans quelque lieu de ſa maiſon, il couchoit avec elle, & elle lui étoit à femme.* Ce ſentiment eſt aſſez ordinaire entre les Juifs. Ainſi deux choſes étoient ſeulement neceſſaires pour faire les mariages dans ces tems, le conſentement des parties, & la copulation charnelle. Par le conſentement il ne faut pas entendre le ſimple conſentement d'entrer dans un même lit, mais celui de s'être mutuellement mari & femme, & celui d'accomplir tous les devoirs qui ſont les ſuites de cette ſocieté. L'une de ces deux choſes étoit inſuffiſante; la copulation ſans le conſentement ne faiſoit pas un mariage: mais auſſi le conſentement ſans la copulation ne ſuffiſoit pas. Les Juifs diſent, que cette coûtume changea par la Loy de Moyſe; car ils eſtiment que depuis, le ſeul conſentement pouvoit faire le mariage, ſans qu'il fût beſoin de conſommation. C'eſt auſſi le ſentiment de tous nos Juriſconſultes, & la pratique de tous les Chrêtiens; une femme eſt reputée mariée, quand elle a conſenti, & qu'elle a reçû la benediction nuptiale, encore que la conſommation n'ait pas encore été faite. Ce que dit Maimonides, que quand on rencontroit une femme dans la ruë, pourvû qu'elle y conſentît, ſans aucun myſtere on l'amenoit chez ſoy, & on la pre-

prenoit à femme, ne doit pas être pris à la lettre : Car sans doute l'on observoit alors les regles de la bienseance, que les femmes gardent aujourd'huy ; sans doute on consultoit les parens ; sur tout quand la fille étoit encore sous puissance de pere & de mere, l'on s'adressoit au pere & à la mere, & c'étoit d'eux qu'on obtenoit la femme, & ensuite on la faisoit venir, pour avoir son consentement. Cela se voit dans l'Histoire du mariage d'Isaac avec Rebecca : Le serviteur d'Abraham l'obtint de Bethuel qui étoit le pere, & de Laban qui étoit le frere : *Et Laban & Bethuel répondirent disans, cette affaire est procedée de l'Eternel, nous ne pourrions dire contre toy ni bien, ni mal. Voici Rebecca à ton commandement, prens la, & t'en va ; & qu'elle soit la femme du fils de ton Seigneur.* En suite on appella Rebecca pour avoir son consentement ; *Ils dirent, appellons la fille, & lui demandons réponse de sa bouche. Ils appellerent donc Rebecca, & lui dirent, veux-tu aller avec cet homme-là ; & elle répondit, j'irai.* Il y a dans cette Histoire une circonstance qui nous donne lieu de croire qu'on avoit accoûtumé de laisser les filles dans la maison de leur pere quelques jours aprés les fiançailles ; *Et le frere & la mere dirent, qu'elle demeure avec nous des jours tout au moins dix.* Onkelos Paraphraste Chaldée, au mot de *dix*, ajoûte celui de *mois* ; *qu'elle demeure avec nous dix mois.* Mais il n'y a pas d'apparence, ni que ce fût la coûtume de laisser une fille dix mois dans la maison de son pere aprés les fiançailles, ni que la mere de Rebecca voulût obliger un homme qui étoit venu de loin à attendre dix mois. C'est pourquoy on doit suivre les septante Interpretes, qui ont tourné *environ dix jours.* Il y a donc apparence, qu'on laissoit une fille environ dix jours dans la maison de son pere, & que l'intention de la femme de Bethuel étoit de dire au serviteur d'Abraham, au moins laisse-la nous autant de tems que les filles ont accoûtumé de demeurer dans la maison de leur pere, aprés les fiançailles jusqu'à leur mariage, c'est-à-dire dix jours. Si ce choix du nombre de dix jours n'étoit fondé sur cette coûtume, il seroit difficile de deviner pourquoy les parens de Rebecca l'auroient demandé precisément pour dix jours, plûtôt que pour douze ou quinze.

Gen. 24. v. 50.

Les fiançailles se faisoient assûrément dans la maison des parens de la fille, & la consommation se faisoit dans la maison du mari. On la lui menoit dans la chambre qu'il lui avoit destinée ; & il n'approchoit point d'elle qu'elle ne fût chez lui : *Puis aprés Isaac amena Rebecca au Tabernacle de Sara sa mere ; il la prit, elle lui fut à femme, & il l'aima.* Il y a apparence que cette coûtume s'étoit répanduë en tous lieux. *Quand la nouvelle épouse*, dit un Savant Auteur, *devoit aller trouver son mari, on ne lui permettoit pas de passer le seuil de la porte toute seule, & comme de son bon gré, mais on l'enlevoit & la ravissoit, afin qu'il parût qu'elle ne quittoit ses parens que par une espece de violence, ou qu'elle n'alloit qu'à regret sacrifier la fleur de sa virginité.* C'est ce qui se faisoit entre les Romains ; & le même Auteur ajoûte, *qu'entre les Grecs c'étoit la coûtume, quand on menoit l'épouse à la maison du marié, pour y perdre sa virginité, de la placer sur un chariot nuptial entre l'époux & un de ses parens, ou amis qu'ils appelloient πάροχος, & quand le chariot étoit arrivé devant la porte, on mettoit le feu à l'essieu du chariot, pour signifier que la femme devoit toûjours demeurer dans la maison où elle étoit entrée.* Il remarque aussi de l'Isle de Rhodes, *qu'entre les Rhodiens la nouvelle épouse étoit*

Gen. 24. v. 67.

Alexander ab Alexandro dierum genialium Lib. 2. cap. 5.

ame-

amenée dans la maison du mari par un heraut, *& qu'en l'introduisant dans la chambre nuptiale, il faisoit une proclamation.* C'est de là sans doute qu'est venuë la phrase des Latins, *ducere uxorem*, *mener une femme pour l'épouser*, parce qu'on l'amenoit chez le mari pour y être mise au lit avec son époux. Mais aujourd'huy les Chrêtiens ont jugé qu'il est plus honnête que la consommation se fasse dans la maison de la mariée, afin que l'homme soit regardé comme ayant fait toutes les avances. Les Turcs ont encore gardé la coûtume ancienne de mener la fille avant la consommation chez celui qui doit être son mari. Au reste il est certain que dans le premier periode du monde, on menoit l'épouse couverte d'un voile chez son mari. Tout aussi-tôt que Rebecca eut apperçû de loin Isaac, elle prit un voile & se couvrit. Et c'est la raison pourquoy Jacob fut trompé; il reçût Lea au lieu de Rachel, parce qu'on la lui mena voilée. Tertullien nous assûre que cette coûtume s'étoit répanduë entre les Payens de mener les femmes voilées à leurs maris.

De velandis virgin. c. 11.

Réjouissances dans les nôces.

Sans doute que dans ces nôces ils faisoient de grands repas, & de grands festins, car Laban suivit la coûtume de son siécle, quand il assembla toutes les gens du lieu, & fit un banquet pour les nôces de sa fille avec Jacob. Les Interpretes Juifs & Chrêtiens croyent, que cette fête duroit sept jours, à cause de ce que Laban dit à Jacob, accompli la semaine de celle-ci, & nous te donnerons aussi celle-là: Jacob donc fit ainsi, *& accomplit la semaine de Lea.* Sur quoy Salomon Jarki dit, *la semaine de celle-ci*, *ce sont les sept jours du festin*, *ainsi qu'il est enseigné dans le Talmud de Jerusalem dans le Traité Mogned.* Les fêtes de la Loy de Moyse duroient sept jours; la fête de la consecration des Sacrificateurs se faisoit par sept jours: & parce que ce nombre de sept de tout tems a été consideré comme celuy qui donnoit la perfection à toutes choses; dés avant la Loy on l'observoit dans les fêtes, & sur tout dans le mariage, pour lequel on desire un heureux succés. Nous ne voyons pas clairement qu'on employât des ceremonies sacrées pour le mariage en le benissant. Cependant comme ils ne faisoient pas de fête considerable sans sacrifice, je trouve fort à propos de croire, que durant les sept jours on faisoit des sacrifices pour la prosperité des mariez. La benediction que les freres de Rebecca lui donnerent, n'est pas une benediction Ecclesiastique, qui fît partie des ceremonies du mariage. C'étoit un simple vœu, pareil à ceux que nous faisons en faveur de nos amis qui entrent dans une nouvelle condition, ou qui entreprennent une grande affaire: *Et ils bénirent Rebecca*, *& lui dirent tu es nôtre sœur; sois fertile par mille millions*, *& que ta posterité possede la porte de tes ennemis.* Ces gens qui se séparent pour ne se revoir jamais, ou pour ne se revoir de long-tems, ne manquent point à se donner de pareilles benedictions. Il ne faut donc point chercher ici d'autre mystere.

Gen. 21. v. 22.

v. 27.

Gen. 24. v. 60.

CHA-

CHAPITRE XIX.

Des choses contraires à l'institution du mariage, que l'on remarque dans les mariages des Patriarches; & premierement de la simple fornication, & de l'adultere.

DAns l'Histoire des mariages des Patriarches on remarque diverses choses trés singulieres, dont nous avons à parler presentement. Ces singularitez étoient directement opposées aux droits établis de Dieu dans le mariage, comme sont la fornication, l'adultere, l'union dans les degrez défendus, la polygamie, le divorce, & enfin le droit d'épouser la femme de son frere aîné, quand il étoit mort sans enfans, ce qu'on appelle la Loy du Levirat. La premiere chose qui se presente à nous c'est la simple fornication, sur laquelle il y a quelque difficulté. Car il semble qu'elle ne fût pas défenduë dans les premiers siécles: l'Histoire de Thamar & de Juda paroît en être une preuve; car Juda, qui étoit grand Patriarche, un homme d'un âge déja assez avancé, & dans lequel les boüillons de la premiere jeunesse devoient être éteints, passant dans un chemin, vit une femme voilée, qu'il prit pour une femme de mauvaise vie, il se détourna vers elle, & coucha avec elle. Il ne semble pas qu'un si grand homme eût pû se laisser aller à une action si basse, si outre la bassesse il y eût eu encore du crime. En effet les Hebreux fondent sur cette Histoire cette étrange opinion qui est ordinaire entr'eux, c'est que la simple fornication n'étoit pas défenduë avant la Loy de Moyse. *Quand on rencontroit*, dit l'un d'eux, *une femme dans un chemin, ou dans quelque lieu public, on pouvoit coucher avec elle, pourvû qu'elle y consentît; & aprés lui avoir donné le prix dont on étoit convenu, on en étoit quitte: & on appelloit une telle femme Kedecha. Mais aprés que la Loy fut donnée, cette espece de femme fut défenduë, selon qu'il est écrit dans la Loy, qu'il n'y ait point de putains en Israël.* Le même Auteur dit encore dans un autre lieu; *Par l'Histoire de Thamar & de Juda, il paroît qu'avant la Loy il étoit permis de coucher avec une prostituée, comme avec sa femme, & que ce n'étoit pas un crime que l'on fût obligé d'éviter. Le prix qu'on donnoit à cette prostituée étoit comme le douaire que l'on donnoit à une femme quand on faisoit divorce avec elle; c'étoit un droit des femmes, que ceux qui avoient couché avec elles étoient obligez de payer.* Cette opinion des Juifs est impure & fausse, car il est clair que la simple fornication est contraire aux loix de la premiere institution du mariage, qui dit, *L'homme délaissera pere & mere, & s'ajoindra à sa femme.* Outre cela il est certain que cette profession de vendre sa personne au premier venu, & de se prostituer à tout venant, étoit odieuse dans les premiers siécles de l'Eglise, comme elle l'a été depuis. Quand l'ami de Juda alla pour chercher Thamar, & qu'il s'enquit s'il n'y avoit point de femme prostituée dans ce lieu, les gens ausquels il parla s'en défendirent comme d'une chose honteuse à toute la societé; *Il n'y a pas ici de putains*, dirent-ils. On sait assez com-

Si la simple fornication étoit défenduë avant Moyse.

Maimon. Halaka ishoth. c. 1.

קדשה

Idem More Nevokim, parte 3a.

bien la concupiscence est enflâmée, & combien est grand le déreglement des hommes là-dessus. Si la simple fornication n'avoit été ni criminelle, ni honteuse, sans doute on n'auroit pas manqué de prostituées, & on n'auroit pû dire d'aucun lieu, *Il n'y a point ici de putains.* Les enfans de Jacob, Levi & Simeon, pour excuser la violence qu'ils avoient faite contre les Sichemites à cause de Dina leur sœur, disent, *qu'on eût fait de nôtre sœur comme d'une putain ?* Ces paroles font bien voir que ces sortes de personnes étoient infames; & s'il y avoit de l'infamie dans la prostitution, c'est sans doute qu'il y avoit du crime. Les hommes aiment trop le plaisir, pour attacher de la honte à des actions agreables, quand elles sont innocentes. Les paroles de Juda font bien voir que ce crime étoit honteux aux hommes aussi bien qu'aux femmes. Son ami n'ayant pû trouver cette femme avec qui Juda avoit couché, il lui rapporta son chevreau, & ne pût lui rapporter son cachet, son mouchoir & son bâton qu'il avoit laissez en gage. Sur cela Juda dit, *Qu'elle retienne le gage, de peur que nous ne soyons exposez au mépris ?* Maimonides fait là-dessus un Commentaire; *Ces paroles font voir, qu'il ne faut jamais parler sans pudeur des choses qui regardent la copulation charnelle, encore qu'elle soit permise; & que même nous sommes obligez de les cacher, quand il y iroit de la perte de nôtre bien.* Cette observation est bonne, mais elle est fort mal appliquée. Juda veut qu'on laisse le gage sans le chercher, de peur qu'en cherchant trop exactement la personne avec laquelle il avoit commis le crime, son action ne fût découverte. Or si la simple fornication étoit permise, & que le prix que l'on donnoit aux prostituées fût legitime, je ne voy pas pourquoy Juda en auroit fait un mystere. Si la fornication n'eût pas été honteuse & criminelle, sans doute Juda ne se seroit point caché avec tant de soin.

Gen. 34.

La simple fornication n'étoit sujette à aucune peine.

Il est bien vray que la simple fornication n'étoit sujette à aucune peine civile ni Ecclesiastique. Il en étoit de même entre les Grecs & les Romains, qui pourtant étoient plus chastes que les Orientaux. Entr'eux ce peché passoit pour peu considerable, mais il ne laissoit pourtant pas d'être honteux. Il ne faut qu'avoir lû les Comedies de Plaute & de Terence, qui ont imité Apollodore & Menandre, pour savoir que les femmes qui se prostituoient étoient regardées comme des femmes & des creatures infames: & quoi qu'on eût de l'indulgence pour ces crimes dans les hommes, cependant les lumieres de la nature n'étoient pas si fort éteintes, qu'on ne reconnût que ce desordre étoit condamnable. Témoin le Micio des Adelphes de Terence. Son frere le reprenant fort severement de ce qu'il permettoit à son fils ces sortes de débauches, il dit,

Venit ad me sæpè clamitans, quid agis, Micio?
Cur perdis adolescentem? cur amat?

Demea lui-même dit à son frere Micio,

Dico, dico tibi, tu illum corrumpi sinis.

Et parce que Micio lui avoit dit,

Non

Non est flagitium, mihi crede, adolescentem scortari.

Il s'emporte, & dit,

Proh Jupiter! tu homo adigis me ad insaniam;
Non est flagitium facere hæc adolescentem?

Pour ce qui est de l'adultere, tout le monde convient que dans les premiers siécles il étoit réputé trés criminel. L'Histoire de Thamar nous fait voir qu'on le croyoit digne de mort. Juda ayant appris que Thamar étoit grosse d'adultere, il dit, *faites-la sortir, & qu'elle soit brûlée.* Il est vray qu'il y a des Docteurs Juifs qui croyent que par ces paroles il faut entendre *qu'elle soit marquée d'un fer chaud au front, afin qu'on la reconnoisse pour une femme publique.* Mais il y a de l'apparence qu'on la vouloit condamner à la mort; car presque dans toutes les nations on a puni l'adultere du dernier supplice. La Loy de Moyse ordonne qu'on fasse mourir l'adultere, tant l'homme que la femme. Et les Juifs au 8. chap. de St. Jean nous apprenent que le genre de mort dont on les faisoit mourir, c'étoit la lapidation. Cependant Juda ordonne qu'on brûlât Thamar. C'est ce qui fait dire à quelques Juifs qu'elle étoit fille d'un Sacrificateur, parce que selon la Loy de Moyse, la fille du Sacrificateur qui se soüilloit par adultere ou par fornication devoit être brûlée. Il est certain que Thamar ne devoit pas être considerée comme une simple paillarde, bien qu'elle fût veuve, & qu'elle n'eût point de mari, car elle étoit accordée à Scela troisiéme fils de Juda. Outre cela, quand une femme devenoit veuve d'un homme, qui avoit un frere, lequel frere pouvoit susciter lignée au défunt, elle étoit considerée comme liée: car le frere étoit obligé de la prendre; & cela étoit consideré comme un mariage continué. Autrement si Thamar eût été considerée comme veuve absolument, son crime n'auroit été qu'une simple fornication, & elle n'auroit point été soûmise aux peines des adulteres.

Peine contre les adulteres.

Talmud. Babylonic. Tract. Avodazara, cap. 2.

Levit. 20. v. 10. Deut. 22. 22.

Levit. 19. v. 20.

Il y a un peu plus de peine à savoir ce que l'on pensoit alors des adulteres que les hommes commettoient, quand ils soüilloient leur propre lit en couchant avec des femmes libres, & qui n'étoient à aucun mari. Pour ce qui est des femmes qui étoient mariées, sans doute l'homme qui les corrompoit étoit consideré comme un ravisseur, & puni comme un criminel. Mais la difficulté tombe sur l'adultere commis avec les femmes qui n'avoient point d'engagement. Quelques-uns ont crû que cette espece d'adultere d'un homme marié avec une femme qui ne l'étoit pas, étoit permis avant la Loy. C'est l'opinion de St. Ambroise, & l'Histoire d'Abraham, de Sara & d'Agar l'avoit porté dans ce sentiment; *Quelqu'un dira, peut-être, Comment Abraham nous est-il proposé pour exemple, puis qu'il a eu un enfant de sa servante? Ou comment se peut-il faire qu'un si grand homme soit tombé dans une si grande faute? Il faut remarquer qu'Abraham vivoit devant la Loy & devant l'Evangile, dans un tems que l'adultere n'étoit point encore défendu. La peine ne suit un crime, que quand il a été défendu par la Loy, & aucune action n'est condamnable avant qu'il y ait une Loy qui la défende. Abraham donc n'a fait aucune action contre la Loy, puis qu'il a precedé la Loy. Encore*

Quelle peine écheoit aux hommes mariez qui se corrompoient avec des filles.

Ambros. Lib. 1. de Abrah. c. 4.

core que Dieu ait loüé le mariage dans le paradis, cependant il ne condamne pas l'adultere. Il y a bien des erreurs de fait & de droit dans ces paroles de St. Ambroise. Les Peres ne sont pas toûjours des oracles infaillibles: Agar ne doit point être considerée comme une femme prostituée; c'est une femme legitime que Sara donna à son mari, & dont elle vouloit adopter les enfans. Abraham donc ne commet pas adultere, il use du privilege de son siécle, dans lequel la polygamie étoit permise. Ainsi nous devons croire de la copulation d'un homme marié avec une femme qui ne l'étoit pas, ce que nous avons dit de la simple fornication: c'est qu'elle étoit honteuse, qu'elle étoit reputée criminelle, mais qu'elle n'étoit point sujette aux peines civiles. Et même les enfans qui naissoient de ces sortes d'accouplemens, passoient en quelque sorte pour legitimes, & portoient le nom de la famille de leur pere, & avoient part à ses biens.

CHAPITRE XX.

Des mariages dans les degrez défendus.

Deux cas seulement défendus dans les mariages avant Moyse.

IL est certain que dans les premiers siécles du monde les freres épousoient leurs sœurs, les oncles leurs niéces, & les beaux-peres leurs belles-filles; les peres pouvoient même épouser leurs propres filles. En un mot, si nous en croyons les Hebreux, tout étoit permis dans ce genre; excepté de coucher avec sa mere, avec la femme de son pere, avec la femme d'autrui, avec les mâles, & avec les bêtes. Ils ajoûtent aussi qu'il n'étoit pas permis de coucher avec sa sœur *uterine*, c'est-à-dire, qui étoit sœur de mere, quoy qu'il fût permis d'épouser sa sœur fille de son pere. Ainsi, selon eux, Dieu ajoûta seize degrez défendus dans le 18. du Levit. qui n'avoient point été défendus dans les âges précedens. Et ces mariages défendus sont 1. d'un homme avec la fille de sa femme. 2. Avec sa belle-mere. 3. Avec la mere de sa belle-mere. 4. Avec la mere de son beau-pere. 5. Avec sa propre fille. 6. Avec sa petite-fille du côté de sa fille. 7. Avec sa petite-fille par son fils. 8. Avec la petite-fille de sa femme par sa fille. 9. Avec la petite-fille de sa femme par son fils. 10. Avec sa sœur de pere. 11. Avec la sœur de son pere. 12. Avec la sœur de sa mere. 13. Avec la sœur de sa femme. 14. Avec la femme de son pere. 15. Avec la femme de son oncle. Tous ces dégrez qui étoient permis, disent-ils, avant Moyse, sont défendus par la Loy de Moyse.

Le mariage des peres & sœurs étoit permis alors.

Si l'on excepte le mariage du pere & de la fille, toutes les unions défenduës dans le 18. du Levitique semblent avoir été permises avant la Loy, parce qu'on en trouve des exemples. Pour ce qui est des mariages des freres avec les sœurs, cela ne peut-être contesté, puisque les enfans d'Adam, qui étoient freres & sœurs, enfans de même pere & de même mere, ont dû necessairement s'allier ensemble pour la propagation du genre humain. Il semble que ces mariages fussent permis même hors des cas de necessité; car Abraham, dans un siécle où il pouvoit prendre telle femme

qu'il

qu'il lui eût plû, épousa sa sœur. Il disoit au Roy de Guerar, *Il est vray* Gen. 20.
qu'elle est ma sœur fille de mon pere, *bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere:* v. 12.
cependant on me l'a donnée à femme. C'est sur ce texte que les Hebreux ont fondé leur opinion, que dans ces premiers siécles il étoit permis d'épouser sa sœur fille de son pere, mais non pas sa sœur fille de sa mere; parce qu'Abraham dit, que Sara n'étoit pas fille de sa mere, mais de son pere. Mais ce fondement ne suffit pas pour établir cette opinion. Car y a-t-il apparence que dans un siécle où il étoit permis, selon eux, d'épouser sa propre fille, il n'eût pas été permis de prendre sa sœur de pere & de mere? Car ils avoüent qu'il n'étoit pas permis à un fils d'épouser sa mere; mais ils veulent qu'un pere pût épouser sa fille. Il étoit permis aussi d'épouser sa niéce, car Nachor épousa Milcha fille de Haran son Gen. 11.
frere. Il étoit permis d'épouser sa tante; & Moyse étoit né d'un sembla- v. 29.
ble mariage: Amram épousa Jokebed sa tante, fille de son grand-pere, & en eut Aaron, Moyse, Amram & Marie leur sœur. Et afin qu'on ne se persuade pas que par fille de Levi il faille simplement entendre décendante de Levi, l'Ecriture sainte dit expressément, *Or Amram prit Jokebed* Exode 6.
sa tante pour femme, laquelle lui enfanta Aaron & Moyse. Les septante In- v. 20.
terpretes ont tourné, θυγατέρα τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, la fille du frere de son pere, c'est-à-dire sa cousine germaine. C'est une corruption du texte; ils n'ont pû digerer une semblable union. Craignant que ce ne fût une tache à la Loy de Moyse dans l'esprit des Grecs. Mais le mot Hebreu ne peut souffrir cet adoucissement: C'est pourquoy Onkelos le Paraphraste Chaldée tourne nettement *la sœur de son pere.* Il est clair encore qu'il étoit permis d'épouser les deux sœurs. Cela est évident par l'Histoire de Rachel & de Lea, toutes deux femmes de Jacob. Enfin il semble qu'il étoit permis d'épouser sa belle-fille qui avoit été femme de son fils; & cela se prouve par l'Histoire de Juda qui épousa Thamar.

C'est l'opinion la plus vray-semblable que Juda épousa Thamar. Il y a Juda épouse
des Auteurs Chrêtiens qui sont dans ce sentiment-là. Seldenus nous cite un Thamar. Selden. Lib.
Paul General de l'Ordre des Camaldules, qui dit, *qu'il étoit necessaire dans* 5. de Jure
ce mystere que Juda corrigeât volontairement, & bannît ce mouvement déréglé nat. & gent. cap. 9.
de concupiscence par un autre mouvement honnête, savoir le mariage, afin que Thamar belle-fille de Juda fût honorée du legitime nom de mere, pour se consoler de la tristesse qu'elle avoit. Et peu aprés il ajoûte, *Je suis donc persuadé, que Juda l'épousa au même moment que Thamar parut devant le Tribunal, & que Dieu lui inspira ce dessein, comme s'il eût été forcé par sa conscience à reparer la honte qu'il lui avoit faite.* Ce n'est pas l'opinion courante des Interpretes: au contraire ils se persuadent que Thamar ne fut jamais femme de Juda, à cause de ce qu'a dit l'Histoire sainte, *que Juda ne la connut plus:* Mais ce n'est pas une preuve: tout au plus cela ne sauroit prouver autre chose, si non que ce fut une femme sequestrée que Juda reconnut pour être sa femme, & qu'il ne voulut plus toucher pour des raisons que nous dirons tout à l'heure. Il y a même des Hebreux qui interpretent ces paroles, *& il ne la connut plus*, d'une maniere toute opposée; car ils tournent, *& il ne cessa pas de la connoître.* On observe que le verbe *Jasaph*, qui signifie *con-* יסף
tinuer, signifie aussi quelquesfois *cesser:* comme par exemple, dans le livre des Nombres il est dit que l'Esprit de Prophetie tomba sur les septante

Nombr. c. 11. v. 25. ולא יספו hommes que Moyse avoit choisis par le commandement de Dieu, & qu'ils prophetiserent, *& ne continuerent pas*; mais la Vulgate a rendu, *& non cessaverunt.* Le Paraphraste Onkelos & Jonathan, tous deux Interpretes Chaldées, ont tourné de la même maniere. Au contraire les Septante ont tourné, selon la premiere signification du verbe *Jasaph*, *& ils ne continuerent pas à prophetizer.* Nos Interpretes ont suivi la même interpretation. Selon le sens que la Vulgate, Onkelos & Jonathan donnent au verbe *Jasaph* dans le chapitre 11. du Livre des Nombres, on pourroit tourner le passage du Livre de la Genese touchant Thamar, *& non cessavit eam cognoscere*, il ne cessa point de la connoître. Selon cette interprétation, il seroit clair que Juda auroit épousé Thamar. Mais ceux qui d'entre les Hebreux tournent, *& il ne la connut plus*; ne laissent pas de croire qu'il l'épousa, & qu'il ne cessa de la connoître, que parce qu'il le voulut ainsi. *Il ne continua plus de la connoître*, dit un Juif, *aprés avoir reçû le commandement*, (*scilicet de propagatione.*) *Cependant cela luy eût été permis tous les jours de sa vie. Et même ceux qui tournent ce passage, & il ne cessa plus de la connoître, ont eu intention de signifier, qu'il luy fut permis de la toucher, parce qu'elle étoit sa femme legitime, & qu'il l'avoit aquise par une voye divine, dans laquelle Dieu étoit entré d'une façon toute particuliere.* A toutes ces autoritez j'ajoûte une raison; c'est sans doute que Dieu ne voulût point permettre que Thamar, qui devoit être mere du Messie par ses décendans, demeurât dans un état d'infamie, ne devenant point femme legitime. Je ne croy pourtant pas que ce fût une chose ordinaire dans ce siécle-là, d'épouser sa belle-fille, femme de son fils. Mais il est apparent que Juda connut par voye de revelation, que Dieu s'étoit mêlé là-dedans d'une façon extraordinaire. Ce n'est pas assûrément sans un grand mystere, que Dieu a voulu que le Messie décendît d'une copulation aussi incestueuse que celle-là. Il se peut faire que Juda fut instruit divinement d'une partie de ce mystere, & que ce fut une raison pour laquelle il ne voulut plus connoître Thamar. Il l'épousa afin que la mere du Messie fût une femme legitime: mais il ne la connut plus, parce qu'il respecta une conduite de Dieu si impenetrable. Il ne voulut pas, que ce qui s'étoit fait une fois par une Providence pleine de mystere, se fît aprés cela par incontinence. C'est à quoy revient cette tradition des Juifs, que Juda & Thamar furent tous deux avertis par une voix du Ciel, qu'ils n'avoient ni l'un ni l'autre aucun tort dans cette affaire: *Vous étes tous deux purs en jugement, cette affaire est venuë de la part du Seigneur.*

Rabbi Bekai apud Salom. Jarki in Genes.

Targum Hierosolym.

Ces divers exemples de mariages dans des dégrez, qui furent dans la suite expressément défendus, donnent lieu de soupçonner, que la tradition des Juifs à cet égard n'est pas sans fondement, puis qu'il est constant par les mariages des premiers hommes, par celuy d'Abraham, de Jacob, & par celuy d'Amram, qu'on pouvoit épouser sa sœur, sa tante, & la sœur de sa tante. Ainsi pour ce qui est du fait il ne peut pas y avoir grande controverse. Mais les Theologiens trouvent beaucoup de difficulté sur la question de droit; savoir par quelle espece de loix ces mariages dans les dégrez défendus sont illegitimes. Les uns prétendent que ces mariages sont contraires aux loix divines qu'on appelle naturelles, qui sont dans la morale, ce que les veritez éternelles sont dans la nature, c'est-à-dire, qu'elles sont éternelles, &

Si ces mariages dans les dégrez défendus étoient illegitimes selon le droit naturel ou positif.

& immuables, parce qu'elles ont leur fondement dans l'essence & dans la pureté de Dieu. Ceux qui sont de ce sentiment ont bien de la peine à expliquer comment les Patriarches ont pû toute leur vie perseverer dans la violation de ces loix naturelles, & comment Dieu a pû dispenser d'une loy inviolable & éternelle. D'autres croyent que ces dégrez sont défendus par une loy divine, mais positive seulement, & non pas naturelle. Il n'est pas difficile de découvrir le sentiment des Juifs sur cette question, car il est clair par ce que nous avons déja rapporté de leur Theologie, que ces dégrez ne sont défendus selon leur sentiment, que par des loix positives. Mais pour mettre cette verité dans une plus grande évidence, on peut faire diverses remarques.

1. La premiere est que, selon leur pensée, les esclaves d'entre les Gentils qui s'étoient faits Juifs par le Bâtême, & par la Circoncision, en demeurant pourtant esclaves, n'avoient aucune parenté entr'eux, qui les empêchât de contracter des mariages dans tous les dégrez défendus. Ils poussent cette réverie si loin, qu'ils disent que ces esclaves pouvoient épouser leurs meres, leurs filles & leurs sœurs de mere. Leur raison est, que ces mariages incestueux ne sont défendus qu'à deux sortes de gens, aux Noachides & aux Israëlites : aux Noachides dans les dégrez de mere, de bellemere, & de sœur d'une même mere: aux Israëlites dans les dégrez specifiez dans le 18e. du Levitique. Ces gens, disent-ils, savoir les esclaves Gentils qui ont subi le joug de la Loy par la Circoncision, ne sont plus Noachides, & par conséquent ne sont plus obligez aux loix qui ont été données aux enfans de Noé. D'autre part ils ne sont pas encore Juifs, car bien qu'ils soient circoncis, étant esclaves & serfs, ils ne peuvent entrer dans les droits d'une nation, qui est essentiellement libre : & par conséquent cette sorte de gens n'étant, ni Noachides, ni Juifs, ne sont soûmis à aucune des Loix qui reglent les dégrez de consanguinité, & les mariages illegitimes. *Il est permis à l'esclave*, disent-ils, *de coucher avec sa mere & avec sa sœur, car il a cessé d'être Gentil, & n'est pas entré dans la societé d'Israël pour joüir de ses droits.* Un de leurs Docteurs nous explique cela plus amplement; *Il est permis à un esclave de s'accoupler avec sa mere, à plus forte raison avec sa fille & avec sa sœur, & avec toutes ses parentes dans les dégrez inferieurs: Car il a absolument cessé d'être Gentil: c'est pourquoy les couches incestueuses, qui étoient défenduës aux Gentils appellez Noachides, luy sont permises, n'étant point sujet à ces Loix des Nations. Mais il n'est pas tellement passé dans la nation Israëlite, que les couches incestueuses, qui sont défenduës aux Proselytes de la justice, luy soient défenduës aussi. Au reste il me semble qu'un tel esclave, qui couche avec un mâle & avec une bête, doit être puni, parce que ces deux crimes brutaux regardent tout le genre humain.*

Etrange opinion des Juifs sur les mariages des esclaves proselytes.

Talmud Babyl. tract. Sanhedrim. c. 4. in Gemara.

Maimonides Halaka Isuri Biah c. 14.

Pour mieux comprendre cela, il faut savoir que les Juifs pouvoient avoir des esclaves de quatre sortes. Premierement des Israëlites nez d'Israëlites, de la race d'Israël: 2. D'autres qui demeuroient Gentils, c'est-à-dire, proprement sans Religion exterieure, car il ne leur étoit pas permis de faire aucun culte idolatre étant esclaves d'un Juif, au moins dans la Terre Sainte: 3. Et d'autres qui devenoient Proselytes de la porte, qui renonçoient à l'idolatrie, sans pourtant se faire circoncire. Le quatriéme ordre étoit de ceux qui se faisoient Juifs par la Circoncision & par le Bâtême. Ceux du premier ordre

Esclaves de 4. sortes entre les Juifs.

ordre, c'est-à-dire, les Israëlites, n'étoient pas proprement esclaves, & leur servitude n'étoit qu'un engagement de leur liberté, jusqu'à l'année de relâche qui venoit de sept ans en sept ans. Ceux-là étant Juifs naturels, étoient aussi sujets à toutes les Loix de Moyse, & par conséquent à celles qui défendent les dégrez incestueux. Les esclaves du second & du troisiéme ordre étoient, selon l'opinion des Juifs, sujets aux loix des Noachides, car ils n'étoient pas Israëlites. Ceux-ci donc étoient obligez à l'observation des loix données par Noé ; & par conséquent il ne leur étoit pas permis d'épouser leur mere, leur belle-mere, & leur sœur de mere : mais hors cela tout leur étoit permis. Enfin ceux du quatriéme & dernier ordre, n'étant plus Gentils & Noachides, parce qu'ils s'étoient faits circoncire, & n'étant pas encore Juifs à cause du défaut de liberté, ils n'étoient, selon le sentiment des Juifs, obligez à aucune des loix qui défendent l'inceste & l'adultere : tellement que leurs couches étoient absolument semblables à celles des bêtes. Les maîtres les accouploient comme bon leur sembloit, pour la multiplication de leurs domestiques, comme on accouple des cavalles pour en avoir des poulains. Quand un maître avoit joint ensemble deux esclaves des deux sexes, il les separoit quand il vouloit, & les unissoit à d'autres. Ainsi il n'y avoit entre ces sortes de gens aucun veritable mariage. *Il étoit permis à un Seigneur*, disent-ils, *de donner sa serve à son propre esclave, ou de la donner à l'esclave d'autruy ; ou de donner une seule serve à deux esclaves, ou deux serves à un seul esclave ; on ne faisoit aucune difference à cet égard entre eux & les bêtes: l'état & le droit d'une femme esclave, jointe à un homme esclave, n'étoit point autre que celuy de celle qui n'étoit pas jointe ; & il n'y avoit entre ces personnes conjointes aucune espece de mariage, parce que le mariage legitime ne se peut contracter qu'entre les Israëlites, & entre les Gentils, & non pas entre les serfs & les serves.* Cette opinion est monstrueuse, & tout à fait éloignée de la vray-semblance. Qui pourroit jamais croire que des gens qui s'étoient faits Israëlites par la Circoncision, qui sont obligez à observer la Loy dans toutes ses ceremonies, seulement parce qu'ils n'étoient pas libres, seroient à l'égard de la Religion dans un état moins avantageux, que ceux qui sont encore Gentils & idolatres : tellement que pendant que ceux-cy sont obligez à observer les loix de l'honnêteté dans les mariages, ceux-là qui sont dans la veritable Religion, ayent la permission de vivre dans un état de brutalité, & de coucher sans crime avec leurs meres & leurs filles, au moins jusqu'à leur affranchissement ? Je dis au moins jusqu'à leur affranchissement ; car il ne faut pas oublier que, selon la tradition des Juifs, si ces Gentils devenus Juifs cessoient d'être esclaves, ils entroient dans tous les droits des Israëlites, & étoient soûmis à toutes leurs Loix. On pourroit combattre cette opinion par plusieurs raisons, mais il suffit pour la détruire, que les Juifs ne puissent produire d'exemple d'une pratique si étrange. Quoy qu'il en soit, cela nous fait voir ce que nous cherchons, savoir quelle est l'opinion des Hebreux touchant le mariage, & les dégrez défendus. Car il paroît, 1. par là que, selon eux, le mariage est une affaire de pure institution, puisque naturellement toute femme a le droit de se mêler avec tout homme, & tout homme avec toute femme ; la pederastie & la brutalité étant les seuls crimes contraires aux loix de la nature. 2. Il paroît encore que, selon les Juifs, toutes les Loix qui ont

Talmud Babylon. Tract. Kiddușchim in Gemara. c. 3.

ent défendu les mariages en certains dégrez de consanguinité, sont à la verité divines & émanées de Dieu, mais purement positives. Cela est clair, puis qu'ils disent, qu'il peut y avoir certain genre d'hommes, qui ne sont point sujets aux Loix, qui défendent l'adultere & les incestes; car les loix naturelles regardent tous les hommes en quelque état qu'ils soient.

2. Voicy encore une de leurs opinions qui prouve cela même. Ils estimoient que les proselytes qu'on appelle de la justice, c'est-à-dire, ceux qui se faisoient Juifs absolument par la Circoncision, perdoient toutes les relations de fils, de pere, de mere & de sœurs; tellement que toutes les personnes de la famille, dont ils étoient sortis, leur devenoient étrangeres à tel point, qu'ils pouvoient se marier avec elles, quelque proximité de sang qu'il y eût entr'eux. *Quand un Payen*, disent-ils, *devenoit proselyte, ou qu'un esclave étoit mis en liberté, l'un & l'autre devenoit comme un enfant nouveau né, & toute alliance & proximité de sang que ce Gentil avant sa conversion, & cet affranchi avant son affranchissement, avoient avec quelque personne que ce fût, s'aneantissoit absolument. C'est pourquoy ils pouvoient se marier avec leurs plus proches parentes sans inceste.* Le même Auteur dit encore ailleurs, *que les étrangers qui sont devenus proselytes, & les serviteurs qui ont obtenu leur liberté, n'ont point de consanguinité entr'eux, mais sont étrangers l'un à l'autre.* Je n'examine pas maintenant si cette opinion est veritable ou vraisemblable; j'en conclus seulement, que selon ces hypotheses, les dégrez de proximité qui rendent les mariages incestueux, ne sont défendus que par des loix positives; car les loix naturelles appartiennent à tous les hommes, & sont immuables, & par conséquent ces proselytes qui se font Juifs, demeurant hommes, ils seroient aussi sujets aux loix naturelles, qui leur défendent d'épouser leurs proches parentes.

Les Juifs ne reconnoissent pas d'autres loix que positives dans toute l'affaire du mariage.

Maimon. Halaka Issuribia c. 14.

Halaka Jibbum sive de Leviratu.

3. Ces mêmes Juifs ont encore une tradition, qui dépend de la precedente, & qui prouve la même chose. Ils disent qu'un homme de guerre ayant pris une captive, quoy qu'elle fût étrangere & non Israëlite, il pouvoit l'épouser. Nous avons là-dessus un réglement de Moyse, qui se lit au 21. chap. du Deuteron. *Quand tu seras sorti en guerre contre tes ennemis, & que Dieu les aura livrez en ta main, que tu auras fait des prisonniers, & qu'entre eux tu voyes quelque belle femme que tu souhaites d'épouser, tu la feras venir en ta maison, tu luy couperas les cheveux & les ongles, elle quittera ses habits de captive, & durant un mois elle pleurera son pere & sa mere: aprés cela tu entreras vers elle, & elle te sera pour femme. Mais si tu ne continuës pas à l'aimer, tu la renvoyeras libre, & ne la vendras pas pour de l'argent, tu ne l'employeras à aucune occupation d'esclave, parce que tu l'auras humiliée.* Cette Loy est remarquable, parce qu'elle fait une exception à la Loy generale, que Dieu avoit donnée aux Israëlites, de ne se marier avec aucune étrangere. Les Juifs ajoûtent, que celuy qui avoit ainsi pris une captive, pouvoit coucher avec elle une seule fois, pendant qu'elle étoit encore Payenne, sans être legitimement marié avec elle. Aprés cela, s'il vouloit approcher d'elle une seconde fois pour l'épouser, il étoit obligé de la faire Israëlite, & de luy faire embrasser la Religion de Moyse. Si de cette premiere copulation qu'il avoit euë avec cette femme, pendant qu'elle étoit Payenne, il en naissoit un enfant, & qu'aprés cette femme devenuë Israëlite de Religion, enfantât une seconde fois, ces deux enfans, l'un né durant le Paganisme de la mere, l'autre né depuis son admission au Judaïsme, n'étoient point esti-

Autre tradition des Juifs sur le mariage, trés paradoxe.

mez parens, & pouvoient se marier, s'ils étoient de different sexe, bien qu'ils fussent frere & sœur, de même pere & de même mere. Et c'est selon cette tradition qu'ils expliquent ce que Thamar sœur d'Absçalom disoit à Amnon son frere : Amnon la veut violer, elle luy dit, *Non mon frere, ne me viole point, parles-en, je te prie, au Roi, & il n'empêchera pas que tu ne m'ayes à femme.* Comment peut-elle avoir une telle pensée? Il est vray qu'ils étoient nez de deux femmes differentes; Thamar étoit fille de Mahaca, & Amnon étoit fils d'Ahinoham : mais tous deux étoient enfans de David, ils étoient frere & sœur de pere. Or dans ce dégré le mariage est expressément défendu au 18. du Levitique. Les Hebreux disent là-dessus, Thamar étoit fille de Mahaca; cette Mahaca étoit fille de Talmaï Roy de Guesçur, elle avoit été prise en guerre, à ce qu'ils prétendent; David coucha avec elle avant qu'elle fût proselyte; il en eut cette fille appellée Thamar : ensuite il l'épousa, & la fit Israëlite, & elle luy enfanta Absçalom. Cette Thamar n'avoit aucune liaison de sang avec tous les autres enfans de David, quoy qu'elle fût de la Religion de son pere, parce qu'elle étoit née durant le Gentilisme de sa mere. Ainsi elle pouvoit se marier avec Amnon, & même avec Absçalom. Cela se peut voir dans les annotations de Munster sur cette Histoire de Amnon & de Thamar : & si quelqu'un veut voir cette observation dans les originaux, il peut consulter Maimonides dans le Traité intitulé *Melakim* chap. 8. & Salomon Jarki dans ses Commentaires sur Samuel.

2. Sam. 13. 13.

2. Sam. 3. 5.

L'enfant suit la condition de la mere en certains cas, selon les Juifs.

Rabbi Levi Ben-Gersom dans ses Commentaires sur Samuel prend un autre tour; il dit que Mahaca mere de Thamar étoit encore esclave quand David coucha avec elle, & qu'elle conçût Thamar. Or, selon le droit des Hebreux, le fils suit la condition de la mere : une mere esclave, bien qu'elle ait conçû d'un homme Israëlite, fait un esclave, & une personne qui n'est pas censée Israëlite. En effet Maimonides assûre la même chose, *un enfant*, dit-il, *né d'une femme esclave, quoy qu'engendré par un Israëlite, est esclave, & celuy qui est né d'une femme infidéle, est estimé infidéle.* Selon cette loy, Thamar devoit suivre la condition dans laquelle étoit sa mere Mahaca, quand elle conçût de David la premiere fois. Ainsi elle n'étoit pas reputée fille de David selon la Loy; c'est pourquoy elle pouvoit se marier à Amnon. Ni l'une ni l'autre de ces explications n'est bonne, à mon sens, & nous ne les avons rapportées que pour confirmer ce que nous établissons, c'est que dans le droit des Hebreux, ces degrez de consanguinité naturellement ne peuvent empêcher ces mariages. Ainsi les mariages dans ces degrez ne sont défendus que par des loix positives. Pour dire en passant de quelle maniere il faut sortir de cette difficulté, qui se trouve dans les paroles de Thamar, j'estime que cette fille ne parloit ainsi à son frere Amnon, que pour se débarrasser de luy, & se tirer de ses mains. Les femmes qui sont dans de semblables extremitez, employent aussi souvent de mauvaises raisons, que de bonnes, pour fléchir leurs oppresseurs.

Tractat. de Leviratu cap. 1. Sect. 3. 4. & 5.

Les degrez defendus entre les Chrétiens ne sont que des loix positives.

Nous voicy suffisamment instruits de cette verité, c'est que les Juifs ont regardé toutes les défenses de se marier avec mere, fille, sœur, tante & niéce : comme des loix positives; & par conséquent ils n'ont pas de peine à rendre raison, pourquoy les Patriarches ont épousé leurs sœurs

&

& leurs tantes : c'eſt, diſent-ils, que ces loix poſitives, qui défendent ces mariages n'étoient pas encore données. Mais la difficulté demeure encore en ſon entier à l'égard des Chrêtiens, & nous ne nous faiſons pas une neceſſité de ſuivre le ſentiment des Juifs. Il s'agit donc de ſavoir, ſi dans le fond les mariages dans les dégrez de conſanguinité ne ſont défendus que par des loix pôſitives. La plûpart des auteurs Chrêtiens croyent qu'ils ſont défendus par des loix naturelles. Mais il faut avouër qu'ils ſe jettent par là dans de grandes difficultez. Ils ne peuvent nier que les premiers enfans d'Adam n'ayent épouſé leurs freres & leurs ſœurs. C'étoit, dit-on, une neceſſité, & la neceſſité n'a point de loy. Mais pourroit-on dire qu'il y a quelque neceſſité de blaſphémer Dieu & de le deshonorer ? Si les mariages entre les freres & les ſœurs ſont contre la loy naturelle comme le blaſphéme, je ne voy pas pourquoy Dieu pourroit diſpenſer pour l'un dans les cas de neceſſité, & ne pourroit diſpenſer pour l'autre ? Dieu ne pouvoit-il pas remedier à ce mal, en créant d'abord deux couples d'hommes, qui, étant deux tiges differentes, auroient eu des enfans qui auroient pû ſe marier les uns avec les autres ſans inceſte ? Il n'y avoit donc pas d'abſoluë neceſſité. Outre cela, il eſt fort difficile à comprendre, comment les Patriarches ont pû vivre en bonne conſcience dans un état oppoſé à la loy de la nature, mariez avec leurs ſœurs, leurs belles-ſœurs & leurs tantes. On objecte, que Dieu déclare aſſez, que tous les mariages inceſtueux ſont contre la loy de nature, puis qu'aprés avoir fait l'énumeration de toutes les copulations illegitimes, il ajoûte. *Ne vous ſouillez donc point en pas une de ces choſes, car dans toutes ces choſes ſe ſont ſouillées ces nations que je men vais de chaſſer de devant vous, dont la terre a été polluée ; & je punis ſur elle leur iniquité, & la terre vomit ſes habitans.* Ces Payens n'avoient pas d'autre loy que celle de la nature ; s'ils avoient peché dans leurs mariages inceſtueux, c'étoit donc contre les loix de nature qu'ils avoient peché, & non contre des loix poſitives. On peut répondre que ces impuretez, par leſquelles Dieu ſe plaint que les Cananéens avoient ſouillé le pays, ne ſe doivent pas rapporter à tous ces degrez défendus dans le 18. chap. du Levitique, mais ſimplement à ceux qui avoient été défendus avant la loy generalement à tous les hommes, comme ſont les copulations avec ſon pere, ſa mere & ſa fille, avec des mâles & avec des bêtes ; car ces abominations étoient ordinaires entre les nations Payennes. Mais, dit-on, ce mot *d'abomination*, dont Dieu ſe ſert pour deſigner ces couches illegitimes dans les degrez défendus, ſignifie des pechez contre la loy naturelle. Je répons que cela n'eſt pas toûjours vray, car ſouvent l'Ecriture Sainte appelle de ce mot *d'abomination* des pechez, qui ne violent que des loix poſitives : Par exemple dans la loy de la diſtinction des viandes le Legiſlatenr dit ſouvent, *Vous ne mangerez rien de ce qui eſt ſans nageoires & ſans écaille &c. car cela eſt abomination.* Il y a donc pluſieurs Savans Theologiens qui eſtiment que le mariage entre les freres & les ſœurs ne ſont pas oppoſez aux loix de la nature, & qui ne ſauroient ſe reſoudre à accuſer les anciens Patriarches d'avoir paſſé toute leur vie dans un état inceſtueux. Mais au moins tout le monde doit demeurer d'accord, que ces loix qui défendent de ſe marier en certains degrez, ne ſont pas des loix humaines, comme quelques-uns l'ont eſtimé ; & c'eſt une

Levit. 18. 24.

Levit. 11. 10. 20. 31. 32.

Summ. Thomæ part. 3. quæſt. 54. art. 3. Bonavent. in L. 4. part. 2. quæſt. 2. Richard. ibid.

quæst. 2. Scotus quæst. unica. Durand. in sent. Lib. 4. quæst. unicâ. Bellarm. Lib. de matrim cap. 25. Rivet in Genes. exercit. 44.

une des erreurs que Bellarmin reproche à Wiclef. On peut appeller les loix naturelles du second ordre *primordiales*, posées dans le tems de la premiere institution, la défense d'épouser sa mere & sa fille, petite-fille & autres décendans, me paroît aussi une loy naturelle: c'est faire remonter un ruisseau contre sa source.

Mariages des Occidentaux plus honnêtes que ceux des Orientaux.

Au reste l'on ne peut pas douter, que ces mariages du premier monde avant la loy, dont les regles étoient beaucoup plus relâchées que celles des mariages des Juifs, ne soient cause que dans l'Orient les hommes ont toûjours été moins scrupuleux que dans l'Occident, pour ces unions incestueuses. De tout tems il n'y a rien de plus commun dans l'Orient que des mariages de freres & de sœurs, & il n'y avoit rien de plus rare dans l'Occident. Chacun sait que depuis Cambyses ces mariages incestueux étoient ordinaires entre les Perses. Herodote nous apprend comment ce Prince étant amoureux de sa sœur, consulta les Sages de la nation, pour savoir s'il n'y avoit pas une loy qui permît d'épouser sa sœur. Ces Sages luy répondirent par complaisance, qu'ils n'en savoient pas, mais qu'il y avoit une autre loy entre les Perses, qui donnoit pouvoir au Roy de faire tout ce que bon luy sembloit. La corruption alla même si loin, que cette espece de gens, qui dans l'Orient s'appelloient des Mages, se faisoient un honneur d'être nez de ces mariages incestueux. Ils se marioient avec leurs sœurs, & même avec leurs meres. Un certain Auteur Arabe que nous avons déja cité quelquefois aprés Seldenus, dit *que du tems de Nimrod les Mages commencerent a adorer le feu, & que le nom de celuy que Nimrod avoit établi pour servir le feu étoit Andscham. Comme ce Sacrificateur officioit, le démon lui parla du milieu du feu, & lui dit, nul ne peut servir mes autels & faire mes sacrifices s'il ne couche avec sa mere, avec sa fille & avec sa sœur. Andscham fit comme le diable lui avoit commandé; & depuis ce tems-là ceux qui ont été Sacrificateurs entre les Mages, avoient accoûtumé de s'accoupler avec leurs meres, leurs filles & leurs sœurs.* Le faux Clement Romain dans ses Recognitions nous assûre, que cette coûtume duroit encore de son tems, & que les Mages épars dans la Chaldée, dans la Perse & dans l'Egypte, & sur tout dans la Galatie & dans la Phrygie, se marioient avec leurs plus proches parentes. Les mariages des Grecs ont été plus honnêtes, & ceux des Romains l'ont encore été davantage. La tragedie d'Oedipe dans Sophocle nous fait voir, que les Grecs avoient en horreur ceux qui couchoient avec leur mere; & celle d'Hippolyte nous apprend, qu'ils regardoient le mariage d'un homme avec sa belle-mere comme un accouplement monstrueux: car en introduisant Phedre sur le theatre, qui sollicite Hippolyte son beau-fils à l'épouser, le Poëte a dessein de la representer comme un prodige de fureur. Il s'est trouvé quelques exemples de mariages entre le frere & la sœur parmi les Grecs. Simon fils de Miltiade épousa sa sœur Elpinice. Archetolis fils de Themistocle épousa Mnasiptoleme sa sœur de pere. Mais ces exemples étoient rares. Les mariages des Romains ont encore été beaucoup plus purs: plus les pays s'éloignoient de l'Orient, plus les coûtumes étoient épurées à cet égard. Quand l'Empereur Claude voulut épouser sa niéce Agrippine, il en fit faire une espece d'excuse au Senat par Vitellius, & il n'osoit amener sa femme chez luy à cause de la nouveauté du crime. Il chercha par tout des imi-

Herod. in Thalia Lib. 3.

Saydus Patricides apud Seldenum Lib. 5. de jure nat. & gentium. cap. 11.

Recognition. Lib. 9.

Emilius Probus. Plutarch. in Themist.

Mariages des Romains étoient dans un degré de grande honnêteté.

imitateurs de son impureté, afin de s'autoriser par la multitude : mais il ne trouva qu'un miserable Chevalier Romain nommé Titus Alledius Severus, qui le voulut imiter. Plutarque nous apprend que les Romains poussoient autrefois le scrupule si loin là-dessus, qu'il ne leur étoit pas permis d'épouser aucune femme de leur sang, quelque éloigné que fût le degré de parenté. *Ils n'épousoient*, dit-il, *ni leurs tantes, ni leurs sœurs, & ils ne permirent que fort tard d'épouser les cousines ; ce qui se fit par cette occasion. Il y eut un homme qui, n'ayant pas de bien, mais étant fort honnête homme, & plus agreable au peuple qu'aucun de ceux qui gouvernoient les affaires de la Républiqne, épousa sa cousine germaine qui étoit heritiere, ce qui le rendit riche : il en fut accusé devant le peuple ; mais le peuple qui l'aimoit ne voulut pas lui faire son procés, il fut absous, & même on fit une ordonnance, que désormais l'on pourroit épouser ses parentes jusqu'à la cousine germaine & au dessous, mais non pas au dessus.*

Tacit. Annal. Lib. 12.

Plut. Lib. 6. quæst. Rom. quæst. 6. Vide & quæst. 108.

CHAPITRE XXI.

De la Polygamie.

VOici une autre singularité des mariages des Patriarches, c'est la pluralité des femmes, qui s'appelle polygamie. Lemec, l'un des décendans de Caïn, est apparemment le premier qui ait eu plusieurs femmes, au moins c'est le premier, duquel cela nous soit remarqué, *Et Lemec prit deux femmes, dont l'une avoit nom Ada, & l'autre Tsilla.* Aprés lui cette coûtume devint trés commune avant le déluge : mais je croy qu'elle fut encore plus commune aprés le déluge.

Gen. 4. 19.

La plûpart des Patriarches ont vécu dans la polygamie, & Abraham prit Agar avec Sara. Jacob eut quatre femmes, les deux filles de Laban & leurs deux servantes. Cela fait de la peine à bien des gens, qui ne peuvent concevoir, comment de si saints hommes ont pû vivre dans un état, qui leur semble opposé aux loix de la nature. Les Juifs, qui sont grands protecteurs de la polygamie, ne se font aucune difficulté là-dessus ; car ils prétendent que cet état est permis par les loix de la nature. Ils ont même fait une heresie aux Sadducéens, de ce que ceux-ci disoient que la pluralité des femmes est défenduë dans la Loy dans ces paroles du Levitique, *uxorem ad sororem suam non accipies ad affligendum eam* ; tu ne prendras pas une femme avec sa sœur pour l'affliger. C'est une maxime de leur droit, *Il est permis à chacun d'avoir autant de femmes qu'il en peut nourrir.* Un de leurs plus grands Docteurs le confirme par ces paroles ; *Il est permis à un homme d'avoir cent femmes, ou les unes aprés les autres, ou toutes ensemble ; & la premiere femme n'a pas le droit de s'opposer à cela, pourvû que le mari soit en pouvoir de leur donner à toutes les vétemens, les habits, & les autres preuves de la bien-veillance conjugale, selon qu'il appartient à chacune.* Il appuye cette opinion des exemples de David & de Salomon ; & particulierement du dernier, qui avoit tant de femmes. Ils ajoûtent que *devant &*

Le droit civil & Canonique des Juifs ne met aucun crime dans la polygamie.

Levit. 18. 18.

Talm. Tract. Jebamot. c. 6.

aprés le déluge c'étoit la coûtume d'avoir deux femmes, l'une pour en avoir des enfans, & l'autre pour le plaisir seulement. On faisoit boire à celle-ci un breuvage de sterilité pour l'empêcher de concevoir, afin qu'elle fût toûjours belle. Celle-ci étoit toûjours ornée, & de toutes les fêtes, pendant que l'autre étoit toûjours renfermée dans la maison comme une veuve & comme une personne en deuil. Ce sont à peu prés les termes du Rabin Salomon Jarki, & il avoit emprunté cela d'un ancien Commentaire sur la Genese, appellé *Bereschit Rabba* qui dit la même chose en autant de mots. C'est selon cette observation qu'ils expliquent ce que dit Job en parlant d'un méchant homme; *Lui qui donnoit à manger à la sterile, & ne faisoit nul bien à la veuve.* Le sentiment des Juifs étant tel, ils ne sont pas propres à être Juges dans cette cause. C'est pourquoi en les laissant à part, nous dirons briévement ce que nous croyons de la polygamie en general, & en particulier de celle des Anciens.

Salomon. Jarki in Genes. c. 4. & in Job. c. 24. 21.

Job 24. 21.

La polygamie est contraire à la premiere institution du mariage.

Il est certain que la polygamie est contraire aux loix que Dieu posa dés le commencement du monde dans l'institution du mariage : *L'homme délaissera pere & mere, & s'ajoindra à sa femme;* l'Ecriture ne dit pas à ses femmes. Le mariage est proprement le lien d'un avec une, & un lien indissoluble, c'est pourquoy & la polygamie, & le divorce sont contre l'institution du mariage, & contre l'intention de l'instituteur. Il n'y eut pas alors de plus expresse défense de la polygamie; mais Dieu ajoûta un exemple à la Loy, c'est qu'il ne crea qu'une seule femme à Adam, bien que la necessité de peupler le monde demandât, que Dieu lui en donnât plusieurs. Les Anciens avoient bien compris que les paroles de l'institution du mariage, & cet exemple, faisoient une Loy contre la polygamie. C'est pourquoi nous ne voyons aucune trace dans l'Histoire Sainte, que les Saints avant le déluge ayent eu plusieurs femmes. Adam n'en eut qu'une, & Noé n'en eut qu'une aussi, ses trois fils n'en avoient que chacun une. Cela est clair, parce que St. Pierre nous dit qu'il n'y eut que huit personnes sauvées par l'eau, c'est-à-dire, que Noé & ses trois fils n'ayant qu'une femme chacun, ne faisoient que huit personnes en tout. Il est vray qu'aprés le déluge, la polygamie entra dans les familles des Patriarches : mais il y en eut beaucoup entr'eux qui s'en firent un scrupule. Job n'avoit qu'une femme; Isaac n'eut que Rebecca. Nous ne lisons pas qu'aucun des enfans de Jacob en ait eu plusieurs. Depuis que la Loy fut donnée par Moyse, la polygamie devint encore plus rare; & si l'on excepte les Rois David, Salomon & quelques-uns de leurs décendans, on aura de la peine d'en trouver des exemples, sur tout entre les particuliers. Nous avons celui d'Helcana pere de Samuel, qui avoit deux femmes. Josephe nous dit que Moyse en a eu deux; l'une qui s'appelloit Sephora fille de Jethro, & l'autre appellée Tarbis fille du Roy d'Ethiopie. Cela est fondé sur ce que nous lisons dans le livre des Nombres; *Alors Marie & Aaron parlerent contre Moyse, à cause de la femme Ethiopienne qu'il avoit prise, parce qu'il avoit pris une femme Ethiopienne.* Mais cette Ethiopienne étoit Sephora même, fille de Jethro, Prince Madianite : elle est appellée Ethiopienne, de cette Ethiopie qui faisoit partie de l'Arabie qui s'appelloit selon Drusius *Æthiopia Chusea.* Je ne croy donc pas que la polygamie ait jamais été approuvée entre les fidéles. Je suis même trés persuadé, qu'elle étoit défenduë dans ces paroles du Levitique, *Tu ne prendras pas une femme avec sa compagne*

La polygamie n'a jamais été approuvée entre les fidéles.

Antiquit. Lib. 2. c. 5.

Nombr. 12. 21.

Drusius in Numer. c. 12. 1.

La polygamie défenduë dans la Loy.

pagne pour l'affliger: c'est ainsi qu'il faut tourner, & il n'y a aucune raison de tourner autrement Il est vray que dans l'Hebreu il y a mot à mot, *Tu ne prendras pas une femme avec sa sœur.* Mais si le Legislateur avoit eu intention de défendre la sœur de sa femme dans ce passage, comme pretendent tous les Juifs & beaucoup de Chrêtiens, il n'auroit point changé de methode & de style, il auroit dit conformément au verset precedent, *Tu ne découvriras pas la nudité de la sœur de ta femme.* Au reste, ceux qui ont la plus legere teinture de la langue Hebraïques savent que les mot את, & ואחת signifient une chose qui en accompagne une autre, qui est située vis-à-vis : ils disent de deux colomnes situées vis-à-vis l'une de l'autre, *l'une répond à sa sœur*, pour dire que l'une répond à l'autre. Ainsi tu ne prendras pas de femme avec sa sœur, c'est-à-dire, tu ne prendras pas de femme, qui soit en degré égal & parallele à la premiere. Les paroles qui suivent, font bien voir que c'est là le sens, *afin de l'affliger.* Car si Dieu défendoit seulement d'épouser la sœur de sa femme en même tems, pourquoi diroit-il que cela affligeroit la premiere femme? Une femme qui sait qu'on lui peut donner une compagne, ne devroit-elle pas avoir de la joye d'avoir sa sœur plûtôt qu'une autre? Mais le sens de ces paroles est clair, en expliquant ce passage entier de la polygamie, car on sait assez qu'il n'y a rien de plus chagrinant pour une femme, que de voir partager par une autre la personne & l'amour qu'elle voudroit posseder toute entiere. Je ne voudrois pas déterminer que l'usage des concubines fût absolument défendu dans ce passage, car les mots את & אחות, *frere* & *sœur*, quand ils se prennent dans ce sens où nous les prenons ici pour des choses, ou pour des personnes posées dans un même rang, signifient proprement celles qui sont placées sous une même ligne, vis-à-vis l'une de l'autre, & absolument égales & paralleles. Or comme les concubines n'étoient que des demi-femmes, & étoient sujettes aux vrayes femmes, on ne les peut pas appeller des femmes paralleles ou égales. Mais quand l'usage des concubines auroit été permis, je suis assûré que cela auroit été par pure tolerance. Au reste le Seigneur Jesus-Christ, nous fait assez connoître que la polygamie étoit contraire aux loix originales du mariage quand il se sert des paroles de l'institution du mariage pour condamner le divorce ; *Celui*, dit-il, *qui abandonne sa femme, & se marie avec une autre, commet adultere.* Cela ne seroit pas si la polygamie n'étoit pas défenduë, supposé qu'il soit permis de prendre plusieurs femmes: quand même celle avec qui l'on a fait divorce seroit encore femme de celui qui l'auroit renvoyée, cet homme en prenant une autre femme ne commettroit point adultere ; il seroit seulement dans l'état de polygamie, c'est-à-dire, qu'il auroit une femme avec laquelle il seroit dans le divorce, & une autre à laquelle il seroit uni.

Levit. 18. 18.

St. Marc. 10. 11.

Bien que cette Loy qui condamne la polygamie soit aussi vieille que le monde, & que Dieu l'ait établie pour être perpetuelle, je doute qu'on la doive mettre au rang des loix de la nature : & si l'on vouloit un peu se défaire des préjugez, je croy que l'on ne trouveroit pas grande difficulté dans la matiere. 1. Le mariage étant tout de pure institution, il semble que toutes les choses qui le regardent sont aussi d'institution, & l'unité des femmes par conséquent. 2. Si la polygamie étoit contraire à la Loy de

Raisons qui font voir que la défense de la pluralité des femmes est une loi positive.

de la nature, les Patriarches auroient vécu toute leur vie dans la coulpe d'un peché, qui rend les hommes ſujets à la damnation. L'on ne voit pas que les Patriarches ſe ſoient jamais repentis de cela comme d'un crime: & tout ce que les Theologiens diſent là-deſſus pour juſtifier & pour excuſer les Anciens, en ſuppoſant que la polygamie eſt contraire à la nature, ne ſatisfait en façon du monde; ou s'ils diſent quelque choſe de raiſonnable, & qui en effet diminuë la faute des Anciens, cela même détruit leur propre principe, & montre contre leur intention, que la polygamie, n'eſt défenduë que par une Loy poſitive.

Les types ne ſont jamais attachez à des choſes naturelles.

3. Sur tout il eſt neceſſaire d'obſerver que le mariage eſt un type de l'union de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, & de ſon Egliſe; cela eſt évident, par ce que St. Paul dit dans le 5. de l'Epitre aux Epheſ. où aprés avoir parlé des devoirs mutuels du mari & de la femme, il cite les paroles d'Adam, *L'homme laiſſera pere & mere, & ſe joindra à ſa femme; & les deux ſeront une même chair:* Il conclut que dans ces paroles il y a un grand myſtere qui regarde l'union de Jeſus-Chriſt, & de ſon Egliſe, *Ce myſtere eſt grand: or je parle touchant Chriſt & l'Egliſe.*

Notable Theologie des Juifs dans leur Cabale, pour prouver l'union myſtique de Jeſus Chriſt & de l'Egliſe. Les dix Sephiroth.

Je ne ſay même par quel hazard & par quelle providence, les Juifs ont apperçû quelque choſe de ce myſtere: Leur Cabale, qui eſt leur Theologie myſtique, poſe dix vertus ſuperieures qu'ils appellent *Sephiroth*, c'eſt-à-dire des dénombremens, ou bien des Saphirs. Entre ces Sephiroth, il y en a une qu'ils appellent *Malcouth*, le Royaume; & un autre qu'ils nomment *Tipheret*, c'eſt-à-dire, la beauté. Ce *Tipheret* eſt mâle, & *Malcouth* eſt femelle; l'un eſt l'époux, & l'autre l'épouſe. *Malcouth* qui eſt la femelle eſt interpreté par eux-mêmes l'Egliſe, ou l'aſſemblée d'Iſraël; & *Tiphereth* eſt appellé l'Adam ſuperieur, par oppoſition à l'Adam créé dans le paradis terreſtre, qu'ils appellent l'Adam inferieur: & cet Adam inferieur, diſent-ils, eſt l'image de l'Adam ſuperieur. Un certain livre Cabaliſtique intitulé *l'Effuſion de Roſée*, rapporté par un Savant Anglois, nous apprend ces myſteres: *La Sephirath de Malcouth*, dit-il, *c'eſt celle qui eſt appellée l'aſſemblée d'Iſrael;* & peu aprés il ajoûte, *ces bonnes œuvres de tous les Juſtes, leurs bonnes intentions ſpirituelles, & les prieres ſaintes & pures montent à la Sephirath appellée Malcouth, & elle s'en orne comme une épouſe, & ſe preſente à Tiphereth ſon mari, le ſollicitant à verſer ſur elle ſes influences.* Il ajoûte encore, *Malcouth s'orne comme une épouſe des bonnes œuvres des Juſtes, & par ces œuvres elle ſollicite Tiphereth ſon mari à verſer ſur elle ſes influences par le myſtere des faces.* Ces derniers mots, *par le myſtere des faces*, ſont alluſion à une autre Doctrine de la Cabale des Juifs, qui merite d'être rapportée: *c'eſt*, diſent-ils, *que ce Saint homme a été créé avec deux corps & deux viſages.* Voici ce qu'en dit un Savant Juif; *Adam & Eve avoient été créez comme un ſeul homme, & ils étoient joints par le dos. Aprés cela Dieu les ſepara, & il en prit une moitié qui fut Eve, laquelle fut amenée à Adam. Apprenez donc comment vous devez entendre, qu'ils étoient un à certain égard, & qu'à un autre égard ils étoient deux.* Il avoit tiré cela d'un ancien Commentaire Cabaliſtique ſur la Geneſe, que nous avons déja cité, intitulé Bereſchit Rabba, où on lit ces paroles. *Rabbi Jeremie dit, quand Dieu créa le premier homme il le crea Androgynos, c'eſt-à-dire, Hermaphrodite ayant les deux ſexes, car il eſt écrit, il les crea mâle & femelle. Mais on lui objectoit, mais il eſt écrit,* *que*

שפע טל

Elias Germanus in Tisbi in voce Paretſouphin, c'eſt-à-dire, les faces. Maimon. More Nevokim Lib. 2. c. 30.

Bereſchit Rabba in Geneſ. c. 1. 26.

que Dieu prit une des côtes d'Adam, & en forma Eve. Il répondit que cela signifie que Dieu prit la moitié d'Adam, le mot de côte ou de côté signifiant quelquefois cela, comme dans ces paroles du 36. *de l'Exode v.* 25. *Et au second côté du Tabernacle, au coin du Septentrion, c'est-à-dire à la moitié du Tabernacle.* Mais afin qu'on ne s'imagine pas, qu'il faille prendre cette fable à la lettre, Maimonides ajoûte, *Il faudroit être bien fou pour ne pas voir qu'il y a là dedans un sens caché.* Or voici quel est ce sens caché : C'est que selon la Cabale des Juifs, Dieu crea en effet le premier homme avec deux corps & deux visages, l'un d'homme & l'autre de femme; & que cet homme créé double dans le paradis terrestre étoit l'image & le type de l'Adam superieur, appellé *Tiphereth*, marié spirituellement & uni inseparablement à *Malcouth*, qui est l'assemblée d'Israël ou l'Eglise. C'étoit le mystere que Maimonides veut qu'on trouve dans cette Histoire. Cette *Malcouth* s'orne des justices des Saints, & par ces justices elle sollicite son mari *Tiphereth* à verser sur elle ses influences; Et c'est ce qui étoit mysterieusement signifié par l'homme ayant deux visages & deux corps, & qui par cette moitié de lui-même, qui étoit mâle, inspiroit la vie, & faisoit la beauté de cette autre partie de lui-même qui étoit femelle.

Si cette Theologie des Juifs est plus nouvelle que St. Paul, il est certain que les idées en ont été empruntées de lui; car cet Apôtre nous parle de l'union de Jesus-Christ, & de l'Eglise sous l'emblême d'un époux & d'une épouse: il appelle le Seigneur le second Adam, ou l'Adam celeste, car c'est ce que signifie ce qu'il dit, que le second Adam est *venu en esprit vivifiant.* Il l'oppose au premier Adam qui étoit terrestre. Il appelle nôtre Seigneur la gloire de l'Eglise; & il semble qu'il fasse allusion à ce nom de *Tiphereth* qui signifie splendeur, gloire & magnificence, lorsqu'il dit, *Nous tous qui contemplons à face découverte, comme en un miroir, la gloire du Seigneur, sommes transformez en la même image, comme par l'Esprit du Seigneur.* C'est la pensée des Cabalistes tournée un peu differemment; car c'est comme s'il disoit, que nous regardons nôtre *Tiphereth*, nôtre mari & nôtre gloire, & que nous lui demandons ses influences & ses rayons, pour être faits semblables à lui, & pour lui être unis en un même esprit, comme Adam & Eve étoient unis en un même corps.

La Theologie de S. Paul s'accorde icy avec celle de la Cabale Judaïque.

2. Cor. 3. v. ult.

St. Jean dans son Apocalypse a des descriptions & des pensées qui ont aussi un trés grand rapport avec celles des Juifs, car il dit, *qu'il vit l'Epousée ornée pour son Epoux, vêtuë de fin lin, qui sont les justices des Saints.* Il n'y a rien de plus semblable à ce que dit la Cabale des Juifs, que Malcouth s'orne des bonnes œuvres des justes pour se presenter devant Tiphereth son mari. Si cette Theologie des Juifs étoit plus ancienne que St. Paul & St. Jean, on ne pourroit nier, ce me semble, que ces deux Apôtres n'en eussent emprunté les idées & les termes, car il est impossible que le hazard fasse une si parfaite ressemblance; & au reste il est trés certain, que les Apôtres & le Seigneur Jesus-Christ lui-même, ont souvent emprunté des Juifs, & leurs tours & leurs manieres de dire les choses. On en trouve diverses preuves & divers exemples dans le Spicilegium de Louïs Cappel sur le 5. & 6. de St. Matthieu.

St. Jean a aussi des expressions teintes de la Theologie Cabalistique.

Ce qui donne lieu de croire que St. Paul & St. Jean ont emprunté des Theologiens Cabalistes, & non les Cabalistes d'eux, c'est que nous trouvons

Platon a dit la même chose que les Cabalis-

tes sur la creation du mâle & de la femelle. Eus. de Præpar. Evangel. Lib. 12. cap. 12. Plato in sympos. iaco.

vons une pensée absolument semblable dans Platon, qui vivoit quelques siécles avant la venuë de nôtre Seigneur Jesus-Christ. C'est Eusebe qui nous en avertit, & qui même l'a transcrite, un peu differente à la verité de ce qui se lit aujourd'hui dans les œuvres de Platon, mais revenant pourtant à la même chose. Voici le passage. *La nature des hommes telle qu'elle est aujourd'hui, n'est pas celle qu'ils avoient au commencement; car alors elle étoit mâle & femelle, & d'espece & de nom, les deux sexes étoient mêlez. La forme de l'homme tout entier étoit ronde; ils avoient le dos & les côtés dans leur circuit, quatre mains, autant de jambes, deux visages sur un col bien tourné. Ils avoient l'esprit élevé & superbe; & ils essayerent de faire la guerre aux Dieux, & de monter dans le ciel pour faire violence aux Dieux, comme ont fait Ephialte & Otus au rapport d'Homere. Sur quoi les Dieux ayans pris conseil, Jupiter prit la resolution de les couper par le milieu: & en effet il les divisa en deux parties, comme ceux qui coupent deux œufs durs pour les saler; & de là vient l'amour mutuelle que les hommes ont naturellement les uns pour les autres: Amour qui ayant été le lien de l'union de la nature, selon qu'elle étoit autrefois, essaie aujourd'hui à rejoindre les deux parties, & à remedier à la plaie qui a été faite à la nature des hommes: & ainsi chacun de nous n'est que comme une portion & la moitié d'un homme.* Eusebe rapporte ce passage de Platon, pour prouver que ce Philosophe a puisé dans les livres de Moyse; car il pretend que cette fable a été formée sur l'Histoire de l'homme & de sa chûte. Mais il est évident que cette Histoire a beaucoup plus de rapport avec la fable des Cabalistes qu'avec l'Histoire de Moyse. Ainsi il est clair que Platon avoit eu quelque commerce avec les Hebreux, & qu'il avoit appris de leurs Docteurs cette mysterieuse Theologie qui s'appelle la Cabale.

Autre Theologie mystique de Platon imitée de la Cabale Judaïque. Plat. in symposiaco.

Je veux prouver cette verité par un autre passage du même Platon, tiré du même livre, par lequel on voit qu'il avoit emprunté des Juifs la coûtume d'envelopper la verité sous des voiles mysterieux. Platon se fait cette question, *Quels sont le pere & la mere de l'amour?* Et il y répond ainsi. *Encore que cela soit un peu long à rapporter, je vous dirai pourtant qu'à la naissance de Venus, on fit un grand festin où tous les Dieux furent conviez. Le Dieu du Conseil, & Porus le Dieu de l'Abondance s'y trouverent. Quand on eut soupé la Pauvreté vint à la porte demander quelque reste du repas. Comme elle se promenoit devant la porte, le Dieu Porus yvre de Nectar, car il n'y avoit pas encore de vin, entra dans le jardin de Jupiter, & s'endormit fort profondément. La Pauvreté souhaita passionnément de concevoir un fils de ce Porus, Dieu de l'Abondance, elle se coucha tout doucement auprés de lui, & conçût de lui l'Amour. De là est venu cet Amour qui aime & qui cherche Venus, parce qu'il est né aux nôces de Venus.*

Apud Eufeb. Lib. 12. præpar. Evangel. c. 11.

Origene grand admirateur de Platon a bien reconnu il y a long-tems, que cette fable n'est rien autre chose que l'Histoire déguisée de la chûte de l'homme, & de son premier peché. La naissance de Venus c'est la creation du monde, & la naissance de la nature; car les Payens ont adoré la nature sous le nom de Venus. Le festin ce sont les délices dont Dieu combla l'homme dans cette creation durant le tems de son innocence. Le Dieu de l'Abondance c'est Adam, que Dieu avoit enrichi de tant de biens. La Pauvreté, c'est le démon qui par sa chûte avoit perdu tous ses biens. Le sommeil de Porus Dieu de l'Abondance, c'est l'oubli dans lequel Adam tomba au milieu de ses prosperitez. L'approche de la Pauvreté

vreté qui se joint au Dieu Porus, c'est la tentation du Démon, qui s'approcha de l'homme pour le seduire. L'Amour, qui cherche Venus, lequel naît de cet accouplement, c'est la concupiscence de la chair qui parut aussitôt que l'homme fut tombé. Cette fable de Platon, sous laquelle la verité de l'histoire est cachée avec tant d'adresse, me persuade qu'il avoit eu grand commerce avec les Juifs, & me rend vrai-semblable la conjecture que nous avons avancée, c'est qu'il avoit eu connoissance de cette Theologie mystique qui enseignoit, que le mariage d'Adam & Eve étoit le type de l'union du Messie avec l'Eglise. Les Juifs ont entrevû quelque chose de cette verité; mais l'Evangile l'a mise dans une si grande évidence, qu'à present personne n'en sauroit plus douter. Le sommeil d'Adam, & la femme qui fut tirée de son côté, sont des figures si parlantes, que les plus simples Chrêtiens les entendent, & comprennent que c'est un excellent type de la mort du second Adam, dont l'efficace a produit la naissance de l'Eglise.

Je me suis fort étendu à prouver cette verité, que le mariage tel qu'il fut institué dans le paradis terrestre, est le type de l'union de Jesus-Ch. & de son Eglise, parce que de là je prétens tirer une parfaite connoissance de la nature du mariage, & une lumiere qui décide, ce me semble, absolument la question sur laquelle nous sommes: c'est de quelle nature est la loy qui défend la polygamie, si c'est une loy positive, ou une loy naturelle. Je dis 1. que cela nous apprend la nature du mariage, car si le mariage dans la pureté de son institution, étoit une figure de l'union de Jesus-Christ & de son Eglise, afin que la verité eût du rapport avec le type, il falloit que le mariage fût un lien indissoluble d'un seul avec une seule. Car c'est là le caractere de l'union de J. C. & de l'Eglise. Le chef est un seul, c'est Jesus-Christ, l'Eglise n'a pas plusieurs époux, & n'a pas d'autre époux que luy. L'Epouse est une seule, c'est l'Eglise: J. C. n'a pas plusieurs Eglises, c'est pourquoi elle est appellée *una & catholica*, une & universelle, répanduë par tout le monde, & dans tous les tems. Le lien qui unit Jesus-Christ & l'Eglise ne se peut rompre, car l'Eglise ne sauroit perir, & le Seigneur ne sauroit faire avec elle un divorce éternel. Quand il s'éloigne d'elle, c'est pour un moment, mais il la recueille par des compassions éternelles. Afin que le mariage ressemble à cette union spirituelle dont il est l'image, un homme ne doit avoir qu'une femme, une femme ne doit avoir qu'un mari, & ils doivent être unis d'une maniere inseparable. Ce qui fait voir que la polygamie & le divorce sont absolument contre l'institution du mariage. Mais nous apprenons aussi de là, de quel ordre est la loy qui défend le divorce & la polygamie.

Le mariage type de l'amour de Jesus-Christ & de l'Eglise.

Les types sont des signes d'institution & d'établissement, ce ne sont pas des signes naturels. L'on n'a jamais vû un type établi dans une chose naturelle, par égard à ce qu'elle a de naturel: ce qu'on appelle *ratio typica*, est toûjours d'institution, & toûjours ajoûté à la nature. Il est vray que le rocher du désert étoit une chose naturelle, & l'eau qui en sortoit avoit aussi toute la nature des autres eaux, ils étoient pourtant les types de N. S. J. C. & de ses graces, mais non pas à l'égard de ce qu'ils avoient de naturel; c'est-à-dire que le privilege & la vertu d'être les types de N. S. J. C. ne leur venoit pas de leur nature, & ils representoient

Ce qu'on appelle ratio typica dans les types est toujours d'institution.

le Seigneur principalement par les circonstances miraculeuses, qui avoient été ajoûtées à la nature. Il en est de même de la manne, qui ne devint le type des graces de J. Ch. que par la volonté de Dieu, & par ce qui fut ajoûté à sa nature. J'avouë bien que dans les Sacremens & dans les types il peut y avoir quelque rapport fondé dans la nature de ce qui sert de matiere & de sujet au type ou au Sacrement, dans la manne & dans l'eau du desert, dans le pain & dans le vin de l'Eucharistie, il y a quelque chose qui represente les graces de J. Ch. dans la nature & la matiere même de ces types & de ces signes. Mais il est pourtant vray que tout cela n'a rapport à la chose representée par le type & par le signe, qu'en vertu de l'institution. Je conclus de tout cela, que ce lien indissoluble d'un seul avec une seule, qu'on appelle mariage, étant le type de l'union de J.C. avec l'Eglise, c'est une affaire d'institution, & non de nature : & par consequent que la polygamie ne viole qu'une Loy positive, & non pas une loy naturelle.

Etat de la conscience des Anciens dans la polygamie 4. especes de polygames.

Aprés ces éclaircissemens, je ne croi pas qu'il soit difficile de répondre à la question qui se fait sur l'état de la conscience des Anciens, qui ont vécu dans la polygamie. L'on peut remarquer quatre sortes de gens qui ont vécu dans cet état. 1. des méchans. 2. des Roys. 3. des Prophetes, c'est-à-dire des hommes extraordinairement conduits par l'Esprit de Dieu. 4. des hommes ordinaires. Pour ce qui est des méchans, décendans de la race de Caïn, qui commencerent d'attenter contre la Loi fondamentale du mariage, je ne fais pas difficulté de dire qu'ils ont peché, & qu'étant morts dans l'état de polygamie, ils se sont trouvez engagez dans un trés grand desordre, & dans un crime fort grand. Pour ce qui est des Rois d'Israël, je trouve que Dieu les a dispensez de cette loy; c'est dans le 17. chap. du Deuteron. ℣. 17. où le Legislateur parlant du devoir du Roy dit, *Il ne prendra pas plusieurs femmes, ou bien il ne multipliera pas ses femmes, de peur qu'il ne se détourne.* Ces paroles ne défendent pas au Roy la polygamie, comme il semble; au contraire elles la lui permettent, & cela signifie que le Roy ne doit pas multiplier le nombre de ses femmes jusques à un excés semblable à celui de Salomon. Cela est clair par le texte: car Dieu dit, *il ne multipliera pas ses chevaux*, de la même maniere qu'il dit, *il ne multipliera pas ses femmes.* Or ce n'est pas l'intention de Dieu, d'obliger les Rois à n'avoir qu'un cheval, aussi n'est-ce pas son dessein, de leur défendre d'avoir plusieurs femmes. Il n'y a pas d'apparence, qu'un Prince aussi pieux que David eût voulu violer une loy qui paroît si expresse. Les Juifs avoient donc compris, que celui qui défend d'avoir une grande multitude de femmes, par cela même permet d'en avoir un petit nombre. Il semble que Dieu ait permis la polygamie aux Rois d'Israël, afin qu'ils ne fussent pas moins magnifiques que les Rois d'Orient leurs voisins. Car cette multitude de femmes a toûjours fait dans l'Orient une partie de la magnificence des Rois. Cette coûtume s'y conserve encore aujourd'huy: les Princes de Perse, des Indes & de Turquie ont des Serrails pleins de femmes. Quoi qu'il en soit, quelle qu'ait été la raison qui a obligé Dieu à donner cette dispense aux Rois, puis qu'il l'avoit donnée, il est certain que ces Princes n'ofensoient point Dieu; car les loix positives n'obligent qu'autant qu'on en exige l'observation,

Il n'étoit pas défendu aux Rois d'avoir plusieurs femmes.

&

& celuy qui les a établies, en peut dispenser, quand il luy plaît. La 3me classe de gens qui ont vécu dans la polygamie, c'est celle de ces hommes du premier ordre, qui se sont distinguez par des commerces frequens avec la divinité: tels ont été Abraham & Jacob. J'estime que ces hommes n'ont point vécu dans cet état contraire à la loy originale du mariage sans mystere, ou sans une dispense de Dieu. Je dis sans mystere; car il est certain que la polygamie d'Abraham étoit mysterieuse: S. Paul nous apprend que ses deux femmes étoient des figures des deux alliances. La polygamie de Jacob n'est pas apparemment si pleine de mystere: mais je suis persuadé pourtant, que ce Patriarche ne s'engagea pas dans cet état sans en avoir eu la permission de Dieu. Il n'est pas necessaire que cette permission fût expresse, il suffisoit que Dieu, qui veilloit sur la conduite de ces grands Patriarches, ne les ait pas détournez de cette action, dans ces revelations & inspirations, par lesquelles il se communiquoit si souvent à eux. Le dernier ordre de gens qui ont vécu dans la polygamie, c'est celuy des hommes ordinaires; & je croy que Dieu a donné dispense à ceux-cy, & qu'il les a tolerez dans cet état, à cause de la dispense qu'il avoit donnée à ceux dont nous venons de parler, c'est-à-dire, aux Rois & aux grands Prophétes. Le vulgaire a trouvé dans ces exemples des Saints une dispense tacite, & Dieu n'a pas voulu leur imputer à crime ce qu'il avoit souffert dans ses plus chers amis, afin de n'être pas accusé d'avoir égard à l'apparence des personnes.

Comment Dieu aprés avoir défendu la polygamie par la loy en donne dispense par la même loy.

Nous avons prouvé & supposé que la polygamie est non seulement contraire aux loix fondamentales du mariage, mais qu'elle est défenduë dans le chap. 18. du Levitique par ces mots, *Tu ne prendras pas une femme avec sa compagne pour l'affliger.* Il peut sembler étrange à quelques-uns que Dieu ayant défendu la polygamie dans la loy de Moyse, il ait cependant dispensé & toleré dans la même loy cette polygamie. Mais ce n'est pas la seule fois que Dieu a fait de semblables choses, car dans le même chapitre 18. Dieu défend d'épouser la femme de son frere, *Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton frere*, & cependant il a expressément dérogé à cette loy par une autre loy, qui s'appelle du Levirat, par laquelle il ordonne, que le frere vivant prenne la femme de son frere mort, pour luy susciter lignée. Cette dispense & cette tolerance qui a eu lieu dans toute l'œconomie de Moyse, n'en a point aujourd'huy. Le Seigneur J. C. a rappellé le mariage à son origine, & il n'y a point d'homme sur la terre qui soit en droit de dispenser de la loy qui défend la polygamie.

Polygamie rare entre les Grecs & les Romains.

Il en est arrivé de la polygamie, comme des mariages dans les dégrez défendus. Ces desordres qui sont si opposez, & à la pureté & à l'institution du mariage, ont presque toûjours été renfermez dans l'Orient. L'Occident les a peu connus; La polygamie étoit rare dans la Grece: il s'y en est pourtant trouvé des exemples, ne fût-ce que celuy du Sage Socrate, qui avoit deux femmes, Xantippe celebre par sa mauvaise humeur, & Myrto fille d'Aristide. Le Poëte Euripide en avoit aussi deux. Denys le Tyran de Sicile épousa en même tems Doris de Locres, & Aristomaque de Syracuse. La chose étoit encore plus rare entre les Romains. *Alexander ab Alexandro*, rapporte que Jule Cesar fit une Loy, qui permettoit d'avoir deux femmes. Mais je ne say si cela est bien certain. Il

Lib. 1. cap. 24.

Socr. Hist. Eccles. Lib. 4. cap. 26.

est bien vray que Valentinien Empereur Chrêtien & Orthodoxe, fit une Loy, par laquelle il étoit permis à chacun d'épouser deux femmes legitimes, & la fit publier dans toutes les villes de l'Empire. La Princesse, femme de cet Empereur, appellée Severe, aima tendrement Justine, fille d'un Gouverneur de Province appellé Justus, que Constantius avoit fait mourir, parce qu'il avoit appris que ce Justus avoit vû en songe la pourpre Imperiale à son côté droit, comme s'il en étoit accouché. Cette Justine étoit admirablement belle. L'Imperatrice Severe ne pût s'empêcher de parler à l'Empereur de la beauté de cette fille, en luy disant, que toute femme qu'elle étoit, elle en étoit cependant touchée. Cela fit former à Valentinien le dessein de l'épouser, ce qu'il fit sans répudier Severe. Ainsi il eut deux femmes en même tems, & il eut de cette Justine Valentinien le Jeune, qui luy succeda avec Gratien son fils aîné. Pour couvrir le déréglement de ce mariage, il fit la Loy dont nous venons de parler pour établir la polygamie. C'est ainsi que les Princes font des Loix selon leurs passions. On dit qu'avant Cecrops, non seulement la polygamie étoit permise entre les Grecs, mais même qu'il n'y avoit entr'eux aucune forme de mariage. Une femme faisoit societé avec un homme, *ad concubitum*; quand ils étoient las l'un de l'autre, ils se quittoient; la femme se donnoit à un autre mari, & le mari prenoit une autre femme; & ils vivoient ainsi à la maniere des bêtes. Mais Cecrops ordonna que les femmes n'auroient qu'un mari: les habitans d'Attique luy sçûrent si bon gré de cette Loy, qu'ils l'appellerent depuis *biformis*, *double*, parce qu'il avoit accouplé les hommes par le mariage, & de deux il en avoit fait un tout. Bien que la même Loy n'imposât pas necessité aux hommes de n'avoir qu'une femme, cependant il est certain que l'état de la monogamie passoit universellement pour le plus honnête entre les Payens mêmes.

Joannes Antiochen. Malala MS. in Bibliot. Oxoniensi referente Seldeno de jure nat. & gent. l. 5. c. 6

Des concubines.

Elias Germanus Explic. radicum in voce pilegesh.

L'usage des concubines augmentoit encore la polygamie des Anciens: c'étoient des demi-femmes. Le mot Hebreu *pillegesch* signifie cela; *pilegesch*, *dimidiata uxor*, c'est ainsi que l'expliquent les Rabbins. De là sans doute vient le mot Grec παλλακή, & le Latin *pellex*. Agar fut concubine d'Abraham, & les deux servantes de Rachel & de Lea furent les deux concubines de Jacob. Ces concubines sont souvent appellées femmes: ce que St. Augustin a remarqué de Ketura, qui n'étoit que concubine d'Abraham, & qui est appellée sa femme, *& Abraham prit une autre femme qui avoit nom Ketura.* Dans la suite cette Ketura est appellée concubine, car Moyse dit qu'Abraham donna tout son bien à Isaac, & fit des presens aux fils de ses concubines Agar & Ketura. La concubine du Levite, à qui les Benjamites firent tant d'outrages, est appellée une femme concubine, & le Levite est appellé son mari; *& son mari se leva & s'en alla aprés elle.*

De Civit. Dei. Lib. 16. cap. 34.

Jug. c. 19. v. 3.

Loix du concubinage.

Voicy la difference que les Juifs établirent entre les concubines, & les autres femmes depuis la Loy de Moyse. C'est que les mariages avec les veritables femmes se contractoient par des conventions matrimoniales, & par la solennité des fiançailles & des épousailles: mais l'on ne faisoit ni l'un ni l'autre, quand on prenoit une femme pour concubine. *Les femmes*, disent les Talmudistes, *se prennent avec engagement de les doüer, & avec la solennité des nôces; mais les concubines se prennent sans contract & sans fiançailles.* Com-

Gemara Talmud Hierosolym. Tract. Ktouvot c. 5.

Comme les Juifs prétendent qu'avant la Loy de Moyse, on ne faisoit aucun contract ni fiançailles en prenant des femmes legitimes, je ne voy pas bien quelle difference ils peuvent trouver entre les vrayes femmes des Patriarches & leurs concubines. Cependant il y en avoit: nous avons vû par les mariages des filles de Laban avec Jacob, que l'on observoit quelque ceremonie, que l'on faisoit des festins, des nôces & des sacrifices, & la fête duroit sept jours. Rien de semblable ne se faisoit dans le choix d'une concubine; on la prenoit, on la menoit chez soy, & on s'en servoit au lieu de femme, sans aucune ceremonie. Outre cela je suis trompé, si les concubines ne demeuroient esclaves, quand on les prenoit dans cette condition. Agar la servante de Sara demeura esclave, devenant la concubine d'Abraham. Cela paroît assez par la maniere dont on en usa avec elle: Et je croy de même, que les deux servantes des filles de Laban, concubines de Jacob, demeurerent sujettes & servantes; & même, si l'on en croit les Juifs, la chose alloit bien plus loin, car une fille libre entroit dans une espece d'esclavage par le concubinage. Maimonides dit, *qu'il étoit défendu aux particuliers d'avoir des concubines, sinon une servante Israëlite seulement, laquelle il se fiançoit par la vente que le pere de la fille en faisoit.* Si le pere la vendoit, elle devenoit donc serve ou esclave, au moins à la maniere que le pouvoient être les naturels Israëlites, qui ne pouvoient jamais être soûmis à un veritable esclavage, & dont la servitude n'étoit qu'un engagement de liberté pour un tems. Pour le reste, les Loix du concubinage étoient absolument semblables à celles du mariage. Un homme étoit obligé d'entretenir sa concubine dans sa maison comme sa femme, & la concubine étoit obligée d'être fidéle à son mari comme une femme legitime. Au lieu de concubines, les Grecs se servoient de courtisannes, avec lesquelles ils vivoient avec beaucoup moins de gêne, que les Orientaux avec leurs concubines; car ils n'entroient dans aucune espece de traité & de lien avec elles. Tractatu Melakim c. 4.

Outre cette polygamie, qui est la veritable, il y en avoit une autre qu'on appelloit successive, qui n'est pas une veritable polygamie. C'est quand aprés la mort d'une premiere femme on en prend une seconde, & aprés la mort de la seconde une troisiéme. Les Peres, dont la morale étoit excessivement sevére à certains égards, ont eu des sentimens fort injurieux aux secondes nôces. Tertullien rapporte contre cette polygamie, ainsi injustement appellée, toutes les preuves dont nous nous servons contre la veritable polygamie: *La discipline de la monogamie*, dit-il, *n'est ni nouvelle, ni étrangere, c'est l'ancienne discipline des Chrêtiens; tellement que le Paraclet en est plûtôt le restaurateur que l'inventeur.* Il ajoûte en suite qu'elle est aussi ancienne que le monde; que Dieu ne créa au premier homme qu'une femme, qu'il a dit, *ils seront deux en une chair*; *faisons luy une aide*, & non pas des aides. Il observe que Noé & ses fils n'avoient chacun qu'une femme. Tout cela seroit bon pour combattre la polygamie *simultanée*, s'il est permis de parler ainsi; mais cela ne vaut rien contre la polygamie successive. Tertullien passe même jusqu'à cet excez, de dire, que les secondes nôces sont des adulteres devant Dieu: *nihil Deo interest marito mortuo vel vivo alteri nubat, id quodcumque fiat est adulterium.* L'Auteur des Constitutions Apostoliques, sous le nom de St. Clement, est un peu moins sevére que Tertullien; & voicy comme il regle la chose. Les premieres nôces sont justes,

De la polygamie successive.

Lib. de Monogamia. c. 4.

Constitut. Lib. 3. c. 2.

les secondes permises, les troisiémes sont une preuve d'incontinence, & les quatriémes sont une veritable fornication, & un fruit certain de l'intemperance. Ces paradoxes de morale n'ont point passé; cependant ils n'ont pas laissé d'imprimer une tache aux secondes nôces; & même les loix humaines en quelques lieux ont voulu qu'il y eût des marques publiques de l'estime qu'on doit faire des premieres nôces par dessus les secondes, par les privileges qu'ils ont accordez aux enfans nez de ces premieres nôces: & chacun sait là-dessus ce qui en a été écrit par l'Auteur des droits de la Reine, sur lesquels le Roy de France prétend que les fiefs, selon la coûtume d'une partie des Pays-Bas, appartiennent aux enfans de la premiere femme à l'exclusion des autres. Nous n'avons aucun lieu de soupçonner, qu'il y eût rien de semblable dans la premiere Eglise, avant Moyse, & il n'est pas étonnant, que dans des siécles, où l'on se dispensoit d'obeïr aux Loix originales de l'institution du mariage, on ne fît aucun scrupule de passer à de secondes nôces, aprés la dissolution des premieres. Nous avons l'exemple d'Abraham, qui prit Ketura aprés la mort de Sara. Il y a pourtant des Auteurs qui croyent qu'il eut cette concubine dés la vie même de Sara : & cela est assez apparent par la quantité d'enfans qu'il eut de cette concubine; car étant vieux quand Sara fut morte, il n'y a guere d'apparence, qu'il eût pû les voir naître, les élever, les voir grands, & les envoyer arriere d'Isaac, comme il fit. Mais quand nous n'aurions pas d'exemples des secondes nôces dans ce premier periode de l'Eglise, nous ne serions pas moins assûrez qu'elles auroient été en usage.

CHAPITRE XXII.

Du Divorce.

Le vray divorce n'étoit pas en usage dans l'Eglise avant Moyse.

JE ne say point d'exemples de divorce dans ce premier periode de l'Eglise, si ce n'est que nous regardions comme un divorce ce qu'Abraham fit à Agar, quand il l'envoya hors de sa maison: *Et Abraham se leva de bon matin, & prit du pain & une bouteille d'eau, & les mit sur les épaules d'Agar avec l'enfant, & l'envoya.* A propos de ce passage, ce que Moyse dit icy, qu'Abraham mit Ismaël sur les épaules d'Agar, avec une bouteille d'eau & du pain, a paru assez singulier aux Interpretes. Ce petit enfant que l'on mettoit sur les épaules avoit dix-huit ans, selon le calcul des Hebreux. Ismaël avoit quatorze ans quand Isaac vint au monde; cela est clair par le chap. 17. de la Genese v. 24. & 25. où il est dit, qu'il avoit treize ans, quand Dieu donna à Abraham le sceau de la Circoncision, & quand il luy promit la naissance d'Isaac, ce qui n'arriva qu'un an aprés. Ismaël ne fut chassé de la maison de son pere, qu'aprés qu'Isaac fut sevré; & les Hebreux assignent le tems auquel on sevroit les enfans à cinq ans, & les autres le mettent même à douze ans. C'est qu'on suppose qu'en ce tems-là les hommes ne venoient pas aussi vîte comme aujourd'huy; & qu'ils étoient beaucoup plus long-tems enfans. Je ne regarde pas cette supposition

Vide S. Hieron. Lib. quæst. Hebræor. in Genesim.

Quel âge avoit Ismaël quand il fut chassé.

tion comme bien certaine; mais laiſſons la paſſer pour le preſent. Selon cela, on dit qu'il nous eſt parlé d'Iſaac comme d'un petit garçon, quand Abraham reçut le commandement de le ſacrifier. Cependant on tient qu'il avoit alors quarante ans. Suppoſons donc qu'Iſaac avoit cinq ans, Iſmaël en ayant quatorze plus que luy, il falloit qu'Iſmaël eut dix-huit ou dix-neuf ans. Il eſt certain qu'Iſaac devoit avoir déja quelque âge, puis qu'il étoit en état de recevoir des inſultes d'Iſmaël, & que ces inſultes furent cauſe qu'Iſmaël fut chaſſé. S'il avoit cet âge-là, il n'eſt pas bien aiſé de comprendre comment on le portoit encore ſur les bras. Le dénoüement de cette difficulté ne dépend que de l'explication d'une petite ambiguité qui eſt dans le texte Hebreu, & que St. Jerôme, & nos Interpretes aprés luy, ont fort bien dévelopée. Il ne faut pas entendre qu'Abraham mit l'eau, le pain & Iſmaël ſur les épaules d'Agar, mais qu'il luy donna ſeulement l'eau & le pain à porter, & luy mit l'enfant en main.

Je reviens au divorce. Les Juifs eſtiment qu'il eſt permis par le droit naturel comme la polygamie. Ils croyent que ce droit n'eſt pas reciproque, c'eſt-à-dire, que la femme ne peut pas, ſelon les loix de la nature, abandonner ſon mari, comme le mari peut envoyer ſa femme. *Quand eſt-ce*, dit Maimonides, *que la femme entre les Noachides ſera miſe en l'état où ſont celles auſquelles entre nous on donne la lettre de divorce? Ce ſera quand le mari la jettera hors de ſa maiſon, & rompra le lien qui étoit entre eux; ou quand elle ſortira d'elle-même, & abandonnera ſon mari. Car on ne donne point des lettres de divorce entre eux, & ce n'eſt pas comme entre nous une affaire dont les Juges ayent droit de connoître: mais ils ſe ſéparent, ſelon que le mari & ſa femme le trouvent bon*: C'eſt une maxime du droit des Juifs, *que les Noachides n'ont ni fiançailles, ni divorce, & que leurs mariages ſe font, ou ſe peuvent diſſoudre ſelon la volonté des parties.* C'eſt-à-dire, que les hommes dans les ſiécles des Patriarches, comme ils ſe marioient ſans aucune formalité, ſe démarioient & ſe ſéparoient de même. A l'égard du mariage ſans formalitez, nous avons vû que ce que diſent là-deſſus les Rabbins, n'eſt pas tout à fait vrai. Mais pour ce qui eſt du divorce, comme nous n'avons point de preuve contraire à ce qu'ils en diſent, nous pouvons recevoir leur témoignagne comme aſſûré.

Selon les Juifs le divorce eſt permis par le droit naturel: ſelon les Chrêtiens il eſt contraire aux loix fondamentales du mariage.

Tract. Melakim c. 9.

Talmud Hieroſolym. Tract. Kiddouſchim cap. 1. in Gemara.

Au reſte le divorce n'eſt pas moins oppoſé aux loix fondamentales du mariage que la polygamie. Nous n'avons pas beſoin de preuves de cette verité, puiſque nous avons là-deſſus le témoignage du Seigneur J. Ch. qui dit aux Juifs, *que Moïſe à cauſe de la dureté de leurs cœurs, leur avoit permis de répudier leurs femmes, mais qu'au commencement il n'en étoit pas ainſi.* Je ne ſaurois aſſez m'étonner qu'il y ait des gens, qui pour faire les habiles ſoûtiennent aprés ces paroles de N. S. J. Ch. que Moyſe n'avoit pas permis le divorce aux Juifs. Rien n'eſt ſi clair que ce texte de Moyſe; *Quand quelqu'un aura pris une femme, & l'aura épouſée, s'il arrive qu'elle ne luy ſoit pas agréable, parce qu'il aura trouvé en elle quelque choſe de mal-honête, il luy écrira une lettre de divorce, & la luy donnera en main, & l'envoyera hors de ſa maiſon*: c'eſt-à-dire, que le mari donnoit à ſa femme un acte oppoſé à celuy des fiançailles, & dans cet acte on declaroit toute union & toute communauté rompuës entre les parties. Les maris avoient cet avantage, qu'ils pouvoient faire divorce avec leurs femmes ſans qu'elles y con-

Divorce permis par la Loy de Moyſe.

Matth. 19. 8.

Deut. 24. 1. & ſuiv.

sentissent; mais les femmes ne pouvoient donner à leurs maris la lettre de divorce, ni les abandonner sans leur consentement.

Divorce entre les Grecs & les Romains usité. Scaliger animadvers. Eusebianæ num. 2015.

Il semble que la coûtume de répudier, qui s'établit aussi entre les Payens, rendit le privilége reciproque, & donna à la femme aussi bien qu'au mari le droit de faire divorce. C'est l'opinion de Joseph Scaliger : *Entre les Romains & les Grecs*, dit-il, *la femme & le mari se pouvoient dire l'un à l'autre, res tuas tibi habeto*; c'étoit le formulaire de la séparation ou du divorce, prens ce qui est à toy, ou fay tes affaires en particulier. Dans Apulée au Livre cinquiéme de sa Metamorphose, Cupidon irrité contre Psyché, luy dit. *Tu quidem ob istud dirum facinus confestim thoro meo divorte, tibíque res tuas habeto.* Et même il observe, *que dans l'Attique chaque sexe avoit son terme propre, pour signifier l'action par laquelle ils se séparoient: quand une femme abandonnoit son mari, cela s'appelloit ἀπόλειψις, abandon, desertion: quand le divorce venoit de la part du mari, on l'appelloit ἀποπομπὴ, envoy, congé.* Si nous en croyons le Poëte Satyrique, ces exemples des femmes qui répudioient leurs maris étoient frequens,

Juven. sat. 6.

.... Sed mox hæc regna relinquit,
Permutátque domos..........................

Sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti
Quinque per autumnos. Titulo res digna sepulchri.

Lib. 3. de beneficiis cap. 16.

Nous avons un autre témoin de cela même, qui est plus digne de foy, c'est Seneque : *Numquid jam ulla repudio erubescit, postquàm illustres quædam & nobiles fœminæ, non Consulum numero, sed maritorum annos suos computant; & exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii?* Elles content leurs années, non par les Consuls, mais par les maris qu'elles ont eu successivement; elles se produisent pour être mariées, & elles ne se marient que pour avoir le plaisir de faire un divorce. Le Poëte Martial dit, que depuis que Domitien eût renouvellé la Loy Julia contre les adulteres, les Dames Romaines faisoient divorce à tous momens pour se marier à leurs amans; & quand elles étoient lasses de l'un, elles le répudioient pour en prendre un autre. De cette maniere elles avoient le plaisir de commettre des adulteres sans crainte d'être exposées aux rigueurs de la Loy. Ce Poëte dit, que l'une d'elles avoit changé de dix maris en un mois.

Lib. 6. Epigr. 7.

Aut minùs, aut certè non plus tricesima lux est
Et nubit decimo jam Thelesina viro.

Puisque cette femme avoit changé de dix maris, il falloit que les femmes eussent le droit de faire divorce aussi bien que les hommes.

Les femmes entre les Juifves ne pouvoyent donner la lettre de divorce. Jos. Antiq. Judaïc. c. 11.

Il n'en étoit pas ainsi dans la Loy des Juifs; les maris avoient seuls ce privilege de pouvoir répudier leurs femmes, & les femmes n'avoient pas celuy de répudier leurs maris. Mais dans la décadence du Judaïsme, les femmes Juifves se voulurent donner cette liberté. Josephe nous donne deux exemples de femmes Juifves, qui ont répudié leurs maris; la premiere est Salomé, sœur d'Herode le Grand, qui donna la lettre de divorce à son mari Costabarus. La seconde est Herodias, qui épousa pre-

premierement Herode, fils d'Herode le Grand, & de la celebre Mariamné, & puis le répudia pour épouser un autre Herode, aussi fils du Grand Herode, mais par une autre femme, & qui étoit frere de pere de son mari. Mais Josephe ajoûte, qu'elle fit cela par un souverain mépris des Loix. Ce qui fait voir qu'elle agissoit contre la coûtume & contre le droit. En effet cette Cour d'Herode, & toute sa maison, étoit souverainement corrompuë, & faisoit profession de s'élever au dessus des Loix.

Lib. 18. c. 7.

La coûtume de répudier les femmes ne s'est pas renfermée dans l'Orient, elle a passé dans l'Occident. Cependant il est certain que ce déréglement, non plus que celuy de la polygamie, n'a pas été poussé si loin entre les Grecs & les Romains, qu'entre les nations Orientales, dans lesquelles tous les desordres, qui sont causéz par les pechez de la chair, ont toûjours paru plus grands: ce qui pouvoit venir de la chaleur du climat, & du temperament des hommes. Le divorce ne s'est même introduit qu'assez tard entre les Romains; *afin que ce lien conjugal*, dit un savant homme, *fût perpetuel & sans divorce, il n'étoit jamais permis à une femme d'abandonner son mari, & un mari par les Loix de Romulus ne pouvoit répudier sa femme, que pour cause d'adultere, pour empoisonnement, pour avoir contrefait les clefs, & pour avoir bû du vin: & si quelqu'un répudioit sa femme hors ces raisons, son bien appartenoit à la femme répudiée.* Plutarque nous apprend dans ses questions Romaines, que Publius Carvilius Ruga fit le premier exemple de divorce plus de 530. ans aprés la naissance de Rome, & l'établissement des Loix de Romulus.

Le divorce s'établit fort tard entre les Romains.

Alexander ab Alexandro dier. genial. Lib. 4. c. 9.

Aprés avoir posé que le divorce est contraire aux loix de l'institution du mariage, il faudroit faire l'apologie des Patriarches, & montrer comment en bonne conscience ils ont pû répudier leurs femmes, contre ce que Dieu avoit au commencement institué. Mais j'estime que c'est une affaire faite dans ce que nous avons dit au sujet de la polygamie. Nous avons fait voir que ces loix du mariage, qui attachent par un lien indissoluble un seul homme avec une femme, sont des loix positives; & qu'ainsi Dieu en a pû dispenser. Au reste comme je fais une Histoire, & non pas une Somme de Theologie, je ne toucheray pas aux grandes questions qui se font sur le divorce; par exemple, s'il est encore permis aujourd'huy de répudier une femme en certains cas; si l'adultere dissout le mariage; & si outre l'adultere il peut y avoir de legitime cause de séparation. Cette matiere se trouve amplement traitée en plusieurs Auteurs. Nous conclurrons donc ce traité des mariages des Patriarches, par l'examen de la Loy du Levirat.

Dieu a dispensé les Patriarches de la loy qui défend le divorce.

Erasm. in c. 7. 1. Epist. ad Cor. Hist. du Concil. de Trente Liv. 7. Epiph. hæres. 59. & Petavii notas. Decretum. part. 2. causa 32. quæst. 7. Bellarm. de Matrimonio. Lib. 1. c. 16.

CHAPITRE XXIII.

De la Loi du Levirat.

CEtte Loy du Levirat étoit telle : Quand un homme mouroit sans enfans, & laissoit sa femme veuve, le frere du défunt étoit obligé d'épouser cette veuve de son frere, afin que le premier fils qui viendroit de cette jonction portât le nom du défunt, fût réputé son fils, & fût heritier de son bien ; c'est ce que la loy appelle susciter lignée à son frere. Et c'est ainsi qu'on doit entendre ce qui se lit dans le 25. du Deuteron. *Quand il y aura des freres demeurant ensemble, & que l'un d'entr'eux viendra a mourir sans enfans, la femme du défunt ne se mariera pas à un étranger, mais son beau-frere viendra vers elle, & la prendra à femme, & l'épousera comme étant son beau-frere, & le premier-né qu'elle enfantera succedera au lieu du frere mort, & portera son nom, afin que son nom ne soit éfacé d'Israël.* Calvin qui avoit peine à digerer ce mariage d'un beau-frere avec une belle-sœur, veut que par les freres on entende des proches parens : mais hors des degrez qui sont défendus dans le 18. du Levitique, cette glose ne se peut soûtenir : La loy est expresse, elle les appelle beaux-freres & belles-sœurs. Les Sadducéens qui firent à J. Ch. une question captieuse touchant ces sept freres qui avoient épousé une même femme successivement, montrent clairement que le terme de frere se doit entendre des vrais freres : toute la tradition des Juifs est pour cela. Enfin le fait d'Onan fils de Juda en est une preuve incontestable. C'est le seul exemple de ce droit du Levirat que nous voyons dans ce periode de l'Eglise dont nous écrivons l'Histoire. Juda avoit trois fils, Her, Onan & Selah. Il donna Thamar pour femme à Her son aîné : cet homme étant méchant Dieu le fit mourir sans enfans. Juda obligea Onan son second fils d'épouser la femme de Her pour lui susciter lignée. Onan chagrin de ce qu'il savoit que l'enfant que Thamar pourroit avoir de lui ne seroit pas pour lui, se corrompoit en terre, c'est-à-dire répandoit sa semence, afin de ne pas engendrer lignée à son frere. Cela déplût à Dieu, & cet Onan mourut comme son frere sans laisser aucun enfant. Juda allarmé de la mort de ses deux fils, ne voulut pas se hâter de donner à Thamar Selah qui étoit le troisiéme de ses enfans. Il prit pretexte de differer à cause de sa jeunesse, & obligea Thamar à demeurer veuve en attendant.

Loy du Levirat & son vray sens.

Nous n'avons rien de plus ancien sur l'observation de cette loy : c'est pourquoi il est absolument impossible d'en marquer precisément l'origine. Cependant comme nous ne voyons aucune trace de cette coûtume dans toutes les nations Payennes ; il y a apparence que quand Dieu fit sortir le Patriarche Abraham de la Chaldée, il lui donna cette loi pour lui & pour sa posterité seulement. Je dis que cette loi étoit inconnuë entre les autres nations. Il est vray que Philon Juif semble insinuër que cette coûtume

L'origine de la loy du Levirat est fort obscure, & inconnuë chez les Payens.

Philo Jud. lib. περὶ εὐγένειας, sive de Nobilitate.

tume étoit établie par le droit des Cananéens, car il dit que Thamar fut condamnée à épouser Selah par sentence des Juges des lieux. Et Serarius croit avoir trouvé quelque chose dans les loix de Solon qui ressemble à cette loi. Diodore le Sicilien dit que la loy de Solon commandoit que *quand une fille demeuroit unique & heritiere du bien d'une grande maison, le plus proche parent eût le droit de la demander en mariage & de l'obtenir, & pareillement que la fille eût le droit d'obliger le plus proche parent à l'épouser.* Mais ce que dit Philon Juif est sans preuve ; il est même contraire au texte de Moyse, qui dit, que ce fut Juda qui obligea Onan à épouser Thamar, & qui ne dit point que Selah eût été condamné par les Juges à épouser Thamar aprés la mort d'Onan. Ce que rapporte Serarius des loix de Solon n'a rien de commun avec la loy du Levirat : car il s'agit dans cette loy d'une femme veuve que son beau-frere doit épouser ; & dans la loy de Solon c'est une fille heritiere d'une maison qui a le droit de choisir un mari entre ses proches parens. Diodor. histor. lib. 12.

Les raisons d'une si étrange loy ne sont peut-être gueres plus faciles à trouver que son origine. Voici ce qu'on en peut dire. Premierement, Dieu dit dans le Deuteronome qu'il établissoit cette loy pour empêcher le nom du défunt d'être éfacé du milieu d'Israël ; Car c'étoit une grande malediction dans les deux premiers periodes de la durée de l'Eglise de mourir sans enfans. Le Pseaume 109. qui est un amas des maledictions les plus terribles, dit au 13. ℣. *que leur nom soit éfacé dans la race qui suivra.* Secondement, Dieu dit que son but est de donner un successeur au défunt, c'est à dire un homme qui heritât de ses biens. Cette raison commença d'avoir lieu principalement aprés le partage de la terre de Canaan. Dieu avoit assigné à chacun sa part, & il vouloit que cette part demeurât dans les familles sans être alienée ; de sorte que quand la pauvreté obligeoit les familles à vendre leurs fonds, elles y rentroient dans l'année du Jubilé. Ainsi Dieu, afin que le nombre des familles ne diminuât pas, vouloit que chaque chef de famille eût un successeur : Ce sont là les deux raisons qu'on peut appeller civiles. Mais il y en avoit sans doute de morales & de mysterieuses qui étoient les plus importantes ; & ce sont celles qu'il est bien difficile de pénetrer. Quelques-uns disent que Dieu avoit dessein de rendre par cette loy les genealogies trés-distinctes, afin que l'on sût precisément de quelle race le Messie devoit naître. Mais il n'est pas aisé à comprendre pourquoi cette loy étoit necessaire pour rendre les genealogies distinctes ; car elles ne l'étoient pas moins en marquant precisément dans l'arbre de genealogie ceux desquels on décendoit par la generation naturelle. D'autres disent que N. S. J. Ch. a voulu naître de ces couches, qui dans l'ordre de la nature, & selon l'institution du mariage sont irregulieres, pour faire voir qu'il ne prenoit pas à honte de naître des pecheurs. Tertullien en rend une raison que je ne comprens pas, *quia peccata patrum de filiis exigebantur* ; parce que Dieu punissoit souvent les pechez des peres sur les enfans : comme si Dieu eût voulu qu'on suscitât lignée à un homme mort, tout exprés afin d'avoir un sujet sur lequel il pût faire décendre les peines que le défunt avoit meritées. Il y en a d'autres qui estiment que cette femme veuve étoit la figure de l'Eglise Judaïque. La loy est le mari mort sans enfans, car elle n'a rien produit que Raisons de la loy du Levirat. De Monogamia cap. 6.

la condamnation. L'Evangile eſt venu en ſuite, & c'eſt le frere de la Loy, parce qu'il ſort de la même ſource, & a le même Dieu pour auteur. Ce frere a ſuſcité lignée à ſon frere, c'eſt-à-dire que l'Evangile a fait ce que la loy n'avoit pû faire; il a vivifié les hommes & les a ſauvez.

La défenſe à un beau-frere d'épouſer ſa belle-ſœur ne peut être une loy de nature: la loy du Levirat le prouve.

Mais quelle que ſoit la raiſon qui ait obligé Dieu à faire cette loy, je ne ſaurois comprendre que cette raiſon ſoit aſſez puiſſante pour obliger Dieu à faire une loy qui viole la loy naturelle. C'eſt pourquoi je ne ſaurois aſſez admirer la prévention des Theologiens, qui veulent que la défenſe qui ſe trouve dans le 18. du Levitique d'épouſer la femme de ſon frere ſoit une loy naturelle, & non pas une loy poſitive. Les loix naturelles ſont fondées ſur la Sainteté de Dieu même & ſur ſon eſſence; & l'on ne ſauroit s'en écarter, qu'on ne s'éloigne de la Sainteté de Dieu. Ainſi je tiens que cette loy, qui défend d'épouſer la femme de ſon frere, n'eſt qu'une loy poſitive, non plus que celle qui défendoit les divorces & la polygamie. Ce qui a porté pluſieurs de nos Theologiens à établir que ces loix étoient des loix naturelles & non pas poſitives, a été le deſſein de combattre plus fortement la liberté que ſe donne la Cour de Rome de donner des diſpenſes pour les mariages dans les degrez défendus. Mais il n'eſt point neceſſaire pour combattre cet abus de nous jetter dans des difficultez dont on ne ſauroit ſe tirer. Afin qu'aucun homme n'ait droit de diſpenſer de ces loix, il ſuffit que ce ſoient des loix divines qui n'ayent point été abrogées; & il n'eſt pas neceſſaire que ce ſoient des loix naturelles, car ni l'Egliſe, ni aucun homme vivant ne peut donner diſpenſe des commandemens de Dieu.

Puis que nous ſommes ſur la loy du Levirat, il ſera bon de faire là-deſſus des obſervations qui ſe tirent tant du texte de l'Ecriture, que de la tradition des Juifs. 1. Quand un homme mort ſans enfans avoit pluſieurs freres, l'aîné de tous étoit obligé de prendre la femme du défunt, & il n'étoit pas dans la liberté de la femme de choiſir qui bon luy ſembloit entre les freres vivans. 2. Si le ſecond frere mouroit auſſi ſans enfans, le troiſiéme devoit ſucceder; le quatriéme au troiſiéme; & ainſi des autres. Mais la ſemence qui naiſſoit de la femme étoit reputée ſemence de l'aîné, & non des autres, quoi qu'ils fuſſent morts auſſi ſans enfans. 3. Si le mort n'avoit pas des freres, le plus proche parent, à qui appartenoit le droit de retrait pour les heritages, étoit auſſi obligé de ſuſciter lignée à ſon proche parent, en retirant les fonds du défunt qui avoient été alienez. Cela paroît par l'Hiſtoire de Ruth & de Booz. Les deux fils de Noëmi étoient morts ſans enfans, elle n'avoit plus de fils pour ſuſciter lignée au défunt: elle avertit Ruth de ſolliciter Booz de lui faire office de plus proche parent. Booz y conſent: mais parce qu'il y avoit un autre parent plus proche que lui, il s'enquiert de ce plus proche parent pour ſavoir s'il veut retirer l'heritage du mari de Ruth, & en même tems épouſer la veuve pour donner lignée au défunt. Le plus proche parent le refuſe, & Booz accepte à ſon refus. Il épouſe Ruth, & de ce mariage vint Obed pere d'Iſaï pere de David. 4. Je ne trouve rien ſur ce que ce frere ou plus proche parent étoit obligé de faire au cas que lui-même fût marié. Mais il me ſemble qu'en ce cas il ne pouvoit être obligé à ſuſciter lignée à un autre, puis qu'il avoit déja épouſé une femme pour tra-

travailler à édifier ſa propre maiſon. 5. Les Juifs obſervent que cette loy du Levirat n'avoit lieu qu'entre les freres de pere. *Il eſt commandé*, diſent-ils, *par la loy qu'un homme prenne la veuve de ſon frere mort pour luy ſuſciter lignée; mais cela ne ſe doit entendre que des freres de pere, ſoit que ce défunt fût marié ou ſeulement fiancé, s'il étoit mort ſans lignée, c'étoit aſſez, ceux qui n'étoient freres que du côté de la mere étoient reputez comme n'étant pas freres, ſoit en matiere de ſucceſſion, ſoit dans le droit de prendre la femme de ſon frere: mais ils ſont comme rien, car il n'y a de fraternité que du côté du pere.* Maimonides in Tractat. Iibbum. c. 6. Sect. 1. 7. 8.

Cela eſt tres conſtant; c'eſt pourquoi ceux qui pretendent ſe tirer de la difficulté des deux genealogies de J. Chriſt, l'une faite par S. Luc, & l'autre par S. Matthieu, & qui ſont ſi differentes par cette loy du Levirat, ne ſauroient réüſſir. Ils diſent qu'Eſta femme de Matthan grand-pere de Joſeph eut deux enfans, l'un de Matthan grand-pere naturel de Joſeph, & un autre de Melki. Le fils qu'elle eut de Matthan s'appelloit Jacob, & celui qu'elle eut de Melki s'appella Eli. Ces deux freres n'étoient que freres uterins. Eli, diſent-ils, mourut ſans enfans; ſon frere Jacob épouſa ſa veuve, & luy ſuſcita lignée, ſavoir Joſeph mari de la Vierge Marie. Ce Joſeph eſt appellé par S. Matthieu le fils de Jacob, parce que Jacob étoit ſon vrai pere naturel, & par cette generation naturelle Joſeph décendoit de Salomon. Mais dans la genealogie que fait S. Luc, Joſeph eſt appellé fils d'Eli, & ſa race décend de Nathan autre fils de David. C'eſt, dit-on, parce que Joſeph étoit fils d'Eli legalement, & que Jacob avoit ſuſcité lignée ſelon la loy du Levirat à ſon frere Eli. C'eſt ce qu'ont dit tous les Anciens fondez ſur l'autorité d'Africanus. Cela va le mieux du monde; mais par malheur un ſeul mot renverſe tout ce bel édifice. Si ces Anciens avoient été un peu plus ſavans qu'ils n'étoient en antiquitez Hebraïques, ils auroient ſû qu'il n'étoit pas permis aux freres uterins d'épouſer les femmes de leurs freres pour leur ſuſciter lignée. En vain veut on reconcilier les deux genealogies de Jeſus-Chriſt par la loy du Levirat. Euſeb. Hiſtor. Eccl. Lib. 1. c. 6.

6. Si le défunt avoit une fille, ou des enfans d'une fille, la veuve n'étoit pas obligée de faire ſuſciter lignée au défunt, & ſe pouvoit marier à qui bon lui ſembloit. Si même il avoit un bâtard, pourvû que ce fût d'une femme Iſraëlite, on ne lui ſuſcitoit pas de ſemence, parce que les bâtards dans les ſucceſſions paſſoient pour enfans legitimes. Voicy ce que diſent les Juifs; „ *Ce qui eſt dit* dans la loy, & *qui n'ait pas des fils, doit être entendu, qui n'ait ni fils ni fille, ni ſemence de ſon fils, ni ſemence de ſa fille* &c. „ S'il *a des enfans ou de cette femme ou d'une autre, la femme eſt libre & n'eſt* „ *pas obligée à ſe marier à ſon beau-frere, ou à déchauſſer ſon ſoulier, quand même le fils ou la fille qu'il auroit ne ſeroient pas enfans legitimes &c. Mais ſi* „ *l'enfant qu'il a laiſſé eſt né d'une femme eſclave, ou d'une étrangere, la veuve* „ *n'eſt pas dégagée de la loy. Car l'enfant né d'une femme eſclave eſt eſclave, &* „ *ceux qui ſont nez d'une femme Payenne ſont reputez Payens, & ſont contez pour* „ *rien. C'eſt ce que veut dire la loy dans le chapitre 7. du Deuteronome.* ℣. 4. *Elle* „ *détournera ton fils arriere de moy, c'eſt-à-dire que la ſemence d'un Iſraëlite con-* „ *çûë par une étrangere, n'eſt pas contée pour être de l'aſſemblée d'Iſraël; & encore que le fils né de la ſervante ait été affranchi, ou que d'étranger & d'infidé-* „ *le il fût devenu proſelyte, cependant il eſt encore reputé étranger, & il eſt dans* „ *l'état des autres eſclaves affranchis. Ainſi cela ne décharge pas la femme de* „ *la neceſſité de faire ſuſciter lignée à ſon mari.* Voilà la tradition des Juifs: je Voy Seld. de ſucc. ſecund. leg. Hebræor. c. 3. Maimonid. Tract. Iibbum c. 1. Sect. 3. 4. & 5. Exod. 21. 4.

je ne sai si elle est veritable, mais elle n'est guere apparente en ce qu'ils disent que le fils d'une Israëlite né d'une Payenne étoit réputé Payen.

Cas qui exemptoient de la loy du Levirat.

Maimonides ibidem.

7. Si le défunt en mourant avoit laissé fils ou filles, & que ces enfans vinssent à mourir incontinent aprés le pere, le frere n'étoit pas obligé d'épouser sa belle-sœur pour susciter lignée à son frere mort: & même les Juifs disent, *qu'un homme qui en mourant laisse sa femme grosse, si elle fait une fausse couche aprés la mort de son mari, ensorte que le fils n'ait pas vie, le beau-frere de la veuve est obligé de susciter lignée à son frere; mais si le fruit vient vivant au monde, & qu'il voye la lumiere du jour, encore qu'il meure au même moment, la mere est déchargée de la necessité de se marier à son beau-frere, ou de luy déchausser le soulier.* 8. Quand le frere aîné ne vouloit pas susciter lignée à son frere, on s'adressoit au frere qui suivoit; mais si le cadet refusoit de le faire, on le menoit à l'aîné, & il falloit qu'il se mariât à sa belle-sœur, ou qu'il souffrît qu'on luy déchaussât le soulier selon la loy. *Si le frere aîné étoit allé voyager dans un autre pays, le cadet ne pouvoit pas dire, cela regarde mon frere aîné, attendez qu'il soit revenu; mais on l'obligeoit à épouser sa belle-sœur; ou à souffrir qu'on luy déchaussât le soulier:* ce sont les paroles de Maimonides. 9. Pour la consommation de ce second mariage on attendoit tout au moins trois mois, de peur que la femme ne fût grosse du défunt, ce qui se pouvoit connoître dans cet espace de tems. 10. Celui qui prenoit ainsi sa belle-sœur pour susciter lignée à son frere, entroit en possession de tout le bien du défunt, mais seulement comme tuteur de l'enfant qui devoit naître. S'il avoit plusieurs enfans de cette femme l'aîné seul étoit réputé fils du défunt, & étoit héritier de tout. Si ce premier fils mouroit, le plus âgé de ceux qui suivoient, entroit dans ses droits, & il étoit reputé semence & enfant du premier mari de sa mere. S'il ne naissoit qu'un fils, il étoit réputé fils de l'une & de l'autre, & du défunt, & du pere vivant: il en étoit de même des filles.

Maimonid. ubi suprà c. 2. Sect. 6.

On ne pouvoit forcer à l'observation de la loi du celibat. Ceremonie de délier le soulier.

11. Il est à remarquer, qu'au moins depuis la loy de Moyse on ne pouvoit forcer les parties à ces mariages. Car avant la loy il semble par l'Histoire de Thamar, de Juda & de ses trois fils, qu'on pût forcer un homme à épouser la veuve de son frere pour lui susciter lignée. Depuis la loy de Moyse la chose n'alla pas ainsi: Il étoit permis & au frere vivant & à la femme veuve du défunt de refuser le mariage, mais sous quelques peines. Quand le refus venoit du côté de la femme, elle étoit traitée comme une femme rebelle contre son mari: dans cette qualité on la mettoit hors de la maison sans doüaire. Maimonides a remarqué, *que si de plusieurs freres que son mari avoit laissé, elle ne vouloit pas accepter l'aîné des survivans, & pretendoit choisir l'un des cadets, cela ne lui étoit pas permis, parce que la loy ordonnoit que ce fût le frere aîné qui prît la femme de son frere mort.* Si le refus venoit du côté de l'homme, Dieu ordonne comment on en devoit agir. „ *S'il ne* „ *plaît pas à cet homme-là de prendre sa belle-sœur, alors elle montera & parle-* „ *ra aux anciens de la ville &c. Et les anciens l'appelleront; & s'il demeure* „ *ferme, sa belle-sœur s'approchera de luy en la presence des anciens, luy déchaus-* „ *sera le soulier du pié, luy crachera au visage; & prenant la parole, elle di-* „ *ra, il sera fait ainsi à l'homme qui n'édifiera pas la maison de son frere, & son* „ *nom sera appellé en Israël la maison de celuy à qui on a ôté le soulier.* Sur cela les Juifs disent, *qu'on apportoit un soulier de cuir qui avoit un talon; qu'on*

Ubi suprà c. 2. Sect. 10.

Deut. 25. 7. 8. 9. 10.

Maimonid. Tract. libbum c. 4. Sect. 6. 7. 8.

en chaussoit le pié droit du frere du défunt : il en lioit la courroye sur son pié, & sa belle-sœur & luy se tenoient debout en la presence des Juges. Pendant que l'homme appuyoit le pié sur le pavé, la femme se jettoit à terre, elle étendoit sa main, délioit la courroye, arrachoit le soulier & le jettoit sur la terre. Quand elle étoit relevée, elle crachoit sur la poussiere en la presence de son beau-frere, & il falloit que cela fût vû des Juges, c'est-à-dire que les Juges pussent voir le crachat sortant de sa bouche ; & alors elle prononçoit les paroles qui sont ordonnées par la Loy. Au lieu que la Loy commande que la femme crache sur le visage de son beau-frere, cette tradition des Juifs la fait cracher à terre.

Il est clair que selon l'intention de la Loy de Moyse, c'étoit une note d'infamie sur un homme & sur toute sa posterité, d'avoir souffert qu'on luy déchaussât les souliers, plûtôt que de faire naître lignée à son frere. Cependant il paroît par le livre de Ruth, que la note d'infamie avoit cessé, & que cette coûtume étoit devenuë simplement un signe de la renonciation que l'on faisoit au droit de retrait, & du transport que l'on faisoit de ce droit au plus proche parent. Car le droit de retrait, qui est encore demeuré entre les Chrêtiens, & qui appartient au plus proche parent, étoit en ce tems-là annexé à la necessité d'épouser la veuve du défunt pour luy susciter lignée. Cela est clair par l'Histoire du livre de Ruth : Booz fit appeller devant les anciens de la ville celui qui avoit le droit de retrait lignager, pour les biens d'Helimelec, & lui demanda s'il vouloit retirer l'heritage du défunt qui avoit été engagé. Il le voulut bien ; mais Booz ajoûta, *sache qu'au jour que tu racheteras & retireras l'heritage d'Helimelec, tu seras aussi obligé de prendre sa veuve pour susciter lignée au défunt.* Cette condition ne plût pas à ce proche parent, & il dit, *je ne saurois, de peur de dissiper mon propre heritage.* Sur cela l'auteur ajoûte : *Or c'étoit une coûtume de tout tems en Israël, qu'en cas de droit de retrait lignager & de subrogation, pour confirmer la chose, l'homme déchaussoit son soulier & le donnoit à son prochain ; & cela étoit pour attestation en Israël.* Ou cette coûtume n'étoit pas la même, ou la ceremonie en étoit fort changée : ici ce n'est pas la femme qui déchausse, c'est celui qui a le droit de retrait pour l'heritage, & le droit d'épouser la femme du défunt qui se déchausse lui-même, & qui donne son soulier à celui auquel il transporte son droit : dans ce lieu ce déchaussement est un simple signe de confirmation, mais dans la loy du Deuteronome c'étoit une action qui imprimoit note d'infamie. Quoi qu'il en soit, quand cette ceremonie de déchausser le soulier étoit faite, le Juge en donnoit acte aux parties, & la femme se tournoit vers le plus proche parent du défunt aprés celui qui avoit refusé, & si tous refusoient, elle leur déchaussoit le soulier à tous, & étoit libre de se remarier à qui bon lui sembloit.

Du tems de Ruth il n'y avoit plus d'infamie à se laisser déchausser le soulier.

Ruth. 4. 7.

Il faut remarquer pourtant, que le beau-frere n'étoit pas obligé en toutes occasions de prendre la femme de son frere, ou de souffrir qu'on luy déchaussât le soulier, par exemple, quand la veuve étoit vieille & hors d'âge d'avoir des enfans, quand elle étoit notoirement sterile, quand elle étoit impudique ou convaincuë de quelque crime atroce, le beau-frere étoit en droit de representer cela aux Juges, & on le dispensoit d'épouser sa belle-sœur sans déchausser son soulier. Au reste il semble que du tems de Juda, de Her & d'Onan, la coûtume de déchausser le soulier, quand on ne vouloit

Circonstances dans lesquelles la loy du Levirat ne s'observoit pas.

pas

pas susciter lignée à son frere, n'étoit pas encore établie; car autrement Onan, qui ne vouloit pas coucher avec sa belle-sœur pour faire naître lignée à son frere, eût pû s'en dispenser en se laissant déchausser par Thamar. On pourroit dire peut-être que l'autorité de Juda, qui étoit le pere, empêcha Onan de se servir de ce privilege. Mais il y a plus d'apparence, qu'alors Dieu n'avoit pas encore donné cette dispense. Les familles des Patriarches n'étoient composées que de peu de gens, afin qu'elles multipliassent bien-tôt, Dieu imposoit aux vivans la necessité de faire naître lignée au défunt. Mais quand le peuple fut multiplié, Dieu relâcha de cette rigueur, & laissa la chose à peu prés dans la liberté de ceux qui y étoient interessez. C'est assez parlé du Levirat, & en general des singularitez des mariages des Patriarches.

CHAPITRE XXIV.

De la défense de manger du sang. Examen de la question, savoir si on mangeoit la chair des animaux avant le déluge?

Gen. 9. 4. אבר מן החי

JE ne sai plus rien qui regarde la Religion du premier monde, que la défense de manger du sang: elle fut donnée à Noé en ces termes, *Vous ne mangerez pas de chair avec son ame qui est son sang*. La plûpart des Hebreux expliquent ce commandement d'une façon assez extraordinaire. Ils prétendent que Dieu ne défend à Noé autre chose que de prendre un membre coupé de dessus un animal vivant pour le manger: c'est pourquoi ils proposent ce precepte dans cette forme, *super membrum è vivo*, touchant le membre arraché ou coupé à un animal vivant. Ils disent donc que les Noachides pouvoient manger du sang impunément & sans crime, mais qu'il ne leur étoit pas permis de manger ni de la chair, ni du sang d'un membre coupé d'un animal pendant qu'il est vif. Entre les autres raisons que Maimonides donne de cette défense, il rend celle-cy, c'est *que les Rois des Payens avoient accoûtumé de faire cela dans le service de leur idole; ils coupoient un membre de l'animal, & le mangeoient*. Je ne say où Maimonides avoit trouvé cela; mais cette tradition n'est pas venuë jusqu'à nous. Bien que cette opinion soit la plus reçûë entre les Juifs, c'est pourtant celle qui a le moins de vray-semblance; aussi y-a-t-il quelques Juifs qui ne la suivent pas, & qui tiennent que cette défense donnée à Noé regarde toute sorte de sang, dont l'usage étoit défendu dans les repas. Cela est clair par le décret du Concile des Apôtres, qui défend aux Noachides, c'est-à-dire, aux Gentils, de manger des choses étouffées, & qui leur commande de s'abstenir du sang. Quand même par le sang il faudroit entendre la défense du meurtre, ce qui est assez apparent, le commandement de s'abstenir des viandes étouffées fait assez voir, que le sang étoit absolument défendu par la loy des Noachides, à laquelle les Apôtres veulent que les Payens convertis se soûmettent.

Faux sens des Juifs touchant la defense de manger du sang.

Maimonid. More Nevokim, parte 3. c. 48.

On ne peut faire là-dessus qu'une difficulté, c'est que si cette défense de manger du sang, donnée à Noé, doit être expliquée comme nous l'expliquons, tous les hommes enfans de Noé ont été obligez à l'observation de cette loy; & par conséquent les Payens, qui n'ont fait aucun scrupule de manger du

sang

ſang, auroient en cela commis un peché, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable. Et même il paroît que cela n'eſt pas : Dieu dit dans la Loy, *Vous ne mangerez d'aucune chair morte d'elle-même, mais tu la bailleras à l'étranger qui eſt dedans tes portes & il la mangera ; ou tu la vendras à l'étranger.* Par ces bêtes mortes d'elles-mêmes il ne faut pas entendre des bêtes mortes de maladie ; la chair n'en eſt pas bonne à manger, on la jette à la voirie. Le Legiſlateur parle de ces bêtes qui avoient été étouffées par quelque accident, & dont le ſang n'avoit pas été épandu. Nous voyons donc qu'il permet icy aux Payens, & même aux proſelytes, de manger de la chair avec ſon ſang. C'eſt ce paſſage qui a donné lieu aux Juifs d'interpreter la loy donnée à Noé ſeulement du membre arraché à un animal vivant. Mais il vaut mieux dire qu'entre les Commandemens que Dieu avoit donnez à cette Egliſe, il y en avoit quelques-uns de moraux, & d'autres ceremoniels. Les moraux ont été donnez à Noé & à ſes enfans, pour les obliger & eux & leur poſterité, afin qu'ils fuſſent jugez ſelon ces commandemens. Mais pour ce qui eſt des commandemens ceremoniels, tel qu'eſt la diſtinction des animaux nets & ſouillez, la Circonciſion donnée à Abraham & la défenſe de manger du ſang, ils n'ont pas été donnez aux Patriarches à deſſein d'y obliger toute leur poſterité ; mais ſeulement pour être obſervez par cette partie de leur poſterité que Dieu avoit choiſie pour compoſer ſon Egliſe. C'étoit un commencement de diſtinction & un prélude de la loy ceremonielle, que Dieu vouloit donner à ſon peuple pour le diſtinguer de toutes les nations de la terre ; & il voulut que cette diſtinction commençât à paroître dés le tems des Patriarches. Ainſi quand Dieu ordonna la Circonciſion à Abraham, ce n'étoit pas à intention que toute la poſterité d'Iſmaël & les enfans de Ketura gardaſſent cette loy, comme ſi pour l'avoir violée Dieu voulût les reputer criminels. C'étoit un ſceau reſervé pour le peuple auquel l'alliance étoit deſtinée : & quoi que les Arabes, décendus d'Abraham par ſes concubines, ayent toûjours conſervé l'uſage de la Circonciſion, ils l'ont fait ſans y être obligez, & ce n'étoit entr'eux qu'une ceremonie ſans efficace. Il faut dire la même choſe de la défenſe de manger du ſang : elle fut donnée à Noé, non pour être commune à tous ſes décendans, mais pour être particuliere à ceux qui ſe voudroient diſtinguer par la crainte de Dieu, & par l'obſervation de ſes loix.

Si tous les décendans de Noé ont été obligez de s'abſtenir du ſang.

Deut. 14. 21.

Cette défenſe fut reïterée diverſes fois dans la Loy de Moyſe. Les Hebreux font une obſervation ſur la maniere dont Dieu défend de manger du ſang dans le chapitre 17. du Levitique : c'eſt qu'il y joint une menace de mettre ſa face contre celui qui violeroit cette défenſe : *Quiconque de la famille d'Iſraël, ou des étrangers ſéjournant parmi eux, aura mangé de quelque ſang que ce ſoit, je mettrai ma face contre la perſonne qui aura mangé du ſang.* Ils diſent que cette menace de mettre ſa face contre un homme ne ſe trouve que dans une autre loy où Dieu défend d'offrir ſes enfans à Moloch. *Dieu dit, je mettrai ma face contre celui qui mange le ſang, comme il dit de celui qui immole ſon fils à Moloch, je mettrai ma face contre cet homme-là : & cette façon de parler ne ſe trouve en aucun autre commandement que dans ces deux-ici touchant l'idolatrie & le ſang. C'eſt que cette action de manger du ſang regardoit quelqu'une des eſpéces d'idolatrie, & donnoit occaſion au culte des démons.* C'eſt ce que dit Maimonides, qui nous apprend dans le même lieu, que cette idolatrie, à laquelle l'action de man-

Levit. 7. 17. & 19. Deut. 12.

Pourquoi Dieu défend l'uſage du ſang ſous la même peine qu'il défend l'idolatrie.

Levit. 17. 10.

Maimonides More Nevokim L. 3. c. 46.

manger du ſang donnoit occaſion, eſt le culte des Sabiens ou anciens Chaldéens, dont nous avons déja touché quelque choſe dans le chapitre des Sacrifices. *Bien que les Sabiens*, dit-il, *regardent le ſang comme une choſe extremement impure & ſouillée, cependant ils en mangeoient, à cauſe qu'ils eſtimoient que c'étoit la viande des Dieux; & ils croyoient que celui qui en mangeoit avoit quelque communication avec ces Dieux, & qu'ils luy découvroient les choſes à venir. Il y avoit entr'eux des gens auſquels il ſembloit dur de manger du ſang, parce que la nature humaine abhorre naturellement cela: & voici de quelle maniere ceux-ci en uſoient. Ils s'aſſéoient en rond pour manger le ſang, non qu'eux-mêmes le mangeaſſent, mais ils s'imaginoient que durant qu'ils mangeoient la chair, les Dieux mangeoient le ſang; & que par ce moyen les hommes contractoient alliance avec eux, & entroient en commerce & familiarité en mangeant à la même table & de la même viande.* C'eſt la raiſon, diſent les Juifs, pourquoi Dieu défendit aux Noachides de manger du ſang. On fera tel cas que l'on voudra de cette tradition: pour moi je n'en voudrois pas être garant; & j'aime mieux croire que la principale raiſon pour laquelle Dieu défendit de manger du ſang eſt celle que j'ay expliquée dans le chapitre des Sacrifices; c'eſt que le ſang eſt l'ame, c'eſt-à-dire le ſiege de la vie, & que Dieu s'eſt reſervé le ſang pour la propitiation. Peut-être que cette raiſon a quelque rapport avec la penſée que Maimonides attribuë à ces anciens Chaldéens, que le ſang eſt la viande des Dieux, c'eſt-à-dire qu'ils en repaiſſent leur juſtice & leur vengeance. Et c'eſt auſſi la raiſon pourquoi la Loy défend le ſang avec la même menace qu'il défend l'idolatrie, c'eſt qu'en dérobant à Dieu l'effuſion du ſang on lui deroboit un culte qu'il s'étoit approprié.

Là même.

Le ſang eſt la viande des Dieux.

Obſervations diverſes des Juifs ſur la Schechita.

שחיטה.

Sur cette défenſe de manger du ſang les Juifs font un grand nombre de menuës obſervations que je ne rapporterai pas ici. Ils avoient un ſoin extrême d'égorger leurs bêtes, & de les égorger en ſorte qu'il ne reſtât point de ſang entre les chairs. On peut lire ces precautions dans un traité de Maimonides intitulé *Schechita*, c'eſt-à-dire *mactatio vel modus mactandi*, qui fait une partie de ſon grand ouvrage, dans lequel il a abregé le Talmud, & renfermé tout le droit civil & canon des Juifs. Il cherche du myſtere dans ce que la Loy dit, *car la vie de l'animal eſt dans ſon ſang*: & diſtingue deux ſortes de ſang, l'un qui en ſortant emporte avec ſoy la vie: c'eſt celui qui ſe répand, & qui coule avec impetuoſité quand on égorge un animal: celui qui mange de ce ſang, eſt digne ſelon eux de la peine de *Kereth* ou de retranchement. Mais celui qui boit du ſang qui diſtille aprés que la bête eſt morte, ou de celui qui ſort à la premiere ouverture de la playe devant que l'animal rende l'ame, ou commence à mourir, n'eſt châtié que du fouët. Ils entendoient que ce ſang, qu'il n'étoit pas permis d'avaler, devoit être ſeparé de l'animal; car ils ne vouloient pas qu'un homme fût criminel pour avoir avalé le ſang diſtillant de ſes gencives offenſées, parce que ce ſang ne devoit pas être conſideré comme ſéparé de l'homme. Si l'on veut voir de ſemblables obſervations, on les peut trouver dans les commandemens affirmatifs & negatifs dans les livres d'un Rabbin appellé Moyſe Micotſi, deſquels Genebrard nous a donné la verſion à la fin de ſa Chronologie.

Cette

Cette défenſe de manger du ſang reçût un grand credit entre les Chrêtiens par le Concile des Apôtres, qui la mit entre les ceremonies auſquelles ils voulurent que les Payens convertis ſe ſoûmiſſent. Il ne faut pas chercher la raiſon de cela dans l'importance de la choſe; car cette ceremonie n'a rien de plus important que mille autres dont les Apôtres permirent l'abrogation. Il n'en faut pas chercher non plus la raiſon dans ſon antiquité; car les ſacrifices ſont encore plus anciens que la défenſe de manger du ſang: & par cette raiſon il auroit fallu permettre aux Payens convertis de conſerver la coûtume de ſacrifier. Il ne faut pas même attribuer cela à la grande horreur que les Juifs avoient pour le ſang; & à la condécendance que les Apôtres eurent pour eux: car ils n'en avoient pas moins pour la chair de pourceau, dont pourtant l'uſage ne fut pas défendu aux premiers Chrêtiens. Mais les Apôtres eurent égard ſimplement à cette tradition des Juifs, que cette défenſe de manger du ſang faiſant partie de la Religion des Noachides, ils eſtimerent qu'on ne pouvoit moins faire pour ne pas cabrer les Juifs, que d'obliger ces nouveaux convertis à obſerver, au moins durant quelque tems, ces preceptes qui faiſoient la Religion des anciens Patriarches.

Act. 15. Raiſons pourquoi les Apôtres dans leur Concile défendirent l'uſage du ſang.

Quoi qu'il en ſoit, ce decret des Apôtres eſt cauſe que tous les Chrêtiens durant un aſſez long-tems ont fait ſcrupule de manger du ſang & des choſes étoufées. L'Egliſe d'Occident s'eſt enfin délivrée de cette ſuperſtition. Mais les Grecs n'ont pû s'en défaire; & encore aujourd'hui ils ne mangent point de ſang. De la Religion des Grecs cette coûtume eſt paſſée dans la Religion de Mahomet, qui a fait un mélange du Judaïſme & du Chriſtianiſme.

Opinion des Grecs & Mahometans qui ne mangent pas de ſang.

La tradition des Juifs dit que ce commandement, qui eſt le ſeptiéme de ceux qu'ils appellent preceptes des Noachides, ne fut donné qu'à Noé, & que les ſix premiers avoient été donnez à Adam. Cela donne lieu à une queſtion qui ſe fait, ſavoir ſi avant le déluge il étoit permis de manger la chair des animaux. Les Hebreux diſent que non, parce que Dieu dit à l'homme dans le paradis terreſtre, *Voici je vous ay donné toute herbe portant ſemence, & tout arbre portant fruit, ce qui vous ſera pour viande.* Ne parlant pas des animaux, on preſuppoſe qu'il ne permettoit pas aux hommes d'en manger: au contraire Dieu dit à Noé, *Tout ce qui ſe meut ayant vie, vous ſera pour viande, je vous ay donné le tout comme l'herbe verte;* c'eſt à dire, je vous accorde aujourd'hui tous les animaux pour vôtre nourriture, comme au commencement j'avois donné à vos peres les herbes & les fruits. D'autre part il y a beaucoup de grands Auteurs & de tres habiles gens, qui croyent que dés le commencement du monde il a été permis de manger la chair des animaux. Les Anciens & les Modernes ſont partagez ſur cette queſtion. Il n'y a pas de Commentateur ſur la Geneſe, ni de Somme de Theologie, où on ne trouve cette matiere traitée: c'eſt pourquoy je ne m'y arrêterai pas long-tems; je dirai ſeulement en peu de mots ce que je penſe là-deſſus. 1. Durant l'état d'innocence, il eſt certain que l'homme ne devoit vivre que des fruits de la terre; la mort des animaux & l'efuſion du ſang avoient quelque choſe de repugnant à cet état. L'homme ne devoit jamais mourir, auſſi ne devoit-il jamais donner la mort à aucun animal vivant. Il avoit été placé dans le jardin d'Eden, pour le cultiver,

Queſtion ſi on mangeoit de la chair avant le déluge.

Gen. 1. 29.

Gen. 9. 3.

Adam innocent n'auroit pas mangé de viande.

& pour y vivre de ses plantes & de ses fruits. Cela est clair, ce me semble, & ne peut être disputé; & même l'opinion de S. Basile, qui a été embrassée par Tostat, n'est pas sans apparence de verité: c'est que dans cet état d'innocence les animaux ne se seroient point donnez la mort les uns aux autres, ils ne se seroient point déchirez, & n'auroient point vécu de la chair des animaux foibles, comme font aujourd'hui les loups & les lions, & les autres bêtes qui vivent de proye: ils auroient mangé de l'herbe & des fruits, comme ils firent dans l'Arche de Noé.

Basil. Homil. 1. in Hexahemeron. Tostat. in cap. 13. Gen. quæst. 172.

Dieu aprés la chûte d'Adam ne donna pas de permission expresse de manger de la chair.

2. Je ne voi pas qu'il y ait lieu de croire, qu'aprés la chûte de l'homme Dieu ait donné aux hommes qui ont precedé le déluge la permission de manger la chair des animaux, puis que cela ne leur eût pas été permis, s'ils fussent demeurez dans l'état d'innocence. L'homme, au lieu d'avoir perdu par sa chûte une partie de la domination que Dieu lui avoit donnée sur les animaux, y auroit gagné quelque chose, ses droits auroient été augmentez, & ses privileges amplifiez, ce qui n'est pas apparent. 3. Cependant je ne trouve pas vrai-semblable que le monde ait été seize cens ans, c'est-à-dire depuis Adam jusqu'au déluge, sans goûter la chair des animaux. Le vice des hommes du premier monde étoit la luxure, l'impieté & la débauche; & c'est l'esprit de ce vice de se tourner de tous côtez pour chercher des délices: c'est pourquoi il n'est pas apparent que ces hommes voluptueux n'ayent pas tenté de goûter de la chair des animaux; & en ayant une fois goûté, & l'ayant trouvé bonne, il est assez difficile à croire qu'ils s'en soient abstenus. Je ne croi pas même que les enfans de Dieu ayent été tout ce tems sans manger de la chair: le mêtier d'Abel, qui étoit berger, & qui vivoit apparemment de son troupeau, & les sacrifices de bêtes que les Saints faisoient à Dieu, me persuadent assez qu'ils mangeoient la viande de ces bêtes. Il est certain qu'ils se vétoient de leurs peaux, & Dieu leur en avoit donné l'exemple, en faisant à Eve & à Adam des habits de peaux. Or il n'y a pas d'apparence qu'aprés en avoir pris la peau, ils regardassent le reste comme étant de nul usage. 4. Je croi donc que Dieu ne donna aucune permission expresse aux hommes de manger la chair des animaux aprés la chûte d'Adam. Cela auroit servi à confirmer l'homme dans le peché, & à lui persuader que sa faute étoit legere, puis que Dieu lui auroit donné un empire sur les bêtes plus grand que celui qu'il lui avoit accordé dans le tems de son innocence. Mais la providence de Dieu, qui n'avoit pas fait tant d'animaux & tant de délices pour être inutiles, permit que l'homme sans permission entreprît de manger de la chair des bêtes. Et je ne croi pas que les hommes ayent rien fait en cela contre le commandement de Dieu: car Dieu ne leur avoit pas défendu de tuer les bêtes pour les manger, seulement il ne leur en avoit pas donné une permission expresse. Mais aprés le déluge, parce qu'il traitoit avec Noé une nouvelle alliance, il donna aux hommes une permission expresse & nette de faire ce qu'il avoit seulement souffert & toleré avant le déluge. Ceux qui croyent que les saints hommes ne mangeoient point de la chair des animaux, en apportent pour preuve divers passages des Poëtes & des auteurs Payens, qui disent ce que dit quelque part Ovide.

Dieu donna une permission tacite de manger de la viande, ce fut une tolerance.

At

At vetus illa ætas, cui fecimus aurea nomen,
Fœtibus arboreis, & quas humus educat herbis,
Fortunata fuit, nec polluit ora cruore,
Heu! quantum scelus est in viscere viscera condi! Ovid. Metam. Lib. 15.

Mais cela eſt bien foible: car ſi cette tradition des Payens eſt fondée ſur quelque verité, cela doit être rapporté à l'état d'innocence, qui eſt le veritable âge d'or des Poëtes. Or il eſt vrai que dans cet état l'homme n'auroit point tué les animaux pour les manger.

CHAPITRE XXV.

Combien a duré ce premier periode de l'Egliſe, dont nous venons de faire l'Hiſtoire.

Abregé du Syſtéme des Pre-Adamites.

DAns ce premier periode de l'Egliſe, dont nous venons de faire l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire de ſes cultes & de ſes dogmes, il y a quantité de choſes fort ſingulieres, dont chacune mériteroit d'avoir ſon Chapitre: par exemple l'Hiſtoire de Caïn & d'Abel, la longue vie des premiers hommes, qui vivoient prés de mille ans, les geans nez de l'alliance des fils de Dieu, avec les filles des hommes, Noé, l'Arche, le Déluge, la Tour de Babel, la diviſion des Langues, la diſperſion des familles dans toutes les parties de la terre, & pluſieurs autres choſes ſemblables. Mais pour bien des raiſons nous n'en parlerons pas; il faut ſuivre ſon deſſein, & tendre à ſon but ſans s'écarter. Nous avions deſſein de parler des choſes Eccleſiaſtiques de cette premiere Egliſe, de ſes dogmes & de ſon culte; nous en avons dit ce que nous en avons pû découvrir. Ainſi nous avons fait ce que nous avions deſſein de faire; toutes ces ſingularitez ſont hors des bornes de nôtre ſujet, & apartiennent proprement à l'Hiſtoire civile du premier monde. Outre cela, on ne peut plus dire là-deſſus que des choſes que tout le monde ſait, tant ces ſujets ont été remaniez de fois. Il n'y a point de Commentateur ſur la Geneſe qui n'en parle, point de Sommiſte qui n'en traite, ſans conter tous ceux qui ont écrit des matieres de Critique ſacrée, qui n'ont pas oublié celles-cy comme les principales. Il y a cependant une choſe que nous ne ſaurions paſſer.

La Chronologie eſt l'ame de l'Hiſtoire, tant Eccleſiaſtique que Civile. Il faut donc pour donner de la lumiere à nôtre Hiſtoire Eccleſiaſtique du premier periode de l'Egliſe, dire quelque choſe d'une grande queſtion de Chronologie, qui diviſe l'Occident de l'Orient, l'Egliſe Latine de l'Egliſe Grecque; c'eſt touchant la durée de ce premier periode du monde & de l'Egliſe, depuis Adam juſqu'à Moyſe. Les uns le font de (De la Chronologie & de la durée des tems de la premiere Egliſe.)

2454. ans ou environ, parce qu'ils suivent le texte Hebreu : & les autres en suivant cette celebre version Grecque, qu'on appelle des Septante, font cet espace plus long de 1440. ans; & ainsi ils content depuis la Création jusqu'à la sortie d'Egypte 3894. ans. La difference est prodigieuse, & merite bien qu'on y fasse quelque reflexion.

L'Auteur de la secte des Pre-Adamites.

Les Grecs font donc le monde plus ancien que les Latins de prés de 1500. ans. Mais depuis 25. ou 30. ans, un Auteur assez peu connu s'est avisé d'avancer un paradoxe beaucoup plus grand; c'est que le monde est beaucoup plus ancien que tout cela, qu'Adam n'est pas le premier homme, & qu'avant luy il y en a eu une grande multitude d'autres. On prétend que cet homme s'est fait le chef d'une secte, à laquelle on donne le nom de Pre-Adamites, il a fait un Systeme de Theologie pour immortaliser son nom & sa memoire: & peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver icy l'abregé de son Histoire, & celuy de son Systeme.

Histoire abregée d'Isaac la Pereyre.

Son Livre parut d'abord sans nom d'Auteur : mais depuis cet homme s'est découvert luy-même, & nous a appris par un petit écrit imprimé à Francfort en l'an 1658. & son nom, & une partie de ses avantures. Il s'appelloit Isaac la Pereyre natif de Bordeaux; il étoit l'un des domestiques de Monsieur le Prince de Condé, durant sa retraite en Flandres; & je pense qu'il étoit un de ses Secretaires. Cet homme ayant mis son Livre au jour, l'ouvrage fit grand bruit dans les Pays-Bas; on chercha l'Auteur, on le découvrit, & il fut arrêté à Bruxelles au mois de Février 1656. en vertu du decret du grand Vicaire de l'Archevêque de Malines. On le mit en prison, où il fut long-tems. Monsieur le Prince ne se voulut pas mêler de ses affaires, pour ne pas offenser le Pape. La Pereyre, qui avoit fait jusques-là profession de la Religion Protestante, voyant que ses affaires alloient mal, & n'ayant d'ailleurs aucun amour pour la verité, changea de religion, & obligea Monsieur le Prince d'écrire au Pape, qu'il se remettoit entre ses mains, luy & son Livre, & qu'il luy demandoit grace. Il obtint la grace qu'il demandoit par l'intercession du Prince son Maître; il fut élargi, & en suite il mit au jour une espece de manifeste, par lequel il rend raison de son changement de religion, & de la raison qui l'avoit obligé à renoncer à son hypothese des Pre-Adamites. Il joignit à cela une lettre au Pape Alexandre VII. où il luy fait l'Histoire de son Livre, & luy demande pardon de l'avoir mis au jour.

Apparemment il n'avoit avancé son paradoxe, que pour se divertir, & pour attirer contre luy les plumes de tant d'Auteurs, qui ne cherchent que matiere à écrire. Il est arrivé à son but. Il a eu le plaisir de voir qu'on a refuté son Livre dans toutes les formes, & qu'on a fait d'un songe, qui passoit pour songe dans l'esprit de son Auteur, une affaire serieuse & importante. Il est vrai, que s'il a eu dessein de tromper, & de persuader aux gens, qu'il étoit en effet dans le sentiment qu'il avançoit, il ne pouvoit mieux s'y prendre; car il paroît agir de la maniere du monde la plus serieuse; il prouve, il réfute, il dispute, il s'appuye de l'autorité des écrivains sacrez & profanes; & sur cette hypothese il fonde même un nouveau Systeme de Theologie. Je n'ay pas dessein de le refuter, il n'en vaut pas la peine. Ainsi je me contenterai de donner une courte idée de son hypothese, en faveur de ceux qui n'ont jamais lû son Livre, & qui peut-être ne le liront jamais.

1. Il

1. Il suppose donc premierement, que le monde a été créé en six jours selon l'Histoire de la Genese; que l'homme, c'est-à-dire, l'espece humaine fut créée avec tous les autres animaux; que dans le même jour Dieu la fit à son image & semblance, & qu'il luy donna la domination sur toutes les bêtes: mais que cette espece humaine n'étoit point renfermée dans une personne singuliere, ou en deux, comme on se l'imagine. Il dit, que Dieu créa des hommes, par tout où il y avoit de la terre propre à être habitée, de sorte que bien loin que les hommes soient sortis d'une même tige, il prétend qu'ils sont venus de mille & mille sources differentes. Abregé du Systeme Theologique des Pre-Adamites.

2. Selon luy la création de l'homme, dont il est parlé dans le second chapitre de la Genese, est toute differente de celle dont il est parlé dans le premier chapitre du même Livre. Dans le premier chapitre Moyse parle de la création des hommes en general, qui furent faits dans toutes les parties du monde; & dans le second il recite la création d'Adam & d'Eve, qui furent deux personnes singulieres & differentes de tous les autres hommes.

3. Il suppose qu'entre ces deux créations, l'une de l'espece de l'homme, qui se fit au commencement par toute la terre; & l'autre qui est celle d'Adam & d'Eve, qui se fit dans l'Orient, & prés de la Chaldée, il y a peut-être des siécles innombrables: tellement que quand Adam fut créé, il y avoit déja un tems prodigieux que la terre étoit peuplée; il y avoit déja des Royaumes, des Etats, des Empires & des Loix, comme il y en a eu depuis.

4. Dans la premiere création Dieu fit l'espece du genre humain, non seulement raisonnable, mais exempte de peché; ayant pourtant en elle un principe de déreglement & de desordre, c'est la matiere & la chair. Les hommes ayant été créez en cet état, Dieu les laissa dans la main de leur conseil: de sorte qu'incontinent ils s'abandonnerent au penchant où la chair, & la matiere les trainoit, & commirent toutes les actions criminelles que l'on commet dans le monde depuis tant de siécles.

5. Dieu en les créant ne leur donna aucune Loy: or où il n'y a pas de Loy, il n'y a pas à parler proprement de peché; de sorte que bien que les hommes, durant tout ce tems presque infini, commissent toutes les actions qui sont aujourd'huy des crimes, ce n'étoit pourtant pas de vrais crimes. Il y a dans leurs actions ce qui s'appelle dans l'école, *materiale peccati*, & non ce qui s'appelle *formale peccati*.

6. Ils ne laissoient pas de mourir ces hommes sans peché; mais la mort ne leur étoit pas la peine du peché: c'étoit un mal naturel, qui suivoit l'imperfection de la matiere dont ces hommes étoient composez. Ainsi bien que la mort fût au monde, elle n'y regnoit pourtant pas; car le regne de la mort, selon luy, ne consiste que dans ce qu'elle est le gage du peché, & alors elle ne l'étoit pas.

7. Ces gens n'avoient pas d'autre lumiere que celle de la nature, ni d'autre loy que celle de la droite raison: avec ces secours ils connoissoient Dieu, mais non pas comme Legislateur. Dieu ne parloit point à eux, il ne se manifestoit pas, il se laissoit ignorer, il demeuroit inconnu dans le monde sous le voile des créatures: On ne laissoit pourtant pas de distin-

guer le bien du mal. Durant tout ce tems les hommes sentoient bien qu'ils étoient déchûs de cet état de perfection dans lequel ils avoient été créez; ils en avoient de la honte & de la douleur. La conscience ne laissoit pas de gêner les criminels, & de leur reprocher leurs actions: cette conscience n'étoit pourtant pas alors un lieutenant de Dieu; elle ne parloit qu'en faveur de la droite raison; elle ne disoit pas aux hommes, que Dieu fût engagé dans les actions humaines; & qu'il prît aucun interêt à leur bonne ou à leur mauvaise conduite.

8. Il y avoit donc une loy naturelle dans le cœur: mais outre cette loy naturelle, il y en avoit beaucoup d'autres; car il y avoit des Etats, des Societez & des Legislateurs, qui pour le bien du public posoient des bornes à la concupiscence par des bonnes Loix: mais tout cela sans rapport à Dieu & à sa Loy, laquelle ils ne connoissoient pas. On punissoit ceux qui violoient ces Loix: cependant tous ces pechez défendus par des loix humaines, & punis par les Magistrats, n'étoient point imputez devant Dieu, parce que quant à luy il n'avoit donné aucunes Loix, & n'étoit en droit d'infliger aucune peine.

9. Aprés un tems considérable, Dieu se lassa de voir ainsi aller le monde, qui se corrompoit de plus en plus, & qui pourtant n'étoit sujet à aucune peine. Il vint, il fit une seconde création, il créa un homme singulier nommé Adam, à qui il donna une femme nommée Eve: il les fit, non par la voye de la generation, comme il auroit pû faire, en les faisant naître de quelques-uns des hommes qui étoient sur la terre; il les fit par la voye de la création, il tira Adam du limon, Eve de la côte d'Adam. Dieu fit à cet homme ce qu'il n'avoit point encore fait, il se manifesta à luy, il parla à luy, & luy donna une Loy, qui fut de ne pas manger du fruit de l'arbre de science de bien & de mal.

Adam, quoy que non le pere de tous les hommes, fut fait le chef du genre humain, & pecha pour tous les hommes qui étoient morts avant luy.

10. Dieu traita alliance avec ce nouvel homme, lequel il avoit créé, non pas comme avec un particulier, mais il le regarda comme le Syndic & le Deputé de tout le genre humain, qui subsistoit depuis un grand nombre de siécles. Ainsi Adam ayant violé la Loy que Dieu luy avoit donnée en qualité de Syndic des hommes, les representant tous, sa chûte leur fut imputée à tous. De sorte que tous ces hommes, dont la terre étoit peuplée, qui n'avoient aucune liaison avec Adam, & qui jusques-là avoient été innocens à l'égard de Dieu, devinrent coupables devant luy par la voye d'imputation. Et ce même peché d'Adam fut aussi imputé à tous les hommes des siécles suivans; même à ceux qui n'étoient point sortis de ses reins: de façon que ce peché d'Adam fut parfaitement semblable à la justice de Jesus-Christ; à cet égard, la justice de Jesus-Christ a été envoyée dans les derniers tems, pour étre imputée à tous les hommes, tant à ceux qui avoient precedé Jesus-Christ, qu'à ceux qui l'ont suivi. Ainsi ces deux hommes, Adam & Jesus-Christ, ont soûmis tout l'univers à leur imputation. Adam a rangé tous les hommes sous l'imputation du peché, & Jesus-Christ sous l'imputation de la justice.

11. La generation naturelle n'est point necessaire ni pour l'une, ni pour l'autre de ces imputations. J. Christ n'a engendré aucun de ceux ausquels il impute sa justice; il n'est pas necessaire aussi qu'Adam ait engendré ceux ausquels son peché est imputé. De chaque million d'hommes il n'y en a peut-

peut-être pas un qui ſoit décendu d'Adam; cependant ſon peché ne laiſſe pas d'être imputé à tous : c'eſt en quoi conſiſte le peché originel. Car quant à la corruption qui ſe voit dans les hommes, & à leurs mauvaiſes inclinations, cela ne vient pas *ex traduce*, par propagation; c'eſt la nature de l'homme qui a été ainſi créée, & qui ſe penche du côté de la chair & de la matiere, que le Createur lui a donnée.

12. Cette imputation du peché d'Adam eſt paſſée par la volonté de Dieu ſur tous les hommes qui ont precedé la creation d'Adam, & qui même étoient morts des ſiécles innombrables avant qu'il fût au monde: C'eſt afin que Dieu les pût ſauver, & les rendre participans de l'imputation de la juſtice de J. Chriſt. Car ces hommes Pre-Adamites étoient bien pecheurs *quoad materiale peccati;* mais ils n'étoient pas coupables, à cauſe que Dieu ne leur avoit donné aucune Loy. Or Dieu ne peut ſauver par J. Chriſt que ceux qui ſont reputez coupables: il falloit donc faire décendre une coulpe ſur eux, *car Dieu vouloit enfermer tous les hommes ſous peché pour faire miſericorde à tous.* La juſtice de J. Chriſt & ſon imputation ne pouvoit avoir plus d'étenduë que l'imputation d'Adam, parce qu'Adam eſt le type de J. Chriſt; & par conſéquent il falloit que le peché d'Adam fût imputé à tous, afin que la juſtice de J. Chriſt paſſât ſur tous.

13. Cet Adam, créé tant de ſiécles aprés les autres hommes, eſt le Patriarche des Juifs, l'origine & la ſource de leur nation, mais point du tout des Gentils: de ſorte que toutes les autres nations du monde ſont décenduës de la premiere creation, & les Juifs ſeuls de la ſeconde. Ainſi cette nation eſt proprement la nation de Dieu, le peuple ſaint, dont Dieu eſt le pere, l'époux & le Roy, tout autrement que des autres nations de la terre. Moyſe dans ſon livre ne fait la genealogie que du peuple Juif, & ne parle point des autres peuples. Cette famille d'Adam ſe multiplia juſques à Noé, & devint fort nombreuſe: mais elle ſe corrompit, & les fils de Dieu ſe marierent avec les filles des hommes, c'eſt-à-dire que la famille d'Adam s'allia avec les hommes Pré-Adamites, & ſe corrompit avec eux. C'eſt pourquoi Dieu fit venir un déluge, non pas ſur toute la terre, mais ſimplement ſur la Paleſtine, & ſur le païs où demeuroient les Juifs, ou les hommes Adamites, car ce ſont les mêmes gens. Ce déluge les abîma, Noé fut ſeul qui échappa: mais les Pre-Adamites, c'eſt-à-dire les Gentils, ne ſouffrirent aucun mal, & la terre demeura peuplée comme auparavant, à l'exception de la Paleſtine. Noé échappé ſeul avec ſa famille fut le reſtaurateur, non pas du genre humain, mais de la nation des Adamites : c'eſt pourquoi Joſephe en parlant de ce Noé, l'appelle *generis noſtri princeps*, & non pas *generis humani princeps*.

Les hommes diviſez en Adamites & Pré-Adamites.

Lib. 2. cont. Appion.

14. Entre ces deux hommes, ſavoir Adam & J. Ch. Dieu en a fait un troiſiéme, c'eſt Abraham, qui tient le milieu entre les deux, & qui a auſſi ſon imputation, laquelle ſe répand tant devant lui qu'aprés lui; c'eſt l'imputation de ſa foy. Le peché d'Adam eſt imputé à tous les hommes; la juſtice de J. Ch. eſt pareillement imputée à tout le genre humain; mais on ne ſauroit paſſer d'un plein ſaut d'une extremité à l'autre, c'eſt-à-dire de cette imputation du peché d'Adam à la juſtice ſalutaire de J. Chriſt. C'eſt pourquoi il faut paſſer par une imputation moyenne, c'eſt celle de la foy d'Abraham, qui conduit à l'imputation de la juſtice de J. Chriſt;

Imputation qui tient le milieu entre celle du peché d'Adam & celle de la juſtice de Jeſus-Chriſt. C'eſt l'imputation de la foy d'Abraham.

 c'eſt-

c'est-à-dire que ceux-là ont été sauvez par Jesus-Christ, & délivrez de la coulpe du peché d'Adam, ausquels Dieu a imputé la foy d'Abraham.

15. Les Gentils Pre-Adamites étoient naturellement étrangers du benefice du salut, & le furent jusqu'au tems d'Abraham. Mais ils commencerent à être participans de la grace, quand Abraham changea son nom d'Abram en celui d'Abraham, par le commandement de Dieu, qui lui dit, *& tu seras pere de plusieurs nations.* Ces plusieurs nations sont ces hommes Pre-Adamites, tant ceux qui avoient precedé Adam, que ceux qui étoient venus depuis: comme le peché d'Adam leur avoit été imputé à tous, aussi la foy d'Abraham leur fut imputée à tous, quoi qu'ils fussent morts plusieurs milliers d'années auparavant. Cette foy d'Abraham leur fut imputée, afin qu'ils pussent être participans de l'imputation de la grace de J. Christ; parce que l'on ne passe pas, comme nous l'avons dit, d'une extremité à l'autre sans passer par le milieu: on ne va pas de la mort d'Adam à la vie de J. Christ, sans passer par la foy d'Abraham. Les Gentils furent donc adoptez en Abraham, reputez ses enfans par la vertu de cette adoption, & rendus capables du salut.

16. Le salut de J. Christ par ce moyen est arrivé sur tous les hommes, tant de ceux qui ont precedé Adam, que de ceux qui l'ont suivi, aussi bien sur les hommes Pré-Adamites qui sont nés Gentils, que sur les Adamites qui sont nés Juifs. Ce n'est pas que tous les hommes doivent être sauvez, mais seulement les élûs que Dieu aura honoré de ses graces. Mais ses graces se sont répanduës aussi bien sur les Gentils que sur les Juifs: les Socrates, les Aristides & leurs semblables, tant avant Adam que depuis Adam, sont du nombre de ces élûs. Ainsi tous ceux qui dans tous les siécles & dans tous les lieux auront vécu selon la droite raison, sont des élûs de Dieu, & seront délivrez de l'imputation du peché d'Adam par l'imputation de la foy d'Abraham, & de la justice de Jesus-Christ; encore qu'ils n'ayent connu ni oui parler de Jesus-Christ ni d'Abraham. Enfin il est à remarquer que cette imputation du peché d'Adam n'a eu lieu que jusqu'à Jesus-Christ; car depuis ce tems-là le peché a été aneanti, l'imputation n'est plus, chacun porte son propre fardeau, & chacun vit de sa foy: C'est pourquoi l'imputation de la foy d'Abraham est aussi aneantie.

v. 12. 13. 14. Fondemens de la Theologie d'Isaac la Pereyre.

Tout ce beau systeme est appuyé, à ce que dit cet Auteur, sur 3. versets du 5me. Chapitre de l'Epître aux Romains: *comme par un seul homme le peché est entré au monde, & par le peché la mort; ainsi la mort est parvenuë sur tous les hommes, d'autant que tous ont peché. Car jusqu'à la Loy le peché étoit au monde; or le peché n'est pas imputé, quand il n'y a pas de Loy. Mais la mort a regné depuis Adam jusqu'à Moyse, même sur ceux qui n'avoient point peché à la façon d'Adam.* Voici ce que veut dire ce texte selon la glose de nôtre Auteur. *Par Adam le peché & la coulpe sont entrez au monde*: car encore que le peché avant Adam fût dans le monde, il n'étoit pas imputé, à cause qu'il n'y avoit pas de Loy; pareillement le regne de la mort est entré par Adam: car encore que la mort fût au monde avant Adam, cependant elle ne regnoit pas, parce qu'elle n'étoit pas la peine du peché. Mais depuis ce tems-là elle a regné, non seulement sur ceux qui sont venus

nus depuis Adam, mais par une vertu retroactive, le peché d'Adam a fait regner la mort dans tous les tems passez, ayant fait que la mort, qui ne leur étoit durant leur vie qu'une chose naturelle, a été considerée de Dieu, même en ceux qui n'étoient plus il y a long-tems, comme une peine du peché. *Car jusqu'à la Loy le peché étoit au monde*; c'est-à-dire jusqu'à la Loy qui fut donnée à Adam, de ne pas manger du fruit de l'arbre de science, & non pas jusqu'à la Loy qui fut donnée par Moyse. Jusqu'à cette Loy qui fut donnée à Adam, le peché étoit au monde *quoad materiale*, parce que les hommes de la generation precedente, qui avoient coulé avant la creation d'Adam, avoient commis toutes les actions que les Payens ont faites du depuis: *Mais le peché ne leur étoit pas imputé, à cause qu'il n'y avoit pas de Loy.* Ainsi donc l'empire de la mort a commencé à paroître depuis Adam jusqu'à Moyse, & jusqu'à la Loy qui fut donnée sur la montagne de Sinaï; & ce regne de la mort s'est étendu même *sur ceux qui n'avoient pas peché à la façon d'Adam*, c'est-à-dire sur ceux qui avoient precedé Adam, & qui n'avoient pas peché comme lui, contre une Loy donnée de Dieu, parce que Dieu ne leur avoit jamais parlé, ni à eux, ni à aucun de leurs ancêtres.

Voilà le systeme de ce nouveau Theologien: comme l'on voit, c'est une longue suite de réveries, & un veritable Roman en Theologie. La maniere dont il explique l'Apôtre St. Paul est & violente & ridicule. Cependant, si on l'en croit, c'est la cause de son changement de Religion; parce, dit-il, qu'il n'a pû renoncer à une interpretation aussi claire & évidente que la sienne, qu'en se soûmettant à une Eglise qui se dit la souveraine maîtresse du sens de l'Ecriture. Mais son changement de Religion doit plûtôt être imputé au caractere de son esprit, qui paroît par tout superbe & temeraire, plein de mépris pour l'autorité des Ecrivains sacrez, & sans respect pour les mysteres. Il n'est pas difficile à comprendre, comment un homme de ce caractere, qui est retenu dans une cruelle & fâcheuse prison en péril de perdre la vie, prend le parti de changer de Religion pour se tirer d'affaires.

CHAPITRE XXVI.

De la difference qui est entre le texte Hebreu & le texte Grec de la version des Septante, touchant la durée du premier periode de l'Eglise.

DAns cette question, combien le monde a duré depuis la creation jusqu'à la Loy, il faut d'abord poser comme une chose incontestable, que nous n'en pouvons rien apprendre que des livres de Moyse. Car on ne sauroit tirer là-dessus, je ne dis pas aucune lumiere certaine, mais en general aucune espece d'éclaircissement des Histoires profanes. Ces Histoires sont toutes modernes en comparaison de celle de Moyse. Nous n'avons point entre les Grecs de plus ancien Historien qu'Herodote,

rodote, qui vivoit du tems de Xerxes Roy de Perſe, c'eſt-à-dire un peu plus de 400. ans devant nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Pour ce qui eſt des Orientaux, nous n'avons vû que des fragmens & des piéces douteuſes, qui ne nous peuvent preſque rien apprendre.

Diviſion de Varron du tems par trois caracteres

Cenſorinus de die natali.

Varron le plus ſavant des Latins a diviſé le tems en 3. periodes: il appelle le premier ἄδηλος, le ſecond μυθικός, & le troiſiéme ἱςορικός. Et voici comme Cenſorinus explique ces trois tems. *Nunc verò intervallum temporis tractabo, quod Hiſtoricon Varro appellat; hic enim tria diſcrimina temporum eſſe tradit: primum ab hominum principio uſque ad Cataclyſmum; quod propter ignorantiam vocatur ἄδηλον: ſecundum à Cataclyſmo priore ad Olympiadem primam; quod, quia in eo multa fabulóſa referuntur, μυθικὸν nominatur. Tertium à prima Olympiade ad nos, quod dicitur Hiſtoricon, quia in eo res geſtæ veris Hiſtoriis continentur:* c'eſt-à-dire, que le premier de ces trois tems eſt couvert d'un voile impenetrable. Le ſecond eſt rempli de fables, & n'a rien de certain. Le troiſiéme ſeul reçoit quelque lumiere par l'Hiſtoire. Tout le tems qui s'eſt écoulé depuis le commencement du monde juſqu'au déluge, eſt renfermé dans le premier periode, c'eſt-à-dire qu'à l'égard des Payens, il eſt abſolument inconnu. Le tems fabuleux eſt celui qui a couru depuis le déluge juſqu'à la premiere Olympiade. C'eſt dans ce tems, qu'il faut placer tous les Héros de la Grece, les Hercules, les Jaſons, les Theſées, les Minos, les Achilles. Ceux qui ont fait ces Héros fabuleux les plus anciens les placent dans le tems des Juges, peut-être même, s'ils ont été, ſont-ils plus modernes. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on n'en peut rien ſavoir d'aſſûré: car ce qu'on en dit eſt fondé ſur le témoignage de la Chronique d'Euſebe, & ſur quelques autres Auteurs, qui eux-mêmes avoient écrit ſur des Annales douteuſes, & ſur des Relations peut-être fauſſes. L'Hiſtoire a été long-tems negligée dans le monde, mais la ſcience de la Chronologie eſt encore bien plus nouvelle: Rien n'eſt plus inexact pour l'ordre des tems que les anciennes Hiſtoires; on n'y trouve quoi que ce ſoit d'aſſûré, que depuis Cyrus le fondateur de l'Empire des Perſes: & même juſqu'aux derniers ſiécles, la Chronologie a toûjours été trés douteuſe.

Les années ſelon Moyſe étoient des années de 12. Mois.

Lib. 15. de Civit. Dei. c. 12.

Il faut auſſi ſuppoſer avec St. Auguſtin, que les années dont Moyſe ſe ſert pour conter la vie des premiers hommes, étoient des années comme les nôtres, compoſées de douze mois, excepté peut-être que ces années étoient plus courtes que les nôtres de quelques jours à cauſe des mois lunaires. *Il ne faut ajoûter aucune foy*, dit St. Auguſtin, *à ceux qui eſtiment que dans ces premiers tems on contoit les années autrement que nous faiſons, & qu'elles étoient ſi courtes, qu'une de nos années en valoit dix de celles-là. C'eſt pourquoi, diſent-ils, quand vous liſez qu'un homme a vécu dans ces ſiécles deux cens ans, il faut comprendre que cela ſignifie qu'il a vécu* 90. *ans.* Il ajoûte peu aprés ces paroles: *Pour prouver qu'il n'eſt pas incroyable, qu'alors on contoit les années autrement qu'on ne fait aujourd'hui, ils ajoûtent qu'on trouve écrit en pluſieurs Auteurs, que les Egyptiens avoient une année de* 4. *mois, les Acarnanes de ſix, & les Laviniens de treize.* Il eſt vray que Pline a écrit, que les Arcades avoient autresfois des années de trois mois; & c'eſt par là qu'il prétend juſtifier ce qui ſe trouve écrit de la longue vie des Anciens: *Les uns*, dit-il, *contoient l'été pour un an, & l'hyver pour un autre an: ainſi*

Plin. Hiſt. Nat. lib. 7. cap. 48.

leur

leurs années étoient de six mois. Les autres faisoient quatre années des quatre saisons, comme les Arcades, dont les ans étoient de trois mois. Nous n'avons pas besoin de ce secret pour abbréger le tems du premier periode ; il est déja bien court pour la multitude des choses que nous avons à y placer.

Cela étant posé, que c'est de Moyse seul de qui nous devons apprendre la durée de ce tems qui a precedé la Loy, & que les années, dans la supputation de Moyse, sont de vrayes années ; il faut voir combien il en conte. Chacun sait qu'il y a une celebre version Grecque, dont l'Eglise d'Orient se sert & s'est toûjours servie depuis N. S. J. Ch. Elle est assûrement venerable pour son antiquité. Ceux qui se sont entêtez du dessein de la mettre, non seulement au dessus de toutes les autres versions, mais du texte original même, disent à son avantage des choses qu'il seroit difficile de prouver. On l'appelle la version des Septante, à cause de la fable qui dit qu'elle a été faite par 72. sages, que Ptolemée Philadelphe Roy d'Egypte fit venir de Judée, pour tourner les livres sacrez des Juifs, afin qu'il en pût enrichir cette fameuse Bibliotheque d'Alexandrie, laquelle il vouloit composer. Entre le texte Hebreu & cette version il y a une prodigieuse difference pour la supputation des tems depuis la creation du monde jusqu'au déluge, & depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham. Il est necessaire de representer le calcul de l'un & de l'autre ; & puis nous verrons d'où peut venir cette difference, & lequel est celui de ces deux livres qu'on en doit croire. Voici donc le calcul de ces années selon l'Hebreu.

De la version des 70. & de son autorité.

M. Vossius de versione 70.

Adam a vécu 930. ans : quand il engendra Seth il avoit 130. ans. 130.
Seth a vécu 912. ans : quand il engendra Enos il avoit 105. ans. 105.
Enos a vécu 905. ans : quand il engendra Caïnan il avoit 90. ans. 90.
Caïnan a vécu 910. ans : quand il engendra Malaléel il avoit 70. ans. 70.
Malaléel vécut 895. ans : quand il engendra Jared il avoit 65. ans. 65.
Jared vécut 960. ans : quand il engendra Enoc il avoit 162. ans. 162.
Enoc fut sur la terre 365. ans : quand il engendra Methuscela il avoit 65. ans. 56.
Methuscela vécut 969 : quand il engendra Lemec il avoit 187. ans. 187.
Lemec vécut 777. ans : quand il engendra Noé il avoit 182. ans. 182.
Quand le déluge vint sur la terre Noé avoit 600. ans. 600.

Pour trouver le veritable nombre des années depuis Adam jusqu'au déluge, il est clair qu'il faut conter les années depuis une generation jusqu'à l'autre, ainsi que nous venons de le marquer dans la table precedente. En joignant ensemble toutes ces années, on trouve que depuis la creation jusqu'au déluge il y a 1656. ans. 1656.

Voici d'autre part comme les Septante ont marqué les ans des Patriarches.

Quand Adam engendra Seth, il avoit 230. ans. 230.
Quand Seth engendra Enos, il avoit 205. ans. 205.
Quand Enos engendra Caïnan, il avoit 190. ans. 190.
Quand Caïnan engendra Malaléel, il avoit 170. ans. 170.
Quand Malaléel engendra Jared, il avoit 165. ans. 165.
Quand Jared engendra Enoc, il avoit 162. ans. 162.
Quand Enoc engendra Methuscela, il avoit 165. ans. 165.
Quand Methuscela engendra Lemec il avoit 187. ans. 187.

Quand

Quand Lemec engendra Noé, il avoit 188. ans.	188.
Quand le déluge vint, Noé avoit 600. ans.	600.
	2262

Si vous joignez ensemble toutes ces années à conter depuis une generation jusqu'à l'autre, vous trouverez 2262. ans. Ainsi le calcul des Grecs excede celui des Juifs de 606. ans. Il est à remarquer que les Grecs n'ont pas fait vivre les Patriarches plus long-tems que le texte Hebreu : mais il les font engendrer cent ans plus vieux. Ils prennent cent ans de ceux qui ont suivi la naissance du premier né, & les mettent devant la naissance de ce premier né. Par exemple Adam vécut en tout 930. ans ; l'Hebreu le fait engendrer Seth à 130. ans, & le fait vivre 800. ans aprés avoir engendré Seth. Mais le Grec lui fait engendrer Seth à 230. ans, & ne le fait vivre que 700. ans, aprés la naissance de Seth. Il n'y a que Lemec, sur les années de la vie duquel le Grec & l'Hebreu ne s'accordent pas. Selon l'Hebreu il vécut en tout 777. ans ; & selon le Grec il ne vécut que 753. ans : ce sont 24. ans de difference. Il est aisé de remarquer aussi, que les Interpretes Grecs ont justement inseré cent ans à chaque generation, excepté celle de Jared & de Methuscela qui s'accordent avec l'Hebreu, & celle de Lemec où ils n'ont ajoûté que six ans, le faisant vivre devant la generation de Noé 188. ans, au lieu de 182. Voilà ce qui regarde les generations qui ont precedé le déluge. Voyons presentement celles qui ont suivi le déluge : selon l'Hebreu

Sem engendra Arphaxad deux ans aprés le déluge.	2.
Arphaxad engendra Selah âgé de 35. ans.	35.
Selah engendra Heber âgé de 30. ans.	30.
Heber engendra Phaleg âgé de 34. ans.	34.
Phaleg engendra Reü âgé de 30. ans.	30.
Reü engendra Serug âgé de 32. ans.	32.
Serug engendra Nachor âgé de 30. ans.	30.
Nachor engendra Tharé âgé de 29. ans.	29.
Tharé engendra Abraham âgé de 70. ans.	70.
	292

Toutes ces années prises ensemble font depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham 292. ans. si on les ajoûte à 1656. qui sont les années d'avant le déluge, depuis la creation du monde jusqu'à Abraham, il y aura 1944. ans.

Voici comme les Grecs d'autre part content les années des Patriarches depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham.

Sem engendra Arphaxad deux ans aprés le déluge.	2.
Arphaxad engendra Caïnan âgé de 135. ans.	135.
Caïnan engendra Selah âgé de 130. ans.	130.
Selah engendra Heber âgé de 130. ans.	130.
Heber engendra Phaleg âgé de 134. ans.	134.
Phaleg engendra Ragau âgé de 130. ans.	130.
Ragau engendra Serug âgé de 132. ans.	132.
Serug engendra Nachor âgé de 130. ans.	130.
Nachor engendra Tharé âgé de 179. ans.	179.
Tharé engendra Abraham âgé de 70. ans.	70.
	1172

Toutes ces années jointes ensemble font 1172. ans. Le calcul des Hebreux

breux ne monte qu'à 292. ans; & par conséquent le calcul des Grecs, depuis le déluge jusqu'à Abraham, excede celui des Hebreux de 880. ans. Ajoûtez ces 1172. aux 2262. qui selon les Grecs ont précedé le déluge, vous trouverez depuis Adam jusqu'à Abraham 3434. ans. Ainsi il y a depuis Adam jusques à Abraham, selon les Grecs, environ 1490. ans plus que selon les Hebreux: c'est-à-dire, que selon les Grecs, le monde est plus ancien de 1490. ans, que selon le calcul des Hebreux. Le savant Isaac Vossius, fils du celebre Gérard Vossius ne trouve que 1440. ans de difference; parce que dans la generation de Nachor il ôte cent ans entiers, & au lieu que les Septante Interpretes ont conté 179. ans, il n'en conte que 79: ce sont cent ans qu'il perd en cet endroit. Mais il en regagne une partie dans la generation d'Abraham; car il fait naître Abraham l'an 130. de la vie de Tharé, au lieu que le Grec & l'Hebreu le font naître l'an 70.

Calcul d'Isaac Vossius.

In differtat. de ætate mundi.

Dans cette derniere supputation des generations depuis le déluge jusqu'à Abraham, les Grecs font ce qu'ils avoient fait dans les generations qui ont precedé le déluge; ils ajoûtent par tout cent ans aux années qui ont precedé la naissance du premier né, & les ôtent au tems qui a coulé depuis la naissance du premier né jusqu'à la mort du pere; & même dans la generation de Nachor ils ajoûtent 150. ans; car l'Hebreu dit que Nachor engendra Tharé âgé de 29. ans, & les Grecs disent qu'il l'engendra âgé de 179. ans. Outre cela ils inserent une generation entiere de 135. ans, qui est celle de Caïnan: car l'Hebreu fait Selah fils immédiat d'Arphaxad; *& Arphaxad engendra Selah.* Mais les Grecs font Selah petit-fils d'Arphaxad, & fils d'un certain Caïnan, qui ne paroît point dans l'Hebreu, & que les Grecs font fils immédiat d'Arphaxad.

Sur ces supputations d'années qui sont si differentes, il y a deux grandes questions. La premiere est, à qui l'on doit ajoûter foy, ou à l'Hebreu, ou au Grec? La seconde, d'où peut-être venuë cette prodigieuse difference? Pour ce qui est de la premiere question, je dis qu'il ne faut pas s'étonner si l'Eglise Grecque tient pour sa version, & fait le monde d'environ 1500. ans plus ancien qu'il n'est selon les Juifs & selon les Chrêtiens d'Occident; car l'Eglise d'Orient est fort ignorante, particulierement dans toutes les antiquitez Hebraïques. Et au reste il n'est pas surprenant qu'elle suive une version qui est entre ses mains depuis tant de siécles. Mais il est étrange qu'entre les Chrêtiens d'Occident, il s'en trouve de savans & d'habiles qui tiennent pour le calcul des Grecs. Peut-être ne seroit-il pas étonnant de voir défendre cette opinion à ceux qui ont interêt à décrier le texte Hebreu, parce qu'ils veulent établir en sa place la Version Vulgate que le Concile de Trente declare seule authentique. Ce n'est pas que la Vulgate Latine dans cet endroit ne soit absolument conforme à l'Hebreu; mais le P. Morin, qui est déchaîné contre le texte original, & qui fait tout ce qu'il peut pour prouver qu'il est corrompu, aime mieux en cet endroit sacrifier la Vulgate, que de favoriser l'Hebreu. Car aprés avoir paru ne vouloir rien décider, il porte autant qu'il peut ses lecteurs à renoncer à la supputation des Hebreux pour suivre celle des Grecs.

Que le texte Hebreu est plus digne de foy que la version Grecque.

Exercitat. Biblic.

Si tous ceux qui sont dans le même interêt que le P. Morin, étoient

Il est étonnant que des Auteurs Reformez prenent le parti de défendre la version Grecque contre le texte Hebreu.

dans le même sentiment, il n'y auroit pas lieu de le trouver étrange. Mais je ne vois pas pourquoi entre ceux, dont l'interêt est de soûtenir la pureté du texte Hebreu, il s'en trouve qui choisissent un aussi mauvais parti que celui de défendre le calcul des Grecs contre celui des Hebreux, c'est-à-dire contre celui de Moyse. Je say que le milieu est trés difficile à conserver; l'on se porte toûjours aux extrémes; c'est ce que font ceux qui disputent de la pureté du texte original & de la bonté des versions. Dire qu'il ne soit coulé aucune faute dans le texte Hebreu, particulierement dans les nombres, c'est dire une chose insoûtenable. Je ne refuserois pas même de corriger en divers endroits le texte Hebreu par les versions, sur tout par celle qu'on appelle des Septante. Mais il faut une prévention, qui à mon sens n'est pas concevable, pour préferer, à tout prendre, la version Grecque à l'Hebreu; & sur tout pour s'imaginer, que dans ce calcul l'erreur est du côté des originaux Hebreux.

L'opinion de St. Augustin est sage.

Certainement St. Augustin n'avoit pas tant de raison que nous d'être favorable au texte Hebreu, puis qu'il en ignoroit la langue, & qu'il étoit prévenu en faveur de la version Grecque, qui passoit alors pour un original, & que les Apôtres sembloient avoir canonisée. Cependant il ne se porte pas à cet excés d'injustice. Il croyoit que les Septante interpretes avoient été conduits par l'Esprit de Dieu dans cette version: c'est pourquoy il n'ose leur attribuer cette grande erreur de calcul, il aime mieux choisir un milieu: *Jamais*, dit-il, *il ne doit tomber dans l'esprit d'aucun homme sage, que les Juifs, quelques méchans qu'ils soient, ayent pû introduire une si grande corruption generalement dans tous les exemplaires épars dans tous les lieux: ni aussi que les Septante ayent fait conjuration de dérober cette verité aux nations. Il est donc beaucoup plus probable, que ce changement a été fait dans la premiere copie qui fut tirée sur l'original, lequel étoit conservé dans la Bibliotheque de Ptolemée: & sur cette premiere copie, on aura fait toutes les autres qui se sont épanduës par toute la terre.* Je ne trouve rien plus vray-semblable que cette opinion de Saint Augustin, c'est que ce changement a été fait dés la premiere copie. Mais je n'ay pas autant d'inclination que lui à justifier les intentions des Auteurs de ce changement. Quoy qu'il en soit, ce Pére, tout adorateur qu'il étoit de la version Grecque, tout ignorant qu'il étoit de l'Hebreu & du texte original, prononce pourtant sans balancer en faveur de l'Hebreu.

Lib. 15. de Civit. Dei. cap. 13.

Conclusion de St. Augustin. ibidem.

Aprés avoir cherché d'où pouvoit venir cette differente Chronologie, il conclut ainsi; *De quelque maniere que celà puisse être arrivé, je ne doute en façon du monde qu'on n'ait raison d'ajoûter plus de foy à la langue originale, sur laquelle les interpretes ont fait leur version en une autre langue; quand on trouve entre la version & l'original une si grande diversité, que l'un & l'autre de ce qui s'y lit ne peut pas être vray en même tems.* Dans le Chapitre suivant il dit encore, *quand il y a une si grande diversité, que l'un & l'autre ne puisse pas être veritable, pour avoir la verité des choses ainsi qu'elle est, il faut avoir recours à la langue de laquelle a été faite la version.* Il est vray que lorsque le texte Hebreu & le Grec se peuvent accorder, en sorte que, bien que les sens soient tous differens, ils ne soient pourtant pas opposez, il veut qu'on les reçoive tous deux, & qu'on suppose que les interpretes Grecs

ont

ont choisi un autre sens par inspiration du Saint Esprit.

Pour ce qui est de St. Jerôme, il est absolument pour la supputation du texte Hebreu, comme on peût voir dans le livre de ses Questions sur la Genese, sur le Chapitre 5me. Cela est peut-être moins étonnant, parce que St. Jerôme savoit l'Hebreu, & entendoit le texte dans la langue originale; ce qui le distinguoit extremément alors que la langue Hebraïque étoit presque entierement ignorée dans l'Eglise. Or chacun est idolatre de son savoir, & le fait valoir autant qu'il peut: par cette raison on pourroit dire que St. Jerôme a preferé le texte Hebreu à la version des Septante, pour faire valoir la connoissance qu'il avoit dans cette langue. Mais certes c'est le bon sens & l'évidence de la verité qui l'ont conduit à cette opinion. Il me semble que s'il falloit combattre par témoignage dans ce démêlé, ces deux témoins que je viens de citer, St. Jerôme & St. Augustin, vaudroient bien la foule de ces petits Auteurs, dont le P. Morin veut accabler les gens en faveur de la supputation du calcul des Grecs. Je les appelle de petits Auteurs, quoy que ce soient de grands noms & de grands hommes, comme un Eusebe, un Theophile d'Alexandrie, St. Cyprien, St. Clement d'Alexandrie, & plusieurs autres: on peut dire, sans leur faire tort, que ce sont de petits Auteurs en Chronologie; & aujourd'huy l'autorité d'un Petau ou d'un Scaliger, tout modernes qu'ils sont, prévaut sur l'autorité de tous ces grands hommes si celebres entre les Anciens. Tous ces Peres, que le P. Morin cite pour lui, étoient Grecs; ils n'entendoient point l'Hebreu; ils ne savoient de la Chronologie que ce qu'ils en avoient appris des Grecs & de la version des Septante. Depuis quand s'est-on donné la peine de chercher la veritable durée du monde? Ceux qui ont écrit depuis la Chronique d'Eusebe, ne l'ont-ils pas suivi quasi aveuglément? Dans une matiere épineuse & desagreable on a été bien aise de trouver un chemin battu, l'on ne s'est pas mis en peine d'en chercher un autre, excepté depuis un siécle. De sorte que tous ces Docteurs de l'Eglise, qui ont suivi la Chronologie des Septante, doivent être contez pour rien, ou ne peuvent être contez que pour une voix, puis qu'ils ont tous suivi un seul & même Auteur.

Opinion de St. Jerôme: il tient pour le texte Hebreu.

Aprés tout il faut avoir une prévention inimaginable, pour préferer au texte Hebreu une version comme celle des Septante, dont les sources sont plus obscures que celles du Nil; pour la naissance de laquelle on a fait autant de fables, que les Grecs en avoient imaginées dans la genealogie & dans la naissance de leurs Héros.

Ptolemée Philadelphe, dit-on, ou un autre; car on n'est pas plus assûré du nom du Roy qui fit faire cette version, que des autres circonstances: Ptolemée, dis-je, envoya en Judée demander des gens qui fussent capables de tourner les livres sacrez des Juifs: ces gens sont élûs par le Grand Conseil; on en élût six pour chacune des douze Tribus d'Israël, ce qui fait le nombre de 72. hommes. Ces hommes vinrent en Egypte, on les enferma en autant de cellules differentes, qu'ils étoient de personnes. Il ne leur fut pas permis de conferer ensemble; & sans avoir aucune communication de ce qu'ils faisoient chacun à part, ils composerent des versions si parfaitement semblables, qu'on n'y trouva pas un mot de difference. Justin Martyr dit avoir vû le reste de ces cellules sur le bord de la mer.

Histoire de la naissance de la version des 70.

Epiphan. de ponderib. & mensuris.

Tertull. Apolog. cap. 18.

Justin Martyr, Paræness. ad Gen.

Antiquit. Lib. 12. cap. 2. Lib. 2. adv. Appion.

Encore qu'Ariſtæus & Joſephe ne parlent pas de cette fable, ils diſent des choſes qui peut-être ne ſont pas plus veritables. Un ſavant Anglois a fait depuis 15. ou 20. ans une Diſſertation fort docte pour prouver que ce livre attribué à Ariſtæus eſt l'ouvrage de quelque Juif Helleniſte, qui a compoſé ce Roman pour relever l'autorité de la verſion Grecque. Je n'ay pas deſſein de rapporter ici l'Hiſtoire de cette verſion, il faudroit pour cela faire un volume; je renvoye le lecteur au ſavant Uſſerius Archevêque d'Armach, comme à celui qui en a parlé avec plus de penetration, & à la Diſſertation de Huncfredus Hody qui en a écrit avec plus d'étenduë.

Uſſerius lib. De verſione 70.

Il n'eſt ni poſſible ni apparent que le texte Hebreu ait été alteré.

Je m'arrête à la choſe dont il s'agit ici; & je dis qu'il n'y a aucun ſujet de ſoupçonner que les ſources Hebraïques ayent été alterées, & qu'on ne peut imaginer aucune raiſon, qui auroit pû obliger les Juifs à faire une corruption ſi inſigne. Pourquoi auroient-ils retranché des années dans leur Chronologie, & même arraché pluſieurs ſiécles de la généalogie de leurs Ancêtres, eux qui ſe faiſoient honneur de tout auprés des Payens, & particulierement de l'antiquité de leur race? Sans doute ils auroient été bien aiſes de fournir aux Payens des annales de cinq ou ſix mille ans; & pourquoi les auroient-ils diminué de 1500. ans tout à la fois? Cette alteration ne peut pas s'être faite par hazard: de quelque côté que ſoit l'erreur, il eſt certain qu'on a changé le texte à deſſein; ces 100. ans qui ſont ajoûtez préciſément à l'âge de chaque Patriarche, font bien voir qu'on y a penſé en le faiſant. Outre cela, il n'y a aucune preuve ſolide, qui favoriſe la Chronologie des Grecs. Et afin que cela ſoit plus viſible, je veux bien paſſer la vûë ſur toutes ces preuves, qu'un ſavant homme de ce ſiécle apporte en faveur de cette Chronologie des Septante.

CHAPITRE XXVII.

Réponſe aux objections d'Iſaac Voſſius & du P. Morin, contre le texte Hebreu & pour la verſion des 70.

Iſaac Voſſius Differtat. de Mundi ætate. Premiere objection.

IL dit premierement que dans l'Hebreu la proportion qui ſe doit rencontrer entre les années, qu'on appelle de puberté, & la durée de la vie des hommes, n'eſt pas obſervée. Les hommes ne ſont aujourd'hui dans l'âge d'engendrer, qui eſt ce qu'on appelle l'âge de puberté, que quand ils ont atteint le quart ou la cinquiéme partie de ce que les hommes peuvent vivre naturellement. La vie des hommes eſt aujourd'hui bornée à 60. ou 70. ans: c'eſt pourquoi les hommes ne ſont en âge de puberté qu'entre quinze & vingt ans. Selon cette proportion, dans le commencement du monde les hommes ne devoient être en âge d'engendrer qu'à 200. ou 300. ans, parce qu'ils avoient accoûtumé de vivre 900. ans ou 1000. Or 200. ans c'eſt la cinquiéme partie de 1000. On ne ſait quaſi lors qu'on trouve de ſemblables raiſonnemens, ſi les grands hommes qui raiſonnent ainſi parlent ſerieuſement, ou non; car rien ne paroît plus ridicule. Selon ce raiſonnement les hommes du premier monde devoient

être

être encore à la mamelle à l'âge de vingt ans : si cela est, c'étoit de jolis enfans à porter sur les bras d'une nourrice. Mais cela n'est guere apparent : au contraire, il semble que dans un tems où la nature toute jeune travailloit avec vigueur, elle devoit avancer davantage ses ouvrages. Les alimens alors étoient pleins de suc, les principes de la vie étoient beaucoup plus vigoureux : Et ainsi il semble que ces hommes devoient croître avec plus de promptitude & de facilité. La nature n'observe pas toûjours cette regle, que les choses qui durent long-tems sont long-tems à se faire. Les corbeaux, qui vivent 900. ans, doivent-ils en avoir vécu 200. avant que d'être en état d'engendrer? Ceux qui nourrissent des cerfs & des biches domestiques, ont-ils remarqué que ces animaux ne soient en état de travailler à la multiplication de leur espece qu'à 50. ou 60. ans, parce qu'un cerf vit deux ou trois cens ans? Un cheval ne vit que 25. ou 30. ans, un cerf vit plusieurs siécles; cependant il est certain qu'un cerf est aussi-tôt fait qu'un cheval. Je croy donc que c'est une grande erreur de s'imaginer, que les années de puberté dans ces premiers hommes, fussent plus reculées qu'elles ne sont aujourd'huy.

Mais pourquoy, dira-t-on, ces hommes sont-ils peres si tard? Quand Seth engendra Enos, il avoit 105. ans: quand Methuscela engendra Lemec, il avoit 187. ans. Je croy qu'on pourroit conjecturer que ces Patriarches avoient eu d'autres enfans devant ceux qui sont là nommez. Moyse faisoit l'Histoire de l'Eglise, & la genealogie du Messie : il n'a nommé que ceux desquels le Messie est décendu en droite ligne, & a negligé tous les autres, quoy qu'ils fussent les aînez. C'est ce que St. Augustin a trouvé de plus probable ; *aut enim tantò serior fuit proportione pubertas, quantò vitæ totius major annositas: aut, quod magis video esse credibile, non hîc primogeniti filii commemorati sunt, sed quos successionis ordo poscebat, ut perveniretur ad Noé*: „ Ou bien les années de puberté étoient reculées à proportion de la vie ; ou ce, qui me paroît plus vray-semblable, on ne fait „ point mention des aînez, mais seulement de ceux qui étoient necessai„ res pour arriver à Noé.

Il est apparent que les Patriarches avoient eu d'autres enfans avant celuy qui est nommé le premier.

De Civit. Dei Lib. 15. c. 15.

2. On se sert de l'autorité de l'Historien Josephe pour appuyer celle des Septante ; mais ce témoignage n'est d'aucun poids dans cette affaire. 1. On pourroit apporter cent preuves, que Josephe étoit moins savant en Hebreu qu'en Grec ; peut-être n'entendoit-il pas assez le dialecte Hebreu, pour lire l'Ecriture Sainte dans son original. C'est pourquoy il s'est presque toûjours servi de la version des Septante, & même en de lieux dans lesquels cette version s'éloigne de l'original. Nous en avons vû un exemple cy-dessus, c'est qu'il fait dire à Moyse, *tu ne maudiras pas les Dieux des étrangers*, parce que les Septante ont tourné θεὸς ȣ̓ κακολογήσεις. Si Josephe avoit entendu l'Hebreu, il auroit bien sçû que le mot *Elohim*, qui est dans l'Original, ne signifie pas toûjours des Dieux, & qu'en cet endroit il signifie des Juges. De plus Josephe ne peut de rien servir icy, car il est contraire à l'Hebreu, contraire aux Septante, & contraire à soy-même. Il est contraire à l'Hebreu ; car dans la genealogie des Patriarches, depuis la création jusqu'au déluge, il suit à peu prés la supputation des Septante. Il est contraire aux Septante ; car dans la genealogie des Patriarches, depuis la création jusqu'au déluge, il conte en

Seconde objection.

gros 2656. & selon les Septante il n'y a qu'environ 2262. ans; & depuis le déluge jusqu'à Abraham, il dit expressément qu'il n'y a que 292. ans; ce qui est conforme à l'Hebreu, & contraire aux Septante. Aprés cela quand il entre dans le détail, il est vray qu'il conte l'âge de ces Patriarches d'une generation à l'autre, comme ont fait les Septante, de sorte qu'il fait un dénombrement de plus d'onze cens ans, depuis le déluge jusqu'à Abraham, aprés n'en avoir conté en tout que 292. & outre cela, depuis la création jusqu'au déluge en gros, il conte 2656. ans, & en détail il en conte beaucoup moins, quand il fait l'énumeration des années de chaque generation; n'est-ce pas se contredire à soy-même? Le P. Morin fait là-dessus une conjecture fort apparente; c'est que Josephe dans le partage des generations, depuis le Déluge jusqu'à Abraham, avoit exactement suivi l'Hebreu: mais quelque demi-savant a corrompu Josephe, en ajoûtant cent ans à chaque generation, pour accorder Josephe avec les Septante. J'ajoûte à la remarque du P. Morin, & je dis: Si cet Historien avoit suivi l'Hebreu, depuis le Déluge jusqu'à Abraham, pourquoy ne l'auroit-il pas suivi depuis la création jusqu'au Déluge? Et si ce demi-savant, dont parle le P. Morin, a bien osé corrompre le calcul de Josephe depuis le Déluge jusqu'à Abraham, pour le rendre conforme aux Septante; pourquoy n'auroit-il pas osé la même chose dans la supputation des années qui ont coulé depuis la création jusqu'au Déluge? car aussi bien n'auroit-il rien gagné, en rendant son Josephe conforme aux Septante en un endroit, & ne le rendant pas conforme dans l'autre. Ainsi il est clair que le calcul de Josephe est entierement corrompu, & par conséquent qu'on n'en peut faire aucun bon usage. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que cette Histoire de Josephe a été entierement negligée par les Juifs; les Chrêtiens l'ont toûjours euë entre les mains; ils en ont fait tout ce qu'il leur a plû; ils y ont ajoûté des passages, ils en ont retranché d'autres; ils y ont inseré un témoignage favorable au Seigneur J. Ch. & un autre pour St. Jean Baptiste. Supposez donc que Josephe eût suivi le calcul des Hebreux, il ne faut pas douter que les Chrêtiens n'ayent ôté ce calcul, pour y mettre en la place celuy des Septante, afin de lever un scandale, que les Payens auroient pû prendre d'une si grande diversité. Ceux qui savent l'Histoire des fraudes pieuses des premiers Chrêtiens, n'auront pas de peine à se persuader cela; car on sait, que dans ces siécles il y avoit quelques gens qui ne faisoient aucun scrupule de faire toutes sortes de suppositions, pourvû qu'elles fussent favorables à la Religion, & la simplicité des premiers fidéles leur faisoit recevoir ces pieces fausses pour veritables, sans beaucoup d'examen. Enfin l'on peut ajoûter, que Josephe n'est en rien d'accord avec luy-même sur cette matiere; car dans la préface de ses Antiquitez Judaïques, & dans ses Livres contre Appion, il dit qu'il a écrit l'Histoire de 5000. ans: cependant il est certain, que s'il eût suivi les Septante, il auroit dû dire qu'il avoit écrit l'Histoire de plus de 5500. ans. Car Nôtre Seigneur est né environ l'an 5500. du monde, selon le calcul des Septante, & Josephe a poussé son Histoire dans ses Antiquitez, jusques au tems de Florus, dont la severité fit révolter les Juifs, c'est-à-dire, comme il le dit dans le dernier chapitre, jusqu'à la douziéme année de Neron. Antiquit. l. 20. c. 9.

Troisiéme objection. 3. Le P. Morin tire un argument, qu'il estime bien fort pour le calcul des

des Septante, de ce que St. Luc a inseré dans la genealogie de Jesus-Christ ce Caïnan fils d'Arphaxad, petit-fils de Sem, qui ne se trouve que dans le Grec, & qui n'est pas dans l'Hebreu, prétendant que St. Luc approuve par là tout ce qui est dans cette genealogie. Mais c'est, à mon sens, une pitoyable raison: comme s'il étoit necessaire en tirant une chose d'un Livre, qu'on approuvât tout ce qui est dans ce Livre-là. 1. Qui voudra prendre la peine d'examiner ce que remarque là-dessus Samuel Bochart, demeurera persuadé, que cette generation de Caïnan a été fourrée, & dans les Septante, & dans le texte de St. Luc; & même que cette intrusion est assez nouvelle, puisque cette generation ne se lisoit, ni dans St. Luc, ni dans le Grec des Septante, du tems de Theophile d'Antioche, ni dans Philon Juif, ni dans Irenée, qui conte 72. generations selon St Luc, depuis Adam jusqu'à Moyse; au lieu qu'il y en auroit 73. si Caïnan étoit conté. Les Septante Interprétes, eux-mesmes, dans les genealogies qui sont au premier Livre des Chroniques, ne parlent point de ce Caïnan. Sans tout cela, il ne faut pas s'imaginer que les Apôtres ayent canonisé tous les défauts de la version des Septante, lesquels ils n'ont point corrigez: c'étoient des erreurs legeres, dont il n'étoit point du tout important qu'ils avertissent les peuples, parce que cela auroit fait perdre le credit à cette version, qui étoit alors la seule dont l'Eglise Grecque se pût servir.

Phaleg Lib. 2. cap. 13.

Theoph. Lib. 3. ad Autolycum.

Irenæus de Hæresib. Lib. 3. c. 13.

4. Le savant Isaac Vossius trouve de grandes incommoditez à ne mettre que 290. ans entre le Déluge & la naissance d'Abraham; c'est pourquoy il suit le calcul des Grecs. Par exemple, selon le calcul des Hebreux, Noé a vécu 58. ans depuis la naissance d'Abraham, Sem a survécu à Abraham de 34. ans; & là-dessus on dit, si Noé eût été vivant du tems d'Abraham & d'Isaac, comment est-ce que Moyse n'auroit point parlé de luy en faisant l'Histoire de ces deux grands Patriarches? Cela fait de la peine, je l'avouë; mais il faut toûjours se souvenir, que Moyse alloit à son but, qu'il faisoit l'Histoire des peres du Messie, c'est-à-dire, sa genealogie. Quand il avoit trouvé la tige d'où étoient sortis ceux dont il vouloit parler dans la suite, il laissoit à part cette tige, & passoit aux décendans; si ce n'est qu'il eût quelque raison particuliere de s'y arrêter: C'est pourquoy il ne nous parle plus de Noé aprés le Déluge; mais il s'arrête beaucoup sur Abraham, Isaac & Jacob, parce que ce sont les grandes sources d'où est sortie la nation des Juifs; & c'est de cette nation dont il vouloit faire l'Histoire. Ce fut dans ces trois personnes, que Dieu commença à distinguer la famille qu'il avoit choisie de toutes les autres familles de la terre: c'est pourquoy il étoit juste que Moyse les distinguât dans son Histoire.

Quatriéme objection.

5. Voicy encore une autre objection que l'on fait extremement valoir. La division des langues, selon le calcul des Hebreux, se fit justement cent ans aprés le Déluge, dans le même tems que Phaleg vint au monde, qui tira son nom de cette division, & qui fut appellé *Phaleg* du verbe *Phalag*, qui signifie diviser. Depuis le Déluge jusqu'à la naissance de ce Phaleg, il y a plus de 500. ans, selon la version des Septante. On croit qu'il ne faut pas moins de tems pour peupler la terre, autant qu'elle étoit peuplée quand on commença à bâtir la Tour de Babel, & que les langues furent divisées: l'opinion commune des Juifs est, que les langues furent partagées en 72. En effet pour peupler tous les pays de la terre, il ne falloit pas moins de na-

Cinquiéme objection.

tions differentes. Or comment eſt-ce qu'en cent ans de tems tant d'hommes pourroient être ſortis de trois tiges ſeulement, Sem, Cam & Japhet; ſur tout dans un tems où les hommes n'engendroient que fort tard, à cauſe que les années de puberté ne venoient que tard, à proportion de la longueur de la vie? Selon le calcul des Hebreux, depuis le déluge juſqu'à Phaleg, il n'y a que cent ans & trois generations. Ainſi Noé ne voyoit que la troiſiéme poſterité de ſes enfans, quand on bâtit la tour de Babel. Jugez, dit-on, s'il pouvoit y avoir aſſez d'hommes ſur la terre pour fournir 72. nations. 1. Je dis que le nombre de 72. langues & de ſeptante deux nations, dans leſquelles la poſterité de Noé fut diviſée, eſt un ſonge des Juifs qui n'a pas de fondement. J'ajoûte que quand il ſeroit vray que les hommes auroient été diviſez en 72. langues, il ne faudroit pour cela qu'autant de familles. Car il auroit pû ſe faire que Dieu auroit donné à chaque famille ſa langue, & les auroit diſperſées pour peupler les diverſes parties de la terre.

Mais ſur tout il faut remarquer que ce raiſonnement, qui ſuppoſe que le nombre des hommes étoit trés petit cent ans aprés le déluge, eſt fondé ſur ce que ces Meſſieurs ont imaginé que les années de puberté propres à la generation ne venoient que fort tard, & à proportion de la longueur de la vie; ce qui eſt, à mon avis, la plus grande chimere du monde. Je ſuis perſuadé du contraire, c'eſt que les hommes dans ces premiers ſiécles étoient en état d'engendrer, peut-être plûtôt qu'ils ne ſont aujourd'hui, tant à cauſe que Dieu avoit pour but de multiplier le genre humain bientôt, que parce qu'alors la nature étoit bien plus forte & plus vigoureuſe. Ils engendroient & pouvoient engendrer à l'âge de 14. ou 15. ans, & ils engendroient trés long-tems. Encore une fois il ne faut pas s'imaginer que les enfans, qui ſont nommez comme les premiers nez de ces Patriarches, le fuſſent en effet; ils pouvoient avoir eu d'autres enfans devant ceux-là; & ce qu'on ne les nomme pas, c'eſt parce qu'on n'avoit pas affaire d'eux dans l'Hiſtoire, & dans la genealogie du Meſſie.

Dans les 100. ans qui coulerent depuis le déluge juſqu'à la tour de Babel plus d'un million d'hommes pouvoient être nés.

Suppoſons donc que Sem, Cam & Japhet ayent travaillé à la multiplication, incontinent aprés le déluge, & que Dieu ait fait naître dans ce ſiécle beaucoup plus de filles que de garçons; que la mort n'ait enlevé aucune perſonne dans l'enfance; que les enfans ayent été en âge de ſe marier à 14. ou 15. ans; que chaque mari ait eu pluſieurs femmes, ſelon que la polygamie étoit alors permiſe. En faiſant toutes ces ſuppoſitions, qui ne ſont que du cours ordinaire de la nature d'alors, & qui ne renferment point de miracle, dans l'eſpace de cent ans on va compoſer un peuple de plus de deux millions d'ames; encore qu'on ſuppoſât qu'il n'y eût que trois tiges, Sem, Cam & Japhet: ſuppoſition qui n'eſt pas même abſolument neceſſaire; car Noé ayant vécu en tout 950. ans, le déluge étant arrivé l'an 600. de ſon âge, il eſt clair qu'il vécut 350. ans aprés le déluge. Or il n'y a gueres d'apparence qu'il ait paſſé tout ce tems ſans travailler à la generation: il n'eſt pas apparent non plus que ſa femme fût hors d'âge d'enfanter, quand même elle auroit été d'un âge approchant du ſien; car étant faite de cette premiere pâte dont les hommes étoient compoſez avant le déluge, elle avoit ſans doute conſervé la vigueur des femmes du premier monde, qui portoient des enfans durant pluſieurs ſiécles. L'on pour-

roit

roit donc ſuppoſer, ſi l'on vouloit, qu'il y eût quatre tiges, Noé & ſes trois fils, d'où ſortirent les hommes pour repeupler la terre aprés le déluge. Mais nous n'avons pas beſoin de toutes ces ſuppoſitions.

Il n'eſt pas neceſſaire de trouver pluſieurs millions d'hommes ſur la terre quand la Tour de Babel fut édifiée. Il n'y a pas d'apparence que tant de gens euſſent pû convenir enſemble de bâtir une tour & une ville pour y demeurer. Tous les hommes étoient aſſemblez dans une ſeule plaine; dans un tems où ils pouvoient ſi facilement s'écarter & prendre leurs libertez; Il n'y a pas d'apparence qu'ils ſe fuſſent ſerrez dans un ſi petit eſpace. Je renonce volontiers au million d'hommes que je pourrois trouver ſur la terre cent ans aprés le déluge, & je ſuppoſe qu'il y avoit peut-être quinze ou vingt mille perſonnes. Ce n'eſt pas une ſuppoſition que je faſſe en l'air, car on pourroit en demontrer la poſſibilité comme on demontre une propoſition de Geometrie; & je ſoûtiens que ce nombre de quinze ou vingt mille perſonnes étoit ſuffiſant pour peupler toute la terre ſelon l'intention de Dieu par la diviſion des langues, Dieu en envoyant cinq cens dans un lieu, & cinq cens dans un autre.

Il ne faut ſuppoſer que vingt mille enfans nés dans les 100. premieres années juſqu'à la diviſion des langues.

Au reſte il ne faut pas s'imaginer que dans cette diviſion des langues, & dans cette diſperſion des peuples, toute la terre ait été d'abord occupée. Les familles ſe ſéparerent & s'écarterent dans les provinces voiſines, c'eſt-à-dire qu'elles demeurerent dans l'Orient, dans la Chaldée, dans la Syrie, dans la Paleſtine, dans l'Arabie; & quelques-unes à cauſe du voiſinage paſſerent dans l'Egypte.

6. Ce que nous venons de dire peut beaucoup ſervir à diſſiper une autre objection, que l'on fait ſur cette matiere. On dit que du tems d'Abraham il y avoit des Rois preſque par tout; qu'il eſt clair par l'Hiſtoire de la Geneſe que la Chaldée, le païs de Canaan, la Meſopotamie, l'Egypte & l'Arabie, étoient pleines d'habitans. Or cela ne ſe peut faire, dit-on, ſi l'on poſe qu'il n'y a eu qu'environ 300. ans depuis Noé juſqu'à Abraham. On n'y penſe pas quand on dit cela, & je ſoûtiens qu'en 300. ans il pouvoit être nés plus d'hommes ſortis de Sem, Cam & Japhet, quatre fois qu'il n'y en a aujourd'hui ſur la terre. On peut poſer comme une choſe certaine, qu'il n'y a pas aujourd'huy quatre cens millions d'ames ſur la terre. L'opinion commune eſt qu'en France il y a environ ſept millions d'ames, ou un peu plus. La France eſt la partie la plus peuplée de l'Europe, & l'on peut ſuppoſer, avec certitude, que c'eſt tout au moins la dixiéme partie de l'Europe à l'égard du nombre des habitans. Selon ce compte il n'y auroit dans l'Europe qu'environ 70. millions d'ames. Les trois autres parties du monde, l'Aſie, l'Afrique & l'Amerique, ont ſans doute chacune beaucoup plus d'étenduë que n'en a l'Europe: mais il eſt certain qu'elles ont beaucoup moins d'habitans, l'Afrique & l'Amerique étant pleines de vaſtes deſerts. Ainſi il eſt certain qu'on ne peut pas concevoir qu'il y ait dans le monde plus de trois à quatre cens millions d'hommes, quand même on donneroit à chaque partie du monde autant d'hommes qu'il y en a dans l'Europe.

Sixiéme objection.

Or je ſoûtiens qu'il pouvoit y avoir plus de monde du tems d'Abraham. Reprenons nôtre premiere ſuppoſition; c'eſt que du tems de la Tour de Babel il y avoit vingt mille perſonnes: faiſons dix mille mariages de ces vingt

Du tems d'Abraham il pouvoit y avoir plus de cent

millions d'hommes sur la terre.

vingt mille personnes: supposons que les femmes ayent eu tous les ans un enfant, & que tous les enfans soient venus en âge de maturité, nos dix mille mariages durant l'espace de quarante ans nous produisant dix mille enfans par an, au bout des quarante ans nous aurons quatre cent mille personnes. De ces quatre cent mille il y en aura pour le moins deux cent mille en âge d'être mariez. De ces deux cent mille personnes faisons cent mille mariages; ces cent mille mariages durant quarante autres années nous produiront quatre millions d'ames, qui se trouveront vivantes 80. ans aprés le bâtiment de la Tour de Babel. Aprés cela reprenons les deux cent mille personnes que nous avions laissées quarante ans aprés le déluge sans les marier, parce qu'elles n'étoient pas encore en âge de l'être: faisons de ces deux cent mille personnes cent autres mille mariages durant quarante ans, depuis 50. ans aprés la Tour de Babel, jusqu'à 90. ans. Durant ces 40. ans ces cent mille mariages nous produiront encore quatre millions d'ames. Ainsi environ 90. ans aprés la tour de Babel voilà plus de huit millions d'ames sur la terre, sans conter leurs peres & grands-peres qui étoient encore vivans. De ces huit millions d'ames faisons quatre millions de mariages, qui produiront tous les ans quatre millions d'enfans, au bout de quarante ans cela fera huit vingt millions d'ames, c'est-à-dire cent soixante millions. Poursuivez vôtre supputation sur ce pied-là, en faisant de ces cent soixante millions d'ames quatre-vingts millions de mariages, qui produiront tous les ans quatre-vingts millions d'enfans, vous trouverez que devant que d'être arrivez jusqu'à l'année deux-centiéme aprés la Tour de Babel & la division des langues, il pourroit y avoir eu sur la terre infiniment plus d'hommes qu'il n'y en a presentement. Ainsi il paroît que l'argument qu'on veut tirer contre le texte Hebreu du grand nombre d'hommes qui étoit sur la terre du tems d'Abraham, est une pure vision. Au lieu de trois ou quatre mille millions d'hommes que nous pourrions trouver sur la terre du tems d'Abraham par nôtre supputation precedente, je réduis tout ce nombre prodigieux seulement à quarante millions d'hommes; je le réduis, si l'on veut, à dix; & je soûtiens que ces dix millions suffisoient pour peupler tous les païs dont il nous est parlé dans l'Histoire d'Abraham & de Jacob.

Septiéme objection des Annales des Chaldéens, Egyptiens, & Chinois.

7. Ces Messieurs qui combattent le texte Hebreu en faveur du calcul des Grecs, tirent divers argumens pour l'antiquité du monde, de la Chronique d'Eusebe, de ce qu'il dit que le regne de Semiramis & de Ninus tombent sur les tems d'Abraham. Or, dit on, il est clair que du tems de Ninus & de Semiramis, & par consequent du tems d'Abraham toute la terre étoit peuplée. Ils tirent aussi des argumens pour le même but des anciennes Annales des Rois de Babylone, des Egyptiens & des Chinois. Mais en verité ces raisons sont si vaines, que je m'étonne comment des gens d'esprit & de jugement osent s'en servir. Pour ce qui est de la Chronique d'Eusebe, tout ce qu'on y lit du regne de Semiramis & de Ninus est tout à fait douteux; & quand même il seroit certain que Ninus & Semiramis auroient été contemporains d'Abraham, cela ne fait rien contre nous, puis qu'il est certain que, selon la supputation que nous avons faite sans abandonner le calcul des Hebreux, il pouvoit y avoir assez d'hommes sur la terre pour fonder de grands Empires. Pour ce qui est des Annales des

Payens,

Payens, il n'y a rien de plus ridicule & de plus vain, que la preuve qu'on en veut tirer. Les Chaldéens se vantoient d'avoir des observations de quatre cens soixante & dix mille ans. Les Egyptiens n'en contoient pas tout à fait tant; mais ils ne laissoient pas de dire qu'avant les Ptolemées leur Etat avoit duré plus de soixante & dix mille ans, sous diverses formes de gouvernement. Les Annales des Chinois ne disent pas des choses moins monstrueuses. Je m'étonne encore une fois, comment des gens d'esprit veulent se servir de ces sortes de réveries, pour appuyer le calcul des Grecs contre celui des Hebreux. Car enfin quand il seroit vray que le monde seroit plus vieux de quatorze ou quinze cens ans que les Hebreux ne le font, à quoi cela serviroit-il pour justifier ces monstrueuses supputations des Chaldéens, qui font le monde plus ancien de quatre ou cinq cent mille ans? Il faut donc tomber d'accord, que hors du texte de Moyse, on ne peut avoir aucune lumiere sûre pour la Chronologie. Eusebe & Julius Africanus ne sont point dignes de foy. L'un & l'autre ont puisé dans Berose Chaldéen, dans Maneton Prêtre Egyptien, dans un Abydenus. Voilà des gens, sur le témoignage desquels il y a grand lieu de faire fond, vû principalement qu'ils ont écrit des choses arrivées plusieurs siécles devant eux; & aujourd'hui nous ne saurions savoir la verité de ce qui se fait presque sous nos yeux. Ainsi sans entrer dans le détail, je puis dire en verité, que tous ceux qui veulent tirer quelque lumiere des Annales des Chaldéens, des Egyptiens, & des Chinois, pour appuyer ou le calcul du texte Hebreu, ou celui des Grecs, perdent miserablement leur tems, se moquent du public & des Lecteurs, & font seulement une vaine ostentation de leur lecture. Pour savoir qui a raison des Septante ou de l'Hebreu, il faut donc considerer simplement lequel des deux mérite le plus de créance; ce qui, ce me semble, ne doit pas être douteux, aprés les choses que nous avons dites.

Avant que de finir, il faut dire un mot de la seconde question; c'est d'où peut-être née cette grande difference entre le Grec & l'Hebreu, sur la supputation des tems. St. Augustin fait là-dessus une conjecture assez ingénieuse, mais qui n'est pourtant ni vraye, ni assez bien fondée. Il dit que ceux qui ont introduit cette corruption dans le texte Grec ne pouvoient croire que les hommes vécussent neuf cens & mille ans selon l'Histoire de Moyse: ils s'imaginoient qu'il falloit conter ces années selon qu'ils avoient oui dire qu'on les contoit autrefois, c'est-à-dire qu'on ne faisoit l'année que de trente six jours: ensorte que dans nôtre année il y en avoit dix de celles des Anciens. Ils contoient donc que celui qui avoit vécu neuf cens ans ou mille ans des années de ce premier monde, devoit avoir vécu environ 90. ou 100. de nos années. Mais selon ce calcul, il rencontroit une grande difficulté; c'est que Moyse fait engendrer les Patriarches à cent ans, à 90. à 67. en prenant ces années pour des ans de 36. jours, il se trouvoit que ces hommes en engendroient d'autres à 10. à 9. à 8. & à 6. ans. Comme cela ne leur paroissoit pas vray-semblable, ils ajoûterent cent ans à chaque generation; lesquels cent ans de ce tems-là ne faisant que dix de nos années, mettoient les Patriarches justement dans l'âge d'engendrer, c'est-à-dire à 20. à 19. à 18. & à 16. ans. Et c'est pourquoi, selon le sentiment de St. Augustin, dans les generations où ils ont trouvé

D'où est venuë cette grande diversité entre les 70. & l'Hebreu.

Pensée ingenieuse de St. Augustin.

Lib. 15. de Civit. Dei c. 12. 13.

assez de ces années de 36. jours pour faire l'âge de puberté, en les reduisant à nos années communes, ils n'y ont rien ajoûté; par exemple, dans la generation de Jared, de Methuscela, de Lemec, ausquels l'Hebreu donne 162. ans & 182. ans, quand ils commencerent d'engendrer; parce que ces années reduites à nos années, font les années de puberté depuis quinze jusqu'à vingt, les Grecs n'ont rien ajoûté.

Opinion de l'Auteur.

Pour moy je croy que cela s'est fait par une raison toute opposée. Ceux qui ont fait cette corruption n'avoient pas intention d'abreger la durée du monde, ni la vie des Patriarches: au contraire ils vouloient faire paroître le monde bien vieux; & en voici la raison. Ce sont les Juifs d'Alexandrie, qui ont fait cette version Grecque, apparemment dans le tems qu'Onias décendit en Egypte, & qu'il y bâtit un temple dans le lieu appellé *Bubastis agrestis*, & y établit un culte semblable à celui qui se faisoit en Jerusalem. Afin que ce Temple & cette Eglise schismatique eussent la Loy & les Prophetes, aussi bien que l'Eglise de la Judée, ils les tournerent de l'Hebreu en Grec, qui étoit la seule langue que les Juifs d'Egypte entendissent. Cette version se faisoit donc en Egypte, & dans le dessein de convertir au Judaïsme autant de Grecs & d'Egyptiens que l'on pourroit. Ceux qui firent cette version savoient bien que les Grecs & les Egyptiens étoient pleins de cette opinion que le monde étoit trés ancien; la plûpart même croyoient qu'il étoit éternel. Les Juifs craignirent que cette grande nouveauté du monde, qui paroissoit dans leurs livres, ne scandalisât les Payens, & ne leur fût une pierre d'achoppement, pour les empêcher d'ajoûter foy au reste. Ils essayerent de lever ou diminuër ce scandale, en faisant le monde le plus vieux qu'ils pûrent: c'est pourquoi ils ajoûterent cent ans à chaque generation, avant Abraham, devant la naissance du premier enfant. Mais ils n'oserent pas ajoûter ces cent ans à la vie des Patriarches, aprés la generation, parce que c'eût été, en levant un scandale, en augmenter un autre; car la longue vie des Patriarches étoit une autre chose fort difficile à croire aux Payens. C'est pourquoy afin de ne pas augmenter le nombre des années de la vie des Patriarches, ils diminuerent le tems, qui suivoit la generation du premier né de cent ans, & mirent ces cent ans devant la naissance de ce premier né. Enfin dans les generations, où ils voyoient que l'Hebreu avoit extrémement reculé la naissance du premier né, ils n'oserent rien ajoûter: par exemple dans la generation de Jared, qui n'eut Enoc qu'à 162. ans; dans celle de Methuscela, qui n'engendra Lemec qu'à 187. ans; & dans celle de Lemec, qui n'engendra Noé qu'a 182. ans: dans ces generations, dis-je, ils n'oserent ajoûter cent ans, comme ils avoient fait dans les autres; parce que c'eût été augmenter une difficulté, qui étoit déja assez mal-aisée à digerer aux Payens; c'est que des hommes eussent été 200. ans sans engendrer. Pour ce qui est des generations d'aprés le déluge, ces corrupteurs y ont trouvé plus de facilité. L'Hebreu fait engendrer à 30. ans; les Grecs qui firent cette alteration crurent qu'il n'y avoit aucune difficulté à ajoûter cent ans par tout. Quant à la generation de Caïnan, qui est de 135. ans entiers, elle ne vient point de ces interpretes Grecs. Car où l'auroient-ils prise, puis qu'on n'en voit aucune trace dans les genéalogies qui sont dans les livres des Chroniques & ailleurs? C'est donc quelque homme igno-

Vide Samuel. Petit. Variæ lectiones. cap. 27. idem sentit.

ignorant & hardi, qui, ſans y bien penſer, a inſeré cette generation, à cauſe que dans la premiere genealogie, depuis Adam juſqu'à Noé, il y avoit un Caïnan, qui étoit le quatriéme homme aprés Adam. Il eſt vray-ſemblable, que ce même nom s'eſt gliſſé en partie par mégarde dans la ſeconde genéalogie, qui eſt depuis le déluge juſqu'à Abraham. Ces honnêtes gens, qui travaillerent ainſi avec tant de ſoin à ôter de ces genéalogies ce qui pouvoit paroître incroyable aux Payens, n'avoient pourtant pas tout à fait bien pris leurs meſures; car ils faiſoient vivre dans leur calcul Methuſcela 14. ans aprés le déluge: ce qui a bien exercé les eſprits des Anciens, comme on le peut voir dans le livre 15me. de la Cité de Dieu de St. Auguſtin. En effet il eſt aſſez mal-aiſé à concevoir comment Methuſcela, qui n'entra point dans l'Arche, pût ſe ſauver du déluge pour vivre encore quelques années aprés. Il me ſemble que cette difficulté, qui n'eſt pas petite, devroit un peu ouvrir les yeux de ceux qui défendent aujourd'huy avec tant de zele le calcul des Grecs contre celui des Hebreux. C'eſt ce que j'avois à dire ſur cette queſtion, & en general ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du premier monde.

Fin de la premiere Partie.



HISTOIRE
DES DOGMES
ET DES
CULTES
BONS ET MAUVAIS
DE L'EGLISE

Depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ.

SECONDE PARTIE.

Du Culte Levitique.



L semble que la nature de nôtre projet, la maniere dont on a commencé de l'executer, & nôtre titre demandent que nous mettions à la tête de cette seconde partie un essay des Dogmes & de la Theologie de l'Eglise Israëlite, comme au commencement de la premiere partie on a donné un essay de la Theologie des Peres avant Moyse.

Mais aprés y avoir trés-souvent, & trés-serieusement pensé, on n'a rien trouvé à dire de nouveau, qui fût digne de la curiosité du public.

Car

Car ou bien on s'en tiendroit aux anciens Juifs, ou l'on viendroit jusqu'aux Juifs qui ont suivi Jesus-Christ. Pour l'ancienne Eglise Israëlite, on ne pourroit rien donner de sa Theologie, que celle qui se trouve dans les écrits du Vieux Testament, tant de Moyse, que des Prophetes. On voit là dedans les pensées que les anciens Juifs ont eu de Dieu, de ses attributs, de son unité, de son éternité, de sa puissance, &c. & ce qu'on y pourroit ajoûter ne seroient que des especes de Commentaires, qui n'auroient rien que de trés-commun. Si l'on passoit par dessus le siecle du Seigneur, pour venir à ceux qui suivent, on ne trouveroit que des réveries Talmudiques, dont on ne fait nul cas. Ceux qui ont du goût pour cette espece de litterature peuvent s'en instruire par cent ouvrages de nos Savans en litterature Juifve, qui sont entre les mains de tout le monde. Il est vray que parmi cela on trouveroit à manier certaines questions, qui paroissent de quelque importance : Par exemple on pourroit chercher quelle a été la connoissance des anciens Juifs sur nos Mysteres Chrêtiens, de la Trinité, de la Redemption par Jesus-Christ, de la Resurrection, & autres semblables. Mais je ne croy pas qu'on pût trouver rien de seur, que ce qu'on trouve dans les Evangiles, & dans les Epîtres, qui font souvent mention des dogmes des Juifs, sur la Resurrection, sur le Regne du Messie, sur la Justification, &c. Rittangelius nous a donné un recueil de passages des anciens Juifs, & particulierement des Auteurs des Paraphrases Chaldaïques, qui prouvent que les Juifs de tout tems ont reconnu la pluralité des personnes en Dieu, & la divinité du Verbe. Et un savant homme de ce siécle a fait un Ouvrage exprés, pour soûtenir que les Juifs ont connu le Mystere de la pluralité des Personnes en Dieu. Le public peut tirer des usages considerables de ces écrits : Mais n'ayant rien de nouveau à dire là-dessus, nous n'avons pas jugé necessaire de nous y arrêter. C'est pourquoy nous passons sans delay à l'Histoire du Culte de l'Eglise Mosaïque.

Aprés avoir vû l'état de l'Eglise, c'est-à-dire, son culte, son service, & sa Religion, dans son premier periode, qui a roulé depuis Adam jusques à Moyse; il faut presentement parler du second periode, qui se conte depuis Moyse jusques à J. Ch. Et cette seconde Partie se divisera en quatre autres. Dans la premiere on verra le lieu où se faisoit le service de la Loy, c'est le Tabernacle, auquel succeda le Temple. La seconde parlera des Vaisseaux du Temple. La troisiéme des Ministres du service ; & la quatriéme du Service même, ou des Ceremonies de la Loy Mosaïque.

CHA-

CHAPITRE I.

De l'antiquité des Temples.

1. AVant le Déluge il n'y a nul vestige & nulle apparence, qu'il y ait eu des Temples. Les idolatres n'ont pas eu de Temples avant le tems des Juges.

2. Depuis le Déluge, les peuples ont été long-tems sans en avoir. Et même les Perses en conserverent la coûtume: Herodote Lib. 1. & Lib. 4. dit la même chose des Scythes: Ils estimoient cela une folie & une impieté, les anciens Allemans, & plusieurs autres nations, ont été dans les mêmes sentimens.

3. Il faut chercher l'origine de la Religion, du culte & du service divin, dans l'Orient, d'où sont venus les hommes. Dans toute l'antiquité nous n'avons rien de seur là-dessus, que ce qui s'apprend de l'Ecriture. Or nous en apprenons, que les premiers hommes bâtissoient leurs autels sous le ciel en plein air. Les bocages sont plus anciens que les Temples. Ainsi fit Noé; ainsi firent Abraham, Isaac & Jacob. Et il n'y a pas d'apparence qu'il y eût de Temple dans tout le monde, durant ces siécles, depuis le Déluge jusques à Moyse, nous ne voyons pour Temples que des bocages, & la Loy en fait souvent mention: Moyse commande qu'on renverse les statuës, les autels & les bocages des idolatres, mais il ne dit rien des Temples. Voy Deuter. 7. 4 5. & chap. 12. 1. 2. Il ne les auroit pas oubliez, s'il y en avoit eu. Je ne trouve point non plus dans l'Histoire de Josué aucune mention de Temple d'Idole: c'est dans le Livre des Juges, qu'on trouve le premier Temple Payen, c'est celuy de Dagon que Samson renversa, & sous les ruines duquel il écrasa tant de Philistins: c'est ce même Temple dont il est parlé au chap. 5. du premier Livre de Samuel v. 2. *Les Philistins amenerent l'Arche de l'Eternel en la maison de Dagon.* C'est dans ce siécle que je pose la premiere origine des Temples. Les bocages étoient beaucoup plus anciens: on en trouve dans toutes les Histoires, & entre toutes les nations. Et de là est venu, que même quand on a commencé à bâtir des Temples, on les accompagnoit de bocages. C'est pourquoy le chêne a été consacré à Jupiter. *Sic ubi magna Jovis antiquo Robore quercus.... Ingentes tendat ramos*, parce que le chêne est l'arbre le plus ordinaire, & de plus grande ombre dans les bocages, & aussi le guy de chêne, qu'on appelle *viscus*, a été sacré entre les Anciens, parce qu'on s'imaginoit que c'étoit une marque que l'arbre étoit bien cheri de Dieu, quand il produisoit le guy. Lib. 3. Georg. Le guy de chêne étoit sacré, & pourquoy.

4. J'estime donc qu'avant que le peuple fût sorti d'Egypte, il n'y avoit aucun Temple. Les Egyptiens n'en avoient pas dans ce siécle, & nous ne voyons pas qu'il en soit fait aucune mention dans toute l'Histoire de l'Exode, quoy qu'il soit parlé des Dieux des Egyptiens, sur lesquels la main de Dieu s'appesantit. Les Egyptiens n'avoient pas de Temples du tems de Moyse. Il y a apparence qu'ils adoroient déja les bêtes, car les Israëlites ne voulurent pas sacrifier l'abomination, ou les dieux des Egyptiens à leur vûë. Mais ils ne leur avoient pas encore édifié de Temples: on les nourrissoit, ou dans des bocages, ou dans des maisons particulieres. Il y

a apparence, que le premier modele des Temples a été pris du Tabernacle de Moyse, environ les tems de Samson & de Samuel, douze ou treize cens ans aprés le Déluge, auquel tems on rapporte le sac de Troye: Cappel l'attache à l'an du monde 2816. sous Jephté, & pretend que l'Histoire du sacrifice d'Iphigenie est prise du sacrifice de Jephté : La conjecture est belle, ingenieuse, & tout à fait vray-semblable. Jephté étoit le General des Israëlites, en même tems qu'Agamemnon étoit General des Grecs au siege de Troye; *Iphigenie* n'est autre chose que *Jiphtigenie*, qui dans la langue des Grecs signifie la fille de Jephté : les Grecs aimant le grand & le tragique : ils ne pouvoient pas manquer de s'accommoder de cette Histoire pour embellir la leur. Petau met le siege de Troye sous Jaïr, quelques années devant Jephté. Tout ce que disent les Grecs & les Latins des premiers qui ont bâti des Temples, est ou faux ou incertain, ou plus nouveau que les siécles dont nous parlons. Les uns veulent que Janus ait le premier bâti des Temples en Italie, les autres que ce soit Faunus; d'où ils ont été appellez *Fana*. Diogene Laërce lib. 1. dit, qu'Epimenides le premier a bâti des Temples. Strabon lib. 17. attribuë aux Egyptiens l'honneur d'avoir les premiers bâti des autels & des Temples. Clement d'Alexandrie dans son Protreptique a dit, que l'origine des Temples venoit des sepulchres, & que des monumens des Heros on en avoit fait des Temples, en quoy il a été suivi par Eusebe, par Arnobe, & par Lactance. Mais il faut distinguer : la premiere Idolatrie n'a pas été celle qui a adoré les Heros. On a premierement adoré le soleil & la lune; & on les a adorez sur les montagnes; ensuite on a choisi les bocages pour lieux de dévotion, & les bocages ont conduit les hommes à faire des Temples. Au reste je ne nie pas, qu'on n'ait converti les sepulchres des Heros en Temples, & les Heros en Dieux. Il en est arrivé de ces Heros comme des Saints dans l'Eglise Romaine, au commencement on celebroit leur memoire dans des bocages, ensuite on les a invoquez.

La fable du sacrifice d'Iphigenie à été empruntée de l'Histoire de Jephté.

Polydor. Virgil. lib. 3. de rerum inventoribus cap. 9. Hospinian. de Templis. cap. 2.

CHAPITRE II.

Du Tabernacle construit par Moyse.

LE Temple de Jerusalem n'est pas le plus ancien Temple, car avant Salomon il y avoit des Temples entre les Payens, comme nous le venons de voir. Mais je tiens que le Tabernacle de Moyse peut pourtant être appellé le plus ancien Temple, parce qu'il a precedé tous les Temples, & en a été le modele. Il nous le faut representer briévement, selon la description que nous en avons au 26. & 36. de l'Exode.

C'étoit proprement une grande tente, comme sont celles des Princes & des Generaux d'Armée à la campagne. Voicy quelle étoit sa forme. 1. Sa longueur étoit tournée de l'Orient à l'Occident; le derriere ou le fond du pavillon étoit vers l'Occident, la porte ou l'entrée vers l'Orient. On

Description du premier Tabernacle.

a tourné les Temples des Chrêtiens d'une maniere opposée ; le fond où est l'autel est vers l'Orient, & la porte à l'Occident. 2. Il étoit long de 30. coudées, c'est-à-dire, d'environ quarante cinq de nos pieds, car chacun de ses côtez, tant du Midi que du Septentrion, avoit 20. ais debout, de la largeur d'une coudée & demie chacun ; c'est-à-dire, d'un peu plus de deux pieds ; ce qui me fait croire qu'il faut prendre icy la coudée, pour la coudée commune ; car une planche de 25. ou 26. pouces est de la plus grande largeur, & il n'y a guere d'arbre assez gros, pour pouvoir fournir cela de quarré, car il faudroit qu'un arbre eût plus de trois pieds de diametre, & plus de neuf de circonference, ce qui est rare. 3. Sa largeur étoit de quinze pieds ; car il y avoit dans le fond six ais, & deux ais d'encogneure, c'étoient huit ; ils étoient larges chacun d'une coudée & demie. C'étoient douze coudées ; ce qui fait trois de nos toises : l'opinion commune cependant est, que sa largeur n'étoit que de 10. pieds, le tiers de sa longueur. Dans le Temple de Salomon, on garda les mêmes proportions, la longueur de 60. la largeur de 20. 4. Les côtez qui faisoient la largeur, étoient garnis d'ais : il y en avoit quarante-huit en tout. Dans la longueur de chaque côté, il y en avoit vingt, & dans le fond vers l'Occident, il y en avoit huit, les planches n'étoient pas couchées selon leur longueur, comme dans la construction des navires. Mais elles étoient dressées tout debout, comme elles sont ordinairement dans les cloisons. 5. Leur hauteur étoit de dix coudées, c'est-à-dire, quinze pieds : Joignez à cela les soubassemens, & l'élevation des courtines, qui apparemment étoient en dos d'âne pour égouter les eaux : cela pouvoit faire une hauteur d'environ 20. pieds, ce qui étoit la hauteur du Tabernacle. 6. Ces planches avoient au bas deux tenons en maniere de deux dents, en cette façon. Ces deux dents entroient dans deux mortaises d'un soubassement d'argent, qui se posoit, & qui entroit en terre, apparemment dans quelque profondeur ; c'est pourquoy il falloit qu'il y eût beaucoup d'argent dans le soubassement. 7. Ces ais étoient joints les uns aux autres dans leur longueur & hauteur, par 5. barres qui étoient posées selon la longueur du Tabernacle, & qui regnoient depuis un bout jusques à l'autre, & entroient dans des boucles ou anneaux avec force, de sorte que cela tenoit les ais droits, serrez & en état. Il y avoit une barre au milieu, qui étoit par dedans, & ne se voyoit point par dehors ; c'est pourquoy nos Peintres n'en peignent que quatre, deux par en haut, deux par en bas. Les barres étoient de bois de Sittim, & les ais aussi ; le tout couvert d'or, mais les anneaux étoient de pur or. Les ais des encogneures étoient joints avec des anneaux d'or.

Proportions des parties du Tabernacle, leur longueur & hauteur.

8. Pour achever la description du dehors, il faut ajoûter, que tout cela étoit couvert par dehors de peaux de Taissons avec le poil. Au dessous il y avoit une autre couverture de peaux de moutons avec leur laine teintes en rouge : La premiere couverture servoit à faire écouler les eaux, & la seconde à retenir l'humidité, afin qu'elle ne penetrât pas jusques au voile.

9. Cet espace par dedans étoit donc environ de la grandeur d'une sale qui auroit 45. pieds de longueur, & 15. de large, & 20. pieds d'élevation : cela étoit enrichi de precieuses étoffes ; la premiere chose qui se voyoit étoit une riche tapisserie faite de fin lin, le fond étoit de couleur d'or rembruni, ou d'un jaune brun, c'est la couleur du fin lin ; ce fond étoit enrichi d'ou-

La premiere tapisserie interieure étoit trés-riche.

Luteus color luteum, ou couleur de jaune d'œuf.

vrages de fleurs de pourpre, de cramoisi, d'écarlate & d'or, & tout plein de figures de Cherubins en broderie de pourpre.

10. La tapisserie étoit composée de dix pieces, dont chaque piece avoit environ 40. pieds de longueur, & 6. pieds de largeur. Les pieces n'étoient pas cousuës ensemble, mais accrochées: au bord d'une piece il y avoit 50. boucles de pourpre, à un pied ou environ un peu moins l'une de l'autre, depuis le haut jusques au bas, & au bord de la piece, qui devoit joindre, il y avoit cinquante crochets d'or, qui entroient dans ces cinquante boucles; toutes les pieces étoient de même, & les dix pieces de tapisserie ainsi jointes ensemble, étoient élevées en forme de tente, entre les planches, depuis le haut jusques au bas, & s'étendoient sur les côtez & sur le haut du Tabernacle; les pieces ainsi accrochées les unes aux autres regnoient depuis un des côtez du Tabernacle, jusques à l'autre, & dans le haut on les étendoit en rondeur, ce qui faisoit une espece de voute.

Seconde tapisserie de poils de chevres.

11. Mais par dessus cette tenture de tapisserie si riche, il y en avoit une autre, qui n'étoit que de camelot, fait de poils de chevres sans ornement. Elle étoit destinée à arrêter l'eau & l'humidité, qui auroit pû traverser les peaux de taisson & de mouton. Cette tapisserie ne se voyoit point. Il y avoit onze pieces de cette seconde tapisserie, les pieces étoient de même largeur que celles de la premiere; mais elles avoient 30. coudées, c'est environ 45. pieds de longueur, au lieu que les autres n'avoient que 28. coudées. Mais en recompense, si les pieces n'avoient pas plus de largeur, il y en avoit onze, au lieu qu'il n'y en avoit que dix de la fine; & la raison pourquoi cette tapisserie étoit plus ample, tant en hauteur qu'en largeur, que la premiere, est évidente; c'est qu'elle la devoit embrasser. Ces pieces étoient attachées comme les precedentes, avec des boucles & des crochets; mais les crochets de cette derniere tapisserie n'étoient que de cuivre, pour être plus forts, & parce qu'on ne les voyoit pas. Ces deux tentures étoient en dedans des planches. Mais sur tout cela, & sur les planches mêmes, étoient les deux couvertures exterieures de peaux de mouton, & de peaux de taisson.

Le lieu tres-Saint dans le Tabernacle.

12. Cet espace étoit divisé en deux: le fond étoit de dix coudées, ou 15. pieds, l'autre espace étoit de 20. coudées ou de 30. pieds: le premier est le lieu Trés-Saint, où étoit l'Arche, &c. Le second étoit le lieu Saint où étoit l'Autel des parfums, la Table, le Chandelier, &c. Le lieu Saint étoit separé du lieu Trés-Saint, par un voile d'une riche tapisserie de pourpre & de fin lin, parsemée de Cherubins en broderie: & le voile étoit soûtenu par quatre petites colomnes de bois precieux, couvertes de pur or, avec les chapiteaux, & les couronnemens de même metail, & les bases ou piedestaux des colomnes étoient d'argent: Sur ces quatre colomnes il y avoit quatre crochets d'or, où étoit attaché le voile.

Le grand voile, ou la porte du Tabernacle.

13. Enfin à l'entrée de ce Tabernacle, il y avoit cinq petites colomnes: deux vis à vis des planches qui regnoient dans le côté, & trois dans l'ouverture. Elles étoient de bois precieux, mais non couvert d'or, excepté les chapiteaux, & les couronnemens des colomnes. Les bases n'étoient que d'airain, à ces cinq colomnes étoit pendu le premier voile, qui fermoit l'entrée de tout le Tabernacle d'assignation, c'étoit une riche tapisserie épaisse, ouvrage de brodeur comme les autres, de fin lin & de pourpre. Nous ne lisons pas qu'il y eût des figures de Cherubins. Il y a apparence qu'on n'y voyoit

voyoit que des figures de branches de feüillage & de verdure.

14. Tout à l'entour étoit cet espace qu'on appelloit le Parvis. C'étoit proprement une court, que l'on dit avoir été de 100. coudées de longueur, c'est-à-dire de 150. pieds, & 50. coudées, ou 75. pieds de largeur. Cet espace non couvert, étoit environné de petites colomnes de bois de la hauteur de dix pieds, couvertes de lames d'argent, avec des bases d'airain à cause de la pluye, à distance de cinq coudées, ou de sept pieds & demi les unes des autres, & à ces colomnes étoient penduës des courtines d'un ouvrage à clairvoye, comme de reseuil : parce qu'il étoit bien permis à tout le monde de voir ce qui se faisoit dans ce Parvis, mais non d'y entrer à toutes les heures. A l'entrée il y avoit deux colomnes plus fortes que les autres, qui soûtenoient un grand voile, ou tapisserie d'ouvrage plus grossier que les precedens ; & c'étoit l'entrée du Parvis, car les panneaux à clairvoye, qui étoient tout à l'entour ne s'ouvroient point : ils étoient continus, on n'entroit que par cette porte. De pilier en pilier il y avoit des cordages pour soûtenir les courtines. Il devoit y avoir cinquante-six de ces piliers, vingt à chaque longueur du côté du Midi & du Septentrion, & huit à chaque largeur à l'Orient & à l'Occident, en les disposant de cinq coudées en cinq coudées. Cela fait 56. La largeur de cette court étant de 50. coudées, ou 75. pieds, & le Tabernacle n'ayant que 12. coudées, ou 18. pieds de largeur, il devoit y avoir dix-neuf coudées, c'est-à-dire environ 28. pieds de largeur entre chaque côté du Parvis, & les parois du Tabernacle ; & ce Parvis étant long de 100. coudées, ou de 150. pieds, & la longueur du tabernacle n'étant que de 30. coudées, ou 45. pieds, il devoit y avoir depuis la porte du Parvis jusques au Tabernacle 35. coudées, 52. pieds & demi, & autant par derriere : mais il n'y a pas d'apparence que cet espace fût partagé en deux parties égales. Le Tabernacle étoit sans doute bien enfoncé dans le Parvis vers l'Occident, parce qu'à la porte du Tabernacle dans le Parvis, étoit l'Autel des holocaustes, & le cuveau des lavemens, où les Sacrificateurs étoient perpetuellement occupez, & avoient besoin d'un plus grand espace que par le derriere du Tabernacle, qui ne servoit que de décharge ; je ne dirai rien icy de tout ce qui étoit dans ce Tabernacle, parce que cela se verra quand on aura parlé du Temple. Presentement il faut voir l'abbregé de l'Histoire de ce Tabernacle. On sait qu'il fut roulant dans le Désert par 40. ans, planté dans les diverses mansions des Israëlites. On croit que le Tabernacle fut premierement fixé en Guilgal au sortir du Jourdain, & que le Sanhedrin s'y arrêta avec un gros Camp pour le garder, mais l'Arche marchoit avec eux en guerre.

Atrium. *Description du Parvis.* *Exod. 39. 40.* *Josué 4. 19. & ch. 9. 6. 15.* *Josué ch. 16. 12. & 8. 33.*

Le tabernacle demeura là sept ans, les autres disent quatorze, jusques à ce que la terre fût conquise, aprés quoy il fut transporté en Silo de la Tribu d'Ephraïm. C'est-là que demeuroit le Souverain Sacrificateur, & c'est-là qu'on faisoit les sacrifices : Les Juifs disent, qu'en Silo on bâtit une muraille de pierre, pour tenir le lieu qu'occupoient les planches de bois ; seulement ils disent qu'on ne couvrit les murailles que des courtines du Tabernacle. Le fondement de leur opinion est ce qui se lit au premier Livre de Samuel, où ce Sanctuaire est appellé la maison de l'Eternel, & il est dit, que Samuel en ouvrit les portes, ce qui conviendroit bien à un Temple. Mais il est plus apparent que ces portes que Samuel ouvrit étoient celles du Parvis,

Divers transports de ce Tabernacle. *Josué 18. 10. 19. 51.* *1. Samuel. 1. v. 24. & 3. v. 15.*

 il

il se peut faire qu'au lieu de ces pôteaux où pendoient des rescuils, on y fit quelque muraille à clairvoye, & deux pôteaux à l'entrée qui soûtenoient les portes. Pour le nom de *maison de l'Eternel* cela ne conclut rien, car le même nom est donné au Tabernacle.

Exode 34. 26.

Le Tabernacle demeura en Silo 349. ans : Depuis le septiéme an de Josué & de son entrée dans la Terre sainte tout le tems des Juges se passa. Pendant quoi l'Arche fut souvent errante, & le Tabernacle toûjours fixe. Dans le chap. 24. de Josué v. 26. 27. il est parlé du *Sanctuaire* de l'Eternel en Sichem, où Josué traita alliance avec le peuple. Il y a apparence que l'Arche reposoit alors en ce lieu là. Et dans le lieu où elle étoit, on lui faisoit un petit Tabernacle qui s'appelloit le Sanctuaire de l'Eternel. Dans cette grande déroute qui causa la mort d'Heli & de ses enfans, l'Arche fut prise & ne rentra plus dans le Tabernacle : & le Tabernacle fut transporté en divers lieux. Premierement il fut transporté en Nob de la tribu de Benjamin; & il y a bien apparence que Saul fit cela à l'honneur de sa tribu: Elle est appellée ville de Sacrificateurs, & il paroît que là étoient le Tabernacle, la Table, les Pains de proposition. Dans ce tems-là l'Arche étoit en *Kiriat Jeharim* en la maison d'Abinadab, au côtau : Et elle y fut jusques au tems de David. Ensuite de Nob le Tabernacle fut tendu en Gabaon, autre ville de Benjamin, & y demeura jusques au tems de Salomon; quand il eut bâti le Temple, il y transporta & l'Arche & le Tabernacle.

1. Samuel 4.

Les Juifs disent que Nob étoit à la veuë de Jerusalem. Voyez 1. Samuel chap. 21. & 22. Voyez 1. Sam. 7. 1. & 2. Sam. 6.

Depuis ce tems là on ne sait pas bien ce qu'est devenu le Tabernacle. Les Juifs disent que pendant que ce Tabernacle fut dans un lieu fixe, il n'étoit pas permis de sacrifier ailleurs selon la Loy du Levitique 17. 4. 5. 6. mais que quand le Tabernacle & l'Arche n'eurent plus de lieu assigné, ce qui arriva depuis qu'ils furent tirez de Silo jusques à la construction du Temple, espace qui fut d'environ 100. ans, il fut permis de sacrifier par tout dans les hauts lieux, mais qu'aprés la construction du Temple, cela ne fut plus permis. Et aussi depuis l'arrivée du peuple en Guilgal, jusques à ce que le Tabernacle fut posé en Silo avec des parois de massonnerie, il fut permis de sacrifier par tout, selon la tradition des mêmes Juifs.

Voyez le 2. des Chroniques ch. 1. & le 5. 1. Rois 8. Voyez 1. Sam. 9. 13. Voyez Grotius in Deut. 12. 8. & Ralebag, 1. Reg. 3. 3. c'est-à-dire Rabbi Levi Ben Gerson.

CHAPITRE III.

Du Temple de Salomon.

2. Chronic. 3. 1.

I. CE Temple étoit situé sur la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu sacrifier son fils, & où David sacrifia pour arrêter la peste, quand il acheta l'aire d'Ornan Jebusien, que l'Ange lui montra. Les Rabbins écrivent que Adam, Abel, & Caïn avoient fait sur cette montagne leurs premiers sacrifices, & que même Adam avoit été créé de la poudre de cette montagne שנברא במקום כפרתו *quod creatus est in loco expiationis ejus*; cela est rejetté par *Cunæus*; Mais il a tort de mettre au rang de ces fables, ce qu'on dit qu'Abraham voulut sacrifier son fils en ce lieu; car cela est certain. Il y avoit dans cette montagne trois sommets qui se joignoient, Sion, Mo-

2. Sam. 24. 18. & 1. Cron. 21. 18.

Morija, le Calvaire. Une vieille tradition dit qu'Adam a été enterré ſur le Calvaire, dont la montagne a tiré ſon nom, & où nôtre Seigneur mourut. On peut voir cette opinion aſſez amplement rapportée dans nôtre Hiſtoire du premier periode. Le Temple fut placé ſur la montagne de Sion, c'eſt que leur proximité les faiſoit confondre, & comme dans les tems anciens cette liſiere de montagnes s'appelloit Morija, elle prit en ſuite le nom de Sion à cauſe que David rendit fameux le ſommet de Sion par la maiſon qu'il y bâtit, & en y faiſant habiter l'Arche.

2. Le Temple commença à être bâti le 4me. du Regne de Salomon 480. ans aprés la ſortie d'Egypte. On fut ſept ans à le bâtir, & Salomon y employa pendant ce tems prés de deux cens mille ouvriers; il avoit 80000. coupeurs de bois au Liban, & 70000. étrangers qui portoient les fardeaux, & outre cela 30000. hommes Iſraëlites, qui travailloient tour à tour, dix mille chaque mois & 3300. qui preſidoient ſur l'ouvrage. Quand on commença le bâtiment du Temple. 1. Reg. 6. 1.

3. Nous parlerons premierement du corps du Temple, que nous appellerons la nef. Elle étoit diviſée en trois parties, le Porche, le lieu Saint & le lieu Trés Saint: cela faiſoit enſemble un édifice beaucoup plus long que large: la largeur étoit de 20. coudées qui faiſoient environ 30. pieds, & la longueur de 60. coudées ou 90. pieds: à quoi il faut ajoûter la largeur du Porche qui étoit de dix coudées ou de 15. pieds, au-delà des parois du lieu Saint: de ſorte qu'en tout, l'édifice avoit 70. coudées, ou 105. pieds de long: La hauteur de la maiſon étoit de 30. coudées ou 45. pieds. Mais le Porche étoit haut de 120. coudées ou 180. pieds qui font 30. toiſes de hauteur: Ainſi c'étoit proprement une grande tour élevée ſur la porte, ou veſtibule. Deſcription du porche, du lieu Saint, & des chambres bâties tout autour du Temple.

4. L'édifice, qui comprenoit le Porche & le corps du Temple, n'avoit donc que 20. coudées ou 30. pieds de large, mais il étoit élargi de cinq coudées ou 7. pieds & demi, par des chambres attachées tout au tour du Temple aux trois faces, ſavoir les deux côtez qui avoient chacun 70. coudées de longueur, & le derriere du Temple qui en avoit 20. & plus: car ces 20. coudées qui ſont contées pour la largeur du Temple, doivent être priſes par dedans, non compriſe la largeur des murailles. Il eſt expreſſément dit, que le lieu trés Saint par dedans avoit 20. coudées dans toutes ſes dimenſions, largeur, longueur, & hauteur. 1. Rois ch. 6. v. 20.

Ces corps de logis attachez au Temple avoient trois étages, c'eſt-à-dire, trois chambres l'une ſur l'autre: chacune de ces chambres avoit cinq coudées de hauteur. Ainſi ces trois chambres l'une ſur l'autre faiſoient une hauteur de quinze coudées: Le bâtiment en avoit 30. le haut de ces corps de logis alloit donc juſques à la moitié de la hauteur du Temple. Et le tout, ſavoir le corps du Temple, & les logis attachez, pouvoient faire environ 44. ou 45. coudées de largeur, en donnant aux murailles du Temple ſix coudées, c'eſt-à-dire 9. ou 10. pieds de fondement, & aux parois des corps de logis une coudée: Joſephe dit que le nombre de ces chambres alloit juſques à 30. Si cela étoit ainſi, il n'y avoit que dix corps de logis attachez, car dans chaque corps de logis, il y avoit trois chambres les unes ſur les autres. Il dit que ces corps de logis étoient ſeparez, & qu'il pouvoit y avoir environ 9. ou 10. coudées entre chaque corps de logis: Les autres, Arias Montanus, & nos Bibles, ſemblent faire regner ces corps de logis tout Antiquit. Lib. 8. cap. 2.

Opinion de Joſephe plus vrai-ſemblable ſur le nom & la ſituation des corps de logis.

tout à l'entour ſans intervalle: Ce que dit Joſephe eſt plus apparent, autrement le nombre de ces cabinets eût été fort grand, car ils n'avoient que ſept pieds & demi en quarré. Il auroit peu y avoir autour du Temple plus de 30. corps de logis, qui euſſent fait 90. cabinets. Il y avoit de l'inégalité dans ces cabinets, le deſſous étant plus étroit d'une coudée, que celui du milieu, & celui du milieu plus étroit que le plus haut: ce qui venoit de ce que l'on avoit fait des étreciſſemens à la muraille du Temple, pour poſer les poutres de ces appentis: A 5. coudées de terre les parois du Temple étoient retrecies d'une coudée: & à 5. autres coudées de hauteur la même muraille étoit encore retrecie d'une coudée; & enfin à 15. coudées de hauteur, il y avoit encore un étreciſſement d'une coudée pour le même but, c'eſt pour y poſer le plancher d'enhaut, ou la platteforme de la troiſiéme chambre. Mais depuis cette 15me. coudée juſques au haut, la muraille du Temple étoit tout d'une largeur, & épaiſſeur. Ces

1. Reg. 6. 6.

étreciſſemens avoient été faits pour appuyer les poutres des Chambrettes, afin qu'on n'entamât pas la muraille du Temple: pour cette même raiſon, il y a apparence qu'on entroit dans ces cabinets par dehors le Temple, car on n'avoit pas voulu percer la muraille, pour y mettre les poutres des corps de logis attachez, beaucoup moins l'eût-on fait pour y faire des portes. Il y avoit à chaque corps de logis un petit eſcalier, qui montoit aux chambres d'enhaut, & ſur la platte-forme.

Il n'y avoit pas d'Architecture dans le Temple de Salomon.

Le corps du Temple étoit bâti de grandes pierres de marbre, parfaitement poli & blanc; les murailles s'élevoient à la hauteur de 30. coudées, comme nous avons veu, & là-deſſus étoient appuyées des poutres de cedre, qui traverſoient d'une muraille à l'autre, & qui devoient être pour le moins de 25. coudées de longueur, c'eſt-à-dire plus de 36. pieds; le tout en platte-forme par dehors, ſelon l'Architecture du tems: La figure du Temple étoit non ovale mais quarrée. C'étoient deux murailles de 70. coudées ou 90. pieds, bâties paralleles; jointes dans le fond par une autre muraille de 20. coudées de largeur, ainſi l'Architecture n'en étoit pas merveilleuſe, ce n'étoit qu'un quarré long, égal par tout, ſans colomnes, pour ſoûtenir le bâtiment & ſans voutes. Or ce ſont les voutes & les colomnes qui font la plus belle partie de l'Architecture de nos Egliſes.

Dans l'épaiſſeur de la muraille en entrant à côté droit, on avoit ménagé un eſcalier pour monter ſur la platte-forme de la maiſon. Les dimenſions du Temple étoient juſtement le double de celles du Tabernacle, car le Tabernacle avoit 30. coudées de longueur & 10. de largeur, & le Temple en avoit 20. de largeur & 60. de longueur, ſans conter le Veſtibule ou Porche, qui faiſoit encore dix coudées de profondeur. Tout autour de ce grand corps, il y avoit un couronnement de baluſtrades, & des galeries au deſſus de la tour ou Veſtibule, de diſtance en diſtance: Voila le dehors, il faut entrer dedans.

Deſcription du Porche ou Veſtibule.

1. Nous commencerons par le Porche ou Veſtibule: Il donnoit dans le ſoleil levant, & le derriere de la maiſon regardoit le ſoleil couchant. La premiere choſe que l'on rencontroit dans le Veſtibule, c'étoit deux grandes colomnes d'airain ou de fonte, de la hauteur de 18. coudées, c'eſt-à-dire 26. ou 27. pieds; elles avoient 12. coudées de circonference, c'eſt à-dire 18. pieds: Il y avoit un chapiteau de cinq coudées, tellement que les

les colomnes avoient en tout 23. coudées de haut, c'eſt environ 34. ou 35. pieds. Il y a ici une contradiction apparente entre le texte du 1. livre des Rois chap. 7. ℣. 15. & celui du 2. des Chron. chap. 3. ℣. 15. Le livre des Chroniques dit, que ces colomnes étoient de 35. coudées. Et le livre des Roys ne leur donne que 23. coudées. On dit que l'Auteur du livre des Chroniques conte la hauteur des deux colomnes enſemble, n'y joignant pas les chapiteaux. En y ajoûtant une coudée pour le couronnement entrelaſſé, & pour les Grenades au deſſus du chapiteau, cela faiſoit 36. coudées, le chapiteau ſeul n'avoit que 4. coudées, & le reſte étoit occupé par un reſeuil de chaînettes entrelaſſé. Ce qui donnoit en tout cinq coudées au chapiteau. Ce porche étoit long de 20. coudées, ou 30. pieds; car il avoit pour longueur la largeur de la maiſon, & 10. coudées de profondeur juſqu'à la porte du Temple. Ce Veſtibule étoit ouvert & n'avoit pas de porte: On y entroit par l'eſpace qui étoit entre les colomnes. Nos Bibles & nos tailles-douces mettent devant le Veſtibule une muraille ſemblable à celle qui enfermoit les courts, ou parvis, comme nous verrons: mais le texte où l'on pretend trouver cela n'eſt pas clair. Dans ce porche on voyoit des trois côtés des murailles d'un trés beau marbre blanc.

Reconciliation du livre des Rois avec celui des Chroniques, ſur la grandeur des colomnes.

1. Reg. 7. 19.

1. Rois 7. 12.

2. De ce Veſtibule ou porche, on entroit dans le Temple, & le Veſtibule étoit ſeparé du lieu Saint par un mur de marbre blanc de la longueur de 20. coudées, ce qui étoit la largeur de la maiſon. Au milieu de la muraille il y avoit deux grands piliers de bois d'olivier, avec une porte à deux batans du même bois. La porte, qui avoit cinq coudées ou ſept pieds & demi de large, étoit travaillée avec beaucoup d'art, pleine de demi-reliefs, de feſtons, de palmes, de Cherubins, de branches entrelaſſées, le tout couvert de lames de pur or.

Premiere muraille interieure qui ſéparoit le porche du lieu Saint.

3. Cette porte ouverte vous faiſoit entrer dans un grand eſpace de la profondeur de 40. coudées, ou 60. pieds de longueur, & de 20. coudées, ou 30. pieds de largeur: c'étoit le lieu Saint: cet eſpace étoit lambriſſé en voute par le haut, & revétu par les côtez de trés-beaux lambris, de ſorte qu'on ne voyoit la muraille par aucun endroit: Le lambris étoit de bois de cedre & rempli de figures en boſſe, ou demi-reliefs, de Cherubins, de palmes, de fleurs épanouïes, de lacets, & de chaînettes entrelaſſées; le tout étoit couvert d'or pur depuis le haut juſques au bas. Le ſol ſur lequel on marchoit étoit d'un bois que nos Auteurs appellent du ſapin: Arias Montanus dit que c'étoit du bouïs, & ce dernier eſt plus apparent, parce que le bouïs à cauſe de ſa dureté eſt plus propre à faire un plancher, ſur lequel on marche: le ſol étoit uni ſans figures; mais couvert de lames d'or comme le reſte.

L'entrée dans le lieu Saint, & ſa deſcription.

4. Au bout de cet eſpace de 40. coudées ou 60. pieds, on trouvoit une ſeparation, au milieu de laquelle il y avoit une porte de 4. coudées ou 6. pieds de large, ſoûtenuë par deux colomnes de bois d'olivier, toute entaillée comme les lambris & couverte d'or: Et des deux côtez de cette porte, il y avoit un grand voile de tapiſſerie, fait en broderie, d'un ouvrage trés precieux: le fond étoit de fin lin, & les figures de Cherubins étoient de pourpre & d'écarlate, ce voile étoit attaché aux pilaſtres de part & d'autre avec des chaînes d'or: La porte étant ouverte on trouvoit un eſpace de 20. coudées en tout ſens: Car le lambris d'enhaut n'étoit porté dans cette

La forme du lieu trés Saint.

Les Juifs diſent que dans le Temple de Salomon il y avoit une muraille d'une coudée de large, qui diviſoit

le lieu Saint du lieu trés Saint, & ils appelloient cette muraille טרכסים τάραξι.

* 1. Rois. 6. v. 16.

cette partie qu'à la hauteur de 20. coudées, & dans le reste de la maison il y a apparence que la voute étoit plus haute, c'est dequoi quelques Auteurs ne demeurent pas d'accord; cela n'est pas bien clair.* Cet espace étoit comme les autres lambrissé de cedre, couvert d'or, & rempli de figures de Cherubins, de palmes, & de fleurs. C'étoit le lieu trés Saint, & le fond de la maison vers l'Occident. Ensuite il faut considerer ce qui étoit autour du Temple.

Bâtimens & ornemens autour du Temple.

5. Ce riche édifice étoit environné d'un grand enclos, qui avoit quatre coins: mais d'une figure irreguliere, beaucoup plus étroite par un bout que par l'autre: La partie la plus large étoit vers l'Orient, & la plus étroite vers l'Occident. Le Temple étoit placé dans le fond de ce grand enclos, dans la partie la plus étroite. Cet enclos pouvoit avoir du tems de Salomon 300. à 400. coudées de largeur: dans le Temple d'Herode, il étoit de 500. mais le haut de la montagne ne fut pas applani tout d'un coup, & l'on ne gagna que peu à peu cet espace sur les abîmes, qui l'environnoient, en les comblant avec un long-tems: chaque côté pouvoit donc avoir environ 80. ou 100. toises de longueur, c'étoit environ 3. ou 4. cens toises de circuit. Cet enclos étoit environné d'une muraille de marbre blanc, composée de trois rangées de grosses pierres de marbre d'environ 4. ou 5. coudées, c'est-à-dire, 6. ou 7. pieds de hauteur. Et là-dessus étoit élevé un rang de colomnes & de pilastres de cedre, en maniere de balustrades fort pressées.

Les deux parvis, ou courts.

6. Ce grand espace étoit divisé en deux parvis, ou deux courts; le parvis de dedans, & le grand parvis, ou la court de dehors. Le parvis de dedans étoit celui qui environnoit immediatement la maison, & qui étoit le plus proche du Temple. C'étoit le parvis des Sacrificateurs: Là étoient à la porte du Temple, l'autel des holocaustes, les lavoirs & les cuveaux des lavemens exposez à l'air, & non couverts. Avant ce parvis & plus éloigné du Temple étoit le grand parvis, ou le parvis du peuple: C'est le premier espace qu'on trouvoit. Et c'étoit une grande court, où l'on entroit, en venant au Temple, & où le peuple se devoit tenir n'osant passer plus avant. Il étoit beaucoup plus grand & plus large que l'autre parvis. Il en étoit separé par une muraille de marbre, & des balustrades de cedre comme l'enclos du Temple, & dans le milieu il y avoit une porte vers l'Orient, qui étoit vis-à-vis celle du Temple. Et c'est là que le peuple venoit amener ses victimes. Là dedans étoit le siége du Roi, au milieu, & le peuple étoit tout à l'entour.

Ligtfoot prétend qu'il y avoit le parvis des femmes aussi dans celui de Salomon, & que c'étoit celui qui étoit appellé le nouveau parvis du tems de Josaphat.

7. Autour de ce grand enclos, Arias Montanus prétend qu'il y avoit divers logemens & corps de logis; mais je croi qu'il confond le Temple de Salomon, avec celui d'Herode, dans les parvis duquel il y avoit diverses chambres, comme nous le verrons. Il se peut bien faire que les Rois successeurs de Salomon y ayent de tems en tems ajoûté quelques édifices. Sous le regne de Josaphat il est parlé d'un nouveau parvis, & du tems de Josias il semble qu'il y fut ajoûté quelque chose. Quoi qu'il n'y eût pas d'édifice dans le circuit des murailles; cependant il est apparent qu'il y avoit quelques galeries pour mettre le peuple à couvert. Dans le second livre des Rois ch. 16. ℣. 18. il est dit d'Achas, qu'il ôta le couvert du Sabat qu'on avoit bâti au Temple, & l'entrée du Roi qui étoit en dehors: C'est appa-

2. Chron. 20. v. 5.

Ce que c'est que le couvert du Sabat, dont il est parlé 2. Reg. ch. 16. v. 18.

apparemment quelque galerie couverte, de repos, ainſi appellée Sabbath ou repos, à cauſe qu'on s'y repoſoit à couvert. Ligtfoot conjecture que c'étoit un couvert, où la garde du Roi ſe mettoit en attendant le jour du Sabat : d'autres diſent, que c'étoit un lieu où les Sacrificateurs, qui ſortoient de ſemaine le vendredi au ſoir, ſe tenoient juſques à ce que le Sabat fût paſſé : quoi qu'il en ſoit, c'eſt l'un de ces édifices, qui furent bâtis dans la ſuite autour du Temple, mais ſi Salomon les avoit bâtis, il y a apparence qu'il en ſeroit parlé. Il n'y avoit point de ſiége dans le parvis, car il n'étoit permis à aucun de s'aſſeoir dans le Temple, qu'au Souverain Sacrificateur, & au Roy.

Ce Temple fut diverſes fois profané, abandonné, pillé, ou par les étrangers ou par ſes propres Rois : Ce qui ſe lit dans les livres des Rois. Cependant l'édifice ſubſiſta toûjours : Il avoit été achevé l'an onziéme de Salomon. Mais l'onziéme de Sedecias 420. aprés avoir été achevé, 427. ſelon Cappel, ou 410. ſelon les Rabbins, il fut brûlé & tous ſes vaiſſeaux emportez en Babylone. Au reſte que le Temple fût l'habitation de Dieu, & qu'il l'eût choiſi pour ſa demeure, cela paroît par ces endroits, ſavoir, Exod. 25. 8. Nomb. 5. 3. 1. Rois 8. 13. Exod. 15. 17. Ajoûtez que tous ceux qui venoient dans ce Temple étoient reputez ſe preſenter devant l'Eternel, d'où il paroît que c'étoit un vrai Temple & proprement dit, les Juifs appelloient cette habitation שכינה. C'eſt par alluſion à cela que nos cœurs ſont appellez, Temples du Saint Eſprit.

Combien le Temple a duré.

Rabbi Schem Tob, ſur le More Nevochim de Maimonides part. 3. cap. 45. remarque fort bien, que Dieu ſe fit conſtruire un Palais preſque à la maniere des Rois, où il y avoit tout ce qui ſe voit dans leurs Palais, gardes, officiers, appartemens, tables, cuiſines, mets, domeſtiques, &c. afin de faire comprendre, que Dieu habitoit là d'une façon particuliere, comme les Rois de la terre dans leurs Palais.

CHAPITRE IV.

Du ſecond Temple, & du Temple d'Herode.

LE Temple demeura renverſé ſelon Joſephe 50. ans; Cappel en conte 51. depuis l'an 3410. du monde juſques à l'an 3461. qui fut l'an premier de Cyrus, c'eſt-à-dire, l'an premier de ſon Empire univerſel, quand il eut pris Babylone, où les Juifs étoient captifs ; car il y avoit déja 20. ans qu'il étoit Roi de Perſe : Dans cette premiere année, dis-je, il donna permiſſion aux Juifs de retourner & de rebâtir le Temple.

Lib. 1. contre Appion, Eſdras 1. 1.

Nous avons peu de choſe à dire de la ſtructure de ce ſecond Temple, ſeulement nous ſavons que l'édit de Cyrus ordonna qu'il ſeroit de ſoixante coudées de haut, & d'autant de long, on ajoûte qu'il avoit auſſi ſoixante coudées de large. Ainſi il avoit le double de la largeur qu'avoit eu celui de Salomon, qui n'en avoit que 30. Il eſt vrai qu'il n'eſt point parlé de porche ou de Veſtibule, dans le ſecond Temple. Le Veſtibule dans le Temple de Salomon avoit 10. coudées de profondeur, & faiſoit avec le corps

du Temple 70. coudées de longueur, & ainsi le second Temple dans son commencement fut comme un parfait quarré : ayant 60. coudées dans toutes ses dimensions. Du reste il étoit bâti selon le modele de celui de Salomon, divisé en deux parties, le lieu Saint & le lieu trés Saint, & des chambres à trois étages à l'entour, avec ses courts & parvis comme l'autre. Mais il est difficile de le depeindre, si nous ne le prenons dans son point fixe, c'est-à-dire dans l'état où le mit Herode surnommé le Grand, qui le rebâtit, l'augmenta, & le fit pour ainsi dire absolument tout de nouveau ; & avec tant de magnificence, qu'on peut dire que, ce fut l'une des merveilles du monde : ses predecesseurs l'avoient fort augmenté & embelli, depuis Zorobabel : mais il le porta bien plus avant.

Ce que fit Herode pour bâtir un nouveau Temple.

1. Herode l'an 18. de son regne appella le peuple, lui communiqua son dessein, & le fit resoudre à le trouver bon. Il rasa l'ancien Temple dés les fondemens, & en jetta de nouveaux. Il fut fait en 8. ans, quoi que selon Josephe Herode n'y employât que 11000. ouvriers : les Juifs disent : *on a été 46. ans à bâtir ce Temple*, c'est-à-dire, que depuis la dix-huitiéme année d'Herode jusques à ce jour-là, il y avoit 46. ans juste, & tous les jours on y augmentoit quelque chose, comme on fait aux édifices publics.

Antiquit. Joseph. Lib. 15. cap. 14. Johan. 2.

Explication du texte, *on a été 46. ans a bâtir ce Temple.*

Par le Temple on entend ordinairement tout le corps de ces bâtimens, porches, parvis, enceintes, murailles, &c. qui composoient le lieu où se faisoit le service. Mais le Temple peut être pris dans un sens moins étendu, pour cet édifice, dans lequel étoit le lieu trés Saint & le lieu Saint, où l'on posoit la table, l'autel des parfums, & le grand chandelier. C'étoit là proprement le corps du Temple, & le reste en étoit comme les dependances, & les accompagnemens. Il faut commencer par la description du Temple même, & premierement considerer sa structure & ses dimensions par dehors, & ensuite on entrera dedans.

Mesures ou dimensions du Temple d'Herode.

2. Il avoit par dehors cent coudées dans toutes ses dimensions, cent coudées de long, c'est-à-dire, 150. pieds, autant de hauteur, & autant de largeur. Mais il faut remarquer qu'il n'avoit les 100. coudées de largeur que dans son portique ou Vestibule, car le bâtiment qui étoit derriere le Vestibule n'avoit que 60. coudées, les autres disent 70. Tellement que le porche débordoit en forme de croix, de 15. ou de 20. coudées, de chaque côté en cette maniere.



La hauteur du Temple.

Sa hauteur étoit de cent coudées. Mais non de droit pied, car les premieres murailles de dehors, des côtez du Septentrion, & du Midi, montoient à la hauteur de 50. coudées : Aprés quoi on trouvoit une plate-forme,

me, audessus de laquelle s'élevoit le porche. Et cette plate-forme regnoit de côté & d'autre du Temple tout à l'entour. Le reste du bâtiment du porche s'élevoit du milieu de cette plate-forme 50. autres coudées de hauteur, avec une largeur de 32. coudées, & au haut de ces 50. coudées, se trouvoit une autre plate-forme moins plate pourtant que les toits ordinaires d'alors. La plate-forme, d'enbas, qui regnoit tout autour du Temple, étoit environnée d'une belle balustrade, qui faisoit une espece d'allée, ou de coridor autour du bâtiment, lequel s'élevoit 50. coudées au dessus : Au haut du bâtiment, il y avoit encore une autre balustrade, l'une & l'autre étoit couverte d'or. Sur la haute plate-forme, on dit qu'il y avoit des lames de fer pointuës & tranchantes, pour empêcher les corbeaux & les autres oiseaux de s'y venir loger & percher, ce qui y auroit amassé beaucoup de vilenies, d'autres disent que cet épouvantail étoit une peinture.

3. La longueur du Temple étoit divisée en trois parties, le Vestibule, le lieu Saint, & le lieu trés Saint, cela faisoit de longueur 100. coudées ou 150. pieds : Le Porche avec sa muraille de devant avoit 28. coudées par dehors, d'un côté à l'autre, & 20. coudées par dedans. Le lieu Saint avec la muraille qui le separoit du Vestibule avoit 46. coudées de profondeur : Au dedans il avoit 40. coudées de longueur, & 20. de largeur, non comprise l'épaisseur des murs : C'est la même proportion que celle du Temple de Salomon. Le lieu trés Saint avec la muraille du derriere du Temple étoit de 23. coudées de profondeur & de largeur. C'étoit donc un espace quarré de 20. coudées en largeur & en profondeur par dedans, sans y comprendre l'épaisseur des murs, comme dans le Temple de Salomon. Mais outre cela la Ligtfoot pose encore des chambres derriere, au bout du lieu trés Saint avec une galerie : le tout emportant encore 19. ou 20. coudées : De sorte que, selon lui, il faut que ce Temple eût 120. coudées de longueur : Cappel ne met point de chambres derriere, il n'en met que sur les côtez.

La longueur du Temple.

Lieu saint, de 46. coudées.

Lieu trés saint avoit 23. coudées de profondeur en contant l'épaisseur des murailles.

4. Reste sa largeur ; qui étoit à l'endroit du Vestibule de 100. coudées, qui font environ 150. pieds : & tout le monde en convient. Mais le Porche n'avoit avec ses murailles qu'environ 20. coudées de profondeur, tendant vers le lieu Saint, aprés quoi le reste du bâtiment dans sa profondeur n'avoit, selon Cappel, que 60. coudées de largeur. Mais selon Ligtfoot il en avoit 70. Et cette largeur étoit ainsi divisée. Depuis le derriere du Porche tout autour de la maison, étoit attaché au corps du Temple, un grand corps de logis, ou plusieurs corps de logis qui se joignoient, dans lesquels étoient des chambres, comme autour du Temple de Salomon. Ce corps de logis est celui dont nous avons dit, qu'il montoit jusques à la hauteur de 50. coudées : Et au dessus duquel étoit cette premiere plate-forme de 20. coudées de large tout à l'entour. Au milieu s'élevoit le reste du bâtiment, qui étoit proprement le corps du Temple, & dans lequel étoit le lieu Saint, & le lieu trés Saint. Cappel fait ce corps de logis regnant à l'entour du Temple de 60. coudées de haut, Ligtfoot de 50. Ces chambres étoient bien d'une autre magnificence que celles qui environnoient le Temple de Salomon, comme nous l'allons voir, quand nous aurons achevé de parler de la largeur du Temple : ces chambres avec les galeries qui étoient devant, & l'épaisseur de leurs murailles, faisoient environ 19. ou 20. coudées de large de chaque côté du Temple : Le Temple lui même, c'est-à-dire, le lieu Saint, & le lieu trés Saint,

Sa largeur.

 avoient

avoient 20. coudées de largeur, leurs murailles en avoient six d'épaisseur de chaque côté; cela faisoit 32. coudées de largeur pour la nef. Joignez-y la largeur des chambres & des galeries, attachées au corps du Temple par les côtez du Nort & du Midi; cela faisoit en tout une largeur de 70. coudées ou environ derriere le Porche: car pour le Porche, il faisoit une face de cent coudées, parce qu'il débordoit de 15. coudées de chaque côté.

33. Chambres bâties autour du Temple d'Herode & attachées au corps du Temple.

5. Presentement il faut considerer les chambres qui étoient autour du Temple. Il y en avoit 38. on les avoit bâties trois l'une sur l'autre, quinze du côté du Septentrion, en cinq corps de logis, & quinze du côté du Midi pareillement en 5. corps de logis, & 8. au fond dans le bout du Temple vers l'Occident en trois corps de logis; parce que dans le troisiéme étage, sur les trois corps de logis joints l'un à l'autre, il n'y avoit que deux chambres, & trois dans les étages de dessous: Ce qui faisoit 8. espaces.

Premierement il y avoit une muraille de la hauteur de 50. ou 60. coudées, dont nous avons parlé, elle étoit ouverte par diverses fenêtres, & par diverses portes. On entroit dans une petite galerie large seulement de quatre ou cinq pieds, qui regnoit tout autour du Temple: Le long de cette galerie étoient bâties les chambres: Elles avoient 6. coudées, c'est-à-dire, 9. pieds de large, depuis la muraille qui les separoit de la galerie, jusques à la muraille du Temple, & elles étoient longues le double, savoir de douze coudées ou 18. pieds, en suivant la longueur du Temple. Entre chaque chambre il y avoit un espace d'environ 7. coudées, c'est-à-dire, d'onze ou douze pieds, qui étoit comme une maniere de Vestibule, servant à deux chambres. Lors qu'on y étoit, aux deux côtez on trouvoit les portes des chambres. Dans ce Vestibule, on trouvoit de part & d'autre de petits escaliers en vis, par lesquels on montoit aux chambres d'enhaut; qui étoient disposées de même que celles d'enbas. Elles avoient une galerie, comme on voit dans les cloîtres, où répondoient les cellules. Il y a apparence que Ligtfoot se trompe en mettant icy deux murailles, la premiere devoit être celle de la galerie, qui répondoit dehors, & montoit à 50. coudées de hauteur, l'autre muraille devoit être celle des chambres mêmes, qui les separoit de la galerie: Si cela eût été ainsi, les chambres n'auroient eu que de faux jours, & n'auroient pas eu d'ouverture, ni de vûë sur les courts qu'à travers cette galerie, ce qui n'est pas apparent. Josephe ne parle pas de cette muraille entre les chambres & la galerie, tellement qu'il est plus apparent que les galeries, qui regnoient le long de ces corps de logis, étoient suspenduës sur des colomnes, & non fermées de murailles. Cappel dit que d'une chambre, c'est-à-dire, d'un corps de logis, on entroit dans l'autre de plein pied: cela n'est pas apparent non plus. Il est plus vrai-semblable, que les choses étoient comme les depeint Ligtfoot, à l'exception du mur devant la galerie, c'est-à-dire, que les chambres, ou corps de logis, étoient separées, & environnées chacune de son Vestibule en forme de galerie.

Il est apparent qu'il n'y avoit que quarante coudées sur la hauteur des chambres.

Le troisiéme étage étoit disposé comme le second, & comme ces chambres montoient jusques à 50. ou 40. coudées, il faloit qu'elles fussent bien plus hautes que celles du Temple de Salomon, qui n'avoient que 5. coudées de hauteur chacune, 15. coudées pour les trois étages: Au dessus de ces édifices de 50. coudées étoient dans la muraille les fenêtres du Sanctuaire, & par conséquent il faloit que ce lieu fût fort sombre: car un jour

qui

qui vient de 80. ou 90. pieds de haut ne donne pas grande lumiere. Outre ces petits escaliers qui conduisoient aux galeries & aux chambres d'enhaut, il y avoit à main droite en entrant dans le Temple un grand escalier, par lequel on montoit dans toutes les galeries des chambres & aussi sur toutes les plates-formes de la maison. Voila quel étoit l'exterieur de ce Temple. Il étoit tout bâti de marbre blanc; Josephe dit que les pierres de marbre étoient de 25. coudées de longueur, 12. de hauteur, 8. d'épaisseur, ce qui n'est pas croyable. Car il n'y avoit pas de machines qui pussent remuer d'aussi pesantes masses: Il étoit couvert d'or par dehors, par tout où l'or pouvoit être appliqué, fenêtrages, portes, balustrades, galeries, chevrons, poutres, de sorte que cela produisoit le plus bel effet du monde, & paroissoit ou comme un soleil, ou comme une montagne de nége. Il est tems d'entrer dans le Temple en commençant par le Vestibule.

Erreur de Josephe.

CHAPITRE V.

Description de l'interieur du Temple.

LE Vestibule étoit profond de 20. coudées par dedans, & long de quatre-vingt dix en débordant des deux côtez du Temple, comme nous avons dit: En entrant on voyoit au dessus de sa tête une grande hauteur, parce qu'il n'y avoit pas de plancher qui arrêtât la vûë. On y montoit par 12. degrez, dont chacun avoit demi-coudée. Au bout de ces 12. degrez on trouvoit une ouverture de 40. coudées de hauteur & de 20. de largeur, qui n'avoit pas de portes & ne se fermoit pas. Josephe donne 70. coudées de hauteur à cette ouverture, mais sans doute il se trompe, ou il comprend tout le portail & son Architecture, qui étoit faite de poutres de cedre & de grandes pierres de marbre, ornées & bien travaillées, enrichies de demi-reliefs, qui montoient effectivement jusques à cette hauteur de 70. coudées; cette ouverture étoit assez grande pour laisser voir jusques dans le fond du Temple quand il étoit ouvert. Dans la longueur de ce Vestibule par enbas les Juifs disent qu'on avoit gagné deux chambres; une à chaque bout d'environ 20. coudées en quarré, autant que le Vestibule débordoit le reste du Temple. Dans ces chambres on avoit pratiqué 24. cabinets pour y mettre les couteaux, bassins & autres instrumens de boucherie des Sacrificateurs, pour égorger, écorcher, & couper en pieces les victimes. Il y en avoit 24. à cause des 24. classes de Sacrificateurs, chaque ordre avoit le sien.

Description du Vestibule.

Vis-à-vis de l'ouverture de ce Vestibule on voyoit la porte du Sanctuaire toute brillante d'or avec des figures en relief. Et au dessus de cette grande porte Josephe dit qu'il y avoit une vigne avec les pampres & ses raisins d'une si prodigieuse grandeur, que les raisins étoient de la hauteur d'un homme. Les Juifs ajoûtent qu'il y avoit aussi au dessus de la même porte un grand chandelier d'or, qui avoit été donné par Helene Reine des Adiabenes, Princesse fort dévote & dont le nom est fameux dans l'Histoire

La vigne merveilleuse posée dans le Vestibule.

Le chandelier d'or donné par la Reine des Adiabenes.

Lib. 5. cap. 14. de bello Jud.

toire de Josephe & des Juifs. Ils disent enfin que dans le Vestibule de côté & d'autre de l'entrée il y avoit deux tables, une de marbre au côté droit, & l'autre d'or au côté gauche, sur la table de marbre ils mettoient les pains de proposition quand ils les ôtoient du Temple, & sur la table d'or on mettoit les mêmes pains de proposition, quand on les apportoit au Temple.

Description du lieu Saint.

2. De ce Porche on entroit dans le lieu Saint. Il étoit separé du Porche par une muraille de marbre, au milieu de laquelle il y avoit une porte, à laquelle Josephe donne cinquante-cinq coudées de hauteur & 16. de largeur: Mais les Juifs ne lui en donnent que 20. de hauteur & dix de largeur: les Juifs disent qu'il y avoit double porte, l'une qui s'ouvroit dans le Sanctuaire, l'autre qui s'ouvroit dans le Porche. Entre les deux portes il y avoit un espace de cinq coudées, parce que la muraille étoit épaisse de six, & chaque porte à cause de son épaisseur entroit dans le mur demi-coudée. Il y avoit deux guichets dans cette grande porte, mais celui du côté du midi ne s'ouvroit point. Dans l'espace de 5. coudées entre les deux portes il y avoit une piece de marbre dans le marchepied qui ne tenoit pas, & il y avoit un anneau dedans: on la levoit pour en avoir de la poudre qu'on faisoit boire dans de l'eau, aux femmes dont on vouloit éprouver la chasteté selon la Loy. Devant la porte de ce Sanctuaire il y avoit un riche voile de tapisserie en broderie de pourpre, d'écarlate & de fin lin, il étoit pendu entre les deux portes, dit Ligtfoot. Ces deux portes étant ouvertes, on entroit dans le lieu Saint, qui avoit 40. coudées de profondeur & 20. de largeur: Il étoit plancheié & lambrissé de cedre jusqu'à la hauteur de 50. ou 60. coudées. Tout l'édifice en avoit 100. mais au dessus de ces 60. coudées c'étoient des chambres ou des Galetas. Le Temple de Salomon, & celui du retour de la captivité n'avoient rien au dessus de leur lambris de dedans que leur toit; car la voute alloit jusques au haut, ici à cause de la grande hauteur on l'avoit lambrissé à la hauteur de 60. ou 50. coudées. Ce lambris étoit de bois de cedre bien travaillé en figures de demi-relief avec des feuillages, des branches, des fleurs épanoüies, & des fruits suspendus, le tout couvert d'or par en haut, par enbas & par les côtez, comme celui de Salomon. Dans les reliefs on ne voyoit pas de figures de Cherubins. Car ils n'oserent les peindre dans le second Temple: soit qu'ils en eussent oublié la figure, soit qu'ils n'osassent, à cause qu'ils n'avoient plus l'Arche & les Cherubins du lieu trés Saint.

Nomb. 5. v. 17.

Description du lieu trés Saint.

3. De cet espace appellé le lieu Saint on entroit dans le lieu trés Saint, & il étoit separé du lieu Saint par deux voiles, l'un vers l'Orient, l'autre vers l'Occident, qui faisoient comme deux murailles ou deux surfaces d'une même muraille, l'une répondant dans le lieu Saint, l'autre dans le lieu trés Saint. Entre les deux voiles il y avoit un espace d'une coudée qu'ils appelloient טְרַקְסִים *tharaxis*, c'est-à-dire trouble ou doute, parce qu'ils ne savoient si cet espace appartenoit au lieu Saint ou au lieu trés Saint: Cet espace étoit quarré, comme dans le Temple de Salomon, 20. coudées en largeur & longueur: Mais dans le second Temple on n'avoit pas observé de lui donner 20. coudées de hauteur, pour en faire un parfait cube. Ses parois, sa voute, son plancher, tout étoit couvert d'or, comme dans le premier Temple. Il faut presentement sortir du Temple, & voir les choses qui l'environnoient,

Voyez Ligtfoot dans la description du Temple.

L'es-

L'eſpace le plus proche du Temple étoit le parvis des Sacrificateurs. Enſuite on trouvoit le parvis des hommes: aprés étoit le parvis des femmes: Autour de tout cela étoit cet eſpace qu'ils appelloient חיל la fortification, Arias Montanus tourne le mot par *lieu profane*, du verbe חול qui ſignifie profaner, mais il ſe trompe, car ce lieu étoit ſaint. Mais nous expliquerons tout cela en détail dans la ſuite, & je ſuis d'avis que nous commencions par le plus grand enclos, & nous verrons tout ce qui étoit dedans.

CHAPITRE VI.

Deſcription de la montagne du Temple appellée הר בית.

1. LE Temple, dont nous faiſons la deſcription, étoit environné d'un grand parc, ou enclos quarré ſur la montagne: chaque face du quarré avoit 400. coudées Hebraïques, 500. Romaines, & ſelon Joſephe cela faiſoit 600. pieds; c'eſt-à-dire 100. Toiſes de longueur. Le long de ces quatre côtez regnoit une muraille de l'épaiſſeur de 12. ou 15. pieds, bâtie de grandes pierres, dont quelques-unes avoient plus de 40. coudées de longueur. Par dedans, le mur étoit haut de 25. coudées; mais par dehors en de certains endroits il étoit d'une prodigieuſe hauteur, juſques à 300. coudées; parce qu'il décendoit juſqu'au bas de la montagne pour la revétir; car à cauſe que le ſommet de la montagne n'étoit pas aſſez large ni aſſez plat, on avoit jetté de grandes murailles d'une prodigieuſe épaiſſeur, dont les pierres étoient liées avec des liens de fer & de plomb, & on avoit rempli de terre & de pierres les concavitez pour élargir le haut de la montagne. Cet enclos avoit donc de circuit 2000. coudées, quatre cens de nos Toiſes, c'étoit 4. ſtades ou un mille Hebraïque. Ce grand enclos avoit 8. portes, une à l'Orient qui étoit la grande porte, une au Septentrion, & deux au Midi, & quatre dans le mur qui regardoit l'Occident, derriere le corps du Temple; les Talmudiſtes ne font mention que d'une porte à l'Occident, mais Joſephe les conte toutes quatre.

Du côté de l'Orient il y avoit une porte qui regardoit tout droit la montagne des Oliviers; les Talmudiſtes lui donnent comme à toutes les autres portes 20. coudées de haut & dix de large, Joſephe leur en donne 30. de hauteur & 15. de largeur. Mais on les peut accorder, en diſant que Joſephe comprend le portail dans ſa deſcription, & que les Juifs ne parlent que de l'ouverture. Les Juifs prétendent que cette porte n'étoit pas juſtement au milieu de l'étenduë de ce côté de muraille de 500. coudées de longueur, en ſorte qu'il y eût de part & d'autre 250. coudées, parce que cette porte devoit répondre au porche du Temple même, & à la porte du parvis; or le Temple & le parvis n'étoient pas au milieu du grand eſpace, mais ils étoient plus proches du côté du Nord, & il y avoit un bien plus grand eſpace vuide du côté du Midi. Cappel n'a pas obſervé cela: car il poſe le Temple & les parvis au milieu du grand enclos. Sur cette porte

Premiere porte. Orient.

étoit peinte la ville de Susan, en memoire de leur captivité, à ce que disent les Juifs: ils l'appellent la porte de Susan, on croit qu'elle est appellée la porte Royale. Josephe est équivoque, il y a πύλαι au pluriel, les portes, mais ce mot πύλαι signifie souvent une seule porte, & ce qu'il dit, qu'elle étoit également distante des deux extremitez, semble signifier qu'il n'y en avoit qu'une, comme Cappel l'entend.

Antiq. 15. 4.

Le côté du Midi avoit deux portes en égale distance des coins & d'elles-mêmes: ainsi elles partageoient l'espace de 500. coudées en trois parties égales. Cappel n'en conte qu'une; mais Josephe y en met plusieurs. Les Rabins y en posent deux: cette face regardoit sur la principale partie de la ville de Jerusalem. Le Temple étoit au milieu, & tout Jerusalem étoit bâti tout à l'entour, en maniere d'Amphitheatre: Mais la plus belle & la plus ample face de la ville étoit du côté du midi du Temple.

Deux portes au Midi.

Le côté de l'Occident, ou le derriere du Temple, avoit quatre portes; l'une conduisoit au Palais du Roy, qui étoit au milieu, deux conduisoient au faux-bourg de la ville, & la quatriéme conduisoit à la Cité de David, ou au Mont de Sion, du côté du Midi & de l'Occident, c'est le Sud-ouest. Ces quatre portes dans les Livres des Chroniques sont appellées de differens noms: l'une s'appelloit Schallecheth; c'étoit la porte du Palais; une autre, posée vers le coin Nord-ouest, estoit appellée *Parbar*. Les deux autres portes s'appelloient, les portes d'*Assupim*, c'est-à-dire, des collectes. Il y a apparence que dans cet endroit étoient les chambres du trésor du Temple, que Cappel loge derriere le Temple à l'Occident.

Quatre portes à l'Occident.

1. Chron. 26. 16.

Ubi suprà.

Du côté du Nord, il n'y avoit qu'une seule porte. Ligtfoot la place au milieu de l'espace de 500. coudées, mais Cappel la place prés du coin Nord-ouest, elle conduisoit à la Forteresse nommée Antonia, qui étoit édifiée sur la même Montagne de Morija, au côté Septentrional du Temple. C'étoit le seul endroit où la montagne de Morija ne fût pas coupée, quasi à pied droit, par tout ailleurs la pente étoit roide; ici il y avoit un peu de terrain uni. Cette Tour ou Forteresse avoit 200. coudées de tour, ou 250. c'est-à-dire, deux stades: Ainsi la Montagne de Morija avoit six stades de circuit, en contant deux stades avec les quatre pour le circuit du Temple. On gardoit dans cette Tour la Robe du Sacrificateur, elle s'appelloit Baris, avant qu'Herode l'eût augmentée, embellie, & nommée du nom de son grand ami Antoine. Les Romains y mirent garnison pour garder le Temple.

Une porte au Septentrion.

2. Voilà le dehors de ce grand circuit, au dedans tout le long de cette grande muraille de 500. coudées de longueur à chaque face du quarré regnoit une longue galerie couverte, appellée Porche. Cette galerie étoit appuyée du côté du Nord, de l'Orient, & de l'Occident, de trois rangs de colomnes de marbre blanc, elle étoit pavée de marbre, & couverte de bois de cedre. Le premier rang de colomnes étoit apliqué contre le grand mur, & des deux autres, l'un étoit à 20. coudées du mur, l'autre à quarante, & elles faisoient de magnifiques allées couvertes, comme les Arcades de la Place Royale.

Description des galeries couvertes autour du Temple.

Mais le quatriéme de ces porches ou galeries, qui étoit le long de la muraille du Midi, étoit sans comparaison le plus magnifique. Il avoit 70. coudées, ou 105. pieds de large: il étoit soûtenu par quatre rangs de colomnes

Josephe Antiq. 15. 4.

La magnificence du grand portique qui regardoit le Midi, & la ville.

colomnes de marbre, qui avoient trois brasses de circuit, & 27. pieds de hauteur, d'ordre Corinthien, il y en avoit 162. à ce que disent les Auteurs, mais cela me paroît faux. Toute la longueur de ce porche n'avoit que 100. toises. Si donc il y avoit eu 162. colomnes, il n'y auroit pas eu une toise d'une colomne à l'autre : ce qui eût été tout à fait difforme, vû l'épaisseur de ces colomnes, avec leurs chapiteaux, les chapiteaux étoient d'un ouvrage admirable. Ces 4. rangs de colomnes faisoient 3. allées : les 2. des côtez, l'une plus proche du mur, & l'autre plus proche de la cour, étoient de la grandeur des autres galeries, bâties dans les côtez du Nord, de l'Orient & de l'Occident; Mais l'allée du milieu de ce grand porche étoit le double plus large, & s'élevoit 50. coudées de haut. Or la muraille n'en avoit que 25. & les allées des deux côtez n'en avoient aussi que 25. de hauteur. La voute ou dôme de l'allée du milieu s'élevoit donc au dessus des deux autres de 25. coudées. Josephe rapporte, que cette hauteur, jointe à celle de la vallée qui étoit fort profonde en cet endroit, étoit si prodigieuse, que la tête tournoit tout aussi-tôt qu'on regardoit du haut en bas; les lambris & les planchers étoient d'une excellente sculpture. Josephe dit, qu'entre le dernier rang de colomnes il y avoit une muraille bâtie d'une colomne à l'autre; mais apparemment ce n'étoit qu'une muraille d'appui, car il n'y eût pas eu assez de lumiere sous la grande voute de l'allée du milieu. Ce porche s'appelloit le portique Royal, Cappel le confond avec le porche de Salomon; mais Ligtfoot prouve que le portique de Salomon étoit sur l'Occident, par un passage de Josephe, qui se trouve au 20. de ses Antiquitez chap. 8.

Dans ces portiques étoient penduës les dépoüilles des Barbares, que les Rois des Juifs avoient vaincus, Herode y ajoûta celles des Arabes. Ces galeries étoient ouvertes à tout le monde, c'étoit le lieu d'assemblée de tout le peuple, & de toutes les nations, car le lieu n'étoit pas saint. Il s'appelloit *Atrium gentium*, le parvis des nations, parce que les Gentils y pouvoient entrer. Il étoit aussi appellé הר בית, la montagne du Temple: & il y a bien apparence que c'est de là que J. Ch. chassa les Vendeurs & les Changeurs, & même il y avoit autour de ces galeries des boutiques de gens qui vendoient du vin, de l'huile, & de toute sorte de choses necessaires pour le service du Temple: cet espace est appellé par Josephe, le premier Temple.

Dans quel endroit du Temple étoient les marchands & changeurs que J. Ch. chassa.

Au sortir de ces galeries, en avançant vers le Temple, on trouvoit un espace non couvert, pavé de marbre blanc comme tout le reste; cet espace n'étoit pas égal dans tous les côtez : du côté du Midi il étoit de 60. ou 70. coudées, du côté du couchant un peu moins, du côté de l'Orient encore un peu moins; mais du côté du Septentrion beaucoup moins, ainsi la plus grande place se trouvoit du côté du plus grand porche. Et c'est-là que l'on vendoit les bœufs & les moutons, &c. que nôtre Seigneur chassa. Ces espaces à découvert étoient du Parvis des nations, tout le monde y pouvoit entrer.

Au delà de cet espace à découvert, on trouvoit une petite muraille, comme une maniere de cloison de marbre, de la hauteur de trois coudées, dans laquelle il y avoit de petites colomnes, sur lesquelles étoit écrit un avertissement aux Nations, aux soüillez, aux Gentils & autres, de ne pas approcher, parce que le lieu étoit saint, & c'est à cette paroi que St. Paul fait allusion, quand il dit, que la paroi entremoyenne a été

Quelle est cette paroi *entremoyenne* dont St. Paul

 ôtée,

parle quelque part. ôtée, car ce petit mur ſeparoit le porche des gentils des lieux Saints, où les ſeuls Juifs pouvoient entrer.

Le commencement des lieux Saints, inacceſſibles aux gentils & aux ſouillez. Le Chail.

Aprés cette petite muraille, on trouvoit 14. ou 15. degrez qui avoient chacun demi-coudée, de ſorte que le terrain s'élevoit de 7. coudées, c'eſt-à-dire, 10. ou 11. pieds, quand on étoit monté ces degrez; on rencontroit un terrain uni de la largeur de 10. coudées, c'eſt-à-dire 15. pieds qui s'appelloit par les Juifs חיל, c'eſt-à-dire, le rempart, ou la fortification, ce lieu comme le reſte étoit pavé de marbre blanc. Cet eſpace étant paſſé, on trouvoit un ſecond enclos quarré comme le premier, dont la muraille avoit pareillement 25. coudées de hauteur par dedans. D'Orient en Occident, cet enclos avoit de longueur environ 300. coudées, tellement qu'il étoit de 200. coudées moins long que le grand enclos : Du Septentrion au Midi, ſa largeur étoit d'environ 160. coudées, il étoit donc un peu moins large que long, & cela à cauſe du grand Porche & du grand Parvis, qui étoit du côté du Midi, dont la grande largeur diminuoit la largeur de tous les autres eſpaces voiſins.

Pour la même raiſon, le ſecond enclos n'étoit pas ſi prés de la muraille du grand enclos du côté du Midi que de celui du Nord, parce que l'eſpace entre le Parvis & le Porche Septentrional étoit plus étroit. La nef du Temple, c'eſt-à-dire, le lieu Saint & le lieu trés Saint, étoit au milieu de ce ſecond enclos à l'égard de ſa largeur. Ainſi le Veſtibule du Temple, qui avoit 100. coudées de front avoit de part & d'autre environ 80. coudées d'eſpace juſques à la muraille du ſecond enclos, tellement que le Veſtibule occupoit à peu prés le tiers de cet eſpace du ſecond enclos. Mais parce que le corps du Temple, ſelon Joſephe, n'avoit que ſoixante coudées de largeur & ſelon les autres 70. il y avoit 120. ou 115. coudées depuis le corps du Temple juſques à la muraille du ſecond enclos. Ce Temple qui étoit au milieu de la largeur de l'enclos n'étoit pas au milieu à l'égard de la longueur, car il étoit à dix coudées de la muraille de l'enclos du côté du couchant. L'enclos étant long de 300. coudées, ôtez ces dix coudées, ajoûtez-les au 100. coudées que le Temple avoit de longueur, reſte 190. coudées : C'étoit l'eſpace depuis le Temple juſques à la muraille du ſecond enclos du côté de l'Orient. Ce ſecond enclos avoit neuf portes, 4. du côté du Midi, quatre du Septentrion, point à l'Occident, & une grande à l'Orient au milieu, qui regardoit dans le Veſtibule du Temple. Joſephe en met deux du côté d'Orient, s'il dit vray, il faloit qu'outre la grande porte, il y eût à côté quelque autre porte mediocre.

Deſcription des Parvis.

3. Nous pouvons preſentement entrer dans le grand enclos qui eſt le ſecond, & y entrer par la porte d'Orient, qui étoit la grande porte. La premiere choſe qu'on y rencontroit, c'étoit cinq degrez, qui montoient à une porte magnifique toute couverte d'or avec ſon portique, & ſes barres enrichies d'admirable ſculpture, & c'eſt cette porte qu'on appelloit, *La Belle*, dont il eſt parlé au 3me. des Actes. Elle introduiſoit dans le parvis des femmes, que Cappel & Ligtfoot décrivent bien differemment : Cappel ne lui donne que 40. coudées de profondeur depuis la porte d'Orient juſques au parvis des hommes, & prés de trois cens coudées de longueur du Midi au Septentrion, car il lui fait occuper toute la largeur du ſecond enclos. Mais Ligtfoot en fait un parfait quarré de 135. coudées en long &

La porte appellée la Belle, dont il eſt parlé au troiſiéme des Actes. Le Parvis des femmes. Erreur de Cappel ſur les dimenſions du parvis des femmes.

& en large. Cet espace quarré étoit pavé de marbre blanc : Aux quatre coins, selon le sentiment des Juifs, il y avoit quatre espaces renfermez sous quelque couvert. Dans celui de ces espaces qui étoit vers le Midi, on faisoit boüillir la viande des sacrifices de prosperité. Les Nazariens y faisoient raser leurs cheveux & les brûloient sous le chaudron, selon la Loy du ch. 6. du livre des Nombr. Dans le coin du Nord-est, on examinoit le bois de l'autel, savoir s'il étoit percé de vers : car il n'étoit pas permis de brûler sur l'autel que du bois fort sain ; dans le coin du Nord-est les lepreux faisoient leurs purifications selon la Loy ; le coin du Sud-ouest étoit appellé la chambre du vin & de l'huile, dont on faisoit usage selon la Loy. Depuis ces coins jusques aux portes dans les côtez de l'Orient du Midi & du Septentrion regnoient trois galeries, comme celle du parvis des Nations, excepté qu'elles étoient simples, & n'avoient qu'une allée ; le tout étoit de marbre blanc, & les voutes, & les lambris étoient de cedre. Là-dessous il y avoit des siéges pour ceux qui vouloient s'asseoir, & au dessus des galeries basses, il y avoit d'autres galeries & des balcons couverts, dans lesquels étoient les femmes separées des hommes : Elles voyoient d'enhaut tout ce qui se faisoit dans le parvis.

Dans le parvis des femmes il y avoit quatre espaces notables aux quatre coins.
לשכת הנזירים
לשכת העצים
לשכת מצורעים
בית שמנים

Ce parvis étoit appellé des femmes, non qu'il fût destiné aux femmes seules, car c'étoit le lieu ordinaire où tous, tant hommes que femmes, venoient prier. Mais il n'étoit pas permis aux femmes, sous quelque pretexte que ce fût de passer outre. Et les hommes pouvoient passer au delà, quand ils apportoient des sacrifices au Temple.

Ce Parvis étoit commun pour les hommes & les femmes : pourquoi il portoit le nom de Parvis des femmes.

Josephe fait mention des thresoreries dans la description de ces parvis, & dit que les galeries tournoient le long de la muraille devant les γαζοφυλάκια : Par ces thresoreries, on ne sauroit entendre les chambres du Thresor qui n'étoient point placées là, mais, c'étoient les coffres ou troncs, qui de part & d'autre étoient placez le long de ces galeries, pour recevoir les aumônes : On dit qu'il y en avoit treize selon la diversité des fins pour lesquelles on donnoit ; les uns pour la reparation du Temple, les autres pour tel sacrifice, les autres pour autre chose. En St. Marc. chap. 12. 41. il est dit que Jesus-Christ étoit assis vis-à-vis de la thresorerie, & qu'il vit une veuve qui mit deux pittes dans le tronc. C'étoit assûrément dans ce parvis des femmes qu'il étoit assis, car cette veuve n'eût osé aller ailleurs : Outre cela Jesus est dit être assis ; or dans le parvis des hommes nul ne s'osoit asseoir que le Roy & le Souverain Sacrificateur selon la tradition des Juifs. *Jesus dit ces choses étant en la thresorerie enseignant au Temple.* C'est assûrément ce même lieu, car les chambres du Thresor n'étoient pas un lieu d'assemblée pour le peuple. Les Juifs font mention de diverses chambres du Thresor, dont on pourra dire quelque chose dans la suite.

Vaisseaux à recevoir de l'argent.

Ce que c'étoit que la thresorerie où la veuve mit deux pittes dans le tronc.

Jean. 8. v. 20.

4. En allant vers le corps du Temple on trouvoit une muraille qui separoit le Parvis des femmes, de celui des Sacrificateurs, & d'Israël, qui étoit haute de 25. coudées par dedans & de 32. & demi par dehors du côté du Parvis des femmes. Car le terrain de ce second Parvis étoit plus élevé de 7. coudées & demie que celui du Parvis des femmes, & on y montoit par 15. degrez de demi-coudée chacun. Ainsi ce Parvis étoit autant élevé au dessus de celui des femmes, que celui des femmes l'étoit au dessus de celui des Nations ; car du Parvis des Nations on montoit par 15. degrez à ce-

Cappel n'y met pas de muraille de separation, il n'y met qu'une petite barriere ; mais je croi qu'il a tort.

Parvis d'Israël ou des Sacrificateurs qui étoit le même enclos ;

חיל

Pourquoi les Pſeaumes depuis le 119. juſqu'au 134. ſont appellez Pſeaumes de degrez.

celui des femmes. Il eſt vrai qu'aprés le *Chail*, il y avoit encore 3. degrez, à la porte du Parvis, c'étoit 20. On croit que les Pſeaumes de *degrez* ainſi appellez depuis le 119. juſques au 134. étoient appellez ainſi de ces degrez; les Levites s'arrêtoient en chantant ſur chacun de ces degrez: le degré n'étoit pas quarré, mais rond, & aux deux côtez il y avoit deux petites chambres, où les Levites mettoient leurs inſtrumens de muſique. Ces degrez conduiſoient à une magnifique porte, à laquelle les Hebreux eſtiment que l'Ecriture donne ſept noms. Cette porte n'étoit pas dans le premier Temple, & ainſi les noms qui ſont dans ces paſſages citez ne peuvent être les ſiens. Les Rabbins l'appellent la porte du milieu; Mais du temps d'Herode, elle étoit plus ordinairement appellée la *porte de Nicanor:* ainſi appellée, comme quelques-uns diſent, à cauſe de ce Nicanor qui fut défait, & qui vint au Temple menaçant de le ruiner; d'autres diſent que ce fut un devot חסיד qui fit la porte d'airain de ce portail; cette porte étoit d'airain, & ne pouvoit être ouverte que par vingt hommes. C'eſt celle dont Joſephe dit qu'elle s'ouvrit ſeule, & que ce fut un des prodiges qui menacerent le Temple de ruïne. Les Juifs rapportent ce prodige à l'an 40me. devant la ruïne du ſecond Temple; c'eſt à-dire environ le tems de la mort de nôtre Seigneur, auquel tems ils remarquent auſſi, que le Sanhedrin quitta la chambre où il s'aſſembloit dans le Parvis des Sacrificateurs, & vint à la porte du premier Parvis, & ſur tout ils obſervent que le fil d'écarlate du bouc des propitiations ne devint plus blanc. Tous ces prodiges étoient autant de marques que la grace les avoit abandonnez.

Voyez 2. Reg. 15. 35. Jerem. 26. 10. Jerem. 19.2. Ezech. 40. 15. 2. Rég. 11. 6. 2. des Chro. 23. 5.

La porte de Nicanor. 1. Maccab. 7.

חסיד Un Aſſidéen.

Joſeph. 6. de bello Jud.

La porte de Nicanor ne pouvoit être ouverte que par 20. hommes. Elle s'ouvrit toute ſeule, peu de tems aprés la mort du Seigneur.

Du Sanhedrin & de divers autres tribunaux.

Prés de cette porte étoit logé le Sanhedrin des 33. Il y avoit trois Conſiſtoires, le petit, le grand, & celui du milieu; le petit étoit de trois hommes & ſe trouvoit dans tous les bourgs; le grand de 33. n'étoit établi que dans les bonnes villes, où il y avoit au moins 120. hommes capables d'exercer les charges; & le grand de 70. étoit en Jeruſalem, & avoit ſes ſeances dans la chambre pavée; le petit de 3. hommes étoit à la premiere porte du Temple, appellée porte de Suſan, & celui de 33. tenoit ſes ſeances à cette porte de Nicanor.

Le ſecond Parvis qui étoit celui des hommes.

Par cette porte on entroit dans un grand eſpace qui avoit cent quatre-vingt-ſept coudées de profondeur & 135. de largeur: le Temple étoit juſtement au milieu de la largeur de cet enclos à 10. ou 11. coudées du bout; le corps du Temple étant dans ſon frontiſpice de 100. coudées de large, il ne reſtoit que 35. coudées à partager en deux, c'étoit 17. coudées & demi pour chaque côté, Et où le Temple n'avoit que 60. coudées de largeur, ou ſelon Ligtfoot 70. de part & d'autre il y avoit 32. coudées & demie, & au devant depuis la porte de Nicanor juſques au Veſtibule du Temple 187. coudées. Otez en dix pour le derriere du Temple, & 100. pour la longueur de ce Temple, reſtoit 77. coudées, de profondeur depuis la porte de Nicanor juſqu'à la porte du Temple. Si vous joignez ces 187. coudées aux 135. qui faiſoient la profondeur que Ligtfoot donne au Parvis des femmes, il y aura 328. coudées pour toute la longueur du ſecond grand enclos hors du parvis des nations. Cependant nous ne l'avons trouvé qu'environ de trois cens, ou de 290. ſelon Cappel. Ainſi Ligtfoot le fait plus long de 38. coudées.

Ce Parvis renfermoit celui des Sacrificateurs.

Ce grand eſpace de 187. coudées de profondeur & de 135. de largeur renfermoit le parvis des Sacrificateurs & celui des hommes, qui n'étoit

qu'un

qu'un seul enclos. En entrant, aprés avoir passé la porte de Nicanor on trouvoit trois rangs de colomnes de marbre qui soûtenoient une grande galerie, comme toutes les precedentes dont nous avons parlé. Cette galerie ou portique avoit 22. coudées ou 33. pieds de large, & cet espace faisoit deux allées comme celles des arcades de la Place Royale. Ces deux allées avoient chacune onze coudées de large, & étoient separées par le rang de colomnes du milieu, & par des balustrades d'appui qui étoient entre les colomnes. La premiere allée, la plus proche de la porte de Nicanor, étoit le parvis des hommes, & regnoit tout à l'entour par trois côtez, Orient, Nord & Midi. La seconde allée étoit élevée au dessus de la premiere de deux coudées & demie, c'est-à-dire prés de quatre pieds: & on y montoit par 4. degrez, dont le premier avoit une coudée de haut, & les trois autres chacun demi-coudée. Les deux allées étoient sous un même toit, riche & somptueux; soûtenu par ces trois rangs de colomnes, & cette seconde allée d'onze coudées de largeur la plus proche du Temple étoit le parvis des Sacrificateurs. Les Levites y avoient leurs bancs, sur lesquels ils jouoient des instrumens, & ces bancs étoient posez le long des colomnes & de la balustrade, qui separoit la premiere allée de la seconde: Ils avoient le dos tourné vers la porte de Nicanor & le visage vers le Temple. Le lieu de leur station étoit une élevation de marbre blanc de la hauteur de 2. coudées & demie, par degrez: les trois premiers degrez étoient d'une demi-coudée, & le quatriéme sur lequel ils se tenoient debout de la hauteur & largeur d'une coudée. Mais ce dernier degré étoit au niveau du terrain du parvis des Sacrificateurs, & ces degrez étoient du côté du peuple. Les Levites se tenoient debout en jouant des instrumens.

Bâtimens dans le circuit du Parvis des hommes & des Sacrificateurs.

Nous allons presentement faire la revûë de ce qui étoit autour des murailles de ce dernier enclos, outre les galeries & allées dont nous avons parlé, soûtenües de trois rangs de colomnes. C'est que dans les côtez de cette muraille, qui avoit 187. coudées de longueur & 135. de largeur, il y avoit plusieurs bâtimens & portes. Quant aux portes on en trouve sept; les uns y en content plus, les autres moins; mais la plûpart y en mettent sept; l'une étoit à l'Orient, c'est la porte de Nicanor dont nous avons parlé, trois au côté du Nord & autant au Midi. Il n'y en avoit point à l'Occident derriere le Temple. En entrant par la porte de Nicanor à main droite on trouvoit une chambre ou édifice qu'on appelloit la chambre de Phinées ou du concierge de la garde-robe. On croit que c'est dans ce lieu qu'on gardoit les habits des Sacrificateurs, & où ils se revétoient & se devétoient. A main gauche il y avoit une chambre de boulangerie, où l'on prenoit le soin de preparer les gâteaux que le Sacrificateur offroit journellement; c'étoient les deux seuls édifices attachez à la muraille du côté d'Orient.

Premiere Chambre appellée Chambre de Phinées. On y gardoit les habits des Sacrificateurs.

Seconde Chambre appellée la boulangerie.

Dans la muraille du côté du Midi, il y avoit premierement au coin Oriental la chambre pavée, גזית, où se tenoit le grand Sanhedrin; elle étoit toute bâtie de pierre de taille de tous les côtez & par en haut: c'est pourquoi elle étoit ainsi appellée: Elle étoit proprement posée sur la muraille de l'enclos, tellement que la moitié étoit dehors sur le Chail, & l'autre moitié dans le Parvis sous la galerie: A l'endroit où elle avançoit, elle étrecissoit la premiere allée d'autant qu'emportoit la moitié de sa largeur.

לשכת הגזית

Troisiéme Chambre. חיל

חיל geur. Elle avoit deux portes, l'une qui ouvroit sur le *Chail*, & l'autre sur le Parvis d'Israël & des Sacrificateurs : il en étoit ainsi de tous les autres bâtimens qui étoient dans le mur, une partie étoit dehors du Parvis, & l'autre dedans. On les appelle chez les Rabbins אכסדרא mot Grec déguisé, qui signifie Sieges, *Excedræ*. Dans la moitié de cette chambre, savoir dans celle qui étoit dehors, le grand Sanhedrin prenoit ses seances ; car il n'eût osé s'asseoir dans l'enclos du Parvis, à cause que cela n'est permis à personne, excepté au Roy ; encore faut-il qu'il soit de la Maison de David, tellement qu'Herode n'eût pû s'y seoir, & les Rois de la famille des Maccabées non plus, si on en croit la tradition des Juifs, qui ne me paroît pas trop vray-semblable. La moitié de la chambre, qui avançoit dans le Parvis, étoit employée à jetter le sort pour le service que les Sacrificateurs devoient partager entr'eux.

לשכת באר Quatriéme chambre appellée la chambre du puits.

Au delà de cet édifice, en entrant de l'Orient à l'Occident, il y avoit un espace découvert, & aprés on trouvoit un autre bel édifice, dans lequel il y avoit un puits qui répondoit à de grands reservoirs d'eaux, qu'on avoit faits dans la montagne, & d'où par art, on faisoit venir une grande abondance d'eaux par des canaux soûterrains : Ici il y avoit un grand puits couvert d'un bel édifice, où les Sacrificateurs prenoient de l'eau pour laver leurs victimes. Il y avoit aussi une grande roue, ou machine, qui tiroit perpetuellement les eaux, & les distribuoit dans toutes les parties où on en vouloit avoir ; jusques là même qu'il y avoit des eaux & des bains au dessus de certaines portes.

לשכת אבטינס La chambre d'Abthinés.

Assez prés de cette maison du puits, étoit la porte appellée la porte de l'eau. Elle étoit vis à vis de l'Autel des holocaustes, environ à 46. coudées du coin d'Orient. Au dessus de cette porte étoit un lieu appellé, la chambre d'*Abthinés*. C'étoit un fameux compositeur de parfums, qui avoit donné le nom à cette chambre. L'on composoit l'encens ou le parfum de douze simples odoriferans, & de plusieurs aromates, sur le toit de cette chambre d'*Abthinés*, il y avoit un bain dans lequel le Souverain Sacrificateur se lavoit la premiere fois le jour des propitiations. Ensuite de la porte de l'eau & de la chambre d'*Abthinés* on trouvoit le quatrieme édifice, c'étoit la chambre du bois. Le bois s'examinoit dans la cour des femmes, comme nous avons vû, & puis quand il étoit trouvé sain, on l'apportoit en ce lieu, où les Sacrificateurs le prenoient. Au dessus de cette chambre du bois étoit la maison du *Paredrin* ; c'étoient les Conseillers, qui avec le Souverain Sacrificateur ordonnoient de toutes les affaires qui regardoient le service & la reparation du Temple ; le *Sanhedrin* étoit le grand Senat de la nation, & ce *Paredrin* étoit le Conseil du Temple & de son service.

Cinquiéme chambre, appellée du bois au dessus de laquelle étoit le Paredrin, ou chambre des Directeurs du Temple.

Aprés ce cinquiéme édifice venoit la porte des premices, par laquelle on les apportoit au Temple ; Les premices d'entre les bêtes devoient être égorgées au côté du Midi, & les autres victimes au côté du Nord. Elle étoit vis à vis le corps ou la nef du Temple. Enfin dans ce côté du Midi il y avoit une porte qu'on appelloit la porte de l'embrasement, ou de l'allumement du feu.

Porte de l'embrasement.

Le long du côté Septentrional, il y avoit aussi des édifices & trois portes. Le premier édifice dans le coin Nord-ouest, étoit appellée

בית

בית מוקד la maison du feu, ou du foyer. Elle étoit grande & spatieuse, & s'étendoit jusques au quart de l'étenduë de ce côté, savoir au quart de 187. coudées, c'est-à-dire, 46. ou 47. coudées. Il y avoit quatre espaces aux quatre coins de cet édifice. 1. au coin Sud-ouest il y avoit une chambre, qu'on appelloit la chambre aux agneaux, où il y avoit toûjours six agneaux pour le Sacrifice continuel, car on ne les sacrifioit point qu'ils n'eussent été quatre jours en sequestre. 2. Dans le coin vis à vis étoit le lieu où on preparoit le pain de proposition: c'étoit une espece de boulangerie. 3. Dans le coin du Nord-ouest, les Juifs disent qu'on mit les pierres de l'autel qui avoit été profané par Antiochus Epiphanes. 4. Et dans l'espace opposé, selon le rapport des mêmes Juifs, on alloit à un bain secret sous le Temple, fait pour ceux qui avoient eu des pollutions nocturnes. Au milieu de cet espace divisé en quatre coins, il y avoit un espace vouté, & cela s'appelloit la maison du feu, parce que les Sacrificateurs venoient se chauffer là. C'étoit une grande salle, comme une salle des gardes, il y avoit aussi dans ce bâtiment un lieu, où on gardoit les clefs de ce Parvis. 2. Aprés cet édifice on trouvoit une porte de même nom, la porte de la maison du feu. La prochaine porte ensuite s'appelloit la porte des femmes, autrement la porte du Corban, & Lightfoot soupçonne, qu'entre ces deux portes étoit la chambre de la grande Trésorerie, ce qui est assez apparent. Aprés il y avoit une chambre des Levites, destinez à faire la garde, & puis encore une seconde chambre de la Trésorerie. Cappel place ces chambres de la Trésorerie tout au derriere du Temple à l'Occident. 3. Aprés ces trois édifices, deux Trésoreries, & la chambre des Levites destinez à la garde, on trouvoit cette porte que nous avons appellée du *Corban*. Ensuite il y avoit un édifice qu'on appelloit *la chambre du sel*, où étoit reservé le sel pour les sacrifices, & la masse de ce sel devoit être grande, puis qu'on ne presentoit aucun sacrifice sans sel. 4. Aprés on trouvoit une chambre où se mettoient les peaux des bêtes, lesquelles appartenoient aux Sacrificateurs, & qu'ils divisoient entr'eux quand leur semaine étoit achevée, on l'appelloit בית פרוה, *beth parva*, peut être de פרים, qui signifie veaux. Mais les Juifs disent, qu'elle fut ainsi appellée du nom d'un Magicien qui avoit fait un trou & une voute dans cet endroit, pour voir ce que le Souverain Sacrificateur faisoit dans le jour des propitiations. Au dessus de cette *beth parva*, il y avoit une chambre où étoit un lavoir, où le Souverain Sacrificateur se lavoit le jour des propitiations, toutes les autres fois, excepté la premiere qui se faisoit au bain d'Abthinés.

בית מוקד

שער בית מוקד

La porte de la maison du feu.

La porte des femmes ou du Corban.

לשכת המלח

5. Il y avoit ensuite la maison appellée des laveurs, לשכת המדיחון parce qu'il y avoit là dedans un bain où on lavoit les intestins des bêtes du sacrifice. Ligtfoot nie qu'on les lavât au lavoir de Bethesda, dont il est parlé Jean 5. comme c'est l'opinion commune. 6. On trouvoit dans ce côté du Nord, la porte appellée שיר du cantique, autrement ניצוץ étincellement. Au dessus de cette porte il y avoit un édifice, qui étoit un corps de garde, où les Prêtres faisoient garde, il y avoit de ces corps de garde à toutes les portes. Les Levites faisoient garde au bas de la porte, les Prêtres dans la chambre d'enhaut. 7. Enfin de ce côté du Nord, tout au coin de l'Orient, il y avoit une chambre appellée la maison de pierre, destinée entr'autres choses à mettre en sequestre le Souverain Sacrificateur par sept jours, quand il devoit brûler la vache rouge, ou celuy qui la devoit brûler en la place du Souverain Sacri-

Maison de pierre où l'on mettoit le Souverain Sacrificateur en sequestre.

crificateur. On l'appelloit là maison de pierre, parce que tous les instrumens dont on se servoit là étoient de pierre.

L'espace qui étoit depuis le Parvis des Sacrificateurs jusqu'au Temple.

Il ne nous reste à considerer que l'espace qui étoit renfermé au delà de la galerie, appellée le Parvis des Sacrificateurs jusqu'au Temple. Devant le Temple, depuis ce Parvis jusques au Vestibule du Temple, il y avoit un espace de 54. ou 55. coudées, occupé, premierement par l'Autel des holocaustes, qui avoit 32. coudées de largeur, 2°. par un espace de 22. coudées, entre l'Autel & le Temple.

Autel des holocaustes.

Quant à la largeur de cet espace, comme le Parvis avoit en tout 135. coudées de largeur, ôtez-en 22. de chaque côté pour les galeries, qui faisoient le Parvis des hommes, & celuy des Sacrificateurs à couvert; restoit 91. coudées à découvert. Au milieu duquel espace, ou environ, étoit l'Autel des holocaustes, qui avoit en quarré 32. coudées. A côté de l'Autel, vers le Septentrion, étoit le lieu où s'égorgeoient les victimes, c'est là proprement qu'étoit la boucherie. A 7. ou 8. coudées de l'Autel il y avoit un espace quarré, ou à peu prés, où étoient attachez au pavé vingt-quatre anneaux en quatre rangées de six, où l'on attachoit les bêtes; on leur approchoit la tête du pavé avec une corde pour les égorger. Tout auprés de ces anneaux, il y avoit des tables de marbre, sur lesquelles on mettoit les victimes aprés les avoir égorgées, pour leur arracher les entrailles à dessein de les laver. Et enfin en allant encore au de là, toûjours vers le Nord, il y avoit huit petits piliers de marbre, qui soûtenoient des chevrons de cedres: dans les piliers & dans les chevrons étoient plantez des crochets, où l'on pendoit les bêtes pour les écorcher, puis on les remettoit sur les tables de marbre, pour les couper en pieces. Voilà ce qui étoit du côté du Nord: du côté du Midi il n'y avoit rien qu'une pente insensible qui menoit au haut de l'Autel des holocaustes, comme une espece de degré sans marches, cela étoit long de 32. coudées, autant comme le quarré de l'Autel.

La boucherie du Temple.

Entre l'Autel & le Temple étoit un espace de vuide, occupé pourtant en partie par douze degrez, de demi-coudée chacun, qui montoient au Vestibule du Temple: cela faisoit six coudées de hauteur, que le Temple avoit au dessus du plan du Parvis des Sacrificateurs. Ainsi l'Autel des holocaustes, qui avoit aussi six coudées de hauteur, étoit au niveau du terrain du Temple. Entre le Temple & l'Autel, du côté du Midi, il y avoit un grand cuvier des lavemens destiné aux purifications. Le reste de l'espace, le long des côtez du Temple, étoit découvert & vuide, la largeur étoit environ de dix ou douze coudées.

Tout le monde sait la derniere destinée de ce Temple, & comme il fut brûlé par Tite, fils de l'Empereur Vespasien dans le sac de Jerusalem. La terre perdit alors l'un de ses plus beaux ornemens; car ce Temple pouvoit passer pour l'une des merveilles du monde.

CHA-

CHAPITRE VII.

Des deux Temples Schismatiques de Guerizim & d'Onias.

PEu de gens ignorent l'Histoire du Schisme des dix Tribus: on en peut voir la source & la naissance dans l'Histoire de la revolte de Jeroboam: dans ce Schisme il faut considerer trois periodes. Le premier depuis Jeroboam jusques au temps de la transportation des dix Tribus par Salmanasar. Le second depuis le tems de la transportation jusques au retour de la captivité, & jusques à l'édification du Temple de Guerizim; & le troisiéme depuis le retour de la captivité jusques à Jesus-Christ, ou même jusqu'à present. Jeroboam posa premierement le siege de son Royaume en Sichem, aprés cela ses successeurs le poserent en Samarie, & de là leur est venu le nom de Samaritains. Les lieux de leur culte furent en Dan & Bethel, où ils établirent des veaux d'or, avec un culte en quelque chose semblable à celuy qui se pratiquoit dans le Temple de Jerusalem. Ce n'étoit pourtant pas le même culte, car il étoit idolatre & different pour les ceremonies: ainsi ce n'étoit pas un simple Schisme dans ce premier periode, il y avoit heresie & idolatrie.

1. des Rois chap. 12. Schisme des Samaritains divisé en trois periodes.

Le second periode commence au transport des dix Tribus: Les Rois d'Assyrie mirent dans leur place des peuples qu'ils tirerent d'autour de l'Euphrate, Babel, Cuth, &c. Ces peuples idolatres étoient devorez par des Lions que Dieu envoyoit, parce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du pays, ils s'en plaignirent, on leur envoya un Sacrificateur, qui leur enseigna à servir Dieu: cependant ils n'abandonnerent pas leurs idoles. L'Histoire s'en lit au 2. des Rois chap. 17. Ce culte mêlé d'idolatrie dura jusques aprés le retour de la captivité. Les Gouverneurs de Samarie traverserent extremement les Juifs dans la réédification du Temple; ce qui donna commencement à une immortelle haine qui dure encore aujourd'huy entre le Juif & le Samaritain. Cependant les Juifs se joignirent d'alliance & par mariage avec les femmes des Samaritains; par ce mélange des deux peuples le culte se purifia, & les Samaritains cesserent d'être idolatres. Entre ceux qui avoient épousé des femmes Samaritaines, il y en avoit un nommé Manassé, que Josephe dit avoir épousé la fille de Samballat; ce Manassé étoit frere de Jaddus, que Nehemie appelle fils de Jehojadah; au moins si ce sont les mêmes, car les tems ne s'accordent pas trop, & il est mal-aisé de reconcilier la relation de Josephe, avec les autres Auteurs. Car Nehemie fut celuy qui fit réédifier le Temple au commencement de l'Empire des Perses, depuis l'an du monde 3461. jusques à 3484. selon Cappel, ou selon les autres 3505.

Antiquit. Lib. 11. cap. 8.

Ainsi il y a une difference de plus de 150. ans entre la narration de Josephe & celle de nos Auteurs sur l'origine du Temple de Guerizim.

Mais le mariage de Manassé avec la fille de Samballat Samaritain est rapporté par Josephe à la fin de l'Empire des Perses, environ l'an 3660. Quoy qu'il en soit, voicy comment Josephe raconte la chose.

Histoire de l'origine du Temple de Guerizim selon Josephe.

Manassé s'étant retiré vers son beau-pere Samballat lui dit, que l'amour qu'il avoit pour sa fille Nicaso, qu'il avoit épousée, ne devoit pas l'obliger à renoncer au droit qu'il avoit à la Souveraine Sacrificature, la premiere dignité de son païs. Samballat lui dit de ne se point mettre en peine, que s'il le vouloit il le feroit bien-tôt Souverain Sacrificateur, & qu'il feroit bâtir un Temple sur la montagne de Guerizim, semblable à celui de Jerusalem. Manassé sur cette promesse demeura auprés de son beau-pere; beaucoup de Juifs chassez pour des mariages avec des étrangeres se rassemblerent auprés de lui, & Samballat leur donna de l'argent & des heritages. Darius s'étant approché pour s'opposer à Alexandre, Samballat promit à Manassé qu'il obtiendroit de Darius le pouvoir de faire ce qu'il lui avoit promis. Darius ayant été vaincu, & Alexandre étant demeuré Victorieux, ce dernier envoya à Jaddus Souverain Pontife des Juifs lui dire qu'il eût à lui rendre les hommages qu'il rendoit à Darius: Jaddus s'en excusa, disant qu'il avoit juré fidélité à Darius; ce qui irrita fort Alexandre, qui alors étoit occupé au siege de Tyr. Samballat jugea le tems propre pour se declarer en faveur d'Alexandre, & lui mena 8. mille hommes. Il en fut bien reçû, & obtint de lui la permission de bâtir un Temple sur la montagne de Guerizim en faveur de Manassé, & des Juifs chassez. Cappel pretend que cela s'est fait l'an 3668. Manassé fut établi Grand Pontife de ce Temple environ 330. ans devant nôtre Seigneur. Il dura 200. ans, & fut ruiné par Hircan Roy des Juifs environ 130. ans devant Jesus-Christ. Je ne say si ce Temple a été rebâti du depuis, mais les Samaritains adorerent toûjours dans cette montagne; on fut cinq ans à le bâtir sur le modele de celui de Jerusalem.

Origine du Temple d'Onias Egyptien.

Environ l'an du monde 3837. 163. ans avant nôtre Seigneur Jesus-Christ, les persecutions d'Antiochus Epiphanes ayant écarté une bonne partie des Juifs; ils décendirent en Egypte, & avec eux se trouva un nommé Onias, fils d'Onias Souverain Sacrificateur, auquel la Sacrificature appartenoit par droit de succession; Mais le Pontificat ayant été donné à un nommé Alcimus, Onias obtint permission de Ptolemée Philometor de bâtir un Temple à la maniere de celui de Jerusalem dans le territoire d'Heliopolis, en un lieu appellé *agrestis bubastes*, où étoit un vieux Temple de l'Idole ruiné. Cet Onias prit pour pretexte une Prophetie d'Esaïe, où le Prophete dit que cinq villes en Egypte parleroient le langage de Canaan, & dresseroient un Autel à l'Eternel. Ptolemée Philometor douta que Dieu approuvât cette entreprise; mais il en remit le peril sur Onias, lequel en effet acheva son Temple, & Ptolemée lui donna des revenus pour fournir à la dépense des sacrifices; Il le bâtit sur le modelle de celui de Jerusalem. Il y établit des Levites & des Sacrificateurs; ce Temple Schismatique a duré 233. ans. Par le commandement de Vespasien, il fut ruiné peu de tems aprés celui de Jerusalem. Il commença à peu prés dans le tems, ou peu devant que celui de Guerizim fût ruiné. Onias bâtit même une ville en cet endroit qui fut appellée Oneion, il y a erreur en ce que dit Josephe, qu'il a duré 333. ans; car il n'a duré que 233. ans. Onias fit cela pour se venger des Juifs de Jerusalem, qui avoient fait paix avec Alexandre fils d'Epiphanes à son préjudice.

Esaïe chap. 19. v. 18.

Josephe de Bello Jud. lib. 7. cap. 30. Antiquitat. lib. 13. cap. 6.

HIS-

HISTOIRE DU CULTE LEVITIQUE.

SECONDE PARTIE.

Des Vaiſſeaux du Temple, & des Inſtrumens du Culte Levitique.

CHAPITRE I.

De l'Arche & des Cherubins.



Ous allons deſormais viſiter l'interieur du Temple, & voir ce qui y eſt ; c'eſt-à-dire les principaux Vaiſſeaux & Inſtrumens du Culte Levitique. Nous commencerons par le lieu trés Saint, dans lequel étoit l'Arche, le plus auguſte inſtrument de la Religion Moſaïque.

L'Arche étoit proprement un coffre : ſa longueur étoit de deux coudées & demie, c'eſt-à-dire trois pieds neuf pouces, & ſa largeur d'une coudée & demie ou de deux pieds trois pouces ; ſa profondeur étoit auſſi de deux pieds trois pouces. Elle étoit faite de bois de Sittim. Il eſt trés douteux ce que c'étoit que le bois de Sittim. Le Syriaque tourne ce mot par אשכרעא qui ſignifie du bouïs, le Latin *Ebenum*, les 70. ξύλα ἄσηπτα ; d'autres tournent bois d'épine, comme Theodotion. St. Jerôme pretend que le bois de Sittim étoit ſemblable en feuillage & en couleur à l'épine blanche, mais different en grandeur, parce que c'étoit un grand arbre, qui croiſſoit dans le deſert de Sina & dans les vallées de Moab.

Deſcription du corps de l'Arche.

Sur Joël 3.

Moab. Les Juifs tiennent que c'étoit une espece de cedre, & c'est à quoi je m'en tiens, quoiqu'il en soit, c'étoit un bois le plus capable de tous de resister à la corruption. Car cette Arche étoit destinée à durer dans tous les âges des enfans d'Israël: elle étoit toute couverte de pur or par dedans & par dehors: par dehors l'or appliqué en lame débordoit en haut & faisoit un couronnement d'or tout à l'entour, entaillé par figures, dans lequel devoit entrer le propitiatoire, c'est ainsi que s'appelloit le couvercle de ce coffre que nous appellons Arche. Ainsi le couronnement d'or avoit deux usages, il servoit d'ornement, & de plus d'emboîtement au couvercle de l'Arche. Il y avoit quatre boucles aux quatre coins de l'Arche; c'est-à-dire proche des quatre coins. Il y a apparence que ces quatre boucles étoient vers le bas de l'Arche, parce qu'il est vray-semblable que quand les Levites portoient l'Arche, elle étoit élevée au-dessus de leurs épaules. Ces 4. boucles étoient de pur or, & dedans on passoit deux barres de bois de Sittim couvertes d'or. L'usage étoit d'enlever par les barres passées dans les boucles l'Arche quand les Levites la portoient. Cependant on n'ôtoit pas ces barres, quand on laissoit reposer l'Arche, elles demeuroient toûjours dans leurs boucles le long des deux côtez de l'Arche. Il faloit que ces boucles d'or fussent grosses pour porter ce fardeau qui étoit assez grand.

Dimensions de l'Arche par dedans.

On ne sait pas precisément combien elle étoit large & longue & profonde par dedans, car la grandeur que nous avons décrite de deux coudées & demie de longueur & une coudée & demie de largeur & hauteur, c'étoit la mesure du dehors. Il y a apparence que les planches, qui faisoient les parois de l'Arche, avoient quelque épaisseur peut-être de deux à trois pouces, un pouce & demi pour chaque paroi, ainsi le disent les Talmudistes. Elle pouvoit donc avoir par dedans de longueur 42. pouces & de largeur à proportion. Ce qui prouve que cette mesure de 42. pouces est celle du dehors, c'est que la même mesure est donnée au propitiatoire ou couvercle. Or il faut que le couvercle soit tout au moins aussi large que le dehors du coffre, autrement il entreroit dedans.

Voyez Buxtorf. de arca fœd. p. 57.

Nous ne lisons point qu'elle eût des pieds ni des soubassemens. Ainsi elle étoit posée tout plat sur la terre, & elle ne s'élevoit que deux pieds & trois pouces au-dessus de terre: Il est vray que quelques Rabins lui donnent des pieds, à cause de l'ambiguité du mot פעמותיו que quelques-uns interpretent par *pieds*, à cause que פעמים signifie des pas. Cependant il est plus vray-semblable, qu'il faut expliquer cela par *coins: aux quatre coins.* Mais il y a quelque doute sur l'endroit où étoient les boucles & les barres. Arias Montanus les met dans les deux côtez de la longueur de l'Arche: Mais un passage du 1. Rois 8. 8. semble faire voir, que les boucles & les barres étoient aux deux bouts sur les côtez de la largeur, & que les barres avançoient leurs bras devant & derriere le coffre: & par ce passage 1. Rois 8. 8. il paroît qu'on retira les barres en avant du côté du lieu Saint, & qu'elles avançoient vers l'Orient. Ainsi ceux qui approchoient de l'Arche se mettoient entre les barres. Cela est plus vray-semblable aussi, parce que quand les Levites portoient l'Arche, il n'est pas apparent que le devant de l'Arche & les Cherubins fussent en côté.

Exode 25. 12.

La plus importante partie de l'Arche c'étoit la couverture de ce coffre. On l'appelloit *Propitiatoire*: il étoit de la même longueur & largeur que l'Arche,

che, tout de pur or, ſans bois de tous côtez, & il entroit ſur l'Arche, & s'emboîtoit dans le couronnement qui montoit au-deſſus des bords de l'Arche; & même le couronnement débordoit encore par deſſus le Propitiatoire, quand le Propitiatoire étoit emboîté dedans.

Des Cherubins du Propitiatoire, & de leur figure.

Sur le Propitiatoire étoient les deux Cherubins, touchant la figure deſquels il y a tant de diſputes entre les Savans. La tradition commune des Juifs, embraſſée preſque par tous les Chrêtiens, c'eſt qu'ils avoient la figure d'un jeune enfant. Ils dérivent le mot רוב Cherub de כרביא qui en Chaldée ſignifie, *ſicut infans*, comme un enfant; כרב Kerab en Syriaque ſignifie labourer כרובא un laboureur, ce qui fait ſoupçonner que la figure du Cherubin étoit celle d'un bœuf, qui eſt proprement le laboureur, cela ſemble être confirmé par le premier chap. d'Ezechiel v. 10. & le chap. 10. v. 14. où la face de bœuf & celle de Cherubin ſe trouvent la même. Nous ne pouvons rien avoir de plus certain ſur cela que ce que nous apprenons d'Ezechiel chap. 1. & 10. d'Eſaïe 6. & de l'Apocalypſe 4. 7. Il faut remarquer là-deſſus diverſes choſes.

Les animaux d'Ezechiel, ceux de St. Jean, & les Seraphins d'Eſaïe, ſont la même choſe.

1. Que les quatre animaux des viſions d'Ezechiel & de St. Jean ſont les mêmes que les Seraphins de la viſion d'Eſaïe chap. 6. & la raiſon de ce nom שרפים qui ſignifie *brûlans*, ſe trouve dans le premier chap. d'Ezech. v. 13. En parlant des animaux le texte dit, *leur regard étoit de charbon de feu ardent comme qui verroit des lampes.*

2. Que les animaux de la viſion d'Ezechiel ſont les Cherubins, comme le Prophete l'explique & le dit ſi nettement & tant de fois dans le 10. chap.

3. Que les animaux d'Eſaïe, d'Ezechiel & de l'Apocalypſe nous ſont dépeints ſe tenant aux quatre coins du trône, ſur lequel Dieu nous eſt repreſenté comme aſſis dans la gloire. Eſaïe ſemble ne poſer que deux Cherubins qu'il appelle Seraphins, car il dit *qu'ils ſe répondoient l'un à l'autre.* C'eſt parce qu'il n'y avoit que deux Cherubins ſur l'Arche. Or ces viſions d'Eſaïe, d'Ezechiel & de St. Jean ſont évidemment formées ſur la ſituation & la diſpoſition du Temple.

4. Cette deſcription de la gloire de Dieu & de ſon Trône qui ſe trouve en ces trois lieux cy-deſſus citez a rapport au Temple, parce que Dieu dans ces viſions nous eſt repreſenté comme habitant dans ſon Temple. Ainſi il faut expliquer cette viſion, non par rapport au ciel, mais par rapport à la diſpoſition du Temple, ou plûtôt du Tabernacle, autour duquel campoit le peuple d'Iſraël.

Ordre & ſituation des campemens d'Iſraël dans le deſert.

Or tel étoit l'ordre de ſon campement dans le deſert. Le Tabernacle avec ſes Parvis étoit placé au milieu du camp. Aux quatre coins du Parvis étoient campez les Levites, & les Sacrificateurs, à un mille de diſtance tout à l'entour, tant pour être les gardes du lieu Saint que pour faire le ſervice du Tabernacle, le peuple étoit campé en quarré, ſuivant la figure du camp des Levites. Il étoit diviſé en quatre corps ſous quatre bannieres, & ſous chaque banniere il y avoit trois tribus; à l'Orient étoit la tribu de Juda, ayant pour enſeigne dans ſa banniere un lion, & ſous elle Iſſacar & Zabulon; à la partie oppoſée, qui étoit celle d'Occident derriere le Tabernacle, étoit Ephraïm, Chef du quartier Occidental, il avoit pour ſon enſeigne un bœuf, & ſous lui campoient Manaſſé & Benjamin. Du

côté

côté du Midi étoit Ruben, qui avoit pour son enseigne un homme, & sous soy Simeon & Gad. Dans le côté Septentrional étoit Dan Chef du dernier quartier, il avoit pour son enseigne un Aigle, & sous lui Ascher & Nepthali. Ce sont les mêmes figures qu'Ezechiel & St. Jean donnent à leurs animaux : d'où vient que quelques-uns pensent que par ces quatre animaux il faut entendre toute la congregation, parce qu'elle marchoit autrefois sous ces enseignes. Mais Ligtfoot croit avec plus de vray-semblance que ces quatre animaux representent les Levites, qui étoient campez aux quatre coins du parvis & de l'enclos du Tabernacle. Mais il est pourtant vray que ces animaux dans leurs figures mystiques avoient rapport à l'Assemblée d'Israël: ainsi qu'il sera expliqué tout à l'heure.

Voyez Aben-Ezra, in Numeros cap. 2. & le texte de Moyse.

Voici comme cet Auteur explique la vision d'Ezechiel, & celle de St. Jean. Le Trône sur lequel Dieu apparut étoit au milieu: aux quatre coins de ce Trône étoient les quatre animaux dans la forme dépeinte par le Prophete, ce que nous expliquerons tantôt: devant chaque animal plus loin du Trône que les animaux il y avoit une rouë ou plûtôt deux rouës en croix entrant l'une dans l'autre, pour être toûjours en état de rouler de quelque côté que les animaux se remuassent, car les rouës d'Ezechiel alloient selon l'Esprit qui étoit dans les animaux. Ligtfoot pretend que les quatre animaux representent les Ministres du service qui sont les plus proches du Trône, & par les rouës il entend les tribus du peuple : entre lequel & Dieu sont les Ministres comme mediateurs; ces peuples vont selon que les menent les animaux, c'est-à-dire, selon que les inspirent les Ministres de la parole & du service. Dans l'Apocalypse il pretend que les quatre animaux representent semblablement les Ministres du service, & que les 24. anciens qui assistent avec les animaux sont au lieu des rouës d'Ezechiel & signifient le peuple; Ces rouës ne se contournoient pas, quand elles vouloient aller d'un autre côté, parce qu'elles avoient quatre faces sur lesquelles elles pouvoient rouler, de même les animaux ne tournoient pas, parce qu'ils avoient quatre visages, & de quelque côté qu'ils marchassent ils avoient une face qui alloit en avant.

Explication des visions & animaux de St. Jean, d'Ezechiel & d'Esaïe par Ligtfoot.

Pour revenir aux Cherubins, Ezechiel nous dit expressément que les figures qu'il a dépeintes dans le premier chap. sont des figures de Cherubins. Chap. 10. ℣. 1. 2. 3. *Voici une étenduë qui étoit sur la tête des Cherubins.* 2. *Dans l'entre-deux des rouës au dessous des Cherubins.* 3. *Et les Cherubins se tenoient à main droite.* 4. *Puis la gloire de l'Eternel s'éleva de dessus les Cherubins.* 5. *Et on entendit le son des aîles des Cherubins.* 6. *Prens du feu de l'entre-deux des rouës & des Cherubins.* Ainsi il n'est pas besoin de faire de conjecture là-dessus, il faut voir seulement comment il les dépeint. 1. Ils avoient quatre visages, d'homme, de bœuf, de lion & d'aigle. La face d'homme étoit celle de devant, à laquelle étoit opposée celle d'aigle. Par derriere à côté droit étoit celle de lion, à côté gauche la face de bœuf. Il est indecis si ces quatre faces étoient sur quatre têtes, je ne le croy pas, je trouve plus vray-semblable que c'étoit une même tête à diverses faces, Ligtfoot croit que c'étoient quatre têtes sur un même corps.

Ils avoient le corps d'un homme, sur lequel étoient six aîles, de deux ils couvroient leurs visages, de deux ils couvroient leurs pieds; C'est-à-dire, comme

comme a bien remarqué Ligtfoot, leurs parties ſecretes. Les Hebreux diſent encore מימי רגלים *les eaux des pieds*, pour ſignifier les urines. Et enfin de deux autres ils voloient. Eſaïe & St. Jean conviennent de ces ſix ailes; Ezechiel ſemble ne leur en donner que quatre, mais en examinant de prés le v. 11. & le 23. on en trouve tout autant avec le même uſage que leur donne Eſaïe. 1. *Les ailes droites étendües l'une vers l'autre*, c'étoient les ailes dont ils voloient, *deux qui couvroient de cette part-là*, c'étoient les ailes qui couvroient leur face vers le Trône, *& deux qui couvroient de l'autre part* leurs corps, c'étoient les deux qui couvroient les parties ſecretes. Leurs pieds étoient comme des pieds de bœuf, & de deſſous leurs ailes dans les quatre faces ſortoient des bras d'hommes. Ils ne ſe tournoient pas: Mais comme ils avoient 4. faces, chaque face alloit vers ſon côté. Cette deſcription, ſi vive & ſi expreſſe que nous fait Ezechiel de la figure des Cherubins, me perſuade que la raiſon pourquoi les Juifs ne peignoient pas de Cherubins dans le ſecond Temple, n'eſt pas qu'ils euſſent oublié leur forme, il n'eſt pas poſſible d'oublier une choſe auſſi notable en 50. ou 60. ans, & s'ils l'avoient oubliée, Ezechiel leur en eût rafraîchi la memoire. Mais la vraye raiſon eſt l'averſion invincible qu'ils conçûrent contre toute image & figure: Ils craignirent que les Payens, qui étoient maîtres quand ils vouloient de leurs Sanctuaires, y trouvant ces figures ne les cruſſent idolâtres, & même ils eurent peur que ce ne fût un piege pour leurs peuples.

Pourquoi il n'y eut pas de figures de Cherubins dans le ſecond Temple: ce n'eſt pas qu'on eût oublié leur veritable forme.

Aprés cela il ne faut plus demander quelle figure avoit le Cherubin, il en avoit quatre, d'homme, de lion, d'aigle, & de bœuf. Ces figures myſtiques repreſentoient les caracteres que doivent avoir les Miniſtres de Dieu, tant celeſtes qui ſervent dans l'Egliſe triomphante, que les terreſtres qui ſervent à Dieu dans l'Egliſe militante; la face de l'homme denote la raiſon & l'intelligence, avec laquelle on doit ſervir Dieu; le bœuf le travail infatigable; la face de lion le courage & le zele; l'aigle la promptitude & la diligence. De plus ces quatre figures ſur un ſeul animal avoient rapport à ces quatre animaux, qui étoient dans les bannieres, ſous leſquelles le camp d'Iſraël marchoit. Pour comprendre le myſtere il faut ſavoir que les Miniſtres aſſiſtent devant Dieu & repreſentent tout le peuple, non une partie: c'eſt pourquoi chacun de ces animaux, qui ſignifie les Miniſtres, a quatre faces, ſavoir de lion, d'homme, de bœuf, d'aigle, pour ſignifier que chaque Miniſtre officiant devant Dieu comparoît pour & au nom de toute l'aſſemblée d'Iſraël, qui marchoit ſous les ſignes de ces quatre animaux.

Vraye figure des Cherubins, ils avoient quatre faces.

Myſtere de ces quatre faces de Cherubins: Elles repreſentoient les qualitez des Miniſtres de Dieu.

Il y a ſur cela une difficulté; Ezechiel 10. 14. dit que chaque animal avoit 4. faces: la premiere étoit la face d'un Cherubin, la ſeconde étoit la face d'un homme &c. Si les Cherubins avoient chacun 4. faces; pourquoi la premiere eſt-elle particulierement appellée la face d'un Cherubin? Ligtfoot pretend que cela vient de ce que quand le Souverain Sacrificateur entroit au lieu Saint, le Cherubin qui étoit à ſa main droite lui montroit ſa face de bœuf. La raiſon me paroît foible, car celui qui étoit à la gauche lui montroit la face de lion, ſi l'autre lui montroit la tête de bœuf. J'aimerois mieux dire que dans les figures des Cherubins, qui étoient ou en broderie ſur les voiles, ou dans la ſculpture & demi-reliefs ſur les parois, comme on

Pourquoi au ch. 10. v. 14. d'Ezechiel la tête de bœuf eſt nommée Cherubin, par diſtinction.

on ne peut pas faire voir les quatre faces d'un quarré sur une chose plate, la figure du taureau étoit la plus visible, les autres étoient ou cachées ou en raccourci. Ainsi au 41. d'Ezechiel ℣. 19. dans la description de ce Temple mysterieux, il est dit que le lambris étoit entaillé de Cherubins & de palmes &c. *Et chaque Cherubin avoit deux faces, la face d'un homme & celle d'un lionceau.* C'est parce qu'on ne pouvoit pas en representer quatre, qu'il en faloit laisser deux : Au lieu que dans ce Temple d'Ezechiel, les faces peintes étoient celles du lion & de l'homme, il se peut faire que dans le premier Temple dans les pavillons & lambris la face du bœuf fût peinte, & celle du lion opposée étoit cachée.

Veritable figure des Cherubins de l'Arche.

Nous avons tout lieu de croire que les Cherubins de l'Arche étoient ainsi faits. Mais comme ils étoient plein relief, les quatre faces y étoient visibles : l'un étoit placé à un bout de l'Arche, & l'autre à l'autre bout : de deux ailes ils ombrageoient leurs visages, & en les joignant ensemble comme des bras, ils se touchoient l'un à l'autre, & joignant leurs ailes ils faisoient un ombrage sur le Propitiatoire, du milieu duquel Dieu rendoit ses oracles. C'est pourquoi il est dit que Dieu habitoit au milieu des Cherubins : de deux autres ailes rabattuës ils se couvroient le corps depuis les épaules en bas, & des deux autres ils sembloient voler : Et au milieu de ces ailes, leurs têtes & leurs corps se penchoient sur le Propitiatoire. A quoi fait allusion St. Pierre, quand il dit que les *Anges regardent à tête baissée dans nos mysteres.* Ils étoient faits d'or pur battu au marteau : il ne nous est pas precisément marqué de quelle hauteur étoient ces figures : Il y a bien apparence qu'elles étoient un peu au-dessus du naturel ; l'Arche étoit haute sur terre de 2. pieds trois pouces, les figures des Cherubins pouvoient avoir 5. ou 6. pieds : Tout cela faisoit une hauteur de 6. ou sept pieds, qui est la figure & la hauteur ordinaire d'un grand homme. Ou bien il faut prendre la proportion de ces Cherubins posez sur l'Arche, de ces autres grands Cherubins de Salomon, dont il est parlé dans le premier livre des Rois, ils avoient 15. pieds de hauteur & leurs ailes le tiers cinq pieds ; ainsi leur hauteur étoit le triple de la longueur de leurs ailes, l'Arche avoit trois pieds neuf pouces de long. Cette longueur étoit occupée par les ailes des Cherubins qui se joignoient au milieu. Ainsi chaque aîle avoit 22. pouces & demi de longueur, le corps du Cherubin avoit le triple, c'étoit 67. pouces & demi, ils avoient donc 5. pieds 7. pouces & demi de hauteur.

Description des deux grands Cherubins que Salomon fit faire dans le lieu Trés-Saint.

Voyez Buxtorf. de Arca.

Les Rabbins disent qu'ils étoient differens de sexe, l'un mâle & l'autre femelle, pour signifier l'Amour que Dieu a pour nous, qui est comme celui d'un mari pour sa femme : c'est une ridicule reverie.

Pourquoi cette Arche étoit si venerée.

Nous verrons bien-tôt pourquoi le couvercle de l'Arche est appellé le Propitiatoire. Mais avant cela il faut voir pour quel usage cette Arche a été faite, & pourquoi elle étoit venerée comme le plus auguste symbole de la divinité. Elle étoit la figure de l'Eglise, sur laquelle les Cherubins, c'est-à-dire, les Ministres de l'Evangile, sont comme courbez & étendent leurs ailes pour la défendre du diable, de l'erreur, & du vice : elle renfermoit les Tables de la Loy, c'est-à-dire la parole de Dieu, de là Dieu rendoit ses oracles, c'est-à-dire qu'il instruit les peuples par la Loy ; elle est couverte du Propitiatoire, c'est-à-dire du merite de la justice & de la pro-

protection du Seigneur Jesus-Christ: ces raisons quoyque mystiques sont trés solides & sont sans doute du nombre de celles, pour lesquelles Dieu voulut, qu'on rendît tant de respect à l'Arche. Mais la raison sensible par rapport aux Juifs c'est celle qui suit.

Elle avoit été faite proprement pour y poser les Tables de la Loy, que Dieu grava de son propre doigt dans la montagne de Sinaï. Et les Theologiens n'ont pas assez remarqué que c'est de cet honneur qu'elle avoit de renfermer la Loy ou autrement le Témoignage, que lui venoit toute sa dignité & toute la veneration qu'on lui rendoit: Elle étoit appellée l'Arche d'alliance, parce que cette Loy étoit l'alliance, l'Arche du témoignage, & simplement עדות le Témoignage, à cause que la Loy est tant de fois appellée le Témoignage. Et même le nom de Dieu est attribué à cette Arche, *que l'Eternel se leve*, encore que le nom de Dieu dans ces passages regarde Dieu directement & non l'Arche, cependant cela est dit de Dieu par égard à ce qu'il se manifestoit dans l'Arche; & c'est parce que la parole de Dieu, la Loy, étoit là dedans. Pourquoi se prosternoit-on devant cette Arche? à cause que la Loy étoit là-dedans. Il est vray que cette Arche étoit aussi la figure de Jesus-Christ, mais cela ne faisoit pas sa principale dignité: Cela lui étoit commun avec le serpent d'airain & avec tous les sacrifices propitiatoires.

La dignité de l'Arche venoit de ce que les Tables de la Loy y étoient renfermées.

Exod. 16. 34. Nomb. 10. 35. Ps. 24. 7. & 8. Ps. 47. 6.

Ceci doit être remarqué par les Prédicateurs, quand ils exaltent l'excellence de la parole de Dieu.

Outre cela, pourquoi les Juifs dans le second Temple ne firent-ils pas une Arche selon le modele de la premiere; si non parce que les Tables de la Loy ne subsistant plus, on n'avoit plus besoin de coffre pour les mettre? Et les Tables de la Loy étant aneanties, toute la dignité mystique de l'Arche n'y étoit plus: Au lieu que si l'excellence de cette Arche eût été dans sa figure mystique & dans sa composition, on eût bien pû en faire une autre toute semblable.

Vraye raison pourquoi on ne fit pas d'Arche dans le second Temple.

Pourquoi Dieu rendoit-il ses oracles du milieu de cette Arche? C'est parce que sa Loy est la source où nous devons puiser les lumieres divines. Pourquoi les Cherubins regardoient-ils à tête baissée dans cette Arche? C'étoit pour comprendre les mysteres de la Loy & de la revelation. Enfin pourquoi le couvercle de cette Arche étoit-il appellé Propitiatoire? C'est parce qu'il couvroit la Loy, en quoi il étoit figure de la mort & de la satisfaction de Jesus-Christ, qui couvre les pechez que nous commettons contre la Loy, & c'est pourquoi il s'appelloit le Propitiatoire. Par allusion à cela St. Paul dit que Dieu a mis Jesus-Christ pour *Propitiatoire par son sang*. C'est-à-dire qu'il l'a ordonné pour la couverture de nos pechez par son sang. Ce sont les deux choses que les Anges regardent à tête baissée pour les comprendre, la Loy ou la parole de Dieu, & les mysteres de la redemption. Tout cela peut servir à relever la parole, & à faire connoître le grand respect que nous devons à la parole de Dieu & à l'Ecriture Sainte.

Pourquoi le couvercle de l'Arche étoit appellé Propitiatoire.

Rom. 3. 24.

CHAPITRE II.

Dans l'Arche il n'y avoit que les deux Tables de la Loy.

ON ne peut donc nullement douter que l'Arche n'ait été faite pour les Tables de la Loy, & qu'elles n'y reposassent: Nous en voyons le commandement dans l'Exode. Mais on met en question savoir si avec les Tables il n'y avoit pas d'autres choses. 1. Quelques-uns veulent que les premieres Tables que Moyse rompit en décendant de la montagne y fussent. Ils se fondent sur un passage du Deutero. 10. 2. trés mal interpreté comme si Dieu commandoit de mettre les Tables rompuës dans l'Arche, *j'écrirai sur ces Tables-là les paroles qui étoient sur les premieres Tables que tu as rompuës, & tu les mettras dans l'Arche.* Mais il est clair qu'il faut entendre ces paroles, *tu les mettras dans l'Arche*, des nouvelles Tables entieres & non des Tables rompuës. Ainsi quoy que cette opinion soit assez commune entre les Juifs, je la croi fausse. 2. On y met le livre de la Loy, à cause qu'au Deuteron. 31. 26. Dieu dit aux Levites, *prenez le livre de la Loy, & le mettez à côté de l'Arche du Seigneur vôtre Dieu.* 3. On y met l'Urne pleine d'un omer de manne, *prens toy une urne, & y mets un omer plein de manne, & la mets devant l'Eternel pour être gardé en vos âges*; tout le monde entend ces mots, *devant l'Eternel*, devant l'Arche. 4. On y met la verge d'Aaron qui fleurit, *raporte la verge d'Aaron devant le Témoignage pour être gardée en signe aux hommes adonnez à la rebellion.* Tout cela semble être confirmé par l'Apôtre aux Hebreux, qui dit, *aprés le second voile étoit le Tabernacle appellé le St. des Saints, ayant l'encensoir d'or, & l'Arche de l'alliance toute couverte d'or, en laquelle étoit la cruche d'or, ayant la manne & la verge d'Aaron qui avoit fleuri, & les Tables de l'alliance.* Cependant d'autre part il est expressément dit que dans l'Arche il n'y avoit que les Tables de la Loy que Moyse y avoit posées. Et c'est dequoi je ne doute pas, car toutes les choses qu'on y ajoûta n'étoient pas d'assez grande dignité pour être mises avec les Tables de la Loy. Si peut-être on excepte le rôlle de la Loy ou l'Autographe de Moyse. Au reste si l'on examine les dimensions de l'Arche & des Tables, on verra que dans l'Arche ne pouvoient pas tenir les choses qui sont exprimées dans le 9me. chapitre des Hebreux.

[Margin: Chap. 40. v. 16. & 25. 16. — 1. Rois 8. 19. 2. Chron. 4. 10. — Exod. 16. v. 3. — Nombres 17. 10. — Epître aux Hebreux chap. 9. 34. — Au 1. Rois. chap. 8. v. 21. & au 2. des Chronic. ch. 5. v. 10. — Preuves que dans l'Arche il n'y avoit que les Table de la Loy.]

Les Rabbins disent que les Tables avoient six paumes de longueur & autant de largeur, six paumes font 24. doigts ou dix-huit pouces, car une paume ne fait que 3. pouces, elles avoient un pied & demi de longueur & autant de largeur & trois paumes; c'est-à-dire, neuf pouces d'épaisseur. Quand ils disent qu'elles avoient six paumes de largeur, il faut entendre cela de chacune, qui avoit six paumes ou une coudée en quarré, elles étoient couchées dans l'Arche l'une au bout de l'autre selon la longueur de l'Arche.

[Margin: Voyez Buxtorf. Arca fœd. p. 57. — Ce qui est prouvé par les dimensions de l'Arche.]

che. Ainsi elles occupoient douze paumes, ou deux coudées, c'est-à-dire, trois pieds, dans la longueur de l'Arche. *L'Arche avoit 3. pieds neuf pouces de longueur*, restoient neuf pouces de longueur, dont trois étoient dans l'épaisseur des côtez & des planches de l'Arche par dedans; & puis qu'elle avoit trois pieds & demi de longueur, il ne restoit qu'un demi-pied trois pouces aux deux extremitez des Tables. *Et l'Arche avoit deux pieds trois pouces de largeur dehors*, les trois pouces pour les planches de l'Arche étant rabbatus: restent par dedans deux pieds. De ces deux pieds les Tables de la Loy, larges de six paumes ou d'une coudée, occupoient un pied & demi, & ainsi restoit six pouces, qui faisoient trois pouces d'espace, depuis les Tables de la Loy jusques aux parois de l'Arche, de sorte que tout à l'entour il y avoit un espace de trois pouces ou quatre doigts, qui regnoit depuis les Tables de la Loy jusques aux parois du coffre. Et selon les apparences cet espace étoit vuide. Enfin, *les Tables avoient trois paumes*, c'est-à dire, *demi-coudée d'épaisseur*, c'est neuf pouces, *& l'Arche avoit deux pieds trois pouces de profondeur par dehors*: ôtez les trois pouces pour l'épaisseur des planches, restoient deux pieds de profondeur, dont neuf pouces étoit occupez par l'épaisseur des Tables, ainsi il y avoit quinze pouces de vuide par le haut, dans lequel espace on auroit peut-être pû mettre l'Urne de la manne, si elle étoit mediocre, &c. mais il n'y a point d'apparence qu'on eût voulu rien faire reposer sur les Tables, qui étoient si venerables. Ainsi il est apparent qu'il n'y avoit rien dedans que les Tables de la Loy.

Sans l'autorité de l'Epître aux Hebreux, je dirois même que dans le lieu trés-Saint, il n'y avoit rien du tout que l'Arche, & j'interpreterois, ce qui est dit du volume de la Loy mis מצד ארון à côté de l'Arche & de l'Urne de la manne, & de la Verge d'Aaron posées devant l'Eternel, & devant le Témoignage; je croirois, dis-je, qu'il faut entendre, que toutes ces choses étoient placées dans le lieu Saint, proche du voile qui le separoit du lieu Trés-Saint, & qu'elles étoient posées vis à vis de l'Arche contre le voile, & le livre de la Loy à côté. Mais St. Paul est exprés là-dessus, & il dit que ces choses étoient dans le Saint des Saints avec l'Arche; elles y étoient donc, mais à côté de l'Arche, ou au devant, ou dans quelque petit coffre, ou sur quelque espece de reposoir, ou de table.

Pour concilier la contrariété apparente de l'Epître aux Hebreux chap. 9. & le 1. des Rois ch. 8. 21. il faut dire que ἐν ᾗ de l'Apôtre se doit rapporter à σκηνῇ & non à Κιβωτὸς, qui est le plus voisin, d'autres disent que l'ἐν des Grecs, & le ב des Hebreux signifient trés-souvent, *prés*, *proche*. Cela est vray. l'ἐν des Grecs, & le ב des Hebreux.

Les Rabbins, principalement les Talmudistes, disent qu'il y avoit deux Arches, dont l'une ne bougeoit du lieu Trés-Saint, & l'autre marchoit devant le Camp des Israëlites dans leurs voyages & dans leurs guerres. L'une renfermoit les tables entieres, & ne bougeoit du lieu Trés-Saint, & avoit été faite par Betsaleel, & l'autre avoit été faite par Moyse, & contenoit les Tables rompuës. Mais tout cela est sans fondement, le 10. chap. du Deuteronome ne parle que d'une seule & même Arche. Dans le Livre des Nombres, il y a quelque contrarieté, qui leur a donné lieu de faire cette conjecture: car dans le premier endroit il est dit, que le Tabernacle d'assignation marchoit au milieu des Tribus, entre la banniere Question s'il y avoit deux Arches. Ch. 2. 17. & ch. 10. 33.

banniere de Juda & de Ruben, qui alloient devant, & celles d'Ephraïm & de Dan, qui marchoient derriere; & le camp des Levites avec le Tabernacle étoit au milieu. Mais dans le 10. chap. v. 33. l'Arche marche devant eux l'espace de trois jours: il faloit donc, dit-on, qu'il y eût deux Arches, car une seule & même Arche ne pouvoit pas être en deux lieux tout à la fois. La réponse est, que dans le premier decampement, en partant de Sinaï, & dans le dernier, quand ils traverserent le Jourdain, l'Arche marcha devant eux, mais dans toutes les autres traittes elle étoit au milieu. Ou bien disons qu'on tiroit l'Arche du Tabernacle dans les marches, on la portoit devant le Camp, comme pour guide, & le Tabernacle demeuroit au milieu du Camp. Il y a plus de difficulté sur le passage du premier Livre de Samuel 14. 18. où Saül trouvant de manque Jonathan & son Ecuyer, & voulant savoir où ils étoient, dit, faites approcher l'Arche de l'Eternel. Or dans ces jours-là l'Arche étoit en Kiriatjeharim, & non avec Saül. Plusieurs répondent, que par cette Arche il faut entendre le coffre où étoit l'éphod urim & thummim, pour consulter l'Oracle: Les Septante ont tourné, apportez l'éphod. Il vaut mieux dire que l'Arche fut tirée de Kiriatjeharim, & y fut remise ensuite. Cette réponse est la seule veritable; car il est dit expressément, *& l'Arche de l'Eternel étoit avec Israël en ces jours-là.* Cela ne fut jamais dit de ce coffre où étoit l'éphod.

Conte de tout ce qui étoit dans le lieu Trés-Saint.
2. Rois ch. 22. v. 8.

Voilà donc ce qui étoit dans le lieu Trés-Saint. 1. L'Arche dans laquelle étoient les tables. 2. Le Volume de la Loy, ou l'autographe de Moyse; mais je doute qu'il y ait toûjours été gardé: Du tems d'Hosias Hilkia le trouva dans la maison de l'Eternel, mais il ne dit pas où: *J'ay trouvé le Livre de la Loy en la maison de l'Eternel.* 3. L'Urne de la manne. 4. La Verge d'Aaron qui avoit fleuri. St. Paul Hebr. 9. ajoûte l'Encensoir d'or. Les Hebreux disent tout le contraire, que d'abord le Souverain Sacrificateur portoit dans le jour des propitiations un encensoir d'or avec de l'encens pour le faire fumer devant l'Arche; mais ils disent aussi, que le soir on l'emportoit. Villalpandus pretend qu'on le laissoit là toute l'année jusques à la suivante fête des propitiations: encore que les Hebreux ne nous en disent rien, on le doit pourtant croire sur le témoignage de l'Apôtre, ou dire qu'il n'a pas eu dessein de faire une exacte description du Tabernacle, comme il le dit luy-même, ou selon la conjecture de Buxtorf, que cet encensoir ordinairement étoit dans le lieu Trés-Saint, parce qu'il ne servoit que dans le lieu Trés-Saint le jour des propitiations.

Savoir s'il y avoit un encensoir reposant dans le lieu Trés-Saint.

Au reste cette Arche, quand il la falloit transporter de lieu en lieu, ne se portoit que sur les épaules; jamais sur un chariot, ou sur une bête de charge. Ce que David ayant ômis, bréche fut faite en la personne d'Huza: Il semble que ce fût l'office des Kehatites. Les Sacrificateurs la portoient aussi, comme il paroît par le chap. 8. du premier Livre des Rois, & par le troisiéme chap. du Livre de Josué.

2. Samuel chap. 6. 1. Chroniq. 15. & 11. Voy Nombres 7. 9.
1. Chroniq. 15. 26. 27.

Les deux grands Cherubins de bois d'olivier faits par ordre de Salomon.

Outre toutes ces choses qui étoient dans le Tabernacle d'assignation, & qui passerent dans le lieu Trés-Saint du Temple de Salomon, ce Prince posa aussi dans le Temple, dans le lieu Trés-Saint, deux grands Cherubins de bois d'olivier, couverts de lames d'or; ils étoient hauts de 10. coudées, c'est-à-dire, 15. pieds; c'étoit la moitié de la hauteur du lieu Trés-Saint, qui avoit 20. coudées de haut. Ces deux Cherubins étendoient leurs ailes, depuis

depuis la paroi où touchoit l'une de ces ailes, jusques au milieu de l'espace où les ailes de l'autre Cherubin se venoient joindre: Ainsi chaque Cherubin avoit de l'étenduë, depuis un bout d'une aile jusques à l'autre, dix coudées, & en se joignant ils faisoient une longueur de 20. coudées. C'est-à-dire, qu'ils occupoient toute la largeur de l'Oracle. Ils étoient dressez tout droits & debout contre la paroi, qui faisoit le fond de l'Oracle, & au dessous de leurs ailes étoit posée l'Arche dans le fond du Temple contre la muraille d'Occident.

On peut voir les diverses avantures, voyages, transports, captivitez, rétours de cette Arche, dans toute l'Histoire Sainte, de Moyse, de Josué, des Juges, de Samuel, jusques au bâtiment du Temple de Salomon; où on la fit demeurer jusques à la captivité du peuple, & à l'embrasement du Temple sous Sedecias. Ce que les Rabbins disent que l'Arche fut cachée par Josias, ou par Jeremie, selon l'apocryphe second des Maccabées, sont des fables assez refutées, & indignes de refutation. Il est certain, de l'aveu de tous les Juifs, que l'Arche n'étoit pas dans le second Temple; c'est une des cinq choses qui luy manquoient, qui avoient été dans le premier Temple. C'est à la verité une chose surprenante qu'elle n'ait pas été conservée, aussi bien que les autres vaisseaux du Temple, qui furent conservez & rendus aprés la captivité; Mais il y a apparence que les Babyloniens la brûlerent, parce qu'ils avoient oui dire que c'étoit un Dieu formidable aux nations, & qui protegeoit ce peuple.

Second des Macabées ch. 2. 1.

Ainsi dans le lieu Trés-Saint du second Temple, il n'y avoit rien du tout. Quelques Auteurs Chrêtiens pretendent que l'Arche y étoit, & qu'elle fut renduë aux Juifs, avec les autres vaisseaux sacrez, au retour de la captivité. Ils ajoûtent même, qu'elle fut prise par Titus & portée à Rome, où elle est encore aujourd'huy dans le Temple de Latran, dépoüillée d'or, & avec le seul bois. Ainsi le pretend Adrichomius dans la description de la Terre-Sainte. Ils produisent un certain arc triomphal de Titus, qui est aujourd'huy dans la ruë sacrée de Rome, où ils pretendent qu'est peinte l'Arche d'alliance. Mais les autres avoüent, que ce qu'on pretend être l'Arche, est si effacé, qu'on n'y connoît plus rien. Entre les Juifs R. Azarias dans un Livre appellé *Meor Enaiim* soûtient la même chose; mais tout ce qu'il y a d'Auteurs s'y opposent, tant Juifs que Chrêtiens. Au lieu de l'Arche quelques-uns croyent qu'ils avoient fait une espece d'Autel, qui leur tenoit lieu de Propitiatoire. Rabbi Levi sur le Levitique ch. 16. v. 3. dit même qu'ils avoient fait des Cherubins; & une espece de Propitiatoire, mais cela est faux, car par aversion pour l'idolatrie, ils ne voulurent souffrir aucune figure d'homme ou de quelque animal, & il n'y en avoit point de peintes dans les voiles, & dans les parois, comme dans le premier Temple. L'Histoire de la prise de Jerusalem par Pompée dit, qu'étant entré dans le Sanctuaire il n'y trouva rien; ce qui le surprit; Ainsi il y a bien apparence qu'on avoit seulement marqué la place où devoit être l'Arche, & qu'on faisoit dans cet espace, ce qui se faisoit autrefois en la presence de l'Arche. Saint Jerôme dit, que du tems d'Achas quand on plaça les idoles dans le Temple, l'Arche fut ôtée & mise dans la maison de Shallum, mari d'Olda oncle de Jeremie, & qu'elle y demeura jusques au tems de Josias, parce que l'Arche ne peut subsister avec le culte des idoles.

Il n'y avoit point d'Arche dans le second Temple.

Quæst. Heb. in 2. Chronic.

idoles introduit dans le Temple, & quelques Auteurs Juifs croyent même qu'elle fut cachée du tems de Josias, à cause de ce qui se lit au 35. du 2. Chron. v. 3. *mettez l'Arche au Temple de Salomon, vous n'avez plus à la porter sur vos épaules.* Ils disent qu'on n'avoit point remué l'Arche, & qu'on ne l'avoit pas ôtée du Temple de Salomon, on n'avoit donc pas besoin, disent-ils, de la remettre. Ainsi ils veulent que ce fût un Temple soûterrain que Salomon lui avoit bâti pour la mettre en sûreté en cas de peril; C'est une vision. Nôtre version a trés bien tourné, non, *mittite*, sed *dimittite*, laissez la où elle est. Il y a aussi beaucoup d'Auteurs de l'Eglise Romaine qui croyent sur l'autorité de l'Apocryphe 2. des Macabées qu'elle a été cachée, & qu'elle le sera jusqu'à la conversion des Juifs. Entre les autres Sixtus Senensis, & Villalpandus sur Ezechiel sont de ce sentiment. Je ne say où Ligtfoot a trouvé que dans le second Temple ils avoient une Arche de leur façon, il ne cite aucun Auteur, & je n'en ai jamais vû citer si ce n'est qu'il prenne ce que dit Levi ben Gersom pour lui. Mais encore ce sentiment est particulier à ce Levi ben Gersom, & même il ne dit pas qu'ils eussent fait une Arche, mais une espece de Propitiatoire & des Cherubins.

In Biblioth.

Erreur de Ligtfoot sur l'Arche du second Temple.



Des Vaisseaux qui étoient dans le lieu Saint.

CHAPITRE III.

De l'Autel des Parfums, de la Table & du Chandelier.

IL y avoit trois choses remarquables dans le second espace du Temple, le Chandelier, la Table, sur laquelle on posoit les pains de proposition, & l'Autel des parfums.

Description du grand Chandelier du lieu Saint.

Premierement le Chandelier, dont voici la description, comme la donne Maimonides: Il avoit trois coudées, c'est-à-dire, quatre pieds & demi de hauteur, il avoit sept branches, six qui sortoient des côtez, & une au milieu qui étoit le pied ou la tige même. Il reposoit sur la terre par trois pieds, élevez de terre la hauteur de neuf pouces seulement. Il y avoit au bas une espece de plateau rond qui débordoit de la tige tout à l'entour, & un ouvrage couronné & entaillé fort délicatement, de la largeur d'une paume. La tige s'élevoit au milieu; & à demi-pied plus haut, il y avoit un plat, qui regnoit tout à l'entour, du milieu de ce plat s'élevoit la tige en continuant de monter en haut; demi-pied encore plus haut, c'est-à-dire à deux pieds de terre, il y avoit encore un plat de la largeur de trois pouces tout à l'entour. Des deux côtez duquel plat, sortoient deux branches, qui montoient par les côtez en se courbant en maniere d'arc, jusques à ce

à ce qu'elles fussent montées à la hauteur de la tige : quatre doigts plus haut, on trouvoit encore un bassin de la même largeur que les autres, & deux autres branches sortoient, qui s'élevoient de la même maniere que les deux precedentes. Quatre doigts encore plus haut on trouvoit un troisiéme petit bassin, & les deux dernieres branches s'élevoient de là jusques au haut. Toutes ces branches étoient sur la même ligne, & ne sortoient pas en rondeur de tous les côtez de la tige, comme dans nos flambeaux d'Eglise; mais elles étoient plates comme on les dépeint: Chaque branche avoit trois platelets, des boutons au dessous, & des fleurs entaillées tout à l'entour, & au haut de la tige étoit posée la principale Lampe. C'est par allusion à ce Chandelier de sept Lampes, que l'Ecriture parle des sept Esprits, qui partent de devant Dieu. Car ces Lampes representoient la lumiere de la grace, & les dons du St. Esprit, qui viennent de la part de Dieu.

Apocal. 1. & 11. Zacharie 4. 2.

La branche du milieu s'appelloit נר מערבי la Lampe Occidentale, parce que le lumignon en étoit tourné du côté du lieu Trés-Saint vers l'Occident, & toutes les autres lampes étoient tournées en dedans, du côté de celle du milieu ; il étoit d'or pur, tout d'une piece, battu au marteau. Ligtfoot dit, que ces Lampes brûloient nuit & jour, cependant à cela paroissent contraires les textes que nous citons en marge. Josephe dit qu'il y avoit 3. Lampes qui brûloient tout le jour, & que l'on allumoit les autres sur le soir. Si les passages citez pouvoient étre interpretez, de ce qu'on mettoit tous les soirs de nouvelle huile dans les Lampes, je tomberois fort volontiers dans l'opinion de Ligtfoot, parce qu'il me semble fort vray-semblable, que les Lampes brûloient toûjours, puis qu'elles étoient le type de l'esprit & de la lumiere de la grace qui ne s'éteint pas; & il semble que les feux & les Lampes immortelles qui brûloient dans les Temples des Payens venoient de là. Mais je ne say comment on peut accommoder à cela le passage de Samuel, où il est dit, *que Dieu appella Samuel avant que les Lampes fussent éteintes*, c'est-à-dire, le matin avant jour : les Lampes s'éteignoient donc quand le jour étoit venu. St. Jerôme sur ce passage, dit nettement, que les Lampes s'éteignoient le jour, & aussi Kimchi sur le passage cité par Ligtfoot, ne dit point que ces Lampes brûlassent le jour, *mais depuis le soir jusques au matin.* Il est vrai que la Loy ordonne d'allumer les Lampes & de les faire luire continuellement תמיד, mais c'est au même sens que le sacrifice journalier est appellé aussi תמיד *le sacrifice continuel*: parce qu'on le reïteroit tous les jours : car dans ces mêmes lieux il est commandé de les allumer le soir pour la nuit. Ce Chandelier étoit posé dans le lieu Saint, du côté du Midi à la gauche en entrant. Salomon au lieu d'un Chandelier en fit dix de pur or, qui étoient faits comme celuy que nous venons de dépeindre. Il en mit cinq à droite & cinq à gauche, le long des parois du Sanctuaire, jusques à la separation du lieu Trés-Saint. Mais on ne mettoit point de lumieres sur ces Chandeliers de Salomon, ils n'étoient que pour l'ornement.

La Lampe Occidentale.

Josephe Antiq. Lib. 3. 9. Exod. 27. 21. 1. Sam. 3. 3. 2. Chron. 13. 11.

Quæst. in libros Reg.

Exod. 27. 20. Levitique 24. 2.

Le second meuble, c'est la Table sur laquelle on mettoit les pains de proposition. Dieu commande à Moyse de luy donner deux coudées de long, ou trois pieds, une coudée de largeur, & une coudée & demie de hauteur, c'est-à-dire, deux pieds trois pouces. Elle étoit faite de bois de Sittim, couverte de pur or: Elle avoit quatre pieds, & à chaque pied une boucle

La Table des pains de proposition. Exod. 25. 23.

d'or, dans ces boucles où passoient deux barres, pour la porter de lieu en lieu sur les épaules des Levites : Elle avoit à l'entour un couronnement d'or ; mais la question est, si ce couronnement alloit du bas en haut, & faisoit une clôture autour de la Table comme un rebord, surmontant de la hauteur de quatre doigts : la plûpart de ceux qui ont étudié la matiere le conçoivent ainsi ; mais entre les Juifs beaucoup d'Auteurs veulent que le couronnement sortît de la Table, en maniere de saillie ou de fraise, selon la largeur, & c'est-là mon sentiment. Car ce couronnement montant en haut eût fait obstacle à l'arrangement des pains de proposition. Je croy aussi qu'outre le couronnement, qui étoit autour de la Table, par le haut, il y avoit par le bas une petite clôture tout à l'entour, de la hauteur de quatre doigts, d'un ouvrage à jour & ciselé, avec des fleurs & des boutons; car le texte cité en marge, parle de deux couronnemens & d'une clôture.

Exode 25. v. 24. & 25.

Des pains de Proposition, de leur grandeur & de leur arrangement.

Cette Table servoit à mettre les pains de proposition, que le texte Hebreu appelle לחם הפנים *panis facierum*, les pains des faces ou de presence, parce qu'on les mettoit devant la face de Dieu. Les Juifs les dépeignent ainsi, on les faisoit, disent-ils, de la longueur de dix paumes, c'est-à-dire, une coudée & quatre pouces ; ce sont deux pieds & demi ; & cinq paumes de large, c'est-à-dire, quinze pouces & sept doigts d'épaisseur. Ils disent qu'on n'employoit à cela que 24. mesures de bled, d'où l'on tiroit 24. omers de fine fleur, & il entroit dans chaque tourteau deux omers : Un omer est la dixiéme partie d'un epha, comme il est dit dans l'Exode, & c'est ce que veut dire la Loy du Levitique ; *chaque tourteau sera de deux dixiémes.* De là ils tiroient deux ephas de farine, c'est-à-dire, 20. ou 24. omers, c'est environ 10. ou 11. boisseaux de fleur, qu'ils divisoient en douze pains de la forme que nous avons marquée. Mais il faut qu'il y ait erreur dans le rapport des Rabbins, car des pains de deux pieds & demi de long, de 15. pouces de large, & de 7. doigts d'épaisseur, contiendroient chacun plus de 2. boisseaux de farine, ce seroit la charge d'un homme : Selon la supputation que nous venons de faire, chaque pain n'étoit pas d'un de nos boisseaux, dont 12. faisoient ce que l'on appelle un septier du poids d'environ 150. ou 160. liv.

Exode 16. 36. Levitique 24. 5.

Erreur des Rabbins sur la grandeur des pains de proposition.

Quoy qu'il en soit, ce pain se cuisoit toutes les veilles de Sabbat, & le lendemain jour du Sabbat, les Sacrificateurs venoient enlever le vieux pain, & y en mettoient de nouveau. Car le Ministere & le Service du Temple ne violoit pas le Sabbat, quoy que ce fussent œuvres serviles ; comme de porter du pain, égorger des victimes, &c. Et c'est ce que marquoit Jesus-Christ, quand il disoit que les Sacrificateurs continuellement violent le Sabbat, & n'en sont pas coupables. Ces douze pains se mettoient, comme l'ordonne la Loy du Levitique, en deux rangées les uns sur les autres. Mais les Juifs disent que l'on mettoit le premier pain à plat sur la table, & qu'il débordoit la Table de demi-pied de chaque côté, parce que la Table n'avoit qu'un pied & demi de large, & le pain en avoit deux & demi de long, on mettoit la longueur du pain selon la largeur de la Table, ce qui fait voir que selon les Juifs, la Table n'avoit pas de couronnement, qui remontât au dessus du bord ; mais que c'étoit une fraise à l'entour. Ils ne mettoient pas sans espace entre deux les pains les uns sur les autres : Mais afin qu'il y eût de l'air entre deux pains, ils mettoient trois petits rouleaux ou bâtons d'or sur le pain de dessous, & sur les trois bâtons ils appuyoient le

De quelle maniere on arrangeoit les pains de proposition sur la Table. 24. 6.

pain

pain de dessus. Cela servoit aussi à faire que les parties du pain qui débordoient & qui n'appuyoient pas sur la Table ne portassent aucun fardeau, & ne vinssent à se rompre. Car les bâtons d'entre deux se posoient sur les parties du pain qui appuyoient sur la Table.

Sur la plus haute rangée des pains, ils ne posoient que deux cannes ou bâtons d'or : parce qu'elles ne portoient que deux pains; le tout étoit partagé en deux piles : sur le haut de ces deux piles il y avoit un plat d'or dans lequel on mettoit de l'encens. Ils observoient de mettre le nouveau pain au même moment qu'on enlevoit le vieux afin que la Table ne fût jamais sans pain. C'est pourquoi il entroit huit Sacrificateurs en même temps, quatre pour ôter le vieux pain, & quatre pour poser le nouveau ; les quatre qui devoient poser le nouveau pain passoient entre la muraille d'Occident & la Table, & avoient le visage tourné vers le Midi, & les quatre qui devoient enlever les vieux pains étoient de l'autre côté de la Table, & avoient le visage tourné vers le Nord. Ceux-ci enlevoient le vieux pain & les autres couloient dessous leur nouveau pain. De ces quatre Sacrificateurs, deux se chargeoient des douze pains chacun en prenant six, & les deux autres prenoient les deux plats d'encens. Deux hommes n'auroient pû porter chacun six pains de la grosseur qu'on les represente. Ce qui me persuade que l'on se trompe dans la mesure des pains de proposition : Et que nous ne comprenons pas bien les mesures des Hebreux. Des quatre qui apportoient le nouveau pain, deux apportoient & posoient les pains, & les deux autres apportoient & posoient les plats d'encens ; car il faloit changer d'encens & de plats toutes les semaines aussi bien que de pain.

On mettoit un plat plein d'encens sur les pains de proposition à chaque pile.

Cette Table étoit posée dans le lieu Saint du côté du Nord vis-à-vis du Chandelier à la main droite de ceux qui entroient : Salomon fit dix Tables aussi bien que dix Chandeliers, & les rangea le long du Sanctuaire des deux côtez comme les Chandeliers : quelques-uns tiennent, qu'ils étoient entremêlez, une Table & puis un Chandelier. Ce dernier est assez apparent. Chacune de ces dix Tables, selon la mesure de celle du Tabernacle, avoit trois pieds de longueur ; cinq Tables de chaque côté n'occupoient donc que 15. pieds, le lieu Saint en avoit 60. de longueur; cela n'eût pas fort garni l'espace, & ainsi il est apparent que de distance en distance il y avoit un Chandelier & une Table ; le pain de proposition ne se mettoit pas sur ces dix Tables, mais sur celle du Tabernacle seulement, qui étoit à la tête de toutes les autres, plus proche du lieu Trés-Saint. On peut recueillir cela du 2 Chr. 13. 11. *On arrange*, dit le Texte, *les pains de proposition sur la Table pure*, cette Table pure c'est la Sainte Table sanctifiée par Moyse. Là même il dit, *On allume le Chandelier d'or avec ses lampes*, ce qui me persuade que les dix Chandeliers que Salomon fit ne furent aussi que pour l'ornement & non pour y mettre des lampes & de la lumiere. Ce pain qu'on enlevoit étoit pour l'usage des Sacrificateurs.

Où étoit posée la Table.

Le mystere de ces douze pains étoit sans doute, que comme la lampe signifioit la lumiere qui nous vient de Dieu, savoir son esprit ; ainsi Dieu nous fournit sa parole & sa grace : & c'est le pain qui nourrit les douze tribus d'Israël, à chacun son pain ; c'est-à-dire, qu'il y en a pour toute l'Eglise.

Ces deux meubles, la Table & le Chandelier, étoient placez selon l'opinion de Maimonides, en sorte qu'ils n'occupoient qu'un tiers du Sanctuaire du côté de la porte, & laissoient entr'eux & le voile du lieu Trés Saint un espace de 40. pieds, & n'occupoient que les 20. pieds les plus proches de

De l'Autel des parfums; sa description.

la porte du Temple, les Tables & les Chandeliers de Salomon étoient arrangez pour l'ornement au deça & au de là.

Enfin il faut parler du troisiéme meuble de ce Sanctuaire, c'est l'Autel des parfums. St. Augustin, & aprés lui Sigonius, ont crû que cet Autel des parfums étoit placé derriere le second voile dans le lieu Trés-Saint. C'est pourquoi l'un & l'autre ont compris que les Sacrificateurs entroient tous les jours dans le lieu Trés-Saint pour y faire le parfum. Cette erreur n'est point pardonnable à Sigonius. Car quoy qu'il y ait quelque ambiguité dans le v. 6. du 30. de l'Exode, cependant tous conviennent, & il est trés constant, que cet Autel étoit au deça du second voile dans le lieu Saint.

Voy Cunæus de Rep. Jud. lib. 2. cap. 4. & 5.

Il avoit une coudée en quarré, il étoit fait de bois de Sittim, tout couvert d'or, il avoit deux coudées, c'est-à-dire, trois pieds de haut: c'étoit proprement un petit pilier d'or quarré, sur lequel on mettoit l'encensoir, pour faire fumer l'encens tous les jours. Il étoit situé dans le milieu de la largeur du Sanctuaire, à égale distance de la Table & du Chandelier; mais un peu plus avancé vers le lieu Trés-Saint: ainsi il faisoit un triangle, avec les deux autres meubles. Il étoit vis-à-vis de l'Arche & du Propitiatoire, posé peut-être à 10. pieds du voile dans le Temple de Salomon. Il avoit quatre cornes comme quatre pommelettes aux quatre coins, & il y avoit un ouvrage delicat qui faisoit une couronne tout à l'entour. Ce sont-là les choses qui étoient dans le Temple de Salomon: Nous ne lisons pas que dans le second Temple, ni dans le Temple d'Herode, il y eût dix Chandeliers & dix Tables. Mais le seul Chandelier & la seule Table des pains de proposition. Dans le porche de ce Temple d'Herode il y avoit diverses choses qui ne se trouvoient pas dans le Temple de Salomon; la vigne d'or, qui étoit au-dessus de la porte du Sanctuaire, si grande que les raisins, comme le remarque Josephe, étoient de la hauteur d'un homme. Il y avoit aussi un grand Chandelier d'or à diverses branches qui étoit un present d'Helene, Reine des Adiabenes, femme dont la devotion envers les Juifs a été fort celebre. Enfin il y avoit deux Tables à côté gauche & à côté droit, l'une d'or & l'autre de marbre; sur celle d'or ils mettoient le pain de proposition, qu'ils tiroient du Temple jusques à ce qu'on en eût disposé, & sur celle de marbre on mettoit le pain nouveau, jusques à ce que l'heure vînt de le porter devant le Sanctuaire.

Exode 30. v. 1. 2.

Joseph. antiquit. lib. 2. cap. 2.

CHAPITRE IV.

Des Vaisseaux du service qui étoient dans le Parvis des Sacrificateurs, & 1°.

De l'Autel des holocaustes.

Nous avons veu ce qui étoit dans le Temple, tant dans le lieu Saint que dans le lieu Trés-Saint, & dans le Porche. Il faut presentement faire la revûë des instrumens & des vaisseaux du service, qui étoient dans le Parvis des Sacrificateurs, à l'air & à découvert.

Le premier & le plus noble de tous c'étoit l'Autel des holocaustes, dont

la dimension & la grandeur, & même la matiere ont été differentes dans le Tabernacle, dans le Temple de Salomon & dans celui d'Herode. Nous avons la description de cet Autel dans le Tabernacle au ch. 27. de l'Exode, mais fort abregée ; Il avoit quatre cornes à ses quatre coins, & avoit cinq coudées en quarré, c'est-à-dire, sept pieds & demi : Il étoit couvert de lames d'airain appliquées sur un fond de bois de Sittim. Il avoit trois coudées, ou quatre pieds & demi de hauteur. Arias Montanus represente les cornes des quatre coins, comme quatre angles, qui failloient hors de l'Autel à droite, & qui étoient paralleles au plan de l'autel. Mais les autres Auteurs les representent comme montant en haut, au-dessus de l'Autel, en forme ou de quatre petites Pyramides, ou de quatre colomnes torses. Il étoit un peu creux par dessus, & dans ce creux il y avoit une grille d'airain, sur laquelle on arrangeoit le bois & les victimes, & les cendres tomboient dessous la grille, & même je croy qu'elles tomboient à terre, & que l'Autel étoit tout creux, fait de planches de bois, couvert d'airain par dedans & par dehors, & la grille décendoit jusques à la moitié de l'Autel environ deux pieds, & il y avoit à cette grille quatre anneaux aux quatre coins, par lesquels on l'ôtoit quand on vouloit, afin de la porter à part, & de transporter plus aisément l'Autel seul. L'Autel avoit quatre grosses boucles d'airain aux quatre coins, où l'on passoit deux barres de bois de Sittim, couvertes d'airain pour le porter. Cet Autel se mettoit devant la porte du Tabernacle d'assignation dans l'enclos du Parvis, où les seuls Sacrificateurs entroient.

Description de l'Autel des holocaustes dans la durée du Tabernacle.

Nous avons peu de choses à dire de l'Autel du Temple de Salomon, parce que l'Histoire Sainte en dit peu. L'Auteur du Livre des Chroniques dit seulement que Salomon fit un Autel d'airain, dont la largeur étoit de 20. coudées, c'est-à-dire de 30. pieds, la longueur d'autant, & la hauteur de dix coudées qui font 15. pieds. Ainsi il avoit quatre fois plus de largeur & de longueur que le premier, qui n'avoit que 5. coudées. Il avoit 16. fois plus de superficie que celui de Moyse. Etant haut de 15. pieds on ne pouvoit pas y faire les sacrifices sans monter : Cependant selon la Loy qui se trouve dans le 20. de l'Exode ℣. 26. il n'étoit pas permis de monter à l'Autel de Dieu par des degrez, de peur qu'on ne vînt à se découvrir à ceux qui seroient au dessous : c'est pourquoi on y montoit assûrément comme à celui du second Temple par une montée insensible sans degrez. Du reste, hors la grandeur, il est à croire qu'il étoit fait absolument sur le modele de celui de Moyse : c'est-à-dire, qu'il étoit creux par le milieu, qu'il avoit ses grilles, & ses cornes. Mais on est en doute sur la matiere dont il étoit fait. Il s'appelloit l'Autel d'airain, & Cunæus prétend qu'il étoit de bois comme celui de Moyse, couvert d'airain : Les autres comme Salomon Jarchi, & l'Auteur du premier livre des Machab. prétend que cet Autel devoit être de pierres brutes & non polies, à cause du commandement qui se trouve dans l'Exode. *Tu me feras un Autel de terre* &c. *Que si tu me fais un Autel de Pierres, tu ne les tailleras pas* &c. Et ainsi cet Autel selon ces Auteurs est appellé l'Autel d'airain, ou à cause qu'il étoit couvert d'airain sur la pierre, ou parce qu'il tenoit la place de l'Autel de Moyse, qui étoit appellé l'Autel d'airain. Ligtfoot veut qu'il fût d'airain massif : la pensée de Cunæus me paroît plus vray sembla-

Description de l'Autel dans le Temple de Salomon.

Libr. 2. cap. 5. de Republica Jud.

Chap. 4.

Chap. 20. v. 25.

 ble,

ble, à cause de l'Hiſtoire qui ſe lit au 2. des Rois chap. 16. Le malheureux Achaz, Roy de Juda, envoya à Urie le Souverain Sacrificateur le modele de l'autel de Damas, & voulut qu'on fit reculer l'Autel d'airain de devant la Maiſon de l'Eternel, tellement qu'il ne fût plus entre ſon Autel qu'il avoit fait bâtir & le Temple, & le fit mettre vers le ſeptentrion du Temple à côté de l'Autel bâti ſur le modele de celui de Damas. Si cet Autel eût été de pierre on n'auroit pû l'ôter ſans le demolir, & même s'il eût été d'airain ſolide & maſſif, comment auroit-on pû enlever une ſi lourde maſſe de 30. pieds de cuivre en quarré ? Outre que l'on ne conçoit pas comment on auroit pû fondre cet Autel ſi vaſte & le faire tout d'une piece: car il n'eût pas été permis de le faire de pluſieurs maſſes d'airain, à cauſe qu'on n'auroit pû les joindre ſans marteau; ce qui ne ſe pouvoit pas; puiſqu'il étoit défendu de faire monter le fer ſur l'Autel, parce, diſent les Juifs, que le fer abbrege la vie, & que l'Autel étoit deſtiné à la prolonger. Pour ce qui eſt du commandement de l'Exode, qui ordonne qu'on faſſe l'Autel des holocauſtes de terre, ou de pierres brutes, il y a apparence qu'il le faut reſtreindre à ces tems qui coulerent juſques à ce que Dieu eût fixé un lieu pour ſon ſervice. On ſacrifioit à Dieu en divers lieux, particulierement pour des cas extraordinaires, comme il paroît par l'Hiſtoire de Manoah & de Samſon, & par celle de Gedeon: dans ces occaſions il faloit avoir égard à ce precepte, & ne bâtir l'Autel ſur lequel on vouloit ſacrifier que de terre ou de pierre brute.

Deſcription de l'Autel des Holocauſtes dans le Temple d'Herode.

Je viens à l'Autel des Holocauſtes du ſecond Temple, ou du Temple d'Herode, & nous allons voir comment les Juifs nous le dépeignent. C'étoit un parfait quarré de 32. coudées en longueur & largeur par la baſe, & de 24. coudées de large & de long par le haut : Ainſi du bas en haut il alloit en diminuant de 8. degrez, en cettte maniére. La baſe qui étoit de 32. coudées, c'eſt-à-dire, de 48. pieds par chaque côté du quarré, s'élevoit de terre une coudée de haut, & à cette hauteur le quarré diminuoit d'une coudée: ce qui faiſoit un degré d'une coudée de large, qui regnoit tout à l'entour, excepté au coin du Sud-eſt, où il y avoit une entaillure d'une coudée de profondeur dans le coin, au lieu d'y avoir un angle comme dans les autres coins. La raiſon qu'ils en apportent eſt que la montagne de Morija étant en partie de Benjamin, en partie de Juda, ce petit coin de l'Autel Sud-eſt eût été ſur le partage de Juda. Or par une vieille tradition, ils tenoient que l'Autel des Holocauſtes devoit être dans le partage de Benjamin tout entier; à cauſe de cet oracle du 49. de la Geneſe ℣. 27. *Benjamin eſt un loup qui devorera, au matin il devorera la proye, & ſur la vêprée il départira le butin.* Ce qu'ils interpretent du ſacrifice continuel, du matin & du ſoir. Dés le tems de St. Jerôme les Juifs avoient cette tradition. Ce Pere nous l'apprend dans ſon livre des queſtions ſur la Geneſe ſur la fin, & les Juifs d'aujourd'huy ont conſervé cette même tradition.

L'Autel des Holocauſtes devoit être ſur le partage de Benjamin; & pourquoi.

Aprés cette baſe d'une coudée de haut, qui regnoit tout à l'entour, & ce rétreciſſement d'une coudée; le quarré n'avoit plus que 30. coudées d'épaiſſeur, & il s'élevoit de cette groſſeur 5. coudées qui font 7. pieds & demi, & à 6. coudées de terre, il recevoit encore une diminution d'une coudée de large, ce qui faiſoit encore un ſentier ou petite allée tout autour de

de l'Autel d'un pied & demi de large, il n'avoit donc plus en cet endroit que 28. coudées d'épaiſſeur. Une coudée plus haut, c'eſt-à-dire, à 7. coudées de terre, l'Autel ſe rétreciſſoit encore d'une coudée, tellement qu'en cet endroit il n'avoit plus que 26. coudées en quarré. Aux quatre coins de ce troiſiéme rétreciſſement, il y avoit 4. cornes, comme quatre pyramides, d'une coudée de haut, qui n'empêchoient pas que les Sacrificateurs ne puſſent marcher tout à l'entour dans ce rétreciſſement, comme dans un ſentier. Il eſt incertain ſi ces cornes reſſembloient à celles dont le Pſ. 118. parle, *liez la bête aux cornes de l'Autel*: les cornes n'étoient pas apparemment aſſez fortes, ſur tout dans l'Autel de Moyſe qui ſubſiſtoit encore ſous le regne de David, pour arrêter la fougue d'une bête auſſi forte qu'un bœuf. Ainſi j'aime mieux entendre cela des anneaux où on attachoit les bêtes, & ces anneaux n'étoient pas loin des cornes de l'Autel. C'étoient les cornes qu'embraſſa Joab comme un azyle. Il eſt vray que du tems de Joab on n'avoit encore que l'Autel de Moyſe, & du deſert; mais dés lors il y avoit des cornes à l'Autel des holocauſtes, quoique petites & à proportion du corps entier. Et prés de ces cornes, il y avoit ſur le pavé des anneaux d'airain où l'on attachoit les victimes. Mais les Juifs remarquent qu'il ſe trompa, & que les cornes ne pouvoient ſervir d'azyle qu'à ceux qui avoient commis quelque meurtre ſans deſſein, comme les villes de refuge. Dieu commande qu'on arrache le meurtrier de ſon Autel, & dans le verſet precedent il dit qu'il ordonnera un lieu pour s'enfuir à ceux qui auront tué quelqu'un par mégarde; ce lieu c'étoit les cornes de l'Autel, juſques à l'établiſſement des villes de refuge. Cependant aprés cela l'Autel n'avoit pas laiſſé d'être un azyle: les Juifs diſent que l'azyle n'étoit pas dans les cornes de l'Autel, mais dans l'Autel même, toûjours ſuppoſé que ceux qui avoient commis des meurtres de guet à pens ne pouvoient jouir du privilege de cet azyle. Tel étoit Joab, qui avoit tué en trahiſon Abner, & Amaſa, Generaux des Armées de Saül & d'Abſçalom.

1. Reg. 2. 29.

Exode. 21. 14.

Comment l'Autel des Holocauſtes étoit un azyle.

Nous retournons à la deſcription de nôtre Autel des Holocauſtes. Le troiſiéme rétreciſſement ſur lequel étoient poſées les cornes étoit à 7. coudées de terre: une coudée plus haut, à 8. coudées de terre ſe trouvoit le dernier rétreciſſement, qui faiſoit encore un petit chemin d'une coudée de large, & c'étoit le lieu où les Sacrificateurs s'arrêtoient pour faire le tour de l'Autel, & pour travailler deſſus. Deux coudées au-deſſus de ce dernier rétreciſſement étoit la plate-forme de l'Autel même, large de 24. coudées. Et toute la pile enſemble étoit élevée de dix coudées de terre. Il étoit bâti de pierres qui avoient été taillées avant que de les apporter là: elles étoient ſoudées enſemble avec du cuivre & du plomb fondu, du mortier, de la chaux ou du ciment. Sur cet Autel il y avoit toûjours trois ou quatre piles de bois qui brûloit, que les Juifs appelloient מערכות. On n'y montoit point par degrez, pour la raiſon qui ſe lit dans l'Exode 20. 26. mais par une montée inſenſible de pierre de taille qui étoit du côté du Midi & qui avoit 32. coudées de longueur. Il y avoit à côté de cette montée inſenſible de petites allées, qui conduiſoient aux divers ſentiers qui étoient autour de l'Autel. Quand on étoit monté une coudée de hauteur, on trouvoit un petit chemin, qui menoit à la baſe & à ſon rétreciſſement. Quand on étoit monté 6. coudées, on trouvoit un autre petit chemin qui con-

Vide Miſchna in Joma cap. 4.

conduisoit au second rétrecissement: & ainsi des autres jusques au haut. Ces petits chemins commençoient du côté Oriental de la montée insensible, & de l'Autel.

Du côté Occidental entre le Temple & l'Autel, tout prés de l'Autel, il y avoit deux Tables, l'une d'argent, sur laquelle on mettoit les plats, & vaisseaux du service & des sacrifices, & l'autre de marbre, sur laquelle l'on mettoit les pieces des victimes pour les jetter sur l'Autel. Cet Autel est appellé Ariel au 43. d'Ezechiel אריאל Lion de l'Eternel, parce qu'il devoroit incessamment les bêtes qui étoient offertes.

CHAPITRE V.

Des Cuveaux de lavemens.

Exode 30. 18. & 38. 8. LA Loy de Moyse ne parle que d'un Cuveau de lavemens, elle en dit peu de choses, seulement qu'il étoit d'airain avec son soubassement, & qu'il étoit posé entre le Temple & l'Autel des holocaustes, non pas justement entre la porte du Temple, & l'Autel qui étoit vis à vis de la porte, mais à côté de la porte & de l'Autel, du côté du Midi : il étoit destiné aux Sacrificateurs pour s'y laver. (Exode 38. 8.) L'Histoire dit, qu'on le composa des miroirs des femmes qui venoient à la porte du Tabernacle, parce qu'alors les miroirs étoient de cuivre ; & on en fait encore aujourd'huy de cette matiere, sur tout des miroirs concaves, & des miroirs ardens.

Salomon multiplia les Lavoirs jusques au nombre de dix, comme il avoit fait de la Table & du Chandelier, & disposa ces dix Cuveaux de chaque côté du parvis des Sacrificateurs aux deux côtez du Temple, cinq du côté du Nord, & cinq du côté du Midi; (1. Rois 7. 39.) ce qui fait juger qu'il en usa ainsi à l'égard des dix Tables & des dix Chandeliers, & qu'il ne mit pas tous les Chandeliers d'un côté, & toutes les Tables de l'autre, comme quelques Juifs estiment. Ces Lavoirs de Salomon nous sont décrits tres-amplement, mais tres-obscurément dans le 7. chap. du premier des Rois.

Description des dix Cuveaux de Salomon. Voicy à peu prés ce que nous en avons pû deviner. Ces Lavoirs étoient composez de deux pieces, la base & le Cuveau qui se mettoit sur la base. Cette base étoit magnifique, elle étoit d'airain massif, quarrée, de quatre coudées, c'est-à-dire, six pieds en quarré, & de trois coudées de hauteur, plus large que haute. Cette prodigieuse masse d'airain étoit appuyée sur quatre rouës, & deux forts aissieux. Ces quatre rouës avoient chacune la hauteur d'une coudée & demie, c'est-à-dire, deux pieds trois pouces. On demande si ces deux pieds trois pouces se doivent prendre pour toute la hauteur de la rouë, ou se conter seulement depuis la terre jusques à l'aissieu, selon quoy la rouë avoit le double, c'est-à-dire, quatre pieds & demi. Ligtfoot est de cette derniere opinion ; mais je ne le saurois croire ; car les rouës eussent été grandes comme celles de nos chariots, & les Cuveaux extremement élevez, ce qui eût été, & embarrassant & difforme. Ainsi je prens ces deux pieds trois pouces pour toute la hauteur des

des rouës, & je mets les aissieux environ à un pied de terre, c'est assez. Ce soubassement du Cuveau étoit appuyé sur ces aissieux, & devoit être bien à un pied & demi de terre, car l'aissieu ne pouvoit avoir moins de cinq ou six pouces d'épaisseur pour porter un si grand fardeau. Ligtfoot place ces rouës, non comme celles de nos chariots, deux de chaque côté; il les met aux quatre faces du soubassement, à chaque face une rouë, mais je ne comprens pas sa raison, car étant ainsi posées, quand deux rouës auroient voulu marcher, les deux autres rouës qui étoient aux deux autres côtez, les auroient empêchées. Ainsi il les faut disposer comme les rouës de nos chariots.

Cette base d'airain s'élevoit de terre environ deux coudées, c'est-à-dire, trois pieds: & au dessus on rencontroit deux rangs de petits pilastres de cuivre de la hauteur d'une demi-coudée: La premiere rangée étoit sur le bord du quarré de la base, & la seconde rangée étoit un peu plus en dedans, entre ces deux rangées de pilastres on emboîtoit une planche d'airain; sur laquelle étoient gravées des figures de lions, de palmes, de Cherubins, & de bœufs. Cela étoit ainsi aux quatre faces du soubassement: Au dessous de cette rangée de pilastres & de cette planche gravée & emboîtée dans les 2. rangées de pilastres, étoit une autre planche aussi d'airain, qui avançoit en maniere d'avant-pluye pour faire égouter les eaux, & cela débordoit peut-être demi-coudée tout à l'entour: là-dessus les Sacrificateurs lavoient ce qu'ils vouloient laver; & parce que cela alloit en penchant, les ordures ne demeuroient pas, & la planche avançant au delà de la base, & même pardessus les rouës, cela les mettoit à couvert, afin que l'eau & l'ordure ne tombassent pas dessus.

Deux rangs de pilastres de cuivre pour y poser le Cuveau.

Au haut de ces petits pilastres & de ces planches gravées, la base commençoit à s'étrecir, & on trouvoit un couronnement de demi-coudée tout en rond, qui étoit gravé de mêmes figures que la planche d'airain qui étoit au dessus, & au milieu il y avoit comme une conche ou coquille assez large, où l'on devoit poser le bas du Cuveau, qui étoit étroit par le bas, & reposoit sur le milieu de la base: Autour de cette base, qui s'étoit rétrecie en montant & où reposoit le Cuveau, il y avoit un rang de chassis ou de planches d'airain, qui étoient assez proches du quarré de la base, & faisoient une espece de bassin, car ils laissoient du vuide tout autour de ce pilier rond, qui soûtenoit le fond du Cuveau. C'est ainsi que j'interprete le 31. verset du chap. 7. Le pilier sur lequel reposoit le fond du Cuveau, que nôtre version appelle *chapiteau*, étoit d'une coudée de haut. La partie inferieure & étroite du Cuveau étoit d'une coudée & demie de haut, puis allant en élargissant, le haut du Cuveau se trouvoit en largeur égal à la base, qui étoit plus prochaine de terre. Tout cela faisoit une assez grande hauteur, car la base, en contant les rouës, son bassin au dessus, & son pilier du milieu, contenoit six pieds de hauteur, la partie inferieure étroite du Cuveau étoit d'une coudée & demie; ce sont huit pieds; le reste ne pouvoit avoir moins de deux pieds de hauteur, c'étoit dix pieds: pour tirer de l'eau de ces lavoirs, il faloit donc qu'ils fussent percez par dessous le bassin, & qu'on laissât tomber l'eau par des robinets.

Description du lieu où l'on emboîtoit le Cuveau.

Parce que ce bassin de cuivre à cause de sa pesanteur & de sa largeur n'étoit pas soûtenu suffisamment par le pied du milieu; des quatre coins de la

base s'élevoient quatre piliers qui ne faisoient qu'une masse avec la base. Ligtfoot n'a pas raison de dire, que ces quatre piliers fussent appuyez à terre sur des planches d'airain : ils s'élevoient du haut de la base jusques au bassin du lavoir, & du haut de la base en bas, ces piliers ne se voyoient pas, parce que c'étoient les coins de la base même. Chacun de ces Cuveaux contenoit 40. baths, le bath contenoit 72. logs, le log contenoit ce que contenoient six œufs, c'est à peu prés un septier mesure de France. Ainsi un bath étoit de dix-huit pintes Françoises, grande mesure, 40. baths faisoient sept cens vingt pintes, c'est-à-dire, que chaque Cuveau contenoit quatre tonnes d'eau, à deux cens pintes la tonne.

Voyez le v. 30. du ch. 7. L'epha & le bath étoient même mesure. Ezechiel 45. L'epha contenoit environ un boisseau ordinaire, dit Seldenus. L'omer contenoit dix ephas.

Du grand Cuveau appellé la mer d'airain.

Diversité entre le premier Livre des Rois, & le second des Chroniques sur la grandeur de la Mer d'airain.

Joseph. Antiq. lib. 8. cap. 2.

Mais cela n'étoit rien en comparaison de ce grand Cuveau, appellé la Mer d'airain, ou de fonte. L'Auteur du premier Livre des Rois chap. 7. dit, qu'il contenoit deux mille baths, cent baths font environ vingt tonnes de la mesure de ce pays, mille baths font deux cens de nos tonnes, 2000. baths quatre cens tonnes d'eau, & selon le Livre du 2. des Chr. chap. 4. ʃ. six cens tonnes d'eau ; car l'Auteur dit, *qu'elle contenoit 3. mille baths*, un tiers davantage que le premier Livre des Rois ne lui en donne. Il est incomprehensible comment cela pouvoit tenir dans un vaisseau, dont les mesures ne nous sont pas representées suffisantes pour contenir tant d'eau. Elle n'avoit que cinq coudées de haut, ce sont sept pieds & demi de nôtre mesure. C'est la hauteur ordinaire des cuves à vin dans les vignobles ; elle avoit dix coudées de diametre, ce sont 15. pieds, & 30. coudées de circuit, ce sont 45. pieds. Josephe la fait en forme de demi-lune, ou de cercle coupé, ce qui diminueroit encore sa capacité. Les Juifs pour lever cette grande difficulté la font quarrée par le bas, & ayant 10. coudées ou 15. pieds sur chaque côté, c'est 60. pieds de circuit ; & par le haut ils pretendent qu'elle alloit en étrecissant, & en s'arrondissant, tellement qu'au haut elle n'avoit plus que 45. pieds de tour en rond, comme le dit le 1. Rois 7. 23. Pour ce qui est de la contradiction qui semble être entre le Livre des Rois & les Chroniques. Les Juifs y répondent, en disant, qu'elle contenoit 2000. baths de choses seches ; mais comme les choses liquides s'arrangent mieux & remplissent tous les vuides où les choses seches ne sauroient entrer, elle contenoit 3000. baths de liqueur. Les autres disent qu'il y avoit un bassin au dessous qui tenoit 1000. baths. Ligtfoot dit qu'elle pouvoit contenir 3000. baths. Mais qu'on n'y en mettoit que deux mille, afin que les Sacrificateurs s'y pussent laver, autrement ils auroient été en danger de se noyer. Car elle étoit destinée pour laver les Sacrificateurs, & les Cuveaux pour laver les victimes, comme il est remarqué dans le 2. Chron. ch. 4. Mais je doute que les Sacrificateurs se plongeassent entiers dans ce grand Vaisseau ; car il eût falu d'autre eau pour en baigner un autre, & cette horrible masse d'eau ne se pouvoit pas changer souvent : Il est vray que Ligtfoot pretend que là dedans se rendoit perpetuellement un ruisseau qui y étoit amené par des canaux de la fontaine d'*Etam*. Nonobstant toutes ces conjectures, la quantité d'eau qu'on donne à ce Vaisseau, si peu proportionnée à la capacité qu'on luy attribuë, me fait soupçonner que nous n'entendons rien dans les mesures Hebraïques. Les Allemands sont curieux de garder certains vaisseaux à vin d'une grandeur prodigieuse. On y entre comme dans une chambre pour les nettoyer : cependant, si je m'en sou-

Efforts pour reconcilier ces contrarietez, sont insuffisans.

Capacité de la Mer d'airain.

souviens bien, le plus haut que je leur aye oui donner, c'est 80. ou 100. tonneaux de vin, & ce grand Cuveau de Salomon en contenoit 4. ou 5. fois autant. Cependant on ne lui donne que sept ou huit pieds de hauteur, & quinze de diametre; cela ne paroît pas pouvoir contenir plus que quatre ou cinq de nos plus grandes cuves, dont la plus grande ne contient pas plus de vingt tonnes d'eau. De sorte que nous jugerions que dans le grand Cuveau de Salomon, il ne pouvoit y avoir plus de cent tonnes d'eau; au lieu de 400. ou 600. qu'on lui en donne: ce qui me fait croire que le *Bath* étoit beaucoup plus petit que les Juifs ne le font.

Cette Mer d'airain étoit soûtenuë par douze paires de bœufs, qui tournoient la croupe du côté du Cuveau, & le Cuveau étoit appuyé dessus, il y avoit trois de ces bœufs à chaque partie du monde, l'Orient, l'Occident, le Midi & le Septentrion. Elle étoit épaisse de quatre doigts, & son bord étoit un peu rabatu, comme le bord d'une coupe entaillé en fleur de lis. *Elle étoit posée à côté droit du Temple, tirant vers l'Orient, du côté du* 2. Chron. 4. *Midi.* C'est-à-dire, dans le coin Sud-est du Parvis des Sacrificateurs, répondant à l'Orient & au Midi. Je ne say pourquoy Ligtfoot la pose dans un lieu tout opposé, savoir au coin Nord-est, répondant au Septentrion & à l'Orient. Car le Livre des Chroniques dit tout le contraire. Ce grand Vaisseau fut fondu dans la plaine du Jourdain, & de là amené au Temple. Il est inconcevable, 1. comment on a pû fondre un tel Vaisseau & le faire tout d'une piece. 2. on ne conçoit pas par quelles machines on a pû le traîner, car il faloit qu'il pesât plus de deux ou trois cens mille livres. Il faloit que déja les arts méchaniques fussent montez à une grande perfection.

Dans le second Temple nous ne voyons pas qu'il y eût plus d'un Cuveau de lavemens, posé où étoit celuy de Moyse, devant le Temple, du côté du Nord. Il étoit élevé sur une base haute, & divers robinets faisoient tomber l'eau, on y faisoit incessamment décendre de l'eau de la maison du puits dont nous avons parlé cy-devant. Au commencement il n'y avoit que deux robinets: mais les Talmudistes disent qu'un certain *Benkassin* en fit douze.

CHAPITRE VI.

De tous les autres moindres ustensiles & vaisseaux du Temple, qui étoient employez au service. De la Table de Ptolemée.

Ces moindres vaisseaux étoient en si grand nombre, qu'on ne les sauroit ni conter, ni dépeindre, on peut aisément juger combien de vaisseaux il faloit pour tant de victimes, & pour une si grande tuerie; des bassins à recevoir le sang, des marmites, des havets, des grilles, des couteaux, des racloirs, des chaudieres, des mouchettes pour la Lampe, des plats, des encensoirs, des phioles, des bouteilles, & autres vaisseaux à mettre les liqueurs des serpes, des tasses. On en peut voir un échantillon, 1. Esdras, qui reçût par ordre du Roy 30. bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt-neuf couteaux, 30. plats d'or, 410. plats d'argent. Enfin le conte monta jusques

Le grand nombre des instrumens & ustensiles servant au Temple.

à cinq mille quatre cens: Et ſans doute il y en avoit bien eu de diſſipez, tant par les Rois de Juda, que par les étrangers, qui avoient pris l'or & l'argent du Temple. A chaque Fête, & à chaque Sacrifice, il faloit des vaiſſeaux differens, comme à la Fête des Propitiations, les Talmudiſtes diſent, que pour le ſeul Sacrifice continuel il faloit 93. inſtrumens differens.

De la Table de Ptolemée, trés magnifique.

Joſephe Antiquit. Lib. 11. cap. 2.

Dans le ſecond Temple il y avoit divers vaiſſeaux, qui avoient été conſacrez par divers Princes. Entre les autres, la Table de Ptolemée Philadelphe étoit remarquable. Joſephe nous la dépeint d'une maniere aſſez exacte; mais pourtant aſſez obſcure. Ptolemée, quand il fit traduire la Loy des Juifs pour la mettre dans ſa Bibliotheque, mit en liberté ſix-vingt mille Juifs au rapport de Joſephe & d'Ariſtée, & envoya en Jeruſalem de riches preſens pour le Temple. Entre ces dons, il y avoit une Table toute de pur or & de pierres precieuſes. Elle étoit longue de deux coudées & demie, c'eſt-à-dire, prés de 4. pieds, large d'une coudée, c'eſt-à-dire, un pied & demi, & de la hauteur d'une coudée & demie, ce qui fait de nos meſures 2. pieds 3. pouces. Tout à l'entour par le haut elle étoit ceinte d'une couronne de la largeur & hauteur de quatre doigts. Sur le haut de ce couronnement, il y avoit une bordure à trois faces qui pouvoit tourner ſur ſes trois côtez. Il faloit que cette bordure tournât ſur des pivots qui fuſſent aux quatre coins du couronnement. Les trois faces de cette cime ou bordure étoient pleines d'une ſculpture admirable, c'étoient des lacets qui entroient comme des laqs d'amour, & qui étoient comme tournez en demi-reliefs. Et le tout à jour comme nôtre filigramme. Et entre les reſeuils & lacets entortillez de diſtance en diſtance étoient enchaſſées des pierres precieuſes. Elles étoient attachées dans le filigramme avec des enchaſſeures & des crochets d'or. La partie interieure de cette couronne, par le dedans de la Table, étoit ornée d'une excellente graveure. Mais le dehors de ce couronnement, qui étoit plus viſible, étoit de la derniere magnificence. Car au deſſous de cette bordure, que nous venons de dépeindre, regnoit une ceinture tout à l'entour, dans laquelle on voyoit un rang de pierres precieuſes bien taillées & enchaſſées en forme d'œuf, ce qui formoit des demi-reliefs en ovale. Entre les pierres precieuſes, il y avoit une belle ſculpture de branchages & de feuillages; & au deſſous de cela pendoit encore un autre couronnement, où étoient entaillez toutes ſortes de fruits, des raiſins, des épis, des grenades, &c. Qui étoient compoſées de pierres precieuſes de la couleur des fruits qu'on vouloit repreſenter; & tout de pieces rapportées ſelon les diverſes couleurs de ces fruits: cela n'étoit qu'attaché à la Table, & pendoit tout à l'entour avec de petits crochets d'or. Au deſſous de cette couronne de fruits on voyoit encore un autre couronne, dans laquelle il y avoit un rang de pierres précieuſes, taillées en ovale avec des branchages & des feuillages entre-deux, comme celle du deſſus. Ainſi la couronne de fruits étoit entre deux couronnemens ſemblables. Les pieds de la Table étoient attachez à la Table même, avec des crochets d'or, & quand on vouloit on pouvoit mettre les pieds de la Table du haut en bas, ſans que cela apportât aucun changement: parce qu'au bas, autour de la Table, ils avoient mis une lame d'or de 4. doigts, qui étoit toute ſemblable au plus

bas couronnement d'enhaut, car ce couronnement tenoit au haut des piliers de la Table; & le plus haut couronnement avec les fruits pendans, tenoient à la Table même. Sur la Table, c'eſt-à-dire, ſur la partie plate, on avoit entaillé avec un merveilleux art un Meandre, c'eſt-à-dire, un Fleuve qui ſerpentoit & faiſoit mille tours & retours, & dans le milieu du cours de ce Fleuve on avoit enchaſſé des eſcarboucles, & des émeraudes, & de toutes ſortes d'autres pierres precieuſes, ce qui jettoit une grande lumiere: dans les eſpaces entre les tours de ce Fleuve, il y avoit des lacis, des rets, des lozanges entaillées d'Ambre & de Cryſtal. Les pieds de la Table étoient tout à fait beaux & curieux, c'étoient comme quatre petites colomnes, dont les Chapiteaux, ſur leſquels étoit poſée la Table, étoient faits en forme de lis épanoui, dont les feuilles ſe recourboient & s'ouvroient au deſſous de la Table, & la tige en étoit droite comme la tige d'une plante de lis. La baſe du pilier étoit un eſcarboucle d'une prodigieuſe groſſeur, ayant juſques à huit doigts de largeur à l'endroit où la Table venoit à repoſer deſſus, c'eſt-à-dire, par le haut du petit pied ou de la colomne, qui étoit épais de 4. doigts par le bas. Autour de ces pieds en montant s'élevoient des lierres & des palmes en relief, mais taillées avec tant de delicateſſe, que les feuilles en branloient au moindre vent, comme ſi elles euſſent été naturelles. L'épaiſſeur de la Table étoit de 9. pouces en contant les deux couronnemens. Tout l'ouvrage étoit de trois pieces, la Table, les couronnemens, & les piliers. Mais cela étoit ſi parfaitement bien joint, qu'on ne voyoit point les jointures.

A cela il ajoûta auſſi, des taſſes, des bouteilles & des flâcons d'un grand prix, & d'un ouvrage exquis, avec des pierres precieuſes, & des ſculptures admirables. Ces riches pieces furent miſes dans le Temple, mais on ne ſait pas bien préciſement où; aſſûrément ce fut dans la threſorerie où l'on mettoit les *donaria* & *anathemata.*

Les Rabbins nous parlent auſſi d'une Table dont Helene Reine des Adiabenes fit préſent. C'eſt cette Reine des Arabes de laquelle nous avons déja parlé dans la deſcription du Porche du ſecond Temple, où elle avoit conſacré un Chandelier d'or. Cette Table étoit fort ſimple, car c'étoit une planche d'or ſur laquelle étoit gravée la ſection de la Loy concernant l'épreuve de la femme ſoupçonnée d'infidélité. Elle étoit placée dans la muraille du Temple à l'Orient, de ſorte que les premiers rayons du ſoleil levant donnoient deſſus, & c'étoit en ce lieu qu'on alloit voir ſi le ſoleil étoit levé, parce que le moindre rayon qui venoit à donner ſur cette planche y cauſoit une grande reflexion, & un grand éclat. Cela donne lieu de croire que cette planche étoit dans la muraille de dehors vers la porte de Suſan. Au lieu que Ligtfoot ſoupçonne qu'elle étoit à la porte de Nicanor, à l'entrée du Parvis des hommes, où ſe faiſoit l'épreuve de la femme ſuſpecte d'adultere. Table d'or donnée par la Reine des Adiabenes.

Villalpandus fait monter tous ces vaiſſeaux du Temple à un nombre prodigieux. Il y avoit, dit-il, 60. mille taſſes, 30. mille chandeliers, 160. mille pots & pintes, 200. mille Phioles, 160. mille plats, 120. mille coupes, 60. mille meſures pour l'huile, le vin & les autres liqueurs, 110. mille encenſoirs, 200. mille Trompettes, 400. mille Inſtrumens de Muſique. Et outre cela 20. mille Robes de Sacrificateurs & de Chantres. Le Temple

ple quelque grand qu'il fût n'auroit pû contenir tout cela. De tous ces vaisseaux, il en fait le tiers d'or, les deux autres tiers d'argent : tout ce calcul est fabuleux. En voici la supputation par ordre, avec la somme du total.

60. mille Tasses.	60. m. Encensoirs.
30. m. Chandeliers.	60. m. Mesures de vin, huile, &c.
160. m. Pots & pintes.	110. m. Encensoirs.
200. m. Phioles.	200. m. Trompettes.
160. m. Plats.	400. mille Instrumens de Musique.
120. m. Coupes.	20. m. Robes de Sacrificateurs.

Un million trois cens mille trente six.

CHAPITRE VII.

Certaines singularitez du Temple, tirées de la tradition des Juifs.

JUsques ici nous avons donné une description generale du Temple, & de ce qui étoit dedans. Avant que de passer outre, il faut ajoûter quelques singularitez de ce Temple de Jerusalem, selon la tradition des Juifs.

Du feu sacré décendu du ciel. 1. De ce rang sont les miracles que les Hebreux disent avoir été dans le Sanctuaire, qu'ils font monter au nombre de 18. Entre ces miracles les plus réels, & les plus considerables, sont ceux qui regardent le feu sacré qui brûloit sur l'Autel des Holocaustes.

Premier miracle de ce feu, il étoit décendu du ciel. Et le premier de ces miracles, c'est l'origine de ce feu, savoir qu'il étoit décendu du ciel, parce qu'on l'appelle *spontanea* ἐμπύρωσις, laquelle a toûjours été estimée une marque de l'acceptation des sacrifices. C'est ainsi qu'on prétend que Dieu fit voir qu'il avoit accepté le sacrifice d'Abel. *Voyez l'Histoire de Gedeon Jud. 6. & de Manoah, Jud. chap.* 13. *de David en l'aire d'Arauna* 1. *Paralipom.* 21. 26. *& celle d'Elie* 1. *Reg.* 18. 32.

Levitiq. 9. v. 23. 24. — 2. Chron. 7. v. 23. — Levit. 10. 1. Dieu dans la consecration du Tabernacle, & dans le premier sacrifice, fit décendre le feu du ciel sur l'Autel, & consuma les Holocaustes, la même chose fut faite dans la dedicace du Temple de Salomon. Ce feu fut religieusement conservé dans le premier Temple, & il étoit défendu d'y apporter du feu étranger, comme il paroît par l'Histoire de Nadab & Abihu. Outramus prétend que ce feu fut éteint du tems d'Achaz, quand il ferma le Temple de Jerusalem.

Voyez Buxtorf de igne sacro. Les Juifs ont des speculations bien subtiles sur ce feu, car ils pretendent que c'est le feu de la nuée du desert, un feu décendu du ciel même; c'étoit aussi le feu & la lumiere du premier jour & la premiere creature, ou pour mieux dire une émanation de la splendeur divine que Dieu avoit reti-

retirée par diverſes fois aprés la creation, pour s'en ſervir quand bon lui ſembleroit.

Ce feu une fois décendu du ciel fut entretenu ſoigneuſement par les alimens qu'on lui fourniſſoit : Buxtorf dit qu'il fut conſervé miraculeuſement ſans autre aliment que les offrandes, & que le feu ſur lequel on mettoit du bois le ſoir & le matin étoit un autre feu materiel : Mais cela n'a pas le moindre fondement : Il ne faut pas multiplier les miracles ſans neceſſité. Maimonides dans le traité *tamidim vemoſaphim* cap. 2. dit, *qu'encore que le feu de l'Autel fût décendu du ciel, cependant il étoit commandé d'y ajoûter d'autre feu, comme il eſt écrit dans le Levit.* 1.7. *& les enfans d'Aaron mettront le feu ſur l'Autel.*

In Diſſertatione de igne ſacro.

On demande ſi ce feu ſacré fut ſous le ſecond Temple ? Il eſt certain que non : C'eſt une des cinq choſes que les Hebreux confeſſoient manquer dans le ſecond Temple. Neanmoins il s'eſt trouvé des Auteurs qui ont voulu perſuader que ce feu avoit été caché par les Sacrificateurs, & qu'au retour de la captivité on l'avoit trouvé comme de l'eau épaiſſe ; liſez en la fable au 2. des Machabées 1. 18. &c. La même fable ſe trouve dans Joſeph Gorionides ſur l'autorité de ce Livre du 2. Machabées ; les interpretes de l'Egliſe R. admettent ce mauvais conte. Un certain Rabbi Chananiah dans le Talmud. *traité Joma cap.* 1. *in Gemara*, eſt introduit diſant qu'il avoit vû le feu ſacré dans le ſecond Temple *cubans ut canis*, couché comme un chien, & que dans le premier Temple on l'avoit vû *recubans ut leo*, ſe repoſant comme un lion. Les Rabbins, au moins quelques-uns, prenent cela à la lettre comme ſi effectivement une face de lion s'étoit vûë dans le feu ſacré du premier Temple. D'autres l'interpretent de la vivacité & voracité de ce feu ſacré qui étoit beaucoup plus grande dans le premier Temple que ſous le ſecond. L'Autel des Holocauſtes eſt appellé אריאל *Ariel le lion de Dieu*, par cette raiſon, c'eſt qu'il conſumoit les Holocauſtes. 2. Le ſecond miracle du feu ſacré c'eſt que l'Autel des Holocauſtes, dans le Tabernacle avant la conſtruction du Temple, n'étant que de bois de cedre couvert d'une l'ame d'airain, le bois ne ſe brûloit jamais : c'étoit aſſûrément un vray miracle que ce grand feu brûlant continuellement & allumant l'airain n'allumât pas le bois. 3. Le troiſiéme miracle c'eſt que la pluye n'éteignoit jamais ce feu, quoique cet Autel des Holocauſtes ſur lequel on le nourriſſoit fût à découvert. Il eſt vray qu'il pleut rarement en ce païs-là. 4. Le quatriéme miracle c'eſt que la colomne de la fumée de l'Autel montoit toûjours, & quelque vent qu'il fît elle alloit tout droit en haut ; ſur tout quand l'oblation étoit agreable : Et s'il en arrivoit autrement, on prenoit cela pour un mauvais preſage, il ſemble que David faſſe alluſion à cela, *jusqu'à toi parvienne la fumée de l'encens. Ad te uſque perveniat fumus incenſi.* Et c'étoit une marque que l'odeur du ſacrifice n'alloit pas juſques à Dieu quand le vent la détournoit.

Voyez Buxtorf de igne ſacro.

Voyez Fagius in quartum Geneſeos Paraphraſis Chaldaïcæ.

Ezechiel 43.

Second miracle dans le feu ſacré.

Troiſiéme miracle du feu ſacré.

Quatriéme miracle.

3. Outre ces miracles qui ſe faiſoient dans le feu du Temple. Les Juifs racontent beaucoup d'autres miracles qui ſe faiſoient dans le Temple. Par exemple, que quoique l'on tuât une ſi horrible quantité de bêtes dans le Temple, jamais on n'y ſentoit une mauvaiſe odeur ; que jamais on n'y voyoit de mouches & de ces inſectes volantes qui cherchent le ſang & les boucheries ; que jamais femme ne s'étoit trouvée mal de l'odeur de la chair

Autres miracles continuels qui ſe faiſoient dans le Temple.

des

des victimes qu'on brûloit continuellement; que dans les grandes fêtes, quand toute la nation étoit assemblée, le Temple se trouvoit assez grand pour la contenir, & pour laisser à chacun un espace suffisant à l'entour pour se prosterner.

Du respect que l'on avoit pour le Temple en prenant chacune de ses parties par degrez. Voyez Ainsworth in Numeros 5. 2. d'où Ligtfoot a puisé ce qu'il dit sur ce sujet.

4. Cela étoit cause, joint avec la majesté du Dieu qui étoit servi dans le Temple, qu'on avoit un trés grand respect pour ce lieu sacré. 1. Premierement il n'étoit pas accessible à toutes sortes de personnes en tous lieux. Les Gentils n'en osoient approcher, excepté dans ce qu'on appelloit, *atrium gentium*, ou *la montagne de la maison* qui étoit la premiere clôture. Mais les hommes ou femmes en souillure legale n'en osoient approcher, excepté ceux qui étoient souillez par un mort; car c'étoit la moindre des souillures legales, & même on pouvoit, à ce que dit Maimonides, y mettre le corps mort d'un grand personnage en asile contre la violence. Ils en apportent l'exemple de Moyse, qui prit les os de Joseph en montant d'Egypte & les retira au dedans du camp des Levites; or ils pretendent que le camp des Levites répondoit à cette premiere enceinte du Temple.

הר בית Premie espace Saint. Maimonides traité Kelim cap. 1.

Dans le second espace qui s'appelloit le חיל *Kail ou l'avantmur*, les étrangers & les Payens n'y osoient entrer, ni même les proselytes de la porte: car ils étoient traitez de même maniere que les idolatres pour la défense d'entrer au Temple: c'est de là que les Juifs ennemis de St. Paul prirent occasion d'exciter sedition contre lui, comme s'il eût amené Trophime Ephesien dans le Temple.

Second espace plus Saint. Actes chap. 20.

Troisiéme espace encore plus Saint.

Le Parvis des femmes avoit un degré de sainteté par dessus le Kail, & ceux qui étoient souillez, même des moindres souillures comme étoient celles pour lesquelles il ne falloit que se laver & attendre le soleil couchant, n'y pouvoient entrer.

Quatriéme espace plus Saint.

Le Parvis d'Israël avoit encore un degré de sainteté par dessus; car ceux qui étoient purifiez de leurs souillures, mais dont l'expiation n'étoit pas encore faite par sacrifice, n'y pouvoient entrer, ni les femmes non plus en aucun tems: ce que nous avons déja remarqué ailleurs: Mais ici & là il faut excepter au moins quand ceux qui devoient s'expier, hommes & femmes, venoient offrir l'holocauste & le sacrifice de leur expiation, car la Loy ordonnoit qu'ils missent la main sur la tête de la bête, ce qui ne se faisoit qu'aux pieds de l'Autel.

Cinquiéme lieu plus Saint.

Le Parvis des Sacrificateurs étoit encore plus Saint, car les seuls Sacrificateurs y entroient: excepté quand les Israëlites offroient des victimes, car tous & même les femmes menoient leurs victimes au pied de l'Autel.

Sixiéme espace plus Saint.

L'espace qui étoit entre l'Autel & le Temple étoit encore plus Saint, car aucun Sacrificateur n'y pouvoit entrer qui eût quelque défaut corporel; Il faloit aussi qu'ils eussent un voile sur la tête, pour marquer une plus grande devotion.

Septiéme lieu plus Saint. Huitiéme lieu plus Saint.

Le Temple étoit encore plus Saint: car tous les Sacrificateurs n'y pouvoient entrer, mais seulement ceux qui avoient été choisis par le sort pour cela, aprés avoir lavé leurs pieds & leurs mains. Enfin le Saint des Saints étoit encore plus Saint, puisque le seul Souverain Sacrificateur y entroit une seule journée par an. Or pour marquer la devotion pour le Temple, voici ce que les Juifs observoient.

L'Officiant qui eût pris un vaisseau

1. Personne n'entroit, non pas même dans le premier Parvis, avec un bâton ou autre arme à fraper, parce que c'étoit un lieu de paix: de là vient peut-

peut-être que nôtre Seigneur chassa les vendeurs non avec un bâton mais avec un foüet de cordeletes qu'il fit. Seulement celui qui faisoit la ronde pour voir si on faisoit bien la garde avoit un bâton, & en frapoit ceux qui dormoient. 2. On n'osoit non plus entrer dans le Temple avec des souliers, en observation du commandement donné à Moyse Exod 3. on pouvoit pourtant porter des sandales dans le premier Parvis, mais non des souliers: les Sacrificateurs devoient être absolument nuds pieds. 3. Il n'étoit pas permis d'y entrer avec sa bourse & de l'argent dedans, on le portoit en sa main pour les offrandes & pour le tronc. 4. Il faloit avoir les pieds fort nets & point de poudre. 5. Il n'étoit pas permis de cracher en aucun lieu du Temple, il faloit avoir un mouchoir pour recevoir les crachats. 6. On n'eût pas osé faire aucun geste ou action d'irreverence. 7. On n'osoit passer à travers le Temple pour abbreger son chemin. 8. Il faloit prier debout les Pharisiens *stant orantes in Synagogis*. Cependant ils faisoient dans leurs oraisons de tems en tems de grandes inclinations, quelquefois jusques en terre. 9. Il n'étoit permis à personne de s'asseoir dans le Temple sinon au Souverain Sacrificateur & au Roy sorti du sang de David. 10. En priant il faloit qu'ils eussent par humilité un voile sur leur tête, sur tout les prêtres dans le service avoient toûjours leur voile sur la tête. 11. Ils se prosternoient de 3. manieres, en ployant le genouïl, en baissant la tête, & en se jettant le corps tout plat sur la terre, ce dernier étoit moins en usage: Ils courboient seulement la tête & le corps fort bas, comme nous faisons dans nos reverences. 12. Pendant qu'ils étoient à la vûë de l'Autel dans le Parvis des femmes, ils n'osoient lui tourner le dos, ils alloient en reculant. Et dans le Parvis des nations étant entrez par une porte ils étoient obligez de sortir par une autre.

sacré avec des gans ou la main couverte, souilloit son service.

Pythagoras apud Jamblicum, ἀνυπόδητος θύει καὶ προσκυνεῖ.

Matth. 6.

Maimonides Biath Hammikedash. c. 5. nullum est ministerium nisi stantis proptereà quòd dicitur Deuteron. 18. 5. ut stant ad ministrandum, quisquis igitur sedens ministrat profanus, & ministerium ejus sordidatum est.



HISTOIRE DU CULTE LEVITIQUE.

TROISIÉME PARTIE.

Des Ministres du Temple, & de leurs Vétemens.

CHAPITRE I.

Du Grand Pontife ou Souverain Sacrificateur. Ordre des Souverains Sacrificateurs sous le premier & le second Temple.



IL y avoit pour le service du Temple une grande multitude de Ministres, Sacrificateurs, Levites, Chantres, &c. desquels il nous faut presentement parler. Il est raisonnable de commencer par le chef de ce grand corps Ecclesiastique, savoir le Souverain Sacrificateur. Il sera parlé de ses fonctions & de son Ministere quand nous parlerons du service du Temple; ici nous avons à parler de sa race, de sa charge, des qualitez qui étoient requises en lui, de son autorité, de ses ornemens, & de ses prerogatives.

Le Souverain Sacrificateur devoit être de la famille d'Aaron.

Il faloit qu'il fût de la famille d'Aaron de la tribu de Levi. Cette charge étoit attachée aux familles par droit de succession & non par election. Il appartenoit à l'aîné de la maison de succeder au pere : chacun sait qu'avant la Loy, & avant que la Sacrificature eût été attachée à une seule famille, les aînez des maisons avoient le droit de la Sacrificature. Non à la

la verité par exclusion des autres chefs de famille de la même maison : Mais au moins avec distinction, ce que nous avons expliqué dans nôtre premiere partie ; c'étoit l'opinion des Juifs. Ce qu'on peut voir dans le Thargum sur la Genese, où le Paraphraste fait ainsi parler Jacob chap. 49. v. 3. à Ruben. *Tu es mon premier né, & à toy appartiennent trois parts, le droit d'aînesse, la Sacrificature & le Royaume.* On trouve aussi la même chose dans le Traité du Talmud, intitulé זבחים cap. 14. Dans le 24. chap. de l'Exode v. 5. on voit que Moyse, aprés avoir bâti un Autel au pied de la montagne, envoya douze jeunes gens pour sacrifier : Onkelos le Paraphraste tourne, *il envoya les premiers nez.* Quand St. Paul appelle l'Eglise l'assemblée des premiers nez, & quand Saint Pierre & St. Jean appellent les élûs & les Saints, des Sacrificateurs, c'est dans le même sens, parce que les aînez ou premiers nez étoient consacrez à Dieu, & naturellement revétus de l'honneur du Sacerdoce.

Heb. 12. Apocalypse 1.

Aaron avoit quatre enfans. Nadab, Abihu, Eleazar, Ithamar ; les deux premiers perirent de la maniere qu'il est rapporté, Levit. 10. 2. à cause qu'ils avoient mis du feu étrange dans l'encensoir, c'est-à-dire, d'autre feu que le feu sacré, qui étoit sur l'Autel. Eleazar comme l'aîné des deux restans fut sacré Souverain Sacrificateur.

Nombre chap. 20.

Cette branche d'Eleazar obtint la Sacrificature jusques à Heli Souverain Sacrificateur du tems de Samuel, qui fut choisi de la race d'Ithamar. Mais on ne sait pourquoy ce changement se fit, ni comment, car la race d'Eleazar ne manqua pas : Au contraire elle devint bien plus nombreuse que celle d'Ithamar On ne sait pas même combien il y eut de Sacrificateurs de la race d'Eleazar jusques à Heli : car les Juifs sont là-dessus si differens des Grecs, & disent des choses si peu raisonnables, qu'on ne sait qu'en croire, & à quoy s'en tenir. Phinées succeda à son pere Eleazar sur la fin du regne de Josué, à Phinées succeda Abiezer, selon l'Hebreu Abishua, à Abishua succeda Βόκειας selon Josephe, selon l'Hebreu Bukei, à Bukei, *Uzi*, appellé par Josephe *Ozi.* Ce sont cinq depuis Aaron, selon Josephe. A quoy s'accordent quelques Hebreux. Mais les Chroniques des Juifs, ni le Livre des Juges ne font mention d'aucun Sacrificateur, depuis Eleazar jusques à Heli, que de Phinées, & ils font Heli le quatriéme Pontife, *Aaron*, *Eleazar*, *Phinées*, *Heli.* Ce qui a causé cette erreur, c'est que durant la guerre civile des Tribus contre Benjamin, qui nous est racontée au 20. des Juges, & qui se trouve tout à la fin de ce Livre, il est dit, *qu'en ces jours-là Phinées fils d'Eleazar étoit Sacrificateur devant l'Eternel* : Et on suppose que cette guerre des Benjamites est arrivée 300. ans aprés la mort d'Eleazar, tellement que Phinées, selon cette supputation, avoit été déja Sacrificateur trois cens ans, quand les habitans de Guibha violerent la concubine d'un Levite : ce qui fut l'occasion de cette sanglante guerre civile, où perirent tant d'Israëlites, & qui fit perir toute la Tribu de Benjamin, excepté 600. hommes. Mais la fable passe bien plus avant : car elle dit, que Phinées fut deposé, & que Heli de la branche d'Ithamar fut mis en sa place, & que Phinées vécut encore aprés cela jusques au bâtiment du Temple de Salomon, dans lequel il fut fait chef des portiers : parce qu'au 2. Livre des Chroniques chap. 9. v. 20. on lit que Phinées fils d'Eleazar *fut établi chef des portiers.* Mais il faut savoir, qu'il est

Ces successeurs d'Eleazar sont nommez 1. Chron. 6. 5. 6.

Antiquit. lib. 5. cap. 12.

Confusion dans la succession des premiers Pontifes Hebreux.

Juges 20. v. 28.

Fables Judaïques touchant la longue vie de Phinées Sacrificateur.

parlé dans les Chroniques de celuy qui étoit chef des portiers dans le desert, & non de celuy qui étoit dans cette charge du tems de David & de Salomon.

Notable usteron proteron dans le Livre des Juges.

Traditiones in Libros Regum.

Pour comble de réverie, les Juifs disent, que ce Phinées, petit-fils d'Aaron, est Elie même le Prophete, qui a été enlevé, & qui doit revenir. Les Juifs debitoient déja cette vision du tems de St. Jerôme, qui dit, que cet homme de Dieu, qui vint à Heli de la part de Dieu, étoit Phinées, selon le sentiment des Juifs, lequel, disent-ils, ils estiment être Elie. La cause de l'erreur, est que l'Histoire de la guerre civile entre la Tribu de Juda & les autres Tribus, est mal placée. Si l'affaire des Benjamites fût arrivée à la fin du tems des Juges, comme elle est recitée à la fin du Livre des Juges, du tems de Saül premier Roy qui suivit les Juges, la Tribu de Benjamin n'eût pas été multipliée comme elle étoit, & il n'y a pas d'apparence que Dieu eût voulu prendre un Roy de la Tribu de Benjamin, qui n'avoit presque plus forme de Tribu. La seule difficulté qui paroît réelle, c'est ce qui se lit au Livre des Juges chap. 20. dans l'Histoire de la guerre civile. Mais il faut répondre, qu'évidemment il y a ici ce que les Grammairiens appellent *usteron proteron*, que cette affaire des Benjamites n'est point mise dans son lieu, parce qu'elle arriva, sans doute, peu de tems aprés la mort de Josué. Il est certain que l'ordre des tems n'est pas bien observé dans le Livre des Juges. Ce sont des mémoires detachez, plûtôt qu'une Histoire suivie.

Le Souverain Sacerdoce ne demeura pas long-tems dans la famille d'Ithamar, il y entra dans la personne d'Heli, & en sortit du tems de Salomon. Abiathar de la race d'Heli ayant été participant de la conjuration d'Adonia contre Salomon, ce Prince donna la dignité de Souverain Sacrificateur à Tsadock, de la famille d'Eleazar: or cette dignité demeura dans la branche d'Eleazar, tant que le premier Temple fut debout, jusques à la captivité: Et il y eut dix-huit Sacrificateurs, qui se succederent les uns aux autres: Mais il y a là-dessus de grandes diversitez. Les uns ne content que huit Pontifes, les autres douze. Une Chronologie Juifve, appellée Seder olam זוטא, en conte dix-huit. Josephe en met autant, & ce dernier sentiment est le plus vrai-semblable. Esdras dans le chap. 7. de son Livre, faisant sa propre genealogie, se fait décendre d'Aaron par Eleazar, & par Tsadock premier Sacrificateur du Temple de Salomon, jusques à Seraja, qui fut Souverain Sacrificateur du tems de Jehojakim. Esras, bien que fils du Souverain Sacrificateur Seraja, ne luy succeda pas, n'étant pas l'aîné, ce fut Josedec qui succeda à son pere Seraja, comme son fils aîné, du tems de Sedecias. Joshua fils de Josedec luy succeda aprés la captivité, pendant qu'Esdras fut le chef de la grande Synagogue. Dans cette genealogie d'Esdras on ne trouve depuis Tsadock, qui vivoit sous Salomon, jusques à Seraja, que quatre personnes, parce que les autres sont ômises, ce qui étoit tout ordinaire dans les Genealogies des Juifs.

Voyez Seldenus de successione in Pontificatu: & Ligtfoot dans la description du Temple.

Souverains Pontifes sous le second Temple.

Aprés la captivité de Babylone, le Sacerdoce continua encore dans la même famille d'Eleazar, l'espace d'environ 400. ans, depuis le premier an de Cyrus, à conter depuis la prise de Babylone: jusqu'au tems d'Antiochus Epiphanes: Josedec neveu d'Esdras, fils de son frere aîné, aussi nommé Jehosedec, occupa la Souveraine Sacrificature avec ses décendans, usqu'au tems d'Antiochus Epiphanes. Alors la dignité Sacerdotale sortit de la branche de Tsadock

dock. Le malheureux Menelaüs entrant en querelle avec son frere Jesus ou Jason, ayant appellé Antiochus Epiphanes à son secours, excita cette horrible persecution qui causa la destruction & du peuple & de la Religion, ce Menelaüs se fit lui-même Apostat du Judaïsme. Matathias s'éleva avec ses cinq fils & tint bon pour le maintien de la Loy, & ayant relevé l'état des Juifs, la Souveraine Sacrificature passa dans sa maison, quoi qu'il ne fût pas de la famille Pontificale. Il étoit seulement de la race Sacerdotale décendu d'Aaron.

Matathias sortoit de la famille de Joarib, qui étoit la premiere des 24. classes des simples Sacrificateurs établies par David. Mais on ne sait pas bien certainement de quelle branche décendoit la classe de Joarib, d'Eleazar ou d'Ithamar, cependant on croit qu'il y a plus d'apparence qu'elle étoit de la race d'Eleazar l'aîné d'Ithamar, car au 1. des Maccab. chap. 2. 54. Matathias dit à ses fils, *Phinées nôtre pere pour avoir été zelateur de Dieu obtint alliance de Sacrificature éternelle.* Or ce Phinées qui tua l'Israëlite avec la Moabite étoit fils d'Eleazar, & petit-fils d'Aaron. Si vous consultez le premier livre des Chron. chap. 24. il y aura peu de lieu de douter que Joarib ne fût de la race d'Eleazar, car ce ne fut point le sort seul qui lui donna cette place de primauté. On ne jettoit le sort que pour une branche à la fois, non sur toutes les deux, savoir sur celle d'Eleazar, & celle d'Ithamar alternativement.

De quelle branche sortirent les Maccabées.

Cette famille appellée des Hasmonéens du mot חשמנים, ou des Maccabées, joignit la dignité Royale avec la Sacerdotale, & donna des Princes à ce peuple prés de deux cens ans devant la venuë de nôtre Seigneur Jesus-Christ. De là est venuë l'erreur de Trogus Pompeius, & de Justin son abbreviateur & de Diodore dans Photius. Ils disent qu'Aaron succeda à Moyse dans la dignité de Prince & de Sacrificateur, & que les Juifs n'avoient point de Roy qui ne fût Sacrificateur. Lorsque les Romains commencerent à prendre connoissance des affaires des Juifs, ils trouverent la chose ainsi, & se persuaderent qu'il en avoit toûjours été de même; savoir que tous les Rois des Juifs avoient été Sacrificateurs. Aristobule fils d'Hircan, le cinquiéme de la race des Maccabées, fut le premier qui prit le nom de Roy: le jeune Aristobule frere de Mariamne fut l'onziéme & dernier de sa race. Il fut noyé par ordre d'Herode; lequel transporta le Sacerdoce dans une autre famille, & depuis ce tems-là jusques à la destruction du second Temple, c'est-à-dire durant l'espace de cent ans ou un peu plus, il n'y eut plus d'ordre de succession: Mais le Pontificat se donnoit selon la fantaisie d'Herode, & en suite celle des Romains, au plus offrant ou au plus fourbe qui savoit mieux captiver la bonne grace des tyrans. Ils se chassoient du Pontificat les uns les autres & n'y demeuroient gueres, de sorte que depuis Aristobule, le dernier des Hasmonéens, jusques à la destruction du Temple, il y en eut 30. ou 40. Il y en eut vingt-cinq jusques au commencement de la guerre avec les Romains, & depuis ce tems-là, ils se chassoient du Pontificat d'un jour à l'autre, selon que les factions étoient les plus fortes.

Justin livre 36. Photii Bibliotheca.

CHAPITRE II.

Des qualitez & conditions qui étoient necessaires pour entrer dans la Souveraine Sacrificature.

Le Souverain Sacrificateur devoit être de la famille d'Aaron.

זר

Chap. 18. 4.

LA premiere qualité c'étoit la naissance; il faloit être de la race d'Aaron par les mâles de mâle en mâle, car la décendance par les femmes n'y faisoit rien. Par l'étranger dont il est parlé dans le Livre des Nombres il faut entendre tous les Juifs qui n'étoient pas de la famille d'Aaron, comme l'explique Maimonides. Tous les mâles de la race d'Aaron, quelque bas Sacrificateurs qu'ils fussent, étoient capables de recevoir la Souveraine Sacrificature, en cas de necessité. C'est-à-dire si les branches Pontificales fussent venues à manquer, car on prenoit toûjours selon la Loy le fils, le frere, le neveu, le plus proche parent du défunt. Et on avoit égard au droit d'aînesse, à moins qu'il n'y eût quelque tâche ou empéchement qui fît prejudice au droit de l'aîné.

Il ne devoit y avoir aucune tache dans la naissance.

Levitique 21. 7.

La seconde condition étoit qu'il ne devoit y avoir aucune tache dans la naissance de celui qui étoit élevé à la Sacrificature. 1. Un homme né des mariages incestueux, défendus à toute la nation en general selon les loix établies au 18. du Levitique, n'y pouvoit être reçû. 2. Les enfans nez de fornication & de couche illegitime, quoique non incestueuse. 3. Des enfans qui seroient nez de ces mariages défendus au Souverain Sacrificateur. Car les Sacrificateurs en general avoient des loix matrimoniales plus étroites & plus severes que le peuple: Il étoit défendu à tous les Sacrificateurs de prendre à femme ni prostituée, ni polluë, ni femme repudiée; *Polluë*, c'est-à-dire selon quelques Auteurs, qui auroit été violée sans son consentement. Les autres entendent par une *polluë*, celle qui seroit née, ou d'une étrangere ou d'une bâtarde, ou de quelque mariage défendu par la Loy, & dont la naissance auroit une tache, & cela est plus vray-semblable. Les enfans venus de tels mariages eux & toute leur posterité étoient bannis de la Sacrificature. Il n'étoit pas défendu au reste du peuple d'épouser de ces sortes de femmes. Mais outre cela il étoit défendu au Souverain Sacrificateur d'épouser une veuve, il faloit qu'elle fût vierge, & de la race d'Israël; C'est-à-dire que ce ne pouvoit être ni une captive, ni une proselyte. Il y en a même qui estiment qu'elle devoit être de la race sacerdotale; car la Vulgate tourne ces paroles du v. 15. לא יחלל זרעו בעמיו, *ne commisceat stirpem generis sui*. C'est-à-dire qu'il ne doit pas mêler le sang de sa famille avec le vulgaire de sa nation. Philon Juif est de cette opinion. Mais ni les Juifs ni Josephe ne parlent pas de cela, & par ces paroles, *non polluat semen suum in populis suis*: ils entendent qu'il ne doit pas se polluer en prenant une femme qui ne soit pas Israëlite.

Levitique 21. 13. une vierge d'entre ses peuples.

Lib. 2. de Monarchia.

La Polygamie n'étoit pas permise au Souverain Sacrificateur.

Beaucoup d'interpretes croyent aussi que la polygamie, permise même aux autres Sacrificateurs, lui étoit défenduë, à cause qu'il n'est parlé que d'une femme dans le chap. 21. du Levitique. Seldenus semble incli-

incliner à croire le contraire à cause du texte du 2. Chron. 24. 3. où, dit-il, il est parlé des deux femmes de Jehojadah Souverain Sacrificateur; C'est une bevûë de Seldenus, il est dit qu'il prit deux femmes pour le Roy Joas, mais non qu'il les ait prises pour soi : il n'y a pas apparence qu'un homme qui avoit plus de cent ans prit deux femmes. Tous les enfans nez de tels mariages, défendus ou aux Sacrificateurs en general ou au Souverain Sacrificateur, étoient incapables de soûtenir cette dignité: Mais il faut remarquer que le mariage pollu à un Souverain Sacrificateur, n'étoit pas pollu pour un simple Sacrificateur. Et ainsi ce qui étoit pollution à la naissance du fils du Souverain Sacrificateur; n'en étoit pas une au fils d'un simple Sacrificateur : C'est pourquoi le fils d'une veuve ou d'une proselyte, né du Souverain Sacrificateur, eût été incapable du Souverain Sacerdoce, & même de l'honneur de la Sacrificature en general. Mais le fils d'une veuve ou d'une proselyte par un simple Sacrificateur eût été capable de la Souveraine Sacrificature, car sa naissance n'étoit pas polluë.

La troisiéme condition étoit l'âge, les fils des Rois n'eussent-ils que deux jours, succedent à leurs peres, & sont Rois. Il n'en étoit pas ainsi des Souverains Sacrificateurs; l'âge ordinaire pour les rendre capables de succeder c'étoit 20. ans, avant lequel âge les simples Sacrificateurs mêmes n'étoient pas appellez au service. Cependant, les Auteurs Juifs disent qu'à treize ans ils pouvoient être admis au Sacerdoce, pourvû qu'ils eussent quelque marque de puberté, savoir au moins, *duos pilos in pube.* Car les fonctions du Sacerdoce, qui eussent été faites par un enfant au dessous de 13. ans, étoient polluës, & celles qui se faisoient par un jeune homme au dessus de 13. ans étoient reputées legitimes selon les Juifs. L'âge de puberté civile & ordinaire pour les simples Sacrificateurs & pour le Souverain Sacrificateur comme pour les autres étoit l'âge de 20. ans. A l'âge de 20. ans le Sacrificateur étoit estimé habile à exercer les offices du Sacerdoce, quoi qu'ordinairement ils n'entrassent en charge qu'à 30. ans; A 13. ans un fils pouvoit donc succeder à son pere dans la charge de Souverain Sacrificateur. Mais on demande si un enfant au dessous de 13. ans recevoit comme par survivance la charge de Souverain Sacrificateur, encore qu'il ne lui fût pas permis de l'exercer; tellement qu'il demeurât en tutele jusques à l'âge de majorité: aprés quoi on lui rendoit la charge; & en attendant on demande s'ils avoit un Vicaire. Joseph Scaliger determine hardiment qu'oui. Mais Seldenus prouve trés bien le contraire, le fils au dessous de 13. ans demeuroit dechû de la Sacrificature, le plus proche parent y entroit & possedoit le Pontificat jusques à sa mort, la naissance seule ne faisoit donc pas le Souverain Sacrificateur, il faloit qu'il fût inauguré, or l'inauguration ne se donnoit jamais au dessous de 13. ans.

Troisiéme condition, l'âge requis.

In Elencho orationis Chronologicæ D. Paræi. Seldenus cap. 4. de successione ad Pontificatum.

La quatriéme condition est la parfaite integrité de corps dans toutes les choses visibles, non dans les parties internes ou non visibles: cette Loy est couchée dans le chap. 21. du Levitique; A quoi on ajoûte ce qui se lit au 22. du Levitique v. 22. & suivans, touchant les défauts qui rendent la victime impure: car tous ces défauts, à plus forte raison, rendent le Sacrificateur irregulier. Mais les Juifs disent que ce qui se lit dans ces endroits, n'est énoncé que pour servir dexemple & d'échantillon; & ils multi-

Quatriéme condition, l'integrité dans les parties visibles du corps.

Maimonid. Biath Hammikedash cap. 8.

multiplient ces défauts corporels qui induisoient irregularité, comme on parle, c'est-à-dire incapacité du Sacerdoce, jusques à 142. en y contant l'epilepsie, la surdité, la folie, & l'esprit immonde. Ils n'y mettent aucun défaut de la langue, ce qui est étonnant, car ils y mettent la surdité: leur raison est que la langue est contée entre les membres internes, & l'oreille est externe. Si les simples Sacrificateurs vitiez dans leurs membres ne pouvoient officier, à plus forte raison ne pouvoit on choisir un homme vitié pour Souverain Sacrificateur. Il y en a un notable exemple dans Josephe, Antigonus fit couper l'oreille à Hircan qu'il avoit chassé du Pontificat, afin qu'on ne pût lui rendre la Souveraine Sacrificature.

Joseph Antiq. lib. 14. cap. 25. & 21.

Pechez qui excluoient du Souverain Sacerdoce.

Enfin il y avoit certains pechez qui excluoient de la Souveraine Sacrificature, les uns jusques à ce qu'on eût fait penitence devant le Sanhedrin; les autres pour jamais. Du premier ordre étoit d'avoir épousé des femmes étrangeres, comme cela se voit dans l'Histoire de Sanballat & de Manassé. Mais cette irregularité pouvoit cesser en chassant la femme étrangere. Il y avoit deux crimes qui excluoient pour jamais de la charge, l'idolatrie & le schisme: avoir sacrifié ou encensé aux idoles, ou avoir adheré au culte d'un Temple schismatique, comme étoit celui d'Onias en Egypte, ne se pardonnoit point; tout Sacrificateur qui avoit fait le service dans ce Temple d'Onias ou dans celui de Guerizim ne pouvoit être reçû à faire le service dans celui de Jerusalem. L'effusion du sang n'est pas remarquée par les Juifs comme une pollution permanente: Mais seulement selon eux le Sacrificateur qui avoit épandu le sang, même par mégarde, ne pouvoit plus étendre les mains pour benir le peuple, à cause de ces paroles d'Esaïe 1. *quand vous étendrez vos mains, je ne vous répondrai pas, car vos mains sont pleines de sang.* Sur ces défauts qui éloignoient de la Sacrificature tous les Sacrificateurs en general, voyez Maymonides.

Esdras & Nehemie ch. 13. v. 28.

Maimonides Biath Hammikedash cap. 9. 6. & 8.

Les Sacrificateurs en service étoient comme Nazariens. Ils ne beuvoient ni vin ni cervoise. Les Juifs corrompoient cette Loy, comme on le peut voir dans le Commentaire d'Ainsworth sur un passage du 10. du Levitique. Ce qui s'accordoit avec la Religion d'Egypte, selon Porphyre lib. 2. *de abstinentia*; où on lit ces paroles, *des Sacrificateurs Egyptiens, les uns s'abstenoient entierement de vin, & les autres en goûtoient peu, rendant pour raison, que cela blessoit les nerfs, chargeoit la tête, empêchoit l'invention, & excitoit les cupiditez veneriennes.*

Levitiq. 10. v. 9.

CHAPITRE III.

De l'autorité, des privileges, & de la dignité du Souverain Pontife.

LA premiere dignité du Souverain Sacrificateur, c'est qu'il étoit le Chef de tous les Sacrificateurs, qui servoient dans le Temple, comme aussi de tous les Levites Nethiniens, & autres bas Officiers du Temple, & comme le nombre en étoit trés-grand, il voyoit une grande multitude de gens au dessous

dessous de soy. Il étoit unique, & n'avoit pas d'égal ni d'associé, qui partageât les honneurs. Quoi que cette verité soit certaine, neanmoins il semble par quelques passages de l'Ecriture, qu'il en soit autrement.

Question si le Souverain Sacrificateur étoit unique.

Premierement du tems de David, Abiathar étoit Souverain Sacrificateur, comme il semble constant, parce qu'il fut dépoüillé de la Sacrificature Souveraine par Salomon, qui la donna à Tsadock. Cependant au 1. Chr. 16. 39. Tsadock est laissé en Gabaon pour y sacrifier sur l'Autel des Holocaustes, pour offrir perpetuellement, selon la Loy, & pour faire le service du Tabernacle, l'Arche n'y étant pas alors; parce que David l'avoit transportée à Jerusalem, & logée sur la montagne de Sion, il faloit avoir auprés d'elle un autre Souverain Sacrificateur. Dans le Livre 2. de Samuel 8. 17. nous lisons cecy, *Et Tsadock fils d'Ahitub & Ahimelec fils d'Abiathar étoient les Sacrificateurs.* C'est-à-dire les Souverains Sacrificateurs, autrement ils n'eussent rien eu de particulier plus que mille autres; la même chose est repetée en mêmes mots au 1. Chron. 18. 16. Et au 2. Sam. 15. où est recitée la fuite de David de devant Absçalom, Tsadock & Abiathar sont introduits comme égaux, *là aussi étoit Tsadock, & tous les Levites avec luy portant l'Arche, &c. & Abiathar monta pendant que tout le peuple acheva de sortir de la ville* v. 27. Le Roy luy-même dit à Tsadock אתה ראה *tu es le voyant.* Ces paroles ainsi tournées, signifieroient, que c'étoit luy qui vétoit l'Ephod pour répondre par Urim & Thummim, & cela augmenteroit la difficulté; car c'étoit le principal office du Souverain Sacrificateur. Je tournerois donc ces mots par *ne vois-tu pas?* Ou tu vois, savoir qu'il y a necessité de s'en retourner: Dans le verset 2. on lit *Tsadock donc & Abiathar reporterent l'Arche de Dieu en Jerusalem.* Dans le ℣. 35. derechef Tsadock & Abiathar sont nommez également Sacrificateurs, & même Tsadock est mis devant, *N'auras tu pas là avec toi les Sacrificateurs Tsadock & Abiathar?* Dans le 1. Chron. 24. 4. 6. il est dit que David fit deux chefs des Sacrificateurs, Tsadock de la famille d'Eleazar & Ahimelec fils d'Abiathar de la famille d'Ithamar second fils d'Aaron. La pensée de la plûpart est qu'en effet en ce tems-là il y avoit deux Sacrificateurs égaux. Josephe le dit ainsi; *Il choisit Tsadock pour Grand Sacrificateur de la famille de Phinées avec Abiathar.* Cependant nous ne voyons pas que cela soit conforme à la Loy, ni à la pratique: Dans le premier Livre des Rois 2. 34. on lit que *le Roy Salomon établit aussi Tsadock pour Sacrificateur en la place d'Abiathar.* Cela fait voir qu'Abiathar étoit seul Souverain Sacrificateur, & que Tsadock fut mis en sa place.

Tsadock & Abiathar, bien que nommez conjointement, n'étoient pourtant pas égaux.

Vers. 24.

Ainsi la réponse à cette difficulté est qu'Abiathar étoit seul Souverain Sacrificateur, & qu'il avoit deux grands Vicaires sous lui, parce que le service divin se faisoit alors en deux lieux; en Gabaon où étoit le Tabernacle de Moyse, avec l'Autel des holocaustes, & dans la cité de David en Jerusalem, où étoit l'Arche; c'est pourquoi il faloit deux presidens du service. Tsadock étoit établi pour être à la tête des Sacrificateurs qui faisoient le service dans l'ancien Tabernacle, & Ahimelec fils d'Abiathar avoit la conduite du service qui se faisoit devant l'Arche. Mais Abiathar étoit au-dessus de tous.

Le Souverain Sacrificateur avoit deux grands Vicaires sous le regne de David.

On peut observer la même chose sur ce qui se lit 1. Sam. 7. v. 1. que l'Arche étant posée en Kiriat-jeharim dans la maison d'Abinadab au côtau, ils établirent Eleazar, fils d'Abinadab, & le consacrerent pour garder l'Arche de l'Eternel, c'est-à-dire pour faire le service de-

devant elle, quoi que nous ne voyons pas clairement qu'Abinadab fût de la race des Sacrificateurs, ni que Kiriat-jeharim fût ville de Sacrificateurs, neanmoins il n'y a pas d'apparence que cet Eleazar ne fût pas Sacrificateur & de la race des Sacrificateurs. Car on n'auroit jamais mis l'Arche en la garde d'un simple particulier; c'est pourquoi je croy qu'Eleazar fils d'Abinadab fut établi second Souverain Sacrificateur sous le Souverain Sacrificateur d'alors. Il y a apparence que du tems de la revolte d'Abſçalom, Ahimelec étoit mort ou étoit dans un autre emploi, car il n'est point parlé de lui; & Tſadock & Abiathar sont nommez comme les deux Sacrificateurs. Depuis que le Temple de Salomon fut bâti & consacré, il n'est point parlé de deux Sacrificateurs, parce que le service ne se faisoit plus en deux lieux.

Question s'il y avoit pluralité de Souverains Sacrificateurs du tems de Jesus-Christ.

Voici une autre difficulté qui n'est pas moins grande, dans les Evangiles il est souvent parlé de Souverains Sacrificateurs au pluriel. Mais sur tout au 3. chapitre de St. Luc ℣. 2. *l'an 15[me]. de Tibere &c. sous Anne & Caïphe Souverains Sacrificateurs* &c. Il faut remarquer en general que ce nom de Souverain Sacrificateur se donnoit à diverses gens 1. au *Segen* סגן dont nous parlerons tantôt, c'étoit le grand Vicaire, tels qu'étoient Tſadock & Ahimelec sous Abiathar. 2. Ce titre se donnoit aux chefs des 24. Classes des Sacrificateurs qui servoient par tour au Temple. 3. Ce nom se donnoit aussi aux Sacrificateurs déposez, comme on en déposoit souvent sous le second Temple, sur tout aprés que la race des Asmonéens fut éteinte. Et même le Pontificat devint presque annuel, la Gemara du traité du Talmud intitulé *Joma*, le dit expressément, *qu'ils changeoient tous les ans le Pontificat comme on change les offices du palais.* Or tous ceux qui avoient été Souverains Sacrificateurs en conservoient toûjours le nom & étoient en grande consideration parmi le peuple, & il semble que c'est ainsi qu'il faille entendre ce que dit St. Jean que Caïphe étoit Souverain Sacrificateur de cette année-là. Il est vray qu'il y avoit déja cinq ans qu'il l'étoit, & qu'il le fut encore sept autres années, mais il y a apparence que tous les ans on en faisoit une nouvelle nomination, & que trés souvent on confirmoit ceux qui y étoient quand ils étoient agreables. Car Anne, qui est nommé avec Caïphe, eut cinq fils qui furent Pontifes les uns aprés les autres. 4. Enfin on donnoit ce nom de Souverains Sacrificateurs à tous ceux, qui étoient de la famille Pontificale, & d'entre lesquels on élisoit les Souverains Pontifes. C'est ce que St. Luc appelle γένος ἀρχιερατικόν. Mais cela ne suffit pas pour le regard d'Anne & Caïphe qui sont particulierement nommez Souverains Sacrificateurs. Dans le Livre des Actes au passage que nous venons de citer, St. Luc donne derechef le nom de Souverain Sacrificateur à Anne. *Et Anne Souverain Sacrificateur & Caïphe, & Jean & Alexandre & tous ceux qui étoient de la lignée Sacerdotale.* Il y a apparence que Caïphe & Anne étoient l'un veritablement Souverain Sacrificateur & l'autre Chef du grand Sanhedrin qui étoit composé, non de 72. personnes comme on le croit, mais de 71. parce que dans tous les Conseils des Juifs le nombre des Conseillers devoit être impair. Ainsi l'un & l'autre & Anne & Caïphe sont appellez Souverains Sacrificateurs, à cause qu'ils partageoient toute l'autorité Ecclesiastique dans les choses saintes & jugeoient de toutes les affaires.

Chap. 11. 49. & 18. 13.

Actes 4. v. 6.

Chap. 4.

On observoit d'avoir des Conseillers en nombre impair dans les Conseils des Juifs.

Quant aux droits des Souverains Sacrificateurs, ils ont été fort differens

selon

ſelon les tems. Cette dignité a toûjours été la ſeconde dans l'état des Juifs : Mais nous ne voyons pas qu'il eût de pouvoir dans les choſes civiles, & ſi quelquefois les Souverains Sacrificateurs ſe ſont mêlez des affaires de l'état, ça été durant la minorité des Princes, & parce que les Reines regentes abuſoient de leur pouvoir, comme fit Jehojada qui fit tuer Athalia & rétablit le Roy Joas. Mais aprés le retour de la captivité leur pouvoir augmenta infiniment & particulieremeut ſous les Aſmonéens qui joignirent la dignité Royale avec la Sacerdotale. Du tems de Nôtre Seigneur & depuis le regne d'Herode le Grand, les Romains étant maîtres de la Judée, on avoit laiſſé quelque ombre d'autorité au grand Sanhedrin, pour juger ou du moins pour faire les informations des Jugemens capitaux ; & pour décider outre cela de tout ce qui regardoit l'obſervation de la Loy, & le ſervice du Temple. Il y a bien apparence que le Souverain Sacrificateur étoit preſque toûjours le chef de ce Conſeil, cela ſe voit par l'Hiſtoire des Evangiles & des Actes, où le Seigneur & les Apôtres ſe preſentant devant le Conſeil, c'étoit le Souverain Sacrificateur qui portoit la parole comme Preſident. Mais ce n'étoit pas un droit annexé à la charge de Souverain Sacrificateur ; & même le Souverain Sacrificateur, diſent les Talmudiſtes dans le traité intitulé *Sanhedrin*, étoit ſujet non ſeulement au grand Conſeil mais aux autres Conſeils inferieurs.

Des droits des Souverains Sacrificateurs.

Le Souverain Sacrificateur n'avoit pas de juriſdiction ſur le civil.

Il n'avoit donc proprement ſur les Sacrificateurs, qui étoient au-deſſous de lui, qu'un pouvoir de direction & non pas de correction. Le Sanhedrin donnoit les ordres, jugeoit des affaires des Sacrificateurs & du Temple, & le Souverain Sacrificateur faiſoit executer : Tellement que par tout où l'on voit les Souverains Sacrificateurs agir en Magiſtrats, ce n'eſt pas ſous le caractere de Souverains Sacrificateurs, mais de chefs ou de principaux membres du Sanhedrin. Voici donc quels étoient les principaux droits du Souverain Sacrificateur comme Souverain Sacrificateur.

Le Souverain Sacrificateur n'avoit qu'un droit de direction, & point de Juriſdiction.

1. Il avoit droit de conduire le ſervice du Temple & de donner ordre que toutes choſes s'y fiſſent ſelon la Loy, en obligeant chacun à faire ſon devoir. Quand il s'y rencontroit des difficultez ou des doutes, la choſe étoit rapportée au grand Conſeil.

Le Souverain Sacrificateur avoit droit de diriger le ſervice du Temple.

2. Il pouvoit tous les jours quand bon lui ſembloit faire le ſervice, & le parfum, en entrant dans le lieu Saint, au lieu que cela n'étoit permis qu'aux Sacrificateurs en ſemaine.

3. Il pouvoit ſeul entrer dans le lieu Trés-Saint & cela une fois l'an, c'étoit le jour des propitiations. Toutes les fois que le Souverain Sacrificateur conſultoit Dieu par Urim & Thummim, il n'entroit pas dans le lieu Trés-Saint, il ſe tournoit du côté de l'Arche. Et cela ſe pouvoit faire dans toutes les parties du Temple. S. Auguſtin & Sigonius ont donné le même avantage aux autres Sacrificateurs, & même ils pretendent que l'Autel des parfums, ſur lequel les Sacrificateurs ordinaires offroient, étoit dans le lieu Trés-Saint, au delà du ſecond voile. Mais cela eſt trés faux, le ſeul Souverain Sacrificateur entroit donc dans ce lieu Saint une fois l'an, cela ſe voit au 16. du Levitique 2. *dis à Aaron qu'il n'entre point en tout tems au Sanctuaire au dedans du voile devant le Propitiatoire, de peur qu'il ne meure* ; & en ſuite on trouve la deſcription de tout ce qui ſe devoit faire le jour de la fête des propitiations.

Voy Cunæus Lib. 2. cap. 5.

Levitique 21. 2.

4. Il ne luy étoit pas permis de toucher les morts, & de se soüiller pour un mort, non pas même pour son pere, sa mere ou sa sœur. Or cela étoit permis aux autres Sacrificateurs pour leurs proches parens, selon la Loy savoir pere, mere, fils, fille, frere & sœur, pourvû que la sœur fût vierge; Mais il n'est point parlé de la femme. Et nos Interpretes en expliquant le quatriéme verset de ce chapitre 21. supposent que le mari n'avoit pas la permission d'enterrer sa propre femme: Mais l'interpretation n'est pas bonne, il y a proprement dans le Texte, & pour le *Baal, seigneur, ou mari, il ne se contaminera point pour son peuple :* ils ont ajoûté le mot de *femme.* Car ces mots, *& pour sa femme*, ne sont pas dans l'Hebreu. Les Canons Hebreux content expressément la femme entre ceux pour qui le Sacrificateur se peut soüiller; mais cela n'étoit permis pour personne au Souverain Sacrificateur, parce que ceux qui touchoient aux morts étoient reputez soüillez, & parce qu'il étoit consacré à Dieu d'une façon particuliere, il ne luy étoit pas permis de s'exposer volontairement à recevoir quelque soüillure legale.

Voy Ainsworth. in locum.

Le Souverain Sacrificateur devoit être oint necessairement.

5. Il avoit le privilege de la sainte onction, exclusivement à tous les autres Sacrificateurs. Il est vray que les Rois étoient oints; mais non pas tous. Et les Juifs Talmudistes nous apprennent, que cela ne se faisoit pour les Rois, que quand la Couronne étoit donnée à une nouvelle famille. C'est pourquoi Saül fut oint par Samuel, & David ensuite comme nouveaux Rois. Et Jehu par le Prophete Elisée, comme Roy d'une nouvelle race. L'onction se donnoit aussi aux enfans des Rois, quand ils succedoient contre le droit ordinaire, & par un choix que Dieu en faisoit: C'est pourquoi Salomon fut oint, car il n'étoit pas l'aîné de David, & Dieu le choisit extraordinairement; mais nous ne voyons pas que tous les autres Rois d'Israël ayent été oints Cela est confirmé dans la Gemara au Traité dit Horajoth, & cela est vray; Maimonides pretend que Salomon fut oint à cause de la dispute entre luy & Adonia. *On n'oint pas le Roy, qui est fils de Roy, parce que la dignité Royale est hereditaire, & va de pere en fils à la Maison d'Israël, selon ce qui est écrit* Deuteron. 17. 20. *luy & ses fils au milieu d'Israël, si ce n'est qu'il y ait dispute sur la succession au Royaume, car en ce cas, on oint celuy qui gagne sa cause pour faire cesser la dispute, & faire connoître à tout le monde, que celuy-là est le vray & legitime Roy, c'est pourquoy on oignit Salomon à cause d'Adonia, qui luy disputoit la Couronne; Joas fut oint à cause d'Athalia, & Jehojachas à cause de Jehojachim.*

Maimonides Kelei Hammikedash cap. 1.

Mais pour le Souverain Sacrificateur il étoit oint de la sainte Huile, necessairement & indispensablement, encore que le fils succedât au Pere. C'est pourquoi il est appellé *Sacerdos unctus.* Il est vray que les fils d'Aaron furent oints aussi bien que leur pere; Exod. 40. 15. Mais là même il est signifié, que cette onction seroit pour tous les Sacrificateurs inferieurs à venir, & qu'elle ne devoit pas être reïterée, ou bien c'est que tous les enfans d'Aaron ont exercé la Souveraine Sacrificature. Il y avoit un Sacrificateur qui s'appelloit משיח מלחמה *unctus in bello*, qui n'étoit que pour la guerre, mais étant de retour, son Office cessoit, & il retournoit au rang des autres Sacrificateurs.

Levitiq. 4. 3. 5. 16. & ailleurs.

Tradition incertaine.

6. Il avoit le privilege des habits Pontificaux, dont nous ferons la description dans la suite.

7. Ils

7. Il étoit dispensé de mener deüil pour aucun mort : En signe de deüil, les Juifs se découvroient la tête, & déchiroient leurs vétemens. Or cela étoit défendu au Souverain Sacrificateur. Cependant nous lisons, que le Souverain Sacrificateur déchira ses vêtemens. Les Juifs, selon le Talmud dans le Traité *Horajoth*, disent, *qu'il leur étoit permis de déchirer les vétemens, autour des pieds, non du corps ou de la poitrine.* Levit. 21. 10. 11. Matth. 26.

8. Il avoit le droit, à l'exclusion de tous les autres, de revétir le Pectoral où étoit Urim & Thummin, pour consulter Dieu touchant les choses futures ou cachées.

Nous avons un passage de St. Jean ch. 11. 51. qui semble signifier, que les Souverains Sacrificateurs avoient le don de prophetie, au moins la premiere année de leur Pontificat. *Or il ne dit point cela de soy-même, mais luy étant Souverain Sacrificateur de cette année-là, prophetiza que Jesus devoit mourir pour la nation.*

Il n'a rien été dit sur cette difficulté plus ingenieux, que ce qu'a dit Origene. *Caïphe prophetiza, parce qu'il étoit Souverain Sacrificateur de cette année-là, savoir de cette année-là dans laquelle le Christ devoit mourir. Car encore qu'il y eût eu d'autres Souverains Pontifes; cependant pas un ne prophetiza, sinon celuy qui fut Pontife dans l'année, que Jesus-Christ devoit souffrir.* Il veut dire, que Dieu fit prophetizer cet homme, pour rendre témoignage à la necessité & à l'utilité de la mort de Jesus, dans la même année dans laquelle Christ mourut : & le sens est simplement. *Or Caïphe, qui étoit Sacrificateur cette année-là, ne dit point cela de par soy-même, mais par inspiration extraordinaire.* Tom. 4. in Johan. Explication du Texte de St. Jean ch. 11. v. 51.

9. Nous avons déja vû qu'il y avoit quelque chose de singulier dans ses Loix pour le mariage, & qu'il ne pouvoit épouser qu'une vierge Israëlite, non repudiée, non veuve, non étrangere, non de mauvaise vie, & dans la naissance de laquelle il n'y eût rien du tout à reprendre. Et même il y a apparence qu'il ne pouvoit avoir qu'une femme à la fois.

10. Il semble par la Loy du Levitique, qu'il ne luy fût pas permis de sortir du Sanctuaire. *Il ne sortira point du Sanctuaire, & ne polluera point le Sanctuaire de l'Eternel son Dieu.* Il est vray qu'il avoit un appartement prés du Temple, c'est-à-dire, dans les parvis où il demeuroit durant le jour, mais il avoit sa maison en Jerusalem; & les Juifs disent, qu'il ne pouvoit l'avoir hors de Jerusalem. Cependant les paroles du Levitique ne disent rien de cela, elles signifient seulement, qu'il ne pouvoit sortir du Sanctuaire, c'est-à-dire, s'en exclurre, & s'en fermer à luy-même l'entrée par aucune pollution legale volontaire, comme de toucher un mort, &c. Levit. 21. 12.

11. A cela les Rabbins ajoûtent des minuties, qui sont ou fausses, ou qui n'ont été en usage que dans les derniers tems : comme cecy, qu'il devoit toûjours être dans un état contraire à tous les autres, si les autres étoient voilez, il dévoit être dévoilé. S'il étoit assis sur un siege, les autres devoient être assis à terre.

CHAPITRE IV.

Des Vétemens du Souverain Sacrificateur.

Des habits communs au Souverain Sacrificateur, & aux autres Sacrificateurs.

IL y avoit des Vétemens qui luy étoient communs avec les autres Sacrificateurs, & d'autres qui luy étoient particuliers, il faut premierement parler de ceux qui luy étoient communs avec les autres Sacrificateurs.

Témoin Selden. p. 4. 84. de pontifice, & Joseph. de bello Jud. Lib. 6. c. 15.

1. Les Sacrificateurs dans les actions de la vie civile étoient vétus comme les autres, & les habits Sacerdotaux ne se prenoient que dans le tems qu'ils entroient en semaine de service. Ils quittoient leurs habits ordinaires, se lavoient, & prenoient les habits sacrez, & même la nuit quand ils dormoient, il faloit que ce fussent dans leurs habits ordinaires: au matin ils les quittoient, ils se lavoient, & reprenoient les vétemens Sacerdotaux, peut-être que St. Paul fait allusion à ces habits & à ces coûtumes, quand il dit, *dépoüillez le vieil homme, vous tous qui avez été lavez, & qui avez revétu Christ, il nous a lavez, & nous a faits Sacrificateurs.* Les habits des Sacrificateurs étoient blancs & de lin, peut-être de là est venuë la coûtume de vétir les nouveaux bâtizez de blanc, & par allusion à la couleur de ces vétemens dans l'Apocalypse, il est parlé de gens en vétemens blancs.

Apocal. ch. 3. & 7. v. 5.

Ils n'avoient ni sandales, ni souliers dans leurs pieds, mais ils étoient nuds pieds dans les parvis sur le marbre, à cause de ce qui est dit dans l'Exode à Moyse, *déchausse tes souliers, car le lieu où tu es est terre sainte*; ce qui pouvoit être en partie cause des frequentes maladies des Sacrificateurs, joint à ce qu'ils étoient trés-legerement habillez, se dépoüilloient, se lavoient souvent, & ne s'asseoient jamais dans le lieu du service. Nous avons la description de leurs habits dans le 28. chap. de l'Exode.

Cunæus de Repub. Judæor. lib. 2. cap. 14.

Premier habit Sacerdotal, les brayes ou caleçons de lin. Exod. 28. 42.

Premierement, proche de leur peau ils avoient des caleçons de lin, qui les couvroient depuis le haut des reins jusques au bas des cuisses, afin que quand ils se courberoient, ou monteroient en haut, leur nudité ne fût pas vûë par dessous leurs habits.

Second habit Sacerdotal, la chemise de broderie. ou de Reseuil. Augustinus quæst. 119. in. Exod.

2. Sur ces caleçons on mettoit une espece de chemise ou surplis, qui décendoit depuis les épaules jusques en bas, assez serrée; que le texte appelle כתנת תשבץ *tunica ocellata.* St. Jerôme, *de veste Sacerdotali*, dit, que cela se peut appeller *camisia*, c'étoit un vétement militaire, serré & joignant à la peau. La chemise étoit faite d'enlaçure ou d'enchassure, c'est-à-dire, que l'ouvrage en étoit fait à l'éguille, comme une espece de lacis ou de broderie. Les 70. ont tourné Χιτὼν Κοσυμβωτὸς, ce que St. Augustin a tourné, *cum cornibus*, avec des cornes.

Troisiéme habit, la ceinture ou baudrier.

3. Cela étoit ceint d'une ceinture ou baudrier, qui les ceignoit tout à l'entour pour les tenir fermes, & pour les échauffer. Seldenus dit, que cette ceinture de trois doigts de large, avoit 32. coudées de long, & faisoit plusieurs tours autour du corps; cela n'est pas trop aisé à comprendre: 32. coudées font 15. ou 16. aunes de

deFrance à trois doigts de large,ouvrage d'un tissu épais;comment pouvoient-ils arranger une si grande longueur d'étoffe ? J'ai peine à croire qu'il ne leur fût pas permis de mettre d'autres vétemens par dessous ces trois habits pour se tenir chaudement dans l'hyver , car enfin ce n'étoit qu'une chemise & un caleçon; qui pourroit si legerement vétu passer à l'air des journées d'hyver nuds pieds sur le marbre?

4. Sur leurs têtes ils avoient une tiare ou mitre , que Josephe dépeint d'une maniere assez semblable aux Turbans des Orientaux, qui sont faits de diverses bandes entrelacées les unes dans les autres , excepté que les Turbans sont plus étroits par le haut & n'ont cet enlacement qu'autour du milieu de la tête , & l'enlacement de la tiare Mosaïque étoit par tout sans distinction & faisoit comme le rond d'un gros bonnet, ou selon St. Jerôme comme la moitié d'une boule coupée; Seldenus dit aussi que ces bandes avoient seize coudées de longueur. Cet ornement étoit commun au Souverain Sacrificateur & aux autres Sacrificateurs. Cependant il y avoit quelque difference , car la tiare ou mitre d'Aaron est appellée מצנפת & celles de ses fils sont appellées מגבעות , il est vray que dans le 29. de l'Exod. v. 9. il est commandé de donner de ces מגבעות à Aaron & à ses fils. Nôtre version a tourné *calottes*, pretendant que cette calotte se mettoit sous la mitre du Grand Sacrificateur, & que les autres Sacrificateurs n'avoient que de ces calottes & point de mitre. Mais Josephe & les Juifs ne nous disent pas qu'il y eût deux sortes de couverture de tête : seulement il est certain que la mitre du Souverain Sacrificateur étoit tout autrement grande, riche & precieuse que celle des simples Sacrificateurs ; comme aussi le baudrier ou ceinture qui étoit commun à tous les Sacrificateurs n'étoit pas de la même magnificence. La ceinture des simples Sacrificateurs n'étoit que de lin, mais celle du Souverain Sacrificateur étoit de fin lin retors, de pourpre, de cramoisi & en broderie d'or. Cependant Josephe dépeint la ceinture des simples Sacrificateurs, comme ayant le fond de lin, mais brodée de fleurs & de feuilles de pourpre & d'hyacinthe, differente seulement de celle du Souverain Sacrificateur en ce que celle-ci étoit relevée d'or. Il nous dit que ce baudrier étoit de la largeur de 4. doigts fait en écailles de serpent avec des fleurs de pourpre, de fin lin &c. le bout superflu de cette ceinture pendoit jusques aux pieds par devant, & afin qu'elle n'embarassât pas, on la rejettoit sur l'épaule gauche.

Joseph. Antiquit. Lib. 3. cap. 8.

Quatriéme habit Sacerdotal : la mitre.

Outre ces ornemens, le Souverain Sacrificateur en avoit 4. autres qui lui étoient particuliers. 1. Sur le bord inferieur de sa mitre étoit une lame d'or attachée avec des fils de pourpre, sur laquelle étoient écrites ces paroles קדש ליהוה Sainteté à l'Eternel, & cela se lioit sur le front au devant de la mitre, on l'appelloit ציץ.

Habits particuliers au Souverain Sacrificateur. Premierement, la lame d'or avec son inscription.

2. Il avoit sur la chemise un surplis , ce que le texte Hebreu appelle מעיל le manteau, que nôtre version tourne le *roquet*. C'étoit un habit assez semblable à nos juste-au-corps. Il étoit entierement de pourpre ou d'hyacinthe, disent Philon & Joseph , mais l'hyacinthe & le pourpre ne sont pas la même couleur. Hyacinthe est plûtôt le violet tirant sur le blanc couleur d'air , ou d'Azur. La Loy ne dit pas qu'il entrât de l'or dans son tissu , on le vétoit par dessus la tête. Ligtfoot prétend qu'il n'avoit pas de manches & qu'il étoit ouvert par les deux côtez; une piéce devant, une

Second habit du Souverain Sacrificateur, le manteau ou le Roquet.

Lib. 3. Antiquit. cap. 8.

une derriere, non cousu sur les épaules, il avoit un ourlet de broderie tout à l'entour aux ouvertures, afin de le rendre ferme, afin qu'il ne se pût déchirer. Joseph le dit tout d'une piéce comme un voile, ayant une fente au milieu par où entroit la tête, & la fente, dit-il, se rendoit au milieu du dos & venoit jusques sur la poitrine, cet habit n'alloit pas jusques au bas absolument, mais un peu au dessous du genou. Il y avoit des figures de grenades faites de pourpre, d'écarlate & de cramoisi, penduës au bas de cet habit, avec des clochettes d'or entremêlées, une grenade & une clochette en suitte; de sorte que le Souverain Sacrificateur ne marchoit point avec cet habit sans grand bruit. Mais il ne sortoit point avec ces ornemens hors du Temple que dans de grandes necessitez, comme fit Jaddus pour aller au devant d'Alexandre. Ainsi souvent les Papes se sont revétus de leurs habits Pontificaux pour arrêter l'insolence des ennemis dans les mains desquels ils alloient tomber: Dans le Temple même les Pontifes Juifs ne portoient ces habits que pendant le service.

Description de l'Ephod.

3. Aprés sur le roquet de pourpre ou d'hyacinthe on mettoit l'Ephod, dont la description est fort diverse selon les differens Auteurs. On appelloit aussi Ephod les chemisettes ou chemises dont nous avons parlé ci-dessus, qui est le second ornement des Sacrificateurs. Samuel étoit ceint d'un Ephod de lin, & il est dit que Saül tua 80. enfans d'Ahimelec portant l'Ephod de lin. C'étoit un ornement des fils des Sacrificateurs & de ceux qui se consacroient à Dieu, semblable à l'Ephod de Moyse, ou plûtôt c'étoit ce qui est appellé כתנות *tunicæ* les surplis ou chemises. C'est ce que David porta devant l'Arche: Ligtfoot dépeint ainsi l'Ephod du Souverain Sacrificateur; c'étoit, dit-il, une espece de grand voile de pourpre tissu d'or, de cramoisi & de fin lin, qui pendoit par derriere jusques au talon. Il occupoit la largeur depuis une épaule jusques à l'autre & revenoit prendre par dessus les épaules, en se partageant en deux piéces, afin que la tête fût entre les deux, & cela pendoit par devant jusques environ la moitié de la poitrine. Ce qui rend cette description vraysemblable c'est que le mot אפוד vient du verbe אפד, couvrir. Ainsi l'Ephod devoit être une couverture: Or veritablement comme les autres dépeignent l'Ephod, ce n'étoit pas une couverture.

1. Sam. 2. 18.
1. Sam. 22. 18.
1. Chron. 15. 27.

Ces épaulieres selon Ligtfoot venoient s'attacher à la ceinture par devant: sur chacune des épaulieres de l'Ephod il y avoit une pierre d'onyx ou de beril, & sur chacune de ces pierres étoient écrits les noms des douze tribus, six noms sur l'un & six sur l'autre, cela faisoit vingt-cinq lettres sur chaque pierre, & pour faire ce nombre juste on ajoûtoit le nom de *Joseph* qui y étoit écrit יהוסף à ce que disent les Juifs. Ces pierres étoient enchassées dans de l'or sur les épaulieres. Josephe lib. 3. 12. dit que la pierre qui étoit sur l'épaule droite brilloit d'une maniere extraordinaire & commençoit à se faire voir aux plus éloignez, aussi-tôt que le Souverain Sacrificateur commençoit le service, ce qui pourroit bien être faux. Cet Auteur a ses fables aussi bien que les autres Juifs: témoin le fleuve Sabbaticus du liv. 7. de la guerre des Juifs.

A ces épaulieres il y avoit des crochets d'or, où venoient s'attacher des chaînettes d'or, qui s'alloient rendre aux deux coins du Pectoral qui étoit sur la poitrine. Les autres Auteurs, & même l'Exode, ne parlent point de ce voile

voile derriere le dos, & ne nous dépeignent l'Ephod, que comme deux bandes & une ceinture, qui prenoient depuis les épaules jusques au milieu du corps; c'est ainsi que le dépeint *Aquin* Juif converti. Mais Josephe l'a comparé *græcanicæ epomidi*, à une casaque à la Grecque, & par conséquent c'étoit une couverture des épaules. Il l'appelle *πηχυαῖος cubitalis* d'un pied & demi, il faloit donc que ce fût un vray manteau; & là-même il dit qu'elle étoit fournie de manches comme une tunique. Maimonides dit cela même כלי המקדש cap.8. sa description est celle de Ligtfoot & s'accorde avec Josephe.

4. Enfin le plus auguste ornement & le plus mysterieux étoit ce qui s'appelle חשן en Hebreu, ce que Josephe tourne *λόγιον le Rational*, les nôtres le *Pectoral*. C'étoit une piéce de quatre doigts en quarré seulement, qui s'enchassoit dans l'Ephod, lequel Josephe l'Historien nous represente comme un tissu continu, & qui laissoit ouvert au milieu de la poitrine un espace de quatre doigts de large, où s'enchassoit ce Pectoral ou Rational; ce Pectoral étoit double, tellement qu'il faloit qu'il eût deux paumes de longueur, ce qui étant mis en double, faisoit un quarré d'une paume ou de quatre doigts. Le fond étoit d'or, d'hyacinthe, de fin lin retors & de pourpre tissus ensemble; sur quoi étoient appliquez dans des chatons d'or douze pierres en quatre rangées, trois à chaque rangée à conter du haut en bas. Dans la premiere rangée ou la plus haute, étoient 1. une sardoine, une topaze, une émeraude. 2. A la seconde une escarboucle, un jaspe, un sapphir. 3. A la troisiéme un ligure, une agathe, & une amethiste. 4. Et à la quatriéme une chrysolite, un onyx & un beril. Sur ces douze pierres étoient écrits les douze noms des tribus: les Juifs ajoûtent du leur que les noms des 3. Patriarches, Abraham, Isaac & Jacob, y étoient aussi, & outre cela ces mots שבטי ישרון, *Tribus Justi*, les tribus du Juste, ou les tribus d'Israël. Ce Pectoral étoit attaché aux épaulieres de l'Ephod par des chaînettes qui tenoient par en haut à des agraffes d'or, & par en bas à des boucles d'or attachées aux coins du Pectoral en la partie superieure. Et dans la partie inferieure de ce Pectoral il y avoit encore deux autres boucles d'or, où entroient deux cordons tissus d'hyacinthe qui alloient prendre par dessous les bras, pour se lier & s'attacher à l'Ephod par les côtez. Josephe décrit un peu differemment ces deux cordons, car il semble que ces cordons, qu'ils appellent chaînes, remontassent tout droit vers le cou, la description en est obscure.

Josephe Antiq. lib. 3. cap. 8.

Voici donc tout l'ornement du Sacrificateur: premierement il avoit la tiare ou mitre sur la tête faite comme nous l'avons dépeinte. Josephe dit que sur le bonnet ou mitre étoit une couronne à trois étages, ayant de petits vases faits selon la figure du fruit que porte l'herbe que les Grecs appellent ὑοσκύαμος. Ces fleurons en forme de coupe d'or étoient tout à l'entour, excepté au devant, dit Josephe, où étoit la lame sur laquelle étoit écrit Exod. 29. 7. Sainteté à l'Eternel. On lit dans la Loy *tu poseras la couronne sacrée sur la tiare*, mais cette couronne sacrée n'est rien que la lame d'or qui paroissoit au devant comme un diadéme. Il n'est point parlé de cela dans la Loy: Il faloit que cela eût été ajoûté du tems des Asmonéens, quand la Royauté & la Sacrificature furent conjointes. Sur le corps le grand Sacrificateur avoit les brayes ou caleçons depuis la ceinture en bas, sur les caleçons la chemise ou surplis étroit qui alloit jusques aux pieds: cette chemise étoit

Cecy favoriseroit la triple couronne du Pape.

Le grand Sacrificateur avoit deux ceintures.

de lin pur & blanc. Sur cela il revétoit le מעיל le Roquet qui étoit d'hyacinthe & de pourpre, d'or &c. il pendoit par devant & par derriere tout d'une piece non cousu par les côtez: & au bas étoient les grenades & les clochettes. Sur le tout étoit l'Ephod, petit manteau à la Grecque, qui couvroit le corps principalement par derriere. Au milieu de l'Ephod sur la poitrine étoit le Rational, & sur tout cela il y avoit une ceinture large de 4. doigts, & dont le bout pendoit par devant jusque en terre, c'est ce que l'on
Exod. 29. 7. appelle, *le ceinturon exquis de l'Ephod.* Nos Interpretes le distinguent de la ceinture, comme si la ceinture ou baudrier eût été sur le surplis, & sous le
Ch. 28. 8. & 29. 5. Roquet ou l'Ephod. Par le passage de l'Exod. il semble que le ceinturon exquis, & le baudrier fussent la même chose. Ainsi le Grand Sacrificateur n'auroit eu qu'une ceinture sur tous ses habits. Mais il paroît par
Levitique chap. 8. v. 7. le Levit. que nos Interpretes ont raison: car Moyse en revétant Aaron luy ceint la camisole du baudrier, puis met le Roquet de pourpre & l'Ephod, & sur tout cela le ceinturon exquis de l'Ephod. Ainsi le Souverain Sacrificateur avoit deux ceintures, la premiere ou celle de dessous ne se voyoit pas. Il reste une piece importante dans cet ornement du Souverain Sacrificateur, qui se mettoit dans le Pectoral, & c'est Urim & Thum-
Exod. 28. 30. mim. *Tu mettras au Pectoral Urim & Thummim.* Mais cela merite un chapitre à part.

CHAPITRE V.

D'Urim & Thummim.

Premiere question touchant l'usage d'Urim & Thummim.

LA seule chose certaine en cette affaire, c'est qu'Urim & Thummim étoit un des moyens que le ciel avoit donné à Israël par lequel on pouvoit consulter l'oracle de Dieu, pour savoir ce qu'on avoit à faire dans les évenemens douteux. C'est à mon sens la raison pour laquelle ce Pectoral est appellé, *le Pectoral de Jugement* המשפט, & *l'Urim*, c'est-à-dire, la regle & la lumiere qu'ils devoient consulter: Que ce fût un moyen pour tirer réponse de Dieu quand on vouloit être instruit d'une affaire douteuse, cela se voit par le chap. 27. 21. des Nomb. Où Dieu établissant Josué pour successeur de Moyse, dit. *Et il se presentera devant Eleazar le Sacrificateur, & l'interrogera,* במשפט האורים, selon la regle d'Urim, ou par le moyen d'Urim. On rapporte à cela même ce que dit Moyse
Deuteron. 33. 8. en son Cantique לאיש חסידך תמיך ואוריך *lumen & integritas tua viro sancto tuo,* c'est-à-dire, pour le Sacrificateur qui est consacré: C'est de cette interroga-
v. 18. 23. & 28. tion par *Urim* qu'il faut entendre le premier verset des Juges. Les enfans d'Israël interrogerent l'Eternel, *qui est-ce qui montera?* & au 20. du même livre dans
Voyez 1. Sam. 23. v. 26. 9. 2. Sam. 21. 2. Chro. 6. 19. 1. Sam. 14. 18. l'affaire de la guerre des enfans d'Israël contre les Benjamites. Dieu fut consulté plusieurs fois par Urim. David a plusieurs fois consulté Dieu de cette maniere. Saul vouloit aussi consulter par Urim, quand il dit à Ahia ou Ahimelec, approche l'Arche &c. Dans le 1. Sam. ch. 28. ℣. 6. nous lisons que Dieu ne ré-

répondit rien à Saul, ni par songes, ni par Urim, ni par les Prophetes. Il y a suffisamment de preuves de cette verité, dont tout le monde demeure d'accord.

Mais excepté cela tout est incertain. 1. On demande ce que c'étoit que ces Urim & Thummim que Moyse reçût ordre de mettre dans le Pectoral. Les versions ne nous donnent aucune lumiere là-dessus : Les 70. ont tourné δήλωσις καὶ ἀλήθεια, & dans le 3. d'Hosée, ils ont mis δηλοῖ simplement, c'est qu'ils ont eu égard au sens plûtôt qu'aux paroles : Et leur sens est que c'étoit un moyen de mettre au jour la verité. Aquila a tourné Φωτισμὸς καὶ τελείωσις, c'est mot à mot une version de l'Hebreu. La Vulgate a tourné, *Doctrina & veritas*, ces mots signifient précisément *lumiere & perfection*. J'estime que c'est un ἐνδιαδυοῖν, lumiere & perfection, pour *parfaite lumiere*, c'est-à-dire parfaite verité; parce que les oracles de Dieu sont la verité même. Seconde question, ce que c'étoit que ces Urim.

2. Il y a là-dessus diverses conjectures, la premiere c'est que les Urim étoient le nom de Dieu *Jehova*, ou écrit en diverses manieres par la transposition de ces 4. lettres יהוה ou joint avec quelques autres noms de Dieu, & que cela étoit mis dans la doublure du Pectoral. La seconde est qu'on n'en sait rien, c'est l'opinion de Rabbi Kimchi.

La 3me. & la plus fausse, qui même est scandaleuse, c'est celle de Spencerus, qui dit que *l'Urim* étoit la même chose que les *Theraphims* : que c'étoient des simulacres dont on se servoit pour deviner & rendre des oracles : que ces simulacres dans l'Urim devoient être petits, parce que la doublure du Pectoral, où ces simulacres devoient être placez, étoit un petit espace qui ne pouvoit pas contenir une fort grosse image. Ces *images fatidiques* étoient le moyen *par lequel Dieu, ou un Ange pour lui, répondoit aux questions du Sacrificateur en lui apprenant ce qu'il devoit faire, ou ne pas faire.* Il n'y auroit rien eu de plus payen & de plus magicien que cela; Dieu, qui sous des peines si expresses avoit défendu l'usage des simulacres, & particulierement de ceux par lesquels le démon rendoit ses oracles, auroit autorisé ces images, en les introduisant dans son Sanctuaire, & dans l'instrument le plus sacré qui fût dans son service. Ce sont là des prodiges d'imagination, & des licences, qui font voir à quel point monte la hardiesse des écrivains d'aujourd'hui; Spencerus, & Marshamus en sont deux notables exemples. Ils veulent que le culte Mosaïque soit une imitation du culte des idolatres presque par tout. Cent fois nous avons été tentez de refuter dans les formes cette étrange Theologie, mais des occupations & plus importantes & plus necessaires nous en ont empêché. Spencerus de legibus Hebræor. Differtat. 7. Sect. 1. 2. & 3.

Je ne saurois pourtant m'empêcher de dire un mot ici en faveur du texte, qui est le seul sur lequel Spencerus s'appuye avec quelque ombre de probabilité. C'est celui-ci, tiré du Prophete Hosée, *Tu demeureras t'attendant à moi plusieurs jours, & ne seras à aucun mari &c. Car les enfans d'Israël demeureront plusieurs jours sans Roy & sans Gouverneur, sans sacrifice & sans statuë, sans Ephod & sans Theraphims. Mais aprés cela les enfans d'Israël se retourneront & chercheront l'Eternel leur Dieu & David leur Roy.* Spencerus prétend que *l'Ephod* & les *Theraphims* sont ici la même chose, & que le Prophete signifie que cette nation seroit privée des oracles *d'Urim* & *Thummim*. Je ne sai combien de bonnes choses on ne pourroit pas dire pour refuter cette méchante vision : selon laquelle la nation des Juifs ne seroit pas hors d'esperance de revoir leur *Urim* : puisque le Prophete ne les menace de les en priver que durant *quelques jours*, ou *plusieurs jours*. Hosée ch. 3. v. 3. 4. 5.

Il est plus clair que le jour que ce texte est une parfaite description de l'état où est aujourd'hui cette nation depuis la destruction de leur Temple. Et le sens est, *vous demeurerez comme sans Religion*, n'en ayant ni de fausse ni de veritable, point de culte, ni idolatre ni autre, point d'oracles ni faux ni vrais : Car la Religion de Moyse, à laquelle les Juifs font profession de se tenir, n'est point fausse puisqu'elle a Dieu pour Auteur. Elle n'est point veritable, car Dieu l'a abolie : & d'ailleurs ni ayant plus ni Temple ni terre sainte, la Religion des Juifs ne peut pas être considerée comme subsistant encore. Car on ne sauroit plus l'exercer puisqu'elle consistoit en ceremonies qui ne sauroient plus avoir de lieu. Vous demeurerez *sans Roy & sans Gouverneur*. Car les Juifs regardent tous les Princes du monde sous lesquels ils vivent, comme des tyrans & des usurpateurs : *Sans sacrifices & sans statuës*. Sans vray culte ni faux culte, point de *sacrifices* : car les Juifs n'en font aujourd'hui ni n'en peuvent faire : point de *statuës* : point de culte idolatre ; car les Juifs ont en abomination tous les simulacres & les statuës. Enfin sans *Ephod*, sans *Urim*, sans vrais oracles, mais aussi sans *Theraphims*, sans images *fatidiques* & magiques, pour deviner & rendre des oracles, parce qu'en effet les Juifs privez de leurs oracles, de *l'Urim*, *des visions*, *de l'esprit de Prophetie*, & du *Bath kol*, demeurent à cet égard dans une absoluë privation de tout moyen d'être instruits des volontez de Dieu, que par les écrits des Prophetes : on voit clairement ici quatre antitheses que fait le Prophete. 1. De l'anarchie d'aujourd'hui où sont les Juifs. 2. Du culte idolatre, qu'ils abhorrent, & du vray culte dont ils sont privez. 3. Des Sacrifices qu'ils n'osent plus pratiquer, opposez à ces criminels Sacrifices qu'on offroit aux statuës. 4. Des vrais oracles rendus par l'Ephod & par *l'Urim*, opposez à ces faux oracles qui se rendoient par les figures magiques des Theraphims. Il n'y a qu'à produire la lumiere de la verité pour mettre en fuite ce mensonge. Ainsi le veritable sens du Prophete Osée, mis au jour comme nous venons de faire, renverse toute cette vaine pompe de litterature humaine, que Spencerus étale avec tant d'affectation. J'espere que le public trouvera nos conjectures sur les Theraphims, telles que nous esperons les expliquer dans la troisiéme partie de cet Ouvrage, beaucoup plus raisonnables que celles de ce savant Anglois.

La Religion des Juifs d'aujourd'hui n'est ni fausse ni veritable.

La 4me & la plus vray-semblable, est que Urim & Thummim n'étoient rien autre chose que les pierres precieuses du Pectoral. C'est l'opinion attribuée à Rabbi Hazarias *in meor Enaim*. Brawnius prétend que Rabbi Hazarias croit qu'effectivement ces deux mots *Urim & Thummim* mis dans le sac du Pectoral étoient l'Urim. Hazarias est peu suivi par les Hebreux, mais il l'est beaucoup par les Chrêtiens : C'est aussi à mon sens la pensée la plus vray-semblable. Brentius dans son Commentaire sur l'Exode l'a suivie. Vatable & Fagius rapportent les paroles de Brentius sans le nommer, & les approuvent : leurs raisons sont, que Moyse en rapportant fidélement la description des habits Pontificaux, comme elle avoit été ordonnée de Dieu Ex. 28. ne fait plus dans la suite mention de *l'Urim*, que Dieu lui avoit commandé de mettre dans le Pectoral, il ne parle que des pierres, preuve que l'Urim & les pierres precieuses sont la même chose : car il n'auroit pas oublié la principale piece, savoir l'Urim. 2. De plus Moyse, qui est si exact à dépeindre les autres parties des vétemens sacrez, bien moins importantes, ne dit

Cap. 50.

Voi les pages 755. 756.

dit pas un mot de celle-cy. Il n'eſt pas apparent qu'il l'eût negligée; Ainſi cet *Urim* n'eſt rien que le Pectoral même, dont il a fait la deſcription. 3. On doit remarquer auſſi que ſouvent Urim & Thummim ſont deſignez par le nom d'*Ephod*, Hoſée 3. *Voici les jours viennent*, *&c.* *que les enfans d'Iſraël demeureront ſans Ephod & ſans Theraphims.* Et 1. Sam. 30. 7. David dit à Abiathar, mets l'Ephod, pour dire, conſulte Urim. Ce qui fait voir qu'Urim n'eſt rien que cette notable partie de l'Ephod, qu'on appelloit le Pectoral. 4. Les noms d'*Urim* & de *Thummim* font évidemment alluſion à la nature de ces pierres precieuſes, dont le propre eſt d'être lumineuſes, *pures*, *entieres & ſaines*, &c. Cette opinion eſt celle de Joſephe, qui ne parle point d'Urim, mais ſeulement des pierres par leſquelles on connoiſſoit les choſes futures; comme Juif, comme ayant vécu ſous le ſecond Temple, comme Sacrificateur, & comme plus proche de la tradition qu'aucun Auteur Juif, il en doit être plus crû. C'eſt auſſi l'opinion de Philon.

Joſephe Antiq. lib. 3. cap. 8. & 9.

Lib. 3. de vita Moſis, & Lib. 2. de Monarchia.

Troiſiéme queſtion. comment Dieu rendoit ſes oracles par Urim.

On peut donc ſortir aſſez heureuſement de la difficulté precedente, mais en voici une plus grande : comment Dieu rendoit ſes oracles par le moyen de ces pierres; Encore que tous ne conviennent pas, que les pierres & *Urim* fuſſent la même choſe, cependant la plûpart conviennent, que les oracles ſe rendoient par le moyen des pierres & des lettres gravées qui étoient deſſus. Quelques-uns veulent que Dieu fit entendre une voix au Souverain Sacrificateur. Mais cela ne s'accorde pas avec ce que diſent les autres Docteurs, qu'*Urim* & *Thummim* tenoient le milieu entre l'eſprit de Prophetie, & בת קול Bath kol, la fille de la voix, qui demeura dans le ſecond Temple, car ſi on eût oüi une voix, il ſemble que c'eût été la même choſe que בת קול. La plus commune opinion eſt, que les pierres ſur leſquelles étoient gravées les noms des douze Tribus, avec les noms d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, & les mots שבטי ישורון ajoûtez pour achever les 24. lettres de l'alphabet, ſervoient à rendre ces oracles. Joſephe dit, que les douze pierres brilloient avec une force extraordinaire, quand les Iſraëlites devoient gagner la victoire, & que c'eſt ainſi que l'on connoiſſoit le ſuccez des affaires: La ſplendeur ſignifioit le bon ſuccez, & l'obſcurciſſement le mauvais ſuccez.

Joſephe au Liv. 3. Antiq. 9.

D'autres diſent, que les lettres qui étoient neceſſaires pour faire la réponſe, ſe levoient au deſſus des autres : comme quand les Iſraëlites demandent, ainſi qu'il eſt rapporté au premier chapitre des Juges, *qui eſt-ce qui montera le premier* ? L'oracle répond *Juda montera*, le mot יהודה écrit ſur l'une des pierres, ſe leva & brilla: enſuite ces quatre lettres ה, ל, ע, י, ſortirent des quatre autres pierres. Kimchi dit que l'eſprit de Prophetie révétoit le Souverain Sacrificateur. Et c'eſt ce qu'il y a de plus apparent, quelquefois on joignoit le ſort avec *Urim* pour plus de certitude: c'eſt ainſi que ſelon la tradition des Juifs la terre de Canaan fut partagée. On conſultoit Urim, il diſoit, un tel lot pour une telle Tribu, enſuite on tiroit le ſort; c'eſt ainſi que Saul fut choiſi par Samuel; c'eſt de cette maniere que fut découvert Achan.

Jud. 20.

Quatriéme queſtion, où on interrogeoit Dieu.

Brawnius croit qu'on ne conſultoit Urim que dans le lieu Saint; mais cela n'eſt pas apparent: Abiathar dans le déſert conſultoit pour David, 2. le conſultant ſe tenoit derriere le Sacrificateur qui conſultoit. Or un Laïque n'oſoit

n'osoit entrer dans le lieu Saint, il est donc plus vray-semblable, que l'on consultoit cet oracle en tous lieux. C'est que par tout où l'on pouvoit avoir l'Ephod & le Rational, on pouvoit aussi consulter l'oracle; comme il paroît parce que David, dans le desert, consultoit l'oracle par le moyen d'Abiathar : lequel en s'enfuyant de devant Saül, qui faisoit tuer les mâles de la maison de son pere, emporta l'Ephod avec soy dans le désert. Et nous avons divers exemples dans l'Histoire Sainte, comment au milieu des Armées, ils consultoient l'oracle par l'Ephod. On peut demander si on se presentoit devant l'Arche pour consulter cet oracle par Urim & Thummim? Quand l'Arche étoit dans le lieu Trés-Saint, il est certain qu'on n'en approchoit pas pour consulter Urim & Thummim, car on n'y entroit qu'une fois l'an, au jour des Propitiations. Et même dans cette fête des Propitiations, le Sacrificateur ne portoit pas l'Ephod & le Pectoral : Cependant si l'Arche étoit dans le Tabernacle, il y a apparence qu'on se tournoit du côté de l'Arche. Mais quand l'Arche étoit dehors à l'Armée, il semble qu'on se presentât devant l'Arche même. Car Saül voulant savoir ce qu'étoit devenu Jonathan, dit au Sacrificateur, *approche l'Arche de Dieu*, &c.

1. Sam. 14. 18.

Cinquiéme question, qui avoit le droit de consulter Dieu, & de revétir l'Ephod.

Celuy qui consultoit l'oracle & revétoit l'Ephod devoit toûjours être Souverain Sacrificateur, & non autre. C'est l'opinion constante de tous les Juifs, & cela est assez prouvé; parce que Dieu met le Rational & l'Ephod entre les habits particuliers au seul Souverain Sacrificateur. Aquin pretend que Samuel a eu le privilege de pouvoir vétir l'Ephod, & de consulter Dieu par *Urim*; cela est faux. Il est vrai qu'on revétit Samuel d'un Ephod; mais cet Ephod n'étoit qu'une veste à la maniere des Sacrificateurs. C'est aussi une grande erreur dans Cunæus, de croire que les Rois eussent le pouvoir de vétir l'Ephod, & de consulter eux-mêmes l'oracle, & cela fondé sur ce que David dit à Abiathar, donne moy l'Ephod. 1. La bevûë est étrange pour un homme aussi savant qu'étoit Cunæus; car David n'étoit pas encore Roi, & quand ç'auroit été le privilege des Rois, il n'auroit pû en joüir. 2. Quelle apparence qu'il ne fût pas permis aux Rois de mettre la main sur l'encensoir, comme il paroît par Hosias, qui fut frappé de lepre pour l'avoir entrepris, & qu'ils eussent pû revétir le Pectoral, ce qu'il y avoit de plus saint dans le culte Levitique? Il faut donc interpreter comme a fait nôtre version, *prens l'Ephod*, consulte pour moy. Il y a plus de difficulté sur ce qu'Abiathar consultoit l'Oracle pour David, n'étant pas Souverain Sacrificateur. On peut dire qu'il l'étoit, parce que son pere étoit mort, & qu'il étoit le seul resté, ainsi par droit de succession il étoit revétu de sa dignité. Il est vrai qu'on peut objecter, que la seule naissance ne donnoit pas le droit de Sacrificature : Outre cela qu'il faloit être oint, & installé; mais on peut répondre, qu'Abiathar étoit oint dés la vie de son pere, par survivance, & pour être son Vicaire, aussi le Seigneur dit, que David mangea les pains de Proposition sous Abiathar; cependant c'étoit sous Ahimelec, comme cela se voit 1. Sam. 21. 1. Mais en cela il n'y a nulle fausseté, ni aucune inexactitude, parce qu'Abiathar étoit le grand Vicaire de son pere.

De Repub. Jud. lib. 1. 14.

1. Sam. 30. 7.

Marc. 2. 26.

Sixiéme question, qui avoit droit de consulter cet oracle.

Les Juifs disent que cet oracle ne se consultoit que par le Roy, par celuy qui s'appelloit אב בית דין, c'est-à-dire, *le Chef de la Justice*, & par le grand Sanhedrin. Cela veut dire, que cet oracle divin ne se mettoit pas à tous les jours, & qu'on ne le consultoit pas pour les affaires des particuliers; mais

mais pour les affaires qui regardoient le public. David, qui du tems de Saül n'étoit pas Roy, ne laissoit pas de consulter l'oracle par Abiathar, parce qu'il s'agissoit d'affaires trés-importantes pour la nation.

Septiéme question, si ces oracles étoient irrevocables.

Les Juifs disent, que les réponses de ces *Urim* & *Thummim* étoient irrevocables, au lieu que les Propheties souvent se revoquoient, comme il paroît par celle de Jonas contre les Ninivites, & celle d'Esaye sur la maladie d'Ezechias. Au 20. des Juges, il semble que cet oracle ait deux fois abusé les enfans d'Israël dans la guerre contre les Benjamites : Ils consulterent l'oracle par trois fois, *monterai-je pour combattre contre mon frere* ? l'oracle répondit, *monte*, & cependant les deux premieres fois ils furent battus. On répond, qu'aux deux premieres fois ils ne demanderent point, *les livreras-tu en ma main* ? mais simplement, *qui est-ce qui montera le premier* ? & à la seconde fois, *monterai-je contre mon frere* ? Dieu leur répondit selon ce qu'ils demandoient, *Juda montera le premier*, & à la seconde demande, *monte*. Mais à la troisiéme fois Dieu leur promit la victoire, ce qu'il n'avoit pas fait les deux premieres fois.

Huitiéme question, de la maniere dont on consultoit l'oracle.

Voicy comme Maimonides dans le Traité כלי המקדש *cap. ult.* décrit la maniere de consulter l'oracle par Urim. Le Sacrificateur revétu de l'Ephod, se tournoit du côté de l'Arche se tenant debout. Celuy pour qui on consultoit l'oracle, se tenoit justement derriere le Sacrificateur, & faisoit les questions à voix basse, non pas mentalement; mais en parlant bas comme quand on prie tout seul. D'Aquin tout au contraire dit, que le consultant, au lieu d'être derriere le Prêtre, étoit devant luy, & le regardoit en face, à cause de ce qui est dit à Moyse *& il se tiendra devant Eleazar*, &c. Cela n'est pas apparent, autrement luy-même eût vû les lettres du Pectoral, & la réponse, cependant un Livre intitulé Jalekut semble favoriser d'Aquin.

Premiere observation.

Nomb. 27.

Seconde observation.

Pour obtenir réponse de cet oracle, il faloit que le Sacrificateur, & celuy qui consultoit, fussent *in casto*, ne fussent point en coulpe de peché mortel. Au regard de celuy qui consultoit, cela se voit par deux exemples remarquables : Le premier se trouve dans le 1. Livre de Samuel. c. 14. v. 37. parce que l'Armée étoit en coulpe, à cause que Jonathan, contre le serment d'execration de son pere, avoit mangé du miel, l'oracle ne rendit pas de réponse, & Saül connut par là qu'il y avoit un peché dans l'Armée. Le second exemple se trouve dans le même Livre ch. 28. 6. où il est dit que Dieu ne voulut pas répondre à Saül par Urim, *parce que Dieu l'avoit rejetté à cause de sa revolte*. A l'égard du Sacrificateur, cela étoit apparemment encore plus necessaire, & les Juifs disent que quand le Sacrificateur ne donnoit pas de réponse par Urim, on le déposoit parce que c'étoit une marque que l'esprit de Prophetie ne reposoit plus sur lui : & ils concluent cela, je ne sai comment, du 2. Sam. ch. 15. & de l'Histoire de la fuite de David de devant Absçalom, parce qu'on y lit, qu'Abiathar vint le dernier aprés le peuple, & que David dit à Tsadock, *tu es le Voyant* : ils disent qu'Abiathar n'ayant pû répondre par Urim, sa charge fut donnée à Tsadock, parce qu'il se trouva n'avoir plus l'esprit de Prophetie habitant en luy.

Neuviéme question du tems qu'a duré cet oracle.

Au reste c'est une assez grande question, savoir si ces Urim & Thummim étoit dans le second Temple: C'est l'opinion universelle des Juifs qu'ils n'y étoient pas : Ils les content pour une des cinq choses qui manquoient dans la seconde maison, 1. l'Arche & les Tables de la Loy, 2. le

2. le feu ſacré, 3. l'huile d'onction, 4. Urim & Thummim, 5. l'eſprit de Prophetie. Les autres ajoûtent שכינה la preſence de l'Eſprit de Dieu; mais c'eſt la même choſe que l'eſprit de Prophetie, c'eſt pourquoi il vaut mieux mettre l'huile d'onction pour une de ces cinq choſes, qui manquoient dans le ſecond Temple. Diſons plûtôt que toute la vertu de prophetiſer procedoit de l'Arche, & des Cherubins, car Dieu avoit dit, *je parlerai à toi du milieu des Cherubins.* C'eſt pourquoi ceux qui conſultoient Urim ſe tournoient vers l'Arche. Ainſi l'Arche ayant été conſumée, Urim n'avoit plus de vertu dans le ſecond Temple.

Exod. 25. 22.

Les Juifs qui eſtiment que cet Urim étoit le nom de Jehova, mis dans le double du Pectoral, croyent que le vrai nom de Jehova, & ſa prononciation ayant été ignorée ſous le ſecond Temple, l'on ne pouvoit avoir cet Urim & Thummim, dont toute la vertu divinatrice étoit dans la vraye prononciation du mot de Jehova. L'opinion de Maimonides eſt la ſeule veritable, il dit, *ils firent ſous la ſeconde Maiſon Urim & Thummim, mais ils ne donnoient pas de réponſe.* Cela même ſe lit dans la Gemara du premier chap. du Cod. Joma. *Ils avoient Urim & Thummim, autrement le Souverain Sacrificateur n'eût pas eu tous les vétemens ſacrez, mais ils ne donnoient pas de réponſe à ceux qui les conſultoient.* Cet Urim n'étoit rien autre choſe que le Pectoral comme nous avons vû, or ils avoient ce Pectoral, comme Joſephe le témoigne. Mais ce Pectoral ne donnoit plus l'eſprit de Prophetie qui s'en étoit allé. L'opinion d'Outramus eſt ſinguliere, que Urim & Thummim ne donna plus d'oracles depuis que le peuple ayant rejetté la Theocratie ou le Regne de Dieu, la puiſſance Royale fut attachée à la maiſon de David. Car encore qu'il n'en ſoit pas parlé dans la ſuite, ce n'eſt pas une preuve certaine que la choſe ne fût plus.

Cap. 10. הל בית הבחירה

Antiquit. Lib. 3. cap. 9. Lib. 1. cap. 5. de Sacrif.

Depuis la mort de Saül, il n'eſt plus fait mention d'Urim & Thummim.

On ne peut nier que ce ne ſoit une choſe étonnante, que depuis la mort de Saül il n'eſt plus parlé de Urim & Thummim dans l'Hiſtoire des Rois. Quoique tant de fois il ſoit parlé des Rois, qui ont conſulté les Prophetes, pour ſavoir ce qu'ils avoient à faire: Peut-être negligea-t'on de le conſulter, parce qu'on eut des Prophetes vivans durant tout ce tems-là. Ou bien comme cet oracle étoit le directeur de la Theocratie, quand le gouvernement devint Monarchique, Dieu voulut que le peuple fût gouverné ſelon la volonté des Rois. L'eſprit de Prophetie ceſſa dans le ſecond Temple. Cependant il eſt à remarquer que cet eſprit de Prophetie demeura encore ſur les commencemens de la ſeconde Maiſon aprés la captivité. Car Eſdras, Aggée, Zacharie, Malachie, étoient Prophetes. Et les Juifs diſent que cet eſprit alla toûjours en diminuant, & ne ceſſa abſolument que du temps de Simeon le Juſte, qui étoit le dernier, ou le 12me. de la grande Synagogue. 1. Ce Simeon le Juſte étoit le deuxiéme aprés Jaddua, qui vivoit du temps d'Alexandre le Grand, & qui vint au devant de lui. Ce Simeon eſt placé par Cappel en l'an 3700. du monde environ 300. ans devant Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, prés de 200. aprés le retour de la captivité. Il n'y a guere d'apparence qu'il peut y avoir un homme ſi vieux en ce tems-là. Car il eût falu qu'il eût eû prés de deux cens ans pour avoir été de la grande Synagogue, dont Eſdras avoit été, ſelon les Juifs, & l'inſtituteur, & le chef. Il y a apparence que c'eſt ce Simeon dont l'Eccleſiaſtique fait l'éloge. Druſius au 15. Livre de ſes obſervations.

tions cap. 13. rapporte qu'Alexandre venant au devant de Jaddüa, il lui demanda qu'il consultât pour lui son Dieu, & que Jaddüa lui répondit, que depuis que les vaisseaux du Temple avoient été transportez en Babylone, on n'avoit plus Urim & Thummim. Il tient cela de Josephe fils de Gorion ; cela ne s'accorde pas avec ce que disent les autres Juifs, de Simeon le juste, qui fut selon eux petit-fils de ce Jaddüa : car si on les en croit, sous Simeon il y avoit encore quelque esprit de prophetie. Or ce ne pouvoit être que par Urim ; car ils n'eurent plus de Prophetes aprés Malachie. Le vrai Josephe décend beaucoup plus bas, car dans le Livre qui a été plusieurs fois cité, il dit, qu'il n'y avoit pas plus de deux cens ans, que les pierres du Rational avoient cessé de jetter leur splendeur pour répondre de la victoire à ceux qui consultoient l'oracle, c'est-à-dire, que cela auroit duré jusques à prés de 150. ans avant la venuë de Jesus-Christ. Cela n'est pas vrai-semblable, & ce que je puis conjecturer est, que le privilege de tirer des oracles par Urim & Thummim, subsista durant le tems des Prophetes, Aggée, Zacharie & Malachie. Mais que l'esprit de prophetie fut éteint avec eux. Que cet Urim fût encore du tems d'Esras, il semble que cela est bien prouvé par ces paroles. *Et Attirçata*, qui est Esras, leur dit, *qu'ils ne mangeassent point des choses trés-saintes, tandis que le Sacrificateur assisteroit avec Urim & Thummim.* Neanmoins on peut dire que cela ne prouve rien, que ce que nous avons avoüé, c'est que l'Urim étoit dans le second Temple, pour la matiere seulement, & non pour la vertu, car Urim & Thummim ne signifie rien autre ici, que le Pectoral lui-même: Ce qui prouve encore fort bien nôtre opinion, que *l'Urim* n'étoit rien de different du Pectoral. Le sens est, qu'Esras défend aux Sacrificateurs, dont la genealogie étoit douteuse & mal prouvée, de se trouver au Parvis, quand le Souverain Sacrificateur en habits Pontificaux y seroit pour officier, & pour distribuer la portion à chacun. Il est assûrément trés-remarquable, que dans un même âge, c'est-à-dire, depuis le retour de la captivité de Babylone, jusques à Jesus-Christ, Dieu fit cesser tout oracle, aussi bien entre son peuple qu'entre les Payens: c'est que celui qui devoit accomplir & finir tous les oracles étoit prêt à venir.

Antiq. Lib. 3. cap. 9.

Esrasch. 2. v. 63.

Cessation de tous les oracles faux & veritables, quand & pourquoi.

CHAPITRE VI.

Deux singularitez remarquables touchant les habits Pontificaux.

Nous avons expliqué jusques ici quels étoient les habits du Grand Pontife. Il reste deux choses à remarquer là-dessus : La premiere est, que dans la plus solennelle journée du Ministere de ce Souverain Pontife, c'est le jour des Propitiations, il ne lui étoit pas permis de porter ces vétemens magnifiques, il n'officioit dans ses habits Pontificaux, que dans le Parvis des Sacrificateurs, & dans le Sanctuaire, mais il n'entroit point avec ces habits dans le Lieu Trés-Saint, & ainsi il ne paroissoit

Premiere singularité, le souverain Sacrificateur ne portoit pas les habits magnifiques le jour du grand Jûne.

jamais devant l'Arche avec l'*Urim* & *Thummim*: cependant cela sembloit être bien raisonnable d'aller demander à Dieu réponse par Urim & Thummim devant cette Arche, où il parloit à Moyse du milieu des Cherubins.

Cunæus de Republica Judæorum. Seldenus, de successione ad Pontif. pag. 199. Joseph. lib. 5. cap. 15. selon la division du Grec.

Et là-dessus Cunæus croit avoir remarqué une grande bevûë dans Josephe: Mais Seldenus le justifie trés-bien, & fait voir que le texte de Josephe a été mal interpreté par Cunæus: Je le crois aussi, aprés avoir examiné l'Historien Juif. Cunæus pretend, que selon Josephe, le Souverain Sacrificateur ne mettoit le Pectoral dans lequel étoient *Urim* & *Thummim*, que quand il entroit dans le lieu Trés-Saint, ce qui n'arrivoit qu'une fois l'an, c'étoit dans le jour des Propitiations. Or Josephe dit seulement, que le Souverain Sacrificateur portoit ces magnifiques habits quand il officioit, les jours de Sabbat, & les nouvelles lunes; mais qu'il en prenoit un plus simple dans le jour du Jûne, qui s'appelloit le jour des Propitiations: & qu'il avoit ses plus beaux habits pontificaux, toutes les fois qu'il entroit dans le lieu Saint pour y faire le parfum, & c'est la verité. Car dans le grand jour du Jûne, il avoit des habits particuliers, qui nous sont marquez dans le seiziéme chap. du Levitique: savoir, 1. Les brayes de lin. 2. La chemise de lin. 3. La tiare de lin, & la ceinture de lin. Ces vétemens étoient donc fort simples, & de couleur blanche, c'est pourquoi les Juifs les appelloient בגדי לבן les vétemens blancs, & les autres qui étoient beaucoup plus magnifiques, s'appelloient בגדי זהב, *les vétemens d'or*. Ainsi dans ce jour de Jûne le Pontife officioit avec les habits qui lui étoient communs avec tous les autres Sacrificateurs, & même plus simples, & plus blancs qu'à l'ordinaire. Sans doute cela n'étoit pas sans mystere, que dans ce jour, qui étoit un jour d'humiliation, le Pontife ne fût pas revétu d'habits magnifiques. La tiare même dans ce jour étoit blanche, au lieu que l'autre étoit d'hyacinthe, c'est-à-dire, bleuë ou azur.

Seconde singularité: les habits du Souverain Sacrificateur étoient gardez dans une Citadelle.

L'autre chose remarquable est, que sous le second Temple ces habits Pontificaux étoient en si grande consideration, qu'on leur avoit destiné une maison particuliere pour les garder; c'étoit une tour hors de l'enceinte du Temple, au côté Septentrional, qui s'appelloit *Baris* sous les Princes Hasmonéens, & qui depuis fut appellé par Herode le Grand, *Arx Antonia*, en faveur de son grand ami Marc-Antoine. Les Souverains Sacrificateurs avoient la garde de ces vêtemens: Mais ensuite Herodes, & puis les Romains s'en saisirent, ils mirent garnison dans la forteresse d'Antoine, & gardoient la robe Sacerdotale: Depuis les Juifs obtinrent de Claude qu'on la leur rendît; mais les Romains s'en emparerent encore peu aprés.

Voy Josephe Antiq. 18. 6. — Voy Josephe Antiq. Lib. 20. 1.

Levitique ch. 21. 10.

Je croy que c'est de cette robe qu'on doit entendre le precepte du Levitique, *le Souverain Sacrificateur d'entre ses freres, sur le chef duquel l'huile d'onction aura été épanduë, & qui se sera consacré pour vétir les vétemens, ne découvrira point sa tête, & ne déchirera point ses vétemens.* C'est pourquoy quand nous lisons, que Caïphe dechira ses vétemens en jugeant le Seigneur, il ne fit rien contre la Loy; car cela ne se doit pas entendre des vétemens ordinaires. Ce que disent les Juifs, qu'il n'étoit permis au Sacrificateur de déchirer ses véemens qu'autour des pieds, me paroît assez incertain, ayant l'air de fable. L'intention de la Loy est, que le Sacrificateur en officiant, ne donne jamais aucun signe de deüil, quelque triste nouvelle qu'on luy puisse apporter.

CHA-

CHAPITRE VII.

De l'election, installation, & inauguration du Souverain Pontife. De l'huile d'onction.

QUoy que la dignité Pontificale s'obtint par le droit de succession, cependant personne n'en pouvoit être investi, que par l'autorité du grand Sanhedrin : parce qu'outre le droit de la succession il faloit beaucoup de qualitez de corps & d'esprit, pour l'examen desquelles il faloit des Juges : Ainsi c'étoit au Sanhedrin, qui s'assembloit dans la chambre de pierre de taille, auprés du Temple, qu'appartenoit le droit d'examiner, si le Souverain Sacrificateur, & les autres Sacrificateurs inferieurs n'avoient pas de tache dans leur naissance, ou de défauts dans leurs corps. Quant aux Sacrificateurs inferieurs, ceux dont la naissance se trouvoit contraire aux statuts de la Loy, étoient revétus d'un habit noir, & on les faisoit sortir du Parvis. Ceux dont la naissance étoit droite, mais qui avoient quelque défaut dans le corps, on les établissoit sur le bois pour l'arranger en piles, & pour examiner s'il étoit propre aux Sacrifices, & du reste ils avoient part aux offrandes comme les autres. Ceux enfin qui se trouvoient entiers, & sans tache, tant dans leur naissance, que dans leurs personnes, étoient revétus de vétemens blancs, & on prononçoit sur eux cette action de grace. *Beni soit Dieu de ce qu'on n'a pas trouvé de tache dans la semence d'Aaron, & de ce qu'il a choisi Aaron & ses enfans pour se tenir en sa presence, & pour faire le service devant lui.* La même chose s'observoit pour celui qui aspiroit à la Souveraine Sacrificature.

Examen des Sacrificateurs par le grand Conseil.

Maimonides Biath Hammikedash cap. 6.

Mischna Middosh cap. 5.

Aprés l'examen de la personne de celui qui devoit succeder à la Sacrificature Souveraine, on procedoit aux ceremonies de son installation par sept jours. *Et vous ne sortirez de sept jours de l'entrée du Tabernacle d'assignation, jusques au tems que les jours de vos consecrations soient accomplis, car par sept jours on vous consacrera.* Il y avoit trois principales ceremonies dans cette inauguration, elles nous sont décrites avec tant d'exactitude, & si amplement au 29. ch. de l'Exode, & au 8. du Levitique, que les Juifs ont eu peu de choses à y ajoûter. La premiere ceremonie, c'est qu'en presence du peuple, on revétoit le Sacrificateur des habits Sacerdotaux, la seconde, c'est l'onction, la troisiéme, c'est le Sacrifice. Ces ceremonies sont fort exactement décrites dans les chapitres que nous venons d'indiquer.

Ceremonies de l'installation du Souverain Sacrificateur.

Levitique 8. 33.

Premierement on faisoit venir le Souverain Sacrificateur, qui devoit être installé, dans le Parvis des Sacrificateurs, prés de l'Autel des Holocaustes, devant la porte du Temple; on lui faisoit ôter ses vétemens ordinaires & communs : On le lavoit de l'eau qui étoit dans le cuveau des lavemens. Aprés cela on le revétoit en la presence du peuple. 1. de ses brayes ou caleçons de lin, qui lui venoient depuis les reins jusques aux genoux. 2. Puis on mettoit dessus la longue veste de lin ou surplis, qui prenoit depuis les épaules jusques aux pieds. 3. Ici le Levitique dit, que Moyse mit à

Premiere ceremonie de l'installation: les vétemens posez sur le Sacrificateur.

Aaron la ceinture ou le baudrier sur la veste ou surplis: Ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit deux ceintures. 4. Aprés on vétoit le roquet ou le manteau de pourpre, où étoient penduës les 70. clochettes avec des grenades. 5. Ensuite on lui mettoit l'Ephod sur les épaules : & le Levitique dit qu'on ceignit l'Ephod d'un nouveau ceinturon. 6. Sur cela on mettoit le Pectoral qu'on attachoit à l'Ephod comme il a été dit ; & ce Pectoral ne se détachoit point dans toute la vie du Sacrificateur, car l'Ephod & le Pectoral devoient être attachez l'un à l'autre. Enfin pour le dernier vétement on lui mettoit la tiare sur la tête avec la lame d'or, qui y étoit attachée avec des cordons bleus. C'est là premiere ceremonie, savoir l'imposition des vétemens.

Seconde ceremonie, l'onction.

La seconde c'étoit l'onction. Nous ne voyons pas qu'Abiathar ait été oint quand il s'enfuit vers David, cependant il fit acte de Souverain Sacrificateur avec David revétant l'Ephod, c'est pourquoi les Juifs disent que l'onction n'étoit pas essentielle : elle se faisoit d'une huile sacrée, dont la composition nous est décrite au livre de l'Exode chap. 30. 23. &c. Moyse eut ordre de prendre 500. sicles de myrrhe, le sicle étoit précisément une demi-once, il y a donc 32. sicles dans nôtre livre, & 500. sicles font 15. de nos livres: 10. onces de myrrhe: de cinnamome 250. sicles: c'est-à-dire prés de huit livres, & 500. sicles, ou 15. livres, de casse: du roseau Aromatique 250. sicles ou prés de huit livres, & par dessus tout cela 3. ou quatre pintes d'huile d'Olive. La Loi dit un hin qui étoit 12. logs, c'est-à-dire tout au plus douze petits setiers de liqueur, c'étoit peu d'huile dans une si grande masse. Mais c'est que l'huile d'Olive corrompt au lieu de conserver. Maimonides dans le Traité *Kele Hammikedash* a une étrange imagination, que par מור que nous tournons myrrhe il faut entendre du sang congelé d'une certaine bête des Indes. Peut-être entend-il la civette, qui est une espece de sang congelé de l'animal qui porte ce nom. Mais il n'est pas apparent qu'on eût fait entrer du sang dans cette composition, sur tout du sang d'une bête impure. Toutes ces drogues se broyoient séparément, ensuite on les méloit & on les faisoit boüillir, jusques à ce qu'elles fussent en consistance coulante : Toutes ensemble elles faisoient bien 48. ou 50. livres. Et aprés la mixtion, parce que les huiles ne diminuent pas beaucoup au feu, la composition pouvoit être de 40. ou 45. livres.

On n'a pas fait de cette huile d'onction une seconde fois.

Cette mediocre quantité fut plus que suffisante pour fournir à toutes les onctions. Il n'y a pas eu de cette huile sacrée sous le second Temple, ce qui me fait croire qu'on n'en a jamais fait qu'une fois. *Abarbinel* sur le chap. 30. de l'Exode dit expressément qu'on n'a point refait de cette huile sacrée, & le dit sur la tradition constante de tous les Rabbins. Quant au parfum on en refaisoit continuellement. Si l'on eût pû faire de nouvelle huile, quand il n'y en eut plus, pourquoi aprés le retour de Babylone n'en eussent t'il pas fait de semblable ? Ajoûtez que 45. livres d'onction vont bien loin. Il est vray que l'on oignit de cet oignement tous les vaisseaux du service, mais on ne faisoit qu'y en mettre un peu au dedans, & au reste quand ils furent une fois consacrez ce fut pour toûjours ; nous ne voyons pas que Salomon ait fait oindre les vaisseaux de son Temple pour les consacrer. Les Rois n'ont point été oints de cette huile ; au moins cela ne nous paroît pas. Ainsi ce qui resta de cette grande quantité d'oignement fut plus que suffisant

Les Rois n'étoient pas oints avec de l'huile sacrée.

pour

pour oindre environ 28. ou 30. Souverains Sacrificateurs, qui furent depuis Aaron jusques à la captivité de Babylone.

De cette huile d'onction on oignoit le Souverain Sacrificateur. Abarbinel dit dans l'endroit cité, que l'onction se devoit toûjours faire par un Prophete. Mais cela n'est gueres apparent, car y avoit-il toûjours un Prophete en Israël, même sous le premier Temple? L'onction, dit-il, étoit une marque de l'élection de Dieu, par conséquent elle se devoit faire par un Ministre qui savoit par esprit de revelation celui que Dieu avoit élû. Cette raison n'est pas bonne, puisque cette dignité étoit hereditaire, & non pas élective. Ainsi Dieu n'y entroit que par la providence generale.

Maniere dont on faisoit l'onction sur le Souverain Sacrificateur.

Quant à la maniere de l'onction, la Loy dit simplement, *tu prendras l'huile d'onction, & l'épandras sur sa tête.* Les Juifs ajoûtent que celui qui faisoit la consecration appliquoit son doigt plein d'huile sur le milieu du front entre les deux yeux, & conduisoit ce doigt de part & d'autre aux quatre coins du front en figure de croix de St. André, les Juifs disent כמו כף יונית, *de la figure d'un Caph grec* : les autres disent d'un כי Grec X. soit Cappa soit chi X. c'étoit toûjours en forme de croix. Ainsi le disent Mikotsi, Abarbinel, le Talmud, & autres. Cela nous fait comprendre comment se pouvoit faire, ce que dit le Ps. 133. que l'oignement décendoit jusques à la barbe, & jusqu'au bord superieur du sacré vétement; si on eût versé l'huile sur les cheveux, il en eût falu une grande quantité pour couler jusques à la barbe. De plus comme les cheveux sont à côté & la barbe au milieu, il n'est pas aisé de concevoir comment de l'huile jettée sur des cheveux eût pû venir à la barbe. Mais l'huile étant mise sur le front il est plus aisé de comprendre que pour petite que fût la quantité elle couloit le long du nez jusques sur la barbe. Ceci me fait croire qu'on détrempoit cet oignement sacré dans d'autre huile, car le tems épaissit les oignemens & fait qu'ils ne sont plus coulans. Les fils d'Aaron furent oints de cette huile aussi bien que leur pere, mais dans la suite on n'oïgnit que les seuls Souverains Sacrificateurs, & c'est ce qui rend vray-semblable la tradition des Juifs qu'on ne fit pas de cette huile sacrée une seconde fois: Elle fut gardée dans tous leurs âges, & pour l'épargner on n'en oignit que le Souverain Sacrificateur pour tous les autres. Moyse ordonna qu'on mît la tiare sur la tête d'Aaron devant que de l'oindre, & cela rend trés vray-semblable la tradition des Juifs sur la maniere de cette onction, c'est qu'elle se faisoit sur le front. Car il n'y a pas d'apparence que l'on mît l'huile sous la tiare qui couvroit les cheveux; cela l'eût gâtée & auroit empêché que l'onction ne fût arrivée jusqu'à la tête, & jusqu'à la barbe.

Comment l'huile pouvoit décendre jusqu'à la barbe. Ps. 113.

Troisiéme ceremonie d'installation, le sacrifice.

La troisiéme ceremonie étoit le sacrifice composé. 1. D'un bouveau sur la tête duquel le Souverain Sacrificateur qu'on installoit mettoit sa main, ou l'égorgeoit, on en épandoit le sang au pied de l'Autel, & celui qui faisoit l'office de la consecration prenoit de ce sang au bout de son doigt, & en frottoit les cornes de l'Autel des holocaustes; on faisoit fumer les graisses & les rognons sur cet Autel. Et le reste, la peau, les entrailles, les chairs, on les envoyoit brûler hors du camp & hors du Temple.

Ce premier sacrifice étoit חטאה pour le peché.

2. Le second Sacrifice étoit de deux moutons, dont l'un étoit égorgé aprés que le Prêtre consacré avoit mis sa main sur sa tête, & il étoit offert en

Le second étoit l'Holocauste.

Ce troisiéme étoit proprement un sacrifice de prosperité comme cela se voit par le parallele des ceremonies.

holocauste. Aprés quoi on prenoit l'autre mouton qui s'appelloit איל מלאים *Aries impletionum* ; c'est-à-dire, par lequel se faisoit la principale consecration, parce que c'étoit la derniere ceremonie, & aussi parce que le Sacrificateur étoit frotté du sang de ce second mouton ; Or toute grande consecration se faisoit par le sang : on offroit ce second mouton en sacrifice de prosperité, on épandoit son sang non pas au pied de l'Autel comme celui du bouveau, mais sur l'Autel comme celui du premier mouton. Mais avant que de le répandre sur l'Autel on le recevoit dans un vaisseau. Celui qui consacroit y trempoit son doigt & en frottoit le bas de l'oreille droite du consacré, c'est cette chair molle qui est au bas du cartilage. Il oignoit aussi le pouce de la main droite, & le gros orteil du pied droit. En suitte on détrempoit un peu de ce sang avec de l'huile de l'onction & avec un brin d'hysope, on en faisoit aspersion sur le Sacrificateur & sur ses vétemens sacrez ; enfin on répandoit le reste du sang sur l'Autel des holocaustes tout à l'entour. Aprés cela ou prenoit les graisses, les roignons, la queuë, & l'épaule droite, on ajoûtoit à cela un pain sans levain de la grosseur d'un tourteau, avec un gâteau à l'huile, & un autre petit gâteau comme un bignet oint d'huile seulement, & le Sacrificateur consacré tendoit les paumes de ses mains : on mettoit toutes ces choses dessus, on les tournoyoit, en haussant & baissant, on les reprenoit de ses mains, on les posoit sur l'Autel des holocaustes & on les faisoit consumer. Le consacrant prenoit pour lui la poitrine & en faisoit une offrande *tournoyée*, c'est-à-dire, élevée vers les cieux, comme disent quelques-uns, en figure de croix aux quatre parties du monde. Le reste du mouton appartenoit au Sacrificateur consacré, qui en mangeoit avec les autres Sacrificateurs dans le Tabernacle ou dans le Temple, avec des pains sans levain & des gâteaux à l'huile, dont on avoit preparé une pleine corbeille ; de laquelle corbeille on avoit pris le pain & les gâteaux qu'on avoit fait fumer sur l'Autel avec la graisse, les roignons, la queuë & l'épaule droite du mouton, on faisoit bouillir la chair du mouton dans le Temple même, c'est-à-dire, au parvis des Sacrificateurs, s'il en restoit jusques au lendemain, on le brûloit au feu.

Or cette consecration se reïteroit sept jours durant : Il n'étoit pas permis au Sacrificateur consacré de sortir du parvis ni jour ni nuit durant ces sept jours. Tous les jours on lui revétoit les sacrez habits dans le même ordre. *Le Sacrificateur qui viendra & succedera en son lieu les vétira par sept jours.* On reïteroit, dis-je, toutes ces ceremonies & l'onction & les sacrifices par sept jours ; car la Loy dit. *Tu feras donc ainsi à Aaron & à ses enfans selon toutes les choses que je t'ai commandées par sept jours, tu les consacreras, tu sacrifieras pour le peché tous les jours un bouveau.*

Exode chap. 29. v. 30.

Exode 29. 35.

Dans le second Temple on observoit les mêmes ceremonies, excepté l'onction, parce qu'on n'avoit plus d'huile sacrée. C'est pourquoi les Juifs appellent les Sacrificateurs du premier Temple מרובה משיחה ou מתרבה, & ceux du second מרובה בגדים : les simples Sacrificateurs étoient consacrez avec les mêmes ceremonies excepté l'onction.

C'est-à-dire, élevé par l'onction, élevé par les habits.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Des simples Sacrificateurs.

NOus aurons peu de choses à dire d'eux à present, parce que presque toutes choses leur étoient communes avec les Souverains Sacrificateurs, à l'exception de certains Privileges qui étoient particuliers à la Souveraine Sacrificature. Ils étoient tous de la famille d'Aaron, & de la Tribu de Levi. Dieu avoit pris pour son partage la Tribu de Levi pour le service du Tabernacle, & ensuite pour le service du Temple. Levi avoit trois enfans, Guerschom, Kehath & Merari. Le second savoir Kehath eut quatre fils, dont l'un fut Hamram qui engendra Moyse & Aaron. Dieu choisit la famille d'Aaron de la branche des Kehatites pour lui donner la Sacrificature à lui & à toute sa posterité. On leur distribua 13. villes dans les diverses tribus d'Israël. Mais avec le tems, comme ils se multiplierent extrémement, ils habiterent par tout & particulierement dans Jerusalem. Leur office étoit de faire les sacrifices, de presider à toutes les purifications & sur tous les cultes qui se faisoient selon la Loy. Sur tout ils avoient le privilege de pouvoir entrer dans le lieu Saint, pour y faire le parfum, ainsi que le Souverain Sacrificateur, qui seul entroit dans le lieu Trés-Saint, comme les Sacrificateurs seuls entroient dans le lieu Saint. Mais comme le Souverain Sacrificateur n'entroit pas en tout tems dans le lieu Trés-Saint, ainsi les Sacrificateurs n'entroient pas tous, ni tous les jours, dans le lieu Saint pour y faire le parfum. Mais seulement, quand ils étoient de semaine; & que cet office leur écheoit par sort.

Tous les Sacrificateurs devoient être de la famille d'Aaron.

Josué 21. 13. & 1. Chron. 6. 54.

Ils furent rangez en diverses classes appellées ἐφημερίαι. Zacharie pere de Jean Baptiste étoit de la classe ou *Ephemerie* d'Abia.

Luc. 1.

Les Juifs ont par tradition que dés le tems de Moyse ils furent divisez en classes, les uns disent en huit, 4. d'Eleazar & 4. d'Ithamar. Les autres disens 16. 8. de l'un & 8. de l'autre. Mais nous n'en voyons rien que sous le regne David: Nous apprenons que David les divisa en 24. classes. Mais que la famille d'Eleazar fournit beaucoup plus de classes que la branche d'Ithamar. Car d'Eleazar il y en eut seize, & huit seulement d'Ithamar; le massacre qu'en avoit fait Saül, incité par Doëg, en étoit cause, car ceux qu'il tua étoient tous de la branche d'Ithamar. Chacune de ces 24. classes avoit son chef, que les Juifs appellent ראש המשמר. Capitaine de la garde, ces chefs étoient les plus considerables de l'Etat, aussi bien que de l'Eglise, & ordinairement ils entroient dans le grand Sanhedrin, & portent trés souvent le nom de Souverains Sacrificateurs dans le Nouveau Testament. Chaque famille avoit sa semaine pour le service alternativement. De sorte que chaque famille servoit deux semaines par an. Aprés quoi ils s'en retournoient chez eux, comme il paroît par l'Histoire de Zacharie, qui demeuroit dans les montagnes de Juda, & qui s'en retourna chez lui quand il eut achevé le service à son tour. Aprés la captivité, les 24. familles sacerdotales se dissiperent

Division des Sacrificateurs en 24. familles.

1. Chronic. 24.

ἀρχιερεύς.

Luc. 1. 39.

Que devinrent les 24. familles aprés la captivité.

perent comme les autres. Joſephe dit pourtant que ces 24. familles retournerent de la captivité, & durerent juſques à la ruine de Jeruſalem. La tradition des Juifs eſt qu'il n'en remonta que quatre familles, ſavoir celle de *Jedajah*, *Harim*, *Pashur*, & *Jimmer*. Pashur n'eſt point conté entre les familles des 24. dont il eſt parlé 1. Chron. 24. mais en Eſras il eſt conté entre ceux qui remonterent de la captivité avec les Sacrificateurs, tellement qu'il devint famille, ou chef de Sacrificateurs.

Eſras ch. 2. 36. En effet il n'y a que ces quatre dont il ſoit parlé dans Eſras. Il eſt vrai que dans la ſuite des temps, il eſt parlé d'autres familles, comme en St. Luc, il eſt dit que Zacharie étoit de l'ἐφημερία, de l'*Ephemerie* de Abia, qui dans le 1er. chap. 1. du premier livre des Chroniques eſt contée pour la huitiéme. Mais il n'eſt point parlé dans le retour de la captivité de cette famille. Les Juifs répondent que ces quatre familles ſe diviſerent en 24. ordres comme du tems de David, & jetterent des lots pour l'ordre & pour les noms, prenant les anciens noms des premieres *Ephemeries*, & l'ancien ordre: excepté que le nom de Jojarib, à qui appartenoit le premier rang ſelon l'ordre établi par David, devint le ſecond, & F. ceda le premier rang à Jedajah, parce qu'il étoit de la famille Pontificale de la maiſon de Jeſchua fils de Jozedek Souverain Sacrificateur du tems d'Ezechias. Ce Jedajah étoit fils de Jeſchua, ainſi qu'il eſt marqué en Eſras chap. 2. 36. Il n'étoit pas de la même famille que celle de Jedajah dont il eſt parlé 1. Chron. 24. 7.

Ils entroient en charge ordinairement à l'âge de 30. ans ſelon la Loy des Nomb. 4. 3. c'eſt pourquoi nôtre Seigneur voulut entrer en office à cet âge de 30. ans. Cependant les ſervices qu'ils pouvoient faire au deſſous de 30. ans n'étoient pas illegitimes; mais ordinairement & ſans de grandes raiſons, on ne les recevoit pas avant cet âge de 30. ans. Chaque famille entroit en ſemaine au jour du Sabbat au matin & en ſortoit le Vendredi au ſoir ſuivant, veille de l'autre Sabbat. Ils jettoient le ſort pour que chacun eût ſon office marqué, ſavoir qui devoit offrir le ſacrifice du ſoir, & du matin, qui devoit offrir le parfum, & ainſi de tous les autres offices. Jarchi dit qu'autrefois on ne donnoit point par ſort la charge de faire le parfum; mais parce qu'on reconnut que celui qui avoit eu cet honneur réüſſiſſoit dans tout ce qu'il entreprenoit, chacun voulut avoir part à cet honneur.

Luc. 9. in Talmud. Maſſechet תמיר cap. 3. vide Cappell. Spicilegium in Luc. 1. 9.

Tous ceux qui étoient nez de la race Sacerdotale n'étoient pas pourtant neceſſairement admis au ſervice, mais ſeulement ceux qui y étoient nommément appellez par élection. Quand un Sacrificateur étoit mort, on rempliſſoit la place vacante. Et cela ſe faiſoit par le Sanhedrin, devant lequel l'aſpirant devoit être examiné, ainſi qu'il a été dit. On le conſacroit à peu prés avec les mêmes ceremonies que le Souverain Sacrificateur, & on lui faiſoit prendre les vétemens ſacrez, les brayes, la tunique ou ſurplis, le bonnet & la ceinture. Ils partageoient entr'eux les offrandes qui étoient offertes, & tout ce qui n'étoit pas offert en holocauſte étoit à eux, à la reſerve de ce qui appartenoit à l'offrant.

CHA-

CHAPITRE IX.

Des Levites, Portiers, Chantres & Nethiniens, de la Musique du Temple, & des Instrumens de Musique.

LEs Levites, Portiers & Chantres étoient de la même tribu que les Sacrificateurs, enfans de Levi, que Dieu s'étoit reservé en la place des premiers nez qui lui appartenoient, & qu'il avoit pris à lui, lorsqu'en faveur des Israëlites il tua tous les premieres nez d'Egypte, & épargna ceux d'Israël: outre que par une ancienne coûtume, plus vieille que la Loy, les premieres nez avoient le droit de Sacrificature dans leur famille. Nombres 3. 41.

Leur charge étoit de faire tout le service du Temple sous la direction des Sacrificateurs, de qui ils recevoient les ordres pour faire toute œuvre manuelle dans le service du Temple, comme de le nettoyer, le garder, tenir les victimes, quand on les égorgeoit, & souvent même les égorger, nettoyer l'Autel, ôter les cendres, pourvoir au bled nouveau en la place de l'ancien, à l'huile, au sel, aux bêtes du sacrifice continuel, & generalement toute œuvre servile. Mais parce qu'il y a diverses choses trés dignes d'être remarquées dans le service que les Levites rendoient au Temple, il est bon d'en mettre les remarques par ordre. Quel étoit l'Office des Levites.

1. Du tems de Moyse ils étoient naturellement divisez en trois familles; les Kehatites enfans de Kehat, duquel étoit aussi décenduë la branche d'Aaron, les Guersçonites, & les Merarites. Ainsi nommez des trois fils de Levi, Guersçon étoit l'aîné, Kehat le second, & Merari le troisiéme: Dieu leur distribua leurs emplois dans le desert; & comme le Tabernacle étoit roulant, leur principal office étoit de garder le Tabernacle, & de camper tout à l'entour quand il étoit arrêté, de porter toutes les parties & les utensiles de ce Tabernacle quand on étoit en marche.

Nous avons déja veu l'ordre des campemens pour le peuple. A l'égard des enfans de Levi voici comme ils étoient campez. Les enfans d'Aaron; c'est-à-dire, la famille Sacerdotale étoit à l'Orient du Tabernacle; à l'Occident, c'est-à-dire, à la partie opposée étoient étendus les pavillons des Guersçonites. Le long des courtines du Parvis du côté du midi étoient campez les Kehatites, & à l'autre côté vers le Septentrion étoient campez les Merarites: ensuite à ces quatre côtez à mille coudées de distance étoit campée toute l'assemblée du peuple sous quatre étendars du côté de l'Orient. Juda avec sa banniere où étoit la figure du Lion, accompagné d'Issacar & de Zabulon; à l'Occident Ephraïm avec sa banniere qui étoit le Taureau, & Manassé & Benjamin sur la même ligne. Au Midi étoit Ruben ayant l'enseigne de l'Homme dans sa banniere, accompagné de Simeon & de Gad sur la même ligne. Et enfin au Septentrion Dan ayant une Aigle dans sa banniere avec Asher & Nephthali, c'étoit là l'ordre de leur campement. Ordre des campemens des Levites. Nombres chap. 2. & 3.

Quand ils marchoient les Levites avoient la charge de porter les pieces du Tabernacle & d'en avoir soin. Et parce que les Kehatites étoient plus pro- Les Kehatites portoient les

Plus precieuses pieces du Tabernacle.

proches de la Sacrificature, comme étant de la famille de Kehat de laquelle étoit aussi Aaron, Dieu leur commit la plus excellente piece, c'étoit le Tabernacle même avec tous ses utensiles, l'Arche, les Cherubins, la Table, le Chandelier, l'Autel des parfums, les plats, gobelets, bassins, encensoirs, mouchettes, lampes, havets, racloirs, bassins, & generalement tous les utensiles qui servoient dans le Tabernacle; sur l'Autel des parfums, sur la Table, & au Chandelier d'or. Mais il n'étoit pas permis aux Levites d'approcher de tous ces meubles sacrez, ni de les toucher, ni même de les regarder, ni de les emporter qu'ils ne fussent couverts: car c'étoient les Sacrificateurs qui démontoient le Tabernacle: Ils enveloppoient l'Arche, le Chandelier, la Table & l'Autel des parfums avec des couvertures de pourpre & de peaux de taissons, &c. de maniere que les Levites n'y pouvoient rien voir: aprés quoi on les leur donnoit à porter, & quand ils étoient arrivez où l'on vouloit camper, ils laissoient tout cela au milieu du camp. Et les Sacrificateurs développoient ces sacrez meubles & redressoient le Tabernacle. Or les Levites devoient porter cela sur leurs épaules & non sur des bêtes.

Nombres. chap. 4. Nombres 7. 9.

Les Guersçonites portoient les tentes, les tapisseries & les courtines. Nombres. 7. 7.

La seconde famille étoit celle des Guersçonites, dont la charge étoit de porter les tentes & les tapisseries du pavillon, tant celles de dehors que celles de dedans. Ils portoient aussi les courtines qui environnoient le Parvis & tous les cordages sur lesquels ces courtines étoient tenduës, avec tous les utensiles des sacrifices, bassins, plats, couteaux, &c. Ils pouvoient se servir de chariots pour transporter cela, & on leur donna 2. chariots traînez chacun par deux bœufs.

Les Merarites avoient soin des plus grosses pieces. Nomb. 7.

Enfin les Merarites avoient en charge le plus gros équipage, & le moins noble, toutes les grosses pieces, les planches du pavillon, les piliers tant du Tabernacle que du Parvis, les cuveaux, l'Autel des holocaustes &c. aussi leur donna-t'on quatre chariots & huit bœufs.

Quand le peuple fut en possession de la terre de Canaan, le Tabernacle fut moins roulant, cependant il le fut encore & dans les divers mouvemens & transports de l'Arche elle étoit portée sur les épaules des Levites; C'est pourquoi David l'ayant fait mettre sur un chariot neuf la playe fut faite dans la personne d'Uza. Du reste sans doute ils servoient par tour au Tabernacle: mais nous ne savons pas précisément quel ordre ils observerent jusques au tems de David, qui distribua leurs charges & leurs offices avec une grande exactitude; comme cela nous est rapporté au premier des Chronic. chap. 23. Il en fit quatre ordres principaux. 1. Il en fit des Juges & des Prevots, savoir pour exercer justice dans toutes les villes d'Israël, & ceux-là vaquoient à leurs charges, & ne servoient pas au Tabernacle. 2. Il en établit un grand nombre pour être Portiers & Gardes tout autour du Temple que Salomon devoit faire bâtir, & dont David lui même avoit donné le projet. 3. Il en établit une autre partie pour Chantres & pour Musiciens. 4. Enfin les autres furent commis pour servir aux Sacrificateurs dans toutes les choses qui se faisoient dans le Tabernacle. Nous ne dirons rien du premier ordre, savoir des Juges & des Prevots; parce que cela regarde le civil plûtôt que le culte divin dont nous parlons. Nous commencerons par les Portiers.

Quatre ordres de Levites ordonnez par David.

Premier ordre, celui des Portiers.

Ces Portiers ou Capitaines des portes, étoient proprement ceux qui avoient

avoient la garde des portes & de l'enceinte du Parvis, c'est-à-dire de ce grand enclos qui environnoit le Temple tout à l'entour. On entroit dans cet enclos par diverses portes, chacune d'elles étoit gardée ; & même les Levites avoient la garde des portes du Parvis des femmes ; car pour les portes du Parvis des Sacrificateurs elles étoient gardées par les Sacrificateurs eux-mêmes. Leur soin dans cette garde durant le jour étoit de prendre garde que personne ne fît du desordre, qu'on n'entrât pas dans le Temple pour y faire du bruit, que les personnes ausquelles l'accez du Temple étoit défendu selon la Loy, n'en approchassent pas. Outre cela durant la nuit ils faisoient garde, & les Juifs nous disent que dans le second Temple il y avoit jusques à 24. corps de garde posez dans le Temple ; 21. de Levites & 3. de Sacrificateurs. L'on faisoit la ronde toute la nuit ; & quand on trouvoit quelqu'un dormant il étoit permis de le battre & de mettre le feu à ses habits.

Au rang des Portiers Esdras met les Levites commis sur les Threforeries ; ce qui nous donne lieu de croire que les Chambres du Thresor du Temple étoient aux portes : entr'autres il est parlé là d'un Thresor où étoient gardez ce qu'on appelle, *Donaria*, ἀναθήματα, consacrez par David, Samuel, Saül, Abner, Joab &c. & autres Capitaines des dépouilles prises sur les ennemis, & toute espece de presens faits au Temple. 1. Chronic. 26. v. 20.

Il y a apparence que les Portiers étoient divisez en 24. classes aussi bien que les Sacrificateurs & les Chantres, quoique cela ne soit pas exprimé, cela doit être sousentendu, car il faloit qu'ils eussent leur ordre pour servir tour à tour, ainsi le croient les Hebreux. Et le chap. 9. du premier des Chroniques ne laisse aucun lieu d'en douter, car les Levites entroient en service de sept jours en sept jours, aussi bien pour la garde des portes que pour les autres services.

Le second ordre de Levites dans le Temple étoit celui des Chantres. Ils furent divisez en 24. ordres comme il est rapporté 1. Chronic. 25. à chaque ordre douze ; parce que selon la tradition des Juifs ils ne pouvoient être moins de douze, mais ils pouvoient être plus de douze, jusqu'à un nombre indefini ; chacune de ces classes ou ordres servoit par tour & par semaine. Second ordre des Levites, celui des Chantres.

Il faut savoir qu'il y avoit diverses sortes de Musique dans le Temple : Il y avoit des trompetes, des voix, & des instrumens. Premierement il y avoit des trompettes d'argent, selon l'ordonnance de la Loy. Dieu n'en ordonne que deux, & c'est pourquoi il ne pouvoit y en avoir moins que deux. Mais dans la suite ce nombre fut multiplié selon la volonté de ceux qui presidoient sur le service. Cependant les Rabbins disent qu'il ne pouvoit y en avoir plus de 120. à cause que dans la dédicace du Temple de Salomon il y en avoit autant. Pour l'ordinaire, au moins jusques au tems de David, il n'y en avoit que deux, car l'Auteur du Livre des Chroniques nous apprend que Benaja & Jahaziel Sacrificateurs étoient continuellement avec des trompettes devant l'Arche d'Alliance, quand elle eût été posée sous le Tabernacle que David lui avoit dressé à Jerusalem. S'il n'y avoit que deux Sacrificateurs, il n'y avoit aussi que deux trompettes ; Mais quand elle marchoit & quand on la transporta de la maison d'Obed Edom à Jerusalem, il y avoit sept Sacrificateurs qui sonnoient de la trompette, ce qui n'étoit pas

Nombres 10. 2. Divers instrumens de la Musique du Temple. Premierement les trompettes. 2 Chron. 5. 12. 1. Chronic. 16. 6. 1. Chronic. 15. 24.

pas l'ordinaire. Et même ſous le ſecond Temple dans le ſervice continuel & journalier, il n'y avoit que deux Sacrificateurs qui ſonnoient de la trompette. Il eſt à remarquer, que les ſeuls Sacrificateurs avoient la charge de ſonner de la trompette : Dieu l'ordonne ainſi, & cela ſe prouve par tous les exemples. Ainſi les Levites chantoient de la voix, jouoient des inſtrumens, mais ces trompettes étoient pour les Sacrificateurs.

Nombres 10. 8. 1. Chroniq. 15. 24. & 16. 6. & 5. v. 12.

Les flûtes ou hautbois.

Il y avoit un autre inſtrument que les Talmudiſtes appellent חליל, & אביב *ſpica* un roſeau, un chalumeau, c'étoit une flûte ou hautbois. Mais on ne jouoit pas de ce hautbois tous les jours dans le Temple, comme on faiſoit de la trompette & des autres inſtrumens de Muſique; on en jouoit douze jours de l'année; comme à la fête de la Pâque, à celle de la Pentecôte, durant les 8. jours de la fête des Tabernacles & dans quelques autres jours ſolennels, le hautbois étoit de roſeau.

Les Cymbales.

Il y avoit trois ſortes d'inſtrumens dont il eſt ſouvent parlé dans les Pſeaumes, les Cymbales צלצל, le violon כנור, & la harpe נבל. Les Cymbales étoient de grandes & larges pieces d'airain creux fort reſonnant, ſur leſquels on frapoit à peu prés comme on fait ſur nos tambours, & ſur ce qu'on appelle aujourd'hui des tymbales; C'eſt à ces Cymbales que fait alluſion St. Paul, 1. Cor. 13. 1. κύμβαλον ἀλάλαζον. Le *Nablium* ou la Harpe avoit quelque rapport avec nôtre épinette ou claveſſin ſelon Joſephe. Il avoit douze ſons, à chaque ſon étoit deſtinée une corde; & cela ſe touchoit avec les doigts.

La Harpe. Joſeph. antiq. lib. 7. cap. 10.

Le violon.

Κινύρα ſelon la definition du même Joſephe étoit une eſpece de viole, *τύπτεται πλήκτρῳ*; on la touchoit avec l'archet, dit-il, il avoit dix cordes & on faiſoit differens tons avec les touches comme aujourd'hui dans nos luts & nos violons. Mais le *Nablium* ou harpe avoit une corde pour chaque ton & une même corde ne faiſoit pas differens tons ſelon la diverſité des touches. Les Levites avoient la charge de jouër de ces inſtrumens & il ne nous paroît pas que cela fût permis à d'autres qu'à eux. Il eſt vray qu'au 2. Sam. 6. 5. nous liſons que David & tout Iſraël jouoit des inſtrumens en conduiſant l'Arche, mais nous ne voyons pas que la même choſe ſe ſoit faite quand on conduiſit l'Arche pour la ſeconde fois, & peut-être ce fut une des irregularitez qui furent cauſe de la mort d'Huza. Au moins on peut dire que cela n'étoit permis qu'à la campagne, ou dans les maiſons particulieres, mais que dans le Temple il faloit être Levite ou fils de Levite pour jouër des inſtrumens. Je dis enfans de Levites, car les Rabbins nous diſent que les Levites Chantres faiſoient venir dans le Parvis des Sacrificateurs devant eux entre leurs jambes leurs enfans pour tenir le deſſus, quoi qu'ils n'euſſent pas encore atteint l'âge propre & neceſſaire pour être admis en chef à prendre part au ſervice du Temple. Il y a auſſi une tradition des Rabbins qui dit que l'on pouvoit choiſir des Chantres d'entre le peuple d'Iſraël, pourvû que par le côté des femmes ils fuſſent alliez de la famille Sacerdotale & que le parentage fût fort proche.

Les Levites ſeuls avoient droit de jouër des inſtrumens dans le Temple.

1. Chroniq. 15.

Les divers inſtrumens étoient partagez entre les familles. Chap. 15. 20. 21. 22.

Il ſemble que les familles des Chantres avoient partagé entr'elles les divers inſtrumens: Les familles d'Eman, Aſaph, Ethan, avoient la charge de ſonner des cymbales, en joignant la cymbale avec la voix. Zacharie, Haziel & autres nommez dans le premier Livre des Chroniques avoient la charge de jouër des harpes, & d'autres de jouër des violons.

Et

Et voici de quelle maniere & en quel tems cette Musique jouoit, selon la tradition des Juifs. Il semble d'abord que ces trompettes d'argent dont nous avons parlé, selon la Loy n'étoient destinées que pour les jours de fêtes; *au tems de vôtre liesse & de vos fêtes solemnelles, & au commencement de vos mois vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, & sur vos sacrifices de prosperité.* La même Loy leur ordonne de sonner ces trompettes dans leurs guerres pour signal de la bataille, & de s'en servir pour assembler Israël, & pour signal de leur marche dans le désert. Mais nous apprenons des Juifs, qu'on se servoit de la trompette tous les jours dans le Temple: & cela se recueille assez de ce qui est dit au premier des Chroniques 6. 6. que deux Sacrificateurs étoient continuellement devant l'Arche avec des trompettes. Le son de ces trompettes commençoit par une tirade d'un son uni, & continuoit par un son coupé & composé de *fredons* & *Taratantara*: Il finissoit comme il avoit commencé par un son plein & uni, & chaque coup de trompette étoit composé de ces trois sons differens.

De l'ordre dans lequel on jouoit de divers instrumens dans le Temple.

Nombres 10. v. 10.

Et 1. de la trompette.

Les trompettes ouvroient la journée; on les sonnoit à l'ouverture des portes des Parvis, & cela servoit comme de cloche pour avertir le peuple de l'ouverture du Temple, afin qu'on s'y acheminât. 2. On sonnoit des trompettes au tems du service, & du sacrifice continuel, qui se faisoit le soir & le matin: les Sacrificateurs qui sonnoient de la trompette, se tenoient entre la porte du Temple & l'Autel des Holocaustes, & les Levites qui leur répondoient, & qui jouoient des instrumens, étoient de l'autre côté de l'Autel, tournant le visage vers le Temple, & le dos au Parvis dans lequel étoit le peuple. Les trompettes commençoient la Musique, pour avertir le peuple du tems auquel on faisoit le sacrifice du matin, & la Musique des voix & des instrumens, ne commençoit que dans le tems qu'on faisoit le *libamen*, ou l'effusion du vin, qui ne se faisoit qu'aprés que les membres de la bête étoient arrangez sur l'Autel. Dans le concert de voix & d'instrumens, il ne pouvoit y avoir moins de douze voix; mais il y en pouvoit avoir beaucoup davantage; il n'y avoit qu'une cymbale, parce que ce son éclatant eût tout englouti les voix & les instrumens doux: pour les harpes, il n'y en pouvoit avoir moins de deux, & jamais plus de six. Quant aux violes, on n'en pouvoit avoir moins de neuf, mais au dessus, tant qu'on vouloit, à cause que ce sont des instrumens doux, & dont le son s'accorde admirablement avec la voix.

Les voix avec les instrumens.

Usage de la cymbale.

Usage de la harpe.

Ces voix & ces instrumens chantoient certains Pseaumes, selon les differens jours de la semaine, & les differentes fêtes. Le premier jour de la semaine on chantoit le 24. Pseaume, *La terre au Seigneur appartient*, &c. à cause que c'étoit le jour de la création: Le second jour on chantoit le 48. Le troisiéme jour le 82. Le quatriéme jour le 94. Le cinquiéme jour le 81. Le sixiéme jour le 93. Le jour du Sabbat le 92. avec une sixiéme partie du Cantique de Moyse, Deuteron. 32. au service du matin, & une sixiéme partie du Cantique de l'Exode au sacrifice du soir. Et il y a bien apparence que St Jean fait allusion à ces Cantiques de Moyse, qui se chantoient le jour du Sabbat, quand il dit, *que les Saints chantoient dans le ciel le Cantique de Moyse*, pour signifier qu'ils chantoient le Cantique du Sabbat, parce qu'on les represente comme étant dans leur éternel Sabbat. Les nouvelles lunes, les fêtes & tous les jours extraordinaires avoient leurs Pseaumes & leurs

Diversité de Cantiques, qui se chantoient, ou se jouoient selon les differens jours.

Apocalypse 15. 3.

Cantiques particuliers, & même tous les Pseaumes de David ont été donnez & composez par David, ou par des saints hommes, & donnez au Maître Chantre pour être mis sur les instrumens, comme cela se voit par les tîtres de ces Pseaumes. Ces Maîtres Chantres étoient Asaph, Ethan, Jeduthun, Eman, dont il est souvent fait mention dans les tîtres des Pseaumes, & dont Esdras nous parle, disant, *qu'ils prophetisoient par la commission du Roy, & qu'ils prophetisoient avec violons & musettes, cymbales*, &c. C'est-à-dire, qu'ils chantoient des Cantiques composez par l'esprit prophetique. Ce qui peut servir de Commentaire à ce que dit St Paul, *que la femme qui prophetise sans avoir la tête couverte, deshonore son chef.* C'est-à-dire, qui chante les Pseaumes composez par esprit de Prophetie. Je ne doute pourtant pas qu'Asaph n'ait aussi composé divers Pseaumes, qui portent son nom. Les instrumens de Musique, & les voix se joignoient; mais les trompettes se taisoient quand les instrumens & les voix commençoient; parce que le son de la trompette eût englouti toute la Musique. Les Chantres coupoient leurs Cantiques ou Pseaumes en trois sections, ou pauses, & s'arrêtoient assez considerablement entre les pauses, & pendant que les Chantres cessoient, les trompettes donnoient trois coups. Chaque coup étoit composé des trois sons dont nous avons parlé, un son plein, un fredon, & derechef un son plein.

1. Chron. 25.

En quel sens les femmes prophetizoient dans l'Eglise. 1. Cor. 11. 5.

Et le même ordre s'observoit dans le sacrifice du soir, on repetoit les mêmes Pseaumes, & les mêmes sons de trompettes. Outre cela chaque fête avoit plusieurs sons de trompettes: La veille du Sabbat on sonnoit au soir la trompette pour avertir de l'heure à laquelle il faloit cesser l'ouvrage. Comme le service étoit plus long le jour du Sabbat, il y avoit aussi divers coups de trompettes ajoûtez: Il en étoit ainsi des autres fêtes, dont on parlera dans la suite.

A chaque son le peuple se prosternoit. 1. Chron. 15. 2.

Le troisiéme ordre de Levites étoit celui qui étoit destiné à faire les ouvrages du Temple, & à servir les enfans d'Aaron, c'est-à-dire, les Sacrificateurs. 1. Ils étoient établis sur les parvis, & sur les chambres pour nettoyer toute chose sainte. Mais il faut remarquer, qu'il ne leur étoit pourtant pas permis d'entrer dans le lieu Saint, & dans le lieu Trés-Saint pour les nettoyer: les Sacrificateurs y entroient seuls, en ôtoient les ordures & les mettoient entre les mains des Levites; comme il paroît par l'Histoire d'Ezechias. Ils entroient donc seulement dans le parvis des Sacrificateurs, dans les chambres, dans les logemens autour du Temple, & dans tous les parvis, ils avoient le soin de nettoyer tout. 2. Ils étoient établis pour avoir soin de la matiere des sacrifices & des offrandes, des bêtes du sacrifice continuel, du sel, de l'huile, des pains de proposition, de la farine pour faire les gâteaux, les Sacrificateurs pouvoient s'y employer, si bon leur sembloit: Mais c'étoit proprement l'ouvrage des Levites. Ils avoient en un mot le soin de faire toutes les provisions du Temple, de bois, de bled, de vin, d'huile, &c. Ils avoient la garde, & la direction de toutes ces choses & des chambres, dans lesquelles on les conservoit. 3. Ils avoient le soin que le Temple & les Sacrificateurs fussent fournis de tous les instrumens & utensiles du service, couteaux, bassins, plats, &c. Ils tenoient tout cela fort net, les serroient dans les lieux destinez à cet usage-là, & les remettoient entre les mains des Sacrificateurs. 4. Ils avoient aussi quelque emploi

Troisiéme ordre des Levites, & leurs services.

1. Chron. 23. 28. 2. des Chroniques chap. 29. 16.

Le parfum ne se composoit que par les Sacrificateurs. Voy le v. du 1. Chron. 30.

1. Chron. 9. 19. & 28. Ils recevoient les vaisseaux par conte, & les rendoient de même.

ploi dans les holocaustes & dans les sacrifices; ce qui se voit au 1. Chron. 23. 31. Il n'est pas exprimé quels étoient ces offices; mais nous le recueillons d'ailleurs. Il est certain que ce n'étoit pas à eux de faire l'aspersion du sang, ni à jetter, ou les graisses, ou les membres de l'animal sur l'Autel pour être consumez, car cela appartenoit aux Sacrificateurs seuls. Mais par la Pâque d'Ezechias, & par celle d'Esdras, il paroît que les Levites égorgeoient les agneaux de la Pâque, & par conséquent les autres victimes, car s'il étoit permis aux particuliers d'égorger soy-même les victimes de leurs propres sacrifices, à plus forte raison cela étoit permis aux Levites. Or qu'il fût permis à chacun d'égorger luy-même sa bête à la porte du parvis des Sacrificateurs & dans le parvis même, Codwark l'a fort bien prouvé. Il semble qu'ils eussent aussi la charge d'égorger les victimes, & de les démembrer: voyez la Pâque de Josias. Il est vrai qu'il s'agit-là des victimes de la Pâque. Mais je croirois assez aisément, que les sacrifices ordinaires étoient maniez seulement par les Sacrificateurs, & que les Levites n'y étoient appellez, que quand il y avoit beaucoup de victimes, & peu de Sacrificateurs. 5. Enfin il ne faut pas douter qu'ils n'eussent soin des habits des Sacrificateurs pour les serrer, les tenir nets, & les tirer dehors quand on en avoit besoin. Ils avoient soin des eaux, des conduits & des cuveaux, à ce que le tout fût en bon état. Ces Levites étoient sans doute divisez en 24. ordres, aussi bien que les Sacrificateurs & les Chantres, & servoient par tour. Du tems de David il y en avoit 24. mille employez ordinairement à cet ouvrage, c'étoit mille par chaque semaine. Il n'en faloit pas moins pour le service d'une aussi grande maison, & ces mille servoient par jour, environ 150. Il y avoit 4000. Portiers, divisez en 24. classes; cela faisoit prés de deux cens, savoir environ 170. par semaine en service; il y avoit aussi 4000. Chantres.

2. Chron. 30. v. 15. & 17. Esdras 6. 10.

Levit. 14. 5. & ch. 3 & ch. 4. 24. 2. Chroniq. 35. 11.

1. Chron. 24. 31.

1. Chroniq. 23. 4.

Ces Levites étoient reçûs dans l'exercice de leurs emplois, selon la Loy, à 30. ans. Cependant au Livre des Nombres chapitre 8. verset 24. leur âge pour commencer à servir est marqué à 25. ans, *le Levite depuis l'âge de 25. ans & au dessus entrera en service.* Mais la réponse est qu'à l'âge de 25. ans ils commençoient à avoir entrée dans le Temple, & à faire quelque service, & non pas tout. Jusques à 30. ans ils servoient aux anciens Levites. David même à la fin & dans ses dernieres années les fit dénombrer & entrer en service dés l'âge de 20. ans, si ce n'est que par dénombrer, dans le premier Livre des Chroniques, on ne signifie autre chose, que mettre sur le registre, & non pas employer au service, c'est-à-dire qu'on les fit mettre sur le rôle, pour s'en servir au besoin. Ils entroient donc regulierement en service à 30. ans, & ils en sortoient & devenoient *emeriti* à 50. ans. Surquoi la remarque d'Abarbinel est judicieuse, *ad numeros* 8. *inter Levitas inducit irregularitatem ætas, non maculæ; contra inter Sacerdotes maculæ inducunt irregularitatem, non anni.* Entre les Levites c'étoit l'âge qui rendoit incapable du service, & non les taches; Au contraire entre les Sacrificateurs, c'étoient les défauts corporels, & non les années qui rendoient incapables du service. En effet, il est remarquable, que les Levites n'étoient point incapables de servir pour leurs défauts corporels, pourvû que d'ailleurs ils fussent forts, car un manchot & un boiteux assurément n'auroit pas été reçû. La raison pourquoi à cinquante ans ils étoient dé-

D'autres disent que depuis 25. jusques à 30. ils faisoient garde dans le Temple, mais que depuis 30. ils portoient les fardeaux.

Abarbinel in numeros 8. 24.

Pour la ceremonie de l'inauguration des Levites, on les lavoit & on les rasoit. Voy Nomb. 8. 7.

1. Chron. 23. v. 27.

déchargez, ne venoit que des travaux aufquels ils étoient expofez, & parce qu'à 50. ans la voix des Chantres eft gâtée. Ils n'avoient pas d'habits particuliers, ils étoient habillez comme le peuple: cela paroît, par ce que rapporte Jofephe, que fous le regne du Roy Agrippa, les Levites obtinrent du Roy & du Sanhedrin, de porter la tunique de lin, comme les Sacrificateurs: cela ne leur dura pas long-tems, car le Temple ne fubfifta plus gueres.

Antiq. Lib. 20. cap. 8.

Tous les Levites avoient leurs Chefs par deffus eux; Chefs des Portiers, Chefs des Chantres, & Chefs de ceux qui faifoient le fervice: ces Chefs étoient Levites, car le Chef de chaque claffe ou famille devoit être Levite, comme cela fe voit au 15. chap. du 1. des Chronic. où font contez fix Chefs, appellez les Chefs des Peres des Levites, mais pardeffus ces Chefs, il y avoit un Sacrificateur commis auquel ils obeïffoient tous. Du tems de Moyfe ils étoient fous la conduite d'Eleazar, & d'Ithamar, les deux fils d'Aaron: Eleazar étoit établi fur les Levites qui faifoient le fervice dans le Temple; il ne faut pas douter qu'il n'eût le même pouvoir fur les autres.

Chroniq. 9. 20. & Nomb. 3. 32.

Sous eux ils avoient des valets appellez *Nethiniens*; Coupeurs de bois & porteurs d'eau. Au commencement Jofué donna cet office aux Gabaonites. Enfuite David & Salomon y en ajoûterent d'autres à caufe que la race des Gabaonites fut prefque détruite par le zele indifcret de Saül, & auffi parce que le fervice du Temple étoit fort augmenté. Ils furent appellez נתינים, c'étoient ou des captifs pris en guerre, ou des gens que David & Salomon donnerent au Temple. Ils alloient couper le bois dans les forêts, l'amenoient par charrois, & avoient foin des fontaines & des aqueducs en qualité de fonteniers. Ils faifoient l'ouvrage vil qui regardoit le fervice du Temple. Ils apportoient le bois & l'eau jufqu'à l'entrée du Parvis des Sacrificateurs, où les Levites les prenoient.

Chap. 9. Efdras. 8. 20.

CHAPITRE X.

Des autres Miniftres du Temple, dont il eft fait mention fous le fecond Temple.

CE font là les Miniftres du Temple, defquels il nous eft parlé dans le Vieux Teftament. Mais les écrits des Juifs nous parlent de divers autres Officiers, qui femblent avoir été inftituez ou plus connus fous le fecond Temple.

Du grand Vicaire du Souverain Sacrificateur.

Le plus confiderable de tous c'étoit le סגן *fegen* ou *fagan*, c'étoit proprement le grand Vicaire du Souverain Sacrificateur: C'eft une vieille tradition des Juifs que la veille du jour des Propitiations, on élifoit un fubftitut au Souverain Sacrificateur, afin que fi par quelque pollution, il venoit à être incapable de faire le fervice, la Fête ne laiffât pas d'être celebrée. Jofephe recite un fait qui fert d'exemple, un nommé Matthias Souverain Sacrificateur fur la fin de la vie d'Herode, ayant crû coucher la nuit avec fa femme, un nommé Ellem fit fon office. Mais fi cela étoit vrai au pied de la lettre, le Sagan

Antiquit. Jofeph. Lib. 17. cap. 8.

Sagan n'auroit été Vicaire qu'un jour ou une ſemaine dans l'année, au lieu qu'il eſt évident que cette charge étoit de durée. Si le nom n'étoit pas connu ſous le premier Temple, certainement la choſe l'étoit aſſez. Je ne doute pas qu'Eleazar ne fût grand Vicaire ſous Aaron, Phinées & Hophni étoient Vicaires de leur pere Heli : Tſadock étoit Vicaire ſous Abiathar avec Ahimelec du tems de David. Dans le ſac de Jeruſalem ſous Sedecias il eſt parlé du ſecond Prêtre. *Le Prevôt de l'Hôtel emmena auſſi Seraja le Souverain Sacrificateur, & Sophonie le ſecond Sacrificateur, & les trois gardes des vaiſſeaux.* Ces mêmes mots ſont repetez en Jeremie, & dans l'un & l'autre paſſage, le Chaldée tourne סגן Sagan. Il étoit donc le ſecond, il avoit la Surintendance ſur tous les Prêtres, & dans l'abſence du premier Sacrificateur, il pouvoit faire tout ce que celui-ci faiſoit, juſqu'à vétir l'Ephod, & entrer dans le Sanctuaire.

1.Sam.3.&4. 2.Rois 25. 18. Jeremie cap. 52. 24.

Des Intendans des finances du Temple.

Au deſſous de ce סגן Sagan, il y avoit deux Officiers que les Juifs appellent tantôt *Kathicolin*, tantôt *Kathilokin*, tantôt *Katholikin.* Quoi qu'il en ſoit, cela vient du mot Grec corrompu *Catholicus*: nom dont on appelle aujourd'hui le chef de la Religion des Armeniens, *Le Catholique d'Armenie.* Le Chaldée & les Talmudiſtes employent ce mot ſouvent pour ſignifier de grands Seigneurs. Ils diſent que la charge de ces deux hommes étoit d'être Surintendans des Threſors du Temple, auſquels tous les autres Receveurs & Threſoriers avoient à rendre conte. Le Souverain Prêtre & le Sagan avoient la Surintendance du ſervice, & ces deux hommes avoient la Surintendance des finances.

Ces deux *Katholikins* avoient ſous eux ſept autres Threſoriers qu'ils appelloient אמרכלין *immarcalin* ou *amarcalin.* On dit que leur office étoit de porter les ſept clefs des ſept portes du Parvis des Sacrificateurs, & les clefs des Threſoreries, pour y mettre tout ce qui leur étoit mis en main par les Receveurs: Ce mot eſt ſouvent employé dans la Paraphraſe Chaldaïque pour ſignifier les chefs des Tribus, Princes du peuple, comme dans les paſſages de la Paraphraſe, citez en marge. Ordinairement il ſignifie les Prêtres gardes des clefs; leur office étoit de garder les Vaiſſeaux par conte, l'or, l'argent, & generalement toutes les richeſſes du Temple. Ces charges auſſi bien que les precedentes étoient fixes & ne changeoient pas avec les ſtations des Sacrificateurs.

Numeror. cap. 1. & cap. 7. 11. Levitiq. 4. 15. Cant. 4. 3. 2. Reg. 12. 10.

Enfin il y avoit trois גזברין, ce mot ſe lit dans le texte d'Eſdras 1. 8. & dans la Paraphraſe Chaldaïque d'Eſdras 7. 21. Nous l'avons tourné *Threſorier.* Ces trois Threſoriers étoient proprement les Receveurs du Temple, qui recevoient le ſicle du Sanctuaire & l'argent du rachat de ce qui devoit être racheté, parce qu'on ne le pouvoit mettre ſur l'Autel. Ils gardoient auſſi les Vaiſſeaux qu'on dédioit au Temple, l'or, l'argent, les habits, & toute autre choſe qui revenoit au profit du Temple, ſoit par don, ſoit par rente. Ce ſont peut-être ces trois gardes des Vaiſſeaux dont parlent l'Auteur du ſecond livre des Rois 25. 18. & Jeremie 52. 24.

Des hommes ſtationnaires.

Ce ſont-là tous les Miniſtres du Temple. Mais il y avoit un autre ordre d'hommes qui étoient obligez de ſe trouver dans le Temple reglément, comme les Sacrificateurs & les Levites. Ils étoient diviſez comme eux en 24. claſſes: chaque claſſe étoit obligée de monter au Temple par ſemaine, comme les Sacrificateurs & les Levites, & d'aſſiſter au ſervice journalier qui ſe faiſoit dans le Temple. Ces hommes n'étoient

ni Levites ni Sacrificateurs. Ils étoient choisis d'entre le peuple qui demeuroit dans tout le pays: On les appelloit אנשי המעמד *Viri Sationarii*, parce que leur office étoit d'être assistans au service qui se faisoit dans le Temple.

Trois raisons de l'institution des hommes stationnaires.

L'établissement de ces hommes étoit appuyé sur divers principes. Le premier, c'est que jamais on ne pouvoit offrir de Sacrifices pour quelqu'un qu'il ne fût present, ou quelque autre pour lui qui le representât & qui agît en son nom. Ainsi ces hommes assistoient aux Sacrifices par devoir afin de comparoître pour les absens. La seconde raison, c'est qu'il y avoit des Sacrifices qui s'offroient dans le Temple pour toute la nation: Entr'autres le Sacrifice continuel du soir & du matin. Or toute la nation ne pouvoit être convoquée deux fois par jour pour assister aux Sacrifices, qui se faisoient pour elle. Ainsi les *hommes stationnaires* étoient proprement établis pour representer le peuple. La troisiéme raison de cette institution, c'est qu'on ne doit faire aucun service public que dans une assemblée. C'est pourquoi les Juifs observent de ne faire aucun culte public dans leurs Synagogues, s'il n'y a tout au moins dix personnes: Sur tout il eût été tout à fait messéant que le service solennel, qui se faisoit tous les jours dans le Temple, se fût fait sans assistans. On y sacrifioit au moins deux fois le jour, soir & matin, on y lisoit la Loy deux fois au matin ; & on y faisoit 4. fois des prieres. Or il seroit trés souvent arrivé que tout cela se seroit fait, sans un nombre competent d'assistans , si on n'avoit particulierement donné commission à certaines gens de s'y trouver au nom des autres. Et je ne doute pas que ce ne soit la vraye & principale raison de cet établissement. C'est pourquoy ces *hommes stationnaires* étoient obligez de monter de toutes leurs demeures en Jerusalem. Mais ceux qui ne pouvoient le faire à cause de la grande distance, ou de quelque maladie, ou quelque autre obstacle invincible, s'assembloient durant leur semaine dans la Synagogue du lieu où ils demeuroient, & jûnoient, prioient, & faisoient la lecture de la Loy, dirigeant leurs cœurs vers Jerusalem, où ils ne pouvoient être. Ils jûnoient le 2nd. le 3me. le 4me. le 5me. jour de cette semaine, c'est-à-dire, le Lundi, le Mardi, le Jeudi & le Mecredi. Je ne sai si les *stations*, dont il est tant parlé dans les Auteurs des premiers siecles, entre les Chrétiens, n'ont pas tiré leur origine de là. Quelques-uns ont pensé qu'un des offices de ces *stationnaires* étoit de mettre leur main sur la tête du Sacrifice continuel au nom de tout le peuple. Mais Maimonides nous apprend, que cette coûtume de mettre la main sur la tête de la victime, n'étoit usitée dans les Sacrifices qui se faisoient pour toute la congregation, qu'en deux occasions, la premiere dans le jour des Propitiations, la seconde, quand la congregation avoit commis quelque faute par erreur. On dit que les stationnaires étoient obligez de prendre connoissance de ceux de l'assemblée qui avoient quelque souillure, afin qu'ils fissent leur purification. Il ne leur étoit pas permis durant leur semaine de faire monter sur eux le rasoir, & de laver leur vétement, & ils devoient avoir fait cela avant que d'entrer dans leur semaine de service.

CHAPITRE XI.

De l'Entretien des Miniſtres du Temple, c'eſt-à-dire, des Dixmes. Revenu du Temple lui-même, ou du Sicle du Sanctuaire.

TOus les Miniſtres du Temple de la maiſon de Levi, tant Sacrificateurs que Levites, ſelon la Loy, ne devoient poſſeder aucune terre ni aucuns fonds, comme cela eſt ordonné fort au long, dans les textes citez en marge. Seulement on leur donnoit en chaque Tribu des villes avec leurs fauxbourgs, pour y demeurer, c'eſt-à-dire, dequoi faire des Jardinages à l'entour ; & point de champs & de terre à labourer. Mais Dieu avoit abondamment pouvû à l'entretien de tous les Miniſtres du Temple.

Dans le 18. ch. des Nombres, au 18. du Deuteronome, & Joſué. 13. 14.

1. On donnoit aux Sacrificateurs les premiers fruits avant que de goûter & recueillir aucun revenu de la terre, du bled, orge, figues, raiſins, olives, grenades, & dates, on ne donnoit que de ces ſept choſes pour les premiers fruits. Et cela ſe donnoit ſelon la volonté du pere de famille ſans autre regle. Mais c'étoit peu de choſe ; c'étoit une poignée de bled & d'épis des premiers mûrs qu'on pouvoit découvrir. Il ſemble par la Loy du Levitique que les premiers fruits ne s'offroient qu'aprés la moiſſon. Seldenus diſtingue les premices du bled, de l'huile, du vin & des Toiſons, qui ſont commandées par Moyſe dans le ch. 14. du Deuteronome, comme ſi c'étoient des choſes différentes, il prétend que ces ſecondes premices ne ſe donnoient que de ces quatre choſes, & qu'on les appelloit תרומה oblation élevée. Mais je ne ſaurois appercevoir dans la Loy le fondement de cette diſtinction, tout cela s'appelloit ראשית & dans le Levitique 23. 10. où il veut qu'il ſoit parlé de ces premiers fruits, & dans le Deuteronome 18. 14. Ainſi Seldenus doit avoir pris cela de la tradition des Juifs. Ce qui eſt peu important, car tout le monde avouë que les premiers fruits étoient peu de choſe. Voici les ceremonies que les Juifs Talmudiſtes & Maimonides dans le traité *Biccurim*, diſent qu'on obſervoit dans l'oblation des premiers fruits.

Offrande des premiers fruits.

Levitique chap. 23. v. 10.

Toutes les bourgades qui étoient d'un certain reſſort s'aſſembloient dans la ville de leur dépendance, & couchoient dans les ruës, pour n'être point ſouillez par hazard. Le matin le conducteur les éveilloit en diſant, *montons en Sion en la montagne de nôtre Dieu.* Ils marchoient & faiſoient marcher devant eux un taureau, dont les cornes étoient dorées, avec une couronne de branches d'Olive ſur ſa tête, ils ne cheminoient que les deux tiers du jour ; Quand ils approchoient de Jeruſalem, ils envoyoient un meſſager pour donner avis de leur venuë, & ornoient leurs corbeilles de fleurs, & de leurs plus beaux fruits. Les Principaux d'entre les Sacrificateurs venoient au devant d'eux juſques hors de la ville. En arrivant à la ville, ils diſoient en marchant dans les ruës, *nos*

pieds se tiendront en tes portes ô Jerusalem. Et les gens de la ville leur répondoient *ô nos freres venus d'un tel lieu, soyez les bien venus.* La flûte jouoit devant eux comme dans tout le chemin; quand ils étoient arrivez au Temple, chacun prenoit sa corbeille sur ses épaules, sans excepter même le Roi, disent-ils, & entroient dans le Parvis des femmes jusques à celui des Sacrificateurs, & au pied de l'Autel en chantant le Ps. 115. Arrivez dans le Parvis des Prêtres, ils chantoient le Ps. 30. & quand ils étoient au pied de l'Autel, ils disoient à haute voix, *Je reconnois aujourd'hui que je suis entré en possession de la terre.* Et ils continuoient par les paroles du 26. du Deuter. 3. *Mon pere étoit un pauvre Syrien* &c. *jusques au* 10. Ils ôtoient leur corbeille de dessus leur épaule, le Prêtre mettoit la main dessous, ou la tournoyoit devant l'Autel en prononçant les paroles susdites, puis on la posoit auprés de l'Autel, & on s'en alloit. On y joignoit ordinairement quelques couples de pigeons ou de tourterelles, & c'étoit pour le sacrifice: les corbeilles appartenoient aux Sacrificateurs de tour, qui distribuoient entr'eux ces premiers fruits. L'on ne confondoit point ces premices dans la même corbeille, mais chaque fruit avoit son lieu à part.

Maimonides Biccurim. cap. 3.

Offande des premices qui faisoient la soixantiéme partie.

Les premices commençoient à être quelque chose de considerable, car selon la tradition des Rabbins ce devoit être tout au moins la 60me. partie du tout: Ceux qui vouloient être honorables donnoient la 40me., & les autres la 50me. mais au moins ce devoit être la 60me. de six mille boisseaux cent, & à proportion des moindres revenus, & cela appartenoit aux Sacrificateurs seuls. Les Levites n'y avoient pas de part.

La grande dîme étoit la dixiéme partie destinée aux Levites.

2. Aprés on separoit la grande dîme qui étoit la dixiéme partie dont le principal appartenoit aux Levites. De 6000 boisseaux on en levoit six cens. Elle se prenoit du bled, du vin, de l'huile, qui faisoient le revenu de la terre du pays.

La dîme de la dîme pour les Sacrificateurs. Nombres. 18. 26.

3. De cette grande dîme destinée aux Levites la dixiéme partie en étoit destinée aux Sacrificateurs, & cela s'appelloit la dîme de la dîme. Car les Sacrificateurs étoient autant au dessus des Levites, que les Levites étoient au dessus du peuple: C'est pourquoi les Levites dîmoient le peuple, & les Sacrificateurs dîmoient les Levites.

Seconde dîme, & sa destination.

4. Outre cette grande dîme qui appartenoit aux Levites & aux Sacrificateurs conjointement, le Pere de famille étoit encore obligé de lever une seconde dîme ou dixiéme partie du restant, & cette seconde dîme étoit employée, 1°. à faire les voyages aux Fêtes solennelles, à celebrer les Fêtes, & à faire de grands repas dans les Fêtes où étoient invitez les Sacrificateurs, les Levites & autres. 2°. à faire des œuvres pieuses, aumônes & liberalitez aux pauvres. Le commandement s'en lit au 14. du Deuteronom. 23. 24. *& tu mangeras devant l'Eternel ton Dieu* &c. Si le lieu de la demeure n'étoit pas trop éloigné de Jerusalem, on y portoit le bled, le vin, les bêtes de la dîme en espece, mais si le chemin étoit trop long, on la convertissoit en argent, & on l'employoit à l'usage de sa destination, c'est qu'on en achetoit des vivres pour la Fête.

Deuteron. 14. 28. Voy Deut. 26. 12.

Il y a au sujet de cette seconde dîme une assez grande difficulté. Il semble par la Loy de Moyse que les dîmes ne se levassent que de trois ans en trois ans: *Au bout de trois ans tu tireras toutes les dîmes de ton rapport de*

cette

cette année-là, & les mettras dans tes portes. Lors le Levite, d'autant qu'il n'a pas de portion ni d'heritage avec toy, viendra, & aussi l'étranger &c. l'orphelin & la veuve. Scaliger interprete cela de la premiere & grande dîme, laquelle il pretend n'avoir été levée que de trois ans en trois ans du revenu de l'année, mais si cela étoit dequoi auroient vécu les Ministres du Temple dans les deux autres années ? Ainsi Seldenus tient que cette grande dîme se levoit reglément tous les ans. Et il interprete ces trois ans de la seconde dîme qui se levoit aussi tous les ans, & deux ans de suite on la portoit à Jerusalem pour y être consumée en aumônes & en repas devant le Seigneur; Mais chaque troisiéme année, dit-il, cette seconde dîme se consumoit dans les portes; c'est-à-dire, dans la demeure du pere de famille, & se distribuoit aux Levites des lieux voisins & aux pauvres veuves & orphelins. Et Seldenus pretend que c'est ce qui s'appelle souvent aussi la troisiéme dîme; c'est-à-dire, la dîme de la troisiéme année, quoi que ce ne fût que la seconde dîme, differemment consumée. Car deux ans durant on la consumoit à Jerusalem, & la troisiéme on la consumoit sur le lieu même. Tobie parle de cette troisiéme dîme chap. 1. 7. *Quant à la troisiéme dîme je la donnois à ceux ausquels il étoit convenable, selon que m'avoit commandé Debora la mere de mon pere.* La plûpart estiment que cette dîme de la troisiéme année étoit toute differente des deux autres & qu'elle étoit destinée aux pauvres chaque troisiéme année.

Diatriba de decimis.

4. Selon le conte de Seldenus & des Juifs la dîme alloit à la cinquiéme partie du revenu total & plus: par exemple de 6. mille boisseaux de bled on en mettoit à part pour les premices 100. boisseaux: Il en restoit 5900. dont on prenoit pour la grande dîme 590. restoit 5310. sur laquelle on prenoit encore une dixiéme partie savoir 531. Ainsi de 6000. boisseaux on en ôtoit pour les trois dîmes, c'est-à-dire, pour les premices & pour deux dîmes, 1221. & il en restoit pour le maître 4771. si les dîmes eussent monté à 1500. ce seroit le quart. Il est à remarquer que la tribu de Levi n'étoit qu'une douziéme tribu, mais qu'elle ne faisoit pas la 40me. partie du peuple, cela se peut voir par le Livre des Nombres. Les Tribus d'Israël se trouvent monter à six cens trente cinq mille & 50. hommes portant les armes; & les Levites depuis l'âge d'un mois ne furent que 22. mille, à conter depuis cet âge il y avoit peut-être alors plus d'un million de personnes dans le reste d'Israël. Du tems de David on ne trouva de Levites qu'environ 38. mille hommes depuis 30. ans & au-dessus, & il paroît que le reste d'Israël montoit à treize cens mille hommes dégainant l'épée, & selon le chap. 1. des Chronic. 21. 5. on trouva en tout Israël quinze cens soixante-dix mille hommes, sans tenir conte des femmes, des enfans & des jeunes gens incapables de porter les armes. Cependant cette partie du peuple qui étoit la moindre avoit la cinquiéme partie du revenu, outre le profit qui revenoit des offrandes du Temple, des sacrifices &c. ce qui ne se peut quasi nombrer. Ainsi il faloit que ceux qui faisoient le service de Dieu fussent trés opulens: les Sacrificateurs avoient pour eux seuls la dîme de la grande dîme des premiers fruits qui étoit l'élite de tout: Et de plus le profit qui revenoit de la chair & des peaux des bêtes; & de toutes les autres offrandes de fruits & de liqueurs, en un mot tout ce qui ne se consumoit pas dans le service leur appartenoit. Pour la seconde dîme il semble qu'il en revenoit peu au profit des Ministres du Temple, car elle se con-

Somme totale des dîmes.

De 100. pour les premices il faloit un & demi, ou un peu plus, restoit 98. ôtez le dixiéme, reste 88. item une seconde dixiéme faisant 78. c'étoit en tout environ 21. de cent.

Nombres chap. 1. & 3. Chap. 3. 34.

1. Chron. 24. 3. 1. Sam. 24. 9.

sumoit en repas & aumônes; & les pauvres y avoient leur bonne part. A 38. mille mâles de l'âge de 30. ans & au dessus si l'on ajoûte les femmes, les enfans, & les jeunes hommes au dessous de 30. ans, il faloit qu'il y eût plus de 150000. personnes dans la tribu de Levi, sans les familles des Sacrificateurs. Le Temple nourrissoit tous ces gens-là, de sorte que sans hyperbole c'étoit la plus riche maison du monde, sans en excepter les domaines des plus grands Princes, & des plus puissans Rois; car il n'y en a point eu qui de ses revenus & de son domaine pût entretenir deux cens mille domestiques. Et le second Temple devint encore beaucoup plus riche, car de la dispersion de la nation des Juifs vint sa multiplication: De toutes les parties du monde les richesses abordoient à ce Temple. Il n'y avoit pas de fête solennelle où il ne se trouvât à Jerusalem plusieurs centaines de milliers d'étrangers; & pas un n'y venoit les mains vuides, ceux qui n'y pouvoient venir y envoyoient leurs presens.

5. Outre les dîmes du revenu de la terre il y avoit celles des troupeaux qui revenoient immediatement aux Sacrificateurs. 1. Tous les premiers nez du bêtail qui étoient nez, des vaches, des brebis, & des chevres, devoient être envoyez en espece au Temple. Mais les premiers nez des hommes devoient être rachetez de cinq sicles d'argent, pour les mâles, & 3. sicles pour les femelles. Les premiers nez des bêtes immondes, chevaux, ânes, chameaux, &c. étoient rachetez selon le prix de l'estimation. Mais outre cela ils dîmoient le bêtail de cette maniere, disent les Juifs, ils l'enfermoient dans un parc ou bergerie, d'où on ne les laissoit sortir qu'un à un, & avec une verge teinte d'une teinture rouge ils frapoient chaque dixiéme bête & elle en demeuroit marquée, soit qu'elles fussent bonnes ou mauvaises, saines ou malades, les marquées étoient la dîme & ne se pouvoient changer: c'est ce qui se peut recueillir en effet du 27. ch. du Levitique, cela se payoit au Sacrificateur, comme on le voit dans l'endroit cité du Levitique.

Nomb. 18. 17. Outre toutes ces dîmes il y a encore les premices des pâtes. Levit. 27. 5. Maimonides in Becouroth. cap. 7. Levit. 27. 32. & 33.

L'Ecriture ne nous dit rien de la maniere dont ces dîmes étoient distribuées, combien en avoit le Souverain Sacrificateur, & combien les autres Sacrificateurs. Il y a apparence qu'elles se divisoient par têtes, depuis les enfans d'un mois. Car Dieu fit enrôler tous les Levites depuis l'âge d'un mois, afin qu'ils fussent au lieu des premiers nez d'Israël. Or puisqu'ils étoient sur le rôle, & qu'ils avoient dés l'âge d'un mois le privilege de representer les aînez du peuple devant Dieu, il est apparent qu'ils avoient aussi le privilege d'avoir part au benefice; Pour l'inégalité de la distribution, sans doute elle étoit selon les emplois & les dignitez, selon le jugement du Prince & du Sanhedrin: la maniere de lever ces dîmes étoit de les assembler dans des greniers & des granges en chaque Province par le moyen des Levites qui étoient députez à cet office, ce que veut dire sans doute Esdras au 1. Chron. où il parle de Levites qui étoient employez dans les Provinces, *pour toute affaire de l'Eternel & pour le service du Roy.* Les affaires de l'Eternel c'étoit de lever les tribus & les dîmes pour le Temple & pour la maison de Levi.

Nombres 3. 39. 1. Chron. 26. v. 30. Voy. aussi 2. Chron. 31. 19.

6. Il est à remarquer que la tradition des Juifs nous apprend qu'on ne devoit les dîmes que de la terre de Canaan; & les Rabbins ajoûtent, de quelques terres adjacentes, comme Pennaar, Moab, païs de Hog & de Si-

Maimonides in Biccurim cap. 2.

Sihon, de Hammon, d'Egypte. Je ne ſay ſur quel fondement on appuye cette tradition, puiſque Maimonides dit, qu'on ne devoit pas tirer le profit de la terre des Cuthéens ou Samaritains. Or le païs de Moab, Hammon Sihon, Egypte, étoient plus étrangers à l'égard de la terre ſainte, que le païs des Samaritains qui avoit été détaché du païs de Canaan. Aprés la diſperſion les Juifs épars en diverſes parties du monde ne devoient point de dîmes aux Levites. Mais ils payoient au Temple des offrandes volontaires, car il étoit défendu de ſe preſenter devant l'Eternel les mains vuides; tellement que la nation des Juifs étant prodigieuſement multipliée le revenu du Temple devint fort grand.

Maimonides Tractatu Therouma.

7. Ces dîmes furent rétablies aprés le retour de la captivité comme il paroît par un paſſage du Prophete Malachie, mais il paroît auſſi par le même paſſage de Malachie que ces dîmes ſe payoient avec une grande negligence. Particulierement depuis la nouvelle dédicace du Temple faite par Machabée juſques à Hircan l'eſpace de 30. ans, on negligea fort de les payer: C'eſt pourquoi le Sanhedrin ordonna qu'on établiroit des commis plus fidéles & plus diligens, & depuis ce tems-là juſqu'à la ruïne du ſecond Temple elles furent aſſez exactement payées: Cela paroît par ce que le Seigneur dit des Phariſiens qu'ils dîmoient juſqu'à la menthe & au cumin, & aux herbes de leurs Jardins. La Loy & leur tradition ne mettoit pas les herbes entre les choſes qui dûſſent être dîmées; c'eſt pourquoi en cela ils avoient deſſein de faire des œuvres de ſurerogation. Paſchaſe Ratbert Abbé de Corbie en ſon Commentaire ſur St. Matth. liv. 10. ſe met fort en peine comment les Phariſiens payoient la dîme, parce qu'ils étoient du rang des Sacrificateurs & Levites, & qu'ils devoient recevoir les dîmes & non les payer. Mais il ſe trompe fort quand il croit qu'ils étoient tous de la race de Levi. Ils pouvoient être de toutes les Tribus, St. Paul étoit Benjamite & pourtant Phariſien: Il en étoit de même des Scribes & des Docteurs de la Loi.

Malachie 3. 8. & 12.

Erreur de Paſchaſe Ratbert, les Phariſiens n'étoient pas tous de la tribu de Levi.

Il ſemble pourtant que les dîmes ſe payoient d'une maniere plus libre & plus volontaire ſous le ſecond Temple; car au 18. de St. Luc. v. 12. le Seigneur introduit le Phariſien mettant entre ces œuvres de ſurerogation auſquelles il n'étoit pas obligé, *je donne la dîme de tout ce que je poſſede.* Quoi qu'il en ſoit Philon Juif dans ſon livre περὶ τȣ̃, τίνα γέρα τῶν ἱερέων, des honneurs faits aux Sacrificateurs, nous dit que ces dîmes ſe payoient volontairement & abondamment. *Ils prevenoient*, dit-il, *ces Officiers qui les demandoient, & les payoient devant qu'elles fuſſent dûës par la Loy, & comme s'ils euſſent reçû un bienfait, plûtôt qu'ils n'en faiſoient, les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, dans la ſaiſon de chacun des premiers fruits, les apportoient eux-mêmes avec une promptitude volontaire & un ſoin qui ne ſe peut exprimer.* Aujourd'hui comme ils n'ont plus de Temple ni de Levites ni de Sacrificateurs, ils n'ont plus de dîmes, mais les plus devots d'entr'eux au lieu des dîmes mettent à part une certaine partie de leur revenu pour les pauvres. Et même Scaliger dit avoir demandé à un Juif, ſi en cas qu'il leur fût permis de bâtir un Temple, comme aprés la captivité, ils rétabliroient les dîmes. Il lui répondit qu'ils ne pourroient pas aujourd'hui rebâtir le Temple, ni par conſéquent rétablir les dîmes, parce qu'ils n'ont pas de legitime Sacrificature, à cauſe que leurs genealogies ſont confuſes, & qu'on

ne

ne doit admettre à la Sacrificature que celui qui a bien prouvé qu'il eſt décendu d'Aaron.

Des revenus du Temple de Jeruſalem, & du ſicle du Sanctuaire.

Il eſt naturel aprés avoir parlé des revenus Eccleſiaſtiques deſtinez à l'entretien des Miniſtres du Temple, d'examiner quels étoient les revenus du Temple en ſoi, auquel les Sacrificateurs & Levites n'avoient rien. Surquoi on prenoit dequoi fournir à la dépenſe du Temple même, dépenſe qui ſans doute étoit trés-grande. Elle ne ſe prenoit pas ſur les dîmes qui appartenoient aux Levites, & aux Sacrificateurs. Il eſt certain que le Temple de Jeruſalem étoit la plus riche maiſon de l'univers. Premierement à cauſe des grands preſens qu'on y envoyoit de toutes parts, en argent, or & pierres precieuſes de la part des Payens mêmes. Les Juifs ſur tout faiſoient de grandes liberalitez. Vous voyez cela dans l'hiſtoire de la pauvre veuve, & de ſa pite. Il y avoit dans le Parvis des femmes pluſieurs troncs diſpoſez, où l'on mettoit les dons volontaires, & cela n'étoit que pour l'entretien & le ſervice du Temple. Mais outre cela, afin que le revenu du Temple ne fût pas caſuel, Dieu au 30. de l'Exode v. 13. &c. ordonne un tribut par tête ſur tous les mâles, depuis 20. ans & au deſſus, ſavoir d'un demi-ſicle : quelques-uns diſent, que ce tribut n'étoit que pour la conſtruction preſente du Tabernacle, mais par le ſecond des Chron. 24. 5. il paroît que c'étoit un tribut perpetuel qu'Athalia avoit détourné pour le culte de ſes Bahalins. Dans le ch. 10. de Nehemie, le peuple ne ſe charge que de la troiſiéme partie d'un ſicle, mais c'étoit outre le demi-ſicle ordinaire, parce que le demi-ſicle étoit inſuffiſant, à cauſe du petit nombre de ceux de la captivité. Les Romains mêmes le firent payer au Capitole ſous Veſpaſien. C'étoit ce demi-ſicle qu'on vint demander à Jeſus-Ch. Matth. 17. & pourquoi il fit donner au poiſſon un ſtatere, ou un ſicle entier, pour Pierre & pour luy. Les femmes & les enfans n'étoient pas obligez de le payer : cependant quand ils le vouloient bien on le recevoit de leur main. Tous les hommes, quelque pauvres qu'ils fuſſent n'en pouvoient être diſpenſez, non pas même ceux qui vivoient d'aumône, à ce que dit Maimonides. Ce ſicle n'étoit pas comme les dîmes, qui ne ſe payent que de la terre, car il ſe payoit par tout, & par tous, Prêtres & Levites, comme par les autres également.

Le Temple de Jeruſalem étoit la plus riche maiſon du monde.

Sic Aben Eſra in locum.

Joſeph. lib. 7. c. 26. de bello Jud.

Tractat. שקלים cap. 1.

Le 1[er] jour du mois d'Adar, on faiſoit une proclamation, afin que chacun ſe preparât au payement, & le 25. du même mois les Receveurs ſe tenoient au Temple pour le recevoir. L'argent qui ſe ramaſſoit dans les Provinces, s'envoyoit à Jeruſalem, ou ſe payoit à la prochaine fête de Pâque. Au reſte pour ſavoir comment cela étoit ſuffiſant, il faut ſavoir que le ſicle valoit quatre dragmes, l'once étoit de huit dragmes, c'eſt-à-dire, que le ſicle étoit la demi-once. Il eſt vrai que la plûpart des Auteurs diſent, qu'il y avoit un ſicle commun, qui ne valoit que la moitié du ſicle du Sanctuaire ; mais Petau, Huet, Villalpandus, Brerevood nient cela, & je ne goûte point non plus cette inégalité de poids & de meſures du Temple & du commun. Elle eſt fort mal prouvée ; Quoi qu'il en ſoit, ce demi-ſicle qu'on payoit au Temple, étoit le ſicle du Sanctuaire, & c'étoit un quart d'once d'argent ; l'once vaut au moins 3. l. la demi-once 30. ſ. ainſi chacun payoit par tête, environ 15. ſ. 6. d. Dés le tems de Moyſe, le peuple en ſortant d'Egypte ſe trouva être de ſix cens trois mille cinq cens cinquante hommes. Leurs demi-ſicles montoient à cinq cens mille francs. Quand David fit le dénombre-

Voyez Huet, Obſervations ſur Origene p. 56.

Exod. 38. 26. גרה ubi ſuprà.

brement du peuple, le nombre des hommes propres à la guerre se trouva être de 13. cens mille hommes, & peut-être autant d'autres, tellement que le revenu du Temple étoit de plus de deux millions. Et enfin quand le peuple fut augmenté, comme il le fut dans la dispersion, cela n'eut quasi plus de bornes. Le revenu du Temple, par le sicle du Sanctuaire du tems de Nôtre Seigneur, étoit peut-être de plus de dix millions. Le sicle avoit 20. oboles, ainsi chaque obole valoit environ deux carolus, quelque chose plus. De ce tribut, à ce que dit Maimonides, on achetoit les victimes, le bois, l'encens, les pains de proposition, le sel, les farines, l'huile, &c.

2. Samuel 24.



HISTOIRE DU CULTE LEVITIQUE.

QUATRIÉME PARTIE.

Des Sacrifices, Fêtes, & Ceremonies. Des peines qui ſe decernoient contre les violateurs de la Loy.

CHAPITRE I.

De l'Holocauſte; appellé עולה

Cinq ſortes de ſacrifices ſous la Loy.



IL y avoit cinq ſortes de Sacrifices. 1. l'Holocauſte appellé עולה ou אשה, en Chaldée, גמיר, כליל, 2. L'oblation pour le peché חטאה. 3. Le Sacrifice pour le délit אשם. 4. Les ſacrifices de proſperité שלמים. 5. Et les offrandes de choſes ſeches & liquides appellées מנחה, & נסך. La plus noble eſpece de tous les ſacrifices, c'étoit l'Holocauſte, ainſi appellé par les Septante, à cauſe que toute la bête étoit conſumée ſur l'Autel, & que rien n'en étoit reſervé pour le Sacrificateur & pour l'offrant. Sur ces holocauſtes, voici à peu prés ce que l'on peut obſerver.

ὁλοκαύτωμα. ὁλοκαύτωσις. Levitiq. chap. 1.

1. On prenoit la bête du ſacrifice de ces cinq eſpeces d'animaux, bœufs, brebis, chevres, pigeons & tourterelles, de trois ſortes de bêtes à quatre pieds, & de deux volatilles. Tous les autres animaux, même ceux qu'on mangeoit, ne pouvoient être ſacrifiez.

2. Il faloit que la bête de l'holocauſte fût un mâle, parce qu'à la plus noble eſpece de ſacrifice étoit dû le plus noble ſexe. Ceux qui ſe font aujourd'hui un ſi grand honneur de cette obſervation doivent penſer, que

cette verité n'est ignorée de personne. Et cela ne merite pas qu'on déguise les versions de l'Ecriture, en mettant taureau, par tout où les anciens & nouveaux Interpretes ont mis bœuf : quoi qu'ordinairement aujourd'huy le mot de bœuf signifie à la boucherie un animal coupé. Cependant il est certain qu'originellement il signifie toute l'espece des bœufs, soit coupez, soit entiers. Et dans l'Histoire des sacrifices, & des bêtes qui entroient dans le service divin, on trouve presque toûjours *bœuf* & *mouton*, & trés-rarement *taureau* & *belier*. Le celebre Apis, le plus noble des symboles de la Religion Egyptienne, est presque toûjours appellé le *bœuf Apis*, & tres-rarement le *Taureau Apis*: cependant on sait, que ce devoit être un mâle entier Les Hebreux appellent שור ce que nous appellons *bœuf* ou *taureau*. Et nous ne voyons pas qu'ils fassent une grande distinction entre שור & בקר. Ces deux mots signifient également l'espece du bœuf, entier ou coupé. Le mot d'*Hecatombes* si celebre entre les Auteurs Grecs, & qui a passé en tant de Langues, fait voir qu'on appelloit bœufs & non pas *taureaux*, les bêtes pour le sacrifice. Mais poursuivons les autres ceremonies, & autres observations sur les sacrifices de la Loy.

Taureau & bœuf signifient egalement toute l'espece.

Levitique chap. 1. 3.

3. Il faloit que la victime n'eût aucun défaut, & ne fût ni boiteuse, ni aveugle, ou rien de semblable, mêmes tares rendoient la bête & le Sacrificateur impropre pour le culte, comme nous l'avons remarqué cy-dessus. On avoit aussi égard à l'âge, rien n'étoit reputé net pour l'Autel avant le septiéme jour. Maimonides disoit, *Dieu défend de lui rien offrir qui n'ait sept jours, depuis la naissance, autrement cela est méprisé comme imparfait en son genre, & abortif.* Les victimes trop vieilles n'étoient pas bonnes; *celles de quatre & cinq années pouvoient être reçûës, mais on ne les présentoit pas par respect pour Dieu, à cause qu'elles commençoient à être trop vieilles*, dit l'Auteur du Livre intitulé Siphra.

Maimonides More Nevochim part. 3. cap. 46.

4. Il faloit que celui qui offroit l'holocauste amenât sa bête à la porte du Parvis des Sacrificateurs, & la bête avec celui qui l'offroit, étoient conduits par le Sacrificateur jusques à ces anneaux, qui étoient au côté Septentrional de l'Autel des Holocaustes. Et là, celui qui offroit, mettoit sa main sur sa tête pour confesser ses pechez, à peu prés dans ces termes. *J'ay peché, j'ay fait méchamment, je me suis rebellé, & j'ay fait ainsi & ainsi*, &c. *mais je retourne par repentance à toi, & présente ceci pour expiation.* Les Juifs ne sont pas d'accord, si on y devoit poser les deux mains, ou si une suffisoit; mais ils conviennent qu'on étoit obligé de presser la tête de la bête de toute sa force. Si la victime étoit une victime publique, comme celle du service journalier & des fêtes solemnelles, les hommes destinez à représenter le peuple qu'on appelloit אנשי המעמד *stationarii*, posoient leurs mains sur la tête de la bête, & si la victime étoit offerte par plusieurs particuliers, tous les particuliers mettoient leurs mains sur la tête. Quand on égorgeoit la bête, elle avoit la tête tournée du côté du Midi, le corps vers le Septentrion, la face tournée vers le Temple, & celuy qui posoit sa main sur sa tête se tenoit aussi du côté de l'Orient, le visage aussi tourné vers le Temple.

5. La bête étoit ordinairement égorgée par le Sacrificateur, cependant les particuliers avoient droit d'égorger chacun leur victime : nous avons tourné, *& on l'égorgera*; mais le texte dit, *& il l'égorgera*, par rapport à chacun

Levitique 1. 5. 11.

La confession du peché sur la tête. Voy Levit. 1. 4. & 5. Num. 5. 7.

chacun de ceux qui offrent. En effet les Hebreux ont par tradition, que chaque particulier pouvoit égorger sa victime, particulierement dans les grandes solemnitez, où les Sacrificateurs étoient trop occupez.

L'office de recevoir le sang pour en faire l'aspersion, appartenoit au seul Sacrificateur.

6. Mais l'office de recevoir le sang dans un plat, & d'en faire aspersion sur l'Autel, appartenoit au seul Sacrificateur. On recevoit le sang dans un plat du Temple & du service, & non de quelque particulier, & le Sacrificateur en faisoit aspersion autour de l'Autel en forme de Gamma Grec Γ : Cela veut dire, que le Sacrificateur se tenoit au coin de l'Autel Nord-est, en faisant aspersion sur deux faces de l'Autel; celles qui regardoient l'Orient & le Nord; puis passant au coin Sud-ouest, il faisoit la même chose, & chaque aspersion avoit en effet la forme d'un Gamma Grec, un angle & deux faces; ce qui restoit du sang étoit répandu sur le pied de l'Autel. Il y avoit au milieu de l'Autel une ligne rouge qui partageoit l'Autel par le milieu dans sa hauteur, comme une ceinture tout à l'entour. Certaines aspersions se faisoient au dessous de la ligne, & d'autres au dessus. Au dessus de la ligne on faisoit aspersion du sang des oiseaux offerts en holocauste, & au dessous de la ligne on faisoit aspersion du sang des victimes pour le peché, & pour le delit, comme aussi de toutes les victimes de bêtes à quatre pieds; le sang en étoit versé sur le pied de l'Autel.

Maimonides Maase Korban. cap. 6.

7. Aprés l'aspersion du sang, on prenoit la bête, & on la pendoit à ces piliers, que nous avons depeints, & on l'écorchoit jusqu'aux épaules; puis on coupoit la tête & les quatre pieds, & on les mettoit entre les mains du Sacrificateur, aprés on achevoit de dépoüiller la peau, on fendoit la bête, on tiroit les entrailles qu'on alloit laver au lavoir. On coupoit le cœur, on en faisoit sortir le sang qui étoit renfermé dans ses ventricules, ensuite on coupoit les deux épaules, & on les donnoit aux Sacrificateurs: chaque Sacrificateur avoit son office par sort, l'un de porter la tête, l'autre les épaules, & ainsi du reste. Ce qui est décrit fort au long dans le Traité du Talmud appellé תמיד, ou du sacrifice continuel. On saloit chaque piece sur la montée de l'Autel, avant que de la poser sur le bois & sur le feu, du reste ils arrangeoient les membres sans grand ordre, comme ils se rencontroient; d'autres disent qu'on les arrangeoit, à peu prés selon l'ordre où elles sont posées sur la bête vivante, la tête la premiere, les épaules ensuite, & ainsi du reste. Quand l'holocauste étoit de pigeons ou de tourterelles, on leur enfonçoit l'ongle dans la tête, & du sang qui sortoit on en frotoit les côtez de l'Autel; les plumes & le jabot étoient jettez prés de l'Autel, au côté d'Orient, où étoient les cendres, & on les enlevoit le matin avec les cendres. On ne les divisoit point en plusieurs parties, seulement on les entamoit auprés des ailes, & on les brûloit entiers.

Jonathan Paraph. in Levit. 6. 9.

Au reste les Hebreux disent, que l'holocauste étoit offert pour effacer les mauvaises pensées du cœur, d'autres ajoûtent pour la violation des commandemens negatifs. Il y avoit diverses sortes d'holocaustes, il y avoit le sacrifice continuel du soir & du matin, dont il sera parlé, les holocaustes des Sabbats, qui étoient le double du sacrifice continuel, les holocaustes des nouvelles lunes, & ceux des grandes fêtes. C'étoient les holocaustes ordinaires. Les extraordinaires étoient ceux qui étoient offerts par les particuliers quand bon leur sembloit. On offroit des holocaustes

pour

pour toutes choſes, purifications, expiations & actions de graces: conſultez les textes ici marquez. Mais ſur tout il me paroît vray-ſemblable, que l'holocauſte étoit offert pour le peché en general, ſans définir aucun peché en particulier, & pour l'expiation de la coulpe qui naît de la ſoüillure, dans laquelle chaque homme eſt engagé ſans diſtinction, au lieu que le ſacrifice pour le delit & pour le peché, étoient offerts pour un certain peché commis par un particulier, ou par une ſocieté. C'eſt pourquoi on ne faiſoit ni vœux ni offrandes volontaires des ſacrifices pour le delit & pour le peché, parce qu'ils étoient neceſſaires pour l'expiation de ces pechez, préciſément marquez. Mais pour la corruption en general, on pouvoit offrir plus ou moins, ſelon la devotion, & ſelon que chacun étoit plus ou moins ſenſible au malheur de ſe ſentir engagé dans la corruption. C'eſt à quoi étoient deſtinez les holocauſtes.

Pſ. 66 v. 13. & 51. v. 20. Nomb. 6. 11. Levit. 14. 19. & ch. 15. v. 15. 16. 24.

CHAPITRE II.

Du Sacrifice pour le peché, dit חטאת.

C'Eſt le ſecond ordre de ſacrifices propitiatoires. Il étoit pris des cinq eſpeces de bêtes cy-deſſus nommées, bœufs, brebis, chevres, pigeons, tourterelles. La maniere de le preſenter, égorger, mettre ſa main ſur ſa tête, étoit la même que dans les holocauſtes. Mais ils n'étoient pourtant pas ſemblables en tout, ni avec les mêmes ceremonies. Il y en avoit de pluſieurs ſortes. Levit. 4. 3.

Pluſieurs ſortes de ſacrifices pour le peché.

1. La premiere eſpece étoit celui que le Sacrificateur *oint*, c'eſt-à-dire, le Souverain Sacrificateur offroit pour lui-même, & les Juifs diſent, qu'il étoit obligé d'en offrir pour le moins une fois tous les ans. La bête devoit être un bouveau, c'eſt-à-dire, un jeune mâle. Aprés qu'il étoit égorgé on prenoit le ſang dans un vaiſſeau, & au lieu de faire aſperſion ſur l'Autel des Holocauſtes, le Souverain Sacrificateur lui-même prenoit le ſang, & entroit dans le lieu Saint, & faiſoit aſperſion par ſept fois ſur le voile, qui ſeparoit le lieu Saint du lieu Trés-Saint; & en même tems du bout du doigt, il oignoit les quatre cornes de l'Autel d'or, ou de l'Autel des parfums, qui étoit devant le voile, & puis il ſortoit. Le reſte du ſang étoit répandu au bas de l'Autel des Holocauſtes ſans aſperſion. Cependant on prenoit toutes les graiſſes, & on les faiſoit brûler ſur l'Autel des Holocauſtes. Et enſuite on prenoit les chairs, la peau, la tête, les jambes, & tout cela ſe portoit hors du camp, & étoit brûlé au feu, dans le lieu où l'on portoit les cendres, qu'on ôtoit tous les matins de deſſous l'Autel. Il eſt à remarquer que ceux qui brûloient les victimes pour le peché étoient reputez ſouillez. C'eſt une maxime reçûë entre les Juifs, que toute victime dont le ſang étoit porté dans le Sanctuaire, ſoüilloit tous ceux qui la brûloient. On doit obſerver auſſi, que le Souverain Sacrificateur officioit lui-même dans ce ſacrifice fait pour lui-même: c'eſt pourquoi il étoit déja reputé pur & purifié, autrement il

La premiere c'eſt pour le Souverain Sacrificateur.

Levit. 4. 11. 12.

ne luy eût pas été permis de se mêler des choses saintes.

Seconde espece de sacrifice pour le peché. Voy Levit. 4. 13.

2. Il y avoit le sacrifice pour le peché de toute la Congregation, c'étoit un bouveau, sur la tête duquel les anciens députez pour cela mettoient leurs mains. Quelquefois c'étoit le Sanhedrin, quand la faute commise par le peuple venoit de quelque commandement injuste du Sanhedrin, & on y observoit absolument les mêmes ceremonies que dans le precedent. Le Souverain Sacrificateur lui-même portoit le sang dans le lieu Saint, & faisoit l'aspersion sur le voile & sur l'Autel. Ces sacrifices semblent avoir été principalement les figures de celui de Jesus-Christ, plus que les holocaustes, qui n'étoient point brûlez hors du camp, & dont le sang n'étoit point porté dans le lieu Saint.

3. Il y avoit le sacrifice pour le peché, qui étoit d'un bouc pour toute la Congregation dans le jour des Propitiations. Mais il en sera parlé ailleurs.

Sacrifice des particuliers pour le peche.

4. Outre cela le particulier faisoient leur sacrifice pour leurs pechez: Et premierement, si c'étoit pour quelqu'un des principaux du peuple, c'est-à-dire, qui fût en charge & en office public: Autrement chacun se fût estimé assez considerable pour offrir en qualité d'un des principaux du peuple: La victime devoit être un bouc: On l'amenoit & on l'égorgeoit à la maniere accoûtumée, mais on n'en portoit pas le sang dans le Sanctuaire. Seulement le Sacrificateur avec son doigt en oignoit les quatre cornes de l'Autel des Holocaustes, les Juifs disent qu'on montoit sur l'Autel par la montée qui a été cy-devant dépeinte, qu'on commençoit par la main droite, & qu'on faisoit le tour de l'Autel, en oignant premierement le coin Sud-est, ensuite le Nord-est, on alloit au Nord-ouest, & on finissoit par le Sud-ouest. Et c'est-là, disent-ils, le sang qui se mettoit sur l'Autel des Holocaustes, au dessus de la ligne rouge, qui faisoit le circuit de l'Autel.

Voy Levit. 6. 26. & 10. 17.

Aprés cela on faisoit fumer les graisses du bouc; mais les chairs en appartenoient aux Sacrificateurs, c'est pourquoi il est dit, qu'ils mangeoient les pechez du peuple. Ainsi il y a deux notables differences entre le sacrifice pour le peché des particuliers notables, & les precedens, l'une est, que la victime devoit être un bouc, & dans les precedens ce devoit être un bouveau; l'autre, que la chair pouvoit être mangée, & appartenoit aux Sacrificateurs, mais des autres rien n'en appartenoit au Sacrificateur, tout étoit brûlé hors du camp. La chair de ce dernier sacrifice devoit être mangée dans le Parvis même; on ne la pouvoit manger ailleurs.

Femelles qu'on offroit pourtant sur l'Autel.

5. Enfin les personnes ordinaires prenoient une bête d'entre les chevres ou brebis, mais ce devoit être une femelle: On en faisoit la même chose que du precedent, les graisses étoient consumées sur l'Autel, & les Sacrificateurs en mangeoient la chair.

Voy Levit. 4. 2. 15. 22. 27.

C'est une question difficile à resoudre, pour quelle sorte de pechez ces sacrifices étoient offerts: Ce qu'en dit la Loy, c'est que c'étoit pour les pechez commis par ignorance. 1. Quand quelqu'un faisoit une action mauvaise, sans savoir qu'elle fût mauvaise. 2. Quand on se trouvoit engagé dans un peché involontaire, quand en dormant, révant, ou pensant à autre chose, on faisoit quelque action contre la Loy. Ces pechez sont appellez pechez commis par erreur. Cependant il semble que le sacrifice étoit offert en general pour toutes les fautes cachées, pour lesquelles prie David

vid au Pſ. 19. Les Hebreux diſent que ce ſacrifice étoit offert pour tout peché commis par ignorance, lequel s'il eût été commis de guet à pens meritoit la peine de כרת *retranchement*, *par la main des cieux*, comme violer le Sabat : ſi cela ſe faiſoit par malice, mais en ſecret, le criminel encouroit la peine de כרת *Kereth* ou retranchement, s'il y avoit des témoins, il meritoit & encouroit le lapidement. Mais s'il avoit violé le Sabat ſans deſſein & par ignorance, il en étoit quitte pour une oblation ou ſacrifice pour le peché. Ils content 43. pechez d'entre ceux qui ſont contre les commandemens negatifs qui meritent כרת *Kereth*, & pour leſquels par conſéquent il faloit offrir le חטאת. Il y a certains ſacrifices pour le peché qui ſemblent ne pouvoir être rapportez à des pechez par ignorance, comme celui du Souverain Sacrificateur à ſon inauguration. Celui de la purification des femmes relevées de couches, & celui de la purification des lepreux. Mais il faut dire que ces ſacrifices & ſemblables étoient non ſeulement pour les fautes cachées & ignorées; mais auſſi étoient deſtinez à faire propitiation de la maſſe des pechez en general, *comme la repentance quotidienne implicite & non explicite.* Car le ſacrifice pour le peché ou le Chataah ne s'offroit point pour les pechez particuliers, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent commis par erreur. Levit. 9. Levitique 12. 6. Levit. 14. 19.

Les pauvres, qui ne pouvoient offrir de boucs ou de brebis, offroient des pigeons & des tourterelles, & même ceux qui étoient aſſez pauvres pour ne pouvoir offrir des pigeons apportoient la dixiéme partie d'un Epha de farine, cela s'appelloit מנחת חטאת. Notez que dans ces offrandes on n'y verſoit deſſus, ni huile, ni encens. Les oiſeaux ſe tuoient comme dans l'holocauſte, le pigeon ou la tourterelle appartenoit au Sacrificateur; les oiſeaux s'offroient par couples, il faloit deux pigeons ou deux tourterelles, & dans les oiſeaux offerts pour le peché il n'y avoit que le ſang qui appartint à l'Autel, toute la chair étoit pour les Sacrificateurs. Levit. 5. 11. Levit. 5. 11. Voy Levit. 5. 8. 9. Talmud. Tractatu Zevachim.

Il eſt à remarquer que l'holocauſte étoit peu different de l'oblation pour le peché du Souverain Sacrificateur, & de la Congregation, car tout ſe brûloit, mais dans ces derniers la chair ſe brûloit hors du camp; ajoûtez que dans les ſacrifices, tout ce qui ſe mettoit ſur l'Autel étoit aſſaiſonné de ſel comme dans l'holocauſte. Car la regle eſt generale, *toute oblation étoit ſalée de ſel.* Maaſe corban. cap. 6. Maimonides.

CHAPITRE III.

Du Sacrifice pour le delit, dit אשם *Asham.*

LA difference entre ce ſacrifice & les precedens eſt ſi deliée, qu'elle eſt preſque imperceptible. C'eſt pourquoi cela eſt extrémément diſputé entre les Auteurs. 1. Les noms ſont differens חטאת & אשם. 2. De plus Dieu ſemble les diſtinguer fort nettement, *l'offrande pour le delit ſera toute ſemblable à l'offrande pour le peché. Il y aura une même Loy, on obſervera les mêmes ceremonies.* La difference entre ces deux ſacrifices pour les ceremo- Voy Levit. 7. 37.

Differences entre l'oblation pour le peché, & celle pour le delit.

remonies, eſt: 1. que des ſacrifices pour *le peché* ſouvent le ſang en étoit porté par le Sacrificateur dans le Sanctuaire, & on en faiſoit aſperſion ſur le voile & ſur les cornes de l'Autel : Or de ces ſacrifices dont le ſang ſe portoit dans le Sanctuaire la chair en étoit toute brûlée hors du camp, même la peau & les entrailles, & il n'étoit pas permis au Sacrificateur d'en manger. Mais de ces Ashams ou ſacrifices pour le delit, on n'en portoit jamais le ſang dans le lieu Saint ; c'eſt pourquoi la chair de la victime appartenoit toûjours aux Sacrificateurs actuellement ſervans ; & cela s'appelloit auſſi bien que les ſacrifices pour le peché, קדשי קדשים *magna ſacra*, qu'il n'étoit permis de manger qu'aux Sacrificateurs, à l'excluſion des Levites & de tous les autres Miniſtres du Temple. On les mangeoit au dedans du Parvis des Sacrificateurs, non ailleurs. La tradition dit qu'ils commençoient à les manger le ſoir, & qu'on en pouvoit manger juſques à minuit. Aprés cette heure il n'étoit plus permis d'en manger, on brûloit le reſte. Les ſacrifices qui s'appelloient קדשים קלים *levia ſacra*, ſe mangeoient par le peuple & en tous lieux. 2. Une autre difference, c'eſt que des offrandes pour le peché, celles-là mêmes dont le ſang n'étoit pas porté dans le lieu Saint on en oignoit les cornes de l'Autel des Holocauſtes ; mais des offrandes pour le delit on en faiſoit ſeulement aſperſion au deſſous de la ligne rouge en forme de *Gamma*, comme nous avons expliqué dans le chapitre des holocauſtes.

Pour quels pechez on offroit le Chataah.

La difference entre les pechez pour leſquels on offroit le Chataah חטאה & l'Asham אשם, eſt encore plus deliée & plus malaiſée à voir : St. Auguſtin a crû que par חטאה il faloit entendre les pechez de commiſſion & par אשם les pechez d'omiſſion. Il a été ſuivi par Lyranus, Abulenſis & pluſieurs autres, & même par le Savant Grotius ſur le 5. ch. du Levitique. Mais ils ſe ſont trompez ; car il eſt évident que le delit ſignifie de vrais pechez de commiſſion. Eugubinus veut que *le peché* ſoit dans l'action, *le delit dans* la penſée, cela eſt auſſi faux.

Voy Levit. 5. 16. & 15. v. 18.

Evêque d'Agobio.

Philon Juif ſuivi par Sigonius dit que les pechez appellez חטאה c'étoient les pechez commis par ignorance appellez par les Grecs πλημμέλεια. L'Asham, c'eſt pour les pechez commis par infirmité, mais ſans ignorance ; comme ſi un homme couche avec la femme d'autrui, penſant coucher avec la ſienne, quand il ſait ſa faute, il doit le חטאה Chataah. C'eſt peché par ignorance : mais s'il a couché avec la femme de ſon prochain le ſachant, par infirmité pourtant & par ſurpriſe, il doit אשם, ou l'offrande pour le delit.

Ils le tirent du Levit. 5. 17. 18.

Les Hebreux en font deux eſpeces 1. אשם תלוי *delictum ſuſpenſum* & *dubium*. Par exemple, ſi quelqu'un couche avec ſa ſœur, il encourt la peine de Kereth כרת s'il le fait ſciemment & volontairement. S'il le fait par mégarde penſant coucher avec ſa femme, quand il a découvert que certainement il a couché avec ſa ſœur, il doit l'offrande du Chataah חטאה. Mais ſi étant dans le même lit avec ſa femme & ſa ſœur, ayant deſſein de coucher avec ſa femme il a peur pourtant de n'avoir pris l'une pour l'autre, il eſt en ſuſpens, il doit אשם תלוי : Selon cela *le peché*, & *le delit* ſont ſeulement differens en ce que l'un & l'autre ayant été commis par ignorance, dans l'un on eſt aſſuré du fait, & dans l'autre on ne l'eſt pas. Quoi qu'il en ſoit, il paroît par le Levitique que l'Asham אשם eſt encore conjoint

Chap. 5. v. 15. & ſuivans.

joint avec ignorance & erreur aussi bien que le חטאת, & que ce n'est point une action de malice deliberée. Ligtfoot pretend que les pechez faits volontairement par rebellion, sans ignorance ni infirmité, n'avoient point de propitiation, & croit que St. Paul fait allusion à cela Heb. 10. 11. *si nous pechons volontairement aprés la connoissance de la verité, il n'y a plus de remission pour le peché.* Mais je croi qu'il faut distinguer les pechez commis par fierté qui meritoient la mort, de ceux qui ne meritoient pas la mort. Il y a apparence qu'on n'offroit pas pour les premiers, mais pour ceux qui ne meritoient pas la mort. Je croy qu'on recevoit à propitiation ceux qui se repentoient. Cela paroît bien prouvé par les 7. premiers versets du ch. 6. du Levitique.

L'autre espece d'Asham selon les Hebreux s'appelloit אשם ודאי confessé, averé, & il étoit de cinq sortes, selon les Juifs. 1. Pour le dépôt retenu, ou autre vol & tromperie, & pour injuste détention. 2. Pour sacrilege. 3. Pour avoir couché avec une fille esclave. 4. Il y avoit *l'Asham* des Nazariens. 5. Et celui des lepreux. Mais les Juifs se trompent, & il est évident par le chap. 5. du Levit. v. 17. que le אשם s'offroit pour toutes sortes de pechez. Il semble par le même passage, qu'au lieu que la victime pour le peché étoit une brebis femelle, ou une chevre, pour le vulgaire, au contraire pour le delit ce devoit être un mouton; Quoique ces *Ashams* s'offrissent pour toutes sortes de pechez, tant contre la Loi Ceremonielle, que contre la Loi Morale, il faloit pourtant, dit-on, qu'il y eût ignorance ou infirmité dans celui qui commettoit ces pechez. Ce n'étoit pas pour les pechez commis par fierté, *Elata manu.* Maimonides *More Nevochim p.* 3. *c.* 31. dit, selon l'aversion de Buxtorf. *Elata manu peccat ille qui superbit, faciem suam corroborat, & palàm peccat. Qualis quisque contra legem facit, non tantùm quòd libidine sua, pravisque cupiditatibus victus in rem vetitam abripiatur, sed quia legi fidem derogat, eique planè repugnare vult.* Cela ressemble assez à ce que disent les Casuistes relâchez de la direction d'intention. Outramus croit qu'il y avoit propitiation pour les pechez commis, *cum conscientia facti*, pourvû que sans être convaincu par témoins on le confessât, il le prouve par le texte du 6. ch. du Levitique, lequel nous venons de citer.

Levit. 6. 2. Vide Ainsworth. in hæc omnia loca.

Levit. 5. 15.

Levit. 19. 20. 21.

Nombres 6. 12.

Levit. 14. 12.

Levit. 6. 6.

Heb. 9. 7. dicuntur ἀγνοήματα omnia peccata pro quibus erat propitiatio.

Quid sit Peccare Elata manu vide Grotium Num. 25.

Outramus lib. de sacrificiis.

CHAPITRE IV.

Des Sacrifices de Prosperité שלמים.

JUsques ici nous avons parlé des Sacrifices expiatoires & propitiatoires: ceux-cy s'appellent pacifiques ou sacrifices de paix, parce qu'ils regardent l'homme comme reconcilié avec Dieu. La conjecture de Rabbi Levi Ben Gerson nous paroît bonne, on la peut voir dans la marge. Ou bien ces sacrifices étoient ainsi appellez, parce qu'on les offroit pour la paix & prosperité, ou que l'on demandoit, ou que l'on avoit déja reçûë: c'étoient des sacrifices, ou *votifs*, ou *eucharistiques.* Il y en avoit de diverses especes.

1. Il y avoit un sacrifice de prosperité pour toute l'assemblée, qui s'offroit avec les premices, à la Pentecôte, pour actions de graces de la moisson, c'étoient deux agneaux, dont toute la chair appartenoit au Sacrificateur, &

Rabbi Levi Ben Gerson in tertium Levitic. vult dici pacifica, quia erant signa concordiæ inter offerentem, Sacerdotes & Deum, qui eadem mensa utebantur, cùm pars victi-

mæ altari cederet, pars Sacerdoti, pars offerenti. Il y avoit diverses especes de sacrifices de prosperitez. Distinction des *magna sacra*, & des *levia sacra*. Voyez Lev. 7. 12. Jarchi in Levit. 7.

& le devoit manger dans le Sanctuaire, ce Sacrifice étoit unique en son espece, & ne se faisoit qu'une fois par l'an, à cause dequoi il étoit conté entre קדשי קדשים *magna sacra*. Tous les autres sacrifices de prosperitez, étoient pour les particuliers, & ils étoient appellez קדשים קלים *levia sacra*.

2. De ceux qui étoient offerts par les particuliers, les uns s'offroient pour actions de graces, & on y joignoit des pains ou tourteaux sans levain, des bignets, oints d'huile, & des tourteaux fricassez & rissolez à l'huile. A quoi l'on joignoit du pain levé, ce qui paroît extraordinaire, car le levain ne devoit pas monter sur l'Autel, ainsi qu'il sera dit: Les sacrifices de prosperitez, qui s'offroient dans les trois grandes fêtes, s'offroient sans pain, comme on verra dans la description des sacrifices des fêtes particulieres: ces sacrifices eucharistiques s'offroient dans les delivrances notables. Salomon Jarchi pretend que ces delivrances sont celles dont le Pseaume 107. fait le dénombrement, parce que les premices & les dîmes servoient d'actions de graces dans les benedictions ordinaires. Mais cela n'est pas, & souvent on offroit des sacrifices pour des delivrances moins notables, & pour le succez des petites entreprises.

On offroit pour les premiers nez des offrandes eucharistiques. Exod. 13. 13. mais les Levites pretendoient être francs de cela, parce que tous leurs enfans étoient à l'Eternel. Num 18. 17. il n'y avoit que le premier né des ânes qui dût être decollé ou racheté. C'est dit Aben Esra in Exod. 13. 13. que les Juifs n'avoient en montant d'Egypte, ni chevaux ni chameaux, mais seulement des ânes. Voyez Lev. 22. v. 23. & 24.

3. Il y avoit un second ordre de ces sacrifices; ce sont ceux qui étoient appellez de franche volonté, qui se faisoient par devotion, sans aucune vûë d'interêt, à venir ou present, simplement pour marquer son zele pour la maison de Dieu. Et enfin il y en avoit un troisiéme ordre, qui étoient appellez *votiva*. Quand on vouoit telles choses & tels sacrifices, si on reussissoit en une telle entreprise; Ceux du second ordre étoient les plus agreables; c'étoient ces oblations *spontanées* נדבות que Dieu témoigne avoir pour agréables. Aussi Dieu dans ce genre de sacrifices se relâchoit de sa severité: car dans les sacrifices *eucharistiques* & dans les *votifs*, la bête devoit être sans tare aucune, ni défaut; mais Dieu acceptoit pour le sacrifice *spontanée*, les bêtes qui avoient quelque défaut dans les membres, *dummodo non esset animal testibus contritum*. Les Juifs remarquent aussi, que quand les bêtes destinées au sacrifice *votif*, étoient derobées ou venoient à mourir, l'offrant en devoit rendre d'autres; mais pour les bêtes du sacrifice volontaire, si elles étoient derobées, ou qu'elles mourussent, on n'étoit pas obligé d'en mettre d'autres en la place.

Ceremonies des sacrifices de prosperitez.

Levit. 3. 2. 8. Exod. 29. 22. Levitiq. 3. 9.

Voicy les ceremonies qui s'observoient dans ces sacrifices. 1. Ce devoient être des bœufs, beliers, agneaux, moutons, boucs ou chevres, mâles ou femelles: Nous ne voyons pas qu'on reçût des pigeons & des tourterelles, comme dans les sacrifices propitiatoires. 2. L'offrant amenoit la bête à la porte du Parvis des Sacrificateurs, le Sacrificateur l'égorgeoit, l'offrant mettoit sa main sur la tête de la victime, sans pourtant faire confession de ses pechez. On recevoit le sang, on en faisoit aspersion sur l'Autel, en forme de Gamma, à la maniere décrite dans le chapitre des holocaustes. 3. La bête étant écorchée & les entrailles ôtées, on en prenoit les graisses, savoir celles qui couvrent les entrailles, le cœur, les rognons, le foye, *l'omentum*, qu'on appelle la coëffe, la panne, & on les faisoit fumer devant l'Eternel sur l'Autel des Holocaustes; car il est remarquable, que de quelque sacrifice que ce fût, les graisses appartenoient à Dieu. On doit aussi remarquer qu'il n'étoit pas permis aux Israëlites de manger la graisse des rognons, & autres visceres, non plus que du sang. Tout cela étoit estimé consacré à Dieu. Et

Levitique ch. 7. v. 23.

Et même il y a apparence que l'on étoit obligé d'apporter au Temple toutes les graisses des bêtes qui se tuoient ordinairement dans les Boucheries, au moins dans les lieux du voisinage du grand Autel des Holocaustes; car la Loy dit. *Vous ne mangerez aucune graisse de bœuf, ni d'agneau, ni de chevre. La graisse d'une bête morte, ou d'une bête déchirée, se pourra ajoûter pour tout autre usage, mais vous n'en mangerez point.* Il semble donc que des bêtes qu'on égorgeoit, on ne pouvoit en employer les graisses à un autre usage, non plus qu'à manger. Quand la bête étoit morte par accident on pouvoit s'en servir à faire des onctions & des onguens. Or tout cela se doit entendre des graisses internes, car pour celles qui étoient attachées à la chair, on en mangeoit.

Toutes les graisses étoient consacrées à Dieu.
Levit. 7. 23.

Ces graisses avant que d'être brûlées, étoient mises sur la main de celuy qui offroit; on y ajoûtoit la poitrine & l'épaule droite, & sur tout cela un gâteau, dans les sacrifices de prosperitez, où il y avoit du pain; ensuite le Sacrificateur mettoit sa main sous celle de l'offrant, & on tournoyoit cette offrande en haut, en bas, à droite & à gauche, vers l'Orient & l'Occident; & cela s'appelloit l'ofrande tournoyée. Voyez les ceremonies observées dans le sacrifice de la consecration d'Aaron. Il y avoit deux mouvemens pour l'oblation des victimes, l'un pour la poitrine, & l'autre pour l'épaule; l'épaule droite étoit agitée haut & bas, & cela s'appelloit תרומה oblation élevée; mais la poitrine étoit tournoyée, & s'appelloit תנופה, *agitata oblatio*, tournée vers les quatre coins du monde. Aprés cela le Sacrificateur recevoit de la main des offrans les graisses, & les portoit sur l'Autel. Notez que les sacrifices de prosperitez, excepté ceux qui s'offroient pour toute la Congregation, s'égorgeoient ordinairement au côté du Midi de l'Autel; au lieu que les autres victimes étoient égorgées au côté Septentrional; c'est de ce côté du Midi où étoit la montée de l'Autel: ainsi on recevoit sans se tourner les graisses de la main de celuy qui les offroit, on montoit à l'Autel, on les saloit, & on les jettoit au feu. Le Sacrificateur retenoit pour soy l'épaule & la poitrine, c'étoit son partage; le reste appartenoit à l'offrant qui le pouvoit manger, lui, ses enfans, ses amis, ses parens, sa femme & ses filles. Mais, 1. il faloit que cela fût mangé, ou dans l'enceinte du Temple, ou au moins dans la ville de Jerusalem; de laquelle c'étoit le privilege qu'on ne pouvoit manger ailleurs des victimes sacrées. 2. Ceux qui mangeoient ne devoient être dans aucune pollution legale, comme il est porté en divers lieux de la Loy, particulierement Levitique 7. 20. & ailleurs. 3. Si la viande venoit à toucher à quelque chose de souillé, il la faloit brûler au feu dans le même lieu. 4. Si le sacrifice de prosperitez étoit eucharistique, il falloit en manger la chair le jour même, & le lendemain elle étoit impure. Si c'étoit un sacrifice de *vœu ou d'offrande volontaire*, on en pouvoit manger encore le lendemain; mais ce qui restoit pour le troisiéme jour étoit souillé, il faloit le brûler au feu. Les Payens ont imité ces manieres de manger de leurs sacrifices, en faisant les festins, même dans les Temples de leurs idoles, à quoi fait allusion St. Paul 1. Cor. 8. 10.

Les bêtes entieres semblent avoir été tournoyées avant que d'être égorgées. Voy Levitique 23. 20. Nomb. 14. 12. 24. Exode 29. 26. J'estime que l'une & l'autre, & l'épaule & la poitrine étoient tournoyées & élevées, & ainsi c'étoit theroumah תרומה & tenoupha תנופה Voy Levit. 8. 27. & 29. Vide Fagium in Exod. cap. 29.

CHAPITRE V.

Des oblations des choses seches & liquides, appellées נסך *&* מנחה.

LA matiere de ces oblations étoit de la farine, du pain, des tourteaux, des bignets, de l'huile, du vin, de l'encens, & c'étoient presque toûjours des dependances des autres sacrifices. 1. C'étoit de la fine farine non pétrie סלת. 2. C'étoient des gâteaux pétris à l'huile & cuits au four. 3. C'étoient des gâteaux cuits sur la plaque ou sur le gril על מחבת. 4. Ou bien c'étoient des gâteaux cuits à la poële במרחשת. 5. Ou des bignets *lagana* רקיקים. 6. Des pains levez, car tous les precedens tourteaux étoient sans levain. 7. Du bled en épi donné en offrande. C'étoit l'homer des premiers fruits, outre cela on offroit de l'encens, & du vin, pour les aspersions, & de l'huile.

Voy Levit. 2. Levit. 7. 9. Levitique 23. 10.

1. Il y avoit une offrande de fine farine pour le peché, savoir quand celui qui avoit peché n'avoit pas le moyen d'acheter même deux pigeons ou deux tourterelles. Il apportoit la dixiéme partie d'un Epha de fine farine; l'Epha étoit environ nôtre grand boisseau contenant 18. pintes comme le bath. Le Sacrificateur en prenoit une poignée, la faisoit fumer sur l'Autel, le reste lui appartenoit : On n'y mettoit, ni huile, ni encens, mais on y mettoit du sel, car toute oblation devoit être salée de sel.

Levit. 5. 11. & 2. 13.

2. Tout holocauste étoit accompagné de ses offrandes de gâteaux, qui devoient être tout au moins de la dixiéme partie d'un Epha, appellé autrement homer, dont on faisoit un gâteau pétri à l'huile; mais la tradition des Juifs selon Maimonides est qu'on les separoit en dix tourteaux ou galettes; A chaque dixiéme partie d'un Epha, il faloit pour la pétrir la quatriéme partie d'un Hin d'huile; le Hin contenoit 12. logs, chaque log contenoit 6. œufs, si l'on offroit un mouton en holocauste il faloit y joindre deux dixiémes; c'est-à-dire, la cinquiéme partie d'un Epha; & l'on joignoit à cela la 3me. partie d'un Hin, c'est-à-dire, 4. logs, ou une pinte d'huile pour la pétrir.

Exode 16. 36. Nomb. 15. 4. Maimonides Tractatu Corbanot. Nomb. 15. 4.

Pour un bouveau il faloit trois dixiémes parties d'un Epha de farine, c'est-à-dire, presque le tiers d'un grand boisseau, & chaque dixiéme partie se divisoit toûjours en dix gâteaux. Pour les trois dixiémes on offroit aussi la moitié d'un Hin d'huile; c'est-à-dire, 6. logs ou une pinte & demie. La même proportion étoit observée dans les sacrifices pour le delit, pour le peché, & dans les sacrifices de prosperitez. On offroit aussi du vin pour l'aspersion justement autant que d'huile, à proportion de la farine, pour un dixiéme de farine le quart d'un Hin de vin, pour deux dixiémes le tiers d'un Hin de vin, & pour trois dixiémes, un demi-Hin de vin.

Proportions de l'huile & du Vin qu'on offroit dans les sacrifices. Nomb. 15.

Pour les sacrifices de prosperitez il semble qu'il étoit necessaire qu'il y eût 4. sortes de pâtisserie. 1. Des tourteaux sans levain pétris à l'huile. 2. Des bignets sans levain non pétris à l'huile, mais oints d'huile pardessus,

ſus, & les Juifs diſent que cette onction ſe faiſoit en forme de Cappa Grec, c'eſt-à-dire, en croix de part & d'autre. 3. Des gâteaux riſſolez & cuits à la poële, pétris à l'huile. 4. Et à tout cela on joignoit du pain levé. Mais ce pain levé ne ſe mettoit point ſur l'Autel, & on ne le faiſoit pas fumer comme le reſte, car il étoit expreſſément défendu de faire fumer aucun pain ou gâteau, où il entrât du levain ou du miel. Ainſi le pain levé des ſacrifices de proſperitez n'étoit point offert dans les holocauſtes ni dans les ſacrifices pour le peché, & il étoit pour l'uſage des Sacrificateurs.

Levitique 7. v. 12. 13.

Levit. 2. 11.

Les Juifs contoient les figues & les dattes pour miel, c'eſt pourquoi jamais on ne les faiſoit fumer ſur l'Autel.

Voici la maniere dont on offroit les gâteaux. L'offrant apportoit au Temple l'huile, la farine, le vin, & l'encens ſeparez. On mettoit de l'huile dans le plat, enſuite on mettoit la fleur de farine, puis on verſoit de l'huile ſur la fleur de farine, & on pétriſſoit l'un avec l'autre; aprés on mettoit cette pâte dans un plat du ſervice pour l'apporter à l'Autel, pour la troiſiéme fois on verſoit de l'huile ſur la pâte, & ſur le tout on jettoit de l'encens, & on le mettoit ſur le feu de l'Autel avec les graiſſes, aprés avoir ſalé la pâte : la même ceremonie étoit obſervée dans les gâteaux cuits par feu, au four ou ſur le gril, & dans les bignets frits à la poële: On les pétriſſoit avec l'huile, puis quand ils étoient cuits, on verſoit de l'huile deſſus, & ſur tout cela on jettoit de l'encens. Ces choſes étoient arrangées en cet ordre ſur l'Autel. On arrangeoit les chairs de la bête, ſi c'étoit un holocauſte, ou les graiſſes ſeulement, ſi c'étoit un ſacrifice pour le peché & un ſacrifice de proſperité, ſur les graiſſes on arrangeoit les gâteaux, & ſur tout cela on jettoit l'encens, comme il eſt ordonné dans le 29. de l'Exode ℣. 22. &c. où tout eſt mis ſur la main de celui pour qui ſe faiſoit le ſacrifice, puis on arrangeoit les choſes ſur l'Autel. Je ne voy point que ſous la Loy les ſacrifices ſe fiſſent ordinairement ſans pâtiſſerie. D'autres conçoivent que l'offrande du gâteau ſe faiſoit aprés l'holocauſte, mais cela n'eſt pas apparent, car ſouvent la chair du ſacrifice brûloit toute la nuit, & l'on en trouvoit encore le matin; ainſi il faloit neceſſairement que le gâteau fût mis ſur la chair, & ſur les graiſſes, dans le même tems, auſſi cela eſt-il évident par les chapitres citez en marge.

Voyez le chap. 7. du Levitique v. 11. & 12. & le 8. 26.

A quoi l'on ajoûtoit les aſperſions de vin commandées dans le livre des Nombres, *& tu feras au lieu Saint l'aſperſion de cervoiſe à l'Eternel.* Ce qu'il appelle cervoiſe il l'appelle vin dans le même lieu & par tout ailleurs, car nous ne voyons pas qu'on fît aſperſion d'autre liqueur que de vin dans les ſacrifices. Cette aſperſion, à ce que diſent les Juifs, ne ſe faiſoit pas ſur le feu ni ſur l'oblation, mais au pied de l'Autel ſur la premiere élevation, ou premier fondement.

Nombres 28. 7.

Ligtfoot dit que dans tous les ſacrifices où il y avoit effuſion de vin & des aſperſions, le Sacrificateur n'avoit point de part aux gâteaux & à la pâtiſſerie. Cela ne peut être vray, car tous les ſacrifices ſelon la Loy avoient leur aſperſion de vin, ce qui eſt évident par le 28. & 29. des Nombres, où le dénombrement de tous les ſacrifices eſt fait, & dans chacun il y a expreſſe mention des aſperſions du vin. Et il ajoûte dans le ch. 29. 39. *Vous offrirez toutes ces choſes-là à l'Eternel en vos fêtes ſolennelles, outre vos vœux*,

C'eſt le ſentiment du ſavant Ainſworth ſur le Levit. 23. v. 18.

Il faut obſerver qu'outre les *Mincha*,

qui accompagnoient les offrandes des victimes, il y en avoit qui s'offroient toutes seules & sans victimes. Voy Levitique 2. 1. 2. &c.

vœux, & vos offrandes volontaires, selon vos holocaustes, vos gâteaux, vos aspersions, & vos sacrifices de prosperitez. Peut-être que les aspersions étoient particulieres aux holocaustes, & qu'il ne s'en faisoit point dans les sacrifices de prosperitez : car en effet tous les sacrifices, dont le dénombrement est fait dans ces chap. 28. & 29. sont tous holocaustes ; mais le 15. des Nombres ne peut permettre cette interpretation, car il ordonne à tout sacrifice mêmes de prosperitez son aspersion, voyez le verset 3. & 8. cela est nettement exprimé ; ainsi l'on doit dire que dans les sacrifices d'holocaustes le Sacrificateur n'avoit aucune part au gâteau & à la pâtisserie, non plus qu'à la chair de la bête. Mais dans les autres sacrifices on offroit de la pâtisserie de chaque espece une piece sur l'Autel, & le reste demeuroit au Sacrificateur.

Les pains de proposition faits avec du levain étoient aussi des *Mincha* מנחה, il en a été parlé ci-dessus. S'il y a quelques autres offrandes de choses seches qui ayent quelque chose de particulier, cela se verra dans la suite en parlant des diverses fêtes, solennitez, & ceremonies &c.

C'est là la description generale des sacrifices. Il est à observer qu'on ne pouvoit contraindre personne à ces sacrifices, non pas même à ceux pour le peché ou pour le delit, selon qu'il est declaré dans le Levit. 1. 3. c'étoient toutes offrandes en quelque sorte volontaires ; seulement on y pouvoit proceder par voye d'exhortation, & en representant que celui qui ne le faisoit pas étoit soûmis à la peine des cieux nommée כרת retranchement. On n'étoit pas obligé si-tôt qu'on avoit peché d'apporter son offrande quand on étoit éloigné : Mais on les reservoit pour les grandes fêtes solennelles, quand tout mâle étoit obligé de se presenter devant Dieu.

CHAPITRE VI.

De ceux à qui il étoit permis d'offrir ces sacrifices.

Avant que de passer outre à l'explication du culte Levitique, il est bon de voir à qui il étoit permis d'offrir les sacrifices qui viennent d'être décrits. Premierement il faut savoir que les Juifs seuls avoient le privilege d'offrir les sacrifices selon la Loy ; car un Payen n'eût pas osé observer la Loy de Moyse, un Payen qui se seroit circoncis ou qui auroit mangé la Pâque, auroit été digne de mort, selon le rapport de Maimonides. Dieu dans le chap. 15. des Nombres v. 14. &c. semble ôter toute difference entre l'étranger & l'Israëlite, mais par l'étranger il faut entendre le proselyte de la justice, qui n'étant pas né Juif s'est fait Juif absolument. Quant aux autres étrangers, ils étoient ou proselytes de la porte, comme Naaman & Corneille, ayant renoncé à l'idolatrie sans se faire Juifs ; ou ils étoient encore idolatres. Les uns & les autres pouvoient faire presenter des sacrifices dans le Temple, comme on le prouve par mille exemples, entr'autres par celui de Darius & de Cyrus Rois de Perse, qui ordonnerent qu'on sacrifiât pour eux dans le Temple de Jerusalem, & aussi par

Le Payen qui eût observé la Loy étoit digne de mort.

Maimonides Halacah Melakim cap. 10.

Exemples d'étrangers pour lesquels on a sacrifié dans le Temple.

par l'exemple d'Alexandre le Grand, qui sacrifia, c'est-à-dire, fit sacrifier dans le Temple. Le Temple de Jerusalem étoit plein des *donaria* des Payens, avec ces dons ils y faisoient offrir des victimes pour eux. Dieu au 22. du Levitique semble pourtant le défendre v. 25. *Vous ne prendrez point aussi des mains de l'étranger toutes ces choses-là pour les offrir en viande à vôtre Dieu*, את לחם אל היכם, *le pain de vôtre Dieu*: sur ce passage la plûpart des Chrêtiens ont conclu qu'il n'étoit pas permis de prendre aucune victime des Payens, mais seulement de l'argent, que l'on convertissoit à l'usage du Temple & même à l'achapt des victimes; les Hebreux à cause du mot de לחם disent qu'on ne recevoit aucun gâteau ni farine des étrangers. Maimonides dans le Traité *Corbanot* chap. 3. dit, que l'on ne recevoit que des holocaustes des étrangers encore idolatres. On ne recevoit d'eux, ni sacrifices de prosperitez, ni Minchah מנחה, ni sacrifice pour le peché ni pour le delit: c'est-à-dire, que l'on ne mangeoit point de la bête offerte par un Payen; elle étoit toute dévoüée à Dieu. Et quand le Payen voüoit un sacrifice de prosperitez, on le convertissoit en holocauste. Mais il faloit que ce fussent des offrandes de *vœu* & *d'offrande volontaire*, sur lesquelles la Loy ne donne aucune regle, & n'impose aucune necessité: car pour les holocaustes du soir & du matin, des Sabats & fêtes, marquez & commandez par la Loy, un Payen n'y pouvoit avoir de part. Le même Maimonides dit pourtant au même lieu, que si le Payen donnoit la victime avec intention qu'elle fût sacrifiée, ou pour les Prêtres, ou pour le peuple, alors elle étoit considerée comme une offrande Israëlite, & l'on pouvoit en manger. Mais d'un Juif apostat, on n'en recevoit aucune, soit qu'il l'offrît pour lui, soit que ce fût pour Israël. Comme il n'étoit permis qu'à ceux qui n'étoient pas en souillure de manger de la victime, il est aussi certain que les Payens ne pouvoient manger des bêtes qu'ils offroient, encore qu'ils les donnassent à Israël, ou aux Prêtres pour être offertes pour Israël. Et même dans les holocaustes qui étoient offerts pour la prosperité des Gentils, il faloit qu'il manquât bien des choses. Car, 1. il n'étoit permis à un Payen d'entrer que dans le premier enclos du Temple, qui s'appelloit *la montagne de la maison*, où étoit le Parvis des nations, & non dans le lieu où l'on égorgeoit la bête; ainsi il ne pouvoit mettre sa main sur la tête de la victime pour y confesser ses pechez, & on ne lit pas qu'ils établissent un procureur pour faire cette action pour eux, ni que cela fût permis. 2. Comme on ne recevoit aucune offrande seche de pain, à cause du passage du Levitique, cy-dessus allegué, le Minchah מנחה & l'aspersion qui accompagnoit les holocaustes des Israëlites, ne s'y rencontroient pas. Il y avoit dans le premier enclos, au milieu, hors des portiques, une petite balustrade de marbre de trois pieds de haut, qui étoit la borne du lieu où les Payens pouvoient avancer.

Joseph. Ant. lib. 11. cap. 8.

On ne recevoit de l'étranger que des holocaustes, point de gâteaux, ni de vin, ni huile.

Les Payens ne pouvoient manger de la chair de leurs victimes.

Beaucoup de choses manquoient dans les holocaustes des Payens. הרבית

Levitique 22. v. 25.

Quant aux Israëlites, il est aisé de savoir quelles gens pouvoient offrir les sacrifices selon la Loy, & en quel tems. Car tous ceux qui étoient en souillure legale, qui avoient touché un mort, un lepreux, les hommes ayant gonorrhée, les femmes ayant leurs fleurs, &c. ne pouvoient entrer dans le Temple; encore moins dans le Parvis des Sacrificateurs, où il faloit aller porter sa bête, & mettre la main sur sa tête:. Et par conséquent ils ne pouvoient sacrifier que quand ils étoient purifiez. Ce que nous

Les Israëlites en souillure legale ne pouvoient sacrifier.

verrons

verrons dans la ſuite, en parlant des ſouillures & des purifications legales.

CHAPITRE VI.

L'ordre & la maniere du ſervice ordinaire, qui ſe faiſoit dans le Temple chaque jour.

IL y avoit par ſemaine un certain nombre de Sacrificateurs qui entroient en ſervice dans le Temple, & logeoient la nuit en divers lieux qui leur étoient aſſignez; mais hors ceux qui étoient deſtinez à la garde de certains bâtimens du Temple, & des portes du Parvis des Sacrificateurs, la plûpart paſſoient la nuit dans ce grand édifice, que nous avons vû au côté du Nord du Temple vers le coin Nord-oueſt, appellé בית מוקד la maiſon du feu; là les anciens & les chefs des familles des Sacrificateurs dormoient ſur des bancs, & les autres à terre, leurs habits Sacerdotaux mis ſous leurs têtes, & couverts de leurs habits ordinaires. Le lendemain fort matin & avant jour ils ſe lavoient tout le corps, & ſe revêtoient de leurs habits Sacerdotaux; Ainſi lavez, ils n'avoient plus beſoin de ſe laver tout le jour, ſi ce n'eſt les pieds & les mains, à quoi le Seigneur ſemble faire alluſion. *Celuy*, dit-il, *qui eſt lavé n'a beſoin ſinon de laver les pieds.* Le Preſident ou chef Sacrificateur de l'ordre qui étoit en ſemaine, venoit frapper à la porte à la pointe du jour, quelquefois plûtôt, de ſorte qu'ils avoient beſoin de lumieres. En ſortant ils ſe ſeparoient en deux bandes, dont l'une faiſoit le tour du Temple par un côté, & l'autre prenoit l'autre côté pour voir ſi tout étoit en bon ordre. Et ils ſe reüniſſoient dans la Chambre de la boulangerie qui étoit à la main gauche de la porte de Nicanor en entrant, & de là aprés avoir donné à celui qui préſidoit ſur la boulangerie l'ordre d'y travailler, ils alloient ſe rendre dans la chambre appellée *pavement* גזית, dans une partie de laquelle le *Sanhedrin* tenoit ſes ſeances.

Les Sacrificateurs paſſoient la nuit ſur des bancs ou ſur le pavé.

Joh. 13. 10.

Quand ils étoient venus là, ils commençoient à jetter le ſort pour ſavoir à qui appartiendroit dans ce jour-là de faire chaque office, comme de nettoyer l'Autel, d'égorger les victimes, d'offrir l'encens, &c. Mais le ſort ne ſe jettoit pas une ſeule fois, cela ſe faiſoit à pluſieurs fois. A la premiere fois on jettoit ſeulement le ſort pour voir à qui il écherroit de nettoyer l'Autel des Holocauſtes, & en ôter les cendres. Ce ſort ſe jettoit ainſi; le Preſident & les autres convenoient combien ils conteroient, 60. 80. ou 100. Aprés cela il prenoit le voile d'un des aſſiſtans, en lui diſant, c'eſt par vous que je commencerai à conter. Enſuite il diſoit à tous, levez vos doigts, chacun en levoit autant qu'il vouloit, un, deux, ou trois, &c. & le Preſident contoit les doigts, & celui ſur lequel ſe terminoit le nombre convenu, c'étoit celui qui devoit nettoyer l'Autel.

On diſtribuoit par ſort les divers offices de la journée.

Incontinent il ſe mettoit en devoir de faire cet office, & laiſſant ſes camarades dans la chambre du *pavement*, il montoit ſur l'Autel, ſur lequel Autel il y avoit ordinairement trois feux, l'un pour la conſomption des ſacrifices

Office de nettoyer l'Autel des Holocauſtes.

crifices qui étoit vers le côté Oriental de l'Autel, le plus éloigné du Temple; Le ſecond où l'on avoit accoûtumé de prendre des charbons pour porter dans le Temple ſur l'Autel des parfums, étoit ſur le coin Sud-oueſt de l'Autel proche le Temple; Le troiſiéme étoit en un autre lieu, n'importoit où, car il n'étoit deſtiné que pour la conſervation du feu ſacré, afin qu'il ne mourût pas. Le Sacrificateur montoit ſur l'Autel, écartoit les cendres & les charbons, & rempliſſoit un rechaut d'argent de charbons brûlans, & les décendoit vers le côté Oriental de l'Autel. Auſſi-tôt les autres Sacrificateurs, qui ſe trouvoient le plus prés, montoient ſur l'Autel, & s'il y avoit de l'holocauſte du ſoir precedent quelque choſe de reſte, ils le mettoient à côté, & balayoient les cendres éparſes ſur tout l'Autel, & les aſſemblant au milieu, ils les prenoient en divers vaiſſeaux, & les tranſportoient hors de la ville, dans un lieu aſſez calme, afin que le vent ne les épardît pas. C'eſt dans ce même lieu dans lequel on brûloit les victimes du ſacrifice pour le peché, tant du Sacrificateur, que de la Congregation, comme nous avons vû; & l'on ne ſe ſervoit de ces cendres à aucun uſage. Cela ſe faiſoit ordinairement à la pointe du jour: mais dans les jours ſolemnels on le faiſoit plus matin. Aprés avoir nettoyé l'Autel, on rétabliſſoit les feux, l'un s'appelloit *la grande pile* מערכה גדולה. Le ſecond feu, d'où l'on prenoit le feu pour l'Autel des parfums, ne ſe faiſoit que de bois de figuier, à ce que diſent les Juifs.

Trois feux ſur l'Autel.

De la grande pile.

Quand le feu étoit arrangé, & le reſte du ſacrifice du jour precedent remis deſſus, ils retournoient dans la chambre appellée *pavement*, qui étoit comme leur chapelle, & jettoient le ſort la ſeconde fois pour ſavoir à qui écherroit. 1. De tuer la victime. 2. De faire aſperſion du ſang. 3. De nettoyer l'Autel des parfums. 4. De dreſſer les lampes & les chandeliers. 5. Et enfin d'aporter les divers membres de la bête ſur le bord de l'Autel, comme auſſi les gâteaux, & de faire l'aſperſion du vin. Il y avoit juſques à treize offices differens: Mais aprés ceux dont on vient de parler, il reſtoit deux importans offices, l'un de preſenter l'encens, l'autre d'arranger les parties de la victime ſur le bois, & ces deux, qui étoient les deux principaux, ſe reſervoient pour un troiſiéme ſort.

On jettoit le ſort pluſieurs fois.

Le ſecond ſort ſe jettoit comme le premier par le nombre, & par les doigts, excepté qu'aprés avoir jetté le ſort pour le premier office, qui étoit d'égorger la victime, on ne le jettoit plus pour les autres, mais on aſſignoit les douze autres offices aux douze perſonnes ſuivantes, ſelon qu'elles étoient arrangées devant le Preſident en cercle, le reſte des Sacrificateurs, à qui rien n'étoit échû, ſervoient les autres à ce qui ſe rencontroit à faire. Alors commençoit le ſacrifice continuel, qui eſt commandé au 28. des Nombres. Il étoit de deux agneaux, offerts en holocauſte reglément tous les jours, l'un le ſoir, l'autre le matin. Le Preſident commandoit qu'on allât voir s'il faiſoit aſſez de jour pour commencer le ſacrifice, & entr'autres ſi le ſommet d'Hebron étoit illuminé; car la lumiere du jour devoit être aſſez grande pour n'avoir pas beſoin de lampe auprés de l'Autel.

Ceremonies du ſacrifice continuel.

Celuy qui avoit la charge de tuer l'agneau l'alloit chercher au lieu où nous avons vû qu'on les logeoit; On le viſitoit encore pour être plus aſſûré qu'il n'avoit pas de tare. On l'amenoit au lieu où l'on tuoit les ſacrifi-

ces, c'étoit le côté Septentrional de l'Autel, où il y avoit des anneaux ausquels on l'attachoit ; on apportoit les instrumens, les plats &c. & tout ce qui étoit necessaire pour le service, on faisoit boire l'agneau, pretendant qu'il en étoit plus aisé à écorcher. Durant ce tems l'heure venoit d'ouvrir les portes du Temple, & on sonnoit le son de la premiere trompette, comme nous l'avons vû : *Les stationnaires* entroient, on mettoit la

Office des stationaires

main sur la tête de l'agneau, on le tuoit, on recevoit son sang dans un bassin, & dans le même moment, autant qu'on le pouvoit, ceux qui avoient charge de nettoyer l'Autel des parfums & le Chandelier, entroient dans le Sanctuaire, & faisoient leur office : l'un prenoit un plat d'or & y faisoit couler les charbons & les cendres, & laissant le plat à terre, il sortoit sans l'emporter. Et celui qui devoit preparer la lampe montoit sur un marchepied de marbre de trois degrez, dans les lampes éteintes il ôtoit le vieux lumignon & le reste de l'huile, & y mettoit tout nouveau : on la rallumoit à celles qui étoient encore ardentes, excepté la principale lampe, qui étoit au milieu, & qui s'appelloit *la lampe Occidentale* : car quand elle étoit éteinte, il faloit la rallumer au feu de l'Autel. Dans les lampes qui n'étoient pas éteintes, on se contentoit d'y mettre d'autre huile, à cette premiere fois on ne preparoit que cinq lampes de sept. Pendant que cela se faisoit au dedans, dehors on égorgeoit la victime, on l'écorchoit, on la dépeçoit, on faisoit l'aspersion du sang, & l'on portoit les

גזית

pieces sur le haut de l'Autel ; on les saloit, & on les laissoit-là, & tous se rassembloient dans la chambre du pavement.

Troisiéme sort, & oraisons pour le sacrifice continuel.

Là on faisoit une priere à Dieu par la bouche du President, par laquelle on demandoit le secours de Dieu, sa protection, & la grace d'accomplir sa Loy. Elle se lit toute entiere dans le Talmud au Traité תמיד, & dans Maimonides sous le même titre : On y trouve aussi toutes les ceremonies que nous avons décrites. Aprés la priere on repetoit les dix Commandemens de la Loy, & aprés les dix Commandemens, on lisoit les phylacteres, sur lesquels étoient écrites quatre petites sections de l'Ecriture. La premiere tirée de l'Exode 13. v. 3. jusques au 10. La seconde du même chapitre, depuis le 10. verset jusques au 16. La troisiéme tirée du Deuteronome ch. 6. v. 4. jusques au 9. C'étoit la principale, & qui s'appelloit קריאת שמע. Elle est encore aujourd'huy en grande veneration entre les Juifs, parce qu'elle contient le commandement d'aimer Dieu, qui est le fondement de tous les autres. A la fin de ces Oraisons, on jettoit une troisiéme fois le sort, pour savoir qui offriroit l'encens, & qui arrangeroit la chair sur l'Autel.

Le parfum porté dans le lieu Saint.

Tous les jours on brûloit une demi-livre d'encens au matin, & autant au soir, les autres disent le poids de 100. deniers,

Aprés quoi on retournoit à l'Autel, on arrangeoit les pieces de l'agneau, qui se trouvoient toutes portées sur le bord, & en même tems celui qui étoit destiné à porter l'encens, prenoit un grand plat d'argent, dans lequel étoit l'encensoir plein d'encens, & il se faisoit accompagner d'un Prêtre, qui prenoit dans un rechaut des charbons de dessus l'Autel. Tous deux entroient dans le Temple, & pour avertir qu'on alloit faire fumer l'encens, en passant ils frappoient sur un certain instrument d'airain en forme de tymbale, qui étoit posé entre le Temple & l'Autel, dont le son étoit si grand, qu'il pouvoit être entendu dans toute la ville de Jerusalem, les Juifs l'appellent מגרפה. A ce son tout le peuple qui remplissoit les Parvis se mettoit

toit en devotion. Ces deux hommes montoient les degrez du Temple, portant l'un l'encens, & l'autre le feu; ces deux hommes étoient precedez par les deux à qui il étoit échû de nettoyer l'Autel d'or, & le Chandelier; & celui qui avoit dressé & preparé cinq lampes à la premiere fois, en avoit laissé deux qu'il accommodoit à cette seconde fois: Aprés quoi il prenoit le vaisseau où étoient les immondices, se prosternoit vers le lieu Trés-Saint, & s'en alloit. Et celui qui nettoyoit l'Autel d'or prenant pareillement son vaisseau où étoient les cendres, faisoit une reverence & se retiroit. Le troisiéme qui avoit apporté le feu dans un rechaut d'argent, l'ayant laissé là se retiroit, & laissoit seul celui qui devoit offrir l'encens. Celui-cy demeuroit là tranquille, en attendant que le signal lui fût donné; car on faisoit fumer l'encens pendant que l'Holocauste brûloit. Et en même tems on faisoit trois ou quatre prieres à haute voix, à quoi le peuple prenoit sa part, & les suivoit de la langue & du cœur. Comme cela se voit St Luc ch. 10. *Et la multitude étoit en priere durant le tems du parfum.* Aprés les prieres les Sacrificateurs montez sur les marches du Temple benissoient le peuple selon la formule dont nous usons, & qui se lit au Livre des Nombres ch. *6*. v. 24. Aprés la benediction on commençoit la Musique & les Cantiques, en la forme que nous avons décrite; car aprés le *libamen* & l'effusion qui se faisoit sur le pied de l'Autel, les trompettes des Sacrificateurs, qui étoient sur les marches du Temple, commençoient par un son composé de trois sons, le premier uni, le second un fredon, & le troisiéme encore uni. On chantoit les Cantiques coupez en trois, & à chaque partie on s'arrêtoit, on faisoit une pause, pendant laquelle les trompettes recommençoient. A chaque son de trompette le peuple se prosternoit, & quand le dernier coup étoit sonné, le peuple se retiroit. On en faisoit autant au sacrifice du soir, qui s'offroit entre les deux vépres, c'est-à-dire, depuis trois heures aprés midi, jusques à six, à l'exception de quelques petites ceremonies, qui étoient un peu differentes. L'encens s'offroit au soir, un peu plus tard, c'est-à-dire, aprés que la bête étoit posée sur le feu, & commençoit à être consumée.

& 100. deniers pesoient 50. sicles, & chaque sicle demi-once, c'est-à-dire, 25. onces plus d'une livre & demie. Voy Ainsworth in Exodum cap. 30. 8. Migerepha.

Les formules en sont dans le Talmud, & dans Maimonides dans le Traite Thamid.

Aben Esra in Exod. 12. conte ainsi les deux vépres: la premiere depuis trois heures jusqu'au soleil couchant, la seconde depuis le soleil couché, jusques à la nuit fermée; mais tous les autres content la premiere depuis midi jusques à 3. & la seconde depuis 3. jusques à six.

CHAPITRE VIII.

Du service du Sabbat & des nouvelles lunes.

DAns le jour du Sabbat assûrément le service étoit plus solennel par la grande affluence de peuple, mais au reste nous ne voyons pas que l'appareil du culte fût de beaucoup plus grand; seulement au lieu d'un agneau on en sacrifioit deux au matin, & autant au soir, comme on le lit dans le chap. 28. des Nombres v. 9. outre cela on chantoit des Pseaumes particuliers. Quant à ce qui se faisoit pour l'observation du Sabbat hors du Temple, cela viendra plus à propos quand nous aurons achevé de parler du service du Temple.

Nombres ch. 28. 11. Solennité des nouvelles lunes.

Mais les nouvelles lunes se celebroient avec beaucoup plus de pompe, le sacrifice étoit de deux bouveaux mâles, un mouton, sept agneaux d'un an offerts en holocauste avec leurs gâteaux, & leurs aspersions de vin, selon la proportion ordonnée. Pour chaque bouveau trois dixiémes parties d'un Epha de fine farine; c'est-à-dire, le tiers d'un grand boisseau, & la moitié d'un hin de vin pour l'aspersion de chaque bouveau, c'est-à-dire, six logs ou septiers, qui faisoient la pinte & demie: pour le mouton deux dixiémes, c'est-à-dire, la cinquiéme partie d'un grand boisseau, avec quatre logs ou septiers, c'est une pinte de vin pour le mouton, & pour chaque agneau une dixiéme de farine & trois logs ou septiers de vin, & de l'huile même quantité pour pétrir les gâteaux. Il y a apparence que ces victimes étoient partagées entre le soir & le matin. Et durant les sacrifices les sons de trompettes, les cantiques & les prieres étoient en beaucoup plus grand nombre, & ainsi le service étoit beaucoup plus long. Et même outre ces victimes on offroit un bouc pour le peché.

Il est bon de se ressouvenir que les mois se contoient selon les lunes entre les Hebreux, & que le jour de la nouvelle lune étoit le premier jour du mois: Or ils contoient la nouvelle lune, non pas du moment & du tems qu'on appelle la conjonction des luminaires, mais de l'apparition de la nouvelle lune.

Φάσις & Σύνοδος τῶν Φωστήρων.

Dans les derniers tems, si nous en croyons les Rabbins, ils se donnoient des peines extraordinaires, & avoient une exactitude incroyable, afin qu'il n'y eût point d'erreur dans ces nouvelles lunes. Le Sanhedrin étoit maître de cette affaire & servoit d'Almanach à toute la nation. Pour cela il nourrissoit en Jerusalem des gens dont l'office étoit d'aller de toutes parts sur toutes les montagnes chercher la premiere apparition de la lune. On les envoyoit deux à deux, & quand ces diverses couples de témoins revenoient, on les examinoit, & il faloit pour cet examen, tant dans la qualité des témoins que dans leur rapport, examiner mille choses vaines dont leurs Auteurs ont fait de grands traitez; entr'autres Maimonides au traité intitulé renouvellement du mois קדוש חדש, & le traité du Talmud intitulé

intulé premier jour de l'an ראש השנה. Quand par les enquêtes ils croyoient être assûrez du premier jour du mois, ils faisoient la nuit des feux de montagne en montagne; & ainsi cela étoit incontinent sû dans tout le païs. Mais ayant apperçû que les Samaritains les avoient trompez par cette voye, ils en prirent une autre, c'est d'envoyer des messagers par tout le païs qui en portoient la nouvelle en diligence. Il faut remarquer qu'ils ne prenoient pas la peine d'envoyer des messagers tous les mois, seulement sept mois de l'année dans lesquels il y avoit des fêtes, le mois de *Nisan*, pour la Pâque; le mois de *Iiar* à cause d'une seconde Pâque qu'ils y celebroient; le mois *d'Ab*, à cause de la fête du neuviéme jour; le mois *d'Elul*, à cause du premier jour de l'an qui venoit le mois suivant savoir en *Tisri*. Le mois de *Tisri*, à cause de la fête des Tabernacles & celle des Propitiations. Le mois de *Kisleu*, à cause de la fête de la Dédicace. Le mois *d'Adar*, à cause de Purim.

Depuis que le grand Sanhedrin a cessé, les Juifs marquent & content le premier de la lune de la conjonction des luminaires, selon le calcul des Calendriers & non plus de l'apparition, parce qu'ils n'ont plus de messagers à envoyer, plus de Juges, plus de témoins, & outre cela à cause de la dispersion, la lune paroît bien plûtôt en un païs qu'en un autre: Et il y a là-dessus un grand procez entre les Rabbanites & les Karaïtes, car ces derniers continuent à conter de l'apparition, & accusent les Rabbanites d'avoir violé la Loy, & d'anticiper d'un jour toutes les grandes fêtes.

Voyez le Cosri de Buxfor. pag. 208.

CHAPITRE IX.

Des Fêtes solennelles, & premierement de la Pâque.

IL y avoit trois fêtes solennelles qu'ils appelloient רגלים dans lesquelles tous les mâles étoient obligez de se presenter devant Dieu au lieu où il avoit établi son service, comme la Loy le commande expressément: Ces trois fêtes solennelles étoient la Pâque, la Pentecôte, la fête des Tabernacles. Dans le commandement, comme dans l'obeïssance qui lui a été renduë, les Juifs remarquent divers miracles. 1. Que jamais les frontieres en tems de guerre n'ont été envahies, quoi qu'elles demeurassent toutes dégarnies. 2. Jamais femme n'avorta par l'odeur de la multitude des sacrifices & des chairs brûlées. 3. Jamais homme ne broncha dans Jerusalem dans ce tems. 4. Jamais homme ne se plaignit de n'avoir pû trouver de feu pour rôtir son agneau. 5. Ou de n'avoir pas trouvé de lit en Jerusalem. 6. Ou d'être trop étroitement logé. Il n'y avoit d'exemptez du voyage que les malades, les vieillards, les enfans, & ceux qui étoient ou souillez, ou en païs lointain.

Exode 23, 17. Deuter. 16. 16.

Miracles qui arrivoient & se remarquoient dans les fêtes solennelles.

La premiere & la plus celebre de ces fêtes étoit la Pâque. Nous voyons au 12. de l'Exode son institution & ses Ceremonies selon qu'elles se pratiquoient sous le premier Temple. Mais les Juifs y avoient ajoûté un grand nombre d'autres Ceremonies, comme on le voit dans leurs Livres: voyons premierement ce que la Loy en ordonne.

Nombres 9. v. 10. 11. 12.

1. Elle fut instituée pour memorial de ce grand bienfait de la delivrance hors de l'Egypte & du passage de l'Ange sur les maisons des Egyptiens, sans nuire aux premiers nez de Israëlites, à cause du sang de l'agneau dont les pôteaux de leurs maisons étoient marquez. 2. Le 14me. du mois de Nisan qui étoit le premier mois de l'an sacré, & le septiéme de l'an civil. Cette fête commençoit au soir aprés soleil couché selon que les Hebreux contoient, non seulement leur jour de fêtes, mais tous leurs jours, depuis un soleil couché jusques au soleil couché suivant. Le jour de Pâque n'étoit pas toûjours à même distance de l'équinoxe vernal; car le premier du mois de Nisan étoit toûjours la plus prochaine nouvelle lune devant l'équinoxe. Ainsi quelquefois Nisan commençoit le 25. de nôtre Fevrier, & Pâque tomboit en ce cas environ sur le dixiéme de Mars. D'autre part quelquefois il arrivoit que Nisan ne commençoit que vers le vingtiéme de nôtre Mars, & Pâque étoit le 5. de nôtre Avril, ainsi Pâque couroit un mois devant & aprés l'équinoxe, à peu prés comme aujourd'hui il court depuis le 25. de Mars jusques au 25. d'Avril.

3. L'agneau devoit être separé quatre jours du troupeau devant le 14me. c'est-à-dire, le dixiéme de Nisan : les Juifs ne sont pas bien d'accord si cela s'observa dans les Pâques suivantes, & plusieurs croyent que cela ne se fit que dans la Pâque de l'Egypte : En effet il étoit assez difficile à ceux qui venoient de loin d'observer cette Ceremonie : si ce n'est que ceux qui vendoient les agneaux ne les eussent separez eux-mêmes. 4. Il faloit que ce fût un agneau d'un an, ou bien plûtôt un agneau de l'année : c'est ainsi que j'interpreterois Moyse, Pâques venoit dans le tems que les agneaux naissoient. Mais tout l'hyver, les brebis agneloient dans les païs chauds, & l'on pouvoit avoir dans l'équinoxe des agneaux de quatre mois : autrement des agneaux d'un an sont des moutons. 5. A chaque famille il faloit un agneau, si ce n'est qu'elle fût trop petite : auquel cas deux ou trois familles s'assembloient, & cela s'appelloit חבורה, societé, φρατρία. 6. Cet agneau devoit être égorgé & écorché *entre les deux vêpres*; c'est-à-dire, depuis midi jusques au jour couchant : Drusius, in Numer. 9. place les deux vêpres une heure aprés soleil couché entre le crepuscule du soir & celui du matin, mais sans raison & sans autorité. 7. On devoit prendre du sang de cet agneau & en faire aspersion sur les pôteaux de la maison, mais cela fut particulier à la Pâque d'Egypte que chacun égorgea dans sa maison.

(Exode 12. 5.)

On ne pouvoit celebrer la Pâque qu'en Jerusalem.

8. Dans les autres Pâques les agneaux devoient être égorgez dans le Temple, cela paroît par le 16. du Deuteronome v. 5. *Tu ne pourras sacrifier la Pâque en aucun lieu de ta demeure &c.* Car encore que cela puisse être interpreté, qu'on ne pouvoit manger la Pâque hors de Jerusalem; cependant il est certain qu'on n'étoit obligé de venir manger la Pâque dans Jerusalem qu'à cause qu'il faloit égorger la victime dans le Temple ou dans le Tabernacle. Cela même se prouve par les mots de *sacrifier la Pâque*, que Moyse employe là : ce qui fait voir que la Pâque étoit un vray sacrifice : Or il n'étoit pas permis de sacrifier hors du Temple de Jerusalem, La même chose se prouve par la Pâque d'Ezechias, où les Levites égorgeoient les agneaux, & les Sacrificateurs faisoient l'aspersion du sang, laquelle aspersion ne se faisoit jamais que dans le Temple. La même chose se voit dans la Pâque de Josias, où l'on trouve une nouvelle preuve que les agneaux de Pâque devoient

(2. Chron. 30. 17.)

voient être égorgez & mangez dans Jerusalem. A quoi l'on peut ajoûter le témoignage des Rabbins, qui rendent constamment témoignage à cette verité, que les agneaux de Pâque devoient être égorgez dans le Temple. 9. Chacun égorgeoit sa Pâque. A cause du grand nombre d'agneaux, les Sacrificateurs n'auroient pû fournir à égorger tant de bêtes. Et même dans les autres sacrifices chacun pouvoit égorger la bête qu'il presentoit, ce qui paroît par le chap. 1. 5. & chap. 4. v. 4. du Levitique. Cela même est évident par la Pâque d'Ezechias, où les Levites ne font l'office d'égorger les victimes, que parce que le peuple n'étoit pas purifié selon la Loy. 2. Chron. 35. v. 11.

10. On faisoit aspersion du sang de l'agneau sur l'Autel comme il est dit expressément dans les Pâques d'Ezechias & de Josias, d'où il est évident que la Pâque étoit un vray sacrifice; ceux qui ont nié cette verité, comme font la plûpart de nos Auteurs, sont dans l'erreur. Et on ne sauroit soûtenir leur opinion aprés avoir lû le 16. du Deuter. où tant de fois & si précisément la Pâque est appellée un sacrifice. Dans tous les endroits citez en marge la Pâque est aussi appellée *sacrifice*, & Dieu vouloit que le sang & la graisse fussent consumez avant le matin, selon la Loy des sacrifices. La Pâque etoit un vray sacrifice. Voy aussi Nomb. 7. 8. & 9. Exode 34. & ch. 23.

Il est vray que ce sacrifice avoit quelque chose de singulier. 1. En ce qu'on ne mettoit pas la main sur la tête de la victime. 2. En ce qu'on ne faisoit pas une offrande tournoyée de l'épaule & de la poitrine, & le Sacrificateur n'y avoit pas de part. 3. Il ne s'y faisoit pas d'effusion de vin ni d'offrande de gâteaux; mais on y trouvoit tout l'essentiel du sacrifice, l'égorgement de la victime dans le Temple, l'aspersion du sang, & la consomption des graisses sur l'Autel. Et pourquoi les Juifs ne mangeroient-ils pas aujourd'hui d'agneau de Pâque, si ce n'étoit pas un sacrifice, mais un simple repas de fête? Il y avoit dans la Pâque Sacrement & sacrifice. Le sacrifice se consommoit dans le Temple. Et le Sacrement consistoit en ce que le peuple mangeoit l'agneau & bûvoit la coupe Paschale dans la maison.

11. L'agneau étant égorgé & écorché dans le Temple, on le faisoit rôtir avec la tête, les jambes, les entrailles, tout entier; comme il paroît parce qu'il n'étoit pas permis d'en rompre aucun os. 12. Il faloit qu'il fût mangé la nuit jusques au matin, & qu'il fût mangé tout entier afin qu'il n'en demeurât rien de reste. 13. On le mangea les reins ceints, le bâton à la main, & debout. Mais cela fut particulier à la Pâque d'Egypte, & comme nous verrons dans la suite, on étoit assis & même couché en le mangeant. 14. Il faloit manger cet agneau avec du pain sans levain, & le levain étoit banni des maisons par sept jours; ni l'esclave, ni l'étranger n'en pouvoient manger. 15. Il devoit être mangé avec des herbes ameres. 16. Nul étranger n'en pouvoit manger qui ne fût circoncis. 17. Il n'étoit pas permis d'en rien emporter hors de la maison, ni de casser aucun de ses os. 18. Il y avoit fête par sept jours; mais le premier & le dernier jours étoient jours de repos comme le Sabbat: les cinq jours entre les deux s'appelloient מועד קטן *parva festivitas*. Ces cinq jours étoient des fêtes de réjouïssances, & l'on offroit des sacrifices extraordinaires en chacun de ces jours. 19. L'agneau ayant été mangé la nuit du 14. au 15. la journée du quinze étoit une grande fête, dans laquelle outre le sacrifice continuel on offroit deux bouveaux, un mouton & sept agneaux en holocauste, comme dans les nouvelles lunes, & aussi un bouc en offrande pour le peché. Erreur grossiere de Scaliger emend. c. 568. que l'agneau étoit mangé avant que le soleil fût couché. Voy l'Histoire de la Pâque de nôtre Seigneur. Exode 12. v. 45. 48. Exode 12. 46. Nomb. 6. 9.

Et

Et outre cela tous les particuliers offroient des ſacrifices de proſperitez ſans nombre, du gros & du menu bêtail. Cet holocauſte de ſept bouveaux, un mouton, ſept agneaux, & l'offrande d'un bouc pour le peché s'offroit durant tous les ſept jours. 20. Le ſecond des ſept jours ſavoir le 16. du mois étoit le jour de l'offrande des premiers bleds en épi, dont nous verrons dans la ſuite les Ceremonies. Voila à peu prés ce que la Loi nous apprend de la Pâque, voyons preſentement ce que la tradition y avoit ajoûté.

Nomb. 6. 28.

Levitique 23. 10. 11.

CHAPITRE X.

Ceremonies ajoûtées à la celebration de la Pâque, par la tradition des Juifs.

Sur l'Exode chap. 12.

1. POur la ſeparation de l'agneau, Abarbinel dit que ceux qui le ſeparoient du troupeau le dixiéme jour du mois juſqu'au 14. l'attachoient durant ces quatre jours aux pieds de leur lit pour l'avoir toûjours devant les yeux, & que cela leur rafraîchît la memoire de l'action qu'ils devoient faire. 2. Ils apportoient une grande exactitude à la recherche du levain. Cette recherche ſe commençoit le ſoir du 13. au 14. Ils cherchoient juſques dans tous les trous où les ſouris pouvoient avoir porté du levain & du pain levé, & ils ſerroient tout ce qui s'en trouvoit dans un vaiſſeau. Devant que de chercher le levain, le pere de famille faiſoit une courte oraiſon, *benit ſois tu ô Seigneur &c. qui nous as commandé d'ôter tout levain &c.* Aprés cette recherche on ajoûtoit ces paroles. *Tout levain qui eſt dans la maiſon, que je l'aye vû ou non, ſoit comme rien, & reputé comme la poudre de la terre.* 3. Le quatorziéme jour étant arrivé, on pouvoit encore travailler au moins juſques à midi, & manger du pain levé juſques à deux ou trois heures aprés midi, & même juſques à ſix heures, mais cependant afin qu'ils puſſent manger ſans dégoût le pain non levé, il leur étoit ordonné de s'abſtenir de pain levé depuis les 10. ou 11. heures du matin, afin qu'ils euſſent meilleur appetit. Ainſi avant midi, le levain étoit brûlé, jetté dans l'eau ou au vent. 4. La Pâque s'égorgeoit aprés midi, & il faloit que ce fût aprés l'agneau de l'holocauſte continuel; pour l'un & pour l'autre la même heure étoit aſſignée entre les deux vépres. Ainſi il faloit que ce tems-là fût de quelque longueur; ordinairement on égorgeoit l'agneau de l'holocauſte continuel environ à trois heures aprés midi, mais le 14. veille de Pâque ou commençoit une heure plûtôt, c'eſt-à-dire environ à deux heures. On égorgeoit l'agneau paſchal environ 3. heures durant juſques au ſoleil couchant. 5. En formant les ſocietez pour manger l'agneau de Pâque, on jugeoit combien de gens il faloit pour en venir à bout, & on en prenoit plus ou moins ſelon qu'on les connoiſſoit grands ou petits mangeurs.

Maimonides Tractatu חמץ ומצה.

Talmud. Tract. פסח.

Ils ne permettoient pas que la compagnie fût ordinairement compoſée de femmes & de ſerviteurs ſeulement, de peur qu'il ne s'y paſſât quelque choſe d'indecent, ou de ſerviteurs ou d'enfans, de peur qu'on y manquât de reſpect, ni de ſeuls proſelytes, parce qu'ils n'avoient pas de part

La compagnie ne devoit pas être compoſée de ſeules femmes, de

à la

à la delivrance dont on faisoit la commemoration. Ils souffroient pourtant quelquefois des femmes seules, ou les serviteurs seuls. Mais presque toûjours l'assemblée étoit composée des familles entieres, pere, mere, enfans, serviteurs & servantes, & pour la bienseance, & comme je le croy par necessité, il faloit qu'il y eût un homme; car je ne croi pas qu'il fût permis à une femme d'officier. Seuls serviteurs, & de seuls proselytes.

5. Il faloit que l'agneau fût tué dans le Temple en trois compagnies, car il n'étoit pas permis à chaque particulier d'aller seul au Temple faire égorger son agneau. Il faloit que chaque compagnie fût au moins de 30. hommes, mais au dessus elle n'étoit point bornée. La premiere compagnie entroit dans le Parvis: les hommes de la premiere bande se mettoient de rang, égorgeoient leurs agneaux, en faisoient passer le sang de main en main jusques à l'Autel, où l'aspersion s'en faisoit. Ils mettoient sur les épaules de deux hommes les agneaux suspendus sur un bâton, ils les écorchoient en cette maniere. Pendant qu'ils égorgoient les agneaux, & faisoient l'aspersion du sang, on chantoit des Cantiques, qui s'appelloient le petit Hallel, & étoient tirez des Pseaumes 114. 115. 116. 117. & 118. à cause des frequens alleluja qui sont dans ces Pseaumes, & qu'il y est souvent parlé de la sortie hors d'Egypte. Les trompettes sonnoient en même tems, les Levites chantoient, les instrumens jouoient, & le peuple répondoit: quand les premiers avoient fait, on ouvroit la porte, la seconde compagnie entroit, on fermoit la porte, & la même chose recommençoit, & ainsi de la troisiéme; cependant la bande qui avoit le plûtôt fait attendoit l'autre. Le fondement de cette tradition de tuer l'agneau par bandes vient, disent-ils, de ce commandement de la Loy; *Toute l'assemblée d'Israël le tuera.* Ceremonies pour égorger les agneaux.

Si le 14. jour de Nisan, auquel on tuoit la Pâque, étoit Sabbat, on ne rabattoit rien de l'ouvrage dans le Temple; c'est pourquoi le Seigneur disoit que les Sacrificateurs violent le Sabbat, & n'en sont pas coupables, excepté, que si c'étoit un Sabbat, les offrans ne pouvoient emporter leurs agneaux hors du Temple que le Sabbat ne fût passé, & que 6. heures ne fussent venuës. Observation ridicule, car en sortant du Sabbat ils entroient dans un autre Sabbat, qui est celui de la Pâque, qui n'étoit pas moins venerable. Ici on pourroit inserer la celebre question du jour auquel le Seigneur celebra sa Pâque: les Latins veulent qu'il l'ait celebrée avec les Juifs, & le même jour. Et les Grecs veulent qu'il l'ait celebrée un jour devant: Ce qui fait le fondement de la difference de la pratique des Grecs & des Latins; ceux-ci celebrant dans les azymes & les Grecs en pain levé. Mais cette question nous meneroit loin: on peut voir les Dissertations Epistoliques de Cloppenburg & de Louïs Cappel sur la matiere. Matth. 12. 5.

Il faut presentement examiner le détail du repas de la Pâque. Nos Auteurs l'ont rapporté avec grand soin pour faire un parallele de la Pâque des Juifs avec celle de Nôtre Seigneur, & pour voir en quel endroit & en la place de quelle Ceremonie Nôtre Seigneur a placé l'institution de son Sacrement. Sur quoi j'observe que ce travail est fort inutile, parce qu'il est incertain si Nôtre Seigneur s'est astreint à l'observation de ces Ceremonies ajoûtées par la tradition. Au contraire, comme la plûpart étoient vaines, il les a omises apparemment; de plus il est encore incertain si cette description des Ceremonies du souper Paschal, qu'on tire de Maimonides & du Talmud, est bien fidéle, & si toutes ces Ceremonies étoient observées du tems de Nôtre Seigneur. Voici l'ordre que Ligtfoot rapporte, tiré de Maimonides. L'ordre du Repas Paschal.

 1. Ils

1. Ils faisoient rôtir l'agneau de Pâque dans une broche de bois de grenadier.

2. Le jour de l'immolation de l'agneau il ne leur étoit pas permis de manger depuis le sacrifice du soir, afin qu'ils pussent manger de l'agneau avec appétit. Ils ne mangeoient que quand la nuit étoit venuë & fermée.

3. Ils mangeoient l'agneau couchez, & non assis, car ils avoient deux manieres de s'asseoir à table יושבין & מסובין, seans & couchez, comme on represente la maniere de s'asseoir des Anciens. Mais le jour de la Pâque il faloit qu'ils fussent couchez en cette maniere : leurs lits étoient dressez prés des tables, leurs jambes non pas étenduës, mais ployées dessous eux : tellement que leurs pieds se voyoient par derriere : Ils étoient assis dessus, & afin que leurs jambes en cette posture ne travaillassent pas, ils étoient penchez & appuyez du coude gauche sur la table, la tête appuyée sur la main gauche. Ils s'astreignoient à manger dans cette posture pour signe de liberté, & parce que c'est ainsi que mangeoient les personnes libres, car ce repas étoit le memorial de leur affranchissement. Tous les importans avoient accoûtumé d'être ainsi assis à table : en mangeant l'agneau ils pouvoient de fois à autre, pour se délasser, prendre une autre posture. Mais en mangeant le pain sans levain & bûvant les coupes de la Pâque, il faloit necessairement qu'ils fussent dans cette posture de *discubitus*. Au moins est-il certain qu'ils étoient ainsi assis dans la Pâque de Jesus-Christ ; car il est dit que le soir venu ils se mirent à table. Or qu'ils fussent assis demi-couchez *discumbentes*, cela est évident par ce qui est dit de St. Jean, *& il étoit couché dans le sein de Jesus*; c'est-à-dire, qu'il étoit le plus proche : non pas que le plus proche eût la tête dans le sein de celui qui étoit auprés de lui, comme l'ont imaginé la plûpart des gens; mais parce qu'étant appuyé sur son coude gauche il tournoit la tête vers la poitrine de l'autre; car en appuyant le côté gauche sur la table on retiroit le côté droit au dehors; ainsi on tournoit le dos à son compagnon, en lui laissant pourtant un espace considerable pour manger, & pour qu'il eût le mouvement de la main droite libre.

Evang. de St. Jean chap. 13. 28. & 21. 20.

4. Quand ils étoient à table, la premiere chose qu'on leur apportoit étoit une coupe de vin, ils disoient qu'il étoit si essentiel de boire du vin dans la Pâque, que si les pauvres ne pouvoient amasser assez d'aumônes, ils étoient obligez de vendre leur manteau ; ces coupes devoient être necessairement mêlées d'eau pour être plus délicieuses, disent-ils. Cette coupe étoit la premiere des quatre coupes Paschales. Non qu'ils ne bussent que quatre fois, mais ils pouvoient boire entre-deux tant qu'il leur plaisoit à leur soif; excepté entre la troisiéme & la quatriéme coupe. Ainsi on apportoit d'abord la premiere coupe, le chef de famille, ou celui qui avoit été choisi pour officier, la prenoit, la benissoit par la priere ordinaire, *beni sois-tu qui as fait le fruit de la vigne &c.* & cela avant que de servir les mets sur la table. Les principaux mets étoient l'agneau de Pâque rôti & les tourteaux de pain sans levain que l'on servoit dans un bassin, les uns disent qu'il y avoit deux gâteaux, les autres disent trois. 5. Aprés que cette coupe étoit bûë, chacun lavoit ses mains pour la premiere fois, & l'officiant, qu'on appelloit קורא הגדה lecteur de la fête, faisoit une priere ainsi conçûë, *beni sois-tu &c. qui nous as sanctifiez & nous as commandé de nous laver.* Ils avoient deux manieres de laver les mains, l'une en plongeant les mains dans l'eau, l'autre en recevant l'eau sur les mains élevées en l'air, ou plûtôt inclinées, en

Deux manieres de laver les mains.

en ſorte que l'eau allât juſqu'au coude, ſans paſſer outre, & auſſi ſans retourner ſur la main, car cette eau les auroit ſouillez: Et c'eſt ce que St. Marc appelle πυγμῇ νίψαι.

7. Aprés qu'ils avoient lavé, on ſervoit les mets ſur la table; ſavoir, premierement l'agneau de Pâque rôti. 2. Les gâteaux de pain ſans levain, au nombre de deux ou trois. 3. Enſuite une ſalade, c'eſt-à-dire, un plat où il y avoit des endives, des chicorées domeſtiques & ſauvages, des laitues, des bettes, & autres herbes ameres ſemblables. Auprés de cette ſalade il y avoit une ſauce de vinaigre differente du חרוסת dont il va être parlé. Aben-Eſra ſur l'Exode ch. 12. rapporte le ſentiment d'un Juif, qui dit que cette coûtume étoit imitée des Egyptiens, qui dans leurs repas, pour corrompre l'humidité de leur air, dans lequel, à cauſe qu'il n'y a pas de pluyes, il y a toûjours de grandes roſées & des vapeurs humides, mangent à tous leurs repas des herbes ameres. Mais la vraye raiſon eſt, afin que ce leur fût un memorial de la dureté & de l'amertume de leur ſervitude: ces trois mets étoient commandez par la Loy. 4. Outre cela ils avoient une maniere de ſauce liée, qu'ils appelloient חרוסת: Elle étoit Charouſet. faite de choſes douces & aigres, mêlées enſemble, comme figues, dates, raiſins, vinaigre, &c. Le tout pilé au mortier, & faiſant une compoſition liée & épaiſſe, prétendant que c'étoit en memoire du mortier & ciment qu'ils avoient fait en Egypte. Ils trempoient leur pain ſans levain là dedans, afin de le manger plus aiſément, & il y a apparence que c'eſt de là que le Seigneur prit le morceau trempé qu'il donna à Judas. Jean 13.

8. La table étant ainſi fournie, le Preſident prenoit d'abord un peu de ces herbes de la ſalade, & aprés avoir beni Dieu, qui avoit créé les fruits de la terre, il trempoit les herbes dans le vinaigre. Les autres diſent, dans le חרוסת, & en mangeoit la groſſeur d'une olive. Ligtfoot prétend, que cette premiere bouchée n'étoit que pour obéïr au commandement de manger des herbes ameres; mais qu'ils pouvoient manger telle herbe douce que bon leur ſembloit, & que ce commencement ſi extraordinaire d'un repas étoit deſtiné à exciter la curioſité des enfans, & les obliger à faire des queſtions ſur cela. Et pour augmenter davantage la curioſité, tout auſſi-tôt que cette bouchée d'herbes ameres étoit avalée, on deſſervoit la table, & on apportoit la ſeconde coupe Paſchale qu'on beniſſoit, & on la bûvoit.

9. Alors les enfans commençoient à faire leurs queſtions, & ſi perſonne n'en faiſoit, l'officiant ne laiſſoit pas de prendre la parole, & recitoit fort au long l'occaſion de cette inſtitution, les bienfaits de Dieu envers leurs peres, leur décente en Egypte, leur ſervitude, leur délivrance; ſur tout ils empruntoient les paroles du 26. du Deuteronome v. 5. &c. *Mon pere a été un pauvre miſerable Syrien*, &c. Ce recit s'appelloit הגדה *declaration*, d'où ſouvent toute la Pâque prenoit ſon nom. Haggadah.

10. Alors les plats qu'on avoit ôtez de deſſus la table étoient reſſervis. Il eſt bon de ſavoir, qu'outre les trois mets, le pain ſans levain, la ſalade d'herbes, & l'agneau, ils ajoûtoient du moins deux autres mets, qui puſſent raſſaſier; car c'étoit leur maxime, qu'ils devoient manger l'agneau de Pâque, juſques à être raſſaſiez: Ainſi avant que d'en manger ils mangeoient autre choſe, comme du ris & autres ſemblables mets; & ſur tout

 ils

ils mangeoient des reſtes des ſacrifices de proſperitez, qu'ils offroient ordinairement le quatorziéme du mois de Niſan.

11. La table étant reſſervie une ſeconde fois, & la ſeconde coupe Paſchale étant bûë, on ſe préparoit à ſouper tout de bon, aprés que l'officiant auroit beni le repas, en diſant; *c'eſt ici la Pâque, laquelle nous mangeons, à cauſe que l'Eternel a paſſé ſur les maiſons de nos peres en Egypte*, &c. Enſuite prenant les herbes ameres, il diſoit. *Ce ſont ici les herbes ameres, afin que nous puiſſions nous reſſouvenir, que les Egyptiens ont rendu amere la vie de nos peres en Egypte.* Puis en prenant le pain ſans levain, il diſoit. *C'eſt ici le pain ſans levain, que nous mangeons, à cauſe que la pâte de nos peres en Egypte n'eut pas le tems de lever quand il les délivra*, &c. *& pourtant rejouïſſons nous, alleluja*, &c. Et là-deſſus ils chantoient le Pſeaume 136. tout entier: Tout cela ſe faiſoit avant que de manger.

Peſachim cap. 8. Talmud.

12. Alors ils lavoient leurs mains une ſeconde fois, en repetant la premiere benediction du lavement des mains, puis prenant les pains ſans levain, l'officiant en rompoit un en pieces, mettoit les pieces ſur celui qui étoit entier, & beniſſoit *Dieu qui a fait le pain de la terre.* Les Juifs diſent qu'on en reſervoit une partie pour le deſſert qu'on appelle אפיקומן ἐπίκωμον. Mais Ligtfoot montre fort bien, que cela ne s'eſt introduit que depuis que les Juifs n'ont plus d'agneau Paſchal à manger, car alors la derniere viande devoit être l'agneau Paſchal, & ils ne mangeoient rien aprés. Pour dernier mets, dit Maimonides, *ils mangeoient la groſſeur d'une olive de l'agneau Paſchal, aprés ils ne mangeoient plus rien; mais preſentement ils mangent la groſſeur d'une olive de pain ſans levain, & ne mangent plus rien enſuite.* Ainſi cette reſerve d'une portion du pain ſans levain pour *l'epicomon* eſt moderne.

Epikomon.

13. Le pain ſans levain étant rompu, le Preſident en prenoit une bouchée, l'enveloppoit d'herbes ameres, & le trempoit, ou dans le vinaigre, ou dans le חרוסת, en beniſſant Dieu de ce qu'il leur avoit commandé le pain ſans levain; puis le mangeoit, & les autres faiſoient comme lui. Juſques ici ils n'avoient encore mangé que deux bouchées d'herbes, & une de pain levé, & bû deux coupes.

Quelques Juifs diſent que l'on mangeoit les herbes à part.

14. Mais dans la ſuite ils ſe mettoient enfin à ſouper; le Preſident ayant beni Dieu, *qui leur commandoit de manger de ce ſacrifice*, ils mangeoient premierement de la chair de leurs ſacrifices de proſperitez, & d'autres choſes. Aprés quoi ils mangeoient l'agneau, le Preſident ayant derechef beni Dieu, *qui les avoit ſanctifiez, & leur avoit commandé de manger la Pâque.* Le moins qu'on devoit manger de l'agneau, c'étoit la groſſeur d'une olive, même les plus malades, & les plus dégoûtez: ce n'eſt pas que tous fuſſent aſtreints à n'en manger que la groſſeur d'une olive. Dans ce repas ils bûvoient & mangeoient largement; mais leur dernier mets étoit l'agneau de Pâque.

15. Alors ils lavoient leurs mains pour la concluſion du repas: On apportoit la troiſiéme coupe Paſchale, le Preſident la beniſſoit, tous les aſſiſtans la bûvoient, & cette coupe étoit par eux appellée *la coupe de benedection*, comme il paroît par le Gloſſateur de Maimonides. Elle étoit ainſi appellée, à cauſe que ſur cette coupe on rendoit l'action de graces pour tout le repas. Et Ligtfoot prétend, que c'eſt dans cet endroit que l'inſtitution de la Cene a été placée, c'eſt pourquoi St. Paul appelle la coupe de l'Euchariſtie, la coupe de benediction.

Traité חמץ ומצה

16.

16. Enfin venoit la derniere coupe qui s'appelloit la coupe du Cantique, au lieu que la precedente s'appelloit כוס ברכה, sur cette derniere coupe on chantoit le Cantique composé des Pseaumes 114. 115. 116. 117. & 118. comme nous l'avons dit cy-devant ; ce qui s'appelloit le petit Hallel, ou le Hallel Egyptien. C'est ce que nos Evangelistes recitent que fit J. C. Il chanta le Cantique avant que de se retirer, & aprés avoir celebré le Souper. Aprés ce Cantique on ne faisoit plus rien, ce qui rend vray-semblable la conjecture, que J. C. institua la Cene dans le tems de la troisiéme coupe, non aprés la quatriéme. Aprés le Cantique on faisoit une priere, qui s'appelloit ברכת השיר *la benediction du Cantique* ; c'étoit une action de graces, & une exhortation au peuple de louër à jamais l'Eternel. Ici finissoit le repas vers le point du jour ; ceux qui étoient plus devots, aux 4. coupes en ajoûtoient une cinquiéme, sur laquelle ils recitoient le grand Hallel, c'étoit depuis le Pseaume 120. jusques au 137. exclusivement, d'autres disent, que ce dernier Cantique ne contenoit que le Ps. 136. D'autres depuis le 135. jusques au 137. exclusivement ; Cela est une dispute dans la Gemara.

כוס הלל Conclusion du souper Paschal.

Traité Pesachim.

Voyez Scaliger lib. 6. de Emendatione Temp. Buxtorf in diatriba post tractatum de litteris Hebraïcis. Cappellus pariter, in diatriba de litteris Hebraicis, & comparez les differences.

Le lendemain de la Pâque étant arrivé, c'est-à-dire le 15. c'étoit le grand jour appellé aussi Sabbat au 23. du Levit. 11. Dans lequel tout mâle étoit obligé de comparoître devant Dieu au Temple. Cette comparition s'appelloit ראיה : Ils apportoient leurs offrandes à Dieu, car il n'étoit pas permis d'y paroître les mains vuides. Ligtfoot prétend que les Juifs crucifierent Nôtre Seigneur dans ce jour-là : mais cela est tout à fait improbable, & cela seul me persuade de la fausseté de l'hypothese de Ligtfoot, & de ceux qu'il suit, que Nôtre Seigneur mangea la Pâque le même jour que les Juifs : il la mangea un jour devant, St. Jean l'Evangeliste est clair là-dessus. On faisoit donc, & des holocaustes pour l'Eternel, & des sacrifices de prosperitez, chacun pour soy : car les sacrifices pour le public étoient, ou holocaustes, ou sacrifices pour le peché & pour le delit. Il ne se faisoit point de sacrifices de prosperitez dans les grandes fêtes pour le public : excepté deux agneaux qu'on offroit à la Pentecôte : mais tous les autres sacrifices de prosperitez se faisoient pour des particuliers, excepté deux agneaux qu'on offroit à la Pentecôte pour la Congregation, en sacrifice de prosperitez. Ces sacrifices de prosperitez s'appelloient חגיגה *festivitas*, parce qu'ils celebroient la fête en festins avec les Sacrificateurs.

Offrande des premiers fuits.

Le lendemain étoit destiné à l'offrande des premiers fruits, ou de la poignée des premiers grains. Les Juifs disent, qu'on envoyoit couper cette poignée de grains par trois hommes en trois corbeilles, dans la vallée des cendres, prés du torrent de Cedron; cette recolte se faisoit, disent-ils, le premier jour de la fête, au soir jour de Sabbat, comme il commençoit à faire un peu obscur, il y avoit grande compagnie avec les trois hommes. Quand l'obscurité étoit venuë, l'un des trois prenoit la parole, & disoit par trois fois : *Ce jour de Sabbat, ce jour de Sabbat, ce jour de Sabbat, dans cette corbeille, dans cette corbeille, dans cette corbeille*, & les deux autres répondoient, *ouï, ouï, ouï*, par trois fois, *je moissonnerai:* Et ainsi ils moissonnoient une gerbe : quand cela étoit fait, on l'apportoit dans les corbeilles, on la faisoit griller & rôtir. Le grain rôti étoit un mets ordinaire en ce tems-là. On versoit dessus de l'encens & de l'huile, on le faisoit tournoyer devant l'Autel, on en prenoit une poignée, qui se consumoit sur l'Autel, & le reste demeuroit aux Sacrificateurs.

CHAPITRE XI.

De la ſeconde Pâque.

IL eſt à remarquer que quand quelqu'un n'étoit pas en état de celebrer la Pâque avec les autres, Dieu lui permettoit d'en celebrer une ſeconde dans le mois ſuivant, appellé *Iiar*, juſtement auſſi le 14. de ce mois au ſoir. L'ordonnance s'en trouve dans le chap. 9. des Nombres, à l'occaſion de la ſeule Pâque que les Iſraëlites celebrerent dans le deſert

V. 6. aprés leur départ un an aprés la ſortie d'Egypte. Il y eut certaines gens ſouillez pour un mort qui ne pûrent faire la Pâque; ſur quoi ils s'adreſſerent à Moyſe & demanderent qu'il leur fût permis de manger la Pâque avec

V. 10. & 11. leurs freres. Moyſe interrogea Dieu là-deſſus qui lui répondit, *quand quelqu'un d'entre vous ou de vôtre poſterité ſera ſouillé pour quelque mort, ou ſera en voyage lointain, il ſera neantmoins la Pâque à l'Eternel: ils la feront le quatorziéme jour du ſecond mois &c.* Sur cela les Rabbins à leur ordinaire font quantité d'obſervations. 1. Si ceux qui étoient ſouillez par un mort étoient la moindre partie de l'aſſemblée, on les remettoit à la ſeconde Pâque avec les autres ſouillez. 2. Mais ſi les ſouillez par un mort étoient en plus grand nombre, ou ſi les Prêtres ou les Levites étoient ſouillez par un mort, ou même les vaiſſeaux, on ne les differoit point, & les ſouillez faiſoient la Pâque comme ceux qui étoient nets. Ainſi il n'y avoit que les particuliers qui fuſſent differez pour ſouillure d'un mort. 3. Si l'aſſemblée étoit partagée moitié nette moitié ſouillée par un mort, tous celebroient la Pâque au même jour, mais les nets à part & les ſouillez à part. 4. Si les ſouillez étoient en plus grand nombre que les nets, ne fût-ce que d'un, les nets & les ſouillez celebroient conjointement & ſans diſtinction. 5. Si la plus grande partie de l'aſſemblée avoit des ſouillures de flux de ſang, gonorrhée, lepre &c. & que le reſte fût ſouillé par un mort, les ſouillez par un mort ne celebroient pas la Pâque le premier mois, ni le ſecond auſſi; non le premier mois, parce qu'ils étoient la plus petite partie: non le ſecond, parce que nul ne celebroit la ſeconde Pâque, à moins que la premiere n'eût été celebrée. 6. Si la plus grande partie de l'aſſemblée étoit en ſouillure d'un mort, & la plus petite en ſouillure de lepre, flux, &c. la partie ſouillée par mort celebroit la Pâque au premier mois, mais les autres ſouillez quoi que purifiez ne celebroient pas le ſecond mois, parce qu'on ne celebroit pas de ſeconde Pâque, à moins que la premiere n'eût été celebrée en pureté legale par une bonne partie de l'aſſemblée. 7. Si le tiers de l'aſſemblée étoit pur, le tiers ſouillé par un corps mort, & le tiers ſouillé des grandes ſouillures, lepre, flux, &c. le tiers ſouillé d'un corps mort ne faiſoit ni la premiere ni la ſeconde Pâque. Non la premiere, parce qu'il étoit la moindre partie, comparée avec tout le reſte de l'aſſemblée tant ſouillez que nets. Non la ſeconde, parce que la premiere n'avoit été celebrée que par la moindre partie de l'aſſemblée. 8. Si un homme trouve

Maimonides Corban peſach. chap. 7. Obſervations ſur la ſeconde Pâque.

aprés

aprés avoir écorché son agneau quelque marque de souillure dans la bête, n'ayant pas le tems d'en sanctifier un autre, il est remis à la seconde Pâque. 9. Si un enfant entre la seconde & la premiere Pâque atteint l'âge de 13. ans, auquel tems il est appellé בר מצוה *filius mandati*; c'est-à-dire, qu'il est obligé à observer tous les commandemens de la Loi: ou si entre tems un proselyte se fait circoncire, on les remet à la seconde Pâque. 10. Si un homme venant à Jerusalem en est empêché par mort ou maladie de ses bêtes, ou que lui-même soit malade: ou si par un empêchement insurmontable il se trouve le 14. du mois à soleil levant plus de 15. milles loin de Jerusalem, il doit attendre la seconde Pâque; car s'il se trouvoit plus prés que 15. milles à soleil levant, il pouvoit aisément venir à pied en Jerusalem, avant le tems du sacrifice.

Au reste cette seconde Pâque devoit être observée avec les mêmes Ceremonies que la premiere selon l'ordonnance de Dieu. Cependant les Rabbins y mettent de la difference. 1. Dans cette seconde Pâque on pouvoit avoir du pain levé dans la maison, pourvû qu'on n'en mangeât pas. 2. On pouvoit porter de cette seconde Pâque en compagnie hors de la maison. Ce qui étoit défendu de la premiere. 3. Ils n'étoient pas obligez de chanter le Cantique Hallel comme dans la premiere. 4. On ne mangeoit point avec elle la chair des חגיגה, ou des sacrifices de prosperitez. 5. On ne pouvoit jamais la manger en souillure de mort. Ce qui se pouvoit quelquefois dans la premiere. Toutes ces observations paroissent assez vaines, ne tombant que sur des cas presque tous impossibles.

Nombres 9.

Maimonides Corban Pesach chap. 10. §. 15.

CHAPITRE XII.

De la Pentecôte.

C'Est la seconde des fêtes solennelles dans lesquelles tout mâle étoit obligé de se presenter devant l'Eternel: le mot Grec πεντεκοςή fait assez voir qu'elle se celebroit 50. jours aprés Pâque. L'Ecriture l'appelle souvent la fête de la moisson, & aussi la fête des semaines, parce qu'elle se celebroit immediatement aprés la moisson, & parce qu'on contoit sept semaines depuis Pâque. Les Juifs l'appellent souvent עצרת, quoi que ce nom signifie en general toute fête solennelle. Le premier & le dernier jour des grandes fêtes étoient particulierement ainsi nommez; Mais pour la Pentecôte, elle n'avoit qu'un jour solennel, & c'est peut-être pourquoi les Juifs l'appellent עצרת par excellence, comme le seul jour solennel; c'est la remarque de St. Jerôme, elle n'avoit donc pas *d'Octave* comme les autres. On commençoit à conter sept semaines du lendemain de Pâque, jour auquel se faisoit l'offrande des premiers épis mûrs: En contant sept semaines, les sept fois sept faisoient quarante-neuf, & le lendemain de ce quarante-neuviéme étoit la Pentecôte, qui faisoit le cinquantiéme jour. Ce sont ici les Ceremonies solennelles de cette fête.

Exode 23. 16.

Deuteron. 16. 1.

Hatseret. Les fêtes solennelles avoient leur Octave.

Quæst. Hebraic. in Paralipomenon.

1. Tout

Ceremonies solennelles de la Pentecôte.

1. Tout mâle étoit obligé de se presenter devant Dieu pour faire la commemoration de ce grand bienfait du don de la Loy sur la montagne de Sinaï. Cette Loy fut donnée justement 50. jours aprés la sortie d'Egypte. 2. Elle étoit aussi destinée à offrir à Dieu les premices des pâtes, comme à Pâque on avoit offert les premices des grains, chacun donc étoit obligé d'apporter de chez soy deux pains levez pour en faire offrande à Dieu, non deux pains sans levain, mais levez; parce que c'étoient les premices & les offrandes du pain, dont ils devoient vivre à leur ordinaire. Ces deux pains devoient être de deux dixiémes; c'est-à-dire, de la cinquiéme partie d'un Epha, c'étoit le grand boisseau; Ainsi chaque pain ou plûtôt chaque tourteau étoit de la dixiéme partie d'un boisseau. Voici ce qu'en dit Maimonides. On prenoit un Epha ou grand boisseau de bled qu'on faisoit moudre, qu'on broyoit & préparoit comme l'autre bled, on le tamisoit, & on en prenoit la cinquiéme partie en fine fleur de farine, le reste de l'Epha on le rachetoit; c'est-à-dire, qu'on en donnoit la valeur au Sanctuaire & on en faisoit tout ce qu'on vouloit. Ensuite on separoit cette fleur de farine en deux, on en cuisoit deux gâteaux separément avec du levain, la longueur de chaque gâteau étoit de sept travers de main, 28. doigts ou 21. pouces, ce qui faisoit prés de deux pieds, la largeur étoit de 12. pouces & l'épaisseur de 3. pouces. On ne les faisoit que la veille, dit Maimonides, excepté quand le Sabbat tomboit sur la veille de la fête; ce qui fait voir qu'on apportoit le bled en Jerusalem & qu'on le boulangeoit là, autrement on n'eût pû differer à pétrir ce pain jusqu'à la veille de l'offrande. La Loy dit *de toutes leurs habitations;* mais Maimonides observe fort bien que les habitations devoient être de la terre de Canaan; car Dieu ne demandoit ni dîmes ni premices des terres étrangeres. Cette offrande devoit être prise du bled, orge, ségle, &c. & autres, dont on fait du pain ordinairement, non du ris, millet & autres grains dont on seme les champs.

Maimonides Tract. *Thamidim.* cap. 8. §. 5. & 10.

Tractatu תמידים. cap. 8.

Sur le v. 19. du 15. des Nombres.

Dans le 15. des Nombres v. 19. Dieu commande d'offrir *un tourteau en offrande élevée pour premice des pâtes, vous l'offrirez à la façon de l'offrande élevée prise de l'aire.* Ceci ne semble pas être la même chose que les pains de la Pentecôte. Car 1. la quantité n'est point marquée. 2. L'offrande n'est pas tournoyée, mais seulement élevée, ou plûtôt, à la maniere de l'offrande élevée. Il est donc vray-semblable que c'étoit ce qui s'observe encore aujourd'hui entre les Juifs, selon le témoignage de Fagius. Il dit que quand les femmes Juifves pétrissent, elles mettent à part un petit tourteau qu'elles consacrent à Dieu avec ces paroles, *beni sois-tu nôtre Dieu, Roy du monde, de ce que tu nous as sanctifiez, & nous as commandé de te separer le tourteau.* Et comme il n'y a plus ni Temple, ni Levite, à qui donner cela, ils le jettent dans le four & le brûlent. Ainsworth remarque même aprés Maimonides, que cela se donnoit aux Sacrificateurs & Levites dans les lieux de leurs demeures, & ne se portoit pas en Jerusalem; ainsi le mot de תרומה est pris dans ce passage dans un sens étendu pour toute offrande donnée à l'honneur de Dieu. Car dans le verset 21. on lit *Vous donnerez à l'Eternel la dîme de vos pâtes;* c'est-à-dire, aux serviteurs de l'Eternel, ainsi cela se peut mettre entre les dîmes; En effet toutes les dîmes sont appellées תרומה.

Fagius in locum.

Cette formule est dans Maimonides Tract. Biccurim c. 5. §. 11.

Ubi suprà. *Therumah.*

Pour

Pour retourner à la Pentecôte, les deux pains étoient offerts en offrande tournoyée, & appartenoient l'un au Souverain Sacrificateur, & l'autre aux autres Sacrificateurs; de sorte que dans ce tems ils devoient avoir une prodigieuse quantité de pains. Avec ces pains on offroit en sacrifice de prosperitez deux agneaux, dont la chair appartenoit aussi aux Sacrificateurs. C'étoit le seul sacrifice de prosperitez qui se fît pour toute la Congregation. Car il n'y a pas d'apparence qu'il en fût des agneaux comme des pains, & que l'on fût obligé de fournir chacun le sien. Comme la plûpart en parlent, on n'offroit à Dieu que deux pains en tout pour toute la Congregation : C'est la pensée de Ligtfoot. Mais le texte de Moyse ne peut s'y accorder, il dit, *vous apporterez de vos demeures deux pains.* Ni le texte de Maimonides non plus ; cependant je voy bien que c'eût été un terrible embarras d'offrir tant de pains. Ainsi il y a apparence qu'on en tournoyoit deux pour le tout ; & que le reste demeuroit aux Sacrificateurs. Voy Ainsworth in Pentateuchum Levit. 23. 17.

On offroit ainsi ces deux agneaux, c'est qu'on les tournoyoit tout vivans, ce qui ne se faisoit que dans cette offrande ; Aprés on les tuoit, on les égorgeoit, on les écorchoit, & on en prenoit l'épaule & la poitrine comme des autres sacrifices de prosperitez, & on les tournoyoit avec les pains, puis on brûloit les entrailles; c'est-à-dire les graisses; cette épaule & la poitrine appartenoient au Sacrificateur officiant, & le reste de la chair appartenoit aux autres Sacrificateurs.

Outre tout cela on offroit les sacrifices ordinaires dans les nouvelles lunes, 7. agneaux, 2. moutons, un bouveau pour l'holocauste, & un bouc pour l'offrande pour le peché.

Dans ce jour on chantoit le Hallel, dont il a été parlé dans la 4me. coupe de la Pâque, savoir les Pseaumes 114. 115. 116. 117. 118. Mais cela ne pouvoit être de la premiere institution, puisque ces Pseaumes n'étoient pas encore composez, quand on celebra la premiere Pentecôte.

CHAPITRE XIII.

De la Fête des Trompettes.

Nomb. 29. 1. Levit. 23. 24.

CEtte Fête se celebroit le premier jour du mois de Tisri, qui répond en partie à nôtre Septembre, & la solennité consistoit en ce que dans les lieux où habitoit le peuple d'Israël on sonnoit de la trompette dans toutes leurs Synagogues, aussi bien qu'en Jerusalem. Avec cette difference que dans le païs, on ne sonnoit qu'avec un cor de belier, qui s'appelloit en Hebreu Jobel shophar, יובל שופר comme au Jubilé. Mais dans le Sanctuaire on y sonnoit aussi de la trompette jointe avec le cor, & cela depuis le matin jusques au soir ; De plus on doubloit les Sacrifices Trompettes חצצרות.

des autres nouvelles lunes, on offroit sept agneaux, deux moutons, un bouveau en holocauste, & un bouc pour l'offrande pour le peché: outre l'Agneau continuel, & les sept Agneaux &c. qui s'offroient dans les nouvelles Lunes ordinaires. On chantoit dans le Sanctuaire le Ps. 81. *Chantez gayement*, & dans les Synagogues on faisoit diverses lectures propres au jour. Les Juifs disent que cela se faisoit en memoire de la délivrance d'Isaac, en la place duquel Dieu mit un belier; mais cela n'est pas apparent; & les deux vraies raisons de cette solennité sont celles-cy: la premiere, que ce jour étoit le premier de l'année, car bien que Tisri fût conté pour le septiéme mois dans la Loi, c'étoit à l'égard de l'an sacré. Mais l'an civil, selon lequel on se regloit dans toutes les affaires hors du Temple, commençoit par le mois de Tisri. Ainsi pour avertir tout le peuple de ce premier jour de l'an, on sonnoit la trompette par tout Israël: Il est certain aussi que ce son de trompette avoit quelque chose de mysterieux, & que c'étoit l'emblême de la parole de Dieu: *hausse ta voix comme un cornet*: Et c'est pourquoi dans l'Apocalypse les diverses revelations de la parole de Dieu sont comparées à des sons de trompette, le son de la seconde, troisiéme, trompette &c. Ainsi ce son étoit destiné à reveiller les Peuples de leur assoupissement. Et ceci nous conduit au second usage de ces trompettes. C'étoit pour preparer les hommes à ce grand jour des Propitiations, ce Jeûne solennel de toute la nation. Car nous verrons dans la suite qu'ils publioient le Jeûne par le son de la trompette. Il étoit donc juste que le Jeûne solennel fût publié, & qu'on preparât les cœurs & les esprits à cette grande journée, qui se devoit celebrer dix jours aprés, le dixiéme du mois de Tisri.

Esaye 58. 1.

Ainsworth a là dessus de trés belles remarques sur le 23. du Levitique, & les 9. & 10. chap. des Nombres.

CHAPITRE XIV.

Du Jour des Propitiations.

Levitique 16. tout entier.

CE jour n'est pas proprement un jour de fête, car le mot de חג *chag* qui signifie fête, emporte rejouissance, & en effet les Juifs ne jeûnoient jamais dans leurs fêtes, ni même dans leurs Sabbats qui étoient les fêtes ordinaires: De là étoit venuë la coûtume dans la primitive Eglise, de ne jeûner point le Samedi, & sur tout le Dimanche, non pas même en Carême. Ce jour étoit donc un jour de Jeûne, d'expiation & d'humiliation, pour tout le Peuple. La tradition des Juifs dit que la premiere occasion de l'institution de ce jour fut le peché du Veau d'or, que Moyse avoit été trois fois 40. jours sur la Montagne, & qu'en renouvellant la Loy il avoit établi le Jeûne & cette expiation solennelle par l'ordre de Dieu. Les ceremonies de ce grand jour sont décrites bien amplement dans le chap. 16. du Levitique. Voici comme la tradition des Juifs nous apprend que ce jour se passoit; cela est couché fort exactement dans un traité du Talmud fait exprés, & dans Maimonides dans le traité appellé *Jom hakippurim*.

Six jours devant cette fête les devots penitens faisoient confession de leurs péchez commis contre leurs prochains, en présence de quelques témoins, & faisoient en même tems reparation du tort fait au prochain.

Joma in Talmud Jerosol.

1. Sept

1. Sept jours devant le jour de la propitiation on mettoit le Souverain Sacrificateur en ſequeſtre dans la chambre appellée *Parhedrin*, de peur que ſa femme ne le polluât par ſes fleurs. 2. Durant ces ſept jours il faloit que le Souverain Sacrificateur fît lui-même le ſervice journalier, il faiſoit l'aſperſion du ſang, il offroit l'encens, il accommodoit les lampes. 3. On lui donnoit un ſubſtitut appellé סגן *Segen* pour faire le ſervice, s'il tomboit en pollution. 4. Le troiſiéme jour on faiſoit ſur lui l'aſperſion des cendres de la Vache rouge par précaution, de peur que par hazard il ne fût ſouillé par un mort. 5. On lui donnoit quelques anciens Membres du *Sanhedrin* qui liſoient devant lui l'ordre & les ceremonies du ſervice, pour lui en rappeller la memoire. 6. La veille du grand jour au matin, on le menoit à la porte du Temple, c'eſt-à-dire à la porte des Parvis, & on lui faiſoit voir les bouveaux, les agneaux & les boucs du Sacrifice, pour d'autant plus lui rafraîchir la memoire de l'action. 7. Enſuite les Anciens du Sanhedrin le mettoient entre les mains des Prêtres les plus anciens qui l'amenoient dans la chambre dite אבטינס *d'Abthinés*, où nous avons vû que ſe compoſoit le parfum, afin qu'il apprît à manier l'encens; & là ils l'ajuroient, en diſant, *nous ſommes Meſſagers du grand Sanhedrin, & nous t'ajurons par celui qui a fait habiter ſon nom ici, que tu ne changes rien de ce qui t'a été dit.* Cela dit, ils ſortoient en pleurant, ou feignant de le faire. L'occaſion de cette ceremonie étoit venuë, diſent-ils, d'un certain Sacrificateur Sadducéen, qui avoit allumé le parfum avant que d'entrer dans le Saint des Saints, au lieu qu'on ne doit l'offrir que dans le lieu même: & il en étoit mort trois jours aprés. 8. Le ſoir de la veille étant venu, on ne lui permettoit de manger que fort ſobrement, & la nuit ſe paſſoit dans l'explication & la lecture de la Loy.

Quant aux pechez qui avoient été commis contre Dieu immediatement, l'homme n'étoit obligé de les confeſſer qu'à Dieu ſeul.

Voy. Selden. de Synedriis Lib. I. cap. 7. p. 194. & 195. Ceremonies du jour des Propitiations.

9. Le jour étant venu qui étoit un grand jour de Jeûne & de Sabbat le Souverain Sacrificateur ſe preparoit pour l'ouvrage. Il ſe lavoit, il mettoit ſes riches habits appellez habits d'or בגדי זהב, & il faiſoit l'offrande du Sacrifice continuel. Il offroit l'encens, il preparoit les lampes, il offroit le bouveau & le mouton des ſacrifices ordinaires dans les nouvelles Lunes, mais point de bouc pour le peché, car on le reſervoit pour être la principale victime du jour.

10. Cela étant fait, on commençoit les ceremonies particulieres au jour. Le Souverain Sacrificateur quittoit ſes habits Pontificaux, ſe lavoit pour la ſeconde fois, & prenoit בגדי לבן les habits blancs ſimples de lin net, propres pour un jour d'humiliation, c'étoit un emblême de la pureté de J. C. nôtre victime. 11. Pour commencer le ſervice du jour, il alloit trouver ſon propre bouveau, qui devoit être offert premierement pour lui & pour ſa maiſon, & qui étoit lié entre le Temple & l'Autel: Il lui mettoit les deux mains ſur la tête, & faiſoit une humble confeſſion de ſes pechez. *J'ai peché ô Seigneur, j'ai fait méchamment moi & ma maiſon, je te prie expie moi tous ces pechez commis par moi & ma maiſon, ſelon qu'il eſt écrit dans la Loi de ton ſerviteur Moyſe* &c. 12. Cela étant fait il laiſſoit là ſon bouveau, & alloit jetter le ſort ſur les deux boucs deſtinez à la Congregation, dont l'un devoit être pour l'Eternel, c'eſt-à-dire pour l'Autel, & l'autre pour Hazazel, c'eſt-à-dire, pour être envoyé au déſert עזאזל. Le ſort ſe jettoit avec deux pieces d'or, ſur leſquelles étoit écrit, *pour l'Eternel, pour Hazazel.* Ces deux boucs ſe poſoient à la

Le Souverain Sacrificateur devoit officier en habit blanc dans le jour des Propitiations.

à la droite & à la gauche du Souverain Sacrificateur. On jettoit les deux pieces d'or dans un vaisseau ; le Souverain Sacrificateur y mettoit les deux mains, prenant une piece d'or d'une main, & l'autre de l'autre main, & les boucs avoient le sort qui étoit échû dans la main sous laquelle ils étoient, le Segen étant à la droite, & le plus ancien des Prêtres à la gauche. C'étoit un bon augure quand le sort du bouc Hazazel tomboit en la main droite. Durant les 40. ans de Simeon le juste cela arriva toûjours. 13. On lioit ensuite un fil ou plûtôt un ruban d'écarlate entre les cornes du bouc Hazazel. Sur le ruban d'écarlate, que les Juifs appelloient la langue d'écarlate, ils disent une chose extrémément remarquable. C'est que durant le service il devenoit blanc, & ils autorisent cette tradition du passage d'Esaïe 1. 18. *quand vos pechez seroient rouges comme l'écarlate, ils seront blanchis comme la nége &c.* Ce qui rend cela vray-semblable, c'est la sincerité avec laquelle ils confessent que les derniers 40. ans de la durée du Temple, ce ruban ne changeoit plus de couleur, c'est précisément depuis la mort du Seigneur. Ils disent que sous Simeon le Juste il changea encore de couleur ; cela est tout à fait exprés contr'eux, & pour la verité du sacrifice propitiatoire de Jesus-Christ. 14. Le Pontife ayant ainsi preparé les boucs jusques à ce que leur tems vînt, il retournoit à son propre bouveau, & lui mettant une seconde fois la main sur la tête, il faisoit la même confession, y ajoûtant une confession pour tous les fils d'Aaron : puis il tuoit le bouveau, en donnoit le sang à quelqu'un qui le remuoit incessamment, afin qu'il ne se congelât pas. Cependant il prenoit un encensoir d'or, y mettoit du feu, prenoit un plat d'encens, l'encensoir dans la main droite, l'encens dans la gauche, il s'en alloit & entroit pour la premiere fois dans le lieu Trés-Saint. Il posoit son encensoir à bas devant l'Arche, il jettoit son encens, le laissoit fumer, & demeuroit là jusques à ce que le lieu fût tout rempli de fumée, jusques à ne pouvoir plus voir l'Arche, & alors sortant dans le lieu Saint, il disoit cette Priere. *Qu'il te plaise Seigneur nôtre Dieu, que si cette année est chaude elle soit aussi humide, que le sceptre ne se départe point de la famille de Juda, que ton Peuple Israël ne manque pas de vivres, & que les prieres des impies ne viennent point devant ta face.* 15. Alors il sortoit du lieu Saint, & reprenoit le sang du bouveau qu'on avoit toûjours remué, rentroit pour la seconde fois dans le lieu Trés-Saint, faisant huit aspersions, une en haut, & 7. vers le Propitiatoire du côté des barres de l'Arche, non pourtant pas sur l'Arche, mais à terre. Ensuite il sortoit, laissant le reste du sang dans le Sanctuaire dans un bassin, & retournoit au Parvis des Sacrificateurs.

16. Là il tuoit le bouc sur lequel le sort étoit tombé *pour l'Eternel.* Il prenoit son sang, le portoit, & rentroit pour la troisiéme fois dans le lieu Trés-Saint : car s'il est dit qu'il y entroit une fois l'an, cela se doit entendre un seul jour de l'année ; mais il y entroit quatre fois dans le même jour ; cela est évident au moins de trois par le Levitique même. En sortant il marchoit en reculant, & ne tournoit jamais le dos à l'Arche & au Propitiatoire. De ce sang du bouc il en faisoit aspersion prés de l'Arche, comme il avoit fait de son bouveau, & passoit du lieu Trés-Saint dans le lieu Saint : Et faisoit aspersion sur le voile de separation par sept fois du sang du bouveau

Talmud Tract. Joma cap. 4.

Tradition notable sur le ruban d'ecarlate.

Ce Simeon le Juste est peut-être celui qui embrassa le Seigneur. Il étoit fils d'Hillel, ce qui est remarquable que sous ce bon personnage avant Jesus-Christ la propitiation étoit bonne, mais depuis lui elle ne le fut plus. Il est bien vray que Simeon le Juste étoit de la grande Synagogue, le dernier vivant de tous. Mais les Juifs peuvent avoir pris un Simeon pour l'autre, & peut-être par haine contre le vieillard Simeon, à cause qu'il avoit embrassé Jesus-Christ, ont-ils transporté sur le Simeon de la grande Synagogue ce qui doit appartenir au Simeon fils d'Hillel. Vide Buxt. abbrev. lit. ר. Les Talmudistes in Joma cap. 4. in Gemara, disent que du tems de ce Simeon le Juste, la langue d'écarlate blanchissoit toûjours ; mais que depuis, tantôt elle blanchissoit, tantôt non.

veau qu'il avoit laissé premierement; puis du sang du bouc. Estant rentré dans le lieu Saint il mêloit les deux sangs ensemble, & en faisoit aspersion sur l'Autel d'or, en tournant tout à l'entour il en frottoit les quatre cornes, & faisoit sept aspersions, sur le fond de l'Autel, dont lui-même ôtoit les cendres en les poussant sur les côtez. Le grand Sacrificateur faisoit cela tout seul, personne ne l'assistoit, & n'osoit entrer dans le Temple avec lui. Quoi que d'ailleurs le lieu Saint fût accessible aux autres Sacrificateurs.

Levit. 16. v. 17.

17. Cela étant fait il sortoit, & alloit trouver le bouc Hazazel, & mettoit ses mains sur sa tête, confessoit les pechez du peuple, & prioit Dieu qu'il voulût faire expiation de ces pechez, en ce jour, selon qu'il étoit écrit dans la Loy de Moyse. *Car en ce jour il fera expiation pour vous, afin de vous nettoyer de tous vos pechez, & que vous soyez nets devant l'Eternel Jehova.* A ce mot de Jehova tout le peuple se prosternoit, en disant, *beni soit le nom de ce glorieux Royaume à jamais.* Aprés cela on commettoit un Sacrificateur pour mener cet animal dans le desert. Le texte du Levitiq. 16. 22. dit ישלח, & il l'envoira, pour aller où bon lui semblera, il le laissera aller. C'est ainsi que l'interpretent les Chrêtiens. Mais les Juifs disent que le bouc n'étoit pas appellé Hazazel, que c'étoit le nom d'une montagne. Ils appellent aussi ce mont צוק. Il étoit appellé Hazazel עז אזל שם, parce, disent-ils, que le bouc s'en alloit-là, & cela semble plus conforme au texte Hebreu, *l'un pour l'Eternel, & l'autre pour Hazazel*: les Grecs attribuent ce nom au bouc, & l'appellent τράγος ἀποπομπαῖος. Quoiqu'il en soit, la tradition est que de cette montagne haute & escarpée, on precipitoit le bouc, & qu'il se brisoit en piéces. Il y avoit depuis Jerusalem jusqu'à cette montagne située à 12. milles de Jerusalem dix Hôtelleries à un mille l'une de l'autre. Deux hommes accompagnoient le conducteur du bouc jusques à la prochaine beuvette, & le laissoient entre les mains de deux autres hommes qui s'y trouvoient, & qui le conduisoient jusques à la prochaine beuvette, où il trouvoit derechef deux hommes, qui le conduisoient à la suivante, & ainsi des autres: parce que ce jour étoit Sabbat, & il n'étoit permis que de faire le chemin d'un Sabbat, qui étoit un mille. Excepté le conducteur du bouc, qui avoit dispense pour aller de l'Autel jusqu'à la montagne. A chaque beuvette on lui demandoit s'il vouloit boire ou manger. De la derniere bûvette à la Roche, il y avoit deux milles: On n'accompagnoit pas le conducteur jusques-là, mais on demeuroit à quelque distance, pour voir ce que l'homme feroit du bouc.

Appellé par par les Grecs ἀποπομπαῖος.

Ce que devenoit le bouc Hazazel.

Notable tradition des Juifs.

Voyez Aben-Esra in locum & Kimki in Radicibus.

18. Quand le conducteur étoit arrivé au lieu où étoit la Roche, il prenoit le ruban d'écarlate qui lioit les cornes du bouc, & le rompoit en deux. Il en lioit la moitié sur le Rocher, & l'autre il la rattachoit à la corne du bouc. La tradition des Juifs est constante & uniforme, que le ruban d'écarlate devenoit blanc, comme nous l'avons dit; mais on ne s'accorde pas dans certaines circonstances, les uns disent que l'écarlate blanchissoit dans le Parvis même, & qu'on attendoit à l'envoyer que le fil fût devenu blanc; d'autres disent qu'il y avoit un ruban d'écarlate à la porte du Temple, & que ce ruban devenoit blanc, tout aussi-tôt que le bouc étoit arrivé au desert. D'autres enfin racontent la chose d'une autre maniere. Et voici comme la recite Fagius. *Les Hebreux disent que le bouc envoyé étoit precipité du haut du Rocher Hazazel. Celui qui le conduisoit tenant*

Quand & en quel lieu le ruban d'écarlatte blanchissoit.

Fagius in Lev. c. 16. v. 5.

nant toûjours en sa main le fil rouge, qui étoit attaché aux cornes du bouc. Que si Dieu étoit appaisé, le fil devenoit blanc comme nége. Mais s'il demeuroit rouge, cela signifioit que Dieu demeuroit irrité. Or aussi-tôt que le fil étoit devenu blanc, le conducteur du bouc sonnoit d'un cornet qu'il avoit en main; & des gens posez de distance en distance, non seulement du côté de Jerusalem, mais par toute la Judée, sonnoient aussi du cor: ainsi en moins de rien on savoit que la propitiation étoit faite, & le bouc precipité; que si le fil demeuroit rouge, on ne sonnoit point du cor, & durant toute l'année la nation étoit en deüil, en prieres & en jeûnes.

Pendant qu'on menoit le bouc Hazazel, le Souverain Sacrificateur achevoit le service. On écorchoit le bouveau, & le bouc en offrande, pour le peché, on en brûloit les graisses sur l'Autel, on portoit la peau, les entrailles, la chair, hors de la ville, & on les brûloit dans le lieu où nous avons dit ci-dessus que les cendres se mettoient, ce qui se faisoit dans les sacrifices pour *le peché*, qui s'offroient pour la Congregation, & pour le Sacrificateur. Dans le tems que le bouc étoit arrivé au desert, dequoi l'on étoit averti, ou par le son du cornet, comme rapporte Fagius, ou par des hommes qui sur le chemin du desert étoient postez de distance en distance, & se donnoient un signal avec des linges dans leurs mains de dessus de hautes colomnes, le Souverain Sacrificateur entroit dans le Parvis des hommes, & lisoit la Loy, entr'autres, le 6. chap. du Levitique, où il est parlé des Propitiations. A ces lectures il ajoûtoit 8. prieres differentes, cependant celui qui avoit precipité le bouc retournoit à la prochaine bûvette, & y demeuroit jusqu'à la nuit.

20. Cela étant fait, le Souverain Sacrificateur sur le soir, c'est-à-dire environ à trois heures aprés midi, quittoit les habits blancs, revétoit les habits Pontificaux les plus magnifiques; se lavoit derechef auparavant, & retournoit aux Sacrifices ordinaires, c'étoit un mouton pour lui, un pour le peuple, & sept agneaux en holocauste, outre le sacrifice continuel du soir, qui ne s'interrompoit jamais.

21. Aprés cela il se lavoit pour la quatriéme fois tout le corps, & reprenoit les habits blancs, & pour la quatriéme fois il entroit dans le Saint des Saints, pour en rapporter l'encensoir, & le plat à l'encens qu'il y avoit laissé.

22. Puis il lavoit ses pieds & ses mains, se baignoit une cinquiéme fois, בגדי זהב reprenoit les *habits d'or*, & entroit dans le lieu Saint pour y faire le parfum, & accommoder les lampes. Cela étant achevé, il lavoit ses mains & ses pieds, quittoit ses habits Sacerdotaux, s'en retournoit dans sa maison avec ses habits ordinaires, accompagné de tout le peuple. Et ainsi se concluoit cette grande journée, observée avec un jûne si exact, que si quelqu'un le violoit en mangeant avant le soleil couché, il étoit sujet à la peine du retranchement. Il paroît évidemment par l'Histoire de cette journée, que Dieu regarde le peché comme une grande souillure: car celui qui avoit conduit le bouc ne pouvoit rentrer au camp qu'aprés s'être lavé, & celui qui avoit brûlé le bouveau & l'autre bouc pareillement: Pour le Sacrificateur, il se lavoit jusques à six ou sept fois, comme si toutes les victimes eussent été pleines d'impuretez. Car le Sacrificateur se lavoit tout aussi souvent comme il changeoit d'habits. Et même les habits blancs, dans lesquels

quels il avoit officié, ne pouvoient servir une seconde fois, ni être employez à un autre usage, comme étant polluez. Ainsi le dit Maimonides, tout cela marquoit une grande souillure. Maimonides Tractat. Kelei Hamikedash cap. 8. ss. 5.

D'autre part le peuple pour marque d'humiliation s'abstenoit de cinq choses, 1. de manger & de boire, 2. de se laver, 3. de s'oindre, 4. de souliers, 5. de coucher avec leurs femmes, selon le rapport de Maimonides. Il n'y avoit que les malades & les enfans au dessous de neuf ans qui fussent exemptez de ces mortifications. Maimonides Tractatu de Sabbatho decimi diei cap. 1.

CHAPITRE XV.

Des autres Jeûnes des Juifs.

C'Etoit là le seul Jeûne solennel & fixé qui fût entre les Israëlites. Les autres Jeûnes s'indisoient selon les necessitez; quand l'ennemi entroit dans le pays, quand il y avoit secheresse, inondation, chenilles, hurbecs, sauterelles, & autres fleaux de Dieu qui affligeoient la nation. Maimonides en parle fort au long dans le Traité תענית *Jejunia.* Voici ce qu'il en marque de plus essentiel. 1. Le Jeûne se publioit au son du cornet & de la trompette par un certain son d'alarme, comme en guerre, *sonnez du cornet en Sion, publiez le jeûne*, &c. Cette publication au son du cornet ne se faisoit pas seulement dans le Sanctuaire, mais dans toutes les habitations de la nation. Et même quelquefois une ville jeûnoit à cause de sa détresse, que les autres ne jeûnoient pas. 2. On ne décernoit pas de jeûne, ni dans les jours de Sabbats, ni dans les jours de fête, ni même dans les jours ouvrables, qui étoient entre le premier & le dernier jour d'une grande fête, comme étoit la Pâque. 3. Leurs Jeûnes n'étoient pas pour un jour; mais ils jeûnoient jusques à ce que Dieu les eût délivrez. 4. On ne commençoit ce Jeûne que le deuxiéme jour de la semaine, c'est-à-dire, nôtre Lundi, & le cinquiéme, c'est-à-dire, nôtre Jeudi. Cela veut dire qu'ils jeûnoient deux fois la semaine, jusques à ce que Dieu les eût exaucez. Et cela se rapporte trés-bien à l'histoire de nôtre Pharisien, qui disoit, *je jeûne deux fois la semaine.* Car les particuliers pouvoient faire pour eux-mêmes ce que la Congregation faisoit pour soi, comme le remarque bien le même Maimonides. 5. Dans une ville assiegée, & dans un vaisseau prêt à perir, ils pouvoient affliger leurs ames dans les jours de Sabbats & de fêtes: Hors de là & de semblables cas pressans, ils ne le devoient pas faire. 6. Quand on avoit ordonné un Jeûne reglé pour six mois, ou pour un an, &c. jusques à ce que le mal fût passé, si une fête venoit à tomber sur le deuxiéme & cinquiéme jour destinez au Jeûne, on ne laissoit pas de consacrer cette fête, le Jeûne n'étoit pas interrompu; mais on ne pouvoit commencer le Jeûne, ni par des fêtes, ni par des nouvelles lunes: si les fêtes venoient à tomber dans le jour du Jeûne, on les convertissoit en jours de deüil. 7. Les femmes enceintes, celles qui allaitoient, les enfans n'étoient pas obligez de jeûner. 8. Le jour du Jeûne dans les Syna-

Chap. 1.

Le Jûne se publioit au son du cornet.

Joel 2. 15. Voyez 2. Chron. ch. 13. & ch. 10, 3. 6.

Observations de Maimonides sur le Jûne, & la maniere de le celebrer.

Jûne du second & du cinquiéme jour de la semaine.

Synagogues s'employoit à rechercher les crimes de chaque particulier, pour les censurer, les reprendre & les châtier, selon que chacun étoit trouvé le meriter.

Les quatre Jûnes durant la captivité.

Outre les Jeûnes qui s'observoient selon les occasions, les Juifs en avoient établi quatre durant la captivité: ce sont ceux dont nous parle Zacharie.

Zacharie ch. 7. v. 4 5.

Le premier Jeûne étoit le dixiéme jour du dixiéme mois, qui est nôtre Decembre, parce qu'à pareil jour Nabuchodonosor avoit assiegé Jerusalem sous Sedecias, & l'avoit prise, aprés neuf mois de siege.

Le second Jeûne étoit le dix-septiéme du quatriéme mois, qui répond à nôtre mois de Juin. Les uns disent, que ce Jeûne étoit institué à cause de la prise de Jerusalem par Nabuchodonosor: Les Juifs, qui observent encore aujourd'hui ce Jeûne, disent que ce jour dix-septiéme du quatriéme mois leur a toûjours été malheureux: Ce fut dans ce jour, disent-ils, que les Tables de la Loy furent brisées; que le Sacrifice continuel cessa sous Antiochus, que le Livre de la Loy fut brûlé, qu'on établit une Idole dans le Temple de Jerusalem, que Jerusalem fut assiegée une seconde fois par Titus, qui la prit & la brûla. Enfin ils prétendent que toutes sortes de malheurs leur sont arrivez dans ce mois: c'est presque tout le quatriéme mois jusques au neuviéme du mois suivant. Ainsi c'est un mois triste, dans lequel ils ne veulent rien entreprendre, l'on peut appeller ce tems, qui est de prés d'un mois, le Carême des Juifs d'aujourd'hui; car ils vivent de la maniere du monde la plus austere, sans vin ni viande: Ainsi c'est un mois triste.

Le troisiéme Jeûne tomboit sur le neuviéme du cinquiéme mois, qui est nôtre Juillet, parce qu'en ce jour le Temple fut brûlé par Titus & reduit en cendres: Ce jour se passe en deüil, on y lit les Lamentations de Jeremie, & l'on fait aussi des lamentations dans les cimetieres sur les tombeaux des morts.

Fête des Juifs sur les morts.

Le quatriéme Jeûne tombe sur le troisiéme jour du septiéme mois, appellé Tisri, à cause que Godolias ayant été tué, le reste des Juifs fut dispersé & décendit en Egypte contre la défense de Jeremie.

Jeremie 40. 41.

Il est certain que ces 4. Jeûnes s'observerent durant les 70. ans de la captivité. Il est encore vrai que les Juifs les observent aujourd'hui: Mais il est douteux s'ils ont été observez depuis le retour de la captivité jusques à N. S. Il y a apparence qu'ils furent abolis, car Zacharie semble les improuver & les condamner, quand des Envoyez de la captivité consulterent les Sacrificateurs & les Prophetes de Jerusalem, savoir s'ils devoient continuer ces Jeûnes-là. Grotius estime, que par ordonnance du Prophete ils furent convertis en jours de joye; & il y a apparence qu'il est ainsi, car l'Histoire ne nous parle plus de l'observation de ces Jeûnes. Les Juifs d'aujourd'hui ont encore cinq autres Jeûnes, car Shikardus en conte dix en tout, dans son Traité *de Purim*.

Voy la Synagog. Judæorum Buxtorf. Zacharie ch. 8. v. 19.

CHA-

CHAPITRE XVI.

De la Fête des Tabernacles.

Levit. 23. 16. Nomb. 29. 12. & suivans, Nehemie 8.

LE mois de Tisri étoit abondant en solennitez. Voici la troisiéme: Il y avoit deux raisons de l'institution de cette fête. La premiere étoit pour rendre graces à Dieu de la recolte, les grains alors étant tous mis à couvert. L'autre, c'est en memoire de ce qu'ils avoient habité dans le désert sous des tabernacles. La ceremonie, dont toute la fête avoit tiré son nom, duroit depuis le quinziéme du mois de Tisri jusques au 23. exclusivement, ils quittoient leurs maisons, & bâtissoient des tentes de verdure & de branches d'arbres, & y habitoient jour & nuit, y mangeant & dormant par sept jours: On exemptoit les enfans au dessous de neuf ans & les malades.

Exod. 23. 16. Levitique. 23. 42.

Nous apprenons de Neh. 8. 15. que les cabanes se faisoient principalement de rameaux de myrthe, d'olivier, de palme, d'arbres huileux; mais en general de tous bois branchus: Ils faisoient les tabernacles dans les ruës, sur les toits de leurs maisons, dans leurs courts, mêmes dans le Parvis du Temple, & dans les places de la ville: Mais je croi que dans la suite il ne fut pas permis de les faire dans le Temple. La Loy dit, *& au premier jour vous prendrez du fruit d'un bel arbre* עץ הדר, *des branches de palmes, des rameaux d'arbres branchus, & des saules de rivieres, & vous vous rejouïrez par sept jours.* Outre cela dans le Temple il se faisoit divers sacrifices extraordinaires; & dans aucune fête on n'égorgeoit autant de victimes qu'en celle-là. Le nombre & la maniere en est décrite fort au long au 29. des Nombres; cette fête duroit huit jours, le dernier & le premier étant les grandes fêtes. Voici comme la tradition des Juifs explique le détail de cette fête, & des ceremonies qui s'y faisoient.

De quels arbres & de quels rameaux on faisoit les tabernacles.

Levitique 23. v. 40.

1. Les tentes se bâtissoient de toutes sortes de branches de verdure, & sur tout de celles qui ont été nommées: On ne pouvoit couvrir les tentes d'aucun drap, étofe, ou chose semblable, ni d'aucun branchage fené, ou tombé seul: la hauteur de la tente ne devoit pas être moindre que de dix travers de main, dit Maimonides, ce n'est que trente pouces, ou deux pieds & demi: où est l'homme qui eût pû loger dans une tente de 2. pieds & demi de hauteur? Ainsi il y a erreur là dedans. Maimonides ajoûte que la tente ne pouvoit être plus haute que 20. coudées: quelle difference de 2. coudées à vingt? Y a-t-il apparence qu'on permît une telle inégalité, qu'un tabernacle fût de 30. pieds de haut, & l'autre auprés de deux pieds & demi? Pour la largeur ils la faisoient telle qu'ils vouloient. Il faloit qu'elles fussent quarrées, & qu'elles eussent trois côtez, outre celui de l'entrée: ils ornoient ces tentes de tout ce qu'ils avoient de plus beau dans leurs maisons.

Ceremonies de la fête des tabernacles, selon la tradition des Juifs.

Ainsworth in numeros cap. 29.

Les chaudrons & instrumens de cuisine étoient dehors : Quand il pleuvoit, ils pouvoient se mettre à couvert dans les maisons. Au reste cela ne se pouvoit faire qu'en Jerusalem ; car ni le reste de la Palestine, ni les Juifs hors du pays ne bâtissoient pas de tentes : Les Juifs exceptent les femmes, comme si elles n'avoient pas été obligées à demeurer dans les tentes.

Des bouquets de verdure, appellez lulab & des hosannot. cap. 23. v. 40.

2. Outre les branchages dont ils faisoient leurs tentes, ils se croyoient obligez par la Loy du Levitique, de porter durant toute la fête d'une main une pomme de citron ; car c'est ainsi qu'ils interpretent ce que dit la Loy, *un fruit d'un bel arbre*, supposant qu'il n'y a pas de plus bel arbre & de plus beau fruit ; Ainsi a tourné le Targum de Jonathan, & tous les Juifs en conviennent : & de l'autre main ils portoient un petit faisseau de branches cy-dessus nommées, de palme, de myrthe (car par l'arbre branchu ils veulent entendre le myrthe) de saule & d'osier croissant le long des eaux : ce petit faisseau ou bouquet étoit lié avec un fil d'or, d'argent ou de soye, & il s'appelloit לולב *lulab*. Dans toute la fête on ne les voyoit point sans leur branche de citron d'une main, & leur *lulab* dans l'autre : outre ce *lulab*, tous les jours ils cueilloient une branche de saule d'une vallée auprés du torrent ; & avec cette branche tous les jours une fois ils venoient au Temple, & posoient la branche autour de l'Autel, & ensuite ayant leurs palmes dans leur main, ils crioient *hosanna*, & cependant les Sacrificateurs sonnoient de la trompette : Sur tout au septiéme jour, ils faisoient cette ceremonie avec plus d'éclat, & plus de bruit ; Ils faisoient le tour de l'Autel par sept fois, criant toûjours *hosanna*, & cela s'appelloit le grand *hosanna*, d'où vient que leurs branchages s'appelloient des *hosannot*. Par cette coûtume on peut éclaircir l'histoire de l'entrée de Jesus-Christ en Jerusalem, & c'est par allusion à ces branches de palmes, & à ces cris d'éjouïssance, qu'a été formé le cri, qui se fait autour de l'agneau, avec des palmes, comme le rapporte Saint Jean.

Apocalyp 7. v. 9. & 10.

Ceremonie notable, l'épanchement de l'eau.

3. Ils avoient outre cela dans cette fête une ceremonie sur laquelle ils faisoient une rejouïssance extraordinaire ; c'est l'épanchement de l'eau : Tous les jours à certaines heures on alloit querir de l'eau au ruisseau de Siloé ; le Sacrificateur l'apportoit par la porte, qui s'appelloit la porte de l'eau, dont nous avons parlé : Le Prêtre montoit sur la montée de l'Autel, y trouvoit un bassin plein de vin, & un autre bassin vuide : Dans le vuide il versoit l'eau, & puis méloit l'eau & le vin ensemble : sur l'heure même, & principalement la nuit, ils faisoient des rejouïssances surprenantes sur cet épanchement de l'eau, comme nous verrons tantôt.

Singularitez dans les sacrifices de cette fête.

4. Enfin les sacrifices extraordinaires rendoient cette fête celebre : Les Juifs remarquent, que les victimes qu'on égorgeoit durant les huit jours de la fête, montoient à 215. autant que les Israëlites avoient été d'années captifs en Egypte. Ce qui se doit entendre des Sacrifices commandez & ordonnez pour le public : car autrement on égorgeoit beaucoup plus de victimes dans les autres fêtes ; mais c'étoient des offrandes volontaires, que les particuliers presentoient pour eux.

Il y avoit encore dans les sacrifices de cette fête une singularité remarquable. C'est que les bouveaux qui se sacrifioient durant les sept jours al-

loient toûjours en diminuant d'un, & les autres victimes étoient & demeuroient en nombre égal durant six jours, car pour le huitiéme jour il avoit son Sacrifice tout different des autres. Le premier jour on offroit en holocauste 13. bouveaux, 14. agneaux d'un an, deux moutons & un jeune bouc pour l'offrande pour le peché. Le second jour 12. bouveaux. Le troisiéme 11. bouveaux, & ainsi en diminuant jusques à sept bouveaux, qui étoit l'offrande du septiéme jour.

Les Juifs cherchent là dedans de grands mysteres, les uns disent que le nombre des bouveaux étoit de 70. parce qu'à la division des langues les nations se partagerent en 70. & que cela alloit en diminuant, pour signifier, que les 70. nations des Gentils iront toûjours en diminuant, pendant que le peuple d'Israël ira toûjours en augmentant: Les autres disent, que cela a rapport aux septante ans de la vie humaine, qui diminuë tous les jours. Voyez Ligtfoot.

Une troisiéme singularité dans les sacrifices de cette fête selon les Juifs, c'est que les 24. ordres de Prêtres devoient officier tous les jours, au lieu qu'ils servoient par semaines seulement, & selon que le sort écheoit à chaque ordre. Aprés ces remarques generales sur les ceremonies de cette fête: Voicy l'ordre & le détail.

1. Quand les trompettes avoient sonné pour l'ouverture du Temple, le matin tout le peuple se rendoit dans les Parvis, pour assister au sacrifice continuel du matin, chacun avec son citron dans une main, & son faisseau de branches dans l'autre. Ordre des ceremonies de la fête.

2. Quand les membres de l'agneau avoient été mis sur l'Autel, on apportoit dans un vaisseau d'or l'eau dont j'ay parlé, tirée de la fontaine de Siloé, & on en faisoit l'épanchement, ou la *libation*, aprés avoir mélé l'eau & le vin. Le peuple durant cette effusion, dans les derniers tems, crioit, *hausse la main*, à cause d'un Prêtre Sadducéen, qui un jour faisant le sacrifice, pressé de quelque necessité, avoit versé l'eau & le vin sur ses souliers, au lieu de la verser sur le bord de l'Autel, & avoit été accablé par le peuple. Pendant cette effusion, qui se faisoit lentement, (car la liqueur, dit Ainsworth, aprés Maimonides, n'étoit que de trois logs, ou trois septiers,) la Musique chantoit avec les trompettes, & l'on chantoit le petit Hallel, dont nous avons parlé; c'est depuis le Pseaume 112. jusqu'au 119. exclusivement, & au commencement du Pseaume 118. toute l'assemblée se mettoit en mouvement pour fraper leurs branches l'une contre l'autre; & ils faisoient la même chose quand on venoit au mot *hosanna*, qui est dans ce Pseaume, & quand on disoit le dernier verset de ce même Pseaume. Ceremonies de l'épanchement de l'eau. Ainsworth ubi suprà.

3. Quand le service continuel étoit achevé, on commençoit le sacrifice extraordinaire des 13. bouveaux, 2. moutons, 14. agneaux, & du jeune bouc: sur ces sacrifices on chantoit divers Pseaumes, qui sont marquez dans le Traité de Maimonides, appellé *Thamidim* chap. 10. Quand les sacrifices étoient finis, le peuple jettoit ses branches de saules prés de l'Autel, ils chantoient leur *hosanna*, ainsi qu'il a été dit, & s'en alloient dîner.

4. Aprés dîner ils alloient aux écoles & autres lieux où on lisoit la Loy, & où on l'expliquoit; puis ils retournoient au Temple, au tems du sacrifice

crifice du soir, où l'on faisoit l'épanchement d'eau, & les autres ceremonies qu'on avoit faites le matin.

Grande réjouïssance pour l'épanchement de l'eau.

5. Enfin quand la nuit étoit venuë, ils commençoient la grande rejouïssance pour l'effusion de l'eau, car il ne leur étoit pas permis de faire du bruit à l'heure qu'elle s'épanchoit, ils étoient en respect & en silence. La nuit étant venuë, tout le peuple s'assembloit dans le Parvis des femmes, les hommes en bas, les femmes sur des balcons, on posoit dans le Parvis quatre grands chandeliers, qui étoient plûtôt quatre colonnes, puisqu'ils étoient plus hauts que les murailles du Parvis, sur ces colonnes il y avoit un nombre incroyable de lampes, & à la lumiere de ces lampes, les grands Seigneurs, Juges, Magistrats, Docteurs, se mettoient à danser, à la vûë du peuple, car le peuple n'étoit là que spectateur; & ces danses se faisoient au son du hautbois, de la trompette, de la voix, & de tous les instrumens du Temple, ce qui composoit une belle harmonie. Enfin la nuit étant fort avancée, deux Prêtres paroissoient sur les degrez de la porte de Nicanor, qui entre dans le Parvis des Sacrificateurs & d'Israël, & sonnoient de la trompette; puis décendoient de dix degrez, & sonnoient encore. Aprés ils s'avançoient dans le Parvis des femmes quelque espace, & sonnoient: Et ainsi à diverses pauses ils arrivoient en sonnant à la grande porte du Parvis des nations; & étant parvenus là, ils se tournoient vers le Temple, & disoient: *Nos péres ont tourné le dos au Temple, & le visage vers l'Orient; mais nous tournons nos faces vers lui, & nos yeux sont sur lui.* En dansant quelques uns disoient: *Benie sois-tu ô ma jeunesse, qui n'a pas eu honte de ma vieillesse*, & d'autres, *benie sois-tu ô ma vieillesse, qui as surpassé ma jeunesse*, & tous ensemble disoient, *beni soit celui qui n'a pas peché, ou s'il a peché, il lui a été pardonné.* Enfin las de danser, accablez de sommeil; les uns se retiroient chez eux, les autres passoient la nuit où ils se trouvoient, se reposant, & s'appuyant sur les épaules les uns des autres.

Quelle pouvoit être la raison de cette réjouïssance si extraordinaire.

Quand les Juifs cherchent la raison de cette grande joye que leurs Ancêtres témoignoient pour cet épanchement d'eau, ils ont assez de peine à la trouver. Les uns disent que cet épanchement d'eau signifioit la pluïe qui devoit rendre la terre propre à porter de nouveaux fruits, car c'étoit le tems de la pluïe de l'arriere-saison. Le Talmud dit que cette effusion d'eau signifioit l'épanchement du St. Esprit שמשם שאבים רוח הקדש, *quod inde extrahant Spiritum Sanctum*, & selon qu'il est écrit Esa. 12. 3. *cum gaudio haurietis aquam ex fonte Salvatoris.* On ne sauroit quasi douter que Jesus-Christ n'ait eu égard à cette ceremonie, & à la raison rapportée, & tirée du passage d'Esaye, cité par le Talmud, quand il crioit dans cette Fête: *Si quelqu'un a soif* &c. *or disoit-il cela de l'Esprit que devoient resevoir* &c. *ceux qui croiroient en lui.*

Talmud Jerosol. in succoth.

Johan. 7. v. 37.

Tous les jours suivans se passoient de même; les Juifs revenoient tous les matins avec de nouvelles branches fraîches, & de nouveaux hosanna. Seulement ces danses nocturnes ne se faisoient pas la nuit qui étoit la veille du Sabbat, & qui tomboit necessairement sur l'un des sept jours: ni aussi dans la nuit, veille de la huitiéme journée qui étoit Sabbat aussi. Dans cette huitiéme journée, on n'offroit que les sacrifices ordinaires aux nouvelles lunes, outre le sacrifice continuel, un bouveau, un mouton,

7. agneaux, & un jeune bouc pour le peché. Au reste toute la Fête se passoit, en festins, en réjouissances, & en banquets, aprés les devotions.

CHAPITRE XVII.

De la Fête de Purim, & de celle de la Dédicace, de celle de ξυλοφόρια.

CE sont là les Fêtes que la Loy avoit ordonnées: les Juifs d'aujourd'huy y en ont ajoûté depuis assez bon nombre d'autres. Mais entre toutes, les plus anciennes sont ces deux ici, établies depuis la captivité de Babylone. La premiere est appellée פורים, dont l'institution se lit au livre d'Esther chap. 9. Personne n'ignore l'Histoire de la conjuration d'Aman contre les Juifs, & le succés. En memoire de cette grande délivrance, Mardochée & la Reine Esther instituerent cette Fête, & ordonnerent qu'on la celebrât, le 14. & le 15. du mois d'Adar, c'est nôtre mois de Février. Elle fut appellée *Purim* du mot de פור qui signifie le sort en langue Perse. *Parce, dit le Livre d'Esther, qu'il avoit jetté le sort pour détruire les Juifs.* Ce que les Juifs interpretent ainsi: qu'Aman selon la superstition des Chaldéens & des Perses avoit consulté les Magiciens, pour savoir quel mois étoit le plus favorable pour cette entreprise. Il trouva que c'étoit le mois d'Adar, parce qu'il n'y avoit pas de Fête; & ayant derechef jetté le sort pour le jour, il rencontra le 13. d'Adar. Assuerus, sous qui arriva ce grand évenement, selon quelques-uns est Artaxerxes, & ils suivent en cela l'Historien Josephe: d'autres veulent que ce fût Xerxes la terreur des Grecs: dont la femme s'appelloit Amestris, *quasi* אם אסתר: *Mater Esther.* Quoi qu'il en soit, il y a apparence que ce fut dans le tems, où Malachie, & Zacharie, & Aggée vivoient encore. Ainsi cette Fête établie par leur consentement n'est pas destituée d'autorité divine. Nous ne savons pas si l'on institua un nouveau service dans le Temple, ni quel il fut: ce qu'on sait, c'est que durant les 2. jours, 14. & 15. d'Adar, les Juifs faisoient tous les ans de grandes réjouissances. Et ces jours sont aujourd'huy convertis en Bacchanales entre les Juifs. Ces deux jours de joye sont precedez par un jour de jeûne trés étroit. Le 13. d'Adar ils s'assemblent, ils lisent le Livre d'Esther dans leurs Synagogues, ils maudissent Aman, ils benissent Mardochée & Esther. Ensuite quand le jour est passé, ils se plongent en toutes sortes de débauches, jusques-là, que par l'ordonnance du Talmud il est permis de s'enyvrer à tel degré qu'on ne puisse distinguer entre la malediction d'Aman, & la benediction de Mardochée: ils se déguisent en ces jours, comme on fait dans le Carnaval, les hommes prennent des habits de femmes, & les femmes ceux des hommes, quoi que cela soit expressément défendu dans la Loy.

Purim. Esther chap. 9. v. 24. 25. & suivans. Origine de la Fête de Purim.

Antiquit. Josephe lib. 11. cap. 12. Sic Shikardus in Tractatu Purim.

Cette Fête est devenuë le Carnaval des Juifs.

La Fête de la Dédicace est de plus nouvelle datte. On en lit l'Histoire

Origine de la Fête de la Dédicace.

re au 1. des Maccab. 4. 59. & dans Joseph. Antiq. lib. 12. chap. 12. Les Grecs l'appellent ἐγκαίνια, & les Hebreux חנכה. Elle est aussi appellée la Fête des luminaires ou des lampes, il en est parlé au 10. de l'Evangile selon S. Jehan. ℣. 22. Elle se celebroit durant huit jours, depuis le 25. de Kisleu, qui est nôtre Decembre, jusques au trois ou quatriéme du mois suivant. Elle fut instiuée à l'occasion de la repurgation du Temple, qui avoit été profané par l'ordre d'Antiochus Epiphanes, & qui fut repurgé par Juda Maccabée. Les Gentils avoient mis sur l'Autel des Holocaustes toutes sortes d'impuretez, ils avoient sacrifié à Jupiter Olympien, égorgé des pourceaux, & fait autres choses semblables. Les anciens en transporterent les pierres hors de Jerusalem, & en bâtirent un de pierres neuves, & aprés ils en firent la dédicace durant huit jours, & Juda Maccabée ordonna que cette Fête se celebreroit durant huit jours, tous les ans. Il ne se faisoit rien de fort particulier dans le Temple, sinon qu'on chantoit en ce jour le Hallel, qui ne se chantoit qu'aux grandes Fêtes de la Pentecôte, la Pâque, & la Fête des Tabernacles : ce qui rendoit cette Fête plus remarquable, c'est qu'on allumoit des chandelles & des lampes dans toutes les maisons. Et ces luminaires brûloient toute la nuit sur les fenêtres, & éclairoient les ruës. Non seulement on en mettoit une pour chaque maison: Mais souvent on allumoit autant de luminaires qu'il y avoit de personnes dans la famille: cette coûtume, si on en croit les Juifs, venoit d'un miracle qui s'étoit fait dans la repurgation du Temple. Les Juifs étant entrez pour rétablir les choses saintes dans l'ordre où elles devoient être, ne trouverent plus de l'huile sainte qu'une bouteille, où il n'y en avoit que pour entretenir les sept lampes une nuit. Et cependant avec cette huile les lampes furent entretenuës huit jours; ce qui les obligea à consacrer ces jours en Fêtes, & à ordonner qu'en memoire de cela les Juifs dans toutes leurs demeures allumeroient des lampes la nuit.

Miracle arrivé dans la repurgation du Temple par Maccabée.

Il semble que les Juifs eussent établi aussi quelque Fête, au tems qu'on portoit le bois dans le Temple, pour entretenir le feu immortel de l'Autel des Holocaustes. Josephe appelle cette Fête ξυλοφόρια, & il en fait mention en ces termes. *C'étoit dans le tems de la Fête qu'on appelle ξυλοφόρια, dans laquelle tout le monde a de coûtume de porter du bois au Temple, afin que le feu qui ne se doit jamais éteindre, ne manque pas de nourriture.* Le Talmud dans le traité תענית chap. 4. marque neuf jours dans l'année, dans lesquels on apportoit le bois, 1. le premier de Nisan, 2. le 20. de Tammus ou Juillet, 3. le 5. du mois אב, 4. le 7me. du même mois, 5. le 10me. du même mois, 6. le 15me. du même mois, 7. le 20. du même mois, 8. le 20. d'Elul, 9. le 1er. du mois Thebheth. Et à chaque jour il y avoit certaines familles d'Israël qui avoient cette commission, comme un privilege de la maison. Le bois étant apporté au Temple, on l'examinoit, pour savoir s'il n'y avoit pas de vers, car le bois piqué étoit reputé souillé pour le sacrifice.

Lib. 3. cap. 17. De bello Judaico.

CHAPITRE XVIII.

De la Circoncision.

APrés avoir parlé du Temple & du service, afin de ne rien laisser qui regarde le culte Levitique, il faut parler brievement des autres ceremonies que nous n'avons pas touchées, & qui n'ont pû entrer dans les chapitres precedens. 1. De la Circoncision, qui étoit l'entrée en l'Eglise Judaïque, & avant laquelle il est certain que les Juifs ne regardoient pas leurs enfans comme étant du peuple de Dieu. Nous ne nous arrêterons pas à en déduire les ceremonies; particulierement telles que les Juifs les observent aujourd'hui, on les peut voir dans la Synagogue de Buxtorf. Il faut seulement remarquer.

1. La partie où elle se faisoit c'est le Prepuce ערלה, ce mot signifie en Hebreu toute superfluité qui fait obstacle à la droite action d'une partie; c'est pourquoi Moïse dit dans l'Exode 6. 30. qu'il avoit le prepuce *de la langue*, ou qu'il étoit *incirconcis de levres*, & si souvent dans l'Ecriture il est parlé du prépuce du cœur: & du prépuce des oreilles; mais particulierement ce mot designe la superfluité *cutis operientis glandem membri virilis*: ce que Dieu voulut qu'on retranchât, & que ce fût le signe de l'Alliance, pour marquer la purification de la semence, & par cela toute la sanctification & la destruction de la chair.

Hors Ce que c'est que le prepuce en general.

Levitique 26. 41. Esaye 6. 10. Jeremie 6. 10.

2. Ce ne pouvoit être que les mâles qu'on circoncisoit, les femmes étant des annexes de l'homme. On devoit circoncire tout mâle, tant celui qui étoit franc que l'esclave, né à la maison ou acheté; si l'enfant étoit hermaphrodite, il faloit le circoncire *in natura virili*; si le prepuce manquoit, il faloit pourtant faire couler le sang de la circoncision; si l'enfant avoit deux prépuces, il les faloit couper tous deux.

Voyez Answorth sur la Genese ch. 17. Canons des Juifs sur la circoncision.

Au sujet des personnes libres ou esclaves Juifs, ou étrangeres, voici les canons des Juifs. 1. Soit que l'esclave soit né dans la maison, ou acheté des Payens, le maître est obligé de le circoncire. 2. Celui qui est né dans la maison est circoncis le huitiéme jour, celui qui est acheté, est circoncis le jour qu'on l'achete, quand même il seroit acheté le jour de sa naissance. 3. Si l'esclave acheté des Payens est grand & qu'il refuse d'être circoncis, le Maître le gardera un an entier & non davantage, mais il le revendra. 4. Si l'esclave a traité avec son Maître dans sa vente qu'on ne le contraindra pas à être circoncis, on le pourra garder dans la maison, pourvû qu'il s'oblige à observer les 7. preceptes des Noachides; c'est-à-dire qu'il soit proselyte de la porte, autrement s'il refusoit cela, le Maître le pourroit tuer, à ce que dit Maimonides; si cela se faisoit c'étoit du tems que le Peuple d'Israël étoit maître chez soi: mais aprés la captivité ils le revendoient, à ce que dit Rabbi Abraham David sur Maimonides.

Maimonides traité de la circoncision.

Voy. dans Ainsworth sur la Genese 17. les cérémonies de l'initiation des Proselytes tirées de Maimonides.

ubi suprà.

3. Les enfans devoient être circoncis le huitiéme jour, parce que le

Sabbat

Sabbat devoit passer dessus : parce, disent les Juifs, que rien ne peut être sanctifié que le Sabbat n'ait coulé dessus, avant cela ils étoient reputez trop foibles : Aristote dans l'histoire des animaux *dit que la plûpart des enfans meurent avant le septiéme jour : c'est pourquoi alors on leur imposoit des noms les regardant comme échapez.* Dieu avoit attaché le nombre de sept aux purifications, l'enfant étant souillé de son sang & de celui de sa mere, il faloit sept jours de purification, comme pour les nouvelles accouchées & les personnes découlantes &c. Quoi qu'on ne dût pas laisser écouler le 8me. jour, cependant cela s'entendoit s'ils étoient en état & en santé, car Maimonides conte toutes les maladies qui empêchoient la Circoncision, comme fiévre, mal d'yeux, pâleur de visage, rougeur excessive. Et même quand une femme, aprés avoir perdu ses deux enfans premiers nez par l'operation de la Circoncision, acouchoit d'un troisiéme, il lui étoit permis de differer la Circoncision de ce troisiéme jusques à ce qu'il eût plus de force : Du reste le huitiéme jour étoit si précisément marqué, s'il n'y avoit pas d'empêchement, que le Sabbat même ne retardoit pas cette operation manuelle.

Arist. l. 7. cap. 7.

La Circoncision ne se fait pas la nuit, on jette le prépuce dans la poudre.

4. Le Ministre de ce Sacrement étoit le pere pour ses enfans, le maître pour ses serviteurs, le Juge pour ceux que les peres ou les maîtres negligoient de circoncire, & pour les adultes qui negligeoient de se faire circoncire. Les Levites faisoient souvent ce Ministere de la Circoncision, les femmes aussi : mais non des enfans des Payens, qu'on n'eût pas voulu circoncire.

Grotius in Genesin 17.

Maimonides traité de la Circoncision.

CHAPITRE XIX.

Du Sabbat.

C'Est le septiéme jour à conter depuis la creation du Monde. Il y a une grande question sur l'origine du Sabbat. Les Hebreux veulent qu'il ait tiré son origine de Sinaï. C'est pourquoi ils prétendent que ce Commandement leur appartient, à l'exclusion de toutes les autres Nations. Ils n'obligent pas leurs Proselytes à l'observation de la Loi ; & par *l'étranger qui est dedans tes portes*, dont il est parlé dans le quatriéme Commandement, Maimonides entend le Proselyte circoncis, & dit que l'incirconcis, qui ne garde que les Commandemens de Noé, est comme l'étranger séjournant dans le Pays, & peut faire son œuvre en tout tems. Ils s'appuyent sur ce qui est dit dans l'Exode ch. 31. 15. & 16. *au septiéme jour c'est le Sabbat &c. C'est un signe entre moi & les enfans d'Israël &c.* & au 16. ℣. 29. *Voyez que l'Eternel nous a donné le repos ;* & cependant il est bien plus vraisemblable que Dieu sanctifia ce même septiéme jour, & marqua les semaines dés le commencement du Monde, comme le dit Moyse. On en voit des vestiges dans l'histoire de Noé ; De sept en sept jours, c'est-à-dire toutes les semaines, il envoyoit un Messager hors de l'Arche pour savoir si les eaux étoient abbaissées. Mais il n'est pas pourtant certain que ce jour fût consacré au service divin par l'usage de l'Eglise d'alors : Nous avons éclairci cette question dans la premiere Partie de cet ouvrage ch. 15.

Le Sabbat est le 7. jour à conter du jour de la creation.

Maimonides Tractatu de Sabbatho cap. 20.

2. Cette

2. Cette observation du Sabbat consistoit entre les Juifs dans une rigide abstinence de toute œuvre servile. Par exemple 1. vendre & acheter des Marchandises. 2. Porter des fardeaux. 3. Embaumer des morts. 4. Aprêter à manger. 5. Faire voyage. Faire aucune œuvre tendant au plaisir. 6. Aller à cheval. 7. Juger des procez. 8. Se marier, contracter. 9. Separer les dîmes. 10. Apprecier des choses. 11. Ne point parler avec aucun de vente & d'achat pour le lendemain. 12. Ni de bâtir une maison, ou chose semblable. 13. Visiter les jardins & heritages pour voir ce qui y manque, & comment ils profitent & croissent : car c'est-là dit Maimonides le plaisir défendu en Esaïe.

Canons de l'observation du Sabbat. Nehemie 13. 10. Jeremie 17. 22. Luc. 23.54. Exod. 16.29. Exod. 16.29. Esaïe 58. 13. Esaïe chap. 58. 13.

Cependant on pouvoit tuer, égorger, laver des victimes, arranger du bois &c. dans le Temple pour le service de l'Autel. Les Juifs ont aussi ce proverbe : *Le peril de la vie chasse le sabbat.* C'est pourquoi ils se défendent & se fortifient dans une ville assiegée au jour du Sabbat. Parce que la violation des Sabbats leur avoit causé ce terrible châtiment de la captivité de Babylone, ils devinrent à leur retour superstitieux sur ces observations : jusques à ne vouloir pas se défendre : Mais Mathathias & ses enfans rompirent cette superstition, & ordonnerent qu'on se défendroit au jour du Sabbat. Ils étendirent aussi cette maxime superstitieuse jusques à toutes les choses, qui sont necessaires pour conserver la vie des malades, hors le peril de mort. Il est défendu au chap. 16. de l'Exode ℣. 29. de sortir de sa place au jour du Sabbat : Les Juifs Esséens sur tout observoient cet article du commandement avec une rigueur ridicule, jusques à ne vouloir pas partir du lieu où le coucher du Soleil les surprenoit. L'Histoire est connuë de ce Juif, qui étant tombé dans les latrines, n'en voulut pas être tiré le jour du Sabbat. Cependant il étoit permis de faire le chemin d'un Sabbat, dont il est parlé au livre des Actes, sur quoi on peut voir les observations de nos Savans : C'étoit environ un mille, ou une demi-lieuë, ou deux mille condées ; parce que c'étoit l'espace qui se trouvoit entre le Camp d'Israël & l'Arche ou le Tabernacle dans le Désert. Or chacun devoit avoir la liberté d'aller au Tabernacle ce jour-là, ou au Temple, ou aux Synagogues ; qui devoient par conséquent être ainsi disposées, qu'elles ne fussent pas plus éloignées que de 2000. coudées des habitations des gens qui s'y devoient rendre. L'étenduë des villes & des bourgades, n'étoit pas contée dans les deux mille coudées : car les Juifs pouvoient s'écarter jusques à un mille loin de la porte, & revenir chez eux ; c'étoit deux milles qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat : Mais ils devoient y comprendre l'étenduë du faux-bourg : car cette étenduë de 2000. coudées est prise pour le faux-bourg & banlieuë de la ville.

Exode 31. 13. 1. Chroniq. 23. 31. Matth. 12. 5. Les Juifs se peuvent défendre au jour du Sabbat. 1. Maccab. chap. 2. 32. Act. 1. 12. Ce que c'est que le chemin d'un Sabbat. Maimonides Tractatu de Sabbato cap. 27.

La Loy, qui est fort exacte à commander le repos du Sabbat, ne dit pas nettement qu'on se dût assembler en ce jour dans les Synagogues, & l'origine de ces Synagogues est douteuse. Seulement le Levit. 23. 3. commande une sainte convocation, mais cela ne regardoit que le Temple. Il n'est pas certain, ni clair, comment on en usoit sous le premier Temple. Mais dans le dernier, cela paroît hors de doute. Il est clair par l'Histoire des Actes 15. 21. qu'on s'assembloit au Sabbat dans les Synagogues pour y lire la Loi ; Ce qui se voit en plusieurs endroits de ce même livre. L'Histoire de la Shunamite semble signifier, que la même chose se faisoit sous le premier Temple.

Car voulant aller vers le Prophete, ſon mari lui dit, pourquoi vas-tu vers lui, voici il n'eſt point nouvelle Lune, ni Sabbat. Cela fait voir qu'on s'aſſembloit auprés des Prophetes dans les jours de Sabbat: Mais cela ne prouve pas que ce fût une regle & un ordinaire.

2. Rois ch. 4. v. 23.

CHAPITRE XXI.

Du Sabbat d'années שמטה.

Exode 23. 10. &c. Levit. 25. 3. Deuteronom. 15. 1.

DAns chaque ſeptiéme année à conter depuis la paiſible poſſeſſion du pays de Canaan, Dieu avoit commandé que la terre demeurât ſans culture & ſans moiſſons; & que les dettes fuſſent relâchées aux debiteurs. C'eſt pourquoi cette année s'appelloit שמטה *le Relâche.* Joſué fut ſept ans à conquerir la terre, à la huitiéme, on commença à conter les ſept années: Cela ſe recueille de l'Hiſtoire de Caleb, qui avoit été 38. ans au déſert avec Moyſe, & avoit 40. ans quand il fut envoyé épie, & étoit âgé de 85. ans quand le partage de la terre ſe fit.

Voyez dans Joſué ch. 14. v. 1. 2. 10. &c.

1. Les champs, les vignes, les arbres les oliviers demeuroient ſans culture. S. Auguſtin eſtime qu'il étoit permis de ſemer, & de cultiver, mais que la recolte étoit abandonnée aux pauvres; mais cette opinion de ſaint Auguſtin eſt fauſſe, car Dieu dit expreſſément dans le Levitique, *Tu ne ſemeras pas ton champ, & ne tailleras pas ta vigne.* Surquoi les Juifs diſent, 1. qu'il n'étoit pas permis de labourer un champ; 2. ni d'en ôter les pierres, ni d'y faire des hayes. 3. Il n'étoit pas permis de planter un arbre, non pas même un arbre infertile. 4. ni d'ôter à un arbre les branches inutiles. 5. ni de recueillir les feuilles: 6. ni de faire de la fumée pour tuer les chenilles: 7. ni de couvrir une plante, ni de garentir les fruits des oiſeaux qui les veulent manger. 8. ni de les défendre du froid. 9. Il n'étoit pas permis de labourer la terre, ni de la fumer, en vûë de la rendre meilleure & plus fertile, quand la ſeptiéme année ſeroit paſſée, ni d'en arracher les épines & les ronces. Enfin la terre devoit être abſolument abandonnée à elle-même.

Quæſt. 89. in Exodum. Shemittah vejovel cap. 10. 25. 24. Maimonides prétend que cela ne commença que la quatorziéme année, parce qu'on fut ſix ans à conquerir la terre, & ſept à la partager. Pour la culture. Maimonides tract. Schemitthа vejobel. Canons pour l'année de relâche. 1. Pour la culture. 2. Pour la recolte. Exod. ch. 23. 11. chap. 25. 4.

1. Ce qui provenoit de la terre ſans culture, devoit être commun à tous les habitans du pays, on le voit dans l'Exode. Il ſemble même que le proprietaire n'eût pas le pouvoir de rien prendre de ce qui venoit ſur ſon heritage, & que cela devoit être entierement abandonné aux pauvres, & le reſte aux bêtes. Mais par le Levitique il paroît que chacun en pouvoit uſer, *car la Loy dit ce qui proviendra de la terre te ſera en viande &c.*

2. Mais il n'étoit pas permis de moiſſonner ni de vendanger, & là-deſſus les Rabins diſent, qu'il n'étoit pas permis de fermer la porte du clos de ſa vigne, ni de faire une haye à ſon champ; que le proprietaire pouvoit recueillir des fruits venus ſur ſon heritage, mais que tous les autres y avoient autant de droit que lui.

3. Il

3. Il ne pouvoit amasser chez soi des fruits de son heritage, qu'autant qu'un homme en prend ordinairement de l'heritage d'autrui, comme une poignée ou deux.

4. De ces fruits dont on fait quelquefois des remedes, & des emplâtres, comme figues, raisins, olives, on ne s'en pouvoit servir, disent les Juifs, à cet usage, à cause que la Loi dit, *cela te sera pour viande*: & non pour medecine.

5. On ne pouvoit pas faire marchandise des fruits provenus de cette septiéme année, mais si on en vendoit quelque peu il faloit employer l'argent qui en provenoit à acheter d'autres vivres, à cause de cela même que la Loi dit, *cela te sera pour viande.*

6. On ne pouvoit pas vendre les fruits par mesure & poids, de peur que cela ne parût marchandise.

7. Il n'étoit pas permis de ramasser la paille, & le foin de cette année-là, cela devoit être laissé aux bêtes.

8. On ne pouvoit pas transporter des fruits de la terre dans cette année, ni en faire part aux étrangers, excepté ceux qui étoient dans le pays.

9. Ils ne pouvoient donner aux bêtes les fruits qui sont destinez proprement à la nourriture de l'homme, à cause de ce qui est dit, *& il te sera pour viande.*

10. On n'eût pas osé recueillir le fruit de la septiéme année avant sa maturité pour l'apporter à la maison, on en pouvoit manger sur le champ en maturité.

11. On ne pouvoit garder dans les maisons des fruits de la septiéme année qu'autant de tems que les mêmes fruits se pouvoient trouver sur les arbres & sur la terre, & quand il n'y en avoit plus aux champs, il faloit jetter dehors ce qui s'en trouvoit dans la maison. Il n'étoit plus permis d'en manger, ni à pauvre ni à riche, quand les bêtes n'en trouvoient plus à manger de la même espece. Toutes ces regles se trouvent dans le Traité de Maimonides appellé שמטה ויבל, *du Relâche & du Jubilé.* La question est, si tout cela est du sens de la Loy, & de l'intention du Legislateur.

3. Voici une autre chose tres-considerable, qui distinguoit cette année, c'étoit le relâche des dettes, il est commandé dans le Deuteronome. Il est assez douteux si le texte signifie qu'on relâchât absolument les dettes pour ne les exiger jamais, ou si c'étoit un simple relâche de délai pour l'année, parce que la terre ne produisant rien, le peuple ne pouvoit payer ce qu'il devoit: Les Juifs se determinent pour le premier, & pretendent que l'amortissement des dettes se faisoit absolument: le mot de שמטה semble signifier cela, les 70. le rendent par ἄφεσις, mot dont le Nouveau Testament se sert pour signifier l'absoluë remise des pechez, de quoi cette année étoit la figure. Et c'est par allusion à ces années de relâche, que les tems du Nouveau Testament sont appellez *l'an acceptable du Seigneur*, c'est-à-dire l'an de relâche ou de remise, parce que Dieu avoit agréable la remise que l'on faisoit aux pauvres, & regardoit cela comme un sacrifice, la faveur n'eût pas été bien grande de ne donner qu'un simple délai d'un an. Du relâchement des dettes. ch. 15. 1. 2. Shemittha.

Mais les Rabbins apportent là-dessus diverses regles & exceptions. 1.

Ce

Canons pour la remise des dettes.

Ce relâche ne regardoit que les choses empruntées, & non les choses dérobées ou données en dépôt. 2. On ne pouvoit obliger à jurer devant le Magistrat sur un fait de dettes, excepté que ce fût un dépôt nié, ou une partie de succession ou d'heritage detenu injustement. 3. Ils disent que quand les terres étoient hypothequées aux dettes, l'an de relâche ne les anéantissoit pas: & cela est assez vrai-semblable: car c'est une espece d'achat de la terre: Or en cas de vente de fonds, le proprietaire ne rentroit en possession que l'an du Jubilé, comme on le verra ci-aprés; 4. quand le prêt n'étoit hypothequé que sur les biens meubles, l'an de relâche l'anéantissoit. 5. L'argent dû pour un fonds vendu ou aliené ne se perdoit point dans l'an de relâche. 6. Celui qui en prêtant assignoit terme de dix ans à son debiteur, ne perdoit point sa dette par l'an de relâche, c'est-à-dire que tout argent prêté à terme marqué, soit de deux ans, soit de dix, ne se perdoit pas. 7. Si on traitoit à condition qu'une telle dette ne seroit pas perduë l'an de relâche, on ne la perdoit pas: car encore que la Loi ne liât point le debiteur, sa promesse le lioit. 8. Les crimes n'étoient point relâchez 9. Celui qui prêtoit sur gage n'étoit pas obligé de rendre le gage, mais si son prêt valoit mieux que le gage, ce qui étoit de plus étoit perdu. 10. Si le Juge avoit prononcé sentence sur une dette, & que cela fût écrit, l'an de relâche n'y faisoit rien: car cela ne tenoit plus nature de prêt, mais de propre. Les Juifs, qui déja n'aimoient pas à perdre, avoient pris quantité de précautions de cette nature, qui servoient proprement à anéantir la Loi, & à frustrer le Legislateur du fruit de son intention, qui étoit le soulagement du pauvre.

Deuteron. 15. v. 12. Exod. 21. 23.

Aben-Esra entend ce texte du Deuteronome de la septiéme année depuis le prêt: c'est-à-dire qu'au bout de sept ans un homme devoit être quitte de sa dette: tout de même que des serviteurs dont il est parlé là-même. Comme ce relâche des serviteurs est considerable, il en faut dire quelque chose.

Du relâchement des serviteurs au bout de sept ans. Canons sur ce relâche des serviteurs. Exod. 22. 3.

1. Ce relâche ne se faisoit pas seulement l'an de relâche, comme estiment quelques-uns: mais au bout de sept ans depuis l'achat de l'esclave. C'est-à-dire depuis qu'il s'étoit vendu lui-même, ou bien qu'il avoit été livré par le Magistrat, pour un vol qu'il n'auroit pas eu moyen de restituer, car autrement il n'étoit pas permis de vendre un Israëlite à un autre pour esclave: Mais ils se pouvoient vendre eux-mêmes, & ils ne devoient pas être traitez comme les autres esclaves, on les traitoit seulement comme les mercenaires.

Levit. 25. 39.

2. Au bout des sept ans l'esclave Hebreu devoit être mis en liberté; non avant, si ce n'est que l'an du Jubilé arrivât; quand il n'auroit été vendu que depuis un an, il étoit libre; mais pour l'an de relâche il n'en étoit pas de même, il faloit que celui qui s'étoit vendu achevât ses 7. ans. Et Maimonides remarque même qu'ils se pouvoient vendre pour plus de 7. années. 3. Quand l'esclave avoit sa femme avant que d'entrer en servitude il sortoit libre avec sa femme, & les enfans nez d'elle. Mais la Loi dit que si le maître avoit donné au serviteur une femme, la femme & les enfans ne devoient pas être affranchis dans la septiéme année, le mari sortoit seul.

Exode 21. 4.

Ce que les Juifs restreignoient aux femmes Payennes & étrangeres, que

que les maîtres donnoient à leurs esclaves, afin de leur procréer d'autres esclaves. Car encore qu'un maître eût donné à son serviteur Israëlite, une femme Israëlite, & qu'il en eût des enfans, le maître n'eût pas été en droit de retenir la femme, & les enfans. Cette remarque est solide, car des Israëlites naturels, de quelque condition, & sexe qu'ils fussent, ne pouvoient être retenus esclaves au delà des 7. ans. Mais les enfans d'un Juif nez d'une esclave Cananéenne, étoient reputez Cananéens, & pouvoient être esclaves à perpetuité. Au reste sur ce qu'on peut dire qu'un Juif ne pouvoit selon les Loix épouser une étrangere, quoi qu'il fût serf, on peut répondre que les femmes Cananéennes, que les maîtres Juifs donnoient à leurs serviteurs Juifs, étoient Proselytes de la porte par conversion, & non idolatres; car nous avons vû ci-devant qu'un Israëlite ne pouvoit retenir un serf idolatre chez lui.

3. Et même les Juifs disent qu'un maître ne pouvoit donner à femme, une Cananéenne à un serviteur Juif, à moins qu'il n'eût une autre femme Israëlite, afin que tous ses enfans ne fussent pas étrangers & esclaves. Cependant si au bout des sept ans, le serviteur ne vouloit pas sortir, on lui perçoit l'oreille au pôteau. Les Juifs disent que ce devoit être l'oreille droite, & que le maître en personne, devoit faire cet office. Mais Maimonides excepte le Sacrificateur, c'est-à-dire, le serviteur de la race des Sacrificateurs, à cause qu'en lui perçant l'oreille, on lui auroit imprimé une tache, qui l'auroit rendu incapable de retourner à sa premiere dignité, parce que le Sacrificateur devoit être entier dans tous ses membres.

Exode 21. 6.

Ce serviteur ayant l'oreille percée servoit à toûjours, c'est-à-dire, jusques au Jubilé, ou jusques à la mort du maître, car il ne demeuroit point serf du fils, selon la tradition des Hebreux, parce que la Loy disoit, *& il lui servira*, & non pas, *il servira à son fils.* Maimonides de Servis cap. 3. 5. & 8.

4. Il y avoit une quatriéme chose fort remarquable; c'est qu'en cette année de relâche, à la Fête des Tabernacles, on relisoit la Loy toute entiere, ainsi qu'il est commandé dans le Deuteronome: C'étoit sans doute l'intention du Legislateur. Mais dans la suite des tems, cela degenera en une lecture de pompe, & d'apparat, plûtôt que d'édification. Cette lecture se faisoit par le Roy même, on lui bâtissoit une espece de tribune de bois au milieu de la cour des femmes, où tout le peuple s'assembloit. Un des Ministres de l'assemblée, prenoit le livre, & le donnoit au chef de la Congregation; le chef de la Congregation le donnoit au Sagan, le Sagan au Souverain Sacrificateur, qui le donnoit au Roy. Le Roy faisoit une priere avant que de lire, & lisoit, ou assis, si bon lui sembloit, ou debout; & ce dernier étoit de plus grand merite. Il lisoit depuis le commencement du Deuteronome, jusques au ℣. 10. du chap. 6. il passoit le 13. ℣. de l'11. ch. & lisoit jusqu'au 22me. v. du même chap. puis il traversoit jusques au 22. v. du 14. chap., & lisoit jusques au 2nd. v. du 29 chap. Ils croïoient que cela suffisoit, pour leur remettre la Loy dans l'esprit. Les Talmudistes disent qu'Agrippa lisant ces paroles du Deuter. *Tu choisiras un Roy d'entre tes freres*, se mit à pleurer, parce qu'il étoit étranger, & le peuple cria, ne crains pas Agrippa, tu es nôtre frere. Le texte devoit être lû en Hebreu, encore qu'alors cette langue ne fût plus vulgaire.

La repetition de la Loi.

Chap. 31. v. 10. & 13.

Deuter. ch. 17. v. 15.

Ligtfoot.

Cet an de relâche commençoit au mois de Tisri, au jour des Propitiations. Maimonides dit que les dettes n'étoient relâchées, qu'au dernier jour de cette année, cela n'est pas vraisemblable, le relâchement des

dettes se faisoit apparemment au même jour que le relâchement des serviteurs, dans le Jubilé, savoir le 10. de Tisri, jour des Propitiations. Ce Sabbat d'années s'est encore observé aprés le retour de la captivité, comme il paroît par Nehemie. 10. 31. & par ce que rapporte Josephe, que l'on demanda à Alexandre le Grand pour privilege, d'être exempts de tributs dans l'année de relâche. Mais il s'abolit peu à peu; apparemment à cause des impôts, & parce que le peuple se trouva chargé de beaucoup de dépenses publiques. De sorte qu'il n'y en eut plus sur la fin de l'Etat des Juifs.

Antiq. lib. 11.

CHAPITRE XXII.

Du grand Sabbat d'années, ou Jubilé יובל.

Levit. 25. 8. ad finem usque.

Le Jubilé étoit l'an cinquantiéme, & non l'an quarante-neuviéme. Levit. 25. 8.

LEs Juifs contoient sept semaines d'années, aprés lesquelles venoit le grand Jubilé. Sept fois sept font 49. & là-dessus il y a une question entre les Auteurs modernes, savoir si le Jubilé étoit le quarante-neuviéme an, ou le cinquantiéme. Voici ce que la Loy en dit, *tu conteras sept semaines d'années, savoir sept fois sept ans, & les jours des sept semaines te reviendront à 49. ans.* v. 10. *Et tu sanctifieras l'an cinquantiéme*, &c. v. 11. *Cet an cinquantiéme vous sera le Jubilé.* Cela signifie clairement, que l'an du Jubilé étoit distinct de l'an 49. Aussi est-ce le sentiment des Juifs, qui doivent être plus crûs en cette matiere que les Modernes. Maimonides dit expressément: *L'an du Jubilé n'entre point dans le conte des 49. mais le 49me est l'an de relâche, & le 50me est le Jubilé, & le 51. est le premier an des sept suivans:* & Rabbi Menachem sur le Levitique, dit aussi, *le 49me est l'an de relâche, & le 50me est l'an du Jubilé.* Ce n'est pas satisfaire à la difficulté, que de dire, que par la cinquantiéme année il faut entendre inclusivement l'an du present Jubilé, & celui du dernier, comme on dit, que les Olympiades se celebroient de cinq ans en cinq ans, quoi qu'elles ne comprissent que quatre années; & comme nous disons une huitaine pour une semaine, en contant inclusivement les deux jours, celui qui precede la semaine, & celui qui la ferme. 1. L'Ecriture, c'est-à-dire, la Loy ne parle pas ainsi dans ses supputations, par exemple dans les fêtes solennelles, quand elle dit, *le huitiéme jour vous sera fête solennelle*, elle n'entend pas le septiéme. 2. La Loy du Levitique contoit le premier Jubilé, qui n'ayant pas de Jubilé devant soy, on ne pouvoit pas le renfermer dans la supputation, & ainsi en aucun sens l'année de ce premier Jubilé ne peut être la cinquantiéme, si c'étoit la quarante-neuviéme. 3. Enfin les Hebreux, qui ont toûjours conté par ces Jubilez sont incomparablement plus dignes de foy. Joint, que comme les Jubilez & les Relâches étoient aux Juifs, ce que les Olympiades & les Lustres étoient aux Grecs & aux Romains, c'est-à-dire, des époques & moiens de supputer leurs années, il y a bien plus d'apparence, que Dieu divisa le siecle, qui est de cent ans, en

Chap. 10. du Traité Shemittha vejobel.

en deux parties égales de 50. Auſſi Cunæus, qui ſuit l'opinion des 49. ans contre Maimonides, n'apporte aucun fondement de ſon opinion.

Le nom de *Jubilé* vient de יובל. C'étoit un cor ou cornet avec lequel on ſonnoit dans tout le païs; Quelques Juifs veulent que ce mot יובל ſignifie en Arabe, car il n'eſt pas Hebreu, une corne de belier, à cauſe que l'on ſonnoit du cor dans cette ſolennité, & dans le jour des Propitiations: En effet Dieu commande que ſept Prêtres ſonnent devant l'Arche avec ſept יובלים, cors ou cornes de belier. Mais un nommé Marbachius, au rapport de Goodwin, dit, que cela vient de Jubal, dont il eſt dit qu'il fut l'auteur, & l'inventeur des inſtrumens de Muſique: Rabbi Menachem ſur le Levitique, & le ſavant Ainſworth croient, que ce mot vient de יבל qui ſignifie produire, & de יובל, qui ſignifie un fleuve, un courant, parce que le ſon du cor fait une tirade, *ex eo quòd protrahitur ſonus tubæ:* Quoi qu'il en ſoit cela vient de יובל, cor ou trompette.

D'où vient le nom de Jubilé.

Joſué 6.13.

Gen. 4. 21. Jerem. 17. 8.

1. Premierement donc le Jubile ſe publioit le dixiéme de Tiſri, jour propre des Propitiations, & ſe proclamoit au ſon du cor & de la trompette, non ſeulement en Jeruſalem, mais par toute la Terre Sainte; l'ordre s'en donnoit par le Sanhedrin, & devoit être executé par tous les particuliers, c'eſt-à-dire, que chaque particulier, comme dit Maimonides chap. 10. devoit ſonner du cor, & cela durant tout le jour des Propitiations, de ſorte que l'on entendoit un beau bruit durant ce jour-là dans toute la terre de Canaan.

Le Jubilé ſe proclamoit le jour des Propitiations, avec la trompette.

2. Cet an du Jubilé avoit cela de commun avec l'an de relâche, c'eſt qu'on n'y labouroit, ſemoit, ni cultivoit la terre, & on ne recueilloit rien ſemblablement, & à cet égard tout ce qui étoit permis dans le relâche, étoit permis dans le Jubilé, & tout ce qui étoit défendu dans le relâche, étoit auſſi défendu dans le Jubilé; c'eſt ce que dit expreſſément Maimonides. Ainſi il y avoit deux années de ceſſation pour la terre tout de ſuite, c'eſt la difficulté de Cunæus. Cela eût été incommode, dit-on; oui, mais Dieu avoit promis d'y pourvoir, en leur donnant la ſixiéme année du revenu pour trois ans: Ainſi dans la 49. ils mangeoient le revenu de la 48. & encore l'an 50. & encore l'an 51. auquel ils ſemoient & recueilloient.

Dieu donnoit en une ſeule année un revenu pour trois ans.

Traité Shemittah vejobel cap. 10.

Levitique 25. v. 20. 21. 22.

3. Mais le relâchement des dettes ne ſe faiſoit pas, à ce que dit Maimonides, dans l'an du Jubilé, comme dans l'an de relâche. La raiſon eſt évidente, c'eſt qu'il avoit été fait l'an 49. on ne le pouvoit pas faire deux ans de ſuite, car on étoit quitte dés l'an precedent. Maimonides trouve encore cette difference entre le Jubilé & le relâche, c'eſt que dans le relâche les dettes s'aquittoient le dernier de l'an, & dans le Jubilé les ſerviteurs étoient affranchis au commencement de l'année, mais cy-deſſus nous avons dit, que cela n'eſt pas apparent, & que les dettes s'aquittoient auſſi à l'entrée de l'année de relâche.

4. Les deux grands benefices de cette année, qui la faiſoient être l'an de joye, *l'an acceptable*, comme parlent les Prophetes, & qui la rendoient la figure de ce grand Salut, arrivé par le Meſſie, c'étoit la delivrance des ſerviteurs; & le retour des heritages à leurs anciens maîtres. Premierement tous les ſerviteurs étoient mis en liberté, ſavoir les Hebreux, hommes & femmes: car pour les eſclaves étrangers, ils ſervoient ſans eſperance

Deux grands benefices de l'an du Jubilé, l'affranchiſſement des ſerviteurs, & le retour des heritages

Lev. c. 25. v. 44. & ſuiv.

rance de rachat : Ceux là-mêmes, qui aprés la septiéme année, n'avoient pas voulu être affranchis, & s'étoient liez pour toûjours, étoient mis en liberté, eux, leurs femmes, & leurs enfans, excepté les enfans nez d'une Cananéenne ; car ils étoient reputez étrangers, & comme tels demeuroient serfs à perpetuité : Et ainsi il n'y avoit aucune reserve dans l'affranchissement qui se faisoit au bout des sept ans. Lors qu'un homme, qui s'étoit vendu pour sept ans, avoit été malade quatre ou cinq ans, ce tems de maladie ne lui étoit conté pour rien dans l'an de relâche ; il devoit reparer le tort par autant d'autres années de service. Mais ici quand un serviteur auroit été toute sa vie hors d'état de rendre service à son maître, neanmoins il sortoit libre au Jubilé.

Maimonides Tract. de Servis 2. §. 2. & suivans.

Cet affranchissement des serviteurs se faisoit justement le jour des Propitiations, ou le dixiéme de Tisri : Mais la liberté commençoit pourtant dés le premier jour de Tisri, fête des trompettes : car durant ces neuf premiers jours du mois, les serviteurs faisoient des especes de Bacchanales, mangeoient, bûvoient, s'enyvroient, marchoient & couroient couronnez de fleurs. Et ceux-là se trompent, qui disent que ces fêtes des serviteurs se faisoient tous les ans à la fête des Tabernacles. Les Grecs avoient une fête appellée ἀνθεστήρια, qui ressembloit fort à la fête des serviteurs au Jubilé : car durant cette fête les esclaves étoient libres, couroient les ruës, alloient & mangeoient avec leurs maîtres ; & quand la fête étoit finie on leur disoit, *Ite foras canes, non ampliùs anthesteria.*

Macrob. Saturn. lib. 7. Athen. lib. 4. cap. 7.

Du retour des heritages.

5. L'autre grand benefice du Jubilé étoit le retour des fonds & des heritages à leurs anciens maîtres, eussent-ils changé de maîtres cent fois, soit qu'ils eussent été alienez par vente, ou par don, comme remarque Maimonides chap. 11. Dieu étoit demeuré proprietaire du pays, & en avoit donné seulement l'usufruit aux Israëlites, ainsi ils ne pouvoient vendre que l'usufruit, & cela à proportion de ce qu'on étoit éloigné du Jubilé. Il faut observer que cela doit être entendu des alienations du fonds, qui se faisoient sans marquer aucun tems : car en ce cas la vente étant pure & simple, on sousentendoit le retour dans l'an de Jubilé. Mais si on exprimoit le nombre des années, quoi que ce nombre allât plus loin que le Jubilé, le marché étoit valable, & devoit être observé. Par exemple, si un homme vendoit pour 60. ans, l'heritage ne retournoit pas au Jubilé, il faloit que les 60. ans s'accomplissent ; c'est ce que remarque expressément Maimonides ch. 10. du Traité du Relâche & du Jubilé. *Celui qui vendoit son champ pour 60. ans ne le retiroit pas au Jubilé ; car il n'y avoit que les choses venduës par vente pure & simple, qui retournassent.* Comme ils ne vendoient proprement que les revenus, on ne tenoit point conte au vendeur des années de relâche, dans lesquelles il n'y avoit pas de revenu : Ainsi quand on vendoit pour 15. ans, on ne payoit au vendeur qu'à raison de 13. ce qui est conforme à la Loy du Levit. ch. 25. 15. qui dit, *selon les années du rapport.* Du v. 25. où la Loy dit, *si ton frere est appauvri*, &c. ils concluent qu'un Israëlite ne pouvoit vendre son heritage que pour vivre, & non pour avoir de l'argent, pour le trafic ou autre chose, comme pour acheter des esclaves, des bêtes, des meubles, &c. s'il vendoit pour autre chose que pour vivre, la vente ne laissoit pas d'être confirmée, à ce que dit Maimonides chap. 11. Cependant ce droit ne s'étendoit que sur les champs, car

Maimonides Shemitha vejobel. c. 12.

Maimonides in Jobel cap. 11.

Levit. 25. v. 23.

Maimonides in Jobel cap. 11.

car les maisons en villes murées n'avoient qu'un an pour le rachat, aprés quoi elles demeuroient absolument à l'acheteur, & ne retournoient pas dans l'année du Jubilé. Les Juifs ajoûtent les jardins, les bains, les lavoirs, les colombiers, qui étoient dans les villes murées, ils n'étoient pas sujets au retour; mais les champs, quoi que dans l'enceinte des murailles des villes, retournoient au Jubilé comme les champs hors des villes. Ils ajoûtent que les maisons de la ville de Jerusalem avoient aussi le privilege de ne pouvoir être venduës absolument, mais qu'elles retournoient au Jubilé, & de même les maisons en toute autre ville bâties sur la muraille de la ville, comme la maison de Raab en Jerico, avoient le privilege de ne pouvoir être venduës absolument. Quant aux édifices de campagne, des villages & des bourgs, ils étoient reputez comme des champs, & regardez comme leurs dépendances, parce qu'on y logeoit le revenu des terres: c'est pourquoi la Loi ordonne qu'elles reviennent au Jubilé. A quoi les Juifs ajoûtent, que les villages, qui depuis Josué étoient devenus villes, étoient estimez villages pour le privilege du rachat & du retour au Jubilé. Ainsi les maisons n'y pouvoient être venduës absolument, & sans retour. Et cela dura, disent-ils, jusqu'au tems d'Esdras aprés la captivité de Babylone: car toutes les villes devinrent saintes. Mais cette observation est de nul usage; car aprés le retour de la captivité il n'y eut plus de Jubilez. Les maisons des villes murées, qui appartenoient aux Levites, avoient encore le même privilege, elles pouvoient être toûjours retirées, & retournoient au Jubilé.

Levit. 25. 30.

Levit. 25. 31.

Maim. ubi suprà, cap. 12.

Levit. 25. v. 32.

Sur cela est fondée la maxime du droit Canon d'aujourd'hui; *l'Eglise est toûjours mineure*: quant aux faux-bourgs des villes des Levites, la Loy dit, *que les champs desdits faux-bourgs ne pourront être vendus*. Maimonides explique cela, qu'ils ne pourront être alterez & changez, savoir qu'on ne pourra faire du faux-bourg la ville, ni de la ville le faux-bourg, ni d'un champ en faire le faux-bourg, ni du faux-bourg un champ.

Levit. 25. v. 34. Maimonides c. 13. Shemittha Vejobel.

Au reste par cette Loy du Jubilé, tous les 50. ans Dieu faisoit revenir la terre de Canaan à son premier partage, selon les familles & les Tribus; Mais comme les partages s'étoient subdivisez par la multiplication des familles, chaque famille avoit son lot; & un heritage vendu 50. ans auparavant, revenant à l'ancienne famille, devoit être subdivisé à tous les heritiers de celui qui l'avoit vendu. Cela ne dura que jusques à la captivité de Babylone: car aprés les familles étant dispersées, & peu étant rétablies dans la Terre Sainte, ce retour des heritages aux familles parut impossible. Le droit de l'affranchissement des serviteurs n'eut plus de lieu non plus, & cet an de Jubilé ne fut plus an de relâche pour la terre. Ainsi il demeura seulement pour l'usage de la supputation; c'est-à-dire, que l'on contoit sept semaines d'années, ou sept relâches, aprés le septiéme relâche on contoit le cinquantiéme an. Et aprés le cinquantiéme an, on recommençoit à conter par un, jusques à sept, car quoi que les Jubilez fussent abolis, les ans de relâche subsisterent toûjours, comme le dit Maimonides, *encore que les ans de Jubilé ayent cessé depuis le second Temple, cependant on les contoit à cause des années de relâche qui s'observoient selon la Loy.*

Quand cesserent les Jubilez. Ce fut aprés le retour de la captivité.

Shemittha Vejobel. cap. 10.

CHAPITRE XXIII.

Des souillures Legales, & de leurs purifications, & premierement de l'eau de separation, & de la vache rousse.

Nombres chap. 19.

De la vache rousse, & des eaux de separation, & de la purification.

AYant à parler des purifications Legales, il faut commencer par la description de la maniere dont se faisoit l'eau de purification, avec les cendres de la vache rousse. Les Juifs regardoient cela comme une grande affaire c'est pourquoi ils observoient là-dessus une multitude de ceremonies, outre celles qui se lisent au 19. ch. des Nombres.

Ceremonie de l'immolation de cette vache rousse.

1. Cette vache rousse devoit être sans tache, toute rousse, sans un poil noir ou blanc. 2. Non arrachée du ventre de sa mere. 3. Non troquée ou achetée en échange d'un chien. 4. Non le prix d'une paillarde. 5. N'ayant jamais porté le joug, il n'importoit pas qu'elle eût travaillé à fouler le grain, ou à un autre ouvrage semblable. Mais si elle avoit porté le joug encore qu'elle n'eût pas travaillé, elle étoit estimée impure : C'est ce que dit Maimonides.

In Tract. פרה cap. 1.

6. Il n'importoit pas qui fît la ceremonie de l'égorger, ou de la tuer, pourvû que ce fût le Souverain Sacrificateur, ou un autre Sacrificateur. Eleazar le fils d'Aaron brûla la premiere vache : Mais quelque Sacrificateur que ce fût, il étoit mis en sequestre dans une chambre du Temple qu'on appelloit la chambre de pierre, dont nous avons parlé ci-devant.

Nomb. 19.

Talmud Tract. פרה cap. 3.

7. Il étoit retenu-là durant 7. jours, afin qu'on fût assûré qu'il étoit sans souillure.

8. Le Prêtre n'étoit révétu que des quatre vétemens Sacerdotaux ordinaires, lors même que le Souverain Sacrificateur officioit.

Maimonides cap. 1.55.11.

9. On menoit cette vache hors du Camp un peu loin du Temple, & dans les derniers tems, c'étoit sur le mont des Oliviers, vis-à-vis la grande porte du Temple, en sorte que de là on pouvoit voir la porte du Sanctuaire. On y conduisoit le Sacrificateur, qui devoit officier en grande pompe, accompagné d'un grand nombre de gens, les anciens du peuple marchant devant. On traversoit la vallée du torrent de Cedron, sur des Arches de pierres ou chaussée, qui traversoient toute la vallée, afin qu'on fût assûré de ne point passer sur aucun tombeau qui pût souiller le Sacrificateur.

Maimonides ubi suprà cap. 3.

Ce qui se faisoit sur la montagne des Oliviers.

10. Quand on étoit sur la montagne des Oliviers, le Sacrificateur se lavoit tout le corps & s'éssuïoit ; il trouvoit là une grande pile de bois de cedre, de chêne, & de figuier, dont on faisoit le bucher. On lioit les piéds de la vache, on la couchoit sur la pile ou bucher ; la face tournée vers le Temple du côté du couchant, la tête tournée au Midi, la queuë au Nord. Alors le Sacrificateur, ou un autre selon quelques Auteurs, égorgeoit la bête étant du côté de l'Orient, & se penchant sur la vache du côté de l'Occident, il la tuoit de la main droite, & de la main gauche il recevoit le sang dans un vaisseau.

Salomon Jarchi in Numeros. cap. 19.

11. Aprés

11. Aprés cela il demeuroit sur le bucher, prenoit le sang, en faisoit aspersion avec ses doigts par sept fois en l'air, du côté du Temple. A chaque aspersion il trempoit sa main dans le sang, & ce qui restoit à ses doigts, il ne lui étoit pas permis de le secouer; mais il l'essuïoit sur le poil de la vache rousse.

12. Les aspersions étant faites, il décendoit de dessus le bucher, y mettoit le feu; & le feu étant allumé, le Sacrificateur attendoit que la vache fût à demi-consumée, & que ses entrailles crevassent. Alors le Sacrificateur prenoit une poignée de bois de cedre, autant d'hysope, & le poids de cinq sicles, c'est-à-dire, deux onces & demie, de laine teinte en écarlate. Il lioit le cedre avec l'hysope, avec une bande d'écarlate, & jettoit tout cela dans le ventre de la bête, puis il laissoit consumer la bête & le bois ensemble.

Comment on brûloit la vache rousse.

13. Quand cela étoit fait, on rassembloit les cendres de ce bucher, on battoit le tout avec des bâtons, pour reduire le charbon en poudre, & les os de la bête aussi. On passoit le tout dans un tamis, on laissoit ce qui ne se pouvoit reduire en poudre, & on prenoit tout ce qui avoit pû être pulverisé.

14. On separoit cette poudre en trois parties; l'une étoit laissée sur le mont des Oliviers pour l'usage du peuple, quand il seroit souillé, une autre partie étoit donnée en garde aux Sacrificateurs pour leur purification, & la troisiéme partie étoit mise en reserve dans le חיל, c'est-à-dire, quelque édifice qui étoit dans l'avant-mur de la seconde clôture du Temple. Tout cela se trouve dans Maimonides au traité *parah adummah*, la vache rousse, au chap. 3. A quoi il ajoûte là-même qu'il y a eu neuf vaches ainsi brûlées pour les purifications, l'une par Moyse, la seconde par Esdras, deux par Simeon le Juste, deux par Jochanan, &c. & que la dixiéme sera brûlée sous le Regne du Messie. Chose étrange que dans toute la durée du premier Tabernacle, & du Temple de Salomon, c'est-à-dire, dans l'espace de prés de mille ans, on n'ait consumé qu'une vache, & que depuis le retour de la captivité il en ait falu huit. Ce qui pouvoit venir, ou de la multiplication du peuple, ou de ce que les Juifs devinrent plus scrupuleux sur les souillures Legales. On gardoit cette cendre, & on en distribuoit à ceux qui en avoit affaire. Pour avoir la garde de cette poudre, c'est-à-dire, pour en avoir chez soi, il n'étoit pas necessaire d'être ni Levite, ni Sacrificateur; chacun la pouvoit garder pourvû qu'il fût Israëlite.

Nombres des vaches brûlées. En tout neuf, & huit depuis Esdras.

Quand on vouloit faire de l'eau de separation ou de purification, on prenoit de l'eau de source, soit de fontaine, soit de riviere. L'eau d'étang, de pluïe, de cîterne & de mer, n'y valoit rien. On la mettoit dans un vaisseau fort net, de bois, de pierre, ou d'argent, &c. On versoit premierement l'eau dans le vaisseau, puis on jettoit la cendre dessus. Mais la Loy du Livre des Nombr. 19. 17. semble signifier le contraire. *On prendra de la poudre*, dit la Loy, *on la mettra dans un vaisseau, & de l'eau vive pardessus.* Cela ne signifie, disent les Rabbins, autre chose sinon qu'il faut méler l'une avec l'autre avec les mains. On ne devoit jamais faire cette mixtion qu'avec intention de s'en servir, pour telle ou telle personne, à tel & tel usage, car il n'étoit pas permis de faire de cette eau

 de

de reserve, pour les occasions, comme on fait de l'eau benite. Toute personne qui n'étoit pas en souillure Legale pouvoit faire cette mixtion, excepté les muets, les fous & les enfans, disent-ils. Voila quelle étoit l'eau Lustrale des Hebreux. Ce que dit R. Menachem est remarquable, que les cendres de la genisse seules souilloient ceux qui les touchoient, & ne purifioient, que quand elles étoient mélées avec l'eau, cela paroît en effet par le 10. ℣. du 29. chap. des Nombres. L'eau signifioit le St. Eprit.

In Num. 19.

Voy Ainsworth.

Les purifications se faisoient en plongeant un bouquet d'hysope dans cette eau, & en faisant aspersion, sur les tentes, sur les habits, sur les vaisseaux, & sur les hommes qu'on vouloit purifier. Les vaisseaux qui pouvoient souffrir le feu devoient y être jettez. Cependant, on les nettoioit aussi par l'eau de separation. Cette aspersion se faisoit par tout homme, moyennant qu'il fût net; car la Loy dit: *Puis un homme qui sera net prendra* &c. Mais selon l'esprit des Juifs, ils avoient outré ce precepte, & ils vouloient que l'aspersion se fît par des gens qui n'eussent jamais été souillez par l'attouchement des corps morts, pour cela ils bâtissoient des demeures dans le roc, où ils faisoient accoucher des femmes, & y nourrissoient leurs enfans, & les y ayant élevez, quand il faloit faire aspersion sur des choses souillées, il les aloient querir là, & les faisoient monter sur le dos d'un bœuf, ils les menoient au lavoir de Siloé, où ils puisoient de l'eau: Ils montoient sur le mont des Oliviers, où étoit le Camp des sequestrez & la poudre, ils faisoient leur aspersion & retournoient dans le même équipage à leur cellule. Et parce qu'un homme n'eût pas voulu être enfermé là toute sa vie, quand un enfant étoit assez grand pour être tiré de là, ils lui en substituoient un autre élevé de même maniere. Cette aspersion selon leurs canons ne se pouvoit faire de nuit, ni pour de l'argent, on pouvoit payer la peine d'aller querir de l'eau vive, mais la mixtion de l'eau & de la poudre & l'aspersion se devoient faire pour rien.

On appelloit cette eau de separation, parce qu'elle étoit destinée aux separez, pour les nettoyer.

Maimonides ubi suprà cap. 1.

CHAPITRE XXIV.

La Purification de la lepre.

Levitique chap. 14.

La lepre dont la Loy parle étoit miraculeuse.

IL est temps de parler des souillures Legales; les unes étoient grandes, & mettoient les souillez en separation hors du Camp, les autres moindres & se purifioient sans eau de separation. La plus grande de toutes les souillures, c'étoit la lepre tant des hommes que des habits & des maisons. Sans entrer dans la discussion de cette difficile question de la lepre, dont il est parlé dans la Loy: J'estime que tout étoit extraordinaire & miraculeux, particulierement la lepre des maisons & des vétemens. Dieu dans cette dispensation vouloit exprimer la laideur, & la souillure du peché, qui s'attache & qui penetre le corps & l'ame, les affections & les passions: les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas de nous étendre là-dessus. La purification des le-

preux

preux nous eſt expliquée au chap. 14. du Levitique fort au long, & ce n'eſt pas la peine de le tranſcrire ici, il ſuffira de faire les obſervations ſuivantes.

1. Que les Ceremonies de la purification du lepreux ne ſe faiſoient pas toutes en même lieu, & bien moins dans le Temple, comme Ligtfoot reconnoît l'avoir mal à propos avancé ſur le 2. de St. Jean v. 15. Elle ſe faiſoit en trois lieux. 1. hors du Camp, 2. dans le Camp, ou dans la ville, 3. & enfin dans le Temple.

2. La purification du lepreux ne doit pas être confonduë avec ſa gueriſon, car le Sacrificateur ne le purifioit que quand il étoit gueri, & les Hebreux remarquent qu'il n'étoit pas permis de ſe ſervir des remedes de la Médecine pour guerir les lepreux, & qu'on en laiſſoit la gueriſon à Dieu; C'eſt la remarque de Rabbi Menachem ſur le Levit. 13. ce qui ſignifioit que c'eſt Dieu ſeul qui nous purifie par la grace de la lepre du peché, que l'homme n'y contribuë rien. **Dieu ſeul operoit la gueriſon du lepreux.**

3. La premiere partie de la purification du lepreux ſe faiſoit hors du Camp, ou de la ville de Jeruſalem. Et voici ce qui ſe faiſoit, le Sacrificateur prenoit un vaiſſeau plein d'eau de ſource, y égorgeoit un paſſereau. Les Hebreux diſent qu'on pouvoit prendre tout oiſeau net. Le texte de la Loy dit deux oiſeaux vifs & nets; mais il faloit que ce fuſſent des oiſeaux libres, & non de ceux qui ſont ſujets aux hommes, & qui ſe nourriſſent dans leurs maiſons. Aprés cela le Sacrificateur lioit enſemble du bois de cedre, de l'hyſope, de la laine cramoiſie, & trempoit toutes ces choſes avec les ailes & la queuë de l'oiſeau vivant, & en faiſoit aſperſion par ſept fois ſur le lepreux: Nombre qui ſignifie une parfaite purification. Enſuite on laiſſoit aller l'autre oiſeau libre dans les airs: Kaskuni en rend une raiſon ingenieuſe, c'eſt que le lepreux, aprés avoir vécu ſolitaire & ſeparé, revenoit avec les ſiens, comme l'oiſeau relâché s'en retournoit avec les oiſeaux de ſon eſpece. Les mêmes Ceremonies étoient obſervées pour la purification de la maiſon fouillée de lepre; Aprés cela le lepreux ſe lavoit & ſe faiſoit raſer depuis les pieds juſques à la tête, & c'étoit là le premier acte de la purification. **Premier acte de la purification du lepreux.** **Levit. 14.**

4. Le ſecond ſe faiſoit dans la ville ou dans le Camp; car il lui étoit permis d'y rentrer, mais non en ſa maiſon, ni de coucher avec ſa femme durant ſept jours. Il demeuroit donc encore 7. jours ſequeſtré; mais dans la ville ou dans le Camp: Puis le Sacrificateur le raſoit derechef depuis les pieds juſques à la tête, même juſqu'aux ſourcils, & aprés cela il entroit chez lui & y logeoit la nuit du ſept au huitiéme. C'eſt la ſeconde purification. **Second acte de la purification.**

La troiſiéme ſe faiſoit dans le Temple; c'eſt qu'au huitiéme jour il montoit au Temple avec les offrandes commandées dans le Lev. ch. 14. ſavoir deux agneaux, & une brebis d'un an pour l'holocauſte, pour l'offrande pour le peché & pour le delit, avec du vin, de l'huile, & des gâteaux pour les offrandes & pour les aſperſions. Trois choſes ſe faiſoient qui n'étoient pas ordinaires dans les autres ſacrifices. **Troiſiéme acte de la purification.**

1. Avec le ſang de la victime pour le peché, on mouilloit avec le doigt le mou de l'oreille droite, le pouce de la main droite, & le gros orteil du pied droit du lepreux. **Ceremonies de la purification.**

2. On faisoit une aspersion d'huile par sept fois vers le Sanctuaire avec le doigt, & puis on faisoit une onction d'huile sur les mêmes parties touchées avec le sang, savoir l'oreille, le pouce & l'orteil. Et ce qui restoit de l'huile dans la paume de la main du Sacrificateur, il le versoit sur la tête du lepreux.

3. Le lepreux logeoit dans une chambre qui étoit dans le coin Nord-est du Parvis des femmes, & à l'heure du sacrifice, il venoit à la porte de Nicanor qui conduit au Parvis d'Israël, & des Sacrificateurs; & demeuroit là n'osant entrer; car il n'étoit pas permis d'entrer dans ce Parvis à celui qui n'étoit pas expié & nettoyé, ni d'approcher de l'Autel; mais on lui amenoit la victime à la porte, afin qu'il pût mettre sa main sur la tête, & quand il faloit faire les onctions, il avançoit la tête, les pieds & les mains dans le Parvis d'Israël, & cela, parce que d'une part on n'osoit porter le sang de la victime hors du Parvis d'Israël, & de l'autre il n'osoit entrer dans le Parvis.

Voyez Ainsworth in Levit. cap. 14. 15.

CHAPITRE XXV.

De la Gonorrhée ou flux de semence, de la Pollution par les menstruës: souillure par un mort.

Levitique 12. & 15. 2.

LA seconde grande souillure étoit la Gonorrhée; c'est ce que la Loy appelle la souillure de son flux, *tout homme à qui la chair découle sera souillé à cause de son flux*, c'est un flux de semence involontaire qui est une espece de maladie, si l'accident n'arrivoit qu'une fois, cela ne faisoit qu'une petite souillure; on se lavoit & on étoit net aprés le soleil couché; si l'accident arrivoit deux fois, on devoit conter sept jours & se purifier; mais sans offrande; si cela arrivoit trois fois, alors l'homme étoit tout à fait souillé, & il faloit qu'il se fît traiter. Quand le malade étoit gueri, il faloit qu'il fût separé par sept jours; c'est-à-dire, sans conter les jours de sa maladie, durant laquelle il étoit sequestré hors du Camp; durant les sept jours il se purifioit, il se lavoit d'eau vive le septiéme, & au huitiéme jour, il prenoit deux pigeons, ou deux tourterelles, & les portoit à l'entrée du Tabernacle, n'osant entrer, se tenant à la porte de Nicanor, la tête & les mains avancées pour les pouvoir reposer sur la tête de la bête, car pour d'aspersion de sang, on n'en faisoit pas, comme sur le souillé de lepre. Cependant il n'osoit entrer dans le Parvis d'Israël, avant que sa purification & son expiation fût achevée par le sacrifice.

C'est ce que dit Maimonides.

Troisiéme grande souillure, le sang menstrual.

La troisiéme grande souillure, étoit le sang menstrual découlant aux femmes, soit ordinaire, soit extraordinaire, & par une maladie qu'on appelle perte de sang. La femme demeuroit en separation, & son expiation se faisoit avec les mêmes Ceremonies que celles de l'homme travaillé de Gonorrhée.

La

La quatriéme grande ſouillure qui emportoit ſeparation, étoit l'enfantement; Quand la femme avoit accouché d'un mâle, elle étoit 7. jours en grande ſouillure, c'eſt-à-dire, qu'elle ſouilloit tout ce qu'elle touchoit ou approchoit: Aprés cela elle étoit 33. jours nette, c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſouilloit pas ce qu'elle touchoit, & un mari aprés ces ſept jours pouvoit approcher de ſa femme ſans ſouillure. Mais neantmoins elle étoit encore en ſeparation durant ces 33. jours n'oſant aller au Temple. Si elle avoit accouché d'une fille, elle étoit le double, quatorze jours ſouillée; & 66. en ſeparation, éloignée de la maiſon de Dieu: c'étoit en tout 80. jours, ou prés de trois mois. Quand elle accouchoit de gemeaux mâle & femelle, elle obſervoit les 80. jours de ſeparation; ſi l'enfant étoit Hermaphrodite, la même choſe. On ne voit pas que la Loy lui ordonne des lavemens durant les ſept jours comme à la femme ſouillée de ſon flux, c'eſt à cauſe du peril où eût été ſa vie. Cependant les Hebreux diſent que la femme accouchée ſe devoit laver au bout des ſept jours; cela n'eſt gueres apparent, car le bain eſt mortel aux femmes dans cet état. Ces ſept jours qui ſont deſtinez à faire la purification, ne doivent pas être contez ſans doute du moment de l'accouchement, mais du tems que les décharges des femmes qui accouchent ſont achevées. Pour l'expiation Moyſe ordonne un agneau d'un an, un pigeonneau ou une tourterelle, ou bien deux pigeonneaux ou deux tourterelles. La nouvelle accouchée venoit à l'entrée du Tabernacle, toûjours avec la même précaution, c'eſt qu'elle n'entroit point dans le Parvis d'Iſraël ou des Sacrificateurs, on lui amenoit la victime à la porte, & elle étendoit ſa main deſſus.

Quatriéme ſouillure, l'enfantement.

Voyez Ainſworth.

Voyez Ainſworth in Levit. 12. 4.

Levitique ch. 12. 6.

Servius ad Æn. 11. conſuetudo Romana fuit ut polluti funere minimè ſacrificarent: ad Æneid. 3. Moris Romani fuerat ramum cupreſſi ante domum funeſtam poni, ne quiſquam Pontifex per ignorantiam pollueretur ingreſſus.

La cinquiéme grande ſouillure qui obligeoit à la ſeparation, c'étoit l'attouchement d'un mort, d'un ſepulchre ou de quelques oſſemens. L'homme étoit ſouillé par ſept jours, la purification s'en faiſoit avec l'eau de ſeparation par aſperſion, & l'aſperſion ſe faiſoit en deux jours, le troiſiéme & le ſeptiéme. Aprés l'aſperſion il ſe lavoit d'eau lui & ſes vêtemens, & étoit net quand le ſoleil étoit couché: cette derniere eſpece de ſouillure, comme moindre que les autres, ne requeroit pas de ſacrifice, mais ſeulement l'aſperſion de l'eau de la cendre de la vache rouſſe. On peut demander ſi dans toutes les ſouillures ici mentionnées, il faloit employer l'eau de ſeparation. Je réponds que la Loy n'en parle expreſſément que dans la purification de l'homme ſouillé par un mort; Mais les Juifs le tiennent ainſi generalement. *Tous ceux qui ſont ſouillez doivent recevoir l'aſperſion, & tous ceux qui ſont ſouillez ſoit par les morts, ou par Gonorrhée, ou menſtruë, ou accouchement, étoient purifiez par aſperſion le troiſiéme & le ſeptiéme jour,* dit Maimonides. Et cela eſt aſſez apparent, car ſi on n'eût purifié par l'eau de ſeparation, que ceux qui étoient ſouillez par un mort, cela n'eût pas valu la peine de preparer la cendre de la geniſſe avec tant d'appareil. Joint que l'Apôtre Heb. 9. dit, *que la cendre de la geniſſe ne peut purifier la conſcience*, ce qui prouve qu'on s'en ſervoit en toute purification. Cela rend incroyable la tradition des Juifs, que depuis Moyſe juſques à Eſdras on n'a brûlé qu'une vache. Il eſt vray que le bois & le charbon du bucher étoient auſſi mis en poudre, cela en pouvoit faire une aſſez grande quantité, mais auſſi ces ſouillures legales étoient en grand nombre, & conſumoient beaucoup de cette poudre, elle n'auroit jamais pû durer mille ans.

Porphyrius περὶ ἀπο-χῆς 2. ipſorum ſcilicet dæmonum ſacerdotes & aruſpices tum ſibi, tum aliis præcipiunt ut à ſepulchris abſtineant.

Nomb. 19. 11.

Tract. parah adummah. chap. 11. §. 3.

Voy Ainſworth in Numeros cap. 19.

Ce ſont là les grandes ſouillures Legales, ſur leſquelles il reſte deux obſerva-

Les fouillez fouilloient par leur attouchement leurs meubles, habits, &c.

Talmud Traité Zabim. Ainsworth in Levit. ch. 15. 10.

Nomb. 1. 2.

Les fouillez devoient être hors du Camp.

Tradition des trois Camps.

servations à faire; l'une que ceux qui étoient ainsi souillez, souilloient tout ce qui les touchoit, hommes, habits, meubles, sieges, lits, vaisseaux &c. particulierement les souillures qui venoient du dedans, qui étoient quatre en nombre. 1. la lepre. 2. la gonorrhée. 3. l'accouchement. 4. le sang menstrual; tout ce qui sortoit de ces souillez, crachat, urine, semence, sang, étoit souillé. Et celui qui touchoit à toutes ces choses contractoit souillure. Les Talmudistes disent même, *que celui qui étoit assis dans un batteau, ou sur un banc, où étoit assis un homme ou femme ayant flux de semence ou d'urine, étoit souillé, quoi qu'il ne touchât pas les vêtemens de la personne souillée.* L'autre observation est que la Loi ordonne que tous les souillez soient mis hors du Camp, *qu'on mette hors du Camp tout lepreux, tout homme découlant, & tout homme souillé pour un mort.* Et par conséquent aussi la femme ayant ses ordinaires, car ces souillures étoient plus grandes que celles qui venoient de l'attouchement d'un mort, puis qu'elles requeroient des offrandes & des purifications par le sang, & que la souillure par un mort n'en requeroit pas. Si cela eût été il eût falu que presque la moitié des gens, & souvent plus, eussent toûjours été hors du Camp: c'est-à-dire hors de Jerusalem, car selon la constante tradition des Juifs, aprés le bâtiment du Temple, Jerusalem étant devenu ce que le Camp étoit au Tabernacle, il eût fallu que les femmes grosses & les malades de flux, eussent été sous des tentes hors de Jerusalem: Or cela n'a pas d'apparence. C'est pourquoi c'est fort à propos que les Juifs remarquent qu'il y avoit trois Camps. 1. Le Camp des Sacrificateurs où étoit le Tabernacle. 2. Celui des Levites qui étoit tout autour de celui des Sacrificateurs. 3. Et enfin celui du Peuple. Aprés que le Temple fut bâti, le Parvis d'Israël & des femmes répondoit au premier Camp. Le Parvis des nations ou la Montagne de la Maison étoit le second, & Jerusalem étoit le troisiéme.

1. Les lepreux étoient bannis hors de tous les Camps, cela est certain, on leur faisoit des tentes à la campagne. 2. Celui qui avoit un flux de semence, pouvoit être dans le Camp du peuple, mais ne pouvoit approcher des deux autres; pareillement les femmes ayant leurs mois, & aprés l'accouchement: car elles souilloient tout ce qu'elles touchoient. 3. Mais celui qui étoit souillé par un mort n'étoit banni que du premier Camp, il pouvoit être dans le Camp des Levites, & dans le premier Parvis appellé des nations, mais il ne pouvoit entrer dans le חיל *chail.* Il y a bien aprence qu'en effet toute la rigueur de la Loi s'observoit durant le séjour des Israëlites dans le désert: car tentes pour tentes, ils étoient aussi bien sous des tentes hors du Camp que dans le Camp: Mais quand ils furent arrivez dans la terre de Canaan, il est assûré que cela se pratiquoit selon ce que nous en apprenons de la tradition des Juifs, & qui vient d'être expliqué par les trois Camps.

Des souillures Legales accidentelles.

Outre les grandes souillures Legales qu'on peut appeller essentielles, il y en a d'autres accidentelles, & la premiere de celles-là est d'avoir touché un mort. Nous l'avons mise dans le Catalogue des grandes souillures, parce qu'elle tenoit en separation sept jours du Parvis d'Israël: cependant elle ne doit être contée que pour une souillure accidentelle, parce que celles qui viennent du dedans sont sales, reputées internes & essentielles, telles sont la lepre, la gonorrhée, l'accouchement & le flux

de

de sang menstrual. 2. La seconde souillure accidentelle, c'est d'avoir couché avec une femme ayant ses mois, ce qui mettoit en separation hors du Parvis des Sacrificateurs par sept jours, comme l'attouchement d'un mort, mais ne separoit pas du camp des Levites. 3. La troisiéme souillure accidentelle est celle du flux de semence, qui s'appelle pollution en songe de nuit, ou par échauffement d'imagination. Cette souillure ne mettoit pas en separation : il n'y avoit qu'à se laver, on n'étoit souillé que jusques au Soleil couché; c'est de cette souillure dont on veut qu'il soit parlé dans le Deuteronome chap. 23. v. 10. *S'il y a quelqu'un d'entre vous qui ne soit pas net, pour quelque accident qui lui soit arrivé de nuit, lors il sortira hors du Camp* &c. 4. Il y a même apparence que tout flux de semence souilloit l'homme, même dans les couches permises, cela se recueille. 1. du Levitique ch. 15. 18. 2. du commandement donné au Peuple au ch. 19. ℣. 15. de l'Exod. Le Peuple étant prêt à entendre la Loy que Dieu vouloit prononcer de dessus la Montagne, il lui ordonne de s'abstenir des femmes. Cela se prouve aussi de la précaution du Sacrificateur qui disoit à David, avant que de lui permettre de prendre les pains de proposition, *les jeunes gens au moins se sont-ils abstenus des femmes?* La même pensée se trouve chez les Payens, voyez Tibulle & Juvenal. 5. La 5me. souillure accidentelle arrivoit quand on touchoit une bête morte, ce qui sans doute devoit être entendu de la chair d'un animal immonde, ou d'une bête morte d'elle même, dont le sang n'avoit pas été tiré. Autrement les hommes, à qui la chair étoit permise, eussent été dans une souillure perpetuelle. Pour cette souillure, on n'étoit souillé qu'un jour, & un simple lavement en faisoit la purification. Mais pour avoir touché un homme mort on étoit souillé par sept jours.

Levit. 15. 24. — Lev. 15. v. 7. — Samuel 21. 4. — Tibulle lib. 2. eleg. 1. — Juvenal Sat. 6. — Levit. 21.

6. Les autres souillures accidentelles arrivoient, quand on touchoit à un lepreux, ou à quelqu'un des autres souillez à qui la separation étoit commandée, même à celui qui étoit souillé par un mort. Tout ce que ces gens touchoient étoit souillé, & celui qui venoit à toucher ce qu'ils avoient touché étoit souillé pour un jour, & se devoit laver avec de l'eau pure.

Levit. 15. Nom. 19.

Quant aux vaisseaux, ceux de terre devoient être cassez & non purifiez. Ceux de métal passoient par le feu, ceux de bois étoient lavez; & on faisoit aspersion sur ces deux dernieres sortes de vaisseaux. Ces pollutions legales passoient d'un sujet à l'autre: un mort polluoit un homme par sept jours, & les vaisseaux que cet homme touchoit étoient aussi impurs par sept jours, & l'homme qui touchoit ces vaisseaux étoit souillé un jour, & si un autre homme touchoit ce dernier homme, il étoit aussi souillé; & ainsi la pollution passoit de sujet en sujet: ce qui representoit la contagion du peché: Ainsi il ne faut pas s'étonner si les Pharisiens qui étoient grands observateurs des ceremonies, se lavoient tous les jours quand ils revenoient du marché & de la ville, & s'ils lavoient si souvent leurs vaisseaux, car il étoit comme impossible que quelque souillure legale ne fût arrivée jusques à eux: puisque le seul attouchement des habits des souillez produisoit la souillure. Ce qui n'étoit pourtant pas universellement vrai, car la Loi de Dieu n'ordonne pas de pousser le scrupule si loin, & n'impose la necessité de se laver, qu'à ceux qui sans égard à la Loi avoient touché une chose souillée. Ainsi un attouchement involontaire, même sans s'en appercevoir, ne faisoit pas souillure Legale: le peché consistoit proprement dans le mépris de la Loy.

Ainsworth in Numeros chap. 19. v. dernier.

CHAPITRE XXVI.

De l'Eau de jalousie.

Nomb. 5. 12. &c.

C'Est une trop grande affaire pour la passer sans en dire un mot. Les ceremonies pour la femme suspecte d'adultere sont trés au long décrites au ch. 5. des Nombres v. 12. & suivans. Il suffira d'y faire ces observations.

1. Cette épreuve ne se pouvoit pas faire sur un simple soupçon, il faloit qu'il y eût des témoins qui eussent vû entrer la femme avec un homme en secret, & y demeurer assez long-tems pour être souillée, & même il faloit qu'il y eût eu auparavant jalousie, & que le mari lui eût défendu de parler à un tel, & de le voir en particulier, auquel cas bien que son pere ou son frere fussent délateurs, elle étoit obligée de boire. Si le mari l'avoit vûë seul, ou qu'il n'y eût qu'un témoin, il pouvoit lui donner la lettre de divorce, mais non lui faire boire les eaux ameres. Il y a divers canons dans la Tradition des Juifs là-dessus, on les trouve dans Ainsworth, sur le Livre des Nombres 5. 13. & dans Maimonides, dans le traité Sotah chap. 1. Et même si une femme se conduisoit mal, & que le mari n'en fût pas jaloux, & ne s'en fût pas apperçû, & qu'aprés il en fût averti, il pouvoit, disent les Juifs, lui donner la lettre de divorce, mais non lui faire boire des eaux ameres.

Ceremonies qui s'observoient quand on faisoit prendre les eaux de jalousie.

2. En quelque lieu que fût la demeure du mari, il amenoit sa femme au Juge, qui aprés l'avoir ouï lui donnoit deux disciples de l'école, pour les accompagner jusques à Jerusalem devant le grand Sanhedrin. On les accompagnoit ainsi, afin que le mari ne couchât pas avec elle, car cela n'étoit plus permis depuis le procez intenté.

3. Arrivée qu'elle étoit au Sanhedrin, on lui faisoit de terribles menaces & des conjurations de dire la verité; si elle confessoit, elle ne bûvoit pas, & on rompoit le contract de mariage. Si elle nioit & protestoit être prête à boire les eaux, on l'amenoit à la porte de Nicanor ou du Parvis d'Israël; si elle étoit vétuë de blanc, on la révétoit de noir, on lui ôtoit ses anneaux & ses ornemens. On assembloit une grande compagnie de femmes; & même si les hommes y vouloient venir, ils le pouvoient; excepté les serviteurs de cette femme. Le Sacrificateur lui ôtoit son voile, & lui déchiroit ses habits sur la gorge & sur la poitrine, jusques à l'endroit du cœur, on desarrangeoit sa chevelure, afin que ses cheveux pendissent sur ses épaules.

Nombres chap. 5. v. 17.

4. Cette eau qu'on lui faisoit boire est appellée sainte. *Puis le Sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vaisseau de terre.* Par l'eau sainte les Juifs entendent de l'eau prise du lavoir qui étoit dans le Parvis. On en prenoit un demi-log contenant trois œufs. *On y mêloit de la poudre prise de*

de dessus le pavé du pavillon; Dans la suite, aprés que le Temple fut bâti, le fond étoit, ou de cedre doré, ou de marbre; ils avoient laissé une pierre de marbre, qui se levoit avec un anneau, dans le lieu que nous avons marqué cy-dessus, savoir entre les deux portes qui fermoient l'entrée du Temple: Et dessous cette pierre on prenoit de la poudre, on la jettoit sur l'eau, & elle nageoit dessus: On ne la remuoit point, il faloit mettre la poudre sur l'eau, non l'eau sur la poudre. Cela est appellé *eaux ameres*, apparemment parce qu'elles mettoient en amertume le ventre de la femme, car autrement il n'y a rien d'amer dans la composition que nous venons de voir. Il est vrai que les Hebreux disent, que le Sacrificateur y mêloit de l'absinthe, du fiel, ou quelque autre drogue amere; mais la Loy n'en dit rien, on prononçoit sur ce breuvage de grandes maledictions, & des conjurations, telles qu'elles se lisent dans la Loy au lieu cité.

Si la femme étoit coupable, les Juifs disent qu'incontinent son visage devenoit jaune & pâle, ses yeux mourans; on la portoit hors du Parvis des femmes, son ventre s'enfloit, sa cuisse tomboit, & elle mouroit; & à l'heure même l'adultere mouroit aussi. Si elle étoit innocente, le visage lui revenoit bon, ses yeux étoient brillans; si elle avoit quelque maladie, elle en étoit guerie, elle concevoit facilement, & si les travaux pour enfanter étoient d'ordinaire grands, dans la suite elle accouchoit facilement & sans peine, si elle n'avoit eu que des filles, elle accouchoit de mâles. Si son ventre n'enfloit pas, & qu'elle ne mourût pas sur le champ, le mari étoit obligé de la reprendre, fût-il Sacrificateur, & encore qu'elle devînt malade d'une autre maladie, cependant elle n'étoit pas reputée coupable. Ligtfoot rapporte pourtant, que, selon les Rabbins, l'effet de ces eaux ne suivoit pas toûjours incontinent aprés les avoir prises; mais que cela venoit quelquefois deux ou trois ans aprés; ce qui n'est pas apparent. Ligtfoot prétend qu'on forçoit à boire celles qui ne vouloient pas boire. Mais Ainsworth sur les Nomb. ℣. 30. cite les paroles des Juifs, qui disent, que quand une femme nioit, & cependant ne vouloit pas boire, on ne la contraignoit point; mais il étoit permis au mari de lui donner la lettre de divorce. Et si son mari avoit couché avec elle depuis qu'elle avoit été surprise avec un autre, il ne la pouvoit plus forcer à boire; En prenant son doüaire elle pouvoit se retirer, au lieu que si le mari ne l'avoit pas touchée depuis qu'elle avoit été surprise avec un autre, elle étoit renvoyée sans doüaire, si elle ne vouloit pas boire les eaux de jalousie. Il y avoit pourtant, disent-ils, des femmes qui n'étoient pas en état de boire les eaux ameres, encore que la femme & le mari le voulussent; savoir, si la femme ou le mari étoient, ou aveugles, ou sourds, ou manchots; je ne saurois deviner la raison de cela. Ils disent encore, que si une femme avoit été une fois justifiée par les eaux de jalousie, & que le mari devînt une seconde fois jaloux du même homme, il ne pouvoit pas l'obliger à boire une seconde fois; mais il pouvoit lui donner la lettre de divorce, & l'envoyer sans doüaire. Mais s'il étoit jaloux d'un autre homme, il pouvoit l'obliger à boire jusques à plusieurs fois pour differens hommes. Ils ajoûtent, que quand le mari n'étoit pas exempt du crime dont il accusoit sa femme, & qu'il se fût souillé de paillardise ou d'adultere, les eaux de jalousie n'avoient pas de force sur la femme, & il ne devoit pas l'obliger à les boire.

Evenement miraculeux qui arrivoit à la femme qui avoit pris les eaux ameres.

Maimonides Tract. Sotah. cap. 3.

Ainsworth plus habile que Ligtfoot en litterature Juifve.

Singularité dans la Loy des eaux ameres.

Au reste dans les sermens par lesquels on ajuroit la femme, on la faisoit jurer, savoir, si elle n'avoit point connu d'autre homme étant en fiançailles, ou aprés être mariée, & en demeurant avec son mari : mais il ne pouvoit pas l'ajurer de confesser si elle avoit commis de crime devant ses fiançailles, ou aprés avoir été separée de lui par divorce, & ensuite reprise. Ainsworth ubi supra.

Cette ajuration s'écrivoit sur un parchemin vierge, mot aprés mot, lettre aprés lettre. Elle devoit être écrite non par un Israëlite ordinaire, ou par un jeune Sacrificateur, mais par le Sacrificateur officiant, & avec une espece d'encre qui se pût effacer avec de l'eau, ainsi que la Loy porte, sans laisser aucune impression du caractere sur le parchemin. Cela signifioit, que ces caracteres effacez entreroient en elle par malediction, & que son nom seroit effacé d'Israël avec infamie, & au contraire, que si elle étoit innocente, toutes ces maledictions ne lui feroient pas de mal.

CHAPITRE XXVII.

Des Cultes volontaires selon la Loy.

Levit. 7. 16. & 22. 18. &c.

JUsques ici nous avons parlé des services ordonnez par la Loy de Moyse, & ausquels tous les Israëlites étoient obligez. Avant que de finir il faut dire quelque chose de ces services que la Loy appelle volontaires, נרבה, & que Saint Paul au second ch. de l'Epître aux Colossiens appelle ἐθελοθρησκεία.

Origine des Hassidéens, & des Pharisiens. Ces services volontaires étoient ceux ausquels on n'étoit point obligé par la Loy, & que Dieu cependant acceptoit, & trouvoit bon qu'on lui rendît. Le service qu'on rendoit à la Loy par obligation s'appelloit chez les Juifs חיוב *debitum*, & celui qui se rendoit volontairement, a été nommé par les Rabbins רבית לתורה *auctarium legis* : C'est proprement ce qu'on appelle aujourd'hui les œuvres de *surerogation*. Et ce service volontaire sous le second Temple donna lieu à une Confrairie de devots, qui se forma environ le tems des Maccabées, & qui furent nommez Hassidéens, חסידים, *pii*, *misericordes*, & de ces Hassidéens sur la fin du second Temple vint la secte des Pharisiens. Le premier Livre des Maccabées parle de ces Hassidéens, en ces termes, *alors une Compagnie d'Hassidéens, qui faisoient profession de s'attacher au service volontaire de la Loy, s'assemblerent vers eux.* C'est ainsi qu'il faut tourner, & non comme nos Interpretes : *Alors s'assembla vers eux une Compagnie de Juifs, les plus puissans d'Israël* (Συναγωγὴ τῶν Ἀσιδαίων) *Tous ceux qui avoient volonté de tenir la Loy.* Il y a dans le Grec ἑκουσιαζόμενοι τῷ νόμῳ, c'est-à-dire, qui rendoient ce service à Dieu, qui s'appelloit selon la Loy ἑκούσιον, נרבה, volontaire, & qui ne se contentoient pas de ce qui étoit commandé. Il est parlé de ces mêmes Hassidéens en d'autres lieux des mêmes Livres. Ce sont ces gens qui ont commencé d'établir le corps de ces ceremonies, & des traditions qu'on a ajoûtées à la Loy de Dieu, dont

Chijoub.

Chap. 2. v. 42.

1. Maccabées 7. 13. 2. des Maccabées ch. 14. 6.

dont le culte Mosaïque se trouva comme accablé, quand N. S. vint au monde; car dans la suite on entreprit d'encherir sur la devotion volontaire de ces Hassidéens; Et au lieu que dans leur Confrairie ils s'étoient chargez de certaines devotions particulieres, qui consistoient partie en oraisons, partie en offrandes pour les sacrifices, & pour l'entretien du Temple, on y ajoûta un grand nombre d'ordonnances, qui regardoient les lavemens des pots, des chalits, &c. les dîmes des Jardins, l'élargissement des phylacteres, & mille autres observations superstitieuses que le Seigneur leur reproche, sans conter celles dont il ne parle pas, & que l'on lit aujourd'hui dans leur Talmud. Outre cela, au lieu que ces observations au commencement étoient arbitraires, on en fit des Canons & des Regles, on les écrivit, & on s'obligea par engagement à les observer.

Et de la se forma la secte des Pharisiens, qui s'appellerent פרושים *separati*; parce qu'ils se distinguerent du reste de la Nation par un service volontaire que la Loy ne commandoit pas; & ils porterent ce service volontaire à un si grand excés de superstition, qu'il exceda de beaucoup les cultes commandez par la Loy. Et en même tems ils attachoient un si grand merite à ce service volontaire, qu'ils contoient pour rien le service qui se rendoit à la Loy par obeïssance, & regardoient tous ceux qui se contentoient de ce service dû à la Loy, comme la lie de la terre. Et c'est à cause de ce terrible orgueil, & de cette opinion de merite, que Jesus-Christ prend à tâche de les foudroyer par tant de maledictions; car il est bien vrai qu'il y avoit entre leurs traditions des opinions & des maximes qui ruinoient la Loy, mais il est vrai pourtant que la plûpart de leurs observations étoient indifferentes, & n'étoient mauvaises que par l'opinion du merite qu'ils y attachoient, par le mépris qu'ils avoient pour la Loy, en comparaison de leurs observations volontaires, & par l'esprit d'hypocrisie dont ils étoient remplis. Ce qui doit être soigneusement remarqué pour faire voir qu'il n'y a rien que Dieu regarde avec plus d'horreur dans les hommes, que cet orgueil qui leur persuade que l'homme peut meriter de Dieu.

Voy Scaliger trium hæresium cap. 22.

Origine des Pharisiens, & pourquoi le S. J. Ch. leur en veut tant.

Mais quoi que ces services volontaires des Pharisiens & des hypocrites fussent désagréables à Dieu, cependant il est certain que tout service volontaire ne lui déplaisoit pas: Au contraire toute la Loy nous apprend que Dieu l'acceptoit, quand il étoit fait suivant les regles qu'il ordonne.

Dieu acceptoit certains services volontaires.

Ce service volontaire se divisoit selon la Loy en deux especes generales: L'une s'appelloit *offrande volontaire*; & l'autre s'appelloit *vœu*. Nous voyons ces deux especes distinguées dans le ch. 7. du Levit. v. 16. *si le sacrifice de son offrande est un vœu, ou une offrande volontaire*, &c. Ce sont ici les differences du vœu & de l'offrande volontaire.

Et mêmes toutes offrandes, hors celles qui étoient publiques pour toute l'assemblée, étoient volontaires; on n'y contraignoit personne.

1. Le vœu étoit toûjours joint avec serment & execration, tellement que rien ne pouvoit dispenser celui qui avoit fait un vœu legitime de s'aquitter de ce vœu; mais pour l'offrande volontaire, c'étoit une simple promesse, ou plûtôt une simple intention de donner à Dieu & au Temple certaine chose, ce qui se faisoit sans execration, & sans serment. Tellement que l'on pouvoit changer de dessein sans crime, pourvû que l'on en eût de bonnes raisons. Je ne doute pas qu'il n'eût été permis de donner à un pauvre fort necessiteux ce que l'on auroit destiné pour une offrande volontaire au Temple, mais cela n'eût pas été permis d'une chose vouée.

Difference entre le vœu & l'offrande volontaire.

 C'est

Maimonides Tract. de oblat. Sacrif. cap. 14. Sect. 4. 5.

C'est pourquoi les Juifs disent que celui qui avoit destiné certaines bêtes, ou certaine somme d'argent pour une offrande volontaire, si ces choses venoient à être dérobées, n'étoit pas obligé de les remplacer, comme il étoit obligé de faire quand les choses vouées avoient été prises, ou perduës.

2. Les offrandes volontaires ne se faisoient ordinairement à autre but que pour témoigner une devotion extraordinaire. Mais les vœux étoient joints avec des prieres, pour le succez d'un dessein que l'on formoit.

De quoi se faisoient les offrandes volontaires.

Ces offrandes volontaires se faisoient de toutes choses, argent, bêtes, possessions, maisons &c. & si c'étoient des bêtes, elles devoient être sacrifiées en holocauste, si elles étoient nettes & sans défaut, comme la Loy les demandoit; mais si elles avoient des défauts, on les vendoit au profit du Temple & des Sacrificateurs, c'est selon cette distinction qu'il faut entendre ce que dit la Loy. *Tu pourras bien faire offrande volontaire du bœuf ou de la menuë bête, ayant superfluité ou défaut en ses membres. Mais ils ne seront pas recevables pour le vœu.* Cela paroît formellement opposé à ce qui se lit dans le même chap. deux versets auparavant, en parlant des offrandes volontaires, *vous n'offrirez aucune chose qui ait tache, car cela ne seroit pas recevable pour vous.* Ce dernier passage doit être entendu de ce qui se mettoit sur l'Autel; ces bêtes ne devoient avoir aucune tache. Le premier passage doit être entendu de celles qui avoient des défauts, qu'on pouvoit donner pour être venduës au profit du Temple. Ainsi l'entendent les Hebreux avec raison; ainsi l'explique Maimonides, & il ajoûte qu'il n'étoit pas permis de vendre une bête entiere provenuë d'oblation volontaire, au profit du Temple, mais qu'elle devoit être sacrifiée.

Levitique 22. v. 23.

v. 20.

Maimonides Tractatu ערכין cap. 5. Sect. 6.

Ces offrandes volontaires de bêtes nettes ne pouvoient être offertes qu'en holocauste, & en sacrifices de prosperitez, & non en sacrifice pour le delit ou pour le peché: parce que ces deux especes de sacrifices ne s'offroient que par ceux qui se trouvoient engagez dans quelques crimes. Auquel cas leur offrande ne pouvoit plus être une oblation volontaire; puisqu'ils y étoient obligez par leur engagement dans quelque peché. Ces offrandes volontaires étoient offertes selon la devotion des particuliers; mais elles étoient en beaucoup plus grand nombre que celles du service ordinaire, & du service commandé. Car aucun homme ne montoit en Jerusalem dans les fêtes, qui n'offrît de ces offrandes, & outre cela on en offroit en mille occasions particulieres: cette grande multitude d'offrandes, que Salomon & les particuliers offrirent à la dédicace du Temple, étoient des oblations volontaires, & qui n'étoient pas commandées par la Loy; car on n'étoit obligé par la Loy précisément qu'aux offrandes que la Loy ordonnoit de faire dans les Sabbats, nouvelles lunes, & fêtes, outre le sacrifice continuel, & aux offrandes pour le delit, & pour le peché, selon les crimes que l'on commettoit. On ne pouvoit pas même contraindre aux oblations pour le delit & pour le peché.

Les services volontaires n'étoient libres qu'à l'égard de la matiere, & non de la forme.

Mais il est à remarquer que ces services volontaires n'étoient libres qu'à l'égard de la matiere des offrandes & des services, & non de la maniere ou de la forme; c'est-à-dire, que Dieu ne permettoit pas aux Juifs de lui rendre aucun service qui ne fût ou commandé, ou permis dans la Loy. Par exem-

exemple il n'étoit pas permis d'imaginer de nouveaux ſacrifices, ni de nouvelles ceremonies pour ſervir Dieu; ſeulement Dieu trouvoit bon que dans les ſervices qu'il avoit ordonnez, on allât plus loin que les autres, quand on y étoit porté par devotion : Par exemple au lieu que l'ordinaire du peuple n'offroit des holocauſtes & des ſacrifices de proſperitez qu'en certains tems & en certaine quantité, Dieu agréoit la devotion de ceux qui offroient des holocauſtes & des ſacrifices de proſperitez, & plus ſouvent & en plus grand nombre que les autres. C'eſt pourquoi le Seigneur Jeſus-Chriſt blâme ſi fort les Phariſiens, & condamne leurs ſervices volontaires, parce qu'ils prétendoient ſervir Dieu par des cultes inouïs, & que la Loy ne permettoit & ne commandoit pas.

Quel ſervice volontaire eſt agreable à Dieu dans le Culte des Chrêtiens.

Cette obſervation eſt importante pour diſtinguer aujourd'hui le culte qui peut être agreable à Dieu, de celui qui ne lui ſauroit plaire. Dans l'Egliſe Romaine on parle extremément des œuvres de ſurerogation, qui ſont proprement le ſervice volontaire, & l'on l'appelle ἐθελοθρησκεία. Il ne faut pourtant pas condamner abſolument toute ἐθελοθρησκεία, comme ſi Dieu abhorroit tout ſervice volontaire. Mais il y faut poſer cette condition, que ce culte ne ſoit pas inventé, inouï, non commandé de Dieu. Lors que le culte que l'on pratique eſt conforme aux loix divines, ſi par devotion on en fait plus que ce que Dieu commande préciſément, cela ne lui peut déplaire. Par exemple, Dieu commande la priere, ſi par devotion une perſonne donne à ce ſaint exercice la plus grande partie de ſon tems, c'eſt un ſervice volontaire. Car quand on ne prieroit Dieu qu'à des heures reglées, comme les autres, on ne laiſſeroit pas d'être dans la voye de ſalut, & de ſatisfaire au commandement de prier; cependant ce ſervice volontaire eſt trés agréable à Dieu. Donner l'aumône eſt un devoir de neceſſité. Mais donner tout ſon bien aux pauvres eſt un ſervice volontaire, ſans lequel on peut être ſauvé, & qui cependant plaît à Dieu, quand la prudence accompagne la charité. Mais celui qui de ſon gré, & par un ſervice volontaire ſe déchireroit le corps avec des lancettes, par mortification, & pour faire penitence, comme faiſoient les Sacrificateurs de Bahal & de Bellone, ne feroit rien du tout d'agreable à Dieu, parce que ce culte n'eſt ni commandé, ni permis. En un mot tout ſervice volontaire legitime ſe doit tenir dans les regles & dans les bornes des parties du culte que Dieu autoriſe, ſeulement il peut aller plus loin dans la pratique que ne font les autres hommes, & plus loin que Dieu ne commande pour être ſauvé. Selon cette regle, nous pouvons conclurre que tous les cultes volontaires de l'Egliſe Romaine ſont illegitimes, parce qu'ils ſont dans la matiere, non commandez, & même défendus pour la plûpart, & irréguliers dans la forme.

CHA-

CHAPITRE XXVIII.

Des Vœux.

Levit. 27. & Nombres 30.

IL eſt ſouvent parlé des vœux dans la Loy, ſur tout dans les endroits citez dans le titre de ce Chapitre. On les peut diviſer en diverſes eſpeces, les uns regardoient l'abſtinence de certaines choſes, comme de vin, d'une telle viande, d'un tel fruit &c. Tel étoit l'abſtinence & le vœu des Nazariens dont nous aurons à parler dans un chap. à part. Tel étoit le vœu des Rechabites qui avoient voué de ne boire jamais de vin, & d'habiter toûjours dans des tentes hors des villes: Il paroît par la maniere dont Jeremie parle des Rechabites, que ces ſortes de vœux, quoi que ce fuſſent des ſervices purement volontaires, n'étoient pas deſagreables à Dieu. La plûpart des vœux conſiſtoient en offrandes & en dons que l'on faiſoit à Dieu.

Du vœu des Rechabites.

Jeremie 35. v. 1. & ſuivans.

La matiere des vœux ſe prenoit de toutes choſes, des hommes, des bêtes, des fruits, des champs, maiſons &c. comme il paroît par le 27. chap. du Levitique. Les vœux qui conſiſtoient en dons & en conſecrations à Dieu, étoient encore de deux eſpeces, la premiere eſpece s'appelloit ſimplement *vœu* נדר, dont il eſt parlé dans le chap. du Levitique que nous venons de citer, depuis le verſet premier juſques au 27. la ſeconde eſpece s'appelloit *Cherem* חרם, vœu par interdit, dont il eſt parlé dans les verſets 28. & 29. du même chapitre.

De la matiere des ſimples vœux & de leur forme.

La premiere eſpece de vœu s'appelloit donc נדר *vœu* ſimplement, par lequel on conſacroit certaine choſe pour être ſainte à Dieu, & pour être employée à ſon ſervice. Et cela ſe faiſoit encore de deux manieres à l'égard des perſonnes; car ou bien on conſacroit la perſonne pour la devouër abſolument au ſervice de Dieu, ou on la devouoit ſeulement pour en donner au Temple le prix, ſelon l'eſtimation qui en étoit faite par la Loy. La mere de Samuel voua de la premiere maniere. Elle devoua le fils qu'elle demandoit à Dieu à ſon ſervice pour toute ſa vie, *je le donnerai a l'Eternel pour tous les jours qu'il vivra.* Mais le plus ſouvent on vouoit ſeulement les perſonnes, pour en payer l'eſtimation ſelon qu'elle eſt taxée au 27. du Levitique. Un homme pouvoit ſe vouër ſoi-même, ſa femme, ſes enfans, & ſes ſerviteurs en diſant, *le prix de ce que je vaus, ou le prix de ce que ma femme, mon fils & mon ſerviteur valent, ſoit ſur moi.* Aprés cela il étoit obligé de payer aux Sacrificateurs, le prix ſelon l'eſtimation de la Loy.

Voy Maimonides Tract. ערכין cap. 1. §. 6.

Un homme pouvoit même en vouër un autre, & dire, *le prix d'un tel homme ſoit ſur moy*: & il étoit obligé de payer l'eſtimation de cet homme au Sanctuaire. On pouvoit vouër un Payen, en diſant, *le prix de ce Payen ſoit ſur moi.* Mais il n'étoit pas permis à un Payen de ſe vouër ſoi-même pour

On pouvoit vouër un homme qui n'étoit point à ſoi, même un Payen.

pour payer le prix de son estimation au Temple, encore moins étoit-il permis au Payen de vouër un Israëlite.

Les personnes ne pouvoient être vouées avant l'âge d'un mois: car la Loy ne met pas d'estimation ni sur les mâles ni sur les femelles, que depuis l'âge d'un mois & au dessus. Elle ne met d'estimation non plus que sur les mâles & les femelles, d'où les Rabbins concluent que les hermaphrodites, ou les monstres, dont le sexe est douteux, ne pouvoient être vouez. Les personnes se divisoient en quatre classes à l'égard de l'âge; 1°. depuis un mois jusques à cinq ans. 2°. depuis 5. ans jusques à 20. 3°. depuis 20. jusques à soixante. 4°. depuis soixante & au dessus. L'estimation de la premiere classe étoit de cinq sicles pour les mâles, & de trois pour les femelles; c'est-à-dire, de six ou sept livres pour les mâles, & de quatre francs pour les femelles; depuis l'âge de cinq ans jusques à 20. le prix étoit de vingt sicles pour le mâle, & dix pour la femelle, un sicle c'est environ un demi-écu, ce sont dix écus pour les hommes, & cinq pour les femmes. Depuis l'âge de 20. ans jusques à 60. le prix étoit cinquante sicles, c'est-à-dire 25. écus pour les hommes, & la moitié pour les femmes. Enfin depuis 60. ans & au dessus, 15. sicles pour les hommes, c'est-à-dire, de 7 à 8 écus, & 10. sicles, cinq écus pour les femmes. Il est à remarquer que si les personnes qui s'étoient devouées n'avoient pas cela d'argent, le Sacrificateur les taxoit selon leur bien. On peut observer que Dieu ne met pas l'homme à haut prix; sans doute c'est pour l'aneantir & l'humilier. Cependant les Rabbins disent qu'il faut distinguer, entre *estimation* & *valeur ou prix*, & que si quelqu'un vouoit en disant, *mon estimation soit sur moi*, il n'étoit obligé à donner que l'argent que Dieu ordonne dans le Levitique. Mais que s'il disoit *mon prix soit sur moi*, alors il étoit obligé de payer ce qu'il auroit pû être vendu, dans le tems où l'on vendoit les hommes à proportion de ce qu'ils pouvoient faire, & du service qu'ils eussent pû rendre.

Levit. 27. 8.

Quand les personnes devouées venoient à mourir, avant qu'on eût pû les presenter au Temple, on ne devoit rien pour elles, parce qu'on ne fait aucune estime d'un homme mort.

Quant aux bêtes devouées. Si c'étoient des animaux nets & propres pour le Sacrifice, on les sacrifioit, c'est-à-dire, qu'on les mettoit entre les mains des Sacrificateurs, qui en disposoient aprés cela pour les sacrifices du Temple, on les vendoient pour l'entretien du Temple, en cas qu'elles n'eussent pas été vouées particulierement pour l'Autel, mais simplement en general vouées à l'Eternel & au Temple. On ne pouvoit pourtant pas offrir, c'est-à-dire, vouër les premiers nez des bêtes nettes, parce que sans vœu elles appartenoient à Dieu.

Maimonid. ערכין cap. 1. §. 5.

Pour ce qui est des bêtes souillées, elles étoient sujettes au rachat, selon l'estimation du Sacrificateur, excepté le chien, dont Dieu ne vouloit pas recevoir le prix. *Tu n'apporteras point en mon Sanctuaire pour vœu, le salaire de la paillarde, ni le prix d'un chien.* Sans doute à cause de l'impudence de cet animal. Il est à remarquer que les bêtes souillées, qu'on offroit par vœu étoient absolument aux Sacrificateurs pour en faire ce qui leur sembleroit bon, c'est-à-dire, pour les vendre au profit du Temple.

Deuter. 23. 18.

Mais si celui qui avoit fait le vœu se répentoit de s'être dessaisi d'une bête qui lui pouvoit être utile, comme d'un bon cheval, ou d'un chameau qui lui pouvoit être de service, il pouvoit racheter la bête, de la main du Sacrificateur; mais en payant le cinquiéme de l'estimation qui en

Le vouant pouvoit retirer la bête, ou la maison vouée, en payant le cinquiéme au

delà de la juste valeur.

en avoit été faite par le Sacrificateur, au delà du prix entier de la bête. Si la bête étoit estimée cinq pistoles, il faloit qu'il payât les cinq pistoles, & encore une pistole de plus, pour punition de sa legereté, & de son reavis.

Il en étoit de même des maisons & des champs, celui qui les vouoit à Dieu étoit obligé de s'en dessaisir au profit des Sacrificateurs ; mais s'il avoit de l'affection pour sa maison, ou pour son champ, il pouvoit les retirer en donnant le cinquiéme du prix au delà de la valeur. Et même si les enfans de celui qui avoit voué vouloient retirer l'heritage, ils le pouvoient faire jusques au Jubilé, en payant à proportion de ce qu'il y avoit d'années jusques au Jubilé.

2. Ecus.

Par exemple, si un champ de l'étenduë d'un omer de semence étoit retiré l'année du Jubilé même, il faloit donner 50. sicles pour le rachat, & dix sicles pour le cinquiéme ; mais si celui qui vouoit, ou ses enfans pour lui, vouloient retirer cet heritage, la vingt-cinquiéme année aprés un Jubilé, qui étoit 25. ans devant le suivant Jubilé, il faloit donner pour le rachat 25. sicles, & 5. sicles pour le cinquiéme. Selon ce conte dans l'année qui précedoit le Jubilé, on n'eût été obligé de donner qu'un sicle pour le rachat. Mais les Rabbins prétendent que le rachat n'étoit pas permis qu'il n'y eût deux ans, de là jusques au Jubilé. Ainsi il faloit tout au moins deux sicles pour le rachat d'un champ d'un homer, c'est-à-dire, d'environ un arpent & demi de terre. Si ce champ n'étoit pas retiré par le proprietaire qui avoit voué, le Thresorier du Temple le vendoit à un étranger, soit qu'il fût parent, ou ne le fût pas ; même la fille, ou la sœur de celui qui avoit voué son champ, étoit reputée étrangere, parce que les femmes ne conservent pas le nom de leurs familles.

Des mains de cet étranger le proprietaire le pouvoit encore retirer, pour le prix de l'estimation jusques au Jubilé. Mais si le proptietaire laissoit passer le Jubilé, il n'étoit plus reçû à retirer son champ. Au Jubilé le champ retournoit au Sacrificateur sans rachat, comme tous les autres fonds : Les Sacrificateurs le possedoient en propre, sans que personne fût en droit de le retirer. Ils exceptent les Levites & les Sacrificateurs ; car celui d'entr'eux qui avoit voué un champ, étoit toûjours en droit de le retirer, quoique le Jubilé fût passé. Il semble que de là soit venuë la maxime du droit canon d'aujourd'huy, *que l'Eglise est toûjours mineure.* Les Rabbins disent, que le champ revenoit au Sacrificateur, qui étoit en office la derniere semaine de l'an du Jubilé ; en payant cependant ; car le Temple ne perdoit rien ; Il ne pouvoit posseder des fonds, comme aujourd'hui les Eglises & les Monasteres en possedent.

Le Temple ne pouvoit posseder de fonds en propre.

Mais il faloit que les fonds consacrez demeurassent en propre à quelque Sacrificateur, qui en payoit la valeur pour l'entretien du Temple, & pour être mis au Thresor. Si le champ consacré par un vœu n'étoit pas du fonds, & du Patrimoine de celui qui faisoit le vœu, mais un champ acheté, il n'en pouvoit vouër que le revenu jusques au prochain Jubilé ; parce que toutes les ventes de fonds, n'étoient que des engagemens qui ne duroient que jusques au prochain Jubilé. On ne pouvoit vouër que ce qui étoit à soi, c'est pourquoi on estimoit ce que pouvoient

valoir les recoltes jusques au Jubilé, en cas qu'on le voulût racheter. Sinon les Sacrificateurs en jouïssoient, ou en faisoient jouïr un autre, au profit du Temple, & dans l'année du Jubilé l'heritage retournoit à son ancien maître, qui l'avoit alienė. C'est ce que disent les Rabbins pour l'explication de ce que dit le chap. 27. du Levitique, de la sanctification des champs, dont le texte est assez obscur.

CHAPITRE XXIX.

Des Vœux par Cherem ou par interdit: Du Vœu de Jephté.

IL faut presentement considerer la seconde espece de vœux, qui s'appelloit חרם anathéme, interdit, & sur lequel la Loi du vingt-septiéme chap. du Levitique v. 28. 29. dit. *Or nul interdit, que quelqu'un aura devoué à l'Eternel par interdit, de tout ce qui est à lui, soit homme, soit bête, soit champ de sa possession, ne se vendra, ni ne se rachetera. Tout interdit sera trés-saint à l'Eternel. Nul interdit, dedié par interdit d'entre les hommes, ne se rachetera, mais on le fera mourir de mort*, & au v. 21. *Et ce champ-là ayant passé le Jubilé, sera saint à l'Eternel comme un champ d'interdit, il ne se rachetera plus.*

Premierement cela fait voir que la matiere des vœux d'interdit, ou d'anathéme étoit absolument la même que celle des simples vœux; on pouvoit vouër les hommes, les bêtes, les possessions, & les champs.

2. Mais la grande difference entre ce grand vœu, & le simple vœu, étoit que la chose vouée par anathéme, ne se pouvoit racheter en aucune maniere que ce fût. Si c'étoit une bête nette, il faloit qu'elle fût sacrifiée, si c'étoit une bête souillée, on lui coupoit la tête, si c'étoit un homme, on le faisoit mourir, si c'étoit un champ, il demeuroit aux Sacrificateurs, sans pouvoir retourner au proprietaire qui l'avoit devoué.

3. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce vœu, c'est ce qui regarde les hommes, qu'on mettoit à mort sans misericorde, quand ils étoient devouez par interdit. Ils usoient particulierement de ce vœu d'interdit contre leurs ennemis: Lesquels ils vouoient de détruire par חרם à l'interdit, si Dieu les livroit entre leurs mains. Voyez-en des exemples Nomb. 21. 22. Josué. 6. 17. 1. Sam. 15. 3.

Mais il est à remarquer qu'ils pouvoient vouër de cette maniere, toutes les personnes qui leur appartenoient, femmes, enfans, serviteurs, esclaves, excepté les serviteurs Hebreux, parce que cette servitude n'étoit pas un vrai esclavage, mais un simple engagement de la liberté, jusques au Jubilé. Et cet engagement ne donnoit pas aux maîtres pouvoir de vie & de mort sur leurs freres, qui étoient à leur service. Ce dernier article, regardant le pouvoir qu'un pere de famille avoit de devouër à l'interdit,

 ceux

ceux qui lui étoient soûmis, en sorte qu'il faloit qu'ils mourussent sans misericorde, est contesté par les doctes. Mais nous en avons dans l'Histoire de Jephté une preuve certaine. Jephté voua de sacrifier la premiere chose qui sortiroit de sa maison au devant de lui, si Dieu lui donnoit victoire de ses ennemis. C'étoit un vœu d'interdit : Sa fille sortit malheureusement pour lui. Il en fut vivement touché; mais ne pouvant se relever de son vœu, *il lui fit selon son vœu*, dit le texte. Josephe au livre 5. des Antiquitez Judaïques chap. 9. la Paraphrase Chaldaïque, & les plus anciens Docteurs Juifs, conviennent que Jephté fit mourir sa fille, mais tous conviennent aussi qu'il fit mal, pour n'avoir pas bien entendu la Loy. Et un Commentaire Cabbalistique sur la Genese, appellé *Bereshit Rabba*, dit que Jephté & Phinées le Souverain Sacrificateur se piquerent de jalousie l'un contre l'autre: que Jepthé ne voulut pas aller trouver Phinées pour le consulter, parce qu'il étoit élû Prince du peuple. Et que Phinées se sentant être de la race Sacerdotale & Souverain Sacrificateur, crût qu'il se feroit tort d'aller trouver Jepthé, dont la naissance n'étoit rien moins qu'illustre; & que cette ridicule jalousie coûta la vie à cette pauvre fille; parce que le Souverain Sacrificateur, qui savoit l'esprit de la Loy, lui auroit appris qu'il n'étoit pas obligé à sacrifier sa fille. Mais tout cela est fabuleux, car il n'est pas apparent que Phinées, par un faux point d'honneur, eût voulu laisser perir une fille qu'il eût pû si facilement sauver. Et en examinant le texte de la Loy, nous ne pouvons pas trouver qu'il y ait aucun sens selon lequel on pouvoit sauver la fille de Jepthé.

Du vœu de Jephté. Livre des Juges chap. 11.

La plûpart des Interpretes ne pouvant souffrir cette cruelle pensée que Jepthé ait fait mourir sa fille unique, ni accorder cela avec ce que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux le mêt entre les grands saints, croient qu'il ne la fit pas mourir; mais seulement qu'il la consacra à une perpetuelle virginité. Mais ces Auteurs n'ont pas assez consideré, ni les circonstances du texte du livre des Juges, ni assez bien compris la Loy du חרם, par laquelle il est évident selon le texte ci-dessus rapporté, 1. qu'un homme pouvoit vouër par anathéme, חרם, *de tout ce qui étoit à lui, soit homme, soit bête.* 2. que la chose devouée, soit homme, soit bête, *ne se pouvoit racheter.* 3. & enfin que si une personne avoit été devouée par interdit par un homme en ayant le droit, *il faloit que cet interdit d'entre les hommes fût mis à mort.* Quant au texte du livre des Juges, il dit expressément. 1. Que Jephté avoit voué de sacrifier en holocauste ce qui viendroit au devant de lui. Or consacrer à une virginité perpetuelle n'est pas sacrifier. Il est vrai que Jephté ne fit pas monter sur l'Autel le corps de sa fille, mais en l'égorgeant pour l'accomplissement de son vœu, il en fit une espece de sacrifice. 2. Le texte dit que les filles d'Israël alloient tous les ans pour lamenter la fille de Jephté. Pourquoi lamenter pour elle, si elle étoit seulement sequestrée & non morte? 3. Le texte rapporte que Jephté fut outré de douleur, quand il rencontra sa fille, & lui dit: *Tu m'as humilié, tu es du nombre de ceux qui me troublent.* Pourquoi une si grande douleur, s'il ne s'agissoit que d'une simple sequestration pour n'être pas mariée? Vû sur tout que la lignée du côté des femmes n'étoit pour rien contée chez les Juifs, & que Jephté ne pouvoit esperer de soûtenir sa maison par les enfans de sa fille. 4. Le texte dit qu'elle demanda deux

Jephté fit mourir sa fille.

Cherem.

mois

mois pour aller pleurer ſa virginité. Pourquoi pleurer ſa virginité, ſi elle étoit ſeulement condamnée à la garder éternellement ſans ſe marier? 5. Au reſte c'eſt une choſe ſans exemple que ces ſequeſtrations, & ces filles recluſes, la Loy n'en parle en façon du monde, & ce n'eſt pas ainſi que les perſonnes étoient ſanctifiées à l'Eternel. 6. La fable d'Iphigenie, qui étoit deſtinée à être ſacrifiée par ſon pere Agamemnon, eſt une autre preuve que cette fille a été veritablement ſacrifiée par Jephté. Le nom & le tems s'y accordent, *Iphigenie* eſt l'εφθιγένεια, fille de Jephté, preſque ſans aucun changement: Au reſte nos Savans en Chronologie ſont d'accord que Jephté & Agamemnon vivoient en même tems. Le Poëte pour l'embelliſſement de ſon ouvrage a emprunté ce grand évenement de l'Hiſtoire des Juifs, & pour amollir la dureté de l'action il a feint un enlevement de la fille par Diane, comme les Interpretes ont imaginé ici une ſimple ſequeſtration.

Il reſte à dire quelque choſe de ce qui étoit neceſſaire pour la validité de tous ces vœux, ſoit ſimples, ſoit par חרם, ſoit d'abſtinence, ſoit d'action. C'eſt le conſentement ou exprés ou tacite des perſonnes ſous la puiſſance deſquelles on étoit, les peres de famille étoient reputez maîtres d'eux-mêmes, mais les femmes, & les enfans, encore moins les eſclaves, ne pouvoient executer un vœu que par le conſentement de leurs ſuperieurs. Cela eſt expoſé fort au long dans le chap. 30. des Nombres. Mais ſi le maître, le mari, & le pere ayant ſû le vœu, n'en diſoit rien, & ne le deſavouoit pas expreſſément, il faloit que le vœu s'accomplît. Les Rabbins diſent pourtant qu'un mari n'avoit pouvoir de rendre nuls, les vœux de ſa femme, qu'à l'égard de ce qui pouvoit affliger la perſonne & la mortifier, comme les jeûnes & les abſtinences, & non pour autre choſe. Et ils appuyent cela ſur le v. 14. de ce chapitre. Mais cela n'a pas d'apparence, le pouvoir du mari dans la maiſon étoit trop grand, pour que la femme eût pouvoir ſans ſon conſentement de diſpoſer de quoi que ce ſoit.

CHAPITRE XXX.

Du Vœu du Nazareat.

Nombres 6.

CE vœu merite un chapitre à part, puiſqu'il ſe faiſoit avec plus de pompe, & beaucoup plus de Ceremonies. *Nazarien* ſignifie *ſeparé*, *ſanctifié*, du verbe נזר, parce que ceux qui ſe conſacroient par ce vœu, étoient obligez à une trés particuliere abſtinence de tout ce qui eût été capable de les ſouiller.

Il faut voir premierement de quoi le Nazarien étoit obligé de s'abſtenir, puis nous parlerons de ce qu'il étoit obligé de faire. Car ce vœu conſiſtoit, partie en abſtinence, partie en actions.

Durant tout le tems du Nazareat, l'homme ou la femme qui avoit fait ce Choſes dont le Nazarien

se devoit abstenir durant le vœu.

ce vœu, devoit s'abstenir de tout ce qui provenoit de la vigne, non seulement du vin, mais du raisin cru ou cuit, & de toute liqueur dans laquelle il entroit du raisin, de quelque maniere que ce fût. La Loi du livre des Nombres ordonne aussi qu'il s'abstienne de cervoise שכר, qui signifie tout brûvage qui enyvre, comme l'hydromel, le cidre, & le jus de fruits qui sont capables d'enyvrer. Et le but de ce precepte semble exiger cela, savoir que le Nazarien s'abstînt de tout ce qui eût pû troubler sa raison, & lui être en piege. Cependant les Rabbins définissent la chose autrement, & disent que selon la Tradition, le Nazarien n'étoit pas obligé de s'astenir de tout brûvage fort, comme de celui qui est fait de dattes, & d'autres fruits; soit que le brûvage fût simple ou composé, mais seulement de vin & de toute liqueur, où il entroit du vin ou des raisins. Ils estimoient même qu'il n'étoit pas permis au Nazarien d'être en compagnie avec des gens qui bûvoient du vin, ni de passer auprés d'une vigne.

Maimonides dans le traité Nezirouth chap. 5. Sect. 1.

La seconde abstinence à laquelle il étoit obligé, c'est qu'il ne lui étoit pas permis de faire passer le rasoir sur sa tête, pendant tous les jours de son Nazareat. Il devoit être rasé aprés avoir achevé son vœu, comme nous le verrons. Mais durant les jours du vœu, les Rabbins disent, en expliquant la Loi, qu'il ne lui étoit permis de couper ses cheveux, ni avec un rasoir, ni avec des ciseaux, ni d'en arracher un seul. Les Rabbins exceptent quand il étoit necessaire de se raser suivant la Loi. Par exemple si un Nazarien devient lepreux, & qu'il guerisse de sa lepre dans les jours du Nazareat, il doit se faire raser le poil, selon que l'ordonne la Loy de la purification de la lepre. En general ils disent, que les commandemens affirmatifs, qui ordonnent une action, anéantissent les preceptes negatifs, qui n'ordonnent qu'une abstinence. Car si le commandement negatif est contraire au precepte affirmatif, il faut faire le commandement affirmatif, & negliger celui qui n'ordonne que l'abstinence.

Levit. 14.

La troisiéme chose dont il se devoit abstenir, étoit de toucher un mort. C'étoit une souillure pour tout Israëlite, que de toucher les morts. Mais cependant on n'étoit pas obligé de s'abstenir de rendre ses offices de charité aux morts. Seulement on en étoit quitte pour les purifications qui se faisoient selon la Loy. Mais pour le Nazarien, il ne devoit jamais pour aucune occasion s'approcher des morts, non plus que le Souverain Sacrificateur. Et même les Juifs ajoûtent qu'il ne devoit point mener deüil sur les personnes que la mort lui ravissoit, non pas même sur son pere, ou sa mere. Cependant les Rabbins apportent ici quelques exceptions, ils disent qu'ils ont appris de la tradition, que si un Nazarien en chemin rencontroit un mort, & qu'il n'y eût personne pour l'ensevelir, il le devoit faire; & que si deux Nazariens, l'un de 30. l'autre de 100. jours, se rencontroient auprés de ce mort sans sepulture, celui de 30. jours se devoit souiller pour le mort, & que l'autre en devoit être dispensé. Quand le Nazarien se souilloit pour un mort, il étoit obligé de recommencer les jours & les ceremonies d'un autre Nazareat, & tout ce qui étoit écoulé de jours, ne lui étoit pas mis en conte. Il est certain que le Nazarien devoit autant qu'il lui étoit possible se garentir de toute souillure. Cependant il est remarquable que la Loi ne donne à aucune des autres souillures Legales, la vertu d'anéantir absolument

lument les jours du Nazareat, qu'on pouvoit avoir accomplis, qu'à la souillure par un mort. Car elle ordonnoit que si quelqu'un venoit à mourir subitement auprés du Nazarien, il recommençât les jours de sa purification, & quand même il n'auroit manqué qu'une heure, pour l'accomplissement de son vœu de Nazareat, s'il venoit à être souillé, il faloit recommencer tout de nouveau, même quand le Nazareat auroit été d'un an; Si la souillure arrivoit dans le jour auquel il apportoit les oblations de sa derniere purification, il faloit au moins qu'il recommençât un Nazareat de 30. jours, à ce que dit Maimonides. Mais dans les autres souillures, il faloit que le Nazarien, durant qu'il se purifioit de sa souillure, passât les sept jours de purification, qui ne lui étoient pas mis en conte sur les jours de son Nazareat, & n'étoient contez pour rien. La Loi ne commande pas la même chose pour les autres souillures Legales, que pour la souillure pour un mort; sans doute parce que la plûpart étoient involontaires, comme la lepre, le flux de sang menstrual, l'accouchement; Car par exemple quand une femme avoit fait un vœu de Nazareat de huit mois, il étoit impossible qu'elle n'eût souvent ses mois, & il étoit trés-difficile que pendant ce tems elle ne devint grosse, & n'accouchât. Pour les autres souillures, elles étoient trop peu considerables pour anéantir les jours du Nazareat. Cependant le Nazarien étoit obligé de se purifier de toutes les souillures grandes & petites, comme les autres Israëlites selon la Loi. Seulement cela n'anéantissoit pas les jours de son Nazareat, & il n'étoit pas obligé de recommencer tout de nouveau, comme quand il avoit été souillé par un mort.

Nomb. 6. 9.

Ce sont là les abstinences imposées au Nazarien, & nous n'en lisons pas d'autres. On ne lui imposoit pas la nécessité du Célibat, l'abstinence du mariage n'étoit pas imposée aux Nazariens, ni l'abstinence de la couche conjugale. Cependant c'étoit la plus grande pureté que la Loi ordonnât, que celle qui est ici ordonnée aux Nazariens.

Chap. 6. ¥. 5.

Pour les choses qu'il devoit faire, les voici. 1. Il y a apparence qu'en entrant dans le Nazareat il usoit de quelques purifications, & même qu'il se rasoit, quoi que la Loi ne le dise pas expressément, & que les Rabbins ne nous l'ayent pas remarqué. Neanmoins je tiens que cela paroît évidemment par le ch. 21. des Actes ¥. 24. où il est certain que les freres conseillerent à S. Paul de se joindre à quatre personnes qui avoient fait vœu. *Pren les & te purifie & contribuë avec eux, afin qu'ils se rasent la tête, & que tous sachent qu'il n'est rien de ce dont ils ont été informez de toi &c. Alors Paul ayant pris ces hommes avec soi, & le jour suivant s'étant purifié avec eux, il entra au Temple, denonçant l'accomplissement des jours de la purification, jusques à ce que l'oblation fût presentée pour un chacun d'eux; Et comme les sept jours se devoient accomplir, certains Juifs d'Asie &c.* Et au chap. 18. 18. du même Livre S. Luc dit que Paul *se fit raser en Cenchrée, car il avoit un vœu.*

La purification de ces quatre hommes, qui se font raser & qui offrent des sacrifices, & se purifient par sept jours, est la purification de l'entrée dans leur Nazareat, & non de la fin; parce que le Nazarien ayant bien gardé son vœu n'avoit pas besoin d'être purifié, puisqu'il étoit pur. Aussi Maimonides appelle les offrandes que le Nazarien offroit en sortant du Nazareat, les offrandes de pureté, & celles qu'il offroit quand il étoit souillé, les offrandes de purification, outre que la Loi du Livre des Nombres n'or-

Plusieurs preuves que les Nazariens, en entrant dans leur vœu, étoient obligez à la purification, aux sacrifices, & à se raser.

n'ordonne point de purification par ſept jours à la fin du Nazareat, mais ſeulement quand il étoit arrivé au Nazarien de toucher un mort, il devoit ſe raſer & ſe purifier par ſept jours, & recommencer ainſi un nouveau Nazareat. Ce qui eſt encore une preuve évidente que les Nazariens devoient entrer dans leur vœu par la raſure de leur poil, par une purification de ſept jours, & par le ſacrifice de deux tourterelles, ou de deux pigeonneaux, l'un pour l'holocauſte, l'autre pour le peché: parce que les Juifs étoient comme neceſſairement dans quelque ſouillure Legale, même ſans le ſavoir, à cauſe des événemens inévitables. C'eſt pourquoi en entrant dans le Nazareat, ils devoient commencer par la purification, afin d'être ſûrement nets de toute ſouillure. Ajoûtez à cela que la ſouillure par un mort ne pouvoit pas mettre le Nazarien en plus mauvais état, que celui auquel il étoit avant ſon vœu, & proprement tout ce que cette ſouillure Legale produiſoit, c'eſt qu'elle rendoit inutile tout ce qui avoit été fait, & obligeoit à recommencer toutes les céremonies qui avoient été obſervées. Ainſi il eſt évident que les ceremonies du Nazareat renouvellé, aprés la ſouillure par un mort, étoient les mêmes qui ſe faiſoient à la premiere entrée dans le Nazareat, & par conſéquent que le Nazarien des l'entrée étoit obligé de ſe raſer.

La ſouillure ou la ſainteté du Nazarien ſembloit être principalement dans les cheveux. C'eſt pourquoi durant ſon vœu il ne ſe raſoit point, & aprés ſon vœu ſes cheveux ſe brûloient dans le Temple, comme étant ſaints & conſacrez à Dieu. C'eſt pourquoi il n'y a pas d'apparence que des cheveux, qui étoient crûs avant le vœu, fuſſent eſtimez nets. Comme on raſoit les cheveux au lepreux qui ſe purifioit, auſſi y a-t-il apparence qu'on les raſoit au Nazarien au commencement de ſon vœu, afin qu'il ne lui reſtât rien de la ſouillure du monde. Mais ce que S. Luc dit, que

Act. 18. v. 18. S. Paul *ſe fit raſer en Cenchrée, parce qu'il avoit fait un vœu*, me paroît ſans réponſe. Ce vœu ne pouvoit être autre que celui du Nazareat, il n'y en avoit pas d'autre dans lequel on ſe fit raſer, & l'opinion de Diodati que ce vœu étoit different de celui du Nazareat, & tiroit ſon origine de quelque tradition Judaïque, n'eſt point du tout vrai-ſemblable. Il n'y a pas d'apparence que S. Paul eût ſuivi des pratiques qui n'euſſent pas eu de fondement dans la Loi, lui qui travailloit ſi puiſſamment à abolir l'uſage des céremonies Legales. Cette raſure ne pouvoit pas être celle qui ſe faiſoit à la fin du Nazareat, car celle-cy ſe devoit faire dans le Temple, comme nous verrons: & celle de S. Paul ſe fit à *Cenchrée*, le Port de la ville de Corinthe. C'étoit donc cette raſûre qui ſe faiſoit au commencement du vœu du Nazareat: & on pouvoit la faire par tout, puiſque les cheveux ne devoient point être brûlez au Temple, mais enterrez, comme les Rabbins reconnoiſſent qu'on enterroit les cheveux de celui, qui par l'attouchement d'un mort avoit interrompu ſon Nazareat, de ſorte qu'il étoit obligé de le recommencer: le premier vœu de S. Paul n'eſt pas le même que celui dont il nous eſt parlé au 21. des Actes, qui lui fut

Act. 18. conſeillé par S. Jaques. Car dans le même chap. 18. il eſt dit que ſaint Paul la même année ſe trouva à la Fête à Jeruſalem, où il accomplit ſans doute les ceremonies de ſon vœu, ce qu'il n'avoit pû faire à Cenchrée; C'eſt qu'il offrit alors les victimes qui étoient neceſſaires pour la purification dans ſon entrée au Nazareat. Car en entrant dans le vœu, il n'étoit

toit pas néceſſaire de ſe faire raſer à Jeruſalem, & on pouvoit même differer les Sacrifices de la purification juſqu'à ce qu'on fût à Jeruſalem. Ainſi je conte que les ceremonies, que la Loi commande au 6. des Nombres v. 9. 10. 11. 12. pour la ſouillure par un mort, ſont les mêmes qui s'obſervoient auſſi dans l'entrée du Nazareat, ſavoir 1. qu'on ſe purifioit par ſept jours. 2. Qu'au huitiéme jour on apportoit deux tourterelles, dont l'une étoit offerte en holocauſte, & l'autre pour le peché. 3. Que le premier de ces ſept jours de la purification on ſe faiſoit raſer. 4. Qu'on venoit declarer au Sacrificateur le nombre des jours pour leſquels on ſe vouoit, *& il ſeparera à l'Eternel les jours de ſon Nazareat.* v. 12. 5. Enfin il offroit pour le délit un agneau d'un an. C'étoient là les choſes qui s'obſervoient quand on recommençoit le Nazareat, aprés une pollution qui en avoit anéanti tous les jours déja accomplis. Or il eſt plus que vrai-ſemblable, que c'étoient les céremonies neceſſaires pour commencer, auſſi bien que pour recommencer le Nazareat. Cela doit être remarqué à cauſe du ſilence des Auteurs & des Commentateurs là-deſſus.

Pour ce qui eſt de la concluſion de ce vœu, les ceremonies nous en ſont expreſſément recitées dans le 6. ch. du Livre des Nombres ℣. 13. & ſuivans. On amenoit le Nazarien à la porte du Tabernacle. Quand le Temple fut bâti, les Rabbins diſent que les ceremonies ſe faiſoient dans le Parvis des femmes, dans une chambre qui s'appelloit des *Nazariens*, bâtie au coin Sud-Eſt de ce Parvis; où l'on faiſoit bouillir la chair du Sacrifice de proſperitez du Nazarien. Là dedans on le raſoit ſans lui laiſſer un ſeul cheveu, car les Juifs diſent que ſi on oublioit ſeulement deux poils, il faloit laiſſer recroître tout le reſte des cheveux & les recouper. Mais avant qu'on raſât le Nazarien, il devoit amener ſes victimes à l'Autel, & les faire ſacrifier, ſavoir un agneau d'un an ſans tare pour l'Holocauſte, un agneau femelle d'un an auſſi pour le peché, & un mouton pour le ſacrifice de proſperitez, avec leurs gâteaux & leurs aſperſions ordinaires, ſelon les Loix des ſacrifices. Aprés cela, pendant qu'on faiſoit bouillir la chair du ſacrifice de proſperitez dans la chambre des Nazariens, on raſoit celui qui ſortoit de ſon vœu, & on jettoit ſes cheveux dans le feu, où bouilloit la viande, comme étant ſanctifiez à Dieu: Aprés ces ſacrifices le Nazarien étoit délié, & pouvoit boire du vin. Au reſte toutes ces ceremonies de la ſortie du Nazareat ſe faiſoient en un ſeul jour, & non en ſept; c'eſt pourquoi les ſept jours de la purification de S. Paul au 17me. des Actes, ne peuvent être entendus de la ſortie du Nazareat, & par conſéquent c'eſt de l'entrée.

La Loi ne nous marque pas précisément, quelles étoient les peines de ceux qui violoient quelques-unes de ces ordonnances du Nazareat. Mais les Rabbins y ont ſuppléé. Nous avons vû que quand il venoit à ſe ſouiller par un mort, il devoit commencer tout de nouveau: même peine ne lui étoit pas impoſée, quand il manquoit à obeïr aux deux autres commandemens d'abſtinence qui lui étoient impoſez, ſavoir de s'abſtenir de vin, & de ne ſe pas faire raſer. S'il lui arrivoit de boire du vin nonobſtant la défenſe, il devoit être châtié de coups de verges par le Magiſtrat, mais il n'anéantiſſoit pas les jours de ſon Nazareat: on lui tenoit conte de tous ceux qui étoient paſſez. S'il coupoit des cheveux de ſa tête, il n'anéantiſſoit pas les jours de ſon Nazareat. On lui tenoit conte de ceux qui

Des peines auſquelles étoient ſoûmis ceux qui violoient les Loix de leur Nazareat.

qui étoient écoulez: Mais il faloit qu'il laissât passer 30. jours, dont on ne lui tenoit pas conte; jusques à ce que ses cheveux fussent revenus, & alors il rentroit dans l'accomplissement de son vœu, en contant les jours écoulez avant qu'il eût violé la défense de ne pas couper ses cheveux, & durant ces 30. jours, qui ne lui étoient pas contez, il étoit cependant obligé à garder les loix du Nazareat, & outre cela il étoit battu de verges par le Magistrat, pour avoir violé son vœu en coupant ses cheveux.

Diverses curiositez tirées de la tradition des Rabbins touchant le Nazareat.

Maimonides traité du Nazareat. chap. 3.

Le nombre des jours de ce vœu ne nous est pas marqué par la Loy. Assûrément il étoit remis à la liberté de chacun de s'astreindre aux observations du Nazareat, pour autant de tems qu'il lui plaisoit. Voici ce que nous apprenons des Rabbins là-dessus. C'est que le Nazareat étoit ordinairement de 30. jours, ainsi celui qui vouoit en general ce vœu, sans définir le nombre, étoit obligé à ce nombre de 30. mais il ne pouvoit en prendre moins. Car c'étoit le terme le plus court, & si par ignorance il ne se fût voué que pour un jour, il faloit pourtant qu'il accomplît ses 30. jours. Mais il lui étoit libre de faire ce vœu pour plus de tems; pour 40. 50. 60. 100. 1000. jours. Si quelqu'un s'obligeoit à observer de suite deux Nazareats, trois Nazareats, ou plus, sans définir le nombre de chacun, il n'étoit obligé de donner à chaque Nazareat que 30. jours, & au bout de chaque trente jours, il se faisoit raser & purifier; & offroit les sacrifices tout de nouveau, jusques à ce que le nombre de ses Nazareats fût accompli. Au lieu que celui qui ne vouoit qu'un seul Nazareat, mais de cent ou de deux cens jours, n'étoit obligé qu'à une seule offrande & à une seule purification, pourvû qu'il ne se souillât pas durant son Nazareat. On pouvoit même être Nazarien toute sa vie, & vouër l'observation des regles pour le reste de ses jours. Celui qui vouoit d'être Nazarien un jour devant sa mort, ne pouvoit plus boire de vin, ni toucher les morts, ni couper ses cheveux le reste de sa vie.

Il y avoit, disent-ils, cette difference entre celui qui étoit Nazarien pour toute sa vie, & celui qui ne l'étoit que pour un tems déterminé, c'est que celui qui ne l'étoit que pour un tems déterminé n'avoit pas la permission de couper ses cheveux, quand même le tems de son Nazareat auroit été de 20. & de 30. ans. Mais celui qui étoit Nazarien à perpetuité pouvoit faire décharger sa tête tous les ans une fois, en offrant au Temple trois bêtes pour sa rasure, selon la Loy.

2. Samuel ch. 14. 26.

Ils disent avoir appris de la tradition qu'Absçalom étoit Nazarien à perpetuité, & que c'est pour cette raison qu'il se faisoit tondre tous les ans, comme nous le lisons dans son Histoire. Il y a bien apparence qu'ils disent vray à l'égard de la liberté que le Nazarien perpetuel avoit de se faire raser une fois l'an. Mais ce qu'ils ajoûtent qu'Absçalom étoit Nazarien perpetuel n'est point apparent.

1. Samuel 1. 11.

De ces Nazariens perpetuels quelques-uns se devouoient eux-mêmes, les autres y étoient devouez par leurs peres & meres, & les autres enfin y étoient extraordinairement appellez de Dieu dés la naissance. Il y en avoit du premier ordre assûrément en assez grand nombre entre les Juifs: Samuel étoit du second, sa mere l'avoit voué avant qu'il fût conçû. Et enfin Samson étoit du troisiéme ordre, appellé extraordinairement de Dieu au Nazareat perpetuel. Cependant les Rabbins disent, par je ne sai quelle tradition, que Samson n'étoit pas absolument Nazarien attaché à tous les de-

devoirs du Nazareat. Il étoit astreint à ne point boire de vin, & à ne pas laisser monter le rasoir sur sa tête; mais il pouvoit se souiller, disent-ils, pour un mort. C'est pourquoi ceux qui vouoient & qui disoient, je veux être Nazarien comme Samson, n'étoient astreints qu'à l'abstinence du vin, & à ne se pas laisser couper les cheveux. Cette tradition n'est pas à mépriser, un homme de guerre comme Samson, ne pouvoit être astreint à ne pas toucher aux morts. Cependant les Juifs disent que quand le Nazarien à perpetuité tomboit en quelque souillure involontaire, il étoit obligé de faire pour sa purification tout ce que nous avons dit que les autres faisoient. Par exemple, si un homme mouroit auprés de lui, ou qu'un Payen par contrainte le souillât par l'attouchement d'un mort, il faloit qu'il se fît raser & purifier tout de nouveau, selon la Loy donnée au sixiéme des Nombres.

CHAPITRE XXXI.

Des Peines ausquelles étoient soûmis les Violateurs de la Loy.

Les peines sont le soûtien des loix, סיג לתורה, la haye de la Loy, disent les Juifs; c'est pourquoi pour mettre la derniere main à ce traité, il y faut dire quelque chose des peines dont on punissoit les violateurs des precedentes ordonnances. Comme nous n'avons point parlé des loix morales & civiles, il ne s'agit pas ici des peines que meritoient & recevoient ceux qui les violoient; mais seulement des peines dont on châtioit ceux qui pechoient contre la Loy ceremonielle.

La separation ou abstention premiere peine legale.

La premiere étoit la separation, ou l'abstention des choses sacrées, qui à proprement parler n'étoit pas une peine. Car toute peine presuppose un crime; mais la simple separation ne supposoit pas un crime, comme nous allons voir. Il n'étoit pas permis à tout le monde d'entrer dans le Temple, ni de participer aux sacrifices, ni de celebrer la Pâque. Premierement en general tout incirconcis ne pouvoit avoir part au Culte divin, soit qu'il fût Payen, soit qu'il fût Juif. Secondement toute personne qui étoit dans les souillures legales selon la Loy des Nombres chap. 5. 2. *Tout lepreux, tout homme découlant, tout homme souillé par un mort, soit mis hors du camp*; & il ne leur étoit permis de presenter leur sacrifice, qu'aprés leur purification selon la Loy, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus.

Les crimes réels, & même atroces, ne soûmettoient pas les coupables à la peine de separation.

Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est que la Loy n'ordonnoit pas pour les crimes & pour les souillures morales, cette separation & abstention des choses sacrées, qu'elle ordonnoit pour les souillures legales, qui n'étoient pas même des crimes. Car avoir touché un mort, être lepreux, à une femme avoir ses ordinaires, & accoucher, ne sont rien de criminel: Il faut donc bien distinguer entre les souillures legales, & les souillures criminelles. Les souillures legales n'étoient pas criminelles; & tout peché contre la Loy ceremonielle, même le plus grief, n'emportoit pas souillure legale. Car les violateurs de la Loy, tant morale que ceremonielle, n'étoient pas mis en séparation: Il leur étoit permis de venir au Temple, apporter leurs offran-

des pour l'expiation de leurs pechez. Comme cela ſe voit dans le 5. & le 6. chapitres du Levitique, où Dieu ordonne *à celui qui aura juré temerairement, à celui qui aura retenu quelque choſe ſainte, & ne l'aura pas donnée au Temple, à celui qui aura nié un dépôt, d'apporter leur offrande pour l'expiation de leur crime.* Entre ceux qui devoient s'abſtenir de manger l'agneau de Pâque, les Juifs content ceux qui étoient ſouillez de diverſes ſouillures legales, ainſi qu'il a été expliqué dans le chapitre de la Pâque; mais ils n'y content pas les hommes qui étoient coupables des crimes les plus énormes, par la violation de la Loy Ceremonielle, ou de la Loy Morale. C'eſt une circonſtance, dont les partiſans d'Eraſte, qui nient que l'Egliſe ſoit en pouvoir d'éloigner les pecheurs des Sacremens, tirent un grand avantage. On ne leur doit pas nier cette verité, que la Loy n'ordonnoit aucune peine Eccleſiaſtique, c'eſt-à dire, aucune ſéparation de l'uſage des choſes ſaintes, à ceux qui étoient coupables de crimes. Mais il faut leur nier la conſequence qu'ils en tirent, c'eſt qu'il ne ſoit pas permis à l'Egliſe Chrêtienne, d'éloigner les impies des Sacremens. Voici nos raiſons.

Comment & pourquoi les coupables de crimes n'étoient point ſujets aux peines Legales, ou Eccleſiaſtiques.

La Loy n'ordonnoit aucune peine Eccleſiaſtique aux prevaricateurs, & aux violateurs de la Loy, parce qu'alors la Republique & l'Egliſe étoient confonduës, & Dieu avoit ordonné des peines corporelles pour les criminels. C'eſt pourquoi, afin de ne pas violer la regle *ne bis in idem*, Dieu vouloit qu'on les regardât comme ſuffiſamment châtiez par ces peines corporelles. Aprés tout, pendant que ces gens coupables de grands crimes étoient *in reatu*, on n'avoit pas beſoin de les éloigner du Temple & des choſes ſacrées, puis qu'étant ou fugitifs pour éviter les peines qu'ils euſſent dû recevoir, ou priſonniers entre les mains des Juges, ils étoient neceſſairement ſequeſtrez du commerce des hommes, & privez de la participation aux choſes ſaintes. Au reſte, comme toutes choſes étoient typiques ſous cette alliance, ce que les ſouillures legales éloignoient les hommes de la participation aux choſes ſaintes, cela nous apprend que ſous le Nouveau Teſtament, nous devons éloigner de la participation, ceux qui ſont dans les ſouillures morales, dont les ſouillures legales étoient les types.

Sous le premier Temple les peines étoient toutes adminiſtrées par le Magiſtrat. Des amendes pecuniaires.

Quoi qu'il en ſoit il eſt certain, que ſous le premier Temple, c'eſt-à-dire, juſques à la captivité de Babylone, les violateurs de la Loy, tant Ceremonielle que Morale, étoient punis de peines adminiſtrées par le Magiſtrat; & ces peines étoient ou pecuniaires ou corporelles. Nous avons quantité de loix qui ordonnent des amendes pecuniaires aux violateurs de la Loy. Par exemple la Loy ordonne dans le 22. chap. v. 19. du Deuteronome, que celui qui aura fauſſement accuſé ſa femme de n'être pas vierge quand il la priſe, ſoit condamné à cent piéces d'argent au profit du pere de la fille. Celui qui avoit retenu les choſes ſanctifiées, ſoit les dîmes de ſon revenu, ſoit les offrandes volontaires, & qui en avoit fait profit, de quelque maniere que ce fût, étoit obligé de reſtituer le principal, & pour amende pecuniaire d'y ajoûter la cinquiéme partie du tout, comme l'ordonne le ch. 5. du Levitique v. 15. 16. Ces deux exemples ſuffiſent, pris l'un de la Loy Morale, & l'autre de la Loy Ceremonielle.

Des peines corporelles, quatre ſup-

Quant aux peines corporelles, la Loy ordonne le foüet & la mort, ſelon la diverſité des pechez. Il y avoit quatre eſpeces de ſupplices capitaux, uſitez

usitez entre les Juifs, 1. le lapidement, 2. l'occision par l'épée, 3. bruler au feu, 4. & étrangler avec une serviette. Car pour la crucifixion, par laquelle Nôtre Seigneur fut mis à mort, c'étoit un supplice des Romains. Il est vray que les Hebreux pendoient au bois ; mais c'étoit une dependance du supplice de lapidation principalement. Quand un homme avoit été lapidé, ou tué avec l'épée, ils lui lioient les deux mains ensemble, plantoient un bois tout droit, d'où sortoit un autre bois de traverse ; ils passoient ce bois traversant entre les deux mains du mort, & le laissoient pendre là jusques au soir. Car la Loy défend de laisser passer la nuit à un corps pendu ; elle ordonne de l'ensevelir le même jour ; si l'on eût pendu le patient à un arbre vif, il eût falu couper l'arbre, & l'enterrer avec le mort, c'est pourquoi ils plantoient un bois mort en terre. Et même pour couvrir absolument le peché du défunt, & comme pour en abolir la memoire, on ensevelissoit, à ce que dit Maimonides, l'épée avec laquelle on l'avoit mis à mort, la pierre avec laquelle il avoit été lapidé, ou la serviette avec laquelle il avoit été étranglé.

Supplices capitaux usitez parmi les Juifs.

Voy Maimonides Sanhedrin chap. 15. §. 6.

Deuteron. ch. 21. v. 23.

Comme les supplices capitaux ne tomboient que sur ceux qui violoient la Loy morale, & qui étoient coupables de blasphéme, d'idolatrie, d'adultere, de meurtre, d'avoir maudit pere ou mere, & aussi pour la violation du Sabbat, il est moins necessaire que nous parlions plus amplement de ces supplices. Mais il y en avoit un dont il étoit fort ordinaire de châtier ceux qui violoient les Ceremonies ; c'est de les battre de verges. La Loy du Deuteronome ordonne ce supplice contre celui qui sera jugé avoir offensé son frere, & qui sera declaré méchant en Justice. *Si le méchant a merité d'être battu, le Juge le fera jetter par terre, & battre de verges devant soy, selon l'exigence du cas, par certain nombre de coups, il le fera battre de* 40. *coups, & non plus, de peur que s'il continuë a le faire battre de plus de coups, la playe ne soit excessive, & que ton frere ne devienne vil devant tes yeux.* En execution, & en interpretant cette Loy, les Juifs disoient que tout homme qui violoit un Commandement negatif ou prohibitif, & que de là s'ensuivît une action & violation d'un Commandement, meritoit d'être ainsi battu. Par exemple celui qui violoit la défense de ne point manger du sang, de la graisse, & du pain levé à la fête de Pâque, meritoit d'être battu, à cause qu'en violant ces défenses, il faisoit une action positive qui violoit la Loy. Pareillement celui qui mangeoit des premiers fruits ; ou quand un Prêtre dans la souillure mangeoit des offrandes, qui n'étoient que pour ceux qui étoient en pureté ; ou lors qu'un homme mangeoit le chevreau bouilli dans le lait de sa mere. En un mot toute transgression d'une défense qui se faisoit par une action, & non par simple omission. Mais la violation des Commandemens negatifs qui se faisoit sans agir & en ne faisant rien, comme d'écouter une médisance & de la recevoir, ne meritoit pas la peine du fouët.

Voy Matth. 10. 17. 2. Cor. 6. 5. & 11. 23.

De la peine du fouët.

Chap. 27. 2. 3.

Ils disoient aussi que l'on ne battoit pas de verges les coupables, pour des crimes qui devoient être punis par la mort, ni ceux qui devoient être reparez par argent, comme le vol.

Quand il y avoit plusieurs choses distinctes défenduës dans un même Commandement, & qu'on violoit le Commandement, on étoit sujet à être battu, autant de fois qu'il y avoit de choses défenduës, quoi que ce ne

 fût

fût qu'une seule defense. Par exemple il étoit défendu de manger avant l'offrande des premiers fruits, qui se faisoit à Pâque, *ni pain*, *ni grain rôti*, *ni grains en épi*; quoi que ce fût une seule défense, elle comprenoit trois choses, & qui mangeoit l'une de ces choses meritoit d'être battu. Ils ajoûtent que l'on encouroit le châtiment du fouët pour les pechez, qui devant Dieu meritoient la peine de כרת, ou de retranchement, sans meriter la mort par le Magistrat. Et ils en content de cet ordre 21. & aussi pour tous les pechez qui meritoient ce qu'ils appelloient, *la mort par la main des Cieux*, sans meriter le retranchement de la part de Dieu, ni la mort de la part du Magistrat, & ils en contoient de cet ordre jusques à 168. En tout il y avoit 189. pechez, pour lesquels ils battoient de coups de fouët.

Levit. 23. 14.

Maniere dont on fouëttoit les coupables.

Voici la maniere dont cela se faisoit; on lioit les deux mains du coupable à un pôteau prés de terre, on déchiroit ses vétemens jusques à ce que son estomac fût découvert; l'Executeur étoit monté sur une pierre derriere lui, ayant en main un fouët d'escourgées ou de cuir, ayant trois bandes, chacune de quatre doigts de large, & assez longues pour faire le tour & pour toucher le ventre, d'une main il levoit le fouët, & frappoit de toute sa force; trois Juges assistoient. Le principal des trois, pendant qu'on frapoit, lisoit du ch. 28. du Deuteronome les versets 28. & suivans. *Si tu ne prens garde à faire*, &c. *Dieu rendra tes playes merveilleuses*, &c. Le second des Juges contoit les coups, & le troisiéme disoit à l'Executeur, frape.

Des 39. coups qu'il étoit permis de donner, & pourquoi non plus.

Il n'étoit pas permis de donner plus de 40. coups, & ils n'en donnoient ordinairement que 39. afin de ne pas aller au delà du commandement. St. Paul 2. Cor. 11. dit, que par cinq fois il a reçû 40. coups moins un. Les Commentateurs disent, qu'ils n'en donnoient que 39. afin de ne pas exceder, & d'être sûrs qu'ils n'avoient pas été au delà de ce que la Loy permet: Mais il y a plus d'apparence, que cela venoit de la forme de leur fouët, qui avoit trois escourgées, c'est pourquoi chaque coup étoit conté pour trois. Ainsi en frapant 13. fois, ils donnoient 39. coups, & s'ils eussent frapé 14. fois ils auroient donné 42. coups, & auroient été au delà de ce que la Loy permet. Ils ne pouvoient condamner à plus de 40. coups, mais ils pouvoient condamner à moins, à proportion des forces du patient, & selon la nature de son crime. Dans les rechûtes, à la premiere, on fouëttoit une seconde fois celui qui étoit tombé aprés la repentance: comme celui qui avoit mangé du sang aprés avoir été battu, mais s'il retomboit une troisiéme fois, on ne le battoit plus, on le renfermoit dans un lieu où il ne pouvoit se tenir debout, & on le nourrissoit-là du pain & de l'eau d'affliction. Au reste ce supplice n'entraînoit aprés soi aucune infamie ni diminution de dignité, & celui qui avoit été battu étoit rétabli dans son premier état. Tout le monde y étoit soûmis jusques au Souverain Sacrificateur, & au President du Sanhedrin; mais cela étant fait, ils rentroient en charge, excepté, disent-ils, le Chef du Sanhedrin, qui décendoit de quelques degrez entre les Conseillers, mais n'étoit pourtant pas des derniers. Tout cela se lit dans le Traité du Talmud intitulé *Sanhedrin*, & dans celui de Maimonides du même Titre. Les Juifs parlent d'un autre châtiment tumultuaire, qui se faisoit sans forme de procez, &

par

par le peuple, dans les Synagogues, quand quelqu'un violoit la Loy. Et ils appellent cela, *batture, ou playe des rebelles*, qui alloit quelquefois jusques à la mort. Il semble que ce soit de cette maniere que Nôtre Seigneur Jesus-Christ pensa tant de fois être lapidé par le peuple.

Nous avons parlé en passant de la peine appellée כרת כרית, ou כריתות, de retranchement; mais elle merite que nous y fassions une attention particuliere. Il est trés-souvent parlé dans la Loy de cette peine. Dans le ch. 17. de la Genese, il est dit, *que celui qui ne sera pas circoncis, sera retranché d'entre ses peuples.* Ceux qui mangeoient du sang, de la graisse, du pain levé dans la fête de Pâque, étoient soûmis à cette peine. Les Talmudistes dans le Traité intitulé Keritouth chap. 1. content jusques à 36. pechez, pour lesquels Dieu menace de la peine de כרת. Entre ceux-là il y en a de tres-grands, comme le blasphéme, l'idolatrie, la sorcellerie, donner ses enfans à Moloch, coucher avec sa mere, avec sa sœur, avec un mâle, avec une bête, &c. Et il y en a d'autres assez legers, comme d'entrer dans le Sanctuaire étant en souillure, manger du sang, de la graisse, du pain levé à Pâque, manger de la viande des sacrifices au delà du tems marqué, &c. Voy Rivet in Genes. cap. 17.

Cela fait de la peine, & apporte de la difficulté à comprendre quelle est cette peine dont Dieu menace des coupables de si differens ordres. Il y a beaucoup d'Interpretes Chrêtiens, qui aprés *Lyranus*, veulent, que ce retranchement signifie la mort par ordre du Magistrat; d'autres veulent avec Denys le Chartreux, que cela se doive entendre de l'excommunication. Le premier n'est point apparent; il n'est pas vrai-semblable que l'on fît mourir un homme pour avoir mangé de la graisse ou du sang. Le second est faux: car il n'y avoit pas d'excommunication avant la captivité de Babylone. Il n'est pas sûr non plus d'embrasser le sentiment des Juifs, qui tout d'une voix disent, que cette peine de כרת étoit reservée à Dieu, & les uns expliquent cette peine par mourir devant 30. ans. Rabbi Salomon Jarchi sur la Genese 17. dit, que c'est mourir sans enfans, & mourir avant son tems. Les Hebreux parlent souvent d'une autre espece de châtiment fort semblable à celui-la, savoir, *mourir par la main des Cieux ou de Dieu.* Et ce châtiment encore est, selon eux, reservé à Dieu seul, & il est un degré au dessous du Retranchement, car celui qui merite le Retranchement est estimé plus coupable, que celui qui merite seulement *la mort par la main des Cieux.* Grotius sur le chap. 11. de la premiere Epître aux Corinthiens rapporte à cette peine de Retranchement, ce que l'Apôtre dit, qu'entre les Corinthiens plusieurs dormoient, ou étoient morts, à cause de la profanation du Sacrement de l'Eucharistie. On peut voir là dessus Selden, qui traite fort amplement de cette peine de כרת. J'ajoûterai seulement, que selon les Hebreux, il y a deux sortes de transgressions de la Loy, qui meritoient la peine de *Kereth*; les unes meritoient en même tems la mort par la sentence du Magistrat, comme le blasphéme, l'idolatrie, &c. D'autres ne meritoient que le foüet par le Magistrat, comme de manger de la graisse & du sang, ainsi cette peine de *Kereth* n'empêchoit pas les autres peines.

Dionysius in Gen. cap. 17.

Ef. 38. Cette opinion est sujette à beaucoup d'inconveniens, qui la rendent douteuse. Voy Heideggerus Historia Patriarcharum exercit. 2. 55. 13.

Seldenus lib. 1. de Synedriis cap. 6.

CHA-

CHAPITRE XXXII.

De l'Excommunication.

CEtte peine eſt extrémement celebre dans les écrits des Juifs, c'eſt pourquoi elle merite avoir ſon chapitre à part. C'eſt une action par laquelle ils ſeparoient de la communion du reſte du peuple, ceux qui avoient contrevenu aux ordres de la Republique & de l'Egliſe. Chacun ſait la celebre diviſion de cette cenſure en trois eſpeces, *Niddoui*, *Kerem*, & *Shammata*. La premiere choſe qui doit être conſiderée, c'eſt l'origine de cette cenſure : Enſuite nous verrons ſes eſpeces, puis ſes effets, & enfin de quelle maniere on en étoit abſous. A l'égard de l'origine, il ne faut pas trop s'en arrêter au jugement des Juifs, qui font tout autant qu'il leur eſt poſſible décendre toutes leurs Coûtumes de Moyſe, & de Dieu même. Ils prétendent que l'excommunication étoit en uſage dés le commencement du monde, & ceux d'entre les nôtres, qui ſont dans le même ſentiment, diſent qu'Adam s'en ſervit, quand il diſtingua ceux de ſes enfans qui furent appellez enfans de Dieu, & les ſepara des autres: comme s'il eût excommunié toute la race de Caïn, quelques-uns veulent que Caïn lui-même ait été excommunié de Dieu. D'autres, comme Zanchius, cherchent l'excommunication dans la ſeparation de Marie, pour avoir parlé contre Moyſe. Les Rabbins croient la trouver dans le Cantique de Barach & de Debora, *maudit ſoit Meroz*, &c. en préſuppoſant, que ce Meroz étoit quelque homme qui avoit refuſé de donner ſecours à Barach. Mais il faut avouër que tout cela eſt trop foible pour appuyer l'antiquité de l'excommunication. Ainſi il eſt meilleur de tomber d'accord, qu'elle fut établie aprés le retour de la captivité de Babylone par Eſdras, & par ces hommes, que l'on appelle de la Grande Synagogue. On en voit la premiere pratique dans Eſdras chap. 10. v. 7. 8. *On publia, que tous ceux qui étoient retournez de la captivité euſſent à s'aſſembler en Jeruſalem, & que quiconque n'y ſeroit venu dans trois jours, ſelon les avis des Anciens & des principaux, tout ſon bien ſeroit mis en interdit, ou anathéme de* חרם, *& lui ſeroit ſeparé de la Congregation d'Iſraël.* La premiere partie de cette Sentence ſemble être une peine Civile. Mais la ſeparation eſt une peine Eccleſiaſtique. On peut auſſi voir le 13. ch. de Nehemie v. 25. où Nehemie prononce un anathéme ou execration, contre ceux qui épouſeroient des femmes étrangeres. Seldenus cite un paſſage fort remarquable d'un Karaïte, dont l'ouvrage n'eſt que manuſcrit, qui avouë que l'excommunication fut établie aprés la captivité, & qu'elle fut introduite dans la Republique des Juifs, quand ils ceſſerent d'avoir en main l'autorité civile pour châtier les coupables, c'eſt-à-dire, que ce fut ſous la domination des Princes étrangers, auſquels ils furent ſoûmis aprés la captivité.

[Margin: Trois eſpeces d'excommunication.]
[Margin: De l'origine ou antiquité de l'excommunication.]
[Margin: Juges 5. 23.]
[Margin: Lib. 1. de Synedriis cap. 6. & 7.]

Il eſt certain que l'excommunication fut auſſi en uſage entre les Payens. Céſar au ſixiéme Livre de la guerre des Gaules dit, que les Druides puniſſoient ceux qui ne vouloient pas ſubir leurs jugemens, en leur interdiſant d'aſſiſter aux Sacrifices, & que ceux qui étoient ſous cet interdit, étoient l'execration du peuple; tellement qu'on ne vouloit pas approcher d'eux. Cornelius Nepos dans la vie d'Alcibiades dit, qu'Alcibiades ayant été accuſé de celebrer les myſteres dans ſa maiſon, ce qui n'étoit pas permis, les Sacrificateurs Eumolpides l'anathematiſerent & le devouërent, & graverent la ſentence d'anathéme ſur un marbre pour en conſerver la memoire. Enfin il n'y a rien plus connu que le *procul eſte profani*, uſité dans les ſacrifices des Payens. Mais il ne s'enſuit pas que les Juifs ayent emprunté cela des Payens, les Payens peuvent l'avoir emprunté des Juifs. Et quand les Juifs, c'eſt-à-dire, Eſdras & les autres derniers Prophetes, auroient par l'autorité de Dieu introduit cette louable coûtume dans l'Egliſe, cela n'attacheroit pas à l'excommunication un caractere d'infamie, d'avoir été uſitée entre les Payens. Depuis le tems de la captivité, il en eſt ſouvent parlé, & c'eſt ce que les Evangeliſtes appellent, *être jetté hors de la Synagogue.* Il eſt à remarquer que par être jetté hors de la Synagogue, il ne faut entendre dans tous ces paſſages que la petite excommunication. Car on n'excommunia les diſciples de Jeſus-Chriſt par חרם Cherem, qu'aprés la reſurrection du Seigneur, comme l'a bien obſevé Grotius dans ſes notes ſur ces paſſages.

L'excommunication uſitée entre les Payens.

Voyez St. Jean. 9. 22. & chap. 10. & 12. 42. & 16. 2. & 11. 42. Luc. 6. 22.

Des eſpeces d'excommunication.

Tout le monde ſait la diſtinction des trois degrez, ou des trois eſpeces d'excommunication, dont la premiere s'appelle Niddoui נדוי, la ſeconde Cherem חרם, & la troiſiéme Shammatha שמתא. *Niddoui* étoit une ſeparation de peu de jours. Mais ceux d'entre les Chrétiens qui ont crû que Niddoui ſignifioit la ſeparation de ceux qui étoient dans les ſoüillures Legales, comme les femmes ayant leurs ordinaires, ſe ſont fort trompez, car c'étoit une peine impoſée pour les ſoüillures morales & non Legales. *Cherem* étoit une ſeparation avec execration, & malediction; & *Shammatha* étoit la grande & derniere excommunication. Cette diviſion a été empruntée d'Elie Rabbin Alleman, dans ſon Dictionnaire intitulé *Thisbites*, & tous nos Auteurs l'ont ſuivi. Mais Seldenus a fait voir que cette diſtinction eſt fauſſe, & que *Niddouï* & *Shammatha* ſont la même choſe, ainſi ce degré qu'on eſtimoit le dernier eſt le premier. Cela même eſt évident par les paſſages des Rabbins & des Talmudiſtes, que cite Buxtorf dans ſon grand Lexicon ſur le mot Shammatha. Le mot de Shammatha eſt un mot general qui ſignifie toute excommunication, d'où a été formé le verbe שמת, Shimmet excommunier; mais comme il eſt ordinaire de donner le nom du genre à la plus imparfaite des eſpeces, le *Niddoui* a été appellé du nom general *Shammatha* excommunication; cela n'empêche pas que שמתא ne puiſſe être compoſé, comme le croient beaucoup de Doctes, de אתא & שם, c'eſt à dire le Seigneur vient, comme maranatha. Et il y a bien apparence que ce mot étoit le premier du formulaire de la grande excommunication, qui commençoit par un paſſage de la Prophetie d'Enoch, qui ſe trouve dans l'Epître de St. Jude. Mais il ne s'enſuit pas que *Shammatha* ſignifiât la grande excommunication: Car l'uſage l'avoit appliqué à ſignifier toute excommunication en general.

Deux eſpeces d'excommunication Shammatha & Cherem.

Voy Cappel Spicileg. in Joh. 9. & Buxtorf in Lexico magno, au mot נדוי. Seldenus Lib. 4. de Jure naturali & Gentium cap. 8. & lib. 1. de ſynedriis cap. 7.

Ainſi il n'y avoit que deux excommunications entre les Juifs, non plus qu'entre les Chrêtiens, la petite & la grande, la moindre appellée *Shammatha*, & la grande appellée חרם Cherem, jointe avec malediction & execration. On en peut voir des preuves dans les ouvrages de Seldenus, aux endroits que j'ai citez en marge.

Diverſes obſervations ſur l'excommunication Judaïque.

On trouvera auſſi là quantité de remarques curieuſes touchant l'excommunication, dont je toucherai quelques-unes.

1. Non ſeulement les Juges pouvoient excommunier, mais chaque particulier en converſation en pouvoit excommunier un autre, & l'excommunication étoit valable, ſi elle étoit bien fondée; car autrement ſi ce particulier excommunioit ſans raiſon, lui-même étoit excommunié. Et les tribunaux établis par les Juifs, pour juger des cauſes civiles & criminelles, étoient Juges de cela, la ſentence de חרם ne pouvoit être prononcée par un particulier. Il faloit au moins une aſſemblée de dix hommes.

Voy Buxtorf Lexicon ſur le mot חרם.

2. Il eſt fort à remarquer, que ſi un homme ſongeoit en dormant avoir été excommunié par ſoi-même, ou par un autre, il étoit tenu pour excommunié, parce que ce ſonge étoit conſideré comme envoyé de Dieu.

3. Un homme pouvoit non ſeulement excommunier les autres, mais ſoi-même, & ordinairement un particulier, s'il étoit Docteur ou Diſciple, en excommuniant un autre Docteur, s'excommunioit lui-même. Mais il s'abſolvoit auſſi lui-même, tout auſſi-tôt qu'il étoit de retour chez ſoi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt clair que l'excommunication ne ſe faiſoit point par les Sacrificateurs entant que Sacrificateurs, puiſqu'il étoit permis à tout le monde d'excommunier, ainſi ce n'étoit pas une cenſure qui fût préciſément Eccleſiaſtique.

4. Il y avoit deux ſortes d'excommunication, l'une totale & univerſelle, par laquelle un homme étoit excommunié à l'égard de tous les hommes, & une autre *partiale*, par laquelle un homme étoit excommunié dans une ville, ou à l'égard de certaines perſonnes, & ne l'étoit pas, à l'égard des autres. Et cela ſe faiſoit ſelon la volonté de l'excommuniant.

5. Celui qui étoit excommunié pour un mois, c'étoit le terme ordinaire de l'excommunication de *Niddoui*: Si dans le mois il ne recherchoit l'abſolution, on l'excommunioit encore par *Niddoui* pour un autre mois. S'il negligeoit encore de ſe faire abſoudre, on l'excommunioit par Cherem, חרם.

6. On ſonnoit de la trompette quand on excommunioit de la grande excommunication, & lorſque les Juifs excommunioient les Samaritains ſolennellement, il y avoit trois cens trompettes qui ſonnoient d'un ton lugubre. Au lieu de cela dans les Conciles de l'Egliſe Romaine on éteint des torches, chaque Prelat en ayant une dans la main.

7. Celui qui étoit mort excommunié ſans abſolution, ſoit par חרם, ſoit par נדוי, on mettoit ſur ſon tombeau une pierre, pour marquer qu'il avoit merité d'être lapidé à cauſe de ſon impenitence finale.

נדוי

8. La formule de la petite excommunication étoit facile & courte, car elle ne conſiſtoit qu'à dire *un tel ou un tel, ſoit en excommunication*. Mais le formulaire du חרם étoit long & chargé d'épouvantables maledictions, par le nom de Dieu, par le ciel, par la terre, par tous les Anges, leſquels ils diſoient preſider ſur les mois, & ſur les jours, & ſur les ſignes du Zo-

Zodiaque. Il eſt dans Seldenus lib. 4. cap. 7. de Jure naturali &c.

Quant aux effets de l'excommunication Judaïque, on ne demeure pas tout-à-fait d'accord quels ils étoient. On convient que celui qui étoit excommunié par *Niddoui* ſimplement, étoit exclus de la ſocieté des hommes, c'eſt-à-dire, qu'il n'oſoit les approcher plus prés que de 4. coudées, même ſa femme, ſes enfans, & ſes domeſtiques. Seldenus excepte la femme & les enfans, Lib. 4. de Jure naturali cap. 8. Buxtorf ne les excepte pas. Mais celui qui étoit excommunié par חרם, étoit abſolument ſequeſtré de la converſation avec les autres, & même quelquefois on l'enfermoit dans une petite chambre ou priſon, où il vivoit ſeul. Il ne pouvoit enſeigner ni être enſeigné, au lieu que celui qui étoit ſimplement en *Niddoui*, pouvoit entrer en commerce & en converſation, & faire tout ce qui ſe pouvoit faire avec les autres, à la diſtance de 6. pieds, on pouvoit pourtant donner à manger à celui qui étoit excommunié par חרם, car on n'avoit pas deſſein de le faire mourir de faim. C'eſt à cela qu'a égard St. Paul, 1. Cor. 5. 11. *Ne mangez pas même avec un tel*, c'eſt-à-dire, *regardez-le comme excommunié.*

Mais la grande queſtion eſt, ſavoir ſi ces excommuniez étoient exclus de l'uſage des choſes ſaintes. Baronius Tom. 1. de ſes Annales Ann. 57. §. 12. Beze *de Excommunicatione*, & pluſieurs autres le prétendent ainſi, comme on peut voir dans les Commentateurs, ſur le 9. de St Jean. ℣. 22. Ils diſent tous que dans les grands crimes les excommuniez étoient chaſſez du Temple & des Synagogues, & par conſéquent des ſacrifices, car pour ſacrifier il faloit entrer au Temple. Seldenus au contraire prétend que non, & que l'excommunié par Cherem avoit part aux ſacrifices, pouvoit entrer dans le Temple, aſſiſter aux prieres dans les Synagogues, *manger la Pâque & comparoître devant l'Eternel.* Il avoit part, ſelon le même, à l'efficace du jour des Propitiations, dans lequel ſe faiſoit l'expiation des pechez de la nation; mais quoique tous ſes pechez fuſſent alors effacez, en cas qu'il ſe fût repenti devant Dieu, il demeuroit pourtant excommunié devant les hommes, juſques à ce qu'il ſe fût fait abſoudre. A l'égard de la Pâque, il eſt aiſé de convaincre Seldenus de faux. Car la Pâque ne ſe mangeoit qu'en compagnie à table en feſtin. Or il n'étoit pas permis à un excommunié par Cherem de manger avec les autres. Pour ce qui eſt d'entrer dans le Temple, il eſt vrai que cela lui étoit permis. Buxtorf dans le mot נדי rapporte du traité du Talmud, intitulé Middot, que ceux qui entroient au Temple, y venoient par un chemin à droite, & s'en retournoient par la gauche, & que les excommuniez entroient par la gauche, comme auſſi les gens en deüil. Mais qui ſait s'ils paſſoient au delà du Parvis des nations, dans lequel tous les Gentils mêmes pouvoient entrer? Seldenus prétend donc qu'il ne faut pas prendre ἀποσυνάγωγος, pour exclus du lieu où s'aſſembloit le peuple pour prier, mais ſeulement exclus de l'aſſemblée, ainſi il faudroit entendre par συναγωγή, *cœtus*, c'eſt-à-dire, l'aſſemblée, ou les perſonnes qui compoſent l'aſſemblée. Mais cela ne peut ſubſiſter avec ce que nous apprenons des Rabbins, au rapport de Seldenus lui-même; qu'un excommunié ne pouvoit approcher des autres que de 6. pieds, comment eût-il pû être dans une Synagogue, toûjours à 6 pieds de diſtance des autres? De plus celui qui étoit excommunié par חרם, étoit

Queſtion, ſi l'excommunication excluoit de l'uſage des choſes ſaintes.

Erreur de Seldenus.

étoit banni absolument de la Societé, & n'osoit approcher des autres à aucune distance, & souvent même il étoit enfermé, comme le remarque Seldenus. Comment donc eût-il pû se trouver aux fêtes, n'ayant pas la liberté de sortir? Savoir s'ils pouvoient y assister par procureur & avoir part à la vertu des Sacrifices, c'est ce qui est malaisé à définir. Quoi qu'il en soit, nous ne nous sommes pas obligez de former nôtre excommunication sur le modele de celle des Juifs, & encore que l'on eût bien prouvé, que cette excommunication Judaïque étoit une peine purement civile, & point du tout Ecclesiastique, une tradition constante depuis les Apôtres nous apprend, que l'excommunication des Chrétiens, doit exclurre les excommuniez de la participation des choses saintes. Nous avons dans Seldenus lib. 4. de Jure naturali &c. cap. 8. les 24. causes pour lesquelles on excommunioit, & aussi dans le Dictionnaire de Buxtorf sur le mot *Niddoui*, tirées de Maimonides. Mais il y avoit bien plus de 24. causes d'excommunication, car ils excommunioient pour tout crime envers Dieu, & même pour toute offense envers les hommes. Il est fort étonnant que les Juifs dans leur fureur n'ayent pas excommunié le Seigneur, puisqu'ils excommunioient ceux qui le confessoient. Cela peut venir de ce qu'en general ils ne se portoient gueres à excommunier ceux qu'ils appelloient חכמים, Sages. Et un passage du Talmud dit, qu'on les fouëttoit dans la Palestine plûtôt que de les anathematiser. Or ils ne se pouvoient pas empêcher de regarder Jesus Christ comme un homme trés extraordinaire, & du nombre de ceux qu'ils appelloient Sages ou Savans.

Talm. Tract. Moed Katon cap. 3.

De l'absolution des excommuniez.

Il reste à dire quelque chose de l'absolution qui se donnoit aux excommuniez; ce que nous en apprenons se reduit à ces articles.

1. Il faloit faire penitence, c'est-à-dire, tout au moins reconnoître son tort, en demander pardon, & promettre de mieux faire à l'avenir.

2. Le formulaire de l'absolution étoit tel: *Reçoi l'absolution, toi tel ou tel.*

3. Ceux-là mêmes qui avoient le pouvoir d'excommunier, avoient celui d'absoudre, soit que ce fussent des particuliers ou des Juges, soit en conversation, soit assemblez en conseil, & quelque part que se fît l'absolution, on sonnoit du cornet, comme dans l'excommunication.

Les Juifs disent אין נדוי פחות משלשים l'excommunié n'est point absous avant 30. jours.

4. On pouvoit absoudre un moment aprés avoir excommunié, si le pecheur venoit à repentance, excepté dans les grands crimes commis contre Dieu, dont on ne donnoit l'absolution qu'aprés un tems d'épreuve, le moins étoit un mois, & sur tout le Cherem ne se levoit pas facilement.

5. Si l'excommunié se vouloit faire absoudre devant les Juges, il le pouvoit en montrant son innocence, celui qui l'avoit injustement excommunié étoit lui-même excommunié.

6. Celui qui avoit été excommunié lui present, devoit aussi être absous en presence; celui qui avoit été excommunié dans son absence, pouvoit être absous present & absent.

7. Celui qui avoit été excommunié, soit par un particulier, soit par les Juges, pouvoit choisir du peuple trois hommes, comme bon lui sembloit, devant lesquels en amenant des témoins & des preuves de sa repentance, il étoit absous, ou bien même un seul, pourvû qu'il eût caractere de Juge dans la Republique.

8. Les Sages, c'est-à-dire, les Docteurs & les étudians, qu'ils appelloient

soient תלמידי חכמים, se pouvoient absoudre eux-mêmes, quand ils s'étoient eux-mêmes excommuniez; mais pour les autres ils ne se pouvoient absoudre eux-mêmes, quand ils s'étoient eux-mêmes excommuniez, au lieu de trois hommes pour être absous il faloit qu'ils en choisissent dix.

9. Ordinairement un particulier en excommunioit un autre pour reparation & satisfaction d'une offense qu'il venoit de recevoir de lui, & en ce cas l'excommunié n'étoit absous que du consentement de sa partie, & qu'il n'eût satisfait à l'offense, ou à sa memoire s'il étoit mort.

10. Celui qui avoit été excommunié par un inconnu, étoit absous par le Chef du Grand Sanhedrin.

11. Celui qui avoit été excommunié en songe ne pouvoit être absous que par dix hommes Savans dans la Doctrine Talmudique, c'est-à-dire, dans les traditions; s'il n'en pouvoit trouver de tels, il pouvoit prendre des personnes capables de lire la Loy, s'il ne les trouvoit pas, il pouvoit se faire absoudre par dix hommes, quoi qu'ils ne sussent pas lire la Loy, & s'il ne pouvoit en trouver dix, il se pouvoit faire absoudre par trois hommes, comme dans les autres excommunications. Parce qu'on prétendoit que ces excommunications par songe étoient faites par Dieu lui-même, on apportoit beaucoup plus de precaution à l'absolution. Il y auroit sans doute de la folie à croire que toutes ces observations & ces ceremonies fussent aussi vieilles que l'excommunication, c'est-à-dire, qu'elles eussent été établies par Esdras. Il en est arrivé ici comme dans tous les autres chapitres des traditions, ils se sont grossis avec le tems, & se sont enflez de vaines ceremonies. Mais les Erastiens ont tort de prendre de là occasion de rejetter entierement l'usage de l'excommunication, comme si son origine étoit toute Payenne, ou née dans le periode le plus corrompu du Judaïsme.

Fin de la Seconde Partie.

HISTOIRE
DES DOGMES
ET DES
CULTES
BONS ET MAUVAIS
DE L'EGLISE

Dans les deux premiers Periodes,

TROISIÉME PARTIE.

Divisée en plusieurs Traitez,

Où sont expliquez tous les faux Cultes & les Idolatries, dont il est fait mention dans l'Ecriture Sainte.

PREMIER TRAITÉ
De l'Idolatrie en general & de la Theologie Payenne.



Prés avoir jusques ici rapporté quelle a été la Religion que les Anciens ont suivie, selon les ordres de Dieu, dans les deux premiers périodes de l'Eglise avant Moïse, & depuis Moïse, ce sera une chose digne de nôtre curiosité, d'examiner quels sont les faux Cultes & les Idolatries, ausquelles le peuple de Dieu s'est laissé aller durant tous ces siecles. Nôtre dessein demande cela, car puisque nous nous sommes proposez de rapporter quelle a été la Religion du Peuple de Dieu, il est nécessaire

re de parler des fausses Religions que ce Peuple a souvent suivies & adoptées, quand il s'est détourné de la veritable Religion. Tous ceux qui font l'Histoire d'une Religion, ne manquent pas de rapporter ses erreurs & ses faux cultes. C'est pourquoi les Auteurs de l'Histoire Ecclesiastique, se sont si fort étendus sur les erreurs & les héresies des Anciens. Ainsi c'est ici une partie considerable de l'Histoire Ecclesiastique des Juifs. Cette derniére Partie doit être la plus riche, parce que nous serons obligez de penetrer dans les mysteres de la Theologie Payenne, ce qui est un vaste champ. Nous verrons l'origine des Religions qui ont eu vogue durant un si long-tems, & qui ont été suivies par les Grecs & par les Romains. Nous chercherons dans les divinitez des Orientaux, des Syriens, & des Pheniciens, les Dieux des Grecs & des Romains, & nous les y trouverons peut-être avec plus de succez que ceux qui ont travaillé sur cette matiere jusqu'ici. On peut répondre que les conjectures qu'on trouvera dans ces derniers Traitez sont heureuses. Mais sur tout on peut dire qu'on y en trouvera un trés-grand nombre de nouvelles, & la plûpart ont eu déja le bonheur de plaire aux habiles gens qui les ont vûës, de sorte qu'on se hazarde de les donner au public avec moins d'inquiétude. Avant que d'entrer dans l'examen particulier de tous les faux Dieux dont l'Ecriture Sainte nous parle, il est bon de dire quelque chose de l'Idolatrie en general.

CHAPITRE I.

Du nom d'Idole & de celui d'Idolatrie.

IL n'y a personne qui ne sache que le mot d'Idolatrie est Grec, & qu'il est composé de deux autres, dont l'un signifie une *Image*, ou une representation, & l'autre signifie *service*, tellement que ce mot signifie le Culte ou le service des images & des representations. Le mot εἴδωλον est le diminutif de celui d'εἶδος qui signifie image, comme l'a fort bien remarqué Tertullien. *Ad hoc necessaria est vocabuli interpretatio, εἶδος Græcè formam sonat: ab eo per diminutionem εἴδωλον deductum æquè apud nos formulam fecit. Igitur omnis formula vel forma Idolum se dici exposcit.* L'Auteur de ces Mythologies qui sont attribuées à S. Fulgence, compose le mot εἴδωλον du mot ὀδύνη qui signifie douleur, & de celui d'εἶδος qui signifie image, comme qui diroit εἰδοδύνη, ce qui signifieroit *image de douleur*. Cette Etymologie auroit bien du rapport avec le mot Hebreu עצבים, *hatsabbim*, qui signifie idoles & douleurs, pour faire comprendre que les Idoles sont les sources de la douleur, & la cause des châtimens que Dieu fait tomber sur les hommes. Cependant cette derniere Etymologie du mot εἴδωλον est un pur jeu d'esprit, car la veritable origine est celle que Tertullien a designée.

Lib. de Idolat. cap. 3.

gnée. Ce mot eſt le diminutif d'εἶδος, & ſignifie une petite forme. Le ſavant Raynoldus dans ſon livre *de Idololatria* n'en veut pas demeurer d'accord, & ſoûtient que le mot εἴδωλον n'eſt pas un diminutif de celui d'εἶδος, mais qu'il ſignifie toutes ſortes de formes & de figures, même les plus grandes. Il eſt vrai que le mot εἴδωλον ſignifie toute figure, même celle des Coloſſes. Mais il faut ſavoir que le mot εἶδος ſignifie la forme eſſentielle, interne & veritable d'une choſe, & au contraire le mot εἴδωλον ſignifioit la forme externe, apparente, peinte, non veritable d'une choſe. Ainſi εἴδωλον eſt diminutif d'εἶδος, non pas par rapport à l'étenduë & à la grandeur, mais par rapport à la perfection & à la verité, & ſignifioit une forme d'une moindre perfection, & non pas d'une moindre étenduë. La forme & l'étenduë réelle & veritable d'un corps humain conſiſtant dans l'aſſemblage de ſa chair, de ſes os, & de ſa peau, s'appelloit εἶδος, mais la repreſentation de ce corps humain dans ſon ombre, quand il eſt oppoſé à un corps lumineux, ſon portrait en toile, ſa ſtatuë en bronze, ou en marbre, tout cela s'appelloit εἴδωλον, petite forme, forme fauſſe, imparfaite & apparente. Lib. 1. cap. 7.

Au reſte que le mot εἴδωλον ſignifiât toutes ſortes de repreſentations, d'images, de ſtatuës & de tableaux dans ſa premiere origine, c'eſt une choſe certaine. Nos Auteurs l'ont prouvé dans leurs diſputes contre l'Egliſe Romaine ſur le culte des images, & les habiles gens de l'Egliſe Romaine ne le nient pas. Denys d'Halicarnaſſe dit que tous les ans les Romains précipitoient dans le Tibre trente idoles qui repreſentoient des hommes εἴδωλα εἰς μορφὴν ἀνθρώπων εἰκασμένα. Plutarque dans la vie de Sylla dit que l'on fit pour Sylla une idole d'une grandeur extraordinaire εἴδωλον ἐν μεγέθει. Herodote dit que Créſus envoya au Temple de Delphes une idole de femme qui étoit d'or, de la grandeur de trois coudées, c'eſt-à-dire une ſtatuë qui repreſentoit une femme. Et ailleurs le même Auteur dit que les Lacedemoniens portoient en pompe au tombeau l'idole de leurs Rois morts à la guerre, c'eſt-à-dire leur ſtatuë ou leur image. Le mot Latin *Simulacrum* eſt de même ſignification que l'εἴδωλον des Grecs. Il ſignifie toute repreſentation: Il eſt dérivé de *ſimulare*, comme *lavacrum* vient de *lavare*, *ambulacrum d'ambulare*, *& ſimulare* ne ſignifie pas ſeulement feindre, il ſignifie auſſi peindre & repreſenter, comme il paroît par ces vers de Virgile & d'Horace.

Le mot d'Idole ſignifie toute ſorte de repreſentations. Voy Raynoldus de Idololat. Lib. 2. c. 1. Apud Euſeb. de præp. Evang. l. 4. c. 16. In Clio 5. In Erato.

Parvam Trojam ſimulatáque magnis
Pergama.....
Fortaſſe expreſſum ſuis ſimulare.

Æneid. 3. Horat. in arte Poëtica.

Si donc l'on regarde l'origine des mots, *idole*, *image*, *ſimulacre*, *repreſentation* ſignifient la même choſe. Mais il faut pourtant avouër, que les Auteurs Eccleſiaſtiques ont mis quelque difference entre *Image* & *Idole*: quelques-uns ont dit que le mot *idole* ſignifioit la repreſentation d'une choſe qui n'eſt point, & qui n'eſt qu'une fiction, comme ſont les Sirenes & les Tritons que les Poëtes ont mis dans la Mer. Et que le mot d'image ſignifioit la repreſentation d'une choſe qui eſt veritablement, comme ſont les hommes, les chiens, les arbres, les aſtres. C'eſt ainſi que Suidas définiſſoit l'idole. *Les idoles ſont des imitations & repreſentations des choſes qui ne ſont point, comme ſont les Tritons, les Sphinx & les Centaures.* On lit la

même chose dans la huitiéme homelie d'Origene sur l'Exode. Et dans Theodoret dans la 38me. question sur le même livre. Mais il n'y eut jamais rien de moins juste que cette observation : Car ces mêmes Auteurs la détruisent par le continuel usage qu'ils font du mot d'Idole. Ils appellent Idoles tous les simulacres que les Payens adoroient, quoi que ces simulacres representassent souvent des choses qui étoient veritablement, ou qui avoient été : telles étoient les images des Astres, celles des Cesars & des autres hommes, qu'ils avoient placez au nombre des Dieux. La veritable difference, selon le style de l'Eglise, qui est entre *l'Image* & *l'Idole*, c'est que l'Image est une representation qui n'est point faite pour le culte & l'adoration, & l'Idole est faite pour être adorée. Le livre de Charlemagne contre les Images & contre le 2. Concile de Nicée exprime fort bien cette difference ; *Non enim nos imagines in basilicis positas idola nuncupamus, sed ne idola nuncupentur adorare eas & colere recusamus.*

Part. 4. c. 18.

Autre signification du mot d'Idole ; pour tout ce à quoi on transporte les honneurs divins.

1. Cor. 8. 4.

1. Chron. chap. 16. v. 26.

De cette signification en est venuë une autre plus étenduë, c'est que le mot Idole signifie tout ce que l'esprit humain met en la place de Dieu pour recevoir des honneurs divins, soit que ce soient des ouvrages de mains d'homme, soit que ce soient des creatures, & des ouvrages de Dieu & de la nature. C'est sans doute le sens auquel le prenoit S. Paul quand il disoit, *nous savons que l'Idole n'est rien au monde, & qu'il n'y a autre Dieu qu'un seul.* C'est-à-dire que toutes les fausses divinitez que les Payens adoroient, ne sont pas Dieux, & qu'il n'y a qu'un seul Dieu : C'est le sens auquel le prend la Bible Grecque, quand elle dit οἱ θεοὶ τῶν ἔθνων εἴδωλα. Les Dieux des nations sont des Idoles. Il y a dans l'Hebreu אלילים . C'est donc la signification du mot d'Idole la plus établie par l'usage : quand nous avons un amour excessif pour une chose, l'on dit que nous en faisons une idole : Et c'est de cette signification qu'est venu le mot d'idolatrie. Car ce dernier mot ne signifie pas seulement le culte des simulacres, il signifie tout culte des creatures, les Hebreux l'appellent עבדה זרה , Culte étranger, & S. Gregoire de Nazianze l'a parfaitement bien definie, *une action par laquelle on transporte l'adoration duë au seul Createur à la creature.* Ainsi il y a deux especes d'idolatrie. Par l'une on adore les œuvres de Dieu ; c'est l'idolatrie de ceux qui ont adoré le Soleil, la Lune, les Astres, les Anges, les Demons, les Hommes & les Animaux. Par l'autre les hommes ont adoré les ouvrages de leurs mains, ce sont les Simulacres. A ces deux especes d'idolatrie on en peut ajoûter une troisiéme, c'est celle par laquelle les hommes ont quelquefois adoré le vrai Dieu sous des figures sensibles. Les Israëlites adorerent le Dieu qui les avoit tirez d'Egypte, sous la figure d'un veau, & les dix Tribus sous le regne de Jeroboam & de ses successeurs, tomberent dans le même crime, & voulurent adorer Dieu sous la figure des veaux qu'on avoit placez en Dan & en Bethel.

CHA-

CHAPITRE II.

De l'Origine & de l'Antiquité de l'Idolatrie.

Interpretation du dernier verset du quatriéme ch. de la Genese.

LA plûpart des Auteurs font l'idolatrie plus ancienne que le déluge, & croïent qu'elle commença du tems d'Enos, à cause de ce qui se lit dans le 4. ch. de la Genese. אז הוחל לקרא בשם יהוה: paroles que plusieurs Interpretes, comme les Paraphrases Chaldaïques, Maimonides & Salomon Jarchi, & Seldenus, tournent par celles-ci : *Alors on commença de profaner le nom de l'Eternel*; c'est-à-dire selon eux, qu'alors on commença de souiller le service divin par l'idolatrie, & voici comme en parle Maimonides.

Maimonides Tractatu עבודה זרה lib. 1.

La premiere origine de l'idolatrie doit être rapportée au tems d'Enos, quand les hommes commencerent à étudier le mouvement des étoiles, & des Spheres celestes, & reconnurent que Dieu les avoit créées pour le gouvernement du monde. Ils s'imaginerent que Dieu les avoit placées dans ce lieu éminent pour les faire entrer en partage de sa gloire, & pour lui servir comme de Ministres, & d'Officiers, & conclurent qu'il étoit de leur devoir de les loüer, de les élever, & de les honorer, & ils enseignerent aux peuples que c'étoit la volonté de Dieu, qu'on adorât les corps celestes, & les Astres que lui-même avoit élevez dans des places si éminentes ; leur disant qu'en cela, ils feroient honneur à Dieu qui vouloit qu'on rendit honneur à ses Officiers.

Sur ce fondement ils commencerent à bâtir des Temples aux étoiles, à leur sacrifier, & à se prosterner devant elles, pour obtenir des faveurs de Dieu par ce moyen, & c'est là la premiere origine de l'idolatrie. Ce n'est pas qu'ils estimassent alors qu'il n'y eût pas d'autre Dieu que les Astres, mais ils se persuadoient qu'en adorant les Astres, ils faisoient la volonté de Dieu. Avec le tems certains faux Prophetes s'éleverent, prétendant être envoyez de Dieu, qui disoient avoir des revelations pour faire adorer tel ou tel Astre, même pour faire sacrifier à toute l'armée des cieux, & ils en firent des figures, qu'ils firent adorer par les femmes, par les enfans & par les autres hommes, & disoient que Dieu leur avoit revelé quelles devoient être ces figures d'Astres que l'on devoit adorer. Là-dessus les hommes commencerent à faire des images dans les Temples, sous les arbres & sur le sommet des montagnes, & tous les hommes s'assemblerent pour les adorer, se persuadant que toute leur prosperité venoit du Culte qu'ils rendoient à ces images &c. Aprés cela il vint d'autres imposteurs qui assûroient qu'une telle Etoile, ou une telle Sphere, ou un tel Ange, s'étoit apparu à eux & leur avoit revelé la maniere dont il vouloit être servi, de cette façon l'opinion se répandit dans tout le monde qu'il faloit adorer les images, chacune par certaine espece de sacrifice, & le nom de Dieu fut entierement banni & de la bouche & des esprits des hommes.

Il y a bien des erreurs de fait dans tout ce grand discours. Non seulement Maimonides veut que l'idolatrie ait été avant le déluge, mais même qu'on ait fait des images & des Temples avant le déluge. Cependant, il est certain que les premiers Temples ont été bâtis long tems aprés le déluge. L'origine de cette erreur vient du mot houchal הוחל qui peut être dérivé de חלל, qui signifie profaner, selon quoi le sens seroit, & *alors*

alors on profana le nom de l'Eternel, ſavoir par l'idolatrie. Mais d'autres ont remarqué qu'il le faut dériver de יחל, qui ſignifie *commencer* ; & en effet c'eſt le ſens, & le texte porte mot à mot, *& l'on commença à être appellé du nom de l'Eternel*; c'eſt-à-dire, que l'on commença à diſtinguer les enfans de la race de Seth, de ceux de la race de Caïn, par le nom d'enfans de l'Eternel, qui fut donné aux enfans de Seth, par oppoſition aux enfans de Caïn. Et ce ſont ceux qui dans le 6. ch. ſont appellez les fils de Dieu, & deſquels il eſt dit qu'ils ſe marierent avec les filles des hommes.

L'idolatrie n'a point précedé le déluge.

Tertull. l. 6. de idololatria.

Ce fondement de l'opinion de ceux, qui font l'idolatrie plus ancienne que le déluge, étant ruïné, je n'en vois aucun autre. Il eſt vrai que Tertullien, qui eſt de la même opinion ſur l'antiquité de l'idolatrie, la prouve par le livre d'Enoch, ce qui ſuppoſe qu'elle étoit en uſage dés ce tems-là. Mais nous avons vû dans la premiere partie de cet ouvrage, que ce livre eſt faux & ſuppoſé, c'eſt pourquoi il ne fait aucune preuve. Je trouve donc beaucoup plus vrai-ſemblable que l'idolatrie ne commença qu'aprés le déluge; c'eſt l'opinion de Cyrille d'Alexandrie, qui eſtime qu'avant le déluge il n'y avoit pas d'idolatres, mais que l'idolatrie prit naiſſance en Babylone, où l'on commença à rendre les honneurs divins à Jupiter Belus. Il y a apparence que le crime des hommes avant le déluge étoit l'impieté & l'Atheiſme. Cette diſpoſition d'eſprit à l'égard de Dieu eſt le ſouverain crime; car les Athées ſont beaucoup plus odieux à la Divinité que les idolatres. De plus ce ſentiment eſt plus propre à porter les hommes à cette exceſſive corruption, dans laquelle le monde tomba devant le déluge. La connoiſſance d'un Dieu, de quelque nature qu'on le conçoive, & le Culte de la Divinité eſt de ſoi propre à ſervir de bride aux hommes; c'eſt pourquoi l'idolatrie n'a pas été inutile au monde pour en arrêter la corruption. Il y a donc apparence que les excés horribles, où tomberent les hommes avant le déluge, ne venoient que de ce qu'ils ne connoiſſoient point Dieu, & ne le ſervoient pas. Je crois même que l'idolatrie & le Polytheiſme aprés le déluge, tira ſon origine de l'impieté & de l'Atheiſme, qui avoit regné avant le déluge.

Cyrill. Alexand. l. 3. adverſ. Julianum.

L'idolatrie aprés le déluge eſt née de l'impieté des hommes avant le déluge.

C'eſt là l'eſprit des hommes, quand ils ont été ſeverement punis pour quelque crime, ils ſe jettent dans une autre extremité. Nous voyons cela dans le peuple d'Iſraël, ce peuple avant la captivité de Babylone avoit un penchant étrange à l'idolatrie, ce crime & la profanation des Sabbats, ſont ceux que les Prophetes lui reprochent le plus. La juſtice de Dieu pour les punir de ces crimes fit tomber ſur eux cette horrible calamité, dans laquelle leurs villes furent détruites, leur Etat entierement ruïné, & toutes leurs familles tranſportées en captivité. Ce coup fit ſur leurs eſprits une ſi grande impreſſion, qu'ils en conçûrent une horreur extrême contre l'idolatrie, & la profanation des Sabbats; & de là eſt venu qu'aprés le retour de la captivité de Babylone, ils ſe ſont portez à des extremitez tout oppoſées à ces deux crimes, ils ont été dans un éloignement ſi grand de l'idolatrie, que même ils n'ont pû ſouffrir d'images & de figures dans tout leur païs. Nous apprenons de Joſephe, que quand Herode ou les Gouverneurs Romains, ont voulu arborer les Aigles, qui étoient les enſeignes des armées Romaines, ou les images des Empereurs dans la Judée, ils ont mieux aimé mourir que de le ſouffrir.

Joſeph. Antiq. 17. ch. 8. & Liv. 18. c. 4.

A

A l'égard de l'observation des Sabbats, pour éviter le crime qui les avoit réduits à de si grandes extremitez, ils ont poussé si loin la superstition, que jusqu'au tems des Maccabées ils ne se vouloient pas défendre au jour du Sabbat, & aimoient mieux se laisser égorger, & cette impression a été si puissante, qu'elle dure encore aujourd'hui. Et bien que la grace ait entierement abandonné ce peuple, cependant il continuë à avoir une telle horreur pour l'idolatrie, qu'il ne peut souffrir d'images. Et l'on tueroit plûtôt un Juif, que de lui faire faire quelque chose dans le Sabbat, qui violât la dignité du jour.

Je conjecture qu'il est arrivé quelque chose de semblable aux hommes qui sont venus aprés le déluge. Ils avoient remarqué que cet horrible jugement, qui portoit un caractere si évident de la colere de Dieu, étoit venu pour la punition de l'impieté & de l'Atheisme de leurs peres; cela fit dans leurs esprits une impression si forte, qu'ils se jetterent dans l'extrémité opposée; & l'ignorance les ayant surpris, ne sachant où prendre le vrai Dieu, ils se jetterent sur toutes les creatures, & les adorerent comme des Dieux. De peur de retomber dans l'Atheisme, qui avoit une fois perdu le monde, ils se firent une infinité de Dieux.

Le châtiment arrivé par le deluge fut occasion de porter les hommes à l'idolatrie.

Je suppose donc que l'idolatrie n'est née qu'aprés le déluge, mais il est malaisé de marquer précisément le point de sa naissance. Je crois pourtant qu'on le doit poser aprés la division des langues, & la dispersion des peuples. Il n'y a pas d'apparence que durant le tems que les enfans de Noé ne composoient qu'une famille, & n'étoient qu'un peuple, & même un petit peuple, l'idolatrie s'y fût glissée. Noé vivoit encore, il étoit le Chef de ce peuple. Sem, Cham, & Japhet, qui avoient vû le déluge, & qui sans doute étoient de grands Saints, vivant au milieu de leurs familles, je ne crois pas qu'ils eussent permis à leurs enfans d'être idolatres. Aussi ne lisons-nous rien nulle part qui nous puisse faire soupçonner cela. Il y a donc apparence, que quand Dieu dispersa les peuples, en divisant les langues, il divisa aussi son esprit, qui ne reposant plus sur tous les peuples, & sur toutes les familles, pour les conduire, plusieurs de ces familles se corrompirent. La crainte de Dieu demeura en quelques-unes, & les autres étant tombées dans l'ignorance, tomberent aussi dans la superstition & dans l'idolatrie. La conjecture de ceux qui croient que la famille de Nimrod, & les habitans de la Chaldée, & de Babel, furent les premiers idolatres, est assez vray-semblable, mais je n'aprouve point ce que dit St. Cyrille, que le premier objet de l'idolatrie fut Jupiter Belus; car je suis assûré que les Astres ont été les premiers Dieux des idolatres.

C'est le sentiment de Maimonides dans le passage que nous avons cité de lui: dans l'ignorance où ils se sont trouvez de la nature du vray Dieu, rien n'a dû les toucher davantage que la vûë du Soleil & des autres Astres. Les hommes conservent ce principe, que la Divinité doit être infiniment belle, & n'ayant pas assez de lumiere pour s'élever jusques à la pensée d'une substance immaterielle & invisible, ils n'ont rien trouvé de plus beau dans les choses sensibles que les Cieux & les Astres. 2°. La reconnoissance les a fortifiez dans cette erreur; car voyant sensiblement que les Astres sont les causes de la fertilité de la terre, & de la production de ses arbres, de ses plantes & de ses fruits, ils ont pris les corps celestes pour les pre-

Les Astres ont été les premiers faux Dieux.

mieres cauſes qui leur produiſoient tant de biens, & par reconnoiſſance ils ſe ſont trouvez engagez à les ſervir. 3°. Les revolutions & les mouvemens admirables des Aſtres leur ont perſuadé qu'ils étoient animez. Ce n'a pas été ſeulement l'opinion du vulgaire: c'étoit le ſentiment des Savans, c'étoit celui de Platon & des Platoniciens, c'eſt de cette Philoſophie, que Philon Juif avoit puiſé le Dogme, *que les Aſtres ſont des ames incorruptibles & immortelles.* C'eſt de la même Ecole qu'Origene a puiſé cette opinion, qu'il eſſaye d'établir dans ſes livres περὶ ἀρχῶν. St. Auguſtin en certain tems n'a pas été bien reſolu là-deſſus; quelquefois il tombe dans le ſentiment d'Origene: Il eſt vray qu'il a retracté ce qu'il avoit dit là-deſſus. Il y a bien de l'apparence que c'étoit auſſi l'opinion d'Ariſtote. On lui attribuë ordinairement d'avoir donné aux Spheres celeſtes des intelligences aſſiſtantes; mais d'autres prétendent qu'il a conçû ces intelligences comme les formes internes des Aſtres, & l'on peut voir là-deſſus les lieux citez en marge.

Plato in Epimenide. — Lib. de ſomniis.

Lib. 11. de Geneſi ad litteram cap. ultim. Enchiridion cap. 58. Retract. c. 7. Lib. 2. de Cœlo contextu 13. & 61. lib. 11. Metaphy. text. 35. l. 8. Acroa. & Metaphy. 12. Ticho Brahé Epiſto. ad Romanum.

Ce ſentiment a même paſſé juſqu'à nos ſiecles, & ſans conter les Scholaſtiques qui l'ont défendu, comme Capreolus, Scotus, Cajetan; le celebre Ticho Brahé l'a renouvellé dans ce ſiecle. Cette penſée que les Aſtres étoient animez, a bien pû porter des hommes dans les tenebres de l'ignorance, à regarder ces Aſtres comme des Dieux. De toutes les erreurs il n'y en a pas une qui ſoit plus ſupportable, que celle de ceux qui ont pris le Soleil pour un Dieu; car cet Aſtre eſt ſi beau, ſi plein des traits de la Divinité, qu'on a bien pû facilement prendre la copie pour l'Original.

Lib. 1. Bibliothecæ.

Plato in Cratilo.

Je voi que les Savans, Anciens & Modernes, conviennent aſſez de cette verité, que les Aſtres ont été les premiers Dieux des idolatres. Diodore Sicilien dit que *les premiers hommes, ayant jetté les yeux ſur cette partie du monde qui eſt au deſſus de leur tête, furent remplis d'admiration, & prirent les Aſtres pour les Dieux Eternels, & entre tous ils adorerent le Soleil & la Lune, appellant celui-là Oſiris, & celle-ci Iſis.* Platon eſt du même ſentiment, *les premiers hommes*, dit-il, *qui habiterent la Grece, ſelon ma conjecture, ne reconnoiſſoient point d'autres Dieux, que ceux qui ſont encore aujourd'hui les Dieux des barbares, ſavoir le Soleil, la Lune, la Terre, les Aſtres, & le Ciel.*

Apud Euſeb. l. 1. de præparat. Evang. ch. 9.

Sanchoniathon, dont Euſebe nous a donné un fragment de la Traduction de Philo Biblius, aſſûre la même choſe; Que les Egyptiens les plus anciens des mortels avoient adoré premierement le Soleil, & la Lune, ſans ſtatuës & ſans Demons, mais il avouë que ces mêmes gens ſont auſſi les premiers qui ont deïfié des hommes. *Les Phéniciens*, dit-il, *& les Egyptiens ſont les plus anciens d'entre les Barbares, & ceux de qui tous les autres peuples ont enſuite tiré la coûtume de mettre au nombre des grands Dieux, tous ceux qui avoient inventé des choſes utiles pour la vie humaine; & ils ont appliqué à cet uſage les Temples qui étoient déja auparavant bâtis. Ils leur erigerent des ſtatuës, leur éleverent des colomnes, leur dédierent des jours de fête, & donnerent les noms de leurs Rois à toutes les parties de l'Univers, & mêmes à quelques-uns de ceux qu'ils avoient deïfiez.*

J'eſtime que les Chaldéens ſont encore plus anciens, que les Egyptiens; parce que ce fut dans la Chaldée que ſe fit la diſperſion des langues, &

Noé avec ses enfans demeura dans le lieu de la dispersion. Or il est certain aussi, que le plus ancien culte des Chaldéens, c'étoit celui du Soleil & du Feu, qui étoit le symbole du Soleil. Les Juifs ont une fable, qui serviroit bien à confirmer cette verité. Ils disent, qu'Abram habitant en Chaldée, refusant d'adorer le Feu, qui étoit le Dieu du Pays, fut jetté dans le feu, & qu'il en sortit par miracle. C'est ainsi qu'ils interpretent ce que Moyse dit, *qu'Abram sortit d'Ur des Chaldéens.* *Ur* signifie le feu dans la Langue Chaldaïque: Il sortit *d'Ur des Chaldéens*, c'est-à-dire, du feu des Chaldéens. Au moins est-il apparent, que le lieu de la Chaldée, qui s'appelloit Ur, étoit ainsi appellé, parce que le Feu sacré, le Dieu de la nation, étoit gardé là. Et ce Feu des Chaldéens étoit le symbole du Soleil. Les Perses, qui étoient voisins des Chaldéens, & qui avoient sans doute emprunté leur Religion d'eux, n'adoroient non plus que le Soleil, les Astres & le Feu. C'est ce qu'on peut voir dans Herodote, dans Diodore Sicilien, dans Ammian Marcellin, dans Strabon, & dans plusieurs autres, & nous aurons lieu de le prouver dans la suite. Enfin le trés-ancien Livre de Job est une preuve de cette verité, c'est que le Soleil & la Lune sont les premiers Dieux des idolatres; Job se justifie de tous les crimes dont on auroit pû l'accuser, & entr'autres de l'idolatrie. *Je n'ay pas regardé le Soleil luisant, & la Lune cheminant en sa clarté, mon cœur n'a pas été séduit en secret, & ma main n'a pas baisé ma bouche.* C'étoit donc là l'idolatrie de son siécle, & s'il y en eût eu d'autres, il s'en seroit justifié, aussi bien que de celle-cy.

Fable des Juifs.

Job. 31. 26. 27.

CHAPITRE III.

De la Theologie des Payens.

Rien au monde n'est si monstrueux que la Theologie Payenne. Celle des Grecs & des Romains est connuë de tout le monde, parce qu'on la trouve dans les Livres qu'on met entre les mains des enfans pour apprendre les Langues Grecque & Latine. On y voit. 1. une multitude incroyable de Dieux. Varron, selon le rapport de St. Augustin, en conte jusqu'à trente mille. Tout avoit ses Dieux, les villes, les champs, les maisons, les familles, les édifices, les portes, les chambres nuptiales, les nôces, la naissance, la mort, les sepulchres, les bleds, les arbres & les jardins, les cieux, la terre, les montagnes, les rivieres, les fontaines, les bois, la mer & l'enfer, tout étoit plein de Dieux, pour les bleds seuls il y avoit treize divinitez, *Segetia*, *Sea*, *Tutilina*, *Proserpina*, *Nodotus*, *Volutina*, *Patilena*, *Flora*, *Hostilina*, *Lacturtia*, *Matuta*, *Runcina*, *Robigus*. Pour la porte de la maison trois, *Forculus*, *Cardea*, *Limentinus*. Outre ce que l'on en trouve dans les Poëtes. Si l'on veut s'instruire de cela, on peut lire le quatriéme & le sixiéme livre de la Cité de Dieu de St. Augustin.

La Theologie Payenne est monstrueuse.

Augustinus de Civitate Dei lib. 4. 5. & 6.

2. On y voit des Dieux qui commettent des actions abominables, des adulteres, des sodomies, des rapts, & toutes sortes de débauches. Ciceron a ramassé en peu de paroles tous ces crimes, que les Poëtes ont

Lib. 10. de Nat. Deorum.

ont attribuez aux Dieux. *Nec enim multò absurdiora sunt ea quæ Poëtarum vocibus fusa ipsa suavitate nocuerunt, qui & ira inflammatos, & libidine furentes induxerunt Deos, fecerúntque ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus. Odia præterea, dissidia, discordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes; effusas in omni intemperantia libidines, adulteria, vincula cum humano genere concubitus, mortalesque ex immortalibus procreatos.*

3. Ils supposoient ces Dieux éternels & immortels, & cependant il n'y en avoit pas un dont on ne marquât le pere & la mere, la naissance, & toutes les circonstances de leur vie, depuis leur enfance. Jupiter le Souverain des Dieux, étoit fils de Saturne, & Saturne étoit fils de Cœlus. On trouvoit mêmes les tombeaux de la plûpart de ces Dieux. Les Anciens nous parlent d'un certain Euhemerus de la ville de Messine en Sicile, qui avoit fait l'Histoire de la naissance & de la mort de tous les Dieux, tirée des inscriptions authentiques qu'il avoit trouvées dans les Temples.

Fragment de l'Histoire des Dieux par Euhemerus.

L'Histoire de cet Euhemerus, qui a fait la vie des Dieux Payens, se trouve dans Eusebe, & se trouvoit autrefois beaucoup plus ample dans le sixiéme Livre de la Bibliotheque de Diodore de Sicile; mais ce Livre ne se trouve plus dans la Bibliotheque de Diodore. Et peut-être que les Prêtres, jaloux de l'honneur de leurs Dieux, ont fait éclipser cette piece de l'ouvrage de Diodore, & pour mieux cacher leur fourbe ils ont en même tems fait disparoître les quatre Livres suivans, depuis le cinquiéme jusqu'à l'onziéme : quoi qu'il en soit, voici ce qu'Eusebe en avoit tiré. *Plusieurs, tant Historiens que Poëtes & auteurs de fables, ont écrit de ces Dieux terrestres. Entre les Historiens Euhemerus a écrit là-dessus, & entre les Poëtes Hesiode & Homere; & quelques autres, qui se sont divertis à la fable, ont inventé de ces Dieux des fables prodigieuses & monstrueuses, nous essayerons de parcourir brievement, ce que nous avons tiré de ces deux especes d'Auteurs. Euhemerus étoit ami du Roi Cassander, il avoit de beaux emplois sous lui, & entreprenoit de longs voyages par son ordre. Il dit que dans ses voyages étant un jour parti de l'Arabie heureuse, il tendit vers l'Ocean, & ayant vogué plusieurs jours dans cet Ocean, il aborda à certaines Isles, dont la figure étoit tortuë & irréguliere, & la principale de ces Isles s'appelloit Panchaïa. Il dit qu'il y trouva des hommes trés-devots, & qui adoroient & honoroient leurs Dieux par des sacrifices somptueux, & de magnifiques presens d'or & d'argent; Il reconnut donc que cette Isle étoit consacrée aux Dieux. On y voyoit quantité de choses qui attiroient l'admiration des spectateurs, & pour leur venerable antiquité, & pour leur beauté & leur prix. Entr'autres sur une montagne extrémement élevée, il y avoit un Temple de Jupiter Triphylien, lequel il avoit lui-même bâti durant sa vie, & pendant qu'il regnoit sur la terre. Dans ce Temple étoit une colomne d'or sur laquelle étoient gravées en lettres Panchaïques toutes les actions de Cœlus, de Saturne & de Jupiter. Là étoit écrit que Cœlus avoit le premier regné, & que c'étoit un Prince d'une grande équité, & d'une bonté extraordinaire envers tout le monde, qu'il connoissoit fort bien les mouvemens & les revolutions des cieux, & qu'il étoit le premier qui eût sacrifié aux divinitez celestes; & qu'à cause de cela on l'avoit appellé Cœlus. Ce Cœlus eut deux fils de Vesta, Pan & Saturne, & autant de filles, Rhea & Cerés; que Saturne lui succeda au Royaume; que ce Saturne épousa Rhea, & eut d'elle Jupiter, Junon & Neptune; que Jupiter par droit d'heredité, ayant succedé à son pere Saturne, épousa Junon, Cerés & Themis: De Junon il eut les Curetes: De Cerés il eut Proserpine*

Eusebius de præpar. Evang. lib. 2. cap. 2.

ſerpine, & de Themis il eut Pallas, il vint en Babylone, & de là étant décendu par l'Ocean dans l'Iſle de Panchaïa, il éleva un autel à Cœlus ſon grand Pere. Enſuite paſſant par la Syrie il vint vers un certain Prince nommé Caſſius, duquel le mont Caſſius a tiré ſon nom: Puis venant en Cilicie, il vainquit en guerre le Prince de Cilicie, & qu'il avoit été conſacré comme Dieu aprés ſa mort, par toutes les nations qu'il avoit viſitées, leſquelles étoient en grand nombre. Voilà ce que Diodore & Euſebe ont écrit de cet Euhemerus.

Les Peres de l'Egliſe n'ont pas manqué de s'en ſervir comme d'un bon témoin pour prouver, que les Dieux des Payens étoient des hommes morts. Si les Chrétiens lui ont ſû du gré de ſon travail, les Payens lui en ont voulu beaucoup de mal.

Aug. lib. 4. de Civ. Dei c. 1. Lactan. de falſa Relig. l. 1. c. 11.

Sextus Empiricus l'a appellé impie & athée, & l'a mis au nombre des Diagores & des Theodores. Plutarque dans ſon Livre d'Iſis & d'Oſiris, en diſant du mal de lui, nous apprend quel étoit le deſſein de ſon ouvrage. Il dit, *qu'Euhemerus Meſſinien a lui même inventé les fables qu'il a debitées, leſquelles n'ont aucune vrai-ſemblance, & qu'il a répandu ſon impieté dans tout le monde, changeant tous ceux que nous eſtimons Dieux, en Capitaines, Rois & Amiraux, qui auroient été dans le tems paſſé, ſelon ce qu'il avoit trouvé écrit,* dit-il, *en lettres d'or, en la ville de Panchon, ville qui n'eſt en aucun lieu de la terre, & qu'aucun homme, ni Grec ni Barbare n'a jamais vûë, non plus que le Temple de Jupiter Triphillien,* d'où il dit avoir tiré ſon Hiſtoire. C'eſt ainſi que Plutarque eſſaye de ruiner le credit de cet Euhemerus. Ciceron ne lui eſt guere moins injuſte dans le premier de ſes Livres *de Natura Deorum,* où il dit de lui, *Quæ ratio maximè tractata ab Euhemero eſt, quem & interpretatus & ſequutus eſt Ennius noſter, ab Euhemero autem & mortes & ſepulturæ demonſtrantur Deorum. Utrum igitur hic confirmaſſe religionem videtur, aut penitus totam ſuſtuliſſe?* Mais Ennius lui fut plus équitable, puis qu'il prit bien la peine de tourner en Langue Latine ſon Hiſtoire des Dieux, & qu'il embraſſa ſon opinion, comme nous l'apprenons de Ciceron, & de Lactance. *Hanc Hiſtoriam interpretatus & ſequutus eſt.*

Jugemens des Sages Payens touchant Euhemerus.

Cicero 1. de Natura Deorum.

Lactan. De falſa Relig. l. 1. c. 11.

C'eſt une choſe étrange qu'on ſe ſoit mis ſi fort en colere contre Euhemerus, pour avoir donné l'Hiſtoire de la vie des Dieux, comme ayant été des hommes, puiſque la Theogonie d'Heſiode, les œuvres d'Homere, & tous les ouvrages de la Theologie des Grecs & des Latins nous donnent l'Hiſtoire de leur naiſſance, de leur vie, & de leur genealogie, ce qui ne peut convenir qu'à des hommes. Ciceron lui-même, qui maltraite ſi fort Euhemerus, n'avouë-t'il pas que le ciel eſt peuplé des habitans de la terre? *Quid totum propè cœlum, ne plures perſequar, nonne genere humano completum eſt?* &c. *illi qui majorum gentium Dii habentur hinc à nobis profecti reperiuntur.*

La raiſon de la difference qu'on a mis entre Euhemerus & les Poëtes, c'eſt que ceux ci ſont de profeſſion à mentir, & à ne chanter que des fables. Mais Euhemerus a donné ſon Roman comme une hiſtoire veritable. Mais les plus ſages Payens n'ont pas eu de leurs Dieux d'autre opinion qu'Euhemerus.

Entre les horreurs de la Theologie Payenne, on ne doit pas oublier, qu'elle attribuoit aux Dieux des actions ſales & impures. Ils les ſervoient par des cultes horribles. Il y a un Dieu Mutinus, autrement appellé Priapus, *ſuper cujus immaniſſimum & turpiſſimum faſcinum ſedere nova nupta jubebatur, more honeſtiſſimo & religioſiſſimo matronarum;* dit St Auguſtin: Ils avoient une Venus *Pandemos*, ou Babylonienne, qui préſidoit ſur toutes les actions impures de la chair; Ils avoient des myſteres ſales & honteux, qui étoient couverts ſous le manteau du ſilence, & qui ne ſe celebroient que durant les tenebres de la nuit, parce qu'ils meritoient d'être enſevelis dans des tene-

Tuſcul. c. 1. lib. 1.

Lib. 6. de Civit. Dei.

tenebres éternelles. L'Hiſtoire de leurs Dieux avoit quelque choſe de monſtrueux, car c'étoient des Aſtres pour la plûpart. Apollon étoit le Soleil, Jupiter étoit l'étoile qui porte ce nom, Diane étoit la Lune, & ainſi des autres: Et cependant dans l'Hiſtoire de ces Dieux on les voit naître, agir comme des hommes, & faire toutes les actions des hommes.

Ce ſeroit une grande affaire de rapporter toutes les abſurditez de la Theologie & de la Religion Payenne. C'eſt un chapitre ſur lequel il eſt fort aiſé de s'inſtruire, quand on y veut être fort ſavant, car il n'y a rien ſur quoi les Peres ſe ſoient davantage étendus, qu'en étalant les horreurs du Paganiſme, & il n'y a rien ſur quoi ils ayent été ſi éloquens, & même ſi ſavans. L'on peut voir là-deſſus *l'Apologetique* de Tertullien, l'une des plus excellentes pieces que nous ayons de l'Antiquité, *le Protrepticon ad Gentes* de Clement Alexandrin, *l'Octavius de Minutius Felix*, les ſix Livres d'Arnobe contre les Payens, Lactance de la fauſſe Religion, les Livres d'Euſebe, *de Præparatione Evangelica*, & cet excellent ouvrage de St. Auguſtin de la Cité de Dieu, qui eſt le tréſor de la litterature de cet Ancien.

La Theologie des Egyptiens, & celle des Phéniciens, eſt aſſûrément la ſource de la Theologie des Grecs & des Romains. Il faut tenir pour un principe aſſûré, que les Religions ſont venuës de l'Orient, comme les hommes, & dans la ſuite de cet ouvrage nous ferons voir clairement, que les Dieux des Syriens & des Phéniciens, ſont les mêmes que ceux des Grecs & des Romains. Cette Theologie des Phéniciens & celle des Egyptiens, n'eſt pas moins abſurde que celles des Grecs & des Romains. On verra un échantillon de la Theologie des Phéniciens, dans le Fragment que nous tirerons d'Euſebe, d'un certain Hiſtorien Phénicien, nommé Sanchoniathon, qui a fait l'Hiſtoire des Dieux, & de la Religion des Cananéens & Phéniciens, tirée des monumens anciens, qu'il avoit trouvez dans les Temples. On peut lire Herodote, mais ſur tout le Traité d'Iſis & d'Oſiris dans Plutarque, pour voir la Theologie prodigieuſe des Egyptiens, qui eſt compoſée de tant d'énormes imaginations, qu'il eſt quaſi incroyable, qu'il y ait eu des eſprits humains capables de concevoir d'auſſi grands monſtres.

Excuſes pour couvrir les horreurs de la Theologie Payenne.

Les Sages Payens en ont eu honte, & ils ont imaginé là-deſſus diverſes excuſes. Premierement ils ont dit, qu'il y avoit trois ſortes de Theologie μυθικὴ, φυσικὴ, πολιτικὴ, ce que ſaint Auguſtin tourne, *fabularis*, *naturalis*, vel *philoſophica*, *civilis*. La premiere étoit la Theologie des Poëtes; la ſeconde celle des Philoſophes, & la troiſiéme celle des Prêtres. Varron a fort appuyé ſur cette diſtinction, & on l'attribuë à Quintus Scevola, qui vivoit du tems de Marius; & qui mourut de la main d'un des meurtriers de ce parti, duquel Ciceron dit, *temperantiæ prudentiæque ſpecimen; ante ſimulacrum Veſtæ Pontifex maximus eſt Quintus Scevola trucidatus.* La premiere de ces Theologies, c'étoit celle des Poëtes, la ſeconde celle des Philoſophes, & la troiſiéme étoit celle des Prêtres, qui étoit autoriſée par les Loix, & par le Magiſtrat. La premiere eſt monſtrueuſe, elle eſt rejettée par tous les Sages. Varron avouë qu'elle fait faire aux Dieux des choſes qu'on ne voudroit pas attribuer au dernier de tous les hommes. *Denique in hac omnia Diis attribuuntur, quæ non modò in*

3. De Natura Deorum

Trois ſortes de Theologie entre les Payens.

1. Celle des Poëtes.

Apud Aug. ubi ſuprà.

in hominem, sed etiam in contemptissimum hominem cadere possunt.

La seconde espece de Theologie est celle des Philosophes, que Varron ne désaprouve pas; mais qu'il estime pourtant dangereuse, c'est pourquoi il veut qu'elle soit renfermée dans les écoles, parce qu'elle prend la liberté de discourir de la nature des Dieux, & de refuter plusieurs choses, qui sont pourtant selon le sentiment du vulgaire. La seconde, celle des Philosophes.

La troisiéme espece de Theologie faisoit la Religion des peuples, & étoit le fondement du culte qui se faisoit dans les Temples. Les Sages Payens vouloient rejetter tout ce qu'il y avoit de honteux dans leur Religion sur la Theologie des Poëtes, qui se sont donné de tout tems la liberté de feindre ce qu'ils ont voulu. *Quæ res genuit*, disoit Ciceron, *falsas opiniones erroresque turbulentos, & superstitiones penè aniles; formæ enim nobis Deorum & ætates, & vestitus, & ornatus noti sunt. Genera præterea, conjugia, cognationes, omniaque traducta ad similitudinem imbecillitatis humanæ; nam & perturbatis animis inducuntur: Accipimus enim Deorum cupiditates, ægritudines, iracundias. Nec verò, ut fabulæ ferunt, Dii bellis præliisque caruerunt, nec solùm, ut apud Homerum, cùm contra duos exercitus contrarios alii Dii descenderunt; sed etiam, ut cum Titanis, ut cum Gigantibus propria bella gesserunt. Hæc dicuntur, & creduntur stultissimè, & plena sunt futilitatis, & summæ levitatis.* Et ailleurs, *nec Homerum audio, qui Ganymedem à Diis raptum ait propter formam, ut Jovi pocula administraret, non justa causa cur Laomedonti tanta fieret injuria, fingebat hæc Homerus, & humana ad Deos transferebat, divina mallem ad nos.* On peut aussi revoir le beau passage, que nous avons tiré ci-dessus du premier Livre *de Natura Deorum*, où Ciceron se plaint de l'insolence des Poëtes, qui ont osé attribuer aux Dieux tant de choses indignes de la divinité. C'est une des excuses des Anciens, qui ont voulu déguiser les laideurs de leur Religion. La troisiéme celle des Prêtres & des peuples. Cicer. de Natura Deorum 2. Tuscul. 1.

Mais St. Augustin leur fait bien voir que cette excuse ne vaut rien, & que la Theologie des Poëtes n'étoit pas differente de la Theologie civile. Car les Dieux des Poëtes étoient les mêmes Dieux ausquels les Temples étoient bâtis, & tous leurs cultes, leurs services, leurs mysteres, leurs jeux appellez sceniques, qui se celebroient à leur honneur, toutes leurs fêtes, tout cela, dis-je, étoit fondé sur les fables des Poëtes, & sur ce qu'ils avoient dit des Dieux. Les mysteres de Cerés, par exemple, ausquels ne pouvoient assister que des femmes, étoient fondez sur ce que les Poëtes disoient du rapt de Proserpine par Pluton. La Déesse Cybelé avoit pour ses Prêtres des Eunuques, à cause des amours de Cybelé pour Atis; & de l'accident qui arriva à ce miserable garçon, à qui la Déesse, par jalousie coupa les parties naturelles. Par cent exemples de cet ordre St. Augustin leur fait voir, que cette Theologie des Poëtes, laquelle ils abandonnoient au juste ressentiment des Chrétiens, étoit la Theologie des Temples & de la Religion. Aug. lib. de Civitat. Dei c. 7. 8.

Ils avoient une autre excuse pour défendre les horreurs de leur Theologie. Ils disoient, que toute la Physiologie, ou la science naturelle, étoit cachée sous cette Theologie poëtique & civile, & que leurs premiers Theologiens, Orphée, Linus, Hesiode, Homere, avoient été de grands Philosophes, qui sous des énigmes avoient exprimé toutes les veritez naturelles. De cette maniere Plutarque explique fort ingenieusement tout ce qui paroît Seconde excuse des Savans Payens pour les horreurs de leur Theologie.

affreux dans la Theologie des Egyptiens. Il prétend qu'Osiris est le Nil, qu'Isis est la terre, que Typhon est la mer, que l'union & le mariage d'Osiris & d'Isis, c'est l'épanchement du Nil qui couvre la terre d'Egypte. Que Typhon est l'ennemi d'Osiris, parce que la mer engloutit ce fleuve, & arrête son cours. Tout le monde sait que par les douze travaux d'Hercule, on entend le passage du soleil par les douze signes du Zodiaque; que Venus c'est la nature generative, ou le principe de la generation; qu'elle est née de l'écume de la mer, & de la semence du ciel, parce que toute generation se fait par l'humidité & par les influences celestes, que Neptune signifie la mer, que Vulcain est le feu, Jupiter le ciel, Junon l'air. Et que tout ce qui se lit dans les Poëtes & dans la Theologie Payenne de ces divinitez est expliqué même entre les Chrétiens, par rapport à la nature du monde & de ses diverses parties. Toutes les Mythologies sont pleines de semblables explications, Porphyre sur tout, grand ennemi des Chrétiens, a essayé de tirer de cette maniere sa Religion de dessous cet horrible amas d'absurditez.

Euseb. de Præp. Evang. lib. 3. cap. 9. & sequ.

Il est certain que les Anciens ont affecté de cacher leur Philosophie, & même leur Morale sous des énigmes.

Lib. 5. Strom. p. 556. Edit. Paris.

Les anciens Docteurs ont extrémément combattu cette défaite. Et sur tout Eusebe dans le troisiéme Livre de la Prep. Evang.; mais je croi qu'ils n'ont pas eu raison en toutes choses. Et je suis plûtôt du sentiment de Clement d'Alexandrie, qui reconnoît que les Payens ont eu dessein de cacher les mysteres de leur Philosophie, sous les fables de leur Theologie. *Tous ceux*, dit-il, *qui ont traité des choses divines, tant Grecs que Barbares, ont caché les principes des choses, & n'ont donné la verité qu'envelopée sous des énigmes, sous des figures, des Symboles, des Allegories, & des Metaphores.* Il en apporte pour exemple les Egyptiens, qui dans leur Theologie représentoient les Astres par des serpens, à cause de la revolution des Astres. On ne peut pas nier à mon avis qu'il n'y ait de la Physique, & de la Philosophie cachée sous les fables dans la Theologie, & dans l'Histoire des Dieux Payens. L'on y trouve mille choses qui s'expliquent parfaitement bien & heureusement, par les choses qui se voyent dans la nature, & qui s'accordent trés-bien avec ce que les Philosophes nous disent. Or il n'y a pas d'apparence que ce soit le hazard qui les ait fait rencontrer si juste. Par exemple dans la Theologie Egyptienne Isis qui pleure l'absence & la perte d'Osiris, qui le retrouve, & qui se rejouït de l'avoir retrouvé, signifie évidemment la nature, qui durant l'hiver est couverte comme de deüil durant l'absence du soleil, & qui réprend une nouvelle face quand le soleil retourne. Saturne qui devore ses enfans est clairement un emblême du tems, qui devore & qui consume ce qu'il produit. Dans la suite de cet ouvrage nous decouvrirons cent choses de cette nature, que le hazard assûrément n'a point faites. Outre cela il est trés constant que sous les noms des divinitez Payennes étoit caché le monde avec toutes les parties du monde. On ne peut nier que sous Bahal on n'adorât le soleil, que Neptune ne fût la mer, & que Plutonne fût la partie soûterraine du monde.

In Epistola ad Anebonem.

Or il est fort apparent qu'en adorant les parties du monde comme des divinitez, ils faisoient entrer dans l'Histoire de ces Dieux toutes les vertus, & les operations du monde, & de ses parties, sous les énigmes de leur Theologie. Porphyre nous apprend que Cheremon, Scribe & Prê-

tre

tre Egyptien, & plusieurs autres Egyptiens, *ne reconnoissoient dans les anciens livres de leurs Theologiens, d'autres Dieux que les Planetes, les Sections, les Decans, & les Horoscopes, qui sont appellez les puissans Gouverneurs, & dont les noms sont écrits dans les Almanachs.* Il reconnoissoit que ceux qui disoient, *que le Soleil étoit l'Architecte du monde, rapportoient partie aux étoiles, à leurs revolutions, leurs éloignemens, leurs approches, partie à la Lune & à ses diverses phases, partie au Soleil & à son cours, tant de jour que de nuit, partie au fleuve du Nil, non seulement ce qui se disoit d'Isis, & d'Osiris, mais toutes leurs fables sacrées, & ne rapportoient rien aux natures incorporelles & vivantes.*

Enfin c'étoit l'esprit de ces siecles, de proposer leur Philosophie d'une maniere énigmatique. Et les Anciens ont eu extrémément de la peine à revenir de là. On sait que les Pythagoriciens ne s'exprimoient que par énigmes, même dans leur Philosophie morale. Par exemple ils disoient, 1. Il ne faut pas attiser le feu avec l'épée. 2. Il ne faut point outrepasser la balance. 3. Il ne faut point manger le cœur. 4. Il ne faut point s'asseoir sur le boisseau. 5. Il faut confondre les traces du pot dans les cendres. 6. Il ne faut pas décharger ses urines en regardant le Soleil. Pour dire, 1. Il ne faut point resister à la colere des emportez. 2. Il faut avoir égard à la justice & à l'équité. 3. Il faut avoir soin de l'avenir. 4. Il ne faut point vivre dans la paresse. 5. Il ne faut point réveiller les traces de la colere passée. 6. Il ne faut pas mépriser Dieu. Mais sur tout dans leur Philosophie naturelle, ils avoient un si grand amour pour l'obscurité, qu'ils ne parloient que par énigmes. Ils appelloient le principe de toutes choses l'unité, l'entendement, le ternaire. Le Timée de Platon, où ce Philosophe raisonne de l'ame du monde, est une piece si obscure, qu'elle paroît impenetrable. Ce Philosophe est tout plein d'apologues, de fables & de paraboles, sous lesquelles il cache sa morale. Heraclite aimoit si fort cette maniere de dire les choses, qu'il en a acquis le surnom de σκοτεινὸς, tenebreux. Et Aristote, qui ne s'est pas fait une nécessité d'imiter ses maîtres, a pourtant conservé ce caractere d'obscurité, ce qui fait qu'il est encore aujourd'hui la croix de ses Interpretes.

Morale des Pythagoriciens toute énigmatique.

Clement Alex. Strom. 5. Plutarchus passim.

Il ne faut donc pas s'étonner que les Poëtes & les premiers Philosophes, ayent debité leur Philosophie sous les fables de leurs Dieux, mais cela ne suffit pas pour justifier les monstres de la Theologie Payenne. Car s'il y a une chose où l'on puisse trouver du bon sens, en l'appliquant à quelqu'une des choses naturelles, il y en a cent où l'on ne trouvera rien de tel. Par exemple je voudrois bien qu'on m'allegorisât tout ce que les Poëtes ont dit des Genealogies de leurs Dieux, de leurs adulteres, leurs concubinages, leurs sodomies, enlevemens de filles, ivrogneries, insolences, & autres semblables choses. Il faut voir quelle peine se donne Jamblique pour trouver des mysteres dans l'horrible ceremonie de l'érection des Phalli, ou membres virils, qui étoient si ordinaires dans les fêtes des Payens, & dans les paroles obscures que l'on employoit dans le service des Dieux. Ces membres virils, dit-il, signifioient la vertu generative de la divinité que l'on sollicitoit, & ces paroles sales signifioient la matiere destituée de formes. Outre cela ces sales ceremonies étoient, selon lui, destinées à donner de l'air à la fureur de la concupiscence, laquelle se seroit irritée & augmentée, si elle avoit été toûjours renfermée. Ainsi, à son conte, c'étoit des médecines & des pur-

Cette excuse est entierement insuffisante pour justifier la Theologie payenne.

Jamblichus de Mysteriis Sect. 1. c. 11.

 gations

gations de l'ame. Rien n'eſt plus abſurde que de telles Mythologies. Il y a donc des choſes qui ont été tirées de la nature & de ſes myſteres, & il y a d'autres choſes qui ſont priſes de l'Hiſtoire des hommes, & voici l'origine de cette confuſion, c'eſt qu'il n'y a point de divinité, ſous laquelle les Payens n'ayent adoré en même tems, une partie du monde, un corps naturel & un homme. Par exemple le Bahal des Phéniciens, & le Jupiter des Grecs & des Romains, étoient aſſûrément le Soleil, mais il eſt certain que ſous le même nom, & ſous la même divinité, ils adoroient un certain homme qui ſelon toutes les apparences étoit Cham. C'eſt pourquoi dans la Theologie de ce Dieu, Prince des autres Dieux, ils confondoient les proprietez & les actions du Soleil, qu'ils exprimoient énigmatiquement, avec les aventures d'un homme qui étoit adoré ſous la même divinité. Apollon étoit le Soleil entre les Grecs: on voit pourtant cet Aſtre, qui naît, qui eſt appellé fils de Latone, qui paît les troupeaux du Roi Admete, qui devient amoureux des femmes, qui couche avec elles, & qui en a des enfans, qui entre en lice avec Marſias pour la flûte, à qui en jouëra le mieux, & qui fait cent actions humaines; cela paroît tout-à-fait ridicule; cela venoit de ce que ſous le nom d'Apollon on adoroit quelque Roi, à qui pareilles aventures étoient arrivées, ou à qui elles avoient été attribuées.

Derniere excuſe pour la Theologie Payenne. Les ſages Payens n'ont crû qu'un Dieu. Auguſt. de Civit. Dei lib. 4. cap. 11. p. 603. Edit. Par. 1641. Vide & Pareneticon Juſtini ad gentes.

Enfin pour juſtifier cette Theologie, on dit que dans le fond les Payens ne croioient qu'un Dieu, & que toutes ces differentes divinitez n'étoient que les attributs & les actions d'un ſeul & même Dieu; que le vulgaire concevoit comme pluſieurs Dieux, à cauſe des divers noms qui ſe donnoient à ce Dieu unique, connu ſous differens égards. Cette vertu divine répanduë par tout, dans le Ciel s'appelloit Jupiter, dans l'air Junon, Neptune dans la mer, Cybelé ſur la terre, & Pluton dans les entrailles de la terre. Il eſt vrai qu'il y a des paſſages extrémément beaux & forts dans les auteurs Payens, pour prouver qu'ils ne reconnoiſſoient qu'un Dieu. Clement d'Alexandrie dans le cinquiéme de ſes Stromates, rapporte entr'autres des vers de Sophocle, cité par Hecateus Abderite, qui a écrit l'Hiſtoire des Juifs, dans leſquels l'unité d'un Dieu eſt exprimée en termes bien forts. Voici comme on le fait parler.

p. 601.

Certainement il n'y a qu'un Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer enflée, & la violence des vents, mais nous miſerables mortels, nous égarant de cœur, nous avons fait des ſtatuës des Dieux, de pierre & d'airain, d'or ou d'yvoire, nous leur ſacrifions, nous leur conſacrons des fêtes, & c'eſt en cela que nous faiſons conſiſter nôtre pieté. Dans le même livre Clement cite un paſſage d'un Xenophane Colophonien, qui dit *que le ſouverain Dieu des hommes, & des habitans des Cieux eſt unique, & qu'il n'eſt ſemblable aux hommes, ni de corps ni d'eſprit.* C'eſt ce Xenophanes qui diſoit ſi agréablement, pour faire comprendre aux hommes la faute qu'ils font *de peindre Dieu en figure humaine, que ſi les bœufs & les lions avoient des mains, & ſavoient peindre, & qu'ils vouluſſent peindre les Dieux, ils leur donneroient la figure de Lion, ou de Bœuf.* L'on prétend que Platon a formellement enſeigné l'unité d'un Dieu, & qu'il l'avoit appriſe de Pythagore, qui appelloit Dieu μόνας, l'unité, & νȣ̃ς, l'entendement. *Pythagoras unum Deum confitetur*, dit Lactance, *dicens incorporalem eſſe mentem.* Et le même Lactance rapporte cette défini-

ibid. — De Ira Dei cap. 11.

définition de la divinité, donnée par le même Pythagore. *Deus est animus per universas mundi partes omnémque naturam commeans atque diffusus, ex quo omnia quæ nascuntur animalia vitam capiunt.* Il est malaisé qu'un homme qui a conçû la divinité sous cette idée, n'ait parfaitement connu son unité. Et c'est assûrément, de cette définition dont Virgile a voulu nous donner la paraphrase dans ces magnifiques vers. Lactant. Lib. 1. de falsa Religi. cap. 5.

Spiritus intus alit totamque infusa per artus Æneid. 6. v. 726.
Mens agitat molem; & magno se corpore miscet.
Inde hominum pecudúmque genus, vitæque.....

Et dans ceux-ci

Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractúsque maris, cælúmque profundum:
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.

Ciceron définit aussi la divinité à peu prés de même, *nec verò Deus ipse, qui intelligitur à nobis, alio modo intelligi potest nisi mens soluta quædam, & libera, segregata ab omni concretione mortali, omnia sentiens & movens.* Il est impossible que ceux qui ont ainsi conçû la divinité ne la conçoivent pas unique. Car si Dieu est un esprit répandu par tout, & qui fait toutes choses, il n'y en peut avoir plusieurs. Le τὸ ὂν de Platon est trop celebre pour être oublié: c'est ainsi qu'il appelloit Dieu, *celui qui est*, c'est celui qu'il appelloit aussi δημιουργὸς. le Createur du monde: & il n'en faisoit qu'un qui selon lui, étoit maître de tous les hommes, & le souverain de ceux qu'il appelle Dieux inferieurs, qui ne sont dans la verité autre chose que les Anges. Quand il parle de la divinité, il en parle presque toûjours au nombre singulier *ce qu'il plaira à Dieu, avec l'aide de Dieu*, comme pourroit parler un Chrétien. Eusebe apporte plusieurs preuves de ce sentiment de Platon; Mais il n'y en a pas une plus remarquable que celle-ci, c'est que Platon écrivant à l'un de ses amis, lui dit, *quand nous écrivons des choses importantes nous commençons par un seul Dieu* θεὸς ἀρχεῖ; *Quand la lettre n'est pas importante nous la commençons par les Dieux.* Certainement Socrate le maître de Platon, fut condamné à la mort pour avoir méprisé les Dieux des Payens. Il juroit par un bouc, par un chêne, & par un chien, parce qu'il croioit qu'il y avoit aussi peu de divinité dans les choses qu'il voyoit adorer. Il n'étoit pourtant pas athée, & l'Oracle de Delphes l'a reconnu pour le plus sage de tous les hommes. Cette connoissance de l'unité d'un Dieu, paroit encore plus grande dans les Platoniciens des premiers siecles de l'Eglise, Porphyre, Proclus, Jamblichus &c. Mais on peut soupçonner qu'ils ont puisé ce qu'ils en ont dit, des livres des Chrétiens. On peut dire la même chose de Seneque le Philosophe, qu'il avoit appris une partie de sa Theologie & de sa Morale des Chrétiens: car il vivoit du tems de Neron & de S. Paul, auquel tems les Chrétiens étoient déja fort répandus. Quoi qu'il en soit, il dit expressément, que les divers noms que l'on donne à la divinité, sont de differens noms d'un même Dieu, *Omnia esse ejusdem Dei nomina variè utentis sua potestate.* Maxime de Tyr passe plus avant,

De Consolatione.

Vid. Euseb. l. 11. de præpar. cap. 9. & 10.

Vide in Parmenide, & in Timæo, in Epimenide &c.

Euseb. lib. 11. cap. 13.

Lib. 4. de benef. cap. 7.

Epist. ad August. Hæc Epistola non titulum hodiè hunc habet. Vivebat sub Commodo.

avant, il traite de fous ceux qui nient l'unité d'un Dieu. *Qui est assez fou, dit-il, qui a l'esprit assez perdu, pour revoquer en doute qu'il n'y a qu'un seul Dieu souverain & magnifique?* C'est celui *duquel nous exprimons les vertus, répanduës dans tout l'Univers, par divers noms.* Mais ce Philosophe Platonicien est plus moderne. C'est l'un de ceux qui travailloient à justifier la Religion Payenne des accusations des Chrétiens. On prétend que les Egyptiens, entre lesquels la multitude des Dieux étoit fort établie, & qui adoroient leurs bœufs, leurs brebis, & leur chats, ne reconnoissoient pourtant qu'une seule divinité. Ils avoient une Idole appellée Kneph, de la bouche de laquelle sortoit un œuf, & qu'ils appelloient le grand Dieu. Il est clair que cet œuf signifioit le monde, & que ce que cet œuf sortoit de la bouche de ce Dieu, signifioit que Dieu avoit créé toutes choses par sa parole, & par le vent de sa bouche.

Eusebius lib. 3. Præp. Evang. cap. 11. ex Porphyrio ad Anebonem.

Tractatu de Isi & Osiri.

Certainement ce que Plutarque rapporte de Thebes ville d'Egypte est remarquable, *que tous les habitans d'Egypte payoient un tribut, qui leur étoit imposé par leurs Prêtres, pour faire la dépense des Images des animaux qu'on adoroit dans leurs Temples, mais que les Thebains refusoient de payer ce tribut, parce qu'ils estimoient que rien de mortel n'est Dieu, & qu'ils ne vouloient adorer que celui qu'ils appelloient Kneph, qui ne devoit jamais mourir, comme il n'étoit jamais né.* L'inscription de la Miverve de Sais est encore digne d'être remarquée. Elle avoit une statuë, sur laquelle étoit écrit, *Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est, & qui sera à jamais.* Cela détruit la multitude des Dieux: Car si Isis est tout, comment est-ce qu'il y auroit d'autres Dieux? Enfin cette unité d'un Dieu étoit un sentiment si naturel, & si general, que le vulgaire même, en parlant de la divinité, s'en exprimoit au singulier, & non au pluriel, comme l'a remarqué Tertullien dans le Livre de Testimonio animæ, & Lactance qui dit, *cùm jurant & optant, non Deos, sed Deum nominant.*

Plutarq. ibid.

Lib. 2. de Veritate Relig. cap. 1.

Aprés tant de preuves, ausquelles on en pourroit ajoûter beaucoup d'autres, l'on ne doit pas revoquer en doute, que les Payens n'ayent connu quelque chose de l'Unité de Dieu, & cela fait extrémément à la confirmation de nôtre Religion. C'est la verité qui sortoit & qui brilloit du milieu des tenebres. Mais cela ne fait rien pour justifier la Theologie du Paganisme. Premierement c'étoit la Theologie d'un petit nombre de Sages, qui faisoient un meilleur usage de leur raison que le vulgaire, & qui, pour avoir plus étudié la nature des choses, avoient compris l'absurdité de la pluralité des Dieux. Mais la devotion des peuples de bonne foi, se répandoit sur toutes les fausses divinitez qu'on leur proposoit, comme si c'eussent été de vrais Dieux. De plus, puisqu'ils posoient pour Dieux le monde, & les diverses parties du monde, le soleil, la lune, la terre, & les élemens, il faloit bien qu'ils dissent que c'étoient de differentes divinitez: Car le soleil n'est pas la lune, ni la lune n'est pas la terre. Or les Platoniciens, mêmes les modernes, qui avoient moins d'erreurs & plus de lumiere, à cause de leur commerce avec les Chrétiens, tenoient que les corps celestes étoient des Dieux. Cela paroît par cette question de Porphyre dans sa lettre à Anebon. *Les Dieux & les Démons se distinguent-ils par l'être corporel, & incorporel? Car si les Dieux n'ont pas de corps, comme ont le soleil, la lune & les autres habitans des cieux visibles, seront-ils des Dieux?*

Lib. de Mysteriis Jamblichi.

Et enfin ceux-là même, qui ont enseigné l'unité d'un Dieu ne peuvent être excusez, puisqu'au sortir de leur école, aprés avoir magnifiquement discouru du *demiourgos*, & du τὸ ὄν, s'en alloient dans les Temples adorer la statuë de Vulcain ou de Venus. Et Socrate, aprés avoir parlé si divinement de l'immortalité de l'ame, avant que de mourir, conclut tout ce beau discours par un ordre de payer à Esculape un coq, qu'on lui avoit promis, & qui ne lui avoit pas été payé, c'est ce qu'Eusebe, & Origene, leur reprochent quelque part fort à propos. Et le même Platon, qui a dit dans son Timée, des choses si grandes & si belles de la divinité, ne laisse pas de dire dans le même livre, que les astres sont animez, que ce sont des Dieux, & qu'on les doit adorer. Il est vrai que là-même il enseigne que ce sont des Dieux, naturellement corruptibles & mortels. Car il introduit dans le même lieu le *demiourgos*, déclarant aux autres Dieux, que de leur nature ils sont mortels, & qu'ils ne demeureront immortels, que parce qu'il le veut ainsi. *Ma volonté, dit-il, est un lien plus puissant pour continuer vôtre être, que les principes dont vous avez été composez, quand vous avez été faits, ne sont puissans pour vous faire cesser d'être.*

Enfin les Platoniciens modernes, des trois premiers siecles de l'Eglise, Porphyre, Jamblichus, Proclus, &c. qui devoient plus connoître l'unité d'un Dieu que les autres, parlent pourtant presque toûjours au pluriel des Dieux, & rarement d'un Dieu; c'est ce qu'on peut voir dans l'ouvrage de Jamblique *de Mysteriis*, où se trouve aussi la lettre de Porphyre à Anebon. Et même il y avoit des Philosophes, qui croioient que ces Démons ou Dieux inferieurs, étoient demeurez mortels. On peut voir là-dessus le traité de Plutarque *de Defectu oraculorum*, où l'on trouve entr'autres la fameuse Histoire de ce Pilote Egyptien, qui passant le long des côtes d'Italie, fut appellé par son nom du milieu des Iles, & la voix lui cria que le grand Pan étoit mort, & qu'il en allât apprendre les nouvelles à Rome, c'étoit du tems de Tibere. Et Proclus dans le cinquiéme livre sur le Timée, soûtient que les Dieux mondains sont tous mortels, & immortels, selon Platon; c'est-à-dire, mortels de leur nature, immortels seulement par faveur.

Mais c'est assez de ces considerations, parce que nous n'avons pas dessein de combattre la Theologie Payenne, nous en faisons seulement l'Histoire, ce n'est pas la matiere d'un traité qui tient lieu de Préface, car on en composeroit un gros volume, & il y en a déja de tout composez, où on lit l'Histoire, la naissance, les faits & les actions, de tous les Dieux du Paganisme, & outre cela, leur culte, & les services, par lesquels on les adoroit. Il nous suffira de dire ici quelque chose de ces differens Dieux, en les rangeant en diverses classes.

CHAPITRE IV.

Les Dieux des Payens divisez en diverses Classes.

Incroyable nombre de Dieux entre les Payens.

In Protreptico ad gentes.

LE nombre des divinitez Payennes étoit prodigieux, c'est pourquoi il est difficile de les réduire en certaines Classes. On dit que Varron en a confessé trente mille. Clement d'Alexandrie les réduit à sept Classes. La premiere est celle des Astres. La deuziéme des fruits, comme Cerés & Pomone, Bacchus, Priape. La troisiéme des peines, comme sont les Furies. La quatriéme des Passions, comme sont l'Amour, & la Pudeur. La cinquiéme des Vertus, comme sont la Concorde, la Paix. La sixiéme est de ceux qu'ils ont appellez, *Dii majorum gentium.* Tels étoient Jupiter, Mars, Junon. La septiéme étoit des bienfaits de Dieu qu'ils canonisoient; la vertu Médicinale étoit deïfiée sous le nom d'Esculape, les Sauveurs sous ceux de Castor & de Pollux.

Division en Dieux naturels, & Dieux animaux.

In tertium Æneidos.

Il n'y a pas de division plus commode & plus generale, que celle par laquelle on divise les Dieux du Paganisme, en Dieux animaux, & en Dieux naturels, *Dii animales*, & *Dii naturales.* On en trouve l'origine dans Servius, qui rapporte les paroles de Labeo. *Labeo in Libris qui appellantur de Diis quibus origo animalis est, ait esse quædam sacra, quibus animæ humanæ vertuntur in Deos, qui appellantur animales, quod de animis fiant.* Les Dieux animaux ce sont donc les hommes deïfiez. Et les Dieux naturels, ce sont les parties de la nature, les astres, les élemens, les montagnes, les fleuves, & autres choses semblables, dont on a fait des Dieux. Il faut remarquer pour l'intelligence de nôtre Histoire, qu'il n'y a point de divinité Payenne, sous laquelle ne soient cachées ces deux especes de Dieux, Dieux naturels & Dieux animaux, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de nom de faux Dieu, qui ne signifie ou un astre ou un élement, & en même tems quelque homme, qui a été mis au nombre des Dieux. Les Payens, comme nous l'avons déja remarqué, ont confondu l'Histoire de la nature avec celle des hommes, c'est une verité que l'on ne sauroit revoquer en doute, pour peu qu'on ait étudié cette matiere avec attention. C'est pourquoi dans toute la suite de nôtre ouvrage, nous observerons cet ordre, c'est que nous rapporterons tout ce que l'Ecriture Sainte dit de la divinité, dont on aura à traiter. Ensuite nous chercherons quelle divinité Grecque & Romaine, est cachée sous le nom du Dieu Phénicien, Cananéen ou Syrien. En supposant aussi ce principe trés certain, c'est que la Religion est venuë du même païs, d'où sont venus les hommes, que les Dieux des Payens de l'Occident, ne sont pas autres que ceux de l'Orient. Et aprés cela nous chercherons quels sont les Dieux naturels, ou quelles parties du monde on a adorez sous ces noms, & enfin nous verrons quels Dieux animaux, ou quels hommes, on a joint aux Dieux naturels, pour les adorer sous le même nom. Sur cela il faut obser-

ver,

ver, que le premier de tous les Dieux naturels, c'eſt le Soleil, & qu'il eſt caché preſque ſous tous les noms des Dieux. Macrobe dans le premier livre de ſes Saturnales, a entrepris de le prouver il y a long-tems. Il croit qu'Apollon, Jupiter, Bacchus, Mars, Mercure, Eſculape, Hercule, Iſis & Serapis, Adonis, Atis, Oſiris, Horus, Nemeſis, & l'Adad des Aſſyriens, ſont le Soleil. Bien qu'il y ait dans ſes conjectures beaucoup de choſes fauſſes, cependant il y a beaucoup de veritez, & de recherches trés curieuſes. Entre les Modernes, il y en a beaucoup qui ont travaillé à cela, c'eſt-à-dire, à faire voir que la plûpart des divinitez Payennes, ſe rapportent au Soleil. Au moins eſt-il certain que le Soleil, la Lune, la Terre, & la nature en general, ſont les principales choſes, qui ſont cachées ſous les Dieux naturels des Payens. Pour ce qui eſt des Dieux animaux, il eſt conſtant de l'aveu même des ſavans Payens, que ſous les noms des divinitez Payennes, ſont cachez des hommes. Ciceron n'en fait point de myſtere. Dans le 2e. Livre de la Nature des Dieux, il nous fait l'énumeration de pluſieurs divinitez, & parlant en Theologien, & non plus en Poëte, il nous en fait la genealogie, & reconnoît qu'ils ont été des hommes. Dans le premier Livre des Tuſculanes il confeſſe de même, que les Dieux Souverains & du premier ordre, ont été des hommes. Herodote ne diſſimule point, que les Grecs avoient pris leurs Dieux d'entre les hommes. *Les Perſes*, dit-il, *n'ont ni ſtatuës, ni temples, ni autels, & croient que c'eſt une folie d'en bâtir; la raiſon eſt, comme je crois, qu'ils ne ſont pas dans le ſentiment des Grecs, leſquels eſtiment que les Dieux ont tiré leur origine des hommes.* Mais aſſûrément les Grecs ne ſont pas les premiers Auteurs de cette folie; cela leur eſt venu d'Orient, & l'on ne peut pas douter que les Patriarches, & les anciennes tiges du monde, n'ayent été adorées par leurs décendans, ſous les mêmes noms que les Dieux de la nature. Adam, Eve, Noé, Sem, Cham, & Japhet, ſont les hommes dont on a fait des idoles. Un ſavant homme de ce ſiecle, a voulu trouver Moïſe dans toutes les divinitez Payennes. Mais j'ai peine à croire que les Savans puiſſent goûter cette partie de ſon ouvrage. Elle eſt pleine d'une grande litterature, mais l'érudition y eſt ramaſſée ſans choix, & avec peu de jugement. Il eſt donc plus ſûr de ne ſe pas tant reſſerrer, & de chercher dans les divinitez Payennes, les principaux Patriarches, & l'on ne manquera pas de les y trouver. Selon cette methode, nous trouverons ſous le Molok des Phéniciens, qui eſt le Saturne des Grecs & des Romains, nous y trouverons, dis-je, le Soleil pour Dieu naturel, Noé pour Dieu animal. C'eſt la methode que nous ſuivrons par tout, mais il eſt bon de donner ici les diviſions principales, & de parler des differentes claſſes, ſous leſquelles les Grecs & les Romains ont rangé leurs Dieux; parce que dans la ſuite en parlant des Dieux des Cananéens, & des Syriens, & y cherchant deſſous les Dieux des Grecs & des Romains, il ne ſe pourra pas faire, qu'on ne parle ſouvent de ces divers ordres de Dieux Grecs & Romains. Il en faut ſavoir quelque choſe.

Macrob. l. 1. Saturn. à cap. 17. ad 24.

Vide Voſſium de Idolatria lib. 2.

Herodot. in Clio.

Huet Demonſt. Evangelica.

Les Philoſophes, & les maîtres des grands myſteres de la Theologie Payenne, diviſoient autrefois les Dieux autrement que les Poëtes & les Prêtres. Jamblique Philoſophe Platonicien, ſavant dans cette eſpece de magie, qu'ils appelloient Theurgie, fait huit ordres de Dieux. Dans le premier

Jamblich. de Myſteriis Sec. 2. cap. 1. & 2.

Division des Dieux, selon Jamblique, & les Platoniciens modernes.

mier il mettoit les grands Dieux, qui sont invisibles, & qui sont par tout, dans le deuxiéme les Archanges, dans le troisiéme les Anges, dans le quatriéme les Démons. Dans le cinquiéme les Archontes Majeurs, c'étoient ceux qui présidoient sur le monde sublunaire, & sur les Elemens. Dans le sixiéme les Archontes Mineurs, qui présidoient sur la matiere. Dans le septiéme les Heros, & dans le dernier les Ames. Mercure Trismegiste divisoit les Dieux en trois Classes, les premiers s'appelloient celestes ἐπȣράνιοι, dont il avoit composé mille volumes, les Dieux empyrées ἐμπύριοι, sur lesquels il avoit écrit cent volumes, & les Dieux αἰθέριοι, Etherées, sur lesquels il avoit écrit aussi cent volumes. Les Platoniens divisoient leurs Dieux, ou leurs Démons, en ἄϋλοι, & ὑλαῖοι, immateriels & materiels, en ἐγκόσμιοι & ὑπερκόσμιοι, mondains & supramondains, ce sont ceux qui sont dans le monde, & qui président sur chacune de ses parties. Ils disoient que ces Dieux étoient sujets à la destinée; & même il y en avoit d'entre ces Dieux materiels, de si crasses & de si brutes, que les hommes les menaçoient, & les traitoient comme leurs inferieurs. Jamblique les appelle ἄκριλοι, ἀλόγιςοι. Ils avoient tiré cette Theologie des Chaldéens, & des oracles appellez Chaldaïques, qu'on attribuoit à Zoroastre. Cette Theologie Chaldaïque raisonnoit ainsi des Dieux. *Les Chaldéens posoient un seul & unique Principe de toutes choses, qui est bon, puis ils adoroient une certaine profondeur paternelle, composée de trois Trinitez, & chaque Trinité ayant le pere, la puissance & l'entendement. Aprés cela vient l'iunx comprehensible à l'entendement, à celle-là immediatement sont joints les Recteurs du monde, l'ignée, l'étherien, & le materiel; puis viennent les Recteurs ou Princes des Ceremonies, c'est-à-dire ceux qui président sur les Ceremonies Magiques, & qui peuvent être évoquez par la Theurgie. A ceux-là succedoient les Peres des fontaines éternelles, qu'on appelle conducteurs du monde, desquels le premier a été une fois nommé. Aprés lui vient Hecaté, puis celui que nous avons nommé deux fois. Aprés viennent trois implacables, & le dernier appellé ὑπεζωγὸς, succinctor. Ils adorent aussi une Trinité de sources, la foi, la verité, & l'amour. Ils posent aussi le Soleil pour l'Empereur Archangelique, sorti de la source de la matiere, & qui est lui-même la source du sentiment, du jugement, des foudres, des miroirs, & des caracteres, toûjours occupée sur des symboles inconnus* &c. *Ils ont aussi des Dieux qu'ils appellent ἄζωνοι, qui n'ont point de Zones, ou de ceintures* &c. *les Dieux ἄζωνοι sont Serapis, Dionysius, & la chaîne d'Osiris & d'Apollon. Ils sont appellez Dieux sans Zones, parce qu'ils usent librement de leur pouvoir dans les Zones, & sont placez au dessus des Dieux visibles, comme sont le Soleil, & la Lune; au contraire il y a des Dieux ζωναῖοι, qui sont attachez aux Zones du Ciel, roulant librement autour de ces Zones, ils ont la charge de gouverner le monde. Car les Chaldéens ont une espece de Dieux appellez ζωναῖοι, qui habitent dans les parties du monde sensible, & qui sont attachez aux parties de la matiere qui leur sont échuës en partage.* L'on voit dans ces énigmes les Dieux des Platoniciens; mais on y voit aussi la Theologie des premiers heretiques, Valentiniens, Gnostiques, & même des Manichéens. On voit là-dedans des traces bien sensibles des Æones des Valentiniens, dont ils composoient une Theologie impenetrable & absurde. Manés étoit Perse, & les anciens nous disent, qu'il avoit puisé sa Theologie dans les livres attribuez à Zoroastre. En effet ce que disoit cet héretique de ces deux principes, l'un du bien, & l'autre

Jambliq. de Mysteriis Sect. 8. cap. 3.

Proclus in Alcibiad. 1. Platonis.

Jamblichus de Mysteriis Sect. 3. cap. 4. &...

Jamblich. ibid. Sect. 8. c. 7.

Idem ibid. Sect. 18. & 5.

Psellus in oracula Chaldaïca.

Ce sont les Démons marchant à la suite de chaque Dieu. Cela s'appelle Catena σειρὰ, la Chaîne d'un tel Dieu. Voi Jamblique.

l'autre du mal, a un trés grand rapport avec l'Oromases, & l'Arimanius de Zoroastre, dont le premier étoit le principe du bien, & le second le principe du mal. Et cette Theologie n'étoit pas seulement celle des Chaldéens, c'étoit celle des Grecs, d'Empedocle, d'Heraclite, de Pythagore & de Platon, comme on le peut voir prouvé dans Plutarque. Plutarq. Traité d'Isis & d'Osiris.

Il nous est moins important de savoir quels étoient les Dieux Orientaux, & leurs divers ordres, selon cette Theologie mystique, parce que nous faisons proprement l'Histoire de la Theologie, & de la Religion des Occidentaux, qui n'entroient gueres dans ces mysteres. C'est pourquoi nous nous contenterons de voir brievement, sous quelles classes les Grecs & les Romains rangeoient leurs Dieux.

Il y a une division fort celebre des Dieux, en *Dieux Majorum gentium*, *& Minorum gentium*, qu'on a tirée de la premiere des Tusculanes de Ciceron, *si verò scrutari vetera, & ex his ea quæ Scriptores Græciæ prodiderunt, eruere coner, ipsi illi qui Majorum gentium Dii habentur, hinc à nobis profecti in Cœlum reperientur.* Les Dieux *Majorum gentium*, sont donc les Dieux anciens, sortis des vieilles tiges, reconnus pour Dieux par tout, & sur tout entre les Grecs & les Romains: les Dieux *Minorum gentium*, sont ceux qui ont été ajoûtez & associez aux anciens Dieux, & ces Dieux sont particuliers à certain peuple, tel étoit le Quirinus des Romains, le Semo Sancus des Toscans. Ciceron a divisé ainsi les Dieux par allusion à ce que fit Tarquin l'Ancien, cinquiéme Roi de Rome. Au corps des anciens Senateurs il en ajoûta cent autres, les anciens Senateurs s'appelloient *Patres Majorum gentium*, & les nouveaux *Patres Minorum gentium.* Dii Majorum gentium.

Les grands Dieux portoient divers noms. Ils s'appelloient *Dii consentes* & *Dii electi.* Mais les Dieux *electi* étoient en plus grand nombre que les *consentes.* Car tous les *consentes* étoient bien *electi*; mais tous les *electi* n'étoient pas *consentes.* Il y avoit 12. Dieux appellez *consentes*, compris dans ces deux vers d'Ennius. Dii consentes; Dii electi.

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

On les appelloit *consentes*, *quasi consentientes*, c'étoient les conseillers & assesseurs de Jupiter, *quos dicunt in consilium Jovis adhiberi.* Les Toscans les appelloient aussi, *Dii complices*, selon le témoignage d'Arnobe, qui donne une autre raison pour laquelle on les appelloit *consentes*, c'est qu'ils se levent & se couchent ensemble. *Hos consentes & complices Etrusci aiunt & nominant, quòd unà oriantur & occidant, sex mares & totidem fœminas nominibus ignotis, & miserationis parcissimæ, sed eos summi Jovis consiliarios, & Principes existimari.* Arnobe dans un autre lieu les appelle *conferentes. Sed & Deos conferentes pari modo & dissimulatione taceamus.* Leurs statuës dorées, étoient sur la grande place appellée *Forum Romanum*, où se tenoient les grandes assemblées du peuple, & où l'on rendoit les jugemens. Ce fut à l'imitation de ce conseil des Dieux, qu'Auguste fit en secret ce celebre souper, qui s'appella *Cœna* δωδεκάθεος, le souper des douze Dieux, dont on lui fit une si grande affaire. Auguste choisit douze personnes, six hommes, Varro lib. 1. de re rustica. August. l. 4. cap. 23. de Civit. Dei. Arnobius adversus gentes Lib. 3. p. 123. Lib. 5. p. 169.

Sueton. l. 2. cap. 7. & six femmes, qui représentoient par leurs ornemens six Dieux, & six Déesses, & lui-même y étoit sous le personnage d'Apollon. A ces douze Dieux *Consentes*, ils en avoient ajoûté huit autres, qui faisoient en tout 20. Dieux *Selecti*. Ces Dieux ajoûtez étoient Janus, le Genie, le Soleil, l'Enfer, Bacchus, la Terre, la Lune, & Saturne: La Terre & la Lune passoient pour Déesses, jointes avec les six premieres. C'étoit en tout huit Déesses & douze Dieux, & c'étoient les Dieux que Ciceron appelloit *Majorum gentium*.

Dii Samothraces, & Cabbiri. Lib. 4. de Lingua Latina.

Il y avoit d'autres Dieux qui s'appelloient *Dii Samothraces, & Cabbiri*. Ils étoient du nombre des *Consentes*, mais tous les *Consentes*, n'étoient pas Dieux *Samothraces*. Varron dit que c'étoient le Ciel & la Terre, *Terra & Cœlum, ut Samothracum initia docent, sunt Dii magni, & hi quos dixi multis nominibus: Nam neque quas ante portas statuit duas species aheneas Dei magni, neque, ut vulgus putat, hi Samothraces Dii, qui Castor, & Pollux, sed hi mas & fœmina, & hi quos Augurum libri scriptos habent sic*, Divi Potes, *& sunt pro illis qui in Samothrace* θεοὶ δυνατοί. Dans l'opinion du vulgaire les Dieux Samothraces, c'étoient Castor & Pollux, mais selon Varron, c'étoient le Ciel & la Terre, deux divinitez, l'une mâle & l'autre femelle, que les Augures appelloient *les Puissans Dieux*. Mais Macrobe prétend que ces Divi Potes des Augures, appellez aussi Cabires, étoient Jupiter, Junon & Minerve. D'autres en font quatre, & les nomment Cerés, Proserpine, Pluton & Mercure. Voici ce qu'en dit le Scholiaste d'Apollonius. On appelle *Cabires*, les Dieux de la Samothrace, dont Mnasias a donné les noms, il y en a quatre, *Axierus, Axiokersa, Axiokersus. Axierus, c'est Cerés, Axiokersa, c'est Proserpine, Axiokersus, c'est Pluton; & à ces trois on en a ajoûté un quatriéme pour Ministre, c'est Mercure appellé Kasmilus, comme le rapporte Dionysodore. Mais Athenion estime, que ces Dieux Samothraces sont Jasion & Dardanus, Enfans de Jupiter & d'Electra, & on estime qu'ils sont appellez Cabires, des montagnes de Phrygie, qui portent ce nom; parce qu'on les avoit transportez de là. Mais d'autres disent qu'il n'y a que deux Cabires, le Premier ou l'Ancien, c'est Jupiter, le Jeune c'est Bacchus, ou Dionysius.*

Lib. 3. Saturn. cap. 4. In primo Argonauticorum Apollonii. Vid. Ludov. Vivem in August. l. 7. de Civit. Dei cap. 28.

Cette diversité de sentimens, nous aprend que les Prêtres faisoient un mystere, des noms de ces Dieux Samothraces, & qu'on les tenoit cachez sous le seau du secret. En effet Arnobe dit qu'on ignoroit leurs noms, & prouve par là qu'il étoit impossible de les bien invoquer, *si Curetas pro Laribus invocavero, quos Indigetes Samothracios pars vestrorum asseverat, quemadmodum his potero auxiliatoribus & propitiis uti, cùm neque his sua, & aliena illis, imposuero nomina*. Il y a encore une autre opinion, qui confond les *Cabires* avec les Curetes, ou *Creteins*. Les Curetes étoient ceux qui avoient nourri Jupiter dans l'Ile de Crete, & l'avoient sauvé de la fureur de son pere Saturne, qui mangeoit ses Enfans, ce qui fait voir d'autant plus que leur nom est ignoré. Et c'est ce qui a donné lieu à Junius de dériver le nom de Samothrace, de l'Hebreu סתר sathar, cacher, d'où il a fait Samethar, par l'interposition d'un מ. Mais il y a plus d'apparence que ces Dieux avoient tiré leur nom de l'Ile de Samos, qui dans la suite prit le nom de Samothrace.

Lib. 3. Adv. Gent. p. 125. Junius in libr. Tertull. de Spectac. c. 8.

Virg. 7. Æneid.

Threïciamque Samon, quæ nunc Samothracia fertur.

Car l'Ile de Samos avoit été fameuse par ses devotions, comme il paroît

roît par ce passage d'Herodote. *Les Grecs n'avoient pas emprunté des Egyptiens la coûtume de représenter Mercure*, cum pudendo erecto, *mais des Pelasgiens, & de tous les Grecs. Les Atheniens tirerent cela des Pelasgiens, & les autres Grecs le prirent des Atheniens. Car les Pelasgiens habiterent avec les Atheniens, qui alors étoient reputez Grecs. C'est pourquoi les Pelasgiens commencerent aussi à être considerez comme Grecs. Ceux qui sont initiez aux mysteres des Cabires, que les Samothraces celebrent, les ayant pris des Pelasgiens, entendent bien ce que je veux dire, car autrefois les Pelasgiens avoient habité la Samothrace, & ce fut d'eux que les Samothraces prirent les Orgies, ou les mysteres.* C'est-à-dire, que les Samothraces avoient pris leur Religion des Pelasgiens, & que les Samothraces l'ayant communiquée à d'autres, ceux qui avoient emporté ces Dieux de Samos, leur avoient laissé le nom de Dieux Samothraces. Ce passage d'Herodote nous apprend aussi, que les Cabires & les Dieux Samothraces étoient les mêmes. Nos Savans croient avec assez de vraisemblance, que le nom de *Cabires*, vient de l'Hebreu *Cabbir* כביר, & *Cabbirim*, qui signifie *grand*, parce que c'étoient les grands Dieux. Il y a apparence qu'Enée avoit apporté cette Religion en Italie, & que les Troyens, voisins de l'Archipel, l'avoient euë de l'Isle de Samos, l'une des Isles de cet Archipel sur la côte de l'Asie. Strabon rapporte divers sentimens touchant les Dieux Cabires & Samothraces. Il dit, *que quelques-uns les confondoient avec les Corybantes, & faisoient ces Corybantes certains Démons, fils de Minerve & du Soleil. D'autres les faisoient fils de Saturne, d'autres fils de Jupiter & de Calliopé. Les Corybantes appellez Cabires, s'en allerent en Samothrace, qui s'appelloit auparavant Melita, & y instituerent leurs Mysteres. Un autre Auteur, appellé Siphus, dit, que dans la Samothrace le nom de Cabires est inconnu, & que les Cabires, qui établirent leurs mysteres dans la Samothrace, avoient tiré leur nom d'une montagne appellée Cabirus, qui étoit dans la Region de Berecynthia, &c. Un autre Auteur dit, que Camillus étoit fils de Vulcain, & de Cabira, & que ce Camille eut trois filles, qui s'appellerent les Nymphes Caberides. Pherecides dit, que d'Apollon & de Rhisa nâquirent neuf Corybantes, qui demeurerent en Samothrace. Que de Cabera, fille de Protée & de Vulcain, nâquirent trois Cabires, & autant de Nymphes Caberides, ausquels on bâtit des Temples, qu'on les honora dans Lemnos, & dans les villes de la Troade, & que leurs noms sont mystiques & cachez.* Ce passage confirme que les Cabires & les Samothraces, sont les mêmes Dieux, que les noms de ces Dieux étoient mystiques & cachez, que les Troyens avoient cette devotion, d'où Enée l'avoit prise pour l'apporter en Italie.

Lib. 2. in Euterpe p 123.

Strab. Lib. 10. 322.

Il y avoit d'autres Dieux celebres chez les Romains, qu'ils appelloient *Penates*; Et c'étoient ces Dieux qu'Enée avoit apportez en Italie, qu'on regardoit comme les Dieux Tutelaires de l'Empire. C'est pourquoi St. Augustin les pousse, sur ce que ces *Penates* n'avoient pû garder la ville de Troye, & on leur confie la ville de Rome, *itane istis Penatibus victis Romam, ne vinceretur, prudentes commendare debuerunt?*

Dii Penates.

Virgile fait voir que les Dieux *Penates* avoient été apportez de Troye. Car il fait ainsi parler Junon,

Gens

Æneid. 1.

Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor,
Ilium in Italiam portans, victósque Penates.

Et ailleurs Hector apparoiſſant en ſonge, dit à Enée,

Virgil. Æn. lib. 2. v. 293.

Sacra ſuos tibi commendat Troja Penates,
Hos cape fatorum comites, his mœnia quære.

Dieux Samothraces & les Penates.

Or je ne doute point que ces *Penates* ne fuſſent les Dieux Samothraces, dont nous venons de parler. Deux choſes le prouvent : La premiere, c'eſt que les Dieux *Samothraces* étoient les Dieux des Troyens, comme nous venons de le voir, & l'on croit même que ces Dieux avoient le nom de *Cabires*, d'une montagne de ce nom, qui étoit dans le pays de Troye: La ſeconde, c'eſt que les noms de ces Dieux *Samothraces*, étoient cachez, & qu'il n'étoit pas permis de les réveler; la même choſe s'obſervoit pour les Penates des Romains, leurs noms étoient inconnus. Macrobe attribuë cela à la politique des Romains, qui cachoient le nom du Dieu Tutelaire de l'Empire, afin qu'en des cas de ſiege, on ne le pût pas évoquer par des charmes & prieres; comme eux-mêmes avoient accoûtumé de faire quand ils aſſiegeoient des villes. *Morémque arcanum, & multis ignotum fuiſſe, ut cùm obſiderent urbem hoſtium, eámque jam capi poſſe conſiderent, certo carmine evocarent Deos Tutelares*, &c. *Propterea ipſi Romani, & Deum in cujus Tutela urbs Roma eſt, & ipſius urbis Latinum nomen ignotum eſſe voluerunt*; mais il eſt plus apparent, que cette coûtume de cacher les noms des Dieux Tutelaires de Rome, venoit des myſteres de Samothrace. Car il paroît par le même chapitre de Macrobe, que l'ignorance du nom du Dieu Tutelaire d'une ville, n'empêchoit pas qu'on ne l'évoquât, puis que dans la formule d'évocation, qui eſt là propoſée par Macrobe, on ne le nommoit point par ſon nom, & l'on ſuppoſoit que ce pouvoit être, ou un Dieu, ou une Déeſſe, *Si Deus, ſi Dea eſt, cui Populus civitaſque Carthaginenſis eſt in Tutela*, &c. Au reſte Varron, le plus ſavant des Latins, a été de ce ſentiment, que les *Penates* des Romains étoient les mêmes que les Dieux Samothraces, *Varro rerum humanarum ſecundò refert Dardanum Deos Penates ex Samothrace in Phrygiam, & Æneam ex Phrygia in Italiam detuliſſe*; ce que les noms de ces Dieux Penates étoient gardez ſous le ſeau du ſecret, eſt cauſe qu'il y a une ſi grande diverſité d'opinions ſur ces Dieux : Denys d'Halicarnaſſe dit avoir vû à Rome, prés du marché, un Temple bas & obſcur, dans lequel il y avoit deux ſtatuës de Dieux Troyens, en habit de guerre, ayant la pique à la main avec cette inſcription Δένατες. L'on croit qu'au lieu de *Denates*, il faut lire *Penates*, & quelques-uns de nos Savans croient, que c'étoient les images de Caſtor & de Pollux, les Penates & les Dieux Tutelaires de l'Empire. Mais cela ne peut être, ſi ce que nous avons rapporté de Macrobe & de Varron eſt veritable, comme il eſt plus vrai-ſemblable; c'eſt que les Dieux *Penates*, & les Dieux *Samothraces* ſont beaucoup plus anciens que Caſtor & Pollux, qui vivoient du tems de la guerre de Troye, puiſqu'ils étoient freres d'Helene, femme de Paris. Il eſt vrai que le voyage d'Enée en Italie eſt fort douteux, comme l'a fait voir le ſavant Bochart, dans une Diſſertation qu'on a miſe

Saturn. l. 3. cap. 9.

Macrob. Saturnal. l. 3. c. 4.

Dion. Halicarn. Antiq. Rom. l. 1.

Vives in Auguſt. lib. 1. de Civit. Dei cap. 3. Voſſius Idol. lib. 1. cap. 12.

se à la tête du Virgile de Segrais. Mais quand même il seroit faux que les Dieux Samothraces auroient été apportez en Italie par Enée, ils peuvent y avoir été amenez par un autre, car il est certain que les nations voisines des côtes de l'Asie, le long de la mer Mediterranée, ont couru toute cette mer jusqu'au détroit de Gades; & que les Religions de l'Occident sont venuës de l'Orient par cette voye. Et sans cela Macrobe nous montre par quel chemin les Dieux Samothraces peuvent être venus en Italie, c'est par le moyen de Tarquin le vieux qui étoit Corinthien. *Tarquinius, Demarati Corinthii filius, Samothraciis Religionibus mysticè imbutus, uno Templo ac sub eodem tecto numina memorata conjungit.* Si les Romains ont connu les Dieux Samothraces, il y a bien plus d'apparence qu'ils ont mis leur Empire sous la protection de ces Dieux, qui étoient les Souveraines divinitez du monde, que sous la protection de Castor & de Pollux, qui n'étoient que des Heros. D'autres ont crû que la Déesse Vesta étoit la divinité Tutelaire de l'Empire Romain, parce que Virgile aprés avoir fait dire à Hector, Lib. 3. Saturn. cap. 9.

Sacra suósque tibi commendat Troja Penates.

Il ajoûte,

Sic ait & manibus vittas Vestamque potentem,
Æternúmque Adytis effert penetralibus ignem.

Il semble que Ciceron soit à peu prés dans ce sentiment. Car aprés avoir parlé de Vesta, & avoir dit qu'elle préside sur les Autels, & sur les Foyers, *vis ejus ad aras & focos pertinet.* Il ajoûte, *nec longè absunt ab hac vi Dii Penates, sive à Penu ducto nomine, est enim omne quo vescuntur homines penus, sive ab eo quòd penitùs insident, ex quo etiam Penetrales à Poëtis vocantur.* D'autres ont crû que ces Penates étoient Mercure & Apollon, qui avoient bâti les murailles de Troye, & Macrobe croit que Virgile favorise cette opinion, parce qu'il dit, De Natura Deorum lib. 2. Macrob. lib. 3. Saturn. cap. 4.

Sic fatus meritos aris mactabat honores, Æneid. lib. 5.
Taurum Neptuno, taurum tibi Pulcher Apollo.

Mais comme il est plus apparent que les Dieux *Penates*, & les Dieux *Samothraces*, sont les mêmes, il y a aussi plus d'apparence que ces Dieux étoient les grands Dieux, qui sont nommez par Macrobe : savoir Jupiter, Junon & Minerve. Cassius Hemina, cité dans le même lieu par Macrobe assûre, que l'on appelloit les *Penates*, les *grands Dieux*, les *Dieux Benins*, les *Dieux Puissans*; noms qui ne pouvoient convenir qu'aux divinitez Souveraines.

Pour ce qui est du nom de *Penates*, l'origine en est obscure aussi. Le passage de Ciceron que nous venons de rapporter le fait venir de *Penus*, qui signifie & la viande dont les hommes se nourrissent, & principalement le lieu retiré & secret, où l'on serre les viandes, c'est-à-dire, un garde-manger; ou de *penitùs*, *eo quòd penitùs insident*, d'où vient le mot de *Pene-* Origine du mot Penates.

netralia. Macrobe dit que *Penates* sont les Dieux, *per quos penitùs spiramus, per quos habemus corpus, per quos rationem animi possidemus.* D'autres veulent que les Penates soient ainsi appellez, *quasi penes nos nati*, les Dieux du Païs, originaires du lieu dont la garde leur est commise. Quelques-uns veulent qu'ils ayent été appellez *Penates*, *quasi denates sive denati*, c'est-à-dire, des hommes morts, parce que les *Penates* étoient en effet des hommes morts, qui avoient autrefois travaillé à la conservation du Païs durant leur vie, & ausquels on en donnoit la protection aprés leur mort. La veritable origine est celle qu'en a donné Ciceron, *Penates* vient de *Penus*, comme de *magnus* vient *magnates*, de *summus summates*, d'*optimus optimates.* Non parce que *Penus* signifie dans le Vulgaire le garde-manger, mais parce que *Penus* signifie le lieu le plus secret de la maison, d'où vient *Penetrale*, un cabinet retiré. *Penetralia*, dit Festus, *sunt Deorum Penatium sacraria.* Et sur tout ce que Festus nous apprend est remarquable, c'est que le lieu le plus secret du Temple de Vesta, s'appelloit Penus. *Penus vocatur locus intimus in Æde Vestæ tegetibus septus.* Je ne doute point que dans ce lieu secret du Temple de Vesta, appellé *Penus*, ne reposassent les Penates. Ainsi ils ont tiré leur nom du lieu de leur séjour. Vesta elle-même pouvoit être l'un de ces *Penates*: Le feu qui étoit son symbole, fait soupçonner qu'on adoroit Junon dans ce lieu, sous le nom de Vesta. Car Junon dans leurs mysteres, c'étoit l'air prochain de la terre: *Junonem verò unum aëra cum terra.* Or le feu & la lumiere, c'est ce qui donne la vie à la terre, & qui fait la beauté de l'air.

Vossii Etymol. in voce Penus.

Festus lib. 14. de verborum veterum significatione.

Macrob. ubi suprà.

Outre les *Penates* de l'Empire, chaque ville & même chaque famille, avoit ses Penates, car c'est ainsi que l'on nommoit les Dieux Tutelaires, parce que chaque ville & chaque maison avoit ses *Penetralia.* Les Dieux qui étoient adorez & servis dans ces *Penetralia* s'appelloient Penates. *Penetralia*, dit Festus, *sunt Deorum Penatium sacraria.* Mais ces Dieux particuliers s'appelloient ainsi, par imitation du nom des Dieux publics de l'Empire, ausquels la protection de l'Etat étoit commise. Ainsi à l'égard des particuliers, les *Penates* de chaque maison étoient les mêmes que les *Lares*, qui étoient aussi appellez *Dii viales.* C'est pourquoi Servius confond les Dieux Penates avec les *Dii viales. Hi autem sunt Dii Penates & viales:* Or comme nous verrons, les *Dii viales* n'étoient pas des divinitez fort importantes. Selon le sentiment de Labeo, comme le rapporte Servius au même lieu, c'étoient des ames d'hommes dont on avoit fait des Dieux. Cela doit être soigneusement remarqué afin de ne pas confondre dans la lecture des Anciens, les *Penates* de l'Empire, qui étoient les grands Dieux, avec les Penates des familles, qui n'étoient la plûpart du tems, que les ames des Ancêtres de la maison.

Servius ad tertium Æneidos.

Dii Indigetes.

Il y avoit un ordre de divinitez inferieures aux Penates de l'Empire, c'étoient ceux qu'ils appelloient *Dii Indigetes.* C'étoient les Dieux particuliers de chaque Païs, qui avoient été hommes nez dans le Païs, & qui aprés leur mort en prenoient soin. Ou tout au moins c'étoient des Heros déïfiez aprés leur mort, sous la protection desquels on se mettoit, comme aujourd'hui on se met sous la protection d'un Saint, qu'on appelle Patron. Enée étoit adoré entre les Romains sous le nom de *Jupiter Indiges.* Il avoit son Temple sur le Fleuve Numicus, & sur le Frontispice de la Chapelle étoit écrit, *Patri Deo Indigeti, qui Numici amnis undas temperat.*

Dionys. Halicar. Antiq. lib. 1.

perat. Ce fut Afcanius fon fils qui lui donna ce nom en le déïfiant. *Indigetis nomine Æneas ab Afcanio appellatus, cùm pugnans cum Meſſentio nuſquam apparuiſſet, in cujus nomine etiam Templum conſtruxit.* Ovide fait l'Hiſtoire de la maniere dont Enée fut reçû au nombre des Dieux, à la priere de Venus ſous le nom d'*Indiges.* Apud Feſtum.

Contigit os, fecitque Deum, quem Turba Quirini
Nuncupat Indigetem, Templóque ariſque recepit. Metamorph. lib. 14. v. 13.

Romulus eſt auſſi l'un de ces Dieux *Indigetes* des Romains, adoré ſous le nom de *Quirinus.* Les Grecs avoient auſſi leurs Dieux Indigetes, ſous le nom de θεοὶ πατρῷοι καὶ ἐγχώριοι. Et de ce nombre étoient ceux qu'ils appelloient ἡμίθεοι Κύρητες. Les demi-Dieux Curetes, qui éleverent Jupiter. Peut-être ſont-ce les mêmes que la fable appelle *Corybantes*, Prêtres de Cybelé, qui étant venus en Crete ſauverent Jupiter encore enfant, de la fureur de ſon pere Saturne, parce qu'avec leurs cymbales, ils faiſoient continuellement dans l'Ile un ſi grand bruit, que Jupiter enfant ne pût être découvert par ſes cris, au moins l'Auteur de l'Hercule Oetæus, entre les Tragedies de Seneque, les confond: Corybantes & Curetes.

Cærula Crete, magno tellus
Clara tonante, centum populi
Brachia pulſent.
Nunc Curetes, nunc Corybantes
Arma Idæa quaſſate manu. Seneque Hercules Oetæus.

Strabon dit, *que dans l'Hiſtoire de Crete ceux qui avoient élevé & gardé Jupiter s'appelloient Curetes, envoyez de Phrygie par la Déeſſe Rhea, qui furent nommez Curetes, à cauſe du ſoin qu'ils avoient pris d'élever Jupiter; qu'ils avoient paſſé par l'Ile de Rhodes, & que l'un d'eux nommé Corybas, Prêtre de la ville de Pidna, avoit donné lieu aux Rhodiens de divulguer, qu'il y avoit de certains Corybantes, fils de Minerve & du Soleil.* Il y a apparence que c'étoient les mêmes Dieux que les Grecs appelloient *Dactyli Idæi*, les doigts du Mont Ida: Touchant leſquels la fable & la Theologie Payenne eſt extrémément diverſe. Les Creteins les adoroient, comme les nourriciers de Jupiter, c'eſt pourquoi il paroît que c'étoient les mêmes que les *Corybantes* & les *Curetes.* Cependant Strabon les fait differens, & dit que la tradition en Phrygie, étoit que *les Curetes, & les Corybantes étoient décendus de Dactyli Idæi; qu'il y a eu premierement dans l'Ile cent hommes, qu'on appelloit Dactyli Idæi, deſquels étoient nez nœuf Curetes, & que chacun de ces nœuf avoit engendré dix hommes, autant qu'il y a de doigts dans les deux mains, & que c'eſt ce qui avoit donné le nom aux Ancêtres de Dactyli Idæi, doigts du Mont Ida.* Il rapporte une autre opinion, c'eſt qu'il n'y avoit que cinq Dactyli Idæi, qui ſelon le ſentiment de Sophocle, furent les premiers qui inventerent l'uſage du fer, que ces cinq freres avoient cinq ſœurs, & que de ce nombre fut pris le nom de doigts du Mont Ida, parce qu'ils étoient dix en nombre, & qu'ils travailloient au pied de cette montagne. Diodore de Sicile rapporte la choſe un peu autrement. Et dit „ que „ les Lib. 10. p. 322. Dactylli Idæi. Strabo. Geogr. lib. 10. Lib. 5. Bibliot. p. 333.

„ les premiers habitans de l'Ile de Crete furent les Dactyli Idæi, qui avoient „ leur demeure dans le Mont Ida, non pas de Phrygie, mais de l'Ile, „ que les uns disent qu'ils étoient cent, les autres seulement cinq, en „ nombre égal aux doigts de la main, ce qui leur donna le nom de Da-„ ctyli, que les Grecs étant Magiciens & faiseurs d'enchantemens, s'é-„ toient adonnez aux ceremonies mystiques & magiques, qu'ayant pas-„ sé en Samothrace, ils avoient rempli d'étonnement tous les habitans „ de l'Ile. Qu'Orphée avoit été leur disciple, & qu'il avoit le premier „ apporté les ceremonies mystiques, & les mysteres dans la Grece. Que

Τελετάς. „ les Dactyles Ideéns avoient inventé l'usage du fer & du feu, & qu'ils „ avoient été remunerez des honneurs divins, à cause des grands biens „ qu'ils avoient faits au genre humain: qu'Hercule étoit instituteur des jeux „ Olympiques, ce que la Posterité avoit attribué par ignorance à Hercu-„ le fils d'Alcmene, & qu'aprés les Dactyles Idéens étoient venus nœuf „ Curetes, que les uns disent être nez de la terre, & les autres être les „ enfans des Dactyles.„ Les noms de ces Dactyles Idéens étoient mystiques &

Plutarq. lib. de virtutis profectu cap. 15. cachez, & Plutarque nous dit, que pour ceux qui savoient leurs noms, c'é-toit un remede dans les frayeurs subites, & qu'on les invoquoit dans ces occasions. Quoi qu'il en soit, les Dieux Curetes & les Dieux Dactyles

Arnobe lib. 3. Idéens, étoient contez entre les Dieux *Indigetes* des Grecs & des Romains. *Aut si Curetas pro Laribus invocâro, quos Indigetes Samothracios pars vestrorum asseverat auctorum.* Ceux-ci mettoient aussi entre les Dieux *Indigetes*, Her-

Cicero de Legib. 2. cule, Bacchus, Esculape, Castor & Pollux. *Colunto & illos quos in cœlum merita vocaverint, Herculem, Liberum, Æsculapium, Castorem, Pollucem, Quirinum.* De ce nombre étoit le *Semo Sancus* des Toscans qui fut trans-

Gruter. inscrip. p. 96. porté à Rome, où l'on mit cette inscription au pied de sa statuë. *Semoni Sanco Deo Fidio sacrum*: Ce qui trompa Justin Martyr, & lui fit croire que l'on

Just. Mart. Apologia 2. avoit érigé une statuë à Simon le Magicien, parce qu'il lût *Simoni Sancto*, au lieu de lire *Semoni Sanco.*

Faunus étoit mis aussi entre les Dieux *Indigetes.*

Silius lib. 9. de Bello Punico. *Indigetésque Dii Faunus, satórque Quirinus.*

Je croi qu'en general tous les Dieux qui étoient pris d'entre les hommes s'appelloient *Indigetes* entre les Romains.

Serv. in 12. Æneid. Les sentimens sont partagez sur la raison du nom; Servius rapporte divers sentimens là-dessus. *Indigetès duplici ratione dicuntur, vel secundùm Lucretium quòd nullius rei egeant.*

Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri.

Vel quòd nos eorum indigeamus, unde quidam omnes Deos Indigetes appellari volunt. Alii Patrios Deos Indigetes dici debere tradunt, alii ab invocatione Indigetes dictos volunt, quòd indigito est precor & invoco, vel certè Indigetes sunt Dii ex hominibus facti, & Dii Indigetes, quasi in Diis agentes. Chacun peut choisir celle de ces opinions qui lui plaira plus. Je choisis celle qui appelle les Indigetes *Dii Patri*; & je ne sai comment nos Savans n'ont pas vû, que selon toutes les apparences, le mot *indiges* est de même origine & de même signification qu'*indigena*, & que ces Dieux *Indigetes*, étoient ces Dieux nez au Païs, & Tutelaires du Païs, où ils

ils avoient vécu. C'est pourquoi, selon le témoignage de Servius, on les appelloit *Dii Patrii*, Dieux nez au Païs.

La plus basse classe de divinitez, étoit celle qu'ils appelloient *Lares*, *Dii Manes*, Dieux domestiques, gardiens de la maison. Scaliger dans ses notes sur Properce, nous apprend que *Lar* est un mot Toscan, qui signifie Prince. D'autres ont dérivé Lares de λαῦρα, mot qui signifie *une ruë*, *une place*, *un chemin*: parce que les Lares étoient gardiens des chemins & des places, ainsi que nous le verrons en parlant des Teraphims. Ces *Lares* étoient les divinitez particulieres de chaque maison κατοικίδιοι θεοὶ, dit un Ancien Grammairien, qui vivoit environ l'an 440. selon l'opinion de l'Abbé Tritheme. Il y avoit un lieu dans chaque maison qui s'appelloit *lararium*, où étoit ce qu'ils appelloient *focus*, le foyer, le lieu sacré, où l'on adoroit les *Lares*. Il y avoit le *focus publicus* de la Republique & de l'Empire, qui s'appelloit ἑςία autrement Vesta: c'étoit le feu sacré entretenu par les Vierges Vestales. Mais outre cela chaque maison particuliere avoit son *focus* particulier. *In foribus verò & atriis domorum*, *Ara*, *focus & lar familiaris erant*. Ces Lares étoient les manes des défunts, & des Ancêtres de la maison, qui avoient paru dans le monde avec éclat, & qui avoient été vertueux. Manes vient de *Manis*, vieux mot qui signifie bon. Bien qu'ils ne déïfiassent pas dans les formes tous les morts, cependant ils se persuadoient que toutes les ames des honêtes gens devenoient Dieux, c'est pourquoi on lisoit sur leurs tombeaux ces trois lettres capitales D. M. S: qui vouloient dire, *Diis Manibus sacrum*, consacré aux Dieux *Manes*. Apulée dans le livre *de Deo Socratis*, explique amplement cette matiere, disant que l'esprit de l'homme, aprés être sorti du corps, devient une espece de démon, que les Anciens Latins appelloient *Lemures*, que ceux d'entre les défunts, qui *étoient bons*, *& prenoient soin de leurs décendans*, *s'appelloient lares familiares. Mais que ceux qui étoient inquiets*, *turbulens*, *nuisans*, *& qui épouvantoient les hommes*, *par des apparitions nocturnes*, *s'appelloient Larvæ*, *& que quand il étoit incertain qu'étoit devenuë l'ame d'un défunt*, *si elle avoit été faite lar ou larva*, *on l'appelloit le Dieu Mane.* Comme nous aurons à reparler des *Lares* dans le Traité des Teraphims, nous n'en dirons rien davantage pour le présent.

Les Lares. | Priscianus. | Alexand. ab Alexand. l. 5. cap. 24. Dierum genialium.

Les Dieux, qu'on appelloit Genies, avoient une Surintendance de moindre étenduë que les *Lares*, car ceux-ci étoient Dieux Tutelaires de toute une famille. Mais les Genies ne gouvernoient qu'une seule personne, c'est que les Payens prétendoient que chacun avoit son démon, qui présidoit sur la conduite de la personne qui lui avoit été commise. De ce nombre étoit le fameux Démon de Socrate, sur lequel Plutarque & Apulée ont fait des livres, d'où l'on peut puiser ce que les Payens croioient touchant ces Genies ou Démons assistants. Cela avoit été puisé sur tout de la Philosophie Platonicienne. Voici comme Apulée décrit ces Genies, selon le sentiment de Platon. „ Ce sont des esprits qui n'ont jamais été engagez „ dans la matiere, qui ont toûjours été purs esprits, & jamais ames jointes à des corps. De ces Démons Platon estime que chacun des hommes „ a le sien, qui le garde, & qui est le témoin, non seulement de ses actions, „ mais aussi de ses pensées, & quand cet homme meurt, ce Genie méne en

Les Genies. | Opinion des Platoniciens sur les differens esprits. | Apulée de Deo Socratis.

 „ ju-

„ jugement l'ame qui lui avoit été commise, & assiste au jugement: si l'accusé ment, le Genie le redarguë: s'il dit la verité, il la confirme, & c'est „ sur son témoignage que l'on prononce la sentence. Car ce Genie sait „ tout ce qui se passe dans l'homme, jusqu'aux plus secretes pensées: Il est
Sect. 9. „ dans sa conscience. „ Jamblique dans le livre de *Mysteriis*, dispute amplement de ces Genies & Démons particuliers, & prouve que ce Démon n'est point distribué par la vertu de l'Horoscope, par la position des Astres, & par ce que les Astrologues appellent les Dominateurs de la maison. Que quand l'ame vient pour être unie au corps, union qu'ils appellent la generation, (εἰς γένεσιν.) c'est le Démon qui doit présider sur la vie de l'homme, qui conduit cette ame, & qui l'unit au corps. Aprés quoi il préside sur ces parties qu'il a unies. Il inspire les pensées, il induit aux actions, il sollicite l'homme à ce qu'il doit faire, & ce Démon demeure maître de cet homme, jusqu'à ce que par la voye de la *Theurgie*, c'est-à-dire de la Magie sainte, l'ame soit mise en la conduite de Dieu même. Alors ce Démon s'en va, ou s'il demeure, il est soûmis à la divinité qui a pris possession de l'ame. Les Platoniciens ne donnoient qu'un Démon à chaque homme & le disoient bon Démon. Mais d'autres lui en donnoient deux, l'un bon & l'autre mauvais. Voici ce que dit Servius sur ces paroles du 6. de l'Eneïde,

V. 743. *Quisque suos patimur manes.*

Volunt unicuique Genium appositum Dæmonem bonum & malum, hoc est rationem quæ ad meliora semper hortatur, & libidinem quæ ad pejora, hic est Larva & Genius malus, ille bonus Genius & Lar. Par ce passage il paroît que quelquefois on confondoit les Genies avec les Dieux Lares. En effet c'est l'opinion d'Apulée, qui confond le *Genius* avec *Lar familiaris*. (De Deo Socratis.) Nous pourrons dans la suite trouver quelque occasion, qui nous obligera à parler encore de ces Genies ou Démons. Nous n'en dirons pas davantage en ce lieu.

CHAPITRE V.

Abregé de la Theologie des Phéniciens, ou Cananéens, tirée du Fragment de Sanchoniathon.

Euseb. Lib. 1. de Præpar. Evang. cap. 9. & 10.

TOutes les divinitez & les superstitions, dont nous aurons à parler dans la suite, pour l'explication de ce que dit l'Ecriture sainte des cultes idolatres, ausquels le peuple de Dieu s'est laissé aller, sont tirées de la Religion des Phéniciens, ou Cananéens, & de celle des Egyptiens, peuples au milieu desquels ils vivoient, ou avec lesquels ils avoient grand commerce. C'est pourquoi nous avons besoin de savoir un peu, quelle a été la Theologie & la Religion de ces peuples. Nous donnerons un échantillon de la Religion des Egyptiens dans le traité du veau d'or,

d'or. Présentement nous ferons un abregé de la Theologie des Pheniciens, selon que nous le trouvons dans Eusebe, tiré d'une version que Philo Biblius avoit faite, de l'Ouvrage d'un nommé Sanchoniathon, qui étoit Syrien & Phénicien de nation.

Il faut donc savoir premierement que ces peuples, voisins des habitations des Juifs, les Philistins, Tyr & Sidon, & toute la côte de la mer s'appelloit Phénicie, & ce sont ces gens-là, dont les Israëlites ont si souvent adopté les Dieux, en adorant Bahal, Astoreth, Molok, Belzebub, Dagon, Behel-Berith, & les autres faux Dieux.

Un fort ancien Auteur, qu'on appelle ordinairement Sanchoniathon, a fait l'Histoire de la Religion des Phéniciens, & nous en avons un Fragment dans le premier livre de l'ouvrage d'Eusebe, qui porte le titre *de Præparatione Evangelica.* Et il est bon de dire quelque chose en passant de ce Sanchoniathon, parce que non seulement nous en allons tirer ce chapitre, mais dans la suite il nous servira souvent, pour éclaircir les difficultez, qui se rencontreront dans le dessein que nous avons, de trouver les divinitez Romaines & Grecques, sous les divinitez Phéniciennes. Cet Auteur appellé Sanchoniathon, & par d'autres Sumethon, étoit Phénicien, de la ville de Berith, en Phénicie, ou bien de la ville de Tyr. Voici ce qu'en dit Porphyre. „ Sanchoniathon Berithien, a écrit avec une „ souveraine fidélité l'Histoire des Juifs; car ce qu'il en dit, s'accorde fort „ bien avec les lieux & les noms qui sont encore aujourd'hui. Et il a „ emprunté la plûpart des choses qu'il a rapportées d'un certain Jerom- „ balus Sacrificateur du Dieu Jevi. Il dédia son livre à Abibalus Roi „ des Berithiens, & le Roi & tous ceux, qui auprés de lui, étoient capa- „ bles de juger de la verité de l'Histoire, approuverent son ouvrage. Ces „ gens ont vécu devant la guerre de Troye, & étoient peu aprés Moïse, „ comme on le peut recueillir de la liste des Rois de Phénicie. Ainsi „ ce Sanchoniathon, qui a composé son Histoire avec beaucoup de fidéli- „ té, en la tirant en partie des Archives des villes, en partie des monu- „ mens & inscriptions, qui se trouvent dans les Temples, a vécu dans „ le tems que Semiramis, laquelle est plus ancienne, ou aussi ancienne „ que la guerre de Troye, regnoit sur les Assyriens, & Philo Biblius a „ tourné ses ouvrages en Grec „. Ce Philon qui a tourné les ouvrages de Sanchoniathon, étoit lui-même Syrien ou Phénicien, de la ville de Biblis, qui n'étoit pas loin des racines du Mont Liban. Il vivoit du tems de l'Empereur Adrien. Voici le témoignage que ce Philo Biblius rend à Sanchoniathon, dont il a été le traducteur. *Cet homme étoit trés-savant, & ayant étudié diverses choses, il s'attacha sur tout à connoître l'Histoire de tous les Peuples, depuis la naissance du monde, & il étudia avec un grand soin les livres de Taautus, c'est Mercure Trismegiste qui avoit été l'inventeur des lettres, & qui le premier avoit écrit des livres. Ce Taautus, que les Grecs appellent* ἑρμῆς, *fut donc l'Auteur sur lequel il jetta le fondement de son ouvrage &c. Cet homme ayant rencontré certains livres cachez des Ammonéens, qu'on avoit tirez des lieux les plus secrets des Temples, il examina tout avec une grande exactitude, & vint heureusement à bout de son ouvrage. Cet ouvrage, à ce que dit Porphyre, étoit divisé en 8. livres,* dont Philo Biblius en fit neuf, & de ces neuf il ne nous en reste que ce qu'Eusebe nous en a conservé.

De Sanchoniathon & de son Histoire.

Porphyr. lib. 4. Advers. Christ. apud Euseb. lib. 1. cap. 9. Histoire de la Patrie & du livre de Sanchoniathon.

Apud Euseb.

Scaliger interprete ירמבעל par *Hiram*, Bahal est un nom des Rois de Tyr. Liv. des Juges chap. 6. v. 32. Vid. Bochart Phal. part. 2. l. 2. c. 17.

L'on croit que cet homme-là vivoit du tems de Gedeon, & que Gedeon est le Jerumbahal Sacrificateur du Dieu Jevi, duquel Sanchoniathon avoit tiré une partie de ses mémoires. Gedeon fut appellé *Jerubbahal*, comme nous l'apprenons de l'Histoire Sainte. Entre *Jerumbahal*, & *Jerubbahal*, il y a une convenance aussi grande qu'elle peut être. Ainsi ces noms se rapportent fort bien, le tems se rencontre aussi, car ce Sanchoniathon vivoit avant la guerre de Troye, & Gedeon délivra son peuple du joug des Madianites 83. ans avant la guerre de Troye, & vécut jusqu'aux premieres années du Regne de Priam, sous lequel Troye fut prise & détruite. Le Dieu *Jevi*, dont Jerumbahal étoit Sacrificateur, c'est sans doute le Dieu *Jova*, ou *Jehova* des Hebreux. Il est vrai que Gedeon n'étoit pas Sacrificateur, parce qu'il étoit de la Tribu de Manassé. Mais ce n'est pas une grande erreur à un Payen, d'avoir regardé comme le Souverain Sacrificateur des Juifs, celui qui étoit alors le Prince de leur Nation. Car les Princes ordinairement étoient aussi Souverains *in sacris* : Outre que par l'Histoire des Juges, il paroît qu'il fit office de Sacrificateur par le commandement de Dieu. Il bâtit un Autel, & sacrifia dessus un bouveau. Ces monumens, & les Livres cachez des *Ammonéens*, c'étoient les Archives, qui étoient conservées dans les Temples du Soleil, car *Ammonim* vient assûrément de חמה חמנים Hammanim, nom qui signifie les Temples du Soleil, comme nous verrons dans la suite. Il est apparent que ce Sanchoniathon est le plus ancien des Auteurs Payens, dont il nous reste quelque chose : Cependant je ne croi pas qu'il soit aussi ancien qu'on le dit, ni qu'il fût de l'âge de Gedeon. Ou tout au moins son ouvrage a été corrompu, & on y a ajoûté des choses, qui ne sont point de l'âge de Gedeon, car nous y verrons des choses qui sont arrivées du tems de Samuel & des derniers Juges, long tems aprés Samuel ; c'est de cet homme, & de son Traducteur Philon Biblius, que nous tirons la connoissance de la Theologie Phénicienne.

Texte de Sanchoniathon. ἐρεβώδες.

Selon le rapport de cet homme, *les Phéniciens posoient pour principe de toutes choses, un certain air tenebreux & plein d'esprits, ou le souffle d'un air tenebreux, & un chaos confus & environné de tenebres. Ces choses étoient infinies, & en passant par une longue suite de siécles, on n'y trouve point de bornes.* Dans ces paroles nous voyons une description du Chaos, qui est évidemment empruntée des Livres de Moïse, dont cet homme avoit eu la communication. *Cet air tenebreux & plein d'esprits*, c'est ce que dit Moïse, *& l'Esprit se mouvoit au dessus des eaux, & les tenebres étoient sur le dessus de l'abîme.* Cet amas de tenebres est le principe de toutes choses, parce que Moïse dit, *in principio*, au commencement, dans le principe ; & c'est de la même tradition qu'avoient puisé les Grecs & les Romains, qui disent, que le Chaos est le principe de tout, & qu'il fut avant tout, ἤτοι μὲν πρώτιστα Χάος, *au commencement fut le Chaos*, & que du Chaos vint l'Erebe & la noire nuit, *que de la nuit & de l'Erebe, joints par l'amour, furent engendrez l'air & le jour, que la terre engendra le ciel pour la couvrir tout à l'entour.* C'est la description que nous donne Hesiode des premiers principes de toutes choses. Et Ciceron dans le troisiéme Livre de la nature des Dieux dit, que selon la tradition des Poëtes, d'Erebus & de la nuit sont nées la plûpart des choses. *Amor, dolus, motus, labor, invidentia, fatum, senectus, mors, tene-*

Genese 1.

Hesiode θεογονία v. 117.

3. de Nat. Deor. circa medium.

tenebræ, miseria, querela, fraus, pertinacia, Parcæ, Hesperides, somnia, quos omnes Erebo & nocte natos ferunt. Et un ancien Hymne attribué à Orphée dit,

Te canimus nox alma parens hominúmque Deúmque.

Ce que Sanchoniathon ajoûte, que ce mélange confus n'avoit point de bornes, & qu'on n'en pouvoit trouver le commencement, en remontant par une longue suite de siécles, nous apprend, que selon les Phéniciens, la matiere étoit éternelle: ce qui venoit de ce que Moïse ne nous dit pas précisément, quand cette matiere fut créée. Il dit bien, *que Dieu créa au commencement le Ciel & la Terre*, & par cette *Terre*, il est clair qu'il entend le Chaos, car il ajoûte, *que cette Terre étoit sans forme & vuide*, c'est la description du Chaos. Il dit bien aussi, que cette Terre, ou ce Chaos fut créé au commencement; mais il ne marque pas en quel point on doit prendre ce commencement. Il me paroît certain, que la création de cette matiere confuse, ne se fit point dans l'espace des six jours; car Moïse dit, que le premier ouvrage, créé dans les six jours, fut la lumiere. Il n'est pas même improbable, que cette matiere a subsisté un grand nombre de siecles, avant la Création du Monde; car il y a de l'apparence, que les Anges furent créez long-tems devant le Monde sensible. Que la chûte des Anges étoit arrivée long-tems avant la Création, & que les Démons avoient été précipitez dans le Chaos, lieu plein de tenebres, propre pour être le sejour de ces esprits, qui étoient devenus tenebres. *Sex millia nec dum nostri orbis implentur anni, & quantas priùs æternitates, quanta tempora, & quantas sæculorum origines fuisse arbitrandum est? in quibus, Angeli, Throni, Dominationes, ceteræque virtutes servierint Deo, & absque temporum vicibus, & absque mensuris Deo jubente substiterint.* Ces paroles de St. Jerôme semblent signifier, que les Anges ont été de toute éternité avec Dieu. Mais au moins elles signifient, que les Anges ont subsisté des siecles innombrables devant le monde. Or il est apparent qu'au moment que Dieu créa le Monde intelligible, il fit les semences du Monde sensible, car il n'est pas necessaire de supposer deux créations. Il n'y en a qu'une, ce fut celle dans laquelle Dieu créa les Esprits & la matiere, & ce que nous appellons aujourd'hui la *Creation*, n'est pas une veritable création, c'est simplement, *adornatio.* Dieu ne tira rien du neant dans les six jours de la Création, si ce n'est l'ame de l'homme. Il ne fit qu'arranger ce qu'il avoit créé long-tems auparavant, & le mettre dans un autre ordre.

Le Chaos & les Anges ont été créez avant le commencement du monde sensible.

Hieronym. lib. 1. in Epist. ad Titum.

Sanchoniathon continuë ainsi. „Mais quand l'Esprit commença à devenir amoureux de ses propres principes, & qu'il commença à se mêler avec eux, cette union fut appellée desir. Et c'est-là le principe, ou la Création de toutes choses. Or l'Esprit ne connoissoit point sa propre création, & de cette conjonction de l'Esprit se forma ἰλὺς, mot que quelques-uns disent être le limon, & les autres disent, que c'est une certaine mixtion aqueuse, qui s'altere, se change, & d'où viennent les semences de toutes les créatures, & la generation de tous les corps. Cet Esprit qui aime la matiere, est assûrément tiré de ce que Moïse dit, *& Spiritus incubabat*; le mot Hebreu signifie, que l'Esprit embrassoit le Chaos, le couvoit, l'échauffoit,

Texte de Sanchoniathon.

πόθος.

ἰλύς.

comme une poule fait ses œufs, pour les rendre féconds. *L'Esprit se mêla avec ses principes*, c'est-à-dire, que l'Esprit de Dieu penetra cette matiere de toutes parts, l'agita, & la remua. Cette union de l'Esprit avec la matiere *fut appellée desir ou cupidité*; c'est-à-dire, que cette action que l'Esprit deploya dans la matiere, pour la rendre féconde, y versa les premieres dispositions, semblables à celles que l'amour, ou la cupidité introduit dans la matiere, d'où ensuite se fait la generation. *L'Esprit ne connoissoit point la creation ou sa creature*; c'est-à-dire, qu'il ne voyoit rien encore de parfait, car son action n'avoit encore produit que des dispositions dans la matiere, de cette conjonction se forma Μῶτ. Ce Mot ne vient pas du מוט des Hebreux, qui signifie mouvement, comme l'a crû Grotius. J'aimerois mieux le dériver d'un mot Egyptien *Ma*, qui signifie des eaux; c'est-à-dire, que la premiere disposition, que l'Esprit imprima dans cette matiere, produisit un corps aqueux & limoneux. Cela est clair, car il interprete Μῶτ par ἰλὺς, qui signifie du limon: Il a tiré cela de Moïse, qui ayant donné au Chaos le nom de terre, *& la terre étoit sans forme & vuide*, dit *que l'Esprit se mouvoit*, *couvoit*, *incubabat*, puis il appelle, aprés l'operation de l'Esprit, cette masse, *eaux*, & *l'Esprit se mouvoit sur les eaux*, de cette mixtion aqueuse qu'il appelle *Mot*, ou ἰλὺς, il dit que toutes choses ont été créées, ou engendrées, parce que Moïse incontinent aprés avoir appellé le Chaos des eaux, entre dans le détail de la creation, & dit comment chacune des creatures fut tirée du Chaos, ou de cette matiere aqueuse & limoneuse. Il est certain que dans la Theologie des Egyptiens ἰλὺς est un grand principe de toutes choses. Voici comme en parle Jamblique. *Il faut entendre par ἰλὺς, ou le limon, & toutes les choses corporelles & materielles, & la faculté generatrice & nutritive, comme aussi toute partie de la nature, qui est materielle, & qui roule avec les flux incertains de la matiere, en un mot tout ce qui reçoit le fleuve de la generation & qui se mêle avec lui. Enfin cela signifie la cause premiere & fondamentale des vertus des Elemens, & de tout ce qui est autour des Elemens.* Porphyre dit que les Egyptiens *invoquoient, dans leurs prieres, le Soleil sortant du limon.* Cela signifioit que selon eux les astres avoient pris leur naissance de cet ἰλὺς, de ce limon la terre avoit premierement tiré sa naissance, selon les Phéniciens, & selon les Egyptiens. Ce qui avoit passé jusqu'aux Grecs. Apollonius dit:

De Verit. Rel. Christ. l. 1. Sect. 16. in Annotatis.

De Mysteriis Sect. 7. cap. 2.

Epist. ad Anebonem.

Lib. 4. Argonauticarum.

ἐξ ἰλίου ἐβλάστησε
χθὴν αὐτὼ . . . .
. . . .

Du limon étoit sortie la terre elle-même, & sur cela le Scholiaste ajoûte. *Zenon disoit que le Chaos, dont parle Hesiode, étoit de l'eau, d'où se font toutes choses; que l'eau s'étant rassise, le limon en étoit venu, & que le limon s'étant affermi, la terre avoit été faite.*

Texte de Sanchoniathon.

Au reste, dit Sanchoniathon, *il y avoit des animaux qui n'avoient pas de sentiment, qui aprés cela produisirent des animaux, ayant des sens qu'on appella Tsophasemim, c'est-à-dire, contemplateurs du Ciel, qui avoient la figure d'un œuf, & incontinent* Μῶτ, *le Soleil & la Lune, les Astres & les Etoiles parurent.* Voici un énigme qu'il n'est pas aisé de débrouiller. C'est apparemment la maniere, dont

dont les animaux ont été formez, que cet Auteur veut expliquer. C'est-à-dire, que dans ce grand espace appellé le Chaos, & qu'il appelle aussi ἰλὺς, dans le lieu où sont présentement les Globes de la terre & de l'eau, se formerent d'abord des Globes informes, qu'ils appellerent *animaux destituez de sens*, parce qu'ils ressembloient à ces boules, qui se forment dans le sein des Meres, qui n'ont point de sentiment. Aprés cela de ces masses informes, se formerent peu à peu d'autres masses, qui commencerent à avoir des sens, & elles étoient comme des œufs; c'est-à-dire, que c'étoient des animaux encore imparfaits, comme les œufs sont des animaux qui ne sont pas encore formez, ou plûtôt comme les oiseaux se forment dans leurs coquilles, tout parfaits, devant que de paroître au jour. Pareillement ces premiers animaux furent formez d'abord peu à peu, envelopez de tegumens & d'envelopes; c'est-à-dire, qu'il veut qu'ils ayent été formez alors dans le sein de la terre, à peu prés comme ils sont formez aujourd'hui dans le sein de leurs meres. Ces animaux imparfaits furent appellez *Tsopha semim*. C'est un mot Hebreu, qui en effet signifie contemplateurs du Ciel: & ils obtinrent ce nom, parce que ces animaux étoient destinez à contempler les cieux; sur tout les hommes, desquels le Poëte dit:

Os homini sublime dedit Cœlúmque tueri. Ovid. Metam. lib. 1.

Outre cela ces animaux imparfaits avoient des yeux à demi-ouverts, par lesquels ils entrevoioient la lumiere.

L'air ayant jetté une splendeur de feu, de l'inflâmation de la mer & de la terre furent formez les vents, les nuées & les pluyes du Ciel, qui tomberent en grande abondance, & les choses, qui auparavant avoient été mises en des lieux differens, furent derechef confonduës par l'ardeur du Soleil. Elles furent détachées de leur lieu propre, & se mêlerent dans l'air. Elles eurent combat l'une contre l'autre, de la vinrent les tonnerres, les éclairs, au bruit du tonnerre les animaux douez d'intelligence, dont il a été parlé, se reveillerent comme d'un sommeil, & commencerent à se mouvoir mâles & femelles sur la terre & dans la mer. Texte de Sanchoniathon. Il acheve l'Histoire de la creation des animaux: C'est qu'aprés que ces boules, avoient été quelque tems à devenir animées, l'ame y étant entrée, la matiere venant à se débrouiller, le Soleil penetra l'air par ses raïons. Il excita des pluïes, & les pluïes tomberent. Il échauffa ces masses informes, qui devinrent parfaits animaux, rompirent les envelopes qui les renfermoient, comme autant de matrices, & parurent au jour mâles & femelles. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Egyptiens avoient une tradition toute semblable, touchant la premiere procreation des animaux du limon de la terre. „ Dans la premiere origine des choses, le ciel & la terre étoient Diodor. Sicul. Bibliot. l. 1. cap. 2.
„ confus, rien n'étoit distingué. Ensuite les corps se séparerent, le monde
„ se disposa dans l'ordre où nous le voyons, & l'air se mit dans un mou-
„ vement qu'il ne quitta plus. Les parties les plus subtiles monterent en
„ haut & formerent les Astres, & la region Ætherée. Le Soleil, & les
„ Astres furent dans un mouvement continuel, la partie crasse & limo-
„ neuse tomba par sa pesanteur dans le Centre. Mais cette matiere étant
„ aussi en mouvement continuel, les parties les plus humides se sépare-
„ rent & composerent la mer; Les plus grossieres demeurerent terre,

„ mais une terre molle, limoneuse & bourbeuse. Quand le Soleil vint à donner sur ce limon, il commença à se lier, & s'étant fait une fermentation sur la superficie, il se forma des bosses & des amas, comme des matieres pourries, envelopées dans des peaux délicates. Ce que l'on voit encore aujourd'hui arriver dans les marais, où la terre a été refroidie, quand le Soleil vient à échauffer tout d'un coup l'air, & ne l'échauffe pas par degrez. La chaleur ayant donc produit ces Embryons, la nuit ils se nourrissoient de la rosée qui tomboit dessus, & le jour, quand le Soleil venoit à donner dessus, ils acqueroient de la solidité. Enfin ces animaux s'étant tout à fait formez, les envelopes & les membranes qui les environnoient, se rompirent, & l'on vit paroître toute sorte d'animaux. Ceux qui avoient une plus grande portion de chaleur s'envolerent en l'air, & devinrent oiseaux; ceux qui étoient plus terrestres furent les reptiles, & les autres animaux qui vivent sur la terre, & les plus humides furent portez dans les lieux les plus propres pour eux, où ils nagent. Enfin la terre ayant acquis sa naturelle dureté, devint incapable d'engendrer de nouveaux animaux; C'est pourquoi ils se multiplierent par la voye de la generation.

Suite du Texte de Sanchoniathon.

Sanchoniathon dit qu'il a trouvé *ces antiquitez dans les Livres de Taaut, touchant l'Origine du monde, dans lesquels il fait paroître la penetration de son esprit, par les preuves & les conjectures qu'il a imaginées, par lesquelles il nous a donné de grandes lumieres.* Il y a toute apparence que ce Taaut est Moïse, c'est là le Livre dont il peut avoir eu communication, par Jerubbahal, ou Gedeon. C'est lui qui a écrit l'Histoire de la naissance du monde; c'est lui qui a été estimé l'inventeur des lettres, & c'est le plus Ancien des Historiens, ce que Sanchoniathon attribuë à son Taaut. D'où il a pris le nom de Taaut, & pourquoi il a donné ce nom à Moïse, cela est assez incertain. Scaliger estime que ce nom est pris de תהו, tohou, l'un des premiers mots du Livre de la Genese, dont Moïse se sert pour décrire le Chaos, comme on a donné aux cinq premiers Livres de Moïse, des noms pris des premiers mots du Livre. C'est pourquoi les Hebreux appellent la Genese, *Bereshit*, mot Hebreu qui signifie au commencement. Ainsi il y a apparence que ce Sanchoniathon, qui avoit dessein de gâter, & de déguiser tout ce qu'il avoit trouvé dans les Livres de Moïse, a voulu alterer jusqu'à son nom, & lui en a donné un, pris des premieres lignes de son premier Livre, & non du premier mot. Outre cela, comme il vouloit attribuer à Moïse des fables monstrueuses, dont on ne trouve rien dans les vrais Livres de Moïse, il a dû déguiser son nom, afin de n'être pas incontinent convaincu d'imposture. Il n'y a guere lieu de douter que ce *Taaut* Phénicien, ne soit le *Thoth*, ou le *Thoith* des Egyptiens, que les Grecs ont appellé Mercure Trismegiste, comme il est dit dans la suite de ce fragment; & duquel Jamblique rapporte qu'il a écrit vingt mille volumes de Livres, selon Seleucus, & selon Manethon 36. mille cinq cens vingt-cinq volumes. Ils le font aussi le plus ancien des écrivains, & l'inventeur des lettres, & de toutes les sciences; ce qui convient fort bien à Moïse. Les Grecs, & les Latins parlent souvent de ce Thoth ou de ce Mercure des Egyptiens.

Vide Huet. Demonstr. Evang. Prop. 4. cap. 4. Sect. 2.

In fragmentum Berosi p. 27.

Plat. in Philebo. Cicer. lib. 3. de Nat. Deorum.

Texte de Sanchoniathon.

Ce furent les premiers, qui consacrerent pour Dieux, les plantes de la terre, & les adorerent comme des divinitez, parce qu'eux & leurs Ancêtres, entretenoient &

& conſervoient leur vie de ces alimens, ils les ſervirent & leur firent des encenſemens, & ces penſées touchant le ſervice divin, s'accordoient bien avec leur foibleſſe, & avec la petiteſſe de leur eſprit. Il ſemble que Sanchoniathon attribuë aux premiers hommes, d'avoir adoré les plantes, parce qu'ils tiroient leur vie & leurs alimens de ces plantes. Cette réverie a pris ſa naiſſance de ce que dit Moïſe, que Dieu poſa l'homme dans le jardin d'Eden, pour le cultiver, dans l'Hebreu il y a, & Dieu mit Adam dans ce jardin לעבדה, pour le ſervir. Or ce mot eſt le même qu'on employe quand il s'agit d'adoration, de ſorte qu'on auroit pû tourner pour l'adorer, auſſi bien que pour le cultiver. Les deux arbres de ſcience & de vie, pour leſquels Dieu commanda aux hommes d'avoir un grand reſpect, & ce que Dieu avoit dit, *Je vous donne toute herbe portant ſemence, & tout arbre portant fruit, & cela vous ſera pour aliment*, eſt le fondement de ce qu'il ajoûte, que les hommes adorerent les plantes, parce qu'ils s'en nourriſſoient. Dans le premier âge, dans lequel les hommes vivoient de fruits, & adoroient les plantes, il dit que ces hommes étoient ſimples & avoient peu d'eſprit. C'eſt l'état de l'innocence de l'homme qu'il a conçû ainſi, parce que Moïſe dit qu'il leur étoit défendu de manger de l'arbre de ſcience de bien & de mal. Il a pris cela allegoriquement, comme ſi Dieu les eût nourris alors dans une privation de ſcience & de connoiſſance. Il s'eſt confirmé dans cette imagination, parce qu'il a lû qu'Adam & Eve ne s'appercevoient pas qu'ils étoient nus, & que leurs yeux ne furent ouverts, que quand ils eurent mangé du fruit de l'arbre de ſcience. Enfin Moïſe dit que le Serpent étoit plus ruſé & plus intelligent que les hommes, ce qui a fait conclurre à Sanchoniathon, qu'ils étoient dans une grande ſimplicité & bêtiſe, & ce ſont auſſi les fondemens de l'Hereſie Socinienne ſur l'état d'innocence.

Gen. 2.

Texte de Sanchoniathon, ou de Philon de Biblis.

„ Du vent Colpia & de ſa femme Baau, que les Grecs appellent la nuit, „ ils diſent qu'Æon, c'eſt-à-dire, le Siécle, & Protogonus, c'eſt-à-dire, le „ premier né, furent procréez tous deux mortels, & qu'Æon fut le pre- „ mier qui enſeigna aux autres de chercher leurs alimens dans les arbres. „ Ceux qui naquirent de ce Protogonus & d'Æon, furent appellez gen- „ re & generation, & habiterent la Phénicie, & comme la vehemen- „ te chaleur du Soleil les incommodoit, ils leverent les mains au Ciel vers „ le Soleil. Car ils le croïoient l'unique Dominateur du Ciel, l'appellant „ dans la langue des Phéniciens, Beel Samen, c'eſt-à-dire Seigneur du „ Ciel, & c'eſt celui que les Grecs appellent ἥλιος. „ Voilà l'Hiſtoire de la creation de l'homme, de ſa chûte, & de ſon expulſion hors du Paradis, bien abregée & bien corrompuë. Elle y eſt pourtant tirée de Moïſe. Le vent Colpia & ſa femme Baau créerent les deux premiers hommes. Colpia ſans aucun changement ſignifie en Hebreu, *voix de la bouche de Dieu*. *Baau*, c'eſt le Chaos; & tous ceux qui ont la moindre teinture de la langue ſainte, voyent bien que ce mot eſt celui dont Moïſe ſe ſert pour ſignifier le Chaos, *& la terre appellée tohou & bohou, étoit confuſe & affreuſe* : Auſſi, dit-il, que les Grecs l'appellent la *nuit*. Car ce *bohou*, ou Chaos, étoit couvert de tenebres. Le ſavant Bochart dérive Baau de בוה, mot Hebreu qui ſignifie paſſer la nuit : il donne à Baau une lettre à la fin, liſant Baaut, & voulant que ce mot ſignifie la nuit : Mais cette conjecture n'eſt point

πρωτόγονος.

קולפיה

 bon-

bonne: il eſt clair que Baau vient de *bohou*, qui eſt dans le texte de Moïſe. Par parentheſe il eſt bon de remarquer, que Sanchoniathon n'a pû parler, ni Grec, ni des Grecs dans ſon ouvrage, parce qu'il ne les a point connus. Mais ce fragment eſt le texte de Philon de Biblis qui a écrit en Grec, & qui apparemment a corrompu le texte de Sanchoniathon en le traduiſant; comme Sanchoniathon a corrompu le texte de Moïſe.

Quoi qu'il en ſoit, cet enigme ſignifie que *Colpia*, la voix de la bouche de Dieu, a créé toutes choſes de ſa femme Baau, c'eſt-à-dire, de ſon union avec le Chaos ou la matiere. On voit bien d'où cela eſt pris. Moïſe rapporte que Dieu par ſa parole créoit les choſes dans le Chaos, & les faiſoit ſortir du Chaos, en diſant *qu'une telle choſe ſoit*, que la lumiere ſoit, & la lumiere fut. C'eſt donc la voix de la bouche de Dieu, qui créoit les choſes, & qui les engendroit du *Baau*, du Chaos. Il fait de ce *Colpia*, un vent, *Du vent Colpia*, pour pluſieurs raiſons toutes tirées de Moïſe. La premiere, c'eſt que Moïſe dit que l'eſprit ou le vent, le mot Hebreu, auſſi bien que le mot Grec, ſignifie l'un & l'autre, ſe mouvoit ſur le deſſus du Chaos, ſur *Baau*, *ut mas ſupra fœminam ad eam fœcundandam.* L'eſprit ou le vent, qui partoit de la voix de la bouche de Dieu, couvoit la matiere. Je ne doute pas que Sanchoniathon n'ait auſſi eu égard, à ce qui eſt dit dans le chapitre 3. de la Geneſe, qu'aprés le peché d'Adam, Dieu vint parler à lui au *vent du jour.* Le vent & la voix de Dieu ſont là conjoints, & de cette jonction cet Auteur a fait ſon vent appellé *Colpia*, ou voix de la bouche de Dieu. Les Deux premieres creatures raiſonnables, Æon & Protogonus ont été procréez de ce *Colpia*, & de *Baau* ſa femme, parce qu'Adam & Eve, comme les autres creatures, furent tirez de la matiere & de la terre par la voix de Dieu, c'eſt-à-dire, par ſon ordre & par ſa puiſſance. *Protogonus le premier né*, c'eſt ſans doute Adam, le premier de tous les vivans, la ſouche du genre humain. *Æon* ou le ſiecle c'eſt Eve.

לרוח היום.

Pourquoi Sanchoniathon appelle Adam *Protogonus*: Et Eve *Æon.*

Pourquoi donne-t-il à Eve le nom de ſiecle? C'eſt peut-être, parce que voulant donner deux noms à ces deux premiers hommes, qui marquaſſent leur antiquité, & qui ſignifiaſſent qu'ils ſont les peres du genre humain; ayant donné au mari le nom de *Protogonus*, qui ſignifie le premier engendré, il a voulu donner à la femme, pour diverſifier, un nom qui ſignifiât la même choſe ſous un autre mot. Car l'*αἰὼν* des Grecs, & le עולם des Hebreux, ſignifie l'éternité, une grande antiquité, une longue durée. Mais je fais une autre conjecture, qui me paroît beaucoup plus vrai-ſemblable, c'eſt que Sanchoniathon avoit appellé la femme d'Adam *Alemah*, qui ſignifie fille ou femme vierge, & qui s'écrit avec les mêmes lettres, & vient de la même racine que *Olam*, qui ſignifie ſiecle dans la langue Phénicienne, & Hebraïque. עלם Racine commune de *Olam* ſiecle, & *Alemah* vierge, ſignifie cacher, parce que les *ſiecles* ſont cachez, ou dans le paſſé ou dans l'avenir. Et les vierges furent appellées *Alemah* cachées: parce qu'elles étoient recluſes, & paroiſſoient peu en public. Or le nom d'*Alemah*, que Sanchoniathon avoit donné à Eve, étoit fort bien imaginé. Il ne peut pas avoir appellé *Eve* עולם, car c'eſt un nom maſculin, qui n'a pû être donné à une femme, il l'a donc appellée *Alemah* עלמה, qui eſt le feminin de *Olam*. Ni le mot de *πρωτόγονος*, ni celui d'*αἰὼν*, n'étoient pas aſſûrément dans le texte de Sanchoniathon, qui a écrit en Phénicien & en Hebreu. Sans doute

doute Sanchoniathon donna à Adam le nom de בכור *becor*, qui signifie en Hebreu premier né, & à Eve il donna le nom d'*Alemah* vierge, parce que ce fut la premiere femme & la premiere vierge. Il y a apparence que les Gnostiques avoient pris de là leurs *Æones*. C'est ainsi qu'ils appelloient certaines intelligences, plus vieilles que le monde. Ces gens habiterent, dit-il, dans la Phénicie; c'est pour donner l'honneur à son païs d'avoir porté les premiers hommes. Mais la verité est que le Paradis terrestre étoit sur les rives de l'Euphrate, & que les premiers hommes ont habité là à l'entour. *Le chaud les ayant extrémément incommodez, ils leverent les mains au Ciel, vers le Soleil qu'ils regardoient comme le seul Seigneur des cieux*, & c'est pourquoi ils l'appelloient Belsamen, en effet *Belsamen*, signifie Seigneur des cieux, dans la langue Hebraïque & Phénicienne, & je comprens fort bien pourquoi il attribuë aux premiers hommes, de l'avoir regardé comme le Dominateur des cieux; c'est parce que Moïse dans l'Histoire de la creation dit, que Dieu fit *un grand luminaire pour dominer sur le jour*, savoir le Soleil. Il est vrai que Moïse dit au même endroit, que Dieu fit la Lune pour dominer sur la nuit. Mais l'empire de la nuit est conté pour rien, & la Lune visiblement tirant toute sa lumiere du Soleil, il ne faut pas s'étonner si le Soleil est consideré comme le seul Dominateur du Ciel. Mais que veut-il dire *que la chaleur étant arrivée, ils se tournerent vers le Ciel?* Je suis persuadé que cela est tiré de ce que Moïse dit que Dieu ayant chassé Adam du Paradis, il mit à la porte une flamme, ou une épée flamboyante, du côté d'Orient: cela veut dire, selon Sanchoniathon, que Dieu alluma une grande flamme ardente, qui brûloit ceux qui vouloit approcher de là. C'est une imagination fort semblable à celle de Tertullien, qui croit que le Paradis terrestre est separé de nôtre monde habitable, par la Zone torride inhabitée. *Si Paradisum nominemus locum divinæ amœnitatis recipiendis Sanctorum Spiritibus destinatum, maceria quadam ignea illius Zonæ à notitia orbis segregatum.* Ou bien c'est l'opinion de Lyra, de Tostat & d'autres, qui expliquent cela par un torrent de feu, qui rouloit autour du Paradis terrestre. Enfin qui s'étonnera que Sanchoniathon ait expliqué cela d'un feu & d'une chaleur excessive, puisque St. Ambroise y a trouvé le feu, à travers lequel, selon lui, les ames doivent passer au dernier jour du jugement, & Rupert y a trouvé le feu du Purgatoire? Les hommes, dit Sanchoniathon, *sentant cette grande chaleur, leverent les mains vers le Soleil*, c'est-à-dire, qu'ils allerent habiter vers l'Orient du Soleil, & cela est clair par le texte de Moïse. Car il dit que Dieu mit les Cherubins, & l'épée flamboyante, pour défendre l'entrée du Paradis du côté de l'Orient. C'est une preuve que les hommes avoient choisi leur demeure de ce côté là. Voyons comment Sanchoniathon continuë de corrompre l'Histoire Ste. & de l'enveloper sous ses fables.

Apologet. cap. 47. Et Thomas 2a. Quæst. 167. Artic. ultimo. Tostatus, Lyra in Genesim cap. 3. Ambros. in Ps. 119. v. 17. Rup. Comm. in Genes. cap. 32. & 33.

CHA-

CHAPITRE VI.

Suite de la Theologie Phénicienne.

Texte de Sanchoniathon.

„ DE la race d'Æon & de Protogonus vinrent des enfans, qui étoient „ mortels comme eux, & on les appella des noms de Lumiere, de „ Feu & de Flamme, lesquels ayant trouvé le Feu, en frappant des „ bois les uns contre les autres, en enseignerent l'usage aux hommes. Ces „ gens engendrerent des fils, qui surpassoient l'ordinaire des hommes en „ grandeur de corps, & leurs noms furent donnez aux montagnes, dans „ lesquelles ils habiterent, & dont ils prirent la possession. C'est d'eux „ qu'ont tiré leurs noms le Mont Cassius, le Mont Liban, Antiliban & „ Brathi. De ces Geans vinrent Memrumus, & Hypsuranius, lesquels „ tirerent leurs noms de leurs meres, qui étoient des femmes, qui sans „ honte se mêloient avec les premiers qu'elles rencontroient. Puis que Protogonus & Æon, sont Adam & Eve, on ne peut douter que les enfans de *Protogonus* & d'*Æon* ne soient Caïn, Abel, & Seth. Il dit qu'ils furent créez *mortels*, comme leurs peres, à cause que l'Histoire Sainte dit, qu'Adam engendra Seth à son image & semblance; Et peut-être aussi que cet Auteur fait mention de la mortalité des enfans d'Æon & de Protogonus, à cause qu'Abel fut mis à mort par son frere Caïn. Ces enfans d'Adam, dit-il, furent appellez du nom de Feu, de Lumiere & de Flamme, parce qu'ils trouverent le Feu, en frotant les corps les uns contre les autres, & qu'ils en apprirent l'usage aux hommes. Cela est corrompu de ce que Moïse dit, que *Tubalcaïn*, l'un des décendans de Caïn, fut forgeur, & inventa l'usage du Feu, pour former des instrumens de fer.

De ces gens nommez *Feu*, *Lumiere & Flamme*, naquirent les Geans. En effet de la race de Caïn & de Tubalcaïn, vinrent ces gens que Moïse appelle Geans, gens de renom sur la Terre. Il ajoûte, que ces Geans donnerent le nom aux montagnes qu'ils occuperent. Le Fragment du Livre attribué à Enoch dit, *que les Geans monterent sur la montagne de Hermonim, & qu'ils lui donnerent ce nom, à cause du serment d'execration, & de l'alliance qu'ils avoient faite entr'eux.* En effet *Cherem* & *Charema*, signifient en Phénicien & en Hebreu, serment avec execration. Sanchoniathon ajoûte, que de cette race de Geans, naquirent Memrumus & Hypsuranius. Bochart a fait ici une correction qu'on doit recevoir sans difficulté. Ce *Memrumus*, & cet *Hypsuranius*, ne sont point deux hommes, comme l'édition & la version de Vigerus de 1628. le dit. Ἐγενήθησαν μηνρȣμος, καὶ ὁ ὑψȣράνιος. Il y a dans l'édition de Robert Etienne, ὁ καὶ ὑψȣράνιος, *Memrumus*, qui est aussi appellé *Hypsuranius*, au lieu d' ἐγενήθησαν μηνρȣμος, il faut assûrément lire, ἐγενήθη σαμηνρȣμος, naquit *Samenrumus*, qui est aussi appellé *Hypsuranius*. Le premier de ces noms est pur Hebreu, ou Phénicien, שמין רומא, & signifie élevé comme le Ciel, ou élevé aux Cieux, & le mot *Hypsuranius* est Grec, & signifie la même chose. C'est Philo Biblius qui

Ci-dessus dans la premiere partie.

l'a

l'a ajoûté pour l'explication du mot *Samenrumus*, dont s'étoit ſervi Sanchoniathon. Cet Auteur confond tout, & défigure pitoyablement l'Hiſtoire Sainte. Ce *Samenrumus*, eſt rapporté dans cette genealogie, comme étant de la race des Geans. Cependant je ſuis trompé, ſi ce n'eſt Abel ou Enoch. Il appelle Enoch, *Samenrumus* élevé aux Cieux, à cauſe de ce que Moïſe dit, que Dieu le prit, & qu'on ne le trouva plus. Si c'eſt Abel, il l'appelle *Samenrumus*, élevé dans les Cieux, à cauſe qu'il fut agréable à Dieu plus que Caïn, & qu'il ſortit du monde par une mort avancée. Et cette derniere conjecture me paroît plus vrai-ſemblable, à cauſe de ce que nous allons voir des inimitiez que Memrumus eut avec ſon frere *Uſous*. Il ajoûte, *que les enfans des Geans prenoient leurs noms de ces femmes, qui ſe proſtituoient à tout venant.* Je ne ſaurois douter que cela ne ſoit tiré de ce que l'Hiſtoire Sainte dit, que les fils de Dieu ſe mêlerent avec les filles des hommes, & que de ces accouplemens vinrent les Geans. Ces femmes qui ſe proſtituerent à tout venant, c'étoient les femmes de la race de Caïn, que Moïſe appelle les filles des hommes. La plûpart des Anciens ont crû, que ces fils de Dieu étoient les Anges, qui ſe corrompirent avec les femmes, & ainſi ils ont compris, que ces femmes étoient des filles perduës & des proſtituées, & c'eſt pour cela que Sanchoniathon dit d'elles, qu'elles ſe mêloient avec le premier venu.

Geneſ. 6. Joſeph. Ant. lib. 1. c. 4. Aug. l. 3. de Civ. Dei c. 4. & l. 15. c. 23. Tertull. de Idolol. c. 9.

Texte de Sanchoniathon.

„ Or * Hypſuranius poſa ſon habitation dans l'Ile de Tyr, & inventa l'art
„ de faire des Tabernacles avec des roſeaux de jonc, & des écorces d'ar-
„ bres, & il eut de grandes inimitiez avec ſon frere Uſous. Ce fut cet
„ Uſous, qui trouva le premier l'invention de ſe vétir de peaux de bêtes, qu'il
„ avoit priſes à la chaſſe. Une grande tempête étant arrivée dans l'Ile
„ de Tyr, qui fit choquer violemment les arbres les uns contre les autres,
„ cela fit ſortir du feu qui embraſa une forêt qui étoit-là. Un arbre duquel
„ il avoit auparavant coupé les branches étant reſté, il s'en ſervit com-
„ me de navire, & fut le premier qui oſa ſe confier à la mer. Il éleva
„ auſſi deux colomnes à l'honneur du Feu & des Vents. Il leur rendit
„ le culte de l'adoration, & leur ſacrifia les bêtes qu'il avoit priſes.
„ Quand ces deux freres Hypſuranius & Uſous furent morts, leurs dé-
„ cendans leur conſacrerent des bâtons ou verges, ou des colomnes, ils les
„ adorerent, & leur conſacrerent des fêtes annuelles. Or pluſieurs ſie-
„ cles aprés, de la race d'Hypſuranius naquirent Agreus & Alieus, dont
„ l'un ſignifie Chaſſeur, & l'autre Pêcheur, qui furent Patriarches des Pê-
„ cheurs & des Chaſſeurs. De ceux-là naquirent deux freres, qui trouve-
„ rent le fer & ſes uſages. L'un s'appelloit Chryſon, qu'on dit être Vul-
„ cain, lequel s'adonna à l'éloquence, aux enchantemens, & à l'art de de-
„ viner. Il inventa auſſi l'hameçon, l'appât & la ligne, & les barques,
„ & fut le premier qui trouva l'art de la navigation. C'eſt pourquoi ils
„ l'adorerent comme Dieu aprés ſa mort, ils lui donnerent le nom de Dia-
„ michus. Il y en a qui veulent que l'art de bâtir des murailles de brique ait
„ été inventé par ces freres. De ces enfans vinrent deux jeunes gens, dont
„ l'un fut appellé l'Artiſan, & l'autre fut appellé le Terreſtre, né du lieu,
„ & ce furent ceux qui inventerent l'art de faire des briques avec de la ter-
„ re, & de les faire ſécher au ſoleil, & de faire des toits.

* Autrement appellé Meſemrumus.

Il n'y a rien de ſain là dedans. Car cet Auteur ſe contredit lui-même,

& contredit tous les autres. Il fait *Usous* inventeur de l'art de la navigation, & cependant il attribuë cette invention à Chryson, qui est Vulcain, l'un des décendans d'Usous & d'Hypsuranius. Il fait Vulcain Dieu des Forgerons, & en même tems de l'éloquence & de l'art de deviner, quoi que les Grecs ne l'ayent fait que Dieu des Forgerons. Cependant au milieu de tout ce chaos de fables, on voit quelques vestiges de l'Histoire Sacrée. Cet Usous est apparemment Caïn, qui eut de grandes inimitiez avec son frere Hypsuranius. C'est Abel qui fut tué par son frere Caïn. Usous ou Caïn inventa l'art de faire des habits des bêtes, qu'il avoit tuées à la chasse, parce qu'il étoit apparemment homme de chasse, étant laboureur & homme de campagne, & outre cela, cruel, farouche, & aimant le sang, comme il parut par le meurtre d'Abel, & aprés ce crime Dieu s'étant retiré de lui, il ne faut pas douter que sa ferocité n'ait augmenté. Il lui attribuë d'avoir adoré le feu & les vents. Cela ne peut convenir à Caïn: car je tiens qu'avant le déluge, l'idolatrie n'étoit pas connuë, & que le peché, qui amena le déluge, fut l'impieté & l'Atheisme. De la race d'*Hypsuranius*, vinrent les premiers Forgerons, & ceux qui bâtirent des maisons. Il devoit dire de la race d'Usous; car Usous est Caïn; & Moïse nous apprend, que Caïn lui-même fut inventeur de l'art de bâtir des villes, que Tubal fit des Tabernacles, & fut le Patriarche des Pasteurs. C'est celui que Sanchoniathon appelle ἀγρεὺς, d'ἀγρὸς, qui signifie champ, plûtôt que d'ἄγρα, qui signifie chasse ou capture. Tubalcaïn des décendans du même Caïn, fut le Patriarche des Forgerons des instrumens de fer ou d'airain, & c'est celui que Sanchoniathon appelle *Chryson*.

Tubal fut inventeur de la Musique, & le pere de tous ceux qui touchent le violon, & les orgues, selon Moïse, & c'est celui auquel Sanchoniathon attribuë d'avoir inventé l'éloquence, les chants, ou enchantemens, & l'art de deviner, lequel il confond avec Vulcain. Pour ce qui est de γήϊνος, αὐτόχθων, Mr. Bochart veut que ce soit Adam: En effet ce nom lui convient fort bien. Il est appellé terrestre, parce qu'Adam étoit fils de la terre, & procréé de la terre, & né du lieu, parce qu'il avoit été pris de la même terre sur laquelle il habita. Mais hors le nom, rien ne convient à Adam. Nous l'avons trouvé dans le Protogonus, dont il a été parlé. Il n'y a pas d'apparence qu'il le fasse revenir une seconde fois; au reste il seroit bien difficile de deviner, qui est cet αὐτόχθων, *Indigena*.

Ἐπῳδαί.

Dans la suite du texte de Sanchoniathon, il y a une longue Histoire, & Genealogie des Dieux Phéniciens, qui est assez differente de la Genealogie & de l'Histoire, que les Theologiens Grecs, qui sont les Poëtes, ont donnée de leurs Dieux, mais qui cependant paroît évidemment avoir été puisée dans la même source. C'est-à-dire, qu'il paroît assez que les Grecs ont puisé leur Histoire des Dieux, de celle des Phéniciens. Nous en toucherons les principaux endroits, afin de voir en quoi les Phéniciens & les Grecs, s'accordent ou s'éloignent.

Texte de Sanchoniathon.

Des deux derniers, dont il a été parlé, savoir Technites, *&* Indigena, *il en vint deux autres; dont l'un fut appellé* Agros, *& l'autre* Agrotes, Sadai, *le champ & le champêtre. A ce dernier, savoir* Agrotes, *on consacra un simulacre trés venerable, avec un petit Temple portatif, qui se traînoit par des bœufs* &c.

&c. *ceux-là furent aussi appellez Titans, & ce furent eux qui enseignerent à bâtir des palais, & des enceintes, autour des maisons. Ils laisserent pour enfans Amynus & Magus, de ceux-ci vinrent Misor, c'est-à-dire facile à délier, & Sydyk, c'est-à-dire, juste. Misor eut pour fils Taautus, qui fut le premier inventeur des lettres, que les Egyptiens appellent Thoth, les Alexandrins Thoyth, & les Grecs Mercure. De Sydyk vinrent les Dioscures, autrement appellez les Cabires, ou les Corybantes, ou les Dieux Samothraces.* Tout cela est gâté par le Traducteur Philo Biblius, qui assûrément n'entendoit pas Sanchoniaton. Et Scaliger a trés-bien remarqué qu'il y a ici une méprise de ce Philo Biblius, qui a pris *Shaddai*, pour *Sadai*. Le premier est un des noms que l'Ecriture Sainte donne à Dieu, que nous tournons *tout-puissant*, ou *suffisant à soi-même*. Le second signifie champ ou champêtre, & c'est de cette méprise, & du mêlange de ces deux noms, qu'a été fait le Dieu Agrotes, ou champêtre. Shaddai, mal à propos est tourné *Agrotes*, par Philo Biblius, qui n'entendoit l'Hebreu, ou Phénicien, que trés-médiocrement. Ce venerable Simulacre du Dieu *Shaddai*, qui étoit dans un Temple que des Bœufs traînoient, c'est assûrément l'Arche de Dieu, qui étoit son Symbole, & dont on transportoit le Temple, ou le Tabernacle, de lieu en lieu. Ce qu'il dit que ce Temple, ou ce Tabernacle, se traînoit par des Bœufs, est une ignorance. Car c'étoient les Levites qui devoient porter l'Arche & le Tabernacle. Mais c'est une petite faute dans un Auteur si plein de fables monstrueuses, & nous allons voir la source de cette erreur, & de quelle maniere il confond les Titans avec *Agros*, & *Agrotes*, & les fait enfans du terrestre *Indigena*. Les Grecs font les Titans, enfans du Ciel & de la Terre.

Διόσκεροι.

Comment. in Fragmenta. C. . . .

Τιτῆνες γαίης τε καὶ οὐρανȣ̃ ἀγλαὰ τέκνα. — Orpheus in Hymnis.

Cet Auteur ne conte que deux Titans, & les Grecs en font beaucoup davantage. De ce nombre sont Prometheus, Crius, Pallas, Amytus, Ægæon à cent mains, autrement appellé *Briareus*, & *Gyges*, qui étoit estimé fils de la Mer & de la Terre. Ce que Sanchoniathon fait *Shaddai*, l'un des Titans, ne vient-il point de ce que le Dieu des Hebreux, qui s'appelloit *Shaddai*, a fait la guerre à toutes les autres divinitez? Car les fausses divinitez du Paganisme se sont bien accordées, mais le Dieu d'Israël leur a déclaré à toutes une guerre mortelle. C'est apparemment la source de la fable des Titans, qui ont fait la guerre aux Dieux. Le Shaddai des Hebreux, a été en effet le grand ennemi des Dieux Payens, & par conséquent le premier des Titans. L'Auteur, savoir Sanchoniathon, remarque que les Phéniciens l'appelloient θεῶν ὁ μέγιστος, le plus grand des Dieux, c'est le Dieu des Hebreux, auquel les Phéniciens donnerent ce nom, quand ils prirent l'Arche, & que Dagon leur Dieu tomba en sa presence, & qu'ils furent affligez de souris, & d'hemorrhoïdes: Ce qui leur fit dire, *l'Arche du Dieu d'Israël ne demeurera pas entre nous, car sa main est rude sur nous, & sur Dagon nôtre Dieu.* Et ils la renvoyerent sur un chariot, traîné par de jeunes vaches, d'où sans doute a été pris ce que dit Sanchoniathon, que le Dieu *Shaddai*, *estimé par les Phéniciens le plus grand des Dieux*, avoit un Temple qui se traînoit par quelques couples de bœufs. Ce Dieu *Misor*, qu'il interprete délié, ne seroit-ce point encore le même Dieu des Hebreux, ainsi appellé par rapport à la même Histoire, selon laquelle le Dieu d'Israël fut délié & renvoyé libre, aprés une captivité de

1. Samuel. 5. v. 7.

ſept mois ? Il eſt vrai que משור, ou משורא, en Chaldée ſignifie délié, ou déliant, peut-être que les Cananéens donnerent ce nom au Dieu d'Iſraël, parce qu'il avoit délié ſon peuple du joug des Egyptiens. Je ne ſaurois m'empêcher de croire que tout cela a été tiré de ce qui eſt arrivé aux Phéniciens, dans les dernieres années d'Heli, & au commencement de la Judicature de Samuel ; & c'eſt ce qui m'a fait dire, que ce Sanchoniathon ne pouvoit être du tems de Gedeon, ou que cet ouvrage n'eſt pas de lui. Nous avons déja remarqué que le *Taautus*, fils du Dieu *Miſor*, ou délié, eſt ſelon toutes les apparences Moïſe, le premier inventeur des lettres. Chacun ſait combien de commerce Moïſe eut avec Dieu, parlant à lui tête à tête, comme un ami parle à un intime ami ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable de le faire fils du grand Dieu. Je ſuis trompé ſi le *Sydyk*, *juſte*, n'eſt pris du Melchiſedek de la Geneſe, qui, ſelon ma conjecture, étoit un Patriarche des Phéniciens, dont ils avoient fait leur grand Dieu, & qui depuis fut appellé Bahal par les Phéniciens, & Jupiter par les Romains. Je l'ai prouvé dans la premiere partie de cet ouvrage, parce que ce *Sydyk* eſt, ſelon nôtre Auteur, pere des *Dioſcouroi*. C'eſt ainſi qu'on appelloit en Grec les enfans de Jupiter. Or ſi les enfans de *Sydyk*, ſont les enfans de Jupiter, il faut que ce *Sydyk* ſoit Jupiter même. Cet Auteur confond les *Dioſcouroi*, les *Corybantes*, les *Cabires*, & les *Dieux Samothraces*, cependant nous avons vû dans les chapitres précedens, que dans la Theologie des Grecs, c'étoit quelque choſe de fort different. Car les *Dioſcouroi*, c'étoient Caſtor & Pollux, qui n'étoient que des Heros. Les *Cabires* & les *Samothraces*, étoient les plus grands Dieux. Les Corybantes étoient ſouvent confondus avec les *Curetes*, qui avoient nourri & élevé Jupiter, & ce n'étoient encore que des demi-Dieux. Mais ici, comme par tout ailleurs, il y a une affreuſe confuſion dans l'Hiſtoire des Dieux des Payens. Pourſuivons cette Hiſtoire ſelon Sanchoniathon.

Texte de Sanchoniathon.

„ Environ le même tems, *dit-il*, naquit un certain *Elion*, ce qui ſignifie le Trés-haut, & une femme nommée Beruth. Ils engendrerent „ un Indigena, qui fut depuis appellé Cœlus, à cauſe duquel auſſi ce „ noble élement, qui roule au-deſſus de nos têtes, fut appellé Cœlum. Il eut „ une ſœur née des mêmes perſonnes, qui fut appellée la Terre, lequel nom „ l'on donna enſuite à cet élement ainſi appellé &c. Leur pere appellé „ le Trés-haut, fut tué par des bêtes farouches, & aprés ſa mort il fut „ mis au nombre des Dieux. Cœlus aprés la mort de ſon pere prit l'Empire, & ſe maria avec ſa ſœur la Terre, & eut d'elle quatre enfans ; Ilus qui „ eſt appellé Saturne, Betilus, Dagon qui eſt le Dieu du froment, & „ Atlas. Il eut auſſi quantité d'enfans des autres femmes, ce qui fâcha „ ſi fort la Terre ſa premiere femme, qu'elle fit divorce avec lui, aprés l'avoir chargé d'injures. Cœlus, quoi qu'il fût ſeparé d'elle, venoit coucher „ avec elle quand bon lui ſembloit, & aprés l'avoir priſe par force, il ſe retiroit. Mais parce que ce Cœlus vouloit tuer les enfans, que la Terre „ avoit eu de lui, elle aſſembloit ſes forces, & le repouſſoit. Cependant „ Saturne ayant atteint l'âge d'homme, par les conſeils de Mercure Triſmegiſte, qui étoit ſon Secretaire & ſon Conſeiller, il entreprit de venger les outrages que Cœlus avoit fait à ſa Mere. Il s'oppoſa vigoureuſement à ſon pere Cœlus. Ce Saturne eut auſſi des enfans, ſavoir

עליון.

„ Pro-

„ Proserpine & Minerve. La premiere, savoir Proserpine, mourut vierge.
„ Et Minerve aidée de Mercure, inventa la faux tranchante, & la Hale-
„ barde. Mercure par des enchantemens Magiques, embrasa le courage
„ des associez de Saturne, pour faire la guerre à Cœlus, en faveur de la
„ Terre. Saturne donc assembla ses troupes, donna la bataille à son pe-
„ re Cœlus, le chassa de son Throne, & se saisit de l'Empire. Dans ce
„ combat il prit la concubine de son pere Cœlus, qui étoit grosse, & la
„ donna à son frere Dagon, chez lequel elle accoucha d'un fils, qui fut
„ nommé Demaroon. Puis Saturne bâtit la ville de Biblis, & l'envi-
„ ronna de murailles. Il tua & enterra son frere Atlas, qui lui étoit sus-
„ pect &c. Les Associez d'*Ilus*, qui est Saturne, furent appellez *Elohim*,
„ comme qui diroit Saturniens, Saturne tua aussi son fils *Sadid*, de son
„ propre fer, de sorte que tous les Dieux s'étonnoient de cette étrange
„ conduite de Saturne. Pendant cela Cœlus, qui étoit en exil, envoya As-
„ tarté, sa fille aînée avec deux autres sœurs, Rhea & Dione, pour se dé-
„ faire de Saturne, mais Saturne les gagna par les caresses, & les prit tou-
„ tes deux à femmes. Cœlus ayant appris cela, ordonna que la Destinée
„ & la Beauté, fissent la guerre à Saturne, mais il les gagna encore tou-
„ tes deux, & les retint chez soi. Outre cela Cœlus trouva les Be-
„ tulia, qui sont des pierres animées, qu'il inventa. Au reste Astarté en-
„ gendra à Saturne sept filles Titanides, ou Dianes, & Rhea lui donna
„ autant de fils, dont le dernier fut consacré dés qu'il fut né. Il eut aussi
„ de Dione des filles, & d'Astarté deux mâles, Cupidon & l'Amour.
„ Pour ce qui est de Dagon, quand il eut trouvé la charruë, & le fro-
„ ment, on l'appella *Jupiter Aratrarius*. L'une des Titanides engendra à
„ *Sydyk* un fils, qui fut appellé Esculape. Saturne eut encore trois fils,
„ l'un appellé Saturne, du même nom que Jupiter son pere, Belus &
„ Apollon. Pontus, Typho, & Nereus, pere de Pontus, étoient à peu
„ prés en même tems. De Pontus naquirent Neptune & Sidon &c. *De-
„ maroon* fut pere de Melicarthus, qui est aussi appellé Hercule &c. Au
„ reste Saturne, aprés avoir occupé le Royaume trente-un an, surprit son
„ pere dans un certain détroit de terre, lui coupa les parties naturelles,
„ auprés des Fleuves & des Fontaines. Alors tous ses esprits se dissipe-
„ rent, & le sang coulant de la playe, distila dans les eaux des
„ Fontaines & des Rivieres voisines, l'on montre encore le lieu &c.
„ Astarté, qui s'appelloit la trés-grande, Jupiter, Demaroon, & Adodus
„ le Roi des Dieux, regnoient dans le Païs, par le consentement de Sa-
„ turne. Astarté mit sur sa tête la tête d'un Taureau, comme la marque
„ de la domination. Et comme elle faisoit la revûë du monde, elle trou-
„ va une étoile qui tomboit du Ciel, qu'elle tua, & la consacra dans
„ l'Ile de Tyr. Au reste les Phéniciens disent que c'est Venus. Sa-
„ turne visitant le monde, donna à sa fille Minerve pour Domaine, tout
„ le Païs d'Athenes, & touché des désolations que faisoit une cruelle
„ peste, pour appaiser son pere, il lui sacrifia son fils unique, & se coupa
„ à lui-même les parties naturelles, & contraignit tous ses compagnons
„ à faire la même chose. Peu de tems aprés il déïfia *Muth* son fils,
„ qu'il avoit eu de *Rhea*, & ce sont ceux que les Phéniciens appellent,
„ tantôt Pluton.... Aprés cela Saturne donna aussi à la Déesse Baaltis,
qui

Au lieu de ἀϛέρα, il faut lire ἀϛέριαν, qui est une espece d'aigle, & cet aigle décendoit des cieux. Astarté le tua, & le consacra. Vide Bochart. Phaleg. 2. part. l. 2. c. 9.

„ qui s'appelle auſſi *Dione*, la ville de Biblis, & à Neptune, aux Cabi-
„ res, aux Agrotes, & aux Pêcheurs, il donna la ville de Beruth, où
„ ils conſacrerent les reliques de Pontus. Saturne étant venu vers le Mi-
„ di, il établit *Taautus* Roi de toute l'Egypte, & c'eſt ce que les ſept
„ freres Cabires, enfans de *Sydec*, avec Eſculape le huitiéme, ont laiſſé par
„ écrit dans leurs monumens, par le commandement de Taautus lui-
„ même.

Ce ſont-là les principaux Chefs de la Theologie des Phéniciens, ou Cananéens, & les veritables origines des Dieux, ſelon Philon de Biblis, qui ajoûte que les Grecs, les plus polis & les plus ingenieux de tous les peuples, ſe ſont appropriez toutes ces choſes, mais que pour divertir les oreilles & les eſprits, ils ont ajoûté à cela une multitude incroïable de fables, qui ſervent d'ornement à l'Hiſtoire. C'eſt de ce fonds & de cet eſprit fabuleux, qu'Heſiode & les autres Poëtes ont puiſé toutes les fables, dont ils ont rempli le monde, comme ſont les combats des Titans, & des Geans, & autres contes, par leſquels ils ont opprimé & enſeveli la verité. En effet il eſt clair que les Grecs ont travaillé ſur ce fonds fabuleux, qui leur étoit venu des Phéniciens & des Cananéens, & qu'ils y ont ajoûté du leur un nombre infini de fables. Mais il eſt faux que la fable des Geans, & du combat des Titans, ſoit du cru des Grecs, comme l'ont dit quelques gens. Il eſt conſtant que cela leur eſt venu de l'Orient; car cela eſt puiſé de l'Hiſtoire des Geans du déluge, & de la Tour de Babel. Cette Genealogie eſt aſſez differente de celle des Grecs. Heſiode s'accorde avec les Cananéens, à faire Saturne fils de Cœlus & de la Terre. Mais Platon, dans le Timée, fait Saturne fils de l'Ocean & de Thetis, & petit-fils de Cœlus & de la Terre. *L'Ocean & Thetis*, dit-il, *furent enfans de Cœlus & de la Terre, & l'Ocean & Thetis engendrerent Phorcis, Saturne & Rhea, & pluſieurs autres avec eux. De Saturne & de Rhea vinrent Jupiter, Junon, & tous ceux que nous ſavons être leurs freres.* Au lieu que nôtre Phénicien fait Proſerpine & Minerve, filles de Saturne immediatement, au contraire les Grecs les font filles de Jupiter. Dans la Theologie des Grecs, ordinairement Cupidon ou l'Amour, eſt fils de Venus & de Mars, les autres lui donnent d'autres Parens. Heſiode dans ſa Theogonie, le fait naître du Chaos & de la Terre, comme le plus ancien des Dieux. In avibus. Ariſtophane dit ſur la naiſſance de Cupidon : *Il y avoit un Chaos & une nuit profonde, & Erebus noir & obſcur, un Enfer large & profond. Il n'y avoit ni terre, ni air, ni ciel, alors la nuit aux ailes noires, produiſit d'abord dans le ſein de l'Erebe un œuf, duquel on vit éclorre, par le ſecours des heures, le deſirable amour.* D'autres le font fils de Venus, & de Cœlus, mais nôtre Auteur Phénicien le fait fils de Saturne, & de Dione, laquelle Dione eſt Venus. Il y a ainſi pluſieurs differences entre les Phéniciens & les Grecs, qui peuvent être remarquées par ceux qui ſavent mediocrement la fable. C'eſt pourquoi nous ne nous arrêterons pas davantage là-deſſus, ces differences n'empêchent pourtant pas que ce ne ſoit la même Theologie, car Sanchoniathon & Philon de Biblis, ne ſont pas plus differens des Grecs, que les Grecs le ſont entr'eux. Il n'eſt rien de ſi oppoſé & de ſi divers, que ce que les Payens racontent des mêmes divinitez: Il n'y en a pas une qui n'ait des peres & meres toutes differentes, ſelon les differens

rens Auteurs. Et ils ne s'accordent pas mieux, dans la plûpart des aventures, qu'ils leur attribuent. Ce principe est important à retenir, c'est que la Theologie des Phéniciens & Cananéens, est la même que celle des Grecs, pour faire comprendre que les peines que nous nous donnerons dans la suite, pour trouver tous les Dieux des Grecs & des Romains, dans les fausses divinitez, dont l'Ecriture nous parle, ne sont pas vaines & inutiles. Au reste ce texte de Sanchoniathon meritoit bien un grand Commentaire : Mais on le trouvera répandu dans tout cet Ouvrage, quand nous parlerons de chacune des fausses divinitez des Phéniciens. C'est pourquoi, afin de n'être pas obligez à la repetition, nous n'expliquerons point ici cette longue suite de fables. Seulement avant que de finir, il faut remarquer, *que les noms de Saturne, de Jupiter, de Proserpine, de Minerve, Hercule, Neptune, & autres semblables noms des faux Dieux*, c'est-à dire, les noms Grecs de ces faux Dieux, dont Sanchoniathon fait le dénombrement, n'étoient pas connus entre les Phéniciens. Mais Philon de Biblis le traducteur de Sanchoniathon, a traduit ces noms des Dieux, & en la place des noms Phéniciens, qui eussent été barbares aux Grecs, pour lesquels il traduisoit, il a mis des noms Grecs. Celui que Sanchoniathon avoit appellé Molok, il l'appelle Saturne, ou Κρόνος. Celui qu'il avoit appellé *Bahal*, Philon de Biblis l'appelle Jupiter ou Ζεὺς, & ainsi de la plûpart des autres : Car il n'a conservé dans sa Genealogie des Dieux, que peu de noms Phéniciens, comme celui de *Dagon*, celui d'*Astarté*, celui de *Baaltis*, & quelques autres plus connus des Grecs que les autres. Il faut aussi observer qu'on ne doit pas croire, que les Grecs n'ayent emprunté de la Theologie des Phéniciens & Cananéens, que ce que nous en lisons dans ce Fragment. Il est constant qu'ils en ont tiré beaucoup d'autres choses, qui se trouvent dans leur Theologie, comme il paroîtra évidemment dans la suite.



DES IDOLES
& des Idolatries
DES
SYRIENS & des HEBREUX.
SECOND TRAITÉ
Des Theraphims.

CHAPITRE I.

Passages du Vieux Testament, où il est fait mention des Theraphims.



Nous allons desormais entrer dans l'examen particulier de ces idolatries, ausquelles le peuple de Dieu s'est laissé aller, & dont la terre que Dieu s'étoit sanctifiée a été souillée. Bien que nous n'ayons pas dessein de suivre par tout l'ordre, dans lequel l'Ecriture nous parle de ces idolatries, nous ne pouvons rien faire ici de mieux que de parler, avant toutes choses, de la premiere idolatrie, dont l'Ecriture Sainte nous parle, c'est celle des Theraphims. C'est le premier nom d'idole, qui se trouve dans le Vieux Testament. Car on le trouve dans le premier Livre de Moïse, appellé la Genese, dans l'Histoire de la separation de Jacob d'avec son beaufrere Laban. Nous observerons ici la methode, que nous voulons observer dans toute la suite, qui est de rapporter tous les textes, où il est parlé de l'idole que nous voudrons faire connoître, parce que cette revûë generale de tous les passages, où il est parlé d'une même idole, & la comparaison qu'on en fera entr'eux, servira beaucoup à faire trouver ce qu'on cherche.

Jacob

Jacob quittant la maison de son beau-pere Laban, sans prendre congé de lui, Rachel voulut emporter les Dieux de Laban, qui étoient les Theraphims. Il n'est pas aisé de conjecturer quel dessein elle avoit en faisant cela, si c'étoit pour adorer les faux Dieux, du Culte desquels elle n'étoit pas encore bien revenuë, ou si c'étoit pour se venger de son pere, de qui elle croïoit avoir été maltraitée. Ce dernier est le plus vrai-semblable. Quoi qu'il en soit, Moïse dit que *Laban étant allé tondre ses brebis, Rachel déroba les Theraphims de son pere.* Laban poursuivant Jacob, qui se retiroit, lui dit, *pourquoi as-tu derobé mes Dieux ?* Laban faisant visite des meubles de Jacob, Rachel prit les *Theraphims, & les mit dans le bât d'un chameau*, puis s'assit dessus. Dans le Livre des Juges, nous avons l'Histoire de Mica, qui étoit de la montagne d'Ephraïm, où il nous est parlé de cette espece d'idole. La mere de cet homme & lui, *firent faire une image taillée, & une de fonte, & elles furent en la maison de Mica ; ainsi cet homme appellé Mica, eût une maison de Dieux, & fit un Ephod & des Theraphims, & consacra l'un de ses fils, qui lui servit de Sacrificateur.* Dans le chapitre suivant il est encore parlé de ces Theraphims. Les Danites qui vouloient surprendre Laïs & s'en saisir, envoyerent cinq hommes pour l'épier, ces cinq hommes dans leur voyage passerent chez Mica, y trouverent le Levite que Mica s'étoit établi pour Sacrificateur des Theraphims. Ils le prient de consulter Dieu, c'est-à-dire ses Theraphims, sur le succez de leur entreprise. *Nous te prions que tu interroges Dieu, afin que nous sachions, si le voyage que nous entreprenons prosperera.* Ces cinq hommes étant retournez vers leur peuple, & toute la tribu de Dan montant pour se saisir de Laïs, ils parlerent à leurs freres & dirent, *savez-vous que dans cette maison ici, il y a un Ephod & des Theraphims, une image taillée & une de fonte ?* Voyez donc ce que vous avez à faire. De concert avec le reste de la troupe des Danites, *ces cinq hommes entrerent dans la maison de Mica, prirent l'image taillée, l'Ephod, les Theraphims, & l'image de fonte*, & débaucherent le Sacrificateur qui s'en alla avec eux. Mica courut aprés, comme Laban avoit couru aprés Jacob, & leur dit aussi. *Vous avez enlevé mes Dieux que j'avois faits, avec le Sacrificateur, & vous vous en étes allez.* Dans le premier Livre de Samuel, comme Saül se vouloit excuser de ce qu'il avoit épargné le meilleur du bêtail des Hamalekites, contre le commandement de Dieu, qui lui avoit ordonné de faire passer les hommes, les femmes, & les bêtes par le tranchant de l'épée, le Prophete lui dit *la désobeïssance est comme le peché de devinement, & la rebellion est comme les idoles & les Theraphims.* Saül poursuivant & faisant chercher David pour le perdre, Mical femme de David le fit décendre par la fenêtre. *Puis aprés Mical prit un Theraphim, & le mit au lit, & mit à son chevet une hure de poils de chevre, & le couvrit d'un habillement.* Dans la vie de Josias l'Histoire Sainte dit, *que ce bon Prince racla du Païs les esprits de Python, les diseurs de bonne-aventure, & les Theraphims.*

Textes où il est parlé des Theraphims. Gen. 31. 19. v. 30. v. 34. Jug. 17. 4. 5. Ch. 18. 5. v. 14. 1. Sam. 15. 23. 1. Sam. 19. 13. 2. Rois 23. 24.

Le Prophete Ezechiel dit au 21. de son Livre, *le Roi de Babylone s'est arrêté au chemin fourchu, au commencement de deux chemins, pour s'enquerir des devins. Il avoit poli les fléches. Il a interrogé les Theraphims, il a regardé au foye.* Le Prophete Osée dans le troisiéme chap. de ses revelations, en faisant la description du triste état, où devoient être réduits les Israëlites, dit, *Les enfans d'Israël demeureront plusieurs jours sans Roi, & sans Gou-*

v. 21. Osée 3. 4.

verneur, sans sacrifice & sans statuë, sans Ephod & sans Theraphims. Enfin le
Zach. 10. 2. Prophete Zacharie parle de ces idoles en ces termes. *Les Theraphims ont dit fausseté, & les devins ont vû mensonge, & ont proferé des songes vains, & ont proposé des consolations de vanité.* Ce sont les passages du Vieux Testament, où il est parlé des Theraphims. Les Paraphrastes Chaldées ont presque toûjours rendu ce mot, par celui de צַלְמָנַיָּא, qui signifie images, ou par celui de דמאן, qui signifie ressemblance. Une fois Jonathan l'a expliqué par le mot טעותא, qui signifie idoles. C'est au quinziéme chapitre du premier de Samuel. Apparemment c'est pour imiter les Paraphrastes Chaldées, que les Interpretes de Geneve, ont interpreté ce mot par celui de Marmousets. Les Interpretes Grecs, qu'on appelle les 70. ont souvent retenu ce mot de θεραφεὶμ, le prenant quelquefois pour un nom singulier, comme dans le 17. du Livre des Juges, tantôt comme un nom pluriel, comme au chap. 15. du premier Livre de Samuel. Dans l'Histoire de Laban, ils ont rendu ce mot par celui d'εἴδωλα. Mais dans l'Histoire de Mical, qui mit un Theraphim dans le lit, en la place de David son mari, ils ont tourné d'une maniere assez singuliere, rendant ce mot par celui de κενοτάφια, qui signifie vain tombeau, ou un tombeau vuide. Dans le 21. d'Ezechiel, ils ont tourné Theraphim par γλυπτὰ, en Osée par δῆλοι, qui signifie manifestateurs ou declarateurs, c'est-à-dire, diseurs d'oracles, & dans Zacharie par ἀποφθεγγόμενοι, ceux qui parlent.

Avant que de tirer de tous ces passages, toutes les lumieres que nous esperons en tirer, pour connoître ce que c'est que les Theraphims, je croi qu'on sera bien aisé de voir ici une Histoire abregée, des differens sentimens des Auteurs là-dessus.

CHAPITRE II.

Histoire des differentes opinions, des Juifs & des Chrêtiens, des Anciens & des Modernes, sur ces Theraphims.

Pirckei Rabbi Eliezer cap. 36. Opinion de Rabbi Eliezer.

LES Anciens Juifs disoient que c'étoit une espece de Nécromance effroyable, que l'un de leurs Docteurs dépeint ainsi. *Ils tuoient le premier né d'une famille, ils lui coupoient la tête, l'embaumoient avec de l'huile & du sel, & écrivoient le nom de quelque esprit malin sur une lame d'or, & mettoient cette lame sous la langue de la tête coupée, & mettoient la tête dans la muraille, s'approchoient d'elle avec des lampes, & l'invoquoient, & elle parloit à eux. De là vient que les Theraphims ont parlé, selon qu'il est écrit, les Theraphims ont parlé faussement. Et ce fut la cause, pourquoi Rachel les déroba, de peur qu'ils n'apprissent à Laban le chemin par lequel Jacob se retiroit, & aussi afin d'extirper l'idolatrie de la maison de son pere. Jacob qui ne savoit rien de cela, dit, quiconque a dérobé tes Theraphims meure sans délai. Ce qui sort de la bouche d'un juste, est comme ce qui sort de la bouche d'un Ange. C'est pourquoi Rachel mourut en couche quelque tems aprés, ainsi qu'il est écrit, & comme son ame sortoit, elle mourut.* Gaffarel attribuë à ce Rabbi Eliezer un tout autre sentiment, ce qui fait voir

voir qu'il ne la point lû. Un Ancien Paraphraſte Chaldée, dans ſa Paraphraſe ſur la Geneſe, eſt de la même opinion, comme auſſi Elias Germanus entre les Juifs modernes. Mais cette opinion n'eſt point du tout vrai-ſemblable. Et il n'eſt pas apparent, que Jacob eût voulu demeurer dans la maiſon de Laban, ſi on y avoit exercé une magie auſſi noire & auſſi déteſtable.

Elias in Thisbi in voce Theraphim.

Il y a d'autres Juifs qui croient que ces Theraphims, étoient des manieres de tables d'airain, Aſtrologiques & Magiques, en même tems, ſemblables à des Cadrans ſolaires. Dans ces tables on voyoit les momens, qui étoient propres à la divination. On donne cette opinion à un Rabbin, nommé Moïſe Ben Nachman, & à un autre appellé Rabbi Bechai, dans ſes Commentaires ſur la Geneſe. Gaffarel l'attribuë à Aben-Eſra, mais fauſſement. Ce Rabbin ſur la Geneſe la rapporte, mais il la rejette. Cette opinion eſt fauſſe d'une fauſſeté notoire ; car il eſt clair que les Theraphims, étoient des figures de relief, ou des ſtatuës, & non pas des tables.

L'opinion la plus commune entre les Juifs, eſt que les Theraphims étoient des figures humaines, ou peut-être myſtiques, & mêlées de la figure de quelques animaux, faites ſous certaines conſtellations, par les influences deſquelles conſtellations, ces figures ou ſtatuës recevoient la vertu de parler, quand elles étoient conſultées ſur les choſes obſcures. C'eſt l'opinion que Gaffarel attribuë à Rabbi Eliezer, mais qui n'eſt point de lui. C'eſt celle de la plûpart des Juifs modernes, de Salomon Jarchi ſur Oſée & ſur la Geneſe, & particulierement, d'Aben-Eſra, dont voici les paroles, tirées de ſon Commentaire ſur le 31. de la Geneſe. *Il y a des gens qui diſent que les Theraphims, ſont des inſtrumens d'airain, faits pour connoître les parties des heures. D'autres diſent que les Aſtrologues ſavent l'art de faire des figures, qui ont la vertu de parler à certaines heures, & ils s'appuyent du témoignage du texte de Zacharie, qui dit, les Theraphims ont parlé & ont proferé choſes vaines. Mais ce n'eſt pas le vrai ſens, & j'eſtime que les Theraphims étoient des figures humaines, faites pour recevoir la vertu des corps ſuperieurs. Mais pour le reſte, je ne ſaurois dire de quelle maniere on s'en ſervoit. Au reſte que les Theraphims euſſent la figure humaine, cela eſt clair par l'Hiſtoire de Mical, fille de Saül, qui mit un Theraphim dans le lit de David, pour tromper les gardes qui croioient garder David dans le lit.* Rabbi David Kimchi ſur le 1. Sam. ch. 19. rapporte ces paroles d'Aben-Eſra, & ſemble s'en tenir là, comme à ce qui ſe peut dire de plus vrai-ſemblable. La plûpart de nos Chrêtiens modernes, ſe ſont rangez à ce ſentiment, & voici comme Toſtat répréſente ces figures. *C'étoient des têtes faites de metal, en certains tems marquez ſous certains aſpects de conſtellations, & certaines conjonctions de Planetes, afin que la vertu des corps celeſtes tombât ſur ces têtes, & qu'elles devinſſent capables de répondre à ceux qui les conſultoient. Et cela ſe faiſoit en partie par l'Aſtrologie, en partie par la Nécromance. Albert le Grand, qui étoit de l'ordre des Jacobins, & Freres Prêcheurs, avoit fait une de ces têtes, mais St. Thomas, ſon Diſciple, la briſa un jour.*

Opinion commune entre les Juifs.

C'étoient des inſtrumens de magie imitée par les Chrêtiens.

Toſtat. in Zachar. cap. 10.

Guillaume de Malmesburi, Hiſtorien Anglois, rapporte que Gerbert, qui fut Archevêque de Rheims, puis de Ravenne, & qui devint Pape ſous le nom de Silveſtre II. & non pas ſous le nom de Jean XV. comme le dit cet Auteur, *fit une tête de fonte, comme d'une ſtatuë, ſous certaines étoiles & conſtellations,*

Guill. Malmesburienſis, de Geſtis Regum Angliæ l. 2. cap. 10.

au

au tems que toutes les Planetes recommencent leur cours. Cette tête ne parloit que quand elle étoit interrogée, mais elle ne manquoit pas à dire la verité, par de simples négations & affirmations. Par exemple, quand Gerbert lui demandoit, serai-je Pape, elle répondoit, oui. Quand il lui demanda, mourrai-je avant que d'avoir pû chanter Messe dans Jerusalem, la tête répondit, non. Ce bon Pape, qui ne croyoit mourir qu'aprés qu'il auroit chanté Messe dans Jerusalem, n'avoit pas hâte d'y aller; mais il fut trompé par son Démon; car il y avoit une Chapelle à Rome, qui s'appelloit Jerusalem : ce Pape y chanta Messe, & mourut incontinent aprés. Ces sortes de têtes avoient un grand rapport avec les Talismans des Arabes, bien que cette opinion ait d'assez grands Auteurs, & que Seldenus semble pencher de ce côté-là, cependant nous la rejettons, ne trouvant rien que d'assez moderne, pour appuyer cette conjecture, car les divers textes, où il est parlé de ces Theraphims, ne la favorisent pas.

Curiositez inouïes c. 3. Gaffarel entre les Modernes, ne veut pas que ces Theraphins fussent des idoles. Il prétend que c'étoient des images sacrées, qui appartenoient au Sacerdoce, & que c'étoient ces mêmes figures, qui sont appellées *Cherubins* & *Seraphins*, de sorte que les figures, qui faisoient ombre à l'Arche, & qui représentoient mystiquement des Anges, selon lui, étoient tantôt appellez *Cherubins*, tantôt *Seraphins*, & tantôt *Theraphims*. Il est vrai que le Schin, se change fort souvent dans la langue Chaldaïque en Thau. Les Chaldées appellent תור thor, ce que les Hebreux appellent שור, un bœuf, selon cela, on dit, que les Chaldéens appelloient Theraphims, ce que les Hebreux appelloient *Seraphins*. Gaffarel a emprunté ce sentiment de Moncæus, qui prétend que les Theraphims de Mica étoient des figures de Cherubins, & que les Cherubins étoient des figures de veaux, ou de bœufs, & qu'ainsi les Theraphims n'étoient point de figures d'idoles, dont l'usage fût défendu par la Loi. L'autorité de ces deux Ecrivains, ne me paroît pas de grand poids, Gaffarel est destitué de jugement. C'est un conteur plein de citations fausses.

Moncæus de Vitulo aureo l. 1. c. 20.

Caractere de Moncæus, qui a fait un Traité du Veau d'or.

Moncæus est un grand parleur, qui avoit quelque penetration, & quelque connoissance de l'Ecriture Ste. Mais il étoit destitué de la plûpart des secours, qui sont necessaires pour bien écrire de la Critique Sacrée : sur tout il n'avoit aucune litterature Juifve, & ne savoit pas même lire l'Hebreu: c'étoit au reste un grand diseur de choses inutiles. Ainsi je trouve que les Compilateurs Anglois, lui ont fait beaucoup d'honneur, d'avoir mis son Traité du Veau d'or, dans leur Recueil d'Auteurs Critiques; mais ces deux hommes, dont le sentiment ne merite pas grand respect, à cause d'eux-mêmes, s'appuyent du témoignage d'un grand Auteur, c'est Saint Jerôme, qui semble dire la même chose qu'eux, dans son Commentaire sur Osée, où le Prophéte dit, *qu'Israël sera sans Ephod & sans Theraphims*. Il prétend, que par les Theraphims il faut entendre, ou les Cherubins, ou Urim & Thummim. *Theraphim propriè appellantur* Μορφώματα, *id est figuræ, & simulacra, quæ nos possumus in præsenti dumtaxat loco, Cherubini & Seraphini, sive alia quæ in Templi ornamenta fieri jussa sunt, dicere.* Et peu aprés il ajoûte. *Sine Ephod & Theraphim, idest, instrumentis Sacerdotalis habitus.* Premierement il est à remarquer que St. Jerôme avouë, que le mot de Theraphim ne se prend en bonne part, que dans le seul passage d'Osée, *in præsenti dumtaxat loco*, dit-il

Hieron. in 3. Osée.

dit-il. Car dans ses Questions sur la Genese, il avouë que les Theraphims sont des idoles. *Ubi nunc idola legimus, Theraphim in Hebræo scriptum est, quæ Aquila* Μορφώματα, *id est, figuras, vel imagines interpretatur.* Et ce qui a porté Saint Jerôme à croire, que dans ce passage d'Osée, il faloit prendre les Theraphims en bonne part, c'est l'autorité des Septante, qui dans cet endroit ont tourné δῆλοι, mot dont ces mêmes Interpretes se sont aussi servis, pour rendre le nom d'Urim & Thummim, de sorte que selon l'intention des Interpretes Grecs, il faut expliquer ainsi ce passage d'Osée. *Ils seront sans Ephod, qui est l'ornement du Grand Sacrificateur, & sans Urim & Thummim, qui est cet instrument qui se met dans l'Ephod, pour rendre des oracles*, c'est-à-dire, qu'ils seront distituez de l'esprit de Prophetie. A cause de cette autorité des Septante, Saint Jerôme a crû, qu'ici les Theraphims designoient cet Urim & Thummim. *Verùm quia 70.* δήλους *interpretati sunt, pro quibus Aquila & Theodotio* φωτισμοὺς *transtulerunt, & hæc ipsa sunt in* λογείῳ, *id est in Rationali. Hoc intelligimus quod in pectore, & corde Pontificis* ἀλήθεια καὶ φωτισμὸς, *id est veritas & doctrina inesse debeat.* In cap. 3. Oseæ.

Mais sur tout il faut observer, que Saint Jerôme ne dit point, que les Theraphims fussent des figures des Cherubins. Il faut lire, pour savoir son sentiment là-dessus, son Epître à Marcella. Pour ne copier pas tout un grand passage, que chacun peut consulter, je me contenterai de rapporter le sommaire de ce qu'il en dit. 1. Il dit, qu'Aquila, a tourné ce mot par celui de μορφώματα. 2. Que dans Osée les Septante ont rendu ce mot par celui de δῆλοι, qui signifie manifestations, par allusion à Urim & Thummim, qui étoient dans l'Ephod du Souverain Sacrificateur. 3. Que ce mot de Theraphim signifie *figurationes, vel figuras, & varia opera*, c'est-à-dire, des ouvrages de lacis, de broderie, & figurez, qui étoient dans l'habit du Souverain Sacrificateur, & dans son Pectoral, où étoient Urim & Thummim. 4. Et c'est ainsi qu'il faut comprendre l'*Ephod* & les *Theraphims*, comme joints ensemble dans l'Histoire de Mica, au Livre des Juges, & aussi dans le passage d'Osée, où par l'Ephod, il faut entendre un ouvrage figuré & fait en broderie. Mica fit un Ephod & des Theraphims, c'est-à-dire, il fit un Ephod fait d'ouvrage de Theraphims, lacé, brodé, & figuré. Les Israëlites seront sans Ephod, c'est-à-dire, ils n'auront plus de vétement Sacerdotal, fait d'ouvrage exquis, comme étoient Urim & Thummim. 5. Enfin Saint Jerôme dit, que le mot de *Theraphim*, signifie la même chose, que le mot כרובים, non pas quand le mot Kerubim signifie des animaux, mais quand il signifie *Plumaria arte contexta*; car il prétend que le mot כרבים. écrit sans ו, signifie, non un animal mystique, mais *opus varium atque depictum, un ouvrage peint & varié:* & avec le vau il signifie un animal mystique, & alors Theraphim ne signifie pas la même chose, que Kerubim. Je me suis donné la peine de déchiffrer ce passage de S. Jerôme, non pas à cause de Gaffarel, mais du savant Grotius, qui dit, *Cherubinorum habuisse formam Theraphim censet Hieronymus ad Marcellam, & in Sam. 22. & 2. Sam. 6. 24.* Je suis persuadé que Grotius cite S. Jerôme en cet endroit, sur la foi de Gaffarel, & cela d'une maniere si peu exacte, qu'il cite de Saint Jerôme des Commentaires sur les deux premiers Livres de Samuel, qui n'ont jamais été, seulement parce qu'il les a trouvez citez à la marge de Gaffarel; ce qui nous fait voir que les grands hommes ne sont pas toûjours originaux, & qu'ils copient

Tom. 3. f. 24. de Ephod & Theraph.

Grotius in lib. Jud. 18. 4.

Faute de Grotius notable.

souvent avec bien de l'imprudence, de trés méchans Auteurs. Au reste qu'on examine ce passage même de S. Jerôme, & l'on verra qu'il ne dit rien, que ce que je viens d'expliquer.

Spencerus, Dissertatio de Urim & Thummim.

Spencerus, un savant Anglois, a une opinion fort approchante de celle-là. Il croit que les Theraphims, & Urim & Thummin, sont la même chose, que c'étoient de petites images en figure humaine, qui se mettoient dans le Pectoral du Souverain Sacrificateur, par lequel Dieu, ou les Anges par commission reçûë de Dieu, rendoient des oracles. Il avouë que les plus anciens Theraphims, ont été composez par des Payens, c'est-à-dire par les Chaldéens ou Egyptiens, & que c'étoient des instrumens de magie, & de petites images d'homme, qui leur rendoient des oracles, par le moyen des Démons, mais il prétend que Moyse a tiré cela des Payens, comme la plûpart des autres ceremonies de la Loy, & qu'à l'imitation de ces Theraphims des Chaldéens, il fit de petites images d'homme, que l'on fourroit dans le Pectoral du Souverain Sacrificateur, quand il vouloit consulter Dieu. Moïse appella, dit-il, ces images Urim & Thummim, d'un nouveau nom qu'il leur imposa; mais cependant il croit que l'ancien nom de Theraphims, leur demeura avec leur nouveau nom, que leur avoit donné Moïse. Sa principale preuve est tirée d'Osée, où le Prophete dit des Israëlites, ils seront sans Ephod & sans Theraphims. Il veut que les Theraphims, soient une annexe de l'Ephod, & qu'ici Osée ait intention de dire, ils perdront l'Oracle *d'Urim & de Thummim*, & n'auront plus l'Ephod sacré, fait par Moïse, dans lequel est cet Urim & Thummin, autrement appellé Theraphim. Enfin il dit que l'Ephod & les Theraphims de Mica, étoient faits à l'imitation de l'Ephod, & de l'Urim & Thummin de Moïse. C'est-à-dire que ce fut un habit Sacerdotal, dans le Pectoral duquel on avoit fourré ces petites images, qui rendoient des Oracles. Ce passage d'Osée mal interpreté est cause de l'erreur de Gaffarel, de Moncæus, de Spencerus, & de celle de S. Jerôme. Et la source commune de leur erreur, c'est qu'ils veulent que dans Osée, *Theraphim* se prenne en bonne part; parce que le dessein de Dieu, selon eux, est de prédire que les Israëlites seroient un long-tems, sans le culte de Moïse. Mais la verité est que Dieu veut dépeindre précisément, l'état où sont aujourd'hui les Juifs, sans Dieu, ni vrai, ni faux, sans idolatrie, mais sans vrai culte. Pourtant d'un côté il dit, *non ipsis erit Ephod, neque* זבח, *sacrificium*. C'est-à-dire point de vrai culte Mosaïque, & selon la Loi. Mais d'autre part, ils n'auront point de מצבה, *statua*, ni de Theraphims, point *de statuë & de Theraphims*. C'est-à-dire qu'ils ne seront pas idolatres, ni Payens adonnez à la magie. Or que les Theraphims ne se puissent prendre en bonne part, il paroît par le mot de *Matseva, statuë*, qui ne se prend jamais en bonne part, quand il s'agit d'une chose qui est adorée: Ainsi le sens du passage est, *Un tems viendra dans lequel vous serez plusieurs siecles, sans adorer les statuës, mais aussi sans vrai Dieu: sans consulter les faux Oracles des Theraphims, mais aussi sans pouvoir consulter Dieu, par Urim & Thummim, qui sont dans l'Ephod.* C'est l'explication de Kimchi, dont nous rapporterons tout à l'heure les paroles.

Ces trois opinions de Moncæus, de Gaffarel, & de Spencerus, ne me paroissent point soûtenables. Et celle de Spencerus est en quelque sorte impie, nous en avons parlé dans la seconde partie de cet Ouvrage, en par-

parlant de l'Arche & des Cherubins. Moncæus & Gaffarel disent que ces Theraphims, étoient des figures de Cherubins, semblables à ce que Moïse & Aaron & les Anciens d'Israël avoient vû, quand la gloire de Dieu leur apparut, ainsi que cela est rapporté au 24. ch. de l'Exode. *Puis Moïse & Aaron, Nadab, & Abihu, & soixante & dix des enfans d'Israël monterent, & virent le Dieu d'Israël, & dessous ses pieds il y avoit comme un ouvrage de carreaux de Saphirs, & comme sont les cieux dans un tems serein.* L'on prétend que Dieu leur apparut, justement dans la même forme, qu'il apparut à Ezechiel, environné de 4. Animaux, qui avoient des têtes de Bœuf, de Lion, d'Aigle, & d'Homme, & qu'au-dessus de tout cela Dieu étoit assis sur un Trône de Saphir, ainsi qu'Ezechiel le répréſente. *Et au-dessus de cette étenduë qui étoit sur les têtes des Animaux, il y avoit la semblance d'un Trône, comme qui verroit une Pierre de Saphir, & sur la semblance d'un Trône, il y avoit comme la semblance d'un Homme.* Ch. 1. v. 26. Je trouve assez apparent, que Dieu apparut alors à Moïse, & aux Anciens d'Israël, dans une forme à peu prés semblable, à ce que vit Ezechiel. Mais il n'est du tout point vrai-semblable, comme le prétend Moncæus, que la figure du Bœuf, sous laquelle Aaron fit adorer Dieu aux Israëlites, fut tirée de là. Et il est encore bien moins vrai-semblable, que les Theraphims ayent tiré de là leur origine. D'où est-ce que Laban auroit appris à faire des Theraphims, sur le modéle d'une vision, qui ne devoit paroître que trois ou quatre cens ans aprés lui. Ce que ces Auteurs supposent, que les Theraphims étoient des emblemes du vrai Dieu, & que le Dieu Createur du Ciel & de la Terre, étoit adoré sous ces emblemes, est convaincu de faux par tous les textes, où il est parlé des Theraphims; car il paroît que c'étoient des idoles, & mêmes des idoles abominables, par lesquelles on exerçoit les Arts Magiques. Aussi le bon Roi Josias les extermina du païs, comme l'une des abominations Payennes. Et Samuel pour dépeindre à Saül son crime, & lui faire connoître, combien Dieu étoit en colere de sa désobéïssance, compare son crime à l'adoration des Theraphims, *désobéïr, c'est comme les Theraphims.*

Quant à ce que Spencerus suppose, que les Theraphims étoient de petites images humaines, qui rendoient des oracles entre les Payens, cela est assez apparent, comme je le ferai voir tout à l'heure. Mais dire que Dieu ait imité cette abomination, & qu'*Urim & Thummim*, fussent des images des Theraphims, qu'on mît dans le Pectoral du Sacrificateur, cela est tout à fait impie. S'il y a dans les Theraphims du Paganisme, quelque chose qui ait du rapport, avec ce qui se pratique dans la Loi de Dieu, il est plus juste de croire, que le Démon a été l'imitateur de Dieu, que de supposer que Dieu se rendît imitateur du Démon. Et je ne sai comment on pourroît s'empêcher de concevoir, que Dieu auroit autorisé par là les abominables magies des Payens, qui ont toûjours fait un si grand usage de ces petites images dans leurs sorcelleries.

CHAPITRE III.

Les premiers Theraphims n'étoient que de simples Idoles sans Magie; de là sont venus les Lares, ou Dieux domestiques. Noé & Sem ont été les Theraphims de Laban.

APrés avoir rejetté tout ce que l'on a dit des Theraphims, voyons si nous pourrons être plus heureux en conjectures. Premierement, Je suppose avec Aben-Esra, qu'il est bien prouvé par l'Histoire de Mical, qui mit un Theraphim dans le lit de David, que les Theraphims avoient la figure humaine: car il eût été ridicule de mettre une autre figure dans un lit, pour tromper des gens qui gardoient la chambre & le lit. Il faloit qu'au moins en regardant de loin, ils vissent dans ce lit une figure d'homme, qu'ils prenoient pour David.

Les Theraphims étoient des instrumens de magie & de divination.

En second lieu, il est trés certain, & trés clair par l'Ecriture, que les Theraphims étoient des instrumens de magie, pour savoir l'avenir, & les choses obscures. Cela est évident par le texte du 21. d'Ezechiel, où le Roi de Babylone est introduit, faisant diverses sortes de sorcelleries. *Il s'enquiert des Devins, il consulte le foye de ses victimes, il interroge les Theraphims.* Cela est clair aussi par le Prophete Zacharie, qui dit, *les Theraphims ont prononcé mensonge. Ils ont donné de faux oracles.* Ils rendoient donc des oracles. 3. Cela se prouve encore par le passage d'Osée. Ils seront plusieurs jours sans Ephod & sans Theraphims: c'est-à-dire qu'ils seront sans aucun oracle à consulter, ni faux, ni vrai, ni diabolique, ni divin, point d'Ephod, pour consulter Urim & Thummim, point de Theraphims, pour deviner par les Démons, & apprendre par leur moyen quelque chose de leur destinée. Rien n'est plus clair & plus net que le Commentaire de David Kimchi, sur ce passage. *Le Prophete*, dit-il, *dépeint les jours de la captivité, dans laquelle nous sommes présentement. Nous n'avons point de Roi, car nous sommes sous la Domination des Rois des Nations, & de leurs Princes. Nous n'avons point de sacrifice, que nous offrions au vrai Dieu, mais aussi n'avons-nous point de statuë, ni d'Idole élevée à l'honneur des faux Dieux. Nous n'avons point d'Ephod sacré, qui nous apprenne les choses futures, par Urim & Thummim, mais nous n'avons point aussi de Theraphims consacrez aux Idoles, qui prédisent les choses à venir, selon l'opinion de ceux qui croient en eux. Voilà nôtre état dans nôtre captivité.* 4. L'Histoire de Mica & de ses Theraphims, nous fait voir aussi que ces Theraphims étoient des instrumens de divination. Car les cinq Espions des Danites, disent au Sacrificateur, qui servoit les Theraphims, *nous te prions que tu interroges Dieu, afin que nous sachions si nôtre voyage prosperera.* Interroge Dieu, c'est-à-dire, interroge les Theraphims, interroge l'oracle. Samuel en reprenant Saül, compare son peché au devinement, & aux Theraphims. Cela fait bien voir encore, que les Theraphims étoient une espece de magie, pour deviner; & enfin quand l'Histoire sainte nous rapporte ce que fit Josias, pour repurger la terre des abominations Payennes, les Theraphims

Rabbi D. Kimchi in Oseam cap. 3.

phims ne sont pas mis au nombre des Idoles, mais ils sont rangez entre les sorcelleries, & entre les instrumens & les Arts magiques. Et Josias *racla du païs les esprits de Python, les diseurs de bonne aventure, & les Theraphims.* Et ainsi voilà déja deux choses qui sont constantes & claires; la premiere que les Theraphims étoient des figures humaines, la seconde que ces figures servoient à deviner, & que c'étoient des instrumens de magie.

3. Mais voici une troisiéme chose, qui, selon moi, n'est pas moins certaine que les deux précedentes, c'est que les Theraphims n'ont pas été des instrumens de magie dés leur origine. Par exemple, je ne me persuaderai jamais, que les Theraphims de Laban fussent des instrumens pour exercer la magie. Car je ne saurois croire que Jacob, si pieux & si saint, eût voulu demeurer dans une maison, où l'on eût exercé une aussi noire Nécromance. Et je ne saurois croire non plus, que Rachel eût voulu se charger des instrumens d'une abominable magie. Je croi que les Theraphims étoient au commencement de simples simulacres, des images que l'on adoroit, comme les Payens ont adoré leurs autres simulacres. C'est-à-dire, comme les ressemblances, ou les emblemes d'un Dieu invisible, absent ou éloigné, qu'ils avoient choisi pour l'objet de leur adoration. C'est pourquoi Laban les appelle simplement *ses Dieux*, *Pourquoi as-tu dérobé mes Dieux?* Je ne saurois douter que le mot Grec θεραπεύειν, therapeuin, qui signifie *servir* & *adorer*, ne vienne du mot Theraphim. Et cela me persuade, qu'au commencement ces Theraphims, n'étoient simplement que des objets d'adoration.

Au commencement les Theraphims n'ont pas été des instrumens de magie.

4. Cela étant posé, que les Theraphims étoient de simples simulacres, il faut voir de quoi ils peuvent avoir été les répréſentations. Il n'y a point d'apparence que ce fût de leurs grands Dieux, de leur Bahal, qui est le Jupiter des Occidentaux, de leur Moloch, de leur Astarté, & des autres semblables: qui étoient les emblemes du Soleil, de la Lune, & de toute l'armée des Cieux, comme parle le saint Esprit. En un mot ce n'étoient pas les images de ces Dieux, que nous avons appellez *Dii naturales*, qui étoient le monde, ou quelqu'une de ses parties, comme le Ciel, la Terre, les Elemens, & les Astres. Car nous avons remarqué, que nos Theraphims étoient des figures humaines. Or il est constant que les Orientaux n'ont point adoré leurs grands Dieux, sous des figures purement humaines. Ils employoient des figures mystiques & mêlées. Moloch tenoit du Taureau. Astaroth avoit des cornes sur la tête. Dagon étoit demi-poisson, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi ces Theraphims, qui étoient des figures humaines toutes pures, étoient sans doute les images de quelques hommes, qu'on avoit consacrez pour Dieux.

Les Theraphims n'étoient que les images des Ancêtres.

Aprés avoir prouvé que ces Theraphims n'étoient ni les simulacres, ni les emblemes des grands Dieux, je tiens que nous ne saurions dire rien de plus vrai-semblable que ceci; c'est que c'étoient des Dieux domestiques, que les Latins ont depuis appellé *Lares*, les Dieux Tutelaires de la maison. 1. Il paroît par l'Histoire de Laban, que c'étoient des Dieux particuliers & domestiques, car si ces Dieux avoient été des divinitez publiques, dont la garde eût été donnée à Laban, tout le peuple du païs se

Les Theraphims étoient les Lares ou Dieux Tutelaires; diverses preuves.

Les Theraphims de Laban n'étoient que des Dieux domestiques.

se seroit émû du vol, qui en avoit été fait. Tout le monde auroit couru pour les recourre: mais Laban est le seul qui les demande, & aussi il dit, *Pourquoi as-tu derobé mes Dieux?* Il ne dit pas nos Dieux.

Veritable étymologie du mot Theraphim.

2. Le nom de Theraphim, & son origine, nous est une trés bonne preuve de cette verité, que les Theraphims étoient des Dieux Tutelaires. Jusques ici c'est en vain qu'on a cherché l'origine de ce nom: On ne l'a pas trouvée. Quelques-uns croient que Theraphim vient de שרפים, Seraphins: mais nous avons déja rejetté cette étymologie. Ordinairement on le dérive de חרף, Tharaph, qu'Elias Germanus, dans *son Thisbi*, interprete, *maison de turpitude*, c'est-à-dire, *maison d'idolatrie. Le Thargum*, dit-il, *s'est servi de ce mot dans le Pseaume* 44. *où il y a dérision & moquerie. Les parties naturelles d'une femme s'appellent aussi, beth tourpa, & dans la langue Latine pareillement cela s'appelle turpitudo.* Mais qui ne voit que ce mot de *tourpa*, & *tourpata*, sont des mots que le Paraphraste Chaldée, & les Ecrivains Talmudistes, ont emprunté du Latin, comme mille autres, qui se trouvent dans la langue Chaldaïque & Syriaque; On y trouve les mots de *spicoulator*, de *symphonia*, de *Categoros*, & un grand nombre d'autres, que les Chaldéens ont empruntez des langues étrangeres, dans la décadence de leur propre langage. Ainsi le mot de Tharaph, & de Tourpa, qui sont entrez dans la langue des Rabbins, pour signifier maison d'idolatrie, bien long-tems depuis le mot de Theraphims, ne peuvent pas être la source de ce nom. D'autres le dérivent de רפה, qui signifie relâcher, parce que les Idoles relâchent la pieté. Mais c'est avec aussi peu de succez. Il est certain que le nom de *Theraphims*, est celui que les Payens eux-mêmes donnoient à cette espece d'Idole. Or ils ne leur eussent pas donné des noms infames, tirez de mots qui signifient turpitude, & relâchement. Il est clair que les Theraphims viennent de רפא, *Rapha*, qui dans les langues Orientales signifie, conserver, guerir. Je soupçonne qu'au commencement ces Dieux s'appelloient מרפים, Meraphims, c'est-à-dire *Sanatores*, *Dii Sospitatores*, Dieux Tutelaires, Dieux conservateurs, parce que le *Thau*, & le *Mem* des Hebreux, ont pû être facilement changez de l'un à l'autre. Mais sans cela, le nom de Theraphim sera dérivé du futur du Pihel, dans la seconde personne תרפה, *therappé*, qui signifie *tu gueriras*, & c'est la forme de l'invocation, dont les idolatres se servoient, pour invoquer ces Dieux Tutelaires. Ensuite de ce verbe *therappé*, on a fait un nom pluriel, *Therapim*, qui signifie *Dieux conservateurs*, & guerisseurs. Ceux qui entendent un peu la langue Hebraïque, auront peine à nier la verité de cette origine, & de cette étymologie. Le mot Grec θεραπεύειν, qui signifie guerir, m'est une nouvelle preuve que les Theraphims étoient les Dieux Tutelaires, *Dii servatores & Sospitatores*. Il me semble que l'on ne peut nier que le Grec θεραπεύξιν, ne vienne de Therapim, car il n'y a point de changement. Et pourquoi les Grecs auroient-ils emprunté le verbe, qui signifie guerir, de ces Idoles, si ce n'est parce que ces Dieux étoient estimez les conservateurs de la santé, & de la prosperité de la famille?

Comparaison des Theraphims & des Lares.

3. Pour mieux prouver que les Theraphims des Orientaux, étoient les *Lares* des Occidentaux, comparons les anciens Theraphims avec les *Lares*. 1. Les *Lares* des anciens Romains étoient destinez à la conservation de la maison. C'est pourquoi on les plaçoit à l'entrée des maisons; *In foribus*

foribus verò & Atriis domorum, Ara, focus & Lar familiaris erant, dit *Alexander ab Alexandro*. Les Theraphims pareillement étoient des Dieux Domestiques, comme cela paroît par l'Histoire de Laban, qui les appelle ses Dieux, les Dieux de sa maison : Cela paroît aussi par l'Histoire de Mica, qui fit des Theraphims, pour attirer la benediction du Ciel sur sa maison, c'est-à-dire, pour avoir des Dieux Tutelaires. Ces *Lares* étoient estimez, non seulement les Dieux des maisons particulieres, mais ils présidoient sur les chemins, & s'appelloient *Dii viales*, *Dii compitales*. Nous l'apprenons de Servius, sur le troisiéme de l'Eneïde. *Labeo in libris qui appellantur de Diis, quibus origo animalis est, ait esse quædam sacra, quibus animæ humanæ vertantur in Deos, qui appellantur animales, quod de animis fiant, hi autem sunt Dii Penates, aut viales*. Et d'Ovide, qui dit en parlant de la Nymphe Larunda, mere des *Lares*,

Dierum genialium lib. 5. cap. 24.

Servius in tertium Æneidos.

Fitque gravis, geminósque parit, qui compita servant,
Et vigilant nostra semper in Æde Lares. Fast. 2. v. 615.

Or cela s'accorde fort bien, avec ce que nous lisons dans Ezechiel des Theraphims. *Le Roi de Babylone s'est arrêté au chemin fourchu, au commencement des deux chemins, & a interrogé les Theraphims.* C'est que les Theraphims étoient posez dans des niches, dans les carrefours des grands chemins, parce qu'ils en étoient les Dieux Tutelaires.

Ce que nous dit Servius, que les *Dii viales*, & *compitales*, étoient des Dieux Animaux, c'est-à-dire, des ames consacrées & canonisées, nous mene à l'origine & à la connoissance des Theraphims. Il est certain que ces Theraphims étoient des hommes, qui avoient été déïfiez, & qui étoient reconnus pour avoir été des hommes ; car nous avons observé que ces Theraphims étoient des figures humaines, & que les Orientaux ne répréfentoient jamais les grands Dieux, sous des figures purement humaines. Il faut ajoûter, que les *Lares* étoient les images des Ancêtres, & des illustres de la famille, que l'on consacroit par un culte particulier, & que l'on adoroit comme Dieux. Voici ce qu'en dit Alexander ab Alexandro : *In foribus verò & atriis Domorum, ara, focus, & lar familiaris, erant. Namque focus erat ara Deorum Penatium, quem instar numinis habebant. In quibus non Deorum modò simulacra, quos singulis ædibus, in Larario colebant, sed imagines & expressos vultus, qui familiæ decus fuere, & ornamentum, ac Principum, ac Patronorum, quos quisque colebat, habere assueverant. Quare Lucius Vitellius Vitellii Pater, Narcissi & Pallantis imagines inter Lares coluisse feruntur.* Et dans un autre endroit le même Auteur dit, que devant les Loix des 12. Tables, les Romains ensevelissoient leurs morts dans leurs maisons, dans des Tonneaux, & dans des Vaisseaux, ce qui avoit donné lieu aux Dieux Lares, *qua ex causa Lares, quos Domesticos vovent Deos, colere cœperunt.* Tout cela me persuade que les Theraphims de Laban, étoient ceux de ses Ancêtres, qui avoient été les plus illustres, dont il avoit fait ses Dieux Tutelaires. Kircherus dérive le mot de Theraphim, d'une origine qui pourroit confirmer cette conjecture, si cette étymologie étoit veritable. Il dit que le mot de *Theraphim*, vient de Sera-

Alexander ab Alexandro. Genial. Dier. lib. 5. cap. 24.

Genialium Dierum lib. 3. cap. 2.

rapis ; & que les Theraphims ou Serapins en Egypte, étoient des images avec une tête humaine, sur un corps sans bras & sans membres, à la mode des Egyptiens, qui ne donnoient point de membres à leurs statuës, *ne aliquid ex illis membris decideret collisione aut putrefactione, quod illis magnum piaculum erat.* Serapis vient de שראבי, *le Prince mon pere.* Et ce seroit un nom fort convenable à un Dieu Tutelaire, pris d'entre les Ancêtres de la maison. Mais nous donnerons dans le chap. de Belzebub une étymologie du nom *Serapis* beaucoup plus vrai-semblable.

Si j'ose pousser la conjecture plus avant, je dirai que ces Theraphims de Laban étoient les images de *Noé* & de *Sem* : de *Noé*, parce que c'étoit le pere commun du monde, & de *Sem*, parce que c'étoit le Patriarche de la famille de Laban. Qu'il y eût plusieurs images, dans l'oratoire de Laban cela est clair par le nom de *Theraphims*, qui est un nom pluriel, & parce que Laban les appelloit *ses Dieux*, & non pas son Dieu. D'autre part, qu'il n'y en eût pas plus de deux, cela me paroît vrai-semblable, parce que Rachel trouva moyen de les cacher sous le bât d'un chameau. Il eût été difficile qu'un grand nombre de statuës eût été contenu dans un si petit espace. Et c'est dans cette conjecture que je trouve la raison, pourquoi Ovide parle des Dieux *Lares*, comme n'étant que deux fils de la Nymphe Larunda, que Mercure viola, en l'a menant aux enfers, où elle fut releguée par l'ordre de Jupiter, dont elle avoit révelé les amours.

Pourquoi Ovide ne fait que deux Dieux *Lares.*

Fitque gravis, geminósque parit, &c.

Fastor. 2. v. 615.

Car encore que depuis on ait multiplié les *Lares*, & qu'on ait adoré dans le *Lararium*, tous les illustres morts de la famille, & même les Patrons vivans, cependant ce passage d'Ovide nous apprend, qu'originellement il n'y avoit que deux *Lares*. Ce qui vient apparemment, de ce qu'originellement il n'y avoit pas plus de deux Theraphims dans la maison. Tout à l'heure, quand nous parlerons des Theraphims de Mica, nous verrons une nouvelle preuve de cela même, savoir qu'il n'y avoit que deux Theraphims. Or si Laban n'avoit que deux Theraphims, & que les Theraphims fussent les Dieux Manes, & les Ancêtres de la maison, il n'y a pas lieu de douter que ce ne fussent Noé & Sem ; car il n'y en avoit point qui dût emporter cet honneur sur eux. Je croi même que l'un de ces Theraphims, Dieux Tutelaires de la maison, fut établi pour le conservateur des jardins, & des fruits des champs. Ce fut Noé le premier des Theraphims, à qui l'on donna cet office, & depuis on l'a appellé *Priape*, & on a mis sa statuë dans les jardins, car dans le chapitre de Bahal-Pehor, nous ferons voir que le Priape des Romains & des Grecs, étoit Noé.

Voilà ce qu'étoient les Theraphims dans leur origine, c'étoient les statuës des principaux Ancêtres de la famille qu'on adoroit, & ausquels on recommandoit le salut de la maison. Cela étant, il n'est pas difficile de comprendre, où Mical, femme de David, pouvoit avoir pris un Theraphim, pour le mettre dans le lit, en la place de David. Il se peut faire que les Israëlites, qui avoient rejetté les idolatries des peuples voisins, & qui n'adoroient plus les Theraphims, ne laissoient pas de faire pourtant des ima-

images & des ſtatuës de leurs Ancêtres, qu'ils gardoient dans leurs maiſons, pour conſerver leur mémoire. Ou bien ce Theraphim, qui ſe trouva dans la maiſon de David, pouvoit être venu du ſiécle, dans lequel les Iſraëlites s'étoient corrompus, & avoient emprunté cette eſpece de culte, des peuples idolatres. Ce ſiécle n'étoit point éloigné, car c'étoit celui des Juges, comme il paroît par l'Hiſtoire de Mica, & de ſes Theraphims. Saül, qui avoit ſuccedé immediatement aux Juges, n'avoit peut-être pas pris un aſſez grand ſoin de repurger le païs d'idolatrie. Et quand il y auroit fait ſon devoir, il eſt fort poſſible que ſans crime quelqu'une de ces ſtatuës, qui avoient autrefois ſervi à l'idolatrie, fût demeurée dans quelque coin negligée, d'où Mical la tira pour la mettre dans le lit de David.

CHAPITRE IV.

Des Theraphims devenus inſtrumens de Magie: Ils ont été imitez de l'oracle des Cherubins. De la Nécromance des Syriens.

IL faut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit, 1. que ces Theraphims étoient des ſtatuës conſacrées aux morts & aux Ancêtres de la famille; 2. qu'au commencement ces ſtatuës furent faites pour conſerver la mémoire de ces morts; 3. que peu de tems aprés, elles devinrent des inſtrumens de Magie, c'eſt-à-dire, de Nécromance. Au commencement on ſe contentoit d'invoquer les Dieux Manes, conſervateurs de la maiſon, & de les adorer dans ces ſtatuës. Mais peu de tems aprés, on vint à les interroger, pour ſavoir les choſes futures. Les Chaldéens, entre leſquels ces Theraphims avoient pris naiſſance, avoient une merveilleuſe inclination pour les Sciences curieuſes, & pour les Arts magiques, & ayant inventé la Nécromance, ou l'art de conſulter les morts, ils ne trouverent rien de plus juſte, que de conſulter chacun les morts, qu'ils adoroient dans leurs maiſons, qui en étant les Patriarches, étoient les plus intéreſſez à leur conſervation. C'eſt cet art que l'Ecriture appelle דרש המתים, interroger les morts.

Il eſt remarquable que par tout, où l'Ecriture fait l'énumeration des ſorcelleries, quand elle parle des *Theraphims*, elle ne fait pas mention de ceux qui s'enqueroient des morts, & où elle parle de s'enquerir des morts, elle ne parle pas des Theraphims. Ce qui fait voir que l'un & l'autre ſont la même choſe, & que le texte, quand il fait mention de l'un, ne juge pas neceſſaire de faire mention de l'autre, pour éviter la repetition. Dans le ſecond Livre des Rois, où il eſt rapporté que Joſias racla du Païs les ſorcelleries, il eſt dit, *qu'il détruiſit les eſprits de Python, les diſeurs de bonne aventure, & les Theraphims.* Et il n'eſt point parlé de ceux qui s'enqueroient des morts. Au contraire dans le chapitre 18. du Deut. où Dieu défend toute eſpece de Magie, *il veut qu'on chaſſe tous ceux qui uſent de devinement, les Prognoſtiqueurs, celui qui* Conſulter les Theraphims & s'enquerir des morts, c'eſt la même choſe.

uſe

use de prédictions, *les Sorciers*, *les Enchanteurs*, *les esprits de Python*, *les Diseurs de bonne aventure*, & enfin, *ceux qui s'enquierent des morts*. Mais il ne parle point des *Theraphims*. Or il n'y a point du tout d'apparence, que dans une énumeration aussi exacte, il eût oublié cette fameuse espece de Magie, qui s'exerçoit par les Theraphims. C'est pourquoi je conclus que *s'enquerir des morts*, & *interroger les Theraphims*, c'est la même chose.

La forme de l'oracle des Theraphims.

Or voici comment je conçois qu'étoit composé cet oracle des Theraphims, que l'on consultoit. Les Orientaux avoient dans une partie secrete de leur maison, les reliques de leurs Ancêtres, ou s'ils n'avoient pas des reliques de leurs peres, & des anciens Patriarches de la maison, parce que les décendans, étant en grand nombre, chacun d'eux ne pouvoit pas avoir les corps de leurs Patriarches, ils faisoient de vains tombeaux, c'est-à-dire, des tombeaux vuides, soit que ces tombeaux fussent de gazon, soit qu'ils fussent de bois ou de pierre. Aprés cela je conçois qu'ils érigeoient ces Theraphims, images de leurs Ancêtres, sur les deux extrémitez de ces tombeaux. En un mot, je me figure une parfaite conformité entre l'oracle des Theraphims, & celui des Cherubins, pour la forme exterieure. L'Arche étoit une maniere de coffre, qui avoit justement la forme d'un tombeau, & aux deux extrémitez de cet Arche étoient les deux Cherubins, du milieu desquels Dieu se manifestoit à son peuple, par ses oracles. Pareillement le tombeau des défunts entre les Payens, étoit au milieu, comme l'Arche des Israëlites, & sur les deux extrémitez étoient les deux Theraphims. Et sur cette machine ils exerçoient la Nécromance, & évoquoient les ames des morts. En concevant la chose ainsi, je trouve la raison, pourquoi les 70. dans l'Histoire de Mical, qui mit un Theraphim dans le lit, ont tourné κενοτάφια, un vain tombeau. Ils appellent le Theraphim, un vain tombeau, parce qu'on avoit accoûtumé de les ériger sur de vains tombeaux.

Κενοτάφια.

Pourquoi dans l'Histoire du Theraphim de Mical, les 70. ont tourné un vain tombeau.

2. Nous avons aussi là dedans la raison, pourquoi les mêmes Interp. Grecs, dans l'Histoire de Josias, qui détruisit les Devins & les Theraphims, en retenant le nom de θεραφὶμ, y ont ajoûté celui de θελητάς. J'avouë que je lirois στήλας, avec quelques exemplaires : Ce mot signifie des colomnes, des statuës, & autres monumens sepulcraux. Et cela s'accorderoit bien avec la maniere, dont nous avons conçû la construction de l'oracle des Theraphims. Car il faudroit tourner le texte des 70. *Et il détruisit les Theraphims, & les tombeaux*, c'est-à-dire, les tombeaux, & les Theraphims, qui étoient dessus. Mais quand on retiendroit le mot de θελητὰς, ce mot y viendroit fort bien, car il signifie ceux qui évoquoient les esprits, par certaines ceremonies mystiques, & c'est ce qui se faisoit sur les Theraphims. En concevant de cette maniere l'oracle des Theraphims, on y trouve aussi la raison, pourquoi Osée met l'Ephod & les Theraphims en parallele, ou plûtôt en opposition. *Les enfans d'Israël seront plusieurs jours, sans Ephod & sans Theraphims.*

Par l'Ephod il faut entendre l'oracle entier d'Urim & Thummim, qui étoit dans l'Ephod, & même il y faut joindre l'Arche & les Cherubins, du milieu desquels sortoient les oracles. Osée compare les Theraphims à cet oracle, à cause qu'il étoit construit de même, ayant une image de coffre, ou de tombeau, sur les extrémitez duquel étoient

po-

posées deux figures. Car autrement si l'oracle des Theraphims n'avoit rien eu de ressemblant à l'oracle des Cherubins, je ne vois pas pourquoi Osée n'auroit pas pris les autres manieres de deviner, dont les Payens se servoient, pour les mettre en parallele, ou en opposition, avec l'Ephod.

Je ne suis donc point du sentiment de Moncæus, de Gaffarel, & de Spencerus, qui ont confondu les Cherubins, & les Theraphims. Je suis persuadé que les Theraphims étoient de simples figures humaines, & que les Cherubins au contraire étoient des figures composées de quatre animaux, de l'Homme, du Lion, du Bœuf, & de l'Aigle, ainsi que les dépeint Ezechiel. Mais je croi pourtant, que les Theraphims étoient aux idolatres, ce que les Cherubins étoient dans le Sanctuaire des Israëlites. Et c'est pourquoi il n'y avoit que deux Cherubins, comme nous avons vû, qu'il n'y avoit aussi que deux Theraphims. Au commencement ce nombre de deux Theraphims, venoit de ce que Laban ne reconnoissoit que deux grands Patriarches, Noé & Sem, dont il voulut faire des Dieux: Et alors ces Theraphims n'étoient que deux simples figures humaines, sans tombeau & sans oracle. Mais quand les Theraphims furent devenus des instrumens de Nécromance, on conserva ce nombre de deux, parce qu'on le jugea propre, & suffisant pour les operations magiques. Car sur un tombeau, il suffit qu'il y ait deux statuës, l'une au pied, & l'autre à la tête. La coûtume de mettre des statuës sur les tombeaux est apparemment venuë de là, elle est arrivée jusqu'à nous. Et nous savons aussi que c'étoit la coûtume des Payens, d'évoquer les Manes des défunts sur leurs tombeaux. Quand ils ne pouvoient avoir leurs reliques, ils dressoient de vains tombeaux, sur lesquels ils faisoient leurs évocations. Virgile introduit, selon cette coûtume, Andromaque évoquant les Manes de son mari Hector, sur un vain tombeau, qu'elle lui avoit dressé.

Libabat cineri Andromache, manésque vocabat Eneid. 3.
Hectoreum ad Tumulum, viridi quem cespite inanem v. 303.
Sacrarat. . . . . . .

De la maniere que nous venons de dépeindre l'oracle des Theraphims, il est clair qu'il y avoit une grande conformité, pour la figure & la construction, entre cet oracle & celui des Cherubins. Mais on peut demander, lequel des deux est le plus ancien, & lequel des deux est formé sur l'autre. Ceux qui veulent que Moïse ait emprunté ses ceremonies des Egyptiens, & des autres Nations Payennes, ne font pas de difficulté de dire, que l'oracle des Theraphims est plus ancien, que celui des Cherubins, & que celui-ci a été imité de celui-là. En faveur de cette opinion, ils disent, que Dieu pour accoûtumer plus aisément son peuple, à suivre le nouveau culte, qu'il lui vouloit donner, s'est assujetti à imiter les ceremonies, qui étoient établies dans les Religions Payennes, que les Juifs connoissoient déja, & qui leur étoient familieres. Et que Dieu en adoptant ces ceremonies, les a sanctifiées. Mais aprés tout, cela est dur à dire, & il n'y a pas d'apparence que Dieu soit l'imitateur du Démon, au contraire le Démon est l'imitateur de Dieu. Avant Moïse, je croi que les Religions Payennes étoient encore trés informes, & qu'elles avoient peu de ceremonies. La multitude s'en est augmentée peu à peu. Il vaut donc mieux dire, que l'oracle des Theraphims a été formé sur celui des Cherubins.

L'oracle des Theraphims a été imité de celui des Cherubins.

Marsham, Spencerus &c.

Il

Il eſt vrai que les Theraphims ſont plus anciens que les Cherubins. Mais j'ai déja dit, qu'il n'eſt point apparent que les Theraphims, dés le commencement de leur origine, ayent ſervi à la Magie. J'eſtime que ce ſont les premiers ſimulacres, conſacrez aux défunts, ſeulement pour les honorer, & non pour les conſulter. Il ſe peut donc faire, qu'aprés que Dieu eut commandé à Moïſe, de faire l'oracle de l'Arche & des Cherubins, le Démon prit occaſion de bâtir l'oracle des Theraphims, à l'imitation de celui de l'Arche. C'eſt-à-dire, que peu de tems aprés l'entrée des Iſraëlites dans la terre de Canaan, les idolatres ſe ſervirent des Theraphims, pour un inſtrument de Magie & de Nécromance, & que l'on diſpoſa ces Theraphims ſur les tombeaux, dans la ſituation, où les Cherubins étoient poſez ſur l'Arche.* Le plus ancien oracle de *Theraphim* paroît être celui de Mica, car les Danites conſulterent cet oracle. Mais alors il y avoit déja long-tems que l'oracle de l'Arche étoit conſtruit. Ainſi les Payens avoient eu aſſez de moyen, & aſſez de tems, pour conſtruire un oracle de *Theraphims*, ſur le modéle de celui des Cherubins. S'il y avoit des preuves que l'oracle des Theraphims, fût plus ancien que celui des Cherubins, il faudroit croire pourtant que Dieu n'auroit eu aucun deſſein d'imiter l'oracle des Theraphims, en faiſant celui des Cherubins, & que cela ſe ſeroit rencontré par hazard. Dieu n'auroit pas voulu faire ſon oracle ſous une autre forme, encore que cette forme eût été profanée par la Nécromance des Payens, parce que cette forme étoit la plus propre à répréſenter les myſteres ſignifiez par l'Arche, & par les Cherubins.

* Juges chap. 17.

On pourroit peut-être adopter la conjecture de Moncæus, c'eſt que Melchiſedek, long-tems avant Jacob, dans l'Hiſtoire duquel il nous eſt parlé des Theraphims, avoit établi un Sanctuaire, prés de la ville de Sichem, dans un fameux bocage, & que là il ſervoit & ſacrifioit au vrai Dieu : A quoi il faudroit ajoûter, que Dieu dés lors y rendoit ſes oracles, entre les Cherubins, comme il faiſoit dans le Sanctuaire de Moïſe. Alors on diroit que les Theraphims de Laban ont été imitez des Cherubins de Melchiſedek. Mais cela ne ſe peut dire. Les Cherubins n'ont aſſûrément point été connus aux fidéles, que depuis le tems de Moïſe, & n'ont pû l'être. Car ſelon l'explication, que nous avons donnée de la viſion d'Ezechiel, dans la Seconde Partie de cet Ouvrage, les animaux appellez Cherubins & Seraphins, qui entroient dans les viſions des Prophetes, quand Dieu ſe faiſoit voir à eux dans ſa gloire, répréſentoient les Miniſtres de l'Egliſe Judaïque. Or ces Miniſtres n'ont pû être connus & répréſentez, qu'aprés l'établiſſement de cette Egliſe. C'eſt pourquoi il en faudroit revenir-là, que l'oracle des Theraphims auroit été imité de Dieu comme par hazard, & ſans aucune vûë d'imitation. Mais il eſt beaucoup plus ſûr de s'en tenir à nôtre premiere ſuppoſition; c'eſt que les Theraphims ont bien été de tout tems des objets d'adoration, mais qu'ils n'ont été des inſtrumens de Nécromance, qu'un ſiécle aprés Moïſe. Et qu'ainſi l'oracle des Theraphims a été imité par le Démon, & formé ſur celui des Cherubins de Moïſe.

Ce que nous venons de dire, fait bien voir que ceux-là ſe ſont fort trompez, qui ont crû que les Theraphims étoient conſacrez au

vrai

vrai Dieu. Car originellement ils étoient consacrez aux morts. Il est vrai que les Theraphims ont eu quelque chose de particulier. Cet homme croit servir Dieu, il fait une image de fonte, une autre image taillée, & des Theraphims, & il dit sur la dépense, qu'il vouloit faire pour tout cela: *J'avois entierement dédié cet argent à l'Eternel, pour en faire une image taillée, & une de fonte.* Je dirai quelque chose sur cette Histoire. Premierement, d'abord il semble qu'il y ait ici, tout au moins, quatre figures, une image taillée, une de fonte, & deux Theraphims. C'est ce que soûtient St. Jerôme, dans son Epître à Marcella*, que nous avons citée ci-dessus: Lyra, Grotius, & les autres Interpretes, prétendent que ces statuës étoient des Theraphims, & des figures d'Anges; mais que ce qui est tourné par *images taillées*, & *de fonte*, signifie des chandeliers plats, & autres instrumens de pierre, de taille, & de fonte, pour l'usage de l'Autel. Ce sentiment de Grotius est faux assûrément. Ces ouvrages de taille, & de fonte, sont des images, aussi bien que les Theraphims. Mais je conjecture que toutes ces figures se réduisent aux deux Theraphims, dont l'un étoit de fonte, & l'autre étoit une image taillée, & faite avec le ciseau & le burin. En effet dans le cinquiéme verset le texte dit: *Lui donc rendant cet argent à sa mere, elle en prit deux cens pieces, & les donna au fondeur, qui en fit une image taillée, & une de fonte, & elles furent en la maison de Mica.* Il ne parle que de deux pieces, c'est-à-dire, de deux *statuës*, puis il ajoûte. *Ainsi cet homme, savoir Mica, eut une maison de Dieux, & fit un Ephod, & des Theraphims, & consacra l'un de ses fils, qui lui servit de Sacrificateur.* Ici il ne parle plus d'image de fonte, ni d'image taillée. Il ne parle que des Theraphims, ce qui fait voir que les Theraphims, & les images, dont il a été parlé, sont la même chose, c'est pourquoi dans le chapitre suivant, quand les espions des Danites disent: *Savez-vous que dans cette maison ici il y a un Ephod, & des Theraphims, une image taillée, & une de fonte?* Il faut entendre cela ainsi: Savez-vous qu'il y a ici deux Theraphims, dont l'un est une image de fonte, & l'autre de taille? Et la raison, pourquoi l'image de fonte, & de taille, sont ici distinguées des Theraphims, quoi que ce fût la même chose, c'est que toute image de taille, ou de fonte, n'étoit pas Theraphims. Il faloit pour construire un oracle des Theraphims, que les images fussent situées, & placées de certaine maniere; c'est-à-dire, qu'elles fussent posées sur les deux extrémitez d'une figure de tombeau. Il est bien vrai qu'au commencement toutes les images de fonte ou de taille, posées dans la maison, pour en être les Dieux Tutelaires, s'appelloient Theraphims. Mais quand on vint à se servir de ces images, pour la Nécromance, on transporta le nom de Theraphims à l'oracle entier, qui étoit composé d'une figure de tombeau, plus long que large, & de deux statuës posées sur les extrémitez: de sorte que ce texte de l'Histoire de Mica, pour être expliqué selon son vrai sens, doit être paraphrasé ainsi. *Et Mica fit faire deux images: une image de fonte, l'autre de taille, & il en composa un oracle des Theraphims, sur lequel il établit son fils pour Sacrificateur*, & il lui fit un Ephod, c'est-à-dire, un vétement sacré, sans lequel on ne consultoit jamais Dieu. Il me semble que cette Paraphrase découvre le vrai sens du texte, & en même tems elle nous con-

confirme cette conjecture que nous avons tantôt avancée, c'eſt qu'il n'y avoit que deux Theraphims en chaque oracle, & dans chaque maiſon.

Les Theraphims de Mica étoient conſacrez au vrai Dieu.

Aprés cela il faut obſerver, qu'aſſûrément Mica conſacra ſes Theraphims à Dieu, & que ſon intention fut de conſulter le vrai Dieu par ce moyen. Ce qui paroît par ce que diſent les Eſpions des Danites, au Sacrificateur de Mica. *Nous te prions que tu interroges Dieu pour nous.* Ils croyoient donc que Dieu étoit conſulté par ces Theraphims. Comment cela ſe peut-il? Cela n'eſt point difficile à comprendre, les Iſraëlites ayant un grand penchant à la ſuperſtition, & étant grands imitateurs des idolatries de leurs voiſins, conſervoient pourtant, parmi tout cela, un grand reſpect pour leur veritable Dieu, & ſouvent pour accorder leur perverſe inclination, & la ſuperſtition avec leur devoir, ils empruntoient des cultes des nations étrangeres, & les conſacroient à leur Dieu. Cela ſe verra quand nous parlerons du Veau d'or, & des Veaux de Jeroboam, & je ne doute pas même que dans la plûpart de leurs cultes, empruntez des Religions Payennes, ils n'euſſent intention de les pratiquer, en vûë de ſervir leur veritable Dieu.

Les Theraphims de Mica ſont de cet ordre. Cet homme avoit vû de ces oracles de Theraphims. Il n'en comprit pas bien l'abomination, ou il crût qu'on les pourroit ſanctifier, en dédiant à Dieu ces Theraphims, que les idolatres deſtinoient à conſulter les morts: il jugea cela innocent, d'autant plus aiſément, qu'il reconnut une trés grande conformité, pour l'exterieur, entre l'oracle de l'Arche & celui des Cherubins. Il fit donc un coffre, une image de Tombeau ſur les deux extrémitez, il y mit deux figures humaines, & il fit invoquer, & conſulter le vrai Dieu, au lieu de conſulter les morts. Pour rendre plus grande la conformité, entre ſon oracle & celui du Sanctuaire de Moïſe, il voulut que ſon Sacrificateur eût un Ephod ſur le corps, comme le Souverain Sacrificateur, quand il conſultoit Dieu.

Comment on conſultoit les Theraphims.

Au reſte il n'eſt pas aiſé de dire précisément, de quelle ceremonie ſe ſervoient ceux qui conſultoient les Theraphims: ils y employoient ſans doute les ſacrifices, les parfums, les oraiſons, les évocations, & les autres ceremonies, dont on ſe ſervoit dans les évocations des Démons, & des eſprits. Quant à ceux des Iſraëlites qui faiſoient des Theraphims, pour conſulter le vrai Dieu, comme Mica, il y a apparence qu'ils ne ſe ſervoient pas de ceremonies magiques, & que cela ſe faiſoit par de ſimples invocations, adreſſées à Dieu.

Les Theraphims n'ont point parlé par leurs ſtatuës.

C'eſt aſſez parlé de la conſtruction de cet oracle, & de la maniere dont on conſultoit les Theraphims. Mais voici une queſtion encore plus obſcure. On demande comment les Theraphims rendoient leurs oracles, & donnoient leurs réponſes? Il eſt malaiſé de répondre préciſément à cette queſtion. Mais il eſt fort aiſé de prouver, qu'il n'a rien été dit de plus improbable là-deſſus, que ce que dit Bellarmin. Il veut que les ſtatuës, appellées Theraphims parlaſſent, & rendiſſent leurs réponſes, par une voix intelligible, qui ſortoit des ſtatuës. Cela n'eſt appuyé d'aucune vrai-ſemblance, ni d'aucune autorité. Par la lecture des livres anciens, nous voïons qu'il y avoit diverſes voyes, par leſquelles ils tiroient des oracles des Démons. Mais jamais on n'a ouï dire, que leurs ſtatuës ayent parlé, pour prononcer leurs oracles. Premiérement, la plus ordinaire

De Eccleſia triumphante lib. 2. cap. 13. Sect. Quartum mendacium.

façon de recevoir les oracles, étoit par la voye des Prêtres, ou Prêtresses, de ces Dieux, dans les Temples desquels les oracles étoient établis, comme à Delphes, dans l'oracle des Branchides, & ailleurs. 2. Quelquefois c'étoit par le moyen des songes, comme dans l'Antre de Trophonius, ainsi que le remarque Plutarque, dans le livre qui traite de la cause de la cessation des oracles. 3. Quelquefois on entendoit des voix qui sortoient des Cavernes, où reposoit l'esprit qui rendoit les oracles, comme le remarque Pausanias de l'Antre d'Amphiaraus. 4. D'autrefois c'étoit par de certains mouvemens, que l'on remarquoit dans les statuës. C'est ce que Macrobe remarque, *apud Antium promoveri simulacra Fortunarum ad danda responsa.* 5. En d'autres lieux, les oracles se rendoient par le sort, qui décidoit de ce que l'on vouloit savoir. Dans cette espece de divination, les *sortes Prænestinæ* étoient les plus celebres. 6. On consultoit les oracles par écrit, dans des tablettes séelées & fermées, & les réponses revenoient écrites dans les mêmes tablettes, sans qu'il parût qu'elles eussent été ouvertes. C'est ainsi que Macrobe dit que Trajan consulta la Déesse de Syrie, dont l'oracle étoit à Hierapolis. Enfin on peut voir les livres *de Divinatione* de Ciceron, où il parle fort exactement de toutes les manieres de Divination, par lesquelles on penetroit dans l'avenir, & on verra qu'il ne dit point, que l'on consultât des statuës, & que ces statuës parlassent.

Pausanias In Bœoticis.

Saturnal. lib. 1. cap. 23.

Bellarmin produit quelques exemples de statuës, qui ont parlé: entre les autres celui de la Junon de Veïes, à qui, dans le sac de la ville de Veïes, on demanda: *Visne transire Romam?* & elle répondit, *Volo.* Celui de la statuë de la Fortune féminine, qui fut consacrée à l'honneur des femmes, & sur tout de la mere de Coriolan, parce qu'à sa priere il avoit levé le siége de devant Rome. On dit que cette statuë de la *Fortune feminine*, *Fortuna muliebris*, parla deux fois: la premiere fois, elle dit, *rectè me Matronæ vidistis*, & la seconde fois, *ritè me dicastis.* Pour aider Bellarmin, nous lui pourrions fournir d'autres exemples semblables, qu'il n'a pas sû, ou ausquels il n'a pas pensé. Ovide dit que quand les Romains demanderent à Attalus la statuë de Cybelé, Attalus l'ayant refusée, la statuë parla, & déclara qu'elle vouloit être à Rome.

Statuës qu'on dit avoir parlé.

Mira canam, longo tremuit cùm murmure tellus,
Et sic est adytis Diva loquuta suis.
Ipsa peti volui: ne sit mora, mitte volentem;
Dignus Roma locus, quò Deus omnis eat.

Ovid. Fastor. l. 4. v. 265.

Nous pourrions lui fournir aussi ce que dit Suetone, dans la vie de Caligula, que peu de jours avant la mort de ce Tyran, le simulacre de Jupiter Olympien, qu'il faisoit démonter, pour le transporter à Rome, se mit à rire avec tant de force, que les machines, sur lesquelles il étoit soûtenu, en furent ébranlées, & tous les ouvriers mis en fuite. *Futuræ trais multa prodigia exstiterunt. Olympii simulacrum Jovis, quod dissolvi & transferri Romam placuerat, tantum cachinnum repentè edidit, ut machinis labefactatis, opifices diffugerint.* Mais tous ces exemples ne font rien, pour prouver le sentiment de Bellarmin: Car la plûpart de ces Histoires sont

Sueton. l. 3. c. 57.

reconnuës fabuleuses, par ceux-là mêmes qui les rapportent. L'Historien Tite-Live, dit nettement, touchant la Junon des Veïens, qui s'appelloit *Juno Moneta*, que le bruit qui couroit, qu'elle avoit parlé étoit faux, *quum quidam militum, visne ire Romam Juno? dixisset, conclamasse ceteros, Deam annuisse, inde fabulæ adjectam esse vocem quoque dicentis velle auditam.* Pour ce qui est de la Fortune féminine, dédiée par les Dames Romaines, Plutarque, dans la vie de Coriolan, fait des refléxions trés judicieuses, pour en prouver la fausseté, il dit qu'il est bien possible, que les statuës paroissent suer, ou pleurer, parce que le bois & la pierre renferment des humiditez, qui peuvent quelquefois sortir dehors, par des causes naturelles; qu'il peut arriver aussi, que des statuës sortent des especes de soupirs, & des sons inarticulez, par quelque rupture violente, qui se sera faite dans leurs parties internes. Mais *qu'il est absolument impossible, que des statuës prononcent des voix articulées, parce que cela n'appartient qu'aux corps, qui sont animez, & remuez par des ames*: Et il ajoûte que Dieu même, & les esprits, ne sauroient parler, que par l'entremise de certains corps, qu'ils empruntent. S. Augustin fait sur cette Histoire cette agréable refléxion, *que si l'on vouloit faire parler la statuë de la Fortune, au moins il faloit faire parler la fortune virile, & non pas la féminine, parce qu'il y a lieu de croire, que celles qui avoient dédié la statuë de la Fortune féminine, avoient feint cette aventure extraordinaire, & ce grand miracle, pour suivre l'inclination naturelle, que les femmes ont a parler & à feindre.* Pour ce qui est de la Cybelé d'Asie, qui parla pour aller à Rome, il faut se souvenir que c'est un Poëte qui la fait parler, & que les fictions sont permises aux Poëtes. Et outre cela Ovide ne dit pas nettement, que ce fut la statuë qui parla, mais que la voix sortit du fond du Temple.

Lib. 4. de Civ. Dei cap. 19.

Et sic est adytis Diva loquuta suis.

Mais quand même ces Histoires seroient aussi certaines, comme elles sont fausses, elles ne prouveroient pas que les Theraphims auroient parlé. Car ces statuës n'ont rien de commun avec les Oracles des Theraphims. Ces statuës parlantes sont rares, on n'en trouve que trois ou quatre exemples dans l'Histoire, ou dans la Fable. Mais il eût falu que les Theraphims eussent parlé tous les jours, & toutes les fois qu'on les auroit consultez. Ces Theraphims auroient parlé, pour rendre des Oracles, mais ces statuës n'ont parlé, que par prodige, & sans être consultées.

D'où est venuë la fable que deux pigeons noirs sortis d'Egypte avoient parlé.

Il y a peut-être quelque chose, qui pourroit appuyer cette opinion, que les Theraphims ont parlé, dans l'Histoire que faisoient les Prêtres de Dodone, que deux pigeons noirs ayant pris leur vol, sortis de la ville de Thebes en Egypte, l'un s'étoit retiré dans la Forêt, où fut depuis le Temple & l'Oracle de Jupiter Hammon, & que l'autre s'étoit venu poser sur un Chêne de la Forêt de Dodone, où il avoit parlé & dit, qu'il faloit établir là un Oracle. Cela, dis-je, pourroit rendre un peu vrai-semblable, que le Démon a parlé, par les Theraphims, puisqu'il a parlé par des oiseaux, qui ne sont gueres plus propres à rendre des voix articulées, que des statuës. Mais Herodote nous apprend, d'où cette fable avoit tiré sa naissance, c'est que deux femmes, de celles que l'on appelle *fatidicæ*, étant par-

Herod. in Euter. l. 2. p. 115.

parties de Thebes en Egypte, l'une étoit allée dans la Libye, où elle avoit établi l'Oracle de Jupiter Hammon, & l'autre s'en étoit allée en Epire, où elle avoit établi l'Oracle de Jupiter de Dodone. Qu'on avoit appellé ces femmes, des colombes, parce qu'elles venoient de loin, & qu'elles sembloient avoir volé, & noires, parce qu'effectivement elles étoient noires, & avoient la couleur & le teint d'Egypte. Qu'on ajoûtoit que ces colombes avoient parlé en voix humaine, parce qu'étant au commencement barbares, elles avoient appris à parler Grec. Tout cela me fait conclurre, qu'il n'y a point du tout d'apparence, que les Theraphims rendissent leurs Oracles, par une voix articulée, qui sortît de leurs statuës. Mais comme là-dedans, on évoquoit les Manes des morts, il est apparent que le Démon parloit, comme du milieu de la terre, qui est estimée la demeure des morts. Ou bien l'imagination de celui, qui consultoit les Theraphims, étoit agitée & brouillée par l'operation de l'esprit malin, pour prononcer les Oracles, que le Démon lui dictoit.

CHAPITRE V.

D'une autre partie de la Nécromance des Syriens; des Esprits de Python, Engastrimuthes parlant du ventre, & de l'Ob des Orientaux.

Les Theraphims nous ont donné occasion de parler de la Nécromance des Orientaux, ou Syriens. N'ayant pas dessein de revenir une autrefois, à parler de la Magie des Anciens, nous jugeons à propos, de donner ici un chapitre à l'Histoire d'une autre Nécromance, qui n'est pas moins celebre que celle des Theraphims. C'est ce que les Hebreux ont appellé אוב, *ob:* mot qu'on n'a point entendu jusqu'ici, & sur lequel les Interpretes ont besoin d'être redressez. A mon sens l'ignorance n'est pas si excusable sur ce sujet, que sur le précédent. Car il me semble qu'il y a un peu de negligence, & nous verrons qu'avec assez peu de peine, on pouvoit se garentir de l'erreur, où l'on est tombé, & trouver la vraye signification du mot אוב, *ob*.

Par tout où nos Interpretes ont trouvé ce mot, ils l'ont tourné par *esprit de Python*, & cependant je suis assûré, que *l'esprit de Python*, & אוב, *ob*, n'ont rien de commun.

Par l'esprit de Python, nos Doctes entendent ces gens, qui semblent avoir un Démon dans les entrailles, & qui font sortir une voix de leur estomac, laquelle on entend, comme si elle venoit d'extrémément loin. Maimonides, Moïse Mikotsi, & les Docteurs Talmudiques, dans le traité de Sanhedrin, expliquent ainsi אוב, *ob*, & le définissent, *un esprit impur, qui fait sortir une voix des aines, & des parties honteuses, comme d'un ouaire.* Enfin cette opinion a été extrémément confirmée par les 70. qui dans la plûpart des lieux tournent le mot אוב, *ob*, par celui d'*ἐγγαστρίμυθος*, mot qui signifie, à ce que disent nos Savans, un homme qui par-

le du ventre. En cela il y a deux fautes, l'une eſt en ce que l'on confond l'eſprit de Python, avec le *ventriloquus*, comme ſi c'étoit la même choſe; l'autre en ce qu'on veut qu'אוב ſoit l'eſprit de Python, & le *ventriloquus*; & ce n'étoit ni l'un ni l'autre.

Ce que c'eſt que l'eſprit de Python.

1. Je ne ſai donc pas bien pourquoi on veut que l'eſprit de Python, ſoit abſolument la même choſe que ἐγγαστρίμυθος. Nous ne pouvons mieux ſavoir, ce me ſemble, ce que c'eſt qu'un *eſprit de Python*, que par l'Hiſtoire que nous liſons au 16me. des Actes, de cette ſervante dans la ville de Philippes en Macedoine, qui avoit l'eſprit de Python. Elle n'étoit pas ἐγγαστρίμυθος, elle ne faiſoit pas entendre une voix murmurante, qui ſortît de ſes parties naturelles, ou de ſon eſtomac, car elle crioit à haute voix dans les ruës, aprés les Apôtres, *ces gens ſont ſerviteurs du Dieu Souverain.* Il me ſemble que l'eſprit de Python, eſt proprement l'eſprit de devinement, ainſi appellé, comme on croit, à cauſe d'Apollon qui rendoit les oracles, & qui eſt appellé *Pythius*, du ſerpent qu'il tua, ou plûtôt du verbe πυνθάνομαι, qui tire tous ſes tems de πεύθομαι, s'enquerir, demander, parce qu'Apollon étoit celui que l'on conſultoit. Et cet eſprit de Python ſaiſiſſoit ceux qui le poſſedoient, comme un accez de phréneſie, ou de haut mal, les faiſoit tomber en des eſpeces d'extaſes, & parloit par leur bouche clairement, & ſouvent avec une voix haute, c'eſt par cet eſprit que la Pythie de Delphes rendoit ſes oracles, & ces gens-là étoient appellez ἔνθεοι. Cela n'a rien de commun avec les *ventriloqui.* Je pourrois là-deſſus apporter diverſes preuves tirées des Anciens, pour faire voir que l'eſprit de Python, ne ſignifioit pas toûjours ce que nous entendons par ἐγγαστρίμυθος. Je pourrois même montrer, que le mot ἐγγαστρίμυθος, ne ſignifie pas toûjours chez les Anciens, ces gens qui parloient du ventre. Mais cela nous meneroit trop loin, puiſque je n'ai pas d'autre deſſein que de dire ce que ſignifie l'אוב des Hebreux, & des Syriens. J'ajoûterai ſeulement ce mot, que ces gens qui parloient du ventre, pouvoient avoir un eſprit de Python, mais que tous ceux qui avoient un eſprit de Python, ne parloient pas du ventre: L'eſprit de Python eſt le genre, & le *ventriloquus*, eſt l'eſpece. Et qu'ainſi on n'a pas raiſon de croire, que par tout, où l'Ecriture parle d'eſprit de Python, il faille entendre cela, de ceux qui parloient du ventre. Je ſuis même fort aſſûré, & je le ferai voir tantôt, que par tout, où les Septante ſe ſont ſervis du mot ἐγγαστρίμυθος, pour interpreter celui d'אוב, *d'ob*, ils n'ont point penſé à ces *ventriloqui*, dont on nous parle.

Les maîtres de l'ob étoient Magiciens Nécromanciens.

2. Si les *engaſtrimuthes*, ἐγγαστρίμυθοι n'étoient pas toûjours les mêmes, que *les ventriloqui*, il eſt encore bien plus certain, que les gens, que les Hebreux appelloient בעלי אוב, n'avoient rien de commun avec les eſprits de Python, ni avec ceux qui parloient du ventre, ſinon que les uns & les autres, exerçoient des arts diaboliques pour deviner. Ces בעלי אוב, *domini ob*, étoient proprement des Nécromanciens, qui feignoient avoir la puiſſance d'évoquer les manes des défunts, & de les faire parler, & qui faiſoient paroître les formes de ceux, qu'on vouloit évoquer, dans un grand vaiſſeau plein d'eau, & en même tems, une voix ſombre & obſcure ſortoit de la terre, comme ſi elle fût venuë du creux de l'abîme, où repoſent les morts. Je donnerai tout à l'heure des preuves inconteſtables de cette verité. Mais avant

avant cela, nous remarquerons qu'il y avoit diverses especes de Nécromance. 1. Quelquefois, & en certains lieux, les Nécromanciens s'endormoient auprés des tombeaux des morts, afin d'avoir des songes prophetiques, & des revelations, par l'entremise des manes, ou des ames des défunts. Desquelles ils croyoient, qu'elles erroient autour des sepulcres, & autour de leurs corps. Herodote dans Melpomene, dit des Nasamons, peuple d'Afrique ; *qu'ils juroient par ceux, qui avoient été justes & honêtes gens, qu'ils devinoient en touchant leurs tombeaux, & qu'en s'approchant de leurs sepulcres, aprés avoir fait quelques prieres, ils s'endormoient, & étoient instruits en songe, de ce qu'ils vouloient savoir.* 2. Quelquefois les Nécromanciens, par la force de leurs charmes, imitoient la resurrection, & par des conjurations magiques, ils faisoient parler des cadavres. Nous en avons un exemple dans le sixiéme Livre de la Pharsale de Lucain, où le Poëte dit, que le jeune Pompée employa une Magicienne de Thessalie, pour obliger un cadavre à se relever, & à parler, pour lui apprendre le succez de la guerre, qu'il avoit sur les bras. Nous pourrions joindre plusieurs autres exemples à celui-ci, & faire quantité de citations, qui ne serviroient de rien ici, où il ne s'agit pas de faire parade de litterature. 3. D'autres fois ils évoquoient, purement & simplement les manes des morts, sans les obliger à paroître, sous des figures visibles, ni à rentrer dans un corps, ils les exhortoient seulement à parler, & à leur répondre, sur ce qu'ils vouloient savoir, & ces évocations-là, ne se faisoient pas de toutes sortes de morts indifferemment. C'étoient les Dieux *Manes*, ou les *Lares*, qu'on interrogeoit ainsi. Et c'est là cette espece de Nécromance, qui s'appelloit deviner par les Theraphims, nous en avons parlé suffisamment. 4. Enfin il y avoit une espece de Nécromance, qui faisoit paroître les morts en forme visible, & qui les faisoit parler en voix intelligible. Et cette Nécromance a eu divers noms, selon les divers instrumens, dont les Magiciens se servoient pour l'évocation des morts. Elle s'appelloit *Catoptromance*, quand on faisoit apparoître les figures dans les miroirs. Elle s'appelloit *Gastromance*, *γαςρομαντεία*, quand les morts paroissoient dans un vaisseau profond, dont nous parle Hermolaus Barbarus, & Budée, dans son grand Lexicon, sur le mot *ἐγγαςρίμυθοι*. Car ce dernier prétend que ce mot *ἐγγαςρίμυθοι*, signifie quelquefois ceux qui devinoient par ce grand vaisseau, qui s'appelle *γάςρη*, qui semble avoir été bien semblable à l'אוב des Hebreux, & enfin elle s'appelloit *hydromance*, quand les ames montoient en figure humaine dans l'eau. Or nôtre אוב, *ob*, est justement cette derniere Nécromance. Les images paroissoient dans de l'eau pure & claire, on y entendoit quelque bruit confus, & en même tems une voix sortoit de terre, qui paroissoit venir d'extrémément loin, & déclaroit ce qu'on vouloit savoir. Ce ne sont pas là de ces conjectures sans fondement, c'est une verité claire, & je m'en vais donner des preuves, qui satisferont les Savans.

Diverses especes de Nécromance.

Premiere espece de Nécromance.

Seconde espece de Nécromance.

Troisiéme espece de Nécromance.

Quatriéme espece de Nécromance, à laquelle il faut rapporter l'ob des Hebreux.

1. Premierement, le mot Hebreu אוב, signifie un ouaire, un tonneau, un vaisseau de quelque profondeur. Je vous prie, qu'est-ce que l'esprit de Python, & le *ventriloquus*, ont de commun avec un ouaire, ou un vaisseau plein d'eau? C'est, disent-ils, que la voix des *ventriloques*, sortoit comme d'un ouaire. Voilà une plaisante origine. Ne paroissoit-elle pas plûtôt

Le mot *ob* signifie un ouaire.

tôt sortir de leur estomac, ou comme d'autres disent, *ex axillis & pudendis*, & par conséquent, il faloit, comme les Grecs, tirer les noms, de ces sortes de Magiciens, des lieux, & des parties, d'où leur voix sembloit sortir. Mais il est aisé de rendre raison, pourquoi la Nécromance, & l'évocation des morts, s'appelle אוב, *ob.* C'est que cette évocation se faisoit dans un vaisseau plein d'eau, qui s'appelloit אוב, & entre les Grecs γάςρα. C'étoit un vaisseau large & profond, & pour ainsi dire *ventru*, comme un ouaire. Et le mot Latin *obba*, qui n'est rien autre chose que le mot אוב Chaldaïsé, est un vieux mot Toscan, qui signifie un vaisseau, avec lequel on faisoit des effusions sur les tombeaux des morts. Ce qui vient sans doute, de ce que *l'ob* des Hebreux étoit un vaisseau, pour exercer la Nécromance, & dans lequel on évoquoit les morts. Psellus, dans son petit Livre *de Dæmonibus*, appelle cet art λεκανομαντεία, *lecanomance*, du mot λεκάνη, qui signifie un bassin. Il dit qu'on jettoit quelque piece d'or dans le bassin, & puis qu'on y versoit beaucoup d'eau, & aprés on faisoit des sacrifices, & des invocations de Démons, ensuite on entendoit un bruit sourd, comme un fremissement, dans le fond du vaisseau, le Démon y apparoissoit en forme visible, & enfin il y parloit à voix basse & obscure. Cet art s'est continué jusques à nôtre tems : J'en sai un exemple, dont je puis dire que je suis quasi témoin oculaire, parce qu'il est arrivé dans un lieu où je demeurois, & pendant le tems que j'y demeurois. Une fille étant malade, dans le soupçon qu'on lui avoit donné un sort, ses parens firent venir un autre Sorcier, qui leur fit voir dans un verre plein d'eau, l'image de celui qu'ils soupçonnoient. Mais auparavant il les obligea à jetter doucement dans le verre plusieurs pieces d'argent, jusques à ce que l'eau du verre prît une figure convexe par le haut, aprés quoi l'image parut : c'est là proprement l'hydromance. Mais aujourd'hui nos Magiciens se servent beaucoup plus souvent du miroir, qui fait absolument le même effet que l'eau. Car les personnages y paroissent, mais nous n'apprenons pas qu'ils y parlent. Nous avons un exemple de cette *Catoptromance* fort remarquable, dans la celebre Histoire de l'Ambassadeur d'Henri VII. Roi d'Angleterre, qui étant à Rome en conversation avec le Pape, lui disoit, qu'il eût bien voulu trouver quelqu'un, qui lui pût apprendre ce qui devoit naître du mariage, par lequel s'étoit faite la reunion de ces deux Maisons si ennemies, la Maison de Lancastre, & celle d'York. Le Pape lui répondit, qu'il y avoit dans Rome un Devin, qui lui avoit prédit qu'il viendroit au Pontificat, l'Ambassadeur l'alla trouver, & lui dit ce qu'il desiroit savoir; le Devin le fit entrer dans une grande salle, où il trouva un grand miroir sur la table, & il lui ordonna d'observer tout ce qui se passeroit dans le miroir, sans rien dire. Il y vit entrer, du côté droit du miroir, deux hommes & deux femmes, Henri VIII. Edoüard VI. Marie & Elizabeth, non tous ensemble, mais séparément & l'un aprés l'autre : Ces personnes faisoient des actions, & portoient sur eux des écriteaux, qui signifioient ce qu'ils devoient faire, & ce qu'ils devoient être. Aprés cela, du côté gauche, parurent deux personnes, Jaques I. & Charles I. dont le premier portoit écrit sur une écharpe, *infelix pacis amator*, *malheureux amateur de la paix*, & le second, *Anglorum Rex ultimus Imperator*, *Roi des Anglois & dernier Empereur*. Si l'on savoit d'où nous avons tiré cette Histoire, on ne la mettroit pas au nombre des contes fabuleux, comme sont ordinairement ces sortes d'Histoires. Mais la sachant veritable, j'en

De la Catoptromance.

Histoire notable d'Henri VII. Roi d'Angleterre.

j'en ai fait une digreſſion, que je ne me pardonnerois pas, ſi mon Hiſtoire étoit une fable.

Pour venir à nôtre ſujet, je diſois que nos Devins ſe ſervent aujourd'hui plus du miroir pour la Nécromance, & pour l'évocation de leurs Démons, mais autrefois, que l'uſage des miroirs étoit plus rare, ils ſe ſervoient de l'eau, pour produire ces apparitions. Saint Auguſtin eſtime, que Numa étoit Necromancien, & qu'il ſe ſervoit de l'eau, pour évoquer les Dieux ou Démons, avec leſquels il feignoit d'avoir commerce. *Numa*, dit-il, *à qui aucun, ni Prophete, ni ſaint Ange, n'avoit été envoyé, fut obligé d'exercer l'Hydromance, pour voir dans l'eau les images de ſes Dieux, ou plûtôt les illuſions de ſes Démons, pour apprendre d'eux, quelles ceremonies il devoit établir, & quelle eſpece de ſervice divin il devoit introduire. Et cette eſpece de divination, au rapport de Varron, a été apportée de Perſe, & Numa & Pythagore s'en ſont ſervis; par ce moyen aprés avoir épandu du ſang, ils interrogeoient les habitans des enfers, & les Grecs appellent cet art Nécromance. Et ſoit qu'on l'appelle Nécromance, ou Hydromance, c'eſt la même choſe, parce que les morts ſemblent y predire les choſes futures.*

Numa Pompilius etoit Nécromancien, & exerçoit l'Hydromancie.

Lib. 7. de Civit. Dei c. 35.

2. Nous avons déja, comme on peut voir, une aſſez bonne preuve de ce que j'ai avancé, ſur la ſignification du mot אוב, *ob*.

Mais je ne ſai comment on pourroit douter de ce que j'ai dit, aprés la lecture de l'Hiſtoire de Saül, & du fantôme de Samuel. Au premier Livre de Samuel chap. 28. Saül demande une femme בעלת אוב, *maîtreſſe de l'ob*. Il la trouve, & il lui dit, *devine-moi par* אוב, *ob*, *& fais monter vers moi celui que je te dirai*. Saül avoit deſſein de parler à Samuel. A quoi lui eût ſervi tout cela, de chercher une femme qui eût un eſprit de Python, & pourquoi auroit-il dit à cette femme, *fais-moi monter qui je voudrai*, puis que les eſprits de Python, & les *ventriloques*, ne ſe mêloient point d'évoquer les manes, ni les Démons, & leur mêtier n'étoit que de prophetiſer par eux-mêmes, & par l'eſprit qui les poſſedoit? Et de plus ce que Saül dit à cette femme, *devine-moi par* אוב, *& me fais monter qui je voudrai*; fait voir évidemment, que cet אוב, *ob*, étoit proprement l'art de faire monter les morts. Et en effet cette femme, appellée maîtreſſe de *l'ob*, בעלת אוב, par la vertu de ſon art, fit monter Samuel de la terre, & je ne doute pas qu'elle ne l'ait fait monter dans l'eau, dans un אוב, ou un ouaire, c'eſt-à-dire, un grand baſſin profond plein d'eau. Le nom du lieu où demeuroit cette femme, ne m'eſt pas une petite preuve, que ſa profeſſion étoit la Nécromance, & l'Hydromance, car le lieu s'appelloit *Hendor*, עין דר, qui ſignifie *fons perennis*, fontaine éternelle. Sans doute parce qu'il y avoit en ce lieu, des eaux trés-vives & trés-claires. Or nous ſavons, que le Démon affecte la pureté, & il eſt certain, que les Nécromanciens évoquent les manes, & les Démons, dans des eaux de fontaine trés-claires & trés pures. A propos de cette pureté, que le Démon affecte, je me ſouviens bien d'avoir obſervé qu'encore aujourd'hui, les Nécromanciens ſe ſervent d'un enfant vierge, pour voir les apparitions qu'ils font monter dans l'eau, ou dans les miroirs, & pour entendre les voix. Et cela ſe rapporte parfaitement, avec ce qu'Apulée, dans ſon Apologie *de Magia*, raconte comme l'ayant appris de Varron. ſavoir qu'une Necromancienne avoit fait voir à un petit garçon, le ſimulacre de Mercure dans l'eau, & que cet enfant avoit ouï reciter à ce fantôme 160. vers, qui contenoient une prédiction, de tout ce qui devoit arriver dans la guerre contre Mithridate.

Apulée de Magia.

3. Voici une autre preuve, que l'*ob* n'étoit point l'esprit de Python, mais un art, par lequel on faisoit sortir une voix de terre, comme si les Manes, que l'on évoquoit, eussent parlé. Elle se trouve dans le 29. d'Esaïe v. 4. où le Prophete nous dépeint parfaitement, d'où sortoit la voix de l'אוב. *Et tu seras abaissée, & parleras comme de dedans la terre, & ta parole sera basse, comme si elle sortoit de la poussiere, & ta voix s'entendra comme de dedans la terre*, sicut אוב, *comme une voix de Manes, évoquez par un Nécromancien, & ta parole murmurera, comme sortant de la poussiere.* Cela est clair, il paroît par là, que la voix de l'אוב, sortoit, non pas du ventre, *neque è pudendis*, mais comme de dedans la terre. Et je trouve le commentaire de Kimchi, trés considerable sur ce passage. *Tu parleras de la terre avec une voix basse & obscure, comme si la voix sortoit de dessous la terre, & au même sens il dit, tu seras abaissée, comme si tu sortois de la terre. C'est, que selon sa coûtume, il repete la même chose en differens termes. Et il redit encore la même chose, quand il ajoûte* כאוב, sicut ob, *parce que ceux qui sont* בעלי אוב, *font sortir une voix basse des entrailles de la terre.*

Description de l'ob par l'Ecriture du Vieux Testament.

Notable passage de Kimchi.

Vous voyez qu'il ne dit pas, que ces gens-là fissent sortir une voix basse de leur ventre, mais des entrailles de la terre. Quoi que la plûpart des Interpretes modernes Juifs, ayent suivi le torrent des Interpretes Grecs & Latins, & ayent pris l'אוב, pour les *ventriloques*, cependant ils nous apprenent, que les anciens Juifs l'entendoient comme moi. Car voici ce que j'en trouve, dans le Commentaire de Rabbi Levi Ben Gersom, sur le 1. de Sam. 28. 7. *Il faut*, dit-il, *que vous sachiez, que l'art de répondre par* אוב, *étoit destiné à exciter l'imagination, afin qu'elle fût touchée de l'une des especes de divination. C'est pourquoi la voix n'étoit entenduë, que de celui qui consultoit, & qui demandoit, & il entendoit une voix basse, comme qui diroit une voix sortant d'un ouaire, & de la terre. Ou bien, comme ont dit nos maîtres d'heureuse mémoire, l'affaire de l'*אוב *est telle: savoir que celui qui fait monter le mort, n'entend pas la voix, il voit seulement la figure du mort, & au contraire celui qui consulte & interroge, ne voit point la figure, mais entend seulement la voix, qui répond à ses demandes. Ainsi en ce lieu, la femme voit bien la figure de Samuel, mais elle n'entend pas sa voix, & d'autre part, Saül ne vit pas la forme de Samuel, mais il entendit sa voix.*

Passage de Ralbag.

Nous voyons que dans la description, que cet Auteur nous fait de l'אוב, selon les anciens Rabbins, il nous dépeint trés bien la Nécromance, mais cela ne regarde point du tout les *ventriloques*. Aben-Esra sur le Levitiq. 19. 31. dit sur האבות, *cela vient du mot* אוב, *qui signifie ouaire, comme il se lit* Job 32. 20. *ouaires neufs, parce que les ouaires étoient le fondement de l'operation*, savoir des Nécromanciens. Il ne dit pas, que la voix s'entendît sortant d'un ouaire, mais que les ouaires, c'est-à-dire, les vaisseaux pleins d'eau, étoient le fondement de cette operation Magique, parce que les Manes s'évoquoient dans l'eau, & dans des vaisseaux, faits comme des ouaires.

Maniere de deviner par ob.

Présentement joignons la description de l'אוב, que nous avons vû dans le 29. d'Esaïe v. 4. avec celle, que nous avons dans l'Histoire du Fantôme de Samuel, & nous aurons une parfaite description, de la maniere de deviner par אוב. Par l'Histoire de Samuel, il paroît que la Sorciere évoquoit par אוב, les Manes des défunts, dans un vaisseau plein d'eau, & par

par Esaïe, il paroît qu'aprés l'évocation du mort, une voix obscure & sombre sortoit, non des entrailles de la Sorciere, mais des entrailles de la terre.

Nous trouvons dans le même Esaïe un autre passage, au 8. chap. ℣. 19. qui nous peut aussi donner beaucoup de lumiere, *que s'ils nous disent, enquerez-vous, & interrogez* את האבות, *les haovoth, les Nécromanciens, & les Devins, qui grommelent, & qui murmurent, dites, le peuple ne s'enquerra-t'il pas de son Dieu? Ira-t'il pour les vivans aux morts?* Il est évident que ces paroles, *aller pour les vivans aux morts*, signifient consulter les Nécromanciens, & évoquer les *Manes* par leur art, & il est aussi évident, que ces *murmures, grommelemens, & aller pour les vivans aux morts*, sont des explications des *haovoth*, האבות, dont il a parlé: & par conséquent, l'אוב est la vraie Nécromance, & l'évocation des morts.

Mais la difficulté reste, pourquoi donc les 70. ont tourné אוב par ἐγγαςρίμυθος, qui signifie un *ventriloque*. Il est vrai que le mot d'ἐγγαςρίμυθος, & la description, que les Anciens nous en font, nous apprennent que ces *engastrimuthes*, parloient du ventre, ou de l'estomac, c'est pourquoi on les appelloit aussi στερνομάντεις. Cela se prouve par des passages d'Hippocrate, dans le 5. & 6me. Livre, *De morbis popularibus*, par des passages d'Aristophane, & de ses Scholiastes, dans la Comedie, qui a pour titre *Vespa*. On dit que ces gens étoient aussi appellez ἐυρυκλεῖται, d'un certain ἐυρυκλῆς, qui fut le premier devin de cet ordre. **Pourquoi les 70. ont tourné *ob*, par ἐγγασ-τρίμυθος.**

Mais il faut savoir qu'on appelloit ἐγγαστρίμυθοι, generalement tous ces devins, qui faisoient entendre des voix sombres & obscures, comme venant de loin, soit que ces voix sortissent de leur ventre, soit qu'elles sortissent de la terre. Je pourrois prouver cela par plusieurs passages des Anciens. Mais il me suffira de faire voir, que les 70. Interpretes l'ont ainsi pris, & que par ἐγγαστρίμυθος, ils entendent non un *ventriloque*, mais un Nécromancien, qui fait sortir une voix creuse, & profonde de la terre. Cela est clair, parce que le mot אוב, qu'ils tournent par ἐγγαςρίμυθος, est aussi tourné par eux-mêmes par φωνοῦντες ἐκ τῆς γῆς, ceux qui crient de la terre. Au 8. d'Esaïe v. 19. ils ont ainsi expliqué le Prophete. *S'ils vous disent, interrogez les* ἐγγαστριμύθους, *& ceux qui parlent de la terre, ceux qui gazouillent, ceux qui parlent de leur ventre.* Il est certain que ces mots, *ceux qui parlent de la terre*, & *ceux qui parlent de leur ventre*, sont des explications du mot ἐγγαστρίμυθος. Et ainsi il paroît, que ce mot signifie aussi bien les Nécromanciens, qui font sortir une voix de la terre, que les *ventriloques*, qui la font sortir de leur ventre. Ils ont donc reconnu dans le huitiéme d'Esaïe, que ce mot pouvoit signifier l'un & l'autre; mais il est évident qu'en rendant, אוב, ob, par ἐγγαστρίμυθος, ils l'ont pris, non au sens de *ventriloquus*, mais pour celui qui fait sortir une voix de dessous terre. Cela paroît par deux passages d'Esaïe, le premier est au chap. 14. v. 3. *Ils ont interrogé les Idoles, & les Enchanteurs, & les* אבות, *& les Devins*, les 70. rendent אבות, par φωνοῦντες ἐκ τῆς γῆς, qui parlent de la terre, & le ידעני, qui suit, ils l'expliquent par ἐγγαστριμύθους: l'autre passage tout semblable, est celui du chap. 29. 4. où l'Hebreu dit, tu parleras de la terre comme אוב, les 70. ont tourné: *Et ta voix sera comme de ceux qui crient de des-*

deſſous terre : d'où il eſt évident, que par ἐγγαστρίμυθος, ils ont deſigné, non les *Ventriloques* ; mais les Nécromanciens, qui font parler les morts de deſſous la terre. Ainſi je conclus, que par tout où l'on trouve אוב & אבות, il faut tourner *Nécromance* & *Nécromancien*, comme au premier Livre de Samuel 28. *Devine-moi par la Nécromancie, & me fais monter celui que je demanderai.*





DE L'ORIGINE DES SIMULACRES.

TROISIÉME TRAITÉ.

CHAPITRE I.

De l'origine des Simulacres: il l'a faut chercher dans l'Orient.



OUS avons dit en passant, que les Theraphims sont les plus anciens des simulacres; cela est véritable. C'est pourquoi cet endroit permet que nous traitions de l'antiquité, & de l'origine des signes sacrez, & des simulacres. Le mot de *Simulacrum* vient de *simulare*, comme *ambulacrum*, vient d'*ambulare*, comme *lavacrum*, vient de *lavare*, & c'est ce que les Grecs ont appellé εἴδωλον, diminutif du mot εἶδος : nous l'avons dit & remarqué cidessus.

Il faut donc savoir que le culte des simulacres & des images, n'est pas aussi ancien que l'idolatrie : c'est un si grand abaissement de la fierté humaine, de la voir prosternée devant le bois & la pierre, qu'elle a eu quelque peine à en venir là. Le bon sens & la raison ont tenu bon quelque tems, pendant que les hommes n'ont adoré que le Soleil, la Lune, les Astres, & les Elemens, ils n'ont point eu d'images, & les simulacres ont commencé, lors que l'on a commencé à servir, & à adorer des hommes. On a voulu les rendre présens, par des répréséntations, parce qu'on ne pouvoit pas les rendre présens en personne, à cause que la mort les avoit ravis. Ensuite les hommes ont trouvé cela si commode, d'avoir dans les Temples des objets qui arrêtassent les sens, & qui attirassent l'adoration, qu'ils ont fait des images pour tous leurs Dieux, non seulement pour les

Les simulacres sont plus nouveaux que l'idolatrie.

les Dieux animaux, c'eſt-à-dire pour les hommes qu'ils adoroient, mais auſſi pour les Dieux naturels, c'eſt-à-dire, pour les Aſtres & pour les Elemens.

Au reſte, que le culte des ſimulacres ſoit beaucoup plus nouveau, que celui des parties de la nature, tout le monde en convient, & tous les anciens Auteurs nous en aſſûrent. Les Perſes, les Chaldéens, les Egyptiens, ſont les auteurs de l'idolatrie. Or l'on nous aſſûre que leur ancienne Religion n'avoit point de ſimulacres. Euſebe prouve, par le témoignage de Porphyre, de Platon, & de pluſieurs autres, que ni les anciens Egyptiens, ni les Phéniciens, ni même les Grecs, n'avoient point eu au commencement de ſimulacres & d'idoles. *Les premiers & les anciens hommes, ne s'occupoient point à faire des Temples, ni des Simulacres, parce que les Arts de la Peinture & de la Sculpture, & même celui de bâtir des maiſons, n'étoient pas encore inventez &c. Entre les plus anciens hommes, d'entre les Grecs, & d'entre les Barbares, on ne parloit point de Theogonie, & de Genealogie des Dieux, & l'on ne ſavoit ce que c'étoit, que d'ériger des ſimulacres en l'honneur des Dieux mâles, & des Dieux fémelles, comme la vanité du Paganiſme fait aujourd'hui.*

Euſebius Lib. 1. Præpar. Evang. cap. 9.

A l'égard des Grecs, cela eſt moins certain, qu'ils ayent été autrefois ſans ſimulacres. Euſebe le veut prouver par un paſſage de Platon, que nous avons déja vû, & qui dit *que les premiers hommes, qui habiterent la Grece, n'avoient pas d'autres Dieux, que ceux qui ſont les Dieux des Barbares, ſavoir le Soleil, la Terre, & la Lune.* Mais il y a plus d'apparence, que quand la Grece fut peuplée par quelques colonies des Peuples Orientaux, ces Peuples apporterent avec eux, le culte des Dieux animaux, & l'uſage des ſimulacres, ce qui n'arriva qu'aſſez long-tems aprés la prémiere naiſſance de l'idolatrie. Quant aux Perſes, il eſt certain qu'ils ont conſervé long-tems l'uſage d'adorer ſans ſimulacres. Herodote nous en eſt témoin, & dit *que les Perſes n'avoient ni Autels, ni Temples, ni ſtatuës; qu'ils ſe moquoient de ceux qui adoroient les Dieux de cette maniére; Qu'ils montoient ſur les hauteurs des Montagnes, & que de là ils ſacrifioient au Roi du Ciel, qu'ils appelloient Jupiter, ce qui vient*, dit-il, *de ce qu'ils n'ont pas tiré leurs Dieux d'entre les hommes, comme les Grecs.* Ils ont conſervé cette pureté dans leur Religion, tout au moins juſqu'au tems d'Alexandre. Car Quinte Curſe, dans l'Hiſtoire de la conquête d'Aſie par ce Prince, dépeignant l'état & l'ordre de l'Armée des Perſes, y parle d'un Feu qu'ils faiſoient porter devant eux, & des chevaux ſacrez au Soleil, mais il ne parle point de ſtatuës, ni d'images. Pour ce qui eſt des Egyptiens, quoi que l'uſage des ſimulacres y ſoit trés-ancien, cependant Lucien, dans la Déeſſe de Syrie, nous aſſûre *qu'anciennement les Temples des Egyptiens étoient ſans ſtatuës.*

Lib. 1. pag. 62.

En ſuppoſant que les Theraphims ſont les plus anciens ſimulacres, & que ces Theraphims ont pris naiſſance dans le païs de Laban, qui étoit la Chaldée, ou la Meſopotamie, nous ſuppoſons auſſi, que ces Chaldéens ont preſque de tout tems eu des ſimulacres. Cependant il y a apparence que du tems de Job, ils n'en avoient pas. Job étoit contemporain d'Abraham, & ſelon nôtre conjecture, il étoit originaire de la Chaldée, & de même famille qu'Abraham. Or il y a apparence que de ſon tems, on n'adoroit pas encore les ſimulacres, ou que du moins, ce culte en étoit encore particu-

lier,

lier, & non general, comme celui des Astres. Car dans le 31. de son Livre, il se justifie d'idolatrie, & dit *qu'il n'a pas adoré le Soleil & la Lune.* Sans doute, si le culte des simulacres eût été alors en usage, dans la Chaldée, & d'une maniere fort generale, il n'auroit pas manqué de s'en justifier aussi. C'est ce qui fait, que j'ajoûte moins de foi à l'Histoire, que font les Juifs, dont nous parlerons tantôt, d'où l'on recueille que Serug & Tharé, les peres d'Abraham, adoroient les statuës. Ce faux Culte s'introduisit beaucoup plus tard, dans l'Occident. Varron assûre, selon le rapport de St. Augustin, que la ville de Rome a été cent soixante & dix ans, sans simulacres. *Dicit etiam antiquos Romanos, plusquam annos centum & septuaginta, Deos sine simulacro coluisse.* Et même ils s'abstenoient de faire des simulacres, par un principe de Religion, selon les principes, que Numa avoit appris de Pythagore. Pythagore, dit Plutarque, soûtenoit que la divinité est invisible, pure, incorruptible & inintelligible; c'est pourquoi Numa, suivant les sentimens de Pythagore, défendit aux Romains, de faire à la divinité, des images en figure humaine, ou qui eussent la forme de quelque animal, ou d'avoir quelque réprésentation de la divinité: ce qui continua durant l'espace de 178. ans; durant lesquels ils n'eurent aucune statuë, qui portât figure. Denys d'Halicarnasse dit la même chose, dans le premier Livre de ses Antiquitez. Ce fut Tarquinius Priscus, qui apporta cette idolatrie de la Grece, & qui la fit recevoir dans Rome, sur la fin de son Regne; car il commença à regner l'an 147. de la Ville, & mourut environ l'an 185. Pline nous dit que la premiere statuë, qu'il a pû découvrir par ses recherches, comme la plus ancienne dans Rome, ce fut une statuë de cuivre, dédiée à Cerés, laquelle fut faite du bien confisqué sur Spurius Cassius, que son pere fit mourir, parce qu'il avoit essayé de se rendre Souverain dans Rome. *Romæ simulacrum ex ære factum, Cereri primum reperio, ex peculio Spurii Cassii, quem regnum affectantem pater ipsius interemerat.* Cela se doit entendre des statuës de métal; car autrement il est certain, qu'il y avoit à Rome des statuës, avant celles-là, mais elles étoient de bois. Bien des siecles aprés l'établissement des simulacres, dans la Religion des Romains, il s'est pourtant trouvé des gens qui ont condamné cet usage, & qui eussent bien voulu, que Rome eût conservé son ancienne Religion. Varron est de ceux-là, selon que le rapporte St. Augustin. Car il dit de cette coûtume d'adorer les Dieux sans image. *Quòd si adhuc mansisset castus, Dii observarentur &c. qui primi simulacra Deorum populis posuerunt, ii civitatibus & metum dempserunt, & errorem addiderunt.* Et le même St. Augustin, cite un passage d'un Livre de Seneque, qui s'est perdu, intitulé *de superstitione*, qui blâme cette coûtume, en ces termes, *sacros immortales, inviolabilésque Deos, in materia vilissima atque immobili dedicant, habitus illis hominum ferarúmque & piscium. Quidam verò mixto sensu, diversis corporibus inducunt; numina vocant, quæ si spiritu accepto subitò occurrerent, monstra haberentur.* Il semble aussi que les Nations Occidentales, les Gaulois, les Bretons, les Allemans, n'ayent point eu de statuës. Au moins cela est-il certain des Allemans. Car Tacite, dans sa Germanie, dit expressément, *cohibere parietibus Deos, atque ullam humani oris speciem assimilare nefas existimant.* Que les Allemans *ne renferment point leurs Dieux dans*

des

26. 27.

Aug. de Civit. Dei libr. 4. c. 31.

Plutarch. in Numa.

Lib. 34. c. 4.

Lib. 4. de Civit. Dei cap. 31.

Lib. 6. de Civ. Dei cap. 10.

Taciti Germania.

des Temples, & ne croient pas qu'il soit permis, de leur donner une figure humaine, mais qu'ils se contentent de leur consacrer des bois, dont le plus caché, est ce qu'ils adorent, & qu'ils ne voient que de la pensée. Cependant il y a des choses, dans le même Livre, qui ne s'accordent pas trop avec cela. Car il dit dans le même lieu, *qu'une partie des Sueves adore Isis, sous la figure d'un vaisseau, ce qui montre que c'est une Religion étrangere.* Une page auparavant il dit, *qu'ils croient que les Dieux président aux batailles. C'est pourquoi ils enlevent de certaines figures, de leurs bois sacrez, qu'ils portent à la guerre.* Et sur la fin du Livre, il dit que les Allemans, qui habitoient le long de la mer Baltique, *adoroient la mere des Dieux, sous des figures de sangliers, qui rendent même ceux qui les portent, inviolables à leurs ennemis.* C'est pourquoi je croi que le sens de Tacite est, que les anciens Allemans ne peignoient point leurs Dieux, en forme humaine, mais en autre forme, comme Isis, dont il parle ici, qu'ils adoroient, sous la figure d'un vaisseau, & la mere des Dieux qu'ils servoient, sous la figure de sanglier. Ce qui fait voir que les Allemans, ne regardoient pas leurs simulacres, comme des images de la divinité, mais seulement comme des emblemes. Car l'on ne s'est jamais imaginé, qu'une Déesse fût semblable à un vaisseau. Mais ils avoient consacré pour embleme de cette Déesse, une espece de Navire, appellé *Liburna*, pour signifier, dit Tacite, qu'elle avoit été amenée de loin. Et peut-être que c'étoit de l'ancienne superstition des Allemans, qui n'osoient donner à Dieu la figure humaine, que tira son origine l'idole d'*Irmensuld*, Dieu des Saxons, que Charlemagne fit abbatre. A la verité, cette figure approchoit de la figure humaine. Cependant il lui sortoit un Ours de l'estomac. Elle avoit un Lion, peint sur son bouclier, & dans la main gauche, des balances, tout cela fait voir que ce n'étoit pas une image, mais un embleme de la divinité, selon l'ancienne Religion des Allemans. Cet *Irmensuld* étoit apparemment le Dieu Mars, car le lieu, où étoit cette idole, s'appellé encore aujourd'hui *Marspurg*, ville de Mars.

Antiquitez de Fauchet. p. 444.

Il ne faut pas chercher l'origine des simulacres entre les Grecs, ni entre les Romains.

Mais pour revenir à l'origine des simulacres, il nous faut voir dans quelle Nation on la doit chercher. L'orgueil des Grecs les porte à se faire honneur de tout. Un certain Epicadus, selon le rapport de Macrobe, attribuë la premiere invention des statuës à Hercule, disant, qu'aprés qu'il eut vaincu Gerion en Espagne, il fit des statuës de ses compagnons, qui avoient été tuez, & qu'il les jetta dans le Tibre, afin qu'ils décendissent dans la mer, & qu'ils allassent flotter sur les rivages de leur patrie, ce qu'il fit pour consoler les parens des défunts, en leur rendant au moins les images de ceux que la mort leur avoit ravis. Pausanias parle d'un certain Bompalus, grand Satuaire, qui fit un beau simulacre de la Fortune, pour les Smyrniens, & il prétend que ce simulacre est des plus anciens. D'autres rapportent l'origine des statuës, aux Atheniens. Quelques-uns veulent qu'elles ayent été inventées par Cecrops. Herodote veut que les Egyptiens en soient les inventeurs. Diodore dit que ce sont les Ethiopiens. Et si l'on veut voir un plus grand nombre de ces conjectures, on les peut trouver dans Pline. Peut-être que ce qu'a dit Lactance est le plus vraisemblable: c'est que Promethée a été le premier inventeur des simulacres, & que de là est venuë la fable, qu'il avoit fait des hommes. Mais la question

Saturnal. lib. 1.

Pensanias in Messeniacis.

Lib. 4.

Bibliot. l. 4.

Lib. 2. institut.

question est, qui étoit ce Promethée, où il a vécu, & quand ? Car ce que les Grecs en disent est tout fabuleux : Si ce Promethée est l'un des prochains décendans de Noé, fils de Japhet, comme il est appellé *Japeti genus*; il n'est pas hors d'apparence, que la Sculpture & les simulacres ayent été inventez de son tems.

Quoi qu'il en soit, tous ceux qui veulent trouver l'origine des simulacres, dans l'Occident, se trompent. Les hommes, les Religions, & les Arts sont venus de l'Orient. Et les Theraphims de Laban me persuadent, que les statuës ont été premierement inventées dans la Chaldée. C'est le sentiment des meilleurs & des plus graves Auteurs. St. Cyrille d'Alexandrie dit, que cette espece d'idolatrie a tiré son origine de Nimrod, qui fit dresser une statuë à l'honneur de son fils, qui s'appelloit *Jupiter Belus*. St. Epiphane prétend, que l'Art de peindre, est né du tems de Serug, & que ce Serug a été l'un des premiers Peintres. Il se trompe sans doute, en ce qu'il fait l'Art de peindre plus ancien que la Sculpture, l'invention des Arts a commencé par ce qu'il y a de plus facile. Il est beaucoup plus aisé d'imaginer, de tailler un bois, selon la figure humaine, que de placer des couleurs sur une Table dans un tel ordre, que par le mélange de la lumiere, & des ombres, on en fasse des répresentations, & des apparences de relief. Mais il ne s'éloigne pas de la verité, pour le tems, dans lequel les simulacres ont commencé. Car il y a apparence, que leur origine doit être placée dans le siecle de Serug, ou un peu avant. Car Serug étoit bisayeul d'Abraham, & petit-fils de Phaleg, durant la vie duquel se forma le regne de Babel & de Nimrod.

Lib. 10. Adversus Julianum.

Præfatione in Panarium.

Les Juifs veulent que les Ancêtres d'Abraham fussent non seulement idolatres, mais faiseurs d'idoles. Peu de gens Savans ignorent, ce qu'ils font faire à Abraham, que Dieu retira de l'idolatrie, par une vocation particuliere. Ils disent que Tharé, pere d'Abraham, vendoit des idoles, & qu'un jour il arriva que Tharé, étant allé en voyage, Abraham demeura à la maison, pour avoir soin des affaires. Plusieurs personnes vinrent, pour acheter des images: Abraham leur demandoit à tous quel âge ils avoient, l'un disoit j'ai 40. ans, l'autre disoit j'en ai 50. Aprés cela il leur répresentoit, qu'ils devoient avoir bien de la honte, eux qui étoient déja si âgez, d'adorer une statuë qui n'avoit qu'un jour. Entr'autres vint une femme, qui apporta une petite offrande de farine, dans un plat, qu'elle apportoit, disoit-elle, pour l'offrir à ces idoles. Abraham, quand la femme fut sortie, prit une hache, brisa toutes ces idoles, & mit la hache dans la main de la plus grande de ces idoles, qu'il n'avoit pas voulu briser, & laissa le plat de farine auprés. Quand Tharé fut revenu, voyant tout ce desordre, il en demanda raison à son fils; Abraham lui dit qu'une querelle s'étoit émuë entre les images, à qui auroit le plat de farine, qu'une femme avoit apporté. Qu'elles s'étoient battuës, & que la plus grande s'étant saisie de la hache, qu'elle avoit encore en main, avoit mis toutes les autres dans l'état, où on les voïoit. Là-dessus le pere prenant la parole, lui dit en colere; vous nous en feriez bien accroire, que des images, qui n'ont point de sentiment, ni de mouvement, se soient mises en colere, & se soient battuës? Sur quoi Abraham répondit: prenez bien garde à ce que vous venez de dire. Car si ces statuës n'ont ni mouve-

Histoire de Tharé, pere d'Abraham, & des ses simulacres.

Bereschit Rabba c. 38.

ment, ni ſentiment, vous avez grand tort de les adorer. Tharé indigné de cette action, & de cette réponſe, alla déferer ſon fils au Roi Nimrod, qui le fit jetter dans le feu; d'où il fut tiré, & ſauvé, par la main de Dieu. C'eſt pourquoi le Seigneur lui dit: *Je ſuis le Seigneur qui t'ai retiré d'Ur des Chaldéens*; c'eſt-à-dire, ſelon ces Meſſieurs, du *feu* des Chaldéens, parce qu'en effet *Ur* ſignifie feu dans la langue Chaldaïque. Je croi donc que c'eſt à peu prés à cela, qu'on s'en doit tenir, & que les premiers ſimulacres ont été faits quelque tems aprés la diviſion des langues, dans ce ſiecle, & ſous ce Nimrod, entre les Babyloniens, environ la naiſſance de l'Empire des Aſſyriens, & de Ninive: ſelon quoi, les Theraphims de Laban ne ſont pas les premiers ſimulacres, mais ils ont été faits à l'imitation des premiers. C'eſt dans la famille de Nimrod, que cette idolatrie a pris ſa naiſſance. La famille de Sem, qui avoit ſes demeures mêlées avec celles de la race de Cham, & de Chus, emprunta d'elles cette ſuperſtition. Ces deux Theraphims étoient, ſelon nôtre conjecture, les images de Noé, & de Sem. On ne fit les images de ces Patriarches, dans leur famille, qu'aprés leur mort. Noé mourut deux ans avant la naiſſance d'Abraham, & Sem 150. ans aprés, l'an cent cinquantiéme d'Abraham. Dieu, qui avoit retiré Abraham de la famille de Tharé, en avoit auſſi retiré ſon eſprit, tellement que Nacor ſon fils, Bethuel, & Laban ſon petit-fils, demeurerent idolatres, & à l'imitation des enfans de Cham, ils firent les images de leurs Patriarches *Sem* & *Noé*, & les placerent dans leur maiſon, comme Dieux Tutelaires.

Selon cette conjecture, les Theraphims & les ſimulacres, n'étoient point encore dans la famille de Sem, quand Abraham ſe retira en Caran, & enſuite dans la terre de Canaan. Car je ne ſaurois être du ſentiment de ceux, qui veulent qui Serug & Tharé, ſoient les premiers inventeurs, & adorateurs des ſimulacres. Il eſt bien vrai que Joſué met Tharé, pere d'Abraham, au nombre des idolatres. *Vos peres ont habité au delà du fleuve, ſavoir Tharé, pere d'Abraham & de Nacor, & ont ſervi à d'autres Dieux.* Mais par les autres Dieux j'entens le Soleil & la Lune, qui étoient generalement adorez de tous les idolatres, au lieu que les Theraphims, étoient une devotion particuliere, & qui n'étoit qu'en certaines maiſons.

Vide Voſſium de idololatria cap. 3. lib. 9.

Joſué 24. 2.

Aprés avoir trouvé l'origine des ſimulacres, dans la famille de Nimrod, & dans la Chaldée, il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre, comment de là ils ſont paſſez au delà du fleuve Euphrate, ſont parvenus dans la Phénicie, & de là dans l'Egypte, de l'Egypte dans la Grece, & enfin dans toutes les parties de la terre. Car les hommes allant chercher des demeures de lieu en lieu dans ce tems-là, par tout où ils alloient, ils portoient les Religions de leur païs.

CHAPITRE II.

Quelle a été l'intention des premiers faiseurs d'Images, le progrez de cette Idolatrie.

A Propos de l'origine des ſimulacres, on demande quelle a été la premiere intention des hommes, quand ils ont dreſſé des ſtatuës aux défunts? Si d'abord ç'a été ſimplement, pour conſerver leur memoire, ou ſi ç'a été pour les adorer? Chacun ſait les conjectures du Livre de la Sapience là-deſſus: c'eſt que quelque pere, fort touché de la mort de ſon fils, lui fit faire une ſtatuë, & la fit honorer. Ou bien cela eſt venu de ce que les Rois, qui ne pouvoient être préſens dans toutes leurs Provinces, ſe ſont fait faire des ſtatuës, par leſquelles les peuples, qui ne pouvoient poſſeder leur Prince en perſonne, ont imité & répréſenté le viſage de leur Roi, qui étoit loin d'eux, pour lui rendre leurs hommages, auſſi bien dans ſon abſence, que dans ſa préſence. Il eſt apparent que les ſimulacres ont été faits d'abord, pour la ſimple commemoration, & non pour l'adoration: ſelon le mot du Poëte, *Nemo repentè fit turpiſſimus* on a commencé par le moins, on eſt venu enſuite au plus.

Chap. 14. v. 15. &c.

Une choſe me paroît certaine, c'eſt que les premieres ſtatuës ont été faites à l'honneur des hommes, & non de ceux que les premiers idolatres ont regardé comme des Dieux, c'étoient les Aſtres. Je ne croi pas qu'il pût venir dans l'eſprit, de plein ſaut, de faire des ſtatuës en figure d'homme, ou d'autres animaux, pour répréſenter le Soleil & la Lune, car c'eſt une trop grande extravagance, mais voici comment cela s'eſt fait. D'abord les hommes ont adoré les Aſtres, & les Elemens, en eux-mêmes, & ſans images. Enſuite il s'eſt fait des images d'hommes morts, qu'ils ont adorées. Et enfin pour honorer leurs Dieux morts, qu'ils adoroient, ils ont donné à leurs anciens Dieux, qui ſont les Aſtres, les noms de leurs Rois. Ils ont appellé l'un Bahal, ou Jupiter, l'autre Aſtaroth, ou Junon, & ont conſacré des images, qui ſont devenuës communes aux Aſtres & aux hommes. Outre cela, trouvant qu'il y avoit quelque choſe de fort commode pour la Religion, d'avoir toûjours devant les yeux les objets de ſon culte, ils ont imaginé, ſinon de faire des images, au moins des emblemes des Dieux celeſtes. Et c'eſt pour cela qu'ils ont fait des figures de bœufs, de brebis, & d'autres animaux, & preſque toûjours des figures mêlées, pour adorer les Dieux celeſtes, ſous ces emblemes. Nous verrons dans le Traité du Veau d'or, comme les Egyptiens, s'eſtimant plus ſages que les autres hommes, ont pris les animaux mêmes, plûtôt que les images de ces animaux, pour emblemes de leurs Dieux.

Par quels degrez on eſt venu à donner une figure humaine à des Aſtres.

Il eſt neceſſaire de remarquer auſſi, ſur cette antiquité des ſimulacres, que ce culte n'eſt pas ſi-tôt devenu public, mais qu'il a commencé par un culte domeſtique. Car dans la Chaldée, d'où les ſimulacres ont tiré leur origine, il n'y avoit pas d'autre Religion publique, que celle du

Ce culte n'étoit pas public au commencement.

 Soleil,

Soleil, & du Feu, parce qu'ils étoient de la Religion des Perses, dont ils étoient voisins. Il est vrai que dans la suite, ils ont dégeneré de cette pureté, & ont adoré publiquement les simulacres, beaucoup plûtôt que les Perses. Cependant le Feu, l'embleme du Soleil, étoit toûjours leur grande divinité, jusques dans les derniers tems, comme il paroît par le recit, qui se lit dans Ruffin, d'une chose arrivée sous le Regne de Constantin. C'est que les Chaldéens, pour la gloire du Feu sacré, qui étoit leur Dieu, le portoient par toute la terre, & le faisoient combattre avec tous les autres Dieux, qu'il surmontoit infailliblement, les fondant s'ils étoient de métal, les calcinant s'ils étoient de pierre, les brûlant s'ils étoient de bois. Mais enfin il fut vaincu en Egypte, par la fraude des Sacrificateurs, qui firent une grande statuë consacrée au Nil. La statuë étoit vaste & creuse, & percée de tous côtez, mais les trous en étoient refermez avec de la cire, avec tant d'art qu'on ne les voyoit point. La statuë étoit pleine d'eau, & si-tôt qu'elle s'échauffa sous le Feu sacré des Chaldéens, la cire se fondit, les trous s'ouvrirent, l'eau coula de toutes parts en abondance, & le Dieu des Chaldéens fut étoufé.

Ruffin Histoire Ecclesiastique, Livre 2.

Nous avons déja remarqué, que Laban appelloit les Theraphims ses Dieux en particulier, & que personne ne se joignit à lui pour les recourre, ce qui fait voir que le culte des simulacres, en ce tems-là, étoit encore particulier, & non public. Quand est-ce donc que ce culte devint public ? Ce fut sans doute, quand on commença à bâtir des Temples entre les Payens. Car ils n'ont jamais eu de Temples sans idoles, & sans simulacres. Or les Temples ont sans doute tiré leur origine des sepulcres. On peut lire ce qu'ont écrit les anciens Peres là-dessus, & entr'autres Eusebe. Ils soûtiennent aux Payens, *que leurs Temples ne sont rien que des sepulcres, ausquels on a donné le beau nom de Temples*. Et le prouvent, parce que même en ce tems-là, il y avoit plusieurs de leurs Temples, qui servoient de sepulcres. Acrisius étoit enseveli dans le Temple de la Minerve de Larisse, Cecrops dans le Temple de la Minerve d'Athenes, & Erichtonius dans le Temple de Polias, Ismarus dans le Temple de Cerés Eleusine, & ainsi de plusieurs autres, dont ils font le dénombrement. Si nous retournons à ce que nous avons dit des Theraphims, nous verrons comment insensiblement les Temples se sont faits, & se sont remplis de simulacres. D'abord on servoit les Manes des morts, sous les images des Theraphims, dans quelques parties secretes de la maison, qui étoit comme la chapelle, où l'on faisoit reposer les reliques des Ancêtres. Et comme la pompe, le luxe, & la superstition, vont toûjours en croissant, on fit ensuite des chapelles séparées, & plus magnifiques, & enfin on bâtit des Temples sur ces morts, c'est-à-dire, des lieux publics, où chacun se rangea pour la dévotion. Et alors les simulacres des morts, qu'on n'avoit adorez qu'en particulier, furent publiquement adorez.

Eusebius Præparat. Ev. L. 2. cap. 6.

De la matiere des anciens simulacres : les premiers simulacres étoient sans art & sans ornement, faits de terre cuite. Dii fictiles.

Il n'y a pas lieu de douter, que ces simulacres ne fussent d'une matiere fort simple. Et comme l'on étoit alors fort peu habile dans la Sculpture, on choisissoit sans doute les matieres, qui se laissoient plus facilement manier, & qui prenoient la figure qu'on leur vouloit donner. C'est pourquoi il y a apparence, que les premieres statuës furent de terre cuite. Et ce qui fortifie cette conjecture, c'est ce que nous avons remarqué, que les

les statuës ont commencé dans le païs de Babylone, où l'on sait que les hommes acquirent l'Art de figurer la terre, & de la cuire au feu, comme il paroît par la tour de Babel, qui étoit bâtie de brique, & par les fameuses murailles de Babylone, qu'on a appellées *Muri coctiles*. Mais afin que ces Dieux de terre cuite, eussent quelque beauté, on les fardoit, & on y mettoit du vermillon. Nous apprenons de Pline, que Tarquinius Priscus fit venir un certain Turianus de Toscane, qui lui fit la statuë de Jupiter Capitolin, lequel étoit de terre, au rapport de Varron; *fictilem fuisse, & ideò miniari solitum.* Cela se faisoit sur tout, quand leurs idoles devoient paroître en public, & être adorées solennellement, c'est-à-dire dans les grandes fêtes. *Jovis ipsius simulacri faciem diebus festis minio illini solitam.*

Plin. l. 36. cap. 12.

Plin. l. 3. cap. 7.

Aprés cela le bois, qui cede facilement au ciseau, & au fer, fut la plus commune matiere, dont on se servit pour faire des simulacres. Cela paroît par les graves reprehensions, que les Prophetes faisoient aux idolatres, ausquels ils disoient : l'homme se coupe des cedres, il prend un cyprez, & un chêne. Il en prend une partie pour brûler, & pour se chaufer. Sur l'autre moitié il mange sa chair, il en fait un siege, & du reste il en fait un Dieu, devant lequel il se prosterne.

Aprés on en fit de bois.

Esaïe 44. 14. &c.

Mais les Orientaux ne demeurerent gueres dans cette simplicité. Ils voulurent que leurs idoles fussent venerables, par la richesse de la matiere. Nous voyons que les Israëlites firent leur Veau, du plus precieux de tous les métaux. Toute l'Ecriture reproche aux Payens, leurs Dieux d'or & d'argent, & cette magnificence avoit plus de lieu dans l'Orient, que dans l'Occident. Lucien, dans son Jupiter Tragique, introduit Mercure contredisant Jupiter, sur ce que celui-ci avoit ordonné, que les Dieux d'or, dans le conseil des Dieux, seroient placez au-dessus de ceux de bois, ou de cuivre. C'est faire justement, dit Mercure, comme dans les Etats corrompus, où l'on préfere les richesses au merite. Fera-t-il beau voir Minerve, Apollon, Venus, & tous ces autres Dieux de la Grece, passer aprés ceux des Barbares? Car les premiers n'ont, tout au plus, qu'une feuille d'or massif. Par le même ouvrage de Lucien, il paroît que le Neptune de Corinthe, n'étoit que de bois, & que la Venus de Knide, étoit de marbre blanc.

Enfin on les fit d'or & d'argent, dans l'Orient.

Plaisanterie de Lucien sur les Dieux d'or & d'argent.

Plutarque dans un Ouvrage, qui est péri, & dont Eusebe nous a conservé un Fragment, dit que l'on ne faisoit autrefois les simulacres, que de bois. *Le premier simulacre, qui fut consacré à Apollon par Eresicthon dans l'Ile de Delos, étoit de bois, & on le faisoit voir dans les fêtes solennelles. Celui de Minerve de la ville étoit de bois aussi. Et les Samiens avoient aussi leur Junon de bois.* Et même l'Auteur prétend, que les Grecs avoient fait ce choix par raison, & par Religion, disant que *l'or & l'argent étoient des couleurs malades, jaunes & pâles, d'une terre que le Soleil avoit brûlée; Qu'on employoit quelquefois de l'yvoire, mais que c'étoit comme par extraordinaire, & pour faire quelque montre de magnificence.* La matiere ordinaire des simulacres étoit le cuivre, l'argent & l'or, entre les métaux.

Euseb. Præpar. Evang. l. 3. c. 8.

Il étoit rare d'en voir de fer, cependant Pausanias nous parle d'un Hercule, répréfenté combattant avec l'Hydre, & il remarque en même tems, que ces sortes d'ouvrages étoient rares, parce qu'il étoit difficile de tra-

Pausan. l. 10. Phocica.

travailler du fer, pour en faire des figures. L'yvoire étoit fort eſtimé pour cela. *Dentibus ingens pretium, & Deorum ſimulacris laudatiſſima ex iis materies.* Entre les bois, il y avoit du choix pour les Simulacres, & de là eſt venu le Proverbe: *Non è quovis ligno fit Mercurius.* Eraſme dans ſes Adages, explique cela de ces ſtatuës de Mercure, dont on ſe ſervoit dans la magie, parce que les Magiciens ont leurs obſervations, & leurs opérations ne ſe font qu'avec certaines plantes, auſquelles ils attachent la force de leurs charmes. Apulée fut accuſé de ſorcellerie, parce qu'il avoit fait faire un Mercure de bois. Il rapporte l'origine de ce proverbe à Pythagore.

Apul. Apolog. 1.

Lib. 8. in Arcadicis. p. 250.

Pauſanias écrit que les Anciens avoient accoûtumé de choiſir, pour les ſtatuës, ces ſortes de bois, l'Ebene, le Cyprez, le Cedre, le Chêne, le Bouïs, du bois de l'Arbre Lotos, & celui de l'If, que les Grecs appellent σμίλαξ, & qui s'appelloit auſſi Lierre de Cilicie. Le Prophéte Eſaïe en marque trois, le Chêne, le Cedre & le Cyprez; le Cyprez à cauſe qu'il reſiſte à la corruption, le Cedre à cauſe de ſa bonne odeur, & le Chêne à cauſe de ſa force. Mais je croi qu'on s'eſt donné la liberté dans la ſuite, de prendre de tout bois. Le plus précieux étoit ſans doute le meilleur. Pauſanias même dit que la ſtatuë de Mercure Cyllenius, étoit de bois de Citron. Mais les ſtatuës de Priape, étoient ordinairement de bois de Figuier, comme il ſemble qu'on le puiſſe conclurre de ces vers d'Horace,

Ibid. in Arcadicis.

Satyr. lib. 1.

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
Cùm faber incertus ſcamnum, facerétne Priapum,
Maluit eſſe Deum. . . . .

Lib. 14. c. 1.

Pline rapporte qu'il ſe trouvoit même des ſtatuës, faites de bois de vigne. *Jovis ſimulacrum, in urbe Populonia, ex uva conſpicimus*, & il ajoûte que l'on montoit ſur le toit du Temple de la Diane d'Epheſe, par un eſcalier, qui étoit fait d'un ſeul tronc de vigne. Cela eſt aſſez difficile à concevoir, car la vigne eſt un arbriſſeau, qui mal-aiſement peut devenir un arbre d'une aſſez grande force, pour fournir de matiére à de ſemblables ouvrages.

Pour achever ce que nous avons à dire de ces anciens ſimulacres, il eſt aiſé de juger que ce n'étoient pas des chefs-d'œuvres de l'art, & que ces ouvrages étoient aſſez brutes. Car tous les Arts, dans leurs commencemens, ont été fort imparfaits. Je ne ſaurois pourtant tomber dans la penſée de Tertullien, qui s'eſt imaginé que les premiers idolatres ont adoré des maſſes de bois, ou de pierre, ſans figure, & comme il les appelle, *Numina caudicaria*, des troncs devenus Dieux: à cauſe qu'ils ne ſavoient pas encore cet Art, que les Grecs appellent πλαςική. Car il ne faut pas grand art, pour donner à une piece de bois, quelque figure humaine, ou pour donner à une maſſe de bouë, une forme approchante de celle de l'homme. Il eſt vrai que quelques Nations ont eu pour objets de leurs dévotions, certaines choſes qui n'avoient aucune figure d'hommes, ou d'animaux. Clement d'Alexandrie, & Arnobe nous diſent, *que les Arabes adoroient une pierre.* Maxime de Tyr dit *que c'étoit une pierre quarrée; que les an-*

Arnob. l. 6. p. 196.

anciens Romains ont adoré Mars, sous la figure d'une demi-pique; que les Scythes adoroient un poignard, que les Thespiens adoroient un rameau, pour la Déesse Juno Cynthia. *Les Icariens un bois brute, pour la Déesse Diane. Ceux de Pessinunte, un caillou, pour la Mere des Dieux. Et les Samiens une planche, pour Junon.* Mais assûrément, ce n'étoit point par ignorance de la Sculpture, que ces Religions adoroient ces objets informes. C'étoit pour quelque mystére, ou à cause d'un long usage. Ce n'étoient pas des simulacres des Dieux, mais des emblemes, cela est clair par la demi-pique, & le poignard, sous lesquels les Romains & les Scythes, ont adoré le Dieu de la guerre. Et nous voyons que dans les siecles, où la Sculpture & la Peinture, étoient venuës à leur perfection, cependant on adoroit encore ces Dieux informes. Le Dieu Eliogabale, la grande divinité des Syriens, du tems de l'Empereur de ce nom, étoit adoré sous la figure d'une pierre pyramidale. C'est assez parlé de l'antiquité des simulacres. Herodian. in Macrino.

CHAPITRE III.

De l'opinion que les idolatres ont eu de leurs simulacres, & du culte qu'ils leur ont rendu.

C'Est une question, qui dans ce siécle est devenuë importante, à cause du service, que rendent aux images, une partie des Chrétiens. Ceux qui rejettent ce culte, accusent les autres de conformité avec les Payens, & disent que Dieu a condamné les hommes, qui ont adoré la divinité, sous des simulacres & des images. Ceux-ci, pour mettre une trés-grande difference entr'eux & les Payens, disent que les idolatres Gentils ont adoré leurs simulacres, comme des Dieux, & qu'ils ont regardé les statuës, comme des divinitez, ce qui met, dit-on, une prodigieuse difference entre eux & les Chrétiens, qui servent & adorent les images: parce que les Chrétiens ne rendent à leurs images, qu'un culte relatif. Ils ne les regardent que comme des ressemblances, & ne les confondent pas avec les originaux.

Calvin soûtient au contraire, que jamais les Payens n'ont regardé leurs statuës, comme des Dieux, & il le prouve par diverses raisons. Bellarmin lui fait là-dessus un procez, l'accuse de mensonge, refute ses raisons, & entreprend de prouver, que les Payens ont regardé leurs images, comme de veritables Dieux. Gregoire de Valence soûtient la même these. Il est bon sans prévention, de considerer un peu la chose en elle-même, & de voir ce qu'ont dit là-dessus les Payens eux-mêmes. Car je croi que nous ne saurions mieux apprendre ce qu'ils ont pensé, que par leur propre bouche. Institut. l. 1. c. 11. Num. 9.

Ils n'ont pas tous parlé de la même maniere. C'est pourquoi il faut nécessairement les partager en diverses classes.

1. La

Que les sages, & les plus sensez, n'ont regardé les simulacres, que comme des images & des emblemes des Dieux, & non comme de vrais Dieux.

1. La premiere est de ceux, dont les pensées ont été les plus raisonnables, & les plus épurées, qui n'ont regardé les simulacres, que comme de simples répréſentations, & des figures, qui devoient être destinées à rappeller dans l'esprit, la memoire des Dieux. L'on ne peut pas douter que ce ne fût l'opinion de Varron. Nous l'avons ouï ci-dessus cité par Saint Augustin, disant, *que les Romains eussent adoré les Dieux, d'une maniere plus chaste, s'ils eussent continué de les adorer sans statuës : Et que ceux qui ont introduit entre les peuples cet usage, ont diminué la reverence, que l'on doit avoir pour les Dieux, & ont ouvert une source d'erreur.* Nous ne devons pas douter non plus, que ce ne fût le sentiment de Seneque, aprés avoir ouï ce que Saint Augustin en rapporte, tiré du Livre de la Superstition, qui ne subsiste plus, *où il blâme la folie de ceux, qui ont consacré des matieres viles, pour répréſenter les Dieux immortels, & invisibles, qui leur ont donné des corps d'hommes, & de bêtes, & d'autres figures mixtes, composées de differentes especes, appellant Dieux des corps, qui passeroient pour des monstres, & des prodiges, s'ils venoient subitement à être animez & à marcher.* Si l'on veut voir plus amplement la pensée de Varron là-dessus, on la trouvera bien expliquée dans le septiéme Livre de la Cité de Dieu de Saint Augustin. Il dit, *que les Anciens, qui ont inventé les statuës & les simulacres, avec les ornemens dont on les accompagne, ont eu pour but de faire voir à l'esprit, l'ame du monde, & ses parties; c'est-à-dire, les vrais Dieux. Et que ceux qui ont donné aux Dieux la forme humaine, ont eu en pensée, que les ames des hommes, qui sont dans les corps, sont trés-semblables à ces intelligences séparées, qui sont les Dieux immortels. Et qu'ainsi on a posé l'image d'un corps humain, comme on met devant les yeux un vaisseau, qui est le contenant, pour faire souvenir de la liqueur, qui est le contenu; comme si l'on mettoit dans le Temple de Bacchus, une pinte, pour signifier le vin, qui pour l'ordinaire est contenu dans la pinte. Pareillement par le simulacre, qui a une forme humaine, on signifie une intelligence & un esprit raisonnable, parce que la figure humaine est le vaisseau ordinaire, qui contient cette ame raisonnable, & cette intelligence.* L'on cite aussi sur ce même sujet, Maxime de Tyr, Philosophe Platonicien. En effet il n'est rien de plus exprés pour ce sentiment, *que les simulacres ne sont que pour l'usage de la commemoration, parce que l'essence de Dieu,* dit-il, *est au dessus de nos sens, nous tirons du secours des paroles des hommes, des animaux, des figures d'or, d'argent & d'yvoire, pour parvenir, par le moyen de ces choses, à la connoissance de la divinité.* Et beaucoup plus fortement, dans la même Dissertation; *que comme les Lettres ont été inventées, pour peindre & répréſenter les paroles, tellement que par le secours des Lettres, on supplée à la foiblesse de la memoire des hommes. Ainsi les Images des Dieux, ont été faites pour aider les infirmitez des hommes, parce que les hommes attachent à ces images les noms des Dieux, & les idées des choses memorables, qui ont été faites par eux, que ce sont des aides & des secours, pour se ressouvenir d'eux; Que ce sont des symboles de l'honneur, qu'on rend aux Dieux, & comme des trophées, pour immortaliser la memoire de leurs grandes actions. Ainsi quoi que Dieu soit invisible, cependant, par rapport à nôtre infirmité, & à la nature de l'amour, qui veut voir ce qu'il aime, il ne sauroit être inutile, de se servir des choses, qui nous peuvent rappeller la divinité dans la memoire, pourvû que rien ne se termine à l'image; & que l'amour, le respect, la memoire, l'adoration soit renduë uniquement à Dieu.* Ils n'y a jamais eu de Chrétiens, entre ceux qui servent les images, qui ayent parlé

De Civit. Dei. l. 4. c. 38. Preuves par Varron. Par Seneque. Lib. 7. c. 7. de Civ. Dei.

Cap. 7. Varron.

Maximus Tyrius In Oratione an statuæ sint Diis ponendæ Orat. 38.

lé avec autant de précaution, de leur usage, & de la maniere dont il s'en faut servir dans la Religion. Car cet Auteur ne leur veut rendre aucun honneur. Il veut que tout se rapporte aux Dieux. On pourroit dire, que ce témoignage n'est pas d'assez grand poids dans cette controverse, parce que ce Maxime de Tyr vivoit fort avant dans les siecles du Christianisme; car il vivoit du tems de l'Empereur Commode. Il avoit grand commerce avec les Chrétiens, & pouvoit avoir épuré ses sentimens, par les lumieres qu'il avoit empruntées du Christianisme. Mais il est bon de savoir, qu'il avoit puisé cela dans son Platon : Dans Platon, dis-je, qui vivoit au milieu des idolatres, dans un siecle, & dans un lieu, où rien ne le pouvoit instruire, que son bon sens, & sa raison. Voici comme il parle. *Il y a entre toutes les nations deux manieres de servir les Dieux. Car il y a certains Dieux, que nous voïons, & que nous adorons en les voyant, & d'autres que nous ne voyons pas, & dont nous faisons les images, lesquelles images nous honorons, quoi qu'elles soient inanimées, parce que par là, nous esperons nous rendre favorables les Dieux mêmes, qui sont vivans, &c.* Il ajoûte peu aprés, *Celui donc qui a dans sa maison son pere, sa mere, ou ses ayeuls dans la derniere vieillesse, les doit regarder comme un trésor, & doit être persuadé, qu'il n'y a point de simulacre de Dieux, qui fasse autant d'honneur, & autant de profit à sa maison qu'eux, pourvû qu'il les honore comme il doit, &c. C'est pourquoi il faut tenir pour assûré, comme je le viens de dire, qu'il n'y a point de simulacres de Dieux, que nous devions plus honorer, que nos peres, nos meres, & nos ayeuls accablez de vieillesse. Car Dieu prend plaisir à l'honneur, que nous rendons à nos vieux peres & meres, & sans cela il ne nous exauceroit pas. Certainement nos peres & nos meres, nous doivent tenir lieu de simulacres, plus admirables & plus vénérables, qu'aucunes images inanimées: Car les choses animées, quand nous les honorons, prient pour nous, & nous favorisent tous les jours. Au contraire, quand nous les méprisons, elles nous peuvent procurer des maux. Mais les simulacres, qui n'ont point d'ame, ne peuvent faire ni l'un, ni l'autre.* C'est-à-dire, qu'ils ne peuvent faire ni bien, ni mal. Il paroît par ces belles paroles de Platon, 1. que, selon lui, les simulacres sont inanimez, & par conséquent n'ont aucune divinité. 2. Qu'ils ne peuvent faire aucun bien, quand on les honore, ni aucun mal, quand on les méprise. 3. Que tout l'honneur, qu'on leur rend, c'est par rapport aux Dieux, que l'on espere par là se rendre favorables. 4. Que l'honneur, qu'on doit aux images, à les regarder en elles-mêmes, est beaucoup inferieur à celui qu'on doit aux peres & aux meres. 5. Que par cet honneur qu'on rend aux peres & aux meres, les Dieux se trouvent plus honorez, que par celui qu'on rend aux simulacres inanimez, parce que les Dieux considérent les vieillards, comme leurs simulacres vivans. C'étoit-là, sans doute la Religion, non seulement des Philosophes, mais des honêtes gens. Car si Platon ne se fût senti appuyé du plus grand nombre, & du plus fort, il n'eût pas osé, sans doute, se déclarer si ouvertement, aprés le malheur, qui venoit d'arriver à son maître Socrate, pour avoir parlé un peu librement des divinitez Payennes.

Par Platon. De Legibus lib. 11. p. 975.

Aprés cela, il n'est plus necessaire, de chercher dans le Christianisme la source de ces sentimens moderez, sur le culte des simulacres, quon remarque dans les Platoniciens modernes. Il ne faut pas s'étonner, si Celsus dit avec tant de force: *Qui pourroit s'imaginer, s'il n'est fou, que ces statuës sont des Dieux, & non pas des simulacres, & des dons faits aux Dieux?* Jambli que

Par Celsus. Apud Origenem lib. contra Celsum.

Sect.3.c.29. blique, dans son Livre des Mysteres, discourt sur les idoles, ou images, d'une maniere qu'il semble en condamner entierement l'usage. Il dit, *que l'homme, qui fait les images, est meilleur qu'elles; qu'il tire son origine d'une meilleure cause, qu'ainsi l'homme s'oublie, en se confiant à ces images, qui ne sont point animées, & qui n'ont qu'une apparence de vie.* Mais quand on examine l'Auteur de prés, on voit qu'il ne parle pas des images, c'est-à-dire, des statuës, ou des simulacres, mais de certaines images, que les Magiciens, par leur art, élevent, ou dans l'air, ou dans la fumée, pour deviner par ces images, qui ne sont que des fantômes. Dion Chrysostome cite, d'un nommé Phidias, des paroles qui sont extrémément à nôtre sujet. *On ne doit pas croire*, dit cet Auteur, *qu'il seroit meill.ur, qu'il n'y eût entre les hommes aucunes statuës, ni images, comme s'il ne faloit tourner les yeux, que vers lés choses celestes. Car tous ceux qui ont quelque goût de la veritable intelligence, venerent toutes ces choses, considerant qu'ils voyent les Dieux eux-mêmes de loin. Mais le sentiment, que les hommes ont de la divinité, & le vehement amour, qu'ils ont pour elle, les porte à les honorer, & les servir de prés, en s'en approchant, & en les touchant.* On ne peut pas distinguer plus nettement les Dieux, de leurs simulacres, ni dire plus clairement, que ces simulacres ne sont établis, que pour consoler les hommes, & de l'absence & de l'éloignement des Dieux, afin qu'on puisse adorer ces Dieux dans leurs simulacres, comme un amant caresse sa maîtresse, en baisant son portrait. Les Peres, qui ont disputé contre les Payens, ont admis cela, comme étant une opinion reçûë, & l'ont refutée. *Annum quid dicitis*, disoit Arnobe, *fortè præsentiam vobis quamdam, his numinum subexhiberi simulacris. Et quia Deos videre non datum est, eos sic coli, iis & officiosa munia præstari, &c. Deos, inquitis, per simulacra veneramur.* Et peu aprés. *Unde novissimè scitis, an simulacra hæc omnia, quæ Diis immortalibus, vicaria substitutione, formatis, similitudinem referant habeantque divinam?* Comment savez vous, dit-il, que tous ces simulacres, que vous mettez, pour réprésenter les Dieux immortels, ont quelque ressemblance avec la divinité? Il reconnoissoit donc, que, selon les Payens, leurs simulacres n'étoient pas des Dieux, mais qu'ils étoient posez, pour les réprésenter. Origene, disputant contre Celsus, reçoit cette réponse, l'admet, la refute, & s'en moque, bien qu'il la reconnoisse, pour être l'une de celles dont les Payens se servoient, pour excuser leur idolatrie. *Qui est l'homme de bon sens*, dit-il, *qui ne se moquera d'un sage Payen, qui, aprés avoir magnifiquement discouru de Dieu, jette les yeux sur les simulacres, leur adresse ses vœux, ou s'imagine qu'il se faut servir de ces images, pour s'élever aux originaux, de ces objets visibles, pour monter aux invisibles, & de ces signes & symboles, pour monter aux choses, qui sont signifiées par ces emblemes?* Il reconnoît donc, que selon les Payens, les simulacres n'étoient que des ressemblances, & même des emblemes, pour élever l'esprit à la contemplation des veritables Dieux. S. Augustin disputant contre Varron, au sujet de cette pensée ingenieuse, que nous avons raportée, dans laquelle Varron dit, que l'on réprésente les Dieux en forme humaine, pour rappeller dans l'esprit les Dieux Celéstes, ne s'inscrit point en faux contre la réponse de Varron, & ne lui dit pas, vous déguisez les sentimens de vôtre Religion: Ce n'est point là l'esprit, dans lequel vous adorez les simulacres, car vous les regardez, comme de veritables divinitez. Seulement il le combat par

Par Dion Chrysostome, Serm. 12.

Par Arnob. contra Gentes lib. 6. p. 195.

Par Origene lib. 7. contra Celsum.

par ses propres paroles, que nous avons rapportées. Qu'on eût bien mieux fait d'adorer les Dieux, sans simulacres, & qu'ils ont diminué la crainte, & augmenté l'erreur. En effet St. Augustin, dans un autre lieu, reconnoît que c'est-là le sentiment des plus sages Payens, & qu'ils adoroient, & servoient leurs simulacres seulement, comme des mémoriaux de la divinité. *Videntur autem sibi purgatioris esse Religionis, qui dicunt, nec simulacrum, nec Dæmonium colo, sed per effigiem corporalem signum rei intueor, quam colere debeo. Ita verò interpretantur simulacra, ut alio dicant significare terram, & alio mare, sicut Neptuni simulacro.* Enfin Lactance reconnoît, que c'étoit là l'une des couleurs, dont les Payens couvroient le culte des simulacres. *Non ipsa, inquiunt, timemus simulacra, sed eos, ad quorum imaginem ficta, & quorum nominibus consecrata sunt.* Un Chrétien de la communion de Rome, ne pourroit pas dire plus fortement, nous n'adorons pas les images; mais nôtre adoration se rapporte aux objets, dont les images portent les noms, & dont elles sont les réprésentations.

Auguſt. in Pſalm. 113.

Par St. Auguſtin.

Lactance. Inſtitut. l. 2. cap. 2.

Aprés tant de témoins, Payens, & Chrétiens, qui nous assûrent que le culte, que les idolatres rendoient à leurs simulacres, étoit purement relatif, & qu'ils n'ont jamais adoré les statuës, que comme des ressemblances des Dieux, est-il juste de leur attribuer un autre sentiment? Je suis assûré qu'on peut mêmes aller plus avant, & dire avec certitude, que les idolatres, en faisant des simulacres de leurs Dieux, n'ont point eu intention, de réprésenter les Dieux, sous leurs veritables formes, au moins les Dieux naturels. C'étoient seulement des emblemes, & des figures mystiques, pour leur rappeller la mémoire des Dieux. Ce qui paroîtra par les raisons suivantes.

Premierement leurs Philosophes faisoient profession de croire, que les Dieux immortels étoient spirituels, sans matiere, sans corps, & sans figure. Et par conséquent, ils ne pouvoient regarder les simulacres, comme de veritables images des Dieux. Pour ce qui est du Vulgaire, qui savoit que l'image d'Apollon étoit consacrée au Soleil, celle de Cybelé à la terre, celle de Neptune à la mer, celle de Diane à la lune, auroit-il bien été assez brutal, pour s'imaginer qu'une statuë, en figure humaine, d'un jeune homme sans barbe, eût quelque ressemblance avec le Soleil? Que la statuë d'une femme, qui étoit couronnée de tours, fût semblable à la terre? Qu'une figure d'homme, portant un trident à la main, fût la veritable image de la mer? A moins que d'être de la derniere stupidité, ils voyoient bien, que ce n'étoient que des emblemes. Nous avons encore une preuve trés sensible de cela, dans les figures extravagantes, qu'ils donnoient souvent à leurs simulacres. Quelques-uns avoient la forme d'un lion. *Inter Deos videmus Leones, tenuissima facie,* dit Arnobe. D'autres avoient la figure de bœuf, d'autres de brebis, d'autres avoient des figures, composées de plusieurs animaux, du chien, du loup, du lion, comme la statuë prodigieuse de Serapis, que Macrobe nous décrit dans le premier Livre de ses Saturnales. D'autres n'avoient aucune figure d'animaux, c'étoit une pierre quarrée, comme entre les Arabes, ou une pierre pyramidale, comme dans le Temple d'Eliogabale. Dans le chapitre précédent, nous avons vû, que les Romains ont adoré une demi-pique, à l'honneur de Mars, les Thespiens une

Les Payens n'ont regardé leurs ſimulacres, que comme des memoriaux.

Arnob. lib. 6. p. 166.

une branche de citronnier, pour Junon. Sommes-nous obligez de croire, que ces gens-là étoient assez destituez de bon sens, pour croire qu'il y avoit des Dieux, faits comme des bœufs, comme des beliers, qui portassent des cornes, & des ongles; qui fussent en partie lion, en partie loup, & en partie chien; qui fussent faits comme des pierres, des branches, des demi-piques, des poignards, & des troncs? N'est-il pas clair qu'ils ne proposoient ces objets, que comme des emblemes de la divinité? Et ainsi il demeure constant, que tous les Payens, qui étoient dans l'opinion, que nous venons de proposer, n'ont point adoré les simulacres, comme des Dieux. Et par conséquent les Papistes ne seroient pas plus purs que les Payens, quand ils ne regarderoient leurs images que comme des memoriaux.

CHAPITRE IV.

Seconde opinion des Payens sur leurs simulacres. Ils croyoient que les Dieux y étoient attirez, par la vertu de la consecration. Les Papistes ont la même opinion de leurs images.

MAis voici une seconde opinion, qui semble plus favorable, & plus conforme aux sentimens que Bellarmin, & Gregoire de Valence attribuent aux Payens. C'est que la plûpart des Payens se persuadoient, que par la vertu de la consecration, les Dieux étoient évoquez, pour venir habiter dans leurs statuës. C'étoit un des retranchemens, dans lequel les Payens se sauvoient, quand les Chrétiens les pressoient sur l'adoration de leurs images. Nous n'adorons pas le bois, l'argent & l'or, disoient-ils, comme si ces métaux étoient des Dieux, mais nous adorons les Dieux, que la vertu de la consecration a rendus présens à ces images. *Erras, inquitis, & laberis, nam neque nos æra, neque auri argentique materias, neque alias, quibus signa conficiunt, eas esse per se Deos, & Religiosa decernimus numina: Sed eos in his colimus, eósque veneramur, quos dedicatio infert sacra, & fabrilibus facit inhabitare simulacris.* C'est ce que disoit Arnobe, en répresentant la maniere dont les Payens se défendoient. Il refute cette mauvaise raison, par des paroles, qui meritent d'être rapportées dans nôtre Langue, afin que tout le monde les puisse entendre. *Un seul & même Dieu*, disoit-il, *ne peut pas être, en même tems, dans plusieurs simulacres, & il ne peut pas non plus être coupé, & partagé en plusieurs parties. Supposons qu'il y eût dans l'Univers dix mille statuës de Vulcain, un seul Vulcain pourra-t'il être tout entier, en même tems, dans ces dix mille statuës? Je ne le croi pas. Pourquoi? parce que les choses, qui sont unes & singulieres, ne peuvent pas être multipliées, en conservant entiere leur unité, & leur simplicité. Et les Dieux le peuvent d'autant moins, que, selon vous, ils ont la forme des hommes.*

Arnob. l. 6. p. 103.

Arnobe ne savoit pas les mysteres de l'ubiquité d'un corps, & de sa présence réelle, en plusieurs lieux, distincts & séparez tout à la fois, ce que l'on a découvert du depuis. Il combat par cent bonnes raisons cette vaine imagination, que les Dieux immortels viennent habiter réellement dans les

les ſtatuës. Et entr'autres il leur demande, ſi ainſi eſt que par la force de la conſecration, les Dieux fuſſent comme attachez à leurs ſtatuës, pourquoi il les faiſoient garder avec tant de ſoin. *Si apertum vobis & liquidum eſt in ſignorum viſceribus Deos vivere atque habitare cœlites, cur eos ſub validiſſimis clavibus, ingentibúſque ſub clauſtris, ſub repagulis aliíſque ejuſmodi, cuſtoditis, conſervatis, atque habetis incluſos, ac ne fortè fur aliquis, aut nocturnus irrepat latro, æditituis mille protegitis, atque excubitoribus mille? Cur canes in capitoliis paſcitis? Cur anſeribus victum alimoniámque præbetis? Quinimò, ſi fiditis Deos iſtic eſſe, nec à ſignis uſpiam ſimulacriſque diſcedere, permittite illis curam ſui. Reſerata ſint atque aperta ſemper delubra.* Si les Dieux ſont toûjours prés de leurs ſimulacres, pourquoi gardez-vous ces ſimulacres précieux avec tant de ſoin? Le Dieu qui eſt préſent, ne gardera-t'il pas ſes ſtatuës, de la main des larrons & des brigans? Lactance rapporte cette même viſion, & la combat à peu prés, avec les mêmes armes. *Atenim præſentes non niſi ad ſuas imagines adſunt.* C'eſt ce que diſent les Payens, ſur quoi Lactance fait ces refléxions. *Ita planè quemadmodum vulgus exiſtimat, mortuorum animas circa tumulos corporum ſuorum, & reliquias oberrare. Sed tamen poſtquam Deus ille præſens eſſe cœpit, jam ſimulacro ejus non opus eſt. Quæro enim, ſiquis imaginem hominis peregrè conſtituti contempletur ſæpiùs, ut ex ea ſolatium capiat abſentis, num idem ſanus eſſe videatur, ſi eo reverſo atque præſente, in contemplanda imagine perſeveret?* Si les Dieux ſont préſens par la vertu de la conſecration, quand le Dieu eſt venu, qu'avez-vous plus affaire de ſimulacres? Ai-je affaire du portrait de mon ami, quand je tiens mon ami lui-même? *Dei autem, cujus ſpiritus ac numen ubique diffuſum, abeſſe nunquam poteſt, ſemper utique imago ſupervacua eſt. Sed verentur ne omnis eorum Religio inaniſſima ſit & vana, ſi nihil in præſenti videant quod adorent.* Dieu qui eſt un eſprit préſent en tous lieux, n'a pas beſoin qu'on ſupplée à ſon abſence par des images.

Lactan. Inſt. 2. l. c. 2.

Idem ibid.

Il eſt clair auſſi que, ſelon la Religion des Prêtres, & des peuples, les Dieux étoient eſtimez habiter ou dans leurs images, ou prés de leurs images. On le voit par la coûtume qu'ils avoient, d'enchaîner leurs Dieux, quand ils craignoient d'en être abandonnez. Ainſi les Tyriens enchaînerent leur Apollon, quand ils ſe virent preſſez par Alexandre. Et les Atheniens enchaînoient l'image de la Victoire, afin qu'elle ne les abandonnât pas. Ce qui fait voir qu'ils étoient perſuadez, que les Dieux étoient comme attachez à leurs ſimulacres, en ſorte que l'on ne pouvoit tranſporter le ſimulacre, que le Dieu ne ſuivît.

Ils croyoient auſſi, que quand on ruïnoit, & qu'on détruiſoit les ſimulacres, la divinité s'envoloit, & ſe retiroit dans les Cieux. C'eſt ce que le Sophiſte Olympias répréſentoit aux Egyptiens, pour les retenir dans leur Religion, & les empêcher de ſe faire Chrétiens. Lors que Theodoſe fit abbatre le Temple de Serapis, & ceux des autres idoles, & fit fondre les ſimulacres, il leur diſoit: *Qu'il ne faloit pas abandonner la Religion de leurs peres; qu'il faloit plûtôt mourir, & parce qu'il les voïoit conſternez, de ce que les ſtatuës de leurs Dieux étoient jettées hors de leurs Temples, briſées & réduites en pouſſiere, il leur diſoit, qu'il ne faloit pourtant pas qu'ils abandonnaſſent leur Religion, que les images & les ſtatuës n'étoient qu'une matiere corruptible, qu'on les pouvoit réduire en poudre, mais que les vertus & les*

Sozomene l. 7. cap. 15.

divinitez, qui y étoient, s'envoloient dans les Cieux. C'étoit donc là proprement la Religion du peuple, & celle dont les Prêtres faisoient profession. Et l'opinion précédente étoit celle des Philosophes, des Sages, & des gens, qui faisoient un meilleur usage de leur raison. Justement comme aujourd'hui, les mieux sensez des Papistes, croient que les images, ne sont que de pures ressemblances, pour aider la mémoire, pendant que d'autres croient de bonne foi, que Dieu attache quelque vertu à l'image. Les Payens à cause de cette présence de la divinité, qui remplissoit, selon eux, les simulacres, trouvoient bon que l'on appellât Dieux, les simulacres des Dieux. Et ne pouvoient souffrir qu'on niât que ce fussent des divinitez. Diogene Laërce nous rapporte, que Stilpon de Megare, en parlant à quelqu'un de la Minerve de Phidias, lui disoit: *Minerve, fille de Jupiter, n'est-elle pas Dieu? L'Athenien ayant répondu, qu'ouï; Stilpon lui dit, celle-ci n'est pas fille de Jupiter, mais de Phidias; ce que l'autre ayant accordé, il conclut, elle n'est donc pas Dieu.* Il fut accusé de cela devant l'Areopage. Il se voulut justifier, en disant qu'il avoit dit que Minerve n'étoit pas un Dieu, mais une Déesse, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le fît sortir de la ville.

Diogen. Laert. lib. 2.

Mais ce n'est pas un fondement suffisant, pour accuser les Payens, d'avoir adoré leurs simulacres, comme des Dieux, & d'avoir crû que c'étoient veritablement des Dieux. Car si cela étoit, on pourroit imputer la même opinion, à ceux qui servent aujourd'hui les images. Ils croient de bonne foi, que quand une image est consacrée, il y a quelque vertu, qui s'y répand, & qui s'y attache. De là vient que l'on y frotte des chapelets, des linges, & d'autres choses.

Parfaite conformité de sentimens entre le Papisme & le Paganisme, sur la vertu des images.

L'on croit que le Saint, auquel l'image est dédiée, préside auprés de son image, d'une façon particuliere, pour y faire des miracles : c'est pourquoi l'on va en pelerinage, vers une image, plûtôt qu'à une autre. L'on est persuadé aussi, que le secours du Ciel, & la vertu du Saint, est si fort attachée à cette image sacrée, que si elle n'étoit plus, le Saint cesseroit de faire des miracles, en ce lieu-là. Cette pensée n'empêchoit donc pas, que les Payens ne regardassent les simulacres en eux-mêmes, comme de simples répréſentations des Dieux. Mais ils croioient, que les Dieux faisoient l'honneur à ces simulacres consacrez, de répandre leur vertu, & d'excercer leur puissance, en la présence de ces images. Ils estimoient, que les Dieux ne commençoient à déployer leur vertu, dans de ces simulacres, qu'aprés la consecration. On croit la même chose des images dans le Papisme, & avant qu'elles ayent été benites & consacrées, selon le Rituel, il n'est pas permis de les servir, & l'on ne croit pas qu'elles ayent aucune vertu. *Ecce funditur, fabricatur: Nondum Deus est. Ecce plumbatur, construitur, erigitur: Nec adhuc Deus. Ecce ornatur, consecratur, oratur, tùm postremò Deus est, quùm homo ille voluit & dedicavit.* Je suis trompé, si l'on ne pourroit faire application de ces paroles, aux images d'aujourd'hui, en ôtant le mot de *Deus*, & y mettant celui de *Sanctus*. On fond l'image, on la bat sous le marteau, ce n'est pas encore un Saint. On la plombe, on la dresse, on la pose : ce n'est pas encore un Saint. On l'orne, on la consacre, on la dédie, on la sert. Alors voilà un Saint. Aprés tout, sur cette seconde opinion, il ne faut point attribuer aux Payens autre chose,

Minutius Fœlix, in Octavio.

ſe, que ce que diſoit Jamblique, c'eſt que quand une divinité a reçû en partage quelque partie de l'Univers, ſoit le Ciel, ſoit la Terre, ſoit des Villes ſaintes, ſoit des bocages, ſoit des Temples, ſoit des ſtatuës ſacrées, elle verſe une irradiation ſur toutes ces choſes interieurement, comme le Soleil remplit exterieurement toutes choſes de ſes rayons: c'eſt-à-dire que cette préſence de la divinité, que les Payens attachoient à leurs images, étoit une préſence de vertu, plûtôt qu'une préſence de ſubſtance. De Myſteriis Sect. 1. cap. 9.

CHAPITRE V.

Opinion du faux Triſmegiſte, que les ſimulacres devenoient le vrai corps des Dieux.

3. ON trouve une troiſiéme opinion, touchant la divinité des ſimulacres, qui paroît plus forte que les précédentes. C'eſt qu'il ſemble, que certains Payens ayent crû que la divinité, évoquée par la vertu de la conſecration, venoit s'incorporer avec le ſimulacre, lui tenoit lieu d'ame, & faiſoit avec la ſtatuë un tout, ſemblable à l'homme, qui eſt compoſé de corps & d'ame. C'eſt ainſi que St. Auguſtin a expliqué le ſentiment de Triſmegiſte, ſelon que nous le liſons encore aujourd'hui, dans un Dialogue, qui porte le nom d'*Eſculape*, dont nous avons une verſion faite par Apulée. *At ille viſibilia, & contrectabilia ſimulacra, velut corpora Deorum eſſe aſſerit: ineſſe autem his quoſdam Spiritus invitatos, qui valeant aliquid, ſive ad nocendum, ſive ad deſideria eorum complenda, à quibus eis divini honores, & cultus obſequia deferuntur. Hos ergo ſpiritus inviſibiles, per artem quamdam, viſibilibus rebus corporali materia copulare, ut ſint quaſi corpora animata, illis ſpiritibus dicata & ſubdita ſimulacra. Hoc eſſe dicit Deos facere, eamque magnam & mirabilem Deos faciendi accepiſſe homines poteſtatem.* C'eſt ce que dit St. Auguſtin, & en effet les paroles de Triſmegiſte ſemblent ſignifier cela, que les ſtatuës ſont animées, qu'elles ſont pleines de ſens & d'eſprit, qu'elles ſavent, & qu'elles connoiſſent l'avenir. *Dominus & Pater, vel quod ſummum eſt Deus, ut effector eſt Deorum cœleſtium; ita homo effector Deorum, qui in Templis ſunt, humana proximitate contenti.* Comme le Souverain Dieu, dit-il, eſt celui qui fait les Dieux celeſtes, pareillement l'homme a la puiſſance, de faire les Dieux viſibles, qui ſont dans les Temples. Et il ajoûte: *ſpecies verò Deorum, quas conformat humanitas, ex natura utraque conformata eſt, ex divina, quæ prior eſt multòque divinior, & ex ea quæ intra homines eſt, id eſt ex materia, quâ fuerint fabricatæ. Et non ſolùm capitibus, ſed membris omnibus, totòque corpore configurantur.* C'eſt-à-dire, que ces eſpeces de Dieux que les hommes font, ſont compoſez de deux natures: l'une eſt divine & celeſte, c'eſt le Démon qu'on évoque, & que l'on invoque, l'autre c'eſt la matiere, dont les ſimulacres ſont faits. Enfin il dit: *ſtatuas Aſclepi videſ-*

De Civit. Dei. l. 8. c. 23.

ne

ne quatenùs tu ipse diffidas ſtatuas, animatas, ſenſu & ſpiritu plenas, tanta & talia facientes futurorum præſcias?

Ce petit livre intitulé Aſclepius, où l'on trouve cette opinion, n'étoit pas du vrai Mercure Triſmegiſte.

Sur tout cela il faut remarquer, premierement que cet ouvrage n'eſt point de Triſmegiſte, dont il porte le nom. Ce Mercure Triſmegiſte étoit un Egyptien, qui a eu une grande reputation de ſavoir. Il vivoit long-tems avant qu'on parlât des Grecs dans le monde, il a été appellé *Triſmegiſte*, mot qui ſignifie trois fois grand, parce qu'il étoit grand Roi, grand Sacrificateur, & grand Prophete. Et il y a bien apparence, que ce celebre Egyptien, eſt le Moïſe des Juifs. Les Grecs l'appellent *Thoyth*; & Platon en parle aſſez ſouvent. Sous le nom de ce Mercure, on a fait une infinité de volumes de Livres. Jamblique lui en attribuë juſqu'à trente-ſix mille cinq cens. Nous n'avons plus ſous le nom de cet Auteur, que deux Dialogues, dont l'un s'appelle *Pimander*, & l'autre *Aſclepius*, ou *Æſculapius*, tous deux faux & ſuppoſez, & tous deux compoſez par des Chrétiens. Quant au premier, le titre ſeul le découvre. *Pimander* le berger des hommes, ou l'homme berger; ce qui déſigne Jeſus-Chriſt, qui s'appelle le berger des hommes, *Je ſuis le bon berger*. Là dedans il diſcourt de Dieu, des eſprits, des attributs de Dieu, d'une maniere Chrétienne & Platonicienne, en même-tems. Il y parle de la generation éternelle du Fils de Dieu, & la ſuppoſition eſt ſi groſſiere, que l'on y trouve le mot de *conſubſtantiel*, qui eſt particulier à l'Egliſe, pour exprimer la Divinité de Jeſus-Chriſt, ce mot n'eſt né que ſur la fin du troiſiéme ſiecle. Il faut dire la même choſe du ſecond Dialogue, appellé *Aſclepius*. C'eſt l'ouvrage d'un Chrétien, qui fait parler ici un Payen, qui lui fait dire de choſes trés raiſonnables, quand il le fait parler de Dieu, mais qui tout exprés, pour rendre la Religion Payenne ridicule, & l'idolatrie odieuſe, lui fait débiter cette ridicule Theologie, qui n'eſt point la Theologie des Payens, ſavoir que les ſtatuës ſont animées, qu'elles ſont pleines de ſens, & d'intelligence. Car il eſt à remarquer, qu'on ne trouvera rien de ſemblable, dans aucun Auteur Payen, & on ne lit pas même, que les anciens Peres, dans leurs écrits contre les Payens, leur ayent attribué cette opinion abſurde, comme une opinion commune & generale.

De Myſteriis Sect. 8. cap. 1.

Ὁμοούσιον.

Ou c'eſt l'ouvrage d'un Platonicien Magicien, tels qu'ont été les Platoniciens modernes.

Si cette piece n'avoit pas été compoſée par un Chrétien, ce ſeroit l'ouvrage d'un Philoſophe Platonicien, & Magicien en même tems. Car dans les derniers ſiecles, dans leſquels la Philoſophie Platonicienne a été en vogue, qui ſont les trois premiers ſiécles de l'Egliſe, il eſt certain, que la plûpart des Philoſophes Platoniciens celebres, ont été Magiciens: cela ſe peut voir par le livre de *Jamblichus*, *de Myſteriis*, & par ſa vie, faite par Eunapius, où il paroît qu'il ſe mêloit d'évoquer les eſprits, de faire des miracles, & de prédire les choſes futures. Il eſt clair encore, que Proclus, autre celebre Platonicien, étoit Magicien, on le prouve par les livres qu'on a de lui *de Sacrificiis*, & *de Magia*: Photin, Porphyre, & les autres Platoniciens de ces ſiecles-là, entendoient auſſi les Arts magiques. Or il eſt vrai, que les Magiciens s'imaginoient évoquer les Démons, & s'en rendre les maîtres, en les enfermant dans de certaines ſtatuës, qui n'étoient pas d'une matiere ſimple & ordinaire, mais compoſée de diverſes choſes. Et par un art diabolique, ils évoquoient le Démon là dedans. Proclus dans le livre, dont nous venons de parler, dit expreſſément qu'on fai-

Vide Euſeb. l. 5. c. 8. de Præp. Evang.

faisoit des statuës, mêlées de plusieurs matieres, que par ce mélange, on attiroit les influences celestes, & que par la composition, qui se faisoit de plusieurs choses, dont on faisoit un seul tout, l'on faisoit quelque chose de semblable à Dieu, qui étant seul, est élevé sur toutes choses. L'on peut voir la composition de l'une de ces statuës magiques, dans Porphyre, rapportée par Eusebe, & ordonnée par Hecate. Elle devoit être composée, selon l'ordonnance de cette infernale Déesse, de Ruë sauvage, qu'on appelloit Moli, de Myrrhe, d'Encens d'Arabie, de Styrax, & de certains animaux, que l'oracle appelle ἀσκαλαβῶται, ce que les uns tournent des lezars, les autres des rats, les autres des taupes. On reduisoit tout cela en poudre, puis on en faisoit une pâte, à laquelle on donnoit la figure d'Hecate. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dogme, que les statuës fussent animées, n'étoit point ordinaire entre les Payens, & qu'on ne leur doit pas attribuer cette pensée, pour soûtenir qu'ils ont adoré leurs simulacres, comme de vrais Dieux.

L. 5. Præp. Evang. ch. 12.

Vide opus sequens de oraculis.

CHAPITRE VI.

Quatriéme opinion. C'est celle du bas peuple & du vulgaire.

4. IL reste que nous parlions du sentiment, que le vulgaire pouvoit avoir de ces simulacres, car la Religion des stupides & des ignorans, est presque toûjours trés-differente de la Religion des habiles gens. Je ne voudrois pas nier, que dans le vulgaire, il ne s'y soit trouvé des hommes assez stupides, pour avoir adoré de bonne foi les simulacres, comme des Dieux. C'est à eux qu'il faut appliquer ce que disoit S. Augustin. *Hoc enim facit, & quodammodo extorquet illa figura membrorum, ut animus vivens in sensibus corporis magis arbitretur sentire corpus, quod suo corpori simillimum videt, quàm rotundum solem undasque diffusas.* C'est-à-dire, que le vulgaire en regardant les simulacres, & leur voyant des organes exterieurs, tout semblables à ceux de nos sens, se trouve porté à croire, qu'il y a là dedans un esprit, qui voit, & qui sent, beaucoup plûtôt que dans le Soleil, & dans la Mer, dont la figure ne leur paroît pas propre au sentiment. C'est un raisonnement, qu'on ne peut attribuer qu'à des stupides. Car ce seroit faire tort à la raison humaine, que de faire raisonner ainsi un homme, qui auroit un peu de sens commun. Le même S. Augustin nous apprend assez à quelles gens il attribuoit ces pensées, quand il dit ailleurs. *Verùm tamen cùm his locantur sedibus, honorabili sublimitate, ut à precantibus, atque immolantibus attendantur, ipsa similitudine animatorum membrorum, atque sensuum, quamvis insensata & exanima, afficiunt infirmos animos, ut vivere ac spirare videantur, accedente præsertim veneratione multitudinis, quâ tantus eis cultus impenditur.* Cela signifie que l'élevation, & les lieux honorables, où l'on plaçoit les simulacres, les hommages qu'on leur rendoit, & la figure humaine, qu'on leur donnoit, induisoit les esprits infirmes, à croire, que veritablement ils étoient animez. Nous voyons

In Psalm. 113.

Epist. 49. Quæst. 3.

yons qu'il n'attribuë cette pensée qu'aux grossiers esprits infirmes & bas, c'est-à-dire, aux stupides. Aussi ceux d'entre les Payens, qui avoient un peu de bon sens, se moquoient eux-mêmes de la sottise de ces ignorans. Nous avons entendu Horace, qui disoit des statuës de Priape. *Olim truncus eram. Je n'étois qu'un tronc de figuier, inutile à toutes choses. Le Menuisier a été long-tems en doute, s'il en feroit un siege, ou un Dieu, mais enfin il s'est déterminé à me faire un Dieu, la terreur de ceux qui volent les jardins.*

Lib. 2. c. 3. Institut.

Impugnatæ sunt, dit Lactance, *à prudentioribus falsæ Religiones.* Les plus sages se sont moquez de la Religion des sots. Et pour le prouver, il rapporte les paroles de Seneque, qui dit, *simulacra Deorum venerantur, illis supplicant, genu posito, illa adorant, illis assident per totum diem, aut astant illis, stipem jaciunt, victimas cædunt, & cùm hæc tantopere suspiciant, fabros, qui illa fecere contemnunt.* Ils adorent les simulacres, comme des Dieux. Ils s'agenouillent devant eux, ils leur sacrifient des victimes, & ayant une si haute veneration pour les simulacres, ils méprisent les ouvriers, qui les ont faits. Le Poëte Lucile appelle enfans, ceux qui s'imaginoient qu'il y avoit de la vie, & de la connoissance, dans les simulacres. *Ut pueri infantes credunt signa omnia aliena vivere & esse homines.* Enfin s'il y a eu des gens assez stupides entre les Payens, pour croire que les simulacres étoient de vrais Dieux, il ne faut pas en faire un crime à la Religion: car elle n'enseignoit rien de pareil. Il y a bien apparence, qu'entre les Chrétiens, qui adorent les images, il y en a d'assez bêtes pour les adorer, comme s'il y avoit en eux quelque divinité. Polydore Virgile en demeure d'accord. *Il y a*, dit-il, *beaucoup de stupides & d'ignorans, qui adorent les statuës de bois, de pierre, de marbre, d'airain, & les images qui sont peintes sur les murailles, comme si elles avoient quelque sentiment, & non comme des images, & qui s'y fient davantage, qu'à Jesus-Christ, ou aux autres Saints ausquels elles sont dédiées.* Ludovicus Vivez disoit aussi, touchant le culte des Saints; *que plusieurs Chrétiens péchent, en faisant mal une bonne chose, parce qu'ils ne mettent pas de la difference, entre l'honneur qu'ils rendent à Dieu, & celui qu'ils rendent aux Saints. Je ne vois pas*, dit-il, *quelle difference il y a, entre le sentiment, que les Payens avoient de leurs Dieux, & celui qu'on a des Saints.* L'on peut voir des choses toutes semblables dans Cassander. A cause de cela cette Eglise, qui fait servir les images, trouveroit-elle bon, qu'on l'accusât de faire adorer ces images, comme des Dieux, ou comme des Saints?

Apud Lactant.

De rerum inventoribus. l. 6. c. 13.

Ludovicus Vivez in lib. 8. cap. 27. de Civit. Dei August.

Consultatio de imaginibus.

Abregé des preuves, qui démontrent que les Payens n'ont pas regardé leurs simulacres, comme des Dieux.

Aprés ce que nous venons de voir, il est difficile de n'être pas persuadé, que c'est une temerité à Bellarmin, de démentir d'un ton si ferme, Calvin, dans une chose, dont la verité est si évidente. Les preuves de Calvin demeurent en leur entier. Ces preuves sont premierement, que les Payens souvent détruisoient eux-mêmes leurs simulacres, & les faisoient fondre pour en faire d'autres. Et l'on pourroit rapporter de cela cent exemples. Or il seroit absurde de s'imaginer, que les Payens auroient été assez impies, contre leur propre Religion, pour détruire leurs propres Dieux. Sa seconde preuve, c'est qu'un seul Dieu, avoit un nombre infini de simulacres. Et qu'il ne faut point sans necessité attribuer aux hommes des erreurs folles. Or ce seroit une erreur folle, de

Vid. Plin. l. 34. c. 7. & 8.

de croire que tous les simulacres de Jupiter, auroient été autant de Dieux, & autant de Jupiters. La troisiéme raison de Calvin, c'est que les Payens faisoient tous les jours, de nouveaux simulacres. Or ils ne croyoient pas pouvoir faire tous les jours, de nouveaux Dieux. Enfin sa quatriéme raison, est prise de l'autorité de S. Augustin, qui dit sur le Ps. 113. que le Payen disoit, *se non visibile illud colere, sed numen quod ibi invisibiliter habitabat.* C'étoit la réponse des moins habiles, qu'ils n'adoroient pas la matiere visible, mais la divinité invisible, qui habitoit là. Mais S. Augustin ajoûte dans le passage, que nous avons cité du même lieu, que ceux qui se piquoient d'une dévotion plus épurée, disoient qu'ils n'adoroient, ni le simulacre, ni le Démon, mais qu'ils se servoient de ces objets visibles, pour s'élever à la divinité invisible.

Pausan. in Atticis Phocicis, Eliacis & passim.

Conci one 2.

Bellarmin nous apporte quatre causes, pour lesquelles il veut, que les Payens ayent regardé leurs simulacres, comme de vrais Dieux. La premiere, c'est que leurs Prêtres, & leurs Pontifes, le leur disoient. Cela est faux, & l'on ne trouvera aucun lieu, qui prouve que les Prêtres enseignassent à leurs Peuples, que les simulacres étoient de vrais Dieux, autrement ils n'auroient pas osé enseigner tout le contraire, comme ils ont fait. Et les Sages Payens, ne se sont jamais plaints de cela. Ils ont attribué cette grossiere pensée, à leur petit peuple, & non pas à leurs Prêtres. La seconde cause, selon Bellarmin, c'est qu'ils voyoient que tout le monde croyoit cela, que les simulacres étoient animez, & que c'étoient de veritables Dieux. Toutes les observations, que nous avons faites, & les passages que nous avons rapportez, prouvent bien le contraire. La troisiéme cause, c'est que ces simulacres parloient, par le moyen du Démon, ce qui leur persuadoit que c'étoient de vrais Dieux. Il prouve que les simulacres parloient, par l'exemple des Theraphims, qui ont parlé. *Les Theraphims ont parlé mensonge.* Mais nous avons fait voir, que cette supposition est fausse, qu'il n'y a jamais eu de simulacres, qui ayent parlé, pour rendre des oracles, & que la statuë de Memnon, qui parloit quand elle recevoit les rayons du Soleil, la Fortume féminine, & la Junon des Veïentes, qui ont parlé, ne sont que des fables, ausquelles les Payens eux-mêmes n'ont ajoûté aucune foi. 4. Enfin la quatriéme raison, est celle de S. Augustin, que les idolatres voyant leurs simulacres avoir des membres, & des organes, semblables aux corps animez, les croyoient animez aussi. Nous avons expliqué S. Augustin, & fait voir qu'il n'attribuë ce sentiment, qu'aux stupides, & aux esprits bas.

Fausseté des raisons qu'on apporte au contraire.

Zachar. 10. v. 2.

Les raisons, que ces Messieurs apportent, pour prouver que les Payens ont regardé les simulacres, comme de vrais Dieux, n'ont aucun poids. Premierement ils disent, que les Payens eux-mêmes appelloient leurs simulacres, Dieux. J'avouë que les Payens, & même les Savans d'entr'eux, appelloient leurs simulacres, Dieux. Ciceron contre Verres, introduit les Siciliens, qui disoient qu'ils n'avoient plus de Dieux, parce que Verres les avoit emportez, c'est-à-dire, qu'il avoit enlevé leurs simulacres; *sese jam, nec Deos in suis urbibus, ad quos confugerint, habere, quod eorum simulacra sanctissima Verres, ex delubris religiosissimis, sustulisset.* Les Ambraciens font la même plainte, devant le Senat, contre Fulvius Nobilior. *Templa tota urbe spoliata ornamentis. Simulacra Deûm,*

Refutation des raisons, par où les Docteurs Papistes prouvent que les Payens ont regardé les simulacres, comme de vrais Dieux.

Cicero in Verrem.

Tit. Liv. lib. 38.

Deos

Deos demùm ipsos convulsos ex sedibus suis, ablatos fuisse, parietes postésque nudatos, quos adorent, ad quos precentur, & supplicent, Ambrachiensibus non superesse. Ils n'ont plus de Dieux, ils ne savent à qui s'adresser, ni à qui se tourner, pour prier & pour adorer. Quand Fabius Maximus prit Tarente, il ne voulut pas qu'on enlevât les statuës, des Temples de leurs Dieux. Et il répondit à celui qui lui demandoit, ce qu'on en feroit, *Deos iratos Tarentinis relinquamus.* Laissons aux Tarentins, des Dieux, qui leur sont si peu favorables. Mais qui ne voit le sens de ces expressions? Cette figure n'est-elle pas en usage encore aujourd'hui; on dit qu'on place un Saint en un tel lieu, pour dire qu'on y place son image. On a enlevé un tel Saint, on porte en pompe, & en procession un tel Saint, l'Eglise est environnée de Saints. Cela ne se dit-il pas, & n'entend-t-on pas bien ce que cela veut dire?

Tit. Liv. lib. 27.

Ils ajoûtent que l'Ecriture, & les Peres, disputent contre les Payens, & les reprenent, comme supposant qu'ils estimoient, que les simulacres étoient de vrais Dieux. C'est pourquoi ils leur reprochoient leur stupidité, de regarder comme des Dieux, des pierres brutes, des statuës mortes, & des corps sans ame,

O curvæ in terras animæ, & cœlestium inanes!

Persius Satyra 2.

leur dit Lactance. Je répons que l'Ecriture, & les Peres, contre les Payens, ont parlé par raport, non pas à leurs pensées, mais à leurs actions. Ils ne croyoient pas que les simulacres fussent des Dieux, mais ils les adoroient, & en cela ils en faisoient de vrais Dieux: Car il n'y a que Dieu, que l'on doive adorer. C'est le culte qui fait l'idole, & qui de l'idole fait un Dieu, selon le mot si connu de Martial; Ce n'est pas celui qui fait le simulacre, qui fait le Dieu; c'est celui qui l'adore; *qui colit ille facit.* C'est pourquoi les Payens, en adorant leurs simulacres, en faisoient des Dieux. Les Prophetes, & les Peres, dit-on, répréséntent aux idolatres, que leurs idoles n'ont point d'yeux, ne voyent rien, ne sentent rien; à quoi bon cela, s'ils ont crû, que ce n'étoient que de simples répréséntations, & non des Dieux? Les plus brutaux savent bien, que les idoles n'ont pas de sentiment. Jeremie rapporte expressément des idolatres, qu'ils disent *au bois, tu es mon Pere, & à la pierre, tu m'as engendré.* Ils croyoient donc que cette pierre, & ce bois, étoient de vrais Dieux. St. Paul travaille à persuader aux Payens, *que ceux-là ne sont point Dieux, qui sont faits de main.* Ils croyoient donc, que leurs simulacres étoient Dieux.

Lact. Institut. Lib. 2. c. 1.

Ps. 114. Esai. 46.

Jerem. 2. 27.

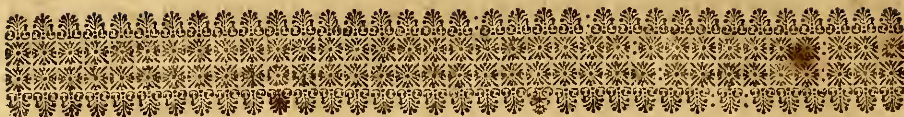
A cela je dis premierement, que cela s'adressoit au vulgaire, & aux stupides d'entre les Payens, qui n'étoient peut-être pas en petit nombre. Nous avons dit qu'il n'est pas impossible, que ce vulgaire stupide & ignorant, conçût de la divinité dans ces simulacres. 2. Cela détruisoit aussi le sentiment, de ceux d'entre les Payens, qui s'imaginoient, que les Dieux étoient venus habiter dans ces simulacres. Car ces gens disoient aux idoles, *tu es mon Pere, & tu m'as engendré*, prétendant parler, non au bois, & à la pierre, mais aux Dieux renfermez dans ce bois, & cette pierre, selon leur sentiment. 3. J'ajoûte que ces graves reprehensions, avoient aussi pour but de cou-

couvrir de confusion ceux qui se garentissoient des erreurs du vulgaire, qui étoient *purioris Religionis*, comme parle St. Augustin, & qui croyoient que ces simulacres n'étoient que de purs mémoriaux: Car c'étoit un profond aveuglement en eux, de confesser que les simulacres, n'étoient pas des Dieux, & d'en faire cependant des Dieux, par l'adoration. On leur peut appliquer ces belles paroles de Lactance. *Nec intelligunt homines ineptissimi, quòd si sentire simulacra, & movere possent, ultrò adoratura homines fuissent, à quibus sunt expolita: quæ essent aut incultus, aut horridus lapis, aut materia informis & rudis, nisi fuissent ab homine formata? Homo igitur illorum quasi parens putandus est, per cujus manus nata sunt, per quem speciem, figuram, pulchritudinem, habere cœperunt, & ideò melior qui fecit, quàm quæ facta sunt.* Fous & brutaux, qui ne considerez pas, que dans vos propres principes, si les simulacres avoient du sentiment, & de la vie, ils n'attendroient pas de l'adoration des hommes, mais ils leur en rendroient, puisque ce sont les hommes, qui les ont tirez de leur neant, & qui de matieres brutes en ont fait des figures, belles & polies. 4. Enfin il faut remarquer, que les Peres ont fait tout ce qu'ils ont pû, pour rendre ridicule & odieux, ce culte des simulacres. Et pour cela, ils ont souvent disputé contre les simulacres, plûtôt selon les principes des Chrétiens, que selon ceux des Payens mêmes. Quelquefois aussi ils ont outré les choses: Par exemple quand Tertullien disoit. *Quantùm autem de simulacris*, &c. *Pour moi, quand je considere vos simulacres, je n'y vois rien, que des matieres, qu'on peut appeller les sœurs de nos chaudrons, & de nos vaisseaux.* Cela est bon dans les principes des Chrétiens, qui ne conçoivent dans les simulacres, rien autre chose que la matiere. Mais cela ne vaut rien dans les principes des Payens, qui concevoient une divinité assistante, dans les simulacres, ou proche d'eux. Le même Auteur dit, dans le même Livre. *Deos Gentilium plura pati, dum fiunt ab Artificibus, quàm patiuntur Christiani, dum occiduntur, quòd eos nolint adorare.* Que les Dieux des Payens souffrent plus, pendant que les ouvriers, & les Sculpteurs les font, que ne souffrent les Chrétiens, quand on les tue, parce qu'ils ne veulent pas adorer ces Dieux. On voit bien que cela est outré. Car même dans les principes des Payens, ces statuës ne sont pas encore des Dieux, pendant qu'elles sont dans les mains de l'ouvrier. Ainsi les Dieux ne souffrent rien, sous le ciseau, sous la lime, & sous le marteau. Pareillement quand les Peres ont supposé, dans leurs disputes, que les simulacres étoient de vrais Dieux, dans le sentiment des Payens, c'étoit afin de les tourner en ridicules plus facilement.

Lactantius de falsa Religione lib. 2. c. 2.

Apolog. ad Gentes.

Mais aprés tout, ils n'ont pas laissé de reconnoître, quels étoient les veritables sentimens des Payens, touchant leurs simulacres, comme je l'ai fait voir par tant de passages, de St. Augustin, de Lactance, d'Arnobe, & d'Origene, ausquels j'en pourrois ajoûter plusieurs autres.



TRAITÉ DU VEAU D'OR

Que les Israëlites firent & adorerent dans le Désert.

Vaines excuses des Juifs pour diminuer le crime de leurs peres.



APRÉS l'Idole des Theraphims, nous rencontrons dans l'Histoire de l'Ancienne Eglise, le Veau d'or, que les Israëlites fondirent, & adorerent dans le désert, en sortant d'Egypte, au pied de la montagne d'Horeb, sur laquelle, peu de jours auparavant, ils avoient entendu la voix terrible de Dieu, qui leur défendoit de faire des images taillées, pour les adorer.

Ce peché étoit horrible, sur tout à cause des circonstances, & découvre bien le fond de la brutalité de ce peuple. Les Juifs en demeurent d'accord, & cela paroît assez par ce Proverbe, qui est demeuré dans la Nation, *que toutes les calamitez, qui leur arrivent, sont des morceaux du Veau d'or.* Cependant ils font tout ce qu'ils peuvent, pour diminuer le crime de leurs Ancêtres, en les excusant.

Talmudici in Tractatu de Sabbatho cap. 9.

1. Premierement, ils disent que Moïse tarda, & demeura dans la montagne, six heures plus qu'il n'avoit prédit. Durant cet espace, Satan s'approcha des Principaux de l'Assemblée, & leur dit, où est Moïse, vôtre Docteur ? Ils répondirent, il est monté en haut. Mais il a passé de six heures, le tems qu'il avoit marqué pour son retour. Sur quoi le Diable leur dit, Moïse est mort. Ils ne firent pas d'attention à ces paroles; alors le Diable leur fit apparoître un cercueil. Ils succomberent à cette tentation, & dirent à Aaron, *quant à cet homme Moïse, nous ne savons ce qui lui est arrivé, fais nous des Dieux* &c.

Tanchuma.

2. Ils disent que ce ne furent pas les Israëlites, qui firent cette demande à Aaron, mais que ce furent des Egyptiens, qui étoient montez avec les Israëlites, ayant à leur tête deux celebres Magiciens, Jannes & Jambres.

3. Pour

3. Pour excuser Aaron, ils disent qu'il n'osa resister au peuple, parce qu'il avoit massacré en sa présence Hur, qui vouloit resister à leur volonté. שמות רבה & les deux Paraphrases Chaldées.

4. Ils disent encore, qu'Aaron ne fit pas le Veau d'or, mais que quand l'or fut jetté dans le feu, Satan y entra, & donna à l'or la forme du veau, & que les Magiciens le façonnerent. C'est ce qu'ils ont imaginé de plus specieux, pour excuser leurs peres. Mais cela ne l'est point du tout, non pas même selon leur goût, ce qui paroît par ce Proverbe que nous avons rapporté, *que toute calamité, qui arrive à Israël, est une once du Veau d'or.* Tanchuma. Targum Jonathan.

CHAPITRE I.

PREMIERE QUESTION.

Quelle étoit la figure de cette Idole.

CE qui fait douter de la figure de cette Idole, c'est qu'on lui donne divers noms; le plus ordinaire, c'est celui de עגל, *veau*. Mais il est quelquefois appellé boeuf, שור. Et les Peres l'ont souvent appellé *caput bubulum*, tête de bœuf. Ainsi l'ont appellé Lactance, St. Jerôme, Tertullien, St. Cyprien, St. Ambroise, Optat de Miléve, & St. Augustin. On ne sait donc si l'Idole avoit la figure d'un veau, ou jeune taureau, ou celle d'un bœuf, ou seulement celle d'une tête de taureau. Le Pseaume 106. dit. *Ils ont fait un Veau en Horeb. Ils ont adoré une image de fonte, & ont changé celui qui faisoit leur gloire, en la forme d'un bœuf qui broute l'herbe.*

Lactance li. 4. cap. 10. Institut. Hieronymus in Osée. cap. 4. & Tertull. adversùs Judæos cap. 1. Cyprian. de bono patient. Ambros. de pœnitentia, lib. 1. cap. 8. Optat. lib. 3. Augustin. in Ps. 61. & passim alibi.

Il s'en faut tenir au terme de *bœuf*, il est plus vrai-semblable que c'étoit la figure d'un bœuf, ayant toute sa grandeur, plûtôt que celle d'un veau. Le prodigieux poids que les Juifs donnent à cette Idole, de deux cens quintaux, mettroit la chose hors de doute, si elle étoit veritable, mais je la croi fausse.

Il est certain que cette idolatrie venoit des Egyptiens. Or en Egypte on adoroit plusieurs bœufs, comme nous le verrons dans la suite. Ce n'étoient pas seulement des veaux. Au reste le mot de עגל, entre les Hebreux, qui signifie un veau, peut trés bien signifier un bœuf, comme le mot de *Vitula*, qui signifie proprement une jeune bête, qui n'a point encore porté, se prend aussi pour une vache qui alaitte.

Bis venit ad mulctram, bis alit ubere fœtus
Vitula. Virgil. Eclog. 3.

Quand les Peres l'ont appellé *caput bovis*, ou *caput bubulum*, ce n'est pas qu'ils voulussent signifier, que la figure n'avoit que la tête du bœuf. Mais c'est au sens que Virgile disoit,

Bina

Bina boum capita vobis Trojâ generatus Aceſtes,
Dat munera. . . .

Bina boum capita, pour *binos boves.* Il faut bien que les Juifs ayent conçû cette figure comme celle d'un bœuf, & même d'un bœuf d'une prodigieuſe groſſeur, puiſqu'ils le font peſer 225. quintaux, qui font plus de 20. mille livres.

C'étoit donc un bœuf; mais non pas un bœuf animé, mugiſſant, & ayant apparence de vie, par la vertu magique qui lui avoit donné l'être. Le Rabbi Eliezer dit, *que le Démon Samael entra dans le Veau, & qu'il le fit mugir en ſortant du feu, pour ſéduire Iſraël.* L'impoſteur Mahomet, dans ſon Alcoran, adopte cette fable, & ajoûte qu'Aaron Auteur de ce Veau étoit *Alchamer*, c'eſt-à-dire Samaritain. Et ſa raiſon, eſt que les Samaritains ſe firent des Veaux, pour les adorer, dans le Schiſme de Jeroboam. Ce qu'ils firent à l'imitation d'Aaron, qui étoit de leur race.

Rabbi Eliezer in Capitulis cap. 45.

Les Juifs débitent beaucoup de fables ſur ce Veau d'or, dont nous ne dirons rien, parce que la plûpart ſont impertinentes, & qu'elles ne ſont pas demeurées dans les bornes de la vrai-ſemblance. Par exemple, ce qu'ils diſent du poids de l'or, qui entroit dans ce Veau. Il peſoit, diſent-ils, deux cens quintaux d'or, c'eſt-à-dire, 225. talens, ce qui feroit bien vingt mille livres d'or; & le fondement de cela, c'eſt que le mot de מסכה, qui eſt employé pour ſignifier ce Veau de fonte, ſelon le mode cabaliſtique, qu'ils appellent *gematria*, contient le nombre de deux cens vint-cinq.

Exod. 3. v. 4.

Sic Rabbi Tanchuma; Rabbi Aſi, & Bahal Hatthurim.

CHAPITRE II.

DEUXIÉME QUESTION.

D'où cette idolatrie a tiré ſon origine.

Il eſt trés conſtant, que les Iſraëlites ne tirerent point cette idolatrie de leur propre fonds, ils furent imitateurs. Nos Savans ont fait de grands traitez, fort pleins d'érudition, ſur ce ſujet, pour ſavoir d'où les Iſraëlites avoient puiſé cette abominable Religion. Pour faire ſeulement l'Hiſtoire des divers ſentimens de nos Auteurs, il faudroit un aſſez gros ouvrage. C'eſt pourquoi laiſſant à part ces differentes conjectures, nous nous arrêterons à ce qui nous paroît le plus vrai-ſemblable.

Pourquoi Aaron choiſit la figure d'un bœuf.

Quelques-uns ont dit, qu'Aaron avoit choiſi la figure de bœuf, pour moins s'éloigner des inclinations de Dieu: parce que Dieu ſemble aimer les bœufs, à cauſe qu'il les reçoit dans les Sacrifices, qu'on mettoit ſur ſes Autels. D'autres au contraire diſent, qu'Aaron choiſit cette figure, comme

comme la plus ridicule, & la moins propre à répréſenter Dieu, afin d'éloigner les Iſraëlites du deſſein de devenir idolatres. Moncæus prétend qu'Aaron prit cette figure de veau, parce que c'étoit celle, ſous laquelle Dieu étoit apparu aux anciens du peuple, parce qu'ils le virent aſſis ſur un Cherubin, qui avoit la figure de bœuf. Mais il n'y a rien de cela dans l'Hiſtoire. C'eſt une pure viſion de Moncæus, qu'il a voulu fonder ſur ce qui ſe lit dans le v. 10. du chap. 24. de l'Exode. *Puis Moïſe, Aaron, Nadab, & ſoixante & dix des anciens d'Iſraël, monterent & virent le Dieu d'Iſraël, & deſſous ſes pieds, il y avoit comme un ouvrage de carreaux de ſaphir, & comme ſont proprement les cieux en tems ſerein.* Il n'y a là-dedans, ni Cherubin, ni figure de Cherubin, ni figure de bœuf, ou de Veau.

Tractatu de Vitulo aureo.

Fauſſe conjecture de Moncæus tract. de Vitulo aureo.

La plus vrai-ſemblable des opinions, & la plus generalement reçûë, c'eſt que cette Religion des Iſraëlites, leur venoit d'Egypte, où ils avoient fait un ſi long ſéjour, & dont ils avoient ſans doute imité, & adopté les abominations. Il eſt vrai que l'Hiſtoire de leur captivité, telle que nous l'a donnée Moïſe, dans les premiers chapitres de l'Exode, n'en dit rien. Mais les autres Ecrivains ſacrez nous l'apprennent ſi préciſément, qu'il eſt impoſſible d'en douter. Joſué diſoit à ce peuple: *ôtez du milieu de vous ces Dieux, auſquels nos peres ont ſervi en Meſopotamie, & en Egypte.* Et le Prophete Ezechiel reproche aux deux maiſons de Juda & d'Iſraël, *qu'elles avoient paillardé en Egypte, dans leur jeuneſſe, & qu'elles n'avoient pas renoncé à ces paillardiſes, qu'elles avoient apporté d'Egypte.* Saint Etienne, dans le ſeptiéme chap. des Actes, dit aux Juifs, *que leurs peres avoient détourné leurs cœurs, vers l'Egypte, & avoient fait un Veau.* Ce qui ſignifie aſſez clairement qu'ils avoient fait le Veau, en imitant les Egyptiens. C'eſt ce qu'avoit fort bien apperçû Euſebe qui dit: *Que Moïſe fut le premier Chef du peuple des Juifs, & que les ayant trouvez plongez dans les ſuperſtitions Egyptiennes, & engagez dans le culte de pluſieurs Dieux, fut le premier qui retira les adorateurs des ſimulacres, de ce faux culte, par des ſupplices & des peines trés ſeveres.* Lactance reconnoît auſſi la même choſe, en parlant des Iſraëlites. *Ils ſe détournerent*, dit-il, *aprés les profanes ceremonies des Juifs. Et parce que Moïſe, leur Chef, monta en la montagne, & y demeura* 40. *jours, ils ſe firent la figure, de la tête de ce bœuf, qu'on appelloit en Egypte Apis, pour le faire marcher devant eux.*

Cela étoit imité de la Religion des Egyptiens.

Joſué. 24. v. 14.

Ezechiel chap. 29. v. 5. & ſuiv. Item chap. 23. 3.

Demonſtrat. lib. 1. cap.

Inſtit. l. 4. c. 10.

CHAPITRE III.

Les Egyptiens adoroient plusieurs animaux.

LEs Egyptiens, tenus pour les plus sages & les plus habiles des peuples Payens, sembloient avoir renoncé aux plus simples lumieres du sens commun, dans le culte religieux qu'ils rendoient aux bêtes. Mais il est apparent que ce culte brutal étoit un voile, qui cachoit les mysteres de leur Religion, comme leurs Hieroglyphiques cachoient les mysteres de leur Theologie, & de leur Morale. On en pourra voir des preuves dans la suite.

Voyez Plutarque d'Isis & d'Osiris: Pomponius Mela, & Diodorus Siculus lib. 1. Bibliothecæ.

Présentement il faut remarquer, qu'ils adoroient les brebis, les chats, les chiens, les ibis, espece de cicogne, les singes, les oiseaux de proye, les loups, & tout les taureaux & les bœufs. Et ce que les anciens Auteurs nous disent là-dessus, est presque incroyable, sur tout ce que nous rapporte Diodore de Sicile. Il nous dit, par exemple, qu'un Soldat Romain pensa être déchiré par le peuple, pour avoir tué un chat par mégarde, & que quand un chien venoit à mourir dans la maison, il y avoit un grand deuil. Dans les famines, qui les portoient quelquefois à manger de la chair humaine, ils s'abstenoient scrupuleusement de manger la chair de leurs animaux sacrez.

Pelusium.

Polyænus lib. 5. de Stragemat.

Cambyses Roi de Perse, faisant la guerre aux Egyptiens, & assiegeant Peluse, les Egyptiens incommodant fort les Soldats Perses par leurs fléches, ce Roi s'avisa d'assembler des troupeaux de chiens, de brebis, d'ibis, dont il couvroit ses combattans: Ce qui lui reussit fort bien, car les Egyptiens n'oserent plus tirer sur les Perses.

Chaque nation, ou Province de l'Egypte adoroit certaines bêtes.

Bien que toute la nation fût plongée dans cette étrange superstition, du culte des animaux, cependant chaque ville & canton de l'Egypte, avoit une particuliere dévotion pour certaine bête, à laquelle ils bâtissoient des Temples. La ville de Leontopolis adoroit le lion, la ville de Mendes le bouc, auquel ils donnoient le nom d'*Apis*, quoi que ce nom fût consacré à un bœuf, qui étoit le principal objet de l'idolatrie de l'Egypte. La ville de Mire adoroit le crocodile. Et ces animaux étoient nourris dans les Temples, ou à l'entour; ils leur préparoient des lits, & des tables délicates: Quand ils venoient à mourir, ils menoient un grand deuil sur eux; ils leur faisoient des funerailles somptueuses, & de magnifiques tombeaux. On peut voir cela dans Diodore, & dans Herodote.

Diodorus Bibliothecæ lib. 1. & Herodotus in lib. 2. qui dicitur Euterpe.

Le culte des bêtes étoit en Egypte du tems de Moïse.

Exod. 8. 26.

Cette superstition étoit déja établie en Egypte, du tems de Moïse & des Patriarches, car sur la proposition que leur fit Pharaon, de permettre aux Israëlites de sacrifier dans le païs, Moïse répondit, *si nous sacrifiïons devant les Egyptiens leurs abominations, ne nous lapideroient-ils pas?* Dans le style des Ecrivains Sacrez du Vieux Testament, les abominations des nations signifient leurs Idoles. Ainsi Moïse veut dire, *si nous sacrifiïons en Egypte les bœufs & les brebis, qui sont les Dieux des Egyptiens, ils nous massacreroient.*

C'étoit

C'étoit la raison de ce que dit Moïse : *que les Egyptiens avoient en abomination les Bergers.* C'est parce que les Bergers ne faisoient pas de difficulté d'égorger, & de manger les bêtes, qui composent leurs troupeaux. Genese 46. 34.

Herodote restreint cette haine des Egyptiens aux seuls gardeurs de pourceaux. *Les Egyptiens*, dit-il, *détestent le pourceau, comme une bête impure, & si quelqu'un touchoit un pourceau, même en passant, il faloit qu'il lavât, & lui & ses vétemens, dans le fleuve; Aussi les seuls gardeurs de pourceaux étoient exclus de l'entrée des Temples, & leur race étoit si odieuse, qu'on ne se marioit jamais avec eux.* Cependant nous allons voir tout à l'heure, que les pourceaux chez les Egyptiens, n'étoient souillez, ni pour les Autels, ni pour les tables, car ils les sacrifioient, & les mangeoient. Herodotus in Euterpe.

Les Egyptiens n'avoient pas de l'horreur pour tous les Bergers.

En effet, que les Bergers en general ne fussent pas l'abomination des Egyptiens, cela paroît par ce que Pharaon dit à Joseph. *Si tu connois entre tes freres, des gens robustes & vaillans, tu les établiras maîtres de mon bêtail.* Cela ne fut pas exécuté, sans doute. Car les enfans de Jacob n'auroient pas voulu prendre le soin des animaux, dont on faisoit des Idoles : mais au moins ce texte fait voir, que les Egyptiens avoient des Bergers, & des troupeaux. Et nous apprenons de Diodore Sicilien, que les Egyptiens tiroient usage de la laine, du lait & du fromage des brebis, & qu'ils faisoient cas des brebis, qui apportoient deux agneaux par an. S'ils n'eussent fait aucun usage de la laine, & du lait de leurs troupeaux, ils ne les eussent pas tant estimez. C'est pourquoi je ne doute pas que Pignorius ne se soit trompé, quand il dit, *que les Egyptiens haïssoient jusqu'à la laine des troupeaux, & la regardoient comme un trés-méprisable excrement, ne la voulant pas employer dans les habits des Sacrificateurs, & dans les langes, dont ils envelopoient leurs corps morts, pour les enterrer.* Il cite là-dessus Apulée dans son Apologie, & fait dire ces paroles à Herodote, *force un Egyptien à manger du lait de brebis.*

Pignorius expositione Mensæ Isiacæ. Fausse pensée.

Quels animaux servoient à la nourriture des Egyptiens.

Puis que les Egyptiens adoroient tant d'animaux, on a raison d'être en peine, dequoi donc ils vivoient, & quelles victimes ils mettoient sur leurs Autels. Plutarque répond, *qu'ils ne sacrifioient à leurs Dieux, que les animaux que les Dieux haïssoient* : or il y avoit fort peu de ces animaux haïs des Dieux. La difficulté augmente, si ce que dit Herodote est vrai. *L'Egypte voisine de la Libye n'abonde pas en animaux, & tous ceux qui s'y trouvent sont estimez sacrez, tant les animaux domestiques que ceux de la campagne.* Traité d'Isis & d'Osiris. Herodote in Euterpe p. 128.

Cependant Herodote ne s'accorde pas avec lui-même. Car dans le même Livre il dit, *il n'étoit permis aux Egyptiens d'immoler aucune bête* (& par conséquent de la manger) *excepté les pourceaux, les oyes, les veaux, & les mâles d'entre les bœufs, qui étoient purs.* Nous verrons dans la suite quelle étoit cette pureté, qui rendoit les bœufs propres pour l'Autel. A présent nous ne citons ce passage, que pour faire voir, que les Egyptiens n'étoient pas obligez à s'abstenir de la chair de tous les animaux, comme Herodote semble l'affirmer. Ce même passage fait voir, que les Egyptiens n'avoient pas tant d'horreur pour les pourceaux, qu'Herodote nous le dit, puis qu'ils les mettoient sur leurs tables, & sur leurs Autels. Il avance même que les Prêtres mangeoient de la chair des animaux, tant qu'ils vouloient. *On leur sert à table tous les jours*, dit-il, *des viandes sacrées, sur tout on leur fournit abondamment de la chair de bœuf, & de celle d'oison.* Il dit aussi, *que tous* P. 121. Pag. 116. Pag. 118.

les Egyptiens immoloient les bœufs mâles, mais il ne leur est pas permis d'immoler les femelles, parcequ'elles sont consacrées à Isis.

Herodote ignorant en antiquitez Egyptiennes. Manethus apud Josephum. lib. 1. adversus Appionem. Porphyrius apud Euseb. Præp. Evang. lib. 10. 3. καθαροί. Erreur d'Herodote sur les victimes propres à l'Autel.

Mais il n'est pas étonnant qu'Herodote se soit contredit, car il n'étoit pas savant dans les antiquitez Egyptiennes : Manethus nous en avertit. *Herodote*, dit-il, *a beaucoup fait de fautes par ignorance, en rapportant les affaires d'Egypte.* Et si nous en voulons croire Porphyre, Herodote ne savoit rien d'original sur l'Histoire de la Religion des Egyptiens; il avoit tout pris d'Hecatæus Milesien.

Il sembloit n'avoir pas bien compris quelles bêtes on sacrifioit aux Dieux, & qu'on mangeoit. Il appelle les bœufs propres à manger & à sacrifier, des *bœufs purs.* Et au contraire on mangeoit, & on sacrifioit les bœufs estimez impurs. C'étoient ceux de couleur rousse, ou rouge, qui étoient odieux aux Dieux d'Egypte, à cause que cette couleur étoit celle de Typhon, le grand ennemi des Dieux Egyptiens: S'il y avoit sur un bœuf quelques poils noirs, il n'étoit plus impur, on ne le tuoit pas, à plus forte raison, quand le bœuf étoit ou noir, ou marqué de taches noires. Comme la couleur rousse, ou rouge, est la couleur ordinaire des bœufs, cette exception de ne point manger, ni sacrifier de bœufs noirs, ne diminuoit pas beaucoup le nombre des bêtes, que les Egyptiens pouvoient manger. On sacrifioit & on mangeoit sans scrupule, tous les bœufs roux, parce que les Dieux les haïssoient. Mais tous les bœufs noirs, ou ayant du noir dans leur peau, étoient consacrez à Osiris. *Les bœufs mâles*, dit Herodote, *étoient consacrez à Epaphus; c'est pourquoi ils les examinent ainsi, c'est que si dans leur examen, ils trouvent sur le bœuf seulement un poil noir, ils ne l'estiment plus net.* Epaphus c'est Osiris, auquel les bœufs étoient consacrez. Il paroît qu'Herodote ne se trompe que dans l'application du mot *pur.* Car il est vrai, qu'ils ne sacrifioient pas de bœufs, ou noirs, ou qui eussent quelques poils noirs, non qu'ils les estimassent *immondes*, mais parce qu'ils les adoroient, comme des animaux sacrez & aimez des Dieux, car nous venons d'apprendre de Plutarque, *que les Egyptiens ne sacrifioient que les animaux haïs des Dieux.*

Entre les autres animaux, les Egyptiens avoient une grande devotion pour le chien.

Juvenal Satyr. 15.

Oppida tota Canem venerantur, nemo Dianam.

Tract. de Iside & Osiride.

Les Egyptiens adoroient presque toutes les bêtes.

Mais si nous en croyons Plutarque, le chien étoit déchû de l'honneur des Temples, & de l'adoration, parce que durant la guerre, que Cambyses avoit fait aux Egyptiens, il avoit, en haine d'eux & de leur Religion, tué leur bœuf Apis, l'avoit jetté à la voirie, où les chiens l'avoient mangé. Ce qui faisoit que les Egyptiens avoient cessé d'adorer les chiens. Cela n'est pas trop vrai-semblable. Car Juvenal, qui étoit bien posterieur à Cambyses, nous vient de dire, que de son tems, on adoroit le chien dans toutes les villes d'Egypte. C'est peut-être pour conserver les honneurs divins au chien, qu'ils feignirent que les Prêtres d'Osiris avoient secretement enlevé le bœuf Apis, que Cambyses avoit tué, & l'avoient enseveli, afin qu'on ne fît pas courir par le monde ce bruit, que les chiens avoient mangé l'un de leurs principaux Dieux, & qu'ils ne fussent pas obligez à dégrader le chien de sa divinité.

Herodote in Euterpe.

Non

Non seulement les Egyptiens adoroient les bêtes, mais ils adoroient les images & les simulacres de ces bêtes, *les Egyptiens*, disoit Pomponius Mela, *adorent les images de plusieurs animaux, à plus forte raison les animaux eux-mêmes.* Et Strabon autre ancien Geographe disoit, *que les Egyptiens n'ont dans leurs Temples, aucun simulacre en forme humaine; c'étoit toûjours l'image de quelque bête.* En effet les Egyptiens n'avoient dans leurs Temples, que des monstres, ou figures de bêtes, ou mêlées de la figure humaine & de la figure des bêtes. Nous verrons dans le traité de Beelzebub, & dans celui-ci, que leur Serapis étoit la plus horrible figure, qui eût jamais été imaginée. Et leur grande divinité Isis avoit son simulacre en figure de femme, avec le sexe, mais elle avoit des cornes sur la tête.

Ils adoroient aussi les simulacres de ces bêtes. Mela lib. 1. cap. 9. Strabon Geogr. lib. 17. Herodote in Euterpe. pag. 118.

En cherchant l'origine de l'idolatrie des Israëlites, pour leur Veau d'or, dans la Religion des Egyptiens, nous y avons trouvé le culte de tous les animaux, & de leurs simulacres. Mais pour approcher de plus prés le culte du Veau d'or, il faut voir le culte trés singulier, & trés extraordinaire, qu'on rendoit aux bœufs: Car il n'y avoit pas de bête, pour laquelle ils eussent autant de dévotion, que pour l'espece des taureaux, des vaches & des veaux.

CHAPITRE IV.

Des Bœufs sacrez & adorez entre les Egyptiens, appellez le bœuf Apis & le bœuf Mnevis.

LEs Egyptiens avoient une dévotion generale pour toute l'espece des bœufs. Mais il y avoit sur tout deux bœufs trés celebres, dans cette Religion Isiaque. Le premier s'appelloit le bœuf *Apis*, & avoit son principal Temple, & même sa demeure, dans la ville de Memphis, que les Hebreux appelloient מוף, Muph. Le second s'appelloit *Mnevis*, & demeuroit en Heliopolis, ville du Soleil, que les Hebreux appelloient און, *On*, & dont Potipherah, du tems de Joseph, étoit non pas Gouverneur ou Prince, comme l'a crû Vossius, à cause de l'équivoque du mot Hebreu, qui signifie Sacrificateur & Gouverneur, mais Sacrificateur: Car comme cette ville étoit consacrée au bœuf *Mnevis*, & au Soleil, il est apparent que Potipherah, beau-pere de Joseph, étoit Sacrificateur du Dieu *Mnevis*. Ce qui lui donnoit aussi rang de Gouverneur & de Prince. Car en Egypte les Prêtres étoient les maîtres du Païs. Ecoutons premierement ce que les differens Auteurs nous disent de ces deux bœufs, qui étoient les principales divinitez des Egyptiens.

La grande dévotion pour les Bœufs Apis & Mnevis. Genese 41. v. 45. כהן

Voici ce qu'en dit Pomponius Mela. *Apis étoit le Dieu de tous les peuples, savoir de l'Egypte, c'étoit un bœuf, dont le fond de la peau étoit noir, distingué par des taches fort extraordinaires. Il avoit la langue & la queuë toutes differentes des autres bœufs. Il en naissoit rarement, & il ne venoit pas de la copulation des animaux de son espece: Mais sa conception étoit toute divine, & il étoit conçû par le feu celeste: le jour de sa naissance étoit une grande fête dans la nation.*

Lib. 1. c. 9. Ce qu'étoit le bœuf Apis, selon Pomponius Mela.

 Pline

Plinius lib. 8. cap. 46.

Pline rapporte avec plus d'étenduë la description de ce bœuf. *Le Bœuf Apis*, dit-il, *est adoré comme un Dieu en Egypte. Il devoit avoir une marque considerable dans le côté gauche, c'étoit une Lune dans son croissant, ayant ses cornes de couleur blanche. Il avoit un nœud sous la langue, qu'ils appellent cantharus. Il n'est pas permis de le laisser vivre au delà d'un certain nombre d'années, mais quand les années marquées sont écoulées, ils le plongent & le noyent dans une fontaine, qu'ils appellent la Fontaine des Sacrificateurs; Et ils en cherchent un autre pour le mettre en sa place. Ils menent deuil sur sa mort, & rasent leurs cheveux, jusqu'à ce qu'ils en ayent trouvé un autre. Ils ne sont pas long-tems sans en trouver un: Et lors qu'ils l'ont trouvé, les Prêtres le menent à Memphis. Il a deux Temples ou deux Sales nuptiales, qui servent de présages pour les peuples. Quand il entre de lui-même dans l'une de ces sales, c'est un bon augure, mais s'il entre dans l'autre, c'est un mauvais présage. Pour les particuliers il leur rend réponse, en prenant sa viande de la main de ceux qui le consultent. Il refusa de prendre de la main de Germanicus, ce qu'il lui offroit à manger, aussi mourut-il bien tôt aprés. Au reste, quand il se dérobe, & passe dans la foule, il y a des Huissiers qui font faire large, & écartent le peuple, & il est accompagné d'une multitude d'enfans, qui chantent un Poëme fait à son honneur. Et incontinent ces enfans transportez & saisis, prédisent les choses à venir. On lui présente une vache, tous les ans une fois, & cette vache doit aussi avoir ses marques singulieres, mais differentes de celles du bœuf. A Memphis il y a un certain lieu dans le Nil, qu'ils appellent* phiole, *à cause de sa figure. On plonge une coupe d'argent dans cette phiole, durant les 7. jours, qu'on celebre pour la naissance du bœuf Apis; & l'on observe comme un miracle, que durant ces sept jours personne n'est atteint par les crocodiles. Mais le huitiéme jour, à la sixiéme heure du jour, la bête réprend toute sa ferocité.*

Ce qu'on appelloit scarabæus dans le bœuf Apis.

Lymphati.

Herodote in Thalia. p. 195.

Herodote, qui en dit moins, nous rapporte pourtant plus de ces marques, dont cette bête devoit être distinguée. *Ce bœuf Apis*, dit-il, *est le même qu'Epaphus. Il doit être engendré d'une vache, qui ne pouvant concevoir d'autre veau, est frapée d'un éclair, & elle en conçoit le bœuf Apis. Et le veau, qui est appellé Apis, est ainsi marqué: il est noir, & il a dans le front une figure blanche quarrée, sur le dos la figure d'un aigle, un cantharus dans le Palais, & des poils doubles, c'est-à-dire, allant à rebours.*

Ælian. Historia Animalium lib. 11. cap. 10.

Description de la maniere dont le bœuf Apis devoit être fait.

Elian nous rapporte, avec plus d'exactitude que tous les précédens, comment le bœuf Apis devoit être formé. 1. Il nous dit que ce devoit être un taureau, & non pas un bœuf coupé. 2. Il devoit être conçû d'un éclair, dans le ventre d'une vache sterile. 3. Il nous apprend une verité certaine. C'est que les Grecs se sont trompez, en prenant le veau Apis pour Epaphus, le fils d'Io, parce que cette Io fut convertie en vache, par la colere & la jalousie de Junon. Mais Vossius a fort bien prouvé, que le bœuf Apis & son culte sont plus anciens que les fables d'Epaphus & d'Io. 4. Elian prétend que les Egyptiens ne tombent pas d'accord de ce que dit Herodote, touchant les marques que le bœuf doit porter. Car au lieu de quatre ou cinq marques, ils en posent, dit-il, jusqu'à vingt-neuf. Ce qui rend sa peau comme toute couverte de fleurs, & ils prétendent que chacune de ces marques a son rapport à la nature de quelque étoile. Ils veulent même qu'entre ces marques, il y en ait une qui indique l'ascension du Nil, & une autre la Lune naissante, & qui com-

commence à prendre ses cornes. 5. Quand le veau est trouvé, on le nourrit quatre mois de lait, dans une maison bâtie vers l'Orient du Soleil. 6. Aprés cela, les Secretaires sacrez viennent avec un navire, & le menent à Memphis. 7. *Là*, dit Elian, *on lui prépare toutes les délices qui se peuvent imaginer, & des lieux faits exprés pour la volupté, où l'on trouve des carrieres, avec un sable fort délié, pour l'exercer à la course, des vaches d'une beauté rare, des maisons comme des chambres nuptiales, où il entre quand il désire de joüir de celle qu'il aime.*

8. On ne lui permet pas de boire de l'eau du Nil, de peur qu'il ne devienne trop gras. Ils ont une Fontaine destinée à abbreuver ce bœuf, & ses Prêtres. Ce que dit aussi Plutarque : celui entre les troupeaux duquel Apis avoit pris naissance, étoit estimé trés-heureux, & devenoit l'objet de l'admiration des hommes. 9. Ce bœuf a le don de prédire l'avenir, ce qu'il fait par des enfans qui chantent & qui dansent autour du bœuf. Et Plutarque dit que les enfans ont reçû ce privilege de prophetiser, parce qu'ils révelerent à Isis où étoit le corps d'Osiris.

Plutarque Tractatu de Iside & Osiride. cap. 3.

Comment le bœuf Apis prédisoit l'avenir.

10. Le même Auteur, savoir Elian, dit que les Egyptiens comparent le bœuf Apis au Dieu Horus, qu'ils disoient être l'Auteur de la fertilité. 11. Il nous dit aussi qu'un certain Roi d'Egypte s'étoit enquis quel animal étoit le plus agréable aux Dieux, & qu'il avoit choisi le bœuf. Le bœuf *Mnevis* avoit aussi ses marques de distinction; mais en plus petit nombre que le bœuf Apis. Au moins est-il certain qu'il devoit être noir comme Apis.

Ammian Marcellin, aprés avoir dit, comment Julien l'Apostat, pour renouveller & rétablir toutes les idolatries, avoit fait chercher un bœuf Apis, à cette occasion il nous rapporte de ces bœufs sacrez, à peu prés les mêmes choses que Pline, & voici ce qu'il dit. *Entre les animaux, que les Anciens ont consacré par le culte, les plus celebres sont Mnevis & Apis. Mnevis est consacré au Soleil, & je ne voi pas qu'on en dise rien de fort mémorable. Apis est consacré à la Lune, & il est remarquable par les diverses figures, qu'il devoit avoir reçûës de sa naissance: sur tout il devoit avoir une Lune en son croissant, dans le côté droit: quand il avoit vécu le nombre des années, marqué dans les secrets des livres mystiques, on le faisoit mourir dans l'eau de la Fontaine sacrée, on lui présentoit la vache Io, fille d'Inachus, qui devoit aussi avoir ses marques singulieres. Quand il étoit mort, on en cherchoit un autre. Recherche qui se faisoit avec un deuil public. Et si on en pouvoit avoir un, qui portât toutes les marques qu'il devoit avoir, on le menoit à Memphis, belle ville, celebre par la présence du Dieu Esculape. Et le bœuf, accompagné de cent Prêtres, étoit consacré, & introduit dans sa chambre nuptiale, & alors il commençoit à être sacré. Il réveloit les choses à venir, par des signes, sur lesquels on pouvoit fonder des conjectures certaines; il paroissoit se détourner de quelques-uns de ceux qui le consultoient, comme il en arriva à Germanicus, duquel il se détourna, & refusa ce qu'il lui vouloit donner à manger, ce qui présageoit les maux qui lui devoient bien-tôt arriver.*

Marcellin. lib. 22.

De tous les Auteurs précédens, on peut recueillir la description de ces deux bœufs sacrez, & si l'on veut, on peut consulter de plus Strabon, *lib.* 17. Lucien, *lib. de sacrificiis*, Suidas sur le mot Serapis, & sur tout Plutarque, dans le livre d'Isis & d'Osiris. Ce dernier nous apprend quelque chose de la sepulture d'Apis, que les autres ont omise. C'est pour-

quoi

Lib. de Isid. & Osiri. cap. 16.

quoi il est bon de l'emprunter de lui, *nous laissons*, dit-il, *à part les choses secretes. Mais ce que les Prêtres font en public, quand ils enterrent Apis, ne differe point des ceremonies de Bacchus. Ils apportent le corps d'Apis sur un bateau; ils sont vétus de peaux de Cerf, ils portent en leurs mains des javelines, ils crient de toute leur force, & font des mouvemens violens, tout comme ceux qui sont pleins de la fureur de Bacchus.* Ce qu'il rapporte pour appuyer son opinion, que le Dieu des Egyptiens Osiris, est le même que le Bacchus des Grecs.

Par voye de recapitulation, voici à quoi revient ce que nous disent les Auteurs que nous avons rapportez. 1. Que ces deux bœufs Apis & Mnevis, devoient être noirs, particulierement Mnevis, qu'on choisissoit toûjours d'entre les plus forts taureaux. *Le bœuf qui est nourri à Heliopolis, aux dépens du public, étoit appellé* Mnevis, *& consacré à Osiris, & selon le sentiment de quelques-uns, il étoit pere d'Osiris: son poil devoit être tout-à-fait noir, & il avoit les seconds honneurs divins aprés le bœuf Apis.* C'est ce que dit Plutarque. 2. Que le bœuf Apis étoit noir, mais avec beaucoup de taches blanches; une quarrée dans le front, un aigle sur le dos, une Lune dans son croissant, sur le côté droit; un scarabæus sous la langue, des poils à rebours à la queuë, & outre cela plusieurs autres marques trés-singulieres, jusqu'au nombre de 29. Il devoit être conçû par un éclair: on le transportoit à Memphis, il étoit mis dans un Temple, qui étoit une espece de Palais; on ne le pouvoit abreuver de l'eau du Nil; on ne le laissoit pas vivre autant que la nature l'eût permis, mais on le noyoit dans le Nil: ensuite on l'ensevelissoit en grande pompe, & de grands hurlemens. Tous les ans on celebroit sept jours à la memoire de sa naissance, & durant les sept jours les crocodiles ne pouvoient faire de mal dans le Fleuve. Il pouvoit prédire l'avenir par des signes, par ses regards ou fâcheux ou doux.

Plutarque lib. de Isis, & Osiris. cap. 15.

D'où pouvoient venir ces marques extraordinaires, qui se trouvoient dans le bœuf Apis.

Au sujet de ces marques si extraordinaires, qui se trouvoient dans le bœuf Apis, on peut demander. 1. Ce qu'on en doit croire? 2. D'où cela pouvoit venir? Pour ce qu'on en doit croire, je ne trouve pas qu'il soit juste de démentir tant d'Historiens, & tant de témoins. Mais pour la cause, elle est fort équivoque. La nature se divertit quelquefois à faire de ces sortes d'ouvrages, qu'on appelle aussi des jeux de la nature. Il se peut donc faire, qu'une fois il soit né un bœuf marqué, comme devoit être ce bœuf Apis. Mais il n'est nullement vrai-semblable que cela puisse arriver plusieurs fois. Et sur tout, si ce que dit Pline est vrai, que quand Apis étoit mort, on ne tardoit pas long-tems à en trouver un semblable. Aujourd'hui on chercheroit dans toute la terre, sans en trouver un pareil.

Sentiment de St. Augustin. Lib. 18. de Civit. Dei. cap. 5.

Rien n'est plus vrai-semblable que l'opinion de St. Augustin, qu'il y avoit là-dedans de la Magie. Car tous les Prêtres Egyptiens étoient Magiciens. *Ce n'étoit pas une si grande affaire, aux Démons, pour tromper les Egyptiens, de mettre dans l'imagination de la vache, qui devoit concevoir le veau, l'impression & l'image d'un bœuf, tel qu'on le vouloit avoir: Ce qui imprimoit dans le fruit conçû par la vache, les marques corporelles: Par un évenement à peu prés semblable, à ce que faisoit Jacob, pour faire agneler aux brebis de Laban, des agneaux tachetez & marquetez.*

Durant le Regne du Diable, on peut dire qu'il faisoit dans le monde, &

& dans la nature, à peu prés tout ce qu'il vouloit. Mais il n'en fut pas de même, quand par la mort de Jesus Christ, l'Empire du Démon fut rétreci. Alors on ne pouvoit plus trouver de Dieu Apis, parce que le vrai Dieu avoit fait cesser les oracles des Démons, & arrêté la force de leur prestiges. Spartianus, dans la vie d'Adrian, dit *que cet Empereur ayant mis ordre aux affaires de la grande Bretagne, & qu'étant passé dans les Gaules, il y eut avis d'une grande sédition émuë à Alexandrie, à l'occasion d'Apis, qu'on avoit trouvé, aprés l'avoir cherché inutilement durant plusieurs années. Chacun des peuples d'Egypte voulut avoir ce Dieu, pour le placer chez soi.* Ce recit fait voir que la Religion d'Apis étoit à peu prés mise en oubli, puisqu'ils étoient en dispute où le placer. Car autrement il eût été indubitable que son siége devoit être à Memphis. Lorsque Julien l'Apostat voulut rétablir cette superstition Egyptienne, Ammian Marcellin ne nous dit pas qu'il y ait réüssi, & qu'il ait trouvé le bœuf Apis. Ainsi cette Religion fut abolie long-tems devant les autres Religions du Paganisme, faute de pouvoir trouver un bœuf marqué, comme il devoit être. Quand la Religion d'Apis cessa.

Pendant que le bœuf Apis a pû être trouvé, & placé à Memphis, la dévotion des peuples pour lui étoit extréme. Nous ne savons pas précisément quelles étoient les ceremonies de son culte. On sait seulement, qu'on sacrifioit des victimes en son honneur. Et sur tout des bœufs roux, parce que les Dieux d'Egypte avoient de l'horreur pour le roux, à cause que c'étoit la couleur de Typhon, qui étoit leur grand ennemi. Si l'on en croit Diodore de Sicile, à l'avenement de ce Dieu, quand il avoit été nouvellement trouvé, il étoit amené à Memphis, on le plaçoit dans le Temple de Vulcain, où les femmes alloient lui rendre un hommage infame, & plein de turpitude, c'est qu'elles se découvroient en sa présence. Adoration renduë au bœuf Apis. Diodorus Siculus Bibliothecæ lib. 1.

L'attachement que les Egyptiens avoient pour cet abominable culte, paroît par la fureur où ils ont été, quand on a donné des atteintes à cette superstition. Les Rois de Perse étoient souvent en guerre avec les Egyptiens, & il semble qu'ils en vouloient principalement aux Dieux d'Egypte. Cambyses se fit amener le bœuf Apis, & le transperça de son javelot dans la cuisse. Playe dont il secha & mourut. Ce que ce Roi fit, dit-on, pour se venger de ce qu'en revenant d'une guerre, où les choses n'étoient pas bien tournées pour lui, il trouva la ville de Memphis en grande réjouïssance, parce qu'on avoit trouvé le bœuf Apis. Ce bœuf ainsi blessé fut enseveli par les Prêtres, selon Herodote. Outrage que Cambyses fit aux Egyptiens, en tuant leur bœuf Apis. In Thalia.

Mais, selon Plutarque, il fut jetté à la voirie, & mangé des chiens, ce qui fit dégrader le chien, & le bannir du nombre des Dieux, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Quoi qu'il en soit, il est certain que cet accident causa une grande affliction aux Egyptiens. Plutarque in libro de Isi. & Osiri.

Darius Ochus, autre Roi de Perse, leur fit encore un plus grand affront. *Les Egyptiens l'avoient appellé âne, Darius leur fit dire que cet âne mangeroit leur bœuf; ce qu'il ne manqua pas de faire, & mit l'âne en sa place.* Si l'on en croit Elian, ils en prirent une cruelle vengeance. Un Eunuque Egyptien, nommé Bagoas, assassina Darius Ochus, & le fit manger aux chats. Plutarq. lib. de Iside & Osir. cap. 6. & cap. 14. Ælian. Var. Histor. lib. 6. cap. 8. & lib. 10. cap. 28.

Au reste, je ne saurois douter qu'outre ces bœufs vivans & réels, qu'ils

Ils adoroient les ſimulacres d'Apis. Mela Lib. I. cap. 9. Strabo lib. 17.

adoroient dans leurs Temples, ils n'euſſent auſſi les images & les ſimulacres de ces bœufs, dans leurs chapelles. C'eſt ce que nous avons ci-deſſus apris, de Pomponius Mela, & de Strabon.

On ne doit pas douter non plus que le bœuf Apis, avec toutes les marques requiſes, ne fût ſouvent difficile à trouver, parce qu'ils étoient obligez de faire étouffer Apis, aprés un nombre d'années de vie. En ſuite ils devoient chercher long-tems, avant que d'en trouver un tout ſemblable. Et dans cet interregne, il eſt apparent que la figure du bœuf Apis, leur tenoit lieu du bœuf lui-même. Cette image d'Apis étoit ſans doute enrichie par la gravûre de toutes les marques, qu'Apis devoit avoir ſur la peau. Et cela ſervoit, premierement à conſoler les peuples, qui étoient toûjours en deuil, juſqu'à ce qu'on eût trouvé un autre Apis. Secondement cela conſervoit la mémoire des caractéres, qu'on devoit trouver dans un Apis vivant. Enfin, comme ce bœuf étoit le principal objet de l'adoration de tous les Egyptiens, il n'eſt pas apparent qu'ils n'euſſent pas le ſimulacre dans leurs Sanctuaires du plus grand de leurs Dieux, ne pouvant avoir Apis lui-même, qui ne partoit jamais de Memphis. Et nous trouvons dans cette obſervation deux choſes, qui ſont à nôtre ſujet, la premiere eſt la réponſe à la queſtion, pourquoi les Iſraëlites, imitateurs des ſuperſtitions d'Egypte, adoroient un Veau de fonte, & non pas un Veau vivant. C'eſt parce qu'en empruntant les ſuperſtitions d'Egypte, ils vouloient pourtant paroître s'en éloigner. Adorer un bœuf vivant leur parut une idolatrie trop groſſiere, au lieu qu'il étoit de l'uſage de tous les peuples de l'Orient, d'avoir dans leurs Temples des ſimulacres, avec des figures de bête, ou tenant quelque partie de la bête.

Exode. 30.

L'autre choſe que nous pouvons apprendre d'ici, c'eſt le ſens de ces paroles de Moïſe, dans l'Hiſtoire du Veau d'or, ויצר אותו בחרט, *& il le forma avec le burin.* On demande, comment Aaron forma ſon Veau d'or avec le burin, puiſqu'il le jetta en moule, & en fit une Idole de fonte? Selon ce que nous venons de ſuppoſer, que les Egyptiens avoient dans leurs Temples l'image d'Apis, gravée & caracteriſée de toutes les marques, dont Apis lui-même devoit être enrichi, il eſt apparent qu'Aaron fit graver ſur le Veau des Iſraëlites, les principaux caracteres du bœuf Apis, ou peut-être de quelques Aſtres. Cela eſt plus apparent que la conjecture de l'illuſtre & ſavant Bochart, qui tourne, *& Aaron ramaſſa l'or dans une bourſe.* Cette même conjecture ſe confirme par les paroles d'Amos, chap. 5. v. 25. citées par St. Etienne, Actes chap. 7. *Vous avez porté le Tabernacle de vôtre Moloch, & Kijoun, vos images, & l'étoile de vos Dieux.* Kijoun, c'eſt Saturne, comme on s'en eſt aſſûré depuis quelques années, par l'Alphabet des Egyptiens, que Kirkerus a donné au public, dans ſon *Prodromus Coptus.* Déja Aben-Eſra nous avoit appris que *Kijoun* ſignifie Saturne, & que dans la langue des Arabes cette étoile s'appelle *Keivan*, כיואן, ce qui ſans doute eſt la même choſe que le *Kijoun*, כיון, des Hebreux. On ne ſavoit pas trop d'où venoit le *Rhephan*, ou *Rempham*, du ſeptiéme des Actes. Mais Kirkerus & Saumaiſe nous ont appris que c'eſt le nom, que les Egyptiens donnent à Saturne. Ainſi *Kijoun* & *Remphan*, ſignifiant Saturne, c'eſt l'étoile & l'image, dont Amos reproche l'adoration aux Iſraëlites du Déſert, & qui fut gravée ſur le Veau d'or.

Du Dieu Kijoun, dont parle Amos.

CHA-

CHAPITRE V.

Ce que pouvoit signifier cette affreuse Idolatrie des Egyptiens, qui adoroient des bêtes, & entr'autres les bœufs Apis & Mnevis : c'étoient des symboles des grands Dieux.

CEtte Religion des Egyptiens a paru affreuse & ridicule aux Payens mêmes : comme il paroît par la quatriéme Satyre de Juvenal. Mais plusieurs Auteurs prévenus par la grande reputation, qu'avoient les Egyptiens de science & de sagesse, & par conséquent de bon sens, ont imaginé diverses choses pour les excuser. Par exemple Plutarque dans son Livre d'Isis & d'Osiris c. 37. Diodore de Sicile dans le premier Livre de sa Bibliotheque, Porphyre, & plusieurs autres, ont travaillé à peindre de belles couleurs ces horribles superstitions.

Diverses excuses en faveur des Egyptiens.

1. Les Egyptiens eux-mêmes, honteux de cette affreuse Religion, inventoient des fables pour la colorer. Ils disoient qu'un certain Typhon, grand ennemi d'Osiris, avoit fait une si cruelle guerre aux Dieux, qu'ils avoient été obligez de se cacher dans les corps des animaux, l'un dans le corps d'un bœuf, l'autre dans celui de l'épervier, &c. Cette fable cache une Histoire, que nous déveloperons dans la suite.

Sic Plutarchus libro de Isi.& Osiri. cap.37.

2. D'autres en vont chercher la cause dans l'opinion de la Metempsychose, qui étoit generalement tenuë entre les Egyptiens. Ils disoient que les ames, & mêmes les Dieux, passoient dans les corps des bêtes, c'est pourquoi ils les adoroient.

Porphyrius.

3. Quelques-uns disent qu'Osiris Roi d'Egypte, faisoit porter à ses troupes dans leurs enseignes militaires, les figures de ces animaux, qu'on les avoit au commencement honorées, & qu'ensuite on les avoit placées dans les Temples, pour les adorer. Ce qui donne quelque espece de couleur à cette conjecture ; c'est que Dieu fit à peu prés la même chose quand il forma les camps des Israëlites, & les divisa en bandes. Il partagea les douze Tribus en bandes, savoir en quatre corps, trois Tribus dans chaque corps, & une des trois Tribus portoit l'enseigne, qui étoit une figure d'animal. La troupe de Ruben avoit l'Homme pour enseigne : Celle de Juda avoit un Lion, celle de Dan l'Aigle, & celle d'Ephraïm le Bœuf. Pareillement les Egyptiens mirent dans leurs enseignes militaires, les figures de differens animaux, qui demeurerent dans leur Religion, & passerent dans leurs Temples. On croit même que la politique de leurs Rois, contribua à cela. Ils furent bien aises de voir leurs sujets se partager en plusieurs Sectes, afin de les affoiblir, & les contenir dans l'obéïssance par cette division, selon la maxime *divide & impera.* En effet, tous les peuples de l'Egypte n'adoroient pas les mêmes animaux. Tous à la verité adoroient Apis ; mais ils étoient divisez, dans le culte des autres animaux. Les Lycopolites, par exemple, adoroient le loup, & mangeoient la brebis, dont le loup est l'ennemi. Aussi Diodore rapporte, qu'il y avoit souvent

Coûtume de mettre des figures d'animaux dans les enseignes militaires.

vent guerre entre les peuples d'Egypte, pour les differentes bêtes qu'ils adoroient.

Les Egyptiens ont adoré les bêtes, à cause des utilitez qui leur en revenoient. Plut. de Isi. & Osiri. c. 39. Diodore lib. 1. Bibliothecæ.

4. C'est une opinion trés-commune, qu'on a adoré en Egypte les bêtes, à cause des utilitez qu'on en tiroit: Les bœufs à cause de l'agriculture, les brebis à cause des laines, les ibis à cause de la Médecine, & parce qu'ils mangeoient les serpens, l'ichneumon, espece de rat, parce qu'il tuoit les crocodiles: les crocodiles eux-mêmes, parce qu'étant trés-dangereux pour ceux qui voyageoient sur le Nil, ils empêchoient les brigands de Cyrene, de traverser le fleuve, pour venir piller le païs: On peut lire ces choses, & autres semblables, dans Plutarque & Diodore de Sicile, dans les endroits qui ont été citez.

La vraie raison, c'est que ces animaux furent établis pour symboles des grands Dieux.

5. Mais la seule opinion veritable, c'est que les animaux adorez en Egypte étoient les symboles des Dieux. Car tout le monde sait que chacun des Dieux Payens, avoit son animal, qui lui étoit consacré, & même qu'il avoit son arbre & sa plante. La colombe étoit consacrée à Venus, le dragon & la chouëtte à Minerve, les paons à Junon, l'aigle à Jupiter, le coq à Esculape & au Soleil; &c. C'est là l'origine de l'idolatrie Egyptienne. Les Egyptiens assignerent à leurs Dieux certains animaux, comme leurs symboles. Ils furent introduits dans les Temples, comme furent les images dans les Eglises des Chrétiens, & ensuite on vint à les adorer. Herodote dit en parlant de ces animaux sacrez, *que les Egyptiens se font un grand honneur de les nourrir, & de les élever, & que dans cet honneur le fils succede au pere, tous les habitans des villes payent leurs vœux à ces animaux, & par là ils rendent hommage au Dieu, à qui cette bête est consacrée.* Ces dernieres paroles font voir que la bête n'étoit pas adorée comme le Dieu, mais comme le symbole du Dieu à qui elle étoit consacrée. Clement d'Alexandrie dit, *que les Egyptiens regardoient l'ibis & l'ichneumon, comme les statuës des Dieux.* C'est-à-dire comme leurs symboles.

In Euterpe p. 128.

Protreptic. adversus Gentes.

Cap. 38. 36. & 40.

Plutarque dans son Livre d'Isis & d'Osiris dit, que les Egyptiens avoient consacré certaines bêtes à certaines divinitez, à cause de quelque ressemblance, & quelques legeres ombres de divinité qui étoient en elles. Et c'est là le propre de ce que nous appellons des symboles; Ils n'ont pas l'essence & la nature de ce dont ils sont les symboles, mais ils ont quelque rapport & quelque espece de ressemblance: Ceux qui ont étudié la matiere des Sacremens doivent comprendre cela. Car c'est de cette maniere que les symboles sacrez sont regardez & honorez entre les vrais Chrétiens.

Procez des Papistes dans celui des Egyptiens.

Les faux Chrétiens, non seulement adorent les symboles dans les Sacremens: ils adorent les images mêmes & les simulacres de leurs Saints: Quand nous les pressons, ils répondent, qu'il y a bien de la difference entre les idolatres Payens & eux; parce que les Payens adoroient leurs simulacres, comme des Dieux. Nous avons convaincu cette excuse & de fausseté & de vanité, dans nôtre Traité des Theraphims, & dans celui de l'origine des simulacres. Nous les pressons, & nous leur disons; des animaux vivans seroient bien plus propres à être les symboles de la divinité, & à être adorez comme tels: Car au moins ils ont la vie, le mouvement & le sentiment, en quoi ils symbolisent avec la divinité, & en sont une espece d'image. Cependant vous voyez, comment les Egyptiens sont devenus l'horreur & le mépris de tous les peuples, pour

pour avoir adoré les bœufs Apis & Mnevis, & plusieurs autres bêtes, comme des symboles des grands Dieux.

Nos Papistes répondent, que les Egyptiens n'ont pas adoré les animaux brutes, comme des symboles, mais comme de vrais Dieux. *Apis*, dit Bellarmin, *a été le grand Dieu des Egyptiens, & les Israëlites ont crû que le Veau, qu'ils avoient vû adorer en Egypte, étoit le Dieu du Ciel. Et que même les Israëlites crûrent, qu'ils avoient été delivrez, & qu'ils avoient reçû le bienfait de leur delivrance, non du Dieu de Moïse, mais d'Apis le Dieu des Egyptiens.* Cela est bien étrange, que pour justifier une fausse Religion, on transforme tous les autres hommes en brutes, & en fous à lier. Car il eût falu que les Israëlites eussent été plus que fous, pour se persuader que leur bœuf les avoit delivrez.

Extravagance de Bellarmin. Lib. 2. c. 13. de Imaginibus. Lib. secundo & tertio.

Cet endroit est assez important pour nous y arrêter un peu: Il faut prouver que les Egyptiens n'ont pas adoré les animaux sacrez, comme des Dieux, mais seulement comme des images & des symboles des Dieux. Mais avant cela on doit savoir que nous ne cherchons que le sentiment des Maîtres de cette Religion, c'est-à-dire, des Prêtres, & des Savans Egyptiens. Car pour le peuple, il nous importe peu comment ils ont adoré Apis, & les autres bêtes sacrées. Il n'y a gueres d'excez en matiere de culte, dont les brutaux & les simples ne soient capables. Encore à présent on trouveroit entre les Papistes, mille & mille ignorans, qui ne distinguent point l'adoration qu'ils doivent à Dieu, de celle qu'ils rendent à leurs images.

Les Egyptiens n'ont pas adoré les animaux, comme de vrais Dieux, mais comme des symboles.

1. Au reste que les sages Egyptiens n'ayent adoré les animaux, que comme les symboles de leurs grands Dieux, cela doit être évident par le caractere de la Nation. On tombe d'accord, que les Egyptiens ont passé, & pour les plus savans, & les plus éclairez de tous ceux qui se sont appliquez aux sciences, ils ont été habiles, même dans la Theologie naturelle. Or il auroit falu qu'ils eussent été, & les plus ignorans, & les plus brutaux de tous les hommes, pour adorer des bœufs, des chiens & des chats, comme de vrais Dieux.

Preuves que les Egyptiens n'ont adoré les animaux sacrez, que comme les symboles des grands Dieux.

Les Egyptiens étoient reputez les plus habiles, & les plus sages de tous les hommes.

2. Toute leur Theologie, & même leur Philosophie étoit couverte d'ombres mystiques: Ce qu'autrefois nous avons prouvé dans des Theses *de Cabbala*. Leurs Hieroglyphiques en font foi. C'étoient des figures mysterieuses, qui couvroient de belles & grandes veritez. Un sceptre, au haut duquel étoit un œil, répréséntoit le Souverain des Dieux, ou pour mieux dire une divinité unique, qui gouverne le monde, avec une connoissance générale, & une profonde sagesse. Le grand Dieu qu'ils appelloient *Kneph*, ou *Knesyphis*, *étoit répréséntè faisant sortir un œuf de sa bouche*, & ils appelloient cet œuf le Monde: C'est une figure tout à fait parlante de la Creation du Monde. Le Monde sort de la bouche de Dieu, c'est parce qu'il le crea par sa parole, & par le souffle de sa bouche, comme parle David.

Seconde preuve. Toute la Philosophie, & la Theologie des Egyptiens, étoit cachee sous des symboles.

Euseb. Præp. Evang. l. 3. c. 11.

Is. 33.

On pourroit trouver dans les œuvres de Plutarque, dans Eusebe, dans les Livres de Jamblichus, cent & cent emblêmes Egyptiens, qui découvrent la profonde science des Egyptiens, dans les choses sacrées, & j'y renvoye les Lecteurs curieux.

Mais je ne puis omettre la Minerve Egyptienne, ou la Déesse Isis,

La Minerve de Saïs est digne d'observation. Plutarch. tract. de Isi. & Osiri. Apocal. I.

adorée dans la ville de Saïs. Elle avoit un simulacre, sur lequel étoient écrites ces paroles, *je suis celle qui étois, qui suis, & qui serai, & qui suis toute chose.* C'est précisément l'explication du mot de *Jehova*, & la définition que Dieu donne de lui-même. Je ne croirai jamais qu'une Nation, qui a poussé ses connoissances jusques-là, ait adoré des bœufs, comme des Dieux.

Troisiéme preuve. δημιουργῷ.

3. Tous les Auteurs anciens, soit Payens, soit Chrétiens, avouënt que les animaux, qu'on adoroit en Egypte, étoient consacrez aux Dieux. Porphyre, dans les Livres d'Eusebe, ci-dessus citez, assûre que la brebis étoit consacrée au grand Dieu Createur, que les bœufs Apis, & Mnevis, étoient consacrez au Soleil & à la Lune. Or si ces animaux étoient consacrez aux Dieux, ils n'étoient donc pas reputez Dieux eux-mêmes; car il ne fut jamais dit, que l'on ait consacré des Dieux aux Dieux. Mais Porphyre, rapporté par Eusebe, est exprés là-dessus: *Or que les Egyptiens ne regardassent pas les animaux brutes, comme des Dieux, il paroît, parce que dans la plûpart des lieux, ils sacrifioient les bœufs consacrez dans leurs fêtes solemnelles.* La preuve est évidente, si le fait est bien certain, savoir qu'ils sacrifioient aux Dieux les animaux consacrez, car on ne sacrifie pas un Dieu à un autre Dieu.

Eusebe Præp. Ev. l. 3. c. 11. & 12.

Lib. de Isi. &c. cap 38. Les Egyptiens fouëtoient leurs Dieux, & même les tuoient. Quatriéme preuve que les animaux sacrez n'étoient que des symboles.

4. Plutarque nous apprend un fait notable, c'est qu'en tems de guerre, de peste, de famine, ou de quelque grande calamité, les Prêtres Egyptiens prenoient une de leurs bêtes sacrées, & durant la nuit ils lui faisoient de terribles menaces, si elle manquoit à leur donner du secours: si le mal continuoit, ils fouëttoient la bête jusqu'au sang. Et enfin si le mal ne cessoit pas, ils la tuoient pour la punir: Qui croira que des hommes, qui ne sont pas fous, voulussent tuer leurs Dieux? La même observation se peut faire, sur ce qui a été remarqué ci-dessus, qu'ils étouffoient le bœuf Apis, dans l'eau du Nil, aprés l'avoir adoré plusieurs années. Nos Papistes brûlent leurs vieux Saints, quand la pourriture, & la vermoulure les a défigurez: c'est parce qu'ils ne croïent pas que ce soient de vrais Saints.

Diodorus lib. I. Part. I. Bibliot. Augustinus de Civitate Dei lib. 18. c. 5.

5. Enfin tous les Auteurs consentent, que le bœuf Apis étoit l'image, les uns disent de Serapis, les autres d'Osiris. Le seul Lucien a dit, qu'Apis étoit le grand Dieu des Egyptiens. Mais qui ne voit que c'est pour rendre ridicule la Religion d'Egypte? Comme il avoit dessein de se moquer en general, de toutes les Religions Payennes, il ne pouvoit pas manquer de prendre la Religion d'Egypte par son plus mauvais côté. Au reste nous ne nions pas ce que nous avons dit ci-dessus, & que Plutarque avoit déja remarqué, *que ce culte des animaux brutes rendoit le service divin ridicule & absurde, & que cela induisoit les simples, & souvent les sages, à des pensées folles & impies.* Mais en penetrant dans l'esprit de cette Religion, & de ses auteurs, nous soûtenons qu'ils n'ont jamais regardé ces animaux, que comme des symboles & des images des Dieux. Et que dans le fond, leur Religion étoit moins absurde que celle des autres Payens, qui posoient des statuës brutes & mortes, pour symboles de leurs Dieux. Il est vrai pourtant que les apparences étoient contr'eux. C'est pourquoi toutes les autres Religions se sont moquées de celle-là.

Plutarque de Isi. &c. Euseb. de Præp. Ev. lib. 3. Lucianus de sacrificiis Isidis & Osiris. cap. 37.

CHAP.

CHAPITRE VI.

Que le bœuf Apis n'étoit pas le symbole du Dieu Serapis: Quel étoit le Dieu Serapis des Egyptiens; que Joseph n'a point de part en tout cela.

Voyez le traité de Beelzebub chap. IV.

C'Etoit une opinion, à peu prés constante & universelle entre les anciens, que le bœuf Apis étoit consacré à la mémoire d'un Roi de même nom. Les Grecs tenoient que cet Apis Egyptien, étoit le même que celui, qu'ils appelloient *Epaphus*, petit-fils d'Inachus Roi d'Argos. Et voici comme ils en composent la fable. Inachus Roi d'Argos eut une fille, dont Jupiter devint amoureux. Junon en fut jalouse, & la metamorphosa en vache. Cette vache piquée du taon, devint furieuse, & courut toute la terre. Enfin elle arriva sur les bords du Nil. Et ce fut là que Jupiter lui rendit sa premiere forme, & continuant dans ses amours, il coucha avec elle: Elle en devint grosse, & mit au monde Epaphus, qui bâtit la ville de Memphis. Cet Epaphus, aprés sa mort, fut mis au nombre des Dieux, & adoré sous le symbole du bœuf, parce que sa mere *Io* avoit été vache. Cet Epaphus, petit-fils d'Inachus, Roi d'Argos, vivoit du tems de Moïse, si on en croit Appion d'Alexandrie. Appion a été suivi par plusieurs Auteurs Chrétiens, comme Justin Martyr, Clement d'Alexandrie, Theophile d'Antioche, & plusieurs autres.

Fable des Grecs touchant Apis & Epaphus.

Touchant Apis voyez S. August. lib. 18. De Civit. Dei. c. 5. Euseb. de Præparat. Ev. lib. 10. cap. 6. 9. 10. 11. Herodot. in Thalia, & Euterpe. Clemens Alexan. lib. I. Stromat. Julius Firmicus Maternus lib. de Errore profanæ Religionis.

Mais les Egyptiens ne conviennent pas de cela, que leur Apis soit Epaphus. Ce seroit un Dieu étranger, & Grec d'origine, puisqu'il seroit petit-fils d'un Roi d'Argos. Ce qui ne s'accorderoit pas avec la vanité des Egyptiens, qui prétendent être les Docteurs de toute la terre, & que leur Religion est la plus ancienne de toutes les Religions. Ils veulent donc que ce Roi Apis, à qui le bœuf étoit consacré, fût beaucoup plus ancien qu'*Epaphus*, & Inachus: comme nous l'apprend Elian. Voici ce qu'en dit Suidas. *Il y en a qui rapportent qu'Apis a été autrefois un homme fort riche, & Roi de Memphis, ville d'Egypte, qui dans une année, où le bled étoit rare, nourrit les peuples d'Alexandrie à ses dépens. Aprés sa mort on lui consacra un Temple, dans lequel on nourrissoit un bœuf, en mémoire de ce Roi, qui avoit exercé l'agriculture.* On lit la même chose dans Ruffin, que le Roi Apis avoit nourri les habitans d'Alexandrie: Qu'à cause de cela on lui avoit assigné le bœuf, pour symbole, & on l'avoit adoré sous le nom d'Apis.

Opinion des Egyptiens sur le Roi Apis.

Ælianus Histor. Animalium lib. 10. cap. 11. Suidas in voce Serapis. Ruffin Hist. Eccles. lib. 2. cap. 23.

Les Anciens ne sont point exacts dans leur Chronologie. Apis ne peut pas avoir nourri les Alexandrins. Car Alexandrie fut bâtie par Alexandre, aprés qu'il eut conquis l'Egypte. Et le Roi Apis, soit que ce fût Epaphus, ou un autre, étoit beaucoup plus ancien qu'Alexandre, puisque l'on fait vivre Apis, ou Epaphus, dans le siécle de Moïse.

Les Anciens ne sont pas exacts dans leur Chronologie. Le Roi Apis, étoit beaucoup plus ancien qu'Alexandrie.

Un

Euseb. Præp. Evang. lib. 10. cap. 11.

Un certain Ptolemée Mendesien, qui avoit écrit l'Histoire des Rois d'Egypte, prétend que Moïse débaucha le peuple d'Israël, & le fit sortir d'Egypte sous le Roy *Amosis.* Ces deux noms, de *Moses* & d'*Amosis*, sont si voisins, qu'il n'est pas possible de ne pas voir qu'ils ont été faits l'un sur l'autre : Ce Mendesius étoit Egyptien d'extraction ; & Prêtre de la ville de Mendes : Mais il étoit devenu Grec, sous la domination des Grecs, & il y a bien apparence que son *Amosis*, qui est le Pharaon de Moïse, est composé de l'Alpha privatif des Grecs, & de *Moses.* Ainsi ce nom signifieroit éloigné de Moïse, ou ennemi de Moïse : nous n'apprenons donc rien de nouveau de cet Auteur, touchant le Roi d'Egypte, sous lequel le peuple d'Israël sortit.

D'où vient le mot d'Amosis; c'étoit le nom du Roi d'Egypte, du tems de Moïse.

Apis n'étoit pas consacré au Dieu Serapis.

L'opinion qui a eu le plus de cours entre les anciens Auteurs, sur tout entre les Chrétiens; c'est que le bœuf Apis étoit consacré au Dieu Serapis. Ce Serapis étoit en effet une des fameuses divinitez des Egyptiens. Mais il n'a rien de commun avec le bœuf Apis : Une fausse étymologie a trompé les Anciens. Ils veulent que *Serapis* ne soit rien autre chose, que *Soros Apis*, paroles, qui dans la langue Grecque, signifient *le tombeau, ou le cercueil d'Apis.* Comme si ce Roi, nommé *Apis*, aprés sa mort avoit pris un nom composé de son vrai nom *Apis*, & du mot qui signifioit *cercueil : Soros Apis*, est un nom Grec ; par conséquent il n'a pas pris sa naissance en Egypte. Gerard Vossius a rejetté cette étymologie, en retenant pourtant ce principe, qu'Apis étoit consacré à Serapis.

Il y a eu deux Rois Apis.

Il y a bien apparence qu'il y a eu deux *Apis*, l'un Egyptien, & l'autre Argien : Ce dernier étoit Roi d'Argos, fils de Phoroneus, petit-fils d'Inachus, & tous prédecesseurs d'Agamemnon : cet Apis n'a jamais été en Egypte : l'autre Apis étoit Egyptien, il a bâti Memphis : & fut adoré en Egypte. Mais ni l'un ni l'autre, n'ont rien de commun avec le Dieu Serapis, on a confondu ces deux Apis. Clement d'Alexandrie dit *qu'Apis étoit Roi d'Argos, comme l'écrit Aristippe, dans le premier livre de l'Histoire d'Arcadie. Ce fut lui qui bâtit Memphis : &* Aristæus dit *que c'est le même, qu'on appella Serapis, & que c'est celui que les Egyptiens adorent. Mais* Nymphiodorus d'Amphipolis, dans son troisiéme livre des mœurs d'Asie, *dit que cet Apis étoit un bœuf, qu'on avoit salé & embaumé, & qu'on l'avoit enseveli dans le Temple du principal Démon, ou Esprit, qu'ils adoroient ; qu'on le mit dans un cercueil appellé Soros, & que de là est venu le nom de Soros Apis, Sorapis, & enfin Serapis.* Il n'y a nulle raison de transporter ce Roi, d'Argos en Egypte, pour le composer avec le bœuf Apis, & en faire un même Dieu. Quant à la conjecture de Nymphiodorus, que le culte d'*Apis*, aussi bien que le nom de *Serapis*, viennent de ce bœuf, qu'on avoit salé, & enseveli dans le Temple du principal Dieu d'Egypte, elle ne me paroît ni veritable, ni vrai-semblable.

Clemens Alex. Strom. lib. 1.

Cette étymologie du nom de Serapis, tirée de Soros Apis, a paru vraisemblable à je ne sai combien de Savans, Anciens & Modernes : à St. Augustin, Suidas, Ruffin, Apollodore, Clement d'Alexandrie, Aristæus Argien. Entre les Modernes, Raynoldus veut aussi qu'Apis ait été le symbole de Serapis. Enfin le savant Gerard Vossius, prétend qu'Apis & Serapis, noms de Dieux Egyptiens, sont la même chose, & que sous ces deux noms est caché le Patriarche Joseph qu'on appella *Apis*, nom dérivé

De Idololatria Rom. p. 413. Gerard Vossius de Idololatria &c. lib. 1. c. 29.

dérivé de l'Hebreu *ab* & *abi*, qui signifie *pere & mon pere*; Et que les Rois d'Egypte, & la nation, lui donnerent ce nom, à cause qu'il leur avoit sauvé la vie: On y ajoûta la syllabe *Sar*, qui en toute langue signifie Prince. Car de là est venu nôtre *Sire*. Etymologie du nom de Sire.

On lui donna pour symbole le bœuf, à cause de l'Agriculture, & du froment, par lequel Joseph sauva les Egyptiens. Un Auteur ancien, sous le nom de St. Augustin, dit *que les Egyptiens poserent un bœuf prés du tombeau de Joseph, à cause du benefice que Joseph procura à la nation, par l'Agriculture: & que le bœuf sert à l'Agriculture. Et cela fut aussi cause, que quand les enfans d'Israël voulurent adorer une idole, dans le désert, ils ne choisirent pas d'autre figure, que celle du veau; c'est-à-dire, qu'ils firent un bœuf principalement, parce qu'ils avoient vû cette figure adorée prés du sepulcre de Joseph.* Lib. de Mirabilibus Scripturæ l. 1. cap. 16.

On a remarqué aussi que Pharaon vit en songe sept vaches grasses, & sept maigres, qui lui présageoient les sept années d'abondance, & les sept années de disette; que Joseph interpreta ce songe, & reçût de Pharaon la commission d'avoir soin des bleds: ce qui fut cause qu'on lui donna pour enseigne le bœuf, que ce peut être là l'origine du nom *de Serapis*, qui fut donné à Joseph, שוראבי *Shoravi*, le bœuf mon pere. On appuye cela d'un exemple tiré de l'Histoire Romaine de Tite-Live. Lucius Minutius fut honoré d'un bœuf doré, qui fut posé hors la porte, appellée Tergemina, parce qu'il avoit heureusement conduit les affaires, dans une année de rareté, & de cherté de bled. La tradition est, que l'idole de Serapis avoit sur la tête un boisseau: ce qui rend encore vraisemblable que c'étoit Joseph, à qui on donnoit le symbole du bœuf, & que l'on coiffoit d'un boisseau, parce qu'il avoit ramassé tant de bled, & qu'il le distribuoit par mesure.

On veut aussi que le nom de *bœuf* soit donné à Joseph, dans les paroles du 33. chap. ℣. 17. du Deuteronome, *sa beauté est comme celle d'un premier né des taureaux.* Enfin on ne trouve rien plus commode, pour rendre raison du choix que fit Aaron de la figure de veau, pour l'idole que les Israëlites lui demanderent.

Il est vrai qu'il y a là dedans quelques circonstances, qui se sont heureusement rencontrées, pour appuyer cette conjecture que le bœuf Apis, & le Dieu Serapis ont été canonisez, & consacrez à la gloire de Joseph. Mais dans le fond, cette conjecture de Vossius n'a point de solidité.

1. Il n'y a nulle apparence que les Egyptiens, qui avoient tant de haine, & tant de mépris pour la nation Israëlite, eussent voulu déïfier son Patriarche. Il n'est pas vrai que Joseph fût le Dieu Serapis, ni le bœuf Apis.

2. Cela ne se peut accorder avec ce qui se lit au premier chapitre de l'Exode ℣. 8. *qu'un Roi se leva qui n'avoit pas connu Joseph.* S'il l'adoroit sous l'embleme du bœuf, & sous le nom de Serapis, il ne pouvoit pas lui être inconnu.

3. Les Israëlites en sortant emporterent les os de Joseph avec eux. Les Egyptiens n'auroient pas souffert cela, si Joseph eût été adoré entre leurs grands Dieux.

4. Il n'y a gueres d'apparence, que Dieu eût voulu permettre qu'on eût fait une idole de ce grand Patriarche Joseph.

5. L'adoration du bœuf entre les Egyptiens, étoit plus ancienne que Joſeph: Car l'Hiſtoire de la Geneſe, & celle de l'Exode, font voir que les Egyptiens avoient en horreur les Bergers, ſans doute parce qu'ils mangeoient la chair des Dieux d'Egypte: & comme parle Moïſe, *les abominations des Egyptiens*; C'eſt-à-dire leurs Dieux, ſelon la gloſe de Maimonides.

More Nevochim part. 3. cap. 46.

6. Il n'eſt pas vrai que Serapis vienne ni de *Soros Apis*, ni de *Saravi*, ni de *Soravi*, ni qu'il ait pû être Joſeph: Car le *Serapis* des Egyptiens étoit le Dieu Pluton des Grecs, & le Beelzebub des Phéniciens. Et ſon nom ſignifie le Prince des ſauterelles, comme Beelzebub ſignifie le Dieu des mouches. C'eſt une conjecture nouvelle, mais dont nous prétendons faire voir la ſolidité, quand nous parlerons de Beelzebub, Dieu d'Hekron.

7. Serapis ne peut pas être Joſeph; Car c'eſt une divinité moderne entre les Egyptiens, inconnuë avant le regne des Ptolemées. Ce fut Ptolemée Lagus, ou ſelon d'autres Ptolemée Soter, qui le fit apporter du Royaume de Pont, & de la ville de Synope. On en voit l'Hiſtoire dans Tacite, dans Clement d'Alexandrie, & dans Plutarque. Ptolemée averti en ſonge d'envoyer querir cette idole, l'obtint avec beaucoup de peine, pour l'apporter en Egypte.

Tacit. Hiſtor. lib. 4. Clemens in Protreptico: Plutarque dans le traité d'Iſis & d'Oſiris. chap. 13.

8. Ce Dieu Serapis eut ſon Temple à Alexandrie. Mais le bœuf Apis étoit adoré à Memphis, ſi Apis étoit le ſymbole de Serapis, il y a apparence que le ſymbole auroit été placé dans le même lieu, que la divinité, dont il étoit le ſymbole: Ce n'étoit donc pas un Dieu de l'ancienne Egypte. Il eſt vrai que, ſelon le rapport de Plutarque & de Tacite, il ſe trouva que ce Dieu *Serapis* n'étoit pas inconnu aux Egyptiens, car l'idole que Ptolemée fit apporter de Pont, ne portoit pas le nom de Serapis à Synope. Ce furent, dit-on, les Egyptiens qui lui donnerent ce nom, quand ils le virent, & le reconnurent pour être le Dieu *Serapis*, qui de tout tems, avoit eu un Temple dans le lieu appellé Rhacotis. Et ſelon Plutarque, c'étoit le nom que les Egyptiens donnoient à Pluton.

Plutarque lib. de Iſi. & Oſiri. cap. 13.

S'il y a quelque choſe de vrai dans ce recit, c'eſt que l'orgueil des Egyptiens, qui vouloient que tous les Dieux tiraſſent leur origine de leur Païs, les porta à feindre que ce Dieu étranger étoit ſorti d'Egypte. Mais le ſilence de tous les Hiſtoriens, qui ont parlé des anciens Dieux d'Egypte, prouve aſſez que c'eſt une fable: Herodote ne parle point de ce Dieu Serapis. Et Plutarque, & Diodore Sicilien, qui parlent de Serapis, veulent que ce ſoit le même qu'Oſiris. Or Joſeph le Patriarche n'a rien de commun avec Oſiris, non plus qu'avec Serapis.

9. Enfin la figure monſtrueuſe, qu'on avoit donnée à Serapis, qui convenoit fort bien au Prince des Démons Beelzebub, ne peut convenir à Joſeph, les Iſraëlites n'auroient pas manqué de ſe plaindre, de ce qu'on auroit donné une figure affreuſe, à un ſi ſaint & ſi excellent Patriarche.

Figure de Serapis. Macrobius Saturnal. lib. 1. cap. 20.

Macrobe, qui a voulu trouver le Soleil par tout, nous dépeint ainſi le ſimulacre de Serapis. *Il y a*, dit-il, *aſſez de preuves que l'Egypte, ſous ce nom de Serapis, rend toute ſon adoration au Soleil; ce qui paroît, tant en ce qu'ils ont mis.*

mis un boisseau, ou panier sur la tête du simulacre, que parce qu'ils lui ont donné trois têtes, de trois differens animaux, la tête du milieu & la plus grande, est celle du lion, à côté droit on voit sortir une tête de chien, avec sa mine douce & caressante, & la tête de loup à la gauche. Sur tout cela s'entortille une figure de dragon, qui tourne tout autour de ces trois autres figures, & les unit ensemble; la tête du dragon vient se rendre à la main droite du monstre.

Je ne sai s'il y eût jamais rien de plus monstrueux, que cette figure. Et je ne sai comment on en pourroit faire la figure symbolique de Joseph. Puis que le bœuf Apis n'étoit ni Serapis, ni Joseph, il faut voir à qui ce bœuf étoit veritablement consacré.

CHAPITRE VII.

Le Bœuf Apis étoit le symbole de la Déesse Isis; & le Bœuf Mnevis étoit le symbole du Dieu Osiris. Typhon étoit ennemi mortel d'Isis & d'Osiris. Quelles parties de la nature ont été déifiées par les Egyptiens, sous ces trois noms. Isis n'étoit pas la Lune, mais la nature universelle.

IL est certain que sous les symboles des deux bœufs sacrez en Egypte, il faut chercher les Dieux des Egyptiens. Il est pareillement certain, que les Egyptiens, comme tous les autres Payens, sous leurs emblemes, & sous leurs simulacres, ont adoré les Astres & les Elemens, & qu'ils y ont joint l'Histoire des premiers hommes du monde, qu'ils ont consacrez, & adorez conjointement, dans les mêmes Temples, sous les mêmes noms. Et c'est ce qui a produit une si monstrueuse Theologie chez les Payens. On les voit attribuer à des Astres, à des étoiles & à des élemens, des actions qui ne peuvent convenir qu'à des hommes, & souvent qu'à des hommes trés-méchans, ainsi qu'il a été déja remarqué cy-dessus. Il faut donc chercher dans la Theologie Egyptienne, & les secrets de leur Philosophie naturelle, & l'Histoire de leurs Ancêtres. C'est ce qui fait ces deux especes de Dieux, *Dieux Naturels, & Dieux Animaux*, dont nous avons donné la distinction cy-devant. Les Dieux Naturels sont les Astres, les Elemens & les principales parties de l'Univers: les Dieux Animaux sont les hommes, c'est-à-dire les Ancêtres, que les Payens ont placé dans les cieux, afin de ne plus manquer de divinitez, & ne plus tomber dans l'atheisme de l'âge, qui avoit précedé le déluge. Ainsi considerons Isis & Osiris comme Dieux Naturels, & comme parties de l'Univers, & aprés nous y chercherons l'Histoire des fondateurs du premier monde.

Les Egyptiens ont uni leurs Dieux Naturels avec leurs Dieux Animaux.

Il faut tomber d'accord qu'Osiris est le Soleil. Plutarque le prouve trés-évidemment, dans son livre d'Isis & d'Osiris, petit ouvrage qu'on ne sauroit trop relire, si l'on veut savoir quelque chose dans la Religion des Egyptiens. Voici le fondement de la conjecture de Plutarque. 1. Les simulacres d'Osiris sont revétus de vétemens brillans, pour répréſenter les rayons & la lumiere du Soleil. 2. *Membrum virile est ipsi arrectum*, c'est pour marquer la vertu generative du Soleil, estimé pere de tout ce qui

Osiris est le Soleil. Preuves qu'en apporte Plutarque.

Chap. 27. d'Isis & Osiris.

qui vit, soit plantes, soit animaux. *Sol & homo generant hominem.* 3. Dans leurs hymnes composez à l'honneur d'Osiris, ils prient celui qui repose dans le sein du Soleil. C'est-à-dire l'intelligence, qui conduit cet Astre. 4. Aprés l'équinoxe de l'Automne, tirant vers le Solstice d'Hiver, ils celebrent en grand deuil une fête qu'ils appellent ἀφανισμὸς Osiridis, la disparution d'Osiris: par où ils désignent évidemment l'absence & l'éloignement du Soleil. 5. Dans le même tems, autour du Solstice d'Hiver, dans le mois de Novembre, ils cherchent Osiris, & font faire à une vache, sept fois le tour du Temple d'Osiris, par cela ils veulent signifier, que dans sept mois ou sept revolutions de Lune, le Soleil reviendra au Solstice d'Eté. 6. Dans le mois de Paophi, qui est aprés l'équinoxe d'Automne, tendant à l'Hiver, ils celebrent une fête qu'ils appellent *le bâton d'Osiris*: c'est parce qu'alors le Soleil, étant trés avancé dans les signes décendans, a perdu à peu prés toute sa force, & il a besoin de bâton, comme un vieillard, dont la vertu & la force déclinent. Si l'on veut voir ce parallele poussé plus loin, il faut lire le premier livre des Saturnales de Macrobe, & l'on ne pourra pas douter de cette verité, qu'Osiris ne soit le Soleil. Diodore dit que le mot *Osiris*, dans la langue Egyptienne, signifie πολυόφθαλμος, ayant beaucoup d'yeux: Rien ne peut signifier plus distinctement le Soleil: selon la définition qu'en donne Homere.

Saturnal. lib. 1. cap. 21.
Diod. Sicul. lib. 1. Bibliothecæ.

Odyssex.

Ἠέλιος ὃς πάντ' ἐφορᾷ, καὶ πάντ' ἐπακούει.

Vide Plut. ubi suprà cap. 17.
Osiris signifioit aussi le Nil.

Il est fort apparent qu'on a donné le nom de *Sirius* à la canicule, parce qu'elle redouble & la chaleur & l'ardeur d'Osiris, c'est-à-dire du Soleil. Il ne faut pas opposer Plutarque à lui-même, parce que dans le même livre, il interprete Osiris par le Fleuve du Nil; car il est tout ordinaire aux Poëtes, & aux Prêtres Payens, de cacher plusieurs choses fort differentes sous un même nom, & sous un seul embleme. Le Nil, dans la langue du Vieux Testament, s'appelloit *Sichor*, d'où avec une trés-petite transposition de lettres, on peut faire *Osiris*. Le nom de *Nilus*, vient aussi de l'Hebreu *Nachal*, qui signifie *Fleuve*. Pomponius Mela nous apprend que les Ethiopiens l'appellent *Nuchul*, ce qui évidemment vient de *Nachal*: car dans les étymologies, les voyelles sont contées pour rien, à cause qu'on les change facilement. Les hommes, qui n'aiment qu'eux-mêmes, font des Dieux, par reconnoissance de tout ce qui leur est utile: le Nil nourrit l'Egypte, c'est assez pour en faire un Dieu. Le Soleil & le Nil, sont les causes visibles de la fertilité de l'Egypte: unis ensemble par un même bienfait, on les unit sous un même nom. Le Nil est appellé dans Athenée, par un Parmenon Bizantin, *le Jupiter Egyptien*.

Pomponius Mela lib. 3. cap. 9.

Ζεὺς Αἰγύπτιος. Dipnosophist. lib. 5.

Cette verité, qu'Osiris est le Soliel, me paroît assez soûtenuë du consentement de tous nos Savans, selon quoi, du même consentement, *Isis*, à ce que l'on croit, doit être la Lune. Car ces deux Astres, si unis dans la nature, & qui s'unissent tous les mois, par une espece de mariage, auquel on attribuë toutes les generations, partageoient chez les Payens tous les honneurs des Autels, & étoient comme inséparables. Et pour cette raison il faut pardonner ce sentiment à nos Doctes, qui trouvent Isis dans la Lune; car

car il y a de la vrai-semblance : c'est le sentiment de quelques Egyptiens, selon Plutarque, & celui de Diodore, dans les lieux cy-dessus rapportez. *C'est pour cela*, dit Diodore, *qu'on donne des cornes à Isis : car elle paroît sous cette forme, dans les premiers jours de son apparition : Et aussi parce que le bœuf lui est consacré : ce qui donna lieu de croire que c'est la vache & non le bœuf.*

Libr. de Isi. & Osiri.
Lib. I. Bibliot.

Herodote dans Euterpe, dit qu'Isis en la langue des Grecs, est Cerés, δημήτηρ, les autres l'interpretent par *Vesta* : nous verrons tout à l'heure, que les derniers n'ont pas mauvaise raison. Mais auparavant il faut entierement tirer le voile, de dessus nôtre Isis Egyptienne, pour voir ce que c'est.

Certainement ce n'étoit point la Lune, ou quelque autre Astre, ni un élement particulier, c'étoit la nature universelle : ce qui paroîtra trés-évident à ceux qui feront attention à nos preuves.

Isis n'étoit pas la Lune, c'étoit la nature universelle.

1. Premierement il est certain, qu'Isis & Osiris ont été universellement les Dieux de toute l'Egypte : chacun des Peuples de l'Egypte avoit ses Dieux particuliers. *Tous les Egyptiens*, dit Herodote, *n'adorent pas les mêmes Dieux, excepté Isis & Osiris, qu'ils disent être Dionysius ou Bacchus. Tous les Peuples d'Egypte adorent ces deux-là.* Osiris, comme nous l'avons prouvé, étoit le Soleil : or Isis étoit la compagne d'Osiris, & gouvernoit le monde avec lui. Ainsi ces deux divinitez doivent être les Souverains, & les gouverneurs du monde, & les principes de toutes les generations. Ce qui ne peut convenir à la Lune, mais cela convient trés-bien à la nature universelle : car le Soleil est le plus noble agent de la nature universelle, il l'empreigne, pour ainsi dire, & la rend féconde : sans le Soleil la nature est morte, & inféconde. Aussi le Soleil ne produit rien sans la nature : Mais la Lune n'est d'aucune fécondité, elle reçoit la lumiere du Soleil, mais elle n'en reçoit aucune vertu fructifiante. Ce n'est point la mere des generations, comme le Soleil en est le pere. Il n'y auroit donc aucune raison de marier la Lune avec le Soleil, comme ont fait les Egyptiens, ainsi qu'on le suppose.

Premiere preuve qu'Isis est la nature universelle. Isis adorée dans toute l'Egypte.
In Euterpe.

2. Il est trés notable, que dans cette Theologie Egyptienne, Osiris & Isis étant l'époux & l'épouse, Isis doit être regardée comme inferieure à Osiris. Car c'est une loi de la nature, que la femme soit soûmise au mari, & son inferieure. Cependant il est certain, qu'Isis est considerée comme la grande divinité des Egyptiens. Et Osiris semble être conté pour rien, en comparaison. *Ils l'estimoient la plus grande Déesse, & lui consacroient la plus grande fête, que je m'en vai rapporter*, dit Herodote. Dans le même lieu, il dit que toutes les vaches étoient les plus venerées de tous les animaux, parce qu'elles étoient consacrées à Isis, la grande Déesse. Toute la Religion Egyptienne tiroit d'elle son nom, elle s'appelloit, *cultus Isiacus, sacra Isiaca, Sacerdotes Isiaci* : tout étoit consacré à Isis, & non à Osiris.

Seconde preuve, Isis quoi quel'épouse, remporte toute superiorité sur Osiris, qui étoit l'époux.
In Euterpe p. 117.

Isiacos agitant Mareotica sistra tumultus. Ausonius.

Dans l'explication *mensæ Isiacæ*, de Laurentius Pignorius, Isis est au milieu de la table, & comme la Reine sur un thrône : mais toutes les autres divinitez Egyptiennes n'y font aucune figure. Des deux principaux symboles, p. 10.

 ado-

adorez dans la Religion des Egyptiens, Apis étoit le plus noble, & le plus adoré: Or il étoit consacré à Isis, & le second, qui n'étoit rien en comparaison, & s'appelloit *Mnevis*, étoit consacré à Osiris. Le bœuf Apis & Isis avoient leur siege & leur Temple à Memphis, ville capitale: mais Osiris & le bœuf Mnevis étoient sur tout adorez à Heliopolis, ville d'un second ordre. C'étoit à la Déesse Isis qu'on attribuoit la vertu de faire des miracles.

Diodorus Siculus Bibliot. lib. I.

Elle étoit adorée presque par toute la terre, disoit Diodore de Sicile, *à cause des guérisons qu'elle faisoit, car on dit qu'elle paroissoit en songe aux malades, & leur apportoit la guérison.* Rien de semblable ne se disoit d'Osiris: Aussi toute la dévotion, & des Egyptiens, & des peuples étrangers, se tournoit du côté d'Isis. Ses images étoient répanduës par toute la terre, & il n'y avoit pas une dévote qui n'en voulût avoir.

Juvenal. Sat. 12.

Pictores quis nescit ab Iside pasci?

On pourroit apporter beaucoup plus de preuves de la superiorité de la Déesse Isis sur Osiris, si cela étoit nécessaire, & que cela fût contesté: mais tout le monde en demeure d'accord. On peut voir à ce propos la pompe Isiaque, qui est dépeinte dans Apulée, dans le livre 11me. de sa Métamorphose. Or de là on doit tirer un argument invincible, qu'Isis n'est point la Lune, ni aucune partie de nôtre monde sensible: Car quelle creature pourroit être placée au dessus du Soleil? En aucun lieu du monde on n'a adoré la Lune plus que le Soleil. Au contraire, si nous interpretons Isis par la nature universelle, il est clair qu'elle doit être superieure au Soleil, puis qu'Osiris, ou le Soleil, ne sont que des parties, & des ministres de la nature.

D'Isis, & Osiris chap. 28.

Aussi est-ce à ce sentiment que s'arrête Plutarque, aprés en avoir rapporté beaucoup d'autres: *Isis*, dit-il, *est la partie féminine de la nature, propre à recevoir toute generation, pour cette raison elle est appellée par Platon, nourrice & recevant tout. Par plusieurs elle est appellée Myrionymos, c'est-à-dire, ayant mille noms, ou ayant des noms infinis, parce qu'elle reçoit toute sorte de formes.* Vossius dit qu'elle est ainsi appellée, à cause des noms & épithetes, comme infinis, qu'on lui donne dans ses mysteres: étant appellée la *victorieuse*, la *Reine*, la *triomphante*, tantôt *frugifera*, tantôt *pelagia*, tantôt d'un autre nom. Et cet Auteur avouë que dans ces noms, Isis n'étoit pas considerée seulement comme la Lune, mais comme la nature universelle. Car pas un de ces noms ne convient à la Lune: Mais tous conviennent parfaitement à la nature universelle.

τιθήνη. πανδεχή. Lib. 2. de Idololatria caput 24.

Troisiéme preuve: d'où vient le nom d'Isis: C'est un nom Hebreu propre à signifier la nature universelle.

3. Nous pourrions avoir de celà même une grande preuve, dans le nom d'*Isis*, si nous pouvions bien savoir sa signification, & son origine. Diodore dit que c'est un nom Egyptien, qui signifie antiquité. Ce qui ne conviendroit pas mal à la nature universelle, qui est trés ancienne, & que tous les Payens ont fait éternelle. Plutarque tire le nom d'*Isis*, du mot Grec ἴσημι, je sai, ἴσιος &c. Ce qui conviendroit aussi assez bien au genie de la nature universelle, qui est Dieu lui-même, & qui fait tout. Mais voici, si je ne me trompe, la veritable origine du nom d'Isis. Il la faut chercher dans la langue Hebraïque, ou Chaldaïque, qui est la même que la langue Phénicienne: Car il faut se ressouvenir de ce principe, que nous

nous avons posé quelque part, que les Religions viennent du lieu, d'où sont venus les hommes.

Quand la Tour de Babel fut bâtie, tous les hommes avoient un même langage, & ce langage étoit la langue d'Adam, la langue de Noé, & de tous les Patriarches. Quand les langues furent divisées, & que la dispersion se fit, chaque famille emporta ses mysteres, & sa Religion, & retint presque tous les anciens termes consacrez dans les mysteres. Particulierement les peuples voisins de la Phénicie, comme étoient les Egyptiens. Dans ce qu'on pourroit rassembler de fragmens, de l'ancienne langue des Egyptiens, on y verroit beaucoup de restes de la langue Phénicienne, ou Hebraïque. Nous verrons dans le Traité de Beelzebub, que *Serapis*, si celebre en Egypte, est un mot presque pur Hebreu, & quasi sans changement. Je croi la même chose d'Isis. C'est un mot Hebreu, ישהיא, *Jeschi*, ce qui signifie *ipsa est*, *elle est*. Entre *Isis* & *Jeschi*, il n'y a aucune difference qui puisse déguiser, & obscurcir l'étymologie. Et si l'on veut une origine Hebraïque du mot *Isis*, sans le moindre changement, on la peut trouver dans la repetition du mot, יש, est, יש.יש, *is*, *is*, lisant sans points voyelles, comme faisoient les anciens, c'est *Isis* toute pure, *elle est*.

Ceci nous apprend, d'où les Grecs avoient pris le celebre mot εἶ, *tu es*, qu'ils avoient gravé sur le frontispice du Temple d'Apollon Delphien: *tu es*, c'est précisément le nom d'*Isis*, *elle est*. Et le Commentaire de ce merveilleux nom se trouvoit au pied de la statuë d'Isis, adorée dans la ville de Saïs en Egypte, sous le nom de Minerve: *Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est, & tout ce qui sera*. Ce qui convient à l'inscription, qu'on dit qui se lit à Capouë: *Te tibi jura quæ es omnia Isis*. C'est le vrai nom de Jehova, *qui est*, *qui étoit*, *& qui est à venir*. Je suis celui qui suis. *Ce sont-là*, disoit Platon, dans son Timée, *les parties du tems*, *être*, *a été*, *& sera*, *que nous attribuons*, *sans y penser*, *à la nature éternelle. Car nous parlons d'elle de cette sorte. Elle étoit*, *elle est*, *elle sera* : *Quoi qu'à proprement parler*, *le seul il est*, *lui convienne*. On seroit beaucoup plus surpris de ces conformitez avec la revelation divine, si nous n'étions pas avertis, que les Grecs ont tout emprunté des Hebreux, & sur tout Platon, qu'on a appellé *Moses atticisans*, *le Moïse Athenien*, & qui étoit bien versé dans la Religion d'Egypte. Quoi qu'il en soit, toutes ces observations nous font voir, que l'*Isis* des Egyptiens, n'étoit dans le fond que la nature universelle, principe de toute chose, & que l'on a fait infinie, aussi bien qu'éternelle, ce qui revient à l'erreur de nos Spinosistes, & des autres Athées. Et ceci me fait conjecturer que les Egyptiens, dans le fond de leurs mysteres, ne connoissoient autre Dieu, que le monde & la nature universelle. C'est cela même que les Mendesiens d'Egypte adoroient sous le nom de *Pan*, qui signifie l'*Univers*.

Plutarque lib. de Isi. & Osiri.

Apud Eusebium Præp. Evang. lib. 11. cap. 9.

4. Les simulacres faits pour la Déesse Isis signifient évidemment ce que nous disons, qu'Isis étoit la nature universelle. Nous en trouvons un trés notable, dans l'*Explicatio Gemmæ Augustæ*, du savant Mr. Cuperus. Il a été emprunté de Leonardus Augustinus. Et Mr. Cuperus nous en a donné l'Estampe. C'est un simulacre Egyptien: Cela est clair par les bandelettes, dont la Déesse est enveloppée, depuis la tête jusqu'aux pieds, précisément comme ces mumies, qu'on a tirées des tombeaux

Quatriéme preuve tirée des simulacres d'Isis.

Cuperus Homeri Apotheosis, & explicatio Gemmæ Augustæ. p. 252.

beaux d'Egypte. Elle a une tour ſur la tête, & à ſes deux côtez deux têtes d'animaux, à demi-corps, qui ſe tournent en haut avec effort, pour regarder la Déeſſe. Je prendrois ces deux têtes pour le chien Anubis, n'étoit qu'elles ont le pied fourchu, comme la vache, ou la biche. Elle a dans ſes mains deux roſeaux, qui ont trois pieds, & du creux deſquels ſort une flâme; & autour de ſa poitrine, on voit un collier de mamelles, qui pendent ſur tout le devant de la figure.

Il me ſemble que c'eſt le parfait embleme de la nature univerſelle. La tour ſur la tête ſignifie la terre, les deux roſeaux, dont les pieds forment des tridens, ſont l'embleme de la mer, autre partie de la nature. Les flâmes, qui ſortent du creux de ces roſeaux, & qui forment comme deux lampes, ſont l'air & le feu. Car le feu ne peut vivre ſans air. La tour qui eſt ſur la tête de l'Idole, ſemble répréſenter Cybele, ou Cerés. Car c'eſt là ſon embleme. Les mamelles, qui ſont à l'entour, ſont auſſi trés propres à dépeindre *Cerés*, la Déeſſe des bleds, parce qu'elle nourrit les hommes & les animaux. Et on ne ſe trompera pas en diſant cela. Car *Iſis*, *Cerés*, *Veſta*, *Cybele*, *la Mere des Dieux*, ſont une ſeule & même divinité, & toutes ſignifient la nature univerſelle, qui produit les hommes & les animaux, & les nourrit. Cette *Cerés* eſt appellée *Cerés mammoſa*, *Cerés la mameluë*. Pareillement Iſis eſt ici dépeinte, avec des mamelles autour de la poitrine, & une tour ſur la tête, comme Cybele. Cette Cybele étoit reputée la Mere des Dieux. C'eſt que la nature univerſelle eſt compoſée du Soleil, de la Lune, des étoiles, & des élemens, qui ſont les Dieux du Paganiſme. Nous avons un paſſage de Macrobe, admirable pour ſervir de Commentaire à tout ceci, je le mets ici dans ſa langue naturelle. *Iſis cuncta Religione celebratur, quæ eſt vel terra, vel natura rerum, ſubjacens Soli. Hinc eſt quòd continuatis uberibus, corpus Deæ omne denſetur, quæ vel terræ, vel rerum naturæ altu, nutritur univerſitas.*

Iſis, Cerés, Veſta, la Mere des Dieux Cybele, ſont une même divinité.

Saturnal. lib. 1. cap. 20.

Voici nôtre Iſis, *qui eſt*, *ou la terre*, *ou la nature univerſelle.* Macrobe n'avoit pas beſoin de la particule disjonctive, *vel*, parce qu'Iſis n'eſt pas la terre ſeule. C'eſt la nature univerſelle, & la terre par conſéquent, & qui dans les generations, fait une partie ſi conſidérable de la nature univerſelle. *Son corps*, dit l'Auteur, *eſt environné de mamelles.* C'eſt préciſément ce que l'on voit dans l'Eſtampe de Mr. Cuperus, & pour la raiſon qui eſt ſi bien exprimée dans Macrobe, *parce*, dit-il, *que toutes choſes ſont nourries par la terre, & par la nature univerſelle.* C'eſt ainſi qu'on peignoit partout la Déeſſe Iſis, pour répréſenter la nature. Et aſſûrément on ne la pouvoit mieux dépeindre.

Si Mr. Cuperus eût fait attention à cela, il n'auroit pas regardé comme une choſe extraordinaire, qu'entre les Antiques, dont Boiſſard nous a donné les Eſtampes, on en trouve quelques-unes de la Déeſſe Iſis, avec ces mamelles, & cette inſcription Φύσις πανάιολος, *la nature univerſelle.* Car c'eſt le veritable myſtere, & le veritable nom d'Iſis. Et le marbre de Boiſſard vient trés à propos, pour confirmer nôtre conjecture. Mr. Cuperus n'auroit pas dû non plus être en peine, pourquoi dans un paſſage d'Euſebe, la Déeſſe Veſta eſt appellée κεντρόφορος. Ce ſavant homme dit, *Ita tamen ut mihi dubium ſit, quid illa cum centro univerſi habeat commune.* C'eſt qu'ἑςία, Veſta,

Iſis expreſſément appellée la nature univerſelle, & κεντρόφορος, & pourquoi.

Euſeb. lib. 3. Præparat. l'appelle ainſi.

Cuperus p. 254.

ta, Cybele, & Cerés, qui ſont la même qu'*Iſis*, ſignifient la nature univerſelle, qui reſide dans le centre du monde, comme dans ſa partie principale.

Au reſte, ſi l'on ſouhaite être inſtruit ſur cette verité, que nôtre Iſis eſt la même que Cerés, & Cybele, on peut voir Gerard Voſſius, dans ſon Livre *de Idololatria.* On verra que toutes les ceremonies du culte d'Iſis avoient été transferées par les Grecs, dans la Religion de Cerés, & de Cybele. Mais ce que nous venons de dire, ſuffit pour prouver nôtre conjecture, c'eſt qu'Iſis eſt la nature univerſelle, comme Macrobe le reconnoît.

Lib. 2. cap. 56.

Dans ces ſimulacres d'Iſis, dont nous venons de voir la deſcription, on n'y trouve pas les cornes, que lui attribuë Diodore de Sicile, dans le paſſage que nous en avons cité ci-deſſus. Mais les Payens n'ont pas toûjours été uniformes dans la deſcription, qu'ils faiſoient de leurs Dieux. Ils ne les peignoient pas toûjours ſous la même forme. Il n'y a pas lieu de douter, que ce que dit Diodore ne ſoit vrai, que la plûpart des plus anciens ſimulacres d'Iſis, n'euſſent des cornes ſur la tête. Mais il n'en faut pas tirer la concluſion, qu'en tire Diodore, que cette Déeſſe étoit la Lune. Preſque tous les Dieux des Orientaux portoient des cornes. Le bœuf Apis avoit ſes cornes, & Mnevis auſſi : Les habitans de Mendes adoroient un bouc, qu'ils nommoient auſſi *Apis*, qui avoient ſes cornes. Jupiter Hammon avoit la tête d'un belier. Le Moloch des Hammonites avoit la figure du taureau. Et de là eſt venu, que dans le ſtyle figuré des Orientaux, la corne eſt l'embleme de la puiſſance. C'eſt dans ce ſens que l'Ecriture parle de la corne des méchans, qui a été élevée, ou qui a été rompuë, & de la corne du peuple de Dieu. C'eſt la ſource des figures des propheties de Daniel, & de l'Apocalypſe, où tous les Rois du monde ſont répréſentez, comme des animaux, la plûpart ayant des cornes.

Iſis étoit peinte avec des cornes, mais non par tout; les Dieux des Payens étoient cornus.

Dans les viſions de Daniel les animaux ſymboliques ont des cornes.

Bien que cette ſuperſtition de donner des cornes aux ſimulacres des Dieux, n'ait pas été ſi generale dans l'Occident. Cependant nous avons aſſez de preuves, que la corne étoit l'embleme de la puiſſance ſouveraine. Valere Maxime rapporte que le Preteur Genitius Cippus, ſortant de la porte de Rome ſubitement, il lui vint des cornes à la tête. Et ayant conſulté l'oracle, ſur un évenement ſi extraordinaire, il lui fut répondu, *que s'il rentroit dans Rome, il en deviendroit le Roi, ce qui l'obligea à s'en bannir lui-même pour jamais.*

Notable Hiſtoire. Valere Max. lib. 5. cap. 6.

5. Nous avons trouvé dans les noms de la Déeſſe *Iſis*, & dans ſes images, aſſez de choſes propres à appuyer nôtre conjecture, qu'*Iſis* étoit la nature univerſelle. Nous n'en trouvons pas moins dans ſes ſymboles, dont le plus noble, & le plus celebre, étoit le bœuf Apis. C'étoit certainement le ſymbole d'Iſis, & non d'Oſiris; car le plus veneré des animaux ſymboliques des Egyptiens, a dû ſans doute appartenir à la principale des divinitez, qui étoit Iſis. Tous les Auteurs conſentent que le Bœuf *Mnevis*, étoit le ſymbole dédié au Soleil, auſſi étoit-il adoré à Heliopolis, ville du Soleil: Or il n'y a pas d'apparence qu'Oſiris, ou le Soleil, eût deux bœufs ſacrez, & qu'Iſis n'en eût aucun. C'eſt auſſi de quoi conviennent aſſez tous les Hiſtoriens, qui ont parlé de la Religion Egyptienne.

Cinquiéme preuve tirée des ſymboles d'Iſis, & particulierement du bœuf Apis.

Dans le bœuf Apis on trouve tous les caractéres de la nature universelle.

Or dans cet embleme nous voyons tous les traits de la nature universelle. 1. Dans le sexe, c'est le bœuf, & non la vache, qui sembloit avoir par son sexe plus de rapport à la Déesse: Mais cela signifioit la force virile de la nature, qui fait toutes les generations. Ce n'est pas que les vaches n'eussent aussi leur relation à la Déesse Isis. Car la Déesse étoit estimée *Hermaphrodite*, ἀρσενοθῆλυς, parce qu'engendrant de toutes manieres, comme faisoit la nature, elle devoit avoir la vertu generative des deux sexes. Et bien que Plutarque dans cet endroit applique cela à la Lune, cependant cette vertu generative ne peut convenir qu'à la nature; car la Lune n'engendre rien, & ne merite pas d'être mise entre les principes de la generation.

Plutarque de Isi.& Osiri. c. 22.

2. Le nom d'Apis seul fait bien voir qu'il étoit consacré à la nature universelle. Car ce mot signifie *pere*, ou, *mon pere*, nom qui ne peut être donné qu'au principe general de la generation, qui est Isis.

אבי Abi.

3. La Déesse *Isis*, ou la nature universelle, est la nourrice de tous les animaux, comme Plutarque l'appelle τιθήνη; c'est pourquoi on lui a donné le bœuf pour symbole, animal qui a tant de part à la nourriture des hommes, parce que c'est le grand instrument de l'Agriculture. Il est vrai que voulant donner à Isis, un embleme d'entre les animaux, on ne pouvoit pas lui en donner un qui lui convînt mieux; car il portoit dans ses marques, tous les symboles des parties, qui composent le monde & la nature universelle. Quant au bœuf Mnevis, il n'avoit les signes que du Soleil. Il étoit tout noir, c'est la couleur que le Soleil imprime. Ses poils alloient à rebours, à cause qu'étant l'embleme du Soleil, il devoit répréfenter le mouvement annuel, par lequel cet Astre va d'Occident en Orient, qui est le rebours du mouvement de l'Univers, qui va d'Orient en Occident.

Le bœuf Apis avoit les marques de toute la nature.

4. Mais quant au bœuf Apis, il portoit les marques de la nature universelle. 1. Il avoit une lune au côté droit, pour montrer que la Déesse Isis renferme ce que la Lune peut avoir de vertu generative. Il portoit une figure d'aigle sur le dos. C'est l'oiseau de Jupiter, & le symbole du ciel. Il avoit un escarbot dans la langue; or l'escarbot étoit l'un des symboles du Soleil. Enfin Elian conte jusqu'à 29. marques differentes, dont chacune avoit son rapport symbolique, ou à quelque Astre, ou à quelque partie de nôtre monde élementaire. Ce qui signifie clairement, que cet animal étoit le symbole du monde en general, & de la nature.

Ælian. Histor. Animalium lib. 11. c. 9.

Sixiéme preuve tirée du ch. 5. d'Amos.

5. Toutes ces conjectures donnent tant de jour au celebre passage du cinquiéme d'Amos, qu'il peut servir d'une nouvelle preuve, que la Déesse Isis est la nature universelle. *Vous avez porté*, dit le Prophete, *le Tabernacle de vôtre Roi, savoir Kijoun, vos images, & l'étoile de vos Dieux, que vous vous étes faits.* C'est ainsi que le Prophete dépeint l'idolatrie du Veau dans le désert, *le Tabernacle de vôtre Roi.* Ainsi est appellé le bœuf Apis, qui certainement étoit le Roi dans la Religion des Egyptiens. Savoir *Kijoun*, c'est la divinité, à laquelle ce Veau étoit consacré. *Kijoun* est le genie de la nature. Les Syriens appellent la nature כינא, or *Kejono* n'est point autre que *Kijoun*, avec la forme Chaldée & Syriaque. Il est vrai que les Juifs prétendent que כיון est Saturne. Et ils peuvent avoir quelque raison, parce que Saturne est estimé le genie de la nature universelle. *Saturne*, dit Denys d'Halicarnasse, *quelque nom qu'on lui donne, comprend toute la nature, c'est lui qui donne toute felicité, & qui rend tout parfait.* Le genie de la nature

Denys d'Halicarnasse. lib. 1.

possede

poſſede les deux ſexes; c'eſt pourquoi, par rapport au ſexe maſculin, il eſt appellé *Saturne*. Et par rapport au ſexe feminin, il s'appelle *Iſis* chez les Egyptiens, *Cerés*, ou δημήτηρ entre les *Grecs*, *Cybele*, & *Veſta* entre les Romains.

Et l'étoile de vos Dieux, *que vous vous étes faits*. C'eſt que le bœuf Apis ne répréſentoit pas une ſeule divinité particuliere, mais il étoit conſacré à la nature, qui comprend & embraſſe toutes les étoiles, & apparemment la plûpart des principaux aſtres étoient gravez deſſus. Ce qui fait dire à Saint Etienne dans le ſeptiéme des Actes, *qu'ils avoient ſervi à l'armée des cieux*, c'eſt-à-dire, à tous les Aſtres gravez ſur le bœuf Apis.

On ne ſauroit pas ſortir du chapitre d'Iſis & d'Oſiris, ſans dire quelque choſe de Typhon, qui occupe une partie ſi conſidérable, dans l'Hiſtoire fabuleuſe de la Religion des Egyptiens. Ce Typhon étoit frere d'Iſis & d'Oſiris, tous trois enfans de Rhea, & du Ciel. Iſis avoit épouſé Oſiris ſon frere; Typhon, par jalouſie, leur fit une cruelle guerre à l'un & à l'autre, il battit Oſiris, & le défit en bataille, il tua Oſiris, il le coupa, les uns diſent en 12. ou 13. pieces, Plutarque dit en 40. & les répandit par toute l'Egypte; ſur tout il lui coupa les parties naturelles, qu'il jetta dans le fleuve, où elles furent mangées par un poiſſon nommé *Oxyrinchus*. Iſis fit une recherche exacte des pieces du corps d'Oſiris, elle eut le bonheur de les retrouver, & de les raſſembler, excepté la partie mangée par le poiſſon Oxyrinchus. L'Hiſtoire eſt longue, & pleine d'imaginations & de fictions monſtrueuſes, en comparaiſon deſquelles, les Metamorphoſes d'Ovide, & les fictions d'Homere, ſont ſages & raiſonnables. En quoi qu'il en ſoit, Iſis, la Déeſſe, ou la Reine d'Egypte, conçût une telle horreur pour Typhon, qu'il eſt devenu à toute la nation, dans tous les ſiecles, un objet de mortelle averſion. Parce qu'il étoit rouſſeau de poil, la Déeſſe, & tous les Egyptiens, maudiſſent & haïſſent tous les animaux de ce poil, même les bœufs roux, quoi que l'eſpece des bœufs chez eux fût ſacrée. Mais les bœufs ſacrez devoient être noirs, en tout ou en partie; car les bœufs rouges, ſans un poil noir, étoient deſtinez à la boucherie, & à ſervir de victimes pour les Dieux, auſquels on ne ſacrifioit que des animaux odieux à la divinité.

De Typhon, & de ſa fable, dans Plutarque.

Voyez Plutarque Traité d'Iſis, depuis le ch. 7. juſqu'au 25.

C'étoit apparemment en haine de Typhon, que les Egyptiens pratiquoient une coûtume fort ſinguliere, quand ils avoient ſacrifié un bœuf rouge, *ils coupoient la tête de la bête, aprés avoir fait de grandes imprecations ſur cette tête. Ils la portoient au marché, & s'il ſe trouvoit un Marchand Grec, qui la voulût acheter, on la lui vendoit. Mais s'il ne s'en trouvoit point, on la jettoit dans le fleuve, aprés avoir prononcé une execration, à peu prés en ces termes: s'il y a quelque mal qui menace, ou toute l'Egypte, ou ceux qui ont offert cette victime, qu'il puiſſe retourner ſur cette tête.* Or cette tête étant d'un bœuf rouge, étoit le ſymbole de Typhon, comme les bœufs noirs étoient les ſymboles d'Iſis & d'Oſiris.

Coûtume ſinguliere des Egyptiens, d'anathematizer la tête du bœuf.

Herodote in Euterpe ou Livre 2.

Quand nous chercherons les Dieux Animaux, cachez ſous Iſis, Oſiris, & Typhon, nous verrons quelque choſe des myſteres hiſtoriques, cachez ſous ces fables. Aujourd'hui nous cherchons les myſteres Theologiques, ou Philoſophiques, car entre les Egyptiens, la Philoſophie étoit enveloppée de ces emblemes. Je ne croi pas que nous ayons rien à obſerver là-

 deſſus,

dessus, que ce que nous en a dit Plutarque. Il croit que dans la Theologie Egyptienne, Typhon signifie tout principe ennemi d'Isis & d'Osiris, c'est-à-dire, ennemi de la nature. Tantôt ils disent que c'est la mer, tantôt la secheresse, qui empêche les generations, tantôt l'ombre de la terre, dans laquelle Isis ou la Lune perd sa lumiere: quoi qu'il en soit, ce qu'il dit est fort apparent, que les Egyptiens, aussi bien que les Perses, adoroient deux principes, l'un mauvais & l'autre bon. Les Perses, selon la Theologie de Zoroastre, appelloient le bon Oromazes, & le mauvais *Arimanius*. Au Dieu bon, ils sacrifioient pour obtenir sa faveur, au mauvais, pour détourner ses méchans desseins. Plutarque prétend que cette opinion des deux principes, n'est point particuliere aux Egyptiens & aux Perses; mais qu'elle est comme generale entre les Philosophes, & les Theologiens. Ce sont ces deux principes que les Egyptiens appelloient *Isis*, & *Typhon*. Les Simoniens, Marcionites, & Manicheéns, adopterent cette folle Theologie.

Les Egyptiens reconoient deux principes, un bon, l'autre mauvais.

L'opinion des deux principes, etoit comme generale entre les Theologiens du Paganisme. Plut. ubi suprà. cap. 24.

CHAPITRE VIII.

D'Isis, d'Osiris & de Typhon, historiquement, & considerez comme Dieux Animaux.

ON ne doit pas douter qu'Isis, Osiris, qui sont le Soleil, la nature, ou le bon genie de la nature, & Typhon le mauvais genie, n'ayent été des hommes; car nous avons supposé, que sous les noms de toutes les divinitez Payennes, étoient cachées quelques parties de la nature, & en même tems quelques hommes. C'est ce que rapporte Diodore de Sicile bien expressément. *Les Egyptiens*, dit-il, *ont beaucoup de traditions touchant les Dieux celestes; mais outre ces Dieux, ils en connoissent d'autres, savoir des Dieux terrestres, qui avoient été mortels; mais à cause de la sublimité de leur intelligence, & à cause des bienfaits que les hommes avoient reçûs d'eux, ils avoient été mis en possession de l'immortalité. Quelques-uns de ces Dieux avoient regné en Egypte, & avoient porté les mêmes noms que les Dieux celestes, & ils avoient eu aussi des noms particuliers.*

Lib. 1. Bibl. c. 2.

Entre ces Dieux autrefois mortels, il conte le Soleil, Saturne, Jupiter, appellé Hammon, par quelques-uns, Junon, Vulcain, Vesta, & Mercure; Il ajoûte que le Soleil, sous son propre nom de Soleil, avoit été le premier Roi des Egyptiens. Que selon d'autres, c'est Vulcain, qui a été le premier Roi. Que Saturne avoit eu plusieurs enfans de sa femme Rhea, & entre les autres, Isis & Osiris, qui avoient regné en Egypte.

Les Patriarches des Nations ont été leurs Dieux.

On ne peut douter que ces premiers Dieux des nations, pris d'entre les hommes, n'ayent été les Patriarches, & les fondateurs de ces Etats, où ils étoient adorez. Et il est raisonnable de présumer, que ce sont les premiers peres du genre humain depuis Noé. Car la memoire de ce qui s'étoit passé avant le déluge étoit presque entierement perie. L'idolatrie n'étoit pas le crime du premier monde, c'étoit l'impieté, & l'atheisme.

me. Les hommes n'avoient garde de déïfier les creatures; car ils ne servoient aucun Dieu, & c'est pourquoi Dieu abîma ce premier monde; mais aprés le déluge, les hommes, pour éviter un excez tomberent dans un autre, & se firent des Dieux, des principaux de leurs Ancêtres, & de toutes les creatures, de peur d'en manquer.

On peut croire que dans l'Histoire, les Patriarches des Egyptiens furent leurs premiers Dieux. Nos Savans ont trouvé dans Noé, & dans ses trois enfans, les quatre principales divinitez, Saturne, Jupiter, Neptune, & Pluton. Cham fut appellé Jupiter, Japhet fut Neptune, & Sem fut appellé Pluton, le Dieu des Enfers. Voyez Bochart in Phaleg. l. 1.

Selon ce principe, il est vrai-semblable que les Dieux des Egyptiens, ont été Noé, Cham, & Mitsraïm, son fils. Et cela est plus que vrai-semblable, puisqu'il paroît certain, que la posterité de Cham possêda l'Egypte. Car elle est appellée dans l'Ecriture, *la terre & le païs de Cham. Israël*, dit le Ps. 105. 23. *est entré en Egypte, Jacob a été étranger dans la terre de Cham.* Et dans le Pseaume 106. v. 22. *Il a fait des merveilles dans la terre de Cham.* Et dans le Ps. 78. 51. *Il frapa les premiers nez dans les Tabernacles de Cham.* Ce Patriarche donna son nom à toute l'Egypte, laquelle, selon le témoignage de Plutarque fut appellée *Chemia.* Plutarque veut que ce nom ait été donné à l'Egypte, à cause de la couleur noire de la terre du païs, *le noir, ou la prunelle de l'œil*, dit-il, *s'appelle du même nom de chemia.* Mais il est beaucoup plus vrai-semblable, qu'elle fut ainsi appellée du nom de Cham. Etienne de Bizance dit, que l'Egypte fut appellée ἑρμοχύμιος, ou ἑρμοχήμιος, du même nom de Cham composé avec ἑρμῆς, l'un des enfans de Cham, qui, selon toutes les apparences, est le même que Mitsraïm, qui est conté dans le 10. ch. du Livre de la Genese, pour le second des enfans de *Cham, Chus, Mitsraïm, Put & Canaan.* Athanase Kirkerus nous dit, que les Cophtes appellent encore aujourd'hui l'Egypte, Χῆμι, & il y a plusieurs noms de ville en Egypte, qui portent les marques de la même origine, comme Χεμμὶς & Ψωχεμμὶς, &c. Ce n'est pas que, selon mon sentiment, Cham ait jamais été en Egypte. Il lui étoit libre de choisir sa demeure entre ses décendans; & nous avons vû qu'il est trés-vrai-semblable qu'il s'arrêta dans la Terre de Canaan, sous le nom de *Melchisedec*, c'est ce que nous avons supposé dans nôtre premiere Partie. Cap. 15. Tractat. de Iside & Osiri. Stephanus de urbibus in voce Αἴγυπτος. In Prodromo Copto.

Aprés Cham, il est clair que Mitsraïm a été celui, dont la race a peuplé l'Egypte. Au moins est-il certain, que les Hebreux l'ont ainsi crû, car Moïse & les Prophetes n'appellent point autrement l'Egypte, que Mitsraïm : or il n'y a nulle apparence que Moïse ait ignoré le vrai nom du fondateur de l'Etat Egyptien.

L'Egypte est appellée מצור *Matsor, les fleuves de Matsor seront sechez. On viendra à toi depuis Matsor jusqu'au fleuve*: Et le Prophete Esaïe fait dire à Sancherib, *j'ai tari tous les ruisseaux de Matsor.* Les Interpretes tournent le mot Matsor, par forteresse; car en effet c'est la signification de ce mot Hebreu. Mais je ne doute nullement qu'on ne doive adopter la conjecture de Bochart; c'est que Matsor signifie l'Egypte, & que *Mitsraïm* est le même nom que *Matsor*, dans ce qu'on appelle *Numerus Dualis.* Matsor, d'où l'on a fait *Matsoraïm*, signifiant les deux Egyptes, à cause de l'Egypte Superieure, qui reçoit le Nil venant d'Ethiopie, & l'Egypte Inferieure, Esaï 9. 6. Michée 7. 12. 2. Rois 19. 24. Phaleg. l. 4. c. 24.

 dans

dans laquelle le Nil se va rendre à la mer, par plusieurs canaux. C'est aussi l'origine du mot *Mesori*, qui est le nom du premier mois des Egyptiens. Au reste l'Egypte a été appellée *Matsor*, forteresse, à cause de sa situation, qui la rend presque inaccessible par les fleuves.

Cham a été adoré par les Egyptiens.

Il y a bien apparence que les Egyptiens, ont adoré leur Patriarche Cham, & en ont fait leur Jupiter, comme firent les Phéniciens. Ils l'appellerent *Jupiter Hammon :* C'est le nom de *Cham*, sans autre déguisement que l'addition de la forme Chaldaïque, חם, חמא. Jupiter Hammon a été appellé le Jupiter Egyptien, reconnu Dieu dans toute l'Afrique, parce que Cham a peuplé, non seulement l'Egypte, mais toutes les Côtes maritimes de l'Afrique. Il a été fameux par ses oracles, comme chacun sait.

Herodote in Euterpe.

Noé se trouve dans les idolatries, & les fables des Egyptiens.

Dans cet affreux chaos de Theologie Egyptienne, on voit aussi quelque trace de Noé. 1. On a consacré Apis, comme le symbole du plus grand des Dieux; c'étoit Noé, *le pere des hommes & des Dieux.* Car certainement de lui sont décendus tous ces hommes, dont on a fait des Dieux. Noé est appellé *l'homme de la terre*, איש האדמה, c'est-à-dire, cultivant la terre. Rien n'étoit plus naturel que de lui consacrer le bœuf, le grand instrument de l'Agriculture.

2. Le nom d'*Apis*, qui signifie *mon pere*, convient parfaitement à Noé, qui est le pere des peres du monde. 3. La fable d'Isis & d'Osiris, dans Plutarque, selon laquelle les parties nâturelles d'Osiris se trouvent perduës, de sorte qu'il en falut faire un de terre, ou de plâtre, sans vertu par conséquent, a bien du rapport avec l'Histoire de Cham, qui regarda les parties de son pere, yvre & endormi: les fables des Rabbins ajoûtent que Cham toucha ces parties, dans le dessein de rendre son pere incapable de la generation.

Noé, Cham, & Mitsraïm, deïfiez par les Egyptiens.

Il est donc apparent que Noé, Cham, & Mitsraïm, ont été les Dieux naturels des Egyptiens, mais couverts d'un manteau, & enveloppez de tant de fables affreuses, qu'il est impossible d'y voir rien de distinct.

L'assemblage de ces deux divinitez, Isis & Osiris, avec Typhon leur frere, & pourtant leur ennemi mortel, donneroit lieu de croire que ces Dieux Egyptiens ont vécu sur la terre, long-tems aprés Noé, Cham, & Mitsraïm. Car ce Typhon a de grands caracteres, qui le rendent semblable à Moïse: lequel vivoit bien des siecles aprés Noé. Si ce n'est que nous adoptions la conjecture, de ceux qui disent qu'*Osiris* a signifié tout l'Empire Egyptien, & comprend tous les Rois d'Egypte, que l'Ecriture Sainte appelle tous du nom de *Pharaon.* Ainsi Moïse se pourra placer par tout où l'on voudra, dans cette hypothese.

Voyez Bochart de Animalibus, de Vitulo aureo.

Moïse est le Typhon des Egyptiens.

Act. 7. 8.

Preuves de ce fait.

Ce seroit assûrément une chose surprenante, que dans l'Histoire fabuleuse de la Theologie d'Egypte, on ne trouvât rien qui eût son rapport à Moïse; qui, dans l'Histoire veritable des Egyptiens, est un personnage d'une si grande distinction; & ce que les Egyptiens souffrirent par son moyen, est si extraordinaire, qu'il en a dû rester des traces dans leur Theologie fabuleuse. Aussi en trouve-t-on de considérables.

1. Typhon étoit roux, & Moïse étoit blond.

1. Typhon étoit roux & rousseau, Moïse, selon les apparences, étoit blond, couleur voisine du rousseau: C'est pourquoi il est dit de Moïse, qu'il *étoit divinement beau:* le blond dans le poil, & le blanc dans le teint, étoient

étoient des couleurs trés rares, & par conséquent trés estimées en Egypte, & dans toute l'Afrique.

2. Le nom de Typhon signifie inondation, dans la langue des Hebreux, & des Phéniciens, טוף signifie inonder, & טופנא *thouphono*, inondation. C'est un nom odieux qu'ils donnerent à Moïse, à cause qu'il avoit fait perir leur nation, & leur Roi, par inondation: Les Prêtres, dit Plutarque, *ont en abomination la mer, & appellent le sel écume de Typhon; & c'est une des choses qu'on leur défend de mettre sur la table: Ils ne saluent jamais les pilotes, & les gens de marine, parce qu'ils sont ordinairement sur la mer. Ils ont aussi en horreur le poisson, quand ils veulent en hieroglyphiques répresenter la haine, & l'abomination, ils peignent un poisson.* C'est pour témoigner l'abomination qu'ils ont pour l'action de Moïse, qui les fit submerger dans la mer.

2. Typhon signifie inondation. Thouph. Plutarque Isis & Osiris. chap. 15.

3. Typhon étoit reputé le grand ennemi de leurs Dieux, & celui qui leur faisoit une cruelle guerre, & telle que les Dieux furent obligez de se cacher, dans le corps des bêtes: L'un dans le corps d'un bœuf, un autre dans le corps d'une brebis, un autre dans quelque autre animal. Ceci semble avoir égard à ce que Dieu fit en Egypte, *où il exerça jugement sur tous les Dieux d'Egypte*; parce qu'il fit mourir leurs animaux sacrez, comme les autres.

3. Typhon étoit reputé le grand ennemi des Dieux Egyptiens. Plutarque de Isid. Apollod. l. 1. Hyginus Fab. 96. Exod. 12. 12. Nombres 33. 4.

4. Typhon s'associa 72. hommes, avec le secours desquels il massacra son frere Osiris. C'est Moïse, qui tira le peuple hors d'Egypte, & le conduisit dans le désert aidé par les 70. hommes, qu'il s'associa dans le gouvernement, selon le conseil de son beau-pere Jethro.

4. Conformité: Typhon, comme Moïse s'associe 72. hommes.

5. Typhon étoit frere d'Osiris Roi de l'Egypte. Moïse fut estimé fils de la fille de Pharaon, frere par conséquent du Roi d'Egypte.

5. Typhon étoit reputé fils du Roi d'Egypte: aussi fut Moïse.

6. La fable dit que Typhon eut pour aide, & pour adjoint, la Reine d'Ethiopie, c'est que Sephora, femme de Moïse étoit Ethiopienne, ou Arabe. Autrefois l'Arabie, voisine de la mer rouge, portoit le nom d'Ethiopie.

6. Typhon fut aidé par la Reine d'Ethiopie; la femme de Moïse étoit Ethiopienne.

7. Typhon vint en Egypte pour faire la guerre à Isis & Osiris, monté sur un âne: C'est pour cela qu'ils ont l'âne en abomination, & ils appellerent âne, ce Roi de Perse, qui tua leur bœuf Apis. C'est parce que Moïse ayant sa commission de Dieu, pour forcer Pharaon à laisser aller son peuple, *il mit sa femme & ses fils sur un âne, & retourna au Païs d'Egypte.* Et c'est ce qui a donné lieu à la fable, que Typhon, monté sur un âne, vint conquerir l'Egypte.

7. Typhon vient en Egypte pour la conquerir monté sur un âne. Exode 4. 20.

8. Mais dans ce parallele de Typhon & de Moïse, rien n'est si remarquable que ce que dit Plutarque, *que Typhon, aprés avoir perdu la bataille, s'enfuit par sept jours sur un âne, & qu'aprés s'être sauvé, il engendra deux fils, Jerosolymus & Judæus.* A cela Plutarque ajoûte sa refléxion. *Il est clair*, dit-il, *que ceux qui disent cela, veulent faire entrer l'Histoire des Juifs dans cette fable.* Cela est vrai; la fuite de Typhon durant sept jours, est fondée sur le septiéme jour, ou le Sabbat, que Moïse institua dans le désert, & fit observer aux Israëlites. Comme si la cause de cette institution étoit la fuite de Moïse, & de son peuple, qui se fit par 7. jours, avant qu'ils se crussent en lieu de sûreté. Mais la naissance de *Jerosolymus* & de *Judæus*, qui naquirent à Typhon, aprés qu'il eut été chassé d'Egypte, est-

8. Passage notable de Plutarque, qui fait voir que les Egyptiens ont fait de Moïse leur Typhon. cap. 14. lib. de Isi. & Osiri.

est encore plus parlante. Et fait voir que ce Typhon n'est pas autre que Moïse, qui fut le Patriarche, & le fondateur de l'Etat des Juifs, dont Jerusalem dans la suite fut la capitale.

CHAPITRE IX.

Question. Si les Israëlites dans le Veau d'or, ont eu intention d'adorer les Dieux d'Egypte Apis, Isis & Osiris, ou s'ils ont voulu adorer le vrai Dieu, dans ce symbole Egyptien.

C'Est une question de quelque importance, de savoir quelle a été l'intention des Israëlites, quand ils firent & adorerent le Veau d'or. Nous avons vû que cette superstition étoit montée hors d'Egypte avec eux. Que le Veau d'or devoit naturellement être consacré au bœuf Apis, à Isis & à Osiris. Mais est-il possible qu'ils eussent intention d'adorer ces fausses divinitez, les Dieux du Païs de leur esclavage? Les idolatres d'entre les Chrétiens, le prétendent ainsi, afin d'éluder la preuve, dont nous nous servons contr'eux. Ils adorent des crucifix, des images de la Trinité, des Saints, des Saintes, & des Anges. Nous combattons ce malheureux culte, par l'indignation que le vrai Dieu conçût, lors que les Israëlites le voulurent adorer, sous la figure d'un bœuf. Nous adorons, nous dit-on, le vrai Dieu, Createur du Ciel & de la Terre, dans les images de la Trinité. Nous adorons le Sauveur du monde, crucifié pour nôtre salut, dans les images du crucifix. Ce ne sont pas de faux Dieux. Nous les adorons, en rendant seulement un culte relatif à leurs images: cela ne sauroit déplaire à Dieu. Nous opposons à cela l'exemple des Israëlites, qui voulurent adorer leur Dieu, le vrai Dieu, qui les avoit tirez d'Egypte, sous l'embleme d'un bœuf: ce qui excita tellement la colere de Dieu, qu'il fut tout prêt de les détruire sur le champ. *Laisse moi faire*, disoit-il à Moïse, *& je consumerai ce peuple, & je te ferai devenir une grande nation.* Les Papistes répondent à cela, qu'il n'est pas vrai que les Israëlites ayent eu intention d'adorer le vrai Dieu. Ils soûtiennent qu'ils adorerent, dans ce Veau, le bœuf Apis, & les divinitez Egyptiennes, ausquelles ce Veau étoit consacré. C'est ce qu'ont voulu établir Bellarmin & Gregoire de Valence. Bellarmin dit, *que les Israëlites ont estimé, que le bœuf Apis étoit le Dieu du Ciel; c'est pourquoi ils lui dresserent cette image du Veau d'or, & crûrent que de ce bœuf Apis ils avoient reçû le bienfait de leur sortie hors d'Egypte, & non pas du Dieu de Moïse.*

Exode 32. 10.

Lib. 2. de Triumphante Ecclesia. cap. 13. Gregor. de Val. de Idololatria. cap. 5.

Le Jesuite Gregoire de Valence pousse l'extravagance, jusqu'à soûtenir, que jamais les Israëlites n'ont eu dessein d'adorer le vrai Dieu, dans les simulacres, en se prosternant devant eux. Au contraire, nôtre Calvin prétend que les Israëlites n'ont pas adoré les Dieux d'Egypte, mais que sous la figure de ce Veau, ils ont voulu servir le vrai Dieu, qui les avoit tirez d'Egypte. Cette opinion s'accorde mieux avec le bon sens, & avec les termes de l'Histoire.

Sans

Sans necessité on ne doit pas attribuer des sentimens brutaux à des hommes, qui ne sont pas reputez pour insensez: Il n'est pas juste d'attribuer aux hommes des erreurs qui ne soient pas humaines. Or ç'auroit été une erreur folle aux Israëlites, de se persuader que ce bœuf, qu'ils venoient de fondre, étoit le Dieu Créateur du ciel & de la terre. Et vû les instructions, qu'ils avoient déja reçûës d'Aaron & de Moïse, ils ne pouvoient s'imaginer que le bœuf Apis, ou la Déesse Isis, les eût délivrez d'Egypte, puisqu'au contraire ces Dieux étoient reputez leurs ennemis, étant les Dieux protecteurs des Egyptiens, leurs oppresseurs.

Les Israëlites ont voulu adorer le vrai Dieu, sous le Veau d'or.

2. Aaron, quoi qu'il eût fait paroître infiniment de foiblesse, savoit pourtant bien ce qu'il faisoit, & ce qu'il avoit intention de faire: Il disoit aux Israëlites, en parlant de la consecration de l'Idole, qui se devoit faire le lendemain, *demain c'est la fête à l'Eternel*, *à Jehova*. Et on ne trouvera pas d'exemple, que ce nom de JEHOVA, incommunicable à toute créature, ait jamais été donné à aucune Idole. *Jehova* étoit le nom propre du Dieu des Israëlites, comme *Moloch* étoit le nom propre du Dieu des Hammonites. L'Arche de Moïse est quelquefois appellée Jehova, parce que c'étoit le symbole de sa présence. Ainsi on peut conjecturer que cet auguste nom de Jehova est imprudemment donné par Aaron au Veau d'or, parce qu'il le regardoit, comme on regarda du depuis les figures des Cherubins dans le Sanctuaire, qui reçûrent, au moins quelquefois, le nom de Jehova, parce que Dieu étoit reputé habiter entre les Cherubins, & qu'il y rendoit ses oracles. Aaron voulut aussi se persuader, que le vrai Dieu honoreroit le Veau d'or, qui lui étoit consacré, de sa présence: à cause dequoi il crût qu'on lui pouvoit donner son nom.

3. Ce sont *ici tes Dieux*, *ô Israël*, *qui t'ont tiré hors d'Egypte.* Ce sont les paroles des Israëlites, quand ils virent le Veau d'or. Aaron pour rectifier ces paroles, qui avoient l'air insensé, & pour ramener ce peuple à quelque espéce de raison, fit ce qui suit. *Ce qu'Aaron ayant vû*, *il bâtit un Autel devant ce Veau & cria*, disant, *demain il y aura fête solennelle à l'Eternel*, c'étoit pour leur faire comprendre que le Dieu, qui les avoit tirez d'Egypte, étoit leur Jehova, & que ce Veau n'étoit que son symbole. Quelques brutaux que fussent les Israëlites, il n'est pas raisonnable de leur attribuer d'autre pensée, que celle-là, c'est que le Veau d'or étoit l'embleme du Jehova, auquel il étoit consacré. Et comme ils avoient observé, que les Egyptiens adoroient Isis, leur Souveraine divinité, dans l'embleme d'un bœuf vivant, ils crûrent aussi qu'ils pouvoient adorer leur grand Dieu sous le simulacre d'un veau.

Exode 32. 4.

v. 5.

4. Nous pouvons tirer une nouvelle preuve de la verité, que nous soûtenons, de l'histoire des Veaux de Jeroboam, qu'il établit, & fit adorer en Dan & en Bethel; Dans la fête de la consecration de ces Veaux, on employa les mêmes paroles, dont on se servit dans la consecration du Veau du désert. *Ce sont là tes Dieux*, *qui t'ont tiré hors d'Egypte:* Or il est certain, autant qu'une chose le peut être, que dans l'intention de Jeroboam, ces Veaux en Dan & en Bethel furent posez à l'honneur du Dieu des Israëlites, Createur du ciel & de la terre, & liberateur de son peuple. Il ne faut donc pas attribuer aux Israëlites du désert d'autre pensée, que celle qu'eurent Jeroboam, & ses Prêtres, puisqu'ils n'employent que les mêmes termes.

Rois. 12. 28

Les Israëlites ont adoré le vrai Dieu, sous des Idoles.

Juges 17. 3.

5. Au reste, ce n'étoit pas une chose extraordinaire entre les Israëlites, d'adorer Dieu, je dis le vrai Dieu, sous des images & des Idoles: nous en avons un notable exemple, dans le livre des Juges, & dans le fait de Mica: sa mere consacra une bonne somme d'argent, *pour faire une image taillée à Jehova.* Aprés cela ayant rencontré un Levite, elle se l'établit pour Sacrificateur des Theraphims, ou Marmousets, qu'elle avoit fait faire, & dit, *maintenant je connois que Jehova, l'Eternel, me fera du bien,* parce que j'ai un Levite pour Sacrificateur; elle avoit donc intention d'adorer son *Jehova*, son Dieu Souverain sous les images de ces Theraphims. Lors que les Danites lui enleverent, & son Levite, & son Dieu, il est aussi trés-certain qu'ils n'avoient pas dessein, de renoncer au vrai Dieu de la nation, mais de l'adorer sous ces symboles.

6. Les défenses si expresses, & tant de fois reïterées, aux Israëlites, de ne point adorer le vrai Dieu sous des formes visibles, font bien voir que ce Peuple, dans ses idolatries, avoit souvent intention d'adorer le vrai Dieu, sous des figures corporelles, d'hommes & de bêtes. C'est pourquoi Moïse les avertit en termes si forts, *qu'ils prissent garde à leurs ames, & qu'ils n'avoient vû sur la montagne aucune ressemblance, ni d'homme, ni de femme, ni de mâle, ni de femelle, ni d'aucune bête, ni d'aucun oiseau, ni d'aucun reptile, ni d'aucun poisson.* Il leur donna cet avis, prévoyant bien, que comme les Egyptiens adoroient leurs Dieux, sous toutes ces images, ainsi les Israëlites, imbus de leurs superstitions, pourroient, en les imitant, non pas adorer les Dieux d'Egypte, mais le vrai Dieu, sous ces emblemes Egyptiens.

Deut. chap. 4. 15.

Esaïe 40. 18. & 46. 25.

7. Esaïe disoit, *à quoi ferez-vous ressembler le Dieu fort? & quelle ressemblance lui approprierez-vous?* Ces paroles signifient clairement, que les Israëlites avoient eu dessein de répréfenter, & d'adorer le vrai Dieu, dans des images. Pourquoi donc les Israëlites du désert ne pourroient-ils pas avoir eu la même intention?

Les Payens ont adoré le vrai Dieu, dans leurs simulacres.

Actes 17.

In Atticis, Corinthiacis, & passim.

8. Il y a bien plus; c'est qu'il n'est pas improbable, que les Payens eux-mêmes n'ayent eu dessein d'adorer le vrai Dieu, dans leurs images. S. Paul étant dans la ville d'Athenes, en visitant les lieux de dévotion, il y découvrit un autel, sur lequel étoit écrit *au Dieu inconnu*: cet Autel n'étoit pas sans statuë, ou image, car lors qu'ils érigeoient un Autel à quelque divinité, aussi-tôt ils y posoient le *simulacre* du Dieu. C'étoit la coûtume constante des Grecs, on le peut voir dans Pausanias, dans la description de la Grece: Si la statuë n'étoit pas sur l'Autel même, au moins elle étoit posée en quelque lieu éminent, d'où elle pouvoit être vûë par ceux qui sacrifioient à l'honneur du Dieu, & qui le vouloient invoquer. Nous l'apprenons de ces paroles de S. Augustin, sur le Ps. 49. *Personne*, dit-il, *ne doute que les Idoles ne soient privées de tout sentiment; cependant quand on les voit honorablement placées dans un lieu élevé, où elles peuvent être vûës par ceux qui sacrifient, & qui les invoquent avec des membres figurez, comme si elles étoient animées, encore qu'elles soient sans ame, & destituées de sentiment, elles ne laissent pas d'induire à erreur les esprits foibles.* Les simulacres étoient situez à l'Occident de l'Autel, qui étoit à l'Orient. Or le Dieu inconnu des Atheniens, étoit le vrai Dieu. Car S. Paul leur dit, *c'est celui que nous vous annonçons. Il ne faut pas croire*, dit-il, *que la divinité soit semblable à or, ou à argent.* Il y avoit donc sur cet Autel un simulacre d'or, ou d'argent: & dans ce simulacre, les Athéniens pré-

Vitruvius de Architectura Ædium sacrarum l. 4.

tenn-

tendoient adorer le vrai Dieu, & St. Paul leur avouë que c'est le Createur du Ciel & de la Terre.

Et même le Jupiter des Payens, dans le fond, étoit le Dieu Souverain, *le pere des hommes & des Dieux.* Ce qui est la définition du vrai Dieu, qui a créé les hommes, & les Anges, qu'ils appelloient Dieux, ou Démons. Il n'y a donc aucune difficulté à suppofer, que les Israëlites firent une figure de Veau d'or, à l'honneur du vrai Dieu, Createur du Ciel & de la Terre.

Mais, dit-on, ils n'adorerent pas le vrai Dieu, encore qu'ils en eussent intention. Il est vrai: Dieu n'accepte point les cultes, qui lui sont rendus en des manieres, & des formes, qui sont défenduës. C'est pourquoi les Israëlites furent traitez d'idolatres, sans avoir égard à leur intention. On dit encore, qu'ils ont *adoré d'autres Dieux*, dans ce Veau; ce sont les paroles du Livre de Samuel qui ne regardent pas précisément l'idolatrie du Veau d'or. Mais il est pourtant vrai qu'on peut dire, qu'ils ont servi d'autres Dieux, dans le Veau d'or, parce qu'un tel culte défendu par la Loi, & rejetté de Dieu, est adopté par le Démon. Et ce Veau d'or du désert, étoit veritablement un faux Dieu, & par conséquent un Dieu étranger. 1. Sam. 8. 7.

Les Israëlites disent à Aaron, *fais-nous des Dieux qui marchent devant nous.* Et ils crierent en voyant ce Veau, *voila tes Dieux*: Le Dieu des Israëlites étoit unique. Ainsi ces *Dieux*, en nombre pluriel, doivent être, dit-on, d'autres Dieux que le Dieu d'Israël. Mais cela signifie seulement, *fais-nous les images de nôtre Dieu*, afin que nous voyons nôtre Dieu, dans les images sensibles, comme toutes les autres nations. Au reste les Idoles sont appellées des *Dieux*. 1. Par une figure trés commune, qui donne à l'image le nom de l'original. 2. Et aussi parce que c'est proprement le culte qui fait un Dieu: Outre que le mot de l'original *Elohim*, convient au vrai Dieu, qui est unique, comme aux fausses divinitez, qui sont en grand nombre.

CHAPITRE X.

De la Fête celebrée pour la dédicace du Veau dans le Désert.

CE qui reste d'observations à faire sur l'Histoire du Veau d'or, sont peu importantes: La plus importante regarde la Fête de la dédicace.

L'Histoire nous dit qu'ils celebrerent une fête pour la consecration de cette Idole. *Ce qu'Aaron ayant vû, il bâtit là un Autel devant le Veau, & fit crier, demain sera la fête l'Eternel, & le lendemain au matin, ils se leverent, & immolerent des sacrifices de prosperitez. Et le peuple s'assit pour manger & pour boire, & se leva pour jouër.* Il ne faut pas douter que ce ne fût la Fête de la dédicace: puisque ce fut le premier jour du culte rendu à cette Idole. *On immola des victimes, & des sacrifices de prosperitez.* Moïse Exode. 32. v. 5. 6.

 n'a-

n'avoit pas encore donné les Loix des sacrifices. C'est pourquoi il est apparent qu'on suivit en cette Fête les ceremonies des nations. Et peut-être celles là-même, qui étoient observées en Egypte.

Ceremonies des Egyptiens dans leurs grands sacrifices. In Euterpe.

Herodote fait la description d'une Fête solennelle, qui se célebroit, dans le lieu appellé Bubastis, à l'honneur de la Déesse Isis, qui avoit là le principal de ses Temples. Et voici ce qui s'y faisoit de plus considerable.

1. On sacrifioit un bœuf roux, dans lequel il ne devoit pas y avoir un seul poil noir. Car un seul poil auroit sauvé le bœuf.

2. Ils allumoient un grand bucher. Ils faisoient un grand épanchement de vin sur la victime. Aprés avoir invoqué la Déesse, on égorgeoit la bête.

3. Ensuite on lui coupoit la tête, & on faisoit sur elle les imprecations, que nous avons ci-dessus rapportées: qui ont assez de rapport avec la ceremonie ordonnée par la Loi, qui étoit de charger la victime du Sacrifice Propitiatoire de tous les pechez, en les confessant sur sa tête. Car cette tête, chez les Egyptiens, étoit une expiation pour toute la nation.

περικάθαρμα.

4. Ils prenoient les reins & les graisses de la bête immolée, & les brûloient à l'honneur de la divinité.

5. Ils coupoient les jambes, les cuisses, les reins, les épaules de la victime, & lui remplissoient le corps de pain purifié, de raisins secs, de miel, d'encens, de myrrhe, & d'autres choses odoriferantes.

6. Aprés avoir farci le corps de la victime, ils y versoient du vin & de l'huile, & la jettoient au feu.

7. Pendant que la victime brûloit, ils se frapoient les uns les autres.

8. Aprés tout cela, des restes de la victime, & des parties qu'ils avoient retranchées, ils faisoient un grand repas, & bûvoient largement. Herodote assûre que dans cette fête d'Isis, on consumoit plus de vin, que dans tout le reste de l'année. Il faloit que la débauche fût excessive. Athenée a raison de dériver le verbe μεθύειν, qui signifie s'enyvrer, de μετὰ θύειν, qui signifie aprés avoir sacrifié. C'est qu'en effet les débauches étoient des suites des sacrifices. Il se commettoit aussi beaucoup d'obscénitez. Herodote l'insinuë assez, en disant que durant le sacrifice, ils s'entre-frapoient *dans des endroits, qu'il n'étoit pas permis de nommer.* C'est pourquoi les Rabbins n'ont pas mauvaise raison d'interpreter ces jeux des Israëlites, dans la fête du Veau, par, *revelatio pudendorum, & effusio sanguinis.* A ces obscénitez prés, les ceremonies Egyptiennes, observées dans leurs sacrifices, avoient assez de rapport avec les sacrifices Mosaïques.

Athenæus lib. 2.

In Tanchuma.

Fête des Israëlites pour le Veau d'or, selon Amos.

Sans doute c'est à cette fête qu'on doit rapporter ce que dit Amos, *vous avez porté le Tabernacle de vôtre Roi, ou de vôtre Moloch.* Car c'étoit la coûtume des Payens, de porter en pompe leurs Idoles, dans leurs grands jours de fête, sous des Tabernacles portatifs, qui s'appellent aujourd'hui *la Chasse du Saint*, & qui s'appelloit à Rome *Thensa*, ou *Thensæ, vehicula Deorum.* Herodote nous apprend que cela se faisoit aussi, dans les fêtes Egyptiennes. *Ils mettoient*, dit-il, *les simulacres dans un petit Temple de bois*

In Euterpe.

bois doré, & on faisoit promener ce petit Temple portatif, dans tous les Temples, ou maisons sacrées. Le char étoit traîné par les Prêtres, & sur le char on mettoit la chapelle, & le simulacre étoit dedans. C'est la vraie description de la fête, que celebrerent les Israëlites dans le désert.

Bullinger & Louïs de Dieu croyent que le Tabernacle, dont parle Amos, étoit le Tabernacle fait par Moïse, dont les Israëlites abuserent à idolatrie. Ce sont de ces éblouïssemens, qui arrivent quelquefois aux Savans, & qu'on ne sauroit comprendre. Moïse étoit au sommet de la montagne, où Dieu lui donnoit le tableau, & le devis de ce mysterieux Tabernacle. Ce devis ne fut exécuté qu'assez de tems aprés le retour de Moïse, & les Israëlites cependant portoient, dit-on, ce Tabernacle à l'honneur de Moloch, ou d'Apis, dans le fait du Veau d'or. Cette fête pouvoit avoir aussi quelque chose de semblable à celle, dont parle Plutarque: *Environ le Solstice d'Hiver*, dit-il, *dans la fête, qui s'appelle recherche d'Osiris, on menoit une vache, ou la femelle d'un bœuf, & on lui faisoit faire sept fois le tour du Temple, & cette Ceremonie s'appelloit, la recouverte d'Osiris, ou la revolution du Soleil: comme si la Déesse eût alors souhaité les eaux d'Hiver; & on faisoit ces sept tours, ou circuits, parce que la course du Soleil, depuis le Solstice d'Hiver jusqu'à celui d'Eté, étoit de sept mois.*

Bullinger, & Louïs de Dieu in 7. cap. Act. Bevûë étrange de Bullinger, & de Louïs de Dieu, sur le Tabernacle du Veau d'or.

De Isi. & Osiri. cap. 27.

Entre les Egyptiens c'étoit une grande rejouïssance, & une grande fête, que celle, dans laquelle on solennisoit la memoire d'Osiris retrouvé. Comme aussi celle d'*Apis*, quand on avoit découvert un bœuf, qui en avoit toutes les marques. Les Israëlites, selon toutes les apparences, firent de semblables rejouïssances, comme ayant retrouvé dans leur Veau d'or, & le bœuf Apis qu'ils avoient abandonné, & leur Dieu conducteur, qui leur avoit paru comme perdu, depuis le départ de Moïse.

Dans le 20me. verset du chapitre de l'Exode, qui contient cette Histoire du Veau d'or, il est dit, *que Moïse prit ce Veau, & le brûla au feu, il le fit moudre, & réduire en poudre, & le jetta dans l'eau, pour le faire boire aux Israëlites.* On demande comment on peut brûler de l'or, qui ne peut être consumé par le feu? Le Juif Aben-Esra dit que cela se fit, par la vertu de certaine matiere, qui étant jettée sur l'or, le consume & le reduit en poudre. Mais comme il ne dit pas ce que c'est: on n'est pas obligé de le croire. Il vaut mieux entendre qu'il fondit le veau d'or, & le calcina, autant que l'or peut être reduit en poudre, & jetta cette poudre dans l'eau, en signe de malediction: Afin que les Israëlites bûssent leur peché, & en portassent la peine.

Ce que Moïse fit de ce Veau.

Aben-Esra in locum.

Lors que Moïse reprocha au Prêtre Aaron, son crime & sa lâcheté, en s'excusant il dit, *j'ai jetté l'or dans le feu, & il en est sorti un Veau.* Ces paroles font demander ce qu'a voulu dire Aaron. Le Rabbin Salomon Jarchi prétend, qu'Aaron avoit voulu dire pour s'excuser; sans mauvaise intention j'ai jetté l'or dans le feu, & sans que je m'en sois autrement mêlé, il en est sorti un Veau. Et les Juifs veulent que le Démon soit intervenu là dedans, & qu'il ait formé ce Veau, pour induire le peuple à idolatrie. Le sens le plus simple est, qu'Aaron interdit & n'ayant rien à répondre à Moïse, pour sortir plûtôt de sa confusion, lui confessa en deux mots son peché, & lui dit, il est vrai, pressé par le peuple je leur

Salomon Jarchi in locum.

Vide Lucam Burgensem in locum.

 ai

ai fait ce Veau d'or. Et ainſi les paroles d'Aaron ne ſignifient rien autre choſe, ſinon, il eſt vrai que j'ai pris l'or qu'ils m'ont donné, & j'en ai formé le Veau.

CHAPITRE XI.

Des Veaux de Jeroboam, poſez en Dan & en Bethel.

Les Veaux que Jeroboam éleva en Dan & en Bethel, ont trop de rapport avec celui du déſert, pour les mettre dans un traité à part. C'eſt la même idolatrie pour la forme, & pour la matiere, quoi que la ſource en ſoit apparemment differente. Tout le monde en ſait l'Hiſtoire : Dieu pour punir Salomon, de ce qu'il s'étoit lâchement détourné aprés les idoles de ſes femmes étrangeres, permit que ce floriſſant Etat, à la tête duquel il avoit été mis fût déchiré ſous le commencement du regne de Roboam, ſon fils. Jeroboam, l'un de ſes ſerviteurs, lui détacha par la revolte dix Tribus, qui demeurerent toûjours ſéparées, juſqu'à la deſtruction du Païs, par les Rois d'Aſſyrie & de Chaldée. Ce Prince revolté comprit, que ſi ces peuples, la Tribu de Juda, & les dix Tribus d'Iſraël, ſe trouvoient en même lieu, au moins trois fois l'année, comme la Loi l'ordonne, incontinent la maiſon de David travailleroit à débaucher ſes ſujets, & à refermer la bréche, qui avoit été faite au Royaume. C'eſt pourquoi Jeroboam défendit à ſes ſujets, d'aller à Jeruſalem pour le ſervice divin, & il leur établit deux Sanctuaires, l'un en Dan, du côté du Septentrion, & l'autre en Bethel, au Midi, ſur les frontieres du Royaume de Juda. Et dans ces Sanctuaires il poſa deux Veaux d'or, trés celebres dans l'Hiſtoire des Rois. Ce fut là qu'il ordonna aux Iſraëlites des dix Tribus, de porter leurs offrandes, & de faire leurs dévotions.

1. Rois chap. 11. 12. 20. & 26.

Le traité du Veau d'or, d'où nous venons de ſortir, nous épargnera du tems & de la peine, dans le ſujet préſent.

Jeroboam apporta ce faux culte d'Egypte, où il avoit long-tems demeuré.

La premiere queſtion que l'on fait, c'eſt d'où Jeroboam a pris ce faux culte, & qu'eſt-ce qui l'a porté à conſacrer des Veaux à ſon Dieu. Moncæus, qui a voulu croire que le Veau du Déſert, étoit la figure d'un Cherubin ; & cela dans un tems, où les Cherubins étoient encore inconnus aux Iſraëlites, ne peut pas manquer de dire, que les Veaux de Jeroboam étoient des figures de Cherubins: Car alors, les Cherubins étoient connus en Iſraël, & il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance, que ces Cherubins euſſent en partie la figure d'un veau. Car les animaux, dont Ezechiel nous donne la deſcription, dans le premier & le dixiéme chapitres de ſes Revelations, comme de Cherubins, avoient une tête d'homme, une d'aigle, une tête de lion, & une de bœuf. Or la tête de bœuf étoit la plus eminente, & la plus viſible, dans les figures qu'on en donnoit. On peut revoir là-deſſus, ce que nous en avons dit, dans la Seconde Partie de cet Ouvrage ; où nous avons parlé de l'Arche & de ſes Cherubins. Quoi que cette conjecture de

de Moncæus soit un peu plus vrai-semblable en cet endroit, que dans le Veau du désert, cependant nous ne saurions l'accepter. Et nous trouvons beaucoup plus vrai-semblable, de tirer cette idolatrie de Jeroboam, de la même source que le Veau d'or. C'est de l'Egypte: Jeroboam y avoit fait un long sejour, chez *Sesakim* Roi d'Egypte. Et ce fut-là qu'il passa tout le tems de sa disgrace, quand il fut obligé de quitter la Cour de Salomon, & sa patrie. Au reste, les paroles de la consécration de l'Idole furent les mêmes, que celles qu'on employa dans la consecration du Veau du désert. *Ce sont-ici tes Dieux, ô Israël, qui t'ont tiré hors du païs d'Egypte.* Il y a toute apparence, qu'il n'employa cette formule, dans la dédicace de ses Veaux, que pour insinuer à son peuple, qu'il n'étoit pas nouveau à la nation d'adorer leur divinité sous ces emblemes.

Il est remarquable que les Veaux de Jeroboam sont appellez *des Genisses, ou de jeunes vaches*. La Bible des Grecs dit, que Jeroboam fit deux Genisses d'or, δύο δαμάλεις χρυσᾶς. Ainsi le dit Josephe, *que Jeroboam fit deux Genisses d'or, & leur consacra deux Temples*. Le Livre de Tobie, en parlant de la revolte & du schisme de Jeroboam, dit, *que toutes les Tribus revoltées sacrifierent à Bahal, la jeune vache.* La plûpart des anciens Interpretes disent, que les Historiens se sont servis de ce terme, signifiant une femelle, pour abaisser, & pour attirer du mépris sur ce culte établi par Jeroboam: Mais beaucoup plus souvent, on donne à ces deux Idoles le nom de Veaux. Et il n'est pas sans vrai-semblance, que comme il y avoit deux Veaux, les Israëlites idolatres avoient observé de leur donner les deux sexes, c'est-à-dire, que l'un répré-sentoit le mâle, & l'autre la femelle: ce qui ne s'étoit pas fait peut-être par hazard; mais par l'inspiration de ceux, qui avoient suggeré à Jeroboam la figure de ces Idoles. La Religion d'Isis, d'où ce culte de Jeroboam étoit apparemment décendu, faisoit la Déesse mâle & femelle, aussi avons-nous vû qu'elle portoit les deux sexes, & même nous apprenons d'Arnobe, que dans les hymnes, & celebres invocations des faux Dieux, on se servoit de ce formulaire, *sive tu Deus, sive tu Dea*, soit que tu sois un Dieu, ou une Déesse. Et dans les hymnes d'Orphée, à l'honneur de Minerve, on chantoit ἄρσην μὲν καὶ θῆλυς ἔφυς, tu es mâle & femelle.

Du sexe de ces Veaux.

Osée 10. 5. 1. Rois 12. 28. Antiq. lib. 8. c. 3. Tobie c. 1. 5.

Question si les Idoles de Jeroboam étoient de mâles, ou de femelles.

Arnob. contra Gentes. l. 3. p. 104.

La principale question qui se fait ici, c'est à quelle divinité ces Veaux de Jeroboam étoient consacrez, ou aux Dieux d'Egypte, ou à quelqu'un des Bahalins, des Philistins, & Phéniciens. La question doit être répondue, selon les preuves que nous avons données ci-dessus, que le Veau du désert étoit consacré au vrai Dieu: Car toutes ces preuves donnent toute leur force au culte de Jeroboam, pour montrer que les Veaux de Dan & de Bethel étoient consacrez au vrai Dieu; & outre ces preuves, l'Histoire des Rois en fournit d'autres, & plus fortes.

Les Veaux de Jeroboam étoient consacrez au vrai Dieu.

1. Jeroboam, aussi bien que les idolatres du désert, fait crier devant les Veaux, dans la fête de leur dédicace: *Ce sont-là tes Dieux, ô Israël, qui t'ont tiré hors du païs d'Egypte.* C'étoit donc au Dieu de Moïse que les Veaux étoient consacrez. Car ils ne pouvoient pas être assez insensez pour croire, que des Idoles, qui sortoient du fourneau dans le moment, les eussent délivrez tant de siecles auparavant.

2. Il est clair que ce culte des Veaux, n'est pas regardé par les Historiens Sacrez, & par les Prophétes, comme une idolatrie purement payen-ne.

L'action de Jeroboam ne fut pas

regardée, comme une apostasie totale.

ne. Ils y mettent une extréme difference. L'action de Jeroboam fut considerée comme un schisme, trés-criminel, à la verité, mais non pas comme une apostasie totale. L'Histoire de la revolte des dix Tribus, fait parler Jeroboam, de maniere qu'il paroît qu'elle ne comprend pas ce Jeroboam, comme ayant fait changer de Religion à ses peuples. Il leur répréſente que le vrai Dieu est par tout, qu'il n'est attaché à aucun lieu, & qu'on le peut aussi bien adorer en Dan & en Bethel qu'à Jerusalem.

Joseph. Ant. lib. 8. c. 3.

Tous les Princes successeurs de Jeroboam, qui n'ont adoré, & fait adorer que les Veaux, sont considerez comme bien moins coupables, que ceux qui adoroient, & faisoient adorer les Bahalins. Achab fut le premier des successeurs de Jeroboam, qui adora les Bahalins, à la persuasion de la malheureuse Jezabel, fille du Roi des Sidoniens. Surquoi l'Histoire Sainte dit, que ce Prince ne se contenta pas de suivre le peché de Jeroboam, en adorant ses Veaux, &c. *mais qu'il servit à Bahal, & se prosterna devant lui, fit un bocage, & lui dressa un Autel, dans un Temple, qu'il lui bâtit en Samarie, & qu'il fit plus que tous les Rois d'Israël, qui avoient été devant lui, pour irriter l'Eternel.*

1. Rois 16. v. 31. 32. 33.

Au contraire, les Rois de Samarie, qui sans renoncer au schisme de Jeroboam, & sans quitter le culte des Veaux, s'appliquoient à la destruction des Temples & des Sacrificateurs de Bahal, étoient regardez comme ayant du zéle pour la gloire du vrai Dieu.

Elie n'a pas reproché aux dix Tribus l'adoration des Veaux; mais celle des Bahalins; pourquoi cela?

Lors que le Prophete Elie provoqua les serviteurs de Bahal, & qu'il en fit égorger quatre cens tout à la fois, il se plaignit à Dieu, que les dix Tribus avoient démoli les Autels du vrai Dieu, qu'ils avoient tué ses Prophetes, & qu'il étoit demeuré lui seul. Il ne se plaint point des Israëlites, qui adoroient les Veaux: & ce silence fait voir, que le culte des Veaux n'étoit pas regardé comme tout à fait abominable. Il disoit aux Israëlites, *jusques à quand clocherez-vous des deux côtez? si l'Eternel est Dieu, suivez-le: Mais si c'est Bahal, suivez-le.* Il ne parle pas contre les adorateurs des Veaux, & il suppose qu'ils étoient encore dans les intérêts du vrai Dieu. Lors qu'il se plaignit si douloureusement à Dieu, de ce qu'il étoit demeuré seul, il lui fut répondu, *je me suis reservé sept mille hommes, qui n'ont pas ployé le genou devant Bahal, & dont la bouche ne l'a pas baisé.* Il ne dit pas, qui n'ont pas ployé le genou devant les Veaux. Dieu savoit bien que l'on adoroit ces Veaux à son honneur, & quoi que cela lui fût infiniment desagréable, cependant il y mettoit une grande difference.

1. Rois c. 18. v. 21.

Chap. 19. v. 18.

Lors que Jehu détruisit la maison d'Achab, il anéantit aussi dans toute l'étenduë du Royaume d'Israël, le culte des Bahalins. Il disoit à Jonadab Rechabite, son ami: *vien & voi le zéle que j'ai pour l'Eternel.* En effet son zéle le porta à détruire la maison de Bahal, qui étoit en Samarie, & à mettre à mort tous les Sacrificateurs; ce qui fut agréé de Dieu. Il en fut loué. Mais l'Histoire ajoûte, *que Jehu ne se détourna point des pechez de Jeroboam, fils de Nébat, savoir des Veaux d'or, qui étoient en Bethel & en Dan.*

2. des Rois 10. 16.

29.

La même observation se peut faire sur l'Histoire des Rois suivans, quand il est dit qu'ils avoient toûjours adheré au Dieu de leurs peres, c'est toûjours avec cette clause, *toutefois il ne se détourna pas des pechez de Jeroboam, fils de Nébat.* Si ces Veaux d'or de Bethel & de Dan, avoient été consacrez aux faux Dieux, ou aux Dieux d'Egypte, ou, comme d'autres veulent, à Moloch,

Dieu des Hammonites, qui avoit aussi la figure d'un bœuf, Dieu auroit abominé ce culte, comme la plus grossiere idolatrie. Ce qui fait voir, que ces Veaux étoient veritablement consacrez au Dieu d'Israël.

3. Aprés cela on veut savoir, par quel culte les Rois de Samarie adorerent Dieu dans les Veaux de Dan & de Bethel, si ce fut par des ceremonies imitées des Payens, ou selon les Loix de Moïse. Nous répondons sans hesiter, que les dix Tribus, dans leur revolte, suivirent les Loix de Moïse. Jeroboam suivit le culte ordonné par la Loi.

1. Si cela n'étoit pas, Dieu n'auroit pas manqué de le leur reprocher par ses Prophetes, ce qui ne se trouve nulle part. Seulement il est remarqué, que Jeroboam changea le jour de la fête du septiéme mois, c'étoit la fête des Tabernacles, & au lieu qu'elle se devoit celebrer le quinziéme jour du septiéme mois, qui répond à nôtre mois de Septembre, il la remit au quinziéme du mois suivant. *Or le quinziéme du huitiéme mois, savoir au mois qu'il avoit inventé de lui-même, il offrit sur l'Autel qu'il avoit fait en Bethel, & il y celebra la fête solennelle aux enfans d'Israël; & même il offrit sur l'Autel, en y faisant des encensemens.* 1. Rois 12. v. 33. S'il avoit apporté d'autre changement, l'Histoire n'auroit pas manqué de le remarquer. L'Histoire Sacrée dit, *au mois que Jeroboam avoit inventé.* Il ne dit pas que Jeroboam eût inventé la fête, ou les ceremonies de la fête, mais seulement le *mois*: pourquoi il fit ce changement, il n'est pas aisé de le deviner.

2. Mais il me semble que nous avons une évidente preuve de cette verité, qu'il ne se fit aucun changement dans le culte, par l'Histoire, qui se lit au second des Rois chap. 17. Salmanasar Roi d'Assyrie transporta les dix Tribus hors de leur terre, & y fit habiter des peuples, qu'il avoit tirez d'Assyrie & de Chaldée : ces peuples idolatres emporterent avec eux leurs Idoles, & les servirent. Mais il fut rapporté à Salmanasar que des lions les mangeoient, parce qu'ils n'adoroient & ne servoient pas le Dieu du païs. *Et le Roi d'Assyrie donna ordre, qu'on envoyât en ce païs-là un des Sacrificateurs, qu'on avoit transportez de Samarie, & il demeura en Bethel, & les enseigna à servir le Dieu du païs.* 2. Rois 17. 28. Le remede réussit, & l'on n'a pas appris, que depuis ce tems, les lions ayent devoré ces nouveaux habitans: Or ceci fait voir clairement, que les Samaritains adoroient le vrai Dieu, qui les avoit mis en possession de ce païs-là, & que le culte, qu'ils lui rendoient, étoit celui-là même que Moïse leur avoit commandé, autrement ce culte n'auroit pû être agréable à Dieu, ni l'obliger à retirer les lions qu'il avoit envoyez.

Depuis ce tems-là, la Religion de ces nouveaux peuples devint mixte. Ils adorerent le vrai Dieu dans le Sanctuaire de Bethel, & il n'y a gueres lieu de douter que ce ne fût encore sous la figure du Veau de Jeroboam; car ce Sacrificateur ne pouvoit enseigner que ce qu'il avoit pratiqué; mais chacun de ces peuples retint aussi ses faux Dieux. Aussi ils adorerent en même tems le Dieu d'Israël, & leurs Idoles. Dans la suite nous aurons lieu de parler de ces Dieux des Assyriens, transportez en Samarie.

On doit attribuer à la haine immortelle, que les Juifs ont toûjours eu contre les Samaritains, l'accusation qu'on leur fait, d'avoir sacrifié des hommes à l'Idole. C'est sur un passage d'Osée mal entendu que cette calomnie est fondée : זבחי אדם עגלים ישקן, ce que l'on peut traduire, *ceux qui sacrifient un homme,* Il est faux que les dix Tribus ayent sacrifié des hommes à leurs Veaux Osée 31. 2.

baiseront les Veaux; & c'est ainsi que l'ont entendu les 70 Interpretes, qui ont lû
In locum. זבחי, *sacrifiez*, à l'Imperatif, *sacrifiez des hommes*. S. Cyrille d'Alexandrie, Theodoret, & St. Jerôme l'ont aussi interpreté des sacrifices d'hommes, comme si les idolatres eussent eu dessein de dire, *celui qui portera sa dévotion jusqu'à sacrifier son fils, aura l'honneur de baiser les Veaux*. Le Talmud dans le Traité Sanhedrin, Salomon Jarchi, & plusieurs autres, suivent cette interpretation. Aben Esra interprete ce passage du meurtre des innocens, & le Chaldée traduit, *ceux qui sacrifient aux œuvres des mains de l'homme*. Mais l'interpretation la plus naturelle, est celle que lui donne le Rabbin Kimchi, *celui d'entre les hommes qui voudra sacrifier, baisera les Veaux*. C'est une phrase fort ordinaire dans la Langue Sainte; on éclipse la lettre
Ch. 29. 19. ב, qui signifie la préposition *en*, & *entre*. Le Prophete Esaïe dit, אביוני אדם, *les pauvres hommes*, pour *les pauvres d'entre les hommes*.

On baisoit, ou les Idoles, ou la main à l'honneur de l'Idole. Ainsi tout ce qu'on peut recueillir de ce passage d'Osée touchant le culte des Veaux de Jeroboam, c'est que leurs adorateurs les baisoient, ou baisoient la main à leur honneur: Ce qui se trouve généralement pratiqué par tous les idolatres. *Je me suis reservé sept mille hommes, qui n'ont pas fléchi le genou devant Bahal, & dont la bouche ne l'a pas baisé*. Quand on ne pouvoit approcher l'Idole pour la baiser, ou que le Dieu qu'on adoroit étoit un Astre, on baisoit la main pour lui faire
Job 31. 26. honneur. Job disoit qu'en regardant le Soleil & la Lune, son cœur n'avoit pas été seduit, & qu'il n'avoit pas baisé sa main: On voit que cette coûtume est bien ancienne, & qu'elle a pris naissance dans l'Orient; mais elle a passé dans l'Occident, & a duré jusques dans les derniers siecles du Paganisme, d'où elle est aussi passée entre nos Chrétiens idolatres, qui baisent leurs images par dévotion. Minutius Felix dans son Octavius dit que, *Cæcilius ayant apperçû un simulacre de Serapis, avoit en se tournant vers l'Idole approché sa main de sa bouche, & l'avoit baisée*. Apulée disoit de quelqu'un, *que s'il passoit auprés du Temple de quelque Dieu, il se faisoit un scrupule d'approcher sa main de sa bouche pour adorer*.

Apulée Apolog. 1.

D'où Jeroboam tira ces Sacrificateurs. Il ne me reste plus qu'une observation à faire sur cette Histoire des Veaux de Jeroboam: Elle regarde le choix qu'il fit, pour établir des Ministres des Autels de ses Veaux.

2. Chronic. chap. 11. v. 13. 14. & 16. Tous les Sacrificateurs de la famille d'Aaron, & tous les enfans de Levi, qui avoient leurs villes, & leurs habitations entre les dix Tribus revoltées, ne voulurent pas adherer au schisme de Jeroboam, & se retirerent dans les terres de la domination des Rois de Juda; ce que firent aussi beaucoup de familles, qui craignoient Dieu; ce qui fortifia beaucoup la Maison de David, & réduisit Jeroboam à la necessité de se faire des Sacrificateurs d'une autre famille, & d'une autre Tribu. L'Histoire de son schisme dit, qu'il
1. Reg. 12. 31. se fit des Sacrificateurs pour ses hauts lieux, מקצות העם, ce qui peut être tourné, *des extremitez du peuple*, & que les Auteurs de nôtre Vulgate ont rendu *des derniers du peuple*. L'interpretation n'est pas bonne, mais c'est une petite bevûë: Jeroboam, qui vouloit mettre sa nouvelle Religion en credit, n'auroit pas voulu l'exposer au mépris de la Nation, en lui donnant pour Ministres, des gens de la lie du peuple. Ainsi ce mot doit être tourné, *d'entre le peuple*, ou *du milieu du peuple*: Et c'est ce qu'il signifie en
מקצת אחיו Genese 47. 2. beaucoup d'autres passages. Joseph *choisit des hommes d'entre ses freres, pour les*

les présenter à Pharaon. Le texte Hebreu dit, *de l'extremité de ses freres.* David dit, *que la voix des cieux va, & se répand dans les extrémitez de la terre*, c'est-à-dire, *dans toute la terre.* Dans l'Histoire de la transportation des dix Tribus, le Texte dit, que les peuples, que le Roi d'Assyrie transporta en Samarie, se firent des Sacrificateurs מקצותם, *de leurs extrémitez*, c'est-à-dire, du milieu d'eux. Ainsi l'Histoire des Rois d'Israël veut dire, que Jeroboam choisit des Sacrificateurs d'entre le peuple. Ce furent tous ceux qui le voulurent être; ce qui est assez nettement expliqué dans la suite.

Ps. 19. 4.

Voi le c. 3. v. 23. du premier livre des Rois.

Au reste on ne doit tirer de cette Histoire aucune conclusion favorable, ni à Jeroboam, ni à nos Chrétiens idolatres, qui veulent introduire les images & leur culte, dans le service divin. Le peché des Rois de Samarie, qui adorerent le vrai Dieu, dans des Veaux d'or, étoit moindre que celui de ceux, qui, par une apostasie entiere, se livroient entre les mains des Prêtres Payens, & adoroient les Bahalins. Mais cela n'empêche pas que le peché de Jeroboam, fils de Nébat, qui adora, & fit adorer des Veaux en Bethel & en Dan, ne soit marqué comme un crime atroce, qui attira la malediction de Dieu sur les dix Tribus.

Pourquoi Elie & Elisée, de si grands Prophetes, ont vécu toute leur vie entre ces schismatiques.

Il est remarquable, je l'avouë, qu'Elie & Elisée, les plus grands faiseurs de miracles qui ayent été entre les Prophetes, depuis Moïse jusqu'à Jesus-Christ, ayent vécu jusqu'à la fin, au milieu de ce peuple idolatre & schismatique. Elie jusqu'à son transport au ciel, Elisée jusques à sa mort. Dans l'Histoire de ces deux Prophetes, outre les grands miracles qu'ils firent, il y a deux singularitez remarquables. La premiere, que le Prophete Elie fut transporté au Ciel en corps & en ame, ce qui n'a été fait en faveur d'aucun autre, non pas même de Moïse. L'autre singularité, c'est qu'Elisée fit des miracles aprés sa mort; son corps ressuscita un mort, qu'on avoit mis par hazard dans son tombeau; ce qui n'a aucun exemple dans l'Histoire Sainte, ni du Vieux, ni du Nouveau Testament. Dieu voulut que tout cela se fît, pour empêcher la veritable Religion de perir entierement entre les dix Tribus: car selon que cette Nation étoit encline à l'idolatrie, elle seroit tombée dans une entiere apostasie, si Dieu ne les avoit soûtenus par ces deux hommes si extraordinaires. Elisée fut même en grande faveur dans la Cour des Rois d'Israël: ce que Dieu voulut, afin de maintenir & conserver le reste de ses vrais adorateurs, qui étoient demeurez entre les schismatiques. C'est ce que nous avions à dire du Veau d'or, & des Veaux de Jeroboam.

Fin de la troisiéme Partie.

HISTOIRE
DES DOGMES
ET DES
CULTES
BONS ET MAUVAIS
DE L'EGLISE

Dans les deux premiers Periodes.

QUATRIÉME PARTIE

Divisée en plusieurs Traitez.

PREMIER TRAITÉ.

Des Dieux des Cananéens ou Syriens. De l'idolatrie de Bahal-Pehor, Dieu des Moabites, de Kemos, autre Dieu des Moabites, de Mipheletseth de Maaca, de Nabo, &c. Beth-Bahal-Mehon.

CHAPITRE I.

Textes, où il est parlé de Bahal-Pehor.

LE troisiéme faux culte, dans lequel nous lisons, que le peuple de Dieu soit tombé, c'est celui de Bahal-Pehor, Dieu des Moabites, & des Madianites. On en lit l'Histoire dans le Livre des Nombres, *alors Israël demeuroit en Sittim, & le peuple commença à paillarder avec les filles de Moab, car elles convierent le peuple aux sacrifices de leurs Dieux, & le peuple mangea, & se proster-* Chap. 25. v. 2. 3. 4.

ne-

na devant leurs Dieux. Et Israël s'accoupla à Bahal-Pehor, dont la colere de Dieu s'embrasa contre Israël. Il est bon de répréſenter ici les autres paſſages, où il eſt parlé de ce Bahal-Pehor, que les Septante appellent Βεελφεγὼρ, Beel-Phegor. De ces textes on pourra tirer quelque lumiere pour connoître quelle étoit cette divinité. *Ils s'accouplerent à Bahal-Pehor, & mangerent les ſacrifices des morts.* Oſée dit, *Ils ſont entrez à Bahal-Pehor, & ſe ſont détournez à une choſe honteuſe.* Et Moïſe leur dit, *n'avez-vous pas gardé en vie toutes les femmes? Voici ce ſont elles, qui, à la parole de Balaam, ont donné occaſion aux enfans d'Iſrael de pecher contre l'Eternel, au fait de Pehor, dont avint la playe en l'aſſemblée.* Quelques-uns de nos Interpretes prétendent, que ce Dieu des Moabites étoit le grand Bahal des Orientaux, & le Jupiter des Grecs, & des Romains, & qu'il étoit appellé *Phegor*, à cauſe de la montagne, dans laquelle il étoit adoré; comme Jupiter étoit appellé *Olympius*, de la montagne de l'Olympe, & *Dodonæus*, de la forêt de Dodone. En effet il y avoit dans le païs des Moabites, une montagne appellée Pehor, comme il paroît par l'Hiſtoire de Balak & de Balaam. *Et Balak conduiſit Balaam ſur le ſommet de Pehor, qui regarde vers le déſert.* Cependant il y a plus d'apparence, que la montagne a tiré ſon nom du Dieu, & que le Dieu n'a point pris ſon nom de la montagne; car ce Dieu eſt ſouvent appellé *Pehor* ſimplement. Ce qui fait voir que c'étoit ſon nom propre, & qui le diſtinguoit des autres Bahals, c'eſt-à-dire, des autres Dieux des nations voiſines.

Pſeaume 106. 28. Oſée 9. 10. Nombres. 31. 15. 16. Druſius in Num. c. 25. Nomb. 23. 28. Voi Nomb. 25. 18. & 31. 16 Joſué 22. 17.

Pour ſavoir quel étoit ce Dieu des Moabites, il faut que nous ayons recours à ce principe, que nous avons poſé comme trés-certain, dés le commencement. C'eſt que toutes les divinitez des Grecs, & des Romains, ſont venuës d'Orient, en changeant ſeulement de nom. Ainſi ſous les noms des Dieux des Payens d'Orient, nous devons trouver les divinitez de l'Occident. Il faut ſavoir comment s'appelloit ce Bahal-Pehor entre les Grecs. Pluſieurs Auteurs Grecs ont crû, que c'étoit le Saturne des Payens. *Le ſimulacre de Bahal eſt placé dans le lieu appellé Phegor; Les Grecs expliquent Bahal par Belus, & diſent, que c'eſt Saturne.* Cette opinion pourra nous ſervir dans la ſuite, pour reconnoître la verité.

Apollinaris Catena in Pſalmos, in Pſal. 105.

Seldenus a crû que ce Beel-Phegor étoit Pluton, à cauſe du paſſage du Pſeaume 106. *Et copulati ſunt cum Bahal-Pehor, & comederunt ſacrificia mortuorum. Ils ſe ſont accouplez à Bal-Pehor, & ils ont mangé les ſacrifices des morts.* Par ces ſacrifices des morts, il entend les ſacrifices qui ſe faiſoient aux Dieux Infernaux. Mais il n'eſt point du tout neceſſaire d'expliquer ces paroles ainſi. Par les morts il faut entendre tous les Dieux qui étoient pris d'entre les hommes. C'eſt-à-dire tous les Dieux Payens, qui dans la verité étoient tous des hommes morts. C'eſt ainſi que l'explique Saint Auguſtin *Mortuis hominibus, tamquam Diis, ſacrificarunt.* Ils ſacrifioient aux hommes morts, comme à des Dieux. Cela étoit connu, & confeſſé même des Payens, qui avouoient que la plûpart de leurs Dieux avoient été des hommes. Euhemerus avoit fait l'Hiſtoire de leur naiſſance, de leur vie, & de leur mort, c'eſt ce que nous avons prouvé, en parlant de l'Idolatrie en general.

De Diis Syris Syntag. 1. cap. 5. In locum.

C'eſt une tradition conſtante, entre les Hebreux anciens & modernes, que cette Idole étoit un Dieu obſcéne, une Idole de turpitude, c'eſt-à-dire, dont la figure étoit ſale, & la maniere de le ſervir auſſi; cela ſera cauſe qu'en décrivant l'Hiſtoire de cette ſale divinité, nous ſerons obligez de rap-

rapporter beaucoup de choses, qui ont fait beaucoup de peine à nôtre imagination. On les a couvertes du voile d'une langue étrangere, ou de mots honêtes ; On ne s'est pourtant pas satisfait là-dessus. Ce sont des écueils qu'on ne peut éviter quelquefois, mais il n'y faut pas revenir souvent. Apparemment les Juifs ont tiré cette opinion des paroles d'Osée. *Ils sont entrez à Bahal-Pehor, & se sont détournez* לבשת εἰς αἰσχύνην, *vers une chose honteuse.* Origene l'avoit appris des Docteurs Juifs. *Beel-Phegor, Idoli nomen est, quod apud Madianitas, præsertim à mulieribus colebatur. In hujus ergo Idoli mysteriis consecratus est Israël : interpretationem nominis ipsius cùm requireremus attentiùs, inter Hebræa nomina hoc tantum invenimus scriptum, quòd Beel-Phegor sit species turpitudinis. Noluit tamen declarare quæ, vel qualis species, vel cujus esset turpitudinis. Honestati credo consulens, qui interpretatus est, uti ne auditum pollueret audientium. Igitur cùm multæ sint turpitudinum species, Beel-Phegor appellatur una quædam ex pluribus.* Les Juifs modernes sont passez plus avant, & se sont imaginez que l'on servoit ce Dieu par une action sale. Maimonides dit, qu'on se découvroit devant ce Dieu, pour l'adorer. *Le culte qu'on rendoit à cette Idole, qu'on appelloit Pehor, c'est qu'on se découvroit les parties sales devant lui. C'est pourquoi la Loi commandoit aux Sacrificateurs, qu'ils eussent des caleçons dans les heures du sacrifice, & leur défendoit de monter à l'Autel par degrez, afin qu'il ne leur arrivât pas de se découvrir.* Salomon Jarchi nous en apprend davantage. On l'appelloit *Bahal-Pehor*, dit-il, *eò quòd distendebant coram eo foramen podicis, & stercus offerebant.* C'est une ridicule imagination, qui n'a pas de fondement. Car il n'y a pas d'apparence que le Démon, qui affectoit les honneurs divins, se fût fait servir par un hommage si honteux & si sale.

Osée c. 9. 10.
Homelie 20. in Numeros.
More Nevochim Part. 3. cap. 46.
In Numeros, c. 25. 3.

CHAPITRE II.

Bahal-Phegor est le Priape des Grecs, & des Romains. Du Miphelètseth de Maaca.

SAint Jerôme avoit appris de la tradition des anciens Juifs, que ce Bahal-Pehor étoit le Priape des Grecs, & des Romains, *Phegor in lingua Hebræa Priapus appellatur.* Et dans son Commentaire sur Osée. *Ipsi autem educti ex Ægypto fornicati sunt cum Madianitis, & ingressi sunt ad Bahal-Phegor, Idolum Moabitarum, quem nos PRIAPUM possumus appellare. Denique interpretatur Beel-Phegor Idolum tentiginem habens, id est in summitate pellem, ut turpitudinem membri virilis ostenderet.* On lit dans le Commentaire du même Saint Jerôme, sur le quatriéme chapitre du Prophete Osée, un passage fort docte sur le même sujet, que je rapporterai, quoi qu'il soit un peu long. C'est à propos de ces paroles de Dieu, qui dit par le Prophete, Je ne punirai point vos filles, quand elles auront commis fornication, ni les femmes de vos enfans, quand elles auront commis adultere, &c. *car elles sacrifient avec les putains,* עם קדשות, sur quoi il dit, *Vocem* קדשות, *quod Aquila* ἐνηλλαγμένων, *Symmachus* ἑταίρων, 70. τετελεσμένων, *Theodotion* κεχωρισμένων, *interpretati sunt, nos effeminatos vertimus, ut sensum verbi nostrorum auribus*

Libr. 1. in Jovin. cap. 12.
Cap. 9. v. 10.
Chap. 4. 14.

auribus panderemus. Hi sunt, quos hodie Matri, non deorum, sed dæmoniorum servientes, Gallos vocant; eò quòd de hac gente truncatos libidine Romani in honorem Atys (quem Eunuchum Dea Meretrix fecerat) sacerdotes illius manciparint. Propterea autem Gallorum gentis homines effeminantur, ut qui urbem Romanam ceperant hac feriantur ignominia. Istiusmodi idololatria erat in Israël, colentibus maximè fœminis Beel-Phegor, ob obscœni magnitudinem, quem nos Priapum possumus appellare. Unde & Asa Rex tulit excelsa de populo: & hujuscemodi sacerdotes, & matrem de Augusto deposuit imperio, sicut Scriptura testatur, dicens, & fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus, & abstulit effeminatos de terra, purgavitque omnes sordes idolorum, quæ fecerant patres ejus. Insuper & Maacam matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, & in luco ejus quem consecraverat: subvertitque specum ejus, & confregit simulacrum turpissimum, & combussit in torrente Cedron. Excelsa autem non abstulit &c. sciendum autem quòd in præsenti קדשות, *meretrices,* ἱερεῖς *idest sacerdotes, Priapo mancipatas vocet. Aliis autem in locis viros exectos libidine* קדשים, *Kedeshim, legimus, Esaïa dicente,* καὶ ἐμπαῖκται κατακυριεύσουσιν αὐτῶν, *id est, illusores dominabuntur eorum; pro quo in Hebræo scriptum est, &* קדשים *dominabuntur eorum, quod nos in effeminatos vertimus. Aquila autem* ἐνηλλαγμένους *interpretans, id est mutatos, hoc ostendere voluit, quòd suam naturam mutaverint, & de viris facti sint fœminæ. Symmachus* ἑταίρας *propriè meretrices appellavit, 70.* τετελεσμένους, *id est consecratos, & initiatos, ut cultores idolorum ostenderent, Theodotion* κεχωρισμένους, *id est à populo separatos, qui sibi videbantur à vulgo plus aliquid habere.*

On ne sauroit s'empêcher d'admirer en passant, d'où St. Jerôme peut avoir tiré cette étrange étymologie du nom de *Galli*, que portoient les Prêtres de Cybele, c'est, dit-il, que les Romains les prenoient de la nation des Gaulois, & leur ôtoient les parties de la generation, en vengeance de ce que les Gaulois avoient autrefois surpris la ville de Rome. Comme si ce nom de γάλλοι n'avoit pas été donné aux Prêtres de Cybele, du tems qu'elle étoit encore en Phrygie, & avant qu'elle eût été transportée à Rome. Ovide tire ce nom du fleuve Gallus, qui étoit en Phrygie, & qui rendoit fous ceux qui en bûvoient.

Tite-Live lib. 29.

Fast. 4. v. 359. Vide & Festum.

Cur igitur Gallos qui se excidêre, vocamus,
Cùm tantò à Phrygia Gallia distet humus?
Inter, ait, viridem Cybelem, altásque Celænas,
Amnis it insana nomine Gallus aqua.
Qui bibit inde furit.

Mais pour ce qui regarde nôtre sujet, il paroît par ce passage de St. Jerôme. 1. Que selon lui Bahal-Phegor est le Priape des Grecs, & des Romains. 2. Que les קדשות, dont parle Osée, dans le passage, lequel il explique, selon les Juifs, étoient les Prêtresses de Priape, & que cette divinité obscéne étoit principalement adorée & servie, par les femmes, *ob obscœni magnitudinem*. 3. Que Maaca, Mere d'Asa, étoit la grande Prêtresse de ce Dieu Bahal-Pehor, ou Priape. Le passage, que St. Jerôme cite entier, se lit au premier des Rois, chap. 15. 11. & 2. Chron. chap. 15. Il

15. Il y a selon l'Hebreu, *Asa ôta à Maaca, sa Mere, la domination, parce qu'elle avoit fait Mipheletseth, dans un bocage. Il brisa son Mipheletseth, & le brûla prés du torrent de Cedron.* Mais la Vulgate Latine a tourné. *Asa éloigna sa Mere Maaca, afin qu'elle ne fût plus grande Prêtresse, dans les sacrifices de Priape, & dans le bocage qu'elle lui avoit consacré, & il renversa sa caverne, & brûla ce sale simulacre dans le torrent de Cedron.* Les Grecs ont aujourd'hui, selon l'exemplaire du Vatican. *Et Asa éloigna sa Mere, parce qu'elle avoit fait une assemblée dans son bocage, & Asa retrancha ses cavernes, ou ses cachettes, & les brûla au torrent de Cedron.* Ce mot de σύνοδος, que nous tournons assemblée, & qui peut signifier *coïtum*, & celui de καταδύσεις, qui signifie apparemment des retraites pour des actions impures, donnent lieu de croire que l'Interprete Grec, aussi bien que l'Interprete Latin, a compris que ce *Mipheletseth* de Maaca, étoit une divinité sale & obscéne, qui se plaisoit à être servie par les sales actions de la chair. Le mot מפלצת, Mipheletseth, signifie proprement *terreur* & *épouvantement*, & les Juifs Modernes croïent, que c'est un nom général pour les idoles, שהוא עושה פלצות לעובדיו, *parce qu'il donne de la frayeur à ceux qui les servent.* Mais il y a plus d'apparence, que c'étoit le nom d'une idole particuliere, car nous ne voyons pas que ce nom soit donné à aucune autre idole qu'à celle de Maaca. Les Talmudistes disent que c'étoit une figure sale, *imago virilis membri, cui quotidie inequitabat.* C'est assûrément de cette tradition, que l'Interprete Latin a pris son Priape, & les 70. leurs καταδύσεις. Certainement l'origine du mot מפלצת, Mipheletseth, semble favoriser la conjecture de l'Interprete Latin, car il signifie précisément *terriculamentum*, un épouvantail; or on sait que c'étoit l'office de Priape dans les Jardins,

Ce que c'est que le Mipheletseth de Maaca, Mere du Roi Asa.

Σύνοδον. καταδύσεις.

Le Mipheletseth de Maaca, étoit Beel-Phegor & Priape.

Rabbi Levi, & Kimchi in locum.

Talmud. Tractatus de idololatria, cap. 3.

Pomosisque ruber custos ponatur in hortis,
Terreat ut sæva falce Priapus aves.

Tibulle. Eleg. lib. 1. Eleg. 1.

Olim Truncus eram &c.
Maluit, esse Deum. Deus inde ego furum aviúmque
Maxima formido. . . . . .

Horat. Satyr. Lib. 1. Sat. 8.

Selon cela le *Mipheletseth* de Maaca, & le *Bahal-Pehor* des Moabites, étoient la même divinité. Car enfin je ne trouve pas de conjecture plus vrai-semblable que celle de St. Jerôme; c'est que ce Bahal-Pehor étoit Priape. Aussi la plûpart de nos Doctes l'ont embrassée. Le mot de Bahal-Pehor, בעל פעור, signifie précisément un Dieu découvert, *Deus apertus*, or c'est la définition de Priape, que l'on peignoit *nudus, apertus, tenens læva pudendum suum intentum.* Et les Poëtes, Auteurs de ces infames Epigrammes, qu'on intitule *Priapæa*, ou *lusus in Priapum*, s'exprimeht ainsi;

Masius in Josuam cap. 13. 20. Clarius in Numeros 25. 3. Suidas in Voce Priapus.

Epig. 38. *Simpliciter tibi me quodcumque est dicere oportet,*
Natura est quoniam semper aperta mihi.

Epig. 14. *Nos vappæ sumus, & pusilla culti*
Ruris numina: Nos pudore pulso
Stamus sub Jove coleis apertis.

Epig. 9. *Nec mihi sit crimen quòd mentula semper aperta est.*

On peut ajoûter, que ce que ce Dieu des Moabites avoit donné le nom à l'une de leurs montagnes, qui s'appelloit *Pehor*, de son nom, prouve qu'il étoit adoré dans cette montagne, & qu'ainsi c'étoit un Dieu champêtre & rustique. Et tel étoit aussi Priape, que Tibulle & Ovide appellent *agricola*,

Lib. 1. Eleg. 1. *Libatum agricolam ponitur ante Deum:*

Enfin il est clair par le Livre des Nombres, que la fornication étoit comme consacrée à ce Dieu *Beel-Phegor*; car les Israëlites s'accouplerent à Bahal-Pehor, & aux filles Moabites en même-tems. Et cela convient aussi bien à Priape; Car l'on n'avoit fait ce Dieu *membrosior æquo*, que pour signifier sa lasciveté; c'est pourquoi ils l'appelloient *Deus salax*,

Epigr. 14. *Huc huc quisquis es in Dei salacis*
Diverti grave ne puta sacellum.

Là même il le réprésente comme trouvant bon, que l'on se souillât du crime d'impureté, avant que d'entrer dans ses Temples; car il ajoûte

Et si nocte fuit puella tecum,
Hac re, quod metuas adire non est.

CHAPITRE III.

Le Beel-Phegor des Moabites, & le Priape des Romains, étoit le Patriarche Noé.

MAis je croi que les remarques, qui me restent à faire, donneront encore beaucoup plus de vrai-semblance à cette conjecture. En supposant donc que Beel-Phegor, Dieu des Moabites, est le même que Priape, il faut chercher l'origine de cette divinité, & qui est celui des anciens Patriarches, qui a été adoré sous ce nom-là. Car je pose encore comme une chose certaine, que toutes les idolatries des Payens ont tiré leur origine de l'Orient, & que les Orientaux ont fait des Dieux des

des Patriarches, & de ceux que la tradition leur apprenoit avoir été les sources de leur race. C'est ainsi que dans la suite nous verrons, que le Saturne des Payens étoit Noé, & que Jupiter, Neptune, & Pluton, étoient les trois enfans de Noé, Sem, Cham, & Japhet.

Etrange illusion de M. Huet, qui veut trouver Priape dans Moïse.

M. Huet, selon la resolution qu'il avoit prise, de trouver, à quelque prix que ce fût, dans son Moïse toutes les divinitez Payennes, y veut aussi trouver Priape. Mais en verité il y a lieu de s'étonner, qu'un homme d'une si grande érudition, ait voulu produire une conjecture appuyée sur des preuves si foibles, & si peu sensées. S'il faut trouver Priape & Beel-Phegor dans quelqu'un des Patriarches, je suis trompé si l'on ne peut faire des conjectures plus raisonnables.

Huet demonst. Evang. Prop. 4. c. 8. v. 5.

La premiere pensée qui m'est venuë, c'est que les Moabites, sous leur *Beel-Phegor*, adoroient celui qui a été le Patriarche de leur nation; C'est Lot: car Moïse nous apprend, qu'aprés la destruction de Sodome, les filles de Lot, croyant que toute la terre avoit été embrasée avec Sodome, & ne voyant point d'homme qui peut approcher d'elles, enyvrerent leur pere, coucherent avec lui, & conçûrent, & l'aînée enfanta un fils qu'elle appella Moab, מאב, *quasi* מאב, *à patre:* parce qu'elle l'avoit conçû de son propre pere. *Et c'est le pere des Moabites jusques à ce jour.* Et cette conjecture me paroissoit vrai-semblable, parce que ce בעל פעור, *Deus apertus*, *revelatus*, Dieu découvert, me paroissoit avoir assez de rapport avec ce Lot, dont les filles découvrirent la nudité. Ce Dieu, que l'on répresente avoir renoncé à toute honte, & se découvrir à la vûë des hommes, me sembloit répresenter Lot, qui se souilla avec ses filles, & qui se découvrit aux yeux de celles, qui dans sa solitude, & selon leur pensée, lui tenoient lieu de toute la terre.

Genese 19.

Le Priape des Moabites pouvoit être Lot leur Patriarche.

Mais aprés y avoir bien pensé, je ne saurois quasi douter, que le Beel-Phegor des Moabites, & le Priape des Payens, ne soit Noé. Premierement Bahal-Pehor, comme nous avons vû, signifie un Maître, ou un Dieu découvert. Il est clair que cela convient admirablement à Noé, qui de son tems étoit le Pere, le Maître, & le Roi du genre humain, & qui se découvrit aux yeux de ses enfans, s'étant enyvré. *Et Noé, laboureur de la terre, commença de planter la vigne, & bût du vin, & s'enyvra, & se découvrit au milieu de son Tabernacle.* Ce texte contient quatre circonstances, qui font autant de caracteres, par lesquels nous pourrons connoître si nôtre conjecture est bien fondée. 1. Noé est laboureur de la terre. 2. Et particulierement c'est lui qui cultive la vigne. 3. Il s'enyvre, & se découvre au milieu de son Tabernacle. 4. Ajoûtons-y un quatriéme caractere, c'est qu'il a été le reparateur du genre humain, & le Pere de tous les hommes d'aujourd'hui. Nous verrons que tout cela se rencontre trés bien avec le Priape des Payens. Voyons donc ce qu'ils nous ont appris de cette divinité. 1. Ils le peignoient *genitalibus apertis*, c'est pour la raison que nous avons dite, *Noé se découvrit* &c. 2. Ils le faisoient sans oreilles, ce que personne n'a remarqué, & qui se voit pourtant dans cette Epigramme de Theocrite, où il envoye un chévrier prier Priape pour lui, afin qu'il puisse perdre l'amour qu'il avoit pour Daphnis, & voici comme il décrit sa statuë, *tu trouveras une statuë de figuier, nouvellement faite, ayant trois jambes, le bois en est brute, & couvert de son écorce, & n'ayant*

Genese 9. 20. 21.

Il est plus apparent que Priape étoit Noé.

Theocrite Epig. 4.

point d'oreilles, ἀνέατον. C'eſt apparemment pour répréſenter l'état, & le profond ſommeil, où le vin avoit jetté Noé, qui l'avoit rendu ſourd, & lui ayant ôté le ſentiment, expoſa ſa nudité à la vûë des hommes. 3. On ſait que l'on donnoit à Priape des parties monſtrueuſes, c'eſt cette troiſiéme jambe que lui donne Theocrite, à cauſe de ſa grandeur : Horace l'appelle un pau,

Satyr. 8. lib. 1. *Obſcœnóque ruber porrectus ab inguine palus.*

Il eut diſpute avec un des ânes de Bacchus là-deſſus.

Lactant. de falſa Religione. lib. 1. cap. 21. p. 59. *Inter eum Priapúmque ortum eſt certamen.*

C'étoit pour répréſenter la vertu generative de Noé, qui fut le pere de tous les hommes, *ſator totius generis humani.* 4. Cela ſe confirme par les titres qui ſont donnez à Priape, & qui conviennent proprement à Noé. Orphée dans un hymne, fait à l'honneur de Priape, l'appelle πρωτόγονος, *Primogenitus*, le premier né, parce que Noé eſt le premier homme du ſecond monde. Là même Orphée appelle Priape πολύσπορος, abondant en ſemence. Pour la même raiſon on lui donna les parties naturelles, d'une ſi prodigieuſe grandeur, ſavoir à cauſe de la multitude d'enfans qui ſont ſortis de lui. Theocrite dans l'Epigramme, que nous avons citée, l'appelle παιδόγονος. Noé eſt veritablement tel, car il eſt le pere de tous les hommes. Parce qu'en qualité de premier homme, & de pere commun, il eſt regardé comme la ſource de la fertilité, les femmes, afin de n'être pas ſteriles, *inſidebant ipſius membro.*

Arnob. in Gentes. l. 4. Mutinus & Priape étoient le même Dieu. Et Arnobe dit de ce Dieu, *Mutinus, cujus immanibus pudendis, horrentíque faſcino veſtras inequitare matronas, & auſpicabile dicitis & optatis.* Lactance n'a pas oublié cette im- (Lact. de falſa Relig. lib. 1. c. 20.) pureté, *& Mutinus, in cujus ſinu pudendo nubentes præſident, ut illarum pudicitiam prior Deus delibaſſe videatur.* Ce qu'ils diſent de Mutinus, St. Auguſtin le dit de Priape. (De Civit. Dei lib. 6. cap. 9.) *Priapus nimis maſculus, ſuper cujus immaniſſimum & turpiſſimum faſcinum ſedere nova nupta jubebatur, more honeſtiſſimo & religioſiſſimo matronarum.* Cela s'appelloit *faſcinum*, parce qu'il détournoit le charme, qui eût pû empêcher la copulation, & la generation, & comme dit Vives; (Comment. in locum Auguſtini citatum.) *Sicut ergo in agris, ſic & in nuptiis Priapus ſeminum Deus colebatur, ne fœcunditas ſeminum impediretur.* Il n'eſt pas étonnant qu'ils euſſent choiſi pour rompre la force du charme, qui empêche la generation, ce Noé qui étoit le pere du genre humain.

Noé étoit laboureur, jardinier & vigneron. Voila les titres de Priape. Nous avons vû comme Tibulle l'appelle *Deus Agricola.* Pauſanias, au rapport de Lilius Gyraldus, (De Diis Gentium Syntagma. 8.) aſſûre qu'il étoit honoré par les païſans, dans les lieux où il y avoit des parcs de brebis, & de chevres, & des eſſains d'abeilles. Et ſelon les Mythologiſtes, on ne lui donnoit cette prodigieuſe grandeur dans les parties de la generation, que pour répréſenter la vertu generative de la terre. (Phurnutus in lib. de natura Deorum, de Pane, du Dieu Pan.)

On le répréſentoit ayant le ſein rempli de toutes ſortes de fruits, & une corne d'abondance, pour ſignifier cela même, c'eſt qu'il eſt le Dieu de

de la fertilité. Or Noé est celui, qui par une culture plus parfaite, a commencé à rendre la terre plus fertile. Il avoit auprés de lui un plat, ou un disque, *discus*, pour réprésenter, dit Suidas, la rondeur de la terre, dont il fait la fécondité. On sait aussi qu'il étoit le Dieu des Jardins, In voce πρίαπος.

Sed ruber hortorum custos membrosior æquo. Priapæa Epig. 1.

Enfin Lilius Gyraldus nous dit, que les Romains peignoient Priape, *in speciem arrecti agricolæ*, comme un laboureur. C'est donc nôtre Noé, laboureur de la terre, *vir terræ*, comme l'appelle Moïse. איש האדמה:

Noé est le premier qui a cultivé la vigne. C'est pourquoi Priape a une intendance particuliere sur les vignes. Sa statuë tenoit une serpe dans la main droite. Tibulle nous dit que c'étoit pour chasser les oiseaux.

Terreat ut sæva falce Priapus aves.
Armatus curva sit mihi falce Deus. Tibulle lib. 1. & Eleg. 4.

Mais cela est ridicule, on les chasse mieux avec une perche. C'est pourquoi il est clair que Phurnutus a bien plus de raison, qui dit, *quòd ea ad putandas vites utamur*, *c'est parce que c'est l'instrument, avec lequel on taille les vignes*. Ce qui fait voir qu'il ne faut pas interpreter *falx*, par une faux à faucher, mais par une serpe, car on ne coupe pas les vignes avec une faux. Phurnutus ubi suprà.

Theocrite, en dépeignant le Temple de Priape, dit qu'il y avoit une vigne à l'entour;

Ἔνθα περισκέχυται βοτρυόπαις ἕλικι ἄμπελος.

Ubi circumfusa est racemosa cum capreolis vitis.

Et Strabon, en nous apprenant que la ville de Lampsaque, & le Païs voisin, adoroient Priape, nous apprend aussi que c'étoit à cause des vignes, dont le Païs étoit plein. *Profectò homines ad eum colendum moti sunt: Nam & Regio & finitima Pariana, & Lampsacena vineis abundat, unde Xerxes Lampsacum Themistocli in vinum dedit.* Cela fait voir clairement que Priape étoit le Dieu des vignes, aussi bien que celui des champs. Ce qui convient trés bien à Noé. L'étymologie, que quelques gens ont donnée du nom de Priapus, est connuë de tout le monde; פריאב, *Priab*, en Hebreu signifie Pere des fruits. Si cela convient bien à Priape, Dieu des Jardins, cela ne convient pas moins bien à Noé, qui a cultivé la terre: & cela convient à l'un & à l'autre parfaitement, par rapport au raisin & à la vigne. Car le raisin merite d'être appellé le fruit par excellence, & celui qui le cultive, פריאב, le pere du fruit. C'est d'ici apparemment que nous pouvons tirer la raison, pourquoi ordinairement on faisoit la statuë de Priape de figuier. Strabo. lib. 13. non procul ab initio.

Horat. Satyr. 8. lib. 1.

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
Cum faber incertus scamnum faceretne Priapum,
Maluit esse Deum,

Theocr. Epig. 4.

Σύκινον εὑρήσεις ἀρτιγλυφὲς ξόανον.

C'eſt parce que le figuier & la vigne, dans la Syrie, étoient plantez en même lieu, & leur culture appartenoit aux mêmes gens, & à la même divinité. Auſſi l'Ecriture Sainte ne les ſépare preſque jamais. *Et Juda & Iſraël habitoient en aſſûrance, chacun dans ſa vigne & ſous ſon figuier. Faites accord avec moi, & que chacun mange de ſa vigne & de ſon figuier. Toute leur armée tombera, comme tombe la feuille de la vigne & celle du figuier. Elle mangera les fruits de tes vignes & de tes figuiers. Je gâterai ſes vignes & ſes figuiers, deſquels elle a dit, ce ſont mes ſalaires. En ce jour-là, dit l'Eternel des armées, chacun de vous appellera ſon prochain ſous ſa vigne & ſous ſon figuier.* Il étoit raiſonnable qu'on fît à Priape des ſimulacres des bois, ſur leſquels il préſidoit. Il ne préſidoit point dans les forêts, mais ſur les Jardins, & ſur les champs qui ſe ſement. Dans les champs la vigne & le figuier étoient les deux principales plantes; la vigne ne pouvoit pas ſervir à faire une ſtatuë, on ne pouvoit donc prendre que le figuier. Les offrandes qu'on faiſoit à Priape, étoient auſſi d'une divinité champêtre: c'étoit du lait & des gâteaux.

1. Rois 4. 25. 2. Rois 18. 31. Eſaïe 34. 4. Jerem. 5. 17. Oſée 2. 12. Zachar. 3. 10.

Virg. Eclog. 7. v. 33.

Sinum lactis, & hæc tibi liba, Priape, quotannis
Exſpectare ſat eſt, cuſtos es pauperis horti.
Nunc te marmoreum pro tempore fecimus, at tu,
Si fœtura gregem ſuppleverit, aureus eſto.

Ces deux derniers vers font voir que Virgile croïoit, qu'on pouvoit faire des Priapes d'or & de marbre. Mais aprés l'autorité d'Horace & de Theocrite, je ne ſai ſi l'on ne peut pas ſoupçonner qu'il s'eſt trompé, car Priape étoit une divinité du bas ordre, ruſtique, & champêtre.

Priapæa Epig. 14.

Nos vappæ ſumus, & puſilla culti
Ruris numina.

Or il n'y a pas d'apparence que des païſans ſe fiſſent des Dieux de marbre, encore moins d'or.

Enfin Noé eſt le ſauveur du monde, & ſon reſtaurateur, & nous voyons des traces de cela dans les titres, qui ſont donnez à Priape. Il eſt appellé πρωτόγονος, & παιδόγονος, comme nous avons déja vû, par rapport à ce que Noé a rétabli le monde. Cornutus, ou Phurnutus, dit que Priape étoit appellé τεχνίτης & σώτηρ, l'artiſan, le ſauveur. Le premier de ces titres nous déſigne la fabrique de l'Arche. Le ſecond le monde que Noé a ſauvé du naufrage, par le moyen de l'Arche. Le même Phurnutus dit que c'eſt un bon Démon, *genius*. Certainement ce nom convient trés bien à Noé, qui a conſervé le monde, & qui en eſt le Pere. Ne ſeroit-ce point d'ici qu'il

Apud Lil. Gyrald. Syntag. 8.

qu'il faudroit tirer la raison, pour laquelle on lui donnoit des ailes : Suidas nous dit, que c'étoit à cause de la vîtesse du mouvement du Soleil, dont il croit que Priape étoit l'embleme, ce qui est assez vrai-semblable, car le Soleil étoit caché sous toutes les Idoles des Orientaux.

Mais dans l'ordre des Dieux Animaux, supposant que Priape est nôtre Noé, on peut dire qu'on lui a donné des ailes, à cause de la vîtesse avec laquelle il glissoit sur les eaux, dans son Arche. Et il y a lieu de croire que Noé apprit de Dieu l'art de la navigation, & qu'à l'imitation de ce grand vaisseau, qui l'avoit porté sur les eaux du déluge, il en fit de moindres pour naviger sur la mer, & sur les rivieres, & qu'à cause de la legereté, avec laquelle ces vaisseaux étoient poussez sur l'eau, on donna des ailes à celui qui les avoit inventez. Noé apprit de Dieu l'art de la navigation.

J'ai remarqué que les fables font entrer l'âne dans la plûpart des avantures de Priape. Premierement on dit, qu'un âne un jour fut cause qu'il ne pût satisfaire sa passion butale. Ovide nous en fait l'histoire fort amplement. Les Dieux s'étoient assemblez à une fête de Bacchus. Aprés la chaleur de la débauche chacun s'endormit, & avec les autres la Nymphe Lotis, dont Priape étoit amoureux. Le Dieu s'étoit glissé auprés d'elle, & étoit prêt à se satisfaire, quand l'âne de Silene, qui étoit de la fête, se mit à braire. L'âne entre dans toutes les avantures de Priape, pourquoi: cela vient de l'ânesse de Balaam.

Ecce rudens rauco Sileni vector asellus
Intempestivos edidit ore sonos.
Territa confugit Nympha, &c. Ovid. Fast. Lib. 1. v. 438.

Priape en colere de l'affront qu'il reçût, tua ce miserable âne : depuis on a sacrifié un âne à Priape,

Cæditur & rigido custodi ruris asellus. Fast. ubi suprà.

Lactance dit, que c'étoit la Déesse Vesta, à la pudicité de laquelle Priape dressoit embûche, & non la Nymphe Lotis. C'est pourquoi il dit, qu'à Rome les Vestales couronnoient l'âne, pendant qu'on le sacrifioit à Lampsaque, sur les Côtes de l'Hellespont. Le même Lactance, dans le même lieu, dit, que les deux étoiles, qu'on voit dans le signe du Cancer, & qu'on appelle les deux *ânons*, sont les deux ânes qui servirent au pere Bacchus, à traverser un fleuve, qu'il n'auroit pû passer sans eux, dans son voyage des Indes, & que Bacchus, pour recompense, donna à l'un d'eux le pouvoir de parler. Et qu'en suite Priape entra en dispute avec cet âne parlant, *de obscœni magnitudine*, & que Priape ayant été vaincu, de dépit il tua le vainqueur. Il me semble que dans ce chaos informe & impur, j'entrevoi quelque chose emprunté de l'Histoire de Noé, & de celle de Balaam, & de Balak, qui me confirme dans la pensée, que Baal-Pehor est Priape, & que l'un & l'autre sont Noé. Cette fête, dans laquelle les Dieux s'enyvrent & s'endorment, me semble être tirée de l'action de Noé, qui dans l'une de ses fêtes abusa du fruit de la vigne, qu'il avoit plantée, & s'enyvra : cette violence, que Priape se préparoit de faire à la Déesse Vesta, qui est la terre, comme chacun sait, signifie, ce me semble, *compressionem terræ, & effusionem seminis, ut solent ebriosi vino ferventes effundere.* Et enfin cet âne, qui vient, Lact. de falsa Relig. Lib. 1. c. 21.

&

& qui trouble Priape, me semble tiré de l'action de Cham envers son pere Noé, dont il troubla le sommeil & le repos par son imprudence. Peut-être que le voisinage du mot de חמור, chamor, qui signifie âne en Hebreu, & du nom de Cham, est cause qu'on a changé Cham en un âne. L'autre fable ressemble en quelque chose à l'Histoire de Balaam & de Balak, l'ânesse de Balaam est dans l'Histoire le seul âne qui ait parlé. Et je ne sai si dans la fable, il y en a d'autre que celui de Bacchus à qui il donna la parole, pour le recompenser de ce qu'il l'avoit bien servi dans le trajet d'un fleuve. La dispute que Priape eut avec cet âne, ressemble à la querelle de Balaam contre son ânesse, laquelle il voulut tuer. Le sujet de la dispute, qui selon la fable, étoit *de obscœni magnitudine*, peut avoir été pris du sujet, qui obligea Balak, Roi de Moab, & dont le Dieu étoit Priape, à vouloir détruire Israël. *Obscœni magnitudo*, dans la Mythologie, signifie la fertilité de la terre, & la vertu qui produit les fruits. Balak est en peine des fruits de sa terre, en voyant la multitude des Israëlites, & il dit aux Anciens de Madian, *maintenant cette multitude léchera tout ce qui est à l'entour de nous, comme le bœuf léche l'herbe du champ.* Ensuite Moab donne autorité par son Dieu Priape, ou Beel-Phegor, à Balaam pour maudire le peuple. Balaam part avec une intention secrette de maudire Israël en faveur de Beel-Phegor, qui est Priape. L'ânesse sur laquelle il est monté s'y oppose, comme ne voulant pas suivre les intentions de Priape, ni favoriser ses interêts. Elle resiste, elle parle, Balaam tenant le parti de Priape, & des Moabites, la veut tuer. Je pourrois ajoûter que Bacchus est Noé, selon toutes les apparences, puis qu'il est le Dieu du vin & de la débauche. Or Priape & Bacchus sont assûrément la même divinité, comme on pourroit le prouver facilement, entr'autres par les Priapes appellez *Phalli* & *Ithyphalli*, qui étoient des figures obscénes, qui se portoient en pompe dans les fêtes de Bacchus. J'abandonne ces conjectures au jugement des Savans.

Nombres 22. 4.

Au reste par toutes ces raisons, qui me persuadent que Priape & Beel-Phegor sont Noé, je ne veux point faire de préjudice à la pensée de ceux qui disent, que Priape est le Soleil. J'avouë que toutes choses se rencontrent fort bien avec cette conjecture. L'étymologie du mot פריאב, *Priab*, pere des fruits, convient bien au Soleil; cette effroyable obscénité, qu'on ne veut pas repeter, peut être un embleme de la vertu generatrice de cet Astre, qui engendre toutes choses: Pour la même raison les titres de *πρωτόγονος*, de *πολύσπορος*, de *παιδόγονος*, conviennent aussi tres-bien au Soleil. Les ailes qu'on donnoit à Priape, & la rondeur du disque, qu'on lui mettoit en main, signifioit, selon Suidas, la vîtesse du mouvement du Soleil, & la rondeur de son orbe; le sceptre, que les Egyptiens lui mettoient en main, signifioit que le Soleil est le Roi du monde & des Astres. Ce qu'on faisoit Priape Dieu des jardins, des champs, & des vignes, ce qu'on lui donnoit une corne d'abondance, ce qu'il étoit appellé *bonus dæmon*, *genius*, tout cela, dis-je, convient trés-bien au Soleil. Mais l'un n'empêche point l'autre. Il est trés-certain que chaque nom de divinité Payenne désigne quelqu'un de ces Dieux, que l'on appelle *Dii Animales*, qui ont été des hommes, & en même tems quelqu'un de ces Dieux, qui s'appellent *Dii Naturales*, qui sont ou des astres, ou des élemens, ou quelqu'autre partie du monde. De là est venuë la confusion de la Theologie Payenne. L'idolatrie a commencé par les Astres, ensuite on est venu à adorer des hommes

Voi S. Aug. de Civ. Dei. l. 7. c. 21. Lilium Gyrald. Syntag. Arnob. 5. in Gentes.

mes morts, on a donné à ces hommes les noms des Aſtres, & l'on a confondu dans la Fable, les aventures des hommes avec les vertus & les proprietez de l'Aſtre, & de là eſt venu cet embarras, & cette confuſion, qui fait la croix des Mythologiſtes. Ainſi rien n'empêche, que ſous le nom de Beel-Phegor, & de Priape, ne ſoient cachez Noé d'entre les *Dieux Animaux*, & le Soleil d'entre *les Dieux Naturels*. Nous verrons regner la même confuſion dans toutes les autres divinitez Payennes.

CHAPITRE IV.

Du Dieu Kemos, c'eſt le même que Beel-Phegor. De Nabo, de l'oracle de Baal-Phegor.

NOus trouvons un autre Dieu des Moabites, ou le même Dieu ſous
un autre nom. C'eſt celui de Kemos. *Malheur ſur toi Moab, peu-* Nomb.
ple de Kemos, tu es perdu. Alors Salomon bâtit un haut lieu à Kemos, 21. 29. 1. Rois 11. 7.
l'abomination des Moabites. Et le Roi profana les hauts lieux &c. que Salomon 2. Rois
avoit bâtis à Kemos, l'abomination des Moabites. Jeremie en prophetiſant la 23. 13. Jeremie 48.
deſtruction de Moab, dit, *Kemos ſera tranſporté. Et Moab ſera honteux à* 7. & 13.
cauſe de Kemos. Ce Kemos eſt auſſi appellé Dieu des Hammonites. Car Juges
Jephté en parlant au Roi de Hammon, lui dit, *n'aurois-tu pas ce que ton* 11. 24.
Dieu Kemos t'auroit donné?

St. Jerôme eſtime que ce Kemos eſt le même que Beel-Phegor. *In* Hieron. in
Nabo erat Chamos idolum conſecratum, quod alio nomine appellatur Beel-Phegor, Eſaïæ cap. 15. 2.
& les Interpretes, qui ſont venus depuis, ſont entrez dans ce ſentiment. Et je ne doute pas que cela ne ſoit vrai, parce que dans toute l'Hiſtoire Sainte, il ne nous eſt plus parlé de Beel-Phegor, excepté quand il eſt fait mention du peché des Iſraëlites avec les filles de Moab, ſi ce n'eſt une ſeule fois au 34. ch. du Deuteronome v. 6. L'Idole des Moabites toûjours depuis eſt appellée Kemos. Or il n'y a pas d'apparence, que les Moabites ayent changé de Dieu, aprés le fait de Pehor. Ainſi c'eſt un autre nom de la même divinité. Et en effet ſi nous y regardons bien, nous verrons les mêmes perſonnes ſous Chamos, que nous avons trouvées ſous Baal-
Pehor, ſavoir Priape & Noé: כמוש, ce mot Hebreu ſignifie manié, ou מוש, palpare, con-
comme manié, *contrectatus*, c'eſt ainſi qu'il eſt interpreté par Philon Juif trectare.
ὡς ψηλάφημα. Certainement cela ſe rapporte fort bien à Priape, *Pater con-* Lib. 2. alle-
trectationum nocturnarum. Lui-même étoit répréſenté *contrectans membrum* gor. legis.
ſuum virile, obſcœnum læva tenens. Cela ne tombe pas moins juſte ſur Noé, *cujus pudenda à Chamo contrectata dicuntur, unde enervatus eſt*, comme le rap-
porte le faux Beroſe, d'Annius de Viterbe. La conjecture du ſavant Voſſius de
Voſſius eſt auſſi trés vrai-ſemblable, que ce Chamos des Moabites eſt le origine &
Dieu Κῶμος des Grecs, qui étoit le Dieu des banquets. Et j'y trouve prog. Idolol.
tant plus aiſément nôtre Noé, qui par ſa débauche & ſon yvreſſe, a lib. 2. c. 8.

donné lieu à sa posterité de le faire Dieu des banquets, & des festins.

Nebo est le lieu où Beel-Phegor rendoit ses oracles. Es. 46. 1.

Nous trouvons encore un autre nom, que St. Jerôme croit être le nom d'une Idole des Moabites, & la même Idole que Beel-Phegor & Chamos. C'est Nebo, dont il est parlé en Esaïe. *Bel est tombé sur ses genoux. Nebo est chû sur le nez.* Et dans un autre lieu, *la charge de Moab* &c. *Moab hurlera sur Nebo & sur Medeba.* Il y avoit aussi une montagne ainsi nommée. *Monte*, dit Dieu à Moïse, *sur cette montagne de Habarim, en la montagne de Nebo, qui est au Païs de Moab* &c. *& tu mourras en la montagne* &c. *Et Moïse monta des campagnes de Moab sur la montagne de Nebo* &c. *& Moïse serviteur de l'Eternel mourut au Païs de Moab, & Dieu l'ensevelit en la vallée, vis-à-vis de Beth-Pehor*, ou du Temple de Pehor, car בית, *beth*, en Hebreu signifie maison, ou Temple. La comparaison de ces lieux ensemble fait voir. 1. Qu'il y avoit une montagne dans le Païs de Moab, qui s'appelloit Nebo. 2. Que sur cette montagne, ou prés d'elle, il y avoit une ville du même nom. 3. Il est vrai-semblable qu'il y avoit là quelque celebre Temple de l'Idole, pour laquelle Idole les Babyloniens eurent depuis de la dévotion, & la joignirent à leur Dieu Bel. C'est pourquoi Esaïe les conjoint: *Bel est tombé sur ses genoux, Nebo est chû sur le nez.* 4. Cette montagne de Nebo, & le Temple qui étoit bâti dessus, n'étoit pas absolument le même, que celui de la montagne de Phegor, sur laquelle étoit bâti le Temple de Beel-Phegor. Car le Deuteronome dit, que le lieu où mourut & fut enseveli Moïse, étoit vis-à-vis de Beel-Phegor; or il mourut & fut enseveli dans la montagne de Nebo. 5. Il est apparent que ce Temple, & cette montagne de Nebo, étoit le lieu où le Dieu des Moabites rendoit ses oracles. Car Nebo signifie Prophetie, נבואה, l'Idole s'écrit נבו, en retranchant le *He* & l'*Aleph*. Or il n'y a rien si ordinaire dans cette langue, que de retrancher quelques-unes de ces lettres qu'ils appellent *quiescentes*, quand il y en a plusieurs à la fin. 6. Enfin il n'est pas nécessaire de dire que ce Nebo fût autre que Bahal-Pehor, mais ce mot signifiant l'*oracle*, il y a apparence que c'étoit l'oracle de Pehor, & de Kemos, selon le sentiment de St. Jerôme, qui dit sur le 15. d'Esaïe v. 2. *in Nabo erat Kamos Idolum consecratum, quod alio nomine appellatur Beel-Phegor*, & sur le 46. d'Esaïe v. 1. *Nabo & ipsum Idolum quod interpretatur Prophetia & divinatio.*

Deuteronome 32. 49.

Chap. 3. 4. 1. 5. 6.

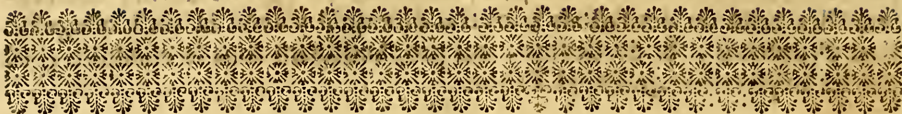
v. 17. Nous lisons dans le 13. chapitre de Josué, les noms de certaines villes, qui furent données à la Tribu de Ruben; qui semblent être les noms de certains Dieux des Moabites. *Bamoth-Baal*, & *Beth-Baal-Mehon*, בית בעל מעון, le premier nom signifie les hauts lieux de Bahal, & le second *le Temple de Baal-Mehon.* Au Livre des Nombres, & dans Ezechiel, le même lieu est appellé *Baal-Mehon*, en ôtant le mot de Beth ou de Temple. Et dans Jeremie il est appellé *Beth-Mehon*, en ôtant le mot de *Bahal*: Il est apparent que dans ce lieu il y avoit eu quelque Temple, fameux par les oracles du Bahal des Moabites, car ces villes avoient appartenu à Moab. Et ce Bahal ne peut être autre que ce Bahal-Pehor: le mot de מעון, *Mehon*, signifie habitation. Ainsi *Beth-Bahal-Mehon*, signifieroit bien le Temple *de Bahal habitant*, ou l'habitation de Bahal:

Chap. 32. v. 38. Ez. 25. 9. Jer. 48. 23.

comme

comme les Romains appelloient un de leurs Dieux *Jupiter Stator.* Mais j'aimerois mieux le dériver de מעון, *mehonen*, qui ſignifie devin, obſervateur des tems ou des ſaiſons ; c'eſt-à-dire qu'il y avoit là un College de faux Prophetes, & de devins, qui prophetiſoient ſous la conduite, & par les inſpirations de Bahal-Pehor.





II. TRAITÉ DE MOLOCH

Dieu des Hammonites, de Anamelech & Adrammelech, Dieux de Sepharvaim, de Kijoun: des Dieux des Gaulois Tautates, Tharanes, Hesus &c.

CHAPITRE I.

Revûë des textes, où il est parlé de Moloch.



Es Hammonites étoient freres des Moabites, enfans de Lot, décendus de l'incestueux accouplement avec ses deux filles. Moab étoit le fils de l'aînée, & Hammon celui de la cadette. C'est pourquoi il est raisonnable, aprés avoir parlé des Dieux des Moabites, de parler de ceux des enfans de Hammon, puisque le peuple de Dieu s'est laissé aller à adorer ces faux Dieux, aussi bien que les autres. Je croi qu'il faut commencer par faire la revûë de tous les passages, dans lesquels il nous est parlé de ce Moloch, Dieu des
Levitique 20. 2. Hammonites. *Tu diras aussi aux enfans d'Israël, quiconque des enfans d'Israël, ou des étrangers qui sejournent en Israël, donnera de sa lignée à Moloch,*
1. Rois 11.5. *on le fera mourir de mort, le peuple l'assommera de pierres. Et Salomon chemina aprés Milcom, l'abomination des Hammonites* &c. *Et il bâtit un haut lieu à Kemos, l'abomination des Moabites, & à Moloch, l'abomination des enfans de Hammon.*
2. Rois 23. 10. *Josias profana Topheth, qui étoit dans la vallée du fils de Hinnom, afin qu'il ne servît plus à aucun, pour y faire passer son fils ou sa fille*
Jeremie 7. 31. *par le feu à Moloch. Ils ont edifié les hauts lieux de Topheth, qui est en la vallée*

lée du fils de Hinnom, pour brûler leurs fils & leurs filles au feu, ce que je n'ai pas commandé. Pourtant voici les jours viennent, dit l'Eternel, qu'elle ne sera plus appellée Topheth, ni la vallée du fils de Hinnom, mais la vallée de tuerie, & on ensevelira en Topheth, à cause qu'il n'y aura plus d'autre lieu. Sors vers la Jeremie 19. 2. 3. &c.
vallée du fils de Hinnom &c. *& crie les paroles que je te dirai, Di donc, Roi de Juda, & vous habitans de Jerusalem, écoutez la parole de l'Eternel. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, voici je m'en vais faire venir un mal sur ce lieu, tel que quiconque l'entendra les oreilles lui corneront, parce qu'ils m'ont delaissé, & ont rendu ce lieu ici étrange* &c. *& ont rempli ce lieu du sang des innocens, & ont bâti les hauts lieux de Bahal, pour brûler au feu leurs fils pour holocaustes à Bahal* &c. *Pourtant les jours viennent que ce lieu ne sera plus appellé Topheth, ni la vallée du fils de Hinnom, mais la vallée de tuerie. Achas étoit âgé de 20. ans quand il commença à regner* &c. *Il fit aussi des en-* 2. Chron. 28. v. 1. 2.
censemens en la vallée du fils de Hinnom, & fit brûler de ses fils au feu, selon les abominations des nations. Tu ne donneras point de ta lignée, pour la faire passer devant Moloch. Levitique 18. 21.

Il est clair par ces passages, que cette Idole s'appelloit quelquefois *Milkom*, ce qui s'écrit en Hebreu מלכם, lesquelles lettres sans points ou sans voyelles, se peuvent prononcer *Malekam*, ou *Milkom*, le premier signifie *leur Roi*, & le second est le nom propre de l'Idole: de là vient qu'en certains passages, où le mot מלכם se trouve, quelques Interpretes le lisent *Melkom*, & le prenent pour l'Idole des Hammonites. Par exemple 1. Chron. 20. 2. où il est parlé de la prise de Rabba, capitale des enfans de Hammon, par David, nous lisons. *Et David prit la couronne de leur Roi* מלכם *Malekam, de dessus sa tête, & trouva qu'elle avoit le poids d'un talent d'or.* Mais les Grecs ont tourné καὶ ἔλαβε Δαβὶδ τὸν ςέφανον Μελχὸμ, τῦ βασιλέως ἀυτῦν. Et la version Latine, & St. Jerôme. *Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus.*

Il y a encore un passage considérable dans Amos, où nous lisons selon l'Hebreu, *Vous avez porté le Tabernacle de vôtre Roi & les Images de Kijoun, & l'étoile de vos Dieux, que vous vous êtes faits.* Mais la Vulgate Latine a tourné, *portastis Tabernaculum Moloch vestri, & imaginem Idolorum vestrorum. Sidus Dei vestri Rempham, figuras quas fecistis vobis adorare eas.* C'est ce celebre passage que St. Etienne a rapporté, dans son discours aux Juifs, & que St. Luc cite ainsi. *Vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'étoile de vôtre Dieu Remphham, lesquelles figures vous avez faites pour les adorer.* De tous ces passages on recueille facilement sans le secours des Commentaires, 1. Que les Hammonites avoient une Idole, qui s'appelloit tantôt *Moloch*, tantôt *Milkom*, & même quelquefois *Bahal*, comme cela se voit par le passage du chap. 19. de Jeremie, parce que le nom de Bahal étoit un nom commun à toutes les Idoles. 2. Que le service, qui se rendoit à cette Idole, étoit de faire passer leurs enfans par le feu en son honneur, ou de les lui sacrifier, & les brûler en sa présence. 3. Que les Israëlites adopterent cet abominable culte, & lui établirent un lieu dans une vallée, prés de Jerusalem, qui s'appelloit la vallée du fils de Hinnom, & autrement Topheth. 4. Que le bon Roi Josias détruisit cette Idole, & profana cette vallée, en en faisant une tuerie & un sepulcre, c'est-à-dire une voirie, selon la prédiction du Prophete Jeremie.

Amos chap. 5. 26. — Actes 7. 43.

CHAPITRE II.

Description de l'Idole de Moloch selon les Rabbins: on brûloit des enfans à son honneur. D'Adrammelech, & Anamelech, Dieux de Sepharvaïm.

VOici ce que nous apprenons de cette idolatrie, par le secours des Commentateurs, & des Auteurs Juifs. Nous n'avons rien de plus remarquable là-dessus, que le passage d'un certain Rabbi Simeon, dans un Commentaire Cabalistique sur toute la Bible, intitulé ילקוט, mot qui signifie *bourse*, *escarcelle*, parce que ce Commentaire est un ramas de toutes sortes de pieces. Voici ce qu'il dit sur le chap. 7me. de Jeremie. „ Encore que toutes les maisons des Idoles fussent dans la „ ville de Jerusalem, celle de Moloch étoit hors de la ville, dans un lieu „ séparé. Comment étoit faite l'Idole de Moloch ? C'étoit une statuë „ qui avoit une tête de bœuf, & les mains étenduës, comme celles d'un „ homme, qui ouvre les mains pour recevoir d'un autre : l'Idole étoit „ creuse par dedans. Il y avoit sept chapelles bâties, au devant desquel„ les étoit élevée cette Idole. Celui qui offroit un oiseau, ou un pigeon„ neau, entroit dans la premiere chapelle. Celui qui offroit une brebis, „ ou un agneau, entroit dans la seconde. Celui qui présentoit un mou„ ton, dans la troisiéme. Celui qui offroit un veau, dans la quatriéme. „ Celui qui offroit un bouveau, entroit dans la cinquiéme. Celui qui of„ froit un bœuf, dans la sixiéme. Et enfin celui qui offroit son propre „ fils, entroit dans la septiéme. Et baisoit l'Idole de Moloch, selon ce „ qui est écrit en *Osée* 13. 2. זבחי אדם, *vitulum osculantur*, ceux qui „ sacrifient un homme baisent le veau. L'enfant étoit posé devant Mo„ loch. On mettoit le feu sous l'Idole, & on le faisoit rougir, jusques à „ ce qu'il fût brillant comme de la lumiere. Et alors les Sacrificateurs „ prenoient l'enfant, & le mettoient dans les mains rouges & embrasées „ de Moloch, & afin que les peres & meres n'entendissent pas les cris de „ leur enfant, on sonnoit du tambour, & c'est pourquoi le lieu a été „ appellé Topheth, qui vient du mot תוף, thoph, תפים, thuppim, qui „ signifie tambours. On appelloit aussi ce lieu Hinnom, à cause du ru„ gissement des enfans, du mot נהם, naham, qui signifie rugir, ou „ bien parce que les Sacrificateurs de Moloch disoient aux peres, יהנה לך, „ jehené lak, cela vous sera profitable.

Rabbi Bekai in Levit. 18. 21. Selon un autre Rabbin, l'utilité qu'on leur promettoit, c'étoit la conservation de tous leurs autres enfans. *Les peres & meres étoient persuadez*, dit-il, *que par la vertu de ce sacrifice*, *tous leurs autres enfans échaperoient la mort*, *& que par eux ils auroient une vie toûjours heureuse*. L'Histoire de ce Commentateur est vrai-semblable : excepté dans ce qu'il dit, que la vallée s'appelloit *Hinnom* de *naham*, qui signifie rugir, car il est clair,

par

par les passages de Jeremie & des Chroniques, que ce lieu avoit tiré son nom de quelque particulier, à qui elle avoit appartenu, & qui s'appelloit Hinnom, & le fils de Hinnom. En Hebreu גיאהנם, *gehennon*, ou gehenna, d'où vient le mot celebre de γέεννα τῦ πυρὸς, par lequel Nôtre Seigneur a designé l'enfer, & le feu éternel. Il avoit emprunté ce mot des Hebreux, qui appelloient, & qui appellent encore ainsi, le lieu du tourment des damnez. Et nous apprenons d'eux pourquoi ils ont emprunté, pour signifier l'enfer, le nom de cette vallée, où l'on brûloit les enfans à l'honneur de Moloch. *Gehinnom*, disent-ils, *est un lieu proche de Jerusalem, trés méprisé, dont on avoit fait une voirie: on y jettoit les immondices, & les cadavres des suppliciez, & pour consumer toutes ces impuretez on y entretenoit un feu perpetuel. Et de là est venu ensuite que le Jugement des impies, & le lieu dans lequel ils souffriront des peines éternelles, s'est appellé gehennam.*

Matth. 3. 22. 29.

Rabbi Kimchi in Psal. 27. 13.

Il y a ici de la diversité entre les Auteurs Hebreux, touchant le culte qu'on rendoit à cette Idole. Il y en a beaucoup, qui, apparemment pour diminuer le crime de leur nation, soûtiennent qu'on ne brûloit pas les enfans à l'honneur de Moloch, mais seulement qu'on les passoit à travers du feu, en présence de l'Idole, pour les purifier. Et la Vulgate Latine semble favoriser ce sentiment, dans le chap. 18. du Deuteronome, v. 10. *non inveniatur in te qui lustret filium suum, aut filiam suam per ignem.* Et les Grecs, au même lieu, se sont servis du mot περικαθαίρων, purifiant. *Il ne se trouvera point entre toi d'homme qui purifie son fils, ou sa fille, par le feu.* Au lieu qu'il y a dans l'Hebreu מעביר, qui fasse passer, comme dans le Levitique. Rabbi Salomon Jarchi dit, *que l'on allumoit deux grands buchers, & que les peres donnoient leurs enfans aux Sacrificateurs de Moloch, qui faisoient passer ces enfans au milieu des deux buchers enflammez.* Mais Rabbi Levi Ben Gersom prétend, que c'étoient les peres eux-mêmes, qui faisoient passer leurs enfans au milieu de ces deux feux allumez, en présence de l'Idole, & par permission de ses Sacrificateurs. *Moloch étoit une Idole, dans laquelle on adoroit le feu. Et le pere donnoit une partie de ses enfans aux Sacrificateurs de cette Idole, pour les faire passer lui-même par le milieu du feu, avec la permission des Sacrificateurs. Et il semble que dans ce service, il faisoit alliance avec l'Idole, en lui donnant de sa semence. Et de là il paroît qu'ils ne faisoient passer par le feu, qu'une partie de leurs enfans. J'estime qu'ils avoient intention d'adorer dans cette Idole la Planete de Mars, qui est appellée* מאדים *rougissant, à cause de sa rougeur. Car il domine sur le feu brûlant; comme cela se voit dans les Jugemens des Planetes. Or il se peut faire que ce faux culte ait été emprunté des Egyptiens, ou des Cananéens.* C'est aussi le sentiment du fameux Maimonides, *dans ce tems-là,* dit-il, *les adorateurs du feu faisoient savoir aux hommes, que tous les enfans, fils & filles, que l'on ne feroit point passer par le feu, mourroient, & sans doute parce qu'on leur persuadoit cela, ils se hâtoient de le faire, car ils craignoient pour la vie de leurs enfans. Au reste la chose étoit aisée, car ils ne faisoient que passer leurs enfans à travers le feu, & ne les brûloient pas.* Mais Aben-Esra est dans un sentiment contraire; il croit qu'on les brûloit, *& verbum ad traducendum valet ad comburendum*, dit-il.

Question si on faisoit simplement passer les enfans par le feu, ou si on les brûloit.

Jarchi in Leviticum c. 18. 21.

Ralebag. in Leviticum 18. 21.

More Nevochim lib. 3. c. 38.

Aben-Esra Levitique 18. 21.

Cette opinion d'Aben-Esra est non seulement la plus vrai-semblable, mais

Preuves qu'on brû-

loit les enfans sacrifiez à Moloch.

mais je la croi la seule veritable, le mot העביר, dont l'Ecriture Sainte se sert en quelques endroits, n'exclut point du tout *la combustion.* Au contraire on dit d'une chose qu'on brûle, autant qu'elle peut être brûlée, qu'on la fait passer par le feu. C'est ainsi qu'on parle des Metaux, & des Mineraux, & quand on dit d'une ville, qu'un vainqueur l'a fait passer par le feu, cela ne signifie-t-il pas qu'il la brûlée & embrasée? Mais cela ne peut pas souffrir de difficulté, puisque l'Ecriture s'explique là-dessus si nettement elle-même. Il n'y a qu'à lire ce que Dieu dit par Ezechiel. *Tu as pris tes bagues magnifiques, faites de mon or & de mon argent, que je t'avois données, & en as fait des images d'hommes mâles, & commis fornication avec elles* &c. *Tu as pris aussi tes fils & tes filles, que tu m'avois enfantez, & les as sacrifiez pour être consumez. Est-ce peu de chose de tes fornications, que tu ayes osé égorger mes fils, & les ayes livrez pour les faire passer par le feu à l'honneur de tes images?* Ici זבח, sacrifier, אכל, manger ou consumer, שחט, égorger, & העביר faire passer par le feu, évidemment se prennent pour la même chose.

Chap. 16. 17. 20. 21.

Dieu par le même Prophete dit, *elles ont fait passer leurs enfans par le feu, pour les consumer*, où l'on voit que *faire passer* par le feu, & *consumer*, signifient la même chose. Aussi le Pseaume 106. dit, *ils ont sacrifié leurs fils & leurs filles aux Démons.*

Vide Vossium de Orig. & prog. Idololat. lib. 2. cap. 5.

Les textes d'Ezechiel, que nous venons de produire, ne sauroient souffrir le sentiment de ceux, qui, pour reconcilier ces passages, qui leur semblent opposez, disent que l'on faisoit l'un & l'autre: qu'ordinairement on faisoit passer simplement les enfans par le feu, sans les brûler, *ad februationem*, c'est-à-dire, pour expiation & purification. Mais que dans les cas extraordinaires, & dans les grandes calamitez, ils brûloient quelques-uns de leurs plus chers enfans à l'honneur de l'Idole. Je ne sai si on pourroit trouver des preuves, & des exemples de ces purifications des enfans par le feu. Le savant Grotius croit que les Syriens, pour corriger cette cruelle coûtume de sacrifier des enfans, voulurent dans la suite prendre ce mot העביר, *faire passer*, dans un sens plus commode, & l'expliquer, par, faire passer par le feu simplement, sans brûler. Mais il croit que cet adoucissement n'a été inventé qu'assez long-tems aprés l'origine de ce culte; car il tient pour assûré que la Loi faite par les Auteurs de cette idolatrie, vouloit que les enfans fussent brûlez. Et il n'apporte point de preuves de cet adoucissement apporté à la Loi des idolatres, par une benigne interpretation du mot העביר *faire passer.* Ainsi j'ai peine à croire que jamais cette coûtume ait été connuë dans la Syrie. La coûtume des anciens païsans d'Italie, de passer à travers du feu pour se purifier, dans cette fête qu'ils appelloient *Palilia*, peut être venuë de là. *Palilia tam privata quam publica sunt apud Rusticos, ut cum fano conjectis stipulis ignem magnum transiliat, his Palilibus sese expiari credentes.*

Grotius Annot. in Deuteron. c. 18. 10.

De la fête appellée Palilia chez les Latins. Varro apud Scholiasten Horatii.

Ovid. Fast. lib. 4. 779.

Móxque per ardentes stipulás crepitantis acervos
Trajicias celeri strenua membra pede.

Il semble qu'il y avoit trois feux, disposez par ordre, au travers desquels il faloit sauter: car le Poëte dit

Certè

Certè ego transilii positas ter in ordine flammas. Ibid. v. 725.

Mais il n'est pas aisé de prouver que cette coûtume ait été dans la Palestine, précisément comme en Italie. Ovide rend cette raison de cette ceremonie,

Omnia purgat edax ignis, vitiúmque metalli
Excoquit.

Mais quand cette coûtume seroit venuë des Phéniciens, il ne s'ensuivroit pas qu'elle auroit été empruntée sans changement. Il se peut faire que de ce que les Phéniciens faisoient brûler des hommes à l'honneur de Moloch, pour purifier, & expier les crimes d'une nation, ou d'une famille, les Romains ayent tiré la coûtume de passer au travers du feu, dans la fête de Palés, pour expiation. Mais on sait assez que les Occidentaux en empruntant les coûtumes de l'Orient, les ont changées & alterées; particulierement celles qui étoient, ou sales ou cruelles. Peut-être peut-on rapporter aussi à ce culte de Moloch, auquel on brûloit des hommes pour expiation, la coûtume qui a été autrefois de se purger des crimes dont on étoit soupçonné, par l'épreuve du feu. Coûtume qui a été en usage même entre nos Chrétiens d'Occident. Car nous apprenons d'Aventin, dans ses Annales de Baviere, que dans les accusations dont on ne pouvoit savoir la verité, la personne accusée plongeoit sa main dans de l'eau chaude, ou empoignoit un fer chaud. Et il rapporte les paroles de la consecration de l'eau chaude, & du fer chaud, qu'il a tirées de quelques vieux Ceremoniels. Ce sont des prieres à Dieu & à Jesus-Christ, pour obtenir de lui, que la personne innocente ne soit point offensée par l'eau bouillante, & par le fer embrasé: cela est fort ancien. Car Sophocle dans son Antigone introduit les gardes, ausquels le Roi Creon avoit donné à garder le corps mort de Polynice, & qui s'en étoient mal acquitez, qui offrent de prouver leur innocence en passant par le feu, ce qu'ils appellent πῦρ δέρπειν. Mais pour en revenir à nôtre Moloch, il est certain que l'on brûloit les enfans à son honneur, & qu'on ne les faisoit pas simplement passer par le feu, puis qu'Ezechiel explique faire passer par le feu, par *consumer, brûler & sacrifier.*

Aventinus Annal. Boïorum lib. 4.

Sophocles in Antigone.

Au reste il n'y a aucun lieu de douter que les Dieux des Sepharvaïtes, Adrammelech & Hanamelech, ne fussent la même divinité que Moloch. *Mais ceux de Sepharvaïm brûloient leurs enfans au feu à Adrammelech & Hanamelech, les Dieux de Sepharvaïm.* Le nom & le culte prouvent clairement que c'étoit la même divinité. Car Melec, Molech, Milcom, &c. signifient Roi, dans les langues Orientales, & les additions de *Adar* & de *Hana*, ne sont que des surnoms ajoûtez à Melech, pour exprimer quelques-uns des attributs de ce Dieu. Adrammelech signifie Roi magnifique & puissant, du mot אדיר, & *Hanamelech* signifie Roi répondant, ou exauçant, flexible aux vœux & aux prieres, du verbe ענה *hanah*, qui signifie répondre, dans les langues de l'Orient.

Des Dieux de Sepharvaïm, Adrammelech & Hanamelech.

2. Rois 17, 31.

CHAPITRE III.

Moloch est le Saturne des Grecs & des Romains. Le Thautates des Gaulois est aussi Saturne. De Hesus & Taranes, autres Dieux Gaulois.

IL est tems de voir qui est ce Moloch, & sous quel nom il a été connu & servi des autres Payens. Il est tout à fait apparent que c'est le Saturne des Grecs & des Romains: que les Grecs ont appellé Κρόνος. Vossius cite un Antonius Fonseca, qui veut que ce fût Priape: & nous venons de voir un texte de Rabbi Levi Ben Gersom, qui tient que c'étoit Mars; le fondement de son opinion, c'est que Moloch sembloit être le Dieu du feu, à cause qu'on brûloit les hommes en son honneur: Or Mars, à cause de sa couleur rouge, semble être le Dieu du feu. Mais ces conjectures n'ont aucune vrai-semblance, quoi qu'on les puisse appuyer de l'autorité des Astrologues Egyptiens, qui dans la Table des Planetes donnent à Mars le nom de Moloch. Il est certain que tous les Modernes avouënt que Moloch est Saturne. La chose est claire par elle-meme. 1. Le nom de Moloch signifie Roi: Les Massorethes ont ponctué Molec, qui signifie regnant, & les 70. Interpretes, au dix-huitiéme & vingtiéme du Levitique, ont tourné ἄρχων, *tu ne donneras pas de ta semence pour servir*, τῷ ἄρχοντι, *au Prince, au Dominateur*. Or il est clair que ce nom convient trés-bien à Saturne, chacun sait que la Theologie des Payens le faisoit le Pere des Dieux, & au commencement leur Roi, avant qu'il eût été chassé du trône par son fils Jupiter. Onomacrite dans ses hymnes, attribuez à Orphée, l'appelle Θεῶν πατὴρ ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν, *le pere des hommes & des Dieux*. Et il est certain que les anciens ont donné à la Planete de Saturne, une Sur-Intendance générale sur tout l'Univers. Tacite s'imagine que les Juifs avoient consacré le septiéme jour à l'honneur de Saturne, duquel il dit, *quod è septem sideribus, queis mortales reguntur, altissimo orbe & præcipua potentia stella Saturni feratur. Que des sept Planetes qui gouvernent le monde, celle de Saturne est la plus élevée & la plus puissante.* Et voici comme parle Denys d'Halicarnasse de Saturne. *Il n'est pas étonnant que les anciens ayent estimé cette terre, savoir l'Italie, consacrée à Saturne, parce que ce Genie est l'auteur, la source & la perfection de toute felicité, soit qu'on l'appelle le Tems, comme les Grecs, soit qu'on l'appelle Saturne, comme les Romains, quelque nom qu'on lui donne, il renferme toute la nature du monde.* Le nom de Κρόνος que lui ont donné les Grecs, ne vient point, comme on l'estime de χρόνος, qui signifie le tems, ces deux mots ne s'écrivent pas par les mêmes caracteres, quoi qu'ils se prononcent à peu prés de même.

[Lib. 2. c. 5. de Idolol. — Ralebag in Levitic. 18. 21. — Kircherus Prodrom. Coptus. c. ult. p. 266. — In hymno Saturni. — Tacite lib. 5. Hist. non longè ab initio. — Denys d'Halic. Antiq. Rom. lib. 7.]

Pour moi je soupçonne que Κρόνος vient de קרן, cornu, קרנו, karno, *cornu ejus, cornutus.* Et ce nom est venu de la figure, que les Phéniciens donnoient à Moloch, c'étoit une tête de bœuf chargée de cornes. Ezechiel dans ces paroles, *tu as fait des statuës d'hommes mâles, &c. & as pris tes fils & tes filles que tu m'avois enfantez, & les leur as sacrifiez,* nous apprend que cette

[D'où vient le mot Κρόνος donné à Saturne par les Grecs.]

Idole de Moloch, auquel ils ſacrifioient leurs enfans, étoit une figure d'homme mâle, mais cela n'empêche pas que ſur cette figure d'homme, ils n'euſſent mis la tête d'un bœuf. Car nous verrons dans la ſuite, que les Orientaux n'avoient gueres d'Idoles, dont la figure fût purement humaine. Ils y méloient quelque choſe des autres animaux, afin de rendre la figure plus terrible, & imprimer de la frayeur dans l'eſprit du vulgaire. Sur tout il y en avoit peu à qui ils ne donnaſſent des cornes, parce qu'entre les Orientaux, la corne étoit l'embleme de la puiſſance, & de la domination, ainſi que nous l'avons obſervé dans le Traité du Veau d'or.

2. Sur tout il eſt clair que le Moloch des Syriens, étoit le Saturne des Grecs & des Romains, par la reſſemblance du culte, ce ſont les ſacrifices de victimes humaines. Varron recite que les Pelaſgiens chaſſez de leur païs, & ne ſachant où aller, reçûrent ordre de l'oracle qu'ils conſulterent, de ſe retirer en Italie, & quand ils y ſeroient arrivez, de ſacrifier des hommes à Pluton & à Saturne. *Vide Denys d'Halicarnaſſe lib. 1. & Euſeb. de Præp. Ev. lib. 4. 16.*

Καὶ κεφαλὴν ἅδῃ, καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα. *ſacrifiez des têtes à Pluton, & envoyez un homme au Pere Saturne.* Ce mot φῶτα eſt ambigu, & ſignifie un *homme*, & des *lumieres.* Hercule ſe rencontrant en Italie perſuada, dit Varron, aux habitans du païs de renoncer à ces horribles ſacrifices, & d'offrir à Pluton des images en forme humaine, & à Saturne des lumieres. *Suaſit*, &c. *ut fauſtis ſacrificiis infauſta mutarent: inferentes diti non hominum capita, ſed oſcilla ad humanam effigiem arte ſimulata, & aras Saturnias non mactando viros, ſed accenſis luminibus excolentes, quia non ſolùm virum ſed & lumina* φῶτα *ſignificat. Latium.* L'ancien nom de cette partie de l'Italie, qui eſt auprés de Rome, vient évidemment de *latere.* C'eſt la même origine que celle du mot de Saturne, qui ſignifie préciſément, caché, *ſatur*, סתור en Hebreu, d'où il eſt apparent que ce païs étoit conſacré à Saturne, & de là toute l'Italie eſt appellée *Saturnia.* Et ainſi cela rend encore plus probable, que les ſacrifices des Latins, ou *Saturniens*, ſe faiſoient à Saturne, & à Moloch. *Apud Macrob. Saturnal. lib. 1. c. 7. Macrob. lib. 1. c. 7.*

On ſait auſſi que les Gaulois ſacrifioient des victimes humaines à leur *Thautates: Quis ignorat*, dit Ciceron, *Gallos uſque ad hanc diem retinere illam immanem ac barbaram conſuetudinem hominum immolandorum.* Lactance dit, *Galli Heſum & Thautatem cruore humano placabant.* Je ſai bien que l'opinion commune eſt que *Thautates* eſt Mercure. Mais il eſt beaucoup plus vrai-ſemblable, que le *Thautates* des Gaulois étoit Saturne. 1. Car c'étoit entr'eux la grande divinité. *Deum maximè Mercurium colunt, hujus ſunt plurima ſimulacra, &c.* Or il n'y a pas de raiſon pourquoi ils euſſent placé Mercure au deſſus de tous les autres Dieux: Quant à Saturne, la raiſon en eſt viſible; car ſelon le ſentiment commun, il étoit le Pere & le Prince de tous les Dieux. 2. Ce *Thautates* eſt apparemment le *Thaautus* des Phéniciens, dont parle Euſebe, ſur le rapport de Sanchoniathon, que les Grecs ont appellé Mercure Triſmegiſte, que Platon appelle Θεύθ. Voici ce qu'en dit Sanchoniathon, *Saturne étant venu vers le Midi, établit le Dieu Thaautus Roi ſur toute l'Egypte.* Ce Thaautus ou Thautates Egyptien étoit donc contemporain de Saturne, il étoit ſon ami & ſon Miniſtre, il n'eſt donc pas étonnant que le Dieu Saturne, en paſſant la mer de la Côte d'Afrique dans les Gaules, ait *Cicero in Oratione pro Fonteio. Lactance de Falſ. Relig. lib. 1. cap. 21. Vide Lodovicum Vivem in l. 7. c. 19. Aug. de Civ. Dei. Cæſar de Bello Gall. l. 6. Veritable origine de Thautates grand Dieu des Gaulois. Euſebe in Præp Evang. lib. 1. c. 10. In Phileb.*

Le Thautates des Gaulois est Saturne, & non Mercure, comme on le croit.

changé de nom, & que les Gaulois ayent donné à Saturne le nom de Mercure, ou de Thautates son Ministre. Il me semble que cette étymologie est pour le moins aussi vrai-semblable, que celle que donne Camden, & que Monsieur Huet a adoptée, c'est que *Thautates* signifie *Dieu des chemins*, parce que *Diw* signifie Dieu en vieux Breton, & *Taith* signifie *chemins*. Denys d'Halicarnasse assûre que les Celtes adorent Saturne, & Ciceron dit expressément, *Saturnum vulgò maximè ad Occidentem colunt.* Remarquez ces deux mots, *vulgò* & *maximè*, où est-il ce Dieu qu'on adoroit le plus si ce n'est *Thautates*? Vossius dit, qu'il ne sait comment les Gaulois appelloient Saturne. On ne se trompera pas, si l'on veut croire comme nous, qu'ils l'appelloient *Thautates*: Les propres Remarques de M. Huet serviront à soûtenir nôtre sentiment contre le sien.

Camden. Britan. lib. 1. 16. Huet Demonstr. Evang. Prop. 4. c. 7. §. 3. Antiq. lib. 1. Cicero De Natura Deorum lib. 3.

1. Depuis quelques années on a trouvé à Tournay, dans le tombeau de Chilperic, une tête de bœuf d'or, avec une image du Soleil dans le front. On tient que c'étoit l'image de quelqu'une des divinitez des Gaulois: Cela peut être, & si cela est ainsi, & que ce fût l'image de leur Dieu *Thautates*, c'est une preuve de la verité de nôtre conjecture, que le *Thautates* des Gaulois étoit le Moloch des Syriens, & le Saturne des Romains & des Grecs, car il est certain que Moloch avoit la tête de bœuf, & l'on peut bien lui avoir peint le Soleil dans le front, car il est certain aussi que Saturne, comme la plûpart des autres Dieux, se rapportoit au Soleil.

Plutarque in Mario.

2. Plutarque nous apprend que les Cimbres, qui étoient Celto-Scythes, & décendus des Gaulois, apporterent avec eux en Italie un taureau d'airain, qu'ils adoroient, & par lequel ils juroient. Or il est certain que les statuës de Moloch étoient d'airain, & qu'elles avoient la figure de bœuf, au moins dans la plus considérable partie, qui est la tête. Car au reste il seroit difficile de rendre raison, pourquoi les Gaulois auroient sacrifié des hommes à Mercure, qui a toûjours été conçû comme une divinité benigne, & fort éloignée de la cruauté.

Hesus & Taranes, autres Dieux des Gaulois.

Pour ce qui est de leur Hesus & de leur Taranes, il est moins difficile de concevoir pourquoi ils leur sacrifioient des hommes,

Lucan. lib. 1. ultra medium.

Horrénsque feris altaribus Hesus,
Et Taranis, Scythicæ non mitior Ara Dianæ.

Saturne toûjours tenu pour un Dieu farouche, *tetricus, Planeta ejus, melancholicus, ideò nil mirum si hostiis humanis delectetur.* Vide Vossium lib. 2. de Idolola. p. 481. Cæsar de bello Gall. lib. 6.

Car Hesus étoit le Dieu Mars, le Dieu de la guerre, qui aime le sang humain. *Et Taranes* signifioit *le Dieu Tonnant*, c'est le Jupiter des Grecs, qui, comme il est terrible dans sa colere, veut du sang humain pour se satisfaire. De Taranes s'est fait Tanares, d'où les Latins ont fait *Tonare*, qui est demeuré aux Allemans *Donder*. Il ne seroit pas aisé de comprendre pourquoi ils auroient tellement renversé l'ordre de la Theologie Payenne, que de donner à Mercure le degré au dessus de Jupiter Tonnant. Ce que César assûre pourtant qu'ils faisoient. *Deum maximè Mercurium colunt: hujus sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem: hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. At certis diebus, humanis quoque hostiis litare fas habet.* Au reste le sentiment de Denys d'Halicarnasse est confor-

me

me au nôtre, savoir que le Dieu, auquel les Gaulois sacrifioient des hommes, étoit Saturne. *On dit que les anciens immoloient des hommes à Saturne, ce qui se faisoit aussi à Carthage, quand elle subsistoit; & ce qui se fait encore aujourd'hui entre les Gaulois, & quelques peuples de l'Occident.*

Lib. 1. Antiq. Rom. & apud Eusebium lib. 4. 16.

Deux choses peuvent avoir trompé César, & ceux qui le suivent, la premiere ce que les Gaulois faisoient leur Saturne, ou leur *Thautates*, Dieu des chemins & de la marchandise, ce qui convient au Mercure des Grecs; la seconde que le nom de *Thautates* semble être le même que *Theuth*, ou le *Thaautus* des Egyptiens. Et c'est le nom que les Grecs donnoient à Mercure Trismegiste: Ce qui n'a rien de commun dans le fond avec le Mercure, Messager des Dieux, que le nom: lequel j'estime qu'on a confondu avec Saturne. Au reste il n'y a rien d'éloigné de la vrai-semblance que ce Dieu *Thautates* ait tiré son nom d'Egypte, & que les Gaulois ayent emprunté des Carthaginois les victimes humaines, puisque Tacite trouve vrai-semblable que le culte de la Déesse Isis étoit passé de l'Egypte jusques dans la Germanie. *Pars Suevorum & Isidi sacrificat, unde causa & origo peregrino sacro non comperi; nisi quòd signum ipsum in modum Liburnæ figuratum docet advectam Religionem.*

Tacite de Moribus German. Non longè ab initio.

Nous ne trouverons gueres de lieux, où l'on ait adoré Saturne, où l'on ne lui ait aussi sacrifié des hommes. Athenagoras assûre qu'il étoit servi de cette maniere dans l'Ile de Crete, Φοίνικες καὶ Κρῆτες τὸν Κρόνον ἐν ταῖς τεκνοφονίαις ἐθρήσκευον, dit-il, *iste etiam auctor est in eo quòd de Cretensium sacrificiis edidit, pueros olim Saturno immolari à Curetibus solitos fuisse.* Les Rhodiens lui sacrifioient aussi un homme tous les ans, le 6. du mois de Juillet.

Athenagoras Apolog. pro Christianis.

Les Carthaginois ont adoré Saturne, & lui ont sacrifié leurs enfans.

Mais ce sera sur tout des Carthaginois que nous apprendrons certainement, que le Moloch des Orientaux, auquel on sacrifioit des enfans, étoit Saturne. 1. Les Carthaginois étoient une Colonie des Phéniciens, sortis de la ville de Tyr, qui est sur les Côtes maritimes de la Palestine. Qui veut être instruit de cette verité peut lire ceux qui en ont écrit, & entre tous les autres M. Bochart, où l'on verra que la langue Punique ou Carthaginoise est la langue Tyrienne, Hebraïque & Cananéenne. On le prouve par l'explication des vers en langue Punique, qui se trouvent dans le Pœnulus de Plaute, & qui sont de l'Hebreu trés peu altéré.

Porphyrius apud Eusebium lib. 4. 16.

Pars 2 Geograph. Sacræ lib. 2. 23.

Pars 2. Geogr. sacr. lib. 2. 6.

2. Les Carthaginois, en sortant de Canaan, emporterent les cultes & les Dieux de leur Païs, entr'autres cette horrible coûtume de brûler leurs enfans à l'honneur de leur Idole. C'est un fait constant, & qu'on leur a reproché de tout tems. Platon le dit en ces termes. *Nous n'avons pas la coûtume de sacrifier des hommes, & cela passe entre nous pour une execration. Mais cela est usité entre les Carthaginois.*

In Dialogo Minos.

3. Il est clair que les Carthaginois, en sortant du Païs des Cananéens, ne pûrent emporter aucune autre divinité, à laquelle on sacrifiât des hommes, que ce Moloch, qui est quelquefois appellé Bahal. Car il n'y avoit point d'autre divinité, à laquelle on offrît des victimes humaines.

4. Ce Dieu, auquel les Carthaginois sacrifioient des hommes, est expressément appellé Saturne par tous les Auteurs, excepté par Pline, qui estime faussement que ces sacrifices se faisoient en l'honneur d'Hercule. *Les Carthaginois*, dit Lactance, *sacrifient a Saturne des victimes humaines, & quand*

De fals. Relig. lib. 1. c. 21.

quand ils furent vaincus par Agathocles, Roi de Sicile, se persuadant que Dieu étoit irrité contr'eux, ils immolerent tout à la fois deux cens enfans de maisons nobles, afin de mieux appaiser la divinité. Platon, dans le passage que nous venons de citer de lui, dit aussi expressément que les Carthaginois sacrifioient leurs enfans à Saturne. *Chacun d'eux*, dit-il, *sacrifient leurs enfans à Saturne, comme apparemment vous le savez.* Si l'on veut avoir plus de témoignages de la verité de ce fait, on peut consulter St. Augustin & les autres. Cela n'est pas contesté. Et afin qu'on ne puisse pas dire que les Carthaginois ont imité leurs Ancêtres, & la Religion du Païs dont ils sont sortis, en immolant à Saturne des victimes humaines, comme ils avoient vû qu'on en immoloit dans le Païs des Phéniciens à Moloch, sans qu'il soit nécessaire de dire que Moloch & Saturne soient le même Dieu. Il est à remarquer, que les Anciens nous disent expressément que les Phéniciens adoroient Saturne, & lui immoloient leurs enfans. *Les Phéniciens*, dit Porphyre, *dans les grands dangers de guerre, de peste, ou de famine, choisissoient à la pluralité des voix, quelqu'un de ceux qui leur étoient les plus chers, & l'immoloient à Saturne.*

Lib. de Civit. Dei lib. 7. cap. 19. Tertullien, Apologetique cap. 9. Minutius Felix dans son Octavius. St. Jerôme in cap. 7. Jeremiæ. Lib. 2. de Abstinent. ab animalibus apud Eusebium libr. 4. c. 16. Præp. Evang.

CHAPITRE IV.

Conformité du culte des Phéniciens à leur Moloch, & celui des Carthaginois à leur Saturne.

Mais nous verrons encore mieux que Saturne est Moloch, par la conformité des Ceremonies, avec lesquelles on leur sacrifioit des hommes. 1. On offroit des enfans à Moloch, & nous ne lisons pas qu'on lui sacrifiât des hommes, ou des femmes. L'on sacrifioit aussi des enfans à Saturne. Justin, l'abbreviateur de Trogue Pompée, appelle ces victimes *impuberes*. En parlant des Carthaginois, il dit, que quand ils étoient travaillez de peste entr'autres maux, ils se servoient pour remede d'un culte sanglant & abominable, *quippe homines ut victimas immolabant, & impuberes, quæ ætas etiam misericordiam provocat, aris admovebant.*

Lib. 18.

Mos fuit in populis, quos condidit advena Dido,
Poscere cæde Deos veniam, ac flagrantibus aris
Infandum dictu, parvos imponere natos.

Silius Italicus. Bell. Punic.

Tertullien. *Cùm propriis filiis Saturnus non pepercit, extraneis utique non parcendo perseverabat, quos quidem ipsi parentes sui offerebant.* St. Augustin les appelle *pueros*. *Ideò à quibusdam pueri Saturno soliti sunt immolari, ut à Pœnis.* 2. Afin que les victimes humaines fussent agréables à la divinité, on vouloit que ce fussent les peres & meres eux-mêmes, qui les offrissent, & cela sans paroître affligez, & sans verser des larmes. C'étoit à cette intention que l'on jouoit des instrumens dans ces détestables fêtes, pour char-

Tertull. Apolog. c. 9. De Civit. Dei lib. 7. c. 19.

charmer la douleur de ces miſerables meres. C'eſt ce que nous diſent les Hebreux du ſervice de Moloch. Et c'eſt préciſément ce que les anciens nous apprenent auſſi, du ſervice de Saturne entre les Carthaginois. Plutarque, en parlant de ces déteſtables ſacrifices, dit que dans Carthage, *ceux qui n'avoient pas d'enfans pour les ſacrifier, en achetoient des pauvres, comme on achete des agneaux & des chevreaux. Et qu'il faloit que la mere qui les avoit vendus, aſſiſtât au ſacrifice ſans donner aucune marque d'émotion, ſans pleurer ni ſoûpirer, autrement elle perdoit le prix de ſon fils, qui ne laiſſoit pas d'être ſacrifié.* Il n'y a rien plus remarquable que ce qu'il ajoûte; *outre cela autour de la ſtatuë, à qui ſe faiſoit ce ſacrifice, tout étoit plein de joueurs d'inſtrumens, de tambours, de flûtes, & de hautbois, afin qu'on n'entendît pas le cri de l'enfant.* C'eſt préciſément ce que les Hebreux nous diſent du ſervice de Moloch, & il ſemble que Plutarque les ait copiez dans cet endroit. Il faloit même faire en ſorte, que devant le ſacrifice l'enfant ne pleurât pas. *Saturno in nonnullis Africæ partibus à parentibus infantes immolabantur, blanditiis & oſculo comprimente vagitum, ne flebilis hoſtia immoletur.* Tertullien dit la même choſe. *Infantibus blandiebantur, ne lacrymantes immolarentur.* 3. Enfin ſi l'on compare la deſcription, que Diodore de Sicile nous donne de la ſtatuë du Saturne, auquel les Carthaginois ſacrifioient leurs enfans, on voit qu'elle reſſemble bien à celle du Moloch des Phéniciens. *C'étoit*, dit-il, *une grande ſtatuë d'airain, qui étendoit les mains en les inclinant vers la terre, en ſorte que l'enfant qu'on mettoit deſſus, tomboit dans une foſſe où il y avoit du feu.* C'eſt là-même que Diodore raconte l'horrible ſacrifice, que firent les Carthaginois de deux cens de leurs enfans tout à la fois, pour appaiſer Saturne, qui leur ſembloit irrité contr'eux, par la bataille qu'ils avoient perduë contre Agathocles. Au reſte il eſt évident, que c'eſt de cette horrible coûtume de ſacrifier des enfans à Moloch, qu'eſt venuë la fable des Poëtes, qui diſent que Saturne dévora ſes enfans, comme Diodore le remarque au même lieu. Et cela même nous eſt une nouvelle preuve, que Moloch & Saturne ſont le même Dieu. Louïs Vives nous raconte que de ſon tems les Eſpagnols découvrirent une Ile dans l'Amerique, qu'ils nommerent Caroline, dans laquelle ils trouverent de grandes ſtatuës d'airain creuſes par dedans, les mains jointes & étenduës, dans leſquelles ils mettoient les enfans qu'ils immoloient à ces Dieux, & qu'ils brûloient cruellement, en mettant le feu ſous la ſtatuë d'airain. Certainement c'eſt là proprement la deſcription que les Juifs nous donnent de l'image de Moloch. Et il y a apparence que de Carthage ce culte s'eſt répandu juſques ſur les Côtes de l'Afrique, & qu'en ſuite les Africains ont porté leur culte aux Côtes de l'Amerique, qui ſont oppoſées.

De la ſuperſtition c. 14. Vide & Diodorum Bibliothecæ, lib. 20.

Minutius in Octavio.

Ubi ſuprà.

Biblioth. Hiſtor. lib. 20. p. 74. Edit. Henrici Steph.

Origine de la fable, que Saturne dévoroit ſes enfans.

In lib. 7. de Civit. Dei c. 19.

Mais ſi les preuves que nous en avons apportées juſques ici, ne paroiſſoient pas ſuffiſantes, il me ſemble que nous en avons une dans le paſſage d'Amos, dont il a déja été parlé, qui ne peut plus laiſſer de difficulté. *Vous avez porté le Tabernacle de vôtre Roi* מלכבם, *ou de vôtre Moloch, & les images de Kijoun, & l'étoile de vos Dieux, que vous vous étes faits.* 1. Il eſt à remarquer que ce Roi eſt aſſûrément Moloch: & en effet ces lettres, מלכבם, que les Maſſorethes ont ponctué *Malkekem*, vôtre Roi, pourroient auſſi bien être lûës par *Molkekem*, vôtre Moloch. Et en effet

Amos 5. 25.

c'eſt

c'eſt ainſi qu'ont lû les Interpretes Grecs, l'ancien Interprete Latin, & St. Jerôme. Mais de quelque maniere qu'on liſe, il eſt certain que c'eſt la même choſe; car il n'y avoit que cette Idole des Hammonites, que les Phéniciens appellaſſent Molec, Moloch, Milcom, Melec, tous noms qui ſignifient Roi & Dominateur.

2. En ſuite le Prophete, pour faire comprendre qui eſt ce Moloch, l'explique par כיון, Kijoun. On a été aſſez long-tems en peine de ſavoir qui étoit ce Kijoun. On ſoupçonnoit que c'étoit Saturne. Aben-Eſra nous l'avoit dit, *qu'en langue Perſienne* כיואן ſignifie *Saturne*, & que Kijoun c'eſt le Keivan des Perſes. Mais on n'en avoit pas eu de certitude juſques à nôtre ſiecle. La Verſion des 70. avoit verſé de l'obſcurité ſur ce paſſage, plûtôt que de la lumiere, car ils avoient tourné Kijoun par Rhephan, ou Rempham. *Vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'étoile de vôtre Dieu Rempham.* L'on ne ſavoit ce que c'étoit que ce Dieu Rempham, & je ne m'amuſerai pas à rapporter les divers ſentimens des Doctes là-deſſus. Mais enfin nous avons l'obligation à Monſieur de Saumaiſe, de nous avoir appris que *Rhephan* ou *Rempham*, dans la langue des Egyptiens, ſignifie la Planete de Saturne, ce qu'il prouve par un Alphabet de la langue Egyptienne, qui lui a été envoyé de Rome, où l'on trouve les noms des ſept Planetes, que Kircherus nous a auſſi donné dans ſon *Prodromus Coptus*.

In locum.

Cela étant connu, il n'y a pas lieu de s'étonner que les Juifs, Auteurs de la Verſion qu'on appelle des 70. ayent tourné *Kijoun*, par *Rhephan*, parce qu'ils écrivoient en Egypte, & qu'ils devoient nommer cette Idole d'un nom, qui fût connu de ceux au milieu deſquels ils écrivoient. Ils vivoient dans un ſiecle, & dans un lieu, où ils ne pouvoient pas ignorer, comment on appelloit Saturne, dans la langue des Cananéens. Ainſi je conte pour certain que nous avons le témoignage d'Amos, pour prouver que Moloch, eſt Saturne, appellé Rhepham par les Egyptiens, & Kijoun par les Phéniciens. Car je ne doute pas que Moloch & Kijoun, dans ce paſſage d'Amos, ne ſoient le même Dieu. *Vous avez porté le Tabernacle de vôtre Moloch.* C'étoient ce que les Latins appelloient *Thenſæ, vehicula Deorum*, des pavillons, des dais, ſous leſquels ils portoient leurs divinitez en Proceſſion: *& les images de Kijoun*, c'étoient les images de Moloch, qui étoient ſous le Tabernacle portatif. Il ſera bon de dire un mot en paſſant, de ces tranſportations, parce que cela nous apprendra quelque choſe du culte qu'on rendoit à Moloch, & en même tems nous verrons l'origine des Proceſſions des Papiſtes, qui ſemblent avoir emprunté des Payens cette coûtume de porter en pompe les reliques & les images de leurs Saints. Elles étoient ordinaires entre les Romains ces tranſportations des divinitez, particulierement dans ces jeux, qu'ils appelloient *Circenſes*. Les Pontifes, & tous les Prêtres de leur Religion, marchoient en pompe. *Extremum pompæ agmen claudebant deorum ſimulacra, quæ humeris bajulabantur à viris, eamque præferebant formam, qua finguntur apud Græcos, &c. Tum ſupplicia diis ludique magni à Senatu decernuntur, quos Pontifices, & Augures, & Quindecimviri, Septemviris ſimul & Sodalibus Auguſtalibus ederent*, dit Tacite. Et le même Auteur nous apprend qu'aprés la mort de Germanicus, entr'autres honneurs qu'on lui ordonna, on voulut que ſa ſtatuë

Vide Voſſium lib. 2. p. 358. Denys d'Halicarnaſſe Antiquit. 7. Vide lectu digna apud Stuckium de ſacrificiis p. 113. Tacite Analium 3. Euſeb. Sanchoniathon narrat. lib. 1. c. 10. Deo ſupremo dicto ἀγρότης ædificatum ναὸν ζυγοφορούμενον ἐν Φοινίκῃ, portatile Templum.

tuë allât devant celles de tous les Dieux, dans les Jeux Circenses. *Honores, ut quis amore in Germanicum, aut ingenio validus, reperti decretique* &c. *Ludos Circenses eburnea effigies præiret. Vehitur enim simulacrum Dei Heliopolitani ferculo, velut in pompa Circensium vehuntur Deorum simulacra.* Suetone nous apprend que Titus fit le même honneur à Britannicus, avec lequel il avoit eu une grande liaison dans son enfance, *statuam ei auream in palatio posuit, & alteram ex ebore equestrem, quæ Circensi pompa hodiéque præfertur, dedicavit.* Cette coûtume est décenduë des Egyptiens, comme on le peut voir dans des passages, que nous avons citez d'Herodote, & elle étoit apparemment venuë des Phéniciens en Egypte.

Tacit. Annal. 2.
Macrob. lib. 1. 243.
Suetonius in Tito.

Il faut retourner à nôtre Moloch & à nôtre *Kijoun*, qui sont la même divinité, savoir Saturne. Nous les avons trouvez tous deux entre les Phéniciens d'*Orient*, par le passage d'Amos. Je croi les avoir rencontrez aussi joints ensemble entre les Phéniciens de l'Occident, qui sont les Carthaginois, par un passage du Pœnulus de Plaute. Milphio demande au Carthaginois, *Tu qui zonam non habes, quid hanc venisti in urbem, aut quid quæritis? Que viens-tu faire en cette ville, toi qui n'as point d'argent ou des ceintures, & que cherchez-vous?* Le Romain fait une équivoque sur *zona*, qui signifie bourse & ceinture. Les Carthaginois ne portoient pas de ceinture. Le Carthaginois répond *Muphursa mo in lechi ana*; où il me semble qu'on trouve ces mots Chaldées, Meparnesa Molech Kiana, מפרנסא מלך כינא, qui signifient, *celui qui domine la nature me nourrit*, voulant dire que sous la protection de Saturne, qui nourrit toute la nature, il n'avoit pas besoin d'argent. On ne peut pas répondre plus à propos, aux railleries d'un homme qui vous demande, que venez vous faire ici sans argent?

Tract. de Vitulo aureo.
Quelques mots Carthaginois du Pœnulus de Plaute expliquez, pour la confirmation de nos conjectures.
Act. 5. §. c. 2.

Au reste dans le mot *Molech kiana*, nous avons nôtre *Moloch*, & nôtre *Kijoun*, & nous y avons en même tems la raison, pourquoi Saturne est appellé *Kijoun*, c'est que, comme a bien remarqué Louïs de Dieu, la nature en Syriaque est appellée כינא *Kijana*, or Saturne est estimé le Maître & le directeur de la nature, comme il paroît par le passage de Denys d'Halicarnasse, que nous avons cité ci-dessus. Ainsi c'est comme si le Carthaginois répondoit; *Molec Kijoun*, qui est le Maître de la nature, me nourrit, & tu n'as pas besoin de t'enquerir ce que je viens faire ici sans argent. Il paroît que le caractere des Carthaginois étoit d'être superstitieux, & d'avoir à tout propos les noms de leurs Dieux dans la bouche. Ainsi dans la même Scene un peu plus bas, on y lit ces mots du Carthaginois, *Gunebel Balsamen rasan*, qui sont apparemment une imprecation contre Milphio; qui se moquoit de lui, que je déchifre ainsi, ינבל בעלשמין ראשן, *Jenabbal Balsamen roshan*, qui signifient: *que Jupiter rende abominable leur personne, ou leur tête.* Le mot de *Baalsamen* y est sans corruption, & nous apprenons de Sanchoniathon, que les Phéniciens appelloient le Soleil, qui étoit leur Jupiter, *Beelsamen*. Ce qui est presque le pur Hebreu, בעל שמים *Bahal Shamaim*, le Seigneur des cieux. Au reste il y a lieu de croire que c'est la conclusion du discours du Carthaginois, duquel on s'étoit si long-tems moqué. Et c'est l'ordinaire des gens, aprés qu'ils ont long-tems souffert la raillerie, de se venger par quelque imprecation. Les vers Puniques, qui sont dans la Scene précédente, & que M. Bochart a si heureusement déchifrez, font voir la verité de ce

In Act. cap. 7. 45.
Apud Eusebium de Præp. Evang. lib. 1. c. 10.
Bochart. in Phaleg l. 1.

ce que nous avons dit, que les Carthaginois avoient un ſtyle dévot, & faiſoient ſouvent entrer les Dieux dans leurs diſcours ; car *Hanno* commence par une action de graces aux Dieux de ce qu'il étoit heureuſement arrivé, & il dit qu'il avoit l'image de ſon Dieu gravée dans ce qu'il appelle *teſſera hoſpitalis*, *Deum hoſpitalem ac teſſeram mecum fero.* Ou comme a tourné M. Bochart, *ſigillum hoſpitii eſt tabula ſculpta, quæ ſculptura eſt Deus meus.* Ce qui me confirme dans la penſée que le *Molechiana* eſt le nom de ſon Dieu, dont il diſoit avoir la ſculpture, & qui étoit ſans doute le Dieu de ſon Païs, c'eſt *Moleck Kijoun*, le Roi, ou le Dieu Saturne.

CHAPITRE V.

Saturne & Moloch ſemblent être la Planete de Saturne : Mais c'eſt le Soleil.

IL ne nous reſte plus qu'à voir quels Dieux Naturels, & quels Dieux Animaux ſont cachez ſous les noms de Moloch & de Saturne. Pour ce qui eſt des Dieux Naturels, il ſemble qu'il eſt difficile de croire que ces noms déſignaſſent un autre Aſtre, que la Planete qui porte le nom de Saturne, qui eſt placée dans l'orbe le plus élevé, au deſſous des étoiles fixes. Le nom de Moloch, qui ſignifie Roi, ſemble lui avoir été donné à cauſe de ſon élevation. Et par les paſſages de Denys d'Halicarnaſſe dans le premier Livre de ſes Antiquitez Romaines, & de Tacite dans ſa Germanie, il paroît, que l'on eſtimoit que cette Planete, qui eſt ſuperieure par ſa ſituation, avoit auſſi une domination univerſelle ſur tout l'Univers, & ſur toute la nature. C'étoit la penſée des anciens Aſtrologues. Mais ceux qui ſont venus depuis, étant revenus de cette opinion, ont reconnu qu'il y avoit de l'injuſtice à donner à la Planete de Saturne la domination ſur la nature, laquelle appartient ſi évidemment au Soleil, dont les influences ſont incomparablement plus ſenſibles, c'eſt pourquoi ils ont déthrôné la Planete de Saturne, pour placer le Soleil ſur le thrône.

D'où vient la fable de Saturne déthroné par Jupiter, & coupé par le même.

Et c'eſt apparemment de là qu'eſt venuë la fable, qui dit que Jupiter, qui certainement eſt le Soleil, a déthrôné Saturne. C'eſt peut-être auſſi de ce même changement d'opinion des Philoſophes, qu'eſt venuë cette autre fable, que Jupiter coupa les parties deſtinées à la generation de Saturne, & les jetta dans la mer, d'où naquit Venus. Car cela peut ſignifier que les premiers Philoſophes avoient attribué à Saturne la préſidence ſur les générations, que les Philoſophes ſuivans la lui ont ôtée, qu'ils l'ont donnée au Soleil, & à la mer, c'eſt-à-dire à l'eau, car ils ont fait deux principes de génération ; la chaleur du Soleil & l'humidité de la mer. De la jonction deſquels deux principes eſt née Venus, c'eſt-à-dire la vertu productive & générative, qui fait toutes les générations, & toutes les corruptions, qui ſe font au monde.

Ici il y a une grande confuſion dans la fable: quelques-uns diſent que ce fut Saturne qui coupa les genitoires de ſon pere

Pour

Pour prouver que le Saturne des Grecs n'eſt autre que la Planete qui porte ce nom, on pourroit ajoûter que le nom de Saturne, qui ſignifie *caché*, convient bien à la Planete ainſi nommée, qui eſt obſcure & ſombre, plombée, & qui ne fait pas grande figure dans l'armée des cieux. On peut dire auſſi que la Planete de Saturne a toûjours été eſtimée melancholique, noire & triſte, & les Aſtrologues diſent que les enfans, qui naiſſent ſous la domination de cette Planete, ſont envieux, malins, ſuperbes, avares, & cruels. Et ce peut être la raiſon pourquoi les Payens, preſque en tous lieux, lui ont ſacrifié ces noirs, triſtes & cruels ſacrifices de victimes humaines.

Cœlus, d'où naquit Venus: d'autres que ce fut Jupiter qui les coupa à Saturne, aprés l'avoir lié; ſic Fulgentius in MythＯlog. & Cornutus. Vide Lilium Gyraldum de Saturno. Vide Natalis Comes. lib. 2. c. 2.

Cependant aprés tout cela, j'en reviens à dire qu'il eſt beaucoup plus apparent que Moloch ou Saturne eſt le Soleil. Ce nom de Moloch nous ſignifie cela. Il n'y a que le Soleil qui merite ce beau nom du Roi des Aſtres: & ſi l'on a donné la Royauté à Saturne, cela ne peut pas avoir été fait par le vulgaire, qui peut-être n'a jamais obſervé, ni diſtingué Saturne dans la foule des étoiles. Or ſans doute l'idolatrie des étoiles a pris ſon origine du peuple, & non des Savans, & par conſéquent il eſt certain que la Royauté & la Souveraineté attribuée aux Aſtres, ſelon le ſentiment des idolatres, doit convenir à l'Aſtre, qui a toûjours paſſé dans l'eſprit du vulgaire pour l'Aſtre dominant. Saturne eſt eſtimé fils du Ciel, par la Theologie des Occidentaux, auſſi bien que par celle des Orientaux. Sanchoniathon, Hiſtorien qui étoit avant le ſac de Troye, & que l'on croit avoir été du tems de Jerubbahal, qui eſt Gedeon, nous a dit que *Cœlus, aprés avoir pris poſſeſſion de l'empire, épouſa la Terre, qui étoit ſa ſœur, & qu'il en eut quatre enfans, Ilus qui eſt appellé Saturne, Betylus, Dagon, qui préſide ſur le froment, & Atlas.* Selon cela Saturne eſt conté, pour le fils aîné du Ciel. Ce qui ne peut convenir qu'au Soleil. Car ſi le Ciel peut être conçû comme le pere commun de tous les Aſtres, dont il eſt ſemé, la primauté & l'aîneſſe, ſans conteſtation, doit appartenir au Soleil, & non à une Planete obſcure, & inconnuë du peuple.

Moloch & Saturne ne ſont autres que le Soleil.

Vide Bochart. Phaleg Pars. 2. cap. ult. Apud Euſeb. Præp. Ev. lib. 1. c. 10.

Mais ce nom *d'Ilus*, que Sanchoniathon donne à Saturne, eſt remarquable. Il eſt certain que ce mot vient de l'Hebreu אל, qui ſignifie *Dieu*, & le grand Dieu, le Dieu fort. Or il eſt clair que ce nom de Dieu fort, & de grand Dieu, a toûjours été reſervé au Soleil. Le même Sanchoniathon, dans le même lieu, nous dit que l'on donnoit quatre ailes à Saturne. *Le Dieu Thaautus*, dit-il, *ayant déja fait l'image du Ciel, fit auſſi les images de Saturne, de Dagon, & des autres Dieux. Et même il imagina de donner à Saturne ces marques de ſa dignité Royale. C'eſt qu'il lui mit deux yeux dans le derriere de la tête, & deux autres devant, & deux de ces yeux ſe fermoient à demi, d'une maniere douce. Il lui donna auſſi deux ailes ſur chaque épaule, dont deux étoient étenduës, & deux étoient abbatuës & reſſerrées.* Je ne m'arrête point à la penſée de Sanchoniathon, qui veut que cet embleme ſignifie les qualitez d'un bon Roi, la prudence & la vigilance. Mais je croi que c'eſt l'embleme du Soleil, qui a des yeux devant & derriere, c'eſt-à-dire, qui éclaire, & qui verſe des rayons de toutes parts. De ces yeux il y en a deux à demi-fermez, qui jettent des regards doux, c'eſt l'Orient & l'Occident, dans leſquels le Soleil ne darde que des rayons foibles & languiſſans, & les deux autres ſont les rayons qu'il darde

avant midi & aprés, qui sont des rayons fort vigoureux, & dont on ne sauroit supporter l'éclat. Les quatre ailes de Saturne, dont deux étoient étenduës, & les autres étoient resserrées ; c'est-à-dire, se reposoient, répresentent la vîtesse infatigable du Soleil, qui vole toûjours, & qui a toûjours deux ailes qui se reposent, pendant que les autres travaillent, de sorte qu'il vole toûjours sur des ailes fraîches, & nouvellement reposées.

Ezechiel 1. 11.

En passant je remarquerai que ces quatre ailes du Saturne des Phéniciens, dont deux voloient, & deux étoient serrées, & par conséquent le couvroient, me semblent avoir été empruntées des ailes des Cherubins, de deux desquelles ils voloient, & des autres ils se couvroient. Mais sur tout il me paroît clair que Saturne étoit le Soleil, parce que l'image de Saturne étoit assûrément l'embleme du tems.

Saturne étoit le Dieu qui fait le tems.

Cette faux qu'il avoit en main, signifioit que le tems moissonne toutes choses. C'est pourquoi il est appellé *falciger*,

Ovid. Fastorum lib. 1.

Ante pererrato falciger orbe Deus.

In libris nuptiarum Philolog. & Mercurii.

Liv. des Questions Rom. quest. 12.

Orpheus hymno Saturni ὃς δαπανᾷς μὲν ἅπαντα, καὶ ἄυξεις ἔμπαλιν ἀυτός. Qui consumis omnia, & rursus ea producis ipse.

Sophocles in Electra. Χρόνος γὰρ εὐμαρὴς θεὸς, tempus enim facilis est Deus.

Lactantius lib. 1. divin. Institut. c. 12.

Cicero de Natura Deorum. Lib. 2.

Voss. de Idolol. lib. 2. 5.

Martianus Capella dit qu'on lui mettoit dans l'une des mains un Dragon, qui vomissoit des flâmes, & qui se mordoit la queuë. C'est l'embleme de l'année, dont la fin se joint au commencement, & qui est composée de jours pleins de flâmes & de lumiere. Chacun sait qu'on a attribué à Saturne de dévorer ses enfans. Cela est aussi l'embleme du tems, qui s'appelle *tempus edax rerum*, & qui consume tout ce qu'il nous produit, c'est pourquoi on lui sacrifioit des enfans.

Plutarque rapporte à cela ce que l'on disoit, que Saturne est le pere de la verité, parce que le tems découvre toutes choses. Le Saturne des Phéniciens, selon Sanchoniathon, peut aussi fort bien être expliqué du tems. Il avoit deux yeux devant, & deux derriere. C'est le tems passé, qui regarde derriere, & le tems futur qui regarde au devant. Il avoit des ailes, c'étoit pour signifier la vîtesse du tems. Enfin chacun sait que c'étoit le sentiment général des Grecs, que Saturne étoit le tems. C'est pourquoi ils prétendoient que Κρόνος venoit de Χρόνος. Ainsi le dit Lactance. *Quid quòd ipsi Saturno non divinum modo sensum, sed humanum quoque adimunt, cùm affirmant eum esse Saturnum, qui cursum & conversionem spatiorum & temporum continet, eúmque Græcè id ipsum nomen habere*, Κρόνος *enim dicitur, quod est idem quod* Χρόνος. Ce sont les paroles de Ciceron que Lactance emprunte. Le mot de Saturne, qui signifie *caché*, nous exprime bien la nature du tems, qui est caché tout entier dans le passé & dans l'avenir, & dont le présent n'est rien. C'est pourquoi les Hebreux appellent le *siecle*, ou le tems, עולם, *holam*, du verbe עלם, *halam*, qui signifie *cacher*.

Cela posé que Saturne est l'embleme du tems, il est clair qu'il est beaucoup plus raisonnable de chercher sous ce nom le Soleil, que la Planete de Saturne ; car jamais cette Planete n'a été considerée comme la mesure du tems.

La conjecture de Vossius est assez probable, que ces sept chapelles, qui, selon les Hebreux, étoient prés de la statuë de Moloch, répresentoient les

sept.

ſept Planetes, au milieu deſquelles le Soleil eſt le Moloch, ou le Roi. On peut ajoûter que Saturne étoit eſtimé pere de l'Agriculture. *Simulacrum ejus indicio eſt. Huic Deo inſitiones ſurculorum, pomorúmque educationes, & omnium ejuſcemodi fertilium tribuimus diſciplinas*; & le même Auteur ajoûte. *Cyrenenſes etiam, cùm rem divinam ei faciunt, ficis recentibus coronantur, placentáſque mutuò miſſitant, mellis & fructuum repertorem Saturnum exiſtimantes.* Orphée dans l'hymne de Saturne, l'appelle γενάρχης, Prince de la génération; Virgile l'appelle, Vitiſator, Macrob. Saturnal. lib. 1. 7.

Vitiſator ſervans curvam ſub imagine falcem Æneid. 7.
Saturnúſque ſenex, Janique bifrontis imago,
Veſtibulo aſtabant.

L'on voit bien comment tout cela peut venir de ce que Saturne eſt le Soleil: lequel Soleil eſt le Prince de la génération, celui qui produit les fruits, & fait croître les bleds. Mais la choſe me paroît aſſez claire pour n'avoir pas beſoin de plus de preuves. C'eſt aſſez des Dieux Naturels cachez ſous Moloch & Saturne.

Il faut donc préſentement voir quels Dieux Animaux, c'eſt-à-dire, quels hommes, on adoroit ſous le nom de Moloch & de Saturne.

CHAPITRE VI.

Des Dieux Animaux, ou des hommes adorez ſous les noms de Saturne & de Moloch. Adam & Noé s'y trouvent.

LA voye que l'on doit ſuivre pour découvrir de ſemblables choſes, eſt d'examiner les circonſtances de l'Hiſtoire Fabuleuſe, & en faire comparaiſon avec les circonſtances qui ſe liſent dans l'Hiſtoire Sainte, voir par exemple de quels pere & mere on fait naître ces Dieux, quels enfans on leur donne, quels mariages on leur attribuë, quelles actions on leur fait faire. Ici dans l'Hiſtoire Fabuleuſe de Saturne la confuſion eſt terrible, car les Anciens ne s'accordent preſque dans aucune des circonſtances.

Par exemple Platon donne à Saturne l'Ocean & Thetis pour Pere & pour Mere, & les autres le font naître de Cœlus & de la Terre; ſemblablement ſur le nombre de ſes enfans, & ſur leurs noms, il y a une grande diverſité d'opinions dans la Fable. Mais nous ſuivrons les opinions les plus communes. Au reſte je ne croi pas que nous devions chercher un ſeul homme dans le Dieu Moloch, ou Saturne. Je ſuis comme aſſûré qu'il n'y a point de divinité Payenne, dans l'Hiſtoire de laquelle les Poëtes & les Theologiens du Paganiſme n'ayent fait entrer les aventures de pluſieurs perſonnes, qu'ils ont confonduës enſemble. Les Grecs ont ajoûté aux inventions des Phéniciens & Egyptiens, d'où ils ont tiré leur Theologie. In Timæo. Et Cicero in libro de Univerſitate.

logie. Et les Romains ont encore ajoûté leurs fictions à celles des Grecs, & de là est venuë la prodigieuse confusion de l'Histoire Fabuleuse des Dieux. Je ne saurois douter que les Payens n'ayent confondu plusieurs personnes, dans celle de Saturne & de Moloch. Mais entre les autres on y voit les aventures d'Adam, de Noé & d'Abraham.

Adam est caché sous le Saturne ou Moloch des Anciens.

Premierement il est certain qu'il est impossible de n'y pas reconnoître Adam. 1. La naissance de Saturne, que les Poëtes disent être fils de la Terre & du Ciel, est évidemment tirée de la creation d'Adam, qui est fils du Ciel, c'est-à-dire, de Dieu, & de la Terre, parce que Dieu forma son corps de terre. C'est pourquoi il a été appellé Adam, אדם, ex אדמה, terra.

2. Il faut avouër aussi que ces jours heureux du Regne de Saturne, que les Poëtes nous dépeignent avec tant d'élegance, ont bien du rapport à ce que les Theologiens nous apprenent de l'état d'innocence d'Adam. Car on peut dire de l'un & de l'autre,

Ovid. Metam. 1. v. 107.

Ver erat æternum, placidique tepentibus auris
Mulcebant zephiri natos sine semine flores.
Mox etiam fruges tellus inarata ferebat,
Nec renovatus ager gravidis canebat aristis.
Flumina jam lactis, jam flumina nectaris ibant,
Flavaque de viridi stillabant ilice mella.

Suprà dictus γενάρχης, ab Onomacrito sub nomine Orphei; hymne de Saturne.

3. Saturne est conté par les Poëtes, & pour le premier des Rois, & pour le plus ancien des hommes.

Πρώτισσος μὲν ἄνασεν ἐπιχθονίων Κρόνος ἀνδρῶν,

Apologet. cap. 10.

Saturne le premier a regné sur les hommes, dit Orphée. *Ante Saturnum Deus penes vos nemo est*, disoit Tertullien. *Ab illo census vel potioris, vel notioris divinitatis. Itaque quod de origine constiterit, id & de posteritate conveniet. Saturnum itaque neque Diodorus Græcus, aut Thallus, neque Cassius Severus, aut Cornelius Nepos, neque ullus Commentator ejusmodi antiquitatum, aliud quàm hominem promulgaverunt.* Or il est certain qu'Adam a été le premier homme & le premier Roi, car il étoit né le Maître de tous les hommes, puisqu'il étoit leur pere commun. 4. Saturne fut chassé de son thrône, & incontinent l'âge d'or cessa.

Ovid. Metam. 1.

Postquam Saturno tenebrosa in Tartara misso
Sub Jove Mundus erat; subiitque argentea proles
Auro deterior.

Adam fut chassé du Paradis Terrestre, il cessa de regner sur ses passions, & l'âge d'or, ce bienheureux état d'innocence, disparut. 5. Peut-être que ce nom de Saturne vient de ce qu'Adam se cacha de devant Dieu, quand Dieu l'appella aprés sa chûte. Car nous avons vû que *Satur* veut dire *caché*. 6. Dans le siecle de Saturne la servitude étoit inconnuë, & la contrainte aussi.

Au

Aurea prima sata est ætas, quæ vindice nullo
Sponte sua sine lege fidem rectúmque colebat.
Pœna metúsque aberant. Ovid. lib. 1.

Regni ejus tempora felicissima feruntur : cùm propter rerum copiam, tum etiam quòd numquam quisquam servitio, vel libertate discriminabatur, quæ res intelligi potest quòd Saturnalibus tota servis licentia permittitur, dit Macrobe. Macrob. lib. 1. Saturnalium.

Dans ces Saturnales les esclaves se mettoient à table avec leurs maîtres, & même souvent les maîtres servoient leurs esclaves, selon le témoignage du Poëte Accius, que Macrobe cite au même lieu.

Cúmque diem celebrant per agros urbésque ferè omnes Voss. lib. 1. 18.
Exercent epulis læti, famulósque procurant
Quisque suos: Nostrísque itidem & mos traditus illinc
Iste, ut cum dominis famuli tunc epulentur.

Justin, l'abbreviateur de Trogue Pompée, dit la même chose en prose, au 43. livre de son abbregé. Sans doute cela ne s'accorde pas mal avec les premiers siecles du monde sous Adam ; dans lesquels tous les hommes étoient égaux, parce qu'ils étoient tous freres. Justin dans le même lieu dit que tout étoit commun, *tantæ justitiæ fuisse fertur, ut neque servierit sub illo quisquam, neque quicquam privatæ rei habuerit.* Cela s'accorde encore avec l'état d'innocence. 7. Nous avons vû que Saturne étoit laboureur, qu'il est appellé *Vitisator*, qu'on l'avoit établi Dieu des arbres & de leur culture. Cela convient admirablement à Adam, qui fut mis dans le Paradis Terrestre pour en cultiver les arbres. *Et rusticitatis hic cultor fuit, inde falcem ferens senex pingitur*, dit St. Cyprien. Cyprianus de Idolorum vanitate.

CHAPITRE VII.

Il y a plus de caracteres de Noé que d'Adam dans Saturne & Moloch. Noé est aussi caché sous le Dieu Saturne.

QUoi que l'on rencontre dans Saturne beaucoup de choses d'Adam, cependant il s'y en trouve beaucoup davantage de Noé, parce que Noé étoit moins éloigné du siecle des fables, & qu'il n'est point arrivé de déluge qui ait englouti ses enfans, & aboli la memoire de ses actions. Outre que tout ce qui se lit dans les fables, a été imité ou corrompu des livres de Moïse, ou du moins est venu de la même tradition, dans laquelle Moïse a puisé, sous la direction du St. Esprit. Et ainsi plus les fables sont prés de cette source de la tradition, & plus l'on y rencontre de traces de la verité.

1. Toutes les choses qui se trouvent dans Saturne, qui conviennent à Adam

Adam en qualité de premier homme & de Prince du genre humain, peuvent aussi convenir à Noé en qualité de Reparateur du genre humain. C'est pourquoi il est peut-être appellé fils du Ciel, le premier des Rois, le pere des Dieux, γενάρχης: il peut être appellé fils du Ciel comme Adam: car encore qu'il fût né, & non pas créé, cependant le déluge, qui avoit inondé la terre, avoit comme aboli la memoire de toutes les choses qui avoient précedé. La posterité n'a point connu les Ancêtres de Noé, elle l'a regardé comme le premier homme, & comme l'ouvrage de la main de Dieu. Nous pouvons ajoûter la remarque de Tertullien, & de Lactance, qui vient fort à nôtre sujet. *Quæramus ergo quid veritatis sub hac figura lateat. Minutius Fœlix, in eo libro qui Octavius inscribitur, sic argumentatus est: Saturnum cùm fugatus esset à filio, in Italiamque venisset, Cœli filium dictum, quòd soleamus eos, quorum virtutem miremur, aut qui repentino advenerint, de cœlo decidisse dicere: terræ autem, quòd ignotis parentibus natos, terræ filios vocamus. De repentinis hominibus dicitur, è cœlo cecidit*, &c. *Terræ filios vulgus dicit quorum genus incertum.* On appelloit fils du Ciel les grands hommes, dont l'origine étoit inconnuë, & fils de la Terre, les hommes, qui d'une basse naissance s'élevent par les faveurs de la fortune. Cela peut être appliqué à Noé, qui étoit fils du Ciel de cette maniere.

Lactant. l. 1. divin. Institut. c. 71. Tertull. cap. 10. Apolog.

2. Les Poëtes disent que Saturne étoit fils de la Terre, le texte de Moïse appelle Noé איש האדמה, *vir terræ*, l'homme de la terre. Le premier peut être venu du second: Les Mythologistes peuvent avoir ouï dire, que Noé étoit homme de la terre, ce qui, selon l'intention de Moïse, signifie qu'il étoit laboureur, & qu'il cultivoit la terre: mais il leur a plû de prendre cela, comme si Moïse avoit voulu dire qu'il étoit fils de la Terre, comme en effet le mot איש signifie quelquefois fils, קניתי איש מיהוה *j'ai acquis un homme de par l'Eternel*, disoit Eve, c'est-à-dire, j'ai acquis un fils. M. Bochart aime mieux croire, que les fables ont pris le mot איש, pour mari, *homme de la terre*, c'est-à-dire, mari de la terre: car il est certain que l'on fait Saturne mari de Rhea, qui dans la verité est la terre. Mais aussi d'autre part on le fait fils du Ciel & de la Terre; Il me semble donc qu'il vaut mieux le prendre dans le premier sens, & entendre que Noé dans la Mythologie est fils de la Terre, parce que quoi que Rhea soit la terre dans la Mythologie, cependant dans la fable on la distingue de la Terre, que l'on fait mere de Saturne, & non sa femme.

Bochart in Phaleg pars I. cap. 1.

3. Il est bien aisé de comprendre pourquoi Noé est appellé le Prince de la géneration, γενάρχης, puis qu'il est le second Adam, d'où sont sortis tous les hommes.

4. Peut-être que son nom de Saturne, qui signifie *caché*, vient de ce qu'il a été renfermé un an entier dans l'Arche. Si nous ne savions bien que ce mot est Hebreu d'origine, & non Latin, nous pourrions adopter l'étymologie des Latins. *Saturnus autem est appellatus, quòd saturetur annis*, & cela s'accorderoit bien avec l'Histoire Sainte, parce que Noé est le dernier des μακρόβιοι, gens de longue vie qui ont précedé le déluge, car il vécut neuf cens cinquante ans, & son fils Sem ne vécut que six cens ans. Si nous voulions tirer Saturnus de *Sator*, Semeur, comme fait entr'autres Martianus Capella, il est clair que Noé est le vrai Sator, & à l'égard des hommes, dont il est le pere, & à l'égard des plantes, qu'il a cultivées. Les noms de Moloch & de Kijoun, que les Orientaux ont donné à Saturne, conviennent aussi trés-

Cicero lib. 2. de Natura Deorum, circa medium.

Genese 9. & 11.

trés-bien à Noé. Le premier signifie Roi ; Noé étoit, & le pere & le Roi des hommes. Le second vient du verbe Koun, כון, qui signifie dans la Langue Sainte, *firmare*, *reparare*, *affermir*, *restaurer*. Ainsi Kijoun, signifie précisément le Restaurateur, qui est le vrai nom de Noé.

5. Nous avons vû que l'on donnoit à Saturne l'équipage d'un Laboureur : On lui mettoit une faux à la main, & on dit, *qu'il préside sur la vertu des fruits, & sur l'Agriculture, & c'est ce que signifie sa faux.* Il est clair que cela convient à Noé, qui étoit Laboureur, איש האדמה, *vir terræ*, qui a le premier cultivé la vigne, & connu la vertu de son fruit.

Plutar. Quæst. Rom. 22.

6. Ce que l'on dit de l'âge d'or, & de la felicité du regne de Saturne, durant lequel la servitude étoit inconnuë, peut aussi s'accorder trés-bien avec ce que nous pouvons imaginer de Noé aprés le déluge. Premierement son nom נוח, Noé signifie cela, *repos*, *tranquillité*, *paix*. Ainsi le regne de *Noé* signifie, à prendre son nom pour un nom *appellatif*, comme parlent les Grammairiens, un regne paisible & tranquille. Outre cela il est apparent, que pendant que la famille de Noé fut petite, la pieté y fut bien cultivée, & la paix grande. Il n'est pas vrai-semblable que des gens nouvellement sortis des eaux du déluge fussent méchans, aprés avoir vû un si terrible effet de la vengeance de Dieu contre les crimes. Il ne pouvoit alors y avoir des esclaves ; car ils étoient tous peres & enfans.

7. La fable dit, que Saturne dévora ses enfans, cela est tiré de ce que Noé par le déluge, lequel il prédit, & en quelque maniere fit venir sur la terre, consuma tous les hommes. Saturne dévora ses enfans, excepté ces trois, Cham, Sem & Japhet, qui furent cachez dans l'Arche, ce sont ces trois enfans, Jupiter, Pluton & Neptune, que leur mere Rhea déroba à la fureur de leur pere.

Hesiode in Θεογον. παῖδας ἑοὺς κατέπινε, Ρ'έην δ' ἔχει πένθος ἄλαστον. Vorabat filios, & Rhea lugebat.

8. Saturne coupa les parties de son pere Cœlus, & les jetta dans la mer, & de là naquit Venus. Cela ne vient-il point de la même source, savoir de l'Histoire du déluge ? Noé coupa les parties de la génération du Ciel, parce qu'il fit venir un déluge, qui étouffa tous les animaux que le ciel avoit produits. Mais Venus qui est la vertu générative, *emersit ex illis undis*, elle sortit de ces ondes, elle se conserva dans ce déluge, & repara les ravages que le déluge avoit causez.

9. Nous avons vû que les Phéniciens, selon le rapport de Sanchioniathon, donnent deux yeux à Saturne, dans le derriere de la tête, & autant devant, c'est-à-dire, qu'ils le faisoient *bifrons*. Ce qui fait voir que ce Saturne des Phéniciens, étoit le Janus des Latins, & que l'un & l'autre étoit Noé. On a déja bien remarqué que ce nom de Janus vient évidemment de l'Hebreu *Jain*, avec la terminaison Latine ajoûtée. Ce mot *Jain* signifie vin, & l'on sait assez pourquoi on a pû donner un tel nom à Noé. Quoi qu'il en soit, ce Saturne à deux faces est évidemment Noé, qui a vû les deux mondes, l'un devant, & l'autre derriere lui.

10. Si nous examinons la description que Martianus Capella nous fait de la statuë de Saturne, nous verrons encore trés-clairement, que Noé étoit caché sous cette divinité. *Verùm Sator (Satoris enim nomine Saturnus quoque est appellatus) gressibus tardis ac remorator incedit, glaucóque amictu tectus caput prætendebat flammivomum quemdam draconem caudæ suæ ultima devoran-*

Apud Lilium Gyralpum Syntagm. 4. de Saturno.

tem, quem credebant anni nomine numerum perdocere, ipsius autem caniciespruinosis nivibus candicabat. C'étoit donc la figure d'un vieillard tout blanc, dont la tête étoit couverte d'un capuchon de couleur de verd de mer, ayant en sa main une faux, & un dragon, dont le corps faisoit un cercle, & se venoit mordre la queuë. C'étoit un vieillard tout blanc, parce que Noé est le plus ancien de tous les hommes depuis le déluge. Il étoit couvert d'un capuchon, dont la couleur étoit semblable à celle de l'eau de la mer, c'étoit pour réprésenter comme Noé étoit sorti des eaux du déluge, la tête comme toute baignée de ces eaux de l'Ocean. Ce dragon qui faisoit un cercle, & dont la queuë se joignoit avec la tête, réprésentoit les deux mondes, avant le déluge & aprés, la queuë, c'est-à-dire, la fin du premier monde, se joignoit à la tête, c'est-à-dire, au commencement de l'autre. Et cette union se faisoit en Noé.

Saturne & Janus tous deux sont Noé. Voyage de Saturne en Italie.

11. Tout le monde fait l'Histoire du voyage de Saturne en Italie, où il fut reçû par Janus, & demeura caché pour se mettre à couvert des persecutions de Jupiter, qui l'avoit chassé du ciel, & lui avoit ôté le thrône. Le païs en prit le nom de *Latium, à latendo.* Il apprit à Janus, qui regnoit alors en Italie, l'art de cultiver les hommes, & les champs. Car il civilisa les peuples, & leur enseigna l'Agriculture. Et Janus, en reconnoissance des obligations qu'il avoit à Saturne, lui fit part de son Royaume, & fit battre une monnoye, d'un côté de laquelle étoit la tête de Janus à double visage, & sur le revers un Navire, en memoire du navire qui avoit apporté Saturne en Italie. On en lit l'Histoire en prose dans Macrobe, & en vers dans les Fastes d'Ovide.

Saturnal. lib. 1. c. 7.

Lib. 1. v. 235.

Causa ratis superest, Tuscum rate venit in amnem
Ante pererrato falcifer orbe Deus.
Hac ego Saturnum memini tellure receptum,
Cœlitibus regnis à Jove pulsus erat.
Inde diu genti mansit Saturnia nomen.
Dicta quoque est Latium terra, latente Deo.
At bona posteritas puppim formavit in ære,
Hospitis adventum testificata Dei.

Cyprianus de idolorum vanitate. Apologet. cap. 10.

Et même Macrobe remarque, que quoi que la monnoye ne fût plus ainsi marquée, cependant les enfans, en faisant tourner une piece de monnoye en l'air, disoient, *capita aut navim.* *Æs ita fuisse signatum hodiéque intelligitur in aleæ lusu, cùm pueri denarios in sublime jactantes, capita aut navim, lusu teste veritatis, exclamant.* C'est justement comme nos enfans, qui demandent aujourd'hui *croix ou pile.* Et la remarque de Macrobe peut donner occasion à nos curieux, de rechercher d'où vient que nos enfans appellent aujourd'hui *pile*, la face dans laquelle est imprimé l'écu avec les armes, & *croix*, la face sur laquelle est marquée la tête. Les Anciens veulent même que Saturne ait appris à Janus l'art de graver des lettres, & de faire de la monnoye. *Hic litteras imprimere, hic signare nummos in Italia primus instituit, unde ærarium Saturni vocatur.* Tertullien dit la même chose. *Ab ipso primùm tabulæ, & imagine signatus nummus, & inde ærario præsidet.* En effet les Romains avoient mis le Thrésor de la Republique dans le Temple de Saturne.

Monnoye Romaine. Comment elle étoit marquée, & pourquoi.

Plu-

Plutarque nous en rend une raison plus vrai-semblable que celle-là. Ils y plaçoient non seulement leur argent, mais aussi leurs Archives, leurs Titres & leurs Registres. Les livres appellez *Elephantini*, où étoient écrites les 35. Tribus de la ville, étoient aussi gardez dans ce Temple de Saturne. Plutarque rejette l'opinion de ceux qui disent que cela venoit, de ce que du tems de Saturne la justice regnoit, & que l'avarice & le vol n'avoient pas de lieu, parce que toutes choses étoient communes. Il croit plus vrai-semblable que cela venoit de ce que Saturne, comme Dieu de l'Agriculture, est le Dieu de l'abondance & des richesses : c'est pourquoi d'autres disent qu'on donne à Saturne *Ops* pour femme, d'où vient *Opes*, richesses. Il est certain que parmi tout cela on y voit quelque ombre des aventures de Noé. Ce Navire qui étoit marqué d'un côté sur la monnoye Romaine, avec une tête à double visage de l'autre, répréséntoit d'un côté Noé voyant les deux mondes, & de l'autre l'Arche, ce grand vaisseau, à la faveur duquel il échapa des eaux du déluge. Ce que le Temple de Saturne est choisi pour le lieu où l'on conserve les Archives, & particulierement les Registres des Tribus, c'est parce que Noé est *communis sator generis humani*. C'est le pere commun, qui tient le Registre de la naissance de ses enfans. Ce qu'on lui donne le thrésor en garde, parce qu'il est le Dieu de l'abondance, en qualité de Dieu de l'Agriculture ; c'est parce que Noé étoit Laboureur de la terre. A la verité je n'ai encore pû découvrir par quelle machine on fait venir Noé en Italie, car le lieu où l'on dit que l'Arche s'arrêta, & où Noé débarqua, ne me paroît pas avoir rien de commun avec l'Italie. Moïse l'appelle *Ararat*. Josephe prétend que c'est l'Armenie, & que la montagne sur laquelle elle s'arrêta s'appelle *Mons* Κωρδυαίων. Il cite un Nicolas de Damas, qui appelle cette Montagne *Baris*. Il dit, que ce lieu en Armenie a long-tems été appellé ἀποβατήριον, la décente ou la sortie, parce que Noé sortit de l'Arche en cet endroit. Je soupçonne donc que cette fable du voyage de Saturne en Italie vient de l'orgueil des Romains, qui se faisoient honneur de tout, & qui n'oublioient rien pour relever la gloire de leur païs & de leur nation. Non contens d'être venus de Troye, décendus d'Enée, & du sang des Dieux, ils ont été bien aises de persuader que leur païs avoit eu l'honneur d'avoir pour Rois, le pere des Dieux & des hommes, & la plus ancienne divinité du monde. Il y a une vieille Tradition, qui se lit dans Epiphane, & dans la Chronique d'Eusebe, qui dit, que Noé auprés de Rhinocorura, dans les confins de l'Egypte & de l'Arabie, avoit partagé le monde à ses trois enfans par sort, donnant à Cham la Libye, à Sem l'Asie, à Japhet l'Europe, quelques-uns ajoûtent que Noé s'embarqua, & alla mener ses enfans sur les rivages des terres qu'il leur avoit données. Si l'on pouvoit être assûré de l'antiquité de cette fable, on diroit que l'Histoire du voyage de Saturne, ou de Noé en Italie, auroit tiré son origine de là. Mais je crains fort que cette fable de la division de la terre par Noé, ne soit plus nouvelle, & ne soit née dans le premier ou le second siécle de l'Eglise, puisqu'Africanus, Auteur fort connu à ceux qui ont lû Eusebe, est le plus ancien de ceux qui en ont parlé, & c'est de lui apparemment qu'Eusebe l'a emprunté.

Questions Rom. quest. 42.

Les Archives de Rome étoient gardées dans le Temple de Saturne avec le thrésor public.

Lib. 5. Antiq. c. 5.

Il y a dans le voyage de Saturne en Italie quelque rapport avec les aventures de Noé.

Epiphan. hæres. 66. & in Anchorato. Eusebii Chronicon. lib. 1.

12. Mais il faut poursuivre nôtre parallele de Saturne & de Noé. On sait bien que la fable donne trois enfans à Saturne, Jupiter, Neptune, & Pluton:

Les trois enfans de Noé, Sem, Cham &

Japhet, ont fait trois divinitez entre les Payens, Jupiter, Neptune, & Pluton. Bochart in Phaleg.

Pluton. Ces trois enfans partagerent le monde entr'eux, Jupiter eut l'empire du Ciel, Neptune celui de la mer, & Pluton celui des enfers. Le savant M. Bochart nous prouve trés bien que les trois enfans de Saturne sont les trois fils de Noé, Cham, Sem, & Japhet. Que Cham est le Jupiter des Payens, Japhet leur Neptune, & Sem leur Pluton. Le partage des trois enfans de Saturne paroît tiré du partage de la terre entre les trois fils de Noé.

CHAPITRE VIII.

D'où vient la fable, que Jupiter coupa les parties de Saturne.

Vide Lilium Gyraldum Syntag. 4. de Saturno.

13. DE ces trois fils de Saturne, Jupiter lui coupa les parties de la génération. Les fables sont un peu confuses ici: car on dit la même chose de Saturne, qu'il se revolta contre son pere Cœlus, & le coupa. Cependant Fulgentius *in Mythologicis*, & Cornutus dans son livre *de Natura Deorum*, disent que ce fut Jupiter qui fit cette violence à Saturne, nous l'avons déja ci-dessus remarqué. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette fable est tirée de l'action que Cham fit à son pere Noé, & ceci confirme la conjecture que Saturne est Noé, Cham vit la nudité de son pere, il ne la cacha pas, mais il en avertit ses freres. Voila le texte, & l'on a glosé là-dessus d'une étrange maniere. *Quidam dicunt quòd castravit eum, alii quòd coivit cum ipso*, dit Salomon Jarchi, & avec lui plusieurs autres Rabbins. C'est de là que le faux Berose d'Annius de Viterbe a tiré sa fable, que Cham mania les parties de son pere, & par la force des charmes le rendit impuissant. Bochart fait une conjecture tout à fait ingenieuse, c'est que dans le texte Hebreu il y a ויגד, *vejagged*, qui signifie *& il le revela*, ou *l'annonça*. En conservant les mêmes lettres, substituant d'autres points, on peut lire ויגד, *vajaggod*, qui signifie *& resecavit*, *& il le coupa*. Cela iroit bien, n'étoit les mots qui suivent, *& il le revela à ses deux freres, qui étoient dehors*. Il n'y auroit pas de sens, à dire, & il le coupa à ses deux freres, qui étoient dehors. Ainsi je ne doute nullement que cette fable ne vienne, de ce que Cham est le plus jeune des fils de Noé, & que depuis la naissance de ce fils il n'engendra point. *Imposuit finem virtuti generativæ patris, ideò exsecuisse censetur*. Et en effet nous ne lisons point de Noé, comme des autres Patriarches, qu'aprés la naissance de son premier né il ait engendré fils & filles, ni devant ni aprés le déluge. Et Noé âgé de cinq cens ans engendra Sem, Cham & Japhet. Cham est nommé le second, mais tout le monde convient qu'il étoit le plus jeune, & par conséquent étant venu le dernier, il est aussi la derniere production de la vertu générative de son pere. Il est vrai que sur la fin de nôtre premiere Partie page 192. on trouvera une supposition qui ne s'accorde pas avec cette derniere conjecture: on y suppose que Noé & sa femme pûrent avoir de nouveaux enfans aprés le déluge. Mais c'est ce qu'on appelle une fausse position, avancée pour montrer la foiblesse de l'argument d'Isaac Vossius, qui veut suivre le calcul des 70. pour ruiner l'autorité du texte Hebreu.

In Genesin. 9.

Noé n'engendra pas aprés le déluge.

Genes. 5. 32.

Noé chassé par ses enfans.

14. Ce Saturne fut chassé par ses enfans, particulierement par Jupiter. On

On lui ôta l'Empire, & ses trois enfans le partagerent entr'eux. Il est clair que cela est encore de l'Histoire de nôtre Noé, & de la division des langues. Pendant que la famille de Noé aprés le déluge ne fut pas nombreuse, il en demeura sans doute & le Maître & le Roi. Par son autorité il y fit régner la pieté & la paix, ramena une espece d'état d'innocence, & un âge de tranquillité, qui a donné lieu à l'âge d'or, qu'on donne à Saturne. Mais quand ses enfans furent devenus grands, ils se revolterent & partagerent l'Empire. C'est-à-dire, que quand les enfans des fils de Noé furent multipliez, ce qui se fit en peu de tems, ils ne reconnurent plus l'empire de leur ayeul, ils s'écarterent en divers lieux, & sur tout depuis la division des langues, chaque famille prit son quartier dans la terre, & Noé fut entierement oublié, & vécut en particulier dans quelque coin de la terre.

Fans, comme Saturne.

15. Saturne est jetté en prison par Jupiter, & envoyé mêmes dans ces demeures sombres qu'ils appelloient *Tartara*.

Que signifie l'exil de Saturne aux enfers.

Ἐμαῖς δὲ βουλαῖς τάρταρον &c.

Par mes conseils le vieux Saturne est caché
Dans l'enfer avec ses alliez &c.

Æschilus. in Trag. Promethei.

Pour moi je suis le plus trompé du monde, si cette fable ne vient de cet étonnant silence, dans lequel est ensevelie la memoire de Noé depuis sa sortie de l'Arche. Il étoit encore vivant quand Abraham vint au monde. Car il vécut trois cens ans aprés le déluge, & Abraham naquit 292. ans aprés le même déluge. Cependant il n'est non plus parlé de lui que s'il eût été abîmé sous terre, & renfermé dans une caverne profonde, separé du commerce de tout le genre humain.

Silence étonnant de l'Ecriture sur Noé.

16. Entre les preuves que Noé est le Saturne des Payens, Bochart en apporte une trés curieuse. C'est que Saturne, selon les Poëtes, avoit fait une Loi que personne ne vît, sans être châtié, la nudité des Dieux. C'est pourquoi Acteon fut changé en cerf, & déchiré par ses chiens, pour avoir vû Diane toute nuë. Et Minerve rendant raison pourquoi elle avoit aveuglé Tiresias, qui l'avoit vûë dans le bain, s'excuse ainsi à la mere de ce Tiresias, *ce n'est pas moi qui l'ai privé de la vûë, c'est la Loi de Saturne, laquelle ordonne que si quelque mortel entreprend de regarder les Dieux, il soit puni.* Et effet il y a toute apparence que cela est emprunté de la malediction, que Noé prononça contre la famille de Cham, parce qu'il avoit vû sa nudité, & ne l'avoit pas couverte.

Saturne fait une Loi qu'aucun mortel ne vît la nudité des Dieux, sans être puni.

Callimachus in hymn.

17. Dans les livres de la Préparation Evangelique d'Eusebe, entre la multitude de rares & de curieuses pieces, qu'il nous a sauvées du naufrage, nous avons un fragment de l'Histoire d'Abydenus Assyrien, dans lequel cet Auteur rapporte l'Histoire du déluge, d'une maniere remarquable pour nôtre sujet. C'est pourquoi je rapporterai ce fragment ici entier. *A celui-ci succederent plusieurs autres dans l'Empire, & entre les autres un nommé Seisithrus. Auquel Seisithrus Saturne donna avis qu'il y auroit dans peu une pluye terrible, & qui inonderoit tout; Il commanda qu'on serrât tous les écrits dans Heliopolis, ville des Sippariens. Lui, ayant obeï aux commandemens du Dieu, entreprit une navigation du côté de l'Armenie, durant laquelle il fut sur-*

Notable fragment d'Abydenus touchant Noé, & l'Histoire du déluge.

Euseb. de Præpar. Evang. lib. 9. c. 12.

surpris par ces pluyes, qui lui avoient été prédites. Or trois jours aprés que la tempête eût commencé à se relâcher, il laissa aller des oiseaux, pour voir s'ils pourroient trouver quelque terre découverte. Mais ces oiseaux ne voyant par tout qu'une vaste mer, & ne trouvant aucun lieu à asseoir le pied, retournerent à Seisithrus, & les oiseaux qu'il envoya en suite firent la même chose. Mais aprés avoir fait cela par trois fois, il obtint ce qu'il souhaitoit, car enfin les oiseaux revinrent avec du limon à leurs plumes. Incontinent les Dieux le transporterent du milieu des hommes, & il ne fut plus vû. Cependant son vaisseau s'alla rendre dans l'Armenie, & fournit aux habitans du lieu du bois, dont ils font des préservatifs, & des remedes que l'on pend au cou. Il est clair que c'est là l'Histoire du déluge de Noé, & on ne sauroit du tout la méconnoître, si l'on ajoûte ce que Josephe en dit, à ce que Moïse en avoit écrit. Or on voit ici que l'Historien a coupé en deux une seule personne. Il appelle celui qui donna l'avis aux hommes d'alors, du déluge qui devoit venir, Saturne, & il appelle *Seisithrus* celui qui se sauva en Armenie dans un vaisseau. Cependant il est certain que celui qui prédit le déluge, est le même qui se sauva dans l'Arche, & s'en alla en Armenie, ou en Ararat. Ainsi en rejoignant ce que cet Auteur a séparé, on voit que Saturne, Seisithrus, & Noé, sont le même homme. En passant je remarquerai que la circonstance de l'enlevement de Noé est empruntée de l'Histoire d'Enoch. Je suis assûré que si l'on vouloit examiner avec exactitude l'Histoire fabuleuse de Saturne, on y trouveroit beaucoup plus de vestiges de l'Histoire de Noé.

Antiquit. lib. 1. c. 5.

Libro de Judæis.

Mais j'en suis las; seulement pour satisfaire à la promesse que j'ai faite, de prouver que les Payens ont caché plusieurs de nos Patriarches, sous la même Idole, j'ajoûterai un passage de Porphyre, qui nous apprend que les Phéniciens avoient renfermé sous leur Saturne, Abraham le grand Patriarche des Juifs. *Ceux*, dit-il, *qui étoient dévouez au sacrifice, étoient égorgez avec quelques Ceremonies mystiques. Car Saturne, que les Phéniciens appellent Israël, & qu'ils consacrerent aprés sa mort, & qu'ils adorerent sous l'étoile qui porte son nom, regnant en ces lieux, & ayant un fils unique d'une Nymphe du païs, nommée Anobreth, & qui à cause qu'il étoit unique, se nommoit Jehoud, mot qui signifie unique en langue Phénicienne, une cruelle & dangereuse guerre étant survenuë contre le païs, il immola ce fils unique sur un Autel, qu'il avoit bâti.* Et Sanchoniathon peu devant avoit aussi dit de Saturne, *qu'il avoit offert son fils unique en holocauste, qu'il s'étoit coupé les parties de la génération, & qu'il avoit obligé ses compagnons à faire la même chose.* C'est ainsi que les Historiens fabuleux ont défiguré l'Histoire Sainte. Quoi qu'il en soit, dans cette confusion, on y voit que Saturne étoit Abraham, selon les Phéniciens. Car ce qu'ils l'appellent *Israël*, c'est une erreur qui a confondu le grand-pere & le petit-fils, Abraham & Jacob, le nom d'Anobreth, qu'il donne à la mere de ce fils unique, ne doit pas empêcher qu'on ne reconnoisse Sara. Car enfin ce sacrifice de ce fils unique a trop de rapport avec le sacrifice d'Isaac, pour n'être pas le même, & assûrément ce n'est pas sans vrai-semblance, qu'on dit que les Phéniciens peuvent avoir emprunté de là la coûtume de sacrifier des enfans. Il est vrai que le mot Jehoud, יחיד, signifie unique dans la langue Phénicienne, mais cependant

Histoire du sacrifice d'Abraham déguisée.

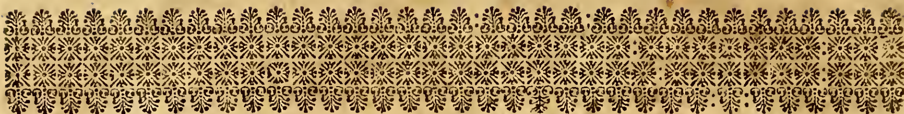
Apud Eusebium Præpar. Evang. lib. 1. c. 10. & lib. 4. c. 16.

Anobreth חן עברת gratia concipiens, qui conçoit par grace. M. Bochart cap. ultimo Phaleg.

Eusebius de Præpar. Evang. de Sanchoniathon.

dant je ſuis trompé, ſi ce nom n'eſt donné à Iſaac par une autre erreur, qui confond Iſaac avec l'un de ſes décendans, ſavoir *Jehouda*, d'où la nation a pris le nom de *Jehoudei*, les Juifs. Ce que Saturne ſe coupe les parties de la génération, & oblige ſes alliez συμμάχους à faire la même choſe, eſt apparemment pris de ce qu'Abraham ſe circoncit, & obligea tous les mâles de ſa maiſon à faire le ſemblable.





III. TRAITÉ DE BAHAL

Et des Bahalins, de Belus, Belenus, Eliogabalus &c. de Jupiter Hammon, de Nimrod, Cham &c.

CHAPITRE I.

Textes de l'Ecriture, où il est parlé de Bahal, des Bahalins, & des Bahalines.



IL n'y a pas de fausse divinité plus celebre dans l'Ecriture Sainte que Bahal, & nous ne saurions mieux la placer qu'aprés Moloch, puisque, selon toutes les apparences, Moloch & Bahal sont le pere & le fils. Les passages du Vieux Testament, où il nous est parlé de Bahal, sont en si grand nombre, qu'il seroit difficile de les répresenter tous. Cependant il faut rapporter ici les principaux, pour voir si nous en pourrons tirer quelque lumiere, qui nous apprenne quelle étoit cette divinité. Entre les Moabites il y avoit des hauts
Nomb. 22, 41. lieux, qui s'appelloient les hauts lieux de Bahal. *Et quand le matin fut venu, Balak prit Balaam, & le fit monter aux hauts lieux de Bahal, d'où il*
Juges 5. 25. *vit le bout du peuple.* Dans l'Histoire de Gedeon, il nous est extrémément parlé de ce Bahal. Gedeon démolit son Autel, & coupa le bocage qui étoit auprés: les gens du lieu s'en mirent en colere, & voulurent faire mourir Gedeon. Mais Joas pere de Gedeon le défendit, & dit, *si Bahal est Dieu, qu'il prene la cause pour lui-même, de ce que l'on a démoli son Autel.* Et il appella le nom de son fils *Jerubbahal*, qui signifie que Bahal prene querelle

querelle, ou qu'il plaide & dispute, savoir contre ceux qui ont démoli son Autel, & coupé son bocage. C'est apparemment là le *Jerombahal*, duquel le fameux Sanchoniathon dit avoir emprunté une partie des choses, qu'il a fait entrer dans son Histoire παρὰ τοῦ ἱερομβάλου ἱερέως τοῦ θεοῦ Ἰευώ, ou comme a Porphyre Ἰάω, sur quoi l'on peut voir entr'autres M. Bochart dans son Phaleg, dans le dernier chapitre de la seconde Partie. Mais il ne nous est parlé de ce Bahal en aucun lieu davantage, que dans l'Histoire d'Achab, de Jezabel sa femme, & du Prophete Elie. *Achab fils de Homri fit ce qui est desagréable à Dieu, plus que tous ceux qui avoient été devant lui. Comme si ce lui eût été peu de chose de cheminer dans tous les pechez de Jeroboam, fils de Nébat, il prit à femme Jezabel, fille d'Ethbahal, Roi des Sidoniens, puis s'en alla & servit à Bahal, & se prosterna devant lui, & dressa un Autel à Bahal en la maison de Bahal, qui est en Samarie.*

Eusebe Præpar. Evang. lib. 1. cap. 10. & Porphyr. 3. περὶ τῆς ἀποχῆς.

1. Rois 16. 30. 31. 32.

Dans le 18me. chapitre du même livre, qui est le premier des Rois, nous avons cette admirable Histoire du procez d'Elie, & des Prophetes de Bahal, pour savoir qui étoit le vrai Dieu, l'Eternel ou Bahal. Elie demande qu'on assemble les 400. Prophetes de Bahal, & leur propose de sacrifier des victimes sans feu, lui sur un Autel qu'il bâtiroit à son Dieu, eux sur l'Autel de Bahal, & que celui qui feroit brûler ses victimes, en faisant tomber le feu du Ciel pour les consumer, seroit estimé le veritable Dieu. Ils accepterent cette proposition. *Ils prirent un bouveau qu'on leur donna, & l'apprêterent, & invoquerent le nom de Bahal, depuis le matin jusques à midi, disant, Bahal exauce nous. Mais il n'y avoit ni voix ni réponse, & ils sautoient d'outre en outre pardessus l'Autel qu'on avoit fait* &c. *Ils crioient donc à haute voix, & se faisoient des incisions avec des coûteaux & des lancettes, selon leur coûtume, tant que le sang en couloit. Elie se moquoit d'eux, & disoit, criez à haute voix, car il est Dieu, mais il pense à quelque chose, ou il est occupé à quelque affaire, ou il est en voyage, peut-être qu'il dort, & il s'éveillera.*

1. Rois chap. 18.

Le même Prophete dans le chap. suivant, se plaignant qu'il étoit demeuré seul dans les dix Tribus, qui n'eût point participé à l'idolatrie; Dieu lui répondit. *Je me suis reservé sept mille hommes en Israël, savoir tous les genoux qui n'ont pas ployé devant Bahal, & toute bouche qui ne l'a point baisé.* Nous avons dans l'Histoire de Jehu le recit de la maniere dont ce Prince détruisit le Temple de Bahal & ses statuës, tua tous ses Sacrificateurs, & fit de sa maison un lieu de retraits, & brûla ses images.

Chap. 19. 18.

2. Rois 10.

La malheureuse Hathalia avoit établi dans Jerusalem le culte du même Dieu. Et Joas sous la conduite & par l'ordre du Souverain Sacrificateur Jehojada, détruisit cette Idole. *Et tout le peuple du païs entra dans la maison de Bahal, & la démolirent, ensemble les autels, & briserent entierement les images. Ils tuerent aussi Mattan Sacrificateur de Bahal devant ses Autels.* Il est dit des dix Tribus, *qu'ayant délaissé les commandemens de Dieu, ils se firent des images de fonte, savoir des deux Veaux, & se firent des bocages, & se prosternerent devant toute l'armée des cieux, & servirent à Bahal.* Et de Manassé, *qu'il redressa les Autels de Bahal*, &c. *se prosterna devant toute l'armée des cieux, & leur servit.* Dans l'Histoire de la reformation de l'Eglise que Josias fit, nous lisons qu'il ordonna à ceux qui avoient la garde des vaisseaux, *qu'ils tirassent hors du Temple de l'Eternel, tous les vais-*

2. Rois 11. 18.

2. Rois 17. 16.

2. Rois 21. 3.

2. Rois 23. 4. 5.

seaux qui avoient été faits pour Baal, * *pour les bocages*, *& pour toute l'armée des cieux*, *& qu'il les brûla hors de Jerusalem dans la campagne de Cedron*; *qu'il abolit les Camars*, *ou Sacrificateurs que les Rois de Juda avoient établis*, *quand on faisoit des encensemens sur les hauts lieux. Il abolit aussi ceux qui faisoient des encensemens à Bahal*, *au Soleil*, *à la Lune*, *aux Astres*, *bref à toute l'armée des cieux.*

* אשרות lisez *pour Baal Astarté.* Les bocages ne viennent pas bien là, puisque c'est une énumeration des faux Dieux, ausquels ces vaisseaux étoient consacrez, & non de leurs Autels & bocages.

Il y a plusieurs autres passages, particulierement dans les Prophetes, où il est parlé de Bahal, mais je ne croi pas qu'ils nous pussent donner plus de lumiere, pour arriver à la connoissance de cette divinité, que ceux-ci; c'est pourquoi nous n'en rapporterons pas davantage. Il y a seulement deux choses importantes à remarquer: la premiere, c'est que l'Ecriture parle souvent des Bahals au pluriel, ou *Bahalins*, בעלים. *Les enfans d'Israël firent ce qui est desagréable à l'Eternel*, *& servirent aux Bahalins.* Et dans le chap. suivant: *Ils oublierent l'Eternel leur Dieu*, *& servirent aux Bahalins*, *& aux bocages.* Et au premier livre de Samuel. *Ils crierent à l'Eternel*; *& dirent*, *nous avons délaissé l'Eternel*, *& avons servi aux Bahalins.* Il y a mille autres endroits, où il est parlé des Bahals au pluriel: Ce qui fait voir qu'il y avoit plusieurs divinitez qui étoient ainsi appellées. Ou bien ces mots au pluriel signifient la pluralité des statuës consacrées au même Dieu, & qui avoient divers noms, selon la diversité des lieux; comme autrefois les Payens donnoient au même Jupiter divers surnoms, comme d'Olympien, de Dodonéen &c. selon les lieux où il étoit adoré. Ainsi aujourd'hui la même Nôtre Dame, selon les Papistes, s'appelle en un lieu de Monferrat, en un autre de Liesse, en un autre de Lorette, en un autre des Ardillieres. C'est pourquoi on pourroit dire les Nôtres Dames en général. Mais nous verrons dans la suite qu'il est plus apparent, ou plûtôt qu'il est certain, que plusieurs Dieux differens portoient le nom de Bahal. Nous avons déja vû comme le nom de Bahal étoit quelquefois donné à Moloch.

Des Bahals ou Bahalins au pluriel. Juges. 2. 11. Juges 3. 7. Voi dans le même livre 8. 33. & 10. 6. 1. Sam. 12. 10. Jerem. 19. 5.

L'autre chose remarquable, c'est que ce Dieu Bahal, par les 70. Interpretes est souvent designé comme une Déesse, aussi bien que comme un Dieu; car souvent ils construisent ce mot avec des articles feminins, comme au 1. Sam. 7. 4. περιεῖλον τὰς Βααλὶμ, *ils détruisirent les statuës de la Déesse Bahal*, ou ils détruisirent les Bahalines. Καὶ ποῦ εἰσιν οἱ θεοί σȣ &c. ἔθυον τῇ Βάαλ. *Ils ont sacrifié à la Déesse Bahal.* ἐτάξατε βωμȣ̀ς θυμιᾶν τῇ Βάαλ. *Vous avez établi des Autels pour faire des parfums à la Déesse Bahal.* Καὶ ᾠκοδόμησαν ὕψηλα τῇ Βάαλ, &c. *Et ils ont édifié des hauts lieux à la Déesse Baal*, *pour brûler leurs fils par le feu*, *ce que je n'ai pas commandé.* Καὶ ᾠκοδόμησαν τȣ̀ς Βωμȣ̀ς τῇ Βάαλ ἐν Φάραγγι υἱοῦ ἔννομ, *& ils ont édifié des Autels en la vallée de Hinnom*, *à la Déesse Bahal.* Et en Osée αὐτὴ δὲ ἐποίησε χρυσᾶ καὶ ἀργυρᾶ τῇ Βάαλ, *& elle a consacré son or & son argent à la Déesse Bahal.* Et enfin St. Paul en l'onziéme de l'Epître aux Rom. v. 4. dit ȣ̓κ ἔκαμψαν γονὺ τῇ Βάαλ. *Ils n'ont pas fléchi le genou devant Bahal.* Voila ce que l'Ecriture nous apprend de cette divinité, & sur quoi nous avons présentement à faire nos refléxions & nos remarques.

Les 70. ont quelquefois parlé de Bahal comme d'une Déesse. Jerem. 2. 28. & 11. 13. Jerem. 19. 5. Jerem. 32. 35. Osée 2. 8.

CHAPITRE II.

Du nom de Bahal, comment il s'est répandu par tout; noms propres dans lesquels il est entré. D'Eliogabalus.

CE nom de Bahal, בעל, signifie Seigneur, Maître & Mari; & c'étoit sans doute le nom qu'ils donnoient à leur Dieu Souverain, à celui qu'ils concevoient Maître des hommes, des Dieux, & de toute la nature. Ce nom a tiré son origine de la Phénicie, car Bahal est un Dieu des Phéniciens. Il est clair que Jezabel, fille d'Ethbahal, Roi des Sidoniens, en entrant dans la maison d'Achab apporta cette divinité de la ville de Sidon. C'étoit donc le Dieu de Tyr & de Sidon, & le principal de leurs Dieux. Mais ce Dieu étoit connu sous ce même nom dans toute l'Asie. C'est le même Dieu que le Bel des Babyloniens, dont le Vieux Testament parle assez souvent. *Bel est tombé sur ses genoux: Nebo est* Esaïe 46. 1.
chû sur le nez. Dites, Babylone a été prise, Bel a été rendu honteux. Je punirai aussi Jerem. 50. 2.
Bel en Babylone. Car בעל & בעל, Bahal & Behel, ne different qu'en dia- Idem 51. 44.
lecte. Ce même nom & ce même Dieu a passé chez les Carthaginois, qui étoient une Colonie des Phéniciens: Témoins les noms *d'Annibal, d'Asdrubal, d'Adherbal*, tous noms, dans la composition desquels on faisoit entrer le *Bel* ou *le Baal*, qui étoit le nom de la divinité du Païs, selon la coûtume des Orientaux, entre lesquels les Rois, & les importans d'un Etat, faisoient entrer dans leurs noms le nom de leurs Dieux. Le Pere de Jezabel, femme d'Achab, s'appelloit *Ethbaal*, ou comme les Grecs l'appellent *Ithobalus*, 1. Rois 16. 30.
parce que le Dieu des Sidoniens, dont il étoit Roi, s'appelloit Baal. Ce Roi, auquel Sanchoniathon dédia son Ouvrage, s'appelloit Abibalus, comme l'assûre Porphyre lib. 4. *contra Christianos*; Ἀβιβάλῳ Βηρυτίων τὴν ἱςορίαν ἀναθεὶς. Entre les Rois de Tyr il y en a aussi un qui porte le même nom Abibalus, selon que le rapporte Josephe lib. 1 contre Appion, d'un Historien des Phéniciens appellé Dius. Ce nom est le même qu'Abimelech, le Roi mon pere, d'autres l'interpretent *Belus* ou *Bahal*, est mon pere, parce que les Rois des Phéniciens se disoient décendus de Jupiter Belus. *Nebucadnetsar* est composé de *Nebo*, l'un des Dieux de Babylone, comme il paroît par ces paroles d'Esaïe, *Bel est tombé sur ses genoux, Nebo est chû sur le nez.* Et ce nom Nebucadnetsar, נבוכדנאצר, me semble signifier serviteur, ou esclave du Dieu Nebo. Car אתכרן en Syriaque signifie être mis en servitude. Les noms qu'on imposa à Daniel, & à ses trois compagnons, étoient composez de la même maniere, Daniel fut appellé *Beltshatsar*, c'est-à-dire, Thrésorier du Dieu *Bel*. Ananias fut nommé *Sidrach*, qui signifie *démon doux*. *Misael* fut nommé *Misach*, de la Déesse *Sac*, ou *Sesach*, qui étoit une divinité Babylonienne. Et enfin Hazarias fut appellé *Abed-Nego*, qui signifie serviteur de Nego, autre divinité de Babylone, qui semble avoir été l'étoile que l'on appelle Φωσφόρος, lucifer; de נגה, qui signifie luire. Le Paraphraste Chaldée appelle cette étoile, נגהא, dans le 14. ch. d'Esaïe v. 11.

 Les

Les Hebreux avoient la même coûtume, presque dans tous leurs noms ils faisoient entrer l'un des noms de Dieu, *Jeho*, *Jah*, *El.* Jehonathan, Jeschanjah, Ezechiel, *Sedekiah.* Les Carthaginois, décendus des Phéniciens, avoient conservé cette coûtume de leurs Ancêtres. *Annibal* signifie exaucé, ou favorisé, par Bahal; *Asdrubal*, de דרש, signifie, recherché par Bahal; *Adherbal* signifie aidé par le Dieu Bahal. D'où il est clair que les Carthaginois avoient un Dieu qui s'appelloit Bahal. Nous apprenons d'un ancien Geographe, qu'il y avoit dans la Libye une ville appellée *Balis*, prés de Cyrene, *ainsi nommée*, dit-il, *d'un certain Balis, qui a là son Temple.* Ce *Balis* est assûrément le Baal des Carthaginois.

M. Bochart derive Asdrubal de אזור בעל, Dominus ccinctus.

Stephanus de Urbibus.

Le nom de Bahal vient de l'Orient, & s'est répandu en divers lieux de l'Occident. Dieux des Gaulois.

Comme dans le Traité précédent nous avons vû que le Thaut, ou le Thaautus des Egyptiens, a traversé la mer, & est passé dans la Gaule, où il a été adoré sous le nom de *Thautates*, il en est arrivé de même au Dieu Bahal & *Bel.* Il est passé en Gaule, & y a été connu sous le nom de *Belenus.* C'étoit l'une des quatre principales divinitez des Gaulois, *Thautates*, *Hesus*, *Taranes* & *Belenus.* Le premier c'est Mercure, selon l'opinion commune, & selon moi, Saturne, le second Mars, le troisiéme Jupiter, & le quatriéme Apollon. Ce Dieu Belenus étoit même passé en Italie avec les Gaulois, qui s'y étoient habituez, & c'étoit le Dieu de la ville d'Aquilée, jusques dans les derniers tems de l'Empire. Comme il paroît par Julius Capitolinus, & par Herodien, dont le premier dit, *que Maximin assiegeant Aquilée sans la pouvoir prendre, envoya ses Ambassadeurs pour persuader au peuple de se rendre, que le peuple étoit à peu prés persuadé, mais que Menophilus & son Collegue s'y opposerent, en disant, que le Dieu BELENUS avoit promis par les Devins, que Maximin seroit vaincu.* Herodien l'appelle *Belis*, & dit qu'ils avoient une particuliere dévotion pour lui, & qu'ils estimoient que c'étoit Apollon. On lit aussi dans Gruterus diverses Inscriptions, trouvées dans la ville d'Aquilée, à ce Dieu Belenus. APOLLINI BELENO, *in honorem C. Petti.* APOLLINI BELENO C. Aquileiens. Fœlix. *Ce nom de Belenus* semble être pur Hebreu, ou Chaldée, בעל אנוש Beel enos, c'est-à-dire, le Maître des hommes. Seldenus & Vossius soupçonnent avec assez de vrai-semblance que le *Belatucadrus*, & l'*Abellio* des Anciens Bretons & Gaulois, vient encore de là. Car on lit dans Gruterus, & dans Camdènus, ces Inscriptions, trouvées dans la Gaule & dans l'Angleterre. DEO SANCTO BELATUCADRO Aurelius, &c. Item BELATUCADRO JUL. CIVILIS, &c. DEO ABELLIONI TAURINUS, &c. Puisque ce Dieu Bahal, avec aussi peu de changement, est demeuré si long-tems dans l'Occident, il ne faut pas s'étonner qu'il se soit aussi conservé dans l'Orient, qui est le lieu de sa naissance. On le trouve entre les Dieux des Palmyreniens, assez connus par la fameuse Zenobie. Cette partie de la Syrie adoroit entre ses Dieux *Aglibelus* & *Malachbelus*, comme il paroît par une grande table, qui fut enlevée du Temple du Soleil, quand Aurelien prit la ville de Palmyre, & une longue Inscription, qui se lit toute entiere dans Gruterus. *Malachbelus* signifie le Roi Bel ou Bahal, & *Aglibelus*, revelation ou oracle de Bel, du verbe גלה, qui signifie *reveler.* Enfin je croi que nous devons chercher la même divinité dans ce Dieu des Syriens, dont Antoninus Varius, ce monstre si connu dans l'Histoire Romaine, prit le nom, parce qu'il en avoit été Sacrificateur.

Julius Capitolinus in Maximinis.

Lib. 8.

Gruterus Inscript. Vet.

Seld. Syntagma 2. cap. 1. Vossius lib. 2. de Idolol. cap. 17.

Inscript. 86.

ficateur. On l'écrit fort diversement, les uns * *Alagabalus*, les autres *Elagabalus*, quelques-uns *Helæogabalus*; mais les Grecs & les Latins l'écrivent le plus souvent *Heliogabalus*, Ἐλιογάβαλος, non ἡλιογάβαλος.

Il est certain, premierement que ce mot est tout pur d'origine Syriaque, & qu'il n'y faut pas chercher le mot ἥλιος Soleil, qui est Grec. Secondement qu'il est composé. Mais nos Doctes sont extrémément partagez sur l'origine, & la signification de ce nom. La plûpart le lisent *Alagabalus*, & quelques-uns veulent que cela signifie, le Dieu createur, de *El* & *Ela*, qui signifie Dieu dans les Langues Orientales, & de גבל, qui chez les Syriens signifie *créer*, *former*. C'est l'opinion de Fullerus, & de Vossius. D'autres, comme Seldenus, le dérivent de עגל & בעל, Agal & Baal, le premier mot signifie rond, & le mot entier signifieroit, *Deus rotundus*, Ζεὺς ἐπικυκλίδιος, nom qui ne conviendroit pas mal au Soleil, qui étoit adoré entre les Syriens sous ce nom d'*Eliogabalus*. Outre que cela se pourroit bien rapporter à l'image de ce Dieu, telle qu'Herodien nous la répréfente. *C'étoit une pierre noire ronde par le bas, & qui finissoit en pointe par le haut*, c'est-à-dire, proprement que c'étoit une pyramide, sur laquelle étoient gravées diverses figures mystiques, & qu'on estimoit décenduë du Ciel. Cette conjecture de Seldenus est assûrément assez belle & vraisemblable: Mais cependant j'aime mieux retenir la leçon la plus ordinaire de ce mot *Eliogabalus*, ἐλιογάβαλος, & dire que ce nom est composé de trois mots Hebreux נגה,עליון & בעל, le premier signifie élevé, haut, supreme, le second luire & luisant, & le troisiéme est le nom du Dieu. Les trois mots composez feroient *Elionagabalus*, qui signifie *le Dieu élevé luisant*, qui est la vraye définition du Soleil. D'*Elionagabalus* le tems a fait *Elionagabalus*, & enfin *Eliogabalus*, sans aucun changement considerable.

* Sic Herodianus ἐλαιαγάβαλος. Sic Capitolinus, sic Lampridius, sic Dio Nicæus à Xiphilino abbreviatus.

Vide Fuller. Miscell. lib. 1. 14.

Salmasium & Casaub. in Lampridium.

Voss. de Idol. lib. 2. c. 5. Seld. Syntagm. 2. c. 1.

In Eliogab.

Herod. lib. 5. non longè ab initio.

CHAPITRE III.

Baal est d'un sexe ambigu, Dieu & Déesse, aussi bien que Venus & la Lune.

2. APrés avoir parlé des divers noms que ce Dieu a portez dans les diverses nations, où il est passé, il me semble qu'il est bon de parler de son sexe. Et la difficulté est fondée sur ce que les Septante le font trés-souvent feminin, & en font une Déesse, comme il paroît par tous les passages que nous avons citez. Je n'ai découvert dans le texte Hebreu aucune raison de cette pensée des Juifs Grecs, car il me semble que Bahal dans le texte Hebreu, est toûjours masculin. Mais sans doute ils avoient appris de la tradition des Phéniciens qu'il y avoit une Déesse Bahal, aussi bien qu'un Dieu du même nom. Nous la trouvons expressément cette Déesse, sous le nom de la Déesse *Baaltis*, dans ce memorable Fragment qu'Eusebe nous a conservé de Sanchoniathon, & de Philo Biblius son Interprete, touchant la Theologie des Phéniciens. *Ensuite Saturne*, dit Sanchoniathon, *donna à la Déesse Baaltis, qui s'appelle aussi Dione*,

Eusèb. de Præp. Evang. lib. 1. c. 10.

Dione, la ville de Biblus. Dans la suite nous verrons que ce Bahal étoit le Soleil, & cette Baaltis étoit assûrément la Lune. On doit remarquer que Moïse, dans l'Histoire de la Création du Monde, dit que Dieu fit les deux grands Luminaires, le Soleil & la Lune, pour dominer sur le jour & sur la nuit. De là sans doute, est venu que ces deux Astres ont été appellez *Bahalins, les dominateurs.* Et la Lune ayant toûjours été conçûë, par la plûpart des Theologiens Payens, comme une divinité feminine, à cause de son humidité, de sa froideur, & de la foiblesse de ses rayons, il ne se faut pas étonner si les Juifs Grecs ont parlé de deux Bahals, l'un mâle & l'autre femelle. Ils faisoient même Venus mâle & femelle. Macrobe dit, qu'un Poëte nommé Cœlius, l'avoit appellée *pollentémque Deum Venerem, non Deam*: & que dans l'Ile de Cypre, on la peignoit avec de la barbe. *Et putant eamdem marem ac fœminam esse. Aristophanes eam ἀφρόδιτον appellat.* Et Levinus est cité là même, disant, *Venerem igitur almum adorant, sive fœmina sive mas est, ita ut alma noctiluca est.*

Saturnal. 3. 8.

Ibidem vide plura.

On peut dire aussi que l'on fait Bahal, tantôt Dieu & tantôt Déesse, à cause de l'incertitude où ils étoient de son sexe. Car Arnobe remarque que dans leurs invocations ils avoient accoûtumé de dire, *sive tu Deus sive tu Dea. Nam consuestis in precibus dicere, sive tu Deus sive tu Dea, quæ dubitationis exceptio dare vos diis sexum disjunctione ex ipsa declarat.*

Arnob. contra Gentes Lib. 3. non procul ab initio. Vide & A. Gellium lib. 2. 23. Vide formulas Brissonii.

Et même ceux qui étoient les plus savans dans leurs mysteres, faisoient les Dieux hermaphrodites, ayant les deux sexes, pour exprimer la vertu générative & feconde de la divinité. Ils l'appelloient ἀῤῥενοθῆλυν, & dans les hymnes attribuez à Orphée, ils parlent ainsi à Minerve, ἄρσην μὲν καὶ θῆλυς ἔφυς, *tu es mâle & femelle.* Plutarque in Tractat. de Iside & Osiride, a tiré de là sa pensée, ὁ δὲ νοῦς ὁ θεὸς ἀῤῥενοθῆλυς ὢν ζωὴ καὶ φῶς ἀπεκύησε λόγον ἕτερον νοῦν δημιουργόν. *Or Dieu, qui est une intelligence mâle & femelle, étant la vie & la lumiere, a enfanté un autre verbe, qui est l'intelligence creatrice du monde.*

Tout le monde sait que les Orientaux adoroient la Lune comme Dieu & Déesse, & qu'on disoit *Lunus Deus, & Luna Dea. Ils estiment*, dit Plutarque, *que la Lune est la mere du monde, & lui donnent une vertu de mâle & de femelle*, φύσιν ἀρσενοθῆλυν.

St. Augustin in lib. 7. c. 13. De Civ. Dei. nous apprend qu'il y avoit un hymne, dans lequel on disoit, *Jupiter Omnipotens pro genitor genitrixque.* St. Augustin prétend que c'étoit parce que Jupiter signifioit le monde, dans lequel est enfermée toute vertu générative. Vide locum. Vide Fuller. Miscell. lib. 2. c. 7.

Enfin il y en a qui s'imaginent que dans les lieux, où les 70. Interpretes mettent Bahal au genre feminin, il n'y faut pas chercher tant de mystere, mais qu'il faut sousentendre quelque mot comme εἰκὼν, image, τῇ Βάαλ, pour τῇ εἰκόνι τοῦ Βάαλ, à l'image de Baal. L'Auteur du Livre de Tobit semble favoriser cette conjecture; car en parlant de l'apostasie des dix Tribus, qui se retirerent de dessous la domination de la maison de David, dit qu'elles sacrifierent τῇ Βάαλ τῇ δαμάλει, à la vache Baal, il met Baal au feminin, parce qu'il le construit avec δάμαλις, qui est feminin, & ils appellent les Veaux de Dan & de Bethel, des vaches par opprobre לגנאי, *legannai*, comme disent les Rabbins.

CHA.

CHAPITRE IV.

Du service qu'on rendoit à Bahal : des danses des Anciens dans leurs sacrifices, du baiser de la main à l'honneur des Idoles.

3. VOyons présentement le service qu'on rendoit à ce Dieu Bahal. Je laisse à part les sacrifices, les Temples, les Autels, les invocations, & les genuflexions ; parce que ce sont des cultes qu'on a rendus à toutes les divinitez. Mais il y en a trois ou quatre pour Bahal, qui sont remarquables entre les autres : Le premier, qu'on lui immoloit des enfans. *Ils ont bâti des hauts lieux de Bahal, pour brûler au feu leurs fils en holocauste à Bahal* ; dit Jeremie. Le 2. c'est qu'on sautoit à l'entour, & sur l'Autel de Bahal. *Et ils sautoient pardessus l'Autel d'outre en outre*, est-il dit des Sacrificateurs de Bahal. Le 3me. c'est que ces Sacrificateurs de Bahal *se faisoient des incisions avec des couteaux & des lancettes, tant que le sang en couloit.* Et le 4me. c'est qu'ils le baisoient, *& toute bouche qui ne l'a point baisé.*

C. 19. 5.

1. Rois 18.

Ibidem.

Ch. 19.

Pour ce qui est du premier culte, c'est-à-dire, du sacrifice des enfans, nous en avons parlé dans le chapitre précedent, & nous avons fait voir que ce Bahal de Jeremie, en cet endroit, est le Moloch des Hammonites. La seconde chose qu'ils faisoient, c'est qu'ils passoient pardessus l'Autel, il y a dans l'Hebreu, ויפסחו, c'est un mot qui signifie passer à la verité ; mais il signifie aussi clocher. Et le Prophete Elie s'en sert en ce sens dans le même chap. *Jusques à quand*, dit-il, *clocherez-vous des deux côtez*, il y a dans l'Hebreu עד כתי אתם פסחים, *usque dum claudicabitis*, על שתי הסעפים ; *super duos ramos*, sur deux branches. J'explique donc cela des danses que faisoient ces Sacrificateurs autour de l'Autel ; car enfin dans les danses on cloche, c'est-à-dire, on se penche tantôt sur un côté, & tantôt sur l'autre, en passant, c'est-à-dire, en faisant des passades. Or que ce fût la coûtume de danser dans les sacrifices, cela est si connu qu'à peine a-t'il besoin de preuve. Cela sembloit si essentiel aux fêtes, que le mot de חג, qui signifie fête, en a tiré son origine, car il vient de חגג, qui signifie danser. Dans la fête du Veau d'or, il est dit *que le peuple s'assit pour manger & pour boire, & qu'il se leva pour jouër* ; c'est-à-dire, pour danser. Et Moïse décendant de la montagne dit, *qu'il entendoit une voix de chanterie.* Dieu même s'étoit accommodé à cette coûtume, il la souffroit dans les fêtes qui se faisoient pour lui : David danse devant l'Arche, & s'en fait un honneur. Et le Psalmiste nous dépeignant une sainte fête, dit, *O Dieu ils ont vû tes démarches, les démarches de mon Dieu, qui est mon Roi, allant au lieu Saint. Les chantres alloient devant, puis aprés les joueurs d'instrumens, & les jeunes filles sonnant du tabourin.* Il y avoit même entre les Ministres des choses sacrées, chez les Romains, des Prêtres de

Danses des Anciens dans le service divin.

Ce que veut dire Elie, *jusqu'à quand clocherez-vous des deux côtez ?*

Exode 32. 6.

2. Samuel 6.

Pf. 68. 25. 26.

Mars,

Festus in voce Salii. Mars, appellez *Salii*, *à saltando & saliendo. Salios à saliendo & saltando dictos esse, quamvis dubitari non debeat, tamen Palæmon aït Arcada quemdam fuisse nomine Salium, quem Æneas à Mantinæa in Italiam deduxerat, qui juvenes Italicos ἐνόπλιον saltationem docuerit. At Critolaum, Saonem ex Samothrace cum Ænea Deos Penates, qui Lavinium transtulerit, saliare genus saltandi instituisse, à quo appellatos Salios.* Et Denys d'Halicarnasse les définit *saltatores, & laudatores Deorum, belli præsidum.* De là vient que l'usage de la flûte, de la trompette, & des autres instrumens de musique, qui sont destinez à conduire & animer la danse, étoit ordinaire dans les sacrifices.

Antiquit. Rom. 2.

Ovide lib. 1. de Ponto.

Cantabat sacris, cantabat tibia ludis
Ante Deûm Matrem cornu tibicen adunco.
Cum canit, exiguæ quis stipis æra neget?

Contra Gentes. lib. 7. Et de là Arnobe prend occasion de parler ainsi aux Payens. *Etiamne dii æris tinnitibus, & quassationibus cymbalorum afficiuntur? Etiamne tympanis, etiamne symphoniis? quid efficiunt crepitus scabillorum?* Le Poëte Calphurnius, qui vivoit du tems de Diocletien, rapporte l'origine de cette coûtume à Numa.

Vide plura in annotatoribus Arnobii. in Stuckio de sacrificiis Gentilium p. 113. in Natali Comite p. 35.

Pacis opus docuit, jussitque, silentibus armis,
Inter sacra tubas, non inter bella, sonare.

Le *Sistrum* d'Isis est connu de tout le monde; & le bruit des cymbales qui se faisoit à son service.

La troisiéme Ceremonie de ce culte de Bahal, c'est qu'ils se déchiquetoient la peau avec des canifs, & des lancettes, & se couvroient de leur propre sang. Jeremie fait mention de cette furieuse superstition. Mais il en parle comme d'une Ceremonie, qui se pratiquoit dans le deuil qu'on
16. 6. menoit sur les morts. *On ne les lamentera point, & on ne se fera aucune incision, ni on ne se rasera point pour eux.* C'est ce que la Loi défend, *ne vous faites aucune incision pour un mort.* Mais il est certain aussi que ces incisions se faisoient en faveur des Dieux, & comme pour faire de soi-même un sacrifice sanglant. Chacun sait que cela se pratiquoit dans les sacrifices de Bellone, & de la mere des Dieux.

Deuteron. 14. 1. Levit. 19. 27. & 21. 7.

Lucan. lib. 1. ultra medium.

Tum quos sectis Bellona lacertis
Sæva movet, cecinere Deos; crinémque rotantes
Sanguinei populis ulularunt tristia Galli.

Et Martial, & Statius;

Statius Theb. 10.

Sic Phryga terrificis genitrix Idæa cruentum
Elicit ex Adytis consumtaque brachia ferro.
Alba minus sævis lacerantur brachia cultris,
Cum furit ad Phrygios Enthea turba modos.

Seneque

Seneque dans la Medée Act. 4. Scen. 2.

Tibi nudato
Pectore Manas sacro feriam
Brachia cultro,
Manet noster sanguis ad aras.

La quatriéme Ceremonie, c'est *le baiser, & toute bouche qui ne l'a point baisé.* Certainement le baiser étoit reputé entre les Anciens pour un acte d'adoration. C'est pourquoi David dit du fils de Dieu, *baisez le fils*, c'est-à-dire, adorez le. Les idolatres Jeroboamites, pour adorer les Veaux de Jeroboam, les baisoient. *Sacrificantes ex hominibus vitulum osculantur.* Où St. Jerôme a tourné *vitulum adorantes*, & Aquila καταφιλοῦντες. Dans le culte de Moloch nous avons vû que, selon les Docteurs Juifs, ceux qui offroient leurs enfans baisoient l'Idole. Cependant il y a lieu de douter si les idolatres baisoient l'idole même de Bahal, ou bien baisoient seulement leur main en son honneur. Ce dernier me paroît plus vrai-semblable, premierement parce que la statuë du Dieu étoit posée *in Sacrario, in Adytis*, dans les lieux les plus vénérables des Temples, où il n'étoit pas permis à tous d'approcher. 2. On les posoit au dessus des Autels, qui n'étoient pas accessibles à tout le monde. 3. On les posoit en lieu élevé, & comme parle Saint Augustin, *locantur sedibus honorabili sublimitate, ut à precantibus atque immolantibus attendantur*, & par conséquent on ne les pouvoit atteindre pour les baiser. 4. Enfin nous ne voyons point par les monumens des Anciens, que ce fût la coûtume de baiser les Dieux pour les adorer. Mais nous voyons que les idolatres baisoient leurs mains, pour rendre hommage à leurs divinitez. Minutius Felix dans son Octavius, *Cæcilius simulacro Serapidis denotato, ut vulgus superstitiosus solet, manum ori admovens osculum labiis pressit.* Je ne saurois m'empêcher de remarquer en passant, que d'Ablancourt dans sa traduction a gâté ce texte, car il tourne que Cecilius baisa l'Idole de Serapis, & cependant Minutius Felix dit seulement, qu'il baisa sa main. Apulée dans sa premiere Apologie. *Si fanum aliquod prætereat, nefas habet adorandi gratia, manum labris admovere. In adorando dextram ad osculum referimus, totum corpus circumagimus.* Lucien dans le livre περὶ ὀρχήσεως, en comparant la maniere d'adorer des Indiens à celle des autres Payens, dit Ἰνδοὶ ἐπειδὰν ἕωθεν ἀναςάντες προσεύχονται τὸν ἥλιον, οὐ ὥσπερ ἡμεῖς κύσαντες ἡγοῦμεθα ἐντελῆ ἡμῶν εἶναι τὴν εὐχήν. C'est-à-dire que les Indiens dés le matin prient le Soleil, mais que les autres se contentent de baiser la main en son honneur. Vieille coûtume des idolatres, dont Job fait mention dans son livre, *si j'ai regardé le Soleil en sa splendeur, & la lune cheminant glorieusement, & si mon cœur a été trompé en secret, & si ma bouche a baisé ma main.* Enfin St. Jerôme se justifiant de ce qu'il avoit tourné le passage du 13. d'Osée, par *vitulum adorate*, & non *osculemini*, se défend ainsi, נשקו, *nashekou, verbum è verbo si interpreteris, deosculamini dicitur: quod ego nolens transferre putidè, sensum magis sequutus sum, ut dicerem Adorate, qui enim adorant solent deosculari manum,*

[Margin notes: La coûtume de baiser la main pour adorer les Idoles. — Ps. 2. — Osée 13. 2. — Tom. 2. Epist. 49. — Pline lib. 28. c. 2. — Cap. 31. 26. — Apolog. 1. Adver. Rufinum.]

num, & capita submittere, quod se Beatus Job elementis ac Idolis fecisse negat.

D'où vient l'adorare des Latins.

C'est apparemment de cette coûtume qu'est venu le mot Latin, *adoro : quasi ad os admoveo.* Car de toutes les étymologies qu'on donne du verbe *adorare*, je n'en trouve pas de plus apparente. Et même le verbe Grec προσκυνεῖν, qui signifie adorer, pourroit bien venir de la même coûtume, car le mot κύω signifie baiser. Quoi que ce verbe puisse avoir été formé ἀπὸ τοῦ κυνὸς, parce que les chiens se couchent, & se prosternent devant leurs Maîtres. Toutes ces raisons me persuadent qu'il faut interpreter ces paroles, *& toute bouche qui ne l'a point baisé*, non du baiser de l'Idole, mais de celui de la main pour rendre hommage à l'Idole.

Le Bahal des Phéniciens n'est pas le Dieu Mars des Occidentaux.

Je pense que c'est à peu prés là toute la lumiere que nous pouvons tirer de l'Ecriture Sainte, touchant cette fausse divinité. Mais afin de la mieux connoître, il faut voir quel nom elle a porté quand elle a passé de l'Orient dans l'Occident, entre les Grecs & les Romains. Il y a des Auteurs qui croyent que c'est le Mars des Grecs & des Latins : les Sacrificateurs de Mars s'appelloient *Salii*, de *saltare*, & ceux de Bellone se déchiquetoient la peau. Cela est conforme à ce que l'on faisoit à l'honneur de Bahal, & pourroit confirmer cette conjecture, que Mars est Bahal, si d'ailleurs elle n'étoit combattuë par plusieurs raisons. Cedrenus dit, *les Assyriens dresserent cette premiere statuë à Mars, & l'adorerent comme Dieu, l'appellant Baal, mot qui signifie Mars, le Dieu de la guerre :* sans doute cette opinion est venuë de ce qu'ils dérivoient le nom de *Bal*, ou de *Bel*, du Grec Βέλος, qui signifie un *trait*, un *dard*, comme si les Assyriens eussent sû le Grec, & eussent emprunté les noms de leurs Dieux de la langue Grecque. C'est ce qu'a voulu insinuer l'Auteur d'une Chronique Grecque, qu'on appelle *la Chronique d'Alexandrie*, parce que l'Auteur prend le nom de Pierre d'Alexandrie, & qu'on le croit avoir été Patriarche d'Alexandrie dans le quatriéme siecle. Cet Auteur dit *que Jupiter eut un fils de Junon, qu'il appella Belus, parce que l'enfant étoit trés aigu*, διὰ τὸ εἶναι ὀξύτατον τὸν παῖδα ; ou comme dit Cedrenus διὰ τὸ ἀξυκίνητον εἶναι, parce qu'il étoit fort vif, & qu'il avoit le mouvement prompt. Cela s'appelle *Græculorum nugæ nugacissimæ :* ils y sont tombez par ignorance des langues Orientales.

In Nini successore Thuro.

Mais cette mauvaise étymologie mise à part, assûrément ils ne sont pas si ridicules qu'on le croit, de dire que Baal étoit le Dieu Mars, parce que parlant là du Baal, ou du Bel des Babyloniens, ils n'ont pas tant de tort de dire que c'étoit Mars : car le Bel des Babyloniens c'est le Nimrod de l'Ecriture, qui fut un *puissant chasseur devant l'Eternel*, c'est-à-dire, un grand Conquerant, & le premier qui a sû & pratiqué le métier de la guerre. C'est pourquoi il n'est pas hors d'apparence que de cet homme ils en ayent fait le Dieu de la guerre. Cependant il est certain que les Grecs & les Latins ont crû que le Bel des Babyloniens étoit leur Jupiter, car ils ne parlent point de ce Dieu des Chaldéens, que sous le nom de Jupiter Belus. Et même Sanchoniathon Phénicien l'appelle ainsi, disant que *Saturne eut trois enfans, dans un lieu appellé Perea. L'aîné appellé Saturne comme son pere, le second Jupiter Belus, & le troisiéme Apollon.* Sur tout com-

comme nous parlons ici du Bahal des Sidoniens & des Tyriens, qui n'a rien de commun avec Nimrod, nous pouvons assûrer que Bahal n'est pas le Dieu Mars. Ce n'est pas non plus Saturne, quoi que Servius l'ait ainsi crû. *Assyrios constat*, dit-il, *Saturnum, quem eumdem & Solem dicunt, Junonémque coluisse: quæ numina etiam apud Afros postea culta sunt, unde & lingua Punica Bal Deus dicitur. Apud Assyrios autem Bel dicitur quadam sacrorum ratione & Saturnus & Sol.* In primum Æneid.

Certainement Saturne & Moloch sont quelquefois appellez Bahal, particulierement dans le 10. de Jeremie. Mais dans ce lieu le mot de Bahal est un nom général, comme celui de *Dieu*, & désigne toute sorte de divinitez. Car il est vrai que les Phéniciens appelloient Dieu *Bahal*. Mais entre leurs Dieux il y en avoit un qui portoit particulierement ce nom. Et c'est celui dont nous parlons. Ubi suprà.

Le Bahal des Tyriens & des Sidoniens étoit assûrément le Ζεὺς des Grecs, & le Jupiter des Latins. Personne n'est plus en état de nous instruire là-dessus, que le fameux Sanchoniathon, lui-même Phénicien, de la ville de Beruth. Il étoit du tems que ce Bahal étoit servi avec le plus de zele. Car il vivoit du tems de Gedeon, à ce que l'on croit. Dans le fragment que nous avons de Sanchoniathon, & qu'Eusebe nous a conservé, il nous dit expressément que ce Dieu des Phéniciens étoit appellé *Baal-samein*, ou Beel-semein, nom qui signifie Seigneur des Cieux, & que le Beel-semein est le Ζεὺς des Grecs. *Quand la chaleur est excessive*, dit-il, *les Phéniciens levent les mains vers le Soleil. Car c'est lui qu'ils reconnoissent pour être l'unique moderateur des cieux, & pourtant ils l'appellent Beel-Samen, c'est-à-dire, en la langue Phénicienne, le Seigneur du Ciel, & entre les Grecs il s'appelle* Ζεὺς, *Jupiter.* Aprés Sanchoniathon, qui peut mieux nous en instruire que St. Augustin, voisin de Carthage & des Carthaginois, qui étoient Colonie des Phéniciens? Voyez un grand passage, qui est dans le 4. *Tom. quæst.* in Judices, *quæst.* 16. où Jupiter est appellé Baal-samen. En effet le nom de Bahal, de Seigneur & de Maître, qui emporte une Sur-Intendance sur toutes choses, convient bien à ce Jupiter, que les Payens ont fait le Pere & le Maître des hommes & des Dieux. C'est le même Dieu, qui dans le même lieu est appellé ἐλιοῦν, & qui est interpreté ὕψιϛος. C'est un mot tout pur Hebreu עליון, Elion, qui en effet signifie trés haut, nom qui convient bien à ce Souverain des Dieux. Il est vrai que comme il y a plusieurs Jupiters dans la Theologie Payenne, il n'est pas aisé de démêler lequel étoit adoré entre les Phéniciens, sous le nom de Bahal. Mais cela ne nous est pas fort nécessaire pour le présent, & nous considerons ici Jupiter, caché sous le Bahal des Phéniciens, comme un nom, par lequel les Payens ont voulu signifier le plus grand des Dieux : dans la suite nous examinerons quel est l'homme, ou plûtôt quels sont les hommes, qu'on a déïfiez sous ce nom.

Bahal est le Jupiter des Orientaux.

Voi Bochart Phaleg Part. 2. cap. 17.

Euseb. lib. 1. de Præp. Evang. c. 10.

Bien que ces dernieres paroles ne puissent être de Sanchoniathon, mais de son traducteur Philon de Biblis, elles ne laissent pas de prouver ce que nous prétendons.

Cependant il y a quelque lieu de s'étonner que le Dieu Bahal, en passant dans l'Occident, n'ait pas conservé dans ses noms des marques de son origine. Car enfin on ne voit pas bien ce que le nom de Ζεὺς, & celui de Jupiter, ont de commun avec celui de Bahal, qui signifie Maître & Seigneur. Ζεὺς semble venir de ζῆν, vivre, parce que ce Dieu est le grand principe de la vie, le pere des hommes & des Dieux. Les Latins

Cicero de Natura Deorum. lib. 2.

ont derivé Jupiter de *juvo*: *Sed ipse Jupiter, id est juvans Pater, quem conversis casibus appellamus à juvando Jovem, à Poëtis Pater divûmque hominûmque dicitur. A Majoribus autem nostris Optimus Maximus: & quidem antè Optimus, id est beneficentissimus, quàm Maximus, quia majus est certéque gratius prodesse omnibus, quàm opes maximas habere.* Je laisse là le Ζεὺς des Grecs, dont nous parlerons tantôt. Mais le Jupiter des Latins a plus de liaison pour le nom, avec le Bahal des Phéniciens, que l'on ne pense.

Le Jupiter des Latins vient du Jehova des Hebreux.

Premierement il ne faut point s'embarrasser du nominatif *Jupiter*, car ce n'est qu'un abbregé de *Jovispiter*. Ce nom de Pater est l'épithete commune de tous les Dieux, *Diespiter*, *Marspiter*. Ainsi il faut chercher le vrai nom de ce Dieu, *in casibus conversis*, comme parle Ciceron. *Jovis, Jovi, Jovem, Jove*. En effet Ennius dans le Distique, où il a rassemblé tous les Dieux qu'ils appelloient *Selecti*, ou *Consentes*, l'appelle *Jovi*.

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Vide Fullerum. lib. 2. cap. 6. Miscell. Selden. Syntagm. 2. c. 1.

Or il est clair, & tous nos Savans en demeurent d'accord, que le *Jovi* & le *Jove* des Latins vient du Jehova, & Jehovi des Hebreux. C'est le nom du grand Dieu יהוה, que le Démon a emprunté presque sans déguisement.

Les noms Latins des Dieux sont plus reconnoissables, pour être venus des Orientaux que les noms Grecs.

A propos de cela je ne saurois m'empêcher de remarquer que les noms, que les Romains donnoient aux Dieux, conservoient beaucoup plus de marques de leur origine, que ceux des Grecs. Je veux dire que leur origine, décenduë de la langue Phénicienne & Hebraïque, est beaucoup plus reconnoissable que dans les noms des Dieux de la Grece.

Etymologies des noms des Dieux: de Jovis. Luna. Mars. Mercurius. Pallas.

En voici des exemples, le Ζεὺς des Grecs ne paroît pas avoir été tiré des noms Phéniciens; Mais le *Jovis* des Romains vient évidemment de la Palestine, & du nom de Jehova. *Luna*, une autre divinité des Romains, vient de לון, loun, qui signifie passer la nuit, ou de לבנה, qui signifie blanche ou luisante. *Mars* vient de מרץ, *marats*, qui signifie être violent, fort, & robuste, ce qui convient bien au Dieu de la guerre. *Mercurius* vient de מכר, *macar*, qui signifie *vendre*, parce que Mercure est le Dieu des marchands. *Pallas* vient de פלא, *pale*, qui signifie admirable, à cause de la merveilleuse naissance de Pallas, du cerveau de son pere. Et qui sait si le Démon n'a pas emprunté, & la fable, & le nom de cette Déesse, du fils de Dieu, qui est la Sagesse éternelle de Dieu, la production de son cerveau, c'est-à-dire de son intelligence? Fils auquel le Prophete Esaïe donne le nom de פלא, *pele*, ou *pala*. *Son nom sera appellé* פלא, *l'admirable*. *Venus* sans changement, vient de בנות, *venoth*, succoth venoth. C'est ainsi qu'on appelloit le Temple de Venus dans l'Orient. *Cerés* vient de כארץ, cerets, comme la terre. Or on sait que Cerés, Cybele, la Terre, sont la même divinité. *Vesta* sans changement vient de ואשתא veshtah, *& ignis*, parce qu'entre les Romains elle passoit pour *Dea focorum*. *Vis autem ejus ad aras & focos pertinet. Itaque in ea Dea, quæ est rerum custos infimarum, omnis & precatio & sacrificatio extrema est.* *Melicerta*, que les Grecs ont appellé Polemon, vient de מלך קרתא *Melec Karetha*, qui signifie Roi de

Conjecture sur l'origine du nom Pallas.

Esaïe 9. 5.

Venus.

Cerés.

Vesta.

Cicero de Nat. Deor. lib. 2.

Melicerta.

la ville, parce que c'étoit le même que l'Hercule Tyrien, le Démon Tutelaire de la ville de Tyr. Μελίκαρθος ὁ καὶ Ἡρακλῆς, dit Sanchoniathon, pour *Hercule* nous verrons tantôt que c'est un nom tout pur Hebreu & Phénicien. On prétend que *Bellona* vient de *Bellum*; Mais qui sait si *Bellum* ne vient pas de *Bellona*, & *Bellona* de l'Hebreu בעל עני *Beelhoni*, qui signifie Dieu d'oppression? *Neptunus* vient de נפתח, & au pluriel נפתין, étendu, à cause de la vaste étenduë de la mer.

Et ce n'est pas seulement dans les noms des Dieux, c'est en général dans toute la langue Latine, que l'on voit de considerables vestiges de la langue Phénicienne, ou Hebraïque. Le *motus* des Latins vient évidemment du מוט des Hebreux. *Rete* de רשת rescht. *Sceptrum*, qui semble pur Grec, vient pourtant de שרביט, sarbit, ou *sabrit*; car par une simple transposition de consones vous en faites *saptri*, ou *sabtri*. De פשע *pecha*, vient *peccare*. De סמל, *semel*, qui signifie ressemblance, vient *similis*. De קרן & de קרנו, *Keren*, *Karno*, vient *cornu*, de מות, *mouth*, vient *mors*, *olim* vient de עולם, olam, d'où se fait מעלם, *meolam*, qui signifie précisément l'*olim* des Latins. On en trouveroit mille & mille autres, pour peu de peine qu'on se voulût donner de les chercher. Le P. Simon prétend que le Latin vient du Grec, & le Grec du Chaldaïque: au contraire on peut montrer, par cent & cent étymologies, que le Latin vient de l'Hebreu. Et cela sans doute vient, de ce que les côtes d'Italie avoient un grand commerce avec les Côtes de la Libye, qui étoient presque toutes peuplées, ou de Colonies des Phéniciens, telle qu'étoit Carthage, ou de fugitifs qui s'étoient sauvez de la Palestine, quand les Israëlites la conquirent sous la conduite de Josué. Aussi lit-on dans Procopius, dans l'Histoire de l'expedition de Belisaire en Afrique, contre Gelimer, Roi des Vandales, que l'on avoit trouvé une colonne vers les Côtes, sur laquelle étoient écrites ces paroles en langue Phénicienne, אנחנו ברחים מפני היהושע הלאסתים, *nous sommes ceux qui nous sommes enfuis de devant Josué le brigand.*

Vulcanus de Tubalcain.

Aprés cette digression je reviens à mon Jovi, qui a tiré son origine du *Jehova* des Hebreux Et je dis qu'on ne doit pas s'étonner si le Bahal des Phéniciens, en passant la mer pour venir en Italie, a pris le nom du Bahal, & du grand Dieu des Israëlites. Ils étoient en même païs, en même province, & souvent en même ville. Car ce malheureux culte de Bahal a été souvent établi jusques dans Jerusalem. Les Phéniciens, & souvent les Israëlites, appelloient le Dieu Souverain de l'Univers *Bahal*, d'autres dans le même lieu l'appelloient *Jehova* & *Jehovi*. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'on ait confondu ces deux noms, puis qu'ils signifioient la même chose. Et ainsi il ne faut pas que la diversité des noms nous empêche de reconnoître le *Bahal* des Phéniciens, dans le Jupiter des Latins.

CHAPITRE V.

Les Dieux Naturels cachez sous Bahal, c'est le Soleil, le Jupiter des Grecs. De l'Hercule Tyrien.

IL faut présentement que nous voyons quelles creatures on a déïfiées sous ces noms de Bahal, de Jovi, de Jupiter. Nous supposons toûjours comme un principe, que sous chaque nom de Dieu sont cachez des Dieux Naturels, *Dii Naturales*, & des Dieux Animaux, *Dii Animales*. Il faut commencer par les Dieux Naturels. On ne peut douter en façon du monde, que le Dieu Naturel, caché sous le nom de *Bahal*, ne soit le Soleil. Sanchoniathon, qu'on peut appeller le Theologien des Phéniciens, nous le vient de dire nettement, que les Phéniciens, c'est-à-dire, Tyr, Sidon, & toute la Côte, regardoit le Soleil comme l'unique moderateur du Ciel, & qu'ils l'appellent *Beel-samein*, ou *Baal-samen*, qui signifie Seigneur des Cieux.

2. Cela même est clair, parce que presque jamais l'Ecriture ne parle de cette Idole Bahal, qu'elle n'y joigne Astoreth, & toute l'armée des
Juges 2. 13. cieux. *Ils servirent à Bahal & à Astaroth. Ils firent ce qui est desagréable à*
Juges 10. 6. *l'Eternel, & servirent aux Bahalins, & à Astaroth.* Josias commande qu'on
2. Rois 23. tire *les vaisseaux, qui avoient été faits pour Bahal, pour les bocages, & pour toute l'armée des cieux*, pour les brûler. *Il abolit aussi ceux qui faisoient des encensemens à Bahal, au Soleil, à la Lune, & aux Astres, bref à toute l'armée des cieux.* Cette *Astoreth* est assûrément la Lune, comme on le prouvera dans la suite. Et cette armée des cieux, ce sont les Planetes & les étoiles, que les idolatres adoroient. Ainsi Bahal, Astoreth, & l'armée des cieux, qui sont mis ensemble, signifient le Soleil, la Lune & les étoiles.

3. Servius, sur le premier de l'Eneide, nous a dit la même chose, que le Bal des Assyriens est le Soleil. *Lingua Punica Deus dicitur Bal; apud Assyrios autem Bel dicitur quadam sacrorum ratione & Saturnus & Sol.*

4. Les divers noms, que ce même Dieu a portez dans la Syrie, font voir que c'est le Soleil. Les Assyriens Palmyreniens l'appelloient *Aglibelus*, c'est-à dire, *Deus revelans.* C'est à cause de la lumiere de ses rayons, qui découvrent tout. Ils l'appelloient aussi *Malacbelus*, composé de Bahal & du mot *Melek*, qui signifie Roi, parce qu'il est le Roi des Astres, & qu'il paroît le Roi de l'Univers. Mais sur tout le nom *d'Eliogabalus*, qu'il portoit dans la Syrie, voisine de la ville d'Emese, est une description du Soleil, selon que nous l'avons déchifré, car il signifie, *Dieu supreme luisant.*

Et même dans l'Occident, en traversant tant de mers, ce nom a porté la même divinité, qu'on adoroit à Tyr & Sidon. Le Belenus des Gaulois, & des Aquileïens, étoit, selon eux, Apollon. Les inscriptions le

le portent, *Apollini Beleno.* Julius Capitolinus & Herodien nous le disent dans la vie des Maximins. Or on sait bien qu'Apollon étoit le Soleil.

5. Ce que les Phéniciens faisoient le Dieu Bahal, tantôt mâle tantôt femelle, prouve cela même. Car, selon la remarque de Seldenus, cela se faisoit pour signifier la vertu générative des Dieux, qui sont mâle & femelle, c'est-à-dire, qui renferment en eux tout ce qui est nécessaire à la génération. Or il est connu que le Soleil a toûjours été consideré, comme la source & la cause de toutes les générations, qui se font au monde.

6. En un mot il est certain que le Soleil étoit le grand Dieu des Syriens & des Assyriens. Entre tant de témoignages, on peut conter celui de Macrobe, *Accipe quid Assyrii de Solis potentia opinentur. Deo enim, quem summum maximúmque venerantur, Adad nomen dederunt. Ejus nominis interpretatio significat unus.* Par l'Ecriture il est clair que ce grand Dieu chez eux étoit Bahal, d'où je conclus que Bahal est le Soleil, appellé l'unique & le Souverain des Dieux. Saturnal. lib. 1. cap. 23.

7. Il n'y a personne qui ne sache que la ville de Tyr étoit consacrée à Hercule, & que c'étoit la grande divinité, & le Patron de la ville. Or il est malaisé de douter que cet Hercule Tyrien ne fût Bahal, & ne fût le Soleil même. Herodote dit s'être transporté à Tyr tout exprés, pour connoître cet Hercule. Qu'il y avoit trouvé son Temple d'une grande magnificence, & rempli de riches dons. Entr'autres une colonne d'émeraude, qui brilloit la nuit, & jettoit une grande lumiere, apparemment parce que les Sacrificateurs mettoient dans cette colonne, qui étoit creuse, un flambeau. Quoi qu'il en soit, cela étoit destiné à répresenter la lumiere du Soleil, qui brille en tout tems. Herodote ajoûte que par les entretiens qu'il eut avec les Sacrificateurs, il fut persuadé que cet Hercule Tyrien étoit infiniment plus ancien, que l'Hercule des Grecs. Que c'étoit un des grands Dieux, & que l'Hercule Grec n'étoit qu'un Heros, ou demi-Dieu. Herodote lib. 2. p. 120.

Au reste le nom prouve que c'étoit le Soleil. *Hercule* est pur Phénicien, האיר כול *Heir coul*, signifie dans cette langue, *illuminat omnia*, il éclaire toutes choses. Je ne sai pas si jamais le Soleil a porté à Tyr, ou à Carthage le nom d'*Hercule.* Je croi même que non, on l'appelloit ou *Bahal*, ou *Moloch.* Mais il y a apparence qu'entre les éloges de Bahal, ils mettoient celui-ci, האיר כול *Heir cul*, qui dans leur langue, signifie illuminant toutes choses. D'où Bahal apris le nom d'Hercule.

Les Romains, dans le commerce qu'ils avoient avec Carthage, ont pris connoissance de leur Theologie, & ont vû qu'ils donnoient à leur Bahal, le titre & l'éloge de *Heir cul.* Ils en ont fait premierement leur *me Hercle*, & *me Hercule.* Et même leur *Hercule*: Et de là est venu que celui que les Tyriens, & leurs enfans les Carthaginois, appelloient Bahal, les Latins l'ont appellé *Hercules.*

Quoi que cette étymologie ne soit pas si sensible dans le nom Grec d'Hercule, Ἡρακλῆς, cependant les Anciens Grecs & Latins, sans avoir connoissance des langues Orientales, n'ont pas laissé de sentir cette verité. Porphyre dérive Ἡρακλῆς, ἀπὸ τοῦ κλᾶσθαι πρὸς ἀέρα, *ex eo quòd frangatur ad* Euseb. Præp. Ev. lib. 3. cap. 11. & Macrob. &c.

aë-

aërem, parce que les rayons du Soleil, ſe rompent dans l'air. Macrobe dit: *Et revera Herculem Solem eſſe, vel res nomine claret. Heracles enim quid aliud eſt niſi, heras, id eſt aëris, cleos, id eſt gloria?* A cette raiſon il en ajoûte pluſieurs autres pour prouver cela même, qu'Hercule eſt le Soleil. Certainement les douze travaux d'Hercule, ſemblent avoir été inventez ſur les douze ſignes, que le Soleil viſite tous les ans. Si l'on veut voir cette énigme développée, & Hercule dévoilé, pour y voir le Soleil, on peut conſulter, entre les Anciens, Macrobe, & entre les Modernes, Voſſius. Ce que nous en avons dit ſuffit pour nôtre ſujet, & pour faire voir que le grand Dieu de Tyr & de Sidon eſt le Soleil.

Saturn. lib. 1. cap. 20.

Lib. 2. de Idolol. cap. 15.

8. Il ſemble que ce que nous avons dit, que Bahal eſt le Jupiter des Grecs & des Romains, & le Soleil, ne s'accorde pas avec l'opinion commune. Car les Mythologiſtes anciens & modernes croyent que Jupiter, eſt cet air pur qui environne les Aſtres, qui s'appelle *Æther*, & que Junon ſignifie l'air qui environne la terre, & qui s'étend juſques aux globes de la Lune. Ecoutons Ciceron pour tous les autres. *Hunc Jovem Ennius, ut ſuprà dixi, nuncupat, ita dicens.*

St. Auguſtin aprés Varron eſtime que Jupiter eſt le monde lib. 7. de Civit. Dei cap. 76.

De Natura Deorum lib. 2.

Aſpice hoc ſublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Planiúſque alio in loco idem:

Cui quod in me eſt execrabor hoc, quo lucet, quicquid eſt.

Hunc etiam augures noſtri, cùm dicunt Jove fulgente, tonante; dicunt enim cœlo fulgente, tonante. Euripides autem, ut multa præclarè, ſic hoc breviter,

Vides ſublime fuſum immoderatum Æthera,
Qui tenero terram circumvectu amplectitur,
Hunc ſummum habeto divûm, hunc perhibeto Jovem.

Aër autem, ut Stoïci diſputant, interjectus inter mare & cœlum, Junonis nomine conſecratur.

N'en déplaiſe à Ciceron, à ſon Euripide, & à ſes Stoïciens, nous dirons que Macrobe eſt beaucoup plus raiſonnable, quand il dit. *Nec ipſe Jupiter Deorum Rex Solis naturam videtur excedere.* Il en apporte diverſes belles preuves, qu'on peut lire dans la ſource. Et ſur tout, ce qui fait davantage à nôtre ſujet, il prouve que le Jupiter des Aſſyriens eſt le Soleil, par la forme ſous laquelle ils le répréſentoient. *Simulacrum erat aureum, ſpecie imberbi, dextra elevata cum flagro, in aurigæ modum. Læva tenet fulmen & ſpicas, quæ cuncta Jovis Soliſque conſociatam potentiam demonſtrant. Hujus Templi Religio etiam divinatione præpollet, quæ ad Apollinis poteſtatem refertur, qui idem atque Sol eſt. Le Simulacre étoit d'or.* C'eſt le metal & la couleur du Soleil: *Il n'avoit point de barbe*, parce que le Soleil eſt toûjours jeune. *Il avoit en main un fouët*, on attribuë au Soleil un char & des chevaux, & un fouët par conſéquent. Dans ſa main gauche il y avoit

Saturnal. lib. 1. c. 23.

la

la foudre & des épics. La *foudre* est pour Jupiter, & les *épics* pour le Soleil. Ce qui fait voir que c'est une seule & même divinité. En effet y a-t'il apparence qu'on eût donné à l'*Æther* le nom du plus grand des Dieux, au préjudice du Soleil, dont la domination est si sensible?

Au reste les autoritez, que Ciceron tire d'Ennius, sont contre lui. Car ce *sublime candens*, & ce *quo lucet*, *quicquid est*, ne peuvent être rapportez qu'au Soleil. Pour le Jupiter des Libyens, qui s'appelloit Jupiter Hammon, il est impossible de douter que ce ne fût le Soleil. Son nom nous l'apprend חמה, *kamma*, en langue Phénicienne, & Hebraïque, signifie le Soleil, & חמנים, dit Aben-Esra, *étoient des maisons*, ou *des chapelles*, *faites en voutes*, *comme des chariots*, *pour adorer le Soleil*. La figure de son Simulacre sembloit signifier la même chose, car il avoit des cornes de belier, quelques-uns disent de bœuf, ce qui répréſentoit & la domination du Soleil sur les autres Astres, & la force de ses rayons. *Ideò & Ammonem, quem Deum Solem occidentem Libyes existimant, arietinis cornibus fingunt, quibus maximè id animal valet, sicut radiis Sol. Nam & apud Græcos ἀπὸ τοῦ κέρας Κριὸς appellatur.* Enfin le lieu, où le Temple de ce Jupiter étoit bâti, en est encore une preuve: c'étoit dans le milieu des déserts de la Libye, qu'on peut veritablement appeller l'empire du Soleil, puisqu'il y darde ses rayons les plus brûlans. On peut ajoûter ce que remarque Quinte-Curce, que dans une forêt, proche du Temple de ce Jupiter Hammon, il y avoit une Fontaine miraculeuse, qu'on appelloit la Fontaine du Soleil. C'est assez pour montrer que le Jupiter des Grecs & des Latins, aussi bien que le Bahal des Phéniciens, est le Soleil. Et si ces preuves ne suffisoient pas, on peut voir le Chapitre où nous traiterons du culte du Soleil &c.

Les Grecs l'ont dérivé de ἄμμος, qui signifie sable. Vide Plin. lib. 12. & Lilium Gyraldum Syntagm. 2. p. 96. quare ipsi tribuant cornua. Aben-Esra In Esaï. 17. 8. & 2. Rois 23. v. 12. Voi Herodote Lib. 1. p. 119. Macrob. Sat. lib. 1. 21. Il est étrange que Quinte-Curce lib. 4. dise que la figure de l'Idole de Ammon, étoit comme un nombril d'émeraude, & de pierre précieuse.

CHAPITRE VI.

Les Dieux Animaux cachez sous Bel & Bahal, sont Nimrod & Cham, des trois Enfans de Noé.

MAis il faut voir présentement quels Dieux Animaux, ou quels Hommes, on a consacrez sous les noms de Jupiter, & de Bahal. S'il n'y avoit eu qu'un Jupiter, cela seroit plus aisé à découvrir. Mais il y en a un trés grand nombre. Ciceron en reconnoît trois; deux nez en Arcadie, dont l'un avoit Aither pour Pere, qui engendra Proserpine, Cerés, Liber: l'autre engendré par Cœlus, qui fut Pere de Minerve. Le troisiéme Jupiter étoit de Crete, fils de Saturne, enseveli dans la même Ile de Crete, où l'on montre son tombeau. Mais Lilius Gyraldus nous assûre qu'on ajoûte jusques à trois cens Jupiters. Chaque peuple avoit son Jupiter, & il y a bien apparence que toutes les Nations avoient déïfié leurs grands hommes, ausquels ils étoient redevables de leur origine, de l'établissement de leur état, ou desquels ils avoient reçû quelque bien considerable. Si donc on vouloit débrouiller toute l'Histoire fabuleuse des Jupiters, pour la confronter avec les évenemens des grands hommes

Cicero lib. 3. de Nat. Deorum circa medium. Syntagm. 2. statim ab initio.

Vide Vossium lib. 1. cap. 14. de Idolol.

mes de l'Hiſtoire, ce ſeroit une grande affaire, & peut-être qu'on n'en ſortiroit pas à ſon honneur, parce qu'à cauſe de l'antiquité, l'Hiſtoire eſt ſi fort confonduë avec la Fable, que l'une ſouvent n'eſt pas plus veritable que l'autre.

Mais nous ne cherchons ici que celui qui étoit caché ſous le Bahal, ou Jupiter des Phéniciens, ou tout au plus ſous le Beel des Babyloniens. Que ſous ces noms fuſſent cachez de vrais hommes, on n'en peut douter en façon du monde, car on leur attribuë des peres, des meres, des enfans, des mariages, des guerres, des enlevemens, des adulteres &c. & mille autres actions, qu'on ne ſauroit rapporter à la Phyſiologie, comme ont eſſayé de faire quelques-uns, & entre les autres Porphyre, & avant lui Chryſippe, dans le ſecond livre de *Natura Deorum*, & un nommé Diogenes Babylonius, comme nous l'apprend Ciceron.

Apud Euſebium lib. 3. c. 11. de Præpar. Evang.

Euſebe s'inſcrit en faux contre toutes les interpretations Mythologiques des anciens Sages & Philoſophes Payens. Et afin que la Religion Payenne demeurât auſſi ridicule qu'elle paroît, il prétend que l'on doit prendre au pied de la lettre les fables des Poëtes. Leſquels Poëtes, comme l'a reconnu Ciceron, *ira inflammatos, & libidine furentes induxerunt Deos, feceruntque, ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus: odia præterea, diſſidia, diſcordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effuſas in omni intemperantia libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortaléſque ex immortali procreatos.* Les Payens, qui ont voulu juſtifier leur Theologie, trouvent dans toutes les fables de grands myſteres de Phyſiologie, pour l'explication de la nature, & des choſes qui s'y font. *Ipſa quoque vulgaris ſuperſtitio communis idololatriæ*, dit Tertullien, *cùm in ſimulacris de nominibus & fabulis veterum mortuorum pudet, ad interpretationem naturalium refugit, & dedecus ſuum ingenio obumbrat, figurans Jovem in ſubſtantiam fervidam, & Junonem in aërem, ſecundùm ſonum Græcorum vocabulorum. Item Veſtam in ignem, & Magnam Matrem in terram ſeminalia demeſſam, lacertis aratam, lavacris rigatam.*

Cicero. 1. De Natura Deorum.

Tertull. Lib. 1. adversùs Marcionem c. 13.

Mais Euſebe refute ces explications, & c'eſt à cela qu'il employe la plus grande partie du ſecond, & du troiſiéme Livre *de Præp. Evang.* Je penſe que ni les uns ni les autres n'ont raiſon. Car il eſt impoſſible de rapporter tout ce que les Payens ont dit de leurs faux Dieux, à la Phyſique. Mais auſſi il y a beaucoup de choſes, qui peuvent y être rapportées. Et cela n'eſt pas étonnant, car puiſqu'il eſt certain que ſous les mêmes noms, ils ont conſacré, & adoré des Hommes, des Aſtres, & des Elemens, il eſt clair que dans leur Theologie, ils ont dû confondre les actions des hommes, avec les vertus des Aſtres & des Elemens. Ainſi aprés avoir trouvé le Soleil ſous nôtre Jupiter Phénicien, & Babylonien, il faut y chercher des hommes.

Pour ce qui eſt du Bel des Babyloniens, je voi que tous les Hiſtoriens conviennent, que c'étoit un des fondateurs de la ville, & de l'Empire des Babyloniens. Servius, ſur ces paroles de l'Eneïde lib. 1.

Ca-

Cælataque in auro
Fortia facta patrum, series longissima rerum
Per tot ducta viros antiqua ab origine gentis.

Servius, dis-je, confond le Belus Assyrien, ou Chaldéen, avec le Belus, ou Bahal Tyrien, prétendant qu'entre les Ancêtres, dont Didon avoit fait graver les faits & l'Histoire, étoit ce Belus Assyrien, fondateur de Babylone. Si Didon a eu un Bel, ou Belus, entre ses Ancêtres, il a dû être Phénicien & Tyrien, & il n'a rien de commun avec le Belus des Babyloniens. C'est pourquoi cette génealogie de Didon qu'on trouve dans Servius, est trés-fausse. Il conte pour Ancêtres de Didon, *Jupiter*, *Epaphus*, *Belus priscus*, *Agenor*, *Phœnix*, *Belus minor*, *qui & Metres*, *Mox*, *Dido & Pygmalion.*

Le Belus des Babyloniens est le fondateur de Babylone, le Pere de Ninus, mari de Semiramis: Cyrille d'Alexandrie nous dit, que ce Belus s'appelloit aussi Arbelus, & que c'est le premier homme qui ait été consacré, & adoré comme Dieu, aprés sa mort. Que les Assyriens & leurs voisins l'adorerent, & lui offrirent des Sacrifices. Ce Belus est ou Nimrod, ou le fils de Nimrod: Selon le sentiment d'Aventin c'est le fils de Nimrod. *Anno regni Tuisconis centesimo duodevicesimo, Belus Jupiter, filius Nimbroti, Rex Babyloniorum secundus naturæ fatóque concessit; Ninus filius Patri in Regno succedens, seu ut divina stirpe natus videretur, seu pietate motus ut memoriam defuncti genitoris coleret, seu, quod magis credam, instinctu mali genii, parentem consecrat, pro Deo ab omnibus coli præcipit, eidem divinos defert honores, & ab omnibus deferri edicto jubet.*

Libro 3. adv. Julian. Cæsar. Item Eusebius in Chronico. Annal. Boïorum lib. 1. p. 11.

Mais Eusebe, Saint Jerôme, Saint Augustin, & la plûpart des Modernes aprés eux, mettent Nimrod pour le premier fondateur de l'Empire des Assyriens, & le font Pere de Ninus, d'où Ninive tira son nom, de sorte que selon leur sentiment, Belus est Nimrod, & en effet cette conjecture s'accorde bien avec ce qui est dit de ce Nimrod, dans le ch. 10. de la Genese, *Et Chus engendra Nimrod, qui commença à être puissant sur la terre. Il fut un puissant chasseur devant l'Eternel, c'est pourquoi on dit, comme Nimrod le puissant chasseur devant l'Eternel, & le commencement de son Regne fut Babel, Erec, Accad, Calné, au païs de Scinhar. De ce païs-là sortit Assur, qui bâtit Ninive, & les ruës de la ville, & Calah, & Resen entre Ninive & Calah, qui est une grande ville.* Cela signifie bien clairement que ce Nimrod fut le premier Conquerant, & qu'il bâtit des villes, & assujettit tous ses voisins. Ses parens & ses amis lui donnerent le nom de *Bel*, qui signifie Seigneur & Maître, mais ceux qu'il avoit vaincus & soûmis, lui donnerent le nom de *Nimrod*, qui signifie rebelle, parce qu'il fut le premier qui usurpa la domination sur ses freres, qui étoient libres comme lui: Moïse lui a conservé son nom de Nimrod, parce que la famille de Sem, d'où étoit décendu Moïse, supporta impatiemment sa domination. Mais les Assyriens, pour se faire honneur de ce Conquerant, lui ont conservé le nom de *Bel*, ou de *Bal*, que lui-même s'étoit donné. Les paroles de Moïse, *de ce païs-là sortit Assur*, doivent être tournées, *& de ce païs-là il sortit en Assur, & s'emparant d'Assyrie il bâtit Ninive*, &c. Car Assur est un des décendans de Sem, & il n'y a point du tout d'apparence, qu'au milieu du recit, que Moïse fait de l'établis-

Euseb. in Chronico. Hieronym. cap. 2. in Oseam. Aug. de Civit. Dei lib. 18. 17.

tabliſſement de l'Empire de Nimrod, & dans la Table Généalogique des enfans de Cham, il faſſe mention d'Aſſur, qui eſt des enfans de Sem. Et en effet le Prophete Michée appelle l'Aſſyrie le Païs de Nimrod; *Ils conſumeront la terre d'Aſſyrie avec l'épée, & le païs de Nimrod avec leurs lances.* Ce fut donc ce Nimrod, Fondateur de l'Empire d'Aſſyrie, dont on a fait le Jupiter Belus, & que les Babyloniens ont adoré ſous le nom de *Bel*.

Ch. 5. 6. Voi Bocharti Phaleg Pars prima lib. 4. c. 12

Le Bahal des Phéniciens, c'eſt Cham, leur grand Patriarche.

Mais pour le Bahal des Phéniciens, il y a apparence que c'eſt Cham, le grand Patriarche des Phéniciens & des Cananéens. Celui-là même que nous avons prouvé, dans la premiere Partie de cet ouvrage, être Melchiſedec, le grand Pontife de la Nation, le Chef de la Religion, qui avoit établi ſon ſiege dans le païs de Canaan, dans la Paleſtine, & dans la Phénicie même, puiſque cela eſt ſi voiſin, & renfermé dans une ſi petite étenduë, qu'elles peuvent paſſer pour un même païs: car la Phénicie occupant les Côtes maritimes de la Paleſtine, renfermoit le mont Liban, & les villes de Tyr & de Sidon.

Au reſte je trouve dans Sanchoniathon, ou Philo Biblius, un Sydyd ou Sydek, qu'il interprete Juſte, que je croi être nôtre Melchiſedec Roi de Juſtice, comme nous l'avons déja ci-deſſus remarqué. Par ce Fragment de Sanchoniathon, que nous avons ci-deſſus rapporté tout entier, il paroît que *Sydik*, ou *Sydek*, qui eſt nôtre Melchiſedec, eſt le Pere des *Cabbires*, c'eſt-à-dire, des grands Dieux. Il faut donc que ce ſoit le Jupiter des Payens, ſi ſouvent appellé le Pere des Dieux. Le Jupiter des Phéniciens étoit Cham, & ce Cham eſt le même que Melchiſedec. Il n'y a donc rien de plus vrai-ſemblable que cela, c'eſt que les Phéniciens & Cananéens, ont fait leur grand Dieu, ou leur Bahal, le Pere des autres Dieux, celui qui étoit le Pere de toute leur race, leur Patriarche, & qui avoit durant pluſieurs ſiecles tenu les rénes de l'Etat, & manié les affaires de la Religion dans la Paleſtine, auquel Abraham lui-même avoit rendu hommage, & avoit donné les dîmes du butin. Ce qui peut encore avoir été une occaſion aux Cananéens de faire de Cham, ou de Melchiſedec, un Dieu. Car on ſait bien que de tout tems, la coûtume a été de conſacrer la dîme des dépouilles des ennemis aux Dieux, & principalement à Jupiter. Témoin le *Jupiter Feretrius* des Romains, auquel ils offroient ce qu'ils appelloient *opima ſpolia*; c'eſt-à-dire, les dépouilles du Général de l'Armée ennemie, à l'exemple de Romulus, qui conſacra à Jupiter les dépouilles du Général des Sabins.

Propert. lib. 4. Eleg. 10.

Jupiter, hac hodie tibi victima corruet Acron.
Voverat & ſpolium, corruit ille Jovi.

Ajoûtez à cela les remarques de nos Savans, qui prouvent que Noé eſt le Saturne des Payens, que ces trois fils de Noé, Sem, Cham & Japhet, ſont les trois fils de Saturne, Jupiter, Neptune & Pluton, & que Cham eſt Jupiter, ce que l'on prouve. 1. Par le nom de Hammon, qui eſt demeuré à Jupiter, & ſous lequel il a été adoré dans l'Egypte & dans la Libye, comme nous en aſſûre Herodote. *Les Egyptiens*, dit-il, *donnent à Jupiter le nom de Hammon. Ham* & *Hammon* viennent l'un de l'autre, & il ne faut pas trouver étrange que nous dérivions ici le Jupiter Hammon de Cham, aprés l'avoir

dérivé de חמה, chammah qui ſignifie le Soleil. Car comme ſous un même nom on adoroit des Aſtres & des Hommes, il n'eſt pas étonnant qu'un même nom ait deux origines. De ce *Cham*, ou *Ham*, qui ſignifie *chaud*, *brûlant*, on a judicieuſement remarqué, que le Ζεὺς des Grecs pourroit bien être dérivé de ζέω, *ferveo*. Mais quand il le faudroit dériver de ζῆν, vivre, cela n'empêcheroit pas que le nom de Ζεὺς n'eût été donné à Jupiter, à cauſe de la ſignification de celui de *Ham*, ou *Cham*, qui ſignifie brûlant, chaud; car la chaleur eſt le principe de la vie. 2. L'action de Cham qui vit la nudité de ſon pere, a donné lieu à la fable, que Jupiter le coupa, & c'eſt un autre indice que Cham eſt Jupiter.

3. Ce que l'on a donné à Cham la ſouveraineté ſur les Dieux & ſur les hommes, au préjudice de Sem, & de Japhet, qui étoient ſes aînez, vient de ce que la poſterité de *Cham* obtint la premiere domination, & la premiere Monarchie par Babylone, & par Ninive. Et les enfans de Sem & de Japhet leur furent ſoûmis. Or il eſt naturel à ceux qui dominent de ſe prévaloir de leurs avantages, & de s'attirer toute la vénération qu'ils croyent néceſſaire pour affermir leur domination, à quoi ne ſert pas peu l'opinion que ceux qui dominent ſont décendus des Dieux. On peut ajoûter à cela, que les vertus militaires étant les plus brillantes aux yeux des hommes, ce ſont auſſi elles qui induiſent plus facilement à donner de la divinité aux mortels. C'eſt pourquoi la plûpart des Heros, que l'antiquité Payenne a conſacrez, ont été de grands Capitaines. Pour Cham, je ne croi pas qu'il ait jamais fait de guerres de grand éclat: Mais ſon petit-fils Nimrod, & ſes décendans, s'étant érigez en Conquerans, & en maîtres de l'Univers, de leur Patriarche ils ont fait un Dieu, & ils firent Cham leur Pere le ſouverain des Dieux & des hommes.

4. Si nous cherchons le chemin, par où le Bahal des Phéniciens a paſſé, & en Egypte & dans la Libye, ſous le nom de *Jupiter*, *Cham*, *Ham*, *ou Jupiter Hammon*, nous n'aurons pas beaucoup de peine à le trouver. Quant à l'Egypte, il y a été porté par Mitſraim, le ſecond fils de Cham, qui certainement a été le Pere des Egyptiens. C'eſt pourquoi dans la langue Sainte l'Egypte s'appelle de ce nom מצרים, Mitſraim. Et même nous apprenons de Plutarque, que les anciens Egyptiens appelloient leur païs Χημία, à cauſe de la noirceur de la terre, dit-il. Mais il eſt beaucoup plus apparent que le nom de *Chemia*, qui a été donné à l'Egypte, vient de Cham pere de *Mitſraim*. Auſſi l'Ecriture appelle ſouvent l'Egypte, la terre de Cham. Le mot de Cham ſignifiant brûlé, chaud, ſignifie auſſi noir & roux de brûlure: C'eſt pourquoi ſi l'étymologie, que Plutarque donne du nom Χημία, que l'Egypte a porté, n'eſt pas tout à fait juſte, au moins n'eſt-elle pas tout à fait mauvaiſe. In Tractatu de Iſide & Oſiride. Pſ. 78. 51. 105. 23.

Pour la Libye, il eſt encore aiſé de comprendre comment Cham y a été adoré, ſous le nom de Jupiter Hammon. Je ne dirois pas, comme Bochart, qu'il a été relegué dans les arides ſablons d'Afrique, ou parce qu'il a été le plus jeune de ſes freres, ou parce qu'il a été maudit de ſon Pere. Premierement il eſt certain que l'Afrique eſt tombée en partage aux enfans de Cham, & que ſa poſterité l'a occupée, & c'eſt pourquoi elle a été appellée *Ammonis*, & *Ammonia*, Λιβύη χώρα πολυώνυμος, &c. dit Stephanus ancien Chorographe; *La Libye*, *ou Afrique*, Phaleg Part. 1. lib. 1. cap. 1. Stephanus de urbibus.

Afrique, est un païs qui porte divers noms, témoin Polyhistor, elle s'appelle terre Olympienne, Oceanie, Eschatie, Koryphie, Hesperie, Ortygie, Ammonis. Elle s'appelle *terre Olympienne*, c'est parce qu'elle a été occupée par les enfans de celui dont on a fait le Jupiter Olympien, ou comme parloient les Phéniciens *Beelsamen.* Elle a été nommée *Ammonis*, à cause que ce Jupiter Olympien, à qui elle est tombée en partage, s'appelloit *Ammon*, ou *Ham.* Mais sans cela, au moins savons nous que l'Egypte a été occupée par le fils de Cham, & il y a apparence, comme nous venons de le dire, que Cham y a été adoré dans la ville de Diospolis, que l'Ecriture Sainte appelle אמון נא, *Amon no*, ou *Neammon.* On ne doit pas se faire une difficulté de ce que le nom de *Cham*, ou *Ham*, s'écrit avec une aspiration forte, par un Cheth, au lieu que le *Amon no* des Prophetes s'écrit sans aspiration, par Aleph. Il ne faut pas, dis-je, conclurre que *Ham*, & *Amon*, soient differens, car il n'est rien si ordinaire que de voir perdre à un mot son aspiration. Cham étant donc adoré en Egypte, il n'est pas difficile de comprendre comment il a pû passer de l'Egypte dans la Libye.

Vide Bochartum ubi suprà. Jerem. 46, 25. Ezech, 30. 15. Nahum. 3. 6.

Mais enfin, & c'est ce que je trouve le plus vrai-semblable, il y peut être passé de Carthage. Les Tyriens, quand ils partirent de chez eux, emporterent avec eux leur Bahal, avec cette tradition, que ce Bahal s'appelloit *Cham*, ou *Ham.* Et quand ils eurent bâti Carthage, leur commerce fut grand avec les Libyens, de sorte qu'il fut trés-aisé au Dieu *Ham*, ou *Hammon*, de s'établir dans la Libye : sur tout parce que les Libyens virent que sous les auspices de ce Dieu Tyrien, les Carthaginois avoient établi une si florissante Republique, ils adopterent facilement un Dieu, dans lequel ils crûrent reconnoître tant de pouvoir.





IV. TRAITÉ

DES AUTRES

BAHALINS,

De Bahal-Tſephon, de Bahal-Berith, de Beel-Zebub, de Dagon, &c. De Nergal, Nibechas, Tartach, Aſhima, Aretſa, Dieux de Sehir: Adrammelech, Anamelech, Niſroch, Rimmon.

CHAPITRE I.

Bahal-Berith, Dieu ou Déeſſe des Sichemites. Premiere conjecture, que c'eſt le Jupiter Fœderalis. Seconde conjecture, que Bahal-Berith, qui a pris ſon nom de la ville appellée en Phénicien Beruth, *étoit aſſûrement une Déeſſe, & non pas un Dieu.*



J'Appelle Bahalins tous les faux Dieux de la Paleſtine, & des Nations voiſines, entre leſquelles le nom de *Bahal* ſignifioit *Dieu* en général, & *Bahalim* ſignifioit les Dieux. Ainſi aprés avoir parlé de Bahal, ou du Dieu qui étoit ainſi appellé abſolument, & ſans épithete, il faut dire quelque choſe des autres Bahals, dont le nom étoit composé de quelque mot, qui étoit ajoûté à celui de Bahal. Tel étoit, ſelon le ſentiment des Rabbins, Bahal-Tſephon, Baal-Berith, Baal-Pehor, Baal-Zebub. Pour ce qui eſt de Bahal-Pehor, nous en avons fait un chapitre à part, en parlant des Dieux des Moabites. Quant à Baal-Tſephon, comme ſelon le ſentiment des Juifs, c'étoit plûtôt une figure magique, qu'une divinité diſtincte des autres, nous n'en dirons rien, n'ayant pas deſſein de dire de la Magie des Syriens autre choſe, que ce que nous en avons dit dans le Traité des Theraphims, & dans le chap. de l'Ob.

Il faut donc commencer par *Baal-Berith.* Je ne ſai qu'un ſeul lieu, où Bahal-Berith.
il

il nous soit parlé de cette divinité. C'est dans le 8. & le 9. chap. du livre des Juges. *Et il avint aprés que Gedeon fut mort, que les enfans d'Israël se détournerent, & paillarderent aprés les Bahalins, & s'établirent Baal-Berith pour Dieu.* Et dans le chap. suivant, il est dit que les habitans de Sichem tirerent soixante & dix pieces de la maison de Baal-Berith, & les donnerent à Abimelech, l'un des enfans de Gedeon, & qu'il s'en servit pour lever des soldats, & tuer tous ses freres. Ce même Dieu étoit appellé Berith tout simplement, car dans le même chapitre il est dit, *que les Sichemites se retirerent dans le fort de la maison, ou du Temple du Dieu Berith*, בית אל ברית, c'est-à-dire, que ce Temple de Berith étoit en même tems la citadelle, le fort, l'arsenal, & le Thrésor des Sichemites. Plutarque nous apprend que les Romains mettoient aussi, leurs Archives, & le Thrésor public, dans un Temple, c'est celui de Saturne. Nous n'avons presque point d'autre source, d'où nous puissions tirer quelque lumiere pour connoître cette fausse divinité, que son nom. Et là-dessus il y a divers sentimens.

(Marginal notes: Juges chap. 8. 33. — Chap. 9. 4. — V. 46. — Quæst. Rom. 42.)

Premierement le mot de ברית, Berith, en langue Phénicienne & Hebraïque signifie alliance. Ainsi le Dieu Baal-Berith peut être interpreté, par *le Dieu des traitez & des alliances.* Et en effet c'est ainsi que le comprenent la plûpart des Auteurs. Le Paraphraste Chaldée tourne בעל קיום, *Deus juramenti, aut fœderis. Erant olim*, dit Munster, *apud Cananæos multi dii, qui communi nomine vocabantur Bahal, quod Dominum & Magistrum sonat, sed habuit quilibet Bahal nomen proprium, ut Baal-Zebub, id est Deus muscarum; Baal-Pehor, id est Deus voracitatis; Baal Berith, Dominus fœderis.* Drusius dit aussi, *Baal-Berith, sic vocabatur numen Sichemitarum, & valet ut si dicas Jupiter fœderis, id est fœderatus.* Les 70. Interpretes, & la Vulgate Latine de St. Jerôme, n'ont pas pris le mot de *Berith*, pour un nom propre, mais pour un nom appellatif. Car les Grecs ont dans leur Bible, ἔθηκαν αὐτοῖς τῷ Βάαλ διαθήκην, τοῦ εἶναι αὐτοῖς αὐτὸν εἰς θεόν. Et la Vulgate, *percusserunt cum Baal fœdus ut esset eis in Deum.* Les Grecs & les Latins ont donc pris *Berith*, *pour alliance*, ayant tourné *& ils firent alliance avec Bahal, afin qu'il fût leur Dieu.* Il y a même des Juifs qui l'ont ainsi entendu : Entre les autres un certain Rabbi Esaïe, que Buxtorf a mis à la marge de sa Bible, פי׳ בעלי ברית לע״ן הם כהני הבמות, *l'interpretation est, que les Sacrificateurs des hauts lieux entrerent en alliance avec l'Idole.* Mais Ralebag & Rachi estiment que c'est un nom propre, כך שמו, tel est son nom, dit Rachi, שמו להם לאלהים בעל אחד ששמו היה בעל ברית, *& ils choisirent pour leur Dieu un Bahal, dont le nom étoit Bahal-Berith*, dit Ralebag. Il est bien vrai que, selon la Phrase Hebraïque, בעל ברית, signifie un homme avec qui on est en alliance. Ainsi on pourroit interpreter ce Dieu, par *Jupiter Fœderatus*, c'est-à-dire, le Dieu avec lequel on auroit traité alliance, que l'on auroit choisi pour son Dieu. Mais il seroit beaucoup plus raisonnable de l'interpreter, *par Jupiter Fœderalis*, le Dieu présidant sur les alliances. On peut donc conjecturer que ce Jupiter, que les Sichemites choisirent pour leur Dieu, est le Bahal, ou le Jupiter, de toute la Phénicie. Mais que dans ce lieu-là il portoit le titre de Jupiter des alliances, parce que c'étoit celui que les hommes prenoient à témoin de leur fidélité, & par lequel ils juroient pour la confirmation de leurs alliances.

(Marginal notes: Premiere conjecture, Bahal-Berith est le Jupiter Fœderalis des Latins. — Munster in 9. Jud. v. 4. — In Jud. 8. 33. — In Judices cap. 8. — In Judices cap. 8.)

Et ce qui confirme cette conjecture, c'eſt qu'effectivement le Jupiter des Payens avoit divers titres, ſelon la diverſité des nations. Et il étoit adoré en un lieu ſous un éloge, & dans un autre lieu ſous un autre titre. Ainſi ils avoient un Jupiter appellé ἱκέσιος & ἱκετήσιος, *deprecabilis*, exorable, qui ſe laiſſe fléchir. Et au rapport de Julius Pollux, c'étoit l'un des trois Dieux, par leſquels Solon permettoit de jurer, ἱκέσιος, καθάρσιος & ἐξακεστήριος, *Jupiter exorable*, *purifiant*, *& chaſſant les maux*. Les Lacedemoniens avoient un Jupiter qu'ils appelloient *Coſmetas*, c'eſt-à-dire, Souverain du monde. Dans l'Ile d'Eubée, aujourd'hui de Negrepont, Jupiter avoit un Temple ſous le nom, de Ζεὺς ἐπικάρπιος, *Jupiter fructifiant*. Il y en avoit cent autres de cette nature, comme ἐπιβήμιος Ζεὺς, Jupiter ſeant ſur le Tribunal, ἕρκος Ζεὺς, εὔφημος Ζεὺς &c.

Pollux Onomaſticon. In 8. lib. Pauſanias in Laconicis. Heſychius.

2. Mais ce qui augmente & fortifie cette conjecture, c'eſt que Jupiter a été connu entre les Grecs & les Latins, ſous ce même nom de *Jupiter Fœderatus*, *ou Fœderalis*. *Colebatur*, dit Lilius Gyraldus, *& in fœderibus ſanciendis apud Græcos* ἐνόρκιος Ζεὺς, *à juramento videlicet appellatus*. En effet Pauſanias dit expreſſément que dans le lieu, où ſe celebroient les jeux Olympiques, le Senat, ou le Conſeil s'aſſembloit dans un eſpace, où étoit le ſimulacre de Jupiter, ſurnommé ὅρκιος, qui tenoit des foudres dans ſes deux mains, pour ſignifier qu'il puniroit de toutes ſes foudres les violateurs des ſermens. Les Romains avoient un ſemblable Jupiter, qu'ils appelloient *Jupiter Lapis*, ou *Lapideus*, Jupiter la Pierre, ou Jupiter de Pierre. *Quid igitur jurabo per Jovem Lapidem Romano vetuſtiſſimo more?* dit Apulée. Et ce nom étoit venu d'une Ceremonie, qu'ils obſervoient en confirmant leurs traitez; ils prenoient une Pierre en main, & diſoient, *ſi ſciens fallam, me Dieſpiter ſalva urbe arcéque bonis ejiciat, ut ego hunc lapidem.* Polybe dans ſon Hiſtoire, & Tite-Live dans la ſienne, nous remarquent cette ceremonie, dans la paix qui fut concluë entre les Romains & les Carthaginois, aprés la premiere guerre Punique. Et voila la forme du ſerment, comme Polybe dit qu'il fut exprimé & conçû par celui qu'ils appelloient *Fœcialis*, & qui fut auſſi gravé dans une table. *Si je fais cette alliance & ce ſerment de bonne foi, & ſans intention de tromper, que toute proſperité me puiſſe arriver de la part des Dieux. Mais s'il en eſt autrement, que tous les autres demeurent ſains & ſaufs, & que je puiſſe perir ſeul au milieu des loix de ma patrie, dans ma propre maiſon, & dans mes ſepulcres, comme cette pierre tombera de ma main; & ſans rien ajoûter, incontinent il jetta la pierre hors de ſa main.* Je ſoupçonne que le *Jupiter Arbitrator* des Romains étoit encore le même Dieu, & qu'il étoit appellé Arbitrator, *quaſi teſtis & arbiter, qui in fœderibus & juramentis invocabatur.* Il avoit un Temple appellé πεντάπυλον, dans la region Palatine, comme le rapporte P. Victor *in lib. de urbis Romæ regionibus.* Si quelqu'un avoit de l'amour pour cette conjecture, il pourroit encore l'appuyer par l'étymologie du mot *Berith*, qu'on peut dériver de ברא, qui, entr'autres ſignifications, ſignifie *couper*. On ſait que les Hebreux, auſſi bien que les Latins, diſent *ferire fœdus;* כרות ברית, à cauſe de la ceremonie de tuer, & d'immoler une victime pour la confirmation des traitez. De ſorte qu'on pourroit interpreter *Baal-Berith*, *Deus percuſſionis*, *ſcilicet & fœderis & victimæ.* Voila ce que l'on peut

Hiſtor. Deorum Syntagma 2. Pauſanias In Eliacis. In libro de Deo Socratis. Feſtus. Vide Eraſmum Adag. Chiliad. 2. Centuria 6. Adag. 33. Polyb. lib. 3. Tite-Live Decad 3. lib. 1.

peut imaginer pour le ſentiment de ceux, qui croyent que Bahal-Berith étoit le *Jupiter Fœderalis* des Payens.

Seconde conjecture, le nom de Baal-Beryth vient de la ville de Beryth en Phénicie.
Joſué 9. 17. & 18. 25.
De Urbibus.

On peut encore faire une conjecture, qui n'a gueres moins de vrai-ſemblance. C'eſt que le Bahal des Sichemites avoit emprunté ſon nom de la ville de Beryth, *Berythos*. Il y avoit pluſieurs villes de ce nom: Il y en avoit une entre les villes des Gabaonites, qui s'appelloit en Hebreu בארות, Beroth, ou Beruth, qui tomba dans le partage des Benjamites. Il y en avoit une autre de même nom dans l'Arabie, ſelon le témoignage de Stephanus ancien Geographe. Mais il eſt certain qu'il y en avoit une dans la Phénicie, qui étoit ſituée entre la mer & le mont Liban, au deſſus de Sidon, en tirant du côté d'Antioche, & aujourd'hui elle s'appelle encore Baruth.

Lemnius Simon ex Dionyſio Afro.

Antiquámque Tyron, Beryti & mœnia grata.

Stephanus nous dit que cette ville étoit ainſi appellée, διὰ τὸ ἔνυδρον, βὴρ γὰρ τὸ φρέαρ παρ' αὐτοῖς, à cauſe de l'humidité de ſa ſituation, parce que *Ber*, dans leur langue, ſignifie puits. Cela eſt vrai, car *Beroth*, ou *Beruth*, ſignifie en Phénicien, & en Hebreu, *des puits*. C'eſt de cette ville de Beruth, ou Beryth, qu'étoit le fameux Sanchoniathon, Hiſtorien & Theologien des Phéniciens; qui dit de cette ville de Beryth, ſelon la verſion de Philo Biblius, *que Saturne donna la ville de Beryth, à Neptune, aux Cabires, aux laboureurs & pêcheurs, qui y conſacrerent les reliques de Pontus, le pere de Neptune.*

Apud Euſeb. Præp. Evang. lib. 1. c. 10.

Ex Porphyrio lib. 4.

Ce fut à Abibalus, Roi de cette ville de Beryth, que Sanchoniathon dédia ſon ouvrage, comme nous l'avons vû ci-devant. Ἀβιβάλῳ Βηρυτίων τὴν ἱστορίαν ἀνατίθει. Les Sichemites trés aſſûrément avoient emprunté leur Bahal-Berith des Phéniciens, dans le voiſinage deſquels ils étoient. Et il ſe peut faire que ce Bahal fût le Bahal de la ville de Beryth, *Jupiter Berythius*. Car tout le monde ſait que les Dieux des Payens ſe diſtinguoient par les noms des lieux, dans leſquels ils étoient adorez. Ainſi il y avoit le *Jupiter Capitolinus*, *Dodonæus*, *Idæus*, &c. Ce qui rend vrai-ſemblable cette conjecture, c'eſt que, ſelon le ſentiment des Doctes, *Jerubbahal*, qui eſt Gedeon, eſt le *Jerombahal*, Sacrificateur du Dieu Jao, avec lequel *Jerombahal* Sanchoniathon dit avoir eu commerce, & avoir eu de lui des memoires, d'où il a tiré ſon Hiſtoire & ſa Theologie. Ce Sanchoniathon étoit Berytien, comme nous l'avons vû, & par conſéquent il avoit pour Dieu Jupiter Berytien, le Dieu de ſa ville. Il eut grand commerce avec Jerubbahal, qui demeuroit ſouvent en Sichem, où il avoit une concubine. Il ſe peut faire que ce Berytien, venant voir Jerubbahal en Sichem, ait corrompu le peuple, & lui ait appris le culte de ce faux Dieu Baal-Beryth, ou *Jupiter Berytien.*

Phaleg Part. 2. cap. ultim.

Tout cela a de la vrai-ſemblance. Mais cependant ſans balancer, je me range dans le ſentiment de l'illuſtre Bochart, qui tient que ce Dieu n'étoit pas le Bahal des Tyriens & Sidoniens. Que c'étoit à la verité un des Dieux des Phéniciens, mais un Dieu different des autres Bahalins. Il n'avoit pas tiré ſon nom de la ville de Beryth, mais il avoit donné

le

le nom à la ville. Ce faux Dieu s'appelloit proprement *Beryth*, ou *Beruth*, & le nom de *Bahal*, qui est mis devant, dans le composé *Bahal-Berith*, ne fait point partie du nom propre; c'est un nom appellatif, comme parlent les Grammairiens : C'est le nom du *Dieu*, & c'est tout de même, comme si l'on disoit, le Dieu *Berith*. Cela est clair par le texte du livre des Juges. Car celui qui est appellé *Bahal-Berith* dans le 8me. chapitre, est appellé *El-Berith* dans le neuviéme, ce qui signifie le Dieu Berith. *V. 46.* *Bahal* & *El* sont deux mots Hebreux, ou Phéniciens, qui signifient tous deux Dieu, ou Seigneur. Le premier, savoir *Bahal*, étoit le mot des idolatres, & celui d'*El* étoit employé par les Israëlites, pour signifier Dieu; ainsi ce que le Livre des Juges appelle ce Dieu *Berith*, tantôt *Bahal-Berith*, & tantôt *El-Berith*, est une preuve que les mots *Bahal* & *El* sont des noms appellatifs, qui ne signifient autre chose que *le Dieu*. Voyons présentement quel est ce Dieu Beryth. Bochart croit que c'est une Déesse, appellée *Beroé* par les Grecs, dont le Poëte Nonnus *In Dionysiacis lib. 41. 42. 43.* parle trés souvent, qu'il dit avoir été demandée en mariage par Bacchus. Ajoûtant qu'elle lui fut refusée, & en suite mariée à Neptune. Il la fait fille de Venus & d'Adonis. Et dit que c'étoit la Déesse de la ville de Beryth, à laquelle elle avoit donné le nom.

Il ne faut pas que l'on soit surpris si *Baal-Berith*, dont le Livre des Juges parle comme d'un Dieu, se transforme subitement en une Déesse. *Bahal-Berith est une Déesse.* Il est vrai qu'il l'appelle *El*, *Elohim*, *Bahal*, qui sont des noms masculins. Mais la raison en est claire, c'est que le dialecte des Hebreux n'a point de nom qui signifie *Déesse*, à cause que les Israëlites ne reconnoissoient point de sexe dans la divinité. Les Phéniciens dans leur dialecte avoient leur *Bahalati*, qui signifie *ma Dame*, ou *ma Déesse*, d'où les Grecs ont fait la Déesse *Baaltis*. *Comme les Papistes ont leur Nôtre Dame.* Mais les Juifs ne connoissant pas de Déesse, & n'en voulant pas reconnoître, appelloient tous les Dieux des Payens *Baalim*, & *Elohim*. Ainsi quoi qu'entre les Dieux des Syriens, dont les Prophetes, & les Auteurs des Livres du Vieux Testament, parlent si souvent, il y eût des Déesses aussi bien que des Dieux, cependant jamais ils ne parlent de Déesses, & ils appellent ces *Déeses*, *Dieux*, d'un nom masculin. *La Langue Sainte n'a point le mot de Déesse: & pourquoi.* Ainsi Astoreth, ou Astarté, qui certainement étoit une Déesse, est appellée Dieu des Sidoniens, & non Déesse. *Et Salomon se détourna aprés Astoreth, Dieu des Sidoniens, & ils adorerent Astoreth, Dieu des Sidoniens.* *1. Rois 11. v. 5. & v. 33.* Mais aprés ce que nous en dit Sanchoniathon, il n'y a plus de lieu de douter que Beryth ne fût une Déesse. Car il étoit Phénicien, il étoit Berytien, & de la même ville où cette Divinité s'adoroit. Et voici ce qu'il dit dans un passage, que nous avons déja cité, de la généalogie qu'il a faite des Dieux Phéniciens, κατὰ τούτους γίνεται τις ἐλιοῦν καλούμενος ὕψιςος, καὶ θήλεια λεγομένη Βηρούθ. *Dans le même tems que ceux-là naquirent, un certain nommé Elion, appellé le Souverain, & une femme qui s'appelle Beruth* &c. On peut ajoûter à cela, pour ceux qui savent un peu d'Hebreu, que les terminaisons en יח, וח, *ith* & en *uth*, sont des terminaisons toûjours féminines, sur tout dans les noms propres מלכות, יהודית. Ainsi *Berith*, ou *Beruth*, est assûrément une femme.

CHAPITRE II.

Notables conjectures sur le nom de la Déesse Berith, que c'est la Cybele des Grecs: qu'elle a tiré son nom & son origine de l'Histoire de la creation, & du Verbe qui créa le Monde.

POur savoir quelle étoit cette divinité, & quels sont les Dieux Animaux, & Naturels, cachez là-dessous, il faut écouter ce même Sanchoniathon, qui dit avoir eu des Memoires d'un des Sacrificateurs du Dieu Jäo, c'est-à-dire, du Dieu d'Israël, qui s'appelloit Jehova. *Dans le même tems naquirent un nommé Elion, appellé le Souverain, & une femelle nommée Beruth. Ces deux personnes occuperent le Païs voisin de Biblos, & engendrerent un fils terrestre & né de la terre même, αὐτόχθων, lequel ensuite ils appellerent Cœlus, duquel aussi le noble élement, qui roule au dessus de nous, fut appellé Cœlum, à cause de sa beauté. Ce Cœlus eut une sœur née aussi des mêmes Pere & Mere, savoir Elion, & Beruth, qui fut appellée la Terre, nom que l'on donna depuis, à cause de sa beauté, à ce noble corps que nous appellons ainsi. Or leur Pere appellé Elion, ou le Souverain, fut tué par des bêtes, & aprés sa mort ses enfans le mirent au nombre des Dieux, & lui firent des Sacrifices & des encensemens. Cœlus ayant succedé, & pris l'Empire aprés lui, épousa la Terre, sa sœur, & il eut d'elle quatre fils, Ilus, qui est Saturne, Betylus, Dagon, autrement appellé Sito, c'est-à-dire, celui qui préside sur le froment, & Atlas.*

Apud Euseb. loco sæpiùs citato.

Seroit-il possible de retirer quelque verité de dessous cet amas confus de fables? Nous avons déja vû ce texte de Sanchoniathon; mais sans en avoir fait grand usage. Voyons si nous y pourrions comprendre quelque chose. Voici ce que j'en pense. 1. Cet *Elion*, qu'il interprete par ὕψιςος, le Souverain, & le Trés-haut, est un mot tout pur Phénicien, & tout pur Hebreu עליון, Elion, mot qui en effet signifie le *Souverain*, & c'est un des noms de Dieu, Créateur du ciel & de la terre. Ce fut le nom, sous lequel expressément Melchisedec benit Abraham, *beni soit Abram de par le Dieu fort Elion.* Or Abraham jura au Roi de Sodome, qu'il ne prendroit rien du butin, par le même *Elion*, Souverain, Créateur du ciel & de la terre. Ainsi cet *Elion* de nôtre fabuleux Theologien, qui a engendré un fils, nommé Cœlus, & une fille qui a porté le nom de Terre, est clairement le vrai & le grand Dieu.

Genese. 14.

2. Quelle doit donc être cette Beryth, avec laquelle il engendra Cœlus & la Terre? Il ne dit pas que c'est sa femme, ni qu'il l'épousa; ce que dans la suite il dit expressément des autres Dieux & Déesses, dans cette monstrueuse généalogie des Dieux; Il dit simplement qu'ils engendrerent Cœlus. Par cette Baruth, ou Beruth, est désignée la vertu creative d'*Elion*, du Dieu Souverain: ברא, *bara*, dans la langue des Phéniciens, signifie créer, & בריתא, *beruth*, & *beritha*, signifie la création en Chaldaïque & en Syriaque. Cette vertu créative de Dieu, en bonne Mythologie,

logie, me paroît être sa parole: *& Dieu dit que la lumiere soit & la lumiere fut*: de sorte que dans la Theologie de Sanchoniathon, selon nôtre conjecture, cette *Berith*, ou *Beruth*, est l'intelligence divine, & la sagesse du Pere, qui a créé le ciel & la terre, & que la revelation nous fait connoître comme une personne distincte, dans l'adorable divinité. Or Elion n'est point appellé le mari de *Berith*, parce que dans la veritable Theologie, que Sanchoniathon a corrompuë, la vertu créative du Dieu Souverain n'est point représentée comme la femme d'Ilus, mais comme la vertu émanée de lui.

3. Cet Elion, & Beruth, engendrerent un homme, qu'il appelle *ἐπιγειος, αὐτόχθων*, *indigena*, *à terra natus*. Il est clair que c'est Adam, qui est l'homme créé de la terre même qu'il habita: cette fille sœur de cet homme, avec laquelle il fut marié, & par laquelle il devint Pere des Dieux, Saturne &c. c'est Eve la mere de tous les vivans, & de tous les hommes, dont les Payens ont fait des Dieux. Mais ce fils d'*Elion*, ou du Souverain, est aussi appellé le *Ciel*. C'est parce que si Adam par son corps étoit *ἐπίγειος*, terrestre, il étoit celeste, à cause de l'ame que Dieu lui avoit inspirée: sa femme est appellée *la Terre* seulement, parce qu'il n'est pas dit que Dieu lui souffla inspiration de vie, comme il est dit d'Adam: il n'est parlé que de la formation de son corps, comme si elle eût été toute terre & toute matiere. Mais sur tout Adam & Eve sont appellez le Ciel & la Terre, à cause que ce sont les deux premiers hommes du monde; comme le Ciel & la Terre sont les deux premieres & principales parties de l'Univers: Et parce que le Ciel & la Terre sont conçûs, comme les deux principes de la génération de tous les animaux, le Ciel comme le mâle, & la Terre comme celle qui est empreignée par la vertu du Ciel, ainsi Adam & Eve ont été la source de tous les autres hommes: Et enfin parce qu'il est familier aux Theologiens du Paganisme de confondre les Dieux Naturels avec les Dieux Animaux, il ne faut pas s'étonner si celui-ci confond le Ciel & la Terre, qui sont les Dieux Naturels, avec Adam & Eve, qui sont les Dieux Animaux. Mais que veut dire ce qu'il ajoûte qu'Elion, le Souverain & le Tres-haut, mourut *ἐκ συμβολῆς θηρίων*, *ex congressu ferarum*. Pour moi je soupçonne que c'est encore ici un mélange des aventures du Dieu *Elion*, avec celles de son fils *αὐτόχθων*, qui est Adam. C'est le combat du Serpent avec Adam & Eve, dans lequel ils sont surmontez par cet animal, qui leur causa la mort en les engageant dans la revolte.

Pour revenir à nôtre Beryth, Déesse des Berytiens, selon Sanchoniathon, le Theologien des Phéniciens, ce seroit la vertu creative de Dieu: Mais je ne pense pas que les Sacrificateurs, & les *Mystagogi* de cette Déesse, remontassent si avant. Et je suis le plus trompé du monde, si dans leur intention, cette *Beryth* n'étoit la terre même, ou la vertu générative de la terre. C'est ce que nous pouvons recueillir de Nonnus, qui, dans ses Dionysiaques, fait cette *Berith*, qu'il appelle *Beroé*, fille d'Adonis & de Venus. Nous verrons dans la suite comme Adonis est le Soleil, & Venus est la vertu générative du Ciel, & de la nature en général. Or cette vertu générative de la terre vient de ces deux principes: d'Adonis, ou du Soleil, de Venus & de cet esprit génératif, qui est répandu dans toute la nature, & qui a sa source dans le Ciel. Le nom signifie cela-même.

Sanchoniathon a pû croire que *Beruth* venoit de *Bara*, créer. Mais il y a plus d'apparence que les derniers Phéniciens l'ont dérivé, ou de פרה, *parah*, qui signifie fructifier, ou de ברה, *barah*, qui signifie manger, se nourrir. Ainsi בעלברית, *baal-berith*, ou בעלפרית, *baal-perith*, signifie la Déesse fructifiante, ou la Déesse nourrissante, & c'est la description de la terre. Et c'est à mon sens la Déesse Cybele des Grecs & des Romains. Il y a apparence que cette Beryth est la Déesse Syrienne, dont Lucien nous a laissé un livre. Lucien ne lui donne point de nom. C'est que le nom de Déesse lui demeura par excellence, parce qu'étant Cybele Mere des Dieux, elle meritoit être appellée la Déesse simplement, comme étant la Mere de toutes les autres Déesses. Et c'est pour cela même que son culte l'emporta si fort sur celui de toutes les autres divinitez. Car Lucien dit, *qu'il n'y avoit rien de plus auguste, & de plus beau, que son Temple. Qu'outre les ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y sont en trés-grand nombre, il y avoit des marques d'une divinité présente; qu'on y voyoit les statuës suer, se mouvoir, rendre des oracles, & l'on y entendoit souvent du bruit, les portes étant fermées.* Au reste il répréſente que le concours des dévots, & les solemnitez de cette Déesse étoient surprenantes. C'est parce qu'étant la Mere des Dieux, on la consideroit plus que toutes les autres Déesses. Tout ce que nous dit Lucien de cette Déesse Syrienne convient bien à Cybele, quoi qu'il estime que c'est Junon. *La statuë*, dit-il, *est sur un char tiré par des lions, elle tient un tambour à la main, & elle est coiffée de tours, comme les Lydiens la dépeignent.* Il est vrai qu'il dit dans la suite qu'elle a quelque chose des autres Déesses. *Car elle tient*, dit-il, *un sceptre dans une main, & dans l'autre une quenouille, elle a la tête couronnée de rayons, elle est coiffée de tours, elle est ceinte d'une écharpe, comme Venus Uranie.* Je ne croi pas que cela soit capable de rendre Cybele méconnoissable. Ce Sceptre convient trés-bien à la Mere des Dieux, qui doit être la Reine. Cette quenouille montre qu'elle est femme, & qu'elle domine sur son sexe. Ses rayons répréſentent la lumiere du Soleil, qui couronne la terre, & qui la rend fertile: l'écharpe est un ornement de toutes les femmes, qui peut être donné à Cybele,
Claud. lib. 1. de Raptu. Proserpinæ. Lib. 1. comme à toutes les autres. Au reste les lions, les tours sur la tête, & le tambour, font reconnoître Cybele clairement. *Blandique Leones Submisere jubas, adytisque gavisa Cybele, Exilit, & pronas intendit ad oscula turres.* Et pour
Lucretius lib. 2. les tambours voici le témoignage de Lucrece. *Tympana tanta sonant palmis, & cymbala circum: Concava raucisono minantur cornua cantu. Et phrygio stimulat numero cava tibia mentes.* Et Catulle *in Carmine de Berecynthia & Aty. Sequimini Phrygiam ad Domum Cybeles, Phrygia ad nemora Deæ ubi cymbalum sonat, vox ubi tympana reboat.* Ajoûtons à cela ce que Lucien dit, que les Sacrificateurs de la Déesse de Syrie étoient coupez, & même ils portoient l'habit de femmes, & n'ont point, dit-il, d'autres occupations que celles des femmes. Il dit encore que dans les fêtes solemnelles de cette Déesse, quelques-uns pour lui faire honneur entrant en fureur au son des tambours, se coupent les parties naturelles, puis courent tous nuds par la ville, tenant leurs parties dans la main, & la premiere maison où ils les jettent, est obligée de leur fournir un habit de femme. Evidemment cela se fait en l'honneur de la Déesse, qui coupa Atys. Aussi Lucien avouë-t-il *qu'il a oüi dire à une personne digne de foi, que ce Temple a été consacré à Rhea, ou*

Cybe-

Cybele, par Atys, qui a le premier enseigné aux hommes ses mysteres. Car tout ce qu'en savent les Lydiens, les Phrygiens, & les Samothraces, vient de lui qui étoit Lydien. Depuis que Rhea l'eût fait Eunuque, il vécut en femme, il en prit l'habit, & en cet état il courut le monde, où il divulga ses ceremonies & ses mysteres. Et lors qu'il fut arrivé en Syrie, & qu'il vit que les Peuples de delà l'Euphrate ne le vouloient pas recevoir, il s'y arrêta & y bâtit un Temple à la Déesse, comme plusieurs choses le témoignent.

C'est pourquoi je suis surpris que Lucien abandonne ce sentiment si bien fondé, pour suivre une tradition fort incertaine, & qui n'a aucun fondement, que ce Temple étoit dédié à Junon. Cette Déesse Syrienne est donc nôtre Beryth, & l'on ne se doit pas faire une difficulté de ce que la ville de Beryth, où fut premierement adorée la Déesse Cybele, est à quelque distance de la ville de Hierapolis, où étoit le Temple de cette fameuse Déesse Syrienne, Beryth étant vers la Mer, & Hierapolis du côté du fleuve Euphrate. Car il est bien aisé de concevoir comment une divinité, dans une même Province, peut passer d'une ville à l'autre.

Au reste Apulée est absolument de ce sentiment, que la Déesse Syrienne est Cybele, la Mere des Dieux, *qui per plateas & oppida cymbalis & crotalis personantes, Deamque Syriam circumferentes, mendicare compellent Deûm Matrem.* lib. 8. Il parle de ces imposteurs, qui portant l'image de Cybele de lieu en lieu, demandoient en son nom, & maudissoient ceux qui refusoient de donner. Et cependant Apulée ailleurs confond la Déesse de Syrie avec Junon, comme Lucien, car voici comme il introduit Psyché invoquant Junon, *quam cunctus Oriens Syria veneratur, & omnis Occidens Lucinam appellat.* Meta. lib. 6.

Personne n'a mieux pénetré dans les mysteres de cette Religion de Cybele, que Macrobe, il dit qu'Atys, est le Soleil, & Cybele la Terre. Saturnal. lib. 1.
Et il nous apprend qu'il y avoit entre les ceremonies du culte de cette Déesse, un deuil semblable à celui qui se faisoit dans les mysteres d'Isis, & de la Venus Syrienne, sur la mort d'Osiris, & d'Adonis, qui signifioit le deuil, où se trouvoit la terre dans l'absence du Soleil. *Præcipuam autem Solis in his ceremoniis verti rationem hinc etiam potest intelligi, quod ritu eorum καταβάσει finita, simulationéque luctus peracta, celebratur lætitiæ exordium ad octavum Calendas Aprilis, quem Diem Hilarium appellant, quo primùm tempore, Sol diem longiorem nocte profundit.*

Ainsi la Berith des Phéniciens, c'est cette divinité que les Grecs & les Romains ont appellée Rhea, Ops, Cybele. Cette Cybele est cette Déesse Phrygienne, qui fut apportée à Rome par Scipion Nasica, aprés la seconde guerre Punique. Elle porte divers noms. On l'appelle *Dyndymene, Pessinuntia, Mygdonia Mater, Mater Phrygia, Mater Deorum, Berecynthia.* Ce dernier nom me paroît tout pur Phénicien ou Hebreu. On veut qu'elle ait été ainsi appellée de la ville de Berecynthus. Mais il est bien plus raisonnable de croire que la ville a tiré son nom de la Déesse, car *Berecynth* signifie, *demeure de la Déesse Bere*, ou *Berith*, ברעכינת, *Bereskinat.* Le nom de Cybele est encore Phénicien, comme nous allons voir tout à l'heure, quand nous rendrons raison pourquoi ce nom lui a été donné. Livius lib. 29.

Or

Or il n'eſt pas mal-aiſé de concevoir, comment cette Déeſſe des Phéniciens a paſſé en Phrygie, car elle n'a eu qu'à couler le long de la Côte de l'Aſie, qui s'étend depuis le Liban & la Syrie, juſques aux Côtes de l'Aſie Mineure, le trafic des Tyriens & des Sidoniens étant extrémément grand dans toutes ces Côtes. Sur tout ſi l'on conſidere que la Déeſſe *Berith* étoit la terre, comme nous venons de le montrer, il ſera difficile de douter que *Cybele* & *Berith* ne ſoient la même Déeſſe. Or que Cybele fût la terre, & la vertu générative de la terre, cela n'a pas beſoin de preuves, puiſque cela eſt confeſſé & reconnu de tous les Mythologiſtes.

Strabon lib. 10. Heſychius in voce Κυβήβη.

1. C'eſt pourquoi cette Déeſſe a été appellée *Cybele*; non pas d'une montagne, ou de quelque place de Phrygie, comme l'ont eſtimé Strabon, Stephanus, & Heſychius. Mais du mot Hebreu קבל, *Kibbel*, qui ſignifie recevoir, parce que la terre reçoit les ſemences pour les rendre avec uſure, comme les Latins l'ont appellée *Ops*, *ab opibus*, parce qu'elle produit les richeſſes; ou bien de סבל, *Sabal*, qui ſignifie porter, à cauſe qu'elle porte les hommes, les animaux, & les plantes.

2. C'eſt pour cela même qu'on lui mettoit des tours ſur la tête, & qu'on l'appelloit *Turrigera*; parce que la terre porte les villes.

Lucret. lib. 2.

Muralique caput ſummum cinxere corona,
Eximiis munita locis &c.

C'eſt pourquoi elle eſt appellée *Alma parens quaſi alumna.*

Æneid. lib. 10.

Alma parens Idæa Deûm.
Turrigeræque urbes bijugique ad fræna leones.

Les Grecs l'appelloient Μαῖα, comme il paroît par ces paroles de Proclus ſur le Timée de Platon, Μαῖα Θεῶν ὑπάτη &c. Maïa la Souveraine des Dieux. C'eſt un mot Chaldée מיא, maia, qui ſignifie l'eau, parce que la mer fait un même Globe avec la terre, & que la fecondité de la terre vient de ſon humidité.

3. Pour la même raiſon on lui mettoit dans la main droite des épics de bled, & une poignée de millet, comme cela ſe voit dans une antique, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & dont nous parle Gruterus dans ſon Recueil d'Inſcriptions. Cela répréſentoit la terre, qui ſe charge de bleds & de grains.

4. L'on ſait que les Prêtres de Cybele ſe déchiroient la chair & la peau, juſques à ſe mettre tout en ſang, à l'honneur de cette Déeſſe.

Ovid. Faſtorum lib. 4.

Molléſque miniſtri
Cædunt jactatis vilia membra comis.

1. Rois. 18.

Nous avons vû que la même choſe ſe faiſoit dans les ſacrifices du Bahal des Sidoniens. Et il y a bien apparence que cela ſe faiſoit auſſi dans les ſervices de la Déeſſe des Berythiens, & que par là ils vouloient répréſenter

ter la terre, dont on déchire la superficie pour la rendre fertile.

5. Enfin le nom de Mere des Dieux, qui est donné à Cybele, fait voir que c'est la *Berith*, ou *Beruth*, des Phéniciens. Car Sanchoniathon nous a dit ci-devant que cette Beruth, s'accouplant avec *Elion* eut de lui *Cœlus*, & la Terre, desquels naquirent ensuite Ilus, ou Saturne, Betylus, Dagon, & Atlas, & tous les autres Dieux. Il est vrai que les Poëtes & les Mythologistes font Cybele femme de Saturne, & non pas sa Grand-Mere, comme Sanchoniathon. Mais ce n'est rien que d'avoir confondu la mere & la fille, à des gens qui ont confondu le Ciel avec la Terre, l'Histoire & la Fable, & qui font des généalogies des Dieux monstrueuses, & où tout est rempli de confusion & de désordre.

Voilà ce que nous avions à dire des Dieux Naturels cachez sous la Déesse Berith. Quant aux Dieux Animaux, il est difficile de trouver sous cette Berith, la Cybele des Phéniciens, autre femme qu'Eve, la Mere de tous les hommes, & par conséquent Mere des Dieux Payens, qui ont été des hommes. Il est vrai que la fable attache à cette Cybele mille aventures, dont il est impossible de découvrir les traces dans l'Histoire d'Eve, & il est apparent que, selon leur ordinaire, ils ont assemblé les évenemens de plusieurs vies, & les aventures de plusieurs femmes, pour en composer leur Cybele. Mais quoi qu'il en soit, l'ancienne Cybele doit être Eve.

1. Il n'est pas étonnant qu'on ait donné un même nom à la premiere des femmes, Mere de tous les hommes, & à la terre la mere de tous les animaux.

2. Cet Atys, si celebre dans la fable de Cybele dont elle étoit amoureuse & jalouse, qui fut tué, auquel on coupa les parties de la génération, sur lequel elle mena un si grand deuil, me paroît être Abel, qui fut tué par son frere. Et ce qu'il fut tué avant qu'il eût eu des enfans, de sorte qu'il mourut sans laisser de posterité, est signifié, ce me semble, *per castrationem Attinis*. Car il est certain que les Poëtes, dans leurs fictions, ont souvent répresenté la sterilité, & la privation de posterité, par cet embleme; c'est ce qui paroît par la fable de Saturne, coupé par son fils, ce qui vient de ce que Noé n'eut plus d'enfans aprés Cham. C. lib. 1. Sat. c. 21.

3. Les fables disent que cet Atys fut tué aux champs. Cela peut venir de ce que Caïn dit à son frere, dans le dessein de le tuer, נלכה בשדה, *allons aux champs*. Car encore que ces mots ne se lisent pas dans l'Hebreu, ils se trouvent dans l'Exemplaire Samaritain, & dans le Grec des 70.

4. De plus quoi qu'il y ait une prodigieuse diversité entre les Auteurs, sur la fable de Cybele & d'Atys, ils conviennent assez que cet Atys étoit berger, excepté Servius, qui le fait Prêtre de Cybele. Tertullien l'appelle *Fastidiosus Pastor*, *Cybele Pastorem suspirat fastidiosum*. Abel étoit aussi berger, comme nous l'apprend Moïse. In nonum Æneidos. Apologet. c. 15.

5. La Déesse devint amoureuse d'Atys, dans sa vieillesse. *La Déesse Rhea*, dit Lucien, *ne fait-elle pas une chose honteuse, étant déja vieille, & Mere de tant de Dieux, de s'abandonner à l'amour des jeunes garçons, & d'en être jalouse?* C'est parce qu'Eve étoit déja âgée, Mere de plusieurs hommes, quand Abel, qu'elle aimoit, lui fut ravi. Libro de Sacrificiis.

Vide Arnob. lib. 5. 6. On fait la jalousie cause de la mort d'Atys. Il est vrai que ce fut la jalousie de la Déesse même, parce qu'elle ne le pouvoit induire à l'aimer. Mais à des Poëtes, en genre de fictions, il n'a pas été difficile de transposer la jalousie sur la Déesse. Car dans le fond il est vrai que ce fut la jalousie de Caïn, qui fut cause de la mort d'Abel.

7. Enfin le grand deuil que mene Cybele sur son Atys, me semble avoir tiré son origine du nom d'Abel, car אבל, *Ebel*, ou *Abel*, signifie deuil dans la Langue Sainte. Il est vrai que le fils d'Eve s'écrit הבל, *hebel*, qui signifie vanité, mais rien n'est si aisé que de confondre ces deux noms, qui se prononcent de même. Les Grecs n'ont-ils point formé Atys d'ἄτη, *noxa*, par allusion à Abel, dont le nom signifie deuil, ou vanité, & qui fut tué par son frere?

Au reste toutes ces aventures amoureuses, dont on a enseveli cette Histoire, ne viennent que du tour de l'esprit, & du cœur humain, qui se plaît à des fictions sales. C'est pourquoi ils ont converti la tendresse d'une mere, en l'amour d'une amante, la jalousie d'un frere en la jalousie d'une femme possedée par une passion impure, & la privation de la posterité en la privation des parties qui la produisent.

CHAPITRE III.

De Beel-Zebub. Toutes les conjectures de nos Savans sont toutes fausses sur le Dieu Beel-Zebub. Ce n'est point le Bahal, ou le Jupiter des Syriens. C'est le Pluton des Grecs : le Prince des mauvais Démons: Notables conjectures là-dessus.

VOici un autre Bahal, dont il est peu parlé dans le Vieux Testament, mais dont le nom se lit fort souvent dans les Evangiles. C'est *Beel-Zebub*, que les Hebreux prononcent *Baal-Zebub*, & les Grecs *Beel-Zebul.* Il en est parlé au commencement du second Livre des Rois,
2. Rois 1. 2. dans l'Histoire de la mort d'Achazia, Roi d'Israël, fils d'Achab. *Et Achazia tomba par les treillis de la chambre haute, qui étoit en Samarie, dont il devint malade. Et envoya des messagers, & leur dit, Allez, enquerez-vous de Bahal-Zebub, Dieu de Hekron, ou d'Accaron, si je releverai de cette mala-*
V. 3. *die.* Ces messagers furent rencontrez par le Prophete Elie, qui leur dit, *N'y-a-t'il point de Dieu en Israël, que vous alliez pour vous enquerir de Baal-Zebub, Dieu de Hekron?* Et le Prophete étant allé vers Achazia lui-mê-
V. 16. me, lui dit, *Ainsi a dit le Seigneur, parce que tu as envoyé des messagers, pour t'enquerir de Baal-Zebub, Dieu de Hekron, comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël, tu ne décendras pas du lit, sur lequel tu es monté.* C'est ce Beel-Zebul, dont il est assez souvent parlé dans les Evangelistes, sous le nom de Prince des Diables, & par la vertu duquel les Juifs disoient que Nô-
Matth. 10. 25. tre Seigneur Jesus-Christ, jettoit hors les Démons. *S'ils ont appellé le pere*
Chap. 12. 24. *de famille Beel-Zebul, combien plus ses Domestiques? Et les Pharisiens ayant en-*

ten-

tendu cela disoient, cet homme ne jette hors les Diables, que par Beel-Zebul, Prince des Diables.

Je ne trouve point de sujet, où les lumieres de nos Savans demeurent si courtes, & où leurs conjectures soient si peu vrai-semblables. Il est vrai qu'on trouve peu de secours chez les Anciens, pour la connoissance de cette divinité. Cependant si on eût voulu se servir de ce qu'on y trouve, je croi que l'on auroit été plus loin qu'on n'a été, & c'est ce que nous essayerons de faire. Les 70. ont tourné les paroles du second Livre des Rois, par celles-ci, ἐπιζητήσατε ἐν τῷ Βάαλ μυῖαν θεὸν Ἀκκάρων. *Enquerez-vous de Bahal Mouche, Dieu d'Accaron.* St. Gregoire de Nazianze semble avoir pris ici le mot d'*Accaron*, pour le nom du Dieu, & non de la ville, où il étoit adoré. Car il dit, *Ils ne chercheront plus la Mouche Dieu Accaron, ou s'il y a quelque chose de plus ridicule.* Josephe, qui a suivi les 70. tourne aussi θεὸς μυῖα, *le Dieu Mouche*, *Il envoya*, dit-il d'Achazia, πρὸς τὸν Ἀκκάρων θεὸν μυῖαν. C'est l'interpretation du mot *Bahal-Zebub*, car *Zebub* en Hebreu signifie *Mouche*, *Bahal-Zebub* signifie donc le Dieu Mouche, ou le Dieu des mouches. Le nom de *Baal-Zebul*, avec une L, à la fin, au lieu du B, signifie ou le Dieu de fumier & de fiente, ou le Dieu de l'habitation. Car en Chaldée זבלא signifie fumier, & זבול en Hebreu signifie demeure, habitation.

Les Critiques la plûpart ont mal reussi, dans leurs opinions, touchant Beel-Zebub.

In Julianum Orat. 2.

Nos plus grands hommes croyent que ce Bahal-Zebub est le grand Bahal des Sidoniens & des Tyriens, qui est le Jupiter des Latins & des Grecs. Drusius soupçonne qu'il fut appellé *Baal-Zebub*, Dieu Mouche, parce que sa statuë avoit la figure d'une mouche, c'est-à-dire, que sur un corps humain il avoit une tête, qui tenoit quelque chose de la mouche, selon la coûtume des Syriens, qui composoient ainsi les figures de leurs Idoles, mélées de la forme humaine, & de celle de quelque animal. Et pour le nom de *Beel-Zebul*, qui signifie Dieu de fiente, il se persuade qu'il lui a été donné par les Juifs, par derision & par opprobre, au même sens que l'Ecriture sainte appelle souvent les Idoles אלילים, & גלולים, des neants, & des Dieux de fiente. Le grand Scaliger estime que l'un & l'autre de ces noms, & *Beel-Zebub*, Dieu Mouche, & *Beel-Zebul*, Dieu de fumier, sont des noms infames, que ce n'étoient pas les veritables noms de cette Idole. Mais que les Juifs l'appelloient ainsi par raillerie, χλευαςίκως, qu'autrement son vrai nom étoit *Baal-Zebach*, *ou Bahal-Zebachim*, qui signifie Dieu des sacrifices. Vossius adopte cette conjecture, & la trouve la meilleure, *nam verisimilis*, dit-il, *mihi semper visa est conjectura ingenio doctrinâque eximii Scaligeri, qui Bahal-Zebub per contemptum esse factum putabat, ex Bahal-Zebachim, quod significat sacrificiorum sive victimarum Dominum.* Le savant Grotius est de la même opinion. Il croit aussi que ce Beel-Zebub est celui que les Phéniciens appelloient *Beel-samen* le Dieu des Cieux. *Mihi valdè placet*, dit-il, *quod à viris optimè de Sacra Historia meritis est annotatum. Solitos gentium Deos ab Hebræis appellari nominibus in contumeliam mutatis.* En effet cela arrive quelquefois aux Prophetes, de changer des noms honorables, qui se donnoient à certains lieux, & à de certaines choses, & de leur donner des noms infames, à cause qu'elles avoient été souillées par l'idolatrie. Les Prophetes ont changé le nom de *Bethel*, qui signifie *maison de Dieu*, en celui de *Bethaven*,

Drusius a crû que c'étoit le grand Bahal des Tyriens.

Drusius in Matth. 12. 25.

In lib. de Emendatione temporum in fragment. pag. 26.

De Idololat. lib. 2. c. 4.

In Matth. 10. 25.

qui signifie *maison d'iniquité*, à cause de l'idolatrie de Jeroboam, qui avoit placé l'un de ses Veaux dans ce lieu de Bethel. Sur cet exemple les Juifs ont pris cette coûtume ; & Ligtfoot en rapporte plusieurs exemples. Ils s'en étoient même fait une espece de Loi, & c'étoit une de leurs maximes, *que toute raillerie est defenduë, excepté celles qui contribuent à tourner l'idolatrie en ridicule.* C'est pourquoi quand un imposteur, un faux Prophete, une Idole, un lieu profané par l'idolatrie, porte un beau nom, & d'une pieuse signification, ils le changent, ils le tronquent, ils l'alterent, pour en faire un nom infame. C'est ainsi que ces malheureux, pour dérober à Nôtre Seigneur ce beau nom de *Jesus*, ישוע, qui signifie Sauveur, l'ont changé en celui de Jeshu, ישו, qui ne signifie rien.

Horæ Hebraïcæ in Matth. c. 12. v. 24. In Talmud. Tract. Sanhedrin.

Raison fausse de Scaliger, & de Grotius, sur l'origine du nom de *Beel-Zebub*, donné au Dieu des Philistins.

Aprés cela, quand on demande pourquoi les Ecrivains sacrez ont par mépris appellé le Dieu d'*Accaron*, *Dieu des mouches*. On dit que c'est pour l'opposer au Dieu d'Israël, dans le Temple duquel on ne voyoit pas une mouche. En effet c'est une des merveilles, que les Juifs nous racontent du Temple : La multitude des victimes, qu'on égorgeoit, faisoit de ce lieu une vraye boucherie. Ainsi le sang & la chair de ces victimes, qu'on égorgeoit en si grande abondance, devoit attirer une grande multitude de ces sales animaux. Cependant si on en croit la tradition des Juifs, on n'y en voyoit jamais aucune. Au contraire dans les Temples des faux Dieux, les mouches y abondoient, qui salissoient toutes les victimes, de sorte que par mépris ils appelloient le Bahal des Phéniciens, le Dieu & le Bahal des mouches. Ce sont là des conjectures, à mon sens, bien fausses, & bien peu fondées, quelque bien imaginées qu'elles paroissent. Car enfin cela n'est appuyé que sur le nom de ce Dieu, & sur une tradition des Juifs, qu'il n'y avoit pas de mouche dans le Temple de Jerusalem, qui n'est peut-être pas fort certaine.

Pirke Avoth cap. 5. §. 6. 7.

Vide Scaligerum, & Grotium, ubi suprà.

Il devoit y avoir moins de mouches dans le Temple du Dieu d'Accaron que dans les autres.

1. Outre cela, quand cela seroit vrai, pourquoi le Dieu d'Accaron auroit-il plûtôt été appellé le Dieu des mouches, que le Bahal des Sidoniens, que celui des Tyriens, que le Moloch des Hammonites? Y avoit-il moins de victimes égorgées dans leurs Temples, & devoit-il y avoir moins de mouches? Au contraire, le Dieu d'Accaron étoit des moins celebres. L'honneur que lui fit Achazia est peut-être le seul hommage, qui lui ait été rendu par le peuple de Dieu. Au moins c'est le seul, dont l'Ecriture nous parle. Au lieu que nous voyons à tous coups les Israëlites retomber dans l'idolatrie des autres Bahalins. Ainsi son Temple, étant moins frequenté, devoit avoir aussi, & moins de victimes, & moins de mouches.

Les Ecrivains sacrez du Vieux Testament ne changent pas les noms des Idoles.

2. De plus ce que l'on dit, que les Ecrivains sacrez ont accoûtumé de changer les noms honorables des faux Dieux, en des noms d'ignominie, n'est pas veritable. Il est vrai qu'ils donnent aux faux Dieux des noms généraux, qui sont infames, ils les appellent les *Abominations*, les *Dieux de neant*, les *Dieux de fiente.* Mais on ne voit pas qu'ils changent les noms propres des Idoles, en autres noms, qui soient des noms d'ignominie. Ils les appellent par leurs noms, Bahal, Moloch, Bahal-Pehor, Dagon, Astoreth, &c. Il est vrai que le nom de *Bethel* est quelquefois changé en celui *de Bethaven* ; Mais c'étoit le nom d'un lieu, & non d'une Idole.

3. Il faut remarquer encore que ce sont les Prophetes, qui dans leurs graves reprehensions, & dans leurs discours pleins de figures, changent ainsi les noms honorables, en noms infames. Comme Jeremie, en parlant de la vallée du fils de Hinnom, dit qu'elle ne seroit plus ainsi appellée, mais qu'on l'appelleroit *vallée de tuerie.* Mais dans les livres Historiques cela ne se fait point, les choses & les lieux y sont toûjours appellez par leurs noms. Quoi que Bethel fût profané par l'un des Veaux de Jeroboam, & qu'Osée l'eût appellé *Bethaven*, par opprobre, cependant les Livres des Rois, & des Chroniques, ne l'appellent jamais autrement que Bethel. Il n'y a donc nulle apparence que l'Auteur du premier chapitre du second Livre des Rois, en faisant une Histoire dans un style simple, nous aille parler d'un Dieu, dont jamais il ne nous a été parlé ailleurs, sous un nom faux, & fait à plaisir.

Les Historiens sacrez ne déguisent point les noms, ni des lieux, ni des Idoles.

Cap. 19. 6.

4. Mais sur tout il faut remarquer que ces noms ignominieux, donnez aux fausses divinitez, n'ont jamais été employez, que par ceux qui avoient ces faux Dieux en abomination. Ici ce nom est donné au Dieu d'Accaron par Achazia, qui vouloit en faire son Dieu, qui croyoit en lui, & qui avoit de la foi en ses oracles. C'est lui qui parle, & qui dit à ses Serviteurs, *Allez consulter pour moi Bahal-Zebub, Dieu d'Accaron.*

Les noms ignominieux n'étoient jamais donnez aux faux Dieux par ceux qui les vouloient honorer.

5. Enfin il ne faut pas s'imaginer que ce titre, Dieu des mouches, ou *Chasse-mouches*, fut un nom de mépris & d'infamie. Car il est certain que les Payens ont donné à leurs Dieux de semblables épithetes, sans avoir dessein de les tourner en ridicules. Ils avoient un Hercule, qu'ils appelloient χορνοπίων, *Locustarius*, à cause qu'il avoit chassé les sauterelles. Un Apollon, qu'ils appelloient μυιοκτόνος, tueur de rats, dont fait mention Eustache, le fameux Commentateur d'Homere sur l'Iliade, &c. Un Dieu qu'ils appelloient μυιόδης, *Muscarius*, Dieu Mouche, & des mouches, dont parle Pline, c'est celui-là même qu'il appelle μυίαγρος. Les Romains avoient aussi leur Hercule μυίαγρος, *Chasse-mouches*, comme nous l'apprend Clement Alexandrin. Duquel Hercule Solin dit, *sacellum Herculis in Foro Boario est, in quo argumenta convivii læta majestatis ipsius remanent. Nam divinitus illo neque canibus neque muscis ingressus est. Etenim cum viscerationem sacricolis daret, Myagrum Deum dicitur imprecatus, clavam vero in aditu reliquisse, cujus olfactu refugerent canes.* Si cela est, le Temple d'Hercule du Marché aux bœufs de Rome avoit encore plus de privilege que le Temple de Jerusalem, puis qu'il n'y entroit ni chiens, ni mouches.

Dieu des mouches, & le nom de Chasse-mouches, n'étoit pas un nom de mépris.

Pline lib. 29. 6. lib. 10. 28.

In Protreptico.

Solinus cap. 10. ubi de institutione Potitiorum & Pinariorum.

Au reste Grotius n'y pense pas, quand il dit que ces titres de μυίαγρος, de σμινθεὺς, μυιοκτόνος, ne se donnoient qu'à de petites divinitez, *minorum numinum sunt vocabula.* Mais qu'ici le Dieu, dont il est question, est le grand Dieu des Phéniciens. Il n'a pas pensé que Jupiter lui-même est appellé ἀπόμυιος, *Chasse-mouches*, & qu'au commencement des Jeux Olympiques, Jeux sacrez à Jupiter, on sacrifioit à ce Jupiter *Chasse-mouches*, à l'imitation d'Hercule, qui en sacrifiant, se trouvant incommodé des mouches, sacrifia à Jupiter ἀπόμυιος, & incontinent toutes les mouches s'envolerent au delà du fleuve Alphée. Ce n'est pas que je croye que ce Jupiter *Chasse-mouches*, fût le Jupiter souverain des Dieux, comme je m'en expliquerai tantôt. Mais tout au moins c'étoit un des grands Dieux, car le nom de Jupiter ne se donnoit pas à ceux que Grotius appelle, *minora numina.*

De Jupiter Chassemouches. ubi suprà.

Lilius Gyraldus Syntagm. 2. Pausanias in Arcadicis, & Eliacon primo.

 Outre

Outre cela, Apollon n'étoit pas un petit Dieu, qui s'appelloit pourtant σμινθεὸς, de σμίνθος, qui ſignifie un rat, & μυιοκτόνος, tueur de rats. Noms qui ne ſont pas plus grands que l'*Apomyos* des Grecs, & le *Bahal-Zebub* des Phéniciens. Il eſt donc ſans doute que Seldenus a raiſon de dire que Beel-Zebub étoit le vrai nom de l'Idole des Accaronites, & nous verrons dans la ſuite qu'ils avoient de bonnes raiſons de l'appeller ainſi.

Syntagm. 2. de Diis Syris. cap. 6.

Seldenus n'a rencontré qu'une partie de la verité.

Seldenus a eu raiſon d'abandonner Scaliger & Grotius, dans ce qui regarde le nom de cette Idole. Mais il n'en a pas eu de le ſuivre, en ce qu'il a crû que le *Bahal-Zebub* des Accaronites, étoit le *Beelſamen*, le Dieu des Cieux, & le grand Jupiter des Payens. Le foible de cette opinion paroît, quand ces grands hommes ſont obligez de rendre raiſon, pourquoi ce Bahal des Accaronites eſt appellé le Prince des Diables. Seldenus confeſſe ingenuement qu'il n'en ſait rien. *Atqui quamobrem ad principem dæmoniorum denotandum uſurpetur Beel-Zebub, aut Beel-Zebul, fateor originem me omnino latere.* J'ai autrefois crû que le Prince des Démons étoit appellé ainſi *Beel-Zebub*, Prince des mouches, parce que les Démons ſont appellez les Princes de la puiſſance de l'air, & nous ſont répréſentez regnans & volans dans les airs, comme ces ſales inſectes, qui ſe trouvent par tout pour incommoder les hommes.

Pourquoi Beel-Zebub eſt apppellé le Prince des Diables.

Loco citato.

In Matth. cap. 10. 24.

Grotius dit là-deſſus ce qui ſe peut imaginer de mieux, ſelon ſon opinion. C'eſt que les Juifs inſtruits par les Prophétes, croyant que tous les faux Dieux étoient de mauvais Démons, avoient appellé le Prince de ces Démons par opprobre du même nom, dont les Payens appelloient le Prince de leurs Dieux, pour leur faire comprendre, que tous leurs grands Dieux n'étoient que de mauvais Démons. Quelque bien imaginé que cela paroiſſe, cela ne ſatisfait pas. Car 1. ſi pour faire honte aux Payens, les Juifs vouloient donner au Prince des mauvais Démons le nom du Prince des Dieux du Paganiſme, ils devoient choiſir un des noms illuſtres que les Payens ont donnez à leurs grands Dieux, comme Bahal, Moloch, ou quelque autre ſemblable, & non pas choiſir un nom obſcur, peu connu, peu uſité, & qui portoit un caractére de baſſeſſe, qui ne le rendoit pas vénérable aux Payens mêmes, comme eſt le nom de Beel-Zebub, Dieu des mouches.

Les Juifs appellent le Prince des Diables Aſmodée & Shamael.

In Thisbi voce אשמדי

In caput ult. Deuteronom.

Outre cela, nous ne voyons pas que ce nom de Beel-Zebub fût celui que les Juifs, dans leur Theologie, donnoient ordinairement au Prince des Diables. Ils l'appellent tantôt Aſmodée, & tantôt Shamael. Le Paraphraſte Chaldée, ſur le premier chapitre de l'Eccleſiaſte, l'appelle ainſi, au rapport d'Elias Germanus, אשמדי מלכא רשידים, Aſmodæus, *Princeps dæmoniorum.* Et dans le même endroit, cet Elias Germanus dit qu'il s'appelle Shamael, ראש כל השטנים, le chef de tous les Satans. Dans un Commentaire Cabaliſtique, intitulé Rabboth, ils diſent que *cet Ange Shamael, Prince de tous les Démons, parloit à tous momens de la mort de Moïſe, & diſoit, quand viendra le moment auquel Moïſe mourra, afin que je décende, & que je raviſſe ſon ame?* Ainſi Aſmodée, ou Shamael, eſt le nom de ce Prince des Démons, dans la Theologie des Hebreux, & Beel-Zebub eſt le nom du même Démon, dans la Theologie des Payens. C'eſt pourquoi ce n'eſt pas la peine de ſoupçonner, comme fait Louïs Capel, que les Juifs ont changé le nom du Prince des Diables, depuis

Capel in Spicilegio.

puis Nôtre Seigneur Jesus-Christ. Mais il est clair que les Evangelistes, écrivant pour instruire les Payens, ont donné au Prince des Démons, le nom que leur Theologie lui donnoit. Matth. 12. 24.

Quel est donc ce Prince des Démons, c'est-à-dire, le Prince des Dieux *Manes*, des Dieux des enfers? C'est Pluton. Et je ne saurois douter que ce Beel-Zebub ne soit ce Pluton. Car 1. ce nom de Prince des Démons lui convient parfaitement. Il est vrai que dans la Theologie Payenne, le nom de Démon se prend souvent en bonne part. Et les Philosophes Platoniciens appelloient ainsi les esprits, qui, selon eux, occupoient le milieu entre les Dieux celestes & les hommes. Ils les plaçoient dans l'air entre le ciel & la terre, & les faisoient médiateurs. *Ita esse medios Dæmones inter Deos & homines, tamquam internuncios & interpretes, qui hinc ferant petitiones nostras, inde referant Deorum suppetias.* C'étoit la Philosophie d'Apulée, de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, & des autres Platoniciens, contre lesquels St. Augustin dispute d'une maniere si docte, dans les 7. 8. 9. 10. Livres de la Cité de Dieu.

Beel-Zebub étoit Pluton, & non Jupiter; preuves de cela.

Le nom de Démon signifioit souvent un bon genie.

Augustin. lib. 8. de Civit. Dei cap. 22. Apulée, de Deo Socratis.

Cependant il est certain que le nom de Démon signifioit dés ce temslà, entre les Payens, les esprits malins, qui sont sous la domination du Roi des enfers. Et même Apulée, grand Philosophe Platonicien, & apparemment grand Magicien, reconnoît que les Démons, mêmes ceux dont il a fait des médiateurs sont sujets aux mêmes vices, que les hommes: Car voici comme il les dépeint, *Dæmones sunt genere animalia, animo passiva mente rationalia, corpore aërea, tempore æterna.* Et sur tout il est à remarquer, qu'ils confessoient qu'il y avoit quelques-uns de ces Démons, particulierement ennemis des hommes, *osores hominum. Ex hoc fermè Dæmonum numero*, dit Apulée, *Poëtæ solent, haud procul à veritate, osores & amatores quorumdam hominum Deos fingere: hos prosperari & evehere, illos contrà adversari, & affligere. Igitur & misereri & indignari, & angi & lætari, omnémque humani animi faciem pati, ac simili motu cordis & salo mentis, per omnes cogitationum æstus fluctuare.* Nous apprenons même de St. Augustin que le vulgaire des Payens prenoit le nom de Démons en mauvaise part. Qu'on s'en servoit pour injurier les gens, comme aujourd'hui, & que c'étoit un outrage de dire à quelqu'un, tu as le Démon. *Et hanc loquendi consuetudinem in tantum populi usquequaque sequuti sunt, ut eorum etiam, qui Pagani appellantur, & Deos multos ac Dæmones colendos esse contendunt, nullus ferè sit tam litteratus & doctus, qui audeat in laude, vel servo suo dicere, Dæmonem habes, sed quilibet hoc dicere voluerit, non se aliter accipi quàm maledicere voluisse dubitari non possit.*

Mais il signifioit plus souvent un esprit malin.

Ubi suprà.

In lib. de Deo Socratis.

Porphyre va plus avant, quoi que grand ennemi de la Theologie des Chrétiens, il avouë qu'il y a un grand nombre de Démons méfaisans, & tout à fait méchans. *Les Démons de cette espece*, dit-il, *demeurent ordinairement, & roulent dans les lieux les plus voisins de la terre, à dessein de satisfaire leurs cupiditez, & il n'y a aucunes sortes de crimes qu'ils ne tentent.* Il ajoûte, *que ces esprits malheureux font tout ce qu'ils peuvent pour nous détacher de la connoissance des Dieux, pour nous engager à les servir. Qu'ils prennent la forme des grands Dieux, pour séduire les hommes; qu'ils travaillent à enflammer la concupiscence des hommes, voulant se mettre eux-mêmes dans la place des grands Dieux.* Cela fait voir que les Démons étoient méchans, même

Porphyrius Epist. ad Anebonem.

même selon les Payens. Et même c'étoit à ces mauvais Démons, que quelques-uns attribuoient les enthousiasmes, & les inspirations de leurs Prophetes, comme il paroît par un passage de la même lettre de Porphyre à Anebon, que nous rapporterons ailleurs. Celui qu'ils ont appellé le Prince des Démons, n'est donc point leur Bahal, leur Jupiter, qui est un Dieu celeste & bon. Mais Pluton Dieu malin, méfaisant, qui avoit sous lui les esprits, qu'ils appelloient *Larvæ*, *Lemures*, les Furies, Proserpine, les Harpyes, & autres esprits malins, connus dans les écrits des Poëtes, & même dans ceux des Philosophes. Entr'autres d'Apulée, qui parle assez amplement de ces *Lemures*, *Larvæ*, *Genii*, dans le Traité du Dieu de Socrate. Car il est à remarquer qu'ils établissoient un Prince sur tous les esprits méfaisans.

[Marge : Vide & Lud. Vivem in 9. librum Aug. de Civit. Dei. cap. 11.]

Porphyre prétend qu'il s'appelloit SERAPIS. *Ce n'est pas sans raison*, dit-il, *que nous soupçonnons que les Démons sont sujets à SERAPIS. Car nous tombons dans cette pensée, non seulement par ses symboles & ses figures, sous lesquelles on le répresente, mais aussi parce que toutes les choses, qui ont la vertu, ou d'appaiser, ou de reprimer, la malice de ces Démons, se rapportent à Pluton. Et le Dieu SERAPIS est le même que Pluton, qui commande aux Démons, & qui donne des symboles & des figures, par lesquelles on les peut détourner, & chasser.*

[Marge : Libro de oraculis, apud Eufeb. lib. 4. Præp. Evang. cap. 23.]

C'est apparemment sur ce principe connu entre les Payens, que Platon enseigne les manieres de chasser les mauvais Démons, que les Juifs accusoient N. S. J. C. de chasser les Diables par le Prince des Diables. Plutarque dit, *SERAPIS n'est autre chose que Pluton, & Isis que Proserpine, comme le dit Archemachus de l'Ile de Negrepont, & Heraclite de Pont estime que l'oracle, qui étoit en la ville de Canopus, étoit l'oracle de Pluton.*

[Marge : Plutarch. de Isid. c. 13.]

Au reste l'opinion de Porphyre & de Plutarque, qui croyent que SERAPIS est Pluton, le Prince des Démons, est trés considerable, & nous y trouverons de quoi soûtenir nôtre conjecture touchant Beel-Zebub, Dieu de Hekron.

[Marge : Par le livre de Jamblique *des Mysteres*, il paroît que les Démons étoient presque tous méchans. Voi Sect. 2. cap. 2.3.4. 5. 6. 7. &c.]

CHAPITRE IV.

Serapis est Pluton : preuve par sa statuë, par la signification du nom de Serapis, qui veut dire Dieu des sauterelles, ou des Harpyes. Origine de la fable & du nom des Harpyes.

Le Dieu Serapis est connu pour avoir été l'une des fameuses divinitez d'Egypte. Mais son origine est un peu incertaine. Il y en a qui croyent que ce Dieu a de tout tems été connu aux Egyptiens. Mais d'autres croyent que c'est un Dieu étranger, que Ptolemée Lagus, selon Tacite, ou Ptolemée Soter, selon Plutarque, firent venir d'Asie, du païs de Pont,

[Marge : Voi ci-dessus le Traité du Veau d'or chap. 6. Vide Historiam apud Plutarch. lib. de Iside & Osiride, & Tacit. lib. 4. Histor.]

Pont, de la ville de Synope, ou comme dit Tacite, de Seleucie. De quelque lieu que Ptolemée l'ait amené, je le tiens Phénicien d'origine, comme tous les autres Dieux, & son nom nous l'apprendra tantôt, c'est nôtre Beel-Zebub, qui s'appelloit aussi Serapis. Porphyre soupçonne aussi la même chose, peut-être à cause de ses symboles, *ἐκ τῶν συμβόλων*, c'est à dire, par la figure de son simulacre. C'est qu'on lui donnoit trois têtes, au milieu, *la tête d'un lion*, à côté droit, *celle d'un chien*, à gauche, *celle d'un loup*. En effet cette monstrueuse figure ne peut convenir qu'au Prince des Démons. Elle a bien du rapport à ces statuës, que les Indiens dressent à l'honneur du Diable, dans leurs Pagodes, ou Temples. Outre cela on peut remarquer, qu'il leur étoit ordinaire de réprésenter les divinitez infernales, sous trois têtes. Hecate, Reine des enfers, avoit trois têtes : peut-être est-ce à cause de cela que les Latins l'appelloient *triformis*, plutôt que pour les trois noms qu'elle portoit, s'appellant la Lune dans les cieux, Diane dans les bois, Hecate dans les enfers. Au moins est-il certain qu'elle même se donnoit trois têtes : Dans un oracle fameux, qui se lit dans Porphyre, elle se dépeint ainsi,

Macrobe. Saturnal. lib. 1. cap. 20.

Libro de Oraculis. Euseb. lib. 4. c. 23.

Ταυρῶπις, τρικάρηνος, ἀπηνής, χρυσοβέλεμνος.

Face de bœuf, ayant trois têtes, cruelle, & portant des javelots d'or. Tout le monde sait aussi que le Cerbere, le chien qui gardoit le vestibule du Palais de Pluton, avoit trois têtes.

Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat, adverso recubans immanis in antro.

Virgil. Æneid. 6.

Il est donc apparent que, selon la conjecture de Porphyre, on avoit donné trois têtes à Serapis, pour marquer qu'il étoit Prince du même lieu, dont Hecate étoit la Reine, & Cerbere le gardien. A quoi on peut ajoûter que le même Auteur nous apprend, qu'auprés de Serapis on peignoit le chien à trois têtes.

Plutarque Traité d'Isis. c. 13. témoigne le même.

Car voici ce qu'il dit dans le même livre *de Oraculis*; *ceux-ci*, c'est-à-dire, ces mauvais Démons, *sont ceux sur lesquels domine Serapis, & ils sont signifiez par le chien à trois têtes. Parce que le mauvais Démon se trouve dans ces trois élemens, l'eau, la terre, l'air.*

Mais que SERAPIS soit Pluton, le Prince des Démons, qu'est-ce que cela a de commun avec nôtre *Beel-Zebub* ? Voici ce que c'est. *Beel-Zebub* signifie Prince des mouches. SERAPIS signifie, comme je croi le pouvoir prouver, Prince des sauterelles. Il n'y a personne si peu versé dans les Langues Orientales, qui ne voïe d'abord que le nom de SERAPIS, est d'origine Hebreu, & Phénicien. Cette syllabe *Sar*, qui signifie Prince, dans la langue Phénicienne, & d'où vient nôtre *Sire*, le fait voir. Les Grecs l'ont dérivé de *σορὸς ἄπις*, le cercueil d'Apis, ce que nous avons refuté, dans le Traité du Veau d'or. Mais les Modernes le dérivent de *Sarabi*, שראבי, qui signifie en Phénicien, ou en Hebreu, le Prince mon pere. Pour moi, je le dérive de *Sararbi*, שרארבי, qui signifie Prince des sauterelles, ou Prince des Harpyes; *Arbeh*, *Arbim*, en Hebreu signifie des sauterelles.

Quand sa statuë fut apportée en Alexandrie, Timothée Cosmographe, & Manethon de Sebenne, conjecturant que c'étoit la statuë de Pluton, par le Cerbere, qui étoit auprés de lui, persuaderent au Roi que c'étoit Serapis, car il ne vint pas en Alexandrie sous ce nom. Mais y étant apporté, il y acquit le nom de Serapis, qui est le nom dont les Egyptiens appellent Pluton.

Notable conjecture touchant l'origine du nom, & de la fable des Harpyes.

Premierement j'estime, que le nom d'*ἁρπύια* vient de là. Les Harpyes, selon

ſelon les Poëtes, ſont des monſtres dévorans, qui ſortent des enfers, & qui conſument tout.

Virgile Æneid. 3.

Triſtius haud illis monſtrum, nec ſævior ulla
Peſtis & ira Deûm, ſtygiis ſeſe extulit undis,
Virginei volucrum vultus, fœdiſſima ventris
Ingluvies, uncæque manus, & pallida ſemper
Ora fame.

C'eſt une deſcription poëtique des ſauterelles.

Matthiole ſur Dioſcoride lib. 2. c. 46.

Les ſauterelles ſont la terreur de l'Afrique & de l'Aſie, où elles font des dégats épouvantables, rongent les bleds, non ſeulement juſqu'aux racines, mais elles mangent les racines mêmes. Et l'on dit qu'il y en a de trois pieds de longueur dans les Indes, des jambes deſquelles on fait des ſcies, ces animaux ſont affreux, outre qu'ils font des dégats horribles. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi leur nom eſt devenu abominable, & ſi les Poëtes, qui transforment toutes choſes, en ont fait des furies montées des enfers. Et qui ſait ſi ce n'eſt point à cauſe de cette idée, que les Poëtes avoient donné des ſauterelles, qu'ils avoient transformées en Harpyes, que St. Jean a tiré ces images, ſous leſquelles il nous répréſente les playes, qui ſuivent la cinquiéme trompette. Ce ſont des ſauterelles, qui avoient des faces d'homme, qui avoient des ailes, & qui montoient avec la fumée du puits de l'abîme, c'eſt-à-dire, de l'enfer. Certes cela reſſemble bien à ces Harpyes de Virgile, qui avoient des faces de femme; qui étoient ailées, & qui ſortoient des enfers, *ſtygiis ſeſe efferunt undis.* Et pour faire voir que ce n'eſt pas le hazard, qui a fait cette rencontre, on pourroit montrer que St. Jean, dans ſes viſions Apocalyptiques, a pris ſes images & ſes figures des ſonges & des viſions, non ſeulement des Prophetes, mais auſſi des images, ſelon leſquelles les Payens expliquoient leurs viſions & leurs ſonges. Comme cela ſe peut voir en comparant les *Oneirocritiques*, ou *Apoteleſmata inſomniorum* d'Apomaſar Arabe, avec les viſions de St. Jean.

Apocalypſe 9.

Parfaite conformité, entre les Harpyes du Poëte Virgile, & les ſauterelles de St. Jean.

Au reſte, le mot Hebreu ארבי, arbi, a tant de rapport à celui d'ἁρπύια, qu'il ne peut pas y en avoir davantage. Car ceux qui ſavent un peu la ſcience des étymologies, ſavent que *be* & *pe* ne ſont qu'une même lettre, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe mettent l'une pour l'autre.

Ainſi pour revenir à nôtre Beel-Zebub, qui eſt Pluton, on ne peut rien voir de plus voiſin du nom Beel-Zebub, qui ſignifie Dieu des mouches, que *Sararbi*, d'où, en ôtant un *r* à cauſe de la rudeſſe, on a fait *Sarabi*; & Sarapis, qui ſignifie Dieu des ſauterelles, ou des Harpyes. Or nous verrons tantôt pourquoi on a appellé Pluton, Dieu des mouches, & Prince des ſauterelles.

CHAPITRE V.

Veritable origine du nom d'Acheron, le fleuve des enfers, & de Charon le Battelier d'enfer: Pluton a traîné par tout avec lui le nom d'Acheron. Et par tout on exerçoit la Nécromance dans ses Temples.

2. POur le présent, je passe à une seconde preuve que Beel-Zebub est Pluton. C'est le nom d'*Acheron*, & d'*Accaron*, qui sont si fort le même nom, & si peu déguisez, qu'on ne sauroit, ce me semble, le meconnoître. *Accaron* est le nom attaché au Dieu *Beel-Zebub*, & Acheron est attaché inséparablement à Pluton. Et Achazia, dit l'Ecriture, envoya des messagers à Baal-Zebub, *Dieu d'Accaron*, ou même, selon le Grec des 70. *au Dieu Accaron*, on ne peut pas s'empêcher de voir ici l'origine du *Deus Acherontis* des Payens, du Dieu de l'Acheron. Chacun sait que c'est ainsi que s'appelloit le fleuve infernal, assez prés duquel étoit bâti le Palais de Pluton. Et je ne saurois douter que cela ne vienne de ce que Beel-Zebub, ou Pluton, a été servi & adoré dans *Accaron*, & y avoit un Temple superbe. Par ce nom d'Accaron, ou d'Acheron, les Poëtes expriment quelquefois la divinité même de Pluton: témoin la Junon de Virgile;

Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo. Æneid. 7.

C'est-à-dire j'appellerai Pluton & ses Furies à mon secours. Nous apprenons de Pline que les Cyreniens connoissoient ce Dieu, sous ce même nom, *Cyrenaïci*, dit-il, *Achorem Deum invocant, muscarum multitudine pestilentiam afferente: quæ protinus intereunt, quàm litatum est illi Deo.* Lib. 10. 28. Il me semble qu'on ne sauroit pas méconnoître le Dieu d'Accaron, qui s'appelloit Beel-Zebub, & Dieu des mouches, parce qu'il les chassoit. Il est vrai qu'il y a varieté de leçon dans Pline, & que d'autres lisent *Elei Myagron Deum invocant* &c. Mais pour moi, il me semble qu'il est clair qu'on doit joindre ces deux leçons ensemble, *invocant Cyrenaïci Achorem, & Elei Deum* μυίαγρον &c. *les Cyreniens & les Eliens invoquent Achorem, le Dieu qui chasse les mouches.* Correction d'un passage de Pline. Au reste il est facile de comprendre, d'où les Cyreniens ont tiré le Dieu Chasse-mouches. Car *Accaron*, ou *Achorem*, est Beel-Zebub, l'un des Dieux des Phéniciens. Or les Carthaginois étoient une de leurs colonies, qui avoient emporté avec eux tous les Dieux de Tyr. Les Carthaginois, & les Cyreniens, étoient sur la même Côte de l'Afrique, en tirant vers le Détroit de Gades. Outre que les Phéniciens avoient un trés grand commerce sur toute cette Côte-là, de sorte qu'il a été trés aisé aux Cyreniens, d'emprunter des Phéniciens leur Dieu *Accaron*, ou *Achorem*, qui est *Beel-Zebub.*

 3. Pour

L'oracle de Beel-Zebub, qu'Achazia envoya consulter, étoit une Necromance, lieu où l'on évoquoit les Manes.

3. Pour rendre cette preuve plus claire, j'en ajoûte une autre, qui me paroît bien remarquable. Je suppose que cet oracle, qu'Achazia envoyoit consulter, pour savoir s'il releveroit de sa maladie, étoit un de ces Temples consacrez à Pluton, & aux Dieux des enfers, qu'ils appelloient Νεκυομάντεια, que Ciceron appelle quelque part, ψυχομάντεια, & dont nous avons parlé dans le chapitre d'Ob. C'est là qu'on exercoit la Nécromance, & en invoquant Pluton, le Dieu des *Manes*, ils évoquoient les Manes, pour savoir d'eux l'avenir: Or il faut remarquer que dans les lieux, où l'on a bâti de ces Νεκυομάντεια, Temples de Nécromance, consacrez à Pluton, ce Démon y traînoit avec lui le nom d'Acheron, ou d'Accaron, lieu dans lequel il avoit été premierement honoré. Nous apprenons d'Herodote que dans l'Epire, proche d'un lieu appellé *Thesprotis*, il y avoit un fameux Temple de Pluton, l'un de ces Νεκυομάντεια, où l'ame d'Euridice fut évoquée par Orphée son mari, & que de là est venuë la fable des Poëtes, qui disent qu'Orphée tira sa femme des enfers. Et que dans le même lieu Periandre, Tyran de Corinthe, fit évoquer l'ame de sa femme Melisse, à l'imitation d'Orphée. Or ce Temple étoit situé prés d'un fleuve, nommé *Acheron*. Et voila encore nôtre Accaron joint avec Pluton, & avec un oracle de Nécromance. Là-même étoit un marais, appellé *Acherusia Palus*, d'où sortoit ce fleuve Acheron, qui traversoit l'Epire, & arrosoit la ville de *Pandosia*.

Herodote in Terpsichore.

Fausses étymologies d'Acheron.

C'est sans doute la veritable origine du mot *Acheron*, que quelques-uns dérivent de l'Alpha privatif des Grecs, & de χαίρων, comme qui diroit, sans joye; d'autres d'ἄχος & ῥέων, qui roule des chagrins. Les autres le dérivent de l'Hebreu אחרון, *akaron*, qui signifie, *postremus*, *extremus*, parce que c'est la fin des aventures de l'homme; mais toutes ces étymologies tombent d'elles-mêmes devant la nôtre. Ne voit-on pas aussi dans le *Charon* des Poëtes, qui est le Battelier des enfers, l'*Accaron* des Phéniciens? Ainsi il est clair que toute la Theologie Plutonique a tiré son origine du Dieu d'Accaron, ville des Phéniciens, & si nous avions plus de monumens de cette Theologie des Phéniciens, nous en pourrions apporter beaucoup plus de preuves.

Les Phéniciens ont certainement connu & adoré Pluton: Et cela sous son vrai nom qui est celui de Beel-Zebub.

4. Nous en apporterons pourtant une, tirée de ce qui nous reste de cette Theologie Phénicienne, qu'Eusebe nous a conservé dans ce fragment de Philon de Biblis, & de Sanchoniathon, que nous avons cité plusieurs fois. Il paroît par ce fragment que Pluton, & le culte de Pluton, n'étoit pas inconnu aux Phéniciens. En effet il n'y a point eu de grands Dieux dans l'Europe, entre les Grecs & les Romains, qui n'ait été connu & servi dans la Phénicie, & qui ne soit passé de là dans l'Occident. Philo Biblius nous dit donc, que Saturne se coupa, & obligea tous ses compagnons à faire le semblable. *Et que peu de tems aprés il mit au nombre des Dieux son fils Muth, qu'il avoit eu de Rhea. Et c'est celui que les Phéniciens*, dit Philo Biblius, *appellent tantôt la mort & tantôt Pluton. Muth*, en langue Phénicienne, ou Hebraïque, signifie précisément *la mort*. Il n'est pas étonnant qu'ils appellassent *Muth*, la mort, celui qu'ils concevoient comme le Prince de la mort, & de l'enfer. Mais que veut-il dire, que tantôt ils l'appelloient Pluton? Certainement Pluton n'est point un nom Phénicien. Philon, selon sa coûtume, a rendu le nom de ce Dieu Phénicien

Euseb. lib. 1. Præp. Evang. cap. 10.

nicien en Grec. Il veut donc dire que tantôt ils l'appelloient *Muth*, la mort, du nom de son Empire, & tantôt de son nom propre, qui répond à celui de Pluton entre les Grecs: Et ce nom est apparemment *Beel-Zebub*, & *Sararbi*, Dieu des mouches, ou des sauterelles: cela étant posé, que les Phéniciens connoissoient Pluton, & le contoient entre leurs Dieux, sous quel nom le trouverons-nous d'entre ceux, dont l'Ecriture parle? Ce ne sera pas sous celui de Moloch, de Bahal, de Bahal-Pehor, ni des autres, dont nous avons trouvé la signification: ce ne peut être donc que sous le Beel-Zebub, Dieu d'Accaron.

Au reste le nom de *Bahal*, qui est mis devant celui de *Zebub*, & qui semble être Jupiter, ne doit pas empêcher que l'on ne reconnoisse Pluton dans *Beel-Zebub*, parce que *Bahal* est un nom général, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, qui se donne à tous les Dieux. Outre cela, quand Bahal signifieroit Jupiter, il faut savoir que les Occidentaux ont donné ce nom de Jupiter à Pluton, aussi bien que les Orientaux. Virgile l'appelle *Jupiter Stygius*, (Les Occidentaux ont donné à Pluton le nom de Jupiter.)

Sacra Jovi Stygio quærite incepta parari. Æneid. 4.

Et le Poëte Silius l'appelle le noir Jupiter,

Nigro fortè Jovi, cui tertia regna laborant. Lib. 8.

Ils l'ont aussi appellé *infernus Jupiter*, & le nom de Dis, qui est un des noms dont les Latins appellent Pluton, est le nominatif du διὸς des Grecs, qui signifie Jupiter. Aussi est-il appellé *Vejovis*, c'est-à-dire, Jupiter sinistre, à qui on sacrifioit, non pour en avoir du bien, mais afin qu'il ne fît pas de mal. Orphée, dans l'hymne des Eumenides, l'appelle Ζεὺς χθόνιος, Jupiter terrestre, ἁγναὶ θυγατέρες μεγάλοιο διὸς χθονίοιο, dit-il, des Furies, *les filles pures du grand Jupiter terrestre.*

Il est tems de voir pourquoi on a donné à Pluton, le nom de Dieu des mouches, & de Prince des sauterelles. 1. Il faut savoir que les mouches & les sauterelles, étoient deux des plus grands fleaux de l'Orient & du Midi, de l'Afrique & de l'Asie. Les sauterelles passent à travers ces païs-là comme des nuées. Elles ne laissent aucune verdure aprés elles, ni sur la terre, ni sur les arbres, & elles volent de lieu en lieu avec une telle vîtesse, qu'en moins de rien elles ont dévoré des Provinces entieres. De sorte que les orages, les grêles, les vents, & autres fleaux de Dieu, ne sont rien en comparaison. C'est pourquoi Pline les appelle *Deorum iræ pestis*. Et là-même il dit qu'elles brûlent même les plantes à les toucher, qu'elles passent les mers, *& immensos tractus dira messibus contegunt nube.* C'est dans le même endroit qu'il dit, qu'il y en a aux Indes de trois pieds de longueur. Et dans un autre endroit il dit, qu'il y en a de quatre coudées, c'est-à-dire, de six pieds. Enfin elles sont si grandes, qu'on en mange, & St. Jean Baptiste en vivoit dans le désert. (Pourquoi on a fait Pluton Dieu des mouches & des sauterelles.) (Lib. 11. cap. 29.)

Les mouches ne sont pas un moindre fleau. On sait assez quel dégât elles peuvent faire aux fruits, même dans nos climats, qui ne sont pas excessivement chauds. A plus forte raison dans le Midi, & l'Orient, où les fruits, dont on tire le plus grand profit, sont les figues & les raisins, à quoi les mouches s'attachent le plus. Enfin Pline nous dit que la multitude des mouches est si grande dans le païs des Cyreniens,

 qu'elles

qu'elles y causent la peste, *Muscarum multitudine pestilentiam afferente.* C'est lui-même qui nous dit que ces Cyreniens si fort tourmentez des sauterelles avoient entr'eux une Loi, qui ordonnoit de leur faire la guerre trois fois par an. 1. En cassant leurs œufs, avant qu'ils soient éclos. 2. En tuant leurs petits. 3. Et enfin en les tuant toutes grandes. Matthiole sur Dioscoride nous dit, qu'en l'Ile de Lemnos il y a aussi une Loi, qui impose à chaque famille une certaine mesure de sauterelles, qu'ils doivent apporter, & en prendre quittance d'un Officier public établi pour cela; & que dans la Syrie, les garnisons contraignent le peuple à faire la guerre à ces animaux. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Phéniciens, Cyreniens, & autres peuples si fatiguez de ces insectes, eussent un Dieu *averruncator*, tout exprés contr'eux.

Lib. 2. cap. 46.

2. Or il est clair que, selon leur Theologie, ils devoient choisir Pluton. Car c'est lui qui étoit estimé le Maître & l'Auteur de tous ces fleaux, qui faisoient tant de mal aux hommes, parce que c'étoit lui à qui étoit attribuée l'Intendance sur la nature inferieure, l'eau, la terre & l'air. *Plutonem Sapientes antiqui vim ac naturam esse terræ crediderunt*, dit Natalis Comes. En effet Ciceron le dit expressément, *Terrena autem vis atque natura Diti patri dedicata est, qui dives, ut apud Græcos* πλȣ́των, *quòd recidant omnia in terram, & oriantur à terris. Orpheus in Hymno*, πλȣ́των ὃς κατέχεις γαίης κληῖδας ἁπάσης, Pluton qui tiens les clefs de toute la terre, c'est-à-dire, la domination. Comme donc tous ces insectes naissent de la terre, & de sa corruption, ils étoient compris sous la domination de Pluton.

De Natura Deorum. lib. 2.

Outre cela, les Payens se persuadoient que les nuées de ces animaux, qui dégâtoient leur Païs, ne leur venoient pas sans quelque sort, & par le mauvais office que leur rendoit quelque mauvais Démon. Or nous avons vû que, selon la Philosophie Platonicienne, & selon celle du vulgaire, *Serapis*, ou Pluton, est estimé le Prince des Démons, ȣ̔̀ς καταπαύει ὁ θεὸς ἔχων ὑπὸ χεῖρα, dit-il, *lesquels mauvais Démons sont reprimez par ce Dieu, qui les tient sous sa puissance.* Particulierement pour être delivrez des mouches, ils avoient besoin du secours de ce Dieu, parce qu'ils pouvoient s'aider contre les sauterelles, & leur faire la guerre. Mais pour les mouches, rien ne les en pouvoit délivrer que celui qui les envoyoit.

In Porphyrio de Oraculis. Ubi suprà.

3. Enfin il faut remarquer que les Dieux des enfers étoient estimez causes de tous les maux, & on leur sacrifioit, non pour obtenir d'eux quelque bien, mais afin qu'ils ne fissent pas de mal, ou qu'ils cessassent d'en faire. C'est pourquoi dans ces sacrifices tout étoit noir & sombre. 1. Ils ne se faisoient que la nuit.

Virgile Æneid. 6.

Tum Regi Stygio nocturnas inchoat aras.

2. Les victimes étoient noires.

Huc casta Sibylla
Nigrarum pecudum te sanguine ducet.

Idem.

3. On égorgeoit les victimes dans des fosses, afin que le lieu fût plus sombre & plus proche des enfers; & l'on faisoit aspersion du sang de la victime dans la fosse.

Aut

Aut procul egesta, scrobibus tellure duabus,
Sacra facit, cultrósque in guttura velleris atri
Conjicit, & patulas perfundit sanguine fossas. Ovid. Metam. 7.

Et même pour signifier qu'ils n'attendoient aucun bien de ces Dieux infernaux, ils leur sacrifioient des animaux steriles.

Æneas matri Eumenidum magnæque sorori
Ense ferit, sterilémque tibi Proserpina vaccam. Æneid. 6. v. 250.

Comme ils n'attendoient aucun bien de ces Dieux, ils craignoient de leur part toute sorte de maux, en cas qu'ils ne les appaisassent pas; & sur tout ces armées de mouches & de sauterelles, qui couvroient la terre, leur paroissoient venuës des enfers: C'est pourquoi selon leurs principes, ils ne pouvoient s'adresser à d'autres qu'à Pluton, & aux Dieux des enfers, pour en être delivrez. Sur tout parce que c'étoit une maxime de leur Theologie, que les arrêts, qui avoient été prononcez, & les fleaux envoyez, par un de leurs Dieux, ne pouvoient être revoquez par un autre. Tout le monde sait là-dessus la fable de Tiresias,

At pater omnipotens (neque enim licet irrita cuiquam
Facta Dei fecisse Deo) pro lumine adempto,
Scire futura dedit, pœnamque levavit honore. Ovide Metamorph. lib. 3. v. 316.

Ainsi les Dieux infernaux étant considerez comme les Rois de ces armées d'insectes, on ne pouvoit s'adresser qu'à eux pour en être delivré. On ne doit donc plus trouver étrange que Pluton fût appellé Prince des mouches & des sauterelles, puisque c'étoit lui qui les envoyoit, & lui qui les retiroit, selon leur sentiment. Et il ne faut pas croire que ce fût un nom d'opprobre: Au contraire ce nom signifioit un Empire. Je ne doute pas au reste que ce Jupiter ἀπόμυιος, ou μυιώδης, auquel Hercule avoit sacrifié, & auquel on sacrifioit ordinairement, au commencement des Jeux Olympiques, pour être délivré des mouches, ne fût ce même Pluton, pour toutes les raisons que je viens de dire, & principalement, parce que les mouches sont sous la domination de Pluton.

Quant au nom de Beel-Zebul, avec une *L*, à la fin, j'estime que c'est une corruption introduite par les Grecs, qui ont trouvé que la prononciation de deux *Beta* dans la derniere syllabe de Beel-Zebub étoit rude. Et les Latins y ont apporté un autre changement, mettant le D, à la fin Beel-Zebud, au lieu de l'L, & du B. Autrement si nous étions assûrez que les Pheniciens eux-mêmes eussent donné à ce Prince des enfers le nom de Beel-Zebul, aussi bien que celui de *Beel-Zebub*, il seroit fort aisé de concevoir pourquoi ils auroient donné à Pluton, le nom de Beel-Zebul. Si l'on vouloit le tirer du Chaldée זבלא, qui signifie fumier, on pourroit soupçonner, selon la conjecture de Seldenus, qu'ils l'ont appellé ainsi, au même sens qu'Orphée disoit de Jupiter.

Ζεῦ

Apud Nazianzenum in Julianum, invectiva 1.

Ζεῦ κύδιστε, μέγιστε θεῶν εἰλυμένε κόπρῳ.

Tres excellent Jupiter, le plus grand des Dieux, enveloppé de fumier. C'eſt-à-dire, qui remplis la terre, qui penetres la poudre, & qui es le principe de toutes les générations, ſelon la Philoſophie des Poëtes.

Æneid. 6.

Spiritus intus alit, totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.
Inde hominum pecudúmque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monſtra ſub æquore Pontus.

Comme Pluton eſt le Dieu qui préſide dans les entrailles de la terre, qu'il ſignifie la vertu, qui la penetre & qui l'agite, on pourroit ſoupçonner que les Payens l'auroient ainſi appellé *Beel-Zebul*, pour ſignifier qu'il préſide ſur la terre & dans la pouſſiére.

Mais il vaudroit beaucoup mieux le dériver de זבול, mot Hebreu & Phénicien, qui ſignifie *habitation.* Beel-Zebul, Dieu de l'habitation κατ' ἐξοχὴν, c'eſt-à-dire, de l'habitation, d'où l'on ne revient jamais, *irremeabilis unda*, comme l'appelle le Poëte.

Æneid. 6.

Evadítque celer ripam irremeabilis undæ.

En effet il n'eſt point éloigné de la vrai-ſemblance, que les Phéniciens, ayant honte de ce nom de *Beel-Zebub*, Dieu des mouches, qui donne une idée ſi baſſe de cette divinité, l'ont avec le tems changé en *Beel-Zebul*, Dieu de l'habitation éternelle. Ce qui ne convient pas moins bien à Pluton que l'autre, & qui le fait concevoir ſous des images plus honêtes. Mais aprés tout, le plus ſûr eſt de retenir l'étymologie du *Dieu des mouches*, comme la ſeule veritable.

Des Dieux Naturels cachez ſous Pluton & Beel-Zebub.

Il faudroit préſentement voir, ſuivant la methode que nous obſervons, quels ſont les Dieux *Animaux & Naturels*, cachez ſous le Pluton des Grecs, & le Beel-Zebub des Phéniciens. Mais je ne ſai ſi nous pourrons donner de grandes lumieres là-deſſus. Pour ce qui eſt des Dieux Naturels, il eſt mal-aiſé d'y en trouver d'autres, que celle que nous avons appriſe de Ciceron, c'eſt que Pluton eſt *Terrena vis atque natura* &c. Comme Cybele, Cerés &c. ſignifient la ſuperficie de la terre, qui produit, & qui porte les moiſſons & les fruits, pareillement Pluton ſignifie cette vertu, qui eſt répanduë dans les entrailles de la terre. Et c'eſt peut-être pourquoi les Poëtes ont marié Proſerpine, fille de Cerés, avec Pluton, pour ſignifier que cette vertu interne de la terre ſe marie & s'unit avec la vertu, qui ſort de la ſuperficie de cette même terre. C'eſt auſſi de là ſans doute, qu'eſt venu ce que les Poëtes & les Theologiens du Paganiſme ont confondu *Pluton*, avec *Plutus*, πλοῦτος, Dieu des richeſſes. Parce que les biens, dont les hommes ſont les plus idolatres, & par leſquels ils s'eſtiment riches, c'eſt l'or & l'argent, & les autres metaux, qui ſont dans le Royaume & ſous la domination de Pluton: car autrement je tombe dans le ſentiment de Lilius Gyraldus, que Pluton & Plutus ſont deux divinitez differentes. Et la confuſion que l'on a fait de ces deux divi-

divinitez est cause qu'on attribuë à Pluton, Roi des enfers, des choses qui ne lui doivent point convenir: Par exemple qu'il avoit habité en Espagne, comme le dit Strabon: c'est parce qu'autrefois l'Espagne étoit aux Orientaux de la Mediterranée, ce que nous sont aujourd'hui les Indes Occidentales, c'est-à-dire, le lieu des mines, & d'où venoit l'argent & l'or. Ce qui convient mieux à Plutus, qu'à Pluton. Ils disent encore que ce Dieu étoit aveugle, & que Jupiter lui ôta les yeux par envie, parce qu'il favorisoit toûjours les bons, & Jupiter vouloit que les richesses fussent données à l'aventure. Cela convient bien à Plutus, Dieu des richesses, qui distribuë ses biens sans considerer le merite, mais ne convient point à Pluton.

Geograph. 3.

Aristophanes.

Pour les Dieux Animaux, c'est-à-dire les hommes, que l'on a consacrez sous le nom de Beel-Zebub, & de Pluton, il y a apparence qu'il y en a plusieurs. L'Illustre Mr. Bochart prétend que c'est *Sem*, que les Idolâtres eurent en abomination, à cause qu'il étoit Patriarche de cette famille, qui se distingua des autres par son adherence au vrai Dieu, & qui fut ennemie de l'idolatrie. Que pour cette raison ayant donné l'Empire du Ciel à son Frere Cham, sous le nom de Bahal & de Jupiter, & celui de la Mer à son frere *Japhet*, sous le nom de *Neptune*, ils firent celui-ci Dieu des enfers: Que par le même principe de haine & d'envie ils formerent de son nom שם, Sem, שממה, qui signifie désolation, ἀφανισμὸς, d'où ensuite est venu le mot Grec ᾅδης, l'un des noms de Pluton, qui signifie invisible, Je ne saurois rien prononcer là-dessus, sinon que si les Payens ont fait de Sem Pluton, Roi des enfers, je ne crois pas que ce soit pour se venger de ce que Sem étoit ennemi des idolatres. Car je suis persuadé que Cham & Japhet n'ont pas été plus idolatres que Sem. Et ce que la race de ces deux Patriarches se donna incontinent à l'idolatrie, n'est pas une preuve que le chef de la maison fût idolatre. Car la même conclusion pourroit être tirée contre *Sem*: puisque la plus grande partie de sa posterité devint idolatre durant sa vie. Et même les Juifs, qui sont assez jaloux de la gloire & de l'honneur de leurs Ancêtres, disent que ce fut Serug de la famille de Sem, le grand-pere d'Abraham, qui inventa l'usage des simulacres. Et certainement Tharé, pere d'Abraham, étoit idolatre.

Dieux Animaux cachez sous Pluton, & Beel-Zebub.

Phaleg Part. 1. lib. 1. cap. 1.

Opinion de Bochart que Sem est Pluton, & pourquoi.

quasi ἀειδής.

Josué chap. 24.

Si donc la haine a fait les enfers le partage de Sem, il y a plus d'apparence que cela se fit, aprés que les enfans d'Israël eurent conquis la terre de Canaan, & chassé ses habitans, qui étoient Phéniciens. Ces gens, pour se venger de la race de Sem, qui leur étoit venu enlever leur païs, firent de leur Pere le Dieu des Enfers, & le premier des mauvais Démons. Eusebe prétend que le Pluton des Grecs étoit bien plus nouveau que cela: car il dit *qu'Orcus, autrement appellé Aïdoneus, qui est Pluton, étoit Roi des Molosses Qu'il avoit un grand chien, appellé Cerbere: que Thesée & Pirithous firent dessein d'enlever, & de le lui ravir. Que ce chien dévora Pirithous, & alloit faire la même chose à Thesée, n'étoit qu'Hercule arriva, qui le delivra. Que de là est née la fable, qui feint qu'Hercule tira le Cerbere des Enfers.* Et il fait vivre cet Orcus aprés Moïse, du tems des Juges. Cyrille d'Alexandrie dit qu'il vivoit 195. ans aprés Moïse. S'il y a quelque verité dans cette opinion d'Eusebe cela fortifie nôtre conjecture, que la transformation de Sem en Dieu des enfers, ne s'est faite qu'aprés l'expulsion des Cananéens hors de leur terre par Josué. Je ne sai si dans la fable de Pluton, du rapt de

Il est plus apparent que les Cananéens & Phéniciens, subjuguez par les descendans de Sem, le firent le Prince des mauvais Démons.

Eusebius in canone Chronico ad Numer. 620.

Lib. 1. contra Julianum.

Gen. 34.

Proserpine, & de son retour aux enfers, il n'y entre point quelque chose de l'Histoire du rapt de Dina, par Sichem, fils d'Hemor, qui aprés cette action fut envoyé aux enfers, lui & tous ses sujets, par les enfans de Jacob, qui les firent tous passer par l'épée.

CHAPITRE V.

De Dagon. Il vient de Dag, poisson en Phénicien. Et non de Dagan, froment, comme l'a crû Philon de Biblis. Diverses erreurs de ce Philon: Dagon étoit Neptune. Derceto, Déesse de la Mer, elle avoit la figure de poisson.

Voici encore l'un des Bahalins, ou des grands Dieux des Phéniciens, c'est Dagon: Et nous ne pouvons pas douter que les Israëlites ne se soient souillez de cette idolatrie, comme des autres, puisqu'ils sont accusez d'avoir adoré les Bahalins en général. Ce Dagon étoit le Dieu d'*Asdod*, que les Grecs appellent *Azot*, ou *Azotus*, lieu assez connu par l'Histoire sainte. Il subsistoit encore, & portoit le même nom, du tems des Apôtres. Car l'Histoire des Actes nous dit que Philippe, Actes 8. 40. aprés avoir baptisé l'Eunuque de Candace, Reine des Ethiopiens, fut enlevé par l'Esprit de Dieu, & transporté en Azote.

Le premier endroit, où il nous est parlé de ce Dieu Dagon, c'est au livre des Juges. Quand les Philistins se furent rendus maîtres de Samson, par le moyen de Dalila, ils lui creverent les yeux, le menerent à Asdod. *Et les Gouverneurs des Philistins s'assemblerent pour faire un grand sacrifice à Dagon leur Dieu, & pour se réjouïr, & ils dirent, nôtre Dieu a livré entre nos mains Samson nôtre ennemi &c. Et comme ils avoient le cœur en joye ils dirent, faites venir Samson, afin qu'il nous fasse rire.*

L'Histoire de ce qui arriva à ce Dagon, en la présence de l'Arche, est celebre, & se lit au premier livre de Samuel. Les Philistins ayant rem- Chap. 5. porté une grande victoire sur les Hebreux, dans les derniers jours de la vie d'Heli Souverain Sacrificateur, ils emmenerent l'Arche de Dieu, qui se trouva dans le Camp des Israëlites, & la consacrerent comme une riche dépouille à Dagon, Dieu d'Asdod. 1. *Les Philistins donc prirent l'Arche de Dieu, & la menerent dans la maison de Dagon, & la poserent auprés de Dagon.* 2. *Le lendemain, quand les Asdodiens se furent levez, voici Dagon étoit tombé sur sa face en terre, devant l'Arche de l'Eternel: Mais ils prirent Dagon, & le remirent dans son lieu.* 3. *Derechef ils se leverent le lendemain de bon matin, & voici Dagon étoit tombé sur sa face en terre, devant l'Arche de l'Eternel. Sa tête & les deux paumes de ses mains étoient coupées sur le seuil, seulement Dagon étoit demeuré prés d'elle, c'est-à-dire de l'Arche.* 4. *Pour cette cause les Sacrificateurs de Dagon, & tous ceux qui entrent dans son Temple, ne marchent point sur le seuil de Dagon en Asdod, jusques à ce jourd'hui.*

Les

Les Iſraëlites ayant été battus une autre fois par les mêmes Philiſtins, ſur la fin du regne de Saul, qui ſe tua le jour de cette bataille, pour ne pas tomber vif entre les mains de ſes ennemis, les Philiſtins lui couperent la tête, & aprés l'avoir promenée dans toutes leurs villes, & préſentée à tous leurs faux Dieux, *enfin ils l'attacherent dans le Temple de Dagon.* Ce Dieu continua d'avoir ſon Temple en Aſdod, ou Azot, durant tous les ſiecles, dans leſquels regna l'idolatrie, juſques au tems des Maccabées. Car l'Auteur du premier des livres, qui portent leur nom, dit *que Jonathan l'un des Maccabées, ayant battu l'armée d'Apollonius Général de Demetrius, ils s'enfuïrent en Azot, & entrerent en Beth-Dagon*, qui étoit le Temple de leur Idole, pour ſe ſauver là : καὶ εἰσῆλθον εἰς Βηθδαγὼν, τὸ εἰδωλεῖον αὐτῶν. *Mais Jonathan mit le feu en Azot, & brûla le Temple de Dagon, & tous ceux qui s'y étoient refugiez.*

1. Chron. 10. 10.

1. Maccab. 10. 83.

Nous n'avons preſque point de plus ſûre lumiere pour connoître les anciennes divinitez, que leurs noms. C'eſt pourquoi il faut bien conſiderer le nom de celle-ci. Dagon peut être tiré de דג, dag, qui ſignifie poiſſon dans la langue Phénicienne, ou de דגן, *dagan*, qui ſignifie *blé*, & *froment* dans la même langue. En effet il y a deux opinions ſur Dagon ſelon ces deux étymologies. Les uns veulent que ce Dagon ait pris ſon nom de dagan, froment, & qu'il ſignifie le Dieu, qui préſidoit ſur la culture des champs. C'eſt l'opinion même de Philo Biblius, le Traducteur de Sanchoniathon Phénicien. *Cœlus*, dit Sanchoniathon, *épouſa la Terre ſa ſœur, & il eut quatre enfans d'elle, Saturne qui fut auſſi appellé Ilus, Betylus, & Dagon*, ὅς ἐςι σίτων, *qui eſt le Dieu du froment.* Et peu aprés: Or Dagon, parce qu'il avoit trouvé l'art de ſemer le blé & l'uſage de la charruë, fut appellé Jupiter Aratrius, Ζεὺς ἀρότριος. C'eſt une viſion & une mépriſe de Philo Biblius. Dans ce conſiderable fragment de Sanchoniathon, que nous avons dans Euſebe, il faut bien diſtinguer ce qui eſt de Sanchoniathon, & ce qui eſt de ſon Traducteur. Car Philo Biblius ne ſe tient pas toûjours dans les termes d'un ſimple Traducteur, il eſt ſouvent Commentateur & Paraphraſte. Et il n'entend pas toûjours le texte qu'il veut paraphraſer. Sanchoniathon avoit dit ſimplement que Dagon étoit l'un des fils de Saturne, Philo Biblius, qui ſavoit que dagan ſignifie froment, s'eſt imaginé qu'il faloit dériver de là le Dieu Dagon, & du ſien il a ajoûté que ce nom ſignifie σίτων, & qu'il lui fut donné parce qu'il avoit trouvé le froment & la charruë. Au reſte nos Savans ont remarqué pluſieurs ſemblables bevûës de ce Traducteur, dans ce petit fragment, ce qui fait qu'on ne ſe doit pas trop fier en lui, & qu'il ſe faut ſervir de ſon propre jugement pour reconnoître les lieux, où il s'eſt trompé & les diſtinguer de ceux, où il a fidélement rapporté les choſes, comme elles étoient dans le texte de Sanchoniathon.

Deux étymologies du mot Dagon, qui font deux opinions ſur le Dieu Dagon.

Euſeb. Præp. Evang. lib. 1. cap. 10.

Scaliger avoit déja remarqué que Philo Biblius s'étoit trompé dans la verſion du שדי, *ſchaddai*, le confondant avec *ſchadai*, le premier ſignifie le Dieu fort & puiſſant, & le ſecond ſignifie les champs. Sanchoniathon avoit mis entre les plus anciens Dieux אל שדי, *El ſchaddai*, qui dans la langue Phénicienne ſignifie le Dieu, grand, puiſſant, & poſſedant tout en ſoi-même. Mais ſon Traducteur liſant אל שׂדי, *El ſchadai*, en a fait θεὸς ἀγρότης, un Dieu ruſtique, ou un Dieu des champs.

Diverſes bevûës de Philon de Biblis, dans la verſion de Sanchoniathon.

Phaleg Part. 2. lib. 2. cap. 2.

Origine des Betylia ou pierres volantes des Syriens.

Geneſe 28. 18.

Mais Mr. Bochart y a remarqué une bevûë beaucoup plus conſiderable. C'eſt que Sanchoniathon avoit dit que le Dieu Cœlus avoit inventé & trouvé des *pierres ointes*, qu'on appelloit *Betylia.* Les Phéniciens avoient un grand reſpect pour cette pierre, ſur laquelle Jacob dormit en s'en allant en Chaldée, & ſur laquelle durant ſon ſommeil il eut cette admirable viſion de l'échelle. A ſon reveil il oignit cette pierre d'huile, & appella le lieu *Bethel*, qui ſignifie maiſon de Dieu. Les Cananéens firent enſuite de cette pierre une Idole, au moins les Juifs le diſent ainſi, & il y a beaucoup d'apparence, parce qu'il eſt certain qu'à l'imitation de Jacob, ils oignirent dans la ſuite des pierres conſacrées à leurs Dieux, & ils les appellerent *Betylia*, du nom de Bethel, où Jacob avoit oint cette premiere pierre.

P. 1047.

Photius rapporte de Damaſcius, *que prés d'Hliolopolis, ville de Syrie proche du Mont Liban, Aſclepiades monta ſur le Liban, & y vit pluſieurs de ces pierres, qu'on appelle Betylia, ou Betylion, dont on dit des merveilles étranges.* L'une de ces merveilles, qu'ils racontoient de ces pierres ointes, c'eſt que quelquefois elles s'élevoient en l'air. Car ce même Damaſcius dit, au rapport de Photius, *qu'il avoit vû l'une de ces pierres ſe mouvant en l'air.* Philo Biblius, qui avoit oui parler de ces merveilles, a jugé que de ces pierres ointes il faloit faire des pierres vivantes. Et au lieu que Sanchoniathon avoit dit, *Et le Dieu Cœlus inventa ces pierres ointes, qu'on appelle Betylia*, Philo Biblius a dit, *Et le Dieu Cœlus inventa par un art extraordinaire ces pierres animées, qu'on appelle Betylia.* Mr. Bochart ſoupçonne que cela vient de ce que Sanchoniathon avoit écrit נשפים, *neshaphim*, qui ſignifie *ointes*, & que Philo Biblius a lû נפשים, *nephashim*, qui ſignifie *les ames.* Mais ſans cela il y a apparence que Philo Biblius, ayant oui dire que ces pierres voloient, & qu'elles étoient animées, a voulu faire dire cela à Sanchoniathon, trés ancien Auteur, afin de mieux appuyer la ſuperſtition de ſon tems.

Entrepriſe de Philo Biblius, & notable alteration du texte de Sanchoniathon.

Au reſte pour la juſtification de Philo Biblius, il ne faut pas dire que Sanchoniathon peut lui-même avoir avancé cette fable, que ces pierres appellées Betylia voloient. Car il eſt certain que ce conte eſt moderne, né depuis la mort de Sanchoniathon, & qu'on n'en trouve rien dans les plus anciens. Entre les bevûës de Philon de Biblis on pourroit conter ce que Mr. Bochart remarque auſſi. Sanchoniathon avoit dit qu'Aſtarté rencontrant une eſpece d'aigle, appellé ἀστερία, qui tomboit du Ciel, elle la tua & la conſacra. On lit aujourd'hui dans le texte de Philon, qu'elle trouva une étoile volante, qu'elle tua, & la conſacra. Mais c'eſt plûtôt une faute des Copiſtes, que de Philon, qui ſans doute avoit écrit ἀστερία, eſpece d'aigle, au lieu qu'on lit, ἀστέρα.

Vide Druſium quæſt. Hebr. lib. 2. quæſt. 82. & Bochartum de Animalibus Par. 1. lib. 1. cap. 6. qui contrà ſentiunt.

Dagon étoit demi-homme & demi-poiſſon.

Il étoit neceſſaire d'appuyer un peu ſur les bevûës de Philon de Biblis, pour nous delivrer du joug de ſon autorité, ſous lequel Samuel Bochart nous veut aſſervir. Comme s'il n'y avoit aucune raiſon de revoquer en doute ce qu'un ancien Hiſtorien, tel qu'eſt Sanchoniathon, qui eſt Phénicien, nous dit de la Religion des Phéniciens. C'eſt pourquoi il veut que Dagon vienne de *dagan* froment, & ſignifie le Dieu du froment. Quant à moi négligeant l'autorité des Grecs, je me range, ſans balancer, au ſentiment des Hebreux, qui eſtiment que DAGON, vient de *DAG*, poiſſon, & que cette Idole avoit la forme, que les Poëtes donnent aux Tritons, qu'il étoit demi-homme & demi-poiſſon.

Frons hominem præfert, in piscem desinit alvus,
Spumea semifero sub pectore murmurat unda.

Virgil. Æneid. 10.

On dit que DAGON, depuis le nombril en bas, avoit la forme de poisson, & que pour cette cause on l'appelloit DAGON, & depuis le nombril en haut il avoit la forme d'homme, ainsi qu'il est écrit, & les deux paumes de ses mains furent trouvées coupées sur le seuil, & c'est l'interpretation de ce qui est dit, דגון נשאר עליו, *& Dagon resta seul, c'est-à-dire, qu'il ne resta que la forme de poisson.* Ce sont les paroles de Kimchi, ausquelles on peut ajoûter celles d'Abarbinel sur le même lieu. *Nos Docteurs nous ont appris que Dagon, depuis le nombril en haut & en bas, avoit la forme de poisson. Mais il avoit des pieds & des mains selon la forme humaine.* Et R. S. Jarchi צלם עשוי ברמות דג. Ralebag est d'un avis contraire, car il dit, ע"ין שלהם שהיה בהם צלם על צורת בן אדם. *Leur Idole étoit une image en forme humaine.* Les Rabbins ne s'accordent pas exactement, car Abarbinel & Jarchi, semblent vouloir dire, que toute la statuë de Dagon étoit une figure de poisson, excepté qu'elle avoit des pieds & des mains d'homme. Mais l'opinion de Kimchi est beaucoup plus vrai-semblable, c'est que le haut étoit de l'homme, & le bas du poisson.

Kimchi in 2. Sam. c. 5. 2.

Et il faut avouër qu'il appuye sa conjecture par une interpretation du texte trés ingenieuse & trés apparente. Car le texte dit, que Dagon étant tombé devant l'Arche une seconde fois, sa tête & ses deux mains furent coupées sur le seuil de la porte, *& Dagon tout seul resta sur soi.* Le Paraphraste Chaldée a tourné לחוד גופיה דדגון אשתאר עלוהי, & le corps de Dagon resta seul sur soi. Ce que nos Interpretes, & tous les Modernes ont suivi. Mais il est beaucoup plus apparent qu'il le faut entendre comme Kimchi, que la tête & les mains, ce qu'il avoit de la forme humaine, lui fut ôté, & que *Dagon* resta seul, c'est-à-dire, qu'il ne resta que ce qu'il y avoit de poisson. Car il n'y a pas de raison pourquoi le tronc de Dagon, privé de tête & de mains, qui sont les principales parties, auroit conservé le nom de *Dagon*, par opposition à la tête & aux mains, n'étoit que ce tronc étoit le vrai Dagon, c'est-à-dire, le vrai poisson.

Cette Idole avoit la forme humaine.

Vide plura apud Kircherum Oedip. Ægypt. Syntagm. 4. c. 16.

On dit que de dessous la queuë de ce poisson naissoient deux pieds, sur lesquels il étoit appuyé, & c'étoit l'opinion des 70. qui ont ajoûté ἀμφότερα τὰ ἴχνη τῶν ποδῶν αὐτȣ̃ ἀφῃρημένα, *& les deux plantes de ses pieds étoient emportées.* Cependant l'édition de Londres 1653. faite sur l'exemplaire du Vatican, au lieu du mot ποδῶν, *les pieds*, met χειρῶν, *les mains*, selon l'Hebreu.

Assûrément la conjecture de Seldenus est fort vrai-semblable. C'est que le Dieu *Oannes*, que les Babyloniens adoroient, étoit le même que le Dagon des Phéniciens. Car il est certain que les Chaldéens ont adoré les mêmes Dieux, & souvent sous les mêmes noms. Berose rapporté par Eusebe dit que cet *Oannes avoit le corps de poisson, & au dessous de la tête, posée sur ce corps, une autre tête humaine, qui sortoit de dessous la tête de poisson, qui pareillement avoit les pieds d'un homme, sortant de dessous une queuë de poisson, & ayant une voix humaine.* Berose ajoûte que ce monstre sortoit tous les matins de la mer rouge, venoit en Babylone, & retournoit le soir

Le Dieu Oannes: conjecture de Seldenus de Diis Syris, in Dagon.

In Chronico.

dans la mer. Et qu'il avoit enseigné aux hommes les sciences & les Arts. Seldenus cite encore Apollodore, qui, sur le rapport du même Berose; dit que du tems d'Ædorachus, Roi des Chaldéens, qui, selon Berose, étoit long-tems avant le déluge, il sortit de la mer un monstre demi-homme & demi-poisson, qui avoit nom *Odacon*, Ὠδάκων, assûrément cet *Odacon*, a bien du rapport en toutes choses avec nôtre Dagon, le nom y est entier sans alteration.

Dagon étoit Neptune, le Dieu de la Mer.

Mais voici ce qui me persuade le plus que DAGON avoit la forme de poisson, contre le sentiment de Drusius, de Bochart, de Ralebag, & autres.

1. C'est que, selon toutes les apparences, ce Dieu Dagon étoit Neptune. Car aprés avoir posé, & prouvé plusieurs fois, que tous les Dieux des Grecs & des Latins, sont venus de l'Orient, & particulierement des Phéniciens; il est clair qu'entre les Dieux des Phéniciens, il faut que nous y trouvions au moins les principaux Dieux des Grecs & des Latins. C'est-à-dire Saturne & ses trois fils, Jupiter, Neptune, & Pluton. Nous avous trouvé Saturne dans le Moloch des Phéniciens, Jupiter dans leur Baal, Pluton dans leur Baal-Zebub. Il faut trouver Neptune, & nous ne le saurions rencontrer que dans nôtre Dagon. Certainement il n'y a pas d'apparence que les Phéniciens, qui étoient sur le bord de la Mer, qui tiroient de cet élement de si grands usages, par le grand commerce, & qui si souvent faisoient des voyages sur la Mer, n'eussent pas un Dieu présidant sur la Mer. Aussi Philo Biblius nous apprend expressément, que la divinité de Neptune leur étoit connuë, car il dit *que Saturne*, selon la Theologie des Phéniciens, *donna la ville de Beryth à Neptune, & aux Cabires, laboureurs & pêcheurs, qui y consacrerent les reliques du Dieu Pontus.* Ils connoissoient Neptune, mais ils ne le connoissoient pas sous le nom de ποσειδῶν, dont se sert Philo Biblius. Car c'est un nom qui n'a été connu qu'aux Grecs, ce n'est point son nom Phénicien. Or il est raisonnable de croire qu'entre les Phéniciens Neptune avoit tiré son nom, ou de la mer, ou des poissons, sur lesquels il avoit la domination, & qu'il en avoit la figure, selon la coûtume des Syriens, dont toutes les Idoles étoient mêlées de figures d'homme & de bête.

Ubi suprà.

3. De Natura Deorum.

2. Je voi que Ciceron nous dit que les Syriens adorent les poissons, *piscem Syri venerantur.* Xenophon nous assûre la même chose, en parlant du fleuve Chalus. *Il étoit rempli*, dit-il, *de grands poissons apprivoisez, que les Syriens adoroient comme des Dieux, & ne souffroient pas qu'on leur fît aucun mal, non plus qu'aux pigeons.*

Lib. de Cyri expeditione.

In Protreptico.

Clement d'Alexandrie nous le dit aussi, *les Syro-Phéniciens n'adorent pas avec moins de zéle les poissons, que les Eliens adorent Jupiter.* Est-il apparent que ceux qui adoroient les poissons n'eussent pas dans leur Temple quelque Idole, où la figure du poisson entrât? Et où la trouverions-nous cette Idole que dans nôtre Dagon?

La Déesse Derceto avoit la figure de poisson.

Il est vrai qu'il y avoit une Déesse entr'eux, qui étoit réprésentée sous la même figure, partie d'homme, partie de poisson. Mais c'est cela même qui me persuade que Dagon avoit la même figure : car cela ne leur étant pas extraordinaire, & ce mélange de la figure du poisson, & de l'homme, leur étant familier, il y a bien apparence qu'ils la donnerent à celui

celui qui étoit leur Neptune. Cette Déesse, qui étoit en partie poisson, en partie femme, s'appelloit *Derceto*, ou *Dercé*, Mere de Semiramis, & c'est assûrément la même Déesse, qui est aussi appellée *Atergatis*, ainsi nommée quasi אדיר דג, *addir dag*, qui signifie poisson magnifique, selon Vossius & Seldenus. Strabon l'appelle *Atargata*, *au delà du fleuve est Bambyca, appellée autrement Edese, & la ville sacrée, où l'on sert Atargata la Déesse Syrienne*, & sur la fin du même livre, en parlant du changement, que l'on apporte dans les noms, il en donne pour exemple *Atargata*, *qui s'appelle Atharas*, *& que Ctesias appelle Derceto*. Lib. 16.

Diodore le Sicilien nous rapporte l'origine de cette Déesse & de son culte. Le passage merite d'être réprésenté ici entier. C'est dans l'Histoire de la naissance de Semiramis. *Il y a en Syrie une ville nommée Ascalon, prés de laquelle est un lac profond, & fort abondant en poissons; dans le voisinage de ce lac est le Temple de l'illustre Déesse, que les Syriens appellent Derceto, qui a un visage de femme, & le reste du corps de poisson. Et les plus habiles du païs en rendent cette raison ici. Ils disent que Venus ayant du chagrin contre cette Déesse, la rendit amoureuse d'un jeune homme Syrien, assez bien fait, d'entre ceux qui sacrifioient, que Decreto ayant couché avec ce jeune homme, en conçût une fille, mais qu'étant confuse du crime qu'elle avoit commis, elle tua le jeune homme, exposa l'enfant qu'elle avoit mis au monde dans un lieu désert, & se précipita dans le lac, où elle fut changée en poisson. Et de là est venu que les Syriens encore aujourd'hui ne mangent pas les poissons, mais les adorent comme des Dieux.* En suite il raconte comment cette petite fille exposée, qui fut depuis la Reine Semiramis, fut nourrie par des pigeons, ce qui fait que les Syriens adorent aussi les pigeons comme des divinitez. Diodore Lib. 2. ab initio.

Ovide l'appelle Dioné, & fait l'Histoire autrement. Il dit, qu'étant poursuivie par Typhon, elle s'enfuit dans la Palestine, se trouva sur les bords de l'Euphrate, tenant Cupidon entre ses bras. Qu'entendant du bruit elle se jetta dans l'eau, & fut reçûë par deux poissons, lesquels ont ensuite été placez dans les cieux.

Nec mora, prosiluit, pisces subiere gemelli,
Pro quo nunc cernis sidera numen habent.
Inde nefas ducunt genus hoc imponere mensis,
Ne violent timidi piscibus ora Syri.

Lib. 2. Fastorum. v. 471.

L'un & l'autre conviennent que les Syriens ne mangent point de poisson, persuadez que le ventre & les pieds leur enfleroient. Porphyre rapporte des vers de Menandre là-dessus, dont c'est ici le sens, *regarde l'exemple des Syriens, quand ils mangent du poisson par intemperance, le ventre & les pieds leur enflent*, c'est à cela qu'on croit que Martial faisoit allusion, quand il disoit, Porphyrius Libro 4. περὶ ἐμψύχων ἀποχῆς.

Juro per Syrios tibi tumores. Lib. 4. Ep. 43.

Les Tyriens habitans en Jerusalem vendoient du poisson aux Israëlites, Neh. 13. 16. Il faloit, ou qu'ils ne fussent pas infectez de cette superstition, ou que n'en voulant pas manger, ils ne fissent pas conscience de les ven-

vendre, ou enfin que le commerce avec les Juifs leur eût fait perdre une partie de leur ſuperſtition. Tous les Syriens ne s'abſtenoient pas de poiſſon, mais ſeulement les Sidoniens, & ceux qui avec eux adoroient Aſtarté: Artemidorus ὀνειροκριτικῶν lib. 1. c. 9. ἰχθύας πάντες ἔσθιουσι, πλὴν σύρων τινῶν τῶν τὴν Ἀςάρτην σεβομένων, tous les Syriens mangent du poiſſon, excepté quelques-uns qui adorent Aſtarté.

Mais pour revenir à l'Hiſtoire de Diodore, il dit 1. que cette Déeſſe étoit adorée à Askalon, or Askalon étoit toute voiſine d'Azot, où étoit adoré DAGON. Car Aſdod, ou Azot, & Askalon étoient deux des cinq Gouvernemens des Philiſtins. Gaza, Aſdod, ou Azot, Askalon, Gath, & Hekron, étoient les cinq Gouvernemens. 2. Il dit que cette Déeſſe avoit le viſage d'une femme, & le corps de poiſſon: ces deux choſes rendent vrai-ſemblable la conjecture de ceux qui croyent que Dagon eſt une Déeſſe, & que c'eſt cette Derceto, que les Syriens ſervoient. Ce qui augmente la vrai-ſemblance, c'eſt que les Auteurs Grecs nous parlent fort ſouvent de cette Déeſſe Syrienne, demi-femme & demi-poiſſon. Lucien nous en rend conte comme témoin oculaire. *J'ai vû*, dit-il, *l'image de Derceto, qui fait un étrange ſpectacle, elle eſt femme par la moitié du corps. Mais depuis les cuiſſes juſques aux extremitez des pieds, s'étend une longue queuë de poiſſon.* Pline en parle auſſi, & à cauſe de cette figure extraordinaire, il l'appelle *prodigioſa. Ibi autem prodigioſa Atergatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur.* Or de DAGON, on ne voit pas qu'il en ſoit parlé nulle part, de ſorte qu'il y a lieu de ſoupçonner que cette Derceto d'Aſcalon, qui étoit auſſi adorée à Emeſe, eſt nôtre Dagon.

1. Sam. 6. 17.

Conjecture que Dagon & Derceto ſont la même divinité.

Lucian. de Dea Syria.

Lib. 5. c. 23. de Cœle-Syria.

Je ne ſaurois pourtant me ranger dans ce ſentiment. 1. Dagon eſt un nom mâle, & une terminaiſon maſculine. 2. Non ſeulement les Hebreux, & le Texte ſacré l'appellent toûjours Dieu, mais les Grecs, qui ont quelquefois fait Bahal féminin, font toûjours Dagon maſculin. Ajoûtez que Sanchoniathon le fait auſſi mâle, & le conte entre les quatre fils de Cœlus, Saturne, Betylus, Dagon, Atlas. 3. Rien n'empêche qu'il n'y ait eu deux divinitez, l'une mâle & l'autre femelle, qui ayent été adorées dans la même contrée, ſous la même forme, mêlée de l'homme & du poiſſon. Au contraire il eſt apparent que les Phéniciens ont donné à la mer, deux divinitez ſouveraines, l'une femelle & l'autre mâle, auſſi bien que les Grecs. Car il eſt à remarquer, que comme la Theologie Payenne donnoit à Jupiter Junon, pour compagne du regne du Ciel; à Pluton, pour compagne & Dame des enfers, Proſerpine; ainſi ils ont donné à Neptune, Amphitrite pour femme & Reine, dans l'Empire de la mer. Selon cela nôtre Dagon d'Aſdod eſt Neptune, & Derceto d'Aſcalon, à peu de lieuës de là, eſt Amphitrite, fille de Doris & de l'Ocean. 4. Enfin il ſe peut faire que le même Dieu, regnant ſur toute la mer, étoit répréſenté en un lieu comme un mâle, ſavoir en Aſdod, & en un autre lieu comme une femelle, ſavoir en Aſcalon, pour ſignifier la fécondité de cet élement, qui produit & qui nourrit tant d'animaux. Nous avons remarqué en parlant de *Baal*, que les Dieux ſont ſouvent appellez mâle & femelle. Aux témoignages, que nous en avons apportez dans cet endroit, on peut ajoûter ce vers d'Orphée,

Amphitrite eſt fille de Doris. En Phénicien on diroit דרבתא, *dorbatha, fille de Doris.* Je laiſſe à penſer ſi Dorceto, ou Dorceta, ne pourroit pas être venu de là, d'autant plus que dans le caractere Hebreu, & Chaldée, & Syrien, le beth eſt parfaitement ſemblable au caph, ב.

Ζεὺς

Ζεὺς ἄρσην γένετο, Ζεὺς ἄμβροτος ἔπτετο νύμφη,

qu'Apulée a ainsi tournez,

Jupiter & mas est, & femina nescia mori. Lib. de Mundo.

Au reste si les Grecs n'ont point parlé de Dagon, c'est parce qu'apparemment le culte de Derceto l'a si fort emporté sur celui de Dagon, qu'on a negligé celui-là, à cause de celle-ci. Ce qui peut venir de ce qu'avec le tems on est venu à confondre Atergatis, & Derceto, avec la Venus Syrienne : laquelle Venus Syrienne est enfin venuë à effacer le culte, & quasi la memoire des Bahals, des Molochs, & des autres Dieux Phéniciens & Syriens, tant elle est devenuë celebre. Que Derceto ait été confonduë avec la Venus Syrienne, cela paroît par le passage d'Ovide, que nous avons rapporté, qui l'appelle *Dione*; c'est un des noms de Venus, & il lui met Cupidon entre les bras. Strabon la confond aussi avec la Déesse Syrienne dans les paroles, que nous avons citées de lui. Et M. Bochart la confond avec Astarté. *Sed meo judicio potior est Veterum Sententia, qua Dagon, & Atergatis, vel Astarte, planè diversa sunt numina.* Nous verrons ailleurs si l'on a raison. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que cette confusion, qui est ancienne, ne soit cause que Derceto a effacé la memoire de Dagon. Je soupçonne aussi que les Syriens, quand ils ont eu commerce avec les Grecs, ont rectifié les figures de leurs Idoles, & les ont ramenées, au moins la plûpart, à la figure humaine. Car au commencement il est certain qu'ils n'avoient quasi pas d'Idoles, dont la figure ne fût mêlée de l'homme & de quelque bête, comme nous avons plusieurs fois remarqué. Or il n'y a pas d'apparence que du tems de Pline, & de Lucien, les Syriens eussent d'autre Divinité *biformis*, ou *triformis*, que Derceto, autrement ils n'auroient pas remarqué ce mélange de formes dans Derceto, comme quelque chose de prodigieux & d'étrange, si cela avoit été ordinaire. Je croi donc que la divinité de Dagon, ayant toûjours été en Phénicie, sa statuë a été rectifiée & ramenée à la figure humaine, & que c'est la raison pourquoi les derniers Auteurs ne parlent point de la figure extrordinaire de Dagon, & ne remarquent que Derceto.

De Animalibus cap. 6. lib. 1.

CHAPITRE VII.

Des Dieux Naturels & Animaux cachez sous Dagon: les Dieux Naturels c'est la Mer, & l'Esprit répandu dans cet élement, qui lui donne ses mouvemens. Les Dieux Animaux sont Japhet deuxiéme fils de Noé.

Dagon est le Dieu Neptune.

PRésentement en suivant l'ordre, que nous avons observé jusques ici, il faut voir quelle divinité Grecque & Latine est cachée sous ce Dagon des Phéniciens. Mais j'ai déja dit mon sentinent là-dessus, c'est que je ne me saurois persuader que ce fût autre que Neptune, le Dieu de la Mer: sa figure de poisson le prouve; car il n'y a aucune raison pourquoi ils eussent donné une figure de poisson à un Dieu celeste. Le nom de DAGON, qui signifie poisson, en est aussi une preuve, car les Poissons sont les principaux sujets de Neptune, & il n'est pas étonnant qu'il en ait emprunté le nom. Enfin comme je l'ai déja dit, puisqu'il est raisonnable de présumer que les Phéniciens avoient un Neptune, aussi bien qu'un Saturne, un Jupiter, & un Pluton, nous ne le saurions trouver sous autre nom, que celui de Dagon. Il est vrai qu'il y avoit d'autres Dieux Marins, qu'on pouvoit aussi réprésenter sous la même forme. Mais ce Dagon semble être le Roi de tous les autres, car nous voyons par l'Histoire de Samson, qu'il étoit consideré par les Philistins, comme le grand Dieu, & qu'ils croyoient que c'étoit lui qui leur avoit livré Samson. Ainsi dans l'Histoire de l'Arche & de Dagon, il est appellé simplement le Dieu des Philistins, *Dagon nôtre Dieu.* Il n'y a pas d'apparence qu'ils lui eussent fait tant d'honneur, si c'eût été l'un des Dieux inferieurs.

Les divinitez Payennes n'ont pas toûjours été egalement en vogue. Comme les Saints du Papisme, ils ont haussé & baissé.

Je remarquerai ici en passant, que les divinitez Phéniciennes ont eu leurs regnes, selon les differens tems. Il y a apparence que du tems des Juges ce Dagon étoit celui, pour lequel ils avoient le plus de dévotion. Moloch eut son tems, quand la fureur les possedoit de faire passer leurs enfans par le feu. Du tems d'Achab & des Rois d'Israël, l'on ne parloit que de Bahal, qui étoit le Dieu des Sidoniens. Cela est toûjours arrivé ainsi. Selon que le Démon par de faux miracles attiroit la dévotion, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, les Idoles perdoient leur credit, ou l'augmentoient. Si Dagon est Neptune, nous avons aussi lieu de croire que Derceto étoit la Reine de la Mer, la femme de Dagon, c'est pourquoi on lui donnoit une figure composée, comme celle de Dagon; si cela est, Derceto étoit l'Amphitrite des Poëtes Latins & Grecs. Les Egyptiens appelloient la Mer Typhon, & l'avoient en horreur, c'est pourquoi les Prêtres ne mangeoient point de sel, & ne saluoient jamais les gens de Marine. La raison est que la Mer engloutissoit le Nil, qui est leur Dieu.

Plutarch. Tract. de Isid. cap. 17.

Voyons présentement quelles parties du monde, & quels hommes on avoit

y oit déïfiez ſous ces noms. Quant aux Dieux Naturels, ou parties du monde, cachées ſous Dagon & Neptune, je croi qu'il n'y faut chercher que ce que les autres y ont déja trouvé. Ce qui eſt clair & reconnu de tout le monde. C'eſt que Neptune eſt la Mer, & l'eſprit qui conduit cet élement, & qui y cauſe tant de differens mouvemens, & tant de générations. Et comme tout le monde ſait cela, il n'eſt pas beſoin que nous appuyons davantage là-deſſus.

Pour ce qui eſt des Dieux Animaux, c'eſt-à-dire des hommes, *Bochart* croit que c'eſt Japhet. Et que la divinité de la Mer lui a été donnée, à cauſe que ſon partage, & celui de ſes décendans, a été dans les Iles, Peninſules, & terres au delà de la Mer, c'eſt-à-dire, dans l'Europe, ſelon ce que remarque Lactance, *Neptuno maritima omnia cum inſulis obvenerunt.* De Falſa Religione. l. 1. cap. 11. Ce qu'il appuye du témoignage de Euhemerus Meſſinien, qui a fait l'Hiſtoire des Dieux, tirée des inſcriptions & des monumens des Temples, pour montrer qu'ils avoient tous été hommes, & qu'ils étoient morts. Ennius, qui a tourné cet Auteur, & qui l'a ſuivi, dit, *Jupiter imperium Neptuno dat maris, ut inſulis omnibus, & quæ ſecundùm mare loca ſunt omnibus, regnaret.* Bochart prétend que le nom Grec de Neptune, ποσειδῶν, eſt Phénicien, & ſignifie étendu, de פשיטן, qui ſignifie cela même; à cauſe de la vaſte étenduë de la Mer. Peshitan. Le Latin *Neptunus* peut venir d'une même origine. Japhet, ou Japhté, ou Jipheté, vient de la racine פתה, qui ſignifie élargir, *Niphete*, *Niphetin*, d'où vient en ſuite *Neptunus*, ſignifie large & étendu. Origine du nom de Neptune. Et le mot νέφθυν, par lequel les Egyptiens ſignifioient les extremitez de la terre, les Promontoires, & tout ce qui touchoit la Mer, peut être la ſource immediate d'où eſt venu le *Neptunus* des Latins. Mais νέφθυν peut venir du nom de Japhet, ou de *nipheté*, étendu, & ainſi ils auront toûjours une même origine. Cette Nephthys eſt auſſi appellée *Nephthé* par Plutarque de Iſid. chap. 7. & Nephthys au chap. 18. où il dit qu'elle fut mariée à Typhon, & qu'elle ſignifie les confins de la Mer; Plutarque de Iſi & Oſiri chap. 7. & 18. & quand le Nil débordé ſe méle avec les rivages & Promontoires de la Mer, il appelle cela l'adultere d'Oſiris, & de Nephthys, νέφθυν. Evidemment de là vient *Neptunus*, car il n'y a aucun changement; ni difference entre le *Nephtun* des Egyptiens, & le *Neptunus* des Romains, que la terminaiſon en *us*, que les Latins ont ajoûtée. Il eſt vrai que Japhet eſt paſſé entre les Grecs avec moins de changement, car on ne peut pas douter que le Japetus des Grecs ne ſoit le Japhet des Hebreux, & en effet les Grecs ſont décendus de Japhet par Promethée, qui eut Ἕλλην de Pyrrha, l'une de ſes femmes, d'où ſont venus Ἕλληνες, les Grecs. Mais cela n'empêche pas que le même perſonnage n'eût paſſé chez eux ſous un autre nom, c'eſt celui de ποσειδῶν, & ſous une autre idée, c'eſt celle de Dieu de la Mer: à cauſe des differens évenemens & circonſtances, dans leſquelles une même perſonne s'eſt rencontrée, qui ont donné lieu à multiplier les perſonnes.

Japetus eſt dans la fable l'un des Geans, qui firent la guerre à Jupiter, en accumulant montagne ſur montagne. Cette guerre des Geans contre le ciel eſt venuë de l'Hiſtoire de la conſtruction de la tour de Babel: & Japhet, fils de Noé, étoit ſans doute du nombre de ceux, qui formerent le deſſein de bâtir cette tour. D'autre part, dans la Theologie des mêmes Grecs, la même perſonne eſt appellée *Neptune*, Dieu de la Mer,

parce que peu de tems aprés, dans le partage de la terre, Japhet eut le païs au delà de la Mer. Et comme ces païs leur étoient inconnus, & qu'ils avoient vû partir la race de Japhet sur des vaisseaux, les ayant vû sur la Mer, & ne sachant ce qu'ils étoient devenus, cela donna occasion à la fable de Neptune, & des Tritons, & autres divinitez maritimes, qu'ils disoient habiter dans la Mer. Ce sont là les conjectures les plus vrai-semblables, qui se puissent faire là-dessus, si ce n'est qu'on peut ajoûter que Noé me semble aussi caché sous ce Dieu Dagon, ou Neptune; car enfin cet Empire de la Mer, me paroît convenir parfaitement à celui, qui s'est rendu Maître de la Mer, qui a flotté plusieurs mois sur les eaux du Déluge, & qui est échapé lui seul des eaux, qui ont détruit tous les autres. Il est ordinaire, & même cela est perpetuel, aux fables, de confondre le pere avec le fils.

Origine de la fable des Tritons habitans de la Mer.

Pour ce qui est de Derceto, que nous estimons être Amphitrite, femme de Neptune, les Historiens la font mere de Semiramis. Ils disent qu'elle étoit Phénicienne, du païs d'Ascalon. Ainsi il y a apparence que c'est quelqu'une des femmes de la race de Canaan, que Semiramis, qui devint Reine de Babylone, fit mettre au nombre des divinitez aprés sa mort: afin de rendre sa naissance plus illustre, & se pouvoir dire fille d'une Déesse, & pour cacher la honte de sa naissance; car, selon l'Histoire de Diodore, Semiramis vint d'une couche de fornication. C'étoit l'ordinaire des grands hommes, dont la naissance étoit obscure, ou tachée de quelque infamie, de la couvrir du voile de quelque belle fable, où il entroit toûjours quelque Dieu. C'est ainsi que Romulus, pour couvrir sa naissance honteuse par le crime de sa mere *Rhea Sylvia*, voulut faire croire qu'il étoit fils de Mars. Alexandre, dont la Mere Olympie n'étoit pas apparemment fort sage, fut bien aise de cacher l'infamie de sa mere, & sa honte, sous la fable de Jupiter, qui vint coucher avec elle, dans la forme d'un serpent. Il y en a cent exemples de cette nature dans l'Histoire. On peut ajoûter aussi que c'étoit la folie des grands entre les Anciens, de vouloir décendre de quelque Dieu, ou de quelque Heros. Les Rois de Macedoine se disoient décendus d'Hercule, Olympie Mere d'Alexandre disoit qu'elle étoit du sang d'Achille. Ainsi pour avoir des Dieux dans leur maison, ils déïfioient leurs parens. Et c'est peut-être encore pourquoi Semiramis fit de sa mere, la Déesse Derceto, ou Atergatis.

Diodore Sicilien lib. I. Bibliothecæ.

Coûtume des Grands entre les Payens, de mettre des Dieux entre leurs Ancêtres.

CHAPITRE VIII.

Les Dieux des Orientaux transportez en Samarie. Nergal, Ashima, ce sont divers noms du Soleil.

CE sont là les principaux Dieux de la Palestine. Avant que de passer aux Déesses, il faut dire quelque chose de quelques autres divinitez, dont le culte a souillé la Terre Sainte, mais dont nous ne savons rien que les noms. Ce sont ces faux Dieux, qui furent apportez dans la Samarie, aprés que Salmanassar en eut enlevé les dix Tribus.

bus. Il y envoya des peuples qu'il tira de l'Orient. *Et le Roi des Assyriens fit venir des gens de Babel, de Cuth, de Hava, de Hamath, & de Sepharvaim, & les fit habiter dans les villes de Samarie, en la place des enfans d'Israël.* 2. Rois. 17. 24.

Tous ces peuples apporterent avec eux leurs Idoles. *Les gens de Babel firent Succoth-Benoth, ceux de Cuth firent Nergal, ceux de Hamath firent Ashima, les Haviens firent Nibkas & Tartak. Mais ceux de Sepharvaim brûloient leurs enfans à Adrammelech & Anamelech.* Pour ce qui est de *Succoth-Benoth*, nous la renvoyons au chapitre des Déesses, & l'on aura quelque chose de considerable à en dire. Quant aux autres, ce sont des divinitez inconnuës. Excepté Adrammelech & Anamelech, dont nous avons parlé dans le chapitre de Moloch, & qui, selon toutes les aparences, sont le même Dieu que ce Moloch. Les Grecs ont fort déguisé ces divinitez dans leur Version. Ils appellent la Déesse de Babel Σωκὼθ Βενὶθ, la divinité de Cuth Ε'ργὰλ, celle de Hamath Α'σιμὰθ, celle de Hava Ε'βλαζὲρ, nom fort éloigné de *Nibchaz*. Ils ont conservé les noms de *Tartak*, d'*Adrammelech* & d'*Anamelech*. Mais il leur a plû de faire de tous ces Dieux des Déesses, excepté Adrammelech & Anamelech, car ils ont mis devant tous ces noms l'article féminin, τήν. Il ne seroit pas aisé de deviner pourquoi, car il y a plus d'apparence, qu'excepté Succoth-Benoth, c'étoient tous des Dieux mâles.

Le premier de ces faux Dieux, c'est Nergal נירגל, Dieu des habitans de Kuth. Les Juifs veulent que *Succoth-Benoth*, fût une poule avec ses poussins, & que *Nergal* fût un coq. Voici le passage du Talmud, d'où en suite tous les autres ont puisé. *Rabbi Juda a dit, sur le rapport d'un autre Rabbin, les hommes de Babel firent Succoth-Benoth. Qu'est-ce que cela? c'est une Poule. Les habitans de Kuth firent Nergal. Qu'est-ce que cela? c'est un coq,* תרנגול. *Ceux de Hava firent Ashima: c'est un bouc sauvage. Ceux de Hava firent Nibekas & Tartak, c'est-à-dire, un chien & un âne. Ceux de Sepharvaim brûlerent leurs fils & leurs filles à Adrammelech & Anamelech. C'étoit le mulet & le cheval, dont le premier s'appelloit Adrammelech, savoir le mulet, parce qu'il contribuë à la magnificence de son maître, & le cheval s'appelle Anamelech, parce qu'il est doux & obéïssant à son maître au jour de la bataille.* C'est de là qu'ont puisé Rachi, Kimchi, & Abarbinel. Ce dernier, savoir Abarbinel, conte cette idolatrie pour la sixiéme. *La sixiéme espece d'idolatrie,* dit-il, *est celle dans laquelle les Payens ont adoré quelque animal, s'imaginant qu'il y avoit en lui quelque vertu spirituelle, qui lui avoit été imprimée par les choses supérieures. Tels ont été Astaroth & Dagon, Idole des Philistins. Telle aussi a été l'idolatrie du Dragon, ou de la grande baleine, que nos peres disent avoir été tué par Daniel. Ainsi les Chaldéens, qui vinrent pour habiter la terre d'Israël, firent Succoth-Benoth, qui signifie des poules avec leurs poussins &c.*

De Nergal. Ridicule accusation des Juifs contre les Payens transportez en Samarie. Talmud. Tract. Sanhedrin. In Commentariis in cap. 17. 2. Reg.

Mais ce sont de pures visions des Rabbins, ou plûtôt de malignes calomnies des Juifs, inventées par la haine qu'ils avoient contre les Samaritains. Ces Samaritains, contre lesquels les Juifs conservent encore aujourd'hui une haine immortelle, étoient décendus de ces Peuples, que Salmanassar avoit transportez en Samarie. Pour rendre les enfans odieux, ils ont voulu exaggerer l'idolatrie des Peres, & les rendre execrables & ridicules, par les vils animaux, qu'ils leur imputoient d'avoir adoré. Car si on examine quel est le fondement de ces opinions des Juifs, on verra

qu'il n'y en a aucun; ou que cela n'est fondé que sur de fausses étymologies. Par exemple *Succoth-Benoth*, selon eux, c'est une poule avec ses poussins, à cause que שכוי signifie un coq, & *Benoth* signifie des filles & des enfans, נרגל est un coq, à cause de quelque ressemblance qu'il y a entre נרגל, nergal, & תרנגול, tarnegol, qui signifie *coq*. Nibekas, c'est un chien abboyant avec vehemence, à cause que נבח signifie abboyer. Ce sont là des impertinences, qui ne sont pas dignes d'être refutées. C'est pourquoi je suis assez surpris que le savant Grotius en ait adopté une partie.

Annot. in 2. Reg. 17. 31. *Nergal*, dit-il, *étoit une Déesse, qu'on adoroit sous la forme d'une poule sauvage, & Ashima sous celle d'un bouc.* S'imaginant que ces שעירים, dont il

Cap. 34. 14. est parlé en Esaïe, sont ces boucs, ou Satyres, que les Samaritains adoroient. Pour nous en laissant ces étymologies malignes, nous tirerons des noms de ces faux Dieux toute la lumiere que nous pourrons.

Quant à la signification de *Nergal*, elle me paroît fort aisée à trouver, ניר, ou נר, dans la langue Cananéenne & Chaldaïque, signifie un feu, un

VoiProverb. 20. 20. 2. Sam. 22. 29. Exod. 39. 37. flambeau, une lampe. נר רשעים Proverb. 24. 20. *La lampe des méchans.* גל vient, ou de גלל, galal, ou de גלא, gala: le premier signifie rouler, & le second signifie découvrir, manifester, & par conséquent *Nergal* signifie *flambeau roulant*, ou *flambeau éclairant.* Et il n'est pas malaisé de deviner que c'est le Soleil, qui est indiqué par ce nom, & qui étoit adoré par les Peuples de Cuth. Chacun sait au reste que les Perses & les Chaldéens adoroient le Soleil. Et nous parlerons de cette idolatrie en son lieu.

Ashima. Des Satyres. Ce qu'en dit S. Jerôme. Ashima est le nom de l'Idole du Peuple de Hamath. אשימא, c'est celui que les Juifs disent avoir eu la forme de bouc. Il est bien vrai que les Payens ont eu des Dieux champêtres, ausquels ils donnoient cette forme, tel étoit Pan, & les Satyres, les divinitez des bois, que l'on peignoit avec des oreilles hautes & pointuës, & des pieds de bouc.

Horat. lib. 2. Carmin. Ode 19.

Bacchum in remotis carmina rupibus
Vidi docentem. Credite posteri,
Nymphásque discentes; & aures
Capripedum Satyrorum acutas.

In Euterpe. Pan est appellé par Herodote αἰγοπρόσωπος. *Les Peintres*, dit-il, *répresentent Pan, comme font les Grecs, avec un visage de chevre & des jambes de bouc. Ce n'est pas qu'ils croyent qu'il soit ainsi fait: car ils savent bien qu'il est semblable aux autres Dieux.* C'est-à-dire, que c'est simplement une figure symbolique. Les Juifs prétendent que ce sont ces Dieux boucs & chevres, que l'Ecriture appelle שעירים, *Shehirim*, comme au Lev. 17. 7. *& qu'ils ne sacrifient plus* שעירים, *l'ashehirim, aux Démons, avec lesquels ils ont paillardé.* Et en Esaïe chap. 34. 14. en faisant la description d'une extrême désolation, dans laquelle seroient réduites les habitations des hommes, il dit que le *luiton*, שעיר, criera à son compagnon, & qu'ils s'entr'apelleront. Maimonides aprés avoir parlé des Egyptiens, qui adoroient les brebis, & avoient en abomination les Bergers, dit *qu'il y en a d'autres qui adorent les Démons, estimant qu'ils avoient la forme de boucs. C'est pourquoi ils appelloient les Démons* שעירים, *c'est-à-dire, boucs. Laquelle opinion, du tems de Moïse, étoit déja fort étenduë. C'est pourquoi il dit au chap.*

17. *du Levitique* ℣. 7. *ils ne sacrifieront plus aux* שעירים, *aux boucs, ou aux Démons, sous la forme de boucs. Et de là venoit qu'entre ces gens il étoit défendu de manger de la chair de bouc.* Parce que ce mot שעיר signifie velu, plein de poil comme un bouc, on croit que le Saint Esprit désigne les Démons sous cette figure des Satyres, sous laquelle les Payens les servoient, & laquelle même on dit qu'ils ont empruntée quelquefois, pour apparoître aux hommes. Si l'on en croit S. Jerôme, dans la vie de Paul Hermite, S. Antoine en trouva un en traversant les déserts de l'Afrique, pour aller chercher Paul. *Nec mora inter saxosam convallem, haud grandem homunculum videt, aduncis naribus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corporis in caprarum pedes desinebat.* Ce Satyre présenta à S. Antoine des dattes, & S. Antoine lui demanda qui il étoit, à quoi ce monstre lui répondit. *Mortalis ego sum, & unus ex accolis Eremi, quos vario delusa errore gentilitas, Faunos, Satyrósque, & Incubos vocans, colit. Legatione fungor Gregis mei. Precamur ut pro nobis communem Deum depreceris, quem pro salute mundi venisse cognovimus; & in universam terram exiit sonus ejus.*

Peut-on s'empêcher de remarquer en passant le caractere inséparable des Legendaires, & de ceux qui se sont mêlez d'écrire les vies des Saints, c'est d'aimer à forger des fables, quelque habiles, & quelque honêtes gens qu'ils ayent été d'ailleurs. Car enfin, il n'y a rien dans les Legendes modernes, qui sorte plus de la vrai-semblance, que les deux vies de Paul & d'Hilarion, qui ont été composées par S. Jerôme. Elles sont remplies d'Histoires de la force de celle-ci.

Esprit des Legendaires, amateur des fables.

S. Jerôme a eu sa part de cet esprit.

Pour retourner à nos Satyres, ce qu'ajoûte S. Jerôme est encore plus surprenant. C'est que pour empêcher qu'on ne doute de la verité de cette apparition, il raconte que du tems de Constantin, on prit dans le désert l'un de ces Satyres vif, qu'on l'amena à Alexandrie, où il mourut, & qu'on embauma son corps, pour le conduire à Antioche, où étoit alors l'Empereur. On peut ajoûter à tout cela les dépositions des Sorciers, & leurs confessions, qui posent que dans leurs assemblées nocturnes, le Démon leur apparoît en forme de bouc. Tout cela peut servir à prouver qu'il n'est pas impossible que la conjecture des Juifs, sur le Dieu Ashima, soit veritable. Mais ce n'est pas assez pour prouver qu'une chose est vraye, d'avoir prouvé qu'elle est possible. Ainsi je n'en suis pas plus persuadé, que le Dieu *Ashima* fût un Dieu Pan, un Faune, un Satyre, en forme de bouc.

Elias Germanus veut que ce fût un singe, *simia.* Il veut que le mot Ashemai vienne d'Ashima. *Il me semble beaucoup plus sûr, dit-il, de dire que ce mot vient de ce qui est dit, & ils firent Ashima, qui est un singe, lequel en effet en langue vulgaire s'appelle simia. Et de là vient qu'on appelle un vieillard* אשמאי, *Ashemai, comme qui diroit fait comme un singe.* Je ne vois pas d'autre fondement de cette conjecture que la ressemblance, qui est entre le mot latin *simia*, & le nom *Ashima.* Ce qui est un peu ridicule de dériver le nom d'une Idole de l'Orient, d'un mot latin.

In Thisbi, in voce אשמאי

S'il m'est permis de faire ma conjecture, je dirai qu'il est vrai-semblable que אשמא vient de אש מיא, *Esh maia*, il n'y a du tout qu'une petite transposition d'une seule lettre, mettant le *jod* aprés le *mem*, au lieu que dans Ashima, אשימא, il est devant le *mem*. Et avec ce petit changement

Notable conjecture sur le Dieu Ashima, l'Idole de Hamath.

gement ce mot signifie *le feu des Cieux*, אש שמיא. Veut-on même ne point faire de transposition, lisez אש יומא, *esh joma*, c'est-à-dire, *ignis diurnus*, le feu journalier, ou le feu perpetuel, ou le feu qui fait le jour, & tout cela signifie le Soleil, & le feu son emblême. Or on sait, & nous prouverons dans la suite, que le Soleil & le feu étoient les Dieux des païs, d'où ces Nations avoient été transportées.

CHAPITRE VIII.

De Nibechaz.

LEs Haviens firent נבחז, & תרתק, Nibechaz & Tarthak, le premier, selon les Rabbins, étoit un chien *vehementer latrans*, comme dit Abarbinel, parce qu'il le dérive de נבח, *nabach*, qui signifie abboyer. Certainement il y avoit un Dieu en Egypte, auquel on donnoit en hieroglyphique la forme d'un chien. Il s'appelloit Anubis.

Æneid. 8. v. 698. *Omnigenúmque Deûm monstra & latrator Anubis.*

Sur ce passage Servius dit, *Anubis dicitur latrator, quia capite canino pingitur.* Et il ajoûte, *in larario etiam consecrabantur ea figura, & lares vestiebantur pellibus caninis, ut significaretur eos esse domus custodes.* Et Diodore le Sicilien dit, qu'*Osiris, allant à la conquête du monde, fut accompagné de deux grands hommes, Anubis & Macedo, qui emprunterent leurs armes, ou enseignes, des animaux, avec lesquels leur courage avoit du rapport, qu'Anubis se vêtit d'une peau de chien, & Macedo d'une peau de loup. C'est pourquoi ces bêtes sont adorées par les Egyptiens.* Quant au chien, Juvenal nous l'a déja dit plus d'une fois.

Lib. 1. Bibliothecæ pag. 15. & 16.

Juvenalis. Satyra. 15. *Oppida tota canem venerantur, nemo Dianam.*

Libro de Iside. c. 6. Minutius Felix, dans son Octavius, l'appelle Κυνοκέφαλος, *Isis perditum filium cum Cynocephalo suo, & aliis sacerdotibus luget, plangit, inquirit.* Le mot Anubis semble être Hebreu הנובח, Hanoubeh, latrator. Selon le sentiment de Plutarque, cet Anubis étoit Mercure, réprésenté hieroglyphiquement par cet animal, qui est le symbole de la vigilance. Une preuve de cela, c'est qu'il étoit principalement adoré à *Hermopolis*, ville d'Egypte, qui étoit consacrée à Mercure. *Hunc volunt esse Mercurium, quia cane nihil est sagacius;* dit Servius.

Loco suprà citato.

Mais je doute que cette superstition soit jamais passée du Midi dans l'Orient. Toutes les autres Nations avoient en abomination cette monstrueuse idolatrie des Egyptiens.

Quis

Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens Juvenal. Sat. 15.
Ægyptus portenta colat? &c.

C'est pourquoi le culte qui a été rendu au chien dans l'Egypte, ne peut en façon du monde rendre vrai-semblable la conjecture des Juifs. *Nibchas* n'est donc pas cela, mais il est bien difficile de dire ce que c'est. בהק, *behach*, signifie *luire* dans le dialecte Chaldaïque, נבהק, *nibhak*, qui approche fort de נבחז, *nibchas*, signifieroit luisant, c'est-à-dire, que ce seroit le Soleil. Kimchi nous assûre qu'il y en a qui lisent נבחן, *nibchan*, au lieu de *nibchas*. Ce mot signifieroit *explorator*, *perscrutator*. Et ce nom conviendroit aussi fort bien au Soleil, qui pénétre toutes choses. Mais l'étymologie à laquelle je m'arrête, c'est celle-ci, פחז, signifie rapide, dans la langue Hebraïque, פחז en Chaldaïque signifie sauter, courir, se hâter. De là s'est formé נפחז, niphchas, qui est absolument le même que נבחז, nivechas. On sait que le B. & le P. en toute langue, se changent facilement, parce qu'il y a une trés grande ressemblance entre leurs sons. Selon quoi ce nom signifie *rapidus*, *festinans*, *subsiliens*, & c'est l'un des noms du Soleil. Car enfin je tiens qu'on peut assûrer que les Chaldéens, & les Persans, adorant sur tout, & presque dans toutes leurs Idoles, le Soleil & le Feu, nos conjectures se doivent toûjours tourner de ce côté-là. In 2. Reg. cap. 17. 31.

CHAPITRE X.

Le Dieu TARTAK n'est point l'âne. Nous n'avons pas appris qu'on ait adoré l'âne nulle part. D'Adrammelech, & Anamelech, des Dieux de Sehir, du Dieu Aretsa, du Dieu Rimmon, divinité adorée chez les Syriens de Damas, du Dieu Nisroch, Dieu de Sennacherib.

TArtak est l'autre Dieu des Haviens, תרתק, c'est l'âne, disent les Hebreux. Il est vrai que l'âne est fort entré dans la Fable & dans la Theologie des Payens. Chacun connoît l'âne de Silene, & les deux ânes, qui aiderent Bacchus à passer un fleuve, dans son expedition aux Indes. Ce qui leur merita la place dans les cieux entre les étoiles, dans la constellation du Cancer, où les Astronomes observent deux étoiles nebuleuses, que les Anciens ont appellé *Aselli*, les ânons. Dans la Theologie mystique & fabuleuse des Egyptiens, il y étoit aussi fort parlé de l'âne. C'étoit le symbole de Typhon. Mais bien loin qu'ils l'adorassent, ils l'avoient en abomination. *Ils précipitent les ânes roux, parce*, dit Plutarque, *que Typhon a été rouge, & de la couleur d'un âne rouge. Et les habitans des villes de Busiris & de Lycopolis, font scrupule de sonner de la trompette, parce que ce son ressemble au cri de l'âne. En un mot ils estiment que l'âne est un animal souillé.* Au lieu d'en faire un Dieu ils en faisoient une victime à leurs Dieux. Les Grecs le sacrifioient à Priape.

Lactant. de Falsa Relig. lib. 1. cap. 21.

De Isid. c. 12.

Ovid. Faſt. lib. 1. v. 440.

Cæditur & rigido cuſtodi ruris aſellus.

In Protreptico. In Chronico Bohemico, non longè ab initio.

Les Scythes le ſacrifioient au Dieu Mars, ſelon le témoignage de Clement d'Alexandrie. Coſmas de Prague, dans la Chronique de Boheme, nous apprend que les Bohemiens ſacrifioient l'âne à Jupiter, à Mars, à Bellone, & à Pluton.

Mais je n'ai lû nulle part qu'on ait adoré l'âne. Ainſi c'eſt une pure fiction des Juifs, qui n'a pas de fondement. Et c'eſt ſe moquer des Lecteurs que d'aller chercher des raiſons, comme ont fait quelques gens, pour leſquelles on a adoré l'âne. רתך, Rathak, en Chaldaïque ſignifie un chariot: peut-être pourroit-on dériver חרתק de là, & dire que ce mot ſignifie le chariot du Soleil, ou le Soleil monté ſur un char. On ſait bien que c'eſt l'idée, ſous laquelle les Poëtes, & les Theologiens Payens, ont conçû cet aſtre, c'eſt celle d'un homme qui conduit un char. Ils ont dit de Phaëton:

Ovide Metamorph. lib. 2. v. 47.

Currus petit ille paternos,
Inque diem alipedum jus & moderamen equorum.

Le caph au lieu du coph ne doit pas faire de la peine à ceux qui ſavent la ſcience des étymologies, car on ne peut pas faire un plus petit changement.

Adrammelech. Anamelech.

Adrammelech & Anamelech ſont le mulet & le cheval, ſelon ces mêmes Rabbins. Il y en a d'autres qui diſent, comme le rapporte Kimchi, qu'Adrammelech étoit répréſenté ſous l'image d'un paon, & Anamelech ſous celle d'un phaiſan. Ces fables ſont auſſi peu fondées les unes que les autres. Il eſt vrai que le cheval entre les Perſes, étoit conſacré au Soleil, entre les Grecs à Mars, & à Neptune. Le paon étoit l'oiſeau de Junon. Mais pour le mulet & le phaiſan, je ne me ſouviens pas qu'ils ſoient entrez dans la Theologie, & dans le culte des Payens, pour être ſervis & adorez. Adrammelech ſignifie Roi magnifique, & Anamelech Roi débonnaire. Sous l'un & l'autre nom étoit caché Saturne, & l'un & l'autre ſe rapportoit au Soleil, qui eſt Roi, parce qu'il ſemble regner ſur l'Univers, donnant aux Aſtres leur lumiere, & à la terre la vertu de produire. Il eſt Roi magnifique, à cauſe de ſon admirable beauté, & il eſt Roi débonnaire, parce qu'il fait tant de bien à la terre & à ſes habitans.

Dieux de Sehir.

Tous ces Dieux, dont nous venons de parler, nous ſont peu connus. Mais ceux, dont parle le ſecond Livre des Chroniques, dans l'Hiſtoire

2. Chroniq. 25. 14.

d'Amatſia, nous ſont encore beaucoup plus inconnus. *Quand Amatſia eut défait les Iduméens, il apporta les Dieux des enfans de Sehir, & ſe les établit pour Dieux, & ſe proſterna devant eux, & leur fit des encenſemens.* Nous ne ſavons rien de ces Dieux de Sehir. Les Iduméens étoient enfans d'Eſau, & il y a apparence qu'ils avoient conſacré leurs Ancêtres, c'eſt-à-dire, Abraham & Iſaac, ſelon la coûtume des Orientaux. Mais nous ne ſavons pas ſous quels noms. Il n'y a pas d'apparence que ces Dieux des Iduméens, fuſſent les mêmes que ceux des Phéniciens, dont nous avons par-

parlé, ou dont nous parlerons. Car l'Histoire Sainte ne diroit pas qu'Amatsia les amena à Jerusalem, & les adora. Par ces paroles il signifie que ce faux culte étoit auparavant inconnu à Jerusalem. Mais le culte des Bahalins de la Palestine, ne pouvoit être ni nouveau, ni inconnu dans la Judée, où souvent il avoit été établi, sous les regnes précedens. *Asa ôta les Autels des Dieux des étrangers, & les hauts lieux, & brisa les statuës, & coupa les bocages.* Et il paroît par l'Histoire, que souvent les Rois de Juda se sont joints à l'idolatrie des dix Tribus, qui outre leurs Veaux, adoroient les Bahalins. 2. Chroniq. 14. 3.

Je voi que quelques gens veulent trouver une Idole appellée *Aretsa*, dans le seiziéme chapitre du premier Livre des Rois. *Et Zimri son serviteur, Capitaine de la moitié de ses chariots fit une conspiration contre Ela, lors qu'il étoit en Tiretsa, bûvant & s'enyvrant en la maison d'Aretsa.* Le Paraphraste Chaldée tourne, *lors qu'il bûvoit & s'enyvroit dans le Temple d'Aretsa, Idole qui étoit proche du Palais en Tiretsa.* Cela est venu de l'ambiguité du mot בית, qui en effet se prend souvent pour Temple, Beth Dagon, Beth Pehor, Beth Bahal. Si c'étoit une divinité, ce seroit la terre, que les Payens ont appellée Cybele, car ארצא signifie précisément la terre. Mais l'opinion des Juifs est plus vrai-semblable, qu'Aretsa est ici le nom d'un homme, duquel il est dit, *Quòd erat super domum in Tiretsa.* Le Chaldée a crû que ces paroles signifioient que cette Idole étoit jointe au Palais du Roi *Ela* en Tiretsa, mais elles signifient que cet Aretsa étoit chef de la maison, ou maître d'hôtel du Roi d'Israël en Tiretsa: c'est pourquoi le Roi bûvoit & s'enyvroit chez lui.

Le Dieu Aretsa. Marlorat, in Enchiridio locorum communium. v. 9. In voce Idolum.

Enfin entre les Dieux qui nous sont peu connus, & dont par conséquent nous avons peu de choses à dire, nous pouvons conter Rimmon, Dieu des Syriens, qui étoit adoré à Damas, & Nisroch, Dieu de Ninive, dans le Temple duquel Sennacherib fut tué par ses enfans. Il est parlé du premier dans l'Histoire de Naaman & d'Elisée. *Et Naaman dit à Elisée, l'Eternel veuille pardonner cette chose ici à son Serviteur, c'est que quand mon Maître entrera en la maison de Rimmon, pour se prosterner là, & qu'il s'appuyera sur ma main, je me prosternerai en la maison de Rimmon. L'Eternel me veuille pardonner cette chose ici, quand je me prosternerai en la maison de Rimmon.* Ce Dieu ne paroît plus dans l'Histoire sainte, & ne se rencontre point ailleurs. C'est pourquoi il est abandonné aux conjectures. Serarius prétend que c'est Venus, parce que רמון signifie une grenade, & que les pommes de cet arbre étoient consacrées à Venus. Scaliger veut que ce soit Jupiter tonnant. Seldenus a bien jugé que ce nom רמון vient de רום, ou רמם, qui signifie être haut. Et qu'ainsi ce Dieu est le même que les Phéniciens appelloient *Elion*, c'est-à-dire ὕψιστος, comme l'interprete Philo Biblius. Ce Souverain, cet élevé, c'est le Soleil même, qu'ils appelloient *Belsamen.*

Rimmon. 2. Rois 5. 18. Animadverf. in Manilium lib. I. Sanchoniathon apud Eusebium lib. I. c. 10. Præp. Evang.

CHAPITRE XI.

NISROCH le Dieu de Sennacherib, avoit la figure de l'aigle. Opinion de Kirkerus que c'étoit une piece de l'Arche.

Esaïe 37. & 2. Rois 19. NOus n'en savons gueres davantage de Nisroch, Dieu de Ninive. C'étoit le Dieu de ce Sennacherib, qui vint insolemment insulter Ezechias, en se moquant de la confiance, qu'il avoit en son Dieu. *Que ton Dieu ne t'abuse point*, dit-il, *auquel tu te confies, disant, Jerusalem ne sera point livrée en la main du Roi des Assyriens.* Mais Dieu ayant combattu pour Ezechias, & détruit en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée, il fut obligé de se retirer avec précipitation, & en grand desordre. *Et Sancherib Roi des Assyriens partit de là, s'en alla, s'en retourna, & se tint en Ninive. Et il arriva que comme il étoit prosterné en la Maison de Nisroch son Dieu, qu'Adrammelech & Sharetser ses fils le tuerent avec l'épée.* Nous lisons dans Herodote une Histoire extrémément propre à confirmer ce que l'Ecriture nous dit de ce Sennacherib. Il n'y eut jamais un plus insolent blasphemateur contre tous les Dieux. *Où sont les Dieux des Nations que mes peres ont détruites? De Gozan, de Caran, de Retseph, des enfans d'Hedein, qui sont en Telasar? ces Dieux-là les ont-ils delivrez? Où sont les Dieux de Hamath, d'Arpad, de Sepharvaim, de Henah, & de Hiva?* Pour confondre ce monstre, & lui prouver qu'il y avoit un Dieu plus puissant que lui, & que son Dieu, le Seigneur ne voulut pas que les hommes entrassent dans la vengeance, qu'il vouloit prendre de cet impie. Il envoya un Ange, qui frapa de peste, comme dit Josephe, 185. mille hommes en une nuit, dans son armée, & mit le reste en déroute: Dieu lui fit encore une semblable chose en Egypte. Herodote nous en fait l'Histoire, comme je m'en vais la rapporter. *Aprés celui-ci un Prêtre de Vulcain, nommé Sethon, monta sur le trône de l'Egypte. Il se brouilla avec les gens d'épée Egyptiens. Il les méprisa comme n'en ayant pas besoin. Et entr'autres injures qu'il leur fit, il leur ôta les douze journaux de terre, que ses prédécesseurs leur avoient donnez à chacun. Cela fut cause que Sancherib, Roi des Arabes & des Assyriens, étant entré en Egypte avec une grande armée, ils abandonnerent ce Sethon, & ne voulurent pas le secourir. Alors ce Roi d'Egypte Sacrificateur, ne sachant quel conseil prendre, entra dans une sale, & se prosternant devant le simulacre de son Dieu, se mit à déplorer les maux, ausquels il alloit être exposé. Il s'endormit au milieu de ses lamentations, & durant son sommeil, le Dieu lui apparut, l'assûrant qu'il ne souffriroit aucun mal, qu'il iroit au devant des Arabes, & lui envoyeroit du secours. Le Prêtre rassûré par ce songe, ayant pris avec lui ceux des Egyptiens, qui le voulurent suivre, posa son camp à Peluse, car c'étoit par là qu'on vouloit entrer en Egypte. Il ne fut suivi que de gens de ville & de métier, marchands, regrateurs, artisans, & gens de trafic. Quand les ennemis furent venus jusques au lieu, où étoit campée l'armée*

In Euterpe lib. 2. p. 163.

Ces gens de guerre d'Egypte étoient un peuple à part, ils ne se méloient jamais avec les autres, & n'avoient point d'autre métier que la guerre.

Notable Histoire de ce qui arriva à Sennacherib en Egypte.

mée de SETHON, ils se trouverent attaquez par une horrible multitude de rats sauvages, qui la nuit rongerent tous leurs harnois, leurs trousses, leurs arcs, & les courroyes de leurs boucliers. Et le matin se voyant sans armes, la terreur les saisit, & ils se retirerent avec grande perte de leurs gens. Et dans ce tems-là on posa une statuë de pierre, répresentant ce Sennacherib dans le Temple de Vulcain, où elle est encore aujourd'hui, tenant en sa main un rat avec cette inscription, ΕΣ ΕΜΕ ΤΙΣ ΟΡΕΩΝ ΕΥΣΕΒΗΣ ΕΣΤΩ, *qui me regarde apprene à craindre les Dieux.*

Certainement Sethon, Roi d'Egypte, ne se fût jamais avisé de mettre cette celebre inscription sur la statuë de Sennacherib, si cet insolent ne se fût moqué des Dieux d'Egypte, comme il avoit fait de ceux des autres Nations. Et Dieu n'eût pas pris la cause de Sethon, & des Dieux d'Egypte en domtant Sennacherib par des rats, si lui-même n'eût été interessé dans les blasphémes de ce superbe tyran. C'est pourquoi la main du ciel, en poursuivant sa propre vengeance, lui ôta la vie aux pieds de son Dieu Nisroch, qu'il avoit voulu élever sur tous les Dieux de la terre.

J'ai trouvé cette Histoire considerable, & digne que nous fissions une petite digression pour elle, tant à cause qu'elle donne beaucoup de jour à celle des démélez qu'eut Ezechias avec ce Prince, que parce qu'il est rare à l'Histoire profane, de se rencontrer avec l'Histoire sainte. Et je dirai cela en passant en faveur d'Herodote, dont tant de gens ont voulu décrier la bonne foi & le jugement, qu'il n'y a gueres d'Historien, qui dans les choses anciennes, s'accorde mieux avec l'Histoire sacrée. Par exemple dans le même livre, nous y voyons l'Histoire de Necus, ou Neco, Roi d'Egypte, la guerre qu'il fit aux Syriens, & la victoire qu'il remporta sur eux en Magueddo, ou Magdolo, selon Herodote, conforme à ce que nous en trouvons écrit au second Livre des Rois, chap. 23.

Conformité de l'Histoire sacrée avec la profane est trés rare.

Euterpe l. 2. p. 172.

Pour revenir à Nisroch, les 70. l'appellent Μεσεράχ, ou Μεσοράχ, en un lieu, & Ναβαράχ, ou Ἀβαράχ, dans un autre lieu: les Juifs ont sur ce Dieu une assez étrange vision. Voici les paroles de Salomon Jarchi, בית נסרך אלהיו : נסר מתיבתו של נוח, *la maison de Nisroch son Dieu, c'est-à-dire une planche de l'Arche de Noé.* Dans la langue Chaldaïque, ou Assyrienne נסר, neser, signifie une planche. Ils veulent que le nom de *Nisroch* soit composé de ce *Neser*, & *Noh*, ou *Noé*, comme qui diroit, נסר נוח, *Nesarnoch*, la planche de Noé. C'est sur cela que Kircherus a établi sa conjecture, que ce *Nisroch* étoit une petite figure de coffre, qui répresentoit l'Arche de Noé, & sous laquelle on adoroit Noé, ou Janus. Il dit que cette petite Arche étoit adorée par les Assyriens, sous le nom de *Nisroch*. Cette conjecture paroît établie sur de trés foibles fondemens. On dit que le déluge & l'Arche de Noé ont été connus aux Payens, particulierement aux Orientaux: cela est vrai, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat. Tous les Savans reconnoissent cette Ararat pour être l'Armenie. Il n'y a que la fausse Sibylle, qui se dit fille de Noé, laquelle veut que cette montagne d'Ararat soit en Phrygie, proche de la source du fleuve Marsyas,

Rois chap. 19. v. 37. Esaïe 37. 58.

In Esaïam cap. 37. v. 58.

Opinion de Kircherus, & sur quoi fondée Noé adoré sous l'image d'une petite Arche.

Lib. 1. pag. 181. Edit. Paris. 1599.

Version Latine du passage de la Sibylle.

Assurgit Phrygiæ mons quidam in finibus atræ,
Arduus, alta petens, Ararat quem nomine dicunt,
Quod fatale fuit illic evadere cunctis,
Optatáque frui tandem charáque salute;
Fluminis unde alti Marsyæ manat origo.

Genese 8. 4. Mais l'Interprete Latin au lieu des montagnes d'Ararat, dit que l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Armenie, supposant qu'Ararat est l'Armenie. 2. Rois 19. & Es. 37. Les Grecs, dans l'Histoire de Sennacherib, disent que ses fils, aprés l'avoir tué, s'enfuirent en Armenie, tournant ainsi l'Ararat du texte Hebreu. Josephe Antiq. lib. 1. c. 4. Josephe cite deux Historiens celebres, Berose Chaldéen, & Nicolas de Damas, Syrien, qui tous deux disent que l'Arche s'arrêta dans l'Armenie. Berose appelle la montagne *Mons* Κορδυαίων, des Kordyens. Nicolas de Damas appelle cette montagne *Baris.*

Et je ne sai si ce n'est point de là que les Egyptiens ont appellé la Barque, dans laquelle on passoit les ames aux enfers, *Baris*, empruntant le nom de la montagne, où s'étoit arrêtée cette fameuse Barque, dans laquelle les hommes se sauverent des eaux du déluge. Eusebe lib. 9. cap. 12. Præp. Evangel. Eusebe nous rapporte aussi un fragment d'Abydenus, que nous avons vû ci-dessus, qui assûre que ce fut dans l'Armenie que s'arrêta l'Arche. Tous ces Historiens, Berose, Nicolas de Damas, Abydenus, étoient Payens; ausquels Josephe ajoûte Jerôme l'Egyptien, & Mnasias, & plusieurs autres: cela fait bien voir que l'Arche de Noé, & l'Histoire du déluge étoient fort bien connuës dans l'Orient, & dans les Histoires des Payens, & que c'étoit une tradition constante entre les Payens, que l'Arche de Noé s'étoit arrêtée dans l'Armenie. On peut ajoûter que l'Armenie étoit voisine de l'Assyrie, comme il paroît assez parce qu'Esaïe & l'Histoire sacrée recitent, que les enfans de Sennacherib, Roi d'Assyrie, ayant tué leur pere à Ninive, se sauverent en Ararat, ou en Armenie, comme dans un lieu de sûreté, prochain de Ninive. Et ainsi s'il y avoit quelque superstition dans l'Armenie à l'égard de cette Arche de Noé, cette superstition pouvoit aisément, je l'avouë, être passée de l'Armenie à Ninive, pour y faire le Dieu Nisroch. Cependant chacun voit assez que cela ne suffit pas, pour prouver que dans l'Armenie on adorât Noé, sous la figure d'une Arche, & sous le nom de Nisroch. S'il y avoit quelque superstition dans les païs Orientaux, qui eût l'Arche pour objet, il y a plus d'apparence que c'est celle que les Juifs nous insinuent, savoir qu'ils disoient avoir quelque planche de l'Arche de Noé, qu'ils conservoient comme une précieuse relique, & pour laquelle ils avoient une grande veneration. Car en effet c'est ce que nous apprend Berose, qui rapporte que même de son tems, Apud Josephum. Ubi suprà. *On disoit que l'on avoit encore dans l'Armenie, prés de la montagne des Cordyens, une planche de l'Arche de Noé, du bitume de laquelle les habitans du païs rasoient un peu, & le portoient sur eux comme un puissant préservatif contre toutes sortes de maux.* Si l'on avoit adoré la figure de cette Arche, en memoire de ce merveilleux évenement du déluge, il y a bien apparence que ce Berose nous en auroit aussi dit quelque chose.

Mais à propos de ce Berose, & de ce Dieu Nisroch, Josephe nous en rap-

rapporte un fragment de Berose, qui contient l'Histoire de la défaite de Sennacherib & de sa mort, remarquable parce qu'il est absolument semblable à ce que l'Histoire Sainte nous en dit: qu'il assiegea Jerusalem, & que dés la premiere nuit du siege, une peste envoyée extraordinairement du Ciel, lui enleva 185. mille hommes. Et Berose poursuivant l'Histoire de la mort de ce Roi, dit qu'il s'en retourna à grandes journées dans ses Etats, qui étoient appellé le Royaume de Ninus, & qu'aprés y avoir fait trés peu de sejour, il fut tué par les deux plus âgez de ses fils, *καὶ ἀνετέθη τῷ ἰδίῳ ναῷ Ἀράσκη λεγομένῳ*. Gelenius a tourné, *occisus est in ipso Templo Arasci, quem præcipuo cultu dignabatur.* Il fut tué dans le Temple d'Arascus, pour lequel il avoit une particuliere dévotion. On croiroit par cette version de Gelenius que selon Berose, le Dieu, dans le Temple duquel il fut tué, s'appelloit *Arascus.* Mais ce n'est pas cela. Car les paroles du texte Grec signifient, *& il fut consacré comme un don*, ou *comme une victime*, *dans son propre Temple*, *appellé Arascus.* Ainsi, selon Berose, il semble, selon la construction, que ce ne fût pas le nom de l'Idole, mais le nom du Temple. Mais je trouve pourtant plus vrai-semblable que cet Arascus est nôtre Nisroch. Ce nom d'*Arascus* est corrompu de celui de *Nisroch*, & se rapporte bien à celui d'Asarach, que lui donnent les 70. dans le 38. chapitre d'Esaïe. Josephe Antiq. lib. 10. cap. 2.

Pour moi je croi qu'au lieu d'Ἀράσκη, il faut lire Ἀράσκȣ. Ἀνετέθη τῷ ἰδίῳ ναῷ Ἀράσκȣ λεγομένῳ. *Il fut dévoué comme une victime dans son propre Temple, qui étoit appellé le Temple d'Arascus.*

Certainement Nisroch, ou plûtôt Nisrach, נסרך, car les Anciens y mettoient toûjours un *a*, & non pas un *o*, & lisoient *Mesorach*, *Meserach*, Ἀσαράχ. Ce Nisrach, dis-je, signifie *aigle*, ou *aiglon*, de נשר רך, *Nescher rac*, qui signifie un aigle tendre, un jeune aigle. Cela me feroit soupçonner que Jupiter Belus a été adoré entre les Assyriens sous la figure de l'aigle & sous le nom de Nisroch. Il est certain premierement que les Rois Chaldéens, Assyriens, & même les Rois Perses, ont toûjours eu une particuliere dévotion pour la memoire de Belus, duquel ils prétendoient être décendus. Comme il paroît par cette belle correction de Scaliger. Dans la description que Quinte-Curse avoit donnée du char de Darius on lit, *Distinguebant internitentes gemmæ jugum, ex quo eminebant duo aurea simulacra cubitalia, quorum alterum in alterum belli gerebat effigiem.* Scaliger nous avertit, qu'il faut lire, *quorum alterum Nini, alterum Beli gerebat effigiem. Il y avoit deux figures, dont l'une répréfentoit Ninus & l'autre Belus.* Cela fait voir que Belus & Ninus étoient les Dieux & les Heros des Rois de l'Orient. Ainsi il n'y a pas d'apparence que Sennacherib eût une particuliere dévotion pour une autre divinité, que pour Jupiter Belus. C'est pourquoi j'estime que *Nisroch* est *Belus.* On lui donna pour symbole l'aigle, la raison n'en est pas difficile à comprendre: Cet oiseau est un oiseau de chasse & de proye, Nimrod, qui est Belus, comme nous l'avons vû ci-dessus, est appellé dans l'Ecriture puissant chasseur devant l'Eternel. L'Aigle est estimé le Roi des oiseaux, il n'est pas étonnant qu'on l'ait donné pour symbole à celui, qui s'est rendu maître, & qui s'est fait Roi des nations; Sur tout Sennacherib, voulant faire le conquerant, & remplissant l'Asie & l'Afrique de la terreur de ses armes, devoit avoir

Nisroch semble signifier un Aiglon.

Quinte-Curse lib. 3.

De Emendat. temp. lib. 6.

avoir une particuliere dévotion pour son Belus, sous le symbole de l'aigle, qui est un oiseau de conquête.

Si nous considerons que sous le même nom de Jupiter Belus, les Orientaux ont adoré & Nimrod, qui s'est fait Roi des hommes, & le Soleil, qui est le Roi des Astres, cela nous rendra cette conjecture encore plus vrai-semblable; que Nisroch, qui signifie un jeune aigle, a été le Dieu d'Assur répresenté par un aigle, car l'aigle est l'oiseau du Soleil, tant à cause de son vol, qu'il prend extrémément haut, de sorte qu'il semble s'approcher de cet Astre, que pour la bonté de ses yeux, qui peuvent, à ce que l'on dit, regarder le Soleil fixement. A quoi l'on peut ajoûter l'Histoire ou la fable des Naturalistes, qu'il éprouve ses petits aux rayons du Soleil.

Lucanus lib. 9.

Utque Jovis volucer calido cùm protulit ovo
Implumes natos, Solis convertit in ortus,
Qui potuere pati radios, & lumine recto
Sustinuere diem cœli, servantur in usus,
Qui Phœbo cessere, jacent.

Et même l'Ecriture Sainte prend l'aigle pour le symbole des Rois Chaldéens, successeurs de ce Belus. Ezechiel, qui étoit du nombre des transportez en Babylone, dit au 17. de son livre en prophétisant la ruine de Jerusalem. *Ainsi a dit le Seigneur, un grand aigle à grandes ailes, & de long plumage, plein de plumes de diverses couleurs, comme en façon de broderie, est venu au Liban, & en a enlevé la cime d'un cedre.* Puis ensuite expliquant cela en termes moins figurez, il dit, *Di maintenant à la Maison rebelle, ne savez-vous pas que veulent dire ces choses-là? Di, voici le Roi de Babylone est venu en Jerusalem, & a pris le Roi & ses Princes, & les a emmenez avec soi en Babylone.* Le Prophéte a peut-être égard à ce que l'aigle étoit l'embleme de l'Empire des Assyriens, & de Belus leur Dieu. Enfin tout le monde sait que l'aigle étoit l'oiseau de Jupiter.

Ezechiel. 17. 3. v. 3. — v. 12.

Qualem ministrum fulminis alitem,
Cui Rex deorum regnum in aves vagas
Permisit.

Horat. Od. lib. 4. Od 4.

C'étoit le plus fidéle interprete des destinées, dont Jupiter étoit estimé le maître: car entre les augures qui se tiroient du vol des oiseaux, on observoit sur tout celui de l'aigle, comme préfageant les évenemens les plus importans, dit Seneque. *Cùm aquilæ hic honor datus est, ut magnarum rerum faceret auspicia.* Nous avons vû que le Jupiter des Grecs & des Latins leur est venu de l'Orient, & il y a bien apparence que l'aigle, symbole de Jupiter, étoit venu du même lieu, & par conséquent il est assez apparent que les Assyriens avoient adoré leur Jupiter, sous la forme de l'aigle. Au reste ce qu'ils lui donnoient le nom d'*Aiglon*, ou de jeune aigle, c'étoit pour répresenter l'éternité de Dieu, qui est toujours jeune, & qui ne vieillit jamais.

Seneca quæst. nat. lib. 2. c. 32.

Eusebe nous dit expressément que les Egyptiens ont adoré l'aigle, parce qu'il a quelque chose de royal. lib. 2. de Præp. Ev. cap. 1. p. 49.

On peut observer que les Egyptiens avoient un pareil embleme de leur Dieu Souverain, c'est l'épervier, autre oiseau de proye, qui est un petit aigle. Nous l'apprenons par ce fameux hieroglyphique, qui étoit sur le vestibule de la Minerve de Saïs en Egypte. *Il y avoit*, dit Plutarque, *un petit enfant, un vieillard, un épervier, un poisson, & à la fin un cheval de riviere, ou hippopotame. Et cet emblême signifioit, ô vous qui*

Tractatu de Iside &c. 17.

qui arrivez, & vous qui vous retirez, vous tous passans, jeunes & vieux, Dieu hait toute violence & injustice. Car par l'épervier ils répréſentoient Dieu, par le poiſſon la haine, & par l'hippopotame, l'injuſtice & la violence, parce qu'on tient qu'il tue ſon pere, & par violence s'accouple à ſa mere.

Il y avoit, dit-on, des peuples en Egypte, appellez Tentyrites, qui adoroient l'épervier. *Les Tentyrites*, dit Elian, *adorent les éperviers.* Il y avoit auſſi des peuples en Egypte, qui adoroient les aigles; *les Thebains*, dit Diodore Sicilien, *adorent l'aigle, parce que cet animal leur paroît royal, & digne de la majeſté de Jupiter.* Ainſi pour toutes ces raiſons, il me ſemble que Niſroch étoit Jupiter Belus, adoré ſous l'embleme d'un aigle. Je ne ſaurois m'empêcher de faire reſſouvenir que ce Jupiter Belus, des Babyloniens, fondateur de leur Empire, eſt le Nimrod de Moïſe. Et en même tems je remarque que *Niſroch*, & *Nimrod* ſont fort voiſins, & en voulant honorer la memoire de ce fondateur, ils ont changé ſon nom de *Nimrod*, qui ſignifie rebelle, en celui de *Niſroch*, qui ſignifie un jeune aigle. adde porro, quae habet in Grave p. 12.

Hist. natur. l. 10. c. 24.

Lib. 1.

Je ne ſai plus qu'une divinité maſculine, dont il nous ſoit parlé dans l'Ecriture, & dont nous n'ayons rien dit. C'eſt *Thammus*, dont nous parle Ezechiel quelque part. Mais comme on eſtime que ce Thammus eſt Adonis, l'amant de Venus, je voi qu'il eſt inſéparable de cette Déeſſe. C'eſt pourquoi il faut le réſerver pour le chapitre d'Aſtoreth, & de Succoth Benoth, où nous aurons à parler de la Venus Syrienne.





V. TRAITÉ DES DIVINITEZ FÉMININES.

D'Astaroth, Asherah, Succoth-Benoth, la Déesse Syrienne, Venus Uranie, Derceto, Atergatis &c.

CHAPITRE I.

*De la Déesse Astaroth, de ses divers noms. Que c'étoit une Déesse, & non un Dieu: du nom d'*Asherah*, quatre autres noms de la même Déesse.*



NOus avons parlé de la Mere des Dieux, que les Latins & les Grecs ont appellée Cybele. Nous l'avons trouvée sous le nom de *Baal-Berith*. Parce que les Auteurs l'ont prise pour un Dieu, nous avons bien voulu la laisser entre les divinitez masculines. Mais on doit être averti que cette *Bahal-Berith*, étant la vraye *Beroé* des Grecs, & la *Cybele*, Mere des Dieux. Elle devroit être à la tête de ce Traité des divinitez féminines. C'est la Mere : parlons des Filles & des autres Déesses. La premiere & la plus celebre que nous rencontrons est *Astaroth*, Déesse des Sidoniens, qui est presque inséparable de Bahal ; car où il nous est parlé du culte de Bahal, il nous y est aussi presque toûjours parlé d'Astaroth. Par exemple dans le livre des Juges il est dit, chap. 2. 15 *que les enfans d'Israël abandonnerent l'Eternel, & servirent à Bahal & à Astaroth.* Au cinquiéme chapitre du même Livre ℣. 7. l'Auteur Sacré dit encore, *& ils firent ce qui est déplaisant à l'Eternel. Ils oublierent l'Eternel leur Dieu, & servirent aux Bahalins & à Astaroth.* C'est ainsi, qu'il y a dans le Latin de la Vulgate. Mais dans l'Hebreu, & dans le Grec des 70. on lit, *ils servirent aux Bahalins & aux bocages.* Dans le dixiéme chapitre ℣. 6. *Puis les enfans d'Israël recommencerent à faire ce qui déplait à l'Eternel, & servirent aux Bahalins*

lins & à Aſtaroth, ſavoir aux Dieux de Syrie, aux Dieux de Sidon, aux Dieux de Moab, aux Dieux des enfans de Hammon, & aux Dieux des Philiſtins. Il nous eſt auſſi parlé de cette divinité au premier de Samuel, chap. 1. ℣. 3. *Si vous vous retournez de tout vôtre cœur à l'Eternel, ôtez d'entre vous les Dieux des étrangers, & Aſtaroth &c. Alors les enfans d'Iſraël ôterent les Bahalins & Aſtaroth, & ſervirent à l'Eternel.* au chap. 12. 7. du même livre v. 10. Ils crierent à l'Eternel & dirent, *nous avons peché, nous avons ſervi aux Bahalins, & à Aſtaroth.* l'Hiſtoire ſainte dit, qu'aprés la défaite de Saül, les Philiſtins, *mirent ſes armes au Temple d'Aſtaroth.* Ce fut l'une des fauſſes divinitez, que Salomon ſervit par l'induction de ſes femmes, *& Salomon chemina aprés Aſtoreth, Dieu des Sidoniens.* Et les hauts lieux qu'il lui bâtit durerent juſques au tems de Joas, duquel il eſt dit *qu'il profana les hauts lieux qui étoient vis à vis de Jeruſalem, à la main droite de la montagne des Oliviers, que Salomon avoit bâtis à Aſtoreth, l'abomination des Sidoniens.* Dans les premiers de ces paſſages, ce mot s'écrit עשתרות, Aſtaroth, & dans les deux derniers il s'écrit עשתרת, Aſtoreth. Cette petite difference, qui n'eſt que dans la ponctuation, ne ſauroit empêcher qu'on ne reconnoiſſe la même divinité dans ces deux noms. Il eſt certain qu'on l'a prononcé encore d'une troiſiéme maniere עשתרת, *Aſtereth.* Nous verrons tantôt quelle eſt celle qui doit être préferée.

Les 70. ont tourné ἀςαρτεῖον 1. Samuel 31. v. 10.

1 Rois chap. 11. 15.

2 Rois 23. 13.

La premiere choſe que nous avons à établir, touchant cette divinité, c'eſt que c'étoit une Déeſſe, & non pas un Dieu. Le texte Hebreu l'appelle bien un Dieu: Salomon, dit-il, chemina aprés Aſtaroth, אלהי צידונים, Dieu des Sidoniens. Mais cela ne fait pas une difficulté, parce que nous avons déja pluſieurs fois remarqué que le dialecte Hebreu n'a pas de nom, pour ſignifier les divinitez féminines, les Prophetes appelloient les *Dieux* & les *Déeſſes* des Payens indifferemment du nom de *Dieux.* Mais au reſte tous les Savans tombent d'accord qu'Aſtaroth, ou Aſtoreth, étoit une Déeſſe, & cela ne peut pas être revoqué en doute le moins du monde. Car il n'en eſt pas de cette divinité, comme des autres de l'Orient, dont le nom a été trés-peu connu dans l'Occident. Le nom de celle-ci eſt trés connu entre les Grecs & les Latins, qui l'appellent *Aſtarta*, ou *Aſtarté*, & la reconnoiſſent pour être l'une des Déeſſes des Phéniciens. Ciceron en parle dans le troiſiéme Livre *de Natura Deorum.* Dans le paſſage où il conte quatre Venus, la premiere fille du Ciel & du Jour, la ſeconde née de l'écume de la Mer. La troiſiéme fille de Jupiter & de Dioné, qui fut mariée à Vulcain, & qui eut Anteros de ſon adultere avec Mars. La quatriéme eſt nôtre Aſtarté, *quarta Syria, Tyróque concepta, quæ Aſtarte vocatur, quam Adonidi nupſiſſe traditum eſt.* Saint Auguſtin étoit voiſin des Carthaginois, qui étoient une colonie des Phéniciens, & nous apprenons de lui qu'Aſtarté étoit une Déeſſe des Carthaginois, qui étoit venuë d'Orient avec eux. *Et ſervirent Bahal & les Aſtartés. Solet dici Bahal nomen eſſe apud gentes illarum partium Jovis, Aſtarte autem Junonis, quod lingua Punica putatur oſtendere &c. Juno autem ſine dubitatione ab illis Aſtarte vocatur.* Lucien, dans le Livre de la Déeſſe Syrienne, dit, qu'*il y a auſſi un grand Temple en Phénicie, entre les Sidoniens, qui eſt dédié à Aſtarté, que j'eſtime être la Lune.* Philo Biblius, dans le Fragment qu'Euſe-

Aſtaroth étoit une Déeſſe, & non pas un Dieu.

Quæſt. in Judices quæſt. 16.

Lucien de Dea Syria.

be nous a conſervé, & qui eſt tiré de Sanchoniathon, parle ſouvent de cette Aſtarté, comme d'une des Déeſſes des Phéniciens, qui eſt fille de Cœlus. *Durant ce tems-là, comme Cœlus étoit exilé, il envoya ſa fille Aſtarté, qui étoit vierge, avec ſes deux ſœurs Dioné & Rhea, c'étoient ſes trois filles, pour tuer frauduleuſement Saturne.* Mais Saturne gagna ces deux filles, coucha avec Aſtarté, en eut ſept filles & deux mâles, Cupidon & l'Amour. Enfin les 70. Interpretes expliquent toûjours l'Aſtaroth, l'Aſtoreth, du Texte Hebreu, par Ἀςάρτη, d'un nom féminin, excepté au 10. chap. des Juges, où conſervant le mot comme il eſt dans l'Hebreu, ils ont mis Ἀςαρὼθ, avec l'article ταῖς, qui eſt pluriel & féminin, comme ſi ce mot ſignifioit pluſieurs Déeſſes. Si l'on avoit beſoin d'autres preuves que cette Aſtarté eſt une Déeſſe, on en trouveroit quantité. L'Auteur de ces deux ſcenes, qui avoient été ajoûtées à la Comedie de Plaute, appellée *Mercator*, dans le quatriéme Acte, l'appelle *Diva*,

Diva Aſtarte hominum Deorûmque vis, vita, ſalus.

Puiſque le ſexe de cette divinité n'eſt pas conteſté, il n'eſt pas neceſſaire d'en apporter plus de preuves. Il faut examiner ſon nom, & voir ſi nous en tirerons quelque lumiere. J'ai remarqué déja que les Hebreux le prononcent de deux manieres. En certains lieux ils diſent עשתרות, Aſtaroth, & en d'autres עשתרות, Aſtoreth. J'ai dit auſſi que les Phéniciens l'ont appellée, עשתרות. Cela eſt clair, parce que les Grecs & les Latins ont appellé cette Déeſſe Aſtarté, Ἀςάρτη. Ce qui faiſoit voir que les Orientaux, dans le dialecte Chaldaïque, l'appelloient עשתרתא, Aſtarta. Or Aſtarta vient d'Aſtereth, & non pas d'Aſtaroth, ou d'Aſtoreth. Car ceux qui ont quelque connoiſſance de ces langues Orientales, ſavent que עשתרתא, eſt la forme emphatique, comme parlent les Grammairiens, du mot עשתרת. Je ne doute pas que le plus ancien de ces trois noms, & le vrai nom de cette divinité, ne ſoit *Aſtaroth*. Et les autres ont été formez de celui-ci par quelque corruption. C'eſt celui dont le texte ſe ſert le plus ſouvent, car il n'écrit que deux fois *Aſtoreth*, & jamais *Aſtereth*.

Joſué 9. 10. La capitale ville de Hog, Roi de Baſçan, s'appelloit Aſtaroth, & non
& 13. 12. 31. pas Aſtoreth. Elle étoit ſituée au delà du Jourdain, & fut du partage de Manaſſé. Dans le 14me. chap. de la Geneſe, il nous eſt parlé d'un lieu appellé Aſtharoth, où Kedor-lahomer battit les Rephaïms. Ce peut être le même lieu, où depuis Hog, Roi de Baſçan, habita: Quoi qu'il en ſoit, cette ville avoit apparemment tiré ſon nom de cette Déeſſe, adorée dans le païs. Car on ſait bien qu'il étoit ordinaire de donner aux villes & aux hommes, les noms des Dieux & des Déeſſes, & cela me confirme dans la penſée que le nom de la Déeſſe étoit Aſtaroth, d'où la ville avoit pris ſon nom. Les Hebreux croyent qu'elle étoit ainſi appellée, à cauſe que ſes images & ſes ſtatuës avoient la forme d'une brebis, & le fondement de cette conjecture, c'eſt que le mot עשתרות, *Aſtaroth*, dans la Langue Sainte ſignifie des brebis, & des troupeaux. Il ſe trouve en ce ſens-là dans le 7. du Deuteronome v. 13. & dans le chap. 28. 4. dans l'un & l'autre endroit il eſt conſtruit avec le mot צאן, qui ſignifie troupeau de brebis,

עשתרות

עשתרות צאנך, les brebis de ton troupeau. C'eſt le ſentiment de Kimchi, צלמים עשויים כצורת עשתרות והם נקבות הצאן, c'étoient des images faites en forme de brebis, qui ſont les femelles du troupeau.

C'eſt une conjecture, que j'ai paſſionnément ſouhaité de pouvoir confirmer par quelque bonne autorité, parce que cela s'accorderoit trés bien avec la figure, qu'ils avoient donnée à leur Jupiter, ou Bahal, c'étoit une tête de belier. *Et toi Jupiter, ſouffriras tu toûjours*, diſoit Momus, *qu'on te donne des cornes, & qu'on t'adore ſous la figure d'un belier?* Comme je tiens pour certain qu'Aſtaroth eſt Junon, je trouve qu'il n'y avoit rien de mieux penſé, en répréſentant le mari comme un belier, de répréſenter la femme comme une brebis. Mais par malheur nous ne trouvons rien, qui favoriſe cette conjecture. Au contraire on trouve plûtôt des choſes, qui la détruiſent.

La Déeſſe Aſtaroth ne vient pas d'Aſtaroth, brebis. Lucien. L'aſſemblée des Dieux.

Il y en a d'autres, qui avouënt que la Déeſſe Aſtaroth a pris ſon nom d'Aſtaroth, qui ſignifie brebis, ou troupeau, à cauſe que cette Déeſſe eſt Venus, laquelle préſide ſur la génération de toutes choſes, & particuliérement des animaux, ſelon ce que diſoit Lucrece,

——— Per te omne genus animantum
Concipitur, viſitque exortum lumina ſolis.

C'eſt le ſentiment de Bochart. Mais cette raiſon me paroît tirée de fort loin, outre qu'Aſtarté n'eſt pas Venus. Mr. Huet, qui veut trouver par tout ſon Moïſe, & ſa femme Sephora, veut que la Déeſſe Aſtarté fût la femme de Moïſe, & qu'elle ait été appellée Aſtaroth, à cauſe qu'elle étoit bergere, ou mariée à un berger. *Aſtarte nomen habet ab Aſtaroth, quòd greges ſonat, utpote uxor Moſis viri pecuariæ rei dediti, de genere Iſraëlitarum, qui erant viri paſtores ovium.* Je laiſſe à juger aux Savans de la ſolidité de cette conjecture.

De Animalib. Part. 1. lib. 2. c. 43.

Demonſtrat. Evang. Prop. 4. cap. 10. §. 3.

Il y a dans l'Hiſtoire Sainte, ſavoir dans l'original Hebreu, un mot qui approche fort de celui d'Aſtaroth. C'eſt Asheroth, אשרות, qui ſe lit entr'autres dans le troiſiéme chap. du Livre des Juges, v. 7. Et ils ſervirent aux Bahalins, את הבעלים, & aux bocages, ואת האשרות, & Haasherot. Les 70. Interpretes ont tourné ἐλάτρευσαν τῇ Βάαλ, καὶ τοῖς ἄλσεσι, *coluerunt Bahal & Lucos.* Grotius veut croire qu'Asherot, & Aſtaroth, ſont deux noms d'une même divinité, que l'un vient de l'autre, ou plûtôt que c'eſt un même nom prononcé un peu differemment. Et qu'ainſi Aſtaroth n'a point pris ſon nom des brebis, mais des forêts & des bocages, dont elle eſt la mere. Car il veut qu'Aſtaroth, ou Aſtarté, ſoit la terre, ou la Déeſſe Cybele. Cette opinion eſt vrai-ſemblable, à cauſe de la conſtruction de ces mots, *ils ſervirent les Bahalins & Asheroth.* Car Aſtaroth eſt ordinairement jointe avec les Bahalins, ainſi l'un ſemble être ici mis pour l'autre. Outre que l'on ne dit gueres ſervir des bocages, pour dire ſervir dans des bocages. Cette conjecture eſt encore fortifiée par l'Hiſtoire d'Achab, & par celle de Manaſſé. Celle d'Achab dit que ce malheureux Prince prit à femme Izebel, fille d'Ethbaal, ou comme l'appelle Joſephe Ithobalus, Roi de Sidon. Cette Sidonienne amena avec elle ſes Dieux & ſa Religion, & corrompit Achab & tout Iſraël. De ſorte qu'Achab *ſervit à Bahal & ſe proſterna devant lui. Il dreſſa un Autel à Bahal dans le Temple qu'il lui bâtit en Samarie.* L'Hiſtoire ajoûte qu'Achab

Asherah & Asherot, que nous avons tourné bocage, eſt certainement un des noms d'Aſtarté.

Grotius in Judices cap. 2. 13.

1. Reg. 16. 31.

V. 31. & 32.

fit

fit *Ashera*, אשרה, nous avons tourné un *bocage*. Mais il y a bien apparence que cette *Ashera*, eſt nôtre Aſtarté. Car Aſtarté étoit la grande Déeſſe des Sidoniens, comme Bahal en étoit le grand Dieu. Et il n'y a pas d'apparence que cette ſuperſtitieuſe Jezabel eût amené Bahal avec elle, & eût negligé Aſtarté, divinité qui marchoit toûjours côte à côte avec Bahal, & qui de plus étoit de même ſexe qu'elle, pour laquelle par conſéquent elle devoit avoir plus de dévotion. C'eſt le ſentiment d'Abarbinel. Il tient qu'*Ashera* étoit une Déeſſe, & la Déeſſe Aſtarté. Car dans ſes Commentaires ſur Jeremie, parlant de la Reine des cieux, dont le Prophete parle au 44. de ſes Revelations v. 18. il dit: *Je vous ai déja dit mon ſentiment, c'eſt que Baal, qu'ils ont adoré, eſt le Soleil, qu'ils appelloient auſſi Moloch, c'eſt-à-dire Roi, parce qu'il étoit Roi ſur tous les enfans d'orgueil. Et Asherah, à laquelle ils ſervoient auſſi, étoit la Lune, qui étoit appellée la Reine des cieux, comme l'Ecriture appelle le Soleil le Roi Moloch. Ainſi elle appelle la Lune Reine du Ciel. Et comme le Soleil à l'égard de la Lune eſt appellé Baal, parce qu'au regard de la Lune il eſt comme un Seigneur & un mari, qui communique à ſa femme de ſa gloire, & de ſa ſplendeur, ainſi la Lune eſt appellée Ashera, qui eſt un nom du genre féminin, comme ſi elle étoit la femme du Soleil, laquelle il aime & qu'il déſire.*

2. Rois 21. 3. L'Hiſtoire Sainte nous dit que Manaſſé *redreſſa les Autels de Bahal, & fit Asherah, comme avoit fait Achab Roi d'Iſraël*, ce que nous avons tourné, *& fit un bocage.* Mais il eſt beaucoup plus naturel de tourner, *Il redreſſa les Autels de Bahal & fit Aſtaroth*, comme avoit fait Achab &c. Car Bahal & Aſtaroth vont toûjours enſemble. Sur tout, cela eſt clair
2. Rois 21. v. 7. par ce qui eſt ajoûté dans l'Hiſtoire de Manaſſé. *Il poſa auſſi l'image d'Ashera qu'il avoit faite dans la maiſon, de laquelle Dieu avoit dit à David & à*
1. Rois 18. 19. *Salomon, je mettrai mon nom à perpetuité dans cette maiſon.* Nous avons tourné, l'*image du bocage qu'il avoit faite* &c. cela n'a pas de ſens. Cela en pourroit avoir en nôtre langue, & ſignifier l'image *tirée du bocage*. Mais ceux qui ont tant ſoit peu de connoiſſance du genie de la langue Hebraïque, voyent bien que les mots du texte ſignifient, *la ſtatuë qui répréſentoit Ashera*, פסל האשרה. Car ſi le ſens étoit qu'il ôta la ſtatuë qu'il avoit poſée dans le bocage, pour la mettre dans le Temple de Jeruſalem, il y auroit dans le texte פסל מן האשרה, *ſtatuam è luco*. Elie dit à Achab, aſſemble moi les 450. Prophetes de Bahal, & les 400. Prophetes אשרה, d'*Aſhera*, c'eſt-à-dire, d'Aſtarté, que Jezabel avoit apportée de Sidon avec ſon Bahal. C'eſt encore ainſi qu'il faut expliquer le paſſage des Juges chap. 6. 25. 28. Gedeon détruiſit l'Autel de Bahal & coupa *Ashera*, האשרה, nous avons tourné le bocage, qui étoit auprés de lui. On lit auſſi quelque part que les femmes faiſoient des courtines pour *Ashera*, אשרה, c'eſt-à-dire, pour la Déeſſe Aſtarté, car on ne fait pas des courtines pour révêtir des bocages.

Vide 2. Rois. 23. 7. Procop. Gaz. in cap. 23. 7. 2. Reg. Procopius de Gaza, ancien Commentateur, eſt abſolument de cette opinion, car où les 70. Interpretes ont mis ἄλσος, mot qui ſignifie *bocage*, il obſerve que les autres Interpretes tournent *Asheroth*, ou *Aſtaroth*, & qu'ils entendent par ce nom Aſtarté, qui eſt Venus. Τὸ δὲ ἄλσος οἱ λοιποὶ Ἀσηρὼθ, ἢ Ἀσταρὼθ ἑρμενεύασιν, ὃ τὴν Ἀστάρτην δηλοῖ, τῆς δὲ Ἀφροδίτης τὸ ξόανον, ἔνδον ἔστησαν ἐν τῷ θείῳ νεῷ. Il dit la même choſe ſur le 17. ch. du ſecond des Rois.

Rois. C'est pourquoi sur le verset 4. du 7. chap. du premier de Samuel, où il y a selon l'Hebreu, *& ils ôterent les Bahalins & Astaroth*, & selon les Grecs, *& ils ôterent les Bahalins, & les bocages d'Astaroth*, τὰ ἄλση Ἀσταρώθ. Il observe qu'Aquila a tourné τῆς Ἀστάρτης ἀγάλματα, les statuës d'Astarté. Et même il y a apparence que les 70. ont lû Asheroth dans l'Hebreu, au lieu d'Astaroth. Car dans le troisiéme verset ils ont rendu Astaroth par ἄλση, καὶ τὰ ἄλση, & dans le verset suivant, où Astaroth se trouve encore, ils ont tourné, comme nous venons de voir, τὰ ἄλση Ἀσταρώθ, les bocages d'Astaroth. Quoi qu'il en soit, il est clair que les 70. ont compris qu'*Asheroth* & *Astaroth*, étoient des noms qui se rapportoient à la même divinité, savoir à la Déesse des Sidoniens.

1. Sam. 7. 4.

Assûrément ils ne se sont pas trompez, & celui qui prendra la peine d'examiner les passages où ce mot Asheroth se rencontre, en sera persuadé. Par exemple quand il est dit que Josias ordonna, qu'on tirât hors de la maison de Dieu *les vaisseaux qui avoient été faits pour Baal, pour Asheroth, & pour toute l'armée des cieux*, n'est-il pas clair que Bahal est le Soleil, Asheroth la Lune, qui s'appelloit aussi Astarté, & l'armée des cieux, c'est-à-dire, les étoiles? Et deux versets aprés, il est dit, *que Josias fit emporter de la maison de l'Eternel Asherah*, ce que nous avons tourné le bocage, *& le fit porter au torrent de Cedron, & le brûla dans la vallée de Cedron, qu'il la reduisit en poudre, & la jetta sur le sepulcre des enfans du peuple.* Qui ne voit que dans le Temple de Jerusalem, il ne pouvoit pas y avoir de bocage, de la maniere que ce Temple étoit fait? Ainsi il est clair que cette *Asherah* étoit une Idole.

2. Rois 23. 4. 5.

Je suis donc persuadé qu'Astaroth, & Ashera au singulier, ou Asherot au pluriel, sont deux noms de la même Déesse Astarté. Mais je ne croi point avec Seldenus, qu'*Ashera* & *Asheroth* signifiât les simulacres de bois de cette Déesse, car ce savant homme s'imagine, que les Hebreux avoient appellé les statuës d'Astarté par opprobre *Asherah* & *Asheroth*, comme qui diroit Dieux de bois & de bocage. *Simulacra*, dit-il, *igitur lignea Astarte, seu τῇ Astoreth dicata Asherim & Asheroth, seu lucos dicta sentio, ut & ad nomen simul alluderetur, & tam impari divinitati materia contumelia ipso vocabulo exprobraretur.*

2. Rois 23. 4. 5.

Voi p. 154. Selden. Syntag. 2. cap. 2. de Astoreth.

Je ne donne point non plus dans la conjecture de Grotius, qui a crû qu'Astaroth & Asheroth, est un même nom prononcé un peu differemment. Je suis persuadé que ce sont deux noms d'une même Déesse, aussi differens que *Luna* & *Diana*. Et nous verrons tout à l'heure ce que signifient ces deux noms, & pourquoi les Sidoniens les ont donnez à leur Déesse, quand nous aurons dit un mot de l'erreur des Grecs, au sujet de nôtre *Astaroth* & *Astarté*.

Les Grecs ne sont jamais heureux en étymologies, parce que ne sachant que le Grec, ou croyant cette langue plus ancienne que toutes les autres, ils y veulent trouver l'origine de tous les noms. C'a été l'erreur de Suidas, qui dit qu'Astarté a tiré son nom du mot *Astre*, ἔχει ἀπὸ τοῦ Ἄστρου ἐπωνυμίαν. Et c'est apparemment de là qu'est venuë, l'erreur d'Herodien, dans la vie d'Antoninus Basilianus, autrement appellé Heliogabale. En décrivant les extravagances de ce Prince, il dit qu'il voulut marier son Dieu Heliogabale avec Pallas, qu'il fit arracher le Palladium, ou la statuë de Pallas que les Ro-

In voce Ἀστρόαρχη.

Faussement les Grecs ont appellé cette Déesse *Astroarche*. Elle n'a jamais porté ce nom en Orient.

Romains adoroient dans un lieu ſecret, & qui n'avoit pas été remuée depuis qu'elle avoit été apportée de Troye : qu'il fit apporter ces deux ſimulacres dans ſa chambre pour les marier enſemble. Mais que paſſant de folie en folie, & ayant penſé que cela ne pouvoit plaire à cette Déeſſe, qui étoit poſſedée de l'amour pour la guerre, *Il envoya querir*, dit-il, *le ſimulacre d'Uranie, pour laquelle les Carthaginois, & toute l'Afrique avoient une particuliere dévotion. On dit que ce fut Didon la Phénicienne, qui l'apporta, quand elle bâtit l'ancienne Carthage, & qu'elle coupa le cuir d'un bœuf. Les Africains l'appellent Uranie, & les Phéniciens, Aſtroarche, eſtimant que c'eſt la Lune.* Aſſûrément Herodian s'eſt trompé, quand il a dit que les Phéniciens appelloient leur Déeſſe *Aſtroarche*. C'eſt d'Aſtarté dont il parle, & parce que cette Aſtarté eſt effectivement la Lune, qui eſt la Reine des Aſtres, il a crû qu'ils devoient l'appeller *Aſtroarche*, ἀπὸ τῆς τῶν ἄστρων ἀρχῆς, de l'Empire qu'elle a ſur les Aſtres, comme ſi les Phéniciens euſſent parlé Grec. Si donc en rapportant Aſtarté à la Lune on trouve quelque raiſon dans cette étymologie, parce que la Lune peut à juſte titre être appellée Ἀστροαρχὴ, c'eſt purement par hazard.

Herodian. Hiſto. lib. 5.

Laiſſant donc là toutes ces fauſſes étymologies, je viens à celle que je croi veritable, & que l'on n'a point encore rencontrée. Poſons que le vrai & l'ancien nom de cette Déeſſe, c'eſt *Aſtaroth*, c'eſt ainſi que l'Ecriture l'appelle le plus ſouvent, & dans les livres qui ſont les plus anciens, comme ſont le Livre des Juges & ceux de Samuel. Aſtaroth preſque ſans aucun changement, vient de עשתה ארות, Aſta orot, qui ſignifie *facit lumina*, qui fait ou rend des lumieres. Certainement & évidemment Aſtarté, c'eſt la Lune, & il eſt clair qu'elle a pû juſtement tirer ſon nom de la lumiere, puiſque de tous les Aſtres nocturnes c'eſt le plus lumineux. Le nom de *Diane*, qui eſt un des noms de la Lune, me paroît venir d'une ſemblable origine, car je le dérive de *Dies* qui ſignifie jour; parce que la Lune, fait une eſpece de jour, quand elle eſt dans ſon plein.

Veritable étymologie d'Aſtaroth, c'eſt-à-dire, qui fait des lumieres. C'eſt la Lune.

Les Phéniciens ne l'appelloient pas ſeulement ſource de lumiere, au ſingulier, mais *des lumieres* au pluriel, à cauſe des trois lumieres differentes que la Lune donne, celle du ſoir, quand elle eſt dans ſa premiere quadrature, celle du matin, quand elle eſt dans la ſeconde, & celle de toute la nuit, quand elle eſt dans ſon plein. Ainſi les 70. Interpretes ſe ſont trompez quand ils ont pris ce mot pour un *pluriel*; s'imaginant que cela ſignifioit pluſieurs Idoles de la même Déeſſe, & ils ont tourné ταῖς Ἀσταρὼθ; aux Aſtaroths. Et l'Auteur de la verſion que St. Auguſtin a ſuivie dans ſes queſtions ſur les Juges a tourné, *& ſervierunt Bahal & Aſtartibus*. Il eſt vrai que c'eſt une terminaiſon pluriele, mais la pluralité ne ſe rapporte pas à la Déeſſe; c'eſt aux lumieres; c'eſt-à-dire, aux diverſes phaſes de la Lune, qui étoit adorée ſous le nom de cette Déeſſe.

Pourquoi la Lune eſt déſignée par des *lumieres* au pluriel, & non *lumiere* au ſingulier.

Je viens à l'autre nom d'Aſtarté, c'eſt Ashera & Asheroth. Il eſt certain que ce mot ſignifie des bois & des bocages. Et il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre pourquoi la Lune a eu ce nom. Car on ſait que Diane eſt la Déeſſe des bois. Et que c'eſt auſſi la Lune.

Veritable étymologie du mot Ashera & Asherot.

Suſ-

Suspiciens altam Lunam sic voce precatur,
Tu Dea, tu præsens nostro succurre labori,
Astrorum decus & nemorum Latonia custos. Virgil. Æneid. 9. v. 403.

Ainsi Asheroth répond au nom de Diane, comme Astaroth à celui de la Lune. Je trouve même que Diane a porté le nom d'Astarté dans l'Occident. *Les Pyrrichiens*, dit Pausanias, *ont dans leur païs le Temple de Diane Astratée, & la cause pour laquelle ils l'ont ainsi nommée, est qu'ils disent que l'armée des Amazones s'arrêta dans ce lieu-là, & ne passa pas plus avant.* Il dérive ce nom de l'alpha privatif des Grecs, & du mot στρατός, armée. Et moi j'estime que cette Diane fut nommée Astratæa d'Astarté, la Déesse des Phéniciens, qui étoit Diane. Pausanias in Laconicis.

Les Romains avoient leur Diane *Nemorensis*, qui étoit aussi appellée *Erycina*, du bois d'Aricia, qui étoit dans le voisinage de Rome. Le Sacrificateur de la Déesse étoit appellé *Nemorensis Rex. Nemorensi Regi quòd multis jam annis potiretur sacerdotio, validiorem adversarium subornavit*, dit Suetone de Caligula. C'est un nom tout semblable à celui d'*Asheroth*, que les Phéniciens donnoient à leur Déesse. Suetone lib. 3. c. 35.

CHAPITRE II.

D'Astarté & de trois autres Déesses, qu'on a confonduës en Syrie. Des quatre Déesses Syriennes, qu'il faut démêler, Astarté, Derceto, Venus Uranie, & la Déesse Syrienne.

POur connoître cette Déesse *Astarté*, il faut essaïer de la démêler des autres avec lesquelles on l'a confonduë. La Syrie avoit quatre Déesses, dont l'Histoire est à la verité un peu confuse, c'est pourquoi il faut quelque peine pour les distinguer. La premiere étoit nôtre *Astarté*. La seconde s'appelloit *Derceto* ou *Atergatis*. La troisiéme étoit la *Venus Uranie*, qui étoit adorée au Mont Laban. La quatriéme étoit la Déesse Syrienne, dont Lucien, ou un autre Auteur ancien, a laissé un petit livre sous le titre *De Dea Syria*. Mr. Huet les a confonduës toutes quatre en une. Huet Dem. Evang. p. 118.

Premierement pour Atergatis ou Derceto, la plûpart des gens veulent que ce soit la même qu'Astarté. Vossius attribuë à Astarté d'avoir été représentée par une figure partie poisson, partie femme, & par conséquent il la confond avec Atergatis ou Derceto. Voyez Bochart de Animalibus p. 1. lib. 1. cap. 6. Vossius de Idol. lib. 2. cap. 21.

Mais cette conjecture n'est pas apparente. Astarté étoit adorée chez les Sidoniens. C'étoit leur Déesse, l'Histoire de Salomon nous le dit, & Lucien plus de mille ans aprés le confirme, comme témoin oculaire. *Il y a aussi*, dit-il, *un grand Temple en Phénicie entre les Sidoniens, qui est dedié à Astarté.* Mais le Temple de Derceto étoit à Ascalon, ce que nous Astarté n'est pas Derceto.

avons appris ci-dessus de Diodore Sicilien dans le chapitre de Dagon. C'étoit donc la Déesse des Ascalonites, qui étoient l'un des cinq Gouvernemens des Philistins. De plus, il est certain que la statuë de Derceto ou d'Atergatis étoit demi-femme & demi-poisson. Or celle d'Astarté étoit toute femme, excepté qu'elle avoit ou une tête de bœuf, ou au moins des cornes de bœuf sur la tête. Car Philo Biblius dit, qu'*Astarté mit sur sa propre tête la tête d'un taureau, comme le signe & la marque de l'Empire.* Et Lucien, qui nous parle d'Astarté, & du Temple qu'elle avoit entre les Sidoniens, ne nous dit point qu'elle eût la figure de poisson. Au contraire il distingue fort nettement Astarté de Derceto, & ne donne la figure de poisson qu'à cette derniere. Derceto enfin est la mere de Semiramis, rien de semblable ne se dit d'Astarté. D'où je conclus que nôtre Déesse Astarté, & Derceto ne sont point la même.

Euseb. de Præp. Evang. lib. 1. c. 10.

Derceto n'est pas Venus Uranie. Erreur d'Herodote.

Herodote confond aussi Venus Uranie avec Derceto, car il dit, *que les Scythes, étant dans la Palestine dans la ville d'Ascalon, la plûpart n'y firent point de mal, mais quelques-uns pillerent le Temple de Venus Uranie, qui est le Temple de cette Déesse le plus ancien, parce que le Temple que cette Déesse a dans l'Ile de Cypre, est venu de celui-là, comme l'avancent les Cypriots. Et même ce sont les Phéniciens sortis de Syrie, qui ont bâti le Temple de Cythere.*

C'étoit la Déesse Derceto qui avoit son Temple à Ascalon, & non pas la Venus Syrienne, qui étoit adorée à Biblis, & sur le Mont-Liban. Mais les Grecs ont confondu toutes les divinitez Asiatiques.

Astarté n'est pas la Venus Syrienne, ni la Déesse Syrienne de Lucien.

On confond encore Astarté avec la Venus Syrienne, qui avoit un Temple fameux vers les racines du Liban. Mais parce que nous devons un chap. à cette Venus Syrienne, à cause du Thammus d'Ezechiel, nous reservons ce que nous avons à dire là-dessus, que nous puissions en parler à fond.

L'on veut de plus que nôtre Astarté soit la celebre Déesse Syrienne, dont a écrit Lucien. Mais je croi qu'on a tort. Car Astarté avoit son Temple entre les Sidoniens sur le bord de la Mer Mediterranée, & la Déesse Syrienne avoit le sien fort loin de là à Hierapolis, prés du Fleuve Euphrate; Astarté avoit des cornes de bœuf sur la tête, & la Déesse Syrienne, selon le rapport de Lucien, avoit des tours sur la tête. C'étoit Cybele, comme nous l'avons fait voir dans le chapitre de Bahal-Berith; & Astarté est Junon, comme nous le ferons voir.

Atergatis n'est pas la Déesse Syrienne. Erreur de Pline & de Strabon. Pline lib. 5. 23. Strabon lib. 16.

On a pareillement tort de confondre Atergatis, avec la Déesse Syrienne, qui étoit adorée à Hierapolis. Pline & Strabon sont les Auteurs, ou les occasions de cette bevûë. Le premier dit, qu'Atergatis étoit adorée dans la Ville appellée *Bambyce, autrement Hierapolis, & par les Syriens Magog.* Le second, savoir Strabon, dit, *qu'au delà du fleuve est Bambyca, appellée autrement Edesse, & la ville sacrée* Ἱεράπολις, *où l'on sert Atergata la Déesse Syrienne.*

Pline dit la même chose que Strabon. Et parce que l'un & l'autre ont dit qu'on adoroit Atergatis à Ἱεράπολις on a conclu que cet Atergatis est la même Déesse, que Lucien appelle la Déesse Syrienne, parce que celle-ci étoit adorée à Ἱεράπολις. Mais c'est une bevûë de Strabon. Il a pris Ἱεράπολις pour Ascalon, car c'étoit dans ce dernier lieu qu'on adoroit

roit Atergatis. Ce qu'il ajoûte est faux aussi, que cette Atergata fût la Déesse Syrienne.

Enfin nous ne saurions suivre dans ces Antiquitez obscures un guide plus sûr, que l'Auteur du petit livre *de la Déesse Syrienne*, qui est entre les œuvres de Lucien. Je ne croi pas que l'Auteur soit Lucien lui-même; car cet Auteur est superstitieux & rapporte de bonne foi, comme veritables, tous les faux miracles, que l'on disoit qui se faisoient dans le Temple de cette Déesse. Et Lucien est un profane, qui se moque de toutes les Religions. Mais je croi cet Auteur plus digne de foi que Lucien, il est ancien sans doute, il est judicieux, il étoit Syrien de Nation, il étoit initié aux mysteres de Venus de Biblis, & par conséquent il étoit trés instruit des mysteres de la Religion des Syriens. Cet Auteur distingue nettement, comme témoin oculaire, ces quatre Déesses que l'on confond. D'Astarté il dit, qu'elle avoit un grand Temple dans le païs des Sidoniens. De Derceto, que sa figure étoit demi-poisson & demi-femme. De la Venus de Biblis, qu'elle a dans cette ville un grand Temple, où l'on celebre tous les ans, les mysteres d'Adonis, *ausquels*, dit-il, *je suis initié*. Et enfin de la Déesse Syrienne il dit, qu'elle avoit son Temple à Hierapolis, & que sa statuë répréſente une figure de femme sans mélange de figure de bête ou de poisson, comme celle de Derceto. Et c'est par cela que cet Auteur refute la pensée de ceux qui croyent que ce Temple d'Hierapolis étoit consacré à Derceto, autrement appellée *Atergatis*, selon l'erreur de Strabon, sur laquelle Pline a encore encheri. Car Strabon a simplement dit que la Déesse Syrienne, qu'on adoroit à Ἱεράπολις, étoit Atergata. Mais il n'a point dit qu'elle y fût adorée sous la figure d'une femme & d'un poisson. Pline, qui savoit d'une part qu'Atergatis étoit réprésentée comme une femme demi-poisson, & de l'autre trompé par Strabon, croyant qu'Atergatis étoit adorée à Ἱεράπολις, il a joint ces deux choses ensemble, & a dit qu'à Ἱεράπολις, on adoroit *la prodigieuse Atergatis*, c'est-à-dire cette figure prodigieuse de demi-femme & demi-poisson. Ce qui est faux.

Le veritable Auteur du livre *de Dea Syria* n'est pas Lucien.

CHAPITRE III.

Quel nom Astarté a porté dans l'Occident, parmi les Grecs & les Romains. Si c'est Cybele, Venus, ou Junon.

PRésentement il faut voir quelle est celle des Divinitez Romaines & Grecques, qui a porté ce nom d'Astarté entre les Phéniciens, ou quel nom Astarté a pris en passant dans l'Occident. Grotius veut que ce soit Cybele, & il est suivi de Mr. Huet. La pensée de Grotius est fondée sur le mot *Ashera*, qui signifie un bocage, parce que Cybele étoit adorée dans des bocages, selon ce témoignage d'Ovide Metamorph. 7.

Astarté est la Junon des Grecs & des Latins.

In Jug. 2.

Templa Deûm Matri, quæ quondam clarus Echion
Fecerat ex voto nemorosis abdita silvis.

C'est un fondement qui me paroît assez fragile. L'opinion de Monsieur Huet est appuyée sur ce que Seldenus & lui, confondent nôtre Astarté avec la Déesse Syrienne de Lucien, laquelle est assûrément Cybele, la Mere des Dieux. Mais je suis assûré que ces habiles gens se trompent.

L'opinion la plus courante, c'est qu'Astarté est la Venus des Grecs & des Latins. Les Modernes sont en cela soûtenus du témoignage des Anciens. Ciceron conte nôtre Astarté pour la quatriéme Venus, *quarta Syria Tyróque concepta, quæ Astarte vocatur, quam Adonidi nupsisse aiunt.* Philo Biblius, dans le fragment de Sanchoniathon, dit aussi τὴν δὲ Α'ςάρτην Φοίνικες τὴν Α'φροδίτην εἶναι λέγουσι. *Les Phéniciens disent qu'Astarté est Venus.* Procopius de Gaze se range dans ce sentiment, aprés avoir interprété le τὰ ἄλση Α'σταρὼθ, des 70. par ἀγάλματα Α'στάρτης, selon la version d'Aquila, il ajoûte que cette Astarté est Venus. *C'est ainsi*, dit-il, *qu'ils appellent Venus, lui ayant donné son nom du mot* Α'στρον. Suidas est dans la même pensée, & nous donne la même étymologie du nom d'Astarté. *Astarté*, dit-il, *qui est appellée par les Grecs Venus. Car ils disent dans leurs fables, que c'est l'étoile du jour.*

(De Natura Deorum 3.)

Mais quelque exprés que soient ces témoignages, je ne saurois m'y rendre, & je ne doute pas que cette erreur ne vienne, de ce que l'on a confondu mal à propos nôtre Astarté, avec la Venus Syrienne. Je sai bien qu'il y a une grande confusion dans la Theologie Payenne, & que Junon, Diane, Venus, Astarté &c. sont peut-être dans le fond la même chose, qui a été adorée sous tous ces differens noms. Apulée dans l'onziéme de sa Metamorphose veut que Diane, Venus, Junon, Minerve, la Mere des Dieux, Proserpine, Cerés, Bellone, Hecate, Rhamnusia, Isis, soient une seule & même Déesse. *Cujus numen unicum multiformi specie, ritu vario, nomine multijugo, totus veneratur orbis.* Et que cette divinité à diverses formes, *est rerum natura, parens, elementorum omnium domina, sæculorum progenies initialis, regina manium, prima cælitum, Deorum Dearúmque facies uniformis, quæ cœli luminosa culmina, maris salubria flumina, inferorum deplorata silentia, nutibus suis dispensat.* Mais quoi qu'il en soit, bien que ce fût la nature universelle, cependant parce qu'elle étoit adorée en des lieux differens, sous des images differentes, avec des ceremonies & des dévotions differentes, & que le Vulgaire les prenoit pour des divinitez differentes, on ne les doit pas confondre.

(Apulée lib. 11. Metamorph.)

Je suis absolument dans le sentiment de ceux qui tiennent qu'Astarté c'est Junon. 1. Nous en avons un témoin, qui me semble au dessus de tous reproches, à cause qu'il étoit voisin de Carthage, c'est St. Augustin. Il faut savoir que les Carthaginois, Colonie des Phéniciens, avoient emporté avec eux tous les Dieux de la Phénicie. Nous y avons trouvé Moloch & Bahal. Il est certain qu'ils avoient aussi emporté Astarté, qui y avoit retenu son nom, & qui s'appelloit encore ainsi, même du tems de St. Augustin. Et il nous assûre que cette Astarté est Junon. Nous avons

avons ses paroles. *Juno autem sine dubitatione ab illis Astarte vocatur.* Sans aucun doute Junon est appellée par eux Astarté. On ne sauroit parler d'un ton plus ferme. Je ne croi pas qu'il eût voulu parler ainsi, s'il n'eût été bien informé, & si ce n'eût été l'opinion constante des Africains. Aussi c'étoit un sentiment reçû de tout le monde, que Carthage étoit sous la protection de Junon. Quæst. 16. in Judices.

Quam Juno fertur terris magis omnibus unam
Posthabita coluisse Samo. Virgil. Æn. 1.

Juno, & Deorum quisquis amicior
Afris, inulta cesserat impotens
Tellure. Horat.

Or cette Junon, la Patrone des Carthaginois, ne pouvoit être une autre Déesse que l'Astarté des Phéniciens. 2. L'extravagance d'Eliogabale, qui envoya chercher cette Déesse Carthaginoise, pour la marier avec son Dieu, dont Herodien nous a parlé, est une preuve de cela même. Car le Dieu d'Eliogabale étoit le Jupiter des Phéniciens, ou Syriens, comme nous l'avons remarqué aprés tous nos Maîtres. Or il est apparent que cet emporté, dans les accez de sa folie, conserva encore cette espece de raison. C'est qu'il jugea qu'il étoit raisonnable de marier sur la terre, ceux qui étoient mariez dans les cieux, selon leur Theologie. Et selon cela, la Déesse qu'il fit venir d'Afrique devoit être la Junon Phénicienne, l'épouse de Bahal, ou de Jupiter.

3. Cette union perpetuelle, que nous avons remarquée dans l'Ecriture Sainte de Bahal avec Astaroth, ou avec *Asherah*, qui est nôtre Déesse Astarté, me persuade aussi que c'étoit le mari & la femme, dans la Theologie des Phéniciens. Presque jamais l'Histoire Sainte ne parle de Bahal, & des Bahalins, qu'elle n'y joigne *Astaroth.* Et même le Livre des Juges, dans l'Histoire de Gedeon, dit qu'*Ashera*, האשרה, étoit dessus l'Autel de Bahal : car c'est peut-être ainsi qu'il faut tourner le texte, *& voici l'Autel de Bahal avoit été démoli, & Asherah*, l'image d'Astaroth, *qui étoit dessus*, עליו, *étoit coupé.* Bahal & Astaroth étoient l'un & l'autre les grandes divinitez des Sidoniens. Je ne m'opposerois pourtant pas que dans cet endroit des Juges, on laissât la signification de *bocage* au mot *Ashera*, parce qu'il convient mieux à l'Histoire, & qu'on dit, couper un bocage, & non pas, couper une Idole. L'infame Jezabel femme d'Achab, & fille du Roi de Sidon, les apporta en Samarie toutes deux. Elle avoit quatre cens cinquante Prophetes de Bahal, & 400. d'*Ashera*, c'est-à-dire d'Astaroth. Car il n'y a nulle raison de tourner ici, comme on fait, *Prophetes de bocages.* Je vous prie quels étoient ces Prophetes du bocage. Pourquoi les eût-on distinguez des Prophetes de Bahal, puisqu'il est certain que Bahal étoit servi dans les bocages ? Or nous avons vû que le Bahal des Sidoniens étoit le Jupiter des Phéniciens, & par conséquent il y a toute sorte de raison de croire que cette Astaroth, ou Asheroth, qui en est inséparable, est la Junon des Phéniciens, mariée avec leur Jupiter. Juges 6. 28.

4. C'est pour cette raison que cette Astarté est nommée μεγίςη, maxima, la plus grande, par Sanchoniathon Phénicien. *Astarté qui est appellée la trés grande, Jupiter, Demaroon, & le Roi des Dieux, Adodus, regnerent dans ce païs par le consentement de Saturne. Et Astarté mit sur sa propre tê-* Eusebe de Præp. Evang. lib. 1. cap. 10.

te la tête d'un taureau, pour marque de la dignité Imperiale. Elle est appellée la trés grande & la Reine, parce qu'elle étoit la Reine des Dieux, étant mariée à Jupiter le Roi des Dieux.

5. Je ne doute point aussi que ce ne soit la même, que le Phénicien Sanchoniathon, dans le même endroit, appelle *Baaltis*. Car ceux qui savent un peu d'Hebreu, savent aussi que Baaltis est un substantif féminin, formé de Baal, comme qui diroit la *Baale*, ou la femme de Bahal; de בעלת, Bahalat, ou Bahelet, qui signifie Dame ou Maîtresse, se fait *Baalti*, qui signifie *Madame*, ou *nôtre Dame*. Il est vrai que ce Sanchoniathon distingue Baaltis d'Astarté. Il les fait sœurs, & dit que Baaltis s'appelloit aussi Dioné. Mais on ne doit pas s'arrêter à cet Auteur, quand il est évidemment contraire à ceux qui ont écrit avec plus d'exactitude. Car il est plein de confusion & de contradictions, dans cette petite Histoire qu'il a faite des Dieux Phéniciens.

6. Il est clair aussi que c'est celle que Jeremie appelle la Reine des Cieux. *Les fils amassent le bois, les peres allument le feu, & les femmes pétrissent la pâte, pour faire des gâteaux à la Reine des Cieux.* (Jerem. 7. 18.) Et ailleurs les Juifs se plaignent ainsi. *Depuis le tems que nous avons cessé de faire des encensemens à la Reine des cieux, & de lui faire des aspersions, nous avons manqué de tout.* (Jerem. 44. 18.) Astarté étoit appellée Reine des cieux, parce qu'elle étoit la femme de Bahal. Or nous avons vû que ce Bahal, selon les Phéniciens, étoit appellé *Balsamen*, qui signifie *Roi des cieux*. Ainsi il est clair que celle qui s'appelloit *Bahalat-samen*, ou selon le dialecte Hebreu, *Malecath-samen*, Reine des cieux, étoit Junon, qui partageoit avec Jupiter l'Empire du Ciel. C'est la même qu'Abydenus appelloit *Beltis*, qui vient de Baaltis. (In rebus Assyriacis.) Et Seldenus nous parle d'une *Beli-sama*, dont on trouve le nom dans une inscription. MINERVÆ BELI-SAMÆ Q. VALERIUS MONUM. (Apud Conseranos in Novempopulonio reperitur hæc inscriptio.) Selon sa conjecture, c'est nôtre Astarté, & nôtre Reine des cieux, car *Beli-sama*, c'est le mot Hebreu *Belt*, ou *Belti-samaim*.

CHAPITRE IV.

Astarté c'étoit la Lune. De la Déesse Alilat entre les Arabes. D'Uranie.

SElon nôtre methode, voyons à présent quel Dieu Naturel, c'est-à-dire, quelle partie de la nature étoit adorée sous le nom d'*Astarté*, entre les Phéniciens, & de Junon & d'Ἥρα entre les Grecs, & les Latins. Les Stoiciens prétendoient que Junon signifioit l'air. *Aër autem, ut Stoïci disputant, interjectus inter mare & cœlum, Junonis nomine consecratur.* (Cicero 2. de Natura Deorum.) Cette opinion s'est fort répanduë entre les Theologiens du Paganisme. Mais il est certain qu'originellement la Junon de l'Occident, & l'Astarté de l'Orient, c'étoit la Lune. Je suis trompé même si le nom de *Juno* ne vient de *Luno*, car on disoit *Lunus* & *Luna*. L. & I. dans les caracteres

Ro-

Romains sont si voisins, qu'ils ont pû être facilement changez l'un pour l'autre. 1. Lucien nous apprend que c'étoit la tradition des Sidoniens qu'Astarté étoit la Lune. *Il y a, dit-il, un grand Temple en Phénicie parmi les Sidoniens, qui est dédié a Astarté, que je croi être la Lune, encore qu'un Prêtre du Temple m'ait dit que c'est Europe, la sœur de Cadmus, & la fille d'Agenor.* 2. Le nom d'Astaroth, dont nous avons trouvé l'origine dans l'Hebreu עשתה ארות, *Aseta orot, fecit lumina*, nous assûre de la même chose, que c'est la Lune, qui a trois phases, ou trois lumieres differentes. 3. L'autre nom que lui donne l'Ecriture, *Asherah*, ou *Asheroth*, qui répond au nom de Diane, comme nous l'avons vû, nous apprend aussi que cette Astarté étoit la Lune, puisque Diane étoit la Lune. Selon ce mot si connu, *Diana in silvis, Luna in cœlis.* 4. Il est certain que Bahal, ou Jupiter, étoit le Soleil, il est donc raisonnable de croire que la divinité, que l'on donnoit pour compagne à Jupiter, étoit la Lune, qui partage avec lui l'Empire du Ciel, & qui regne sur la nuit, comme il regne sur le jour. 5. Par la Reine des cieux, dont parle Jeremie, on ne peut douter qu'il n'entende la Lune. Or cette Reine des Cieux étoit l'Astarté des Phéniciens, & par conséquent Astarté est la Lune. 6. Il n'est pas moins évident que la Junon des Occidentaux étoit la Lune, qu'ils appelloient Juno Lucina. *Luna à lucendo nominata, eadem enim Lucina. Itaque ut apud Græcos Dianam, eámque luciferam, sic apud nostros Junonem Lucinam in pariendo invocant.*

In Dea Syria.

Luna in cœlis, Diana in silvis, Hecate in inferis.

Cicero 2. de Natura Deorum.

Juno Lucina fer opem; serva me obsecro.

Terent in Andria. Act. 3. Sc. 1.

Et Catulle,

Tu Lucina dolentibus
Juno dicta puerperis.

Carm. in Nupt. Manlii & Juliæ.

C'est pour cette raison que les Calendes étoient consacrées à Junon, parce que Junon est la Lune, qui faisoit autrefois le commencement des mois lunaires, quand elle étoit nouvelle. *Ut omnes idus Jovi, ita omnes Calendas Junoni tributas, & Varronis & Pontificalis confirmat auctoritas, quod etiam Laurenses patriis religionibus servant, qui & cognomen Deæ ex cæremoniis addiderunt, Calendarem Junonem vocantes. Sed & omnibus Calendis à mense Martio ad Decembem huic Deæ supplicant. Romæ quoque Calendis omnibus, præter quod Pontifex minor in Curia calata rem divinam facit Junoni. Etiam regina sacrorum, id est regis uxor, porcam vel agnam in regia Junoni immolat. Aqua etiam Janum Junonium cognominatum diximus, quòd illi Deo omnis ingressus, huic Deæ cuncti Calendarum dies videntur ascripti. Cùm enim initium mensium majores nostri ab exortu Lunæ servaverint, inde Iunoni Calendas addixerunt, Lunam & Junonem eamdem putantes.*

Macrob. Saturn. lib. 1. 15.

Si les Grecs ont crû que leur Ἥρα signifie l'air, je crois qu'ils ont été trompez par la ressemblance des noms; car ἥρα vient d'ἀήρ, par une simple transposition de lettres. 7. Au reste comme la Lune est la grande divinité des Orientaux, il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit celle à laquelle ils ont donné le nom de Reine. Herodote nous apprend que les Arabes

In Clio sive lib. 1. p. 6.

bes l'ont adorée sous le nom d'Alilat, & d'Alitta. Il dit en parlant des Arabes. *Ils ne reconnoissent & n'adorent comme Dieu, que Dionysius, qu'ils appellent Urotalt, & Uranie, qu'ils appellent Alilat.* Et ailleurs en parlant de la Religion des Perses. *Ils sacrifient*, dit-il, *au Soleil & à la Lune, à la terre, à l'eau, au feu & aux vents, & anciennement ils ne faisoient des services qu'à ces choses. Mais ils ont appris des Assyriens & des Arabes à sacrifier à Uranie. Or les Assyriens appellent Venus Militta, les Arabes l'appellent Alitta, & les Perses Mithra.* Il est clair que cette Alilat ou Alitta, vient de l'Hebreu הלילת ou הלילה, *halilah*, ou *haleilat*, qui signifie la nuit parce que la Lune, qui étoit adorée sous ce nom, brille la nuit, & en est la Reine. J'entre tout à fait dans la pensée de ceux, qui ont dit que les Mahometans Arabes ont pris le Croissant, qu'ils mettent sur les hauts des Tours, comme les Chrétiens y mettent des Croix, de l'ancienne Religion des Arabes, qui adoroient la Lune, & non pas de la fuite de Mahomet, qui se sauva de Medine à la Mecque, dans la nouvelle Lune.

In Thalia sive lib. 3. p. 185.

Mais à propos de ces passages d'Herodote, voici un autre nom de nôtre Astarté, sous lequel elle est connuë entre les Anciens. C'est celui d'*Uranie*. Et ce nom fait bien voir encore que cette Déesse est la Lune. Les Grecs se sont persuadez que ce nom signifioit la celeste, parce qu'en effet οὐρανὸς, en Grec signifie le Ciel, & οὐράνιος & οὐρανία signifie celeste. Vossius s'imagine que ce n'est pas que les Assyriens appellassent cette Déesse *Uranie*, dans leur langue. Mais qu'ils lui donnoient un nom qui signifioit celeste, & que les Grecs ont rendu par celui d'Uranie. Mais je suis absolument dans le sentiment de Fullerus, qui tient que le nom d'*Uranie* est Phénicien, de la même signification que celui, que les Syriens donnoient à nôtre Astarté. Il ne faut donc pas le dériver du Grec οὐράνιος. Mais de l'Hebreu אורני אורן, ouran, & ourani, qui signifie lumineux, & le nom אורניא, *urania*, signifie sans changement lumineuse & luisante. Ainsi Astarté, c'est précisément la Juno Lucina à lucendo des Latins. Mais ici sur ce nom d'Uranie, il faut remarquer une erreur de Pausanias, & apparemment des autres Grecs, qui ont trompé nos Savans, & leur ont persuadé que ce nom d'Uranie étoit un des titres de Venus, & qu'ainsi Uranie étoit la Venus Syrienne, qui depuis étoit passée en Grece. Pausanias dit. *Plus loin de là est le Temple de Venus Uranie; ou de la Venus celeste, que les Assyriens ont adorée les premiers; ensuite les habitans de Paphos, dans l'Ile de Cypre, ceux d'Ascalon, dans la Palestine, apprirent d'eux son culte. Aprés cela les Cytheriens l'apprirent des Phéniciens. Enfin ce fut Ægée, qui apporta dans Athenes cette dévotion, quand il crût que ce qu'il n'avoit pas d'enfans, & les calamitez, qui arriverent à ses sœurs, venoient de la colere de Venus.* Et peu aprés il ajoûte *que sur cette Venus Uranie il y avoit une inscription, qui faisoit voir qu'elle étoit l'aînée des Parques.* Sozomene dit la même chose que la Venus Syrienne s'appelloit Uranie, Apulée est tombé dans la même erreur. Il confond la Lune, Venus Uranie, & Cerés. *Regina cœli; sive tu Ceres alma frugum parens originalis, quæ reperta lætata filia vetustæ glandes* &c. Mais j'ose assûrer que les Grecs & les Latins se sont trompez, quand ils ont crû qu'Uranie étoit un titre de la Venus Syrienne. C'étoit le nom de Junon. Cela est clair par le passage d'Herodien, que nous avons cité, où il dit expressément, que celle que les Phéniciens appelloient *Astroarche*, ou Astar-

Voss. lib. 2. cap. 21. De la Déesse Uranie, qui ne vient pas d'οὐρανός. C'est un mot Syrien. Voi Fuller. Selden.

In Atticis p. 14. du Grec.

Lib. 1. c. 4.

p. 17.

Paroles d'Apulée. Lib. 1. cap. 4. Metamorph.

Astarté, *Uranie*, *estimant que c'est la Lune.* Au reste Herodote ne favorise point du tout cette confusion de la Déesse Uranie avec la Venus Syrienne : au contraire il les distingue fort nettement.* Il dit bien qu'Uranie s'appelloit Alitta chez les Arabes, mais il ne dit pas que *Mylitta*, qui certainement étoit la Venus Syrienne*, s'appellât Uranie: Ainsi comme on a tort de confondre Astarté & la Venus Syrienne, on a tort aussi de confondre leurs épithetes. Le titre d'*Uranie*, qui signifie luisante, convient trés-bien à Astarté, qui étoit la Lune. Mais il ne convient point à la Venus Syrienne, qui étoit la nature en général, comme je le ferai voir.

Ferino remoto pabulo, miti commonstrato cibo, nunc Eleusiniam glebam percolis: seu tu cœlestis Venus, quæ primis rerum exordiis sexuum diversitatem generato amore sociasti, &c. Apulée Metam. lib. 11.

Aprés avoir vû quelle partie de la nature étoit adorée sous le nom d'Astarté, il faudroit voir quelle femme étoit cachée là-dessous. C'est la femme de Moïse, Sephora, si l'on en croit Monsieur Huet. Je ne m'opposerois pas à cette conjecture, mais j'avouë que je ne la goûte pas ; & je ne la voi appuyée d'aucun fondement. Puisque Bahal est Jupiter, & que l'un & l'autre est Cham, je croirois plûtôt qu'Astarté & Junon, étoit l'une des femmes de Cham, la Mere des Cananéens & des Phéniciens. Mais c'est une conjecture dont nous ne saurions apporter aucune preuve, parce que l'Ecriture ne nous ayant rien dit des actions & des aventures des femmes de Cham, de Sem, & de Japhet, nous ne saurions comparer ces aventures avec celles des Déesses de la Fable, pour en tirer des lumieres. Lucien, dans la Déesse Syrienne, nous apprend qu'il y avoit une vieille tradition entre les Prêtres du Temple d'Astarté, que cette Déesse étoit Europe, fille d'Agenor, & sœur de Cadmus: cela pourroit être, n'étoit qu'Astaroth, ou Astarté, est apparemment plus vieille que Cadmus. Le Jesuite Petau met Cadmus dans le commencement des Juges. Mais il y a apparence qu'Astaroth étoit connuë entre les Phéniciens, avant que le Peuple d'Israël sortît d'Egypte.

Ration. temp. lib. 1. c. 9. part. 1.

CHAPITRE VI.

De la Venus Syrienne & de Thammus.

JE viens à une autre Déesse Syrienne, c'est leur Venus. L'Ecriture ne nous en parle pas, que je sache. Mais elle nous parle d'Adonis sous le nom de *Thammus.* Et cet Adonis est inséparable de Venus. C'étoit une même dévotion, un même Temple, & les mêmes mysteres. C'est Ezechiel, qui nous parle de ce Thammus. *Il me fit donc entrer par le guichet de la porte de la maison de l'Eternel, qui est vers Aquilon, & voici il y avoit là des femmes, qui étoient assises en pleurant Thammus.* Nous ne tirerons aucune lumiere sur ce Thammus, des monumens des Rabbins; comme ils n'avoient aucune teinture de la litterature des Payens, par le secours desquels il faut connoître leurs divinitez, ils ne sauroient nous en rien apprendre. Ce qu'ils en disent sont des fables. Par exemple, Kimchi dit, que c'étoit une image, dans le creux des yeux de laquelle on versoit du plomb, & quand on y appliquoit du feu, elle pleuroit. Maimo-

Cap. 8. v. 14.

In locum Ezechielis.

More Nevochim. nides dit *que Thammus étoit un faux Prophéte, qui vouloit persuader un certain Prince d'adorer les sept planetes, & les douze signes: Surquoi ce Prince avoit commandé qu'on le fît mourir d'une mort cruelle. La nuit même de cette exécution toutes les Idoles de toutes les parties de la terre s'assemblerent dans le Temple de Babylone, autour de la grande image d'or, qui étoit l'image du Soleil suspenduë entre le ciel & la terre. Cette Idole se jetta sur le pavé du Temple, & toutes les autres Idoles étoient à l'entour, pendant que Thammus leur recitoit ses aventures. Et toutes ces Idoles à ce recit pleurerent, & lamenterent toute la nuit. Et quand le matin fut venu elles s'envolerent toutes, & retournerent chacune dans leurs Temples.* C'est, dit-il, de là qu'est venuë la coûtume de pleurer Thammus. Cette fable est sans fondement. Il faut poser pour principe que cette idolatrie étoit empruntée de quelqu'un des peuples voisins de la Judée, comme toutes les autres. C'est pourquoi il faut voir si dans le voisinage de la Judée nous verrons quelque chose de semblable.

Là-dessus il n'y a rien de plus apparent que ce qu'a dit S. Jerôme, dans ses Commentaires sur Ezechiel en expliquant le passage de Thammus. Le texte de S. Jerôme est long, je ne le transcrirai pas ici, mais il revient à ceci. Que selon la fable des Payens, Adonis étoit le mignon de Venus, un trés beau garçon, qui fut tué par un sanglier au mois de Juin, & qui aprés étoit ressuscité, & que le mois de Juin avoit emprunté son nom de lui. Que dans ce mois les femmes avoient accoûtumé de lui celebrer une fête solemnelle, dans laquelle premierement on le pleuroit comme mort. Ensuite on le chantoit, & on le louoit comme ressuscité, & comme vivant. Il ajoûte que les sages Payens interpretoient cette fable d'Adonis mourant & ressuscitant, des semences qui tombent en terre, qui s'y pourrissent, & qui regerment. C'étoit donc Adonis le mignon de Venus, que les femmes de Jerusalem pleuroient. Il me semble qu'on ne peut pas douter de cela, quand on a lû ce que nous apprenons des Historiens, touchant cette Venus Syrienne.

In S. Ezech. Sentiment de S. Jerôme sur Thammus, rapporté & approuvé.

1. C'est celle que l'Auteur, sous le nom de Lucien, appelle la Venus de Biblis, & ce qu'il en dit est trop remarquable pour être negligé, quoi qu'il soit un peu long. *J'ai vû*, dit-il, *à Biblis le grand Temple de Venus, où l'on celebre tous les ans les mysteres d'Adonis, ausquels je suis initié. Car on dit que ce fût en ce païs-là qu'il fut tué par un sanglier, & en memoire de cette aventure on lui fait tous les ans un deuil public, où l'on se bat & se lamente, puis on lui dresse des funerailles comme à un mort, bien que le lendemain on celebre sa resurrection, car on dit qu'il s'est envolé dans le Ciel. Et l'on se rase la tête, comme font les Egyptiens à la mort du bœuf Apis. Les femmes qui ne veulent pas être rasées, sont contraintes de se prostituer tout un jour aux étrangers, & l'argent qui vient de là est consacré à la Déesse. Mais il y a des Bibliens qui disent que c'est pour Osiris, que se font toutes ces ceremonies, & qu'il est enterré en leur païs, & non en Egypte. Et pour marque de cela, il arrive tous les ans une tête faite de Papyrus, qui est portée par mer d'Egypte à Biblis, en l'espace de sept jours. Et je l'ai vûë moi-même. Il y a encore une autre merveille dans ce païs-là. C'est qu'une riviere qui porte le nom d'Adonis, & qui coule du Liban dans la mer, change de couleur en certain tems, & teint la mer comme de sang. Ce que l'on regarde comme un miracle, & c'est le tems qu'on prend pour celebrer les mysteres d'Adonis, parce qu'on croit que ce*

In Dea Syria non procul ab initio.

Notable passage du prétendu Lucien sur cette Venus amante d'Adonis.

fut alors qu'il fut bleßé dans la forêt du Liban. L'Auteur ajoûte peu aprés. *Du reste je suis monté de Biblis sur le Liban, le chemin d'une journée, pour voir un Temple de Venus fort ancien, qui a été bâti par Cynire.* C'est cette Venus, qui est appellée aussi *Aphacis*, ou *Aphacitis*, dont parle Sozomene. *Constantin*, dit-il, *détruisit le Temple de Venus, qui est en Aphacus, autour du Mont Liban, & prés du fleuve Adonis* &c. *Ils disent qu'à certain jour de l'année, aprés une invocation à la Déeße, on y voyoit comme une étoile, qui se levoit du sommet du Mont Liban, & qui en courant s'alloit précipiter dans le fleuve, & ils disoient que cette étoile étoit Uranie, car c'est ainsi qu'ils appelloient Venus.* Socrate place aussi en Aphacus ce Temple de Venus, lequel Constantin détruisit. *Pareillement*, dit-il, *il démolit le Temple de Venus, qui étoit en Aphacus, & abolit toutes les ceremonies impures & honteuses, qui se faisoient en ce lieu-là.* Eusebe, dans la vie de Constantin, pose ce Temple de la Venus d'Aphacus au sommet du Mont Liban, & dit qu'il étoit bâti hors du chemin, dans un lieu écarté au milieu du bois. Et il nous répréſente les abominations qui s'y faisoient, en ces termes. *C'étoit comme une école d'impureté à ceux qui étoient adonnez à la luxure, & qui avoient amolli & enervé leurs corps par leurs débauches. Là certains hommes, lascifs & efféminez, & qu'on ne peut appeller des hommes, se souillant dans une infame prostitution, appaisoient le Démon, & lui servoient. Outre cela dans ce lieu-là on se souilloit avec les femmes d'une maniere abominable, & sous le nom d'un faux mariage, ils s'accouploient clandestinement, & l'on commettoit dans ce Temple les plus sales actions, comme dans un lieu impur. Et il n'y avoit personne qui châtiât ces crimes, ou qui les connût, parce que les gens braves & honêtes n'osoient pas approcher de là.*

Hist. Ecclef. lib. 2. cap. 4.

Socrates lib. 1. c. 14. Hist. Eccleſiast.

Macrobe l'appelle la Venus *Architidis*. Seldenus veut que nous lisions *Aphacitidis*. Il a sans doute plus de raison que Vossius, qui lit *Veneris Atergatis*, ou *Dercetidis*; car ce que cette leçon de Vossius suppose est faux, que Derceto, ou Atergatis, est la même Déesse que la Venus Syrienne. Macrobe nous dit que le simulacre de cette Déesse répréſentoit une femme en deüil, couverte d'un voile, le visage triste, & dont les larmes paroissoient couler sur son visage. *Simulacrum hujus Deæ, in monte Libano, fingitur capite obnupto, specie tristi, faciem manu læva intra amictum sustinens, lachrymæ visione conspicientium manare creduntur.*

Saturn. lib. 1. cap. 21. Sentiment de Macrobe sur cette Venus.

Il y a quelque difference entre les Auteurs pour la situation de ce Temple & du simulacre de cette Venus. Car les uns la mettent dans la ville de Biblos, les autres sur le sommet du Mont Liban, & les autres dans un lieu nommé Aphacus. Biblis, ou Biblos, étoit une ville située assez prés des racines du Mont Liban. Zosime nous apprend la situation d'Aphacus. Ἄφακα χωρίον ἐςὶ μέσον Ἡλιοπόλεώς τε καὶ Βίβλȣ, καὶ ὁ ναὸς Ἀφροδίτης ἵδρυται. *Aphaca est un lieu entre Heliopolis & Biblus, où il y a un Temple de Venus.* Je suis trompé si on ne les peut accorder ainsi par Lucien. C'est que le Temple de Venus Biblienne étoit dans la ville de Biblus. Mais il y avoit un autre Temple de la même Déesse, & pour la même dévotion sur la montagne du Liban. Car Lucien dit qu'il étoit monté une journée de chemin sur le Liban, pour voir un Temple de Venus fort ancien, qui a été bâti par Cynire. C'est sans doute le Temple d'Aphacus, & c'est là où se celebroient principalement les mysteres de la Déesse. Le bois & la soli-

Differences entre les Auteurs sur le lieu où étoit le Temple de la Venus syrienne. Ces differences sont reconciliées par Lucien.

solitude, où il étoit bâti, étant propre pour les mysteres, sur tout pour des mysteres infames.

De la fête d'Adonis.

De tout cela il paroît qu'à certain tems de l'année les Phéniciens avoient une fête, dans laquelle les femmes menoient deuil & pleuroient avec leur Venus, affligée de la perte de son Adonis. Et comme Biblus, & Aphacus, étoient voisines de la Judée, il n'est rien de plus vrai-semblable que ceci; c'est que les femmes Juifves, dans le Temple de Jerusalem, celebroient la fête de Venus, & de cet Adonis. Cette fête s'appelloit chez les Grecs Ἀδωνιασμὸς, & ils l'interpretoient ὁ ἐπὶ τῷ Ἄδωνι θρῆνος, *deuil sur Adonis*, dit Hesychius. Et il y a apparence que les Hebreux celebroient cette fête, à l'imitation de leurs voisins, dans le mois de Juin, environ le Solstice d'Eté: car les Juifs appelloient le mois de Juin Thammuz, & le Solstice d'Eté, תקופת תמוז, *revolutio Thammuz*. Mais d'où vient ce nom de Thammus, & quel rapport avoit-il avec Adonis? C'est dequoi l'on ne trouve rien dans les Anciens. Pour moi je croi que c'est une des épithetes d'Adonis, & qui vient de תמוז, *Thamsu*, en changeant de situation les deux dernieres lettres: *Thamsu* signifie *perfectus ipse*, un homme parfait, ce qui convient parfaitement à celui qu'on faisoit le mignon de Venus.

In Scholiaste Aristophanis, in pace.

La fête d'Osiris perdu & retrouvé, est la même que celle d'Adonis mort & ressuscité.

Au reste il faut remarquer que ce deuil de Venus pour Adonis, est absolument semblable à celui d'Isis en Egypte, pour la perte d'Osiris. Car tout de même qu'en Egypte cette fête avoit deux parties, dont l'une s'appelloit ἀφανισμὸς *Osiridis*, dans laquelle les femmes pleuroient la perte d'Osiris, & l'autre s'appelloit εὕρεσις, son retour, dans laquelle les femmes se réjouïssoient, parce qu'Osiris étoit retrouvé. Pareillement dans cette fête d'Adonis, Lucien nous apprend qu'il y avoit deux parties, premierement on pleuroit Adonis mort & perdu. Puis on le celebroit comme ressuscité. Aussi Lucien nous remarque-t'il que c'étoit le sentiment des Bibliens, que cette fête étoit consacrée à Osiris. Et la preuve qu'il en apporte, comme témoin oculaire, est forte. C'est que tous les ans on envoyoit d'Egypte à Biblos un vaisseau, comme une tête de bois flottante, qui sans guide passoit la Mer en sept jours. Ce que Procopius nous explique plus amplement, en disant: *que tous les ans les habitans d'Alexandrie préparent un pot, & y renferment une lettre, adressée aux femmes de Biblos, qui leur apprend qu'Adonis est retrouvé. Ensuite séellant ce pot ils le mettent sur la Mer, ils font sur lui quelques ceremonies, ils lui commandent de partir. Et ce pot part incontinent tout seul, & s'en va à Biblus, où il fait cesser le deuil des femmes.*

In Isaïam. 18. 1.

Passage du 18. chap. d'Esaïe expliqué.

C'est par cette coûtume que Procopius explique le commencement du 18. chap. des Revelations du Prophete Esaïe, où nous lisons, selon l'Hebreu. *Malheur au païs, qui fait ombre de ses ailes, qui est par delà les fleuves de Cus, qui envoye des Ambassadeurs par Mer, dans des vaisseaux de jonc, disant, allez messagers de vîtesse.* Les Grecs ont tourné, *qui envoyent des gages, ou des ôtages, par la Mer, & des lettres de papier, ou de jonc*, ἐπιστολὰς βιβλίνας. Le mot צירים, que nous avons tourné *Ambassadeurs*, & que les Grecs ont tourné ὅμηρα, *gages*, ou *ôtages*, signifie aussi des Images, ou des Idoles; de sorte qu'on pourroit tourner, *Malheur au peuple, qui envoye des Idoles par Mer, dans des vaisseaux de jonc, & qui disent, allez vîte.* Cela conviendroit encore mieux aux Egyptiens, qui envoyoient par Mer tous les ans le nom d'Adonis, ou d'Osiris, re-

trou-

trouvé. Je tiens donc que la Venus Syrienne étoit la même que l'Isis des Egyptiens, & qu'Adonis est Osiris. Stephanus de Urbibus les prend pour les mêmes, & dit. *Amathus est une ville de Cypre fort ancienne, dans laquelle on adoroit Adonis Osiris, qui est Egyptien, & que les Cypriots, & les Phéniciens s'attribuent.* Mais cela me paroît clair parce que le Prophete Ezechiel, dans le chap. où il parle de Thammus, dit, *qu'il entra & regarda, & voici toute figure de reptiles, & de bêtes, choses abominables. Et tous les Dieux de fiente de la maison d'Israël étoient peints sur la muraille, tout à l'entour.* C'est le culte d'Isis, *cultus Isiacus*, que les Israëlites avoient adopté, & joint avec la Venus de Biblis, qui est l'Isis des Egyptiens. Or l'on sait bien que dans cette Religion d'Isis, on adoroit presque toutes sortes de reptiles & de bêtes, les serpens, les crocodiles, les chiens, les chats, les bœufs, les moutons, les loups, les singes, l'ibis :

. . . . . crocodilon adorat Juvenal. Sat. 15.
Pars hæc: illa pavet saturam serpentibus ibin:
Effigies sacri nitet aurea cercopitheci.
Illic cæruleos, hic piscem fluminis, illic
Oppida tota canem venerantur, nemo Dianam &c.

Ainsi Isis & la Venus Syrienne sont la même Déesse. Mais cette Venus n'est pas la même qu'Astarté, comme nous l'avons déja remarqué ci-devant.

Je ne sai pourquoi l'on veut que la Syrie n'eût qu'une Déesse, sous differens noms, pendant que toute la terre en avoit tant. Il me semble que nous ne saurions lui en donner moins que les quatre, que Lucien distingue si nettement, Derceto, Astarté, la Venus Syrienne, & la Déesse Syrienne. L'autorité de Ciceron, qui nous a dit, qu'*Astarté est la Venus* cap. 8. 10.
Syrienne, née de la ville de Tyr, qui a été mariée à Adonis, ne me paroît pas d'assez grand poids, pour nous faire renoncer aux preuves, que nous avons du contraire. Astarté étoit la Déesse des Sidoniens, & la Venus Syrienne étoit adorée à Biblis. La premiere étoit Junon, & la seconde est appellée Venus par tous les Auteurs. Venus est jointe avec Adonis, dans la Religion, & dans les mysteres. Il n'y a que le seul Ciceron, qui ait marié Astarté avec Adonis. Nous ne lisons rien dans les Auteurs, qui nous puisse faire soupçonner que dans les fêtes d'Astarté, on pleurât la perte de son amant, & qu'ensuite on se réjouît de sa resurrection, comme on faisoit dans celle de Venus.

CHAPITRE VII.

Dieux Naturels cachez sous Venus & Adonis, c'est Isis, la nature universelle, & le Soleil.

IL me semble qu'il ne nous sera pas difficile de penetrer dans les mysteres de Philosophie, qui étoient cachez sous Venus & Adonis, & quels Dieux Naturels on adoroit là-dessous. Je ne suis point du sentiment de ceux qui veulent que Venus fût la Lune. Pour Adonis, j'avouë que c'est le Soleil. Le nom d'Adonis convient trés-bien à cet Astre, car ce nom signifie Seigneur, dans la langue Phénicienne, אדוני, Adoni, comme prononçent les Hebreux, c'est-à-dire, Monseigneur, comme *Bahali*. Le nom de *Thammuz*, ou *Tamsu*, qui signifie perfection & beauté, convient aussi trés bien au Soleil.

Voi Vossius lib. 2. c. 21.

Mais quant à la Venus Syrienne, je ne doute point que ce ne soit la nature universelle, & la vertu générative qui y est répanduë par tout. C'est pour cela que cette Déesse, selon le témoignage d'Herodote, est appellée par les Assyriens *Mylitta*. C'est un mot Assyrien qui signifie *generatrix*, מולידתא, Mulidta. Scaliger l'a bien vû, & cela n'étoit pas difficile à reconnoître. Hesychius nous dit que chez les Chaldéens & Babyloniens Venus s'appelloit θελεφάτ; ce nom peut venir de דלף, *dalaph*, qui dans Langue Sainte signifie *stillare*, dégouter. Non pas, comme a crû Seldenus, par allusion à ce que disent les Grecs, que Venus s'appelloit Ἀφροδίτη ἀπὸ τοῦ ἀφροῦ, *quasi ex stillante spuma*. Mais parce que c'est la nature, qui distille, & qui fait tomber les pluyes sur la terre, pour la rendre féconde. Elle s'appelloit aussi *Salambo*. Elius Lampridius nous dit qu'Eliogabale n'oubliant aucune des superstitions de son païs, car il étoit Syrien, fit celebrer la fête de cette Venus Syrienne, avec les lamentations, & les cris de joye, qui étoient ordinaires dans cette superstition. *Salambonem etiam omni planctu, & jactatione Syriaci cultus exhibuit*. Hesychius nous apprend que cette *Salambo*, *c'est Venus entre les Babyloniens*. Ce nom peut signifier *pax in ipso*, שלם בו, il y a paix en lui. Et cela ne conviendra pas mal à la nature, dont les parties sont si admirablement liées, & s'entretiennent dans une perpetuelle union. Cette étymologie me paroît plus vrai-semblable, que celle que Vossius a adoptée, & tirée du grand *Etymologicum*. C'est que *Salambo* vient de σάλος, qui signifie mouvement, & aussi la Mer, à cause que Venus tient l'ame dans un mouvement & dans une agitation perpetuelle, par les désirs & par les soins.

Ce que c'est que la Déesse Mylitta. Comment. in Fragm.

Ce que c'est que Thelephat dans Hesychius. Seldenus Syntagm. 2. c. 24.

De la Déesse Salambo, in vita Eliogabali, apud Lampridium.

Voss. lib. 2. c. 1.

Seldenus nous apprend que Venus entre les Arabes étoit appellée *Cabar* ou *Cubar*. Et il nous cite un passage d'une Catechese, composée pour l'instruction des Sarrazins, dans laquelle on leur fait abjurer leurs superstitions, & entr'autres on leur fait dire. *J'anathematise ceux qui adorent l'astre*

Synt. 2. c. 4.

tre du matin, ou l'étoile du jour ἑωσφόρος, *& Venus que les Arabes appellent dans leur langue Cabar.* Vous voyez que cette Catechese distingue Venus, de l'étoile du matin. Ainsi cette étoile appellée ἑωσφόρος, *Lucifer*, n'est pas la même chose que *Cabar*, mot qui signifie *grand*, dans les langues Orientales כביר. Or ce nom convient à la nature mieux qu'à quoi que ce soit: car la nature est le grand principe de toutes choses.

Dans le Traité du Veau d'or, je pense avoir prouvé trés évidemment qu'Isis est la nature universelle. Or il est clair que la Venus Syrienne est la même qu'Isis, tant par le rapport qu'il y a entre leur culte, que parce que les femmes Egyptiennes, quand elles avoient cessé de pleurer Osiris, donnoient avis aux femmes de Biblis, qu'elles cessassent de pleurer Adonis. C'est pourquoi il est clair aussi que nôtre Venus Syrienne est, comme Isis, la nature universelle.

Nous trouvons dans les notes de Grotius, sur son livre de la Verité de la Religion Chrétienne, une tradition touchant la Venus Syrienne, qui me paroît divine pour prouver mon sentiment, que Venus est la nature universelle. C'est que Venus est venuë d'un œuf couvé par des pigeons. Il cite un passage de Nigidius, tiré du Scholiaste de Germanicus, en ces termes. *Ibi ovum invenisse miræ magnitudinis, quod volventes, in terram ejecerunt, atque ita columbam insedisse, & post aliquot dies exclusisse Deam Syriæ, quæ vocatur Venus.* Et un autre d'Ampelius: *Dicitur & in Euphratis fluvio ovum piscis columbam adsedisse dies plurimos, & exclusisse Deam benignam, & misericordem hominibus, ad bonam vitam.* Cet œuf couvé, d'où est née Venus, évidemment est le Chaos, sur lequel l'Esprit couvoit, מרחפת, *Merachephet, incubabat.* C'est la vraye signification du mot, qui exprime, selon le sentiment de tous les Hebreux, l'action d'un oiseau, qui couve ses œufs. Or quelle est cette Venus, qui est sortie de ce Chaos, de cet œuf couvé? il est clair que c'est la nature universelle. Et par conséquent la Venus Syrienne est la nature Universelle. De cette fable sans doute est venu le respect que les Syriens avoient pour les pigeons; & que les Poëtes Grecs ont atellé des pigeons au char de Venus.

Page 40. Editionis an. 1674.

Libro ad Macrinum.

Personne n'a approché plus prés de cette verité que Macrobe. *Adonim*, dit-il, *quoque Solem esse non dubitatur, inspecta Religione Assyriorum, apud quos Veneris Architidis & Adonis maxima olim veneratio viguit, quam nunc Phœnices tenent. Nam Physici terræ superius Hemisphærium, cujus partem incolimus, Veneris appellatione coluerunt, inferius verò Hemisphærium terræ Proserpinam vocaverunt. Ergo apud Assyrios, sive Phœnices, lugens inducitur Dea, quòd Sol annuo gressu per duodecim signorum ordinem pergens, partem quoque inferioris Hemisphærii ingreditur, quia de duodecim signis Zodiaci, sex superiora, sex inferiora censentur. Et cùm est in inferioribus, & ideò dies breviores facit, lugere creditur Dea, tamquam Sole raptu mortis temporalis amisso, & à Proserpina retento, quam numen terræ inferioris circuli, & Antipodum diximus. Rursúmque Adonim redditum Veneri credunt, cùm Sol evictis sex signis annuis inferioris ordinis, incipit nostri circuli lustrare Hemisphærium cum incremento luminis, & dierum. Ab apro autem interemptum Adonim tradunt, hiemis imaginem in hoc animali fingentes, quòd aper hispidus & asper gaudet locis humidis & lutosis, pruináque contectis, propriéque hiemali fructu pascitur glande.* Ensuite il nous dépeint le simulacre de la Venus Syrienne, comme

Saturn. lib. 1. cap. 21.

nous avons vû, c'est-à-dire, d'une femme en deuil, qui est voilée, qui appuye sa tête sur sa main gauche, & qui pleure. Puis il ajoûte, *quæ imago, præterquam quòd lugentis est, (ut diximus,) Deæ, terræ quoque hiemalis est, quo tempore obnupta nubibus, sole viduata, stupet, fontésque veluti terræ oculi uberiùs manant: agríque iterum suo cultu vidui mœstam sui faciem monstrant. Sed cùm Sol emerserit ab inferioribus partibus terræ, vernalísque æquinoctii transgreditur fines, augendo diem, tunc & Venus læta, & pulchra virent arva segetibus, prata herbis, arbores foliis. Ideo Majores nostri Aprilem mensem Veneri dicaverunt.*

La Mythologie de Macrobe rectifiée.

Tout cela alloit le mieux du monde, si Macrobe n'eût pas tant resserré sa Mythologie, & n'eût pas restreint la Venus Syrienne à cet hemisphere de la terre, qui nous est connu, & qui est échauffé par les rayons du Soleil, quand il est dans nôtre Solstice. Il est vrai que la Fable dit qu'Adonis ayant été tué par un sanglier, Venus ne pouvant souffrir d'en être privée, décendit aux enfers pour le ramener, que Proserpine en étant devenuë amoureuse, ne vouloit point le rendre à Venus. Mais qu'enfin la composition fut faite par l'entremise de Pluton, & qu'il fut arrêté qu'Adonis seroit six mois à Proserpine, & six mois à Venus. Mais je voudrois que Macrobe eût interpreté un peu autrement cette fable, & qu'il eût dit que Venus est, non seulement cet hemisphere de la terre, qui est sous nos yeux, mais cette partie de la nature universelle, qui nous est connuë. Que Proserpine signifie cette autre moitié de la nature, qui est dérobée à nôtre vûë. Et que ce deuil de Venus réprésente le triste état, où la nature est réduite dans l'absence du Soleil. Car ce n'est pas la terre seule, qui languit durant l'Hiver, c'est toute la nature. Il devoit dire que la joye, que l'on fait paroître dans la celebration des mysteres de Venus, quand Adonis est retrouvé, signifie la joye de la nature en général, au retour du Soleil. Et de cette maniere toutes choses s'accorderoient le mieux du monde avec nôtre conjecture, & la Venus Syrienne ne seroit pas restreinte à la terre seule.

In Phurnuto & Scholiaste Theocriti, in Idyll. 3.

Car je ne voi pas pourquoi les Syriens, qui adoroient la terre sous le nom de *Berith*, ou de Déesse simplement, l'eussent encore adorée sous le nom de Venus. Il vaut mieux dire que sous les noms de leurs quatre Déesses, ils adoroient quatre choses differentes. Sous le nom d'*Astarté*, la Lune, la Reine des cieux: sous le nom de *Déesse Syrienne*, Cybele ou la terre: sous le nom d'*Atergatis*, ou Derceto, qui avoit la figure de poisson, depuis la ceinture en bas, la Mer, que les Grecs appelloient Amphitrite: & enfin sous le nom de *Venus*, la nature universelle, qui mariée avec Adonis, qui est le Soleil, est le principe de toutes les générations du monde.

Il y a apparence qu'Eve & Abel sont cachez là-dessous.

Voila quels sont les Dieux Naturels, qui étoient enveloppez sous les voiles de la Venus Syrienne, & de son Adonis. Mais pour les Dieux Animaux, c'est-à-dire, les hommes adorez sous ces noms, je ne les connois point. Si ce n'est que je trouve vrai-semblable que sous le nom de Venus, les Syriens ont consacré Eve, la Mere de tous les vivans. C'est pourquoi ils lui ont donné le nom de *Mylitta*, qui signifie *genitrix*, parce qu'elle est la Mere de tous les hommes. Ils l'ont appellée *Cabar*, la grande, parce qu'elle est la Mere, & comme la tige universelle de tout le gen-

re

re humain. La mort d'Adonis, le deuil de Venus sur cette mort, & sa joye sur le retour à la vie de ce garçon qu'elle aimoit, peut avoir été tiré de la mort d'Abel, de la douleur qu'en eut Eve, & de la joye qu'elle eut, quand elle vit en quelque sorte ressusciter ce fils, dans un autre que Dieu lui donna; ce qui lui fit dire, *Dieu m'a donné une autre semence en la place d'Abel.* J'abandonne ces conjectures aux Savans.

CHAPITRE VII.

De Succoth-Benoth, ou Venus Babylonienne.

VOici Venus sous un autre nom, ou peut-être une autre Venus, mais selon moi c'est la même. C'est la Venus des Babyloniens. Je ne sai qu'un lieu où il nous soit parlé de cette Venus, où elle est appellée *Succoth-Benoth.* C'est dans l'Histoire du transport des Tribus par Salmanassar Roi d'Assyrie. Ce Prince fit venir de l'Orient divers peuples pour habiter en Samarie: savoir des gens de Babel, de Kuth, de Hava, de Hamath & de Sepharvaïm. *Chaque nation fit ses Dieux, & les mirent dans les maisons des hauts lieux qu'avoient faits les Samaritains. Chaque nation les mit dans les villes dans lesquelles ils habitoient. Car les gens de Babel firent Succoth-Benoth.* Les Hebreux disent que cette *Succoth-Benoth*, étoit une poule avec ses poussins: C'est une vision que nous avons déja rejettée dans le chapitre de Nergal. Ils veulent que סכוי, signifie un coq, à cause d'un passage de Job, où il y a מי נתן לשכוי בינה, ce que la Vulgate Latine a tourné, *quis dedit gallo intelligentiam? qui a donné intelligence au coq? C'est une vieille tradition des Rabbins, que leurs maîtres, n'entendant point le mot de* שכוי, *l'un d'eux appellé Rabbi Simeon voyageant en Afrique, il entendit qu'ils appelloient une épousée* נכפי, *une Nymphe, & un coq,* שכוי, *& que cela lui apprit le sens de ce passage; il a donné intelligence,* לשכוי. De ce singulier masculin vient, selon eux, *Succoth*, qui doit signifier la femelle d'un coq; une poule ou des poules. En y ajoûtant *Benoth*, qui signifie des filles ou des enfans, cela fera une poule avec ses filles. Cela est digne de l'esprit de ces grands maîtres. Cependant il y a des Chrétiens qui y ont voulu trouver du sens. Si je m'en souviens bien, Kircher veut que sous cette poule, & sous ces poussins, les Babyloniens adorassent, comme sous un embleme, quelques-unes de ces constellations, où les étoiles sont pressées, & comme amoncelées, telles que peuvent être les Pleïades, les Hyades, ou celles qu'on appelle Vergiliæ.

2. Rois 17. 29.

Notable explication du passage de Job chap. 38. v. 36.

Talmud. Tract. Rosh. haschana cap. 3.

Voy Abarbinel in 2. Reg. 17.

Athanas. Kircheri Oedip. Ægypt. Syntagm. 4.

Il y en a d'autres qui veulent que cette poule fût l'embleme de Venus; parce qu'il y avoit une tradition entre les Babyloniens, qu'un grand œuf avoit été rencontré sur le bord du fleuve, que les pigeons l'avoient couvé, & qu'aprés quelques jours il en étoit sorti une Déesse, qui est la Déesse de Syrie, qui s'appelle Venus. On croit que cela pouvoit être venu de l'Histoire de la Creation, où il est dit que l'Esprit couvoit מרחפת, *incubabat*

Tradition singuliere des Babyloniens sur la naissance de Venus.

Vide Grotium de Verit. Relig. Christ.

Christ. in notis. Lib. I. p.40. *babat ut gallina*, comme une poule sur le monde, & de là est éclose la nature, que les Payens ont adorée sous le nom de Venus.

Mais aprés tout, je pense que les peines que l'on se donne pour embellir & pour éclaircir la pensée des Docteurs Juifs est assez inutile. On les fait plus habiles qu'ils ne sont. Et je croi qu'ils n'ont jamais pensé à Venus, & à la maniere dont les Babyloniens disoient qu'elle étoit née. Au reste comme cela n'est soûtenu d'aucun témoignage des anciens, je croi que nous devons le laisser là, & nous tenir à la pensée de Seldenus, de Vossius, de Grotius & d'autres habiles Auteurs, qui croyent que c'est ici la Venus Babylonienne, adorée sous ses images, & ses emblemes ordinaires.

Selden. Syntagm. 2. cap. 17. Voss. de Idololatria lib. 2. c. 22. Grotius in locum.

Premierement il est certain que c'est ici une divinité Babylonienne, car ce sont les gens de Babel, qui la font dans le païs de Samarie. De plus c'est une divinité féminine, car la signification du nom le montre. Le mot signifie, *Tentoria filiarum*, *les Tabernacles des filles.* C'étoit donc assûrément le Temple de quelque Déesse, autrement on ne l'auroit pas appellé le Tabernacle des filles. Ce n'étoit donc pas proprement le nom de la divinité, c'étoit le nom de son Temple. Et ceux de Babel firent le *Tabernacle*, c'est-à-dire, le Temple de Venus. Je ne doute pas que le nom de Venus ne soit venu de là; *Benoth*, ou *Venoth*, & *Venus*, sont trop voisins pour en douter; ceux qui savent les langues Orientales, & la science des étymologies, ne peuvent raisonnablement rejetter celle-ci. Elle est beaucoup plus raisonnable, que celle de ceux qui veulent que *Veneris* vienne d'*Urania*, par quelque transposition de lettres. Car outre qu'*Uranie* n'étoit point Venus, mais *Junon*, il y auroit beaucoup plus de changement à faire pour tirer *Veneris* d'Uranie, que pour tirer *Venus*, de *Venous*. Car c'est ainsi que les Hebreux lisent le mot בנות. Au reste nous allons apprendre d'Herodote, de Strabon, & du Livre de Baruch, pourquoi le Temple de Venus a été appellé, *le Tabernacle des filles.* Voici ce qu'en dit Herodote.

Veritable étymologie du nom de Venus.

Affreuse impureté du culte de la Venus Babylonienne.

In Clio Lib. I. p.92.

„ Il y a une sale coûtume entre les Babyloniens, c'est que toutes leurs „ femmes sont obligées une fois en leur vie de s'exposer dans le Temple „ de Venus, & se prostituer à quelque étranger. Celles qui sont riches, „ & qui ne veulent pas coucher avec des étrangers, se tiennent devant „ le Temple de la Déesse, dans leurs chariots, sous des lieux voutez, & „ leurs domestiques sont derriere elles. Mais la plûpart font ceci. C'est „ qu'elles sont assises dans le Temple de Venus, ayant les temples cou„ ronnées de bouquets, & de guirlandes, les unes s'en vont, & les autres „ viennent. Il y a des allées qui sont distinguées par des cordeaux, & „ qui vont de tous côtez, où les étrangers se promenent pour visiter ces „ femmes, & choisir celles qui leur plaisent. Au reste quand une fois „ elles ont pris place dans le Temple, elles n'oseroient plus retourner „ chez elles que quelque étranger ne leur ait jetté une piece d'argent „ dans le giron, & ne les ait emmenées avec lui hors du Temple, pour „ coucher avec elles. Or il faut que cet étranger en donnant l'argent di„ se. J'invoque la Déesse Mylitta pour toi; car les Assyriens appellent „ Venus Mylitta. Et il n'est pas permis de rejetter cet argent, quelque „ petite que soit la somme, parce qu'on le destine à un usage sacré. Il

* ἐγκαμάρῃσι.

„ n'est

„ n'eſt pas permis non plus à une femme de refuſer un étranger, il faut „ qu'elle ſuive ſans choix celui qui le premier lui préſente de l'argent. „ Enfin quand une femme a couché avec un étranger, elle eſt reputée „ avoir fait ce qu'il faloit pour ſe rendre la Déeſſe favorable, & elle s'en „ retourne chez elle. Aprés cela elle eſt chaſte, & pour rien du monde „ on n'obtiendroit d'elle une ſemblable faveur. Celles qui ſont belles ne „ demeurent pas long-tems dans le Temple. Mais les laides ſont obli- „ gées d'y faire un long ſéjour, avant que de pouvoir ſatisfaire à la „ Loi, & quelquefois il faut que ces pauvres creatures attendent là „ juſqu'à trois ou quatre ans. Dans l'Ile de Cypre il y a une Loi fort „ ſemblable. „ *Strabon rapporte la même choſe en moins de termes.* „ C'eſt Strabon. 16. „ la coûtume de toutes les femmes Babyloniennes, d'avoir affaire avec „ quelque étranger, elles viennent, ou plûtôt ſe préſentent à lui en foule, „ & fort ornées, chacune étant couronnée d'une cordelette ou guirlande, θώμιγγι. „ & celui des étrangers qui veut en joüir lui jette de l'argent dans le gi- „ ron, & couche avec elle l'emmenant hors du Temple, & cet argent „ eſt conſacré à Venus. „

C'eſt de ces paſſages qu'on tire des lumieres pour expliquer ce qui ſe lit dans le Livre de Baruch, où décrivant les idolatries des Chaldéens, & Babyloniens, il dit, *que les femmes environnées de cordes ſont aſſiſes par les chemins*, θυμιῶσαι τὰ πίτυρα, *faiſant feu de paille*, (ont tourné les Interpretes de Geneve,) *& quand quelqu'une d'elles attirée par quelque paſſant a couché avec lui, elle reproche à ſa voiſine, qu'on ne lui a pas fait le même honneur qu'à elle, & que ſa corde n'a pas été rompuë.* Il eſt clair que c'eſt la même coûtume dont ont parlé Herodote & Strabon. Ce qui ſemble être different, c'eſt qu'Herodote dit que les femmes étoient aſſiſes dans le Temple, & Baruch, qu'elles étoient aſſiſes dans les chemins. Mais par les chemins il faut entendre les petits ſentiers qui étoient formez par les cordeaux qui diviſoient les rangées des femmes. Baruch dit que l'on rompoit la corde quand on vouloit avoir l'une de ces femmes. Ce qui a fait croire à quelques Interpretes, que par cette corde il faloit entendre une ceinture, ou écharpe, qui leur couvroit ſeulement les parties honteuſes, laiſſant voir le reſte, afin d'enflâmer la concupiſcence des paſſans. Mais il y a plus d'apparence qu'on les faiſoit ſortir de deſſous la corde, & que cette corde étoit le cordeau, derriere lequel elles étoient rangées. Baruch parle d'une ceremonie, dont Herodote & Strabon ne diſent rien, c'eſt que ces femmes *faiſoient fumer du ſon, ou de la farine.* C'eſt ainſi qu'on peut tourner plûtôt que, *faiſoient feu de paille.* Ce que dit Herodote peut donner de la lumiere à cela. *C'eſt que toutes les fois qu'un Babylonien couchoit avec ſa femme, il mettoit un parfum ſur le feu, & la femme de ſon côté en faiſoit autant. Le lendemain au matin ils ſe lavent tous deux, & ne touchent à rien avant que de s'être lavez.*

Explication d'un paſſage de Baruch, au chap. 6. v. 42. 43.

La Vulgate Latine a mis, oſſa olivarum. Vide Grotium in locum.

Vide Voſſ. de Idol. lib. 2. p. 317.

Lib. 1. p. 92.

Cela ſemble ſignifier qu'ils regardoient cet acte comme une pollution, & que par le parfum ils la vouloient expier, & s'en purifier le lendemain en ſe lavant. Ainſi ces femmes qui étoient rangées au cordeau, en attendant un étranger qui les emmenât pour coucher avec elles, faiſoient leur parfum de préparation, afin que rien n'arrêtât la conſommation de leur vœu. Mais pourquoi faiſoient-ils fumer τὰ πίτυρα? c'étoient des gâteaux faits de

 fari-

farine, où l'on avoit laissé le son. Theocrite, dans la *Pharmaceutria*, introduit sa Sorciere, qui dit νῦν θύσω τὰ πίτυρα. *Je m'en vais sacrifier du son.* C'est-à-dire, je m'en vais jetter au feu des pains de farine avec le son: Apparemment c'étoit quelque chose de semblable à ce que les Latins appelloient, *Mola salsa*, c'étoit de la farine, qui se brûloit au feu dans les sacrifices: Theocrite dans le même lieu, dit Ἄλφιτα τὸ πρᾶτον πυρὶ τάκεται. *Premierement la mole se consume au feu.* Mais nous aurons occasion ailleurs de parler de cette ceremonie: quoi qu'il en soit, cela est plus vrai-semblable que ce que dit Grotius, que πίτυρα n'est pas Grec, que c'est le mot Hebreu פטרה, qui signifie ouverture, *rimam*, & que le sens est que ces femmes en attendant des amans se parfumoient, *suffumigabant naturam.*

Grot. in Baruc. c. 6. 43.

La Venus Babylonienne est la même que la Venus Phénicienne.

Au reste je ne doute point que cette Venus Babylonienne ne fût la même que la Venus Phénicienne, que l'on adoroit à Biblis, & sur le mont Liban, c'est-à-dire, une Venus impure, la Déesse de la débauche, & des déréglemens Veneriens. Ainsi les Grecs n'ont pas eu raison de donner le nom de *Venus Uranie* à la Venus Assyrienne, car c'étoit veritablement la Venus πάνδημος, *volgivaga.*

Apulée parle de ces deux Venus: Apolog. 1. non longè ab initio.

Pour éclaircir ce fait, il faut remarquer que les Grecs avoient deux Venus, l'une qui étoit chaste, qui présidoit sur les amitiez honêtes, & l'autre étoit la Venus impudique, & la patronne des femmes qui se prostituoient. La premiere s'appelloit *Uranie*, ou celeste; & l'autre s'appelloit πάνδημος. Platon parle de ces deux Venus dans son banquet. *Comme il y a*, dit-il, *deux Venus, il y a aussi deux amours: qui peut nier qu'il n'y ait deux Venus? N'y en a-t-il pas une plus ancienne que l'autre, qui n'a point de mere, & qui est fille du Ciel, que nous appellons Venus Uranie, ou celeste? Et l'autre qui est plus jeune, fille de Jupiter & de Dioné, que nous appellons pandemos, c'est-à dire publique & commune &c. L'amour de la Venus pandemos est aussi un amour commun. Il se jette sur toutes choses indifferemment, c'est celui que les méchans aiment: les gens n'aiment pas moins les femmes que les garçons, & de ceux qu'ils aiment, ils en aiment les corps bien plus que les ames.*

Eliac. 2v.

Pausanias nous dépeint l'une & l'autre, *au derriere*, dit-il, *est un portique, qui a été bâti des dépouilles des Corcyréens, la cour qui est attachée au Temple, & qui est à découvert, n'est pas loin de là. La Venus qui est adorée dans ce lieu, s'appelle Venus Uranie, le simulacre est de l'ouvrage de Phidias, d'or & d'yvoire, & la Déesse est répréſentée appuyant l'un de ses pieds sur une tortuë.* Et cette tortuë, selon la glose de Plutarque, signifioit, *que les femmes mariées devoient garder la maison, & le silence.* C'est pourquoi elle s'appelloit Venus οἰκουρὸς, *la Venus garde-maison.* Incontinent Pausanias ajoûte. *La cour du Temple est environnée d'une muraille, sur laquelle il y a un rebord, & sur le rebord est placée une statuë d'airain, consacrée à Venus πάνδημος, populaire & publique, qui est montée sur un bouc fait d'airain, comme la Venus, l'ouvrage est de Scopas. Je laisse*, dit-il, *à ceux qui se font une affaire de cette sorte de science, à rechercher ce que signifioit cette tortuë & ce bouc.* Cela n'est pas difficile à deviner: la tortuë étoit l'embleme de la chasteté, & des femmes qui se tiennent chez elles. Et le bouc est l'embleme de la lasciveté. C'est pourquoi l'on ne pouvoit mieux choisir pour répréſenter les impuretez de cette Venus populaire, publique, & qui se prostituë à tout le monde. C'est elle que les habitans d'Abydos appelloient Venus meretrix, ἀφροδίτη πόρνη, &

In Tract. de Isid. cap. 40.

Lilius Gyrald. Syntag. 13. de Diis gentium.

& qu'ils veneroient sous ce nom ; & les Athéniens, sous celui de *ἑταίρα* Α'φροδίτη.

Or il faut remarquer que cette Venus publique & populaire n'étoit pas la même divinité que *Venus Uranie*, ou celeste. Car Venus Uranie c'étoit Junon : cela est clair, parce que c'est elle qui présidoit sur les mariages, & sur les accouplemens honêtes, c'est pourquoi on l'appelloit *Pronuba Juno.* Venus Uranie étoit la même que Junon.

Pronuba quid Juno, quid ad hæc Hymenæa venitis
Sacra. Ovide Metam. 9. v. 763.

Speluncam Dido, dux & Trojanus eamdem
Deveniunt, prima & Tellus, & pronuba Juno
Dant signum. Virg. Æneid. 4. v. 165.

C'est elle qu'on avoit établie sur tout ce qui regardoit le mariage.

Mactant lectas de more bidentes,
Legiferæ Cereri, Phœboque, Patrique Lyæo.
Junoni ante omnes, cui vincla jugalia curæ. Æneid. 4. 58.

C'est elle qui présidoit sur les accouchemens, & qu'on appelloit *Juno Lucina*, & à laquelle les femmes en travail disoient, *fer opem.* Il est clair que tous ces offices appartiennent à Venus, qui est la Déesse de la génération, & par conséquent cette Junon doit être Venus. Ce n'est pas une simple conjecture, les Grecs appelloient cette Junon, *pronuba Venus Juno.* C'est Pausanias qui nous l'apprend. „ Pour ce qui est du Temple „ de Junon ὑπερχειρίας, il a été bâti par le commandement de l'Oracle, „ quand le fleuve Eurotas se déborda extraordinairement sur tous les „ champs d'alentour. La statuë qui est de bois est antique, & ils l'appellent Venus Junon. Quand les meres marient leurs filles, elles font „ des sacrifices à cette Déesse. „ In Laconicis.

Cela s'accorde fort bien avec ce que nous avons prouvé dans le chapitre d'Astarté, que le nom d'Uranie n'étoit pas celui de la Venus Syrienne, mais celui de la Junon Syrienne. Car quoi que les Grecs se soient trompez, & ayent souvent confondu Uranie avec Venus ; cependant on trouve que dans le fond leur Uranie n'étoit point Venus, c'étoit Junon. Et leur erreur vient de ce qu'ayant tiré de la Syrie ce nom d'*Uranie*, ils n'ont pas apperçû que c'étoit le titre d'Astarté, Déesse des Sidoniens, & ont crû que c'étoit celui de la Déesse de Biblis, qui veritablement étoit Venus. Ils ont trouvé chez eux le nom d'*Uranie*, bien qu'il fût Syrien d'origine, & qu'il signifiât luisante, qui est le titre de la Lune, ils ont crû qu'il étoit Grec, & qu'il signifioit *celeste*, & l'ont appliqué à leur Venus chaste. Et parce qu'en voyageant dans la Phénicie ils y ont ensuite trouvé une *Uranie*, ils ont crû que c'étoit le titre de Venus en ce païs-là, comme dans le leur, quoi que dans la verité ce fût le titre de Junon. Mais que la Déesse de Biblis ne fût point la Venus Uranie des Grecs, il est clair, parce que l'*Uranie* des Grecs, étoit une Déesse, dans le culte de laquelle il n'y avoit rien d'impur, & qui présidoit sur les ma- Venus Uranie étoit la Junon Syrienne, savoir Astarté, & non la Venus Syrienne.

 riages

riages honêtes. Au lieu que la Venus du Mont Liban étoit une impure divinité, à l'honneur de laquelle les femmes se prostituoient, comme nous l'a dit Lucien. Et dans le Temple de laquelle se commettoient d'horribles abominations, comme nous l'a dit ci-dessus Eusebe. C'est pourquoi je conclus que la Venus Babylonienne, à l'honneur de laquelle fut bâti le Temple, appellé *Succoth-Benoth*, & la Venus Phénicienne, étoient absolument la même Déesse, si ce n'est que la Venus Babylonienne étoit encore plus débauchée, & plus infame, que la Venus Phénicienne du Mont Liban. C'est cette Déesse, qui avoit un Temple sur les rivages de l'Afrique, dans un lieu appellé *Sicca*, dont parle Valere Maxime. *Sicca est fanum Veneris, in quod se matronæ conferebant, atque inde procidentes ad quæstum dotes corporis injuria contrahebant.* Du tems de Procope ce lieu s'appelloit *Sicca Veneria*, & il le met à trois journées de Carthage. La conjecture de Seldenus est pleine de vrai-semblance, que ce *Siccæ Veneris*, est venu de la Phénicie. Il y a du rapport entre *Succoth* & *Sicca*, & entre *Venus* & *Benoth*. Et il est aisé de concevoir comment cette Déesse est passée d'Asie en Afrique. Toute la Côte de Carthage étoit pleine de colonies, venuës de la Palestine. Ce que dit Valere Maxime, que les femmes se prostituoient dans ce Temple pour gagner de l'argent, est si semblable à ce qu'Herodote dit de la Venus Babylonienne, qu'il est impossible que ce ne soit pas la même. Cette sale divinité passa premierement dans l'Ile de Chypre, qui étoit voisine du continent de l'Asie. Car Herodote nous apprend que les femmes se prostituoient dans le Temple de la Déesse, dans cette Ile. De là ce culte abominable se répandit dans toute la Grece.

Valere Maxime lib. 2. c. 6.

Lib. 2. de Bello Vandal. cap. 24.

Strabon lib. 8.

Tout le monde sait ce qui se faisoit à Corinthe. C'est qu'il y avoit un Temple de Venus, où les Corinthiens avoient consacré plus de mille Courtisanes, qui se vendoient, mais fort cherement. D'où est né le Proverbe, *non licet omnibus adire Corinthum*, tous ne sont pas assez riches pour jouïr des plaisirs de Corinthe. Tout cela venoit originellement du Succoth-Benoth des Babyloniens.

Au reste nous n'avons pas besoin de nous étendre à expliquer, quelle partie de la nature étoit adorée sous cette Venus Babylonienne. Puisque c'est la Venus πάνδημος, impure & volgivaga, c'étoit l'amour sale, charnel, brutal, c'est-à-dire, la concupiscence, qu'ils avoient déïfiée. Il n'est pas malaisé de comprendre comment sous la même Déesse ils adoroient toute la nature, & en même tems la brutale concupiscence, qui est la source de l'amour charnel. Car sous la Déesse Venus, qu'ils appelloient *Mylitta*, *Genitrix*, ils adoroient la nature, en tant qu'elle est le principe de toutes les générations. Et parce que de toutes les générations qui se font au monde, la plus considerable c'est celle de l'homme, ils ont donné particulierement le nom de Venus à la vertu, qui préside sur cette génération, & qui en est la cause, c'est l'amour de la copulation, & la chair, qui se revolte contre l'esprit.

VI. TRAI-



VI. TRAITÉ

DE QUELQUES AUTRES DIVINITEZ

Moins connuës, & dont les noms sont moins fréquens dans

L'ECRITURE,

Comme sont Gad, Meni, Sesach, Mahuzim, Bahal-Tsephon, Margemah.

CHAPITRE I.

De Gad, & de Meni du 65. ch. d'Esaïe.



Jusques ici nous avons parlé de ces divinitez, qui sont reconnuës; c'est-à-dire de ces noms, dont tout le monde convient, & dont l'Ecriture Sainte se sert pour désigner quelqu'une des fausses divinitez des Payens. Il reste à parler de quelques autres noms, de la signification desquels tout le monde n'est pas d'accord. Parce que quelques-uns veulent que ce soient des noms de Dieux, & les autres croyent que ce sont des mots, qui signifient toute autre chose.

Les premiers de ces Dieux inconnus sont ceux dont parle Esaïe dans le 65. de son Livre au verset 11. *Et vous qui abandonnez le Seigneur, & qui oubliez la montagne de ma sainteté, qui dressez la table à Gad,* לגד, *& qui faites des aspersions à Meni,* למני. Voici deux noms, *Gad* & *Meni*, qui semblent

blent être deux noms de faux Dieux, à l'honneur desquels on faisoit des sacrifices & des aspersions. Les Theologiens de Geneve ont tourné. *Mais vous deserteurs de l'Eternel, & qui oubliez la montagne de ma sainteté, qui dressez la table à l'armée des cieux, & fournissez aspersion à autant qu'on en peut conter.* Les Grecs ont interprété ce passage ainsi. *Vous qui m'avez abandonné, & avez oublié ma sainte montagne, vous preparez une table au Démon, & emplissez la mixtion pour la Fortune.* La Vulgate Latine tourne un peu differemment, *qui ponitis Fortunæ mensam, & libatis super eam.* Il y en a d'entre les Hebreux, qui ne veulent pas trouver ici de divinité, mais qui croyent que Dieu reproche ici simplement aux Israëlites leurs débauches. Par *Gad* ils entendent une troupe de gens, parce que גדד, *gadad*, en Hebreu, signifie venir en troupe, ou en foule. Par *Meni*, ils entendent un nombre, parce que le verbe *manah* en Hebreu signifie nombrer, ou conter: C'est l'interpretation d'Abarbinel, dans son Commentaire sur ce passage. „ Il veut dire qu'ils ne se soucient pas de la désolation de Jerusalem, & qu'ils dressent la table à une multitude, *à Gad*, c'est-à-dire à une assemblée, selon la signification de ces mots גדוד יגודנו, Genese 49. qui signifient, une troupe courra sur lui, & *Meni* regarde, & signifie le nombre, ממסך, mimesach, signifie le vin mixtionné &c. Il dit, vous abandonnez le Seigneur, parce qu'ils ne croyoient point à lui, & ne le prioient pas pour la délivrance de Jerusalem. Et il ajoûte, vous oubliez la montagne de ma sainteté; parce que cette montagne étoit désolée, & vous ne menez pas deuil sur elle. Vous n'avez pas d'autre soin que celui de boire & de manger dans vos assemblées, de tuer des bêtes pour en manger la chair, & d'inventer des mixtions & des liqueurs de vin composé, parce que vous dressez la table *à Gad*; c'est-à-dire, que vous dressez à vôtre societé une table, pour leur donner à manger, jusques à les souler, & vous emplissez des brûvages mixtionnez à *Meni*. C'est comme s'il disoit, vous présentez des coupes de ce vin delicieux en quantité, selon le nombre des conviez, qui sont dans la compagnie. „

Passage d'Abarbinel.

Gad est la Constellation, & le Genie qui préside à la naissance.

Mais je voi que la plûpart des Interpretes, tant Juifs que Chrétiens, tiennent que ce sont ici des noms de fausses divinitez, au moins *Gad*, & que le Prophete reproche au peuple leur idolatrie. Le Paraphraste Chaldée tourne, *ils dressent des tables aux faux Dieux, & mêlent des coupes à leurs Idoles.* Les Grecs ont entendu que ces tables se dressoient au Démon, & à la Fortune. Kimchi dit sur ce passage d'Esaïe, que ce Gad signifie quelque étoile heureuse, qui préside à la naissance des hommes. „ *Gad*, dit-il, signifie quelque étoile, ou constellation favorable; car c'est comme si le Prophete disoit, ils offrent & sacrifient à quelqu'une des étoiles. Rabbi Moïse, le Sacrificateur, dit que c'est l'étoile de la Justice, qui est Jupiter, parce qu'on l'appelle ainsi dans la langue des Arabes. Ces paroles, & ils emplissent le vin mixtionné à *Meni*, signifient des aspersions qu'ils faisoient à *Meni*; c'est le nom d'une étoile: Il y a des Interpretes, qui disent que ce mot signifie des étoiles, dont le nombre est défini & conté, & que ce sont les sept Planetes. „

Rabbi Kimchi in Esaïam 65. 11.

Selon l'ancienne tradition des

C'est une tradition fort ancienne entre les Hebreux, que *Gad* signifie la bonne fortune, c'est-à-dire, l'Astre, & le Genie, qui préside sur les

naissance

naiſſances heureuſes. Et ils diſent que ce mot leur eſt venu des Chaldéens, & des Arabes, qui de tout tems ont fort-aimé l'Aſtrologie. C'eſt ſelon cette ſignification qu'ils ont interpreté ce qui ſe lit dans le chapitre neuviéme de la Geneſe v. 11. Lea ayant donné à Jacob ſa ſervante Zilpa, cette fille conçût, & mit au monde un fils, ſur lequel Lea dit en ſa langue בגד, bagad. Les Modernes tournent *venit turma*, troupe eſt arrivée, & j'ai bien du penchant à croire que c'eſt le vrai ſens de ce paſſage, parce que ce nouveau fils, qui lui étoit né, augmentoit la troupe de ceux qu'elle avoit déja. Mais les Anciens tournent, la bonne fortune eſt arrivée. אתא מולא טבא, c'eſt ainſi qu'a tourné un ancien Paraphraſte, qui s'appelle Jonathan; & Onkelos אתא גד, *l'heureuſe étoile*, *ou la bonne forturne eſt arrivée.* Autrefois les Juifs ſuperſtitieux dreſſoient un lit magnifique dans la maiſon, qui ne ſervoit à perſonne qu'à celui qu'ils appelloient שר הבית, *le Prince de la maiſon.* Et ils l'appelloient auſſi *Maſſal*, c'eſt-à-dire, *l'étoile*, la *conſtellation*, qui regne dans la naiſſance, la bonne fortune. Ils appelloient ce lit ערסא דגדא, *le lit de Gad.* Salomon Jarchi nous apprend auſſi qu'ils avoient un Proverbe גד גדי וסינוק לא, *donne lui une bonne fortune Gad*, & *que jamais il ne ſe laſſe.* Ils s'en ſervoient quand ils vouloient benir quelqu'un. Ainſi, ſelon les Hebreux, *Gad* eſt un Aſtre, ou une conſtellation jointe avec le genie, qui préſide, & qui fait les naiſſances heureuſes. J'avouë que cela me paroît vrai-ſemblable, auſſi bien qu'à beaucoup d'autres. Car les Juifs avoient emprunté toutes les ſuperſtitions des nations voiſines, auſſi bien que leurs idolatries. Et il eſt certain qu'ils étoient fort attachez aux vanitez de l'Aſtrologie. Comme donc ils préparoient un lit dans la maiſon à cet heureux genie de la naiſſance, il y a apparence qu'ils lui dreſſoient une table chargée de mets. St. Jerôme a encore trouvé en Egypte les reſtes de cette ſuperſtition; car il nous aſſûre que tous les derniers jours de l'année on dreſſoit une table à la bonne fortune de cette année-là. *Eſt autem in cunctis urbibus*, & *maximè in Ægypto*, & *in Alexandria*, *idololatriæ vetus conſuetudo*, *ut ultimo die anni*, & *menſis eorum*, *qui extremus eſt*, *ponant menſam refertam varii generis epulis*, & *poculum muſto mixtum*, *vel præteriti anni*, *vel futuri*, *felicitatem auſpicantes. Hoc autem faciebant* & *Iſraëlitæ*, *omnium ſimulacrorum portenta venerantes*, & *nequaquam altari victimas*, *ſed hujuſcemodi menſæ libafundebant.*

Juifs, Gad ſignifie la bonne fortune.

Voi Lexicon Mag. Buxtorf. in voce Gad.

Hieronymus in Eſaïam cap. 65.

Quant à *Meni*, les Hebreux ne ſont pas ſi bien d'accord entr'eux ce que c'eſt. Nous avons vû par le rapport de Kimchi, que, ſelon le ſentiment de pluſieurs, *Meni* dérivé du verbe *manah*, qui ſignifie conter, deſigne un nombre d'étoiles conté & défini, c'eſt-à-dire, les ſept étoiles errantes. Et lui-même eſtime que c'eſt le nom d'une étoile. Salomon Jarchi, qui eſtime que *Gad* eſt une conſtellation, croit que *Meni* ſignifie nombre. *Gad*, dit-il, *eſt le nom d'une Idole*, *qui étoit faite à l'intention de l'Aſtre*, *ou de la conſtellation*, *qui préſide aux naiſſances heureuſes*, *ſelon cet ancien Proverbe*, *que Gad le rende heureux*, & *qu'il n'y ait pas de laſſitude pour lui. Vous empliſſez des brûvages compoſez à Meni*, *c'eſt-à-dire*, *ſelon le nombre des Sacrificateurs de l'Idole*, *vous empliſſez des coupes de vin mixtionné.* Mais il y a plus d'apparence que ce *Meni*, auſſi bien que *Gad*, eſt une des étoiles, que les Aſtrologues font préſider à la naiſſance. Et que par l'un & l'autre

Ce que c'eſt que Meni.

de ces noms, sont aussi entendus les genies attachez à ces étoiles, qui continuent de conduire la vie de ceux, à la naissance desquels ils ont présidé. Ainsi c'est ce que les Latins ont appellé *Dii Tutelares*, les Dieux Tutelaires, & les Grecs θεοὶ χρηςοὶ, c'est de là qu'est venuë l'opinion des Mahometans, qui donnent à chaque homme deux genies assistans, qui l'accompagnent jusques au jour du Jugement. Mahomet avoit puisé cela des Arabes ses Ancêtres.

Macrob. Sat. lib. 3. c. 4.

Des Astres qui président à la naissance des hommes.

Il reste de voir quelles sont ces deux étoiles, qui présidoient à la naissance des hommes. Si l'Astrologie ancienne étoit absolument semblable à l'Astrologie moderne, il seroit aisé de le deviner. Car depuis long-tems les Astrologues appellent Jupiter *fortune majeure*, parce qu'il est médiocrement chaud & humide. Venus *fortune mineure*, parce qu'elle est aussi chaude & humide, mais non pas dans la justesse du tempérament de Jupiter. Saturne au contraire est trés malin, & s'appelle *infortune majeure*, parce qu'il est froid & sec. Mars, qui est médiocrement malin, s'appelle *infortune mineure*, parce qu'il est sec & souverainement chaud. Le Soleil & Mercure sont indifferens, benins, ou malins, selon qu'ils se rencontrent figurez avec les autres Astres. C'est pourquoi ils ne s'appellent, ni fortune, ni infortune. Enfin parce que la Lune a peu de chaleur, & beaucoup d'humidité, elle s'appelle simplement *fortune*, sans ajoûter bonne, ou mauvaise. Selon ces principes, il semble que ce *Gad* & ce *Meni* devroient être les Planetes de Jupiter & de Venus, qui sont les deux Astres les plus fortunez, & d'où les Astrologues tirent les plus heureux présages. En effet, selon la tradition de ce Rabbi Moïse, le Sacrificateur, dont Kimchi rapporte le sentiment, *Gad* est *l'étoile de Justice*. C'est ainsi que les Rabbins appellent Jupiter. Et dans leur Astrologie, aussi bien qu'en celle des Grecs, Jupiter est un Astre trés fortuné. Munster nous assûre que c'est ce qu'ils appelloient מזל טוב, *Mazzaltob*, la bonne étoile. *Gad exponunt pro* צדק, *Jove Planeta, quem alio nomine vocant* מזל טוב, *fortunam bonam, quòd in liberorum procreatione salubrem immittat influentiam, unde puellæ desponsatæ traditur annulus, in quo scriptum est* מזל טוב, *Mazzaltob.*

Munsterus in Genesim. 30. 11.

Forerius in Esaïam cap. 65. 11.

Je voi de nos Chrétiens, qui par Gad entendent la Planete de Mars, & par *Meni* la Planete de Mercure, auquel ils sacrifioient pour être heureux dans leur commerce, parce que Mercure est le Dieu des Marchands. Mais je croi qu'il vaut mieux chercher l'explication de ce mystere dans l'Astrologie des Anciens. Jean Pic Comte de la Mirande, dit que, selon la distribution d'un ancien Hermes Egyptien, dans un livre intitulé πυναρέτω, les sept Planetes portoient des noms, qui exprimoient leurs qualitez & leurs influences, le Soleil s'appelloit ἀγαθὸς δαίμων, *le bon démon*, Jupiter s'appelloit νίκη, *victoire*, Mercure ἀνάγκη, *nécessité*, Venus ἔρως, *l'amour*, Mars τόλμα, *la hardiesse*, Saturne νέμεσις, *la vengeance*. Il ajoûte que cet Hermes avoit donné ces noms aux Planetes, en imitant les Astrologues, qui l'avoient précedé; lesquels avoient appellé la Lune τύχη, *la fortune*. Cela se rappporte assez bien à ce que dit Macrobe, qui en prouvant que Mercure étoit le Soleil, & que son caducée signifioit la vertu du Soleil, qui préside sur les générations, dit que les Egyptiens mettoient quatre Dieux, ou quatre Planetes, pour présider sur la naissance des hommes,

Lib. 6. adversùs Astrolog. c. 18.

Gad dans Esaïe semble designer la Lune.

le

le Soleil, qu'ils appelloient δαίμων, la Lune, qu'ils appelloient τύχη, la fortune, Venus, qu'ils appelloient ἔρως, l'amour, & Mercure, qu'ils appelloient ἀνάγκη, la néceſſité. *Argumentum caducei ad genituram quoque hominum, quæ geneſis appellatur, Ægyptii protendunt: Deos præſtites homini naſcenti quatuor adeſſe memorantes,* δαίμονα, τύχην, ἔρωτα, ἀνάγκην. *Et duos priores Solem & Lunam intelligi volunt, quòd Sol auctor ſpiritus, caloris, ac luminis, humanæ vitæ genitor & cuſtos eſt. Et ideò naſcentis dæmon, id eſt Deus, creditur, Luna* τύχη, *quia corporum præſul eſt, quæ fortuitorum varietate jactantur.* Saturnal. lib. 1.

Il paroît par là que par τύχη, ils entendoient la Lune, qu'ils appelloient *fortuna*. Et en effet ce nom lui eſt encore demeuré dans l'Aſtrologie moderne, car on appelle la Lune, *fortune*. Seldenus nous cite un Aſtrologue, appellé Vettius, qu'il a vû manuſcrit, & qu'il croit être auſſi ancien que Ptolomée, dont il rapporte les paroles. *Les partages, ou les lots,* Κλῆροι, *de la fortune,* τύχης, *& du démon,* δαίμονος, *ſignifient le Soleil & la Lune. Car la Lune qui s'appelle fortune, étant à l'égard du monde, corps & eſprit, voiſine de la terre, & envoyant ſes influences ſur nous, fait la même choſe ayant domination ſur nôtre corps. Et le Soleil à l'égard du monde, étant l'intelligence & le Démon, il excite les ames des hommes aux entrepriſes, & il eſt cauſe & principe des actions & des mouvemens, par ſa propre efficace, & par ſa nature douce, & qui attire l'amour.* Syntag. 1. cap. 1.

Tous ces paſſages font voir que ce que les anciens ont appellé τύχη, c'étoit la Lune, & par conſéquent cela ſemble prouver que le גד, Gad, des Orientaux, qu'ils expliquent par *fortuna*, & τύχη, eſt la Lune auſſi. Et cela nous ouvre le chemin pour nous mener à la connoiſſance de *Meni*, qui eſt l'aſſocié de Gad, dans Eſaïe. Il y a lieu de croire que c'eſt celui, que les Aſtrologues ont appellé δαίμων, qu'ils joignoient toûjours à τύχη, en matiere de nativitez. Auſſi les 70. Interpretes ont tourné δαιμόνιον, *préparant la table* τῷ δαιμονίῳ, *au Démon.* Il y a quelque changement dans l'ordre. Car au lieu que dans l'Hebreu, *Gad*, qui ſignifie, *fortune*, eſt devant *Meni*, qui ſignifie Démon, il eſt aprés dans le Grec, & δαίμων eſt devant, & τύχη, fortune, eſt enſuite. Mais on prétend que le changement dans l'ordre, ne doit pas empêcher qu'on ne ſoit aſſûré qu'ils ont rendu *Meni*, par δαιμόνιον, & *Gad*, par τύχη, fortune. Selon ces ſuppoſitions, le δαίμων ſera le Soleil, que l'on ne ſepare gueres de la Lune. Et il n'eſt pas étonnant que les anciens Aſtrologues, trouvant que les influences du Soleil & de la Lune, ſont les plus ſenſibles dans les corps, les ayent fait préſider ſur les nativitez, & leur ayent donné la principale domination ſur la conduite des hommes, comme aux deux principaux genies. Meni c'eſt le Soleil, & le bon Démon.

Au reſte Grotius, pour la confirmation de cette conjecture, nous apprend que *Meni* étoit l'un des noms du Soleil entre les Orientaux. Et Monſieur Huet a fort nettement étendu, dans ſes notes ſur le 14me. Tome d'Origene ſur St. Jean, ce que Grotius n'avoit dit qu'en peu de lignes. Il prétend que Μήν chez les Grecs ſignifie *genie*, & que de là eſt venu le Latin *Manes*, les eſprits, ou les genies. Et que le Soleil eſt le genie, ou celui qui préſide ſur le genie, parce que c'eſt lui qui excite l'action & le mouvement. Entre les Phrygiens & les Armeniens, *Meni* ſignifioit le Soleil. *Armeni*, le nom du païs, ſignifioit montagne du Soleil, In Eſaï. 65. 11. Huet. in Origenem Tom. 14. in Joannem. Meni eſt un des noms du Soleil.

leil, parce que ce Royaume étoit montueux, & consacré au Soleil. Strabon, aprés avoir parlé de Cabira capitale d'Armenie, ajoûte „qu'il y a „ un Temple qu'on appelle le Temple de Menis Pharnaces, auquel ap- „ partient un bourg, nommé Armeie, qui est une espece de ville, dans „ laquelle il y a beaucoup d'esclaves, & d'où dépend un territoire consacré „ au Temple, dont le Prêtre du Temple touche le revenu. Et les Rois „ ont une si grande dévotion pour ce Temple, que leur serment le plus in- „ violable, c'est par la fortune du Roi, & la table de Pharnaces. C'est un „ Temple de la Lune, comme celui qui est dans l'Albanie, & ceux qui sont „ dans la Phrygie, sous le même nom de Temple de Menis, dans un lieu „ qui porte aussi ce nom.

Geograph. Strab. lib. 12.

Il est certain qu'il y a bien des choses dans ce passage de Strabon, qui peuvent beaucoup servir à éclaircir ce que c'est que le *Meni* d'Esaïe. 1 On croit que Strabon s'est trompé, quand il a crû que ce Temple étoit dédié à la Lune seule, & qu'il a été trompé par le nom de *Men*, qu'il a dérivé de μὴν qui signifie *mois*, & de μήνη, qui signifie la Lune, dans la langue Grecque. Je ne conviens pas trop que ce soit une erreur de Strabon. Grotius a raison de croire que ce Menis des Armeniens & des Phrygiens, est le Meni d'Esaïe, mais je ne sai s'il a raison quand il dit que ce Meni est le Soleil. 2. Au moins il est apparent que ce Temple dédié au Soleil, étoit aussi dédié à la Lune, comme à l'autre genie présidant sur les nativitez. 3. Ce qu'il dit que le serment le plus saint, que l'on faisoit dans cette nation, c'étoit par la fortune, & par la table de Pharnaces, me paroît avoir un grand rapport avec ce que dit Esaïe, *vous dreßez la table à Gad, ou à la fortune.* Cela signifie donc, selon ma conjecture, que ce Temple de Menis en Armenie étoit dédié à la fortune, c'est-à-dire, à *Gad*, & principalement à la fortune du Roi. Que dans ce Temple il y avoit une table dressée, qui étoit si sacrée, que l'on ne pouvoit jurer par une chose plus sainte. Sur cette table étoient sans doute des viandes sacrées, qu'on présentoit aux genies qui étoient servis dans ce Temple, c'étoit le Soleil & la Lune. Je ne saurois même m'empêcher de soupçonner que la table du Soleil, si celebre entre les Ethiopiens, a pris son origine de là. Voici comme Herodote la dépeint. *On dit que la table du Soleil est ainsi faite. Il y a dans le fauxbourg un Pré, que les Magistrats de chaque ville chargent la nuit de toutes sortes de bêtes à quatre pieds rôties, & quand le Soleil est levé il est permis à tout le monde de venir manger là. Les habitans du païs disent que c'est la terre, qui produit & qui donne cela continuellement.* Cela vient de ce que dans les Temples consacrez au premier des genies, qui est le Soleil, il y avoit toûjours une table dressée, & des vins délicieux préparez: c'est ce que veut dire le Prophéte, *vous dressez une table à Gad, & préparez des vins à Meni.* Et cela signifioit que ce genie de la nature est le pere de l'abondance, & celui qui nourrit les hommes. Enfin pour prouver que ce Meni est le Soleil, on cite Jamblichus, dans la vie de Pythagore. Il dit que *Pythagore ne vouloit pas manger de coq, parce que cet animal est consacré μηνί.* Cela devroit se tourner, *au mois.* Mais cela n'auroit pas de sens: il faut que ce *Meni* fût le Soleil, car en effet le coq est l'oiseau du Soleil, comme nous l'apprend Pausanias. *Certainement*, dit-il, *ils disent que le coq est sacré au Soleil, à cause qu'il annonce son retour.* Suidas dit la même chose, que Pytha-

La table du Soleil entre les Ethiopiens. Thalia sive libro 3. Jamblichus Vita Pythagoræ.

Lib. 1.

Eliacon 4.

Pythagore ne vouloit pas manger de coq, parce *qu'il étoit ſacré au Soleil.* Suidas In voce Pythagoras.

Aprés avoir rapporté de bonne foi tout ce qui peut prouver, que *Gad* étoit la Lune, & *Meni* le Soleil, je ne ſaurois m'empêcher de dire ma conjecture. Je trouve fort apparent que *Gad* & *Meni* ſont les deux genies qui préſident ſur la génération, & les deux Aſtres, qui regnent ſur les nativitez. Je trouve auſſi fort vrai-ſemblable que ces deux Aſtres ſont le Soleil & la Lune. Mais j'avouë que j'ai du penchant à croire que *Gad* eſt le Soleil, & que *Meni* eſt la Lune. 1. Parce que quand ces deux Aſtres ſont joints enſemble, le Soleil marche toûjours devant la Lune. Ici Gad eſt devant, *Meni* vient aprés, *vous dreſſez la table à Gad, & préparez des aſperſions, ou des vins mixtionnez, à Meni.* 2. Il me ſemble encore qu'il eſt clair que le Soleil eſt le grand principe des générations, & que la Lune n'eſt que le ſecond. Ainſi dans l'énumeration de ces genies, qui préſident ſur la génération, on a dû mettre le Soleil devant, & par conſéquent *Gad* eſt le Soleil. 3. Il eſt encore vrai que de ces deux Aſtres, le Soleil eſt le plus benin, & celui duquel on reçoit des influences & plus ſenſibles & plus ſalutaires, & par conſéquent on l'a dû mettre *pour la fortune majeure.* Ainſi je croirois que c'eſt celui que les premiers Aſtrologues ont appellé *Gad*, ou bonne fortune. Je croi que les raffinemens d'Aſtrologie, qui ont donné le nom de fortune, ou à la Planete de Jupiter, ou à la Lune, ſont plus nouveaux: & que les premiers Aſtrologues, qui n'avoient pas encore perfectionné cette ſcience, ont crû que l'Aſtre le plus fortuné étoit celui duquel ils recevoient des biens plus ſenſibles. 4. Par ce moyen nous n'aurions pas beſoin de ſuppoſer un changement d'ordre dans la Verſion des Septante. Car le mot de *Démon*, qui eſt le Soleil, ſelon les remarques qui ont été faites, y répond au *Gad* des Hebreux, & le mot τύχη, que les Grecs eſtimoient être la Lune, répond à ce *Meni* du texte d'Eſaïe. Ainſi bien qu'ils ayent ſuivi l'opinion, qui avoit déja prévalu entre les Aſtrologues de leur tems, que la Lune meritoit d'être appellée la bonne fortune plûtôt que le Soleil, néanmoins on voit qu'ils ont crû que *Gad* ſignifioit le Soleil, & que *Meni* ſignifioit la Lune. 5. Outre tout cela, j'avouë que je trouve tant de rapport entre la table, que les Ethiopiens dreſſoient au Soleil, & ces paroles d'Eſaïe, *vous dreſſez la table à Gad*, que je ne ſaurois m'empêcher de ſoupçonner que *Gad* eſt le Soleil. 6. Enfin il eſt ſi apparent, ce me ſemble, que Μήνη, *Mene*, qui ſignifie la Lune, entre les Grecs, & Μὴν, qui ſignifie *mois*, vient de *Meni*, que je ne ſaurois m'empêcher de croire que *Meni* & Μήνη ſignifient un même Aſtre. Et qu'ainſi le Meni d'Eſaïe eſt la Lune, & le Μήνη des Grecs. 7. Je pourrois encore m'appuyer de l'autorité de Strabon, qui nous a dit expreſſément, que le Temple de *Meni*, dans l'Armenie, eſt un Temple de la Lune, & il ne parle pas du Soleil. Ce n'eſt pas que je ne trouve apparent que ce Temple ne fût conſacré & au Soleil & à la Lune. Mais il portoit le nom de Temple de la Lune ſeule, ſi nous en croyons Strabon.

Gad eſt le Soleil & Meni la Lune.

CHAPITRE II.

De Sesach, divinité des Babyloniens, & des Perses; de la fête appellée Sakea & de la Déesse Anaitis.

VOici une autre divinité, si c'en est une, dont l'Ecriture ne parle que peu, & dont nous ne dirons aussi que peu de chose: C'est la Déesse *Sach*, ou *Sesak*. Ce mot se trouve en deux endroits de Jeremie. *Ainsi m'a dit le Seigneur, le Dieu d'Israël, pren de ma main la coupe de ce vin, de cette fureur ici, & en fai boire à toutes les nations* &c. *A tous les Rois d'Aquilon aussi, tant prochains, que lointains, à tous les Royaumes, qui sont sur le dessus de la terre. Et le Roi Sesac en boira après eux.* Et dans un autre lieu du même Prophete. *Comment a été prise Sesac, & comment a été saisie la louange de toute la terre? comment Babylone a-t'elle été réduite en étonnement parmi les nations.* Tous les Interpretes tombent d'accord que cette *Sçesçac*, c'est Babylone, & que le Roi de Sçesçac c'est le Roi de Babylone. Mais on demande pourquoi Babylone est ainsi appellée.

Chap. 25. v. 15.

V. 26.

Chap. 51. 41.

Sesach interpreté par un des modes Cabalistiques des Juifs.

Les Hebreux veulent que ce nom lui soit donné par un de leurs modes Cabalistiques. Ils appellent ainsi certaines manieres d'expliquer l'Ecriture Sainte, pour y trouver tout ce que bon leur semble. Ils en ont treize, dont les trois principaux sont *Gematria*, *Themoura*, *Notaricon*. Themoura, qui signifie changement, comprend diverses manieres, & l'une des plus celebres c'est celle qu'ils appellent אתבש, *Atbash*. C'est un renversement des lettres de l'alphabet, par lequel la figure destinée à signifier la premiere lettre est employée, disent-ils, pour signifier la derniere; la figure de la seconde lettre signifie la penultiéme, & ainsi de toutes les autres, en retrogradant. Par exemple dans leur langue cette figure א, qu'ils appellent aleph, selon ce mode Cabalistique, doit signifier le ת, thau, qui est la derniere lettre de leur alphabet, le ש, schin, qui est la penultiéme lettre, doit signifier le beth, qui est la seconde, & au contraire le beth doit signifier le schin. En un mot c'est une maniere d'écrire en chiffre, qui donne aux caracteres une autre signification que celle qui leur est ordinaire. Selon ce mode, dans ששך, *Sheshah*, les deux schin signifient deux *beths*, & le caph signifie le lamed. Ainsi ce mot déchiffré signifie בבל, Babel. St. Jerôme, qui avoit appris cela de ses Maîtres Hebreux, nous le donne comme une conjecture qu'il approuve.

Hieronymus in locum.

Sesak étoit une des divinitez des Babyloniens.

Mais nos Savans Modernes ne l'approuvent pas, & je croi qu'ils ont raison. Car je croi que le Saint Esprit n'a jamais pratiqué ces modes Cabalistiques. Ils soupçonnent donc que cette *Sesac* étoit quelque divinité des Babyloniens, & que le Prophete a voulu designer Babylone par le nom de l'une de ses Idoles par opprobre, ce qui est assez ordinaire aux Prophetes. *Bel est tombé sur ses genoux, Nebo est tombé sur le nez*, dit le Pro-

Prophete Esaïe, pour signifier que Babel & Moab devoient perir. Grotius conjecture que *Meschak*, nom qui avoit été donné à l'un des compagnons de Daniel, étoit composé du nom de cette divinité, selon la coûtume, qui étoit ordinaire aux Orientaux, de donner aux hommes des noms tirez, & composez de ceux de leurs Dieux. *Daniel, qui a nom Belteschatsar, selon le nom de mon Dieu.* Et même les Hebreux en usoient de même, presque dans tous leurs noms entroit le nom de Dieu *El*, *Jah*, & une partie du nom de Jehova. *Jehonathan*, *Jehosaphat*, *Jeshagniah*, *Ezechiel.* Esaïe 46. 1. Daniel 4. 8.

Mais la difficulté c'est qu'on ne trouve rien de ce Dieu, ou de cette Déesse *Shac*, ou *Sheshac*. Seulement on trouve qu'entre les Babyloniens, & les Perses, il y avoit une fête, qui s'appelloit Σακέα, Sacea, ou σακχαῖα, qui duroit cinq jours, & durant laquelle, les Maîtres servoient leurs esclaves. Ainsi c'étoit des especes de Saturnales. C'est Athenée sur tout qui en parle, & qui dit, *que Berose, dans le premier livre de l'Histoire de Babylone, rapporte que le seiziéme du mois de Loüs on celebre à Babylone la fête de Sakea par cinq jours. Durant lesquels la coûtume est que les Maîtres obéïssent à leurs Serviteurs, & l'un d'eux est Maître de la maison, étant revêtu d'un vêtement Royal. Ils l'appellent Zoganez: Ctesias parle aussi de cette fête, dans le second livre de l'Histoire Persique.* C'est apparemment la même fête, dont parle Dion Chrysostome, & qu'il appelle σακκῶν ἑορτή. *Ne vous souvenez-vous pas*, dit-il, *de la fête des Sacs, que les Perses celebrent, dans laquelle ils prenent quelqu'un de ceux qui sont condamnez à la mort, & qui doivent être exposez au supplice? Ils le mettent sur le trône du Roi, & lui donnent un vêtement Royal, & durant les jours de la fête lui font goûter toutes sortes de delices, jusques à lui permettre de coucher avec les concubines du Roi, personne ne l'empêche de faire tout ce qu'il veut. Et quand la fête est finie, ils le dépouillent, le foüettent & le pendent.*

On ne trouve rien de ce prétendu Dieu, ou Déesse, dans les Auteurs Anciens.

Dypnosoph. lib. 14. pag. 639.

La fête appellée Sakea chez les Perses, étoit de vrais Saturnales.

Orat. 4. de regno.

Exemple d'une triste catastrophe dans cette fête de Sakea.

Mais personne ne nous en sauroit apprendre davantage là-dessus que Strabon. C'est pourquoi je ne ferai pas difficulté de copier ce qu'il en „ dit. Il dit donc qu'il y avoit vers la mer Caspie, certains peuples Noma- „ des, & Scythes, qui s'appelloient aussi *Sakæ*, les *Saques*. Ces Saques fai- „ soient des courses sur la Perse, & même souvent perçoient tout le païs, „ jusques-là, qu'ils occuperent la Bactriane, & la meilleure partie de l'Ar- „ menie, qu'ils nommerent Sakasene, de leur nom. Et s'avancerent jus- „ ques à la Cappadoce, qui est proche du pont Euxin, que l'on appelle „ le païs de Pont. Mais un jour qu'ils faisoient une fête, en consumant „ le pillage, qu'ils avoient fait, les Empereurs de Perse les ayant atta- „ quez la nuit, les défirent absolument. Aprés cette victoire les Perses char- „ gerent de terre une grande pierre, qui étoit au milieu de la campagne, „ & en firent une espece de montagne, qu'ils environnerent d'une mu- „ raille, & y ayant bâti un Temple, consacré à la Déesse Anaitis, & „ aux Dieux Amanus & Anaudatus, qui sont les Dieux des Perses, ils éta- „ blirent une fête appellée Saca, qui se celebre encore par ceux qui ha- „ bitent dans le païs de Zela. Car c'est ainsi qu'ils appellent ce lieu. „ Peu de lignes aprés il raconte un peu autrement l'Histoire, sur le rapport de quelques gens. „ Il y en a quelques-uns, qui disent que Cyrus, „ ayant mené son armée contre ces Saques, il fut battu & s'enfuit. Et „ qu'ayant campé dans le lieu, où il avoit laissé son bagage, il se retira

Passage de Strabon sur l'origine de cette fête, entre les Perses.

Strabon lib. 11.

„ de

„ de son camp, & le laissa rempli de toutes sortes de biens, & principa-
„ lement de vin, s'éloignant un peu, & autant qu'il le jugea à propos
„ pour son dessein, les Saques venant attaquer ce camp, & le rencontrant
„ sans défense, & plein de vivres délicieux, en prirent avec excez. Cy-
„ rus revint du lieu, où il s'étoit caché, & les ayant surpris, les uns
„ profondément endormis, & les autres dansant, & sans armes, il les
„ attaqua & les défit, de sorte qu'ils perirent tous. Cyrus croyant qu'un
„ si heureux succez ne lui pouvoit venir que de la divinité, il consacra
„ ce jour à la Déesse du païs. Il appella la fête Sacæa. Ainsi l'on celebre
„ cette fête dans tous les lieux, où cette Déesse a des Temples. Et du-
„ rant les jours de la fête on fait des Bacchanales, les hommes & les fem-
„ mes boivent ensemble, le jour & la nuit, jusques à ce qu'ils tombent
„ abbatus par le vin & par le sommeil. „ Il n'est pas apparent que cette fête ait été instituée par Cyrus, parce que si elle étoit déja du tems de Jeremie, & des Rois de Babylone, elle étoit avant Cyrus, qui n'est venu que depuis. Et même il y a apparence qu'elle fut celebrée premierement entre les Babyloniens, avant que de passer aux Perses. Mais le fond de l'Histoire est apparemment veritable, c'est que cette fête fut instituée par les Rois de Babylone, ou de Perse, aprés qu'ils se furent delivrez des *Saques:* que cette fête étoit de vrais Saturnales, & des Bacchanales, & qu'elle étoit dédiée à l'honneur de la Déesse Anaitis.

Voi Voss. lib. 2. cap. 22.

De la Déesse Anaitis.

Or cette Déesse Anaitis, l'une des divinitez des Perses, étoit apparemment Diane & la Lune. Plutarque le croit ainsi, car il dit, dans la vie d'Artaxerxes, qu'Artaxerxes appellé Mnemon *fit Aspasie, sa concubine, Prêtresse de la Diane d'Ecbatane, qu'ils appellent* Ἀ'ναῖτις, *afin qu'elle passât le reste de ses jours en chasteté.* Et Pausanias dit que *les Lydiens avoient un Temple de Diane, sous le nom d'Anaitis.* Il est vrai que Strabon dit des choses de cette Déesse Anaitis, qui donnent lieu de croire que c'étoit Venus plûtôt que Diane. Voici comme il parle. „ Les Medes & les Armeniens ont
„ une grande dévotion pour les divinitez des Perses. Et sur tout les Ar-
„ meniens sont fort dévots pour Anaitis, à laquelle ils ont bâti un Tem-
„ ple en Acilisene & en d'autres lieux. Et là ils ont établi beaucoup de
„ serviteurs & de servantes, ce qui n'est pas étonnant. Mais ce qui l'est
„ davantage, c'est que les plus importans de la nation lui consacrent
„ leurs filles vierges, & c'est la coûtume, qu'aprés qu'elles ont été long-
„ tems exposées dans le Temple de la Déesse, & qu'elles se sont prosti-
„ tuées, on les marie, & il n'y a personne qui fasse difficulté de les
„ épouser. „ Cette prostitution des filles dans le Temple d'Anaitis, a bien du rapport avec ce qui se faisoit dans le Temple de la Venus Babylonienne. Si donc l'on pose que cette Anaitis est une des divinitez de Babel, il ne sera pas difficile de comprendre pourquoi Jeremie l'a appellée *Sesach.* Les fêtes prennent souvent les noms des Dieux, ausquels elles sont consacrées. Mais il n'est pourtant pas étonnant que l'on donne à une divinité le nom de sa fête. C'est pourquoi, comme la fête de *Sacea* étoit dédiée à Anaitis, Jeremie a bien pû désigner la divinité par le nom de sa fête; sur tout parce qu'il avoit dessein de parler mysterieusement, & en style de Prophete. Comme je n'ai point de conjecture plus vraisemblable que celle-là, je m'y arrête fort volontiers.

In Laconicis.

Strabon lib. 11.

CHA-

CHAPITRE III.

Du Dieu Mahuzzim. Ce sont les Romains adorez & servis par Antiochus Epiphanes.

VOici une autre divinité, qui a bien donné de l'exercice aux Interpretes. C'est le Dieu Mahuzzim, dont parle Daniel dans le chapitre onziéme de ses Revelations. *Toutefois il honorera en son siege le Dieu Mahuzzim, il honorera, dis-je, le Dieu que ses peres n'ont point connu, par des présens d'or, d'argent, de pierres précieuses, & de choses désirables.* V. 38. On demande qui est ce Dieu Mahuzzim? Et là-dessus il y a tout autant de pensées que de têtes. Seldenus n'en veut rien dire, comme d'une chose absolument inconnuë. Mais je ne croi pas qu'il soit aussi difficile de découvrir ce que c'est, comme il se l'est imaginé. Le texte Grec, qui est de la version de Theodotion, a conservé le mot Maozim, καὶ θεὸν Μαωζεὶμ &c. la Vulgate a fait la même chose, *Deum autem Maozim venerabitur.* Mais d'autres ont tourné, *le Dieu des forces,* ou *des fortifications.* Et en effet מעזים, signifie forces, munitions, & forteresses. Les uns appliquent ces paroles à l'Antechrist, & les autres à Antiochus l'Illustre, le grand ennemi des Juifs, & de leur Religion. Nicolas de Lyra, Bellarmin, & quelques autres, disent que c'est le nom propre de l'Idole, & du Démon, auquel l'Antechrist servira. Car encore qu'il doive faire profession, selon eux, de mépriser tous les Dieux, cependant en secret il aura un Démon, en la protection duquel il se mettra, & qu'il adorera. Theodoret croit que ce sera le nom que l'Antechrist se donnera à lui-même: Il s'appellera le Dieu des forces. Quelques-uns entendant ces paroles d'Antiochus Epiphanes, disent que par ce Dieu Maozim, ou le Dieu des forces, il faut entendre le vrai Dieu, qu'Antiochus fut contraint de reconnoître & de confesser, selon l'Histoire, qui s'en lit au chap. 9. du 2me. livre des Maccabées. Mais on ne lit point là qu'il ait envoyé des présens d'or & d'argent, & de pierres précieuses, au Temple de Jerusalem. Grotius estime que le Dieu des forteresses, c'est Mars, que les Poëtes font Dieu de la guerre, & que les Phéniciens appelloient Ἄζιζος, du mot עזיז, Aziz, qui signifie fort, & qui vient d'une même racine que *Maozim.* In Danielem cap. 11. 38. Julianus in hymno solis.

De ce mot il tire fort ingenieusement celui de *Magazin.* Cela est fort vrai-semblable, parce que le ע des Hebreux est souvent changé en *g*, comme dans le mot Gomorre, qui se lit dans l'Hebreu *Omorrha*, avec un ע; & Beth-Phegor, que les Hebreux lisent Beth-Pehor, par haïn. Origine du mot Magazin. Grotius ajoûte aussi que le Dieu inconnu, dont il est parlé dans le même verset, c'est le Baal-Samen, ou le Jupiter Olympien des Tyriens, & qu'Antiochus Epiphanes ordonna qu'on adorât cette Idole. Il dit de plus que les Hebreux appellent encore aujourd'hui la Planete de Mars, Conjecture de Grotius prouvée fausse.

Modim, מאדים, qu'il dérive de *Maozzim*, en changeant le Z, en D, *Maodim*. Mais ce grand homme se trompe évidemment, ou bien il veut tromper les autres. Car il savoit bien sans doute que les Juifs ne lisent pas les lettres מאדים, par *Modim*, mais par *Maadim*, & qu'ils le dérivent d'*adam*, être rouge, à cause de la couleur rougeâtre & enflâmée de la Planete de Mars. Il se trompe encore quand il dit que le Bal-Samen des Tyriens étoit un Dieu inconnu aux Macedoniens, prédecesseurs d'Antiochus: car le *Bal-Samen* des Tyriens étoit assûrément le Jupiter Olympien des Grecs. Cela ne se peut pas dire non plus de Mars que ce fût un Dieu inconnu à Antiochus, car il n'y avoit pas de divinité plus connuë entre les Grecs.

Il y en a qui interpretent מעוזים, par δαιμόνια, & prétendent que ce sont ces esprits mediateurs entre Dieu & les hommes, que les Platoniciens appelloient δαίμονες, parce que le mot de מעוז, *Maos*, d'où vient le pluriel Maozzim, signifie souvent dans les Pseaumes protecteur, défenseur. C'est un des noms que David donne souvent à Dieu, מעזי, Maozzi, mon défenseur, mon protecteur. Et les Grecs ont souvent rendu ce mot par celui de ὑπερασπιςὴς, qui signifie protecteur. Ainsi l'on s'est imaginé que ces Maozzim, étoient les esprits protecteurs, ὑπερασπιςαὶ, qui sont mediateurs des hommes devant Dieu. Cette derniere conjecture est trés belle, mais on la doit renvoyer au sens mystique, qu'on trouve expliqué dans nôtre accomplissement des Propheties.

Voi Ps. 27. & 28. & 31. & 37.

C'est assez parler des sentimens d'autrui, il faudroit tout un jour pour les rapporter tous. C'est pourquoi je me contenterai de dire ce que j'en pense. Je croi donc que celui, dont il est ici parlé, c'est Antiochus l'Illustre, ou Epiphanes. Tout le monde en convient assez, & cela est clair. Ce Dieu Maozzim, qu'il devoit glorifier, par des hommages, & des présens, ce sont les *Aigles Romaines*, c'est l'Empire Romain. Dieu dit, cet orgueilleux essayera de s'élever sur tous les peuples, il méprisera tous les Rois, il les foulera aux pieds, & travaillera à se les rendre tributaires. C'est ce que signifient assûrément les paroles de cette Prophetie. *Ce Roi fera selon sa volonté, & se magnifiera par dessus tout fort, & proferera des choses étranges contre le fort des forts, & prospérera jusques à ce que l'indignation ait pris fin, & ne se souciera pas du Dieu de ses peres* &c. *Il ne se souciera d'aucun Dieu, car il se magnifiera par dessus tous.*

Le Dieu Maozzim, ce sont les Aigles Romaines.

Daniel 11. 36. 37.

Cela ne se doit point expliquer de la Divinité, car on ne lit point que cet Antiochus ait été impie dans la Religion. Au contraire la cruelle persecution qu'il excita contre les Juifs, ne vint que d'un faux zele qu'il avoit pour ses Dieux, dont il vouloit établir le culte par toute la terre. Cela est assez clair par les Livres des Maccabées. Les Dieux, sur lesquels Antiochus s'éleve, sont des Rois, & il est ordinaire de concevoir les Rois comme des Dieux, & d'en parler en ces termes: *J'ai dit, vous étes Dieux.*

Antiochus Epiphanes n'etoit point Athée, ou impie, comme on le suppose.

Incontinent aprés le Prophete ajoûte, *Toutesfois il honorera en son siege Mahozzim le Dieu des forces, il honorera le Dieu que ses peres n'ont point connu, par or, argent, pierres précieuses, & choses désirables.* C'est-à-dire, ce Prince superbe, qui s'élevera sur tous ses voisins, sera contraint de rendre hommage aux Aigles Romaines, de payer tribut aux Romains, & de se confer-

ſerver dans leur faveur par de riches préſens. Il me ſemble qu'il ſera difficile de douter de la verité de cette interpretation, quand on aura conſideré ce que je m'en vais dire.

1. Que le Prophete ne dit pas, *il adorera*, ou *il ſervira*, qui ſont les termes qui expriment le culte religieux, mais il ſe ſert du verbe יכבד, *il glorifiera.* C'eſt le terme, dont l'Ecriture ſe ſert ordinairement pour exprimer les hommages civils. Et il dit de plus, qu'il le glorifiera par des préſens d'or, & d'argent, & de pierres précieuſes. Ce ſont les tributs, & les dons, par leſquels on rend hommage à des ſuperieurs. Si ce *Maozzim* étoit une divinité, il auroit plûtôt dit, qu'il le glorifieroit par des ſacrifices & des offrandes. Ce n'eſt donc pas d'un Dieu, dont il s'agit dans le ſens Litteral, c'eſt d'un Empire, ou d'un Empereur.

2. Ce mot de Maozzim, qui ſignifie force & puiſſance, eſt abſolument le même que le nom de Rome, Ῥώμη, ſignifie force, & je ne ſaurois m'empêcher de croire que le Prophete fait alluſion à ce nom, & à ſa ſignification. Si nous voulions tourner le nom de Ῥωμαῖοι, & de *Romani*, en Hebreu, on ne le pourroit tourner autrement que par *Mahozzim*, qui ſignifie préciſément la même choſe.

3. De plus il faut remarquer que les Aigles Romaines étoient des eſpeces de divinitez, devant leſquelles les ſoldats ſe proſternoient. Auſſi Tacite les appelle *propria legionum numina. Exclamat, irent, ſequerentur Romanas aves propria legionum numina.* Suetone raconte qu'Artaban adora les Enſeignes Romaines. *Artabanus tranſgreſſus Euphratem aquilas & ſigna Romana, Cæſarúmque imagines adoravit.* Et Tertullien dit: *Religio Romanorum tota caſtrenſis, ſigna veneratur, ſigna jurat, ſigna omnibus Diis præponit.* Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi le Prophete les appelle אלהה מעזים, le Dieu des forces.

Vide Grotium in Matt. 24.15.
Annal. 2.
Apol. 16.

4. Enfin tout cela s'accorde admirablement avec l'Hiſtoire. Car en effet Antiochus, qui étoit la terreur de toute l'Aſie, étoit lui-même tributaire des Romains. Ils avoient eu affaire avec ſon pere, environ l'an 562. de la ville de Rome. Antiochus le Grand devenant redoutable aux Romains, ils firent deſſein de l'abaiſſer. La guerre dura trois ans; Antiochus fut battu, la paix ſe fit, à condition qu'Antiochus cederoit aux Romains toutes les Provinces de l'Aſie, qui ſont au deçà du Mont Taurus, & qu'il payeroit une ſomme de cinq cens talens contant, pour les frais de la guerre, deux mille cinq cens talens, quand le Senat auroit ratifié le Traité, & dix mille cinq cens à payer en diverſes parties, durant l'eſpace de douze ans. Et ce tribut ne fut pas éteint au bout des douze ans. Antiochus Epiphanes le continua pour acheter la paix, & n'avoir pas ſur les bras de ſi redoutables ennemis. Cela ſe voit dans l'Hiſtoire du ſecond Livre des Maccabées, qui dit que, *Nicanor ordonna un tribut au Roi Antiochus Epiphanes, qui devoit revenir aux Romains, ſavoir deux mille talens, & que ce tribut fut fourni de l'argent provenant de la vente des priſonniers Juifs, qu'on vendoit pour eſclaves.* Il paroît donc qu'Antiochus payoit un tribut annuel de deux mille talens aux Romains. De plus il ne faut pas douter qu'il ne leur fît quantité de préſens de pierreries, & de choſes précieuſes, comme le Prophete le marque.

Appian. in Syriacis. Tite Live liv. 38.
Lib. 2. c. 8. 10.

Peut-être dira-t'on que cela ne s'accorde pas avec les paroles de Daniel,

 qui

qui dit que ce Dieu, qu'Antiochus devoit glorifier par des présens, étoit inconnu à ses peres. Or ce fut Antiochus le Grand, pere d'Antiochus Epiphanes, qui eut affaire avec les Romains, qui fut battu par eux, & qui leur paya tribut. Je répons, que l'on ne doit pas distinguer ici Antiochus Epiphanes de son pere Antiochus le Grand, parce que les affaires, qu'eut Antiochus le Grand avec les Romains, furent du tems même d'Antiochus l'*Illustre*, son fils, & lui-même dans cette guerre fut donné pour ôtage aux Romains, comme nous l'apprenons du premier Livre des Maccabées. *D'eux sortit cette méchante racine Antiochus l'Illustre, fils du Roi Antiochus: lequel Antiochus l'Illustre avoit été donné en ôtage à Rome.* Il est toûjours vrai que ce Dieu, c'est-à-dire, les Aigles & la puissance Romaines, ne furent point connuës des peres d'Antiochus. *Il honorera un Dieu, que ses peres n'auront point connu.* Car par les peres il faut entendre les Ancêtres. Et il est certain que les Ancêtres d'Antiochus n'avoient pas senti les forces Romaines, lui & son pere les avoient senties en même tems.

Cap. I. 11.

Mais pour donner plus de lumiere à cette interpretation, essayons d'entendre le verset suivant, qui assûrément est trés difficile. Il y a mot à mot, selon l'Hebreu, *& faciet munitionibus Mahuzzim cum Deo extraneo, quem agnoscere multiplicabit gloriam, & dominari faciet eos super multos, & terram dividet in pretio.* Les Theologiens de Geneve ont tourné, *Et il exploitera dans les plus fortes forteresses, tenant le parti du Dieu inconnu, qu'il aura connu, & leur multipliera la gloire, & les fera dominer sur plusieurs, & leur partagera le païs pour loyer.* Je croi qu'on peut mieux tourner la premiere partie de ce verset, en disant, *Il servira de forteresse à Maozim, & donnera gloire à ce Dieu étranger, qu'il s'efforcera de reconnoître & d'honorer.*

Voila une seconde fois nôtre *Maozim*, c'est Rome, & les Aigles Romaines. Le Prophete dit qu'Antiochus leur servoit de rempart & de forteresse, parce qu'il mit le Mont Taurus entre les Romains & lui, leur donnant toutes les Provinces au deça du Mont Taurus. Il ajoûte qu'il s'efforcera de reconnoître & d'honorer ce Dieu inconnu, c'est-à-dire, ce puissant Etat, dont les Princes de l'Asie avant lui, n'avoient pas connu la puissance. C'est ce qu'il avoit déja dit, qu'Antiochus seroit tributaire des Romains. Il dit enfin, qu'il les fera dominer sur plusieurs, & leur partagera le païs. C'est parce qu'Antiochus ceda aux Romains ces belles Provinces, qui sont au deça du Mont Taurus, & il acheta d'eux la paix, en partageant avec eux son Empire.

Au reste nous ne prétendons pas par cette interpretation litterale faire aucun préjudice à l'interpretation mystique, qui regarde l'Antechrist. Il faut lire là-dessus le quatorziéme chapitre de la premiere partie de nôtre accomplissement des Propheties.

CHA-

CHAPITRE IV.

Baal-Tsephon. C'étoit le nom d'un lieu, non d'un Dieu: de Margemah, & des Monceaux appellez Monceaux de Mercure.

JE n'ai qu'un mot à dire de Baal-Tsephon. On lui fait bien de l'honneur de le mettre au nombre des Dieux, car c'étoit le nom d'un lieu. Mais il a plû aux Rabbins, qui révent quasi toûjours, de dire que c'étoit le nom d'une Idole. Dieu dit à Moïse, *Parle aux enfans d'Israël, qu'ils se détournent, & qu'ils se campent devant Pihahiroth, entre Migdol & la Mer, vis-à-vis de Bahal-Tsephon &c. Lors Pharaon dira des enfans d'Israël, ils sont embarrassez & enlacez dans le païs, le desert les a enfermez.* Exod. 14. 1. 2.

Selon la glose des Juifs, le Bahal-Tsephon étoit une Idole Magique, que les Magiciens de Pharaon avoient formée sous certaines constellations, & qu'on avoit placée proche la Mer rouge, pour observer les enfans d'Israël, pour les enlacer & les empêcher de passer outre. C'est pourquoi la Paraphrase de Jonathan, & le Targum de Jerusalem, tournent צפן תעות, l'Idole Tsaphon. Aben-Esra, dans ses Commentaires sur ce passage, étend cette Fable. Et je croi que tout le fondement de cette imagination, c'est que dans la Langue Sainte *Tsaphah*, c'est-à-dire, observer, aguetter. Tsaphon signifie donc observation, speculation, & ainsi Bahal-Tsephon doit signifier le Dieu observant, ou aguettant. C'est assez en dire là-dessus.

Pour ne rien oublier de ce qui a passé pour nom de divinité, il faut dire un mot de *Margemah*, מרגמה, que l'Interprete Latin a tourné *Acervus Mercurii*, le monceau de Mercure. *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem. Celui qui fait honneur au fou est semblable à celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure.* Il seroit assez difficile de deviner pourquoi la Vulgate a ainsi tourné, car entre *Margemah*, & *Mercurius*, il y a une si petite ressemblance, qu'il n'y a point d'apparence que ce soit la même chose, bien que Goropius Becanus les dérive tous deux d'un même mot de la langue Teutonique. Mais son ouvrage est rempli de ces sortes de réveries. Il y en a qui tournent ce Margemah, par un monceau de pierres, parce que רגם, signifie lapider, & qui traduisent ainsi le passage de Salomon, *donner de l'honneur à un fou, c'est comme qui jetteroit une pierre dans un monceau de pierres*, c'est-à-dire, que c'est faire une chose inutile. Margemah. Proverb. 26. 8. Aben-Esra.

Les Anciens entendent par ce mot une fronde. Les Grecs ont tourné ἐν σφενδόνῃ, & le Chaldée בקלעא, *qui met une pierre dans une fronde, & qui fait honneur à un fou, c'est tout un*, c'est-à-dire, que l'un & l'autre ne dure gueres. Et que cet honneur rendu à un fou passe vîte, comme la pierre qui sort de la fronde. Quant à la coûtume, à laquelle l'Ancien Interprete Latin a eu égard, elle est trés-connuë. Mercure étoit estimé le Dieu des chemins, Vide Scaliger. de Emendat. temp. 5. cap. de 1. Muharam Hegiræ.

mins, sa statuë étoit dans les carrefours. Et en son honneur on faisoit de grands monceaux de pierres, dans lesquels les passans se faisoient une dévotion de jetter une pierre. Les Commentateurs d'Homere rapportent l'origine de cette coûtume à la fable, qui dit, que Mercure étant accusé par Junon du meurtre d'Argus, il fut jugé par les Dieux, & absous à la sollicitation de Jupiter. Mais que pour faire paroître à Junon qu'ils détestoient pourtant l'action de Mercure, ils jetterent à ses pieds chacun sa pierre. *Et de là est venu*, selon Didyme, *que les hommes font des monceaux de pierres le long des grands chemins, à l'honneur de Mercure, parce qu'il préside sur les chemins, en imitant les Dieux qui l'avoient absous, & ils appellent ces monceaux les butes de Mercure*, ἑρμαιολόφοι.

Et Drusium Classe 1. Deorum Proverb. 24. Proverb. Vide Lilium Gyrald. Syntag. 9. & Seldenum Syntagm. 2. c. 15. Voss. lib. 2. c. 32. ubi plura. Didymus Eustathius in Odysseam II.

Il me semble que le sens du passage des Proverbes n'est autre que ceci, *Celui qui rend de l'honneur à un fou, n'est pas plus sage que celui qui s'amuse à amasser des pierres dans un chemin, ce qui ne sert qu'à faire trébucher les passans.*

De illo ritu vide Maimonidis lib. de Idololatria.



VII. TRAI-



VII. TRAITE DU CULTE DU SOLEIL,

De la Lune, des Planetes & des Etoiles, du Feu, des chevaux consacrez au Soleil, détruits par Josias, & des Chammanim.

CHAPITRE I.

Erreur de quelques Anciens, qui ont crû que les Astres avoient été donnez de Dieu aux nations pour divinitez. On a crû que les Astres etoient animez. Le Soleil adoré par les Perses sans Temples ni Chapelles. Coûtume d'adorer en se tournant vers l'Orient. Des Chammanim entre les Juifs.



IL est certain que tous les Dieux, dont nous venons de parler, sont le Soleil, la Lune, & les étoiles. Cependant il faut faire un chapitre à part de l'adoration du Soleil & de la Lune, & des autres Astres, parce qu'effectivement il est apparent, qu'outre le culte qu'on rendoit aux Astres, sous les noms & sous les simulacres de Moloch, de Bahal, & d'Astarté, on les adoroit eux-mêmes sans déguisement de noms. Car la plûpart des hommes, sur tout du vulgaire, ne savoient pas distinctement ce qu'ils adoroient sous les noms de Moloch, de Bahal, & d'Astaroth. Le Soleil & la Lune étoient cachez sous ces noms assûrément. Mais outre cela il y a apparence que l'on adoroit expressément le Soleil & la Lune sans images, en se prosternant devant eux, ou devant la lumiere & le feu, qui sont leurs emblemes. C'est pourquoi en beau-

beaucoup de lieux du Vieux Teſtament il nous eſt parlé de ce culte du Soleil, & de la Lune, & des autres Aſtres. Dieu, qui prévoyoit que ſon Peuple ſe laiſſeroit aller à cette eſpece d'idolatrie, l'a défenduë expreſſément.

Deuteronom. 4. 19. *De peur qu'élevant tes yeux vers le Ciel, & qu'ayant vû le Soleil, & la Lune, & les étoiles, qui eſt toute l'armée des Cieux, tu ne ſois pouſſé à te proſterner devant eux, & ne les ſerves, vû que l'Eternel ton Dieu les a donnez en partage à tous les peuples, qui ſont ſous le Ciel.*

Opinion de Juſtin Martyr, de Clement d'Alexandrie, & d'Origene, que les Aſtres ont été donnez aux Payens pour être leurs Dieux.

Les dernieres paroles de ce paſſage ont donné lieu à une opinion étrange, qui merite bien d'être examinée. On avoit bien remarqué que Juſtin Martyr, dans ſon Dialogue à Tryphon, diſoit que Dieu avoit donné le Soleil pour être adoré. *Dieu*, dit-il, *avoit bien donné au commencement le Soleil pour être adoré, ainſi qu'il eſt écrit. Mais jamais on n'a vû perſonne vouloir mourir pour la foi au Soleil, au lieu que tous les jours on voit des gens de toutes ſortes qui meurent pour le nom de Jeſus-Chriſt, & pour ne le pas renier.* Clement d'Alexandrie depuis a dit la même choſe plus clairement & plus expreſſément encore; (Stromat. 6.) *Dieu a donné le Soleil & la Lune pour être adorez, comme dit la Loi, afin que les hommes ne fuſſent pas tout à fait Athées.* D'abord l'on ne comprenoit pas bien où ils avoient pris cette étrange opinion, & ſur tout l'on ne ſavoit pourquoi ils attribuoient cela à l'Ecriture & à la Loi. *Comme il eſt écrit*, dit S. Juſtin. *Comme dit la Loi*, dit Clement d'Alexandrie. On ſoupçonnoit que cela pouvoit venir de ce que Moïſe dit, que Dieu crea au commencement deux grands luminaires, pour dominer ſur le jour & ſur la nuit. On avoit lieu de croire que les Anciens s'étoient perſuadez que dans l'intention de Dieu, le Soleil & la Lune avoient été établis pour être conſiderez par les nations, comme les Dieux de la nuit & du jour, & pour les maîtres du monde. Mais on a trouvé le dénouëment de ce myſtére dans l'ouvrage d'Origene ſur S. Jean, (Tom. 2. p. 48.) que nous a donné Monſieur Huet, qui nous apprend que les Anciens fondoient cette opinion ſur les paroles du paſſage, que nous avons rapporté. *Dieu les a diſtribuées, ou données en partage à tous les Peuples qui ſont ſous le Ciel.* Ils ſe ſont imaginez que Moïſe vouloit dire que Dieu avoit diſtribué le Soleil, la Lune, & les étoiles, aux Gentils, pour être leurs Dieux, afin qu'ils les adoraſſent, & qu'il s'étoit reſervé pour lui le peuple d'Iſraël. Il eſt vrai que les paroles de Moïſe ſont capables de recevoir ce ſens-là. Mais il eſt ſi oppoſé au ſens commun, à la raiſon, & à la Religion, qu'il eſt ſurprenant que des Chrétiens ayent pû y tomber. Et cela nous doit apprendre deux choſes, la premiere qu'il n'eſt pas toûjours ſûr de prendre pour ſens de l'Ecriture ce qui ſaute d'abord aux yeux; l'autre, qu'il ne s'en faut pas toûjours tenir aux interpretations des Anciens.

Opinion de S. Auguſtin approche de celle-là.

Mais je voi que Juſtin Martyr, & Clement d'Alexandrie, ne ſont pas les ſeuls qui ont bronché ſur cette pierre. S. Auguſtin a de bien prés approché de leur erreur. Car voici ce qu'il dit ſur ce paſſage. (Quæſtionum libro 5. in Deuteronomium.) *Non ita dictum eſt tamquam Deus præceperit ea coli à gentibus ceteris, à populo ſuo non coli; ſed quòd præſcivit gentes ipſis honorem exhibituras, & tamen præſciens creavit; populum verò ſuum futurum eſſe qui talia non coleret.* Ce n'eſt pas, dit-il, que Dieu ait commandé aux peuples, d'adorer le Soleil & la Lune. Mais il a prévû que les nations les adoreroient, & il n'a pas laiſſé de les créer

créer dans cette vûë. Je voi même qu'il y en a entre les Hebreux, qui sont tombez dans une pensée à peu prés semblable sur ce texte.

Un Rabbin appellé Moïse Gerundensis, Espagnol, dit, *que tous les peuples de la terre ont une étoile, c'est-à-dire, une Planete, & un Astre dominant, au dessus desquels les Anges de Dieu sont établis. C'est ce que signifie dans le Livre de Daniel, le Prince de Perse, & le Prince du Royaume de Javan. C'est pourquoi les nations se font de ces Astres des Dieux, ausquels ils servent. Mais Dieu dit aux enfans d'Israël, le Seigneur vous a choisis, car vous êtes son heritage, vous n'établirez sur vous aucun Prince que lui.* C'est-à-dire, selon l'interpretation de Luc, Evêque de Burgos, que ce Juif & quelques autres croyent que Dieu a établi sur chaque nation le Soleil, la Lune, ou une autre Planete, pour dominer sur elle, & que c'est la raison pourquoi les peuples les ont adorées. Lucas Burgensis in locum.

La Vulgate d'aujourd'hui, pour lever l'équivoque, a ajoûté le mot de *Ministerium, quæ creavit Dominus in ministerium cunctis gentibus, quæ sub cælo sunt.* Et en effet c'est là le vrai sens, & c'est la raison pourquoi Dieu défend qu'on les adore. Vous n'adorerez pas le Soleil & la Lune, car bien loin d'être les Dieux de la terre: ils ne sont que les ministres & les serviteurs des hommes. La Version des Septante a laissé toute l'ambiguité, car elle a tourné conformément à l'Hebreu, *Dieu les a distribuez à toutes les nations qui sont sous le Ciel.*

Il est tems de retourner à nôtre sujet, c'est l'adoration du Soleil, de la Lune, & des étoiles. Et il faut voir premierement les passages, où il nous en est parlé. Ce culte est une seconde fois défendu dans le chap. 17. du même Livre du Deuteronome, où Dieu commande que l'on fasse mourir par lapidation, celui qui aura été convaincu *d'avoir servi à d'autres Dieux, & de s'être prosterné devant eux, soit devant le Soleil, soit devant la Lune, ou devant quelque chose que ce soit de l'armée des Cieux.* Dans l'Histoire de Josias, l'Histoire Sainte nous dit que ce Prince *abolit les Camars, ou Sacrificateurs, que les Rois de Juda avoient établis quand on faisoit des encensemens aux hauts lieux, par les villes de Juda, & autour de Jerusalem. Il abolit aussi ceux qui faisoient des encensemens à Bahal, au Soleil, à la Lune, aux Astres & à toute l'armée des Cieux &c. Il ôta aussi les chevaux, que les Rois de Juda avoient placez à l'honneur du Soleil, de l'entrée de la Maison de l'Eternel, vers le logis de Nethammelec Eunuque, situé en Parvarim, & brûla au feu les chariots du Soleil.* Ce culte ou adoration du Soleil avoit passé jusques en Egypte. Car Jeremie prédisant la ruine de ce païs dit, que Nebucanetsar brûlera les Dieux d'Egypte, *Il brisera aussi les statuës de la maison du Soleil, laquelle est au païs d'Egypte.* Il n'y a pas d'apparence que ce fût Osiris, ni Isis, quoi qu'Osiris fût le Soleil. Mais je croi que c'étoient des statuës consacrées à l'honneur du Soleil, sous le nom de Soleil. Enfin l'on ne peut pas douter que le Soleil n'ait été adoré immediatement & sans voiles, en lui-même par les Syriens, & ensuite par les Hebreux, aprés le témoignage d'Ezechiel. *Il me fit entrer au Parvis de la Maison de l'Eternel, & voici à l'entrée du Temple, entre le porche & l'autel, environ vingt cinq hommes, ayant leur derriere contre le Temple du Seigneur, & ils avoient les visages tournez du côté de l'Orient, & ils se prosternoient vers l'Orient, devant le Soleil.*

Que le Soleil lui-même a été adoré presque par toute la terre.

chap. 17. 3.

2. Rois 23. 5. 11.

Ezech. 8.16.

Les Payens ont crû que le Soleil étoit animé.

Il est certain que c'est la plus ancienne de toutes les idolatries. Les hommes aprés le déluge, ayant perdu la connoissance du vrai Dieu, & leur conscience les pressant de chercher & d'adorer une Divinité, leur ame plongée dans les sens, & dans la matiere, n'a rien trouvé qui fût plus digne de leur admiration, & de leur adoration, que ce grand Astre. En voyant les mouvemens reglez de ce grand corps, & les utilitez que l'Univers en reçoit, ils n'ont pas crû que ces merveilles pussent être produites, sans qu'il y eût là-dedans quelque vaste intelligence. Et ce n'étoit pas seulement l'opinion du vulgaire, que le Soleil étoit animé, c'étoit le sentiment des sages Payens. Ciceron l'attribuë aux Stoïciens, & les fait parler ainsi, *sidera æthereum locum obtinent, qui quoniam tenuissimus est, & semper agitatur & viget, necesse est quòd animal in eo gignatur, idem quoque sensu acerrimo, & mobilitate celerrima esse.* Et en effet Zenon parle ainsi dans Stobæus, *que le Soleil, la Lune, & les étoiles, sont des feux brûlans, pleins de sagesse & d'intelligence.* C'étoit le sentiment de l'Ecole de Platon, & de Platon lui-même, comme il paroît par le Dialogue intitulé *Epinomis.* Et c'est de Platon que Philon Juif avoit emprunté cette Philosophie. *Il a plu,* dit-il, *à l'Auteur de l'Univers de remplir toutes ses parties d'animaux, c'est pourquoi il a mis les animaux terrestres sur la terre, les poissons dans la mer & dans les eaux, & dans le Ciel les étoiles. Car chacune d'elles est non seulement un animal, mais une intelligence trés-pure.* C'est de cette même source qu'Origene a puisé la même opinion, qui a été condamnée comme l'une de ses heresies. C'est qu'il croyoit que les Astres étoient animez. Mais au lieu d'en faire des Dieux, il en faisoit des creatures criminelles. *Puisque la raison prouve,* dit-il, *que toutes les choses du monde sont créées, & qu'entre les choses créees il n'y a rien qui ne soit sujet à changement, & qui ne soit capable de bien & de mal, les nôtres n'ont pas raison de dire que les Cieux ne peuvent changer, & que le Soleil, la Lune, & les étoiles ne sont pas capables de recevoir le mal,* &c. *Nous estimons que ce sont des animaux, parce que l'Ecriture dit qu'ils reçoivent les commandemens de Dieu, ce qui ne se peut dire que des animaux raisonnables. J'ai donné commandement à toutes les étoiles.*

2. De natura Deorum.

Philo Judæus libro de Somniis.

Lib. 1. περὶ ἀρχῶν c. 7. Origene a estimé que les Astres etoient des animaux.

Mais ce qui est plus étrange, c'est que S. Augustin n'a pas osé définir le contraire. *Solet quæri,* dit-il, *utrùm cœli luminaria ista conspicua sint sola, an habeant rectores quosdam spiritus suos, & si habent, utrùm ab eis vitaliter inspirentur, sicut animantur carnes per animas animalium, an sola præsentia sine ulla permixtione.* Et là-dessus il répond, *servata semper moderatione piæ gravitatis nihil credere de re obscura temerè debemus.* Enfin il y a des Scholastiques, & des Auteurs modernes, à qui ce sentiment n'a pas déplû. Et entre les autres Tycho Brahé, ce fameux Astronome, dans une lettre écrite l'an 1590. à Rhotmannus, parle ainsi, *Mais tous ces mouvemens se font dans les corps celestes, d'une maniere bien plus vive & plus excellente, que dans les animaux terrestres & aquatiques: Car la divine Philosophie des Platoniciens n'a pas eu mauvaise raison d'enseigner, que tout le Ciel est animé, & que les corps celestes sont des especes d'animaux remplis d'un esprit de vie.* Il ne faut donc pas s'étonner que le vulgaire, & des hommes grossiers, comme étoient les premiers hommes, ayent crû que le Soleil & la Lune étoient animez, & que c'étoient les Dieux qui gouvernoient le monde.

Lib. 2. de Genesi ad litteram.

Dans ces derniers siecles Tycho Brahé a eu le même sentiment.

Il

Il est certain que l'idolatrie a commencé par là. Le Livre de Job, qui est assûrément trés-ancien, nous l'apprend, quand il introduit Job se justifiant du crime d'idolatrie, & disant, *Je n'ai point regardé le Soleil quand il brille, ni la Lune qui chemine en sa lumiere: mon cœur n'a point été seduit en secret, ni ma bouche n'a point baisé ma main, car ç'eût été une iniquité toute évidente, & j'eusse renié le Dieu fort, qui est là haut.* S'il y avoit eu dans son siécle, & dans son païs, d'autre idolatrie en usage, il y a apparence qu'il s'en seroit justifié, comme de celle-là. C'est ce que nous avons déja observé ci-devant. Platon même a crû que le Soleil & la Lune avoient été les premiers Dieux des Grecs, & qu'ils n'en avoient pas adoré d'autres. *Il me semble*, dit-il, *que ceux qui ont les premiers habité la Grece n'adoroient comme Dieux, que ceux lesquels la plûpart des Barbares reconnoissent pour des divinitez, ce sont le Soleil, la Lune, la terre, & les étoiles.* Diodore Sicilien est dans le même sentiment. *Les plus anciens des hommes*, dit-il, *contemplant l'Univers avec admiration, & jettant les yeux sur le Ciel avec étonnement, ils ont estimé que le Soleil & la Lune étoient les Dieux éternels & principaux, & ils ont appellé l'un Osiris, & l'autre Isis.* Et ils les adorerent d'abord sans Temples, sans statuës, & sans images, sur le haut des montagnes, sous des arbres, & dans des bocages. C'est d'où les hauts lieux & les bocages, dont l'Histoire Sainte parle si souvent, ont pris leur origine. Les Perses & les Chaldéens sont assûrément les plus anciens des hommes, parce que ce fut sur les rivages de l'Euphrate, que les hommes commencerent à former un corps de Republique aprés le déluge, quand ils bâtirent la tour de Babel, au lieu où depuis fut bâtie la ville de Babylone. Or ces plus anciens des hommes n'adoroient que les Astres & les Elemens. Voici ce que nous en dit Herodote. *C'est ici la Religion des Perses. Ils ne bâtissent pas de Temples, ils ne font point de statuës, & n'élevent point d'Autels, & même ils accusent de folie ceux qui le font. C'est à mon avis, parce qu'ils n'estiment pas, comme font les Grecs, que les Dieux ayent pris naissance des hommes. Ils ont de coûtume de monter sur le sommet des montagnes les plus élevées, & ils y immolent des hosties à Jupiter. C'est ainsi qu'ils appellent la rondeur du Ciel. Ils sacrifient au Soleil & à la Lune, à la terre, au feu, à l'eau, & aux vents, & de toute antiquité ils ne sacrifient qu'à ces choses.* Eusebe, aprés avoir rapporté les paroles de Diodore Sicilien, pour prouver que les Egyptiens n'adoroient autrefois que le Soleil & la Lune, nous dit que les anciens Phéniciens, ou Cananéens, n'adoroient aussi que les Astres & les Elemens. *Cela étant ainsi à l'égard des Egyptiens, on trouve que les Phéniciens ont été dans le même sentiment, & ils enseignent dans leur Theologie que leurs premiers Doctes, qui ont étudié les Sciences naturelles, n'ont reconnu pour divinitez que le Soleil, la Lune, les autres Planetes, & les élemens, & les choses qui leur sont conjointes.* En effet dans le même chapitre il prouve cela par les paroles de Sanchoniathon, & de Philo Biblius, tous deux Phéniciens, ou Cananéens. Il dit aussi *que ces premiers hommes n'avoient pas bâti de Temples, ni fait de simulacres, & que l'art de peindre, de graver, de faire des statuës, ni même celui de bâtir des maisons, n'étoit pas encore inventé.*

[Margin: La plus ancienne idolatrie est l'adoration du Soleil & de la Lune. — Cap. 31. 26. 27. — In Cratylo. — Lib. 1. Bibliothecæ. — Lib. 1. Clio. p. 62. — Lib. 1. de Præp. Ev. cap. 9.]

Il se trompe sans doute en ce qu'il dit que l'art de bâtir des maisons n'étoit pas encore inventé, dans le tems que les hommes adoroient la divinité sans Temples & sans simulacres. Car la plûpart des arts sont plus anciens

[Margin: Les arts sont plus anciens que le déluge.]

ciens que le déluge, principalement celui de bâtir des maisons. La posterité de Caïn bâtit des villes, & lui-même en bâtit une qu'il appella Henoc. Jubal inventa la Musique, & les instrumens. Tubalcaïn fut inventeur des arts qui forgent toutes sortes d'instrumens de fer, & tout cela avant le déluge. Au lieu que l'idolatrie, les Temples, & les simulacres, ne sont venus au monde qu'aprés le déluge. Si l'on en croit Porphyre, non seulement les premiers hommes n'adoroient que les Dieux naturels, qui sont le Soleil, la Lune, les Astres, & les élemens, ils ne leur sacrifioient même que des herbes & des fruits. *Les arbres*, dit-il, *sont devant les animaux; & la terre produisoit annuellement les plantes, devant qu'il y eût des bêtes. Et les anciens prenant les racines, les feuilles, & les plantes entieres, les brûloient, & par cette espece de sacrifice, ils se rendoient favorables les Dieux celestes, & consacroient à l'honneur de ces divinitez des feux immortels.*

Lib. 2. περί τῆς τῶν ἐμψύχων ἀποχῆς.

C'est une erreur de Porphyre : car il n'est pas vrai que les premiers hommes n'offrissent à Dieu que des racines, des feuilles, & des fruits. Le sacrifice d'Abel nous apprend bien que dés le commencement du monde on a offert à Dieu des animaux. Mais ce qu'il établit que les hommes n'adoroient au commencement que les Dieux celestes, c'est-à-dire, le Soleil, la Lune & les étoiles, est trés veritable. Les Phéniciens & les Egyptiens furent apparemment les premiers, qui gâterent cette Theologie, où l'on voyoit quelque espece de pureté & de raison, & mêlant les hommes avec les Astres, ils firent une monstrueuse Theologie, & confondirent enfin le culte des Heros avec celui des Dieux celestes. Cependant ils retinrent toûjours le culte du Soleil, & de la Lune, non seulement enveloppé sous les noms de Bahal & d'Astaroth, & autres, mais sans voile & sans déguisement sous leurs vrais noms. C'est pourquoi ils avoient certains lieux, où le Soleil étoit particulierement servi.

Je croi par exemple que les eaux & le lieu, qui sont appellez dans le livre de Josué שמש עין, *hen shemesh*, c'est-à-dire, la fontaine du Soleil, sur les frontieres de Juda, avoient tiré leur nom de là. *Puis cette frontiere passera par les eaux de la fontaine du Soleil, & ses issuës se rendront à la fontaine de Roguel.* Cette fontaine, dis-je, & le lieu, qui étoit auprés, avoient autrefois été consacrez au Soleil. Il y avoit aussi dans le partage des enfans de Dan une ville, qui s'appelloit שמש עיר, *hir shemesh*, c'est-à-dire, la ville du Soleil. Et il y a apparence que ce lieu étoit aussi consacré à l'honneur du Soleil. Outre ces lieux, dans lesquels on adoroit le Soleil, sans doute ils l'adoroient dans tous leurs Temples, & dans toutes leurs demeures, lors qu'il sortoit de dessus l'Horizon, selon ce que nous lisons en Ezechiel, que les hommes de Juda adoroient le Soleil levant. Et de là est venuë la coûtume de se tourner toûjours du côté de l'Orient, dans tous les sacrifices, qui se faisoient aux Dieux celestes.

Josué 15. 7.

D'où est venuë la coûtume d'adorer du côté de l'Orient.

Illi ad surgentem conversi lumina solem,
Dant fruges manibus salsas, & tempora ferro
Summa notant pecudum, paterisque altaria libant.

Virgil. Æneid. 12. v. 172.

Car pour les Dieux infernaux, on leur sacrifioit quand le Soleil se couche,

&

& l'on se tournoit vers l'Occident. C'est apparemment pourquoi Dieu voulut que son Sanctuaire fût au couchant du Soleil, & que ceux qui l'adoroient en Jerusalem se tournassent du côté de l'Occident, pour prendre le contre-pied du culte des Payens. Pour faire revenir les Juifs de cette adoration du Soleil, il voulut qu'en sacrifiant, les Israëlites lui tournassent le dos. Ce furent apparemment les Payens, qui apporterent dans l'Eglise Chrétienne la coûtume d'adorer vers l'Orient, ce que le Pape Leon I. condamne comme une superstition, qui ne doit pas être soufferte. *Quod fieri*, dit-il, *partim ignorantiæ vitio, partim Paganitatis spiritu, multùm tale scimus & dolemus. Quia etsi quidam fortè creatorem potiùs pulchri luminis quàm ipsum lumen, quod est creatura, venerantur, abstinendum tamen est ab ipsa hujusmodi officii specie: quam cùm in nostris invenit qui Deorum cultum reliquit, nonne hanc secum partem opinionis vetustæ, tamquam probabilem, retentabit, quam Christianis & impiis viderit esse communem?*

On adoroit les Dieux infernaux en se tournant vers l'Occident.

Sermo. 7. de Nativitate.

Le Soleil fut donc long-tems adoré entre les Orientaux, sans Temples & sans autels. Et les Perses furent ceux qui conserverent le plus long-tems cette coûtume, puisqu'ils l'avoient encore du tems d'Herodote. Mais en suite on vint à bâtir des Temples à l'honneur du Soleil, chez les Chaldéens & les Phéniciens, & aprés cela chez les Perses. Car Strabon nous recite, dans un passage que nous avons cité de l'onziéme livre, que les Perses, aprés une victoire remportée sur les *Saques, bâtirent un Temple à Anaitis, & aux Dieux Amanus & Anaudatus, qui sont les Dieux des Perses.* Cet Amanus étoit le Soleil, ou son symbole, comme nous le dirons dans la suite.

Les Hebreux emprunterent cette superstition des Syriens & des Phéniciens. Ils bâtirent des Temples à l'honneur du Soleil, & ce sont les Temples qu'ils appelloient *Hammanim*, ou *Chammanim*, חמנים. Il nous en est fort souvent parlé dans le Vieux Testament. Dieu dans le Levitique dit, *Je détruirai vos hauts lieux, & exterminerai vos Hammanim.* Le second livre des Chroniques dit, que Josias fit demolir *les autels des Bahalins, & les Hammanim, qui étoient pardessus eux.* Le Prophete Esaïe en parle aussi. Il dit en un lieu, *on ne regardera plus aux autels, qui sont les ouvrages des mains des hommes, ni aux bocages, ni aux Chammanim.* Et dans un autre lieu, le Prophete dit que quand Dieu fera l'expiation des pechez de Jacob, *les pierres de l'autel seront broyées & pilées, comme si elles étoient de plâtre, & que les autels & les Chammanim ne subsisteront plus.* Ezechiel dit au sixiéme de son livre. *Vos autels seront desolez, & vos Chammanim seront brisez.* Les Interpretes ne sont pas bien d'accord de ce que c'étoit que ces *Chammanim.* Rabbi Salomon Jarchi, & l'Auteur d'un livre intitulé *Pesichta*, disent que c'étoient des images, qu'on adoroit en la présence du Soleil. *C'étoient*, dit Jarchi, *des Idoles, lesquelles ils posoient sur les tours, & parce qu'elles étoient exposées au Soleil, ils les appelloient Chammanim.* Il est certain que c'étoit quelque chose, qui regardoit le culte du Soleil, car ce mot signifie *solaria. Hamma*, dans la langue des Juifs, signifie le Soleil, חמה, de là vient évidemment *Chamman*, & au pluriel Chammanim, qui signifie ou des statuës, ou des Temples du Soleil. Mais qui examinera de prés les lieux que nous venons de citer, verra évidemment que ce sont les lieux, où l'on adoroit, & non les simulacres que l'on adoroit. L'Ecriture les joint

Des Chammanim des Hebreux, & ce que c'étoit.

Chap. 26. 30.

2. des Chroniques chap. 34. 4.

Esaïe chap. 17. 8.

Es. 27. 9.

V. 4.

In Levit. 26. 30.

joint avec les bocages, je détruirai *vos bocages*, *& vos Hammanim*. Il est clair que les bocages sont les lieux, où étoient posées les Idoles, & les Chammanim aussi. En d'autres lieux les autels sont joints aux Hammanim. *Les autels & les Hammanim ne subsisteront plus.* Ce sont donc les lieux sous lesquels étoient bâtis les autels. Mais cela est clair par ce que dit le second des Chroniques, *Josias fit démolir les autels*, *& les Hammanim*, *qui étoient pardessus eux.* Les Hammanim étoient donc pardessus les autels, & les couvroient comme des Tabernacles. Il est vrai que les 70. tournent ce mot fort differemment. Dans le Levitique ils ont tourné ξύλινα χειροποίητα, des simulacres de bois faits de main. Ailleurs ils tournent εἴδωλα, ailleurs Βδελύγματα. Dans le livre des Chroniques ils tournent ὑψηλά. Josias fit démolir les autels des Bahalins, & les hauts lieux, qui étoient au dessus des autels. Déja ils reconnoissent qu'en cet endroit les *Chammanim* sont les lieux de l'idolatrie, & non les Idoles. Mais ils n'ont en nul lieu si

17. 8. & 27. 9. bien rencontré, que dans le passage d'Ezechiel, où ils tournent τεμένη, les Temples. St. Jerôme a aussi tourné ce mot dans Esaïe, par celui de

Levit.26.30. 2. Chron. 34. 4. Ezech. 6. 4. Aben-Esra in Esaï.17. 8.

Delubra, Temples. Ce que fait aussi la Vulgate Latine, bien que par tout ailleurs elle tourne *simulacra*. C'est le sentiment d'Aben-Esra. *C'étoient*, dit-il, *des maisons voutées*, *faites à l'honneur du Soleil*, *en forme de chariot*, *ou des ressemblances de chariot*, *faites à l'honneur du Soleil*, *comme il est écrit dans l'ouvrage de Manassé.*

Les *Chammanim* étoient des chapelles voutées, comme des chariots couverts.

Assûrément ce Juif a trés bien rencontré, & l'on n'en peut pas douter, si l'on examine l'Histoire de Josias, selon qu'elle est au second Livre des Rois, & dans le second des Chroniques. Dans le premier endroit l'Auteur dit, *que Josias brûla au feu les Chariots du Soleil.* Il ne parle point des *Chammanim*. Au contraire dans le Livre des Chroniques, il dit que Josias fit démolir les *Chammanim*, qui étoient sur les autels de Bahal, & il ne parle point des chariots du Soleil. Or il n'y a pas d'apparence, ni que le second Livre des Rois eût oublié de parler des *Chammanim*, qui étoient si considerables, ni que le second des Chroniques eût oublié de parler des *chariots du Soleil*, qui sont si singuliers. D'où il est clair que les *Chammanim*, & les chariots du Soleil, sont la même chose. Et le mot de *Chammanim* signifie précisément des lieux destinez à loger le Soleil. Voici donc ce que c'est. Ils faisoient auprés des bocages, sur les hauts lieux, des chapelles voutées, ayant la figure d'un char, & dans ces chapelles ils bâtissoient des autels, sur lesquels, ils mettoient l'Idole de Bahal, qui étoit le Soleil, & auprés de lui ils plaçoient le symbole du Soleil, c'est-à-dire, un feu immortel, qui étoit entretenu au dépens du public. Cela répresentoit le Soleil, que les Poëtes, & les Theologiens du Paganisme, ont conçû comme étant porté dans un char, & le feu, qui étoit auprés, répresentoit sa lumiere. Il est clair que les images de Bahal étoient dans ces Chammanim, par le passage des Chroniques, qui dit *que Josias détruisit les autels des Bahalins*, *& les Chammanim*, *qui étoient pardessus.*

CHA-

CHAPITRE II.

Du culte que les Perses rendoient au Feu & au Soleil. Du Dieu Amanus & de ses Temples: des Chammanim, & des chevaux du Soleil.

CEs Chammanim des Syriens avoient tiré leur origine de la Religion des Perses, & des Chaldéens, qui adoroient le Feu, comme le symbole du Soleil. Il y avoit un Dieu dans la Perse, appellé *Amanus*, dont Strabon nous parle dans l'onziéme & dans le 15me. Livre de sa Geographie. Je tombe dans la pensée de Grotius & de Vossius, qui croyent que cet *Hamanus* vient de même source que nos *Hammanim*, parce que les *Hammanim* étoient les voutes & les chariots faits à l'honneur du Soleil, & cet *Amanus* semble tirer son nom de *Hammah*, qui signifie le Soleil. Cependant cet Amanus entre les Perses avoit, selon le rapport de Strabon, & des Temples & des statuës. En quoi Strabon ne s'accorde pas trop bien avec lui-même. Car il dit aprés Herodote, dont je croi qu'il a copié les paroles, *que les Perses ne font ni autels, ni statuës, qu'ils sacrifient en des* Lib. 17. *lieux élevez, qu'ils estiment que le ciel est Jupiter, qu'ils adorent le Soleil,* Geogr. *lequel ils appellent Mithra: qu'ils adorent aussi la Lune, Venus, le feu, la terre, les vents, & l'eau.* Mais peu de lignes aprés il ajoûte. *Il y a de grands enclos, qu'ils appellent πυραθεῖα, au milieu desquels il y a un autel, sur lequel les Mages gardent un feu immortel, au milieu de beaucoup de cendres. Ils entrent tous les jours dans ce lieu, pour y faire de certaines oraisons, qui durent bien une heure. Là ils se tiennent devant le feu, ayant en leurs mains un faisceau de verges, & sur leur tête une mitre, dont les cordons leur pendent par devant & par derriere, & ceux de devant viennent jusques sur leurs levres. C'est ce qui se fait dans les Temples d'Anaitis & d'Amanus, car ces divinitez ont là leurs Temples, & on porte la statuë d'Amanus en pompe, c'est ce que j'ai vû moi-même.*

Ce qu'il dit du Temple d'Amanus, d'Anaitis, des autels, sur lesquels on nourrit le feu, & de la statuë du Dieu Amanus, ne s'accorde pas trop bien avec ce qu'il venoit de dire, que les Perses ne dressent ni autels, ni statuës. Mais je croi qu'il avoit pris cela d'Herodote, & l'avoit inseré dans son Histoire, sans prendre garde que cela ne s'accordoit pas avec ce qu'il avoit vû lui-même. Quoi qu'il en soit, on l'en doit croire sur ce qu'il dit avoir vû. C'est qu'il y avoit des enclos, où l'on nourrissoit le feu immortel sur un autel, que ces enclos s'appelloient πυραθεῖα, c'est-à-dire, les Temples du feu, que le Dieu *Amanus*, dans le même lieu avoit son Temple, aussi bien que la Déesse Anaitis. Et cela s'accorde fort bien avec nos *Chammanim*, dans lesquels la statuë de Bahal, qui est veritablement l'Amanus des Perses, étoit posée, avec un feu immortel auprés.

Ce

Ce passage de Strabon nous apprend que les Perses adoroient le feu, & cela nous est aussi confirmé par tous les Auteurs, & Profanes & Ecclesiastiques. Quinte Curce, décrivant l'ordre de la marche de l'armée de Darius, dit, *qu'on portoit du feu sur des autels d'argent, en grande ceremonie, ils l'avoient en singuliere veneration, l'appellant le feu éternel & sacré, & les Mages venoient aprés chantant des hymnes à la façon du païs.* Le même Auteur nous introduit Darius, conjurant ses soldats par le feu, comme par l'une de ses divinitez. *Je vous prie donc par les Dieux Tutelaires de cette Couronne, par le feu éternel, que l'on porte sur les autels, par la splendeur du Soleil, qui nait dans l'enceinte de mon Royaume.* Ils avoient tant de respect pour le feu, *que si quelqu'un avoit soufflé dessus, y avoit jetté quelque chose de mort, ou de la boüe, on le punissoit du dernier supplice.* Les Auteurs de l'Histoire Ecclesiastique nous parlent aussi de ce culte, à propos du zele indiscret d'un certain Evêque de Perse, appellé Audas, qui brûla l'un de ces Temples dédiez au feu, qu'ils appelloient πυρεῖα, & πυραθεῖα. Isdigerdes, Roi de Perse, lui ordonna seulement de le faire rebâtir, ce qu'il refusa, & cela causa une cruelle persecution contre les Chrétiens dans la Perse. Elle dura 30. ans, & il y perit un nombre incroyable de personnes. Et Socrate nous recite une fourbe que firent les Mages, qui cacherent sous la voute du Temple dédié au feu, où le Roi de Perse venoit faire ses devotions, un homme qui lui crioit qu'il se donnât bien de garde d'écouter Maruthas, Evêque de Mesopotamie, que Constantin lui avoit envoyé, parce que c'étoit l'ennemi de ses Dieux. Fourbe qui fut découverte par l'adresse de Maruthas, & severement punie.

Lib. 3.

Lib. 4.

Strabo ubi suprà.

Theodoret Hist. Eccles. lib. 5. c. 39.

Socrates. lib. 7. cap. 8.

Les Chaldéens adoroient aussi le feu.

Pour nous approcher plus prés de la Syrie, & de la Judée, & pour voir comment le culte du feu a passé dans ces *Chammanim*, dont nous parlons, nous pouvons remarquer que les Chaldéens adoroient aussi le feu. Il y avoit une ville dans la Chaldée, qui s'appelloit *Ur* des Chaldéens. C'étoit la patrie d'Abraham. *Et Tharé prit son fils Abraham, & Lot fils de son fils, qui étoit de Haran, & Saraï sa belle-fille, femme d'Abraham, & sortirent ensemble d'Ur des Chaldéens.* Ce mot *Ur*, אור, signifie le feu, & une vieille tradition des Juifs dit, que Tharé & Abraham furent chassez de Chaldée, parce qu'ils ne voulurent pas adorer le feu, & même qu'Abraham y fut jetté dedans, & que c'est ce que Moïse veut dire, qu'Abraham sortit d'*Ur*, c'est-à-dire du feu des Chaldéens, dans lequel il avoit été jetté. Les Juifs d'aujourd'hui ont encore cette tradition dans leurs Commentaires. Au moins est-il apparent que ce lieu s'appelloit ainsi, parce qu'il y avoit une dévotion celebre pour l'adoration du feu. Eusebe rapporte un passage d'Eupolemus, Historien, qui parle de cette ville sous le nom de Καμαρίνη, *Camarine est une ville de Babylone, que quelques-uns appellent Urie, ce qui signifie la ville des Chaldéens.* Drusius conjecture qu'elle fut appellée *Camarine*, à cause que les Sacrificateurs du feu y demeuroient. Or les Sacrificateurs des Idoles dans le Vieux Testament, s'appellent כמרים, Kemarim. Cette conjecture est bonne & bien pleine de vrai-semblance.

Genese 11. 31.

Hieronymus quæst. Hebraïc. in Genesim in cap. 11.

Euseb. lib. 9. cap. 17. Præp. Evang.

In Genes. 11. 31.

Le feu Dieu des Chaldéens fut opprimé par les Dieux d'Egypte.

Il y a peu de gens qui n'ayent ouï parler de l'Histoire, que nous avons déja racontée, & que Ruffin & Suidas rapportent des Chaldéens, qui sous l'Empire du grand Constantin, voulant prouver que leur Dieu étoit plus puissant que tous

tous les Dieux de la terre, parcoururent le monde en portant le feu, qui consumoit ou fondoit tous les simulacres des Dieux, & demeuroit ainsi victorieux. Mais enfin il fut opprimé par la fraude des Sacrificateurs d'Egypte, qui firent une grande statuë du Nil, toute percée, mais dont les trous n'étoient fermez que de cire. Ils la remplirent d'eau, & tout aussi-tôt que la cire sentit le feu du Dieu des Chaldéens, les trous s'ouvrirent, & l'eau coulant de toutes parts éteignit & surmonta le feu. Cela fait voir que les Chaldéens adoroient le feu. Et comme la Chaldée étoit voisine de la Syrie, & la Syrie de la Judée, il n'est pas difficile à comprendre comment les *Chammanim*, où l'on adoroit le feu & le Soleil, s'introduisirent dans le culte des Juifs idolatres.

Ruffin Hist. Eccles. lib. 2. Suidas in voce Canopus.

Les chevaux consacrez au Soleil, que Josias ôta de la porte du Temple, ont une grande liaison avec nos *Chammanim*, ou chariots du Soleil. *Il ôta aussi les chevaux, que les Rois de Juda avoient posez à l'honneur du Soleil, de l'entrée de la maison de Dieu, vers le logis de l'Eunuque Nethammelec, & brûla au feu les chariots du Soleil.* Il ne faut pas s'imaginer que ces chevaux du Soleil fussent destinez à tirer les chariots du Soleil, comme il semble d'abord. Car ces chariots étoient des voutes fondées en terre, faites ou de pierre, ou de bois, dans lesquelles on nourrissoit le feu consacré au Soleil : cela ne se traînoit pas. Mais & ces chariots du Soleil appellez *Chammanim*, & ces chevaux consacrez au Soleil, venoient d'un même lieu, c'étoit de la Perse. Nous y avons déja trouvé nos Chammanim, dans leurs *Pyrées*, ou *Pyrathées*. Nous y trouverons aussi l'adoration du Soleil, & les chevaux qui lui étoient consacrez.

Des chevaux du Soleil, que Josias ôta.

Premierement donc il est certain que les Perses adoroient le Soleil, qu'ils appelloient *Mithra*. Strabon nous le dit dans le passage, que nous avons cité de lui. *Ils adorent le Soleil, lequel ils appellent Mithra*, & dans le livre onziéme, *ils n'adorent comme Dieu que le Soleil, & lui sacrifient des chevaux.* Herodote l'avoit dit avant lui. *Des Dieux ils n'adorent que le Soleil, & lui sacrifient des chevaux.* Mais il s'est trompé sur le nom de Mithra, ou de Mithres. *Les Assyriens*, dit-il, *appellent Venus Mylitta, les Arabes Alitta, & les Perses Mithra.* Ce n'est pas Venus que les Perses appellent Mithra, c'est le Soleil. Trogue Pompée, & Justin, son Abbreviateur, disent la même chose, *Solem unum Deum Persæ esse credunt, & equos eidem Deo sacratos ferunt.* Mais il faut entendre les textes d'Herodote, de Strabon, & de Justin, quand ils disent que les Perses n'adorent pas d'autre Dieu que le Soleil, selon ce que dit Hesychius Μίθρης ὁ πρῶτος ἐν Πέρσαις θεὸς, *Mithres est le premier des Dieux entre les Perses.* Car il est certain, par le rapport d'Herodote même, & de Strabon, qu'ils adoroient d'autres Dieux que Mithra, qui est le Soleil. Plutarque nous apprend qu'il y avoit, selon leur Theologie, trois genies dominans, l'un trés bon & bienfaisant, & l'autre malin & méfaisant, & un troisiéme qui tient le milieu entre les deux, qui est *Mithra*, ou *Mithres*. Ainsi *Mithra* n'est pas le seul Dieu des Perses, & même il semble que ce n'étoit pas le plus grand de leurs Dieux, comme le disent Hesychius & tous les autres Auteurs, puisqu'Oromazes étoit au dessus de lui.

Les Perses adoroient le Soleil sous le nom de Mithra. Lib. 15. Geogr. Herodot. lib. 1. Histor. lib. 1.

La plûpart des anciens Sages, dit Plutarque, *estiment qu'il y a deux Dieux, dont l'emploi est opposé, l'un est Auteur de tous les biens, & l'autre de tous les maux.*

Traité d'Isis & d'Osiris. c. 24.

maux. Ils appellent celui qui produit les biens, Dieu, & celui qui produit les maux, Démon. C'est ainsi que les appelloit Zoroastre, le Mage, qui a vécu, à ce que l'on dit, cinq cens ans avant la guerre de Troye. Il appelloit le Dieu bienfaisant Oromazes, & le méfaisant Arimanius. Il disoit aussi que l'un ressembloit à la lumiere plus qu'à aucune autre chose sensible, & l'autre aux tenebres & à l'ignorance, & qu'il y en avoit un entre les deux, qui s'appelloit Mithres. C'est pourquoi les Perses appellent encore aujourd'hui ce Mediateur, Mithres. Il enseigna qu'il faloit sacrifier à l'un, pour lui demander les bonnes choses, & l'en remercier; & à l'autre, pour détourner les mauvaises.

L'Heresiarque Manés a tiré son heresie des Perses, & des Mages de Perse.

Quand je considere cette Theologie Persienne, & que je me souviens que l'Heretique Manés, qui posoit deux principes, comme Zoroastre, étoit Persan, je ne saurois m'empêcher de croire qu'il avoit emprunté son opinion des Mages de Perse. Et celui qui comparera la Theologie de cet Heretique, selon qu'elle nous est rapportée par les Anciens, avec celle de Zoroastre, que Plutarque nous rapporte ici, n'en pourra pas douter. Il paroît même par St. Augustin que les Manichéens avoient une grande veneration pour le Soleil, & se tournoient vers lui pour prier, *ad Solis gyrum vestra oratio circumvolvitur*, leur dit cet Ancien. C'étoit une de leurs réveries, que Jesus-Christ montant au Ciel avoit laissé son corps dans le Soleil, & ils fondoient cela sur ces paroles du Pseaume 19. selon l'Interprete Latin, *posuit Tabernaculum suum in Sole*; au lieu qu'il y a, selon l'Hebreu, *posuit Tabernaculum Soli in eis*.

Lib. 20. contra Faustum cap. 5.

Au reste ce que Mithres, ou le Soleil, qui n'étoit que le mediateur entre ces deux principes, étoit pourtant adoré par les Perses, comme le plus grand des Dieux, vient apparemment de la Religion du vulgaire. Ces deux principes, Oromazes & Arimanius, n'étoient connus que des Mages, qui étoient les dépositaires des secrets de la Theologie. Mais le vulgaire ne reconnoissoit pour divinité sensible que le Soleil, sous le nom de Mithra. Ce Mithra avoit ses mysteres, à peu prés comme Cérés. Tertullien nous apprend que l'on y étoit initié par une ceremonie, semblable à nôtre Baptême. Pour entrer dans la confrairie de Mithra, il faloit faire une espéce de Noviciat, & passer par quatre-vingts épreuves de peines & de douleur, afin d'acquerir une habitude de force, & une espece d'insensibilité, ou d'*apathie*. La fête de ce Dieu s'appelloit *Mithriaca*. Athenée nous rapporte une singularité de cette fête, c'est qu'il n'étoit pas permis au Roi de boire jusques à s'enyvrer, que dans ce seul jour. *Duris*, dit Athenée, *dans le septiéme livre de ses Histoires en parle ainsi. De toutes les fêtes, il n'y a que celle que les Perses celebrent à l'honneur de Mithra, dans laquelle il soit permis au Roi de s'enyvrer, & cela n'est permis qu'à lui. Il danse à la maniere des Perses, & aucun des habitans de l'Asie ne l'ose faire, ils s'abstiennent tous de danser en ce jour.* Les chevaux étoient consacrez à ce Dieu Mithra, parce que c'est le Soleil, & que le cheval étant le plus vîte de tous les animaux, il étoit le plus propre à répréSenter la rapidité de cet Astre, selon la pensée d'Ovide.

De Baptismo. cap. 5.

De ces Novices & de leurs épreuves, voi Spencerus sur le premier livre d'Origene contre Celse.

Athenæus lib. 10. cap. 10. p. 434.

Placat

Placat equo Persis radiis hyperiona cinctum,
Ne detur celeri victima tarda Deo. Ovid. lib. 1. Fastorum.

Mais afin qu'ils symbolisassent mieux avec la lumiere du Soleil, il faloit que ces chevaux sacrez fussent blancs. Quinte-Curce en nous racontant l'ordre de la marche de l'armée de Darius, dit *qu'aprés le Soleil venoit un char, consacré à Jupiter, tiré par des chevaux blancs, & suivi d'un Coursier d'extraordinaire grandeur, qu'ils appelloient le cheval du Soleil. Ceux qui conduisoient les chevaux étoient vétus de blanc, & avoient des baguettes d'or à la main.* La même chose se voit dans la vie d'Apollonius par Philostrate. Dans la fête de Mithra les chevaux en faisoient la principale pompe. Et Casaubon nous rapporte que Strabon dit quelque part, que du Royaume des Medes on envoyoit tous les ans au Roi de Perse, plus de 20. mille de ces chevaux celebres, qu'on appelloit *equi Nysæi*, pour la solemnité de cette fête de Mithra.

Lib. 3. p. 217. Lib. 1. In Athenæum lib. 5. c. 5.

Mais on peut demander si ces chevaux, consacrez au Soleil, étoient tous destinez à être des victimes, ou s'il y en avoit quelques-uns qu'on nourrît à l'honneur du Soleil, pour être son symbole, comme on nourrissoit le bœuf Apis en Egypte à l'honneur d'Isis. Les Auteurs ne s'expriment pas nettement là-dessus.

Le cheval chez les Perses étoit le symbole du Soleil.

On ne peut pas nier, aprés le témoignage de Justin, d'Herodote, de Strabon, de Philostrate, d'Ovide, qu'ils ne sacrifiassent des chevaux au Soleil. Cependant je ne doute pas qu'ils n'eussent de ces chevaux consacrez, qui n'étoient pas destinez à servir de victimes, mais que l'on nourrissoit exprés, ou pour tirer les chariots du feu & du Soleil, ou pour servir d'emblemes à cet Astre. Tel étoit sans doute ce Coursier d'une extraordinaire grandeur, dont nous parle Quinte-Curce, qui s'appelloit le cheval du Soleil. Je croi aussi que le cheval, pour lequel Cyrus se mit si fort en colere contre le Fleuve Guindez, étoit du nombre de ceux que l'on ne tuoit pas. Car si le Fleuve ne lui eût enlevé qu'une des victimes de son Dieu, il n'y avoit pas lieu de s'en mettre si fort en colere, puisqu'il étoit fort aisé d'en retrouver d'autres. C'est pourquoi il y a apparence que c'étoit un symbole de la divinité.

L'Histoire en est si singuliere, que je ne saurois m'empêcher de la rapporter ici, comme Herodote nous l'a donnée. Cyrus alloit faire la guerre aux Babyloniens. Il fut arrêté par le Fleuve Guindez, qui se va jetter dans le Tigre. „ L'un des chevaux blancs, qui étoient consacrez, fort „ fringant, ayant entrepris de passer ce Fleuve, il fut englouti dans un „ des tournans, & décendit dans le gouffre. Cyrus souffrant impatiem- „ ment l'outrage que le Fleuve lui avoit fait, le menaça de le rendre si „ petit que les femmes le pourroient passer à pied, sans avoir de l'eau jus- „ ques au genou. Ayant fait cette menace, il la voulut executer. Il „ remit l'expedition de Babylone à un autre tems, il divisa ses troupes en „ deux corps, dont l'un fut deçà, & l'autre delà le Fleuve, & les oc- „ cupa à faire cent quatre-vingts canaux, de chacun des côtez de la ri- „ viere, & il y fit couler les eaux du Fleuve. Quoi qu'une trés-grande „ multitude de gens fût employée à cet ouvrage, cependant l'armée y „ fut

Histoire de la colere de Cyrus Roi de Perse, contre le Fleuve Guindez. Lib. 1. p. 87. Le Fleuve Guindez coupé en 360. canaux par Cyrus.

„ fut occupée tout l'Eté. Ainsi Cyrus, aprés avoir châtié le Fleuve Guindez, en le divisant en trois cens soixante branches, poursuivit son dessein contre Babylone le Printems suivant.

Voila ce me semble un notable exemple de la vanité, & de la folie des Grands, & qui merite bien d'être comparée aux extravagances de Xerxes, qui faisoit fouëtter la Mer, parce qu'elle brisoit le pont de batteaux qu'il vouloit jetter sur le Détroit de la Thrace.

Les chevaux du Soleil semblent avoir été introduits par Manassé.

Mais pour revenir à nos chevaux du Soleil, on ne doit plus être en peine d'où étoient venus les chevaux consacrez à l'honneur du Soleil, que les Rois de Juda avoient posez à l'entrée du Temple. Je croi que l'origine de cela doit être rapportée à Manassé. Car il n'y a point eu de Prince sur le throne de Juda, qui ait porté la rebellion contre Dieu aussi loin. Il alla chercher quasi jusques au bout du monde des abominations, pour en remplir Israël, & il ne faut pas s'étonner s'il emprunta des Perses cette superstition. Je ne doute pas que ces chevaux consacrez au Soleil par les Rois, ne fussent le symbole de cet Astre. Ils n'étoient pas destinez à être des victimes. Car le texte dit qu'ils étoient consacrez & donnez au Soleil. On ne parle pas ainsi des bêtes qu'on offre sur l'Autel. On dit qu'on les sacrifie à l'honneur de la divinité. Mais on dit des Temples, des statuës, & des symboles, qu'ils sont posez, ou élevez à l'honneur de quelque Dieu.

Tradition des Juifs sur ces chevaux du Soleil fausse, quoi qu'adoptée par des Savans. 2. Rois 23.

Cela est sans doute plus vrai-semblable que ce que disent les Hebreux, & une partie de nos plus savans Interpretes modernes. Les Juifs veulent que ces chevaux du Soleil fussent ainsi appellez, parce qu'on s'en servoit pour courir au devant du Soleil. Voici comme Kimchi rapporte cette tradition de ses maîtres. *Josias fit cesser aussi ce qu'avoient accoûtumé de faire les Rois de Juda, qui servoient au Soleil. C'est qu'ils donnoient des chevaux qui étoient tout prêts pour l'idolatrie; on montoit dessus, & on alloit au devant du Soleil, au matin quand il se leve, depuis le lieu où étoit l'entrée de la maison de Dieu, jusques à la chambre de Nethammelec.* Salomon Jarchi dit la même chose. *Ceux qui adoroient le Soleil avoient des chevaux tout prêts pour aller au devant du Soleil au matin.* Pour ce qui est des chariots du Soleil, dont il est parlé au même lieu, ils s'imaginent que c'étoient les chariots, ausquels on atteloit les chevaux pour aller au devant du Soleil. *C'étoient les chariots des chevaux*, dit Kimchi, *avec lesquels on alloit au devant du Soleil.* Le Rabbin Levi Ben Gersom dit la même chose, & je ne sai personne qui ne le croye. Même le savant Grotius croit que les chariots étoient du nombre de ces attelages consacrez au Soleil, dont parle Heliodore, au dixiéme livre de son Histoire Ethiopique.

Les chevaux du Soleil n'étoient que des statuës, & non de vrais chevaux.

Nous avons supposé ci-devant, que ces chariots du Soleil n'étoient pas de vrais chariots, mais des chapelles voutées en forme de chariots, selon le sentiment d'Aben-Esra: Selon quoi il ne faut pas croire que ces chevaux du Soleil fussent de vrais chevaux, c'étoient des figures de chevaux de bronze, ou de marbre, consacrez & posez à l'honneur du Soleil. Le texte de l'Histoire Sainte le démontre. Il dit que les Rois de Juda *avoient posé les chevaux* &c. C'est le terme propre, dont on se sert pour les statuës. Jamais cela ne s'est dit des animaux vivans. Il est dit

dit que *Josias ôta ces chevaux*, c'est encore le terme propre pour signifier qu'on enleve des statuës, & qu'on les renverse.

CHAPITRE III.

De l'adoration de la Lune, des Planetes, & des Etoiles fixes. Du culte de Venus ; l'adoration de Mercure, & l'origine de ses divers noms.

QUant à la Lune, il est encore certain qu'outre qu'elle étoit adorée sous la statuë d'Astoreth, Déesse des Sidoniens, & sous le nom de Reine des cieux, on l'adoroit aussi elle-même sous le nom de Lune. Sur tout les Magiciens la reconnoissoient pour leur principale divinité, & pour celle qui présidoit aux enchantemens, comme il paroît par la Pharmaceutria de Theocrite, où ce vers est si souvent repeté,

Φράζεο μευ τὸν ἔρωθ' ὅθεν ἵκετο πότνα σελάνα,

dis moi, venerable Lune, d'où vient mon amour. Je croi que dans les Hammanim, qui étoient des chapelles voutées en forme de chariot, on mettoit les statuës, non seulement de Bahal, mais d'Astoreth, & qu'on y entretenoit un feu sacré à l'honneur de la Lune, aussi bien que du Soleil. Car le second livre des Chroniques dit expressément, que les *Hammanim* étoient bâtis au dessus des Autels des Bahalins. Or par les *Bahalins* il faut entendre le Soleil & la Lune, dont l'un étoit appellé *Bal-samen*, le Roi des cieux, & l'autre *Bahalat-samen*, ou *Malecath-samen*, la Reine des cieux.

Aprés la Lune viennent les étoiles, & les Planetes, ausquelles il est indubitable que les idolatres de la Syrie ont aussi servi, & par imitation les habitans de la Judée. Les Planetes sont appellées מזלות, *Mazzaloth*, & les étoiles fixes sont désignées par ce nom général, *armée des cieux*. Le Roi Josias abolit les Sacrificateurs, qui faisoient des encensemens à Bahal, au Soleil, à la Lune, aux Mazzaloth, mot qui signifie les Planetes, & à toute l'armée des cieux, c'est-à-dire, aux étoiles fixes.

Je ne croi pas que du tems des Rois de Juda les Planetes fussent adorées sous les noms, qu'on leur a donné du depuis. Les Grecs ont donné à la plus haute de toutes les Planetes le nom de Saturne, & l'ont adorée sous ce nom. A la suivante, ils ont donné le nom de Jupiter, à la troisiéme le nom de Mars, & aux deux inferieures les noms de Venus & de Mercure. Mais le Moloch des Syriens, qui trés assûrément étoit le Saturne des Romains & des Grecs, étoit le Soleil. Le Jupiter de la Syrie, qui étoit leur Bahal, n'étoit point la Planete, qui porte ce nom, c'étoit encore le Soleil. La Venus de Biblis, & celle de Babylone, n'étoit

Les noms que portent aujourd'hui les Planetes, leur ont été donnez par les Grecs.

toit point l'Aſtre du point du jour, c'étoit la nature générative de toutes choſes. De ſorte que ce ſont les Grecs qui ont fait ce partage, & qui ont aſſigné les noms à chacune de ces Planetes, pour les ſervir diſtinctement.

Les Planetes ont été adorées conjointement avec le Soleil & la Lune.

Quant aux Syriens, il ne nous paroît point, par ce que nous avons de monumens de leurs antiquitez, qu'ils ayent adoré les Planetes, & les étoiles, d'un culte ſeparé, & dans des Temples, qui fuſſent particulierement dédiez à chacune d'elles. Autrement il leur auroit falu un prodigieux nombre de Temples & d'Autels. L'Auteur du livre de la Déeſſe de Syrie, entre les Oeuvres de Lucien, n'a trouvé des Temples conſacrez qu'à la Terre, au Soleil, à la Lune, & à la Nature. Mais il ne nous parle d'aucun qui fût conſacré à quelque Planete, ou à quelque étoile fixe. Je croi donc que les Juifs idolatres, & les Syriens, dont ils imitoient l'idolatrie, regardoient les Planetes & les étoiles fixes, comme des dépendances du Soleil & de la Lune. En effet ils appelloient ces deux Aſtres le Roi & la Reine des Cieux, & les étoiles ils les appelloient les Armées des cieux, c'eſt-à-dire les ſerviteurs, & comme les gens qui formoient la Cour, & la ſuite de ces deux Majeſtez celeſtes. Ainſi je croi qu'ils adoroient les Planetes, & les étoiles, non par un culte diſtingué, mais conjointement avec le Soleil & la Lune, dans les mêmes Temples, par les mêmes dévotions, & par les mêmes ſacrifices. Je ne doute pourtant pas que dans leurs hymnes, & leurs prieres, ils n'euſſent quelques formules pour invoquer les Planetes, & cette Armée des Cieux, aprés qu'ils avoient invoqué le Soleil & la Lune. Il y a auſſi apparence que les ſept Planetes, & les principales étoiles fixes, avoient leurs noms, & qu'elles étoient invoquées ſous ces noms. Les Hebreux appelloient Venus *Helel*, הילל בן שחר, *Helel fils de l'Aurore*, dit Eſaïe. Il y avoit une conſtellation qu'ils appelloient כסיל, que quelques-uns croyent être celle qu'on appelle l'Orion. Mais il n'y a pas d'apparence qu'ils euſſent donné des noms à toutes les étoiles fixes. Ainſi elles étoient adorées pour la plûpart en gros, & ſous ce nom général d'Armée des cieux.

Eſaïe chap. 14. 13.

Du culte de Venus par les Arabes.

Le Moine Euthymius du 12. Siecle in Panoplia.

Comme l'étoile de Venus eſt la plus brillante de toutes, auſſi eſt-ce celle dont le culte a été le plus diſtingué. Les Arabes, & les Sarrazins l'adoroient avec la Lune. Euthymius Zigabenus rapporte que les anciens Iſmaëlites, & les Sarrazins, qui ſont décendus d'eux, avoient une grande dévotion pour une pierre, ſous laquelle ils diſoient qu'Abraham avoit connu Agar, leur mere, & à laquelle il avoit attaché ſon âne dans le ſacrifice d'Iſaac. Et ils appelloient cette pierre la tête de Venus. *Juſques au tems de l'Empereur Heraclius, les Sarrazins ont ſervi les Idoles, adorent l'étoile du jour, & Venus, qu'ils appellent Chabar en leur langue, mot qui ſignifie grand.* Ce ſont les paroles d'Euthymius, où il diſtingue Venus de l'étoile du jour, entendant par Venus la Lune, qui aſſûrément étoit la grande divinité des Arabes. C'eſt pourquoi ils l'appelloient *Châbar*. Mais à ce culte de Venus, il joint celui de l'étoile du jour, & il n'eſt pas étonnant que les Juifs voiſins des Arabes, ayent emprunté d'eux cette idolatrie. S. Jerôme nous aſſûre auſſi que c'étoit une idolatrie Arabe, que celle de l'étoile du jour, en parlant de S. Hilarion fameux ſolitaire de Syrie. *Vadens in deſertum Cadès ad unum de diſcipulis ſuis viſendum, cum infinito agmine*

Initio Panopliæ.

In vita Hilarionis.

mine Monachorum pervenit Elusam, eo fortè die quo anniversaria solemnitas omnem oppidi populum in Templum Veneris congregaverat. Colunt autem illam ob Luciferum, cujus cultui Saracenorum natio dedita est.

Je ne doute pas non plus que le culte, & la Theologie de Mercure, ne soit venuë de l'Orient. Les Babyloniens l'appelloient Σεχὲς, si nous en croyons Hesychius. Et c'est peut-être de ce Σεχὲς qu'est venu *Sarsekim* dans Jeremie. Car si l'on examine tous les noms de ces Princes, on trouvera qu'ils sont composez de noms de faux Dieux. Les Juifs l'appellent מרקולים, Markolis. Vossius dérive ce nom de רכל, racal, qui signifie negotier, parce que Mercure étoit le Dieu des Marchands. On l'a fait aussi le Messager de Jupiter.

De Mercure, de son culte, & de l'origine de ses noms differens.

Je trouve dans le 39. de Jeremie un des Princes de Babylone, qui s'appelle Sarsekim.

Il est clair que cette Theologie vient des Astronomes, & par conséquent des Chaldéens, qui sont les premiers auteurs de l'Astrologie. C'est qu'ils ont observé que Mercure suit toûjours le Soleil, jamais il ne s'en éloigne de plus de trente degrez. Le Jupiter des Orientaux c'est le Soleil, & parce que Mercure ne s'éloigne jamais de cet Astre, ils ont pris occasion de feindre qu'il est toûjours là pour attendre ses ordres. Mais ils devoient aussi remarquer qu'il n'en part jamais pour les executer. C'est de cela même qu'est venuë la Theologie, qui fait ce Mercure Dieu du discours & de l'éloquence, car s'il est le Messager de Jupiter, pour aller porter ses ordres & déclarer ses volontez, il faut qu'il sache parler, & qu'il s'exprime noblement, & d'une maniere digne de la Majesté celeste qui l'envoye. C'est pour cette raison que les Lycaoniens prenant Paul & Barnabas pour des Dieux, qui étoient décendus du Ciel, appelloient Barnabas Jupiter, & Paul Mercure, parce que Paul avoit le don de la parole, & qu'il parloit au nom de tous deux. C'est à mon sens de là qu'est venu le nom de *Casmilus*, ou *de Camillus*, qui a été donné à Mercure. Macrobe nous dit que les Toscans l'appelloient Camillus. *Statius Tullianus de vocabulis rerum lib. 1. ait dixisse Callimachum Tuscos Camillum appellare Mercurium, quo vocabulo significant præministrum Deûm. Inde Virgilius ait Metabum Camillam appellasse filiam, Dianæ scilicet præministram. Nam & Pacuvius cùm de Medea loqueretur,*

Cœlitum Camilla expectata advenis, salve hospita.

Romani quoque pueros & puellas nobiles & investes camillos & camillas appellant, flaminicarum & flaminum præministros. Mais il semble que les Grecs l'appelloient κάσμιλος: Au moins le Scholiaste d'Appollonius le nomme ainsi, dans le passage que nous avons cité au chapitre de Bahal, il dit qu'il y a quatre Dieux appellez Cabires entre les Samothraces, Axieros, Axiokersos, Axiokersa, & Casmilus; qu'Axieros est Cerés, Axiokersa, Proserpine, Axiokersos, Pluton, & Casmilus, Mercure, Ministre des Dieux. Varron écrit aussi *Casmilus. Casmilus nominatur in Samothraces mysteriis Deus quidam, administer Diis magnis.* Mais les Bœotiens l'écrivoient Cadmilus. *Cadmus n'est pas seulement un nom propre, c'est aussi une des épithetes de Mercure, d'où vient Cadmilus dans Lycophron.* C'est ce que dit un Auteur ancien, cité par Phavorinus. En effet Lycophron, dans la Cassandre, parle de ce Cadmilus, & le Scholiaste dit, *Cadmilus, c'est le Mercure des Bœotiens, qui fut pere de Myrtilus, le cocher d Oenomaus.* Je croi que les vrais noms sont *Cadmilus*, & *Casmilus*. Bochart le dérive de חדם, *chadama*, qui

Lib. 2. cap. 32.

Des Babyloniens, l'un s'appelle *Nergal Shareetser*, du Dieu Nergal; un autre s'appelle *Samgar Nebo*, de Nebo, autre Dieu des Chaldéens.

Pourquoi Mercure est le Dieu de l'éloquence.

Macrobe Saturn. Lib. 3. c. 8.

In 1. Argonautic.

Lib. 6. de Ling. Latina.

In voce Cadmilus.

v. 162.

Geograph. Part. 2. lib. 2. cap. 12.

Lib. 2. c. 57. 2. Rois 23. 4. & avant eux Stuckius lib. de Sacrific. Gentil. de scriptione fol. 67.

qui signifie servir en Arabe, & d'*el*, qui signifie Dieu. Vossius veut qu'il vienne des Kemarim, כמרים. C'est ainsi que les Syriens & Phéniciens appelloient les ministres des Sacrificateurs de leurs Dieux. De Kamarim il fait *Casmarim*, comme de *pœna* on a fait *pœsna*, de *Camena*, *camesna*. En suite on a fait de *Kamar*, Camillus, par diminution, comme on a fait lapillus, de *lapis*. C'est aussi la conjecture de Grotius. Cette étymologie est un peu violente. Pour moi je tire ce nom de Mercure, de *Casmilla*, ou *Casmillum*, qui signifie en Hebreu *hâter les paroles*, חש מלין. On ne peut pas mieux nommer celui qui étoit le Dieu de la parole, & l'Ambassadeur des Dieux; *Cadmilus* vient de *Cadem milla*, קדם מלה, qui signifie faire aller les paroles devant. Ce qui convient encore parfaitement à celui qui parle au nom des Dieux. De ce nom qu'on donnoit à Mercure sans doute est venu celui de *Camillus* & *Camilla*. C'étoit ainsi que les Romains appelloient de jeunes garçons & de jeunes filles de maisons nobles, qui servoient les Sacrificateurs dans les sacrifices, jusques à ce qu'ils eussent atteint l'âge de puberté. On en voit la figure sur la colomne de Trajan que l'on montre à Rome. Un petit garçon ayant la tête couronnée d'une bandelette sacrée, tient en sa main un petit seau, & verse du vin, ou quelque autre liqueur, dans la coupe que Trajan présentoit dans le sacrifice.

Denis d'Halicar. liv. 2.

On a fait Mercure Dieu des chemins. C'est de là même que cela vient, parce qu'ils avoient observé qu'il étoit toûjours proche du Soleil, & lui donnant le titre de Ministre assistant toûjours devant Jupiter, pour aller où Jupiter le veut envoyer. Il faut que celui qui a la charge d'aller porter des ordres par tout, sache les chemins, & le Dieu Messager des Dieux naturellement doit être le Dieu des chemins. Comme on va de l'un à l'autre, ce peut être la raison pour laquelle on l'a fait aussi le Dieu des Marchands, à cause des longs voyages ausquels oblige le Commerce. Ainsi toute la Theologie de Mercure tire son origine du voisinage de la Planete de ce nom avec le Soleil. Au reste c'est un Dieu qui n'a pas tiré son origine du vulgaire, comme le Soleil & la Lune. Car comme ces deux Astres se distinguent entre tous les autres, & que le vulgaire même sent leurs influences, je ne doute pas que ce ne soit le vulgaire, qui les ait déïfiez. Mais la Planete de Mercure n'est point connuë du peuple, elle est petite, & presque toûjours invisible à ceux qui n'entendent rien dans l'Astronomie, parce qu'elle est presque toûjours ensevelie dans les rayons du Soleil.

Les 3. Planetes superieures, Saturne, Mars & Jupiter, ont eu sans doute leur culte, mais confondu avec celui des autres étoiles.

Des trois Planetes superieures la plus belle & la plus brillante c'est Jupiter, à laquelle les Astronomes ont laissé le nom destiné au Roi des Dieux & des hommes. Nous avons dit plusieurs fois que ce nom de Jupiter originellement appartenoit au Soleil: Mais les Astrologues ont jugé à propos de laisser au Soleil le nom, sous lequel il étoit connu du vulgaire, & de transporter à la plus brillante des Planetes superieures le nom que la Religion avoit anciennement donné au Soleil. Comme cette Planette est trés remarquable, il n'y a pas d'apparence que les Orientaux l'ayent oubliée dans leurs services. Et puisque les Payens de l'Occident l'ont si fort distinguée, & l'ont adorée, il est vrai-semblable que cette superstition leur est venuë d'Orient, comme toutes les autres. Mais je n'ai rien de particulier à dire de ce culte, non plus que de celui de Saturne, & de Mars, qui sont les deux autres Planetes superieures. Je ne dirai rien davantage non

plus

plus de l'adoration des étoiles fixes, si ce n'est qu'il est certain que les constellations ont eu leurs noms, dés le tems des premieres observations Astrologiques, au moins la plûpart. Outre le כסיל, dont nous avons parlé, qui se trouve dans le trés-ancien livre de Job, on y trouve encore, dans le même lieu, עש & כימה; dont le premier est la Constellation de la grande Ourse, & le second celle des Pleïades, selon le sentiment des Interpretes. Il est certain encore que ces étoiles fixes étoient adorées dans l'Orient comme des Dieux, aussi bien que les Planetes. Outre le témoignage de l'Ecriture, qui dit qu'ils adoroient toute l'armée des cieux, nous en avons une preuve dans un passage d'un ancien Astrologue d'Antioche, nommé Vettius Valens, que Seldenus nous rapporte, où cet Astrologue conjure ses Disciples de garder le silence, par toutes les étoiles, comme par autant de Dieux. *Je conjure ceux qui liront ceci par l'orbe sacré du Soleil, par les courses inégales de la Lune, & par les vertus des autres Astres, de tenir ceci caché, & de ne le pas reveler aux ignorans, & à ceux qui ne sont pas initiez à nos mysteres: qu'ils se souviennent de leur Maître, & qu'ils lui rendent honneur. Que toute prosperité arrive à ceux qui feront ce serment, & qui le garderont religieusement; que les Dieux ci-dessus nommez leur soient propices. Mais que tout mal puisse arriver à ceux qui feront le contraire.* Seldenus Syntag. 1. cap. 1.





VIII. TRAITÉ

DEUX IDOLATRIES

Particulieres au

PEUPLE D'ISRAËL,

L'Ephod de Gedeon, & le Serpent d'airain, du Dragon des Babyloniens. Idolatries dont les Juifs ont été faussement accusez.

CHAPITRE I.

Histoire de l'Ephod de Gedeon : C'étoit apparemment une enseigne militaire, que ce Capitaine fit pour être le monument de ses victoires, & le signal de ses Combats.



Jusques ici nous avons parlé des Idolatries, que les Juifs ont empruntées, & imitées de leurs voisins. Mais en voici deux, dont ils semblent avoir été les Auteurs, & qui leur ont été particulieres. La premiere c'est l'Ephod de Gedeon, dont voici l'Histoire, comme nous l'avons dans le livre des Juges. Aprés que Gedeon eut détruit les Madianites, & remis les Israëlites en liberté : „ Ils lui dirent tous „ d'un accord, Domine sur nous, toi & ton fils, „ & le fils de ton fils, car tu nous as délivrez de la main de Madian. Et „ Gedeon leur répondit, je ne serai point vôtre Roi, ni mon fils aprés moi, „ mais ce sera l'Eternel qui dominera sur vous. Mais Gedeon leur dit, „ je vous ferai une requête, c'est que chacun de vous me donne les bagues „ qu'il a remportées pour butin. Car les ennemis avoient des bagues d'or,

Juges 8. 22. jusques au 27.

„ parce

„ parce qu'ils étoient Ismaëlites. Et ils répondirent nous les donnerons „ trés volontiers, & étendant un manteau, chacun d'eux jetta dessus les „ bagues qu'ils avoient butinées, & le poids des bagues d'or, qu'il avoit „ demandées fut de mille sept cens sicles d'or, sans les colliers, bagues „ de senteur, & vétemens d'écarlate, qui étoient sur les Rois de Ma- „ dian, & sans les chaînes qui étoient au cou de leurs chameaux. Puis „ Gedeon en fit un Ephod, & le posa en sa ville, qui étoit Ophra, & „ tout Israël paillarda aprés lui, en ce lieu-là, ce qui tourna en laqs à „ Gedeon & à sa maison. „

Il n'y a rien qui ne soit difficile dans cette Histoire. Il est mal-aisé de savoir ce que c'est que cet Ephod de Gedeon, & comment il devint l'objet de l'idolatrie de ce peuple. Ce qu'étoit l'Ephod de Gedeon.

L'Ephod est l'un des habits du Sacrificateur. La description nous en est faite dans le 28. de l'Exode, & nous avons étendu cette description dans la seconde Partie de cet Ouvrage, selon ce que nous en avons appris des Docteurs Juifs, & de Josephe l'Historien. C'étoit une espece de petit manteau à la Grecque, *Epomis Græcanica*. L'*Epomis* étoit un ornement des femmes, qu'elles mettoient sur leurs épaules. L'Ephod, selon que le décrit Maimonides, étoit un grand voile, qui décendoit par derriere jusques aux talons, & finissoit par devant au droit de l'estomac. Et de part & d'autre on mettoit deux épaulieres, qui attachoient ce voile au Pectoral, que le Souverain Sacrificateur portoit sur son estomac. Mais je ne trouve pas de vrai-semblance que l'Ephod de Gedeon fût ainsi fait; car cette figure d'Ephod étoit faite pour y enchasser l'Oracle, c'est-à-dire, le Pectoral, où étoient Urim & Thummim. Julius Pollux, Onomast. lib. 7.

Il faut donc remarquer que le verbe אפד, dans la Langue Sainte, signifie simplement couvrir, & qu'un Ephod signifie un vétement. En effet un Ephod signifie souvent dans l'Ecriture une chemise de lin, qui couvroit le corps entier, depuis les pieds jusques à la tête, par devant & par derriere, & de tous côtez, assez semblable à cet habit des Sacrificateurs, que l'Ecriture appelle כתנת, la tunique, & que St. Jerôme appelle *Camisia*. Cette seconde espece d'Ephod n'étoit pourtant pas un habit de Sacrificateur, ou tout au moins il n'étoit pas pour les seuls Sacrificateurs, chacun en pouvoit porter. Car l'Ephod Sacerdotal étoit particulier au Souverain Sacrificateur. Mais nous avons vû que Samuel, petit garçon, & qui n'étoit pas de la race Sacerdotale, en portoit un; que les Sacrificateurs ordinaires en portoient, & que David, quand il fit transporter l'Arche sous le Tabernacle, qu'il lui avoit fait dresser en Jerusalem, étoit revétu d'un Ephod de lin. C'étoit, à mon sens, une grande chemise, & un long surplis, qui se mettoit sur tous les autres habits. L'Ephod ordinaire & non sacré, étoit comme une grande chemise.

Et j'estime que c'étoit la forme de l'Ephod de Gedeon, c'est-à-dire, qu'il fit faire comme une grande veste, qu'il appella *Ephod*; premierement parce qu'elle étoit tissuë & composée à peu prés, comme l'Ephod du Souverain Sacrificateur, de pourpre, d'or, de cramoisi, & de fin lin, & enrichi de pierreries. Et de plus, parce qu'elle avoit la figure de ces vétemens longs, que l'on appelloit un Ephod. Voila ce que je croi de la figure, & ce que nous dirons de son usage confirmera ce que nous venons de dire de sa forme. La forme de l'Ephod de Gedeon.

Quæst. lib. 7. Quæst. 41.

Opinion de St. Augustin sur l'usage de cet Ephod n'est pas vrai-semblable.

A quel usage donc fit-il cet Ephod ? St. Augustin croit qu'il le fit à l'imitation de l'Ephod du Souverain Sacrificateur, & que par l'Ephod il faut ici entendre tous les vaisseaux du Sanctuaire, comme si l'Histoire disoit, Gedeon fit l'Ephod, & toute sa suite, c'est-à-dire, un Tabernacle, & tous les vaisseaux du service. Tellement que Gedeon, sa maison, & tout le peuple d'Israël sacrifierent dans Ophra, prés du Tabernacle qu'avoit bâti Gedeon, & laissant le Tabernacle de Moïse, & les habits Sacerdotaux d'Aaron, que Moïse avoit faits, ils se servirent de ceux qu'avoit faits Gedeon. Ainsi ils n'adorerent pas les Idoles, mais ils adorerent Dieu dans un autre lieu, & dans un autre Tabernacle; & firent son service avec d'autres vaisseaux, que les vaisseaux sacrez. Ce qui étoit une rebellion évidente. Mais cette opinion de St. Augustin est singuliere, & je trouve que celle des Juifs est beaucoup plus vrai-semblable. C'est que Gedeon fit cet Ephod pour un monument de sa victoire sur les Madianites. *Ce fut*, dit Salomon Jarchi, *pour être un monument de la grande délivrance qu'il avoit faite, & pour faire voir combien étoit grande la force des ennemis vaincus, puisque des seuls pendans d'oreilles des captifs on avoit amassé cette grande masse d'or, qui étoit dans cet Ephod.* Rabbi Levi Ben Gersom dit aussi *que Gedeon de cet or fit un Ephod, c'est-à-dire, une espece de ceinture pour conserver la memoire de cette miraculeuse victoire.* Et enfin David Kimchi est dans le même sentiment. *C'est que Gedeon des dépouilles des Madianites fit une espece de ceinture, ou de vétement d'or, & le posa en sa ville pour être un monument de cette grande delivrance. Il le fit avec bonne intention, mais aprés sa mort les enfans d'Israël se corrompirent aprés cet Ephod, & s'en firent un Dieu. Cependant nos Rabbins, d'heureuse memoire, disent que Gedeon fit cet Ephod pour se prosterner lui-même devant, selon ce qui est dit dans le texte, & Gedeon en fit un Ephod.* Cela est beaucoup plus apparent. Et il n'est rien si naturel que ce desir de conserver la memoire de ses actions, peut-être même que Gedeon avoit une vûë pieuse & dévote, c'étoit de consacrer cet ouvrage à Dieu, en memoire du miracle qu'il avoit fait de détruire deux cens mille hommes, avec trois cens hommes armez de cruches de terre, & de flambeaux.

Il est apparent que cet Ephod fut destiné à être un monument de la victoire de Gedeon.

Jarchi in Locum.

In locum.

Gedeon n'employa pas tout l'or du butin, dans cet Ephod.

Pour ce qui est de la pensée de Rabbi Salomon, que nous venons de citer, je ne sai si elle est juste. Il prétend que Gedeon fit entrer dans cet Ephod tout l'or de la dépouille des Madianites, pour faire voir combien avoit été grande la multitude des ennemis défaits, puisque de leurs bagues seules on avoit fait un si grand ouvrage. Le poids de ces bagues étoit de mille sept cens sicles. Le sicle Hebreu pesoit quatre dragmes, selon le sentiment de ceux qui ont mieux examiné les poids des Anciens, c'est-à-dire, qu'il pesoit une demi-once. Si vous partagez mille sept cens demi-onces en livres, donnant 16. onces à chaque livre, vous ferez quarante deux ou 40. trois livres d'or. Or il n'est pas aisé à comprendre comment on a pû faire entrer autant d'or dans un seul vétement, dont le fond étoit assûrément d'écarlatte, de pourpre, & de fin lin. Il est vrai que, selon la supposition de ceux qui veulent qu'il y eût deux especes de sicles, l'un sacré, & l'autre commun, que le sacré pesât quatre dragmes, & le commun deux dragmes seulement, on pourroit rabattre la moitié toute entiere, & réduire les 42. livres d'or à 21. Mais il faut remarquer qu'outre l'or des bagues

De quel poids étoit cet Ephod, ou l'or des dépouilles.

bagues d'oreilles, qui montoit à 1700. ficles, il y avoit encore d'autres bagues, des boëtes de fenteur, des colliers, & des carquans, qui étoient auffi d'or, & qui montoient peut-être à bien plus que les bagues d'oreilles. Et il eft dit de tout cela que Gedeon en fit un Ephod, auffi bien que des bagues. St. Auguftin fuppofe qu'il étoit d'or maffif. Et que c'eft ce que fignifie ce que dit le texte, qu'il *le pofa*, c'eft-à-dire, que ce vétement fe foûtenoit tout feul, parce que ce n'étoit pas une étoffe, mais une maffe fonduë, en forme de vétement & de manteau. Mais cela ne s'accorde pas bien avec fon fentiment. Car il n'eft pas aifé de concevoir, comment un Sacrificateur auroit pû foûtenir fur fes épaules, en faifant le fervice, un fi grand poids. Ainfi je trouve fort apparent qu'on doit interpreter le texte de cette maniere, c'eft que Gedeon prit une partie de ces dépouilles, & en compofa cet Ephod, pour conferver le fouvenir de fa victoire, & referva le refte pour l'ufage de fa maifon, qui depuis ce tems-là fut riche & confiderable en Ifraël, jufques à ce qu'elle prit fin en Abimelech.

Mais il refte une grande difficulté fur cet habit, pourquoi Gedeon choifit-il une forme de vétement pour un monument? N'étoit-il pas plus naturel d'élever quelque colomne, quelque ftatuë, quelque pyramide, obelifque, arc de triomphe, ou quelque autre édifice femblable, comme on a fait du depuis? Je ne fai fi ces fortes de monumens étoient en ufage du tems de Gedeon. Au moins eft-il certain que les arcs de triomphe, les obelifques, & autres femblables pieces d'Architecture, n'étoient point connuës, dans ces fiecles. Les bâtimens y étoient groffiers, & l'Architecture fort fimple. Cela paroît par le devis du Temple de Salomon, dans lequel il n'y avoit point du tout d'Architecture. Ce n'étoit que quatre murailles, fur lefquelles on avoit pofé un plat-fond, & au deffus du plat-fond une plate-forme. Si cet édifice, au refte fi beau & fi magnifique, étoit d'une ftructure fi fimple, il n'y a pas d'apparence qu'alors on eût inventé ces chefs-d'œuvres d'Architecture, que les Conquerans ont fait élever pour immortalifer leurs victoires. Quant aux ftatuës, nous ne voyons pas que les Princes, & les Rois du peuple d'Ifraël, en ayent érigé pour fervir de monument, de peur que le vulgaire ne vint à en abufer par idolatrie.

Pourquoi Gedeon donna une forme de vétement à fon monument?

Tout au moins Gedeon auroit pû élever quelque maffe énorme de pierre, qui, fans être faite felon les regles de l'Architecture, auroit pû conferver la memoire de la défaite des Madianites. Cela étoit affez de l'ufage de ces premiers tems. Quand Jacob & Laban traiterent alliance enfemble, le Patriarche prit une pierre, & la dreffa pour enfeigne, & dit à fes freres, amaffez des pierres & en faites une pile. Ce qu'ils firent, & mangerent fur cette pile de pierres. Laban en fa langue l'appella *Jegar Sahadutha*, & Jacob en la fienne l'appella *Galhed*, l'un & l'autre nom fignifie, la pile du témoignage. Les Rubenites & les Gadites, & la demi-Tribu de Manaffé, aprés avoir reçû leur partage au deça du Jourdain, le traverferent pour aider leurs freres dans la conquête du refte du païs. Quand la terre fut partagée, ils s'en retournerent chez eux, & bâtirent un grand Autel, prés du rivage du Jourdain, du côté de la terre de Canaan. Cela épouvanta les autres Tribus, & ils crûrent que leurs

On élevoit ordinairement des montioyes, & des amas de pierres, pour monumens.

Genefe 31. 45.

Jofué 22. 10.

 freres

freres vouloient bâtir Autel contre Autel, & se separer du service de Dieu. Mais la chose étant éclaircie, on trouva que cela ne fut bâti que pour être un monument à la posterité, & pour apprendre aux enfans de ceux qui avoient leur demeure au deça du Jourdain, qu'ils avoient leur part au Tabernacle & à l'Autel de Dieu, quoi que le Jourdain fût entr'eux & le Tabernacle.

Cet Ephod, ou vétement, étoit apparemment une enseigne, ou étendart, pour la guerre.

Gedeon pouvoit imaginer quelque chose de semblable. Et en un mot il semble qu'il ne pouvoit rien faire de moins bien pensé, que de faire une robe pour être un monument de ses victoires. Je dirai là-dessus ce que je pense. Je croi que cet Ephod, ou cette robe de Gedeon, étoit l'enseigne des armées, le signe militaire, sous lequel s'assembloient les Soldats, & le signal du Combat. Si cela est ainsi, il ne faut pas s'étonner que Gedeon ait choisi, pour conserver la memoire de la défaite des Madianites, ce qui étoit le signal, & l'étendart, sous lequel les Soldats avoient combatu.

L'usage des enseignes militaires est fort ancien.

Pour éclaircir cette conjecture; & pour la confirmer, il est necessaire de faire quelques remarques. Et premierement il faut se souvenir que l'usage des étendarts, & des enseignes militaires, est d'une trés grande antiquité. Nous en avons un remarquable exemple dans la description de la marche du peuple d'Israël, qui marchoit dans le desert, dans un ordre de guerre. *Les enfans d'Israël se camperont un chacun sous sa banniere, selon les enseignes des maisons de leurs peres.* Et une vieille tradition des Juifs dit, que dans ces quatres bannieres générales, dont Moïse marque distinctement l'usage, il y avoit la figure de quatre animaux. Dans celle de Juda, sous laquelle marchoient trois Tribus, étoit peinte l'image d'un Lion; dans celle d'Ephraïm, la figure d'un Taureau; dans celle de Ruben, l'image d'un Homme; & enfin dans l'étendart de Dan, il y avoit une Aigle. Dans ces enseignes on mettoit quelques emblemes. C'est ce que signifient ces paroles du Cantique de Salomon, où l'Epouse dit, *son enseigne, ou sa banniere, qu'il étend sur moi, c'est l'amour.* Et dans le même livre l'Epouse dit encore, *mon bien-aimé est un porte-enseigne choisi entre dix mille*, parce que pour porter les enseignes, on choisissoit toûjours des gens bienfaits, robustes, & forts.

Nomb. 2. 2.

Chap. 2. 4.

La forme ordinaire des enseignes militaires, étoit comme d'un grand voile.

Aprés cela on peut remarquer que la forme ordinaire des enseignes militaires étoit celle d'un grand voile étendu. Et déja cela ne se rapporteroit pas mal avec la figure de l'Ephod Sacerdotal, si nous supposions que l'Ephod de Gedeon eût précisément la forme de celui du Souverain Sacrificateur. Car il est certain que selon la description des Hebreux, ce n'étoit qu'un grand voile, qui couvroit le Souverain Sacrificateur, depuis la tête jusques aux pieds par derriere, & qui tenoit par devant à deux épaulieres. Pareillement aussi les enseignes militaires étoient de grands voiles, qui tenoient à un bois traversant par deux cordons, comme par deux épaulieres. Mais il semble que si l'enseigne militaire, que Gedeon voulut élever & conserver, eût été de cette forme, l'Auteur du livre des Juges auroit dû l'appeller simplement un voile. C'est pourquoi je croi que cette enseigne militaire est appellée Ephod, ou vétement, parce qu'elle étoit semblable au *Labarum* des Romains. C'étoient deux bois, qui se traversoient en forme de croix. Celui qui croisoit l'autre étoit tout au haut,

L'Ephod de Gedeon, ou son enseigne militaire, étoit fort semblable au

haut, & un voile d'or & de pourpre, fait comme la casaque du Général, étoit suspendu à ce bois traversant, qui entroit dedans, & faisoit comme deux épaules, qui soûtenoient cette casaque, qu'ils appelloient *Paludamentum.* C'est ainsi que le dépeint Joseph Scaliger, & cette description se rapporte assez bien à celle d'Eusebe, quand il dépeint l'enseigne, que Constantin fit faire, pour être portée à la tête de ses armées. Or ce ne fut pas Constantin, qui fut le premier inventeur de ce *Labarum*, comme Eusebe semble le vouloir signifier. Cette enseigne étoit ancienne entre les Romains. Sozomene nous l'apprend assez quand il dit, *que Constantin admirant les Propheties touchant Jesus-Christ, qui lui avoient été expliquées par les Prêtres, donna ordre à des gens habiles & entendus, de changer l'étendart, que les Romains appelloient Labarum, & de le mettre en forme de croix, enrichie d'or & de pierres precieuses. Cette enseigne militaire étoit en beaucoup plus grande consideration, que les autres, parce qu'on avoit accoûtumé de la porter immediatement devant l'Empereur, & les Soldats se prosternoient devant elle.*

Labarum des armées Romaines; description de ce Labarum.

Castigat. in Sextum Pomp. cap. 16.

Eufeb. lib. 1. 27. de Vita Const.

Sozomene lib. 1. 4.

Le Labarum avoit toûjours eu une forme fort approchante de la croix, & Constantin ordonna qu'on fît en sorte que la figure de la croix à l'avenir y fût plus distincte. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'on élevoit dans les Camps un voile, qui avoit la forme de casaque, ou de chemise, pour signal du Combat, & que la coûtume en étoit ancienne. Plutarque dans la vie de Fabius dit, *que pour signal du Combat, on élevoit au dessus de la tente du Général une casaque d'écarlate.* Car les Aigles Romaines étoient bien à la verité des signes militaires, qui marchoient à la tête des armées; mais ce n'étoient pas les seules enseignes. Car avant Marius il y en avoit quatre autres avec l'Aigle, le Minotaure, le Sanglier, le Loup, le Cheval. Il est vrai que Marius, dans son second Consulat retrancha ces quatre enseignes, & ne laissa que l'Aigle. Mais outre ces Aigles, dont chaque legion avoit la sienne, il y avoit une banniere générale, qui n'abandonnoit point la tente du Général, & qu'on élevoit seulement, quand on vouloit donner le signal du Combat. *Vexillum*, dit Cesar, *proponebatur, quod erat insigne cùm ad arma concurri oporteret.* Les Aigles étoient toûjours dressées. *La figure de l'Aigle étoit d'or, elle étoit sous un petit couvert, comme une espece de petite chapelle, cela étoit attaché au haut d'une mediocre halebarde, dont le bout d'embas étoit aiguisé. On la fichoit en terre, quand les troupes entroient en quartier d'hiver, & on ne l'arrachoit point que toute l'armée ne marchât.* Chaque legion avoit son Aigle, & ces Aigles des legions étoient toûjours élevées, particulierement quand l'armée marchoit. Mais pour l'étendart de pourpre, ou d'écarlate, il ne s'élevoit que quand il faloit combattre.

Enseignes Romaines, outre l'Aigle avant Marius.

Pline lib. 10. 4.

Dion Chrysostome 40. livre de l'Histoire Rom.

Au reste, afin qu'on ne dise pas qu'il y a trop loin de Gedeon aux Romains, & de la Palestine à l'Italie, pour comparer le *Labarum* des armées Romaines avec l'Ephod de Gedeon, il est bon de remarquer que les autres nations, & même quelques-unes de celles qui étoient voisines de la Judée, ont eu la même coûtume.

L'usage des enseignes militaires en forme de voile, étoit aussi entre les autres nations.

Suidas nous apprend *que les Scythes pour étendarts militaires avoient des linges, ou des voiles, peints de diverses couleurs, sur lesquels on voyoit des figures, & sur tout de serpens, & que ces linges étoient pendus au haut d'une mediocre*

Σκυθικὰ σημεῖα.

Junius in Genef. 8. 9. & Not. in Apologet. Tertull.

diocre perche, ou pertuiſane. Quelques-uns croyent que les Perſes auſſi portoient pour étendart une robe Royale, qui étoit de pourpre, qu'ils appelloient *Candys.* Enfin pour me recueillir, j'eſtime que Gedeon imagina cet Ephod, ou pour être l'image de ſes enſeignes militaires, ſous leſquelles il avoit vaincu les Madianites, ou bien comme une eſpece de Trophée, car c'étoit la coûtume d'attacher aprés la victoire les dépouilles des ennemis, & principalement les habits de leur Chef, à quelque bois élevé, afin que cela fût vû de tout le monde. Les Latins appelloient cela *Opima ſpolia.* Plutarque, dans la vie de Romulus, dit, que Romulus les arracha au Chef des ennemis, & les conſacra à Jupiter Feretrius. Et dans ſes Queſtions Romaines, il nous dit, que l'on étoit obligé de conſerver précieuſement les choſes conſacrées aux Dieux, & de les garentir de la ruine qui leur eſt inévitable par le tems. *Mais que pour les dépouilles priſes ſur les ennemis, on les laiſſoit perir dans les Temples ſans les refaire, quand elles commençoient à perir de vieilleſſe.* Il ſe peut faire que Gedeon, des robes d'écarlate & de l'or des Madianites, fit une eſpece de robe, ou de caſaque, précieuſe, qu'il éleva comme un Trophée, pour être le monument de ſa victoire, & ſon enſeigne militaire.

Quæſt. 37.

CHAPITRE II.

Comment les Iſraëlites adorerent l'Ephod de Gedeon.

PRéſentement il faut voir de quelle maniere le peuple d'Iſraël ſe corrompit aprés cet Ephod, *& paillarda aprés lui*, pour me ſervir des paroles du texte. On ne doute pas que ce terme ne ſignifie ici une fornication ſpirituelle. C'eſt ainſi que toute l'Ecriture appelle l'idolatrie. Il s'agit donc de ſavoir comment les Iſraëlites firent une idole de l'Ephod de Gedeon. Comme nous n'avons aucun ſecours là-deſſus, il faut ſe contenter de nos conjectures.

Dieux informes adorez par les Payens.

Premierement il n'y auroit pas d'abſurdité à dire que les Iſraëlites adorerent ce Trophée. Cela étoit brillant, compoſé d'or, de pierreries, & d'écarlate. Le vulgaire ſe conduit par les ſens; cet éclat l'ébloüiſſoit, & facilement il pût paſſer de l'admiration à l'idolatrie. Au reſte ce que cet Ephod n'avoit aucune forme, ni d'homme, ni de bête, ſous leſquelles figures on adoroit les faux Dieux, ne doit pas faire de difficulté. Car il eſt certain que les Payens ont ſouvent adoré des Idoles, qui n'avoient la figure d'aucuns animaux. Tertullien nous dit que les hommes ont adoré au commencement des troncs d'arbres ſans forme, *Deos Caudicarios*, comme il les appelle élegamment. Et Arnobe reproche cette brutalité aux Payens, *Informem Arabes lapidem, Acinacem Scythiæ nationes, ramum pervincæ Theſpios, lignum Acarnes pro Diana indolatum, Peſſinuntios ſilicem pro Deûm Matre, pro Marte Romanos haſtam, Varronis ut indicat muſa.* L'on peut voir cela plus amplement prouvé, & expliqué dans le chapitre, où

Lib. de Idol. c. 3.

Arnob. lib. 6. p. 196.

où nous avons traité des simulacres. Sur tout les Hebreux pouvoient facilement se porter à adorer ces Dieux informes, parce qu'ils étoient accoûtumez à se prosterner devant l'Arche, qui n'avoit que la forme d'un coffre, & dont ils ne voyoient jamais même la figure, parce qu'elle ne sortoit point en public qu'elle ne fût couverte d'un voile. On pourroit donc supposer, que Gedeon ayant élevé ce monument, ou comme une enseigne militaire, ou comme un Trophée remporté sur les ennemis, & l'ayant consacré à Dieu, le peuple l'avoit adoré. Car en effet les Anciens rendoient une espece d'adoration aux Trophées. *Cruces adoratis, quando victorias adoratis, cum tropæis. Cruces intestina sunt tropæorum.* C'est ce que disoit élegamment Tertullien. (Tertullianus Apologet. 16.) Cependant je ne saurois me persuader que l'idolatrie formelle de l'Ephod, ait commencé dans le tems même de Gedeon, parce que le texte signifie clairement que Gedeon & sa famille commirent à l'égard de cet Ephod, le même crime que tout le peuple. Car il est dit, *que cela fut en laqs à Gedeon, & à toute sa maison.* Si donc le peuple commis idolatrie sur cet Ephod, Gedeon fut aussi idolatre. Or je ne saurois croire que Gedeon lui-même soit tombé dans l'idolatrie, ce fut lui qui abattit l'Autel de Bahal, & reforma l'Eglise de son tems. Et l'Histoire dit expressément que le peuple ne devint idolatre, & n'oublia le Seigneur qu'aprés la mort de Gedeon. *Et il avint aprés que Gedeon fut mort, que les enfans d'Israël se détournerent, & paillarderent aprés les Bahalins, & s'établirent Bahal-Berith pour Dieu. Ainsi les enfans d'Israël n'eurent point de souvenance de l'Eternel leur Dieu.* (Jug. 8. 33.)

Je croi donc que Gedeon consacra à Dieu cet Ephod, qu'il avoit fait pour monument de sa victoire. Sa Religion vouloit, que cette piece consacrée à Dieu fût posée dans le Tabernacle, selon la coûtume générale, qui pendoit dans les Temples des Dieux, les présens qu'on leur faisoit. L'épée de Goliath, qui fut consacrée à Dieu par David, fut mise dans le Tabernacle: & c'est où David la trouva. *Le Sacrificateur lui dit, voici l'épée de Goliath, le Philistin, que tu as tué dans la vallée du Chêne, elle est enveloppée d'un drap derriere l'Ephod.* (Gedeon établit un service de Dieu dans sa ville en faveur de son Ephod, & à l'honneur de sa victoire. — 1. Samuel 21. 9.) L'Ephod de Gedeon devoit donc être en Silo, où étoit alors établi le service de Dieu. Mais par vanité il mit cet Ephod consacré dans sa ville. Cependant il regarda toûjours, & lui & tout le peuple, cette piece comme une précieuse relique, dédiée à ce Dieu, qui les avoit miraculeusement delivrez de la main de Madian. Tous les peuples avoient une grande consideration pour les présens, qu'on faisoit aux Temples de leurs Dieux, & les Juifs entre tous les autres. Et cette veneration alla si loin, qu'avec le tems elle dégenera en superstition, jusques-là, que les Juifs du tems de Nôtre Seigneur Jesus Ch. mettoient ces dons au dessus du Temple même. *Celui qui jure par le Temple, ce n'est rien,* disoient-ils, *mais celui qui jure par l'or du Temple, il est coupable. Fou & aveugle, lequel est plus grand, ou l'or, qui est sanctifié par le Temple, ou le Temple qui sanctifie l'or.* Ils disoient encore, que quand un homme avoit dit à son pere, tout ce que je pourrois vous donner est consacré au Temple, il n'étoit plus obligé de rien donner à son pere. C'est le sens de ces paroles de Nôtre Seigneur: *Vous dites, tout don qui est de par moi sera à ton profit.* Il faut tourner, *Tout ce qui pourroit être à ton profit de ma part, est un don fait au* (Explication du c. 15. de S. Matth. v. 5.)

au Temple. Bien que peut-être les choses n'allassent pas encore jusques à cet excez du tems de Gedeon, cependant, il ne faut pas douter que l'on ne considerât, comme des choses trés saintes, tout ce qui étoit consacré à Dieu. Cet Ephod, entre toutes les choses, qui étoient consacrées à la divinité, étant la plus remarquable, le peuple conçût une grande veneration pour lui. Gedeon lui-même le regardant comme un memorial important de la victoire, que Dieu lui avoit fait remporter, voulut apparemment celebrer dans le lieu, où il avoit mis cet Ephod, quelque fête solennelle, pour action de graces de la victoire, dont il étoit le monument, sans doute il lui bâtit un Tabernacle, ou un Temple. Car l'Histoire dit, qu'il le mit en sa ville, elle ne dit pas qu'il le mit en sa maison. Il le mit en sa ville, c'est-à-dire, qu'il lui éleva un édifice pour le loger, il y bâtit un Autel, il y fit des sacrifices, il y celebra des fêtes. Je croi même qu'il le regardoit comme un symbole de la présence de Dieu, à peu prés semblable à l'Arche, ou à l'Ephod du Souverain Sacrificateur. Et le peuple s'y assembloit, non seulement le jour de ces fêtes, mais dans les autres jours, pour y faire ses dévotions. Ces dévotions se faisoient à l'honneur de Dieu, je n'en doute pas. Car il n'est pas apparent que Gedeon eût commis & souffert une telle brutalité, c'est d'adorer un tissu d'écarlate & d'or, qu'il avoit fait faire. Cependant ce culte ne laissa pas d'être désagréable à Dieu, parce que c'étoit un culte schismatique, si ce n'étoit pas un culte absolument idolatre. Car Dieu avoit marqué le lieu où il vouloit être adoré, les sacrifices & les fêtes, qu'on faisoit par tout ailleurs, ne lui pouvoient être agréables, & tout au plus Dieu les toleroit. Les Samaritains, du tems de nôtre Seigneur Jesus-Christ, avoient repurgé leur culte, & servoient Dieu selon la Loi, comme les Juifs. Néantmoins parce qu'ils étoient dans le Schisme, & qu'ils adoroient dans la montagne de Guerizim, Jesus Christ leur dit, *Vous adorez ce que vous ne connoissez point, nous adorons ce que nous connoissons, car le salut est des Juifs.*

St. Jean ch. 4.

Pourquoi, & comment, le peché de Gedeon, & des Israëlites pour l'Ephod, est appellé *paillardise* spirituelle.

On peut objecter ce que l'Histoire dit, que les enfans d'Israël *paillarderent* aprés cet Ephod, & que ce terme signifie non pas le Schisme, mais l'idolatrie. Je répons que ce mot signifie tout ce que les Rabbins ont appellé, עבודה זרה, *avoda zara.* C'est-à-dire, le culte étranger, tout service opposé à celui de la Loi; soit que ce culte se rapportât au vrai Dieu, selon l'intention de celui qui le faisoit, soit qu'il se rapportât à une fausse divinité. Quand le peuple d'Israël fit un Veau d'or, & l'adora, il avoit intention d'adorer Dieu, son intention ne le garentit pas du crime d'idolatrie. Et il est certain, que si les Israëlites, sans abandonner Dieu, & sans se faire des images, avoient voulu servir Dieu par des ceremonies tout opposées à celles de Moïse, leur culte auroit été une abomination. Et le St. Esprit auroit dit, qu'ils auroient *paillardé* aprés d'autres Dieux. Car il faut savoir, qu'afin qu'un culte se puisse terminer à Dieu, il faut que Dieu le veuille, & qu'il l'accepte. Un culte ne se termine point à Dieu malgré qu'il en ait. Ainsi il est constant que toute superstition est une espece d'idolatrie. Les superstitieux ont beau dire qu'ils ont intention d'adorer le vrai Dieu. La divinité, qui rejette & qui repousse, pour ainsi dire, ce faux culte, empêche qu'il ne se termine à elle. Cependant il faut qu'un culte se termine à quelque chose, & comme le culte superstitieux ne se peut

peut terminer au vrai Dieu, que d'ailleurs il ne se termine point à aucune Idole connuë, il reste qu'il se termine à la vanité des imaginations du superstitieux. Et c'est proprement cette vanité de son imagination, qui est son Idole. Pour appliquer tout cela à Gedeon, parce que lui, & sa maison, & son peuple, établirent un nouveau service de Dieu, & avec de nouvelles ceremonies, auprés de son Ephod, il est certain qu'il se rendit coupable d'une espece d'idolatrie.

On peut encore faire une difficulté là-dessus, c'est qu'alors Dieu toleroit les sacrifices, qui lui étoient faits dans les hauts lieux, quoi qu'il eût établi son nom, son service, & son Tabernacle en Silo. Ce n'est pas une chose qui puisse être contestée, que l'on ne sacrifiât dans les hauts lieux, & que ces sacrifices ne fussent agréables à Dieu. *Manoah, pere de Samson, prit un chevreau de lait, & un gâteau, & les offrit à l'Eternel sur le rocher.* Et Dieu, ou son Ange, remonta au Ciel avec la flâme du sacrifice, pour faire voir qu'il l'agréoit. Pourquoi Gedeon pecha, pusique l'on sacrifioit dans les hauts lieux. Juges 13. 19.

Samuel faisoit un sacrifice sur un haut lieu en Rama, quand il vit pour la premiere fois Saül, & l'oignit pour Roi. Il sacrifia aussi sur un haut lieu en Bethlehem, quand il oignit David pour succeder à Saül. Sur cela l'on peut dire, pourquoi ce qui se faisoit alors innocemment pour les autres, est-il imputé à crime à Gedeon? Si l'on pouvoit sacrifier dans les hauts lieux, où le Tabernacle n'étoit pas, pourquoi Gedeon auroit-il peché en sacrifiant dans sa ville, auprés de son Ephod? Je répons, que de la maniere que je conçoi l'action de Gedeon, je trouve une grande difference entre cette action, & les sacrifices, qui se faisoient dans les hauts lieux. Ces sacrifices se faisoient avec toutes les ceremonies ordonnées par la Loi. On ne bâtissoit pas de Tabernacle dans ces hauts lieux, on n'y établissoit pas un nouveau service, on n'y posoit aucun objet sensible, qui fût regardé comme le symbole de la présence de Dieu, on n'y celebroit point de fêtes solennelles pour la nation. C'étoit des cultes de particuliers, faits pour une famille, ou tout au plus pour une ville. Mais Gedeon, selon ma supposition, bâtit un nouveau Tabernacle pour son Ephod, lui consacra un Autel, fit celebrer des fêtes solennelles de toute la nation, auprés de cet Ephod. Il regardoit lui-même cette piece comme un signe sensible de la présence de Dieu dans ce lieu. Tout cela sans doute étoit superstitieux, & contraire à la Loi de Dieu. Outre tout cela, je ne voudrois pas nier que ce peuple, qui étoit naturellement porté à l'idolatrie, n'ait rendu une veneration excessive à cet Ephod. Non pas en le regardant comme une divinité, mais en le considérant par rapport à Dieu, auquel il étoit consacré. Et par rapport à cette grande victoire, que Dieu leur avoit donnée, dont il étoit le monument. Et ainsi il y avoit quelques dégrez de veritable idolatrie, dans le respect qu'ils avoient pour lui. C'est ce que j'ai pû imaginer de plus vrai-semblable sur cette Histoire. Il faut passer à celle du Serpent d'airain. 1. Sam. 9. 1. Sam. 16.

CHAPITRE III.

Du Serpent d'airain, entant qu'il devint un objet d'idolatrie. Le Diable s'est fait adorer presque par tout sous la figure d'un serpent. Esculape adoré sous un serpent. Serpens adorez en Egypte : des Ophites contez entre les Sectes du Christianisme.

ON peut considerer dans le Serpent d'airain, ou l'Histoire & les circonstances, qui donnerent occasion à Moïse de l'élever dans le désert, ou le mystere, & ce qu'il avoit de typique, par rapport à Nôtre Seigneur Jesus-Christ, ou bien enfin, entant que pour les Israëlites, il devint un objet d'idolatrie, & fut brisé par Ezechias. C'est sous ce dernier égard que nous le considerons ici, & nous ne dirons rien des deux autres, renvoyant les Lecteurs au Traité que Buxtorf a fait là-dessus, au livre de Mr. Bochart *de Animalibus*, & aux Commentateurs, qui ont écrit sur le Pentateuque. Ainsi, selon nôtre dessein, nous ne devons nous attacher qu'à l'examen de ce que nous lisons au second Livre des Rois, dans l'Histoire d'Ezechias. *C'est qu'il ôta les hauts lieux, il brisa les statuës, coupa les bocages, & broya le Serpent d'airain, parce que jusques à ces jours-là les enfans d'Israël lui faisoient des encensemens, & il l'appella Nechustan.*

Exercitationes ad Historiam Arcæ fœderis &c. Exercit. 6. Bochart. de Animalibus. part. 2. lib. 3. c. 13. 2. Rois 18. 4.

Quand a commencé l'idolatrie du Serpent d'airain.

C'est le seul endroit où il nous soit parlé de l'adoration, qui a été renduë à ce Serpent. Mais il est clair par le texte qu'elle a duré long-tems. C'est ce que signifient ces paroles, *Jusques à ces jours-la les enfans d'Israël lui faisoient des encensemens.* C'est-à-dire, depuis les jours qu'Israël commença à devenir idolatre, jusques aux jours d'Ezechias. Mais il n'est pas aisé de marquer précisément le tems, auquel cette idolatrie a commencé. David Kimchi estime que ce ne fut que sous les Rois de Juda. *Aprés qu'Ezechias eut vû*, dit-il, *que les enfans d'Israël s'égaroient aprés lui, il se leva & le brisa, parce que les enfans d'Israël lui faisoient des encensemens jusques à ces jours-là. C'est-à-dire, depuis le tems que les Rois de Juda s'étoient corrompus, & que les enfans d'Israël s'étoient adonnez à l'idolatrie, les Israëlites lui faisoient des encensemens. A cause qu'il est écrit quiconque l'aura regardé vivra, ils s'imaginerent qu'il étoit propre à être leur mediateur, & qu'il étoit digne d'être adoré.*

Rabbi Kimchi in locum. Opinion de ce Rabbin, qu'elle ne commença que sous les Rois de Juda.

Apparemment cette idolatrie commença dés le tems des Juges.

Mais je trouve plus d'apparence qu'il a été adoré par les Israëlites, même du tems des Juges, & dés qu'ils ont commencé à être idolatres. Car je ne conçoi pas, comment ils auroient adoré des Idoles étrangeres, de la vertu desquelles ils ne pouvoient avoir aucune preuve, & ne se fussent pas portez à servir une figure, qui d'ailleurs avoit tous les caracteres, qui peuvent rendre une figure venerable. Elle avoit été faite par le commandement

dement de Dieu, & par leur Souverain legiſlateur Moïſe, dont ils reſpectoient toûjours la memoire. Elle étoit ancienne, elle avoit fait de grands miracles. Ainſi il n'eſt pas étonnant que leur ſuperſtition ſe ſoit tournée de ce côté-là. Il ſeroit étonnant au contraire qu'elle ne s'y fût pas tournée.

Il eſt vrai que la figure de ſerpent, odieuſe aux hommes, les devoit éloigner de cette idolatrie; mais cela ne les arrêta pas; c'eſt parce qu'ils voyoient adorer des Dieux, ſous des formes prodigieuſes, Moloch ſous celle d'un taureau, qui avoit des mains; Dagon ſous la figure d'un homme demi-poiſſon; Baal-Berith ſous la forme d'une femme, qui portoit des tours ſur ſa tête, Beel-Zebub, Dieu d'Accaron, dans une ſtatuë, qui avoit une tête de chien, une de loup, & une autre de lion. Pourquoi la figure du ſerpent odieuſe, n'éloigna pas le peuple de cette idolatrie.

Mais outre cela il me ſemble que c'eſt une remarque digne d'être faite. C'eſt que le Démon, pour conſacrer la forme, ſous laquelle il avoit paru à Eve, l'avoit ſeduite, & ſous laquelle il avoit été maudit, & comme pour rendre faux cet oracle de Dieu, *je mettrai inimitié entre le ſerpent & la femme, & entre la ſemence de la femme & celle du ſerpent*, viſiblement a fait tous ſes efforts pour tourner la ſuperſtition des hommes, & leur idolatrie, du côté de cette affreuſe bête. Tellement que malgré l'averſion naturelle, que les hommes ont pour cet effroyable animal, & dont ils ne ſe peuvent défaire, cependant il n'y en a point qu'on ait autant adoré, ni en qui on ait plus mis de divinité. Chacun ſait qu'il étoit conſacré à Eſculape, & qu'on adoroit ce Dieu dans le corps d'un grand ſerpent. L'Hiſtoire Romaine nous apprend, *que durant une peſte, qui ravageoit la ville de Rome, les Romains envoyerent des Ambaſſadeurs, pour apporter d'Epidaure à Rome, le ſigne d'Eſculape. C'étoit un grand ſerpent, qui entra volontairement dans leur vaiſſeau. Ils apporterent ce ſerpent, dans lequel il eſt certain que le Dieu habitoit, & quand le vaiſſeau eût abordé l'Ile du Tibre, le Dieu étant décendu volontairement dans le même lieu, on conſacra un Temple à Eſculape.* Et même dans les lieux, où Eſculape étoit adoré ſous des ſtatuës de figure humaine, on lui mettoit en main un bâton, autour duquel étoit un ſerpent. Et voici comme Ovide le dépeint, tel qu'il étoit dans les Temples, Le Démon s'eſt fait adorer preſque par tout, ſous la figure du ſerpent. Titus Livius lib. 11. in Epitome. Eſculape étoit adoré ſans la figure d'un ſerpent, ou conjoint avec une figure de ſerpent.

. . . . *Qualis in æde*
Eſſe ſolet, baculúmque tenens agreſte ſiniſtra,
Cæſariem longæ dextra deducere barbæ.

Metam. l. lib. 15. Fab. 50. v. 655.

Aprés quoi Eſculape parle, & dit,

Pone metus, veniam, ſimulacráque noſtra relinquam,
Hunc modò ſerpentem, baculum qui nexibus ambit,
Perſpice, & uſque nota, viſum ut cognoſcere poſſis.

L'Hiſtoire du Dragon des Babyloniens eſt connuë de tout le monde. Mais je n'oſerois la produire comme une preuve, que les hommes ont adoré les ſerpens, car elle eſt trop apocryphe. Aucun ancien Hiſtorien ne nous dit que les Babyloniens ayent adoré un Dragon. Un certain Juif aſſez moderne, nommé Joſeph Ben Gorion, eſt le ſeul Auteur qui en parle; mais il eſt clair que ce Juif a puiſé ce qu'il en dit de l'Hiſtoire apo- Hiſtoire de Bel & du Dragon apocryphe.

cryphe de Bel & du Dragon, que les Grecs avoient ajoûtée au texte de Daniel. Voici ce qu'il en dit: „ Daniel sortant de la présence du Roi, „ prépara des instrumens de fer, faits comme les dents des peignes, avec „ lesquelles on apprête le lin, & les joignit par dedans, posant tête con- „ tre tête, & les pointes étoient tout à l'entour, bien limées & bien ai- „ guës. En suite il couvrit les pointes de diverses sortes de viandes, prin- „ cipalement de graisse, de suif, & d'autres choses grasses. Il y mit aussi une „ couche de soufre & de poix. Et de cette maniere les dents aiguës „ étoient cachées. Le tout avoit la figure d'un des pains, que l'on met „ sur l'autel. Daniel l'ayant jetté dans la gueule du Dragon, cette bête „ avalla ce tourteau, & le dévora avec avidité. Mais quand cela fut dé- „ cendu dans ses entrailles, la chaleur fit fondre la graisse & le suif. Les „ pointes d'acier se développerent, elles percerent & déchirerent les en- „ trailles du Dragon. Cet animal commença à sentir de grandes dou- „ leurs, & mourut le lendemain. „ Cette fable est un peu differente de celle de l'apocryphe, qui ne fait entrer dans le tourteau, que de la poix, de la graisse & de la bourre, & point de fer. C'est le caractere du mensonge d'être different de soi-même. Mais si le Démon ne s'est pas fait adorer entre les Babyloniens, sous la même forme, sous laquelle il seduisit Eve, il l'a fait en bien d'autres lieux. L'Egypte, si celebre par les monstres, dont elle a fait des Dieux, n'a pas oublié le serpent.

Joseph Ben Gorion lib. 2. 10.

Il y avoit une certaine espece d'aspic, appellé *Thermutis*, pour laquelle ils avoient une singuliere veneration. C'est Elien qui nous l'apprend, & ce qu'il en dit n'étant pas long, est assez curieux pour être rapporté tout entier, & dans ses termes. „ Il y a une certaine espece d'aspic que les „ Egyptiens appellent Thermutis. Ils disent qu'il est saint, & ils ont „ pour lui une souveraine dévotion. C'est pourquoi ils en couronnent les „ simulacres d'Isis, comme d'un diademe Royal. Ils soûtiennent qu'il n'est „ point ennemi du genre humain, qu'il ne fait jamais de mal aux honê- „ tes gens, & ne tue que les méchans. Si cela est ainsi, on pourroit di- „ re, que la vengeance & la justice, qui préside sur l'Univers, auroit du „ respect pour cet aspic, qui seroit si clairvoyant pour voir les crimes, „ & si severe pour les punir. Il y en a d'autres qui disent que c'est Isis, „ qui l'envoye punir les malfaicteurs. Les Egyptiens content jusques à „ seize especes d'aspics, mais ils croyent qu'il n'y a que celui-ci qui soit „ immortel. C'est pourquoi dans tous les coins de leurs Temples, ils bâ- „ tissent de petites voutes soûterraines, comme des chapelles, dans les- „ quelles ils nourrissent le Thermutis, avec de la graisse de bœuf, qu'ils „ lui donnent à manger de tems en tems. „

Ælian. Histor. Anim. lib. 10. c. 31.

Culte que les Egyptiens rendoient au serpent Thermutis.

Le serpent étoit l'un des plus venerables de tous les symboles de la Religion des Egyptiens. Eusebe nous en fait l'Histoire assez au long, tirée de Philo Biblius, Traducteur de Sanchoniathon en ces termes. „ Thaautus attribuoit „ quelque divinité à la nature du Dragon, & des serpens, & les Phéniciens, „ & les Egyptiens, ont approuvé son sentiment. Car en effet ces animaux „ sont beaucoup plus abondans en esprits que les autres reptiles. Ils ont „ une nature de feu, & une vîtesse qu'on ne sauroit exaggerer &c. C'est „ pourquoi cet animal est estimé sacré, & il entre dans les mysteres &c. „ Il est immortel, & il se resout en lui-même, car il ne sauroit mourir

Le serpent étoit l'un des plus venerables symboles de la Religion d'Egypte.

Lib. 1. c. 10. Præpar. Evangelicæ.

„ natu-

„ naturellement. Il faut qu'il meure par la violence de quelque coup. „ Les Phéniciens l'appellent bon Démon, & les Egyptiens l'appellent „ Kneph, Κνήφ, & lui donnent une tête d'épervier &c. quand ils répré- „ ſentent le monde, ils peignent un cercle, dont le fond eſt d'azur, par- „ ſemé de flâmes, & au milieu du cercle s'étend un ſerpent, qui a la tê- „ te d'épervier, le tout eſt fort ſemblable à la figure du Θ, theta Grec. „ Leur intention eſt de répréſenter le monde par ce cercle, & le bon „ Démon par le ſerpent, qui s'étend au milieu du cercle. „

Il eſt clair, que puiſque ce ſerpent répréſentoit le genie du monde, & l'eſprit qui l'anime, il faloit que ce fût le ſymbole du Dieu conſervateur & createur de l'Univers, en quoi l'audace du Démon paroît horrible, d'avoir donné à Dieu la figure que lui-même avoit empruntée pour faire la guerre à Dieu. Outre cela les Egyptiens répréſentoient l'année par un ſerpent, qui faiſoit un cercle, & qui ſe mordoit la queuë.

Audace du Démon d'avoir donné à l'eſprit qui gouverne le monde, pour image, le ſerpent.

Il y a bien apparence qu'une partie de cette Theologie Egyptienne, venoit de l'Hiſtoire de nôtre Serpent d'airain, fait par Moïſe. Le Thaautus, dont Sanchoniathon parle ſi ſouvent, pourroit bien être Moïſe. C'eſt une des conjectures les plus vrai-ſemblables de Monſieur Huet. Car les Phéniciens diſoient de leur *Thaautus*, qu'il fut le premier inventeur des caracteres & des lettres. Que Saturne le fit Roi de toute l'Egypte; que c'eſt lui qui a écrit l'Hiſtoire des Dieux. Cela peut convenir à Moïſe, qui eſt eſtimé le plus ancien de tous les Ecrivains, qui domina ſur l'Egypte, par la verge qui la domtoit, & qui écrivit l'Hiſtoire de Dieu, & de ſes enfans. Ce que dit Sanchoniathon, dans le paſſage que nous venons de voir, que Thaautus attribuoit quelque divinité au ſerpent, vient apparemment de ce que Moïſe, éleva le Serpent au deſert, & obligea le peuple à le regarder, pour être gueri. De là même apparemment eſt venu le ſerpent d'Eſculape, le Dieu de la Médecine. C'eſt parce que par le regard de ce Serpent d'airain les Iſraëlites avoient été gueris.

L'Hiſtoire du Serpent d'airain a donné lieu à la Theologie des Egyptiens, ſur le ſerpent.

In Demonſtratione Evangelica.

Les Genies protecteurs des villes, & des autres lieux, qu'on appelloit Dieux Tutelaires, étoient adorez ſous le ſymbole des ſerpens, ſelon le témoignage d'Iſidore. Et deux ſerpens peints à l'entrée d'un lieu, étoient une marque, que le lieu étoit conſacré à quelque Heros, ou à quelque Dieu. C'eſt ce que veut dire Perſe dans ſon ſtyle obſcur,

Iſidore Orig. lib. 12. c. 4.

Pinge duos angues: pueri, ſacer eſt locus, extrà Meite.

Satyra 1. verſ. 114.

Allez, enfans, ne faites pas vos ordures là dedans, c'eſt un lieu ſaint, on y voit la peinture de deux ſerpens. Ariſtophane, dans la Comedie intitulée Plutus, dit, *deux Dragons ſortirent du Temple*, & ſon Scholiaſte ajoûte qu'*ordinairement on poſoit deux Dragons auprés des Heros.* Virgile raconte qu'Enée, en ſacrifiant aux manes de ſon pere Anchiſe, vit un ſerpent ſortir de ſon tombeau, & fut en doute ſi c'étoit le Genie ou le Dieu Tutelaire du lieu, ou celui de ſon pere.

Dixerat

Æneid. 5.

Dixerat hæc: adytis cùm lubricus anguis ab imis
Septem ingens gyros, septena volumina traxit,
Amplexus placidè tumulum &c.
Obstupuit visu Æneas; ille agmine longo
Tandem inter pateras, & levia pocula serpens,
Libavítque dapes, rursúsque innoxius imo
Successit tumulo, & depasta altaria liquit.
Hoc magis inceptos genitori instaurat honores,
Incertúsque geniúmne loci, famulúmne parentis
Esse putet. . . . .

Serpens adorez en Prusse. Lib. 1. Antiquit. Borussiæ, de Prusse.

Enfin il n'y a point de lieux si cachez, & si reculez, dans le monde, où le Démon n'ait porté cette idolatrie monstrueuse. Erasmus Stella dans les antiquitez de Borussie, ou de Prusse, dit que les habitans de ce païs, barbares au souverain degré, n'ayant autrefois aucune Religion, commencérent par l'adoration des serpens. Sigismond Baron de Herberstein, dans ses Relations de Moscovie, dit que dans la Samogitie, de son tems, les hommes adoroient encore un serpent pour divinité. Le même se faisoit dans la Lithuanie. Et il y a des païs dans les Indes, où l'on adore encore aujourd'hui les serpens.

Je ne regarde pas ce que nous avons dit de l'adoration des serpens, absolument comme une digression. Car je croi que le culte du serpent tire son origine, en partie du miracle, que le serpent d'airain fit dans le desert sur les enfans d'Israël, en partie de l'Histoire de la tentation du premier homme, dans laquelle le Démon se cacha sous la forme d'un serpent, duquel Moïse disoit, *qu'il étoit le plus avisé de tous les animaux des champs.* Les choses s'obscurcissent, & se grossissent en même tems, en s'éloignant de leur source. Cette tradition qu'un serpent avoit parlé, & qu'il avoit été jugé le plus fin des animaux, s'est enflée jusques-là que l'on est venu à donner de la divinité au serpent. Il est certain qu'il y a eu des heretiques dans l'antiquité, qu'on a appellez *Ophites*, qui ont adoré le serpent, & qui l'ont adoré par rapport à la tentation. Ils disoient, selon St. Irenée, *que la Sagesse s'étoit fait serpent, & qu'elle s'étoit opposée au createur d'Adam; qu'elle avoit donné la connoissance à l'homme, & qu'à cause de cela il avoit été dit, que le serpent étoit le plus sage de tous les animaux. Et que la situation des intestins dans l'homme, qui sont pliez & repliez, comme les serpens, montre qu'il y a en nous une substance cachée, qui engendre la figure des serpens.* Origene contre Celsus en dit des choses fort curieuses. Celsus reprochoit aux Chrétiens, qu'il avoit vû un certain diagramme, fait par eux, qui sentoit fort la magie. Il étoit composé de dix cercles, décrits les uns dans les autres, sur un même centre, le plus petit étant renfermé dans un plus grand, chacun de ces cercles ayant son nom. Le plus grand s'appelloit Leviathan, ou l'ame universelle, le plus petit s'appelloit Behemoth, & sur le tout étoit marquée une grosse ligne, large & noire, en forme de diametre, qui coupoit tous les cercles par la moitié, qui s'appelloit la geesne. Origene expliquant ce diagramme, montre que c'est celui des Ophites, & dit que dans ces cercles étoient écrits les noms de

Irenæi lib. 1. adversus hæreses. cap. 34. ad finem.

Origenes contra Celsum. lib. 6. p. 292. & suivantes.

Theologie des Ophites, semblable à celle des Egyptiens.

de ſept Démons, que ces gens adoroient. Et entr'autres choſes il confirme ce qu'avoit dit Irenée, qu'ils ſoûtenoient que le ſerpent étoit bon, qu'il avoit été le Docteur d'Adam & d'Eve, & qu'il leur avoit appris à connoître le bien & le mal.

J'ai rapporté cela, parce qu'il me paroît avoir un trés grand rapport avec la Theologie des Egyptiens, dont nous avons parlé. Ces cercles des Ophites, & le culte du ſerpent, approche de cet embleme celebre des Egyptiens, qui peignoient un cercle parſemé de traits d'azur & de flâmes, au milieu deſquels étoit un ſerpent.

Les Ophites étoient proprement des Magiciens, à qui l'on fait bien de l'honneur en les mettant entre les ſectes du Chriſtianiſme. Car ſi ce qu'Origene nous dit au même lieu eſt veritable, ils n'avoient pas la moindre teinture du Chriſtianiſme, puiſque perſonne n'étoit reçû à leurs myſteres, qui n'eût auparavant maudit & renié Jeſus-Chriſt. Je croi donc que ces gens étoient une branche de la Religion Egyptienne, plûtôt que de la Religion Chrétienne.

Ophites mal à propos mis au nombre des heretiques du Chriſtianiſme.

Pour achever ce que nous avions à dire du Serpent d'airain, il ne nous reſte plus qu'un mot à ajoûter, touchant ſa derniere deſtinée. C'eſt qu'Ezechias le briſa, & l'appella par mépris *Nechuſtan*, c'eſt-à-dire, une piece d'airain. Il n'y a là-deſſus qu'une difficulté conſiderable. C'eſt que l'on demande, pourquoi les Princes dévots & religieux, qui ont vécu avant Ezechias, comme Aſa & Joſaphat, en repurgeant l'Egliſe de Juda d'idolatrie, n'avoient pas aboli cette Idole avec les autres. Je ne croi pas qu'on puiſſe dire que du tems d'Aſa & de Joſaphat, le Serpent d'airain n'avoit pas été adoré. Car j'ai déja dit que cela ne me paroît pas vrai-ſemblable, & les paroles du texte diſent que juſques aux jours d'Ezechias les enfans d'Iſraël lui faiſoient des encenſemens. Ce qui ſignifie qu'ils l'avoient adoré de tout tems.

Comment Aſa, & Joſaphat, ont épargné l'Idole du Serpent d'airain.

Buxtorf nous rapporte le ſentiment d'un certain Rabbin, nommé Laviedo, qui croit que les Rois pieux, qui avoient précedé Ezechias, avoient épargné le Serpent d'airain, bien que de leur tems les enfans d'Iſraël lui fiſſent des encenſemens, parce que ce n'étoit pas une idolatrie, à cauſe que ces encenſemens, qui ſe faiſoient au Serpent, ne ſe faiſoient pas à l'honneur du Serpent, mais à l'honneur de Dieu, & en memoire du miracle, que Dieu avoit fait par ce Serpent. Mais qu'Ezechias voyant que cela avoit l'apparence d'idolatrie, & qu'à l'avenir ce Serpent pourroit être en achoppement, parce que la ſuperſtition augmente toûjours, il le briſa. Ce ſentiment n'a pas de vrai-ſemblance. L'Egliſe Judaïque ne ſavoit pas les diſtinctions, qui ſont aujourd'hui ſi celebres dans l'Egliſe Latine, d'adoration *relative* & *abſoluë*. Et l'on ne ſavoit pas encore en ce tems, qu'il fût permis de faire des encenſemens à des ſtatuës, & à des images, à l'honneur de Dieu.

Buxtorf Differtat. in Hiſt. Serpentis ænei. c. 6.

Opinion du Juif Laviedo, que ce culte n'étoit pas idolatre.

L'opinion de Kimchi n'eſt pas vrai-ſemblable non plus. *Aſa & Joſaphat*, dit-il, *n'ont pas détruit le Serpent d'airain, quand ils abolirent l'idolatrie, parce qu'ils ne s'étoient pas apperçûs qu'on l'adorât, ou qu'on lui fît des encenſemens durant leur tems. C'eſt pourquoi ils le conſervoient comme un monument du miracle.* Ce Serpent étoit ſans doute conſervé dans un lieu public, & il n'y a pas d'apparence qu'on ait pû lui faire des encenſemens, ſans que

que cela ſoit venu à la connoiſſance des Rois. Ainſi l'on ne peut dire autre choſe, ſinon qu'Aſa & Joſaphat conſerverent un grand reſpect pour cette relique, qu'ils firent conſcience de détruire une piece venerable pour ſa grande antiquité, & par les miracles que Dieu avoit faits par elle; qu'ils ſe contenterent de défendre au peuple de l'adorer. Mais qu'Ezechias, voyant que les ſoins, qu'on avoit pris pour empêcher l'adoration de ce ſerpent, n'avoient pas reüſſi, il avoit paſſé pardeſſus les conſiderations, qui avoient retenu ſes Ancêtres. Et pour faire revenir le peuple de la grande veneration, qu'ils avoient pour cette piece antique, l'avoit traité par mépris de ſimple *piece d'airain*, & enfin l'avoit briſé, pour ôter abſolument cette pierre de ſcandale, ſur laquelle ce peuple avoit bronché. Bien que j'aye declaré dés le commencement, que je ne veux point parler de la gueriſon miraculeuſe, que Moïſe procura par ce Serpent d'airain, cependant je ne ſaurois m'empêcher de donner avis qu'on doit être en garde du côté de l'erreur de Marsham, Gentilhomme Anglois trés ſavant, mais trop hardi en conjectures. Selon lui, ce Serpent fut une eſpece de Taliſman, ou figure magique, imitée des Egyptiens, qui avoit la vertu de guerir la morſure du ſerpent. Et il inſinuë que c'eſt de là que les Hebreux avoient pris la coûtume d'enchanter les ſerpens. Ce qu'on peut voir Pſ. 58. & Jeremie 8. 17. C'eſt transformer Moïſe en un Magicien d'Egypte. Cette gueriſon fut toute miraculeuſe & typique.

Voi Marsham Chronicu Canoniter deſerti ſtation. 35.

CHAPITRE IV.

Idolatries dont les Juifs ont été fauſſement accuſez.

APrés avoir parlé des idolatries, dont les Juifs ſe ſont veritablement rendus coupables, il n'y a pas moyen de finir, ſans dire à leur juſtification au moins un mot de celles, dont on les a accuſez. On les a accuſez d'adorer l'âne, le pourceau, le ciel & Bacchus. Il n'eſt rien de plus injuſte, & de plus faux. Les Grecs & les Romains, qui ont formé contr'eux ces accuſations, n'ont eu connoiſſance de leur Religion, que depuis la captivité de ce peuple en Babylone: depuis lequel tems il eſt certain qu'ils ont eu une averſion épouvantable pour l'idolatrie, & n'ont trempé en aucun culte des Idoles des Payens, bien éloignez d'avoir adoré le pourceau.

Sympoſiaκῶν Lib. 4. c. 5. Premiere calomnie d'avoir adoré le pourceau.

L'accuſation d'avoir honoré le pourceau ſe trouve dans Plutarque, dans ſes propos de table. Où il introduit un Calliſtrate, diſant que les Juifs ne mangeoient pas de la chair de pourceau, par reſpect qu'ils avoient pour cet animal, à cauſe qu'en fouillant avec le muſeau il avoit appris aux hommes l'art du labourage. Il appuye cette conjecture, que les Juifs ne s'abſtenoient pas de la chair de pourceau par abomination, ſur ceci, c'eſt que s'ils avoient de l'horreur pour le pourceau ils le tueroient, comme les Magiciens tuent les ſouris; au lieu qu'il leur eſt défendu de tuer des pourceaux, auſſi bien que d'en manger. Mais ces gens-là ne ſavoient

pas

pas que, selon la Religion des Juifs, un homme étoit souillé aussi bien en touchant une bête souillée, qu'en la mangeant. Et c'est pourquoi ils n'osoient la tuer, parce qu'en la tuant il eût falu la toucher. Cette abstinence de la chair de pourceau, commandée au Juif, est assûrément le fondement de cette accusation, & ce qui a fait dire à Petronius Arbiter

Judæus licèt & porcinum numen adoret,
Et cœli summas advocet auriculas,
Ni tamen & ferro succiderit inguinis oram. &c.

In Fragmentis.

Seconde calomnie contre les Juifs, d'avoir adoré l'âne.

Dans le même lieu Plutarque accuse aussi les Juifs d'adorer l'âne. *Ils s'abstiennent*, dit-il, *du lievre & le haïssent, comme une bête impure, à cause de la ressemblance qu'il a avec l'âne, lequel ils reverent mystiquement.* Tous les Savans savent la fable de Tacite. C'est que les Juifs adoroient l'âne, parce qu'en sortant d'Egypte ils étoient prêts à mourir de soif dans le desert, quand ils rencontrerent une grande troupe d'ânes sauvages, qui les conduisirent à une fontaine. Ce qui leur fit avoir tant de reconnoissance pour cet animal, qu'ils en consacrerent la figure dans leur Sanctuaire. Ceci a tiré son origine d'Appion, Grammairien, qui vivoit du tems de Tibere, de Caïus, & de Claude, & qui a été refuté par Josephe. C'est lui qui dit que le Sanctuaire ayant été ouvert du tems d'Antiochus l'Illustre, on y trouva une tête d'or, qui avoit la figure de celle d'un âne. Et c'est de là, dit-on, qu'est venuë l'accusation, qui a été faite aux Chrétiens d'adorer l'âne. Tertullien dit qu'un de ces calomniateurs avoit fait peindre le Dieu des Chrétiens avec des oreilles d'âne, revêtu d'une longue robe, tenant un livre en sa main, le pied avec une corne, comme les chevaux & les ânes en ont, avec cette inscription, *Deus Christianorum Ononychites.* Dans ce tems-là les Payens ne distinguoient point les Juifs des Chrétiens, à cause qu'ils adoroient le même Dieu createur du monde, & étoient également ennemis de tous les faux Dieux du Paganisme.

Histor. lib. 5.

Apud Josephum lib. 2. adversus Appionem.

Tertull. cap. 16. Apologet.

Vide plura apud Bochart. De Animalibus Part. 1 lib. 2. cap. 18.

Nos Savans demandent quel peut être le fondement de cette calomnie. Quelques-uns croyent que cela est venu de ce que οὐρανὸς, qui signifie le ciel, s'écrivoit par abbreviation ὀνὸς, mot qui approche fort de celui qui signifie âne, & que les Payens ayant lû quelque part que les Juifs adoroient ὀνὸν, le ciel; lisant, ou par ignorance, ou par malice, ὄνος, qui signifie un âne, ils ont debité cette fable, que les Juifs ont adoré l'âne.

Notable conjecture de Tanaquillus Faber: Epistolæ Criticæ tom. 1. Epist. VI. ad Chabrolium.

Le Févre de Saumur, Regent de la seconde Classe, trés heureux en conjectures, en fait une ici qui est ingenieuse. Il observe que celui qui bâtit le Temple Schismatique, que les Juifs avoient en Egypte, s'appelloit *Onias*, que tout le Canton en prit le nom. C'étoit dans la Province d'Heliopolis, que le Temple fut appellé Ὀνίου νάος: & Ὀνιεῖον, la ville bâtie par Onias. Sur quoi les Payens inventerent la fable, que l'âne, appellé *onos* en Grec, étoit adoré dans ce lieu-là. Monsieur Bochart soupçonne que cela vient de ce que le mot *pieo* en langue Egyptienne signifie un âne, & que les Egyptiens ayant souvent oui dire aux Juifs ces mots,

פי יהוה, qui se prononcent *piiao*, & qui signifient la bouche, ou la parole de Jehova, l'avoient malignement confondu, avec leur *pieo*, pour avoir lieu d'accuser les Juifs d'adorer l'âne. Dans toutes ces conjectures il paroît de l'érudition & de l'esprit.

Mais je croi que, quand on aura examiné ce que j'ai dit des Cherubins, on ne doutera point que ma conjecture ne soit préferable à toutes les autres. J'ai prouvé que les Cherubins avoient quatre faces, 1. d'homme, 2. de lion, 3. d'aigle, & 4. de bœuf. Il n'est pas difficile de prendre l'une de ces têtes & d'en faire la tête d'un âne, sur tout celle de bœuf, si vous en changez les cornes en grandes oreilles, elle ne revient pas mal à celle d'un âne. Dans le dessein qu'avoient les Payens de rendre ridicule & odieuse la Religion des Juifs, il n'est pas étonnant qu'ils ayent fait cette petite metamorphose. Ils auroient pû les accuser d'adorer un bœuf, mais cela ne les eût pas rendus odieux, parce que les Egyptiens avoient cette superstition. Ils ne les ont pas accusez non plus d'avoir adoré l'aigle & le lion, parce que ces animaux ont quelque chose de noble & de grand. Ayant donc oui dire que les Juifs dans leur Sanctuaire avoient eu autrefois des figures extraordinaires, qui étoient d'or, & en effet les Cherubins qui couvroient l'Arche étoient d'or, ils en ont fait cette tête d'âne de pur or, dont parle Appion. Il est vrai que du tems d'Antiochus Epiphanes, auquel tems Appion attache sa fable de la tête d'âne, trouvée dans le Sanctuaire, il n'y avoit plus d'Arche, ni de figures de Cherubins: mais Appion pouvoit avoir appris par tradition comment étoient faits les Cherubins, & ce qu'en avoit écrit Ezechiel.

3. Calomnie d'avoir adoré le Ciel & les nuées.

Quant à la troisiéme accusation, d'avoir adoré le ciel, que leur font Juvenal & Petrone,

Satyr. 14. Petroni.

Nil præter nubes & cœli numen adorant.
Et cœli summas advocet auriculas.

Il n'est pas difficile de deviner pourquoi c'est que les Juifs faisoient profession de n'adorer que le Dieu des cieux. Ils n'avoient point d'images, ni de statuës, ils appelloient Dieu à témoin de leur innocence, en levant les yeux & les mains au ciel, & vers les nuës. En effet les Juifs n'adoroient que ce qu'ils appelloient *cœli numen*, le Dieu du ciel, mais ils n'adoroient pas *cœlum numen*, le ciel comme un Dieu. Cependant c'est ce que Juvenal veut insinuer, disant que les Juifs adorent les nuées, & la divinité du ciel.

De la grande accusation, c'est d'avoir adoré Bacchus.

Je viens à la derniere accusation, c'est d'avoir adoré Bacchus. C'est celle sur laquelle Plutarque appuye davantage, & il prétend les en convaincre par bien des preuves. Il ne sera pas sans doute desagréable, ni inutile, que nous fassions une revûë de ces preuves. Il dit que cela se prouve par le tems de leur plus grande fête, qui se celebroit dans l'Autonne.

Plutarque. Ubi suprà.

Ils l'appellent, dit-il, *le Jeûne, & le celebrent dans le tems des vendanges: Ils dressent des tables au milieu des ruës, chargées de toutes sortes de fruits, & sont assis sous des feuillages, & sous des tissus de branches, principalement de vigne & de lierre, & ils appellent le jour de devant le jour des Tabernacles. Peu de jours aprés ils celebrent une autre fête, où les mysteres de Bacchus paroissent à découvert. Ils portent des rameaux en une main & des Thyrses, & entrent ainsi dans*

dans leur Temple. Nous ne ſavons pas ce qu'ils y font. Mais il eſt apparent qu'ils y celebrent les Bacchanales, car ils ſe ſervent de trompettes & de clairons, dans les hymnes qu'ils chantent à leur Dieu.

Dans le mois de Tiſri les Hebreux avoient trois jours ſolennels, le premier étoit le premier jour du mois de Tiſri, qui s'appelloit la fête des trompettes. Le ſecond étoit le dixiéme du même mois, c'étoit le Jeûne, ou le jour des expiations. Et le troiſiéme étoit le 15. du même mois, qui commençoit la fête des Tabernacles, laquelle duroit juſques au 22. dans laquelle les Juifs en effet dreſſoient des cabinets de verdure, & des branches, ſous leſquelles ils mangeoient. La plûpart des choſes que Plutarque remarque ſe faiſoient en effet dans ces fêtes. Mais s'il eût été inſtruit des myſteres de leur Religion, il auroit ſû que le premier jour étoit ſolennel, à cauſe que c'étoit le premier jour de l'an; que le ſecond étoit une humiliation & un jeûne, & non pas une fête de Bacchus; & que la troiſiéme fête étoit à la verité une fête, & une réjouïſſance, mais qu'elle étoit établie à l'honneur du Dieu des cieux, & non pas de Bacchus, que ces Tabernacles de verdure, ſous leſquels ils logeoient, étoient les images de leur pelerinage dans le déſert. Fauſſe preuve, tirée des ceremonies de la fête des Tabernacles.

Cette fête étoit deſtinée à rendre à Dieu graces des fruits de la terre, & c'eſt pourquoi on la celebroit aprés la vendange, au mois de Tiſri, qui répond à nôtre Septembre. Les clairons & les trompettes, dont il parle, entroient à la verité dans la Muſique des hymnes, qui ſe chantoient dans le Temple. Mais cela ne ſignifioit point le Dieu Bacchus, puiſque cela étoit commun à toutes les Religions, de chanter les hymnes à leurs Dieux avec des inſtrumens de Muſique.

Pacis opus docuit, juſſitque ſilentibus armis,
Inter ſacra tubas, non inter bella ſonare. Calphurnius Ecloga prima.

Plutarque tire une autre preuve du nom de *Levites* : ce ſont, dit-il, ceux qui jouent des inſtrumens, comme de luts & de harpes. En effet c'étoit un des offices des Levites. Il dérive ce nom d'*Evius*, qui étoit l'un des noms de Bacchus. Et ce nom d'Evius étoit donné à Bacchus, à cauſe du mot Ε'ὐοῖ, que les Bacchantes repetoient perpetuellement dans les fêtes de Bacchus. Cela eſt ſi froid, qu'il ne merite pas qu'on le refute. 2. Fauſſe preuve de Plutarque, tirée d'une fauſſe étymologie du nom de *Levites*.

Il ajoûte que le mot de *Sabbat*, qui ſignifie les fêtes ordinaires des Juifs, peut venir de σαβοῖ, mot que les Bacchantes joignoient à celui d'Ε'ὐοῖ, & c'eſt de là que Bacchus fut appellé *Sabazius*. Cela n'eſt pas mal imaginé. Mais il auroit appris des Juifs, s'il avoit voulu s'en enquerir, que le mot *Sabbat* ſignifie repos, & qu'ils appellent ainſi le ſeptiéme jour de la ſemaine, parce qu'ils ceſſent toute œuvre en ce jour-là. 3. Fauſſe preuve, tirée du mot Sabbat.

Il ajoûte que dans ce jour-là les Juifs s'enyvroient, & ſe traitoient les uns les autres. Je croi que cela eſt fondé ſur ce que le Sabbat chez eux, n'étoit jamais un jour de Jeûne. Ce que les anciens Chrétiens obſervoient auſſi. C'eſt une pure calomnie, car ils n'oſoient même préparer à manger dans leur Sabbat, & chacun ſe tenoit chez ſoi. 4. Fauſſe preuve.

Il croit avoir une preuve invincible, dans ce qu'il y avoit des clochettes attachées au bas de la robe du Souverain Sacrificateur des Juifs, qui ſonnoient

5. Fausse preuve, tirée des clochettes attachées à l'habit du Souverain Sacrificateur.

nient avec un grand bruit, quand il marchoit, parce que ce bruit avoit du rapport avec celui qui se faisoit dans les sacrifices nocturnes de Bacchus, qu'on appelloit *Nyctelia.* Il est vrai qu'il y avoit des clochettes au bas de la robe du Sacrificateur, mais ce n'étoit pas à dessein d'imiter les sacrifices, & les fêtes de Bacchus. Les Juifs & les Chrétiens cherchent le mystere de cela, & la plûpart des derniers croyent que ces clochettes sonnantes signifioient la voix de l'Evangile, que les Prédicateurs doivent faire retentir en entrant dans le Sanctuaire.

6. Fausse preuve, tirée des figures de vignes & de pampres, qui étoient au vestibule du Temple d'Herode.

Plutarque observe aussi, qu'il y avoit sur les murailles de leur Temple des figures de tambours, & de Javelots, ou de Thyrses: c'est que dans la description du Temple de Salomon, il avoit lû que les murailles étoient couvertes d'un lambris doré, sur lequel il y avoit des branches de Palmes en demi-relief, entrelacées les unes dans les autres. Peut-être que par ces Thyrses, il entend cette vigne, & ces pampres, avec les raisins, qui étoient d'or en relief, sur la muraille du vestibule du Temple, & cette vigne étoit d'une si prodigieuse grandeur, que les raisins étoient de la hauteur d'un homme: pour les tambours, je ne sai où il les a pris, si ce n'est qu'il prenne des fleurs épanouïes, pour des figures de tambours. Mais comme cette erreur ne pouvoit naître que de la vûë, & que Plutarque n'a jamais vû le Temple de Salomon, ni même celui d'Herode, il n'est pas aisé de deviner qui lui a dit qu'il y avoit des tambours, taillez sur les murailles du Temple de Jerusalem: Apparemment il a imaginé cela, afin de trouver plus aisément le culte de Bacchus dans le service des Juifs.

Joseph. l. 5. c. 14.

7. Fausse preuve.

Il avoit remarqué que dans la Loi de Moïse il est défendu de mettre du miel sur l'Autel, il trouve encore Bacchus là dedans: c'est, dit-il, parce que le miel gâte le vin. C'est plûtôt parce qu'il jette une fort mauvaise odeur, & que Dieu ne vouloit point de fumée sur son autel, qui ne fût de bonne odeur. Enfin il prouve que Bacchus est le Dieu des Juifs, *parce qu'entre plusieurs sortes de punitions qu'ils ont, la plus honteuse c'est celle, par laquelle on défend le vin à ceux qui sont punis de ce châtiment, pour autant de tems qu'il plaît à celui qui a le pouvoir d'imposer les peines.* Je croi qu'il a pris cela de la Loi du Nazareat, par laquelle celui qui faisoit vœu d'être Nazarien, s'astreignoit à ne pas boire du vin. Et parce que le Nazarien alloit couper ses cheveux au Temple, & y faire les autres ceremonies du vœu, en presence des Sacrificateurs, Plutarque s'est imaginé que c'étoit le Sacrificateur, qui imposoit cette necessité de ne point boire du vin. Ou bien cela vient de ce qu'il avoit oui dire des excommuniez, parce que l'excommunié étoit separé du commerce de ses freres, & ne pouvoit être à même table avec eux, tout le tems que duroit le lien de son excommunication, on s'est persuadé qu'étant éloigné des tables communes, on lui avoit défendu l'usage du vin. Quoi qu'il y ait bien des fautes dans tout ce discours de Plutarque, il paroît pourtant qu'il avoit plus pris de connoissance des ceremonies des Juifs, que les autres Payens qui en ont parlé.

8. Fausse preuve.

IX. TRAI-



IX. TRAITÉ

DES HAUTS LIEUX,

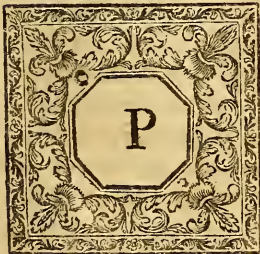
Des Bocages, & des Temples

DE L'IDOLE;

Des Sacrificateurs, des Sacrifices, & des Ceremonies de leur Culte.

CHAPITRE I.

Des hauts lieux & des bocages. Ce sont les plus anciens Temples. Plusieurs nations n'en ont pas eu d'autres. Les Hebreux en ont fait grand usage: le chêne & le guy de chêne ont été sacrez: fameux bocage dans le fauxbourg d'Antioche.



Pour avoir une connoissance un peu raisonnable du culte idolatrique des Syriens & des Hebreux, aprés avoir examiné les noms de leurs Idoles, il faudroit parler des lieux, dans lesquels ils les adoroient, des Ministres de l'idolatrie, & des Ceremonies de ces fausses Religions. Et ce seroit un champ, qui ne seroit pas moins grand, que celui d'où nous sortons, si nous voulions entrer bien avant dans ce sujet. Mais comme ce que nous écrivons est destiné à éclaircir l'Histoire du Vieux Testament, il n'est pas besoin de nous étendre, que sur les choses qui servent à l'intelligence de cette Histoire. C'est pourquoi, sans nous engager à rapporter tout ce que nous savons des superstitions Payennes, qui avoient cours entre les Grecs & les Romains, nous

nous rapporterons seulement ce qui sera le plus pour l'intelligence de celles, dont l'Ecriture Sainte nous parle.

Des hauts lieux & des bocages.

Premierement il faut parler des lieux, où se faisoient ces dévotions criminelles. L'Ecriture les désigne par trois noms, les hauts lieux, במות, bamoth, les bocages, *asherim*, אשרים, & les Temples, qu'ils appelloient בית, Maison. Il est certain que les hauts lieux, & les bocages, sont avant les Temples, & que ce sont les plus anciens oratoires, où les hommes ont fait leurs dévotions. Il est parlé trés souvent de ces hauts lieux, & de ces bocages, dans le Vieux Testament. Je croi que le premier lieu, où il nous soit parlé de bocages, c'est le 34. de l'Exode. *Vous démolirez leurs Autels, vous briserez leurs statuës, & couperez leurs bocages.* Et le chapitre 26. du Levitique est le premier endroit, où il soit parlé de hauts lieus. *Je détruirai vos hauts lieux, & exterminerai vos chapelles consacrées au Soleil.* Le premier bocage, dont l'Ecriture parle, c'est celui de Bahal, qui fut coupé par Gedeon. *Et dans cette nuit-là l'Eternel dit à Gedeon, prens le bouveau d'entre les bœufs, qui sont à ton pere, savoir le deuxiéme bouveau âgé de sept ans, & démoli l'Autel de Bahal, qui est à ton pere, & coupe le bocage, qui est dessus.* Et le premier haut lieu, dont l'Ecriture fasse mention, c'est celui, sur lequel Samuel sacrifioit, quand Saül le vint rencontrer, pour avoir des nouvelles des ânesses de son pere Kis. *Hâte toi maintenant, car aujourd'hui il est venu en la ville, parce qu'il y a aujourd'hui un sacrifice pour le peuple, sur le haut lieu.* Ce n'est pas que les bocages, & les hauts lieux, ne soient beaucoup plus anciens que Gedeon, & que Samuel. Car je ne doute pas que ce n'ayent été les premiers Temples des hommes. C'est une verité fort reconnuë.

V. 13. — V. 30. — Juges 6. 25. — 1. Samuel 9. 12.

L'usage des bocages, & des hauts lieux, est aussi ancien que le monde.

Dans les premiers siecles du monde, les hommes n'étoient pas habiles en Architecture. La plûpart n'habitoient que sous des tentes; & outre cela, je croi qu'ils se persuadoient que la divinité ne pouvoit être servie plus à son gré, que dans les lieux d'où l'on découvroit l'Univers, qui est le grand Temple de la divinité. Cette coûtume de sacrifier à Dieu en des lieux découverts, & particulierement sur des lieux élevez, se voit dans le Livre de la Genese, qui contient l'Histoire du premier monde. Aussi-tôt que Noé fut sorti de l'Arche, il bâtit un Autel & sacrifia dessus. Par tout où les Patriarches se transportoient, ils dressoient des Autels, prés de leurs tentes. Jacob en revenant de chez Laban, sacrifia sur la montagne. Abraham par le commandement de Dieu, sacrifia sur la montagne de Moria. Ce ne sont donc pas les idolatres, qui ont les premiers choisi ces sortes de lieux pour y servir la divinité. La coûtume en est venuë sans doute de l'ancienne Eglise avant Moïse. Pour donner à ces lieux destinez à la dévotion tout l'ornement, & toute la beauté, dont la nature sans art est capable, ou bien ils choisissoient des coupeaux de montagnes, sur lesquels il y avoit des arbres & de l'ombrage, ou ils plantoient eux-mêmes de grands arbres, qui faisoient de grandes voutes de verdure au dessus de leurs Autels, & c'est ce qu'ils appelloient des bocages. Sans doute cela se faisoit au commencement sans superstition, mais en suite on vint à se faire une necessité, & une dévotion, du choix de ces lieux. On se persuada que Dieu vouloit être servi en des lieux libres, & qui n'étant point bornez par des murailles, répréséntassent mieux l'infinité

nité de Dieu, & sa connoissance, qui ne peut être empêchée par aucun voile.

Herodote nous dit que les Perses accusoient de folie la coûtume de bâtir des Temples à la divinité. *Ils ne dressent point de statuës à l'honneur des Dieux, ils ne leur bâtissent ni Temples, ni Autels, & regardent cela, dans ceux qui le font, comme une folie. C'est parce que, selon mon sentiment, ils ne croyent pas, comme font les Grecs, que les Dieux ayent tiré leur origine des hommes. Ils ont de coûtume, quand ils immolent des victimes à Jupiter, de monter sur le sommet des montagnes.* Le même Auteur nous apprend que les Scythes non plus, ne bâtissoient pas de Temples à leurs Dieux, excepté à Mars. Tacite en sa Germanie nous dit la même chose des anciens Allemans. *Ils ne croyent pas qu'il soit de la grandeur des Dieux de les peindre comme des hommes, ou de les renfermer dans les Temples, mais ils se contentent de leur consacrer des bois & des bocages, dans le fond desquels il y a un lieu secret, auquel ils donnent le nom de la divinité, & n'osent l'approcher par respect.* Alexander ab Alexandro rapporte la même chose des anciens habitans de Bithynie, *que pour adorer Jupiter, ils montoient sur les sommets des montagnes, & sans Temples adoroient le Dieu, en le saluant sous le nom de Pappa, & les Scythes sous celui de Pappæus.*

Nations qui ont continué d'adorer sans Temples & sans Autels, les Perses.

Herodot. in Clio. lib. 1. p. 62.

Les anciens Germains.

Genial. Dierum Alexander ab Alexandro lib. 2. cap. 22.

Habitans de Bithynie & de Scythie.

Cette dévotion pour les bocages, & les hauts lieux, étoit gravée si avant dans le cœur des hommes, qu'on ne pût y renoncer même aprés qu'on eût bâti des Temples. De sorte que dans toute l'étenduë, & des lieux, & des tems, dans lesquels le Paganisme a regné, rien n'est plus fameux que la dévotion des bocages. Et même je ne voi pas que les Hebreux, quand ils se sont laissez aller à l'idolatrie, ayent souvent adoré les faux Dieux ailleurs que sur les hauts lieux, & dans les bocages. C'est pourquoi les Prophetes leur reprochent si souvent, qu'ils s'étoient souillez sous tout arbre verdoyant. Le Prophete Esaïe leur dit, *Vous vous échauffez aprés les chênes, & sous tout arbre verdoyant, égorgeant les enfans par les vallées, & sous les quartiers des Rochers.* Et Jeremie, *Tu as trotté paillardant sur toute haute colline, & sous tout arbre verdoyant.* Et dans le chapitre suivant, *Ainsi m'a dit l'Eternel, dans les jours de Josias. N'as-tu pas vû ce que cette rebelle d'Israël a fait? Car elle s'en est allée sur toute haute montagne, & sous tout arbre verdoyant, & y a paillardé.* Je ne voi que deux ou trois Temples bâtis à l'honneur de l'Idole dans la Terre Sainte. Le plus considerable c'est celui qu'Achab fit bâtir dans la ville de Samarie à l'honneur de Bahal, qui fut rasé par Jehu, & qui ne fut point relevé du depuis. Car c'est ce que signifient assez clairement ces paroles. *Ils tirerent aussi les statuës hors de la maison de Bahal, & les brûlerent, & démolirent la statuë de Bahal. Ils démolirent aussi la maison de Bahal, & en firent des retraits, jusques à ce jourd'hui.* La malheureuse Hathalia, sœur d'Achab, imitant les superstitions de sa belle-sœur Jezabel, fit aussi bâtir un Temple à l'honneur de Bahal, dans la ville de Jerusalem, car le 23. chapitre du second Livre des Chroniques dit, qu'aprés la mort d'Hathalia tout le peuple entra dans la maison de Bahal, & la démolirent, & briserent ses Autels & ses images, ils tuerent aussi Mattan Sacrificateur de Bahal devant les Autels. On ne lit pas que les autres Rois de Juda ayent bâti de Temples à l'honneur de l'Idole. Mais du tems des Juges les habitans de Sichem bâtirent

Esaïe. 57.

Jerem. 2. 20. & 3. 6.

2. Rois 10. 27.

2. Rois 16. 4. un Temple à l'honneur de Bahal-Berith. *Ils sacrifioient, & faisoient des encensemens, sur les hauts lieux, & sur les côteaux, & sous tout arbre verdoyant.* Il est vrai qu'Achaz, pere d'Ezechias, fit bâtir à Jerusalem, à la porte du Temple, un grand Autel semblable à celui qu'il avoit vû à Damas, & fit reculer l'Autel des holocaustes, qui étoit à la porte du Temple, & le transporta vers le Septentrion, pour y mettre son Autel en la place; reservant l'Autel des holocaustes pour consulter le Seigneur. Mais cet Autel n'étoit pas consacré à l'honneur de l'Idole.

Grand Autel fait par Achaz à l'imitation de celui de Damas, étoit un Autel profane, mais non pas d'idolatrie.

Manassé poussa plus avant la profanation: Car il est dit, *qu'il bâtit des Autels à toute l'armée des cieux, dans les deux Parvis de la maison de l'Eternel, & qu'il posa l'image d'Ashera, ou d'Astaroth, dans cette maison, dont Dieu avoit dit à David & à Salomon son fils, je mettrai mon nom à perpetuité dans cette maison.* Ce fut lui, qui porta l'abomination de l'idolatrie le plus loin. Car hors lui il n'y a point eu de Roi à Jerusalem, qui ait fait adorer les Idoles dans le Temple. Ils se contentoient de leur consacrer des bocages, & des hauts lieux à la campagne, ou de leur bâtir des Temples separez, sans que pour cela on discontinuât le service continuel du Temple à l'honneur du vrai Dieu. Ainsi ils faisoient un mélange de la Religion Mosaïque, avec la Religion Payenne, adorant les faux Dieux à la campagne, & le Seigneur dans son Temple.

2. Rois 16. 2. Rois 21. 5. 7.

Manassé a poussé le crime d'idolatrie plus loin que ses Ancêtres.

Entre les arbres, dont étoient composez ces bocages, Esaïe nomme le chêne, *vous vous échauffiz aprés les chênes.* Ce n'est pas seulement parce que c'est de tous les arbres des forêts celui, qui étend le plus loin ses branches, qui donne le plus d'ombrage, & qui par conséquent est le plus propre à faire des bocages. Mais c'étoit principalement parce que cet arbre étoit consacré à Bahal, qui étoit le Jupiter des Orientaux. La superstion en passa d'Orient en Occident. Car en tous lieux le chêne a été un arbre sacré. Particulierement entre nos Gaulois, desquels Maxime de Tyr dit, *qu'ils adoroient Jupiter, & qu'au lieu de statuë ils l'adoroient sous un grand chêne.* C'est pourquoi leurs Sages, & les Maîtres de leur Religion, & des choses saintes, s'appelloient *Druïdes*, du mot *Drus*, qui signifie chêne dans la langue Grecque.

Le chêne arbre destiné à faire des bocages à l'honneur de Jupiter.

Serm. 38.

C'est de là sans doute que venoit le respect extraordinaire qu'ils avoient pour le Guy, qui croît sur les chênes. Pline nous apprend que quand *ils avoient trouvé le chêne, sur lequel étoit crû le Guy sacré, ils sacrifioient sous l'arbre, & faisoient de grands repas. Ensuite on amenoit deux taureaux blancs, qui avoient les cornes liées. Le Sacrificateur vétu d'un habit blanc montoit sur l'arbre, coupoit le Guy avec une serpe d'or, & le laissoit tomber sur un linge blanc, qu'on tenoit au dessous. Aprés cela on immoloit encore une victime, en priant la divinité de rendre heureux le présent du Guy à ceux, ausquels elle l'avoit fait. Ce qui étant fait, ils se persuadoient que ce Guy mis & infusé dans le breuvage, guerissoit toutes sortes d'animaux de sterilité, & étoit un remede souverain contre les venins.*

Lib. 16. 44.

Respect pour le Guy de chêne: ceremonies avec lesquelles on le recueilloit.

Apparemment ces bocages, qu'on avoit plantez à l'honneur de quelque Dieu, étoient composez principalement des arbres consacrez à la divinité, qu'on vouloit adorer en ce lieu-là. Et comme les bocages de Jupiter étoient de chêne, ceux d'Apollon par exemple étoient de laurier, parce que cet arbre étoit consacré à Apollon.

C'est

C'eſt ſans doute de là qu'avoit tiré ſon nom ce fameux bocage d'Apollon, qui étoit dans le fauxbourg de la ville d'Antioche, & qui s'appelloit Daphné, c'eſt-à-dire, le laurier, ou le bocage de laurier. Sozomene, dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, nous le dépeint comme le vrai Palais de la volupté, & comme un lieu enchanté, où tous les objets ſollicitoient la concupiſcence, & reveilloient les flâmes de la chair. Auſſi remarque-t'il que les honêtes gens, & les perſonnes graves, ſe faiſoient une honte d'approcher de ce lieu, qui étoit deſtiné à ſatisfaire les plus brutales paſſions. Car on ne venoit en ce lieu que pour y chercher les plaiſirs de la chair, & ſi quelqu'un y étoit ſans faire l'amour, il paſſoit pour un ſtupide, & l'on le regardoit même comme un impie, qui profanoit ce lieu deſtiné aux plaiſirs & à la volupté. Et cela me fait penſer que c'eſt une des raiſons, pourquoi le Démon a pris plaiſir d'être ſervi dans les bocages, c'eſt que les bois ſont des lieux propres aux plaiſirs impurs, que le Diable a preſque toûjours affecté de faire entrer dans ſon culte, & qu'il a favoriſez, le plus qu'il a pû. Nous avons vû dans le chapitre de Thammus, & de la Venus Syrienne, la deſcription qu'Euſebe nous fait, dans la vie de Conſtantin, des abominations horribles, qui ſe commettoient dans le celebre bocage de la Venus d'Aphacis, ſur le Mont Liban. Ces deux exemples, le bocage d'Apollon au fauxbourg d'Antioche, & celui de Venus Aphacite, nous font voir que la coûtume de conſacrer des bocages aux faux Dieux, a duré autant que le Paganiſme. Pline nous aſſûre que cette ſuperſtition étoit autant en vogue de ſon tems, qu'elle avoit été autrefois. Il dit en parlant des arbres, *Hæc fuere numinum Templa, priſcóque ritu ſimplicia, rura etiam nunc Deo præcellentem arborem dicant, nec magis auro fulgentia atque ebore ſimulacra, quàm lucos, & in iis ſilentia adoramus.* C'eſt-à-dire, que non ſeulement les arbres avoient été les premiers Temples des Dieux, mais qu'alors même les Païſans conſacroient à la divinité quelque arbre d'une grandeur extraordinaire, & que l'on reſpectoit ces bocages, où regnoient le ſilence & les ombres, plus que les ſimulacres brillans d'or & d'ivoire. Les Loix Romaines, qu'on appelloit des 12. Tables, ordonnoient *qu'à la campagne on édifiât des bocages à l'honneur des Dieux.* Et cela leur paroiſſoit ſi eſſentiel au ſervice divin, qu'ils en faiſoient même au milieu des villes, comme il paroît par ce vers de Virgile,

Fameux bocage conſacré à Apollon dans le fauxboug d'Antioche, impuretez qui s'y commettoient.

Lauretum.

Sozomene. lib. 5. 19.

Plin. lib. 12. c. 1.

2. Leg. de Religione.

Lucus in urbe fuit media, lætiſſimus umbra.

Æneid. 1. v. 445.

Et même ils ne bâtiſſoient pas de Temple, auprés duquel il n'y eût un bocage. Virgile dit que Didon bâtit un Temple dans le bocage, qui étoit au milieu de la ville de Carthage.

Hîc Templum Junoni ingens Sidonia Dido
Condebat, donis opulentum, & numine Divæ.

Le fameux Temple de Jupiter Dodonien en Epire, étoit accompagné d'un

d'un bois de chênes, où logeoient, à ce qu'ils disoient, deux pigeons, qui rendoient des oracles.

Pline 16. 44. Pline nous apprend qu'à Rome, dans le lieu appellé *Exquiliæ*, il y avoit un Temple de Lucine, accompagné d'un bocage, dans lequel il y avoit un arbre de lotos, d'une vieillesse extraordinaire, car il lui donne plus de 500. ans. Quelques Latins ont crû que la Déesse Lucine avoit tiré son nom de ce bocage, *Lucina à luco*.

Ovidius in Fast. 3.

Gratia Lucinæ dedit hæc tibi nomina lucus,
Vel quia principium tu Dea lucis habes.

Enfin les hauts lieux & les bocages étoient estimez si fort necessaires au service des Dieux, que les Grecs ont tiré de là le nom qu'ils ont donné aux Autels. Car il est clair que le βωμὸς, *bomos*, des Grecs, qui signifie Autel, vient de l'Hebreu במות, bamos, qui signifie les hauts lieux. Comme toute la Religion & les Dieux des Grecs & des Romains sont venus de la Syrie, il ne faut pas s'étonner si l'on trouve aussi dans ce païs-là l'origine des hauts lieux & des bocages.

Quand il n'y avoit pas de Temples, il est certain que Dieu trouvoit bon, qu'on lui sacrifiât dans les hauts lieux & dans les bocages. Mais parce que les Payens avoient rendu abominables ces lieux, par la multitude des idolatries, & des impuretez, qu'ils y avoient commises, Dieu défendit l'usage de ces hauts lieux. Il fit construire le Tabernacle, & ne voulut point qu'on lui sacrifiât ailleurs. Cependant la superstition des bocages avoit penetré si avant, qu'elle ne pût être arrachée des esprits des peuples. Et depuis que le Temple de Salomon fut bâti, quoi que les Rois Asa, Amatsia, & Josaphat, eussent fait tous leurs efforts pour extirper les racines de l'idolatrie, on continua pourtant à sacrifier au vrai Dieu, dans les bocages, & sur les hauts lieux. Et même Dieu tolera ce culte, & souvent l'agréa, particulierement avant que le Temple fût bâti. Car nous voyons que de saints hommes, comme Samuel, Manoah, pere de Samson, Gedeon, & plusieurs autres, ont sacrifié sur les hauts lieux, & n'en ont pas été repris: & même souvent ils l'ont fait par le commandement de Dieu, comme Gedeon & Manoah.

CHA-

CHAPITRE II.

Des Temples de l'idolatrie : qui en sont les premiers inventeurs : le fameux Temple d'Hierapolis, des cellules des Dieux, des Autels, des tables, des feux sacrez.

APrés avoir parlé des hauts lieux, il faut parler des Temples. Il est certain que les Dieux des Syriens ont eu les leurs, même devant que Dieu eût le sien. Dans le 9me. du Livre des Juges il nous est parlé de la maison du Dieu Berith. Et dans le seiziéme chapitre du même livre, il est parlé du Temple de Dagon, où l'on faisoit joüer Samson en presence du peuple, & que Samson renversa sur lui & sur les spectateurs. Dans le cinquiéme chapitre du premier de Samuel, nous avons la celebre Histoire des maux, que l'Arche prise par les Philistins leur fit durant sa captivité; par laquelle il paroît que ce Dagon avoit un Temple en Asdod, ou Azot. Car l'Arche fut mise dans ce Temple auprés de Dagon, & l'Idole fut renversée & brisée. Les armes de Saül, aprés sa défaite & sa mort, furent mises dans le Temple d'Astaroth. Enfin comme la chose est sans conteste, elle n'a pas besoin de preuves. 1. Sam. 31. 10.

La premiere question que l'on peut faire sur ces Temples, regarde leur antiquité: Il est malaisé de définir de quel âge ils sont, & quand ils ont commencé. Les Grecs, qui essayent de s'attirer la gloire de toutes les inventions, disent qu'Epimenides de Crete fut le premier qui bâtit des Temples. *Il bâtit un Temple à Athenes à l'honneur des Dieux venerables, comme le rapporte Lobon de la ville d'Argos, dans son livre des Poëtes; on dit même que c'est le premier qui a expié & purifié les maisons & les champs, & qui a bâti des Temples.* Ce sont les paroles de Diogene Laërce, dans la vie d'Epimenides. Mais Epimenides est trop jeune pour avoir été le premier inventeur des Temples. Diogene le place environ la 47me. Olympiade, c'est-à-dire, prés de six cens ans devant Nôtre Seigneur, sous les regnes des derniers Rois de Juda. Or alors le monde étoit plein de Temples.

Des inventeurs des Temples des Payens.

Epimenides n'a point le premier bâti des Temples aux Dieux.

Herodote & Strabon demeurent d'accord que les Egyptiens sont les premiers, qui ont élevé des Autels, des simulacres, & des Temples, à l'honneur des Dieux. Pour moi je ne doute point qu'il n'en faille chercher l'origine dans la Phénicie. Et que les Chaldéens, & aprés eux les Cananéens, n'ayent été les premiers inventeurs de ces édifices pieux. Mais je croi qu'il est impossible de marquer précisément le tems de leur origine. Il y a apparence que du tems de Jacob & de Laban, on commençoit à avoir, sinon des Temples, au moins des chapelles, & des oratoires. Car je croi que les Theraphims de Laban, qui lui furent dérobez par sa fille Rachel, étoient ses Dieux Tutelaires & domestiques, qui avoient leur oratoire dans sa maison même. Nous ne saurions deviner par l'Histoire

Herodot. lib. 2. Strabon lib. 17.

Les Chaldéens & Cananéens sont les premiers inventeurs des Temples.

toire de Moïse, si du temps de la captivité des Israëlites en Egypte, les Egyptiens avoient des Temples ou non. Les plus anciens de tous les Temples de l'Idole, dont l'Ecriture parle, c'est celui de Berith, qu'Abimelech brûla: & celui de Dagon, que Samson renversa. Or Abimelech jugeoit Israël un peu plus de 1200. ans devant Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & Samson jugea Israël environ 60. ans aprés Abimelech, trois cens cinquante ans aprés la sortie du peuple hors de l'Egypte, prés de quatre cens ans devant la premiere Olympiade. Je regarde donc ces deux Temples, celui de Baal-Berith, & celui de Dagon, comme étant des plus anciens.

Herodot. 1. p. 49. Herodote nous parle d'un autre Temple trés ancien dans le même païs. C'étoit celui de *Venus Vranie*, de la ville d'Ascalon, lequel fut pillé par les Scythes. Tous les Temples, de l'antiquité desquels les Grecs nous ont parlé, sont à mon avis plus modernes. Pausanias dit que le Temple d'Apollon Theatius, sur le territoire des Trezeniens, est le plus ancien des Temples de la Grece, & qu'il fût bâti par Pytheus, l'ayeul maternel de Thesée. Cela tomberoit dans le tems des Juges, car Eusebe, dans sa Chronique, place Thesée environ le tems de Thola, qui succeda à Abimelech fils de Gedeon. (In Corinthiacis.)

Lib. 16. 40. Pline nous dit qu'il y avoit à Sagunte un Temple de Diane, bâti par Zacinthus deux cens ans avant le sac de Troye, & que la même Déesse avoit dans l'Aulide un Temple, qui étoit aussi bâti quelques siecles devant la guerre de Troye. Or on place la guerre de Troye environ le tems de Jaïr Juge d'Israël, 300. ans aprés la sortie des enfans d'Israël, environ 1200. devant Nôtre Seigneur Jesus-Christ. Selon quoi les Temples de Diane auroient été bâtis du tems des premiers Juges d'Israël.

Eusebe, dans sa Chronique, rapporte au tems de Samson l'embrasement du Temple d'Ephese par les Amazones. Il faloit que ce Temple fût bâti long-tems devant. Au contraire Solin, & Mela, disent que ce furent les Amazones, qui bâtirent le Temple de Diane. Mais Pausanias prétend qu'il est beaucoup plus ancien que les Amazones. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions rien tirer de certain de tout cela, parce que ce periode de l'Histoire Grecque est celui que Censorinus a justement appellé μυθικὸν, fabuleux. C'est l'âge des Hercules, des Thesées, & des autres Heros de la Grece, dont l'Histoire est si remplie de fables, qu'il est comme impossible d'y démêler aucune verité. Et tout ce que l'on en peut tirer sur nôtre sujet, en y joignant les lumieres de l'Histoire Sainte, c'est que l'on a commencé à bâtir les Temples dans le periode, qui s'est écoulé depuis la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte, jusques aux Rois d'Israël. Je soupçonne que le Tabernacle, qui fut construit par le commandement de Dieu, a donné occasion aux Payens de bâtir des Temples à leurs Idoles. Car le Tabernacle étoit veritablement un Temple portatif, les Temples des Grecs semblent être du siecle de leurs Heros. Car Herodote nous insinuë que l'origine des Temples entre les Grecs vient de ce que, selon eux, les Dieux, c'est-à-dire, leurs Heros, avoient tiré leur origine des hommes. Ainsi les premiers Temples des Grecs furent les sepulchres de leurs grands hommes. C'est ce qu'ont prouvé les anciens Chrétiens, Lactance, Eusebe, & avant eux Clement d'Alexandrie,

(Mela lib. 1. 17. Ibi Ephesi est Dianæ clarissimum Templum quod Amazones Asiæ potentes sacrasse traduntur.)

(Pausanias in Messeniacis.)

drie, dans le discours, qui porte pour titre *Protrepticon ad Gentes* Il leur fait voir que les Temples de leurs Dieux n'étoient que des sepulchres d'hommes morts. Il le prouve par le Temple de Minerve de Larisse, dans lequel Acrisius étoit enseveli; par le Temple de la citadelle d'Athenes, qui étoit le sepulchre de Cecrops. Ils disent qu'Erichthonius étoit enseveli dans le Temple de Polias; qu'Hyperoche & Laodice sont ensevelies dans l'Ile de Delos, dans le Temple d'Apollon. Et ainsi de plusieurs autres. Eusebe a pris la peine d'extraire ce fragment de Clement d'Alexandrie, & de l'inserer dans le second livre de la Préparation Evangelique, dans le chap. 6.

Les anciens Temples étoient ronds.

Pour ce qui est de la figure & de la forme de ces premiers Temples des Syriens, il est malaisé d'en rien dire d'assûré; ce que l'on peut croire, c'est qu'il n'y avoit pas grande Architecture. Et si je ne me trompe, ils étoient ronds, c'est-à-dire, que c'étoient des tours. Premierement cela paroît parce qu'ils faisoient des Temples de leurs Idoles leurs forteresses. Ce qui paroît par l'Histoire d'Abimelech; les habitans de Sichem étant pressez par Abimelech, leur ville étant prise, *Tous les Seigneurs de la Tour de Sichem se retirerent dans le fort, qui étoit la maison du Dieu Baal-Berith.* Or on sait que la forme ronde est celle qu'on a donnée aux premieres forteresses, & il n'y a pas même bien long-tems qu'on n'avoit que des tours, autour des murailles des villes, pour les rendre fortes. J'appuye encore cette conjecture par l'Histoire de Samson. La maison de Dagon étoit appuyée sur deux piliers, Samson se fit mettre entre ces deux piliers, il les embrassa, & en les renversant il fit tomber tout l'édifice. Il est clair qu'il faloit que cet édifice fût rond, car les piliers étoient fort proches l'un de l'autre, puisque Samson les pût embrasser. Tout l'édifice étoit appuyé sur ces deux colomnes. Et cela ne se peut rencontrer que dans un bâtiment d'une forme ronde. Et même dans les siecles suivans je trouve que c'étoit la forme, qu'on donnoit le plus ordinairement aux Temples. Lilius Gyraldus rapporte de Vitruve & de Varron, que les Temples de Jupiter Foudroyant, du Ciel, du Soleil, & de la Lune, étoient bâtis sans couverture, exposez à l'air, & en forme ronde, parce que le mouvement des Astres étoit circulaire, & qu'ils regardent tout l'Univers. Il dit que le Temple de Vesta étoit aussi rond, à cause que cette Déesse est la terre, dont la figure est ronde, & que les Temples de Bacchus avoient la même figure. Enfin tout le monde sait que le celebre Pantheon de Rome étoit de figure ronde. Il subsiste encore aujourd'hui, & on en a fait une Eglise consacrée à Nôtre Dame, qu'on appelle la Rotonde. A quoi l'on peut ajoûter que le Temple de la Déesse Vesta étoit rond, situé dans la vallée entre le Mont Capitolin & le Palatin, où il se voit encore aujourd'hui sous le nom de Sainte Marie de Grace, Plutarque dans la vie de Numa. *Dit que Numa bâtit un Temple à Vesta pour la garde du feu éternel. Il le fit rond, non pas pour répésenter la terre, comme si Vesta étoit la terre, mais afin qu'il eût la figure de l'Univers, au milieu duquel le feu est placé, selon le sentiment des Pythagoriciens, qui l'appellent Vesta, & l'unité.*

Juges 9.46.

Juges 16.

Lilius Gyraldus Syntagm. 17. Vitruvius lib. 1. 3. 4.

Sans doute la structure des Temples étoit simple au commencement, &

& ſans magnificence. Ovide dit quelque part qu'ils étoient ſi petits, qu'à peine Jupiter y pouvoit tenir.

Faſtorum I.

Juppiter anguſta vix totus ſtabat in æde.
Inque Jovis dextra fictile fulmen erat.

Quand les Dieux n'étoient que de bois, & qu'à peine les ſtatuës avoient quelque figure humaine, les *Dii Caudicarii*, comme les appelle Tertullien, ne meritoient pas d'être magnifiquement logez. Mais la ſuperſtition & le luxe augmentant en même tems, les Dieux ſont devenus d'or, & les Temples ſuperbes.

Lucien de la Déeſſe de Syrie.

Les Payens les bâtirent à peu prés ſur le modéle du Temple de Jeruſalem, dans lequel il y avoit divers appartemens. Lucien nous dépeint ainſi celui de la Déeſſe Syrienne, c'eſt-à-dire, de Cybele, qui étoit à Hierapolis. Il étoit ceint de deux murs, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit deux parvis, l'un dans lequel on entroit d'abord, & quand on l'avoit traverſé, on rencontroit une autre muraille, qui faiſoit l'enceinte d'un nouveau Parvis, & ce dernier Parvis étoit de cent toiſes de diametre. Le Temple étoit au milieu de ce dernier Parvis, il étoit tourné vers l'Orient; c'eſt-à-dire que le cœur du Temple regardoit l'Orient, & la porte étoit tournée vers l'Occident, & c'étoit ainſi qu'étoient ſituez la plûpart des Temples des Payens, parce qu'ils adoroient le Soleil Levant. Et Dieu tout au contraire voulut que ſon Temple fût tourné vers l'Occident, afin que les Juifs ne fuſſent point tentez d'adorer le Soleil levant, & qu'ils lui tournaſſent le dos dans leurs adorations. L'on montoit à ce Temple de Cybele, par des degrez, car le ſol étoit élevé hors de terre de douze pieds. Et cela parce que c'étoient des Dieux celeſtes, qui étoient adorez dans ce Temple. Car les Temples des Dieux infernaux étoient ſoûterrains: le ſol de ceux des Dieux terreſtres étoit au niveau de la terre, & ceux des Dieux celeſtes étoient élevez de terre.

Deſcription des Temples des Payens, & ſur tout de celui de la Déeſſe de Syrie.

Lilius Gyraldus, ex Varrone loco ſuprà citato.

L'on montoit donc au Temple de la Déeſſe de Syrie par de petits degrez de pierre, qui conduiſoient à un Portique d'une ſtructure admirable; les portes du Temple étoient d'or, & il en étoit tout couvert par dedans & par dehors. Le Temple étoit diviſé en deux parties, dont l'une étoit le Sanctuaire, où l'on montoit par degrez; il eſt vrai que le Sanctuaire étoit tout ouvert, cependant il n'étoit permis qu'aux principaux Prêtres d'y monter. Et dans le Sanctuaire étoient les images des Dieux; dehors étoit un grand Autel d'airain, autour duquel il y avoit grand nombre de ſtatuës. Il eſt clair que tout cela eſt imité de la forme du Temple de Jeruſalem; dans lequel il y avoit pluſieurs Parvis, un Temple diviſé en deux parties, dont l'une étoit le Sanctuaire, où le ſeul Souverain Sacrificateur entroit, & dehors le grand Autel, appellé l'Autel d'airain, ou l'Autel des holocauſtes.

Le Temple d'Hierapolis étoit imité de celui de Jeruſalem.

Il y avoit des lacs, ou des lavoirs, à la porte des Temples, & leur uſage.

Pourſuivons la deſcription des Temples des Payens. Il y avoit à la porte des Temples des lieux, où l'on ſe lavoit, & quand la commodité du lieu le pouvoit ſouffrir, il y avoit des lacs, c'eſt-à-dire, des baſſins pleins d'eau de ſource & de fontaine, où l'on ſe lavoit, avant que d'entrer dans le Temple. Et il y en a qui croyent que ces lavoirs s'appelloient *Delubra*,

Delubra, nom qui signifie souvent les Temples tout entiers. *Delubrum dictum propter lacum, in quo manus abluuntur*, dit Servius, sur le 4. de l'Eneïde. Mais d'autres veulent que *Delubrum*, fût le lieu, où l'on posoit le simulacre de la divinité, qui étoit comme un parquet environné de balustrades. Ils dérivoient *Delubrum*, de *Deus*, comme *Candelabrum* vient de *candela*, & signifie le lieu où l'on pose la chandelle. C'est une opinion, qui est avancée par Varron, selon Macrobe. *Delubrum alii æstimant in quo, præter ædem, sit area adsumpta Deûm causâ, ut est in Circo Flaminio Jovis Statoris. Alii in quo loco simulacrum dedicatum est, sicut locus in quo figerent candelam Candelabrum appellatur, ita in quo Deum ponerent nominatum Delubrum.* La premiere opinion a quelque chose de plus apparent, si l'on a égard à l'étymologie. Car comme de *Lavo* se fait *Labrum*, ainsi de *Diluo* se pourroit faire aisément *Delubrum.* Mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'autant qu'ils pouvoient, ils bâtissoient leurs Temples prés des eaux. Et ceux qui alloient à leurs dévotions se lavoient dedans. St. Justin disoit, *ceux qui entrent dans les Temples font faire sur eux des aspersions, puis ils offrent de l'encens & des gâteaux aux Dieux : d'autres se lavent tout entiers avant que d'entrer dans les Chapelles des Dieux.*

D'où vient le mot de Delubrum.

Varro lib. 8. Rerum Divinarum. Hujus libri meminit Lactantius Instit. lib. 1. Est apud Macrobium hic locus. Saturnal. lib. 3. c. 4.

Justin Martyr Apol. 2.

Et pour cet usage ils avoient des Officiers à la porte de leurs Temples, qui faisoient aspersion sur ceux qui y entroient. Cela paroît par la celebre Histoire de Valentinien, qui fut depuis Empereur. Il suivoit Julien au Temple de la Fortune, & les portiers lui ayant jetté de l'eau lustrale, il donna un soufflet à celui qui l'avoit pollué par cette aspersion. Quand il n'y avoit pas de fontaine prés des Temples, on apportoit de l'eau d'ailleurs, que l'on puisoit en de certaines fontaines sacrées. A Rome c'étoit la fontaine de Juturne, à Athenes celle de Callirhoé, à Trézene celle d'Hippocrene. Et il ne faloit pas que les vaisseaux, dans lesquels on mettoit cette eau sacrée, fussent posez à terre. Il faloit que les Ministres, qui faisoient cette aspersion, les tinssent toûjours en l'air, c'est pourquoi ces vaisseaux étoient si pointus par le bas, qu'ils ne pouvoient du tout y reposer sans tomber sur le côté, & sans répandre l'eau qui étoit dedans, à cause de cela on appelloit ces vaisseaux *futilia à fundendo*.

Theodoret. lib. 3. cap. 16.

Sic Servius & Donatus.

En entrant dans le Temple on rencontroit, comme aujourd'hui dans les Eglises des Chrétiens, un grand espace, qu'ils appelloient πρόδρομον, qui étoit profane, c'est-à-dire, dans lequel on se promenoit, on parloit, on vendoit, à peu prés comme dans un marché. Les Grecs l'appelloient πρόναον, qui signifie le devant du Temple ; & peut-être que le mot de *profanum* vient de là, *quasi ante fanum.* Plus avant il y avoit cette partie du Temple, qui s'appelloit *Cella*, c'est ce que l'on appelle aujourd'hui le Chœur, où étoit placée l'image de la divinité. Vitruve en fait la description dans le 4. Livre de son ouvrage sur l'Architecture. Et Tite Live parle *de la Cellule* de Jupiter. *Castigatum enim ab eo populum ait, quòd eum perpetuò Consulem, & Dictatorem vellet facere : prohibuisse statuas sibi in Comitio, in Rostris, in Curia, in Capitolio, in Cella Jovis poni.*

Il y avoit un grand espace, où l'on pouvoit se promener, &c.

Lib. 38.

Ces Cellules se fermoient, & étoient environnées au moins de grands balustres, car Aulu-Gelle dit que Scipion l'Africain se faisoit ouvrir, tous les matins avant jour, la Cellule de Jupiter, & qu'il y demeuroit longtems, comme pour deliberer avec le Dieu, sur les affaires de la Repu-

Il y avoit des Cellules où l'on posoit les statuës des Dieux.

Aul. Gell. Noct. Attic. lib. 7. cap. 1.

blique. *Litteris mandaverunt Scipionem hunc Africanum solitum esse noctis extremo, prinsquam dilucularet, in Capitolium ventitare, & jubere aperiri Cellam Jovis, atque ibi solum diu demorari, quasi consultantem de Republica cum Jove.* Il y avoit plusieurs de ces Cellules dans un Temple. Mais dans chaque Cellule on ne pouvoit mettre qu'une seule divinité.

Le Livre de la Déesse de Syrie, entre les œuvres de Lucien, nous apprend le premier, c'est que dans un Temple il y avoit plusieurs simulacres, & plusieurs Cellules, car dans le Temple d'Hierapolis, qui est décrit dans ce Livre, il y avoit des statuës de Jupiter, de Cybele, d'Apollon, d'Atlas, de Mercure, de Lucine, & une Cellule pour le Soleil, dans laquelle il n'y avoit pas de statuë, parce, dit cet Auteur, qu'ils ne font point de réprésentation du Soleil & de la Lune, à cause que ce sont des Dieux assez visibles par eux-mêmes.

Valer. Max. lib. I. cap. I.

Valere Maxime nous apprend la seconde chose, c'est qu'on ne posoit pas deux simulacres dans une même Cellule. *Cùm Marcellus quintum Consulatum gerens, Templum Honori & Virtuti, Clastidio priùs, deinde Syracusis potitus, nuncupatis votis, debitum Deo consecrare vellet, à Collegio Pontificum impeditus est, negante unam Cellam duobus Diis rectè dicari. Futurum enim si quid prodigii in ea accidisset, ne dignosceretur utri rem divinam fieri oporteret: nec duobus nisi certis Diis unà sacrificari solere.* Cette regle souffroit des exceptions, car Plutarque nous apprend qu'il y avoit un même Autel dédié à Hercule & aux Muses. Pausanias dit qu'Apollon & Mercure avoient un Autel commun, parce que Mercure avoit inventé la Lyre, & Apollon la guitarre. Et Ciceron dit que Bacchus, & son fils Aristeus, qui étoit l'inventeur de l'huile, avoient un Autel commun à Syracuse. Ce sont ces Cellules qu'Arnobe appelle *Tuguriola* & *Conclavia*. *Ita non prima & maxima contumelia est habitatione Deos habere districtos? Tuguriola his dare, Conclavia & Cellulas fabricari?*

Quæst. Rom.

Elia λῶν I.

Cicero in 6. Verrina.

Lib. 6. ad Gentes.

Je ne doute pas que de ces *Cellæ* ne soit venu le mot de *sacellum*, & *sacella*, *quasi sacræ cellæ*, des Chapelles; car en effet ces Cellules étoient, non ce qu'on appelle des niches, mais ce que l'on appelle aujourd'hui des Chapelles.

Derriere ces Chapelles & Cellules, étoient cette partie du Temple, qu'on appelloit ὀπισθόδομον, le derriere du Temple. Et ainsi il y avoit trois principales parties des Temples, la premiere étoit le *pronaon*, ou la partie de devant, qui comprenoit le vestibule, les portiques, & les promenoirs. La seconde comprenoit les *Cellules* des Dieux, qui y étoient renfermées; la troisiéme étoit le derriere du Temple, appellé *opisthodomon*. Il est aisé de connoître présentement d'où les Chrétiens ont emprunté la forme de leurs Eglises. Il est clair que c'est des Temples des Payens, car elles sont semblables à ces descriptions, que nous venons de faire.

Vide Turnebum advers. lib. 22. c. 17. & Publium Victor. lib. de 14. regionibus Urbis.

Forme des Eglises empruntée des Payens.

CHAPITRE III.

Des meubles des Temples, des Autels, des Tables, & des Lampes ardentes, des processions, des torches & des feux sacrez.

OUtre les ſtatuës, qui faiſoient les ornemens de ces Temples, on y voyoit trois principales pieces, les Autels, les Tables & les Lampes. Il eſt aſſez connu que tous les Temples avoient leurs Autels, car comme les ſacrifices étoient les principales parties du culte, il eſt clair qu'un Temple ne pouvoit pas être ſans Autel, & chaque Autel avoit ſa ſtatuë, qui ſignifioit à quelle divinité l'Autel étoit conſacré, *Quod numen habeant, & pro numine accipiant illam ſtatuam, ara teſtatur*, dit S. Auguſtin. La matiere en étoit fort diverſe. Athenée dit qu'il y avoit un Autel d'or à Babylone, ſur lequel on n'immoloit que des animaux de lait, & qui tettoient encore. On en faiſoit de gazon,

Des Autels du Paganiſme, de leur matiere, & de leur uſage.

Tom. 10. Serm. 6.

Lib. 9. p. 396.

In medióque focos, & Diis communibus aras
Gramineas.

Virgil. Æn. 12. verſ. 118.

Mais la matiere la plus ordinaire étoit la pierre, & principalement le marbre.

Marmoreas ſtant fulva canum ſimulacra per aras.

C'eſt à quoi Martial fait alluſion,

Et cum thure meróque victimáque
Libetur tibi, candidas ad aras.

Martial. l. 9. Epig. 92.

Je n'ai pû bien deviner où ſe plaçoient les Autels. Dieu avoit commandé que l'Autel, ſur lequel on devoit ſacrifier, fût dehors ſans autre couverture que le ciel. Il ſemble que les Payens doivent avoir imité cela. Autrement ſi les Autels avoient été dans les Temples, la fumée des ſacrifices auroit inceſſamment rempli ces lieux d'un air tenebreux, & d'une odeur puante. En effet l'Auteur du livre de la Déeſſe de Syrie dans Lucien, dit que le grand Autel des ſacrifices étoit hors du Temple. Car aprés avoir décrit le dedans du Temple, il ajoûte, *Dehors il y a un grand Autel d'airain, avec pluſieurs ſtatuës, tant de Rois que de Sacrificateurs.* Ces Autels étoient ordinairement couronnez de verdure, ſelon le Dieu auquel l'Autel étoit conſacré. Ceux d'Apollon étoient couronnez de laurier, ceux de Minerve de branches d'Olivier, ceux du Dieu Pan de branches de Pin, ceux de Jupiter de l'arbre appellé *Eſculus.* Ils y mettoient même du gazon, & c'eſt la raiſon pourquoi l'on veut que les Poëtes ayent appellé les Autels *graminea & herboſa.*

Où ſe plaçoient les Autels.

De quoi ſe faiſoient les Autels.

On faiſoit des Autels de gazon.

Silius lib. 4. *Gramineas undis stravit socialibus aras.*
Ovid. Met. 15. *Placat odoratis herbosas ignibus aras.*

Mais il y a plus d'apparence que les Autels *graminea* étoient des Autels de gazon.

Outre l'Autel des holocaustes, qui étoit hors du Sanctuaire, Moïse avoit dressé dans le Sanctuaire une petite colomne carrée, d'environ deux pieds & demi de haut, & un pied de large, qui s'appelloit l'Autel des parfums, sur lequel on faisoit fumer l'encens devant Dieu. Je ne doute pas que les Payens n'eussent de ces Autels, qui ne servissent qu'aux parfums. Cependant il est certain que les Autels des sacrifices servoient aussi à faire brûler l'encens, c'est pourquoi Properce dit,

Les Payens avoient aussi des Autels pour les parfums.

Lib. 3. *Inde coronatas ubi thure piaveris aras.*

Pour la même raison, les Autels, sur lesquels on sacrifioit, sont appellez *thuricrema*.

Virgil. Æn. 4. *Thuricremis cùm dona imponeret aris.*
Ovid. Epist. 2. Dido ad Æneam. *Sæpè Deos supplex, ut tu scelerate valeres,*
Sum prece thuricremis devenerata focis.

Les Tables étoient aussi un meuble fort ordinaire dans tous leurs Temples, & ces trois choses vont quasi toûjours ensemble, *ara*, *foci*, & *mensæ*. *Deorum ignes, solemnes mensæ, abditi & penetrales foci*, dit Ciceron. Ces Tables leur servoient à poser leurs mets sacrez, leurs liqueurs, dont l'effusion se devoit faire à l'honneur des Dieux, & leurs offrandes. Nous avons sur cela un passage de Macrobe, qui merite d'être rapporté entier, parce qu'il nous instruit parfaitement bien, non seulement de l'usage des Tables dans les Temples, mais aussi des autres meubles, dont les Temples étoient remplis. *In fanis alia vasorum sunt, & sacræ supellectilis, alia ornamentorum. Quæ vasorum sunt, instar habent quibus semper sacrificia conficiuntur, quarum rerum principem locum obtinet mensa, in qua epulæ libationésque & stipes reponuntur: ornamenta verò sunt clypei, coronæ, & hujuscemodi donaria. Neque enim donaria dedicantur eo tempore, quo delubra sacrantur. At verò mensa arulæque eodem die quo ædes ipsæ dedicari solent. Unde mensa hoc ritu dedicata in Templo aræ usum & religionem obtinet pulvinaris. Ergo apud Evandrum quidem fit justa libatio, quippe apud eam mensam quæ cum ara maxima more utique Religionis fuerat dedicata, & in loco sacrato & inter ipsa sacra, in quibus epulabantur.* C'est ce que dit Macrobe à propos de ce vers de Virgile.

Il y avoit des Tables dans les Temples, leur usage.

In Oratione de Aruspicum responsis.

Saturnal. l. 3. cap. 11.

Æneid. 8. . . . . *omnes*
In mensa læti libant, Divósque precantur.

Dans ce passage Macrobe distingue ces trois choses *ara maxima*, *arulæ*, & *mensæ*. Le grand Autel, les petits Autels, & les Tables. Je conjectu-

re

re que le grand Autel étoit dehors à la porte du Temple, que les petits Autels étoient dans le Temple, & servoient à faire brûler des parfums, pour remplir le lieu de bonne odeur. Lucien dit du Temple de la Déesse de Syrie, *On y sent une odeur, telle qu'on dit qu'il y a dans l'Arabie l'Heureuse, qui dure fort long-tems, & qui se fait sentir de fort loin, de sorte qu'on s'en souvient toute sa vie.*

C'étoit sur ces Tables que se faisoient les repas, qui suivoient les sacrifices, & dont S. Paul parle assez souvent dans ses Epîtres, quand il défend aux fidéles de s'asseoir dans le Temple de l'idole pour manger. *Si quelqu'un te voit, toi qui as de la connoissance, être à table au Temple de l'idole, la conscience de celui qui est foible, ne sera-t'elle pas induite à manger des choses sacrifiées aux Idoles?* Macrobe, dans le lieu que nous venons de citer ajoûte, *quia; quod rectè fieri noverat, ab omnibus simul in Templo epulantibus; id nisi sacratæ assidentibus mensæ factum esse memoravit.* Il y avoit quelques-unes de ces Tables, qui n'étoient que pour l'ornement & la magnificence, par exemple celles d'or. Denys, Tyran de Syracuse, fit ôter du Temple d'Apollon ces Tables d'or: *Et parce que sur ces tables, selon la coûtume des Grecs, on lisoit ces paroles Bonorum Deorum, aux Dieux bons, je veux,* dit-il, *tirer quelque usage de leur bonté.* C'est ce que Ciceron rapporte de ce tyran.

Des repas sacrez sur ces Tables.

I. Corinth. 8. 10.

Lib. 3. de Natura Deorum.

Les Tables qui étoient pour l'usage étoient de bois. Denys d'Halicarnasse dit, qu'il avoit vû *dans les Temples les repas sacrez, préparez aux Dieux sur des Tables de bois, sur lesquelles, dans des plats de terre, il y avoit de l'orge cuite, des gâteaux, quelques fruits, & autres choses semblables, de fort petit coût, & d'un trés mediocre apprêt.* On voit évidemment que cela étoit imité de la Table, qui étoit dans le Temple de Jerusalem, sur laquelle on ne posoit que des pains, appellez de proposition, c'est-à-dire, des mets fort simples.

Les lampes, les flambeaux, & les torches, étoient encore un autre ornement ordinaire dans les Temples des Payens, sur tout dans leurs fêtes. Tertullien leur parle ainsi, *Cur die læto nec laureis postes obumbramus, nec lucernis diem infringimus? Quis Philosophum sacrificare, aut dejerare, aut lucernas meridie vanas proferre compellet?*

Des Lampes, qui étoient dans les Temples.

In Apologetico.

Lactance s'étend davantage contre l'inutilité, & la vanité de cette ceremonie, d'allumer en plein jour des flambeaux, dans les fêtes, & dans les Temples de la divinité. *Si cœleste lumen, quod dicimus solem, contemplari velint, jam sentiant quòd non indigeat lucernis eorum Deus, qui ipse in usum hominis tam claram, tam candidam lucem dedit &c. Num igitur mentis suæ compos putandus est, qui auctori & datori luminis candelarum & cerarum offert pro munere?* Ce n'étoit pas encore la coûtume des Chrétiens en ce tems-là, d'allumer des torches dans les Temples, durant le jour, autrement les Anciens n'en eussent pas fait une affaire aux Payens.

Institut. lib. 6. cap. 2.

Sur tout dans leurs processions solennelles, ils portoient des flambeaux & des torches allumées: Par exemple, dans la fête de cette Diane, que les Romains appelloient *Nemoralis*, ou *Nemorensis*, dont le Temple étoit dans la forêt Aricine, prés de Rome, ils alloient depuis la ville jusques à cette forêt portant des flambeaux allumez dans leurs mains.

Propert. 2.

Cùm videt accensis devotam currere tædis
In nemus, & triviæ numina ferre Deæ.

Ovidius in Fastis.

Sæpè potens voti frontem redimita coronis
Fœmina lucentes portat ab urbe faces.

Usage des processions, & des torches.

Les Grecs avoient une fête à l'honneur de Promethée, dans laquelle ils portoient des flambeaux, en courant depuis l'Académie, où Promethée avoit un Autel, jusques à la ville. *Dans l'Académie il y a un Autel, consacré à Promethée, où les hommes allument des flambeaux, & courent de toute leur force vers la ville. Car c'est une espece de jeu, dans lequel, pour gagner, on doit conserver son flambeau allumé en courant. Celui, dont la torche s'éteint pendant qu'il court, doit ceder sa place à celui qui marche aprés lui, dont la torche est encore ardente, & si celui qui a pris la place, laisse aussi mourir sa torche, il cede à un troisiéme, & ainsi des autres. Et si aucun ne peut conserver sa torche allumée, la palme ne se donne à personne.* C'est Pausanias qui nous rapporte cela. Mais sur tout, cette coûtume d'allumer des flambeaux à l'honneur des Dieux, se remarque dans la Religion d'Isis en Egypte. Herodote nous dit, que tous les ans on faisoit un sacrifice dans la ville de Saïs. *Et quand on est arrivé dans cette ville pour sacrifier, tout le monde allume des lampes, pleines d'huile, où ils mettent du sel, avec une fort grosse méche, & la laissent brûler toute la nuit à l'air; c'est pourquoi cette fête est appellée λυχνοκαΐα, allumement des lampes. Ceux d'entre les Egyptiens, qui ne se trouvent pas à cette fête, sont obligez d'allumer aussi ces lampes, la nuit que se fait le sacrifice. Et ainsi ces lampes luisent & sont allumées dans cette nuit, non seulement dans la ville de Saïs, mais dans toute l'Egypte.* Apulée dans l'onziéme de sa Metamorphose, en décrivant une procession solennelle, qui se faisoit à l'honneur d'Isis, pour le bon succez de la navigation, dit que le Souverain Pontife, & les femmes, & les hommes, portoient des torches ardentes dans leurs mains. *Magnus præterea sexus utriusque numerus lucernis, tædis, cereis, & alio genere facium lumine siderum cœlestium stirpem propitiantes &c. quorum primus lucernam præmicantem claro porrigebat lumine.* La Déesse Cerés est appellée *Tædifera*,

Pausanias in Atticis.

Herodote lib. 2. p. 27.

Origine des torches ardentes, dans les processions.

Ovid. Fast. 3.

Quos cum Tædifera nunc habet ille Dea.

Il est clair que les Chrétiens ont emprunté d'ici la coûtume de porter des flambeaux & des cierges, dans les dévotions, qu'ils appellent des processions. Les torches étoient employées dans les mysteres de Cerés, aussi bien que dans ceux d'Isis.

Ovid. Fast. 4.

Illic accendit geminas pro lampade pinus.
Hinc Cereris sacris, nunc quoque tæda datur.

De la Religion & du culte des Dieux, on les a fait passer dans les ceremonies, par lesquelles on a voulu honorer les hommes. Suetone, dans la vie de Caligula, dit qu'il entra dans Rome, *inter altaria, & victimas, ardentés-*

dentésque tædas, entre les Autels, les victimes, & les torches ardentes. Servius sur le cinquiéme de l'Eneïde, dit qu'on alloit au devant des Rois avec des torches. *In honorem Regum cum facibus præcedebatur à populo.* Et Plutarque dépeignant la maniere, dont Pompée fut reçû, dit *que le lieu ne pouvoit contenir la foule du peuple, que les places étoient pleines de gens, qui faisoient des festins, & que plusieurs couronnez de fleurs, & portant des torches ardentes, le reçûrent, & l'accompagnerent.* Herodien dépeignant la pompeuse entrée de Caracalla dans Alexandrie, dit aussi que toute la foule & des soldats & du Peuple portoient des flambeaux. In Pompeio.

Les feux sacrez ont trop de liaison avec ces Lampes, pour n'en pas dire un mot, avant que de quitter les Temples. Nous avons parlé du culte, que les Orientaux rendoient au feu, car il étoit adoré par les Perses, par les Chaldéens, & par les Syriens, dans leurs *Chammanim*. Herodote nous apprend que les Perses ne vouloient pas brûler leurs corps morts, à cause de cela, parce qu'ils jugeoient qu'il n'étoit pas convenable de donner de la chair morte à manger à celui qu'ils adoroient comme un Dieu. Et Maxime de Tyr dit, que quand ils sacrifioient au feu, en jettant la victime dedans, ils disoient, *Ede Domine ignis*, mange Seigneur le feu. Mais outre ces feux, qui étoient adorez, il y avoit des feux sacrez, que l'on nourrissoit dans les Temples, dans les lieux, qu'ils appelloient *foci*, des foyers, qui étoient des especes d'Autels, posez dans le lieu le plus secret du Temple, qu'ils appelloient *sacrarium*. Le feu sacré de Vesta est connu de tout le monde. A la garde duquel feu Numa avoit établi ces Vierges, qui s'appelloient Vestales: Il y a apparence qu'il y avoit de ces feux sacrez dans la plûpart des Temples, quoi qu'on ne les conservât pas avec tant de soin & de venération. Car Ciceron dans le passage, que nous avons tiré de l'Oraison *de Aruspicum responsis*: dit en general *Deorum ignes, solemnes mensæ, abditi & penetrales foci.* Ce qui donne lieu de croire que tous les Dieux avoient leurs feux sacrez. Plutarque dit que Numa, à l'imitation des Grecs, mit dans un Temple rond un feu perpetuel, & établit des Vierges pour le conserver. Si ce fut à l'imitation des Grecs, les autres nations, & les autres Dieux, avoient donc aussi des feux sacrez & des foyers. Des feux sacrez. Herodot. 3.

Il y avoit des endroits où les feux sacrez semblent avoir été conservez chez les Prêtres. Festus dit, *ignem ex domo Flaminis efferri non licebat, nisi rei divinæ gratia.* S'il n'étoit pas permis de tirer du feu de la maison du Flamen, que pour les sacrifices, il semble que le feu sacré étoit gardé dans sa maison; car il ne me paroît pas vrai-semblable qu'on mît sur les Autels du feu commun. Quoi qu'il en soit, ce passage nous fait voir que tous les feux, dont on se servoit pour les sacrifices, n'étoient pas tirez du feu de Vesta. Je ne sai même si l'on trouve des passages, qui prouvent que ce feu de Vesta servît aux sacrifices, quoi que ce soit le sentiment de quelques Modernes. Il me semble que ce feu étoit seulement conservé, comme pour être l'embleme de la divinité. Vesta, selon les Pythagoriciens, étoit l'Univers, & le feu étoit placé au milieu de l'Univers. C'est pourquoi Numa, qui étoit Pythagoricien, bâtit le Temple de Vesta rond, & y plaça le feu au milieu. Comme nous l'apprenons par un passage de Plutarque, que nous avons cité au commencement du chapitre. Denys d'Halicarnasse traite fort au long de ce feu, dans le 2. de ses Antiquitez Romaines, Il y avoit des feux sacrez chez les Prêtres. Aulu-Gelle lib. 10. cap. 15.

nes. Mais je ne voi pas qu'il y dise que ce feu servît à quelque chose. Plutarque, dans la vie de Camille, dit que ce feu servoit à faire des purifications: *Les autres croyent qu'à l'imitation des Grecs, le feu brûle dans le vestibule du Temple, pour faire les purifications. Mais que les autres meubles sacrez sont cachez dans les lieux les plus secrets du Temple, & que personne ne les voit, & ne les connoît, que les Vestales.*

CHAPITRE IV.

Des Sacrificateurs & Ministres des Autels chez les Payens. Les femmes ne pouvoient être Ministres du service, selon la Loi. Mais certaines nations Payennes ont eu leurs Prêtresses.

C'Est assez parlé des Temples, il faut dire quelque chose des Sacrificateurs & des Ministres des Autels de l'idolatrie. L'Ecriture leur donne deux noms, le premier est celui de כהנים, *cohanim*, qui signifie en général Sacrificateurs. Le second c'est celui de כמרים, *Kemarim*, & ce nom signifie proprement les Sacrificateurs de l'Idole, & apparemment les Sacrificateurs du feu. Car ce mot vient de כמר, נכמר, *nikemar*, qui signifie être brûlé, échauffé. Il est dit de Josias *qu'il fit cesser les Kemarim, que les Rois de Juda avoient établis*; & là même on ajoûte qu'il fit cesser ceux qui faisoient des encensemens au Soleil, à la Lune, & à l'armée des cieux. Il est clair que ces Kemarim étoient les mêmes, que ces gens qui faisoient des encensemens au Soleil, & au feu, qui étoit son embleme ici bas.

Des Kamars ou Sacrificateurs. Nous avons ci-dessus remarqué qu'il y avoit dans le païs de Babylone une ville, appellée *Camarine*, qui, selon la conjecture de Drusius, étoit la demeure principale de ces Sacrificateurs du feu. Mais ce mot de Kemarim s'est étendu plus loin, & l'Histoire Sainte désigne par ce nom tous les Sacrificateurs des Idoles. Osée appelle ainsi les Sacrificateurs, que Jeroboam avoit établis pour le service des Veaux de Bethel. *Les habitans de Samarie craindront, à cause des jeunes vaches de Bethaven, car son peuple menera deuil sur elles, & aussi les Kemarim pleureront, à cause qu'on aura enlevé sa gloire.* Nous ne pouvons tirer aucune lumiere de l'Ecriture sur les ordres de ces Sacrificateurs. Il paroît seulement qu'il y en avoit un grand nombre, puisque pour le seul Bahal il y avoit quatre cens cinquante Sacrificateurs, & pour Astarté quatre cens. Ce qui paroît par l'Histoire de l'action d'E-
1 Rois. 18. lie, qui les fit tous égorger. Encore qu'ils soient appellez Prophetes, cependant il paroît qu'ils étoient aussi Sacrificateurs, car ce furent eux qui firent le sacrifice à Bahal.

Quand Jehu détruisit & la maison d'Achab, & le Temple de Bahal, l'Histoire dit *qu'il envoya par tout Israël, & tous les serviteurs de Bahal vinrent. Il n'en demeura pas un, qui n'y vint, & ils entrerent en la maison de Bahal, & la maison*
2 Rois 10. 21.

maison de Bahal fut remplie depuis un bout jusques à l'autre. Par les serviteurs de Bahal je n'entens pas ceux, qui avoient de la dévotion pour cette Idole, j'entens ses Sacrificateurs, car le peuple n'entroit point ainsi dans les Temples pour y sacrifier, c'étoit le privilege des Sacrificateurs. Puisque la maison en étoit remplie, il faloit qu'ils fussent en grand nombre.

L'Ecriture ne nous disant rien de ces Sacrificateurs, il faut chercher ailleurs, afin que ce chapitre ne soit pas tout à fait vuide. Mais je ne m'y étendrai point, & ne dirai que des choses générales. Car ce seroit une grande affaire, si nous voulions parler des Sacrificateurs des Grecs, & en suite de ceux des Romains, des *Potitiens*, *Pinariens*, des *Pontifes*, des *Augures*, des Prêtres, ou *Flamines* de Jupiter, de Mars, de Quirinus, des Saliens, des Vestales, &c. Je renvoye nos Lecteurs à ceux, qui ont fait des traitez exprés sur ces matieres. Ce que je veux dire du Sacerdoce du Paganisme, c'est principalement par rapport à celui de la Loi de Moïse, pour voir ce que le Démon a tiré, & a imité, de la Loi de Dieu.

Du sexe des Prêtres.

Avant que de considerer les ordres de ces Sacrificateurs, je parlerai de leur sexe. La Loi de Moïse ne donnoit aucune part aux femmes dans le service du Temple, & dans les choses du Sanctuaire, non pas même dans les emplois les moins importans. Il faloit moudre, pétrir, cuire, laver, &c. dans le Temple, tout cela se faisoit par les Sacrificateurs, & Levites. Mais le Paganisme a donné l'honneur du Sacerdoce aux femmes. Le fameux Temple de la Diane d'Ephese étoit servi par une Prêtresse, qui devoit être vierge, ce me semble, puisque Diane étoit vierge, & grande amatrice de la virginité. C'est pourquoi je ne comprens pas trop bien, ce que dit Plutarque de Camme, femme de Sinatus Galatien, qu'elle étoit Prêtresse de Diane en Galatie.

Les femmes n'avoient pas de part au Sacerdoce sous la Loi de Moïse.

Mais elles pouvoient être Prêtresses dans les Temples des divinitez Payennes.

Livre des faits vertueux des femmes.

Il me semble qu'on peut conclurre que la Prêtresse de Diane devoit être vierge, par l'Histoire d'Antiochus III. qui ayant vû l'une de ces Prêtresses admirablement belle, sortit du Temple, depeur d'en devenir amoureux. Si cette Prêtresse n'eût pas été obligée à une virginité perpetuelle, il auroit pû l'épouser.

Plutarque dits notables des Anciens &c.

Dans le Temple de Diane il y avoit un College de vierges, & il est apparent que celle qui présidoit sur ce College, devoit être vierge aussi. C'est pourquoi quand Plutarque dit que Camme étoit Prêtresse de Diane, cela signifie seulement qu'elle étoit de la confrairie des femmes, qui se consacroient à Diane, mais ces confreres n'étoient pas Sacrificateurs, à parler proprement. Seulement ayant une particuliere dévotion pour la Déesse, ils assistoient soigneusement à ses services. Et en effet Plutarque prouve que Camme étoit Prêtresse de Diane, *parce qu'on la voyoit souvent magnifiquement ornée dans les sacrifices publics, & dans les processions solennelles de la Déesse.*

Les sacrifices de Cerés, & ses mysteres, étoient entre les mains des femmes, & les hommes n'y avoient pas de part. Jusques-là que dans la celebration de ses mysteres, il faloit chasser du Temple tous les animaux mâles, de quelque espece qu'ils fussent. Ciceron reproche à Clodius qu'il avoit violé par un adultere les secrets inviolables, & inaccessibles

In Orat. de Aruspicum responsis. aux hommes, *Occulta, & maribus non invisa solùm, sed etiam inaudita, sacra, inexpiabili scelere pervertit.* Et dans un autre lieu, en accusant Ver-

In 6. Verrina. rés de sacrilege, il dit, *Sacrarium Cereris est apud Catinenses eadem Religione, qua Romæ, qua in ceteris locis, qua propè in toto orbe terrarum. In eo sacrario intimo fuit signum Cereris perantiquum, quod viri non modò cujusmodi esset, sed ne esse quidem sciebant. Aditus enim in id sacrarium non est viris, sacra per mulieres ac virgines confici solent: hoc signum noctu clam istius servi, ex illo religiosissimo, atque antiquissimo fano, sustulerunt.* Si l'on en croit ce qu'en dit Juvenal, c'étoient de terribles mysteres, & une étrange chasteté, que celle de ces Prêtresses de la bonne Déesse. Elles ne vouloient pas souffrir un rat mâle, ni regarder la figure de quelque animal mâle.

Satyra. 6. v. 338.

Conscius unde fugit mus,
Intulerit, ubi velari pictura jubetur
Quæcumque alterius sexus imitata figuram est.

Plutar. Quæst. 20. Rom. qu. v. 330.

Non seulement elles mettent les hommes hors des Temples de la Déesse, quand le service se fait, mais elles en chassent tout ce qui est du sexe masculin.

Et cependant au milieu de leurs mysteres, elles faisoient ouvrir les portes à leurs adulteres, recevoient toutes sortes d'hommes, & s'il ne se trouvoit point d'hommes, elles couchoient avec des ânes.

Jam fas est, admitte viros, jam dormit adulter? &c.
Quæritur, & desunt homines, mora nulla per ipsam,
Quo minus imposito clunem summittat asello.

CHAPITRE V.

Ce n'étoient pas la coûtume de donner ordinairement des femmes pour Prêtresses. Ni la Déesse de Syrie, ni les autres Déesses n'avoient point de Prêtresses. Elles étoient servies par des hommes, sur tout par des hommes coupez.

MAis cette coûtume de donner aux femmes l'honneur du Sacerdoce, n'a pas été en usage entre les anciens Orientaux, ni même entre les Romains. C'est la molesse des Grecs qui l'a établie. L'Histoire du Vieux Testament nous parle souvent des Prêtres de l'Idole, mais jamais des Prêtresses. Nous avons vû qu'il y avoit dans la Syrie plusieurs Déesses, Astarté, Derceto, Venus, & Cybele, qui est la même que Cerés, & la bonne Déesse des Romains.

Mais pas une de ces Déesses n'étoit servie par des femmes. Lucien, dans

dans la Déesse de Syrie, nous parle fort des Sacrificateurs de cette Déesse, mais il ne dit pas qu'il y eût de Prêtresses. Il n'y avoit pas de culte plus sale & plus effeminé, que celui de cette fausse divinité. Cependant elle étoit servie seulement par des hommes, que l'on avoit rendus femmes, autant qu'on se peut, en leur coupant les parties naturelles.

Lucien tire l'origine de cette coûtume de ce que fit Combabe, jeune Seigneur d'une beauté rare. La Reine Stratonice en devint amoureuse. Le Roi son mari avoit donné à Combabe la conduite de cette Princesse, pour la mener à Hierapolis accomplir un vœu, qu'elle avoit fait d'y bâtir un Temple à l'honneur de Junon. Ce jeune Seigneur se douta bien de ce qui arriva, c'est que la Reine deviendroit amoureuse de lui, & le solliciteroit de commettre avec elle une infidélité contre son Prince. Pour se mettre à couvert d'une telle tentation il se coupa. Ce qu'il avoit prévû arriva, il fut obligé de faire connoître à Stratonice ce qu'il étoit. Cette Princesse n'exigea plus rien de lui, mais elle vécut avec lui dans une familiarité, qui éclatta, qui vint jusques aux oreilles du Prince, & qui obligea Combabe à retourner à la Cour, rendre conte de sa conduite.

Lucien dans la Déesse de Syrie. Histoire de Combabe & de Stratonice. In Euterpe, p. 124.

Il se justifia en faisant l'Histoire de son aventure, le Prince touché de l'action de ce jeune homme, le combla de bienfaits, & le renvoya auprés de la Reine. Elle bâtit un Temple, selon son vœu. Combabe en fut le Souverain Sacrificateur, & lui, & tous les Sacrificateurs, qui étoient sous lui, étant coupez, prirent des habits de femmes. Mais aucune femme ne fut reçûë au Sacerdoce. L'Auteur dit bien, qu'*il y avoit une autre multitude de gens, qui servoient aux ceremonies, comme joueurs de flûtes, & de chalumeaux, & Prêtres coupez, sans conter des femmes éprises de fureur prophetique.* Mais ces femmes ne servoient pas aux sacrifices. L'Egypte étoit encore un autre regne de la superstition. Cependant on n'y voit point de Prêtresses. Rien n'est plus commun dans l'Histoire, que les Sacrificateurs Isiaques, *Sacerdotes Isiaci.* Mais on ne parle point de Prêtresses. Apulée, dans la description de cette Pompe Isiaque, dont nous avons déja parlé, fait souvent mention des Prêtres, mais jamais des Prêtresses.

Il est vrai qu'Herodote, en faisant l'Histoire de l'origine de l'oracle de Dodone, & de celui de Jupiter Hammon, raconte que deux femmes, selon la tradition des Egyptiens; furent enlevées par les Phéniciens, de la ville de Thebes en Egypte, & que l'une fut menée dans la Libye, où elle établit l'oracle de Jupiter Hammon, & l'autre dans l'Epire, où elle établit l'oracle de Jupiter Dodonéen. Et que de là est venuë la fable des Grecs, qui disent, que deux colombes noires avoient établi ces oracles, & que l'une d'elles parla sur un des chênes de la forêt de Dodone. Il dit que ces deux femmes étoient Prêtresses de Jupiter, dans la ville de Thebes, d'où il semble qu'on pourroit conclurre que les Egyptiens donnoient le Sacerdoce à des femmes. Mais Herodote s'est trompé, ou par Prêtresses il entend Prophetesses, telles qu'étoient ces femmes *fatidicæ*, qui residoient dans les Temples des Dieux, pour prophetiser. Telle étoit la Pythie de Delphes, qui étoit la Prophetesse, & non la Prêtresse d'Apollon.

lon. Nous avons déja vû que le nom de Sacrificateur, & celui de Prophete se confondant, souvent les Sacrificateurs de Bahal, & d'Astarté, sont appellez Prophetes, dans les livres des Rois. C'est ainsi qu'on doit interpreter Herodote, afin qu'il ne se contredise pas lui-même. Car autrement il dit expressément dans le même livre, *qu'entre les Egyptiens les femmes ne sont Prêtresses, ni des Déesses, ni des Dieux, que ce sont les hommes, qui font le service des Dieux, & des Déesses.*

p. 115.

Enfin je suis persuadé que les Romains n'ont point conferé non plus le Sacerdoce aux femmes. Leurs Vestales n'étoient point des Prêtresses, c'étoient des Vierges sacrées, semblables à celles, qu'on appelle aujourd'hui Religieuses. Leur office n'étoit pas de sacrifier, mais de garder le feu sacré, & les reliques de la Religion.

Ces femmes, qui celebroient les mysteres de la bonne Déesse, sous le sceau d'un inviolable secret, n'étoient pas non plus les Prêtresses de cette divinité. Car il est certain que les Sacrificateurs de cette Déesse étoient des hommes coupez, qu'ils appelloient *Galli*, non pas qu'ils fussent Gaulois de Nation, comme s'est imaginé St. Jerôme, mais pour la raison, que nous en avons donnée dans le chapitre de *Bahal-Pehor*, tirée des Fastes d'Ovide.

Origine des confrairies du Papisme.

Ainsi ces femmes étoient justement ce que sont aujourd'hui, celles qui sont membres de ces confrairies, qui sont consacrées à quelque Sainte, qui vivent sous certaines Loix, & qui celebrent des fêtes, qui leur sont particulieres. Et de là, par parenthese, on peut voir d'où ces confrairies ont été imitées. En un mot dans tout ce que les Anciens & les Modernes, nous disent du Sacerdoce des Romains, on ne voit point que cet honneur entr'eux eût été conferé à aucune femme. S'il y en a eu, c'étoient des dévotions Grecques, & étrangeres.

Orat. pro Cornelio Balbo.

Telles étoient les dévotions, qui se faisoient par des femmes, à l'honneur de Cerés. Car Ciceron appelle expressément ce culte, un culte Grec, & ces Prêtresses des Prêtresses Grecques. *Sacerdos illa, quæ Græcum illud sacrum Cereris monstraret, & faceret. Sacra Cereris per Græcas semper curata sunt Sacerdotes.* J'ai lû quelque part que les femmes faisoient à Rome des sacrifices à l'honneur de Carmenta, mere d'Evandre, & on en apportoit Plutarque pour témoin, dans la cinquante-sixiéme des Questions Romaines. Mais il ne dit rien de semblable. Il dit seulement que les Dames Romaines avoient fondé le Temple de Carmenta, & qu'elles le reveroient beaucoup. On trouve dans le même livre de Plutarque, dans la Question cinquantiéme, quelque chose, qui paroît plus fort. C'est en cherchant la raison pourquoi le Sacrificateur de Jupiter, qu'ils appelloient *Flamen Dialis*, étoit obligé de renoncer au Sacerdoce, quand sa femme mouroit. Entr'autres raisons il rend celle-ci, *C'est que la femme de ce Prêtre s'employoit avec son mari au service des Dieux, parce qu'il y avoit plusieurs ceremonies qu'il ne pouvoit faire seul, il faloit que sa femme fût présente.* Ce n'est pas que la femme mît la main à l'œuvre, en qualité de Prêtresse. Mais la premiere partie de cette raison doit être expliquée par la seconde, elle s'employoit avec son mari au service des Dieux. C'est-à-dire, que leurs mysteres vouloient qu'elle fût présente. Je soupçonne que c'étoit pour répresenter l'union conjugale de Jupiter & de Junon. Il est

vrai-

vrai encore qu'il y avoit à Rome un Temple de Diane, où les hommes ne pouvoient pas même entrer, bien loin qu'ils pussent en être Prêtres. Plutarch. Quæst. Rom. 3.

Mais il est certain aussi, que c'étoit encore une dévotion étrangere. Les Grecs avoient tant de consideration pour le sexe féminin, que dans l'Ile de Co, le Prêtre d'Hercule ne pouvant être femme, étoit habillé en femme. Au contraire les Romains gardoient en cela si fort la bienseance, que les femmes ne goûtoient pas même, ce qui venoit de dessus le grand Autel d'Hercule, parce que ce Heros n'avoit rien eu de féminin. Il est vrai aussi que les Vestales étoient quelquefois appellées Prêtresses, *Sacerdotes*, témoin la Loi, *Sacerdos casta è castis, pura è puris.* Mais souvent le mot de *Sacerdos*, se prend pour une personne consacrée à l'honneur, & au service d'une divinité, au sens que Plutarque appelle Camme, la femme de Sinatus, Prêtresse de Diane, comme nous venons de le voir. Des religieuses en ce sens peuvent être appellées *Sacerdotes.* Mais nous prenons ici ce mot de *Sacerdos*, pour celui qui immole les victimes, & fait le service public. Aulu-Gelle rapporte la formule dont le Souverain Pontife se servoit, quand il prenoit une fille pour être Vestale, *Sacerdotem Vestalem quæ sacra faciat. Quæ JOVS siet Sacerdotem Vestalem facere pro populo Romano Quiritibus. q. Utei quæ optuma lege fovit. 4. Ita te amata capio.* Voi Plutarque. Question. Rom. q. 60. & q. Grecq. qu. 58.

Il est vrai que dans cette formule la Vestale est expressément appellée Prêtresse, & il est dit qu'elle est prise pour faire le service divin. Mais par le service divin il faut entendre des prieres, & quelques autres ceremonies, qui se faisoient à l'honneur de la Déesse. Mais nous ne lisons pas que les Vestales missent la main au sang des sacrifices.

Aprés le sexe des Sacrificateurs, je viens à leurs ordres. La Loi de Moïse avoit son Pontife, son Souverain Sacrificateur, qui étoit Maître de tous les autres. Les Romains avoient aussi leur Souverain Sacrificateur, le Chef de tous ceux qui approchoient des choses saintes, les Vestales mêmes lui étoient soûmises. Quand elles laissoient éteindre le feu sacré, il leur donnoit le foüet. Il gardoit tous les livres sacrez, dans lesquels étoient écrits les rites, & les ceremonies, qui devoient être observées dans le service des Dieux. C'est lui que l'on consultoit, pour savoir quelles victimes on devoit offrir, à quels jours, & dans quels Temples, & c'étoit lui, qui avoit le soin de fournir l'argent pour la dépense, on le tiroit du trésor public. Il étoit même le dépositaire de ces Tables, & de ces Fastes, qui ressembloient à nos Almanachs, & à nos Ephemerides, où l'on voyoit les mouvemens du Soleil & de la Lune, leurs changemens, leurs éclipses, & les fêtes marquées en divers mois. Mais je ne croi pas qu'il mît lui-même la main aux sacrifices. Il y avoit encore entre les Romains un autre Souverain Sacrificateur, qui s'appelloit *Rex Sacrorum*, le Roi des sacrifices. Il fut établi quand Rome chassa ses Rois, & établit des Consuls Les Rois étoient Pontifes, on crût que la Religion souffriroit un notable préjudice, & que ce seroit quelque chose de mauvais augure, *inauspicatum*, si les sacrifices ne se faisoient plus, sous la direction d'un Roi. C'est pourquoi ils établirent cette charge, pour répréfenter le Roi dans les sacrifices. Cependant ils le soûmirent au Souverain Pontife, de peur que s'il eût été

leur Souverain, ce ne fût une eſpece de Roi, dignité, dont ils craignoient juſques aux ombres. Au reſte ce Roi des ſacrifices ne fut qu'un vain nom; car on ne voit pas quel emploi il avoit. Les Romains avoient donc un homme, qui avoit la ſurintendance générale de toutes les choſes ſaintes, dans leur ville, mais non pas dans leur Empire.

Je ne trouve point que la même choſe ſe ſoit obſervée dans les autres villes, & dans les autres Etats. Nous ne voyons pas que les Syriens euſſent un Souverain Pontife de leur Religion, ni les Babyloniens, ni les Grecs auſſi. Chaque divinité avoit ſon Temple, & chaque Temple ſon Souverain Pontife. Mais ce Pontife n'avoit point de puiſſance, ſur les Sacrificateurs, qui ſervoient les autres divinitez, & dans les autres Temples. Il ſemble pourtant que la Religion d'Iſis eût ſon Pontife, car Herodote dit, *que chaque Prêtre n'étoit pas affecté au ſervice d'un ſeul Dieu, mais de tous, & qu'ils avoient leur Pontife Souverain, auquel le fils ſuccedoit, quand le pere étoit mort.* Apulée dans l'onziéme de ſa Metamorphoſe, nous parle ſouvent du Souverain Pontife, qui l'initia aux myſteres d'Iſis. Il lui donne le titre, de *Sacerdos Maximus*, de *Summus Sacerdos*, de *Primarius Sacerdos*, de *Præcipuus Sacerdos*, de *Antiſtitum primus.* Mais peut-être ce Pontife n'étoit pas le Souverain de toute la Religion Egyptienne, ni dans tous les lieux, où le Culte Iſiaque pouvoit être établi. Il étoit ſeulement Pontife de ce Temple d'Iſis, qui étoit dans le lieu, où ſe trouva Apulée.

Lib. 2. p. 117.

L'Auteur du Livre de la Déeſſe de Syrie, nous parle auſſi du Souverain Pontife du Temple de la Déeſſe, qu'on adoroit à Hierapolis. *Il y a*, dit-il, *pluſieurs Prêtres, dont les uns ſont employez à égorger les victimes, les autres à faire des effuſions, ceux-là à porter le feu, ceux-ci à ſervir à l'Autel. Il y en avoit de mon tems plus de trois cens ſeulement occupez aux ſacrifices. Ils ſont tous habillez de blanc, & portent un chapeau ſur la tête. Mais le Souverain Pontife eſt vêtu de pourpre, avec une tiare d'or, & s'élit tous les ans.* Il eſt clair que chaque Temple au moins avoit ſon Souverain Sacrificateur, & ſans doute le Démon avoit imité cela des ordres, que Dieu avoit donnez pour le Temple de Jeruſalem, où il y avoit un Sacrificateur au deſſus de tous les autres.

La Loi de Moïſe avoit ordonné pour le Sacerdoce une certaine famille, c'étoit la Tribu de Levi, & la famille d'Aaron, dont l'on prenoit toûjours ceux qui étoient deſtinez à faire le ſervice divin. Je ne ſai comment les Syriens, & les Phéniciens, en uſoient à cet égard. Je croi que leurs Sacrificateurs ſe prenoient indifferemment de toutes les familles. Jeroboam, qui ſe détourna aprés les ſuperſtitions étrangeres, *établit des Sacrificateurs d'entre le peuple, qui n'étoient pas de la Tribu de Levi.* Mais il n'eſt pas dit qu'il ait deſtiné certaines familles particulierement à cela. Entre les Romains il eſt certain que les dignitez de Pontifes, d'Augures, de Sacrificateurs, de Veſtales, n'étoient attachées à aucune famille, tout le monde y pouvoit prétendre, & y pouvoit arriver.

1. Rois 12. 31.

Au commencement le College des Pontifes n'étoit compoſé que de quatre perſonnes, qui devoient être des familles Patriciennes, & de Senateurs. Mais quand le peuple eût obtenu d'avoir part à toutes les dignitez de la Republique, ſous le Conſulat de M. Valerius & de Q. Apuleius,

leius, on y en ajoûta quatre autres, qui étoient créez d'entre le peuple.

Mais les Egyptiens avoient imité les Hebreux, ils avoient leurs familles Sacerdotales, & jamais la dignité de Prêtre ne passoit en d'autres familles; seulement le Roi, de quelque maison qu'il fût, devoit être admis dans le College des Sacrificateurs. Herodote dit *qu'il y avoit sept ordres d'hommes dans l'Egypte. Le premier étoit celui des Sacrificateurs, le second des gens de guerre; le troisiéme des Bergers, le quatriéme des porchers, le cinquiéme des marchands, le sixiéme des Interpretes, & le septiéme des gens de Mer.* Et ces gens-là ne s'allioient jamais ensemble. On ne passoit pas d'une profession à l'autre. C'est pourquoi les Sacrificateurs étoient toûjours de même famille, & les marchands toûjours fils de marchands.

Les professions étoient attachées aux familles en Egypte.

In Euterpe lib. 2.

Selon la Loi de Moïse, les Sacrificateurs avoient des habits particuliers, qui les distinguoient du peuple, au moins durant le tems qu'ils servoient à l'Autel. Et ces habits étoient blancs, & simples, faits de lin, excepté ceux du Souverain Sacrificateur, où il entroit de l'or & de la pourpre. Les Syriens, qui étoient voisins de la Judée, avoient emprunté cela des Juifs. Leurs Sacrificateurs étoient tout habillez de blanc, & portoient un chapeau sur leur tête, c'est-à-dire, un bonnet, ou une toque.

Lucien vient de nous le dire, dans la Déesse de Syrie. Le Souverain Pontife, selon le rapport du même Auteur, étoit habillé d'or & de pourpre, aussi bien que celui des Juifs.

CHAPITRE VI.

Beau parallele du service de la Déesse de Syrie, & de celui du Temple de Jerusalem.

IL est clair que le service de cette Déesse de Syrie avoit été presque tout entier emprunté des ceremonies de la Religion Judaïque. Et je ne saurois m'empêcher d'en faire ici un petit parallele, avant que de passer outre.

1. Nous avons déja vû que le Temple de la Déesse d'Hierapolis étoit environné de deux Parvis, comme celui de Jerusalem.

2. Qu'il y avoit à la porte de ce Temple un grand *Autel d'airain.* C'est ainsi précisément que s'appelloit l'Autel des holocaustes, qui étoit à la porte du Temple, *l'Autel d'airain.* Il est vrai qu'il n'étoit plus d'airain dans le Temple de Salomon, ni dans celui d'Herode, mais il en conservoit toûjours le nom.

3. Ce Temple de la Déesse de Syrie *étoit divisé en deux parties, dont l'une étoit le Sanctuaire, où il n'étoit permis d'entrer qu'aux principaux d'entre les Prêtres.* Cela étoit imité du Temple de Jerusalem, qui étoit divisé en deux parties, le lieu Saint, & le lieu Trés-Saint. Les seuls Sacrificateurs

teurs entroient dans le premier, & le seul Souverain Sacrificateur dans le second.

4. Les Sacrificateurs de la Déesse de Syrie étoient divisez en deux ordres. Il y avoit le Souverain Pontife du Temple, & les Sacrificateurs, qui étoient au dessous de lui. C'étoit la même chose dans la Religion des Juifs. Nous venons de voir que les habits de ces Sacrificateurs étoient semblables à ceux des Sacrificateurs du Temple de Dieu.

5. Outre les Sacrificateurs, *il y avoit une autre multitude de gens, qui servoient aux ceremonies, comme sont les joueurs de flûtes & d'instrumens.* C'étoient les Levites de la Loi de Moïse, qui servoient les Sacrificateurs, dont l'office étoit de chanter, de sonner de la trompette, & de jouër des instrumens, dans les sacrifices.

6. On sacrifioit deux fois le jour dans le Temple d'Hierapolis, le soir & le matin. C'est le sacrifice continuel, qui se faisoit aussi deux fois le jour, dans le Temple de Jerusalem.

7. Il y avoit une fête, dans laquelle on apportoit de l'eau de la mer, & on en faisoit effusion dans le Temple à l'honneur de la divinité. C'étoit une imitation de cette effusion d'eau, qui se faisoit dans la fête des Tabernacles, avec tant de réjouïssance.

8. *Les bêtes qu'on immoloit dans le Temple, étoient le bœuf, la brebis, & la chevre, mais on n'y sacrifioit jamais de pourceau.* Il est clair que cela est imité de la Loi de Moïse, selon laquelle on n'offroit sur l'Autel que ces trois sortes de bêtes à quatre pieds, le bœuf, la brebis, la chevre. Et le pourceau étoit de tous les animaux le plus impur, pour le sacrifice.

9. La plus grande fête, qui se celebrât dans ce Temple, c'étoit au Printems. On l'appelloit la fête du bucher, ou de la torche. *Ceux qui venoient à cette fête sacrifioient une brebis, l'aprêtoient, & la mangeoient. On ne la sacrifioit pas dans le Temple, mais aprés avoir amené la victime à l'Autel, & fait les effusions, on la ramenoit chez soi, où l'on faisoit ses prieres, & son sacrifice.* Il est clair que tout cela est emprunté de la fête de Pâque, qui se celebroit au Printems, dans laquelle chaque famille immoloit un agneau, l'on menoit l'agneau au Temple, il y étoit égorgé, on faisoit l'aspersion du sang. Mais on le rapportoit à la maison, où l'on faisoit les prieres, les libations des coupes, & le repas, qui sont les suites du sacrifice.

10. Il y avoit à Hierapolis une autre sorte de sacrifice, qui se faisoit en cette façon. On couronnoit la victime, puis on la lâchoit de la porte du Temple, d'où elle se précipitoit en bas du roc, sur lequel il étoit bâti, & se rompoit le cou. Qui ne voit que cela étoit pris de la ceremonie du jour des Propitiations, dans lequel on envoyoit le bouc Azazel au desert, couronné d'une bande d'écarlatte, & on le précipitoit du haut d'un rocher?

11. Quand les Prêtres eunuques de la Déesse étoient morts, leurs compagnons les portoient sur leurs épaules, hors de la ville. Mais ils demeuroient souillez par sept jours, & n'osoient rentrer dans le Temple qu'ils ne se fussent purifiez. Et même quand ils avoient vû un corps mort, ils étoient souillez jusques au lendemain, & n'entroient point dans le Tem-

ple.

ple. Les parens du mort demeuroient souillez durant trente jours, & dans tout ce tems l'entrée du Temple leur étoit interdite. Les Romains avoient aussi établi la même Loi pour le Prêtre, qui s'appelloit, *Flamen Dialis*, *Locum in quo bustum est numquam ingreditur, mortuum numquam attingit, funus tamen exsequi non religio.* Evidemment cela est tiré de la Loi de Moïse. Ce sont les souillures legales, dont l'une étoit l'attouchement d'un mort, aprés laquelle il faloit se purifier par sept jours, avant que d'entrer au Temple.

Aulu-Gell. lib. 10. 15.

12. C'étoit une partie de la dévotion de ceux qui adoroient cette Déesse dans le Temple, de se faire raser, & de consacrer leurs cheveux à la Déesse. *Ils pratiquoient une coûtume, qui étoit de laisser croître les cheveux aux enfans, jusques à ce qu'ils fussent grands, puis de les couper dans le Temple, & de les consacrer à Dieu, dans un vase d'or, ou d'argent, sur lequel ils écrivoient leur nom.* Cela étoit pris du vœu, & des ceremonies du Nazareat, dans lequel on commençoit par faire couper les cheveux; Puis dans toute la durée du vœu, on laissoit croître ces cheveux, & à la fin on les rasoit dans le Temple, & on les jettoit dans le feu, sur lequel bouilloit la chair du sacrifice. Des gens dans les principes de Spencerus & de Marsham, ne manqueront pas de dire que Moïse a tiré toutes ces ceremonies des Syriens. Mais le bon sens & la foi nous obligent à croire que ces ceremonies avoient été empruntées de la Loi de Moïse, par les Payens.

Paroles de l'Historien, sous le nom de Lucien.

13. Je reviens aux habits des Sacrificateurs, dont j'avois commencé de parler. Nous venons de voir que ceux de Syrie, à l'imitation des Prêtres du Temple de Dieu, s'habilloient de lin, & de blanc. Ceux d'Egypte faisoient la même chose. Ils s'habilloient de lin blanc. Apulée, dans la Pompe Isiaque, décrit ainsi l'ornement des Prêtres d'Isis, & de ceux qui étoient initiez à ses mysteres. *Tunc influunt turbæ sacris divinis initiatæ, viri feminæque omnis dignitatis, & omnis ætatis, linteæ vestis candore puro luminosi. Sed Antistites Sacrorum proceres illi, qui candido linteamine cincti, pectorale ad usque vestigia strictim invecti potentissimorum Deûm proferebant insignes exuvias.* C'est pourquoi le College des Sacrificateurs d'Isis est si souvent appellé *liniger*, *porte-lin*, par les Poëtes Latins.

Les Prêtres Payens étoient habillez de lin blanc.

Metamorph. lib. 11.

Cum grege linigero circumdatus, & grege calvo. — Juvenal. Satyr. 6.

Nunc Dea linigera colitur celeberrima turba. — Ovid. 1. Metam.

Nec tu linigeram fieri quid possit ad Isim
Quæsieris. — Ovide Amor. 1. Eleg. 2.

Linigeri fugiunt calvi, sistrataque turba. — Martialis.

Ce n'étoit pas un usage nouveau, ni qui fût du tems des Auteurs, que nous venons de citer. Car Herodote, beaucoup plus ancien qu'eux, nous dit *que tous les Sacrificateurs Egyptiens étoient vétus d'habits de lin, qui se lavoient tous les jours*, c'est-à-dire, qu'ils ne mettoient jamais ces surplis deux jours de suite. *Ils ne portent*, dit-il, *que des habits de lin, & des sandales de bois de papyrus, & il ne leur est pas permis d'en porter d'autres.* En cela ils étoient differens des Prêtres Juifs, qui ne portoient les habits blancs que dans le Temple, lors qu'ils étoient en semaine pour le service. Ce n'étoient

Euterpe p. 116.

toient pas les Syriens, & les Egyptiens seuls, dont les Prêtres fussent habillez de blanc. Bien que les Sacrificateurs entre les Grecs, & les Romains, fussent diversement vétus, selon les diverses divinitez, au service desquelles ils étoient attachez, cependant il y en avoit beaucoup qui portoient le blanc. Tertullien, dans son *Pallium*, nous apprend que les Prêtresses de Céres, & ceux qui étoient initiez à ses mysteres, étoient vétus de blanc, ceux de Saturne étoient vétus de pourpre, ceux de Bellone de noir. Lipse nous dit, que les Prêtres Romains étoient aussi vétus de blanc, dans les grandes fêtes. On sacrifioit à Junon en habit blanc. Les Vestales étoient aussi habillées de blanc, quand elles faisoient le service à la Déesse, & l'on sacrifioit à Céres au mois d'Avril, en habit blanc, avec des lampes, quand on lui sacrifioit une truye.

Lipse in Electis.

Les Prêtres Payens la plûpart avoient la tête couverte, dans le service divin.

Je trouve encore ceci de commun entre les Sacrificateurs Payens, & ceux du Temple de Jerusalem, c'est leur ornement de tête. Outre qu'il étoit blanc, il ne partoit point de dessus leur tête, dans le service divin, excepté ceux d'Isis, non plus que celui des Sacrificateurs Hebreux, qui faisoient le service ayant la tête couverte. Le *Flamen Dialis* entre les Romains portoit le bonnet blanc, *Albogalerus*. Mais il étoit le seul. *Is solùm habet Galerum, vel quòd Maximus, vel quòd Jovi immolata hostia alba fieri oporteat.* Et Plutarque nous apprend, *qu'il ne pouvoit être jamais plus de trois nuits hors de Rome, & que jamais il n'ôtoit l'ornement de sa tête, pour se découvrir.* Le même Auteur nous dit que l'on sacrifioit aux Dieux, & qu'on les adoroit la tête couverte.

Aul. Gell. lib. 10. 15.

Quæst. Rom. 40.

Plaute in Curculione.

Quis hic est, qui operto capite Æsculapium
Salutat, id est adorat ac veneratur.

Ancienne coûtume de couvrir sa tête par respect.

Ce qui paroît étrange, parce que dés ce tems-là *c'étoit la coûtume, quand on rencontroit des gens de respect, si on avoit la tête couverte de sa robe, de la découvrir.* En effet Seneque met cette ceremonie entre les actions, par lesquelles on témoignoit sa soûmission. *Si Consulem videro, aut Prætorem, omnia, quibus honor haberi solet, faciam, equo desiliam, caput aperiam, semitâ cedam.* Et Salluste, *quibus de causis Syllam in victoria Dictatorem sibi equo descendere, surgere de sella, caput aperire solitum.* Cette coûtume des Prêtres Payens, de se tenir la tête couverte dans le service, venoit apparemment des Juifs, qui adoroient la tête couverte, & entre lesquels couvrir sa tête étoit un acte de soûmission, & une marque de sujettion.

Quæst. 10. & 11. Seneca Epist. 64. Sallustius apud Nonnium.

Les Prêtres d'Isis étoient rasez, & découverts, dans le service divin.

C'est la raison pourquoi St. Paul veut que les femmes ayent la tête couverte, pour marque d'obéïssance. Non seulement en adorant les Dieux, ils laissoient sur leur tête la couverture ordinaire, mais ils se couvroient d'un voile, pour marquer leur humilité. C'est ce qui se peut voir dans cet endroit de Plutarque, lequel nous venons de citer. Je ne sai pourtant si cela s'est observé par tout. Car dans le Livre de Baruc, cette Epître, qui est attribuée à Jeremie, répresente les Sacrificateurs Babyloniens ayant la tête nuë. *Les Sacrificateurs se tiennent dans leurs Temples, avec leurs robes déchirées, la tête & la barbe rase, & portant les têtes découvertes.* Ce qui pouvoit être une marque de deuil, & non de respect. Les Sacrificateurs Egyptiens avoient la tête rase, & tous les

Cap. 6. 30.

trois

trois jours ils se faisoient raser tout le corps, nous dit Herodote, afin de n'avoir aucun poil, & qu'aucune ordure ne s'y pût arrêter. C'est pourquoi ce College des Sacrificateurs d'Isis est appellé *calvus*, chauve, aussi bien que *liniger*, In Euterpe.

Linigeri fugiunt calvi sistrataque turba.

Par tout ailleurs, dit Herodote, *les Prêtres portent de longues chevelures, mais en Egypte ils sont rasez.*

Il y a de plus apparence que sur cette tête, parfaitement rase, il n'y avoit aucune couverture. Car Apulée, dans la description de la Pompe Isiaque, dont nous avons parlé, dit des femmes initiées aux mysteres, *illæ limpido tegmine crines madidos obvolutæ*, que leurs cheveux mouillez étoient couverts d'un linge blanc. Mais des hommes il dit, *hi capillum derasi funditus vertice prænitentes.* Que leurs cheveux coupez, & rasez jusques aux racines, laissoient voir une tête, & une peau luisante. Ce qui signifie que ces têtes rasées n'étoient pas couvertes.

CHAPITRE VII.

Observations de la Religion Payenne, tirées de la Loi de Dieu, pour les Ministres des Autels.

LA Loi dans ses Sacrificateurs demandoit une grande pureté corporelle. Il faloit qu'ils fussent entiers, & qu'aucun de leur membre ne fût difforme, ou ne leur manquât. A l'égard de la perfection du corps, les Payens ne se faisoient pas toûjours une necessité, que leurs Sacrificateurs l'eussent entiere. Au contraire il faloit que les Prêtres de Cybele fussent coupez. Et dans l'Orient la plûpart des Temples des Déesses étoient servis par des Eunuques. Ce qui fait une bréche au parallele, que nous avons trouvé entre les Sacrificateurs de la Déesse de Syrie, & ceux du Temple de Jerusalem. Mais à cela prés, ils exigeoient pourtant que leurs Prêtres fussent entiers de corps. Celui que les Romains appelloient *Flamen Dialis*, ne pouvoit exercer son Sacerdoce, s'il n'étoit marié, & en état de l'être. Il est certain que les loix Romaines demandoient l'integrité du corps, dans les Ministres des choses saintes, témoin la Loi, *sacerdos integer sit.* Sur quoi on lit dans les Controverses de Seneque. *Metellus Pontifex, cùm arderet Vestæ Templum, dum Palladium rapit, oculos perdit, Sacerdotium illi negatur.* Metellus Souverain Pontife, dans un embrasement du Temple de Vesta, se jetta dans les flâmes pour sauver le Palladium, il y perdit la vûë, & on refusa de lui continuer la dignité du Sacerdoce. Sur quoi l'Auteur des Controverses, en explication de la Loi, dit, *Sacerdos non integri corporis, quasi mali ominis res vitanda est. Hoc in victimis notatur, quanto magis in Sacerdotibus?* Une autre Loi disoit, *Sacerdos*

Les Prêtres Payens devoient être entiers en leur corps.

Lib. 4. Contr. 2.

Seneca Contr. lib. I. 2. des Vestales.

casta è castis, pura è puris. Sur quoi Seneque dit, *Ambitiosa lex est, ad Sacerdotium notas non sanctitatis tantùm ; sed felicitatis admittit, inquirit in mores, in corpus, in vitam.* La Loi est scrupuleuse, elle examine non seulement la sainteté de la vie, mais l'heureuse naissance, elle examine les mœurs, le corps, & la vie. Plutarque nous dit *qu'il étoit défendu aux Prêtres d'aller consulter, & observer le vol des oiseaux, quand ils avoient quelque ulcere sur leur corps.*

Quæst. Rom. 73.

Parce que s'il n'est pas permis de présenter aux Dieux aucune victime défectueuse, à plus forte raison les Ministres des choses saintes ne doivent point faire leur office, qu'ils ne soient eux-mêmes bien sains, & bien nets. *Or l'ulcere est une espece de mutilation.* Ces dernieres paroles signifient assez clairement, que les hommes mutilez étoient exclus du sacerdoce. Et je ne doute pas que cette Loi ne fût généralement observée dans toutes les Religions.

Il est assez clair par ce que nous dit Herodote, du grand soin, que les Sacrificateurs Egyptiens prenoient de la pureté de leur corps, que les défauts naturels les auroient rendus incapables d'administrer les choses saintes. *Ils se rasoient tout le corps de trois jours en trois jours: Ils se lavoient tous les jours trois fois, dans de l'eau froide, & deux fois la nuit; ils lavoient leurs habits tous les jours, ils n'osoient même regarder des féves, parce que ce legume étoit reputé souillé entre les Egyptiens. Pour une plus grande pureté ils se circoncisoient, ayant plus d'égard à la netteté qu'à la bienseance.* Il est clair que des gens, qui avoient tant d'aversion pour des souillures, qui ne sont qu'adherentes, n'auroient pas souffert des défauts de corps, qui sont des déformitez inherentes. C'est ainsi que le Démon affecte une pureté apparente, pendant qu'il plonge les hommes dans des souillures spirituelles & corporelles, qui ne se peuvent jamais laver.

Observances severes pour les Ministres du service, imitées par les Payens. Levitique 21.

La Loi de Moïse soûmettoit les Ministres des choses saintes à des loix plus rigoureuses & plus severes, que le commun des hommes. Les Sacrificateurs ne pouvoient épouser une repudiée, ni une fille soupçonnée de mauvaise vie, ni une étrangere, il leur étoit défendu d'assister aux funerailles de qui que ce soit, que de leurs proches. Il ne leur étoit pas permis d'arracher leurs cheveux dans le deuil. Le Souverain Sacrificateur n'osoit découvrir sa tête, ni déchirer ses vétemens. Ils ne lui étoit pas permis de rendre les honneurs de la sepulture à personne, non pas même à son pere, ou à sa mere. Il ne pouvoit épouser qu'une vierge. Les Payens ont encore imité cela, ils ont chargé leurs Sacrificateurs d'une multitude d'observances, pour les distinguer du peuple & du vulgaire.

Les Prêtres Egyptiens n'osoient manger de poisson, ils se fouëttoient durant les sacrifices, ils se lavoient souvent, ils se déchiquetoient la peau, ils observoient mille ceremonies penibles. Les Prêtres Romains étoient aussi sujets à diverses choses, ausquelles le vulgaire n'étoit pas soûmis, particulierement le Prêtre de Jupiter, appellé *Flamen Dialis.* Il ne lui étoit pas permis de monter à cheval, ni de regarder une armée en bataille, ni de jurer, ni de porter un anneau qui ne fût cassé, ni de souffrir qu'on enlevât du feu de sa maison, que pour le sacrifice, ni de porter un nœud à sa tête, ou à sa ceinture, ni de faire raser & couper son poil par un escla-

Herodote In Euterpe.

Grandes & scrupuleuses observations ausquelles etoit obligé le Flamen Dialis. Aulu Gelle.

ve, ou un affranchi, il faloit que son barbier fût une personne libre. Il n'osoit manger de féves, ni de la chair de chevre, ni même regarder de la chair cruë, & du lierre, ni toucher de la farine & du levain, soit qu'ils fussent mêlez ou separez, ni faire le service divin, quand il avoit perdu sa femme, ni se dépouiller nud à la vûë du Soleil, & du ciel, ni découvrir sa tête, ni coucher trois nuits hors de sa maison, ni monter dans une échelle, plus haut que trois degrez, ni repudier sa femme, ni toucher un mort, ni faire des funerailles, ni entrer dans un lieu où il y avoit un bucher. Il faloit que les pieds de son lit fussent couverts d'une petite bouë, que personne que lui ne couchât dans ce lit, qu'il cachât ce que l'on coupoit de sa barbe, de ses ongles, & de ses cheveux, sous quelque arbre heureux. Il n'osoit même nommer les noms du chien & de la chevre, ni passer par un chemin, au dessus duquel il y eût une treille, & des branches de vigne. Il ne pouvoit exercer aucune Magistrature. La femme de ce Prêtre, qui s'appelloit *Flaminica*, étoit aussi obligée aux mêmes observances.

Noct. Atticarum lib. 10. c. 15. Plutarch. Quæst. Rom. Quæst. 40. 44. 50. 109. 110. 111. 112.

La Loi défendoit au Sacrificateur de ne pas monter à l'autel par degrez. 2. La Loi défendoit cela même au Souverain Sacrificateur. 3. Il ne pouvoit épouser une repudiée. 4. Ni toucher un mort.

Il avoit d'autre part ces privileges, de ne pouvoir être contraint à jurer en jugement, & le Préteur en entrant en charge promettoit entr'autres choses solennellement, de ne point exiger de serment des Vierges Vestales, & du Sacrificateur de Jupiter. *Sacerdotem Vestalem, & Flaminem Dialem, in omni mea Jurisdictione jurare non cogam.* Un Massier marchoit devant lui, avec un faisseau de verges; il se faisoit traîner dans l'un de ces équipages de Magistrat, qu'on appelloit *Sedes Curulis*, qui étoit une chaire roulante. Si un prisonnier entroit dans sa maison, il faloit le délier, & faire décendre les liens par le toit de la maison, dans la ruë: si un homme condamné au fouët se jettoit à ses pieds, on ne pouvoit executer la sentence ce jour-là.

Privileges de ce Flamen Dialis. Varro apud Aulum-Gellium.

Les Vestales avoient aussi de semblables privileges; on ne pouvoit les obliger à jurer, & si un criminel condamné rencontroit par hazard une Vestale, en allant au supplice, on faisoit affirmer à la Vestale, que le hazard l'avoit conduit là, & en suite on donnoit grace au criminel. Les Vestales entroient dans cette Religion, depuis six ans jusques à dix. Nonobstant la jeunesse, tout aussi-tôt qu'elle avoit mis le pied dans la maison de Vesta, elle étoit en liberté & dégagée de l'autorité de son pere, sans émancipation, & elle pouvoit tester. Leur crédit étoit si grand dans la Republique, que quand il naissoit des differens, & des guerres civiles, entre les citoyens, on se servoit de l'intercession des Vestales, pour les appaiser. Elles étoient les dépositaires des testamens, & de tous les secrets, qu'on ne vouloit mettre au jour qu'en certain tems. Elles étoient cruës en témoignage sur leur simple parole. On portoit devant elle les faisseaux, qui étoient les marques de la Magistrature. Elles pouvoient mettre chez elles en sûreté les esclaves fugitifs, & leur donner la liberté. D'autre part elles avoient leurs regles de severité. Elles ne se pouvoient marier, ni sortir de cette Religion, qu'à 30. ans. Car depuis dix ans jusques à 20. elles étoient sous la discipline des anciennes, pour être instruites. Depuis 20. jusques à 30. elles faisoient le service, & instruisoient les jeunes, aprés cela elles pouvoient se marier. Mais si elles étoient surprises en crime d'impudicité, durant leur tems de Religion, on les enterroit toutes vives; si elles laissoient éteindre le feu sacré, on leur donnoit le fouët: si elles vouloient

Grand privilege des Vestales. Alexander ab Alexandro lib. 5. cap. 12.

Aulu-Gell. lib. 1. c. 12.

Pomponius Lætus.

loient sortir, elles étoient toûjours sous la garde d'une des vieilles Religieuses de la maison, qui les accompagnoit. Il faloit qu'elles eussent le corps sans défaut, la langue point empêchée, l'oreille point pesante, qu'elles fussent de pere & mere libres, & même qui n'eussent exercé aucun art sordide. On les pouvoit mettre malgré elles dans cette Religion, car elles dépendoient du Souverain Pontife, qui choisissoit 20. jeunes filles, & puis on jettoit le sort. Celle sur laquelle le sort tomboit, étoit contrainte d'entrer dans la maison de Vesta, même malgré le pere & la mere. On peut voir en tout cela l'origine des coûtumes & des usages des Papistes, dans les loix Monastiques.

Origine des Loix Monastiques des Papistes.

La Loi de Moïse, outre les principaux Ministres des choses saintes, qu'elle appelloit des Sacrificateurs, avoit ordonné dons le Temple plusieurs autres Officiers, pour le tenir net, pour couper, & pour apporter le bois, pour garder le Temple, pour chanter dans le service, pour préparer les victimes &c. Les Religions Payennes ont observé ce même ordre. Ils avoient établi au dessous de leurs Sacrificateurs beaucoup de Ministres inferieurs.

Des *tibicines*, & *liticines*, ce que c'étoit que le *Lituus* chez les Romains.

Premierement il y en avoit qu'ils appelloient *tibicines*, & *liticines*. Car nous avons vû plusieurs fois dans cet Ouvrage, que la flûte, & les autres Instrumens de Musique, étoient ordinaires dans les sacrifices. C'est à quoi Ovide a égard quand il dit,

Fast. 6.

Quæritur in scena cava tibia, quæritur aris.

Quæst. Rom. 55.

Plutarque nous dit, *que Numa leur donna de grands & de considerables privileges de son tems, à cause de la grande dévotion qu'il avoit pour les Dieux. Et parce que les Tribus militaires leur voulurent ôter ces privileges, ils se retirerent, & sortirent de Rome. Le Peuple ne pût souffrir cela, & se fit une affaire de conscience de les rappeller, parce qu'on ne jouoit plus de la flûte dans les sacrifices.*

Ceux qu'ils appelloient *liticines* jouoient d'un certain instrument, que les Latins appelloient *lituus*: C'est ainsi qu'ils appelloient aussi la marque de la dignité des Augures. C'étoit un bâton court, menu par un bout, gros par l'autre, & courbe par le gros bout, selon la description d'Aulu-Gelle. Avec ce bâton les Augures observoient le vol des oiseaux, & marquoient les espaces, qu'ils appelloient *templa*. Ciceron dit que cette crosse Augurale s'appelloit *lituus*, à cause qu'elle ressembloit à cet instrument de Musique qui portoit le même nom. *Lituus id est incurvum & leviter à summo inflexum bacillum, quod ab illius litui, quo canitur, nomen habet.* Ainsi ce mot signifioit aussi un instrument assez semblable à nos trompettes, étroit par un bout, large par l'autre, & courbé par le bout large. C'étoit un instrument de guerre.

Aulu-Gelle lib. 5. c. 8.

Lib. 1. de Divinat.

Virg. Æneid. 6.

Et lituo pugnas insignis obibat & hasta.

Ovid. Fast. 5.

Jam lituus pugnæ signa daturus erat.

Mais on s'en servoit aussi dans les sacrifices, comme selon la Loi de Dieu les

les Juifs sonnoient de la trompette, dans tous leurs sacrifices ordinaires & extraordinaires.

Il y avoit une autre sorte de Ministres des choses saintes, dons nous avons déja parlé, que les Latins appelloient Camilli & Camillæ. C'étoient de jeunes garçons & de jeunes filles, habillez de vétemens Sacerdotaux, couronnez de guirlandes, & de bouquets de fleurs. Ils étoient fort semblables à ce que l'on appelle aujourd'hui des enfans de chœur. Leur office étoit de donner les coupes, de verser le vin pour faire les effusions, de donner les plats, les couteaux, & de rendre de semblables services.

Des *Camilli* & des *Camillæ*; quel étoit leur office. Vide Denys d'Halicarnasse lib. 2. Macrob. 3. 8.

Il y avoit des gens, qu'ils appelloient *Popæ*, dont on dit que l'office étoit d'amener les victimes à l'Autel, de les lier & de les égorger.

Des Popæ, & de leurs offices.

Succinctique calent ad nova sacra popæ. Propert. 4.

Ils étoient demi-nus, les bras retroussez, & leur habit ceint & serré, afin d'être moins embarrassez en égorgeant la victime. Suetone, en répresentant la cruauté de Caligula, qui tuoit des hommes comme en jouant, dit qu'il assomma l'un de ces Ministres auprés des Autels. *Admota altaribus victima succinctus poparum habitu, elato altè malleo cultrarium mactavit.* Caligula habillé en *popa* tua celui qui devoit tuer la victime. Ce sont ces mêmes gens, qui sont appellez *cultrarii*, & *victimarii.*

Lib. 4. c. 32.

Enfin il y avoit d'autres Officiers, qu'on appelloit des Herauts, & des Huissiers, *Præcones*, *Lictores*, dont l'office étoit d'écarter le peuple dans les grandes foules, d'imposer silence à ceux qui menoient du bruit, & de chasser dehors ceux qui ne pouvoient assister aux mysteres, en disant *procul este profani.*

Exesto, pour *extra esto*, c'étoit le mot, dont on se servoit dans ces sortes de proclamations, *Hostis, vinctus, mulier, virgo, exesto*, que l'ennemi, que les captifs, que les femmes, que les filles sortent.

Apud Festum.

CHAPITRE VIII.

Des sacrifices des Payens. Les holocaustes peu en usage entre les Payens. Ceremonies des Grecs dans leurs sacrifices par Homere. Celles des Egyptiens par Herodote.

APrés avoir parlé des Temples, & des Sacrificateurs, il nous reste à dire quelque chose des sacrifices, & des ceremonies des Payens. C'est là le plus vaste champ de la litterature humaine, & la matiere de plusieurs volumes, que nous n'avons pas dessein de transcrire ici: Nous rapporterons seulement ce qu'il y a de plus considerable, par rapport aux sacrifices & aux ceremonies ordonnées dans la Loi de Moïse, pour voir en quoi le

Démon

Démon a été l'imitateur de la divinité, & en quoi il s'en est éloigné. Et nous reduirons le tout à ces trois choses, les especes des sacrifices, la matiere des sacrifices, & les ceremonies des sacrifices.

La premiere chose qui doit être considérée, ce sont les diverses especes de sacrifices. La Loi de Dieu en connoissoit cinq. La premiere étoit l'holocauste, la deuxiéme le sacrifice pour le délit, la troisiéme l'oblation pour le peché, la quatriéme le sacrifice de prosperitez, la cinquiéme étoit l'offrande des choses mortes, des fruits, des liqueurs & des gâteaux. Les trois premiers sacrifices étoient des sacrifices de propitiation & d'expiation, le quatriéme étoit d'action de graces, & le cinquiéme étoit presque une dépendance des autres. L'on ne sauroit suivre cette division dans l'examen des especes de sacrifices, qui étoient en usage entre les Payens. Premierement ils n'avoient point d'holocaustes: car c'étoient des sacrifices dans lesquels la bête étoit consumée toute entiere, il n'en demeuroit rien, ni pour le Sacrificateur, ni pour celui qui faisoit faire le sacrifice. Dans tout ce que nous avons de monumens de l'Antiquité Grecque & Romaine, nous n'y trouvons rien de semblable. Dans tous les sacrifices des Payens on n'offroit à la divinité qu'une partie de la bête, & l'on retenoit l'autre pour la manger. Entre les Juifs il n'y avoit que les sacrifices, qu'ils appelloient de prosperitez, dont il fût permis de manger à celui qui présentoit la victime. Les holocaustes, & les sacrifices pour le peché, & pour le Sacrificateur, pour l'assemblée du peuple, étoient absolument consumez par le feu. Dans les sacrifices pour le peché, qui étoient pour les particuliers, & dans ceux, qu'ils appelloient pour le *délit*, on ne faisoit fumer sur l'Autel que les graisses, les rognons, & la queuë de la bête, le reste appartenoit aux Sacrificateurs, mais celui qui avoit amené la victime n'y avoit pas de part. Enfin dans les sacrifices, qui s'appelloient de prosperitez, on ne faisoit fumer sur l'Autel que les graisses, la chair appartenoit au Sacrificateur, & au sacrifiant. Et c'est avec ces seuls sacrifices que ceux des Payens avoient quelque rapport.

Les Payens depuis long-tems n'ont pas eu l'usage des holocaustes.

Il y a lieu de croire que les holocaustes étoient en usage entre les Payens dans la naissance de l'idolatrie. Car avant la Loi de Moïse il est certain, qu'entre ceux que les Juifs appellent les Noachides, les holocaustes étoient fort ordinaires. Le Livre de la Genese, qu'on peut appeller l'Histoire des Noachides, en parle fort souvent. Et même, si l'on en croit les Juifs, dans ces siecles-là l'on n'offroit que des holocaustes. C'est pourquoi dans le Temple de Jerusalem, ils ne vouloient recevoir aucune victime des étrangers, & des Payens, que pour l'holocauste, prétendant que c'est le seul sacrifice, qui, selon les anciennes loix, fût permis aux décendans de Noé. Il paroît même par l'Histoire Sainte, que du tems des successeurs de Salomon, & de Jeroboam, la coûtume n'en étoit pas encore abolie. Car le 2. Livre des Rois dit que Jehu fit assembler tous les Sacrificateurs de Bahal, sous prétexte de lui faire un sacrifice solennel. Et que ces Sacrificateurs entrerent dans le Temple *de Bahal*, *pour faire des sacrifices & des holocaustes*. L'Histoire ajoûte qu'aprés qu'on eut achevé de faire l'*holocauste* à Bahal, Jehu fit entrer quatre vingts Archers, qui tuerent tous les Sacrificateurs.

Anciennement les holocaustes étoient en usage entre les Payens.

2 Rois 10.

L'on

L'on ne peut pas bien ſavoir quand cette coûtume ceſſa. On dit que ce fut du tems de Promethée. Et voici ce qu'en rapporte un Auteur Payen, qui vivoit du tems d'Auguſte, & qui étoit l'un de ſes Affranchis, c'eſt Hyginus. *Quand les Anciens faiſoient des ſacrifices aux Dieux immortels, en grande ceremonie, ils avoient accoûtumé de conſumer les victimes toutes entieres dans le feu. Mais comme les pauvres pouvoient à peine ſoûtenir cette dépenſe, on dit que Promethée, à qui l'on attribuë d'avoir fait les hommes, à cauſe de l'admirable excellence de l'eſprit, obtint de Jupiter qu'on ne jetteroit dans le feu qu'une partie de la victime, & qu'on retiendroit l'autre pour ſon uſage, & la coûtume a confirmé cela du depuis.* Il ajoûte que Promethée, pour ſe mettre en poſſeſſion de cette grace, que Jupiter lui avoit accordée, offrit deux taureaux, dont il mit premierement les foyes ſur l'Autel, en ſuite il ſépara la chair des os, il mit la chair dans l'une des peaux de bœuf, les os dans l'autre peau bien couverts, & donna le choix à Jupiter. Lequel croyant qu'il y avoit de la chair dans l'une & dans l'autre peau, fut trompé, & prit celle où il n'y avoit que des os. *Et depuis cela*, dit-il, *dans les ſacrifices ſolennels, & qui ſe font à l'honneur des Dieux, on mange une partie de la chair, & l'on conſume l'autre par le feu.* Le relâchement des Payens devint même ſi grand à cet égard, que Tertullien leur reproche qu'ils ne donnoient plus à leurs Dieux, que ce qu'il y avoit de moindre dans la victime. *Je ne m'arrête pas*, dit-il, *à la qualité de vos ſacrifices, où je ſai que les bêtes, que vous immolez ſont les plus vieilles, & les plus gâtées, que vous puiſſiez trouver. Quand les hoſties ſont bonnes & groſſes, vous en retenez ce qu'elles ont de meilleur, & vous n'offrez à vos divinitez que les extremitez mutilées, que vous coupez de chaque piece, qui eſt ce que vous avez accoûtumé de donner, quand vous étes dans vos maiſons, à vos chiens, & à vos valets.*

Hyginus in Aſtronomico Poëtico, apud Lilium Gyrald. Syntag. 17.

Promethée trompe Jupiter.

Sordide avarice dans les ſacrifices.

Apologetique ch. 14.

Il y avoit de certaines victimes, qu'on appelloit *prodiguæ hoſtiæ*, qui ſe conſumoient tout entieres, *prodiguæ hoſtiæ vocantur, quæ conſumuntur: unde homines luxurioſi, prodigi.* Mais nous ne ſavons comment on les conſumoit entieres. Il y a pourtant apparence que c'étoit par le feu, & ainſi c'étoient des holocauſtes. Mais il faloit que cette eſpece de ſacrifice fût peu en uſage, puiſqu'il nous en eſt ſi peu parlé dans les Auteurs anciens. Il y avoit une autre eſpece de victime, qu'on appelloit *proterviæ*, que quelques-uns ont pris auſſi pour des holocauſtes. Voici comme en parle Macrobe. *Sacrificium apud Veteres fuit, quod vocabatur protervia, in eo mos erat ut ſi quid ex epulis ſuperfuiſſet, igne conſumeretur. Hinc Catonis jocus. Namque Albidium quemdam, qui ſua bona comediſſet, & noviſſimè domum, quæ ei reliqua erat, incendio perdidiſſet, Proterviam feciſſe dicebat, quod comeſſe non potuerit, id combuſſiſſe.* C'eſt-à-dire, *Il y avoit une eſpece de ſacrifice entre les Anciens, qui s'appelloit Protervia. La coûtume étoit, que ſi quelque choſe reſtoit du repas, qui ſe faiſoit aprés le ſacrifice, on le conſumoit au feu. Par alluſion à cette coûtume Caton dit un jour un bon mot. Un certain homme, nommé Albidius, aprés avoir conſumé tout ſon bien, perdit par un embraſement ſa maiſon, la ſeule choſe qui lui reſtoit. Il a fait le ſacrifice, appellé Protervia, dit Caton, ce qu'il n'a pû manger, il l'a brûlé.*

Des Hoſties prodiguæ.

Feſtus.

Autres victimes appellées *protervia.*

Saturnal. lib. 2. cap. 2.

Mais il eſt clair par ce paſſage même, que ces *Proterviæ* n'étoient pas des holocauſtes. Car on faiſoit un repas, on mangeoit, & l'on ne jet-

toit même au feu, que ce qui demeuroit de reste du repas. Je suis trompé, si les *Prodigæ hostiæ*, de *Festus*, & les *Protervia* de Macrobe, n'étoient la même chose, & la pensée de Caton va là, puisqu'il compare la conduite d'un prodigue, aux ceremonies de ce sacrifice, où l'on consumoit tout, ou par la bouche, ou par le feu. C'est cette espece de sacrifice, que Festus appelle *propter viam*, que l'on faisoit à Hercule, ou au Dieu Sancus, quand on vouloit entreprendre un voyage, *propter viam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratia, Herculi, aut Sanco, qui scilicet viarum est Deus.* La raison pourquoi on brûloit ce qui restoit du repas, est claire, c'est parce que ce sacrifice se faisoit pour la prosperité d'un voyage. Or un voyageur ne reserve rien pour le lendemain.

Festus.

Paulanias parle d'un sacrifice d'un mouton noir, que les Magistrats faisoient tous les ans dans l'Elide, dont ils ne donnoient rien au Sacrificateur, mais seulement ils en donnoient le cou, à celui qui fournissoit le bois, il semble que ce fût donc un holocauste. Mais quoi qu'on ne donnât aucune partie de la victime au Sacrificateur, il ne s'ensuit pas qu'on la consumât tout entiere par le feu, les offrans la mangeoient. Enfin on trouve de certains sacrifices, faits à l'honneur de Vulcain, dans lesquels on dit que la victime étoit donnée tout entiere au feu, dont Vulcain étoit le Dieu. Mais outre que cela n'est pas bien constant, Vulcain étoit l'un de ces Dieux, qui n'étoient pas beaucoup fêtez, de sorte que le culte qu'on lui rendoit, & les sacrifices qu'on lui faisoit, étoient si rares, qu'ils ne tenoient aucune place considerable, dans les ceremonies de la Religion.

Eliacῶν 1. p. 160.

Les sacrifices d'hommes étoient des holocaustes.

Il n'y a que les seuls sacrifices d'hommes, qui fussent des holocaustes. Car les Nations, qui ont été assez barbares pour sacrifier des hommes, ne l'ont pas été assez pour en manger la chair. C'est pourquoi ils la faisoient consumer tout entiere par le feu. Mais je ne croi pas que cela doive faire une exception à nôtre regle, qu'il n'y avoit pas d'holocaustes entre les Payens, parce que nous parlons des sacrifices de bêtes. Il y avoit sans doute aussi quelques sacrifices de bêtes, dont on ne mangeoit pas, comme ceux, dans lesquels on sacrifioit un chien, un âne, ou un cheval. Mais si l'on ne mangeoit pas de la chair de ces sacrifices, c'étoit par accident, parce que les bêtes sacrifiées n'étoient pas bonnes à manger.

Pour prouver que l'usage de consumer les victimes tout entieres sur les Autels, étoit inconnu aux Payens, je veux seulement rapporter la maniere, dont se faisoient les sacrifices, tirée du plus ancien des Poëtes, & du plus ancien des Historiens Grecs, dont nous ayons les ouvrages. Le Poëte c'est Homere, qui nous décrit ainsi un sacrifice solennel, que les Grecs firent pour appaiser Apollon, qui avoit envoyé la peste dans leur armée, à cause du rapt de Chryseïde, qu'on avoit enlevée à Chryses, son pere, Sacrificateur d'Apollon : on la lui renvoya. Ulysse en lui remettant sa fille, dit. „ O Chryses, Agamemnon, le Roi des hommes, „ m'a envoyé pour t'amener ta fille, & pour sacrifier à Phœbus une hecatombe sacrée, afin d'appaiser envers les Grecs le Dieu, qui leur a „ fait sentir tant de maux. Aprés qu'il eut ainsi parlé, il remit la fille „ entre les mains de Chryses, qui la reçût avec joye. Et tout aussi-tôt

Iliade lib. 1. x. 49.

„ ils

„ ils ſe préparerent au ſacrifice, & mirent l'hecatombe en bon ordre, „ autour de l'Autel. Ils ſe laverent les mains, & prirent la farine d'or- „ ge avec le ſel, & Chryſes, ayant levé les mains vers le ciel, prononça „ cette priere à haute voix. Exauce moi, Apollon, qui portes un arc „ d'argent, protecteur de Chryſes, qui regnes dans Cilla, & dans Tene- „ dos. Tu m'as exaucé autrefois, quand je t'ai prié, & tu m'as fait grand „ honneur. Car à ma priere tu as bien fait du mal aux Grecs, exauce „ moi encore aujourd'hui, & les délivre de la peſte qui les déſole. Il „ conçût ainſi ſa priere, & Apollon l'exauça. Mais aprés qu'ils eurent „ prié, & répandu la farine ſalée, ils prirent la tête de la victime, & la „ retirerent ſur le dos, puis ils l'égorgerent, ils l'écorcherent, coupe- „ rent les cuiſſes, les couvrirent des graiſſes, en faiſant deux lots, ſur „ leſquels ils mirent les petits morceaux, & le vieillard de Sacrificateur „ les mit ſur le feu, & verſa deſſus du vin. Les jeunes gens, qui étoient „ auprés de lui, avoient des broches dans leurs mains. Quand les cuiſſes „ furent conſumées, & qu'ils eurent mangé les entrailles, ils couperent „ le reſte par morceaux, & les mirent dans les broches. Ils les firent „ fort bien rôtir, puis les tirerent. Quand ils eurent achevé le ſacrifi- „ ce, ils préparerent le repas. Ils mangerent enſemble, autant qu'il „ leur plût. Mais aprés qu'ils eurent bû & mangé ſuffiſamment, de jeu- „ nes gens couronnerent les coupes pleines de vin, & les diſtribue- „ rent à tous, ainſi chacun recommença à boire. Et toute la jeuneſſe „ de la Grece chantoit cependant des Cantiques à l'honneur d'Apol- „ lon.

Par cette deſcription il eſt clair que l'on ne conſumoit ſur l'Autel, que les cuiſſes de la victime; on enveloppoit les cuiſſes avec les graiſſes, & on y joignoit de petites pieces, que l'on coupoit de diverſes autres parties de la bête. Et c'eſt ce que Tertullien veut dire, qu'ils coupoient les extremitez des pieces, pour les donner à leurs Dieux. Mais le reſte ſe rôtiſſoit, & ſe bouilloit, & l'on en faiſoit un repas. Cela même paroît dans la deſcription, qu'Herodote nous fait des ſacrifices des Egyptiens. „ Voici la maniere dont ils ſacrifient, dit-il, on amene la victime, qui „ eſt marquée d'un ſceau, au pied de l'Autel, où elle doit être immo- „ lée. On met le feu au bois, puis on fait une effuſion de vin ſur la „ victime, vis-à-vis du Temple, & aprés avoir invoqué la divinité, on „ égorge la bête, on lui coupe la tête, & on va la vendre au marché, „ ſi l'on y rencontre quelques marchands Grecs; que ſi l'on n'en trouve „ pas, on la jette dans l'eau. Mais avant tout, on prononce une male- „ diction avec execration ſur cette tête, conçûë en ces paroles; que ſi „ quelque mal menace, ou ceux qui immolent, ou toute l'Egypte, il „ puiſſe tomber ſur cette tête. Et les Egyptiens généralement dans tous „ leurs ſacrifices, & dans tous leurs Temples, obſervent ces deux cho- „ ſes, l'effuſion du vin ſur la victime, & la malediction de la tête &c. „ Aprés qu'ils ſe ſont préparez par le jeûne la veille de la fête, & qu'ils „ ont dormi, ils immolent un bœuf, ils l'écorchent, ils vuident le ven- „ tre, puis ils y remettent les entrailles, & les graiſſes, coupent les cuiſ- „ ſes, les reins, les filets des reins, les épaules, & le cou. Cela fait, ils „ environnent la carcaſſe du bœuf ainſi décharnée de pain net, de miel,

Voi ci-deſſus, Traité du Veau d'or, chapitre 7.

In Euterpe ſive lib. 2.

Ceremonies des ſacrifices des Egyptiens.

Voyez ci-deſſus Traité du Veau d'or, chap. 10.

„ de raisins secs, de figues, d'encens, de myrrhe, & d'autres aromates.
„ L'ayant rempli & farci de toutes ces choses, ils le brûlent, en y ver-
„ sant beaucoup de vin & d'huile dessus, & ils font ce sacrifice à jeun.
„ Pendant que le sacrifice brûle, ils se fouëttent, & aprés qu'ils se sont
„ fouëttez, ils préparent le festin de ce qui est resté du sacrifice. Ils
„ sacrifient les bœufs mâles, qui sont nets, & les veaux, mais ils ne sa-
„ crifient point de vaches, parce qu'elles sont consacrées à Isis. „

Il paroît que les Egyptiens ôtoient à leurs victimes ce qu'il y avoit de meilleur, & de plus charnu, les cuisses, les épaules, les filets des reins, & le cou, & en faisoient un grand repas aprés le sacrifice. Ainsi il est constant que les Payens ne faisoient point d'holocaustes. Herodote nous dépeint aussi dans un autre lieu la maniere, dont les Scythes sacrifioient. Elle a quelque chose d'assez particulier, mais elle convient avec les autres en ceci, c'est qu'ils prenoient une partie de la victime pour la manger. Ainsi il n'y avoit pas d'holocauste, dans la Religion Payenne.

Lib. 4. p. 276.

CHAPITRE IX.

Sacrifices des Payens divisez en diverses classes, selon les fins qu'on s'y proposoit; les sacrifices propitiatoires; les impetratoires, les eucharistiques, & les divinatoires.

C'Est pourquoi ne pouvant ranger les sacrifices du Paganisme, sous les mêmes classes, que ceux des Juifs; pour en faire la comparaison, il faut diviser les sacrifices de la Loi en diverses especes, par rapport aux diverses fins, pour lesquelles on les offroit. Selon quoi je trouve trois especes de sacrifices entre les Hebreux.

1. Ceux qui s'appelloient propitiatoires, simplement destinez à appaiser la divinité, justement irritée pour les pechez des hommes. De ce nombre étoient les holocaustes, les sacrifices pour le peché, & les sacrifices pour le délit.

2. La seconde espece est de ceux que l'on me permettra d'appeller *impetratoires*. Ils étoient destinez à obtenir de Dieu les biens, dont on avoit besoin. La Loi en parle dans le chap. 7me. du Levitique. Elle les appelle *sacrifices de vœu*, ou offrandes volontaires; car c'est pour obtenir quelque grace du ciel, que l'on fait des vœux. C'étoit des sacrifices de prosperitez. Mais ils avoient cela de different des autres, c'est qu'il faloit que la chair des autres sacrifices de prosperitez fût consumée, & mangée le jour même du sacrifice, mais il étoit permis de manger la chair de ces sacrifices impetratoires, deux jours de suite.

3. La troisiéme espece de sacrifices c'étoit ceux qu'on appelle *eucharistiques*, destinez à rendre des actions de graces. La Loi en parle dans le

lieu,

lieu, que nous venons de citer. *C'est ici la Loi du sacrifice de prosperitez, si quelqu'un l'offre pour rendre graces, il offrira avec le sacrifice des tourteaux sans levain, pétris à l'huile.* Les Payens avoient ces trois especes de sacrifices. Levit. 7. 11. 12.

Trois especes de sacrifices entre les Payens, par rapport aux fins du sacrifice.

I. Ils avoient des sacrifices de propitiation, pour appaiser la colere de leurs Dieux, de cet ordre étoit celui des Grecs, dont nous avons vû la description par les paroles d'Homere. Apollon irrité par l'enlevement de Chryseïde, fille de son Sacrificateur, envoya la peste dans l'armée des Grecs. On essaya d'appaiser la divinité par ce sacrifice. Tous les Auteurs Latins nous parlent de ces sacrifices destinez à appaiser la colere des Dieux.

Premiere espece, sacrifices propitiatoires.

AD. *Egóne in ædem Veneris? ut Venerem*
Propitiem. AG. *Eho an irata est?* AD. *propitia hercle est.* Plautus in Pseudolo.

Sex agnos immolavi, nec potui tamen
Propitiam Venerem facere, ut esset mihi,
Quoniam litare nequeo, abii illinc illico. In Pœnulo.

Pline, en parlant des utilitez qu'on reçoit des brebis, dit, *Magna & pecori gratia, vel in placamentis Deorum, vel in usu vellerum.* Ciceron, en parlant des sacrifices. *Numquam civitas nostra, sine placatione Deorum immortalium, tanta esse potuisset.* C'étoit ce dessein d'appaiser la divinité, qui les a obligez à mettre sur les Autels jusques à des victimes humaines. Lib. 8. c. 47. Lib. de Divinatione.

II. Ils avoient aussi les sacrifices impetratoires, c'est-à-dire qu'ils sacrifioient à leurs Dieux, pour faire prosperer leurs desseins. Enée, en quittant la Sicile, où la tempête l'avoit jetté, pour aller chercher l'Italie, sacrifie aux Dieux de la mer, afin d'obtenir d'eux un heureux voyage.

Seconde espece: les sacrifices impetratoires.

Tres Eryci vitulos, & tempestatibus agnam
Cædere deinde jubet solvíque ex ordine funes.
Ipse caput tonsæ foliis evinctus olivæ,
Stans procul in prora, pateram tenet, extaque salsos
Porricit in fluctus, ac vina liquentia fundit. Æneid. lib. 5. v. 772.

Et dans le même livre, afin de se rendre les mêmes Dieux favorables, il conçoit ainsi son vœu & sa priere,

Dii quibus imperium Pelagi, quorum æquora curæ,
Hoc vobis lætus candentem in littore taurum
Constituam ante aras, voti reus extaque salsos &c. V. 235.

Didon, pour obtenir du ciel le succez du dessein qu'elle avoit d'arrêter Enée à Carthage, & de l'épouser, présente ses sacrifices.

Principio delubra adeunt, pacémque per aras
Exquirunt, mactant lectas de more bidentes. Lib. 4. v. 50.

 III. Ils

Troisiéme espece, les sacrifices euchariftiques.

III. Ils avoient leurs facrifices d'actions de graces; & cela eft fi connu, qu'il eft inutile d'en rapporter des preuves, & des exemples. C'eft de cet ufage des facrifices qu'on prétend que viennent les mots de victime, & d'hoftie, *victima à vincendo, hoftia ab hoftibus.* Parce qu'on offroit des victimes pour action de graces, de ce que l'on avoit vaincu les ennemis.

D'où viennent les mots de victima & hoftia.

Ovid. Faft. I.

Victima quæ cecidit dextra victrice vocatur.
Hoftibus à victis hoftia nomen habet.

Les Grecs appelloient ces victimes θυσίαι χαριςήριοι, θυσίαν χαριςήριον τοῖς θεοῖς ἐπιτελῶν τὸ δημοσίᾳ, dit Denys d'Halicarnaffe, en parlant des actions de graces, que les Romains rendirent, aprés avoir été délivrez d'une pefte.

Lib. 10.

Préfages que l'on tiroit des facrifices.

Les Payens avoient une quatriéme fin dans leurs facrifices, qui étoit inconnuë aux Hebreux. C'étoit de confulter la deftinée fur l'avenir, & fur le fuccez de leurs deffeins. Tels étoient ces facrifices, que les Généraux d'armée faifoient avant que de donner des batailles. Ils n'étoient pas tant deftinez à fe rendre les Dieux favorables, qu'à chercher & découvrir quelle étoit leur volonté, touchant le fuccez de ce que l'on entreprenoit. Ils tiroient donc des préfages de tout. Par exemple c'étoit un mauvais augure, quand la victime fe faifoit traîner à l'Autel, & ne s'y laiffoit pas conduire facilement: quand elle échapoit des mains du victimaire, quand elle détournoit la tête pour éviter le coup, quand aprés avoir été frapée elle bondiffoit, & faifoit quelque mugiffement épouvantable: quand elle tomboit fur le dos, au lieu de tomber fur le nez. Lucain entre les fignes, qui précéderent la trifte journée de Pharfale, conte celui-ci.

Vide Plinium lib. 8. 45.

. . . . *Difcuffa fugit ab ara*
Taurus: &

Suetone raconte de Cefar, que la victime lui étant échapée comme il facrifioit, il negligea ce mauvais augure, & ne laiffa pas d'aller combattre Scipion & Juba.

Æneid. 2. v. 222.

Clamores fimul horrendos ad fidera tollit:
Quales mugitus fugit cùm faucius ad aram
Taurus, & incertam excuffit cervice fecurim.

Une victime, pour être d'heureux préfage, devoit fe laiffer offrir comme volontairement. C'eft pourquoi ils éprouvoient fa patience de diverfes manieres. Ils lui arrachoient du poil fur le front, ils lui verfoient du vin entre les cornes, ils lui paffoient le couteau couché & de travers, depuis la tête jufques à la queuë, le long de l'épine du dos. Et même pour mettre fa patience à toute forte d'épreuves, ils lui verfoient de l'eau dans l'oreille, ὡς ἐπινεύῃ ταῖς τελεταῖς, afin qu'elle donnât un figne de confentement au facrifice, dit un ancien Auteur, appellé Myrtilus, cité par le

Scho-

Scholiaste d'Apollonius, au second des Argonautiques. Si elle souffroit tout cela sans regimber, & sans resistance, on esperoit que le sacrifice seroit heureux. Quand elle étoit tombée aprés le coup de marteau, si elle se débattoit à terre violemment, c'étoit encore un mauvais présage. On tiroit aussi des présages de ses mugissemens. Car il faloit qu'aprés avoir reçû le couteau, elle mourût doucement, en gemissant, en soufflant, & en poussant fortement son sang à gros bouillons. *On approche la victime de l'Autel*, (dit Lucien, en se moquant des sacrifices) *on l'égorge en la présence de Dieu, elle jette des cris languissans, & tristes, qui sont comme l'augure du sacrifice. En suite elle pousse des accens, qui deviennent toûjours de plus foibles en plus foibles, & qui par leurs changemens répondent au son des flûtes. Qui pourroit douter que cela ne soit trés agréable aux Dieux?* Libro de sacrificiis.

Mais sur tout les augures se tiroient de l'inspection des entrailles, que l'on examinoit avec un grand soin, avant que de passer plus avant. On mettoit la victime sur une table, qui s'appelloit *Anclabris*, & là les Augures examinoient exactement les entrailles, & sur tout le cœur, le foye, & les poumons.

Instauratque diem donis, pecudúmque reclusо, Æneid. 4. v. 64.
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.
Heu vatum ignaræ mentes, quid vota furentem,
Quid delubra juvant?

Si ces parties étoient belles, saines, & telles qu'elles doivent être, c'étoit un heureux présage. Au contraire, si ces parties manquoient, ou étoient gâtées, ou mal formées, l'éfroi se répandoit sur le visage des assistans. Il semble que Dieu ait quelquefois permis que ces épreuves ayent réüssi, pour donner efficace à cette erreur. Cesar, peu de jours avant sa mort, faisant immoler une victime le premier jour qu'il parut en public, dans une chaise dorée, & un vétement de pourpre, on ne trouva point de cœur à la bête, le lendemain on ne trouva point de tête au foye de la victime. Mais Ciceron refute solidement ces superstitions, dans le second livre *de Divinatione*. *Caput jecoris*, dit-il, *ex omni parte diligentissimè considerant, si verò id non est inventum, nil putant accidere potuisse tristius. Hæc observari certè non potuerunt, ut suprà docui, sunt igitur artis inventa non vetustatis, si est ars ulla rerum incognitarum, cum rerum autem natura quam cognationem habent?* Peu de gens ignorent le bon mot d'Annibal, que le même Ciceron rapporte dans le même livre. *Rex Prusias cùm Annibali apud eum exulanti pugnare placeret, negabat se audere quòd exta prohiberent. An tu, inquit, caruncula vitulinæ mavis quàm veteri Imperatori credere?* Annibal étoit d'avis que Prusias donnât la bataille, Prusias disoit qu'il n'osoit, parce que les entrailles de la victime ne lui promettoient rien de bon. *Aimes-tu mieux*, lui répondit Annibal, *croire le cœur d'un veau, que les conseils d'un vieux Capitaine, consommé dans la science de la guerre?* Les Grecs appelloient cet art σπλαγχνομαντεία, & ἡπατοσκοπία, devinement par les entrailles, inspection du foye. Plutarque, dans le traité des Oracles, dit *que la figure des entrailles, & leurs diverses qualitez présagent aux hommes l'avenir.* Αἱ ἐπὶ τῶν σπλάγχνων μορφαὶ, καὶ ποιότητες, προδηλοῦσιν ἀνθρώποις τὸ μέλλον.

Ciceron de Divinatione. lib. 1.

Sect. 3. Cap. 15. μέλλον. Jamblichus, qui a écrit un volume des mysteres des Egyptiens, & particulierement de la divination, n'a pas oublié celle-ci, *en particulier*, dit-il, *l'ame des animaux, ou le Démon qui préside sur eux, ou le mouvement de l'air, ou les influences du ciel qui les environnent, changent les entrailles des victimes, selon qu'il plaît aux Dieux. Une preuve de cela, c'est que souvent on les trouve sans cœur, ou privées de quelques-unes de leurs principales parties, sans lesquelles les animaux ne pourroient vivre.*

Ce sont là les principales especes de sacrifices, ausquelles toutes les autres peuvent être rapportées. Et ces especes de sacrifices n'étoient pas differentes en ceremonies, car on les faisoit de la même maniere, & elles n'étoient distinguées que par l'intention de ceux qui sacrifioient. Et même dans un seul sacrifice, on se proposoit souvent plusieurs de ces fins ensemble, l'on sacrifioit pour appaiser les Dieux, pour obtenir d'eux des faveurs, & pour apprendre quel devoit être le succez d'un dessein, que l'on avoit formé, ou que l'on vouloit former.

CHAPITRE X.

Des victimes, & de la matiere des offrandes, victimes humaines, victimes prises presque de toutes les bêtes, le pourceau, le chien, le cheval, des oiseaux. Question, si on sacrifioit des poissons. Offrandes de choses mortes.

APrés avoir parlé des differentes especes de sacrifices des Payens, en les comparant à ceux des Hebreux, nous parlerons de la matiere, c'est-à-dire, des bêtes, & des choses, que l'on présentoit en sacrifice. La Loi de Moïse n'avoit établi que trois especes de bêtes à quatre pieds, & deux d'oiseaux, pour les sacrifices, le bœuf, sous lequel étoient contenus le veau & la jeune vache; le mouton, sous lequel il faut renfermer la brebis & l'agneau: la chevre, sous laquelle il faut comprendre le bouc & le chevreau. Les deux especes d'oiseaux nets pour le sacrifice, étoient le pigeon & la tourterelle. Les Payens ne se sont pas reserrez en des bornes si étroites. Il n'y a guere de chose vivante, qui ne pût être la matiere de leurs sacrifices. Il est vrai qu'ils n'offroient pas toutes sortes d'animaux à tous les Dieux. Ce qui étoit propre pour les sacrifices d'un de leurs Dieux, n'eût pas été reçû sur les Autels de l'autre.

Sacrifices de victimes humaines en usage autrefois par tout le monde.

Premierement ils ont immolé des hommes, & nous en avons déja rapporté un grand nombre de preuves, & d'exemples, dans le chapitre de Moloch, qui est le Saturne des Occidentaux, ausquels on peut ajoûter, si l'on veut, ceux-ci. Il y a peu de gens qui ne connoissent la cruelle Diane des Scythes, à laquelle ils sacrifioient des étrangers, & ceux que le naufrage avoit jettez sur leurs bords. *Erat lex apud Tauros*, dit Lactance, *uti Dianæ hospites immolarentur, & id sacrificium multis temporibus celebratum est.*

Lib. 1. de Falsa Relig. cap. 21.

Et

Et Taranis Scythicæ non mitior ara Dianæ. Lucan. lib. 1.

Le même Lactance nous dit que Teucrus immola une hostie humaine à Jupiter, dans Salamine de l'Ile de Cypre, qu'il laissa cette horrible Religion à sa posterité, & qu'elle y fut retenuë jusques au tems de l'Empereur Adrien, qui l'abolit. Il rapporte un horrible exemple des Carthaginois, qui ayant été contraints par Agatocles, Roi de Sicile, de cesser ces horribles sacrifices de victimes humaines, furent long-tems sans en offrir, & imputerent une grande calamité, qui leur arriva, à la colere des Dieux pour l'interruption de ces sacrifices d'hommes. Et pour expier leur negligence, ils sacrifierent pour une seule fois deux cens enfans des plus nobles familles de la ville.

A Carthage. Pescennius Festus apud Lactantium, ubi suprà.

Porphyre, dans ses livres, où il prouve qu'on ne devroit point manger, ni sacrifier d'animaux, en rapporte aussi d'effroyables exemples. Il dit, en parlant de ce sacrifice des Salaminiens, dont Lactance nous a déja parlé, qu'on offroit une victime humaine à Agraulus, fils de Cecrops, & de la Nymphe Agraulide, & qu'ensuite ce sacrifice se fit à l'honneur de Diomede. *On faisoit faire trois fois le tour de l'Autel au jeune homme, qui devoit être immolé, aprés cela le Sacrificateur lui donnoit d'une pique dans l'estomac, puis on le brûloit sur un bucher. Dans la ville d'Heliopolis en Egypte, on sacrifioit des hommes à Junon. On choisissoit les hommes, & on les examinoit avec les mêmes ceremonies, & selon les mêmes regles qu'on observoit, quand on choisissoit des veaux pour le sacrifice, afin d'y trouver les mêmes marques, qui devoient être dans les bêtes propres pour l'Autel: on en immoloit trois en un jour. Mais Manethon dit que le Roi Amosis ordonna qu'on mettroit en la place trois images de cire, & qu'on ne sacrifieroit plus d'hommes.* Peut-être cela est-il moins étonnant de ces nations barbares. Mais il est surprenant que les Grecs, qui se sont toûjours piquez de politesse, soient tombez dans une si horrible barbarie. *Dans les Iles de Chios, & de Tenedos, on déchiroit un homme à l'honneur de Bacchus Omadius, comme le rapporte Evelpis Carystius; & Apollodore dit qu'à Lacedemone on sacrifioit un homme à Mars.* C'est le même Porphyre qui nous l'apprend. Et même il assûre, sur le témoignage de Pallas Historien, *que jusques au tems de l'Empereur Adrien, les sacrifices d'hommes étoient ordinaires par toute la terre. Jusques à ce tems-là, on sacrifioit à Laodicée de Syrie une vierge à l'honneur de Minerve; les Duivatiens, peuples d'Arabie, sacrifioient tous les ans un jeune garçon sur l'Autel, qui leur tenoit lieu de simulacre, & l'ensevelissoient aprés l'avoir immolé, & même les Grecs, quand ils alloient combattre, essayoient d'appaiser les Dieux par du sang humain.* Ce fut Adrien qui abolit tous ces sacrifices.

A Salamine. Porphyr. lib. 2. περὶ ἐμψυχῶν ἀποχῆς. Idem ibidem. A Heliopolis d'Egypte. Ibidem apud Euseb. lib. 4. c. 16. Præp. Evang. Dans les Iles de Chios & de Tenedos.

Les Romains sont ceux chez qui l'on en a moins vû. Cependant on y en trouve des exemples. Plutarque nous en rapporte un considerable. Une Vierge Vestale allant à cheval fut frapée d'un coup de foudre & tomba, en tombant ses parties naturelles furent découvertes. Les devins consultez répondirent que bien-tôt quelque chose paroîtroit, qui seroit honteux au corps & à la Religion des Vestales. En effet on découvrit bien-tôt trois Vestales, qui avoient violé les loix de l'honneur, & de leur Religion. On châtia les Vestales du supplice ordinaire: l'on consulta en suite les li-

Quæstiones Rom. Quæst. 83. A Rome même.

vres des Sibylles sur cet accident, qu'on regardoit comme un prodige, & l'on trouva dans ces livres qu'il faloit sacrifier aux Malins esprits deux hommes de nation Grecque, & deux Gaulois, & les enterrer vifs sur le lieu, où l'accident étoit arrivé, ce qui fut fait.

Dans le Perou, & dans le Mexique.

Histoire des Indes lib. 5. c. 19.

Enfin Joseph Acosta, dans son Histoire naturelle des Indes, nous apprend que le Démon avoit inspiré cette fureur aux peuples de l'Amerique, & même l'avoit poussée à un excez épouvantable. Dans les maladies de l'Inqua, Roi du Perou, dans les guerres, & pour le succez de ses affaires, les Peruviens sacrifioient jusques à dix enfans, de quatre à six ans, & dans le jour de la ceremonie du couronnement de ce Prince, ils sacrifioient jusques à deux cens enfans, de quatre à dix ans: quand un pere étoit malade, ils sacrifioient son fils au Soleil, ou au *Viracocha*, en le priant qu'il se contentât du fils, & qu'il épargnât le pere. Les Mexiquains ont surpassé toutes les autres nations dans cette barbarie.

Sacrifices des Mexiquains.

Il est vrai qu'ils ne sacrifioient que les prisonniers de guerre, qu'ils avoient pris, & non leurs propres enfans, comme les Peruviens. Ils faisoient coucher ces miserables victimes sur le dos, sur une pierre aiguë & tranchante, ils leur ouvroient l'estomac, leur arrachoient le cœur, & le montroient au Soleil tout fumant, & rouloient le corps le long des degrez du Temple. Ils y revenoient souvent, & ne sacrifioient jamais moins que quarante & cinquante de ces miserables, & souvent cela alloit jusques à plusieurs centaines. Les Espagnols ont ressenti quelquefois les effets de cette fureur. Ils virent de leurs yeux un soir sacrifier soixante & dix de leurs soldats prisonniers de guerre. Et ils trouverent écrits dans une chambre ces mots. *Ici fut prisonnier un tel malheureux avec ses compagnons, que ceux de Tercusco ont sacrifié.* Joseph Acosta rapporte un fait étrange, qu'il dit pourtant être veritable, qu'un de ces prisonniers Espagnols, ayant l'estomac ouvert, & le cœur arraché, le corps sans cœur roula en bas aux pieds d'autres Espagnols, qui étoient spectateurs, & prononça en mourant ces paroles, *Chevaliers, ils m'ont tué.* Les Espagnols le leur ont bien rendu avec usure, par les cruautez inouïes, qu'ils ont exercées sur ces miserables peuples. En quoi ils sont plus inexcusables que les Indiens, qui faisoient ces barbares sacrifices d'hommes, par necessité, par Religion, & pour obéïr à une tyrannie du Démon, de laquelle eux-mêmes avoient horreur, & dont ils étoient las. Mais c'est une chose prodigieuse que des Chrétiens, contre les principes de leur Religion, puissent de gayeté de cœur sacrifier tant de millions d'hommes à leur avarice, & à leur barbarie. Celui qui veut être instruit du détail de ces cruautez, n'a qu'à lire le livre de Bartholomeo de las Casas, qui en doit bien être crû, puisqu'il étoit Evêque Espagnol lui-même. Je conclus cet article du sacrifice de victimes humaines, par ces belles paroles, que Silius fait dire à Amilce, femme d'Annibal, comme on alloit sacrifier son fils Aspar.

Ubi suprà. cap. 22.

Quæ porrò hæc pietas delubra aspergere tabe?
Heu primæ scelerum causæ mortalibus ægris
Naturam nescire Deûm! Justa ite precari
Thure pio, cædísque feros avertite ritus.
Mite & cognatum est homini Deus.

Silius Lib. 4. Punicorum ad calcem.

Aprés les hommes viennent les bêtes, & entre les bêtes les bœufs, les agneaux & les moutons. Encore que l'on offrît toutes sortes de victimes aux faux Dieux, il est pourtant vrai que ces trois sortes de bêtes, que Dieu avoit choisies pour soi, le bœuf, le mouton, & la chevre, étoient presque les seules que l'on offroit ordinairement aux Idoles: nous avons vû qu'on n'offroit point d'autres victimes dans le Temple de la Déesse de Syrie, dont Lucien nous parle. *Les bêtes qu'on immole*, dit-il, *sont des taureaux, des vaches, des brebis, & des chevres, mais on n'y sacrifie jamais de pourceau, quoi-que quelques-uns croyent que ce n'est point par abomination, mais par respect.* Pline appelle les bœufs *opima & lautissima Deorum placatio*, parce que c'étoit la plus ordinaire victime, Homere a extrémément aimé les descriptions des sacrifices, ce qui fait qu'Aristophane lui a donné le nom de φιλοθύτης, *amateur de sacrifices*, on en voit dans le premier, dans le second, dans le huitiéme de l'Iliade, dans le troisiéme, & le neuviéme de l'Odyssée, & dans plusieurs autres lieux: Mais par tout il fait sacrifier des bœufs, ou des moutons. On sacrifioit le bœuf presque à tous les Dieux.

Les bœufs, & les moutons, boucs & chevres, étoient offerts aux faux Dieux.

Lib. 8. 4. 5.

In Vespis.

Taurum Neptuno, taurum tibi pulcher Apollo.

Æneid. Virgil. 3. v. 19.

On offroit une vache à Proserpine,

Ense ferit sterilémque tibi Proserpina vaccam.

Æneid. v. 250.

Aprés le bœuf, il n'y avoit gueres de bêtes, qu'ils sacrifiassent davantage que le pourceau, qui étoit l'abomination des Juifs, & de leurs Autels. On sacrifioit une truye à Cerés, à cause que cet animal est ennemi des bleds.

On sacrifioit presque de toute bête. Le pourceau.

Prima Ceres avidæ gavisa est sanguine porcæ.

Ovide Fast. 1.

On sacrifioit un pourceau à la Terre,

Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant.

Horat. Epist. lib. 2. Epist. 1.

Il y en a qui veulent que dans ce passage d'Horace on lise *porca*, & qui disent que c'étoit une truye qu'on offroit à la Terre. En effet Arnobe le dit: *Telluri matri ingens immolatur scropha fœta.* Ce passage d'Horace dit qu'on offroit du lait aux Sylvains, mais on leur sacrifioit aussi des pourceaux.

Juvenal. Satyr. 6. v. 446.

Cædere Sylvano porcum quadrante lavari.

On offroit le même animal à celle que les Romains appelloient la bonne Déesse.

Juvenal. Satyr. 2. v. 86.

Atque bonam teneræ placant abdomine porcæ.]

Il y avoit des Temples, & des Dieux, qui n'eussent pû souffrir ces offrandes. Lucien nous a dit qu'on n'offroit point de pourceau à la Déesse de Syrie. Ce qui sans doute leur venoit des Juifs leurs voisins. Il y avoit un Temple de Jupiter dans la Mysie, où il n'étoit pas permis de tuer, ni de manger du pourceau.

Le chien.

Il semble que le Démon ait quelquefois imité la divinité, & d'autrefois qu'il ait pris à tâche de lui être contraire. Le chien n'étoit pas moins en abomination pour les sacrifices des Juifs, que le pourceau. Et Dieu le dit en termes qui expriment un même degré d'horreur, pour ces deux animaux. *Celui qui sacrifie une brebis, est comme celui qui couperoit le cou à un chien; & celui qui offre un gâteau, comme celui qui offriroit le sang d'un pourceau.* Cependant le chien, aussi bien que le pourceau, étoit une victime assez ordinaire sur les Autels du Démon.

Quæst. Rom. 52.

Plutarque nous apprend qu'on sacrifioit un chien à la Déesse Genita Mana, qui avoit la surintendance des enfantemens, que les Argiens sacrifioient la même bête à la Déesse *Ilithya*, qui présidoit aussi sur les accouchemens; & que les Grecs sacrifioient un chien à Proserpine. Les Romains en sacrifioient aussi dans les Lupercales. C'étoit une fête qui se celebroit au mois de Février, pour la purification de la ville. Dans cette fête des hommes nus, comme des insensez, couroient dans les ruës, frapoient de courroyes, qu'ils portoient dans leurs mains, tous ceux qui se rencontroient. Durant douze jours on faisoit des sacrifices propitiatoires pour les morts, & l'on repurgeoit la ville de Rome, par des sacrifices, par le feu, & par l'eau, & l'un de ces sacrifices de purification c'étoit celui du chien. On peut trouver étrange ce que Plutarque nous apprend à ce sujet. Le chien est un des plus sales des animaux, & il a toûjours été l'embleme de l'impureté. Cependant cet Auteur nous dit, *presque tous les Grecs universellement immolent un chien, dans leurs sacrifices de purification, jusqu'à ce jourd'hui; Ils portent à Proserpine, entr'autres sacrifices de purification, de petits chiens. Et ils essuyent tout à l'entour avec de petits chiens, les hommes qui ont besoin d'être purifiez.*

Plut Quæst. Rom. 68.

In Laconicis.

Pausanias nous apprend que les Lacedemoniens sacrifioient au Dieu Mars un petit chien, estimant que cette bête, qui est privée, & cependant trés courageuse, devoit être agréable à ce Dieu de la guerre. Enfin les Sabéens, & les Thraces, sacrifioient des chiens à Hecate.

Ovid.

Exta canum Triviæ vidi libare Sabæos,
Et quicumque tuas accolit Æme nives.

L'âne.

L'âne est aussi un animal, qui paroît bien peu propre au sacrifice. Cependant

pendant nous avons vû dans le chapitre de Bahal-Pehor, qu'on le sacrifioit à Priape pour une fort sale raison.

Cæditur & rigido custodi ruris asellus. Ovide Fast. I. v. 340.

Pindare dit que les Hyperboréens offroiênt à Apollon des hecatombes d'ânes. Pindarus in Pythiis.

Δώματ' ἐσέλθων κλέιτας ὄνων ἑκατόμβας.

Pour ce qui est du cheval, il y a une raison évidente pourquoi on le sacrifioit à Mars. Le cheval est l'animal de la guerre, & Mars en est le Dieu. On peut voir là-dessus Plutarque dans ses Questions Romaines. Il nous dit que tous les ans le 13. de Decembre on sacrifioit à Mars un cheval, auquel on coupoit la queuë, on la portoit au Temple, appellé *Regia.* Et deux troupes de gens, l'une qui venoit de la Ruë sacrée, l'autre de la Ruë *Saburia*, combattoient à qui en auroit la tête. Les Perses sacrifioient aussi le cheval au Soleil. Le cheval. Quæst. 97.

Placat equo Persis radiis hyperiona cinctum. Ovid. Fast.

Les Scythes, les Massagetes, faisoient aussi la même chose, selon ce qu'en rapportent Strabon & Herodote. C'étoit à Mars que les Scythes immoloient le cheval, & ils adoroient ce Dieu sous la figure d'un poignard, comme nous l'apprend Herodote dans le même lieu. Ssrabo lib. 11. Herodot. lib. 4. p. 276.

Le bouc étoit principalement destiné pour les sacrifices de Bacchus. Le bouc.

. . . . Baccho caper omnibus aris
Cæditur, & veteres ineunt proscenia ludi.
Ergo ritè suum Baccho dicemus honorem
Carminibus patriis lancésque & liba feremus,
Et ductus cornu stabit sacer hircus ad aram.

Virgil. Georgicorum. 2.

On en offroit pourtant aux autres Dieux. Les Lacedemoniens avoient une Junon qu'ils appelloient *Ægophaga*, mange-chevre, à laquelle ils sacrifioient des chevres. On offroit aussi une chevre à Esculape, Dieu des Medecins, & de la santé. Pausanias in Laconicis. La chevre.

Pour ce qui est du belier, du mouton, & de la brebis, nous avons déja dit que c'étoit les victimes les plus ordinaires sur les Autels. Il y en a même qui croyent que le mot *aries*, qui signifie belier, vient d'*aris*, Autels. *Aries mactatur ad aras.* Isidor. lib. 12. c. 1.

L'on offroit aussi des oiseaux aux Dieux. La celebre Histoire de la mort de Socrate, nous apprendroit que l'on sacrifioit un coq à Esculape, quand nous ne l'apprendrions pas d'ailleurs. Ce Philosophe, prêt à rendre l'ame, aprés avoir bû la ciguë, s'avisa de dire à son ami qu'il se souvint de payer un coq à Esculape. Plato in Phædone. Victimes prises d'entre les oiseaux.

On sacrifioit aussi le coq à l'honneur de la Déesse de la nuit, selon ces vers d'Ovide, Le coq.

Nocti Deæ noctis cristatus cæditur ales,
Quòd tepidum vigili provocat ore diem.

Plutarque. l. de Iside & Osiri.

Les Egyptiens sacrifioient à Anubis un coq blanc, & à Hermanubis un coq couleur de safran.

In Corinthiacis.

Pausanias nous apprend que les Trezeniens appaisoient par le sacrifice d'un coq, le vent Africus, qui gâtoit leurs vignes, & leurs bleds. Cela se faisoit avec cette ceremonie. *Deux hommes prenoient un coq, dont les ailes étoient blanches, & chacun le prenant par une aile, ils le déchiroient. Puis chacun d'eux tenant en sa main la partie du coq, qui lui étoit demeurée, ils faisoient le tour des vignes en courant, puis étant revenus au lieu d'où ils étoient partis, ils enterroient le coq.*

In Euterpe. lib. 9.

Les Egyptiens sacrifioient des oyes à l'honneur d'Isis, à ce que dit Herodote. Athenée dit que les Phéniciens sacrifioient des cailles à Hercule.

Question, touchant les poissons.

Il est fort incertain si l'on a sacrifié des poissons. Plutarque le nie absolument, & dit qu'il n'y a aucun poisson, *qui soit propre au sacrifice, ni qui pût être présenté aux Dieux.*

Symposiaκῶν lib. 8. Quæst. 8. Athenæus. lib. 7. c. 13.

Cependant Athenée dit quelque part, que les Bœtiens sacrifioient aux Dieux certaines anguilles, qu'ils appelloient *copaïdes*, du Lac Copaïs: qu'ils les couronnoient comme des victimes, & les couvroient de cette farine salée, que les Latins appelloient *mola salsa*. Et il rapporte d'Antigonus Carystius, que les pêcheurs ont accoûtumé de sacrifier à Neptune le plus grand des Thons qu'ils prenent, & appellent ce sacrifice *Thynnea*.

Il est certain qu'ils offroient aussi à leurs Dieux des choses inanimées, tant séches, que liquides. Par exemple du lait,

. . . *Sylvanum lacte piabant.*

Lib. 18. c. 2.

du bled & de la farine. *Deos fruge coli & mola salsa supplicari instituit Numa Pompilius*, dit Pline. Cette Mole salée est une chose bien celebre dans les sacrifices des Payens: les Grecs l'appelloient ὀλαὶ & Homere ὀλοχύται; c'étoit de la farine d'orge mêlée avec du sel, dont on faisoit aspersion sur la victime. Mais nous en parlerons bien-tôt. Ils offroient du vin, de l'huile, de l'encens, des fleurs, des fruits, c'est-à-dire que toutes choses avoient leur usage dans les sacrifices. Ils offroient aussi des gâteaux de diverses especes, les Grecs les appelloient πόπανα, & il n'y avoit guere de sacrifices sans ces gâteaux, que les Romains appelloient *liba*. Ils en offroient une partie aux Dieux, & le reste se mangeoit dans le festin, qui suivoit le sacrifice.

Vide Vossium lib. de Idolol. 7. c. 49. & Stuckius p. 9. Alexander ab Alexandro. lib. 2. c. 22.

. . . . *Et adorea liba*
Per herbam subjiciunt epulis.

Voici comme Caton dépeint la composition de ces gâteaux. *Caseum benè tere in mortario, ubi benè triveris farinæ siligineæ libram admisceto, aut si voles*

voles tenerius esse, selibram similaginis solùm eodem indito permiscetóque cum caseo benè, inde favum facito, & folia subdito in furno calido, ea coquito leviter. Prenez du fromage, & le broyez bien dans un mortier, mêlez-y une livre de farine de segle, ou si vous le voulez plus délicat, ajoûtez une demi-livre de fine fleur de farine de froment, & les pétrissez bien ensemble, faites vos gâteaux, mettez des feuilles dessous, & les faites cuire doucement dans un four chaud. Outre le fromage il semble qu'on y mettoit du miel, au moins dans ceux que l'on offroit à Bacchus, car Ovide dit

Nomine ab auctoris ducunt libamina nomen: Fast. 3.
Libáque quòd sanctis pars datur inde focis:
Liba Deo fiunt succis quia dulcibus idem
Gaudet, & à Baccho mella reperta ferunt.

Il prétend que Bacchus est le premier qui a enseigné aux hommes à sacrifier. *Ante tuos ortus aræ sine honore fuerunt.* Et de là vient que les *liba*, ou *libamina*, ont tiré leur nom, de *liber*, l'un des noms de Bacchus. Et parce que Bacchus avoit aussi découvert le miel, on en mêloit dans les gâteaux des sacrifices. Mais cela est assez connu, outre que nous avons encore à en dire quelque chose en parlant des ceremonies des sacrifices. C'est pourquoi nous finirons ici l'article de la matiere des sacrifices, pour parler des ceremonies qu'on y observoit.

CHAPITRE XI.

Des ceremonies observées dans les sacrifices.

LA premiere de ces ceremonies, c'étoit le choix des victimes. On les choisissoit entre toutes, & il faloit que ce fussent les plus belles bêtes du troupeau. Il est vrai que Tertullien leur reproche, que s'il y avoit quelque bête rogneuse, & malade, c'étoit celle qu'ils offroient aux Dieux. Mais c'étoit une corruption, qui n'étoit pas autorisée par la Religion, au contraire elle vouloit qu'on offrît ce que l'on avoit de meilleur.

Mactant lectas de more bidentes, Virg. Æneid. 4. 58.
Legiferæ Cereri.

Festus dit qu'on les appelloit *egregiæ*, *tamquam à grege selectæ.*

Aprés avoir choisi les victimes, on les amenoit à l'Autel, & il semble que cela se faisoit par ces gens, qui s'appelloient *popæ*, & *victimarii*, dont nous avons parlé. Cependant Ciceron & Pline disent, qu'on choisissoit des gens, qui étoient particulierement destinez à cela, & qu'on les élisoit à la pluralité des voix, quand le Censeur faisoit la revûë du peuple. *Cùm censor populum lustraret bonis ominibus, qui hostias ducerent eligebantur.* Cicero 2. de Divinat. *Cur publicis lustris etiam nomina ducentium victimas prospera eligemus.* Pline lib. 28. cap. 2.

Dans

Dans les sacrifices solennels on accompagnoit la victime jusques à l'Autel, avec des flûtes, des hautbois, & divers autres instrumens de musique. La victime étoit couronnée de fleurs, avoit le front & les cornes dorées.

Virg. Æneid. 3.

Et statuam ante aras curvata fronte juvencum.

C'est pourquoi Juvenal dit qu'elles avoient le front brillant,

Satyr. 12. 5.

Sed procul extensum petulans quatit hostia funem,
Tarpeio servata Jovi, frontémque coruscat.

Et ailleurs,

Satyr. 6. 47.

Tarpeium limen adora,
Pronus & auratam Junoni cæde juvencam,
Si tibi contigerit capitis matrona pudici.

Lib. 16. c. 43.

On peignoit aussi les cornes de diverses couleurs. Car Pline, en parlant du luxe de son tems, parle de cette coûtume : *Tingi animalium cornua, dentes secari, signum ebore distingui.* Encore qu'il ne dise pas précisément, que ces cornes peintes fussent des animaux, qu'on alloit sacrifier, cela est pourtant apparent. On couronnoit les victimes de verdure, & de branches prises des arbres consacrez au Dieu, auquel on les vouloit sacrifier. Quand la victime étoit à l'Autel, les sacrifians, avant que de la toucher, lavoient leurs mains.

Homere. Iliad. 4.

χερνίψαντο δὲ ἔπειτα, καὶ οὐλοχύτας ἀνέλοντο.

Lib. 4.

Ils laverent leurs mains, & prirent la mole salée. Il y avoit une eau sacrée, qui étoit particulierement destinée à cette ceremonie. Car Thucydide parle d'une eau, *dont il n'étoit pas permis de puiser, que pour s'en laver les mains, dans les sacrifices.* Et particulierement ceux qui avoient trempé leurs mains dans le sang humain, ne pouvoient approcher des choses saintes, avant que de s'être lavez. C'est pourquoi Virgile fait dire à Enée parlant à son pere.

Æneid. lib. 2. v. 717.

Tu genitor cape sacra manu, patriósque penates,
Me bello ex tanto digressum, & cæde recenti,
Attrectare nefas, donec me flumine vivo
Abluero. . . . . .

Lavemens avant que de sacrifier. Abstinence de vin, & de certaines viandes délicates.

Ceux qui devoient faire les sacrifices, non seulement étoient obligez de se laver, mais aussi de s'y préparer, en s'abstenant de certaines viandes, & souvent de vin, par l'espace de plusieurs jours. Ordinairement c'étoit dix jours, & quelquefois trente, *puri menstruo esse dicuntur, qui sacrorum causa toto mense in ceremoniis sunt*, id est, *puri sunt certis rebus carendo*, dit Festus. Et quelques-uns veulent que le mot de *ceremonie* vienne de là, *à carendo*,

carendo. Pour être admis aux myſteres d'Iſis, il s'y faloit préparer par une abſtinence de vin, de chair, & de viandes délicates, durant dix jours. *Illud planè cunctis arbitris præcipit decem continuis illis diebus cibariam voluptatem coercerem, neque ullum animal eſſem & invinius eſſem.* Ils s'abſtenoient auſſi des femmes. Apul. Metamorphoſe. lib. 11.

Vos quoque abeſſe jubeo, diſcedito ab aris
Cui tulit heſterna gaudia nocte Venus.
Caſta placent ſuperis &c.

Tibulle. On s'abſtenoit auſſi des femmes.

Ille petit veniam, quoties non abſtinet uxor
Concubitu ſacris obſervandiſque diebus.

Juvenal. Sat. 6.

Et cela s'apelloit dans la langue des Latins *vivere in caſto*, ἁγνεύεσθαι, dans celle des Grecs.

Avant que de commencer les ceremonies du ſacrifice, on faiſoit l'excommunication, c'eſt-à-dire, que l'on chaſſoit les profanes, & ceux qui étoient dans quelque état, ou dans quelque coulpe, ou d'un ſexe, qui les rendoit incapables d'aſſiſter au ſervice du Dieu, ou de la Déeſſe à laquelle on alloit ſacrifier. Feſtus dit qu'il y avoit de certains ſacrifices, où l'huiſſier crioit à haute voix, *Hoſtis, vinctus, mulier, virgo, exeſto*, que tout ennemi, tout captif, toute femme, & toute fille, ſorte. L'excommunication précédoit le ſacrifice. Quæſt. Rom. 3.

Plutarque nous apprend qu'il y avoit à Rome un Temple de Diane, où les femmes n'entroient point, & un autre de la Déeſſe Leucothea, où l'on ne laiſſoit point entrer de ſervantes. Que les femmes ne goûtoient point de ce qui venoit de deſſus le grand Autel d'Hercule. Enfin chacun ſait que le heraut crioit avant la ceremonie, *procul eſte profani.* Quæſt. 16.

Procul ô procul eſte profani,
Conclamat vates, totóque abſiſtite luco.

Virg. Æneid. 6.

Et l'on ne doit pas douter que les Chrétiens des premiers ſiecles, n'euſſent pris de là leur coûtume de faire ſortir les Pénitens, les Catechumenes, & les Energumenes, quand ils vouloient celebrer le myſtere de l'Euchariſtie. De l'uſage des prieres dans les ſacrifices. Voi Jamblique Sectione de myſteriis 5.

Quand l'excommunication étoit faite, il ſemble que l'on pourſuivoit par une priere adreſſée à la divinité, que l'on ſe vouloit rendre favorable. Au moins c'eſt ainſi qu'Homere nous décrit les ceremonies du ſacrifice, qu'Agamemnon fit faire par Chryſes, pour appaiſer Apollon. *Exauce moi, Apollon, qui portes un arc d'argent* &c. On voit la même ceremonie obſervée dans le troiſiéme livre de la même Iliade, & preſque par tout, où ce Poëte fait l'Hiſtoire de quelque ſacrifice. Ilia 1. vide ſuprà.

Il y avoit une ceremonie importante, & conſiderable, dans les ſacrifices des Juifs, que je ne trouve point dans ceux des Payens. C'eſt qu'entre les Juifs avant qu'on égorgeât la victime, celui qui la préſentoit mettoit ſa main ſur la tête de l'animal, & confeſſoit ſes pechez, en diſant, *J'ai peché, j'ai fait méchamment, je me ſuis rebellé, j'ai commis tels & tels crimes, mais je reviens par la repentance, & j'offre cette bête pour expiation.* On ne mettoit pas la main ſur la tête de la victime, mais ſur l'Autel.

Par cette action la tête de la victime demeuroit chargée des pechez de celui, pour qui l'on sacrifioit. Je ne voi pas, dis-je, que l'on fît la même chose entre les Payens. Il est vrai qu'Alexander ab Alexandro nous dit que le Prêtre, avant que de sacrifier, se confessoit coupable, témoignoit sa repentance, & demandoit pardon. *Quin etiam observatum invenimus, ut qui rem divinam facturus erat, ad suam levandam culpam, se imprimis reum dicere debeat, & noxæ pœnitere, & fateri admissum, vultúmque summittere, & ad omnem modestiam fingere.* Mais il ne marque pas que cette confession se fît par celui, pour qui on égorgeoit la victime.

Dier. Genia. lib. 4. cap. 17.

Nous avons rapporté une coûtume des Egyptiens, tirée d'Herodote, qui me paroît avoir bien plus de rapport avec la ceremonie des Juifs. C'est que de toute victime la tête étoit execrable, non seulement ils ne la mettoient pas sur l'Autel, ils ne vouloient pas même la manger. Aprés l'avoir coupée, ou ils la vendoient à des étrangers, ou ils la jettoient dans la mer. Il me semble que cela pouvoit venir de ce qu'ils regardoient la tête de la victime, comme chargée des pechez de la nation, ce qui donne lieu de croire qu'ils faisoient quelque confession sur cette tête, ou tout au moins, ils croyoient que sans confession, tous les pechez du peuple décendoient sur cette tête.

Joseph Acosta, Histoire naturelle. Livre 5. chap. 25.

Il y avoit aussi confession de pechez avant le sacrifice, entre les Peruviens.

Joseph Acosta, dans son Histoire naturelle des Indes, dit que les habitans du Perou se confessoient, avant que de faire leurs sacrifices. *Mais que l'Inqua, ou l'Empereur, ne confessoit ses pechez à aucun homme, mais seulement au Soleil, afin que le Soleil les rapportât au grand Dieu Viracocha, & qu'il les lui pardonnât. Aprés sa confession l'Inqua se lavoit dans une eau courante, en disant ces paroles, J'ai dit mes pechez au Soleil, toi riviere, reçoi-les, & les porte à la mer, afin qu'ils ne reparoissent jamais.*

Au lieu de la ceremonie de mettre sa main sur la tête de la victime, ils avoient celle de mettre la main sur l'Autel, en invoquant la divinité. Macrobe nous l'apprend fort distinctement. *Multifariam enim legimus quòd litare sola non possit oratio, nisi & is, qui Deos precatur, etiam aram manibus apprehendat.* Et là-dessus il cite ces vers de Virgile.

Æneid. 4.

Talibus orantem dictis, arasque tenentem
Audiit Omnipotens. . . . . .

Item,

Æneid. 6.

Talibus orabat dictis, arasque tenebat.

Et encore ailleurs, pour prendre les Dieux à témoins,

Æneid. 12.

Tango aras, medios ignes, & numina testor.

Il rapporte que, selon le sentiment de Varron, le mot *ara* vient d'*ansa*; parce que les Autels avoient des especes d'*anses* qu'on empoignoit. Apulée confirme cette coûtume. Car en dépeignant Psyché, qui cherche un asyle contre les fureurs de Venus, il la fait arriver à un Temple de Junon, de laquelle elle empoigne les Autels. *Tunc genibus nixa, & manibus*

Lib. 6.

bus aram tepentem amplexa, deterſis antè lachrymis, ſic adprecatur : Magni Jovis germana & conjuga &c. C'étoit quelque choſe de ſemblable aux cornes de l'Autel des holocauſtes, que l'on prenoit quand on cherchoit un aſyle.

Quand les oraiſons étoient faites, on prenoit la mole ſalée, c'étoit, au rapport d'Euſtathius, Commentateur d'Homere, ſur le troiſiéme de l'Iliade, *de la farine d'orge, mélée avec du ſel, dont on faiſoit aſperſion ſur les victimes conſacrées.* Cette farine étoit legerement détrempée d'eau, non pas juſques à en compoſer une pâte, mais ſeulement pour donner quelque liaiſon à la farine, & au ſel. De cette farine ſalée on faiſoit aſperſion ſur la bête, & ſur tout le corps. Cette ceremonie étoit ſi eſſentielle aux ſacrifices, qu'on n'en faiſoit jamais ſans cela. *Maximè in ſacris intelligitur ſalis auctoritas, quando nulla conficiuntur ſine mola ſalſa*, dit Pline. Il eſt clair que cela eſt imité de la Loi de Dieu, qui diſoit, *toute oblation ſera ſalée de ſel.* Il n'eſt rien plus connu que cette mole ſalée, & à peine eſt-il parlé de ſacrifice quelque part, qu'il ne ſoit fait mention de cette mole.

Lib. 31. c. 7.

De la mole ſalée, ſa compoſition & ſon uſage dans tous les ſacrifices.

Sparge molam, & fragili incende bitumine
Lauros.

Virg. Eclog. 8.

Ipſa mola, manibúſque piis altaria juxta,
Unum exuta pedem, vinclis in veste recincta
Teſtatur &c.

Æneid. 4.

Ils l'appelloient auſſi *ſalſæ fruges.*

Jamque dies infanda aderat, mihi ſacra parari,
Et ſalſæ fruges, & circum tempora vittæ.

Virg. Æneid.

Homere, qui eſt exact dans les deſcriptions des ſacrifices, n'en fait point, où il ne marque l'effuſion de cette farine ſalée. Feſtus dit que le mot d'*immolatio*, qui ſignifie toute l'action du ſacrifice, vient de l'effuſion de la mole ſalée, tant cette ceremonie étoit eſſentielle, puiſqu'elle a donné le nom à tout le ſacrifice.

Vide Iliad. & V. & Od. 5.

Il y avoit de certains Prêtres entre les Romains, qui n'oſoient manier de la farine, comme étoit le *Flamen Dialis.* On dit que celui-là faiſoit l'aſperſion avec du ſel, & de l'orge en grain, qui n'étoit point mouluë. Cela ne laiſſoit pas de s'appeller *mola à molendo, la mouluë ſalée.*

Ovide dit que cette ceremonie avoit une vertu particuliere, pour rendre les Dieux favorables aux hommes.

Ante Deos homini quod conciliare valeret
Far erat, & puri lucida mica ſalis.

Faſtor. 1.

Parce que c'étoit le ſacrifice que les Anciens offroient aux Dieux, avant que l'on eût l'uſage de leur immoler des victimes.

Aprés que la mole ſalée avoit été répanduë ſur la victime vivante, on fai-

faisoit aussi une effusion de vin sur le front de la même bête, entre les deux cornes,

Ovid. Metam. 7.

Admoti quoties Templis dum vota sacerdos
Concipit, & fundit purum inter cornua vinum.

Æneid. 6.

Quattuor hîc primum nigrantes terga juvencos
Constituit, frontique inspergit vina sacerdos.

On faisoit aussi des libations de vin sur la victime.

Et ailleurs le même Poëte dit,

Æneid. 4.

Ipsa tenens dextra pateram pulcherrima Dido
Candentis vaccæ media inter cornua fundit.

Sur quoi Servius observe, que l'on penchoit la coupe pour faire cette effusion, en tenant toûjours la paume de la main vers le ciel, quand on sacrifioit aux Dieux Celestes. Mais qu'on renversoit absolument & la tasse, & la main, quand on sacrifioit aux Dieux des enfers.

Ceremonie d'arracher du poil de la victime, pour le brûler.

Quand le vin avoit été versé sur la tête de la victime, on lui arrachoit du poil du front, & on le jettoit dans le feu.

Æneid. 6.

Et summas carpens media inter cornua setas
Ignibus imponit, sacra libamina prima.

C'étoit la coûtume des Grecs, aussi bien que des Romains; car Homere, dans le troisiéme de l'Iliade, décrivant un sacrifice, dit, *Atrides tirant le couteau, qu'il avoit toûjours pendu au fourreau de son épée, arracha des poils de dessus la tête des agneaux.* Et dans un autre lieu, il dit, *que Nestor, ayant commencé par la priere, arracha du poil de la tête de la victime, & le jetta dans le feu.*

La victime devoit être égorgée debout.

Enfin l'on venoit à égorger la victime. Il faloit qu'elle fût debout en recevant le coup.

Virg. Æneid. 3.

Et statuam ante aras aurata fronte juvencum.

Idem Georgic. 2.

Et ductus cornu stabit sacer hircus ad aram.

A un certain signal, que le victimaire attendoit.

Les victimaires, à qui appartenoit la charge d'égorger, attendoient le signal, & n'osoient frapper, qu'ils n'en reçussent l'ordre. C'est pourquoi ils disoient, en regardant celui qui présidoit sur le sacrifice, *agon*, ou, *agóne?* pour *agamne? fraperai-je?* Ovide, en parlant d'une fête appellée *Agonalia*, soupçonne qu'elle a pris son nom de l'*agon* des victimaires.

Nomi-

Nominis esse potest succinctus causa Minister, Fast. 1.
Hostia cœlitibus quo feriente cadit,
Qui calido strictos tincturus sanguine cultros
Semper agatne rogat, nec nisi jussus agit.

Quand on sacrifioit aux Dieux du ciel, on rebroussoit la tête de la victime sur le dos, afin qu'elle regardât le ciel, pendant qu'on l'égorgeoit. Mais si le sacrifice étoit pour les Dieux des enfers, on lui baissoit la tête vers la terre, comme le rapporte le Scholiaste d'Apollonius, sur le premier des Argonautica, & Eustache, Commentateur d'Homere, sur le premier de l'Iliade, en ces mots. *Quand ils sacrifioient aux Dieux Celestes, ils tiroient le cou de la bête en arriere, afin qu'elle regardât les cieux. Et Sophocle semble établir cela, quand il dit, il l'égorgea en le tirant en haut. Mais quand ils sacrifioient aux Heros, ou à quelques morts que ce fût, on tournoit la tête de la victime en bas, pour l'égorger.*

Nous en sommes présentement à l'effusion & à l'aspersion du sang. C'étoit une grande affaire entre les Juifs, & l'on peut dire que l'effusion & l'aspersion du sang, étoit la principale partie du sacrifice. C'étoit la ceremonie la plus propitiatoire, *le sang sera propitiation pour l'ame*, dit le Legislateur. C'est pourquoi, pendant que l'un des Ministres égorgeoit la victime, un autre présentoit un vaisseau, dans lequel on recueilloit soigneusement le sang, pour en suite en faire aspersion sur l'Autel, & sur les choses qu'on vouloit purifier.

Je ne voi pas que les Payens, dans la plûpart de leurs sacrifices, fissent une fort grande consideration du sang des victimes. Il y a même des Auteurs qui prétendent que quand on sacrifioit aux Dieux Celestes, l'on n'avoit aucun égard au sang, on le laissoit couler à terre sans ceremonie, on ne le recueilloit point, on n'en faisoit pas d'aspersion. En effet dans la plûpart des descriptions de sacrifices, que les Auteurs Grecs & Latins, tant Poëtes qu'Historiens, nous ont laissées, on ne trouve point qu'il y soit parlé du sang, ni d'aucune aspersion du sang. Outre celles que nous avons tirées d'Herodote, & d'Homere, en voici encore deux. La premiere est tirée du 7. Livre des Antiquitez Romaines de Denys d'Halicarnasse. „ Quand la pompe étoit passée, les Consuls immoloient incontinent les „ bœufs, avec les Sacrificateurs, & avec ceux qui étoient consacrez au „ Ministere des Autels. Et cela se fait avec les mêmes ceremonies, „ qu'entre nous. Car premierement ils lavent leurs mains, & purifient „ la victime avec une aspersion d'eaux lustrales. Ils répandent sur sa tête „ la mole salée, ils font une priere, puis ils ordonnent aux victimaires „ d'égorger la victime. Pendant cela quelques-uns de ceux qui étoient „ présens, frapoient la victime encore vivante par les temples, avec des „ massuës, les autres mettoient dessous la bête des seaux, afin qu'elle tombât dessus, puis on l'écorchoit, on la coupoit en pieces, & l'on „ prenoit les premices des intestins, & des autres membres. On couvroit „ ces particules choisies de farine d'orge, ou de la mole salée, & on l'apportoit à ceux qui servoient à l'Autel. Lesquels allumant le feu mettoient ces particules choisies sur l'Autel, & faisoient sur le feu, & sur

Natalis Comes Mythol. lib. 1. cap. 10.

L'effusion du sang, & l'aspersion, ne se faisoit pas dans tous les sacrifices.

„ le sacrifice une effusion de vin.„ Voici une autre description d'un sacrifice, tirée d'Apollonius au 8. de ses Argonautiques. „ Alors Ancée „ frapa d'une hache de cuivre le cou de l'autre bœuf, & lui coupa les nerfs. „ La bête tomba à terre sur ses deux cornes. Ses compagnons incontinent „ l'égorgerent, l'écorcherent, la couperent par quartiers, & par pieces, „ & sur tout les cuisses sacrées, & les ayant couvertes de graisses, ils les „ mirent dans le feu; & Jason fit dessus l'aspersion de la mole sa- „ lée. „

Ni dans l'une, ni dans l'autre de ces descriptions, il n'est point parlé du sang, ni de l'aspersion du sang. Cependant il y a d'autres passages des Anciens, par lesquels il semble qu'on recueilloit le sang des victimes, & qu'on en faisoit aspersion sur l'Autel. Par exemple Lucien en se raillant des sacrifices, les dépeint ainsi. *En suite le Sacrificateur ouvre l'estomac de la victime, & lui arrachant les entrailles, comme un Cyclope, il en tire le cœur. Puis il arrose du sang le tour de l'Autel.* Καὶ τὸ αἷμα τῷ βωμῷ περιχέων. C'est justement la ceremonie, que les Juifs observoient dans leurs sacrifices. Ils faisoient aspersion du sang tout autour de l'Autel. Il semble aussi que Virgile fait allusion à cette ceremonie, quand il dit,

Lib. de sacrificiis.

> . . . . . *Illius aram*
> *Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.*

Eclog. 7.

Eustache sur Homere dit la même chose, qu'ils appelloient le vaisseau, où l'on recevoit le sang, *αἵμοιον ἀπὸ τȢ αἵματος.* Et qu'en suite on versoit le sang dessus l'Autel, *ἔπειτα πρῶτον αἷμα δεχόμενοι τῷ βωμῷ ἐπέχεον.*

On faisoit cette aspersion du sang, en sacrifiant aux Dieux infernaux.

Pour ce qui est des Dieux Manes, & de ceux des enfers, la chose est sans difficulté. On recevoit le sang de la victime dans un vaisseau, & on en faisoit effusion, ou sur l'Autel, ou dans la mer. Apollonius décrivant un sacrifice des Argonautes à Neptune, dit, *ayant fait la priere il égorgea la victime au dessus de la mer, & fit jaillir le sang de dessus la poupe.* Et Virgile, dans la description du sacrifice, que fit Ænée aux Dieux infernaux, pour décendre dans les enfers, dit que l'on reçût le sang de la victime dans des coupes, c'étoit sans doute pour en faire l'effusion,

Lib. 4. Argonaut.

> *Supponunt alii cultros, tepidúmque cruorem*
> *Suscipiunt pateris.*

Æneid. 6.

Je trouve fort vrai-semblable que cette aspersion du sang ne se faisoit point dans les sacrifices, faits aux Dieux Celestes. Car je ne sai comment Homere, si exact dans ses descriptions, & les autres Auteurs, auroient oublié de parler de cette ceremonie si importante. Ceux qui ont dit que l'on faisoit aspersion du sang sur l'Autel, avoient vû faire cette ceremonie dans quelques sacrifices, & ils ont oublié de nous dire que cela ne se faisoit pas dans tous.

De l'excoriation de la bête.

Aprés l'effusion du sang vient l'excoriation de la bête, & la dissection, sur lesquelles il n'y a rien de particulier à remarquer. Les Juifs arrangeoient les parties de la bête sur l'Autel, dans le même ordre, où elles sont dans l'animal vivant. Mais les Payens n'observoient rien de sembla-

ble. Car ils ne mettoient point d'animaux entiers ſur les Autels. Ils ſe contentoient d'en prendre certaines parties, de les envelopper de graiſſe, & de les jetter ſur l'Autel. Il paroît par les deſcriptions, qu'Apollonius & Homere font des ſacrifices, que la coûtume des Grecs étoit de conſacrer les cuiſſes à l'Autel, de couper des autres membres des particules, de les envelopper ſur les cuiſſes avec les membranes graſſes, & en ſuite de les brûler. Mais les Romains trouverent moyen d'épargner, & de ménager ces cuiſſes, & ils ſe contentoient de couper de petites parcelles, dans les entrailles, & ſur les chairs, qu'ils enveloppoient de graiſſe, & on les mettoit ſur le feu de l'Autel. Cela paroît par la deſcription, que nous avons rapportée de Denys d'Halicarnaſſe, qui appelle les particules deſtinées aux Dieux ἀπαρχαὶ, les premices. Et en effet ils ſe perſuadoient que ces premices étant données à la divinité, toute la maſſe étoit ſanctifiée, de ſorte qu'ils en mangeoient comme d'une viande ſainte. Ces particules étoient apparemment priſes des parties les plus délicates, & ſur tout des filets des reins, c'eſt ce que ſemble ſignifier Ovide, quand il dit,

Quelles parties on donnoit à l'Autel.

Cæſorúmque boum fibris de more crematis.

Métamorph. lib. 13.

Avant que de mettre ces particules au feu, on faiſoit deſſus une ſeconde aſperſion de la farine avec le ſel, appellée *la mole ſalée.* La premiere ſe faiſoit ſur la bête, pendant qu'elle étoit vivante, mais la ſeconde ſe faiſoit ſur les parties de la bête, que l'on mettoit ſur l'Autel. On peut obſerver cela, ſi l'on veut relire les deux deſcriptions, que nous avons rapportées de Denys d'Halicarnaſſe, & d'Apollonius, où ces deux aſperſions ſont trés diſtinctement marquées.

Quand la chair étoit ſur l'Autel, dans le feu, ils jettoient deſſus de l'encens, & faiſoient ce qu'ils appelloient *libationes*, effuſions de vin, & d'huile, & cela aidoit à augmenter le feu, & à conſumer la victime.

Effuſion de l'encens, du vin & de l'huile.

Thure dato flammis, vinóque in thura profuſo.

Ovide Metam. lib. 13.

Et cette effuſion ſe faiſoit ordinairement par trois fois, parce que le nombre de trois étoit fort obſervé dans les ceremonies ſacrées,

Ter liquido ardentem perfudit nectare flammam. Georgic. 4.

Ter flammæ ad ſummum tecti ſubjecta relucet. Ovid.

Ils verſoient auſſi de l'huile,

Et ſolida imponit taurorum viſcera flammis,
Pingue ſupérque oleum fundens ardentibus extis.

Æneid. 6.

En cela les ſacrifices des Payens étoient differens de ceux de la Loi de Moïſe, car les effuſions de vin ne ſe faiſoient pas ſur la victime, ni ſur le

le feu, mais seulement sur le pied de l'Autel, & l'on ne faisoit pas d'aspersion d'huile. Il est vrai que la Loi ordonnoit une portion d'huile pour chaque sacrifice, mais c'étoit pour faire les gâteaux du sacrifice.

Aspersions & libations, sans vin, avec du lait & de l'eau.

Il y avoit des sacrifices, dans lesquels, au lieu de vin, on se servoit de lait, pour les effusions. Entr'autres dans les sacrifices de la Déesse Rumina. Plutarque nous dit *que les femmes, qui sacrifient à la Déesse Rumina, répandent du lait sur leur sacrifice, & n'y apportent & n'y boivent pas de vin.* C'est parce que cette Déesse Rumina étoit la Déesse des nourrices, de *Ruma*, qui signifie mamelle. Sur tout les aspersions de lait étoient en usage dans les sacrifices aux Dieux champêtres, les Sylvains, Pan, & la Déesse Palés. Servius dit qu'il y avoit des fêtes, dans lesquelles on faisoit les aspersions à l'honneur de la Déesse Vesta, sans vin, avec des eaux du fleuve Numicus. Et Suidas assûre que les Asmeniens, dans les sacrifices qu'ils faisoient à l'Aurore, à la Lune, au Soleil, à Uranie, & aux Nymphes, faisoient leurs effusions avec de l'eau, où l'on avoit détrempé du miel. Il semble même que dans les sacrifices, on faisoit des effusions de lait, & de miel avec celles du vin, car Silius Italicus dit au 13. des guerres Puniques,

Tellurem porco, Silvanum lacte piabant. Horat.

Tibulle *& placidum niveo spargere lacte Palem.*

Corpora lanigerum procumbunt lecta bidentum,
Fundunt mella super Bacchique & lactis honorem.

Encens autrefois inconnu aux anciens Payens de l'Occident.

En même tems, afin de rendre la fumée du sacrifice de bonne odeur, on jettoit sur le feu abondance d'aromates, outre l'encens. Autrefois avant que l'Orient fût connu aux nations Occidentales, elles se contentoient de brûler ce qu'il y avoit de plus odoriferant, dans leur climat.

Ovid. Fast. 1.

Thura nec Euphrates, nec miserat India costum,
Nec fuerant nobis cognita fila croci.
Ara dabat fumos herbis contenta sabinis,
Et non exiguo laurus adusta sono.

De la vervene, & de la sabine, herbes sacrées.

La vervene étoit une herbe sacrée entre toutes les autres. On en couronnoit les Autels, les victimes, & les Sacrificateurs, & on la faisoit même fumer dans le sacrifice.

Propertius.

Pline lib. 23. c. 11.

Flore sacella tego, verbenis compita velo;
Et crepat ad veteres herba sabina focos.

Pline dit que cette herbe sabine étoit semblable de feuillage au tamaris, & au cyprez, qu'on s'en servoit au lieu d'encens, dans les sacrifices. On la cueilloit avec la main droite sans fer, on faisoit un sacrifice avant que de la cueillir; celui qui la cueilloit étoit vétu de blanc, & devoit être nus pieds, mais les pieds lavez.

Divers bois brûlez sur les Autels, selon les Dieux.

On observoit même de consumer le sacrifice, dans des bois de bonne odeur, comme sont le laurier, l'olivier, & le myrthe. Il n'étoit pas permis de mettre toute sorte de bois sur les Autels. Chaque Dieu avoit une espece de bois, qui lui étoit consacré, & on s'en servoit dans les sacrifices

crifices. Le myrthe pour Venus, le chêne pour Jupiter, le frêne pour Mars, le peuplier blanc pour Hercule, ou le cormier. Cela varioit même selon les païs. Les Sicyoniens ne brûloient que du genievre, dans leurs sacrifices. Dans le Temple de Delphes, Plutarque nous apprend qu'on n'entretenoit le feu sacré, & immortel, que du bois de laurier. In libello de Particula *&c.*

Quand on avoit donné aux Dieux ce qui leur appartenoit, alors on préparoit les viandes pour le repas, on en rôtissoit, on en faisoit bouillir, l'on se mettoit à table. Mais je ne m'arrêterai point à rapporter les ceremonies de ces repas. Car il y en avoit un trés-grand nombre, on y chantoit, on y dansoit, on y jouoit des instrumens de Musique, sur tout de la flûte, & de la trompette, on y faisoit de nouvelles effusions de vin à l'honneur des Dieux, on y chantoit des hymnes, on brûloit les langues des victimes à l'honneur de Mercure, parce qu'il étoit le Dieu de l'éloquence, on se lavoit plusieurs fois. Mais je ne veux point m'étendre sur toutes ces ceremonies. Ceux qui liront Homere, Apollonius dans ses Argonautiques, les Poëtes, & les Historiens Grecs & Latins, pourront remarquer tout cela. Aprés que le sacrifice, & le festin étoient achevez, on congedioit l'assemblée. Des festins apres le sacrifice, leurs ceremonies étoient en grand nombre.

Apulée, dans la description d'une pompe d'Isis, dit que quand la ceremonie fut achevée, l'un des Sacrificateurs qu'on appelle Scribe, *Grammateus*, monta sur une chaire, fit des vœux pour la prosperité de l'Empereur, du Senat, des Chevaliers, & de tout le peuple Romain, & qu'enfin il congedia l'assemblée par ces paroles λαοῖς ἄφεσις, *envoi & congé pour les peuples.* C'est ce que l'Eglise Latine a imité, & d'où elle a tiré son *ite missa est.* Le Heraut disoit aussi *ilicet*, mot, par lequel on signifioit qu'il étoit tems de se retirer, *ire licet*, & l'on s'en servoit dans les assemblées de Justice, & dans les funerailles, aussi bien que dans les sacrifices, pour congedier les assistans. C'est ce que j'avois à dire de la Religion des Payens. Metamorph. 11. Conclusion de ces assemblées & comment on les congedioit.

F I N.

TABLE DES MATIERES.

A.

B

C

D

H

I

O

Q

R

S

en

T

Fin de la Table.